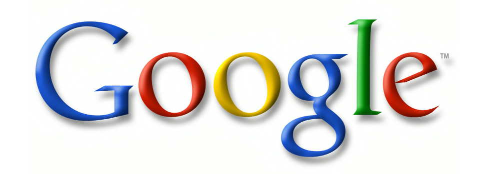
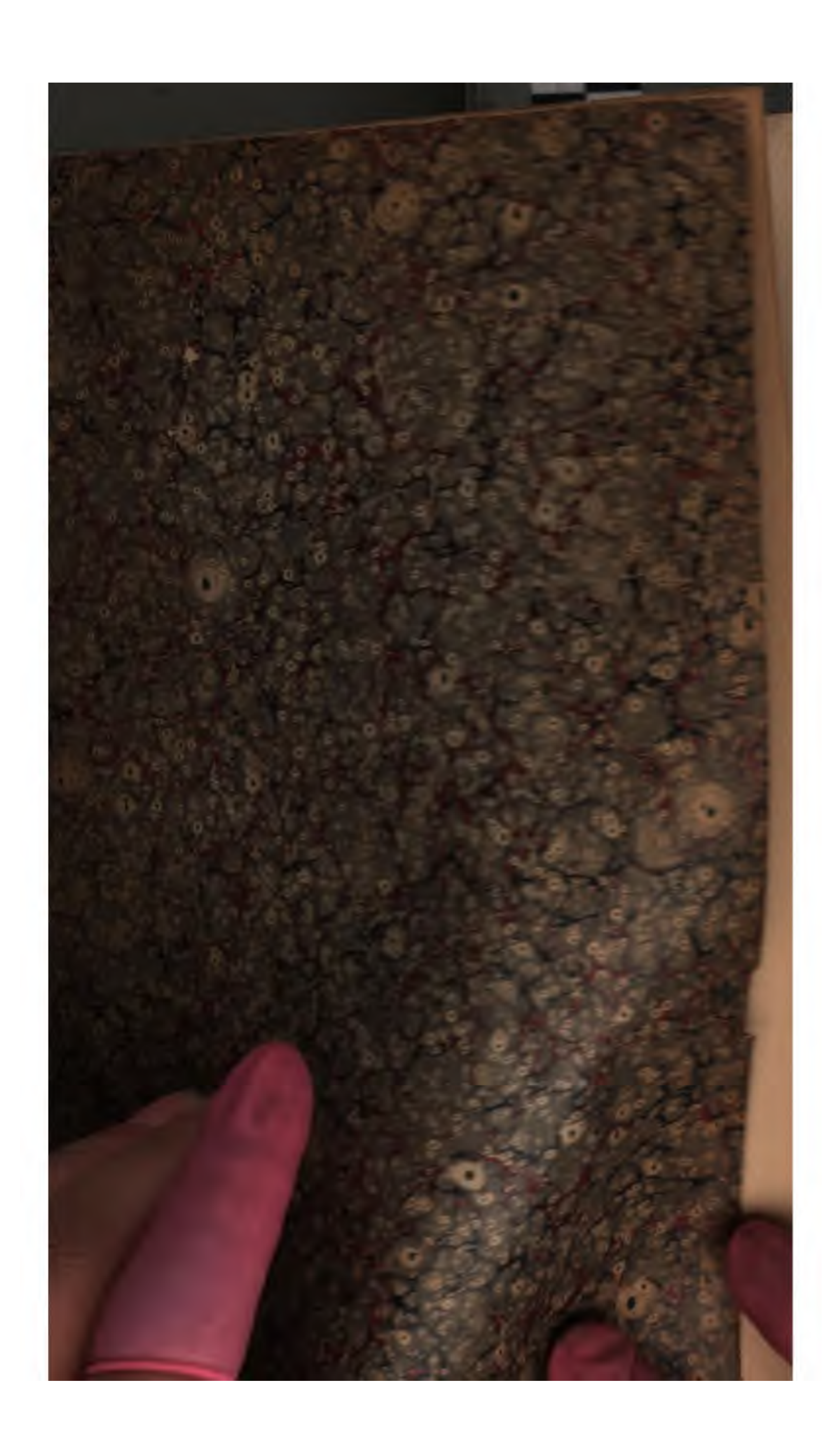





LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY





JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

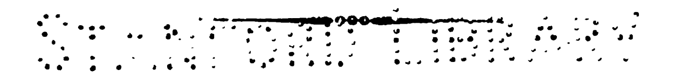
ET DE LA STATISTIQUE

33e ANNÉE DE LA FONDATION

3e SÉRIE. — 9e ANNÉE

TOME TRENTE-CINQUIÈME

(JUILLET A SEPTEMBRE 1874)



PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes,
du Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1874

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES DÉPENSES POUR LA RECONSTITUTION MILITAIRE

SOMMAIRE. — Etat actuel de la question. — La loi du recrutement, ses lacunes et ses vices. — La loi d'organisation de l'armée active. L'armée territoriale et les réserves. — Les questions pendantes. — Les écoles. — L'avancement.

Lorsqu'il y a plus de deux ans nous publiâmes ici même une première étude sur la reconstitution et la refonte de notre système militaire (1), tout à cet égard restait à faire; tout restait encore à l'état de projet et d'étude. Ce n'était pas, d'ailleurs, sans un profond sentiment de tristesse que nous abordions un pareil sujet. Les Prussiens victorieux campaient sur notre sol; ils occupaient nos provinces de l'Est, et les traces de l'invasion saignaient toujours, s'il est permis d'ainsi dire. Voilà ce qui, comme patriote, allait droit à notre cœur, et comme économiste, nous était-il possible d'oublier les charges sans compensation qu'un établissement militaire de quelque importance impose aux nations auxquelles il est nécessaire; de ne pas déplorer ce vieux levain d'orgueil, ce vieux ferment d'esprit spoliateur, qui entraîne les nations européennes, tantôt à la suite de leurs gouvernants, tantôt de leur volonté même, aux horribles jeux de la force et de la science brutale?

Aujourd'hui la situation n'est plus la même. Un homme d'Etat, dont les idées ont trop souvent le tort grave de froisser les notions les plus acquises de la science économique, mais qui, dans ces conjonctures si difficiles, a su rendre d'énormes services, M. Thiers, a fini l'occupation étrangère en soldant, par anticipation, le gigan-

(1) Voir De la *Nouvelle assiette de l'impôt du sang* dans le numéro du 15 février 1872 du *Journal des Économistes*.

tesque rachat que la Prusse avait imposé au vaincu. L'Assemblée nationale a substitué un nouveau régime de recrutement à celui qu'avaient consacré les lois de 1818 et de 1832; plus tard elle a posé les bases d'organisation de l'armée elle-même, soit active, soit territoriale, et voté les premiers moyens de défense du territoire. Elle vient de renvoyer à la commission spéciale des Quarante-Cinq les projets du ministre de la guerre sur la mobilisation, et l'on s'attend à voir cette même Commission divulguer bientôt les plans qu'elle a conçus elle-même pour l'assiette définitive des cadres, comme pour la refonte des services de l'état major général, et de l'intendance, du service de santé militaire. Le moment semble donc venu d'apprécier, dans une étude d'ensemble, ce qui a été fait et ce qui reste à faire quant à notre nouvel état militaire, de se demander si les errements suivis ont été les meilleurs au double point de vue de cet état lui-même et des finances publiques. Personne ne peut oublier que le budget annuel de la guerre absorbe, à cette heure, près de 400 millions; que l'on nous demande, dès à présent, 60 millions pour reculer la ligne des forts détachés qui environnent déjà Paris, et dont les progrès de l'artillerie rayée n'ont que trop démontré, en 1870, l'entière insuffisance; que l'on songe à refaire nos frontières de l'Est, tout à fait dégarnies ot ouvertes par le traité de 1871; que nous sommes contraints de reconstituer notre matériel perdu sur les champs de bataille ou livré à l'ennemi par les défaillances les plus honteuses. Pour apprécier le quantum de toutes ces dépenses, on n'a point jusqu'ici d'éléments très-précis et très-corrects. Mais qui pourrait douter que, même conduites dans cet esprit de stricte économie, auquel nos ministres de la guerre successifs ne nous ont guère habitués encore, elles ne s'élèvent à des chiffres énormes? On a bien le droit d'exiger au moins qu'elles correspondent à leur but, et on aimerait à se dire que ces prélèvements sur les forces vives de la nation, l'industrie, le commerce, les travaux publics, en un mot les arts de la paix, constitueront autre chose qu'un gaspillage grandiose des deniers publics, sans la seule compensation qu'ils puissent offrir : la sécurité nationale et le moyen de repousser de nouvelles entreprises auxquelles les visées d'un Bismarck et l'arrogante politique des successeurs du grand Frédéric donnent assurément le droit de s'attendre.

I

Nous n'avons pas l'intention de beaucoup insister sur la nouvelle loi de recrutement telle qu'elle est sortie, remaniée et mutilée, des délibérations de l'Assemblée nationale. Le projet des Quarante-

Cinq offrait des lacunes et des dispositions peu logiques : elles ont été étendues et aggravées par le texte définitif. L'esprit démocratique a été froissé du privilége accordé aux membres des congrégations enseignantes en le refusant aux instituteurs laïques ; il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que l'institution du volontariat, dont ses auteurs attendaient merveille, sera nuisible à la discipline d'une part, et que, de l'autre, elle ne fournira point à l'armée, comme on le pensait, cette pépinière de jeunes gens qui, après avoir reçu les galons de sous-officier, s'attachant au métier, y demeurent, afin de conquérir l'épaulette, par leurs services et leur travail futurs. Un an de volontariat, c'est trop peu de moitié pour réaliser cette espérance. L'institution est d'ailleurs entachée d'un grand vice ; grâce à la disposition qui met à la charge du volontaire les frais de son armement et de son équipement, et qui fixe à 1,500 francs la représentation pécuniaire de cette obligation, tous les jeunes gens n'appartenant point aux classes aisées se trouvent exclus d'emblée du bénéfice de la mesure. Or, précisément ce sont les fils de ces dernières classes auxquels sourit le moins la carrière militaire quand il faut l'aborder par les bas grades, passer par toutes ses épreuves initiales, aussi multipliées que souvent pénibles. Aussi bien l'expérience a-t-elle prononcé. Bien peu de volontaires, leur année de service finie, restent dans les rangs de l'armée : ils la quittent pour prendre, comme surnuméraires, le bât administratif, que tout Français aime tant à revêtir, pourvu qu'il puisse le faire peser encore plus sur le dos du contribuable que sur le sien même ; pour grossir le nombre des avocats sans causes, des médecins sans malades, des journalistes sans instruction, sans talent, sans conscience.

Il y aurait beaucoup à dire sur la principale disposition de la loi, celle qui scinde le contingent en deux parts, astreintes, suivant les caprices du sort, l'une à cinq ans de service, l'autre à six mois seulement. De toute évidence, on ne fait point un soldat en six mois ; on ne l'ébauche pas même, et par contre trois années suffiraient amplement à toutes les exigences d'une instruction solide, non-seulement dans l'infanterie, mais encore dans la cavalerie et dans les armes spéciales. Seulement, il faudrait débarrasser le *service* d'une foule de minuties fastidieuses, la *théorie* d'une bonne quantité de manœuvres inapplicables devant l'ennemi, partant inutiles, pour ne pas dire dangereuses. Cette simplification paraît être une des nécessités du renouvellement de notre tactique, renouvellement qu'il y aurait lieu, selon le mot de Napoléon Ier, d'opérer tous les dix ans, *si l'on veut garder quelque supériorité*. Sans entrer dans des détails techniques qui seraient déplacés ici, rappelons toutefois que

dans la dernière guerre, les Prussiens ont dû leurs succès nombreux sur les champs de bataille à l'inauguration d'un mode de combattre, familier en somme à nos levées de la première République, mais abandonné depuis, qu'ils ont rajeuni, en lui imprimant des allures plus régulières et plus méthodiques. C'est ce qu'un de leurs généraux, le feld-maréchal duc de Wurtemberg, appelle l'*attaque concentrique*. Les avant-gardes prussiennes rencontraient-elles nos colonnes, elles engageaient le combat; l'artillerie était amenée aussi promptement et en aussi grande quantité que possible, puis placée en batterie sur les points culminants du terrain (1), tandis que l'infanterie était dirigée contre l'un des côtés, ou si la position était resserrée, contre les deux côtés des positions françaises dans le but de les tourner. Cette attaque de l'infanterie avait lieu par demi-bataillons, qui s'avançaient en profitant de tous les accidents du terrain, et se réunissaient au moment du choc décisif. Une seule fois pendant toute la campagne, les Prussiens attaquèrent en colonne serrée : c'était à Gravelotte, et ils échouèrent. Décimées par le feu des chassepots et des mitrailleuses, qui en moins de dix minutes leur mirent hors de combat 6,000 hommes, trois brigades de la garde durent rebrousser chemin sans avoir emporté le plateau de Saint-Privat, sans l'avoir même approché de très-près.

La loi récente sur l'organisation de l'armée doit nous arrêter plus longtemps. Elle divise le territoire français, pour l'assiette de l'armée active, de la réserve de cette armée, de l'armée territoriale et de sa réserve, en dix-huit régions et en subdivisions de régions, chacune de ces régions devant être occupée par un corps d'armée qui y tient garnison, et qui comprend deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages, ainsi que les états-majors et les divers services administratifs d'usage. Elle stipule que cette organisation sera permanente, que chaque région possédera des magasins généraux et chaque sous-région des magasins particuliers d'approvisionnement garnis des armes, des munitions, des effets d'habillement, d'équipement, d'harnachement, de campement nécessaires aux diverses armes formant un corps d'armée. En outre, le bureau de recrutement, établi dans chaque subdivision, fera, chaque année, un recensement général des chevaux, mulets, voitures susceptibles d'être utilisés pour les besoins de l'armée. Enfin, un service de marche

(1) Autre réminiscence des pratiques de Napoléon Ier. Il a dit que sur un champ de bataille, le triomphe serait toujours assuré à celui des combattants qui saurait, *à un moment donné et sur un point donné*, réunir la plus grande masse de canons.

et d'étapes en chemins de fer sera institué par règlement ministériel; l'administration des télégraphes tiendra en tout temps à la disposition de ce ministre le matériel et le personnel nécessaires pour assurer ou compléter le service de la télégraphie militaire; l'instruction des troupes se terminera, chaque année, par des marches et des manœuvres d'ensemble, de brigade, de division, de corps d'armée, quand les circonstances s'y prêteront.

Nous n'entendons pas marchander l'éloge à cette loi; elle renferme assurément quelques dispositions excellentes : la permanence, par exemple, des corps d'armée, de leurs divisions et de leurs brigades, la création de magasins d'approvisionnement régionaux ou sous-régionaux, la tenue d'un registre matricule des ressources chevalines de chaque région, les manœuvres finales d'ensemble. Mais ces manœuvres, pourquoi prévoir qu'elles ne pourront pas toujours s'étendre aux corps d'armée tout entiers? Sans doute parce qu'on ne se propose point de doter chaque région d'un camp, ce qui équivaut à dire que l'on songe à restaurer, à fortifier même l'antique régime de la caserne. Or, il y a quelques jours à peine qu'un éminent officier-général le réprouvait sans la moindre hésitation. « Je ne me consolerais pas, » disait M. de Wimpfen, « de voir la France se mettre en frais de casernes nou« velles, pour le plaisir d'avantager des villes grandes ou petites, « en les aidant à faire consommer leurs denrées et leurs vins. Les « casernes ont engendré, Dieu sait, combien de cabarets; évitons, « s'il se peut, que les cabarets, à leur tour, engendrent un surcroît « de casernes. » Et quelle peinture exacte M. de Wimpfen ne trace-t-il point de ces tristes lieux! « Louvois ressuscité reconnaî« trait l'architecture, la gêne, l'insalubrité, même l'odeur de son « temps..... L'air manque dans les chambrées; la lumière est mé« nagée comme une denrée de grand prix; les infirmeries sont mes« quines, les cantines noires et incommodes.» Donc, s'il fallait absolument construire des casernes, on devrait, comme nos vainqueurs n'ont pas manqué de le faire, les approprier aux besoins du soldat moderne. Mais quand il y aura un camp dans chaque région militaire, lorsque l'armée active et les réserves posséderont un lieu de concentration et d'étude, en plein air, depuis le printemps jusqu'à l'automne, « on s'apercevra que la France possède plus de casernes qu'il n'en « faut pour les besoins de la saison rigoureuse; on ne songera plus « à dépenser quelques millions au nord et au sud, à l'est et à l'ouest, « avec ou sans le concours des municipalités intéressées (1).

Mais une disposition, à notre sens tout à fait mauvaise, est celle

(1) *Le XIXe siècle*, 4 mai 1874.

de l'art. 2, portant que l'armée active *se recrute* sur l'ensemble du territoire. Isoler la troupe de la population civile, exiler le conscrit de sa terre natale, telle a été, depuis cinquante années, la préoccupation constante des chefs militaires et la besogne des officiers de recrutement. L'intention peut être louable; c'est celle de fondre les diverses nuances du caractère national sous l'action d'une discipline uniforme, de stimuler par les contrastes les intelligences paresseuses et les qualités engourdies. Mais a-t-on songé, à prendre la question sous son côté purement militaire, qu'on s'interdisait ainsi d'utiliser sur place les aptitudes diverses des populations; de recruter, par exemple, dans les régions montagneuses une infanterie particulièrement solide, dans les grandes villes des hommes plus propres au service des armes spéciales, dans les pays où le cheval s'élève des hommes plus familiers avec l'équitation? Sous le rapport moral, le résultat est pire encore. Quand on a réuni, comme le disait le spirituel et très-compétent auteur de *l'Armée dans la société moderne*, « quand on a réuni, en Champagne, un « auvergnat, un bas-breton, un provençal, sous les ordres d'un « caporal gascon, qu'on est loin du résultat qu'on s'était flatté « d'obtenir! » Lorsque ces hommes se sont une fois entendus sur les détails quotidiens de leur existence, qu'ils ont mis en commun les facéties grivoises de leur propre terroir et celles qui, de temps immémorial, ont le privilége d'alimenter la gaîté soldatesque, ils n'ont plus rien à se communiquer, rien à s'apprendre; ce qu'ils échangent, à vrai dire, communément ce sont leurs travers, leurs vices réciproques. Enrégimentez à côté l'un de l'autre le paysan du hameau perdu et l'ouvrier de la ville, mais enfants tous les deux du même sol, et de ce rapprochement, de ce contact naîtront l'émulation et la confiance. Si un soldat illustre, si Gouvion-Saint-Cyr ne s'est pas trompé en mettant l'esprit national au-dessus de l'esprit de corps, l'intérêt du pays est de grouper les recrues d'une même région, loin de les disséminer. On a grand tort de dédaigner le patriotisme local, de railler l'amour du clocher. L'idée métaphysique que le mot de patrie renferme reste étrangère au plus grand nombre, et ce qui donne pour eux un corps au patriotisme, ce sont les montagnes, les ruisseaux, les bois du village natal.

« La défense du sol national ne dépend pas d'une accumula- « tion savante de pierres de taille sur des points déterminés à « l'avance, mais de l'organisation d'une force nombreuse, bien ar- « mée et sérieusement exercée » (1). Sans contester le moins du monde la vérité de cette proposition dans sa seconde partie, bien

(1) Général de Wimpfen. *Loco citato.*

des militaires n'y adhèrent point quant à sa première. On a dit que l'Assemblée nationale avait récemment voté un projet de loi pour la construction autour et dans les environs de Paris de nouveaux forts : ils sont au nombre de dix-sept, dont cinq pour la région du Nord (Cormeil, Domont, Montlignon, Montmorency, Stains), trois pour celle de l'Est (Vaujours, tête de pont de la Marne, Villeneuve-Saint-Georges) ; neuf pour la région du Sud (Châtillon, Butte-Chaumont, Palaiseau, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr, Marly, Sainte-Jamme, Aigremont). Ainsi que l'a dit le rapporteur, l'honorable général de Chabaud-Latour, Paris est *l'objectif obligé de l'ennemi*, et l'expérience de la dernière guerre a mis en relief les lacunes que présente le système actuel de sa défense, tel qu'il fut conçu il y a trente-quatre ans. Les fortifications existantes ne mettent plus cette immense capitale à l'abri d'un bonbardement ; elles ne répondent pas davantage « aux exigences d'une défense éloignée « et active qui est, ainsi que l'ont démontré plusieurs siéges cé« lèbres, le genre de défense dont on peut attendre les résultats les « plus grands.» La *Réunion des officiers*, qui, pour le dire en passant, travaille avec l'ardeur la plus intelligente et la plus méritoire, la Réunion des officiers indique à son tour, pour la défense de notre nouvelle frontière, le camp retranché de Belfort qu'il faudrait modifier et agrandir, de même que deux autres camps de même espèce qu'il faudrait établir à Chaumont et à Châlons-sur-Marne. Elle ajoute à ces ouvrages sept forteresses à construire, dont elle désigne approximativement les sites de la manière suivante : 1° entre Montmédy et Montguyon ; 2° entre Verdun et Clermont-en-Argonne ; 3° vers Pagny-sur-Meuse ; 4° vers Blainville-sur-Meurthe ; 5° au-dessus de Saint-Dié ; 6° vers Saint-Maurice-en-Vosges ; 7° vers Epinal. Il y aurait lieu, d'ailleurs, dans ce système, de démolir les enceintes reconnues inutiles de Sedan, de Vitry-le-Français, de Verdun, de Toul, de Soissons. Les frais de cette démolition seraient en grande partie, en totalité peut-être, couverts par la vente des terrains ainsi restitués à l'agriculture ; et quant aux fortifications nouvelles, l'armée permanente effectuerait la majeure partie des travaux, du moins pour les terrassements. Il n'en resterait pas moins à la charge du budget de la guerre de très-fortes dépenses, qu'on a évaluées quelque part à un minimum de 300 millions (1). La question est de savoir si la nécessité, l'utilité même

(1) Dès à présent un projet ministériel évalue à 78 millions les travaux de première urgence, dont 26 à prendre immédiatement sur les 39 disponibles du compte de liquidation.

les justifierait toutes, et sans vouloir la trancher *ex-cathedra*, on peut bien, ce semble, en se rappelant les renseignements des invasions de 1814 et de 1815, voire de celle de 1870, répudier la construction des sept nouvelles enceintes désignées ci-dessus, et se contenter de l'établissement ou de la rectification des camps retranchés de Belfort, de Chaumont et de Châlons-sur-Marne.

Aussi bien, la construction de grandes places nouvelles n'a-t-elle pas obtenu dans la Réunion des officiers un assentiment unanime. Une publication plus récente a fait remarquer que les Allemands s'attachaient, à cette heure surtout, à commander les lignes de communication, et que leurs travaux de fortification actuels avaient pour but de s'assurer les principaux passages de fleuves, les défilés des montagnes, et particulièrement les nœuds de chemins de fer, ou les points de rencontre des principales lignes. Ils regardent comme absolument nécessaire de s'assurer la possession des voies ferrées. Mais pour cela il est inutile de construire de grandes places d'armes; le plus souvent un simple fortin, ou quelques retranchements autour du chemin de fer lui-même suffisent pour abriter le passage contre un coup de main et pour le défendre pendant un assez longtemps. Tel fut le cas, en 1870, de la petite place de Toul. Ces petits forts isolés n'entraînent pour leur défense aucun grand sacrifice d'hommes ou de matériel; succombent-ils, l'effet matériel et moral est assez insignifiant. Aussi les Allemands s'occupent-ils d'en hérisser leur territoire. Voilà l'exemple qu'il faudrait imiter chez nous, selon l'auteur de la publication à laquelle on faisait allusion tout à l'heure; une étude de quelques mois, basée sur l'expérience de la dernière campagne révélerait les points à fortifier, et l'exécution des travaux eux-mêmes ne demanderait guère plus d'une année, avec des dépenses relativement faibles.

II.

Bien des questions— et ce ne sont pas les moins intéressantes— restent en suspens. Comment sera composé le bataillon, qui constitue, dans l'infanterie, la véritable unité tactique et combien de bataillons réunira-t-on pour former le régiment? Conservera-t-on aux chasseurs à pied une existence à part? Quelle proportion la cavalerie gardera-t-elle par rapport aux autres armes, et maintiendra-t-on la grosse cavalerie? Fondra-t-on le génie et l'artillerie en une seule arme? Ouvrira-t-on le corps de l'état-major et fera-t-on rentrer l'intendance dans le cercle de ses véritables attributions Comment rendra-t-on enfin au corps des officiers de santé mili-

taire quelque liberté d'action, et comment s'y prendra-t-on pour le mettre à même de rendre tous les services qu'on est fondé à en attendre, et qu'une organisation vicieuse lui interdit de fournir aujourd'hui ?

L'effectif du bataillon varie beaucoup chez les diverses nations militaires, et le plus élevé paraît exister en Autriche, où son chiffre normal s'élève à 1,200 hommes. Le maréchal Marmont, en critiquant ce chiffre comme peu favorable à l'ordre et à la rapidité des manœuvres, lui reconnaissait néanmoins un très-sérieux avantage, à savoir que les pertes se renouvelant souvent à la guerre et les vides tardant à se combler, un bataillon de cet effectif résisterait plus longtemps. Le chiffre de 1,000 paraît raisonnable, subdivisé en cinq compagnies de 200 hommes chacune, en temps de guerre, bien entendu. La réunion de quatre bataillons formerait le régiment. C'est le nombre actuel; mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui le quatrième de ces bataillons sert de dépôt, tandis qu'il serait préférable de conférer au dépôt une existence tout à fait distincte, non du régiment lui-même, à coup sûr, mais de l'organisation fragmentaire de ce régiment. Dans ce système, le dépôt n'aurait pas de cadres propres, et ne servirait qu'au rassemblement des recrues pendant tout le temps exigé par leur premier apprentissage. C'est ce qui se pratique dans les corps de l'artillerie. De la sorte, tout régiment d'infanterie serait toujours prêt à entrer en ligne avec ses quatre bataillons, dans lesquels il n'y aurait, au moment donné, qu'à verser assez d'hommes pour mettre leur effectif sur le pied de guerre. On fondrait, d'ailleurs, dans l'arme les bataillons de chasseurs à pied. Ces corps étaient pourvus à l'origine de carabines à longue portée que le reste de l'infanterie ne possédait pas, et leur mission était de remplir un service spécial, celui d'éclaireurs et de tirailleurs. Des écrivains militaires prévirent qu'ils seraient aisément distraits de leur affectation étroite: c'est ce qui s'est vérifié en Crimée et en Italie où les généraux divisionnaires, ayant sous la main, dans les chasseurs à pied, des troupes d'une solidité rare et d'une cohésion remarquable, s'en sont servis pour toutes les besognes, comme de leurs autres forces. Aucune raison décisive n'existe plus de maintenir les chasseurs à pied en institution séparée, lorsque l'infanterie tout entière est munie d'armes de précision, pratique tous les exercices du tir, est initiée à tous les détails de l'école du tirailleur. Le recrutement de ces bataillons est d'ailleurs nuisible au recrutement général de l'arme dont ils relèvent. Quand le contingent annuel a été écrémé (qu'on nous passe le mot) au profit tour à tour des armes spéciales de la cavalerie, des chasseurs à pied, que reste-t-il à la *reine*

des batailles si ce n'est les sujets les moins vigoureux et les plus mal tournés (1) ?

Laissons aux tacticiens le soin de déterminer, d'après les expériences des dernières guerres, la proportion qu'il convient d'établir désormais entre la cavalerie et les autres armes. La cavalerie rencontra, dans la guerre d'Italie des difficultés spéciales, et depuis, le perfectionnement continu des armes à feu n'a pas laissé d'accréditer l'opinion de son inutilité complète. Le général Trochu pense que c'est là une erreur, qui est née d'une autre, c'est-à-dire l'opinion suivant laquelle cette arme serait surtout l'instrument des grands chocs, alors qu'il importe d'y voir seulement un instrument de vitesse et de ces effets moraux dont la portée, en quelque cas, est incalculable. Partir de plus loin, arriver plus vite, tel est le programme de la cavalerie future. Désormais, il faudra monter des cavaliers légers sur des chevaux énergiques et résistants; laisser à l'infanterie, où ils trouveront leur place naturelle, ces hommes grands et forts que la cavalerie aimait à s'approprier jadis; débarrasser l'ordonnance d'une foule de manœuvres fort belles sur le champ de manœuvres, sans doute, mais compromettantes devant l'ennemi. « L'équitation est tout ici », disait Marmont. « C'est elle qui subjugue le cheval et le dompte : les « manœuvres seront toujours assez correctes avec de bons cavaliers. » Si le général Trochu a vu juste, et nous le croyons, la grosse cavalerie aura vécu. Les armes purement défensives ont fait leur temps : c'est ce que nos héroïques cuirassiers ont malheureusement appris à Reischoffen, de même que les cuirassiers allemands à Bapaume. Impuissantes à protéger les poitrines qu'elles recouvrent, elles ne servent qu'à surcharger le cheval, ce qui n'est pas le meilleur moyen de faciliter au cavalier le parcours de grands espaces à une allure très-rapide. Quel que soit, au surplus, le rôle de la cavalerie dans les futurs chocs des champs de bataille, il est quelques fonctions qui ne cesseront jamais de lui incomber en campagne : faire des vivres, éclairer les mouvements des autres armes, couper les communications, recueillir des prisonniers. Il est de la dernière évidence qu'une cavalerie affectée à ces divers emplois se passera mieux des habitudes brillantes, mais parfois factices, qui s'acquièrent au manége, que des procédés d'une équitation rationnelle, qui inspirent au cavalier une juste confiance en lui-même, parce qu'il se sent sûr de sa monture dans toutes les

(1) A en croire les on-dit des journaux, les Quarante-Cinq ne partageraient pas cette opinion : non-seulement ils maintiendraient les 30 bataillons actuels de chasseurs à pied; mais ils en créeraient six autres dits de montagne.

circonstances, sur tous les terrains. Et on a vraiment peine à en croire ses oreilles quand on entend dans la bouche d'officiers instructeurs des aphorismes du genre de celui-ci : « En fait de re-« crues, nous préférons de beaucoup celles qui n'ont aucune con-« naissance du cheval, car il est bien plus facile de leur inculquer « les bons principes. »

En l'état actuel des choses, l'artillerie est chargée de l'établissement des ponts mobiles; les travaux de mine et de sape incombent au génie. Ils reviendraient à l'artillerie par la fusion des deux armes, jadis réunies, maintenant parallèles. Il est remarquable que l'artillerie et le génie, si mal à propos séparés pendant la paix, travaillent de concert, côte à côte, en temps de guerre, concourant au même but par des procédés communs et souvent identiques. Pourquoi donc isoler plus longtemps des éléments analogues et craindre que, débarrassés du bagage encyclopédique dont ils sont écrasés aujourd'hui, des sujets d'élite fussent incapables d'acquérir à la fois des connaissances, des qualités, des pratiques qui affectent tant de similitude?

Le corps de l'état-major a un grand besoin de devenir plus militaire et d'ouvrir son sein à tous les officiers d'un mérite avéré. Un corps privilégié, un corps fermé n'est guère capable de former des confidents et des auxiliaires du commandement supérieur, ce qui néanmoins est le rôle propre et constitue la mission particulière des états-majors. Voilà un jeune homme de 22 ans qui sort de l'école d'application où il a passé deux ans à s'initier presque exclusivement aux arcanes de la topographie et de la géodésie, à *potasser le Topo*, comme il dit en son jargon scolaire. Il entre dans un régiment d'infanterie pour deux ans, dans un régiment de cavalerie pour deux autres et, sans traverser même les armes spéciales, il se trouve capitaine. Alors, il passe dans les bureaux, en quittant la vie militaire, en ne tenant plus à l'armée que par son titre et par son uniforme. On se demande naturellement si ce jeune homme, qui n'a figuré dans la ligne qu'en oiseau de passage, dont le grade même, ne répondant à aucun emploi, n'est qu'une concession à la légalité, a pris beaucoup de goût pour des occupations et des devoirs éphémères, envisagés peut-être par lui comme des retards apportés à sa véritable carrière. Ces gages que les règlements en exigent ne pourraient être pris au sérieux qu'autant que son avenir resterait attaché à la manière dont il aurait traversé l'épreuve à laquelle il paraît indispensable de le soumettre. C'est ainsi qu'on l'entend dans l'armée prussienne : là l'officier d'état-major se retrempe continuellement dans les rangs dont il est issu; il y rentre à chaque grade qu'il quitte dans l'état-major et ne reparaît pas

dans ce corps, avec son nouveau titre, s'il ne s'en montre pas digne. Napoléon Ier a bien indiqué la création d'un corps d'état-major spécial, et Gouvion-Saint-Cyr l'a consacrée ; mais c'était alors satisfaire à une nécessité du temps, celle de placer des aides-de-camp instruits et bien élevés près de généraux dont les manières et les connaissances n'égalaient point la bravoure ou le coup d'œil militaire, et dont certains auraient pu répéter presque le mot des anciens preux : *Nescio litteras*. Nos généraux actuels ne ressemblent nullement à cet égard à leurs dévanciers. Hâtons-nous donc d'adopter le mode que la Prusse suit pour le recrutement de ses remarquables états-majors. Au fond, il ne diffère pas des pratiques suivies dans les armées de la première république et du premier empire, avec une régularité qui n'appartenait point alors à la nature des choses et des garanties plus faciles à se procurer maintenant.

Sur la nécessité de refondre l'administration militaire, l'opinion est unanime, tant une masse de faits significatifs, et trop similaires pour se réduire à un état accidentel, a révélé dans son mécanisme un désarroi complet et dans son principe vital une impuissance périlleuse. A l'armée du Nord, comme à celle du Nord, sur les bords de la Loire, comme sur la frontière de l'Est, la plainte a été universelle, et ce qui s'est passé à Paris même, sous nos yeux, ces convois de vivres qui se trompaient de route, ces blessés qu'on laissait vingt-quatre heures et plus sur le champ de bataille, ces ambulances mal chauffées et dépourvues de remèdes, de charpie, de linge, décèlent un mal invétéré et profond. L'intendance, en effet, a fonctionné à rebours, pour ainsi dire, pendant la campagne d'Italie. Le pain et le biscuit arrivaient avariés, quand ils arrivaient, et si les troupes en furent quittes, en Crimée, pour des distributions irrégulières, c'est que le soin des approvisionnements avait été confié à une grande maison de Marseille.

Sans passer entièrement sur la tête des personnes, dont un trop grand nombre sont restées asservies au texte étroit des règlements, dans des occasions qui voulaient de l'ingénuité et de la souplesse, les causes du mal tiennent avant tout à la constitution même du corps de l'intendance. Sous la Restauration, des hommes tels que les Gouvion-Saint-Cyr et les Préval, mettant en œuvre les enseignements des grandes guerres qu'ils avaient faites, dotèrent l'armée d'un système administratif dont les principes et le mécanisme possédaient une vraie valeur pratique. Alors, les *commissaires*, les *directeurs*, les *contrôleurs des guerres* vivaient, dès l'âge de dix-huit ans, dans l'atmosphère des transactions appliquées particulièrement aux besoins militaires; ils y terminaient leur carrière, et ce qu'un tel

système était capable de produire, l'expédition d'Egypte et celle de Saint-Domingue, puis la conquête d'Alger en fournirent de beaux exemples. De nos jours, on a réuni dans les mains des intendants, avec le contrôle des effectifs et des finances qui devrait être leur attribution unique, le service médical, le service des subsistances, ceux de l'habillement, du campement, de la justice militaire; un examen purement théorique leur tient lieu des connaissances pratiques et de l'expérience personnelle qu'on exigeait de leurs devanciers. Ils se recrutent parmi les jeunes capitaines de l'armée, que ce recrutement affaiblit dans ses forces vives sans assurer à l'intendance des vocations sûres, car les avantages pécuniaires ou honorifiques qu'elle offre libéralement séduisent surtout le plus grand nombre des aspirants. Chose singulière! le décret qui a institué les intendants-généraux inspecteurs permet de les choisir parmi les généraux de brigade âgés de soixante-deux ans, c'est-à-dire rejetés dans le cadre de réserve. « Vit-on jamais » dit à ce propos le général Trochu « dans l'échelle des fonctions publiques françaises, un aussi étonnant exemple d'erreur! » Et, franchement le terme paraît bien adouci si l'on songe qu'à l'armée, *le mépris de l'administration n'est pas autre que les mépris des hommes,* pour employer les expressions de M. Bolliet, un ancien intendant, d'après nos souvenirs.

Aussi s'accorde-t-on à condamner les innovations introduites sous le règne du roi Louis-Philippe et complétées d'une façon si malheureuse du temps de Napoléon III. Mais s'agit-il des moyens de constituer un nouveau système, tout accord disparaît. Il va de soi qu'il ne faut rien attendre des bureaux de la guerre : là trône Pangloss, avec un ventre florissant, des lunettes montées en or, la casquette au sextuple galon, et Pangloss traite les abus comme fait le géologue des restes d'une faune disparue. Mais soit dans l'armée, soit dans la presse, les idées à cet égard se réduisent à peu près à un *delenda est Carthago.* Le général Trochu a proposé d'attribuer au commandement la direction administrative, le contrôle à l'intendance, l'exécution à des agents civils, intéressés dans leur gestion et financièrement responsables. Rapprocher l'administration du commandement, dont elle a toujours relevé en principe, mais dont elle est restée réellement indépendante, tel est bien le but; mais est-il certain qu'une séparation complète de l'élément militaire et de l'élément administratif permît de l'atteindre? Que les services administratifs du régiment, même ceux que dirigent les majors et les capitaines trésoriers ou d'habillement, les officiers comptables revêtent encore plus ce caractère, la mesure n'aurait que des avantages. Seulement, il conviendrait de les confier à un personnel spécial, quoique restant placé sous les ordres directs des chefs de

corps. Deux officiers d'administration par régiment sembleraient devoir suffire à cette tâche : l'un chargé de la trésorerie, l'autre des vivres, de l'habillement, de l'équipement, du campement. Les compagnies dites *hors rang*, qui sont de vrais non-valeurs au point de vue militaire, disparaîtraient, et il serait pourvu aux besoins de la troupe, en fait de pain, de vivres, d'habits, de chaussures, par des marchés passés avec des fournisseurs civils. On recruterait ces officiers d'administration au sein de l'armée, parmi les sous-officiers ayant fait leur apprentissage pratique dans les bureaux régimentaires et qu'on enverrait perfectionner leur éducation théorique dans une école spéciale, dans les programmes de laquelle il ne faudrait pas omettre la connaissance des forces productives et des ressources alimentaires des pays étrangers. De l'aveu, en effet, de M. l'intendant-général Vauchelle, le manque de cette connaissance explique, dans une large mesure, « les fautes commises par « notre administration militaire toutes les fois qu'il a fallu faire « des préparatifs d'entrée en campagne. »

La prépotence conférée aux intendants sur le corps de santé militaire blesse dans leur dignité des hommes très-souvent aussi instruits que modestes, et leur cause dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens des gênes et des ennuis vraiment incroyables. On a peine à s'imaginer qu'un médecin en chef d'hôpital ou d'ambulance soit tenu, par exemple, de soumettre au visa d'un fonctionnaire purement administratif ses bons de médicament et de linge pour pansements, etc. *Ab uno disce omnes*. Il est temps, grand temps de faire cesser cet état de choses aussi abusif; de restituer aux médecins militaires une indépendance dont les malades qu'ils soignent et les blessés qu'ils pansent recueilleront les premiers et les plus grands bénéfices. Le contrôle financier est la seule fonction, on ne saurait trop le redire, qui soit assignable à l'intendance, le seul rôle qu'il lui soit donné de remplir d'une façon fructueuse. Dans ces limites, son recrutement cesserait d'affaiblir l'armée active, et par une juste interversion des pratiques actuelles qui ferment les portes de ce corps aux officiers d'administration, s'opérerait parmi ces mêmes officiers. Le nombre de ses membres se proportionnerait aux vraies exigences du service, et ce service n'aura certainement rien de trop pénible quand on aura purgé la comptabilité militaire de cette foule d'écritures qui la compliquent et, sous prétexte d'y porter la clarté, tendent bien plutôt à y jeter de la confusion et du désordre. C'est à propos de tout et de rien un luxe d'états, de situations, de décomptes qui réjouit les marchands de papiers beaucoup plus que les officiers ou sous-officiers comptables. Nous nous souviendrons toujours

de cette exclamation d'un capitaine d'artillerie à qui l'on faisait signer, à propos du départ de sa batterie, une montagne de paperasses : « Mon cher, » dit-il, en se tournant vers le fourrier qui les lui tendait les unes après les autres : « Si Napoléon ressuscitait et « voulait recommencer la campagne de Russie, il aurait à traîner « derrière lui autant de scribes que de baïonnettes. »

III

Les États-Unis et la Grande-Bretagne demandent au commerce les armes et les munitions dont ils se servent, et c'est une usine célèbre qui a fondu ces canons monstrueux que les Prussiens ont mis en batterie sous les murs de Paris et de Strasbourg. En France, pays de toutes les hardiesses intellectuelles et de toutes les routines économiques, l'État continue de forger ses armes, de couler ses canons, de fondre ses projectiles, de doser ses poudres, sans avoir éprouvé jusqu'ici, paraîtrait-il, aucun scrupule sur la question de savoir si ce système n'est point à la fois très-lourd aux finances publiques et désavantageux à l'armée elle-même. Sous sa face scientifique il est cependant jugé sans retour : les lois de la production, celles de la nature, la force des choses, tout se réunit pour interdire à l'industrie officielle le bon marché et la perfection de main-d'œuvre de l'industrie libre. On ne saurait contester que l'intérêt privé est l'âme de cette industrie, le véhicule des transactions commerciales. C'est l'*alea* inhérent aux affaires qui stimule et retient du même coup le producteur, qui lui inculque la hardiesse jointe à la prudence, qui tient son esprit en un constant éveil et le fait attentif à tous les procédés susceptibles de rendre sa fabrication moins chère ou plus brillante. Voyez le directeur d'une grande usine privée : matières premières, main-d'œuvre, outils, frais généraux, il prévoit tout, calcule tout, parce qu'au bout d'une méprise, d'un faux calcul, il entrevoit de lourdes pertes, une ruine complète peut-être. Élève-t-il des bâtiments d'exploitation, il les conçoit en vue de leur fin même; il s'interdit les accessoires inutiles et les constructions fastueuses. Mettez à sa place un haut fonctionnaire, et le spectacle va changer. Privé de l'énergique stimulant d'une responsabilité propre, désintéressé dans la fourniture des fonds qui alimentent l'entreprise, dégagé des risques qu'elle peut courir et assuré par avance du débouché de ses produits, il la gère bien plutôt qu'il ne la dirige et l'anime. Les dépenses ne se règlent plus selon les principes d'une économie sévère; on sacrifie aux apparences dans les installations, aux fantaisies dans l'architecture; la routine se glisse dans les procédés techniques, et les

abus administratifs rencontrent des complices involontaires dans les allures impérieuses du commandement et les formes particulièrement cassantes de la bureaucratie militaire. Car l'État, suivant la remarque d'un membre de l'Université qui est aussi un véritable économiste (1), l'État, quand il délègue un pouvoir, entoure son exercice de précautions variées : il limite par un conseil l'autorité du directeur et surveille sa gestion par un contrôle. Ces précautions, les contribuables peuvent assurément s'en féliciter à certains égards; mais elles entraînent des frais d'administration considérables et sont cause de lenteurs parfois insupportables. On ne sait que trop combien l'administration française est formaliste et paperassière, combien elle multiplie les écritures, les lettres d'avis, de convocation, de réception, les enregistrements, les demandes d'informations, etc., etc., et la vérité impose cet aveu : c'est que cet esprit tracassier et mesquin ne prédomine nulle part autant peut-être que dans les bureaux militaires, plus asservis au texte des instructions, plus habitués, en vertu de la discipline, à les transformer en consignes.

A l'argument économique qui plaide d'une façon si victorieuse pour la remise à l'industrie privée des fonderies, des manufactures d'armes, des poudreries de l'État, comme pour la suppression des compagnies d'ouvriers du génie, de l'artillerie, du train des équipages, chargés de construire des caissons, des affûts, des porte-corps, des briqueballes, des haquets, des chèvres, des bateaux, des chariots, etc., etc., en un mot, des engins et des apparaux que leur destination spéciale et leur agencement particulier n'empêchent point de rester de simples assemblages de bois et de fer; à cet argument une considération d'un autre ordre vient apporter son appui. Bastiat n'accordait point à la religion la puissance de toucher les cœurs « des Tartuffes, des Césars, des sinécuristes et des monopolistes; » mais il croyait l'économie politique en mesure d'éclairer leurs dupes et leurs victimes. Hélas! cette tâche a souvent dépassé ses forces; elle a dû se résigner, par exemple, à compter avec des esprits assez fermés à l'évidence pour contester les bienfaits de la liberté commerciale et ne pas reconnaître l'identité du principe communiste et du principe protectionniste. Au moins, ces gens arriérés doivent-ils avoir un cœur accessible au patriotisme, et sur ce terrain nouveau, la solution en litige ne doit pas trouver de contradicteur. Il est certain que les usines de l'État ont manifesté leur impuissance lors de la dernière lutte; elles n'ont pu

(1) Félix Cadet. V. son excellent travail sur cette question même au *Journal des Économistes*, numéro de septembre 1871.

armer, pendant cette période plus de 500,000 hommes; cela ressort de documents distribués à l'Assemblée nationale. Il a fallu demander au dehors une quantité immense de fusils, de baïonnettes, de canons, de projectiles, et quel pays l'a fournie? Les deux pays mêmes où la fabrication de ces engins était libre. Il a fallu encore recourir dans le même but à l'industrie nationale, mais à l'industrie forcée d'improviser sous le coup d'événements qui se précipitaient ses locaux, ses procédés, son outillage (1).

On vient d'indiquer une première source de très-sérieuses économies : on en trouverait une seconde dans le renvoi en masse de l'armée dans ses foyers, pendant les mois d'août et de septembre, qui séparent naturellement la saison des manœuvres de celle du repos, et qui coïncident avec l'époque soit des grands travaux agricoles, soit des vacances scolaires, comme dans la fixité des uniformes, la permanence des garnisons, le déclassement des places fortes devenues inutiles. Ces places fort nombreuses, construites par Vauban pour la plupart, sont dépourvues d'une ceinture de forts détachés qui seuls, avec l'extrême portée de l'artillerie moderne, abritent le corps de place contre les coups d'écharpe ou de revers des batteries volantes. Elles n'arrêtent point l'envahisseur, à moins d'être placées dans un site exceptionnellement favorable : il passe outre, ou s'il fait la guerre comme les Prussiens, c'est-à-dire en sauvage, il les force à une reddition rapide, en incendiant les villes mêmes qu'elles sont censées protéger. Leur entretien ne laisse pas d'être onéreux, et des hommes compétents ont calculé que les frais de leur démolition seraient beaucoup plus que cou-

(1) On est heureux, disions-nous dans notre premier travail, de voir ces idées partagées par des militaires, tels que les généraux Chareton, Martin des Pallières, Frébault, tous les trois membres de la Commission des Quarante-Cinq. L'adhésion du général Frébault, ajoutions-nous, était d'autant plus méritoire qu'artilleur lui-même, il avait eu à triompher de préjugés professionnels, quoique peut-être cette qualité même lui eût fait sentir qu'au point de vue strictement militaire, la disjonction de l'élément producteur et de l'élément combattant, aujourd'hui confondus au soin de son arme, n'offrait que des avantages. Nous ne reprendrons pas ici les preuves qne nous donnâmes alors de cette assertion. Cette confusion amène constamment dans l'artillerie beaucoup de jeunes gens sortis de l'École polytéchnique, dont la vocation n'est pas précisément militaire et qui font toute leur carrière dans les fonderies et les manufactures d'armes. Que la guerre éclate et que les nécessités du moment les rappellent à un service actif, ils s'y trouvent impropres par l'habitude d'une vie sédentaire et quasi-civile.

verts par la vente des terrains que leurs remparts, leurs fossés et leurs glacis ont enlevés jadis aux maisons et à l'agriculture. Le va-et-vient perpétuel des troupes qui changent de garnison forme assurément dans le budget de la guerre un de ses forts articles de dépenses. C'est vainement qu'on invoque pour le justifier les nécessités de la discipline et le danger que de très-longs séjours au même endroit feraient courir à la moralité du soldat. Cette assertion n'est nullement d'accord avec les expériences faites à l'étranger, surtout en Autriche, dans les conditions les plus concluantes, et lors de la débâcle générale de 1870 ne sont-ce pas les armes spéciales qui ont fait la meilleure contenance? Or, leurs régiments séjournaient pendant six ou huit années dans les mêmes lieux, et les pontonniers ne quittaient jamais Strasbourg. Quant aux uniformes, on ne reverra plus, espérons-le, les scandales (le terme n'a rien de trop fort) qui se sont produits sous le second empire. Néanmoins, l'Assemblée nationale a été sage quand elle s'est réservé à elle-même le droit d'approuver les modifications que le département de la guerre serait tenté d'y introduire. Si cette mesure avait été prise plus tôt, nous n'aurions pas vu peut-être nos chasseurs à cheval affublés d'une coiffure qui n'est pas plus commode qu'une autre et qui est tout à fait disgracieuse, le *tambour à visière*, comme on l'a surnommée. Peut-être encore n'eût-on pas alourdi, ainsi qu'on l'a fait, le costume des artilleurs, jadis si coquet dans son austérité, ou restitué à l'infanterie des épaulettes encombrantes et des shakos dont, une fois en campagne, elle n'a jamais su que faire; gratifié les gardes républicains et les pompiers de deux couvre-chefs, l'un pour le service, l'autre pour la promenade en ville.

IV.

Après la révolution de 1830, le maréchal Gérard conçut le projet de transformer l'établissement de Saint-Cyr en une école de sous-officiers ayant de un à quatre ans de services. Cette idée trouva dans le général Préval un contradicteur décidé : « Ou l'école avec « la forme qu'elle avait et le remplacement, » disait-il, « ou point « de remplacement et point d'école, » et il ne cachait pas ses préférences pour le second terme de cette alternative. Quelque imposante que soit l'opinion d'un juge aussi intelligent des choses militaires, il semble difficile d'y souscrire, parce que la suppression des écoles abaisserait dans l'armée le niveau de l'instruction professionnelle et celui surtout de l'instruction générale. Elles constituent, il est vrai, un sorte de privilége en faveur des classes riches;

mais dans toute société, aussi démocratique qu'elle puisse être, que de priviléges analogues et indestructibles parce qu'ils tiennent au fond des choses et à leur force! Aussi bien l'intérêt de nos institutions militaires ne doit-il pas être tout à fait sacrifié à des considérations de pure politique, et tant que l'accès à l'épaulette restera ouvert, par la voie du régiment, aux jeunes gens pauvres, aucun principe essentiel de justice sociale ne paraîtra méprisé, surtout si l'on s'applique à rendre l'avancement de sous-officiers plus régulier et plus rapide. Seulement, s'il est vrai qu'à l'école Saint-Cyr *tout semble combiné à dessein pour étouffer le goût de l'étude quand par hasard les élèves l'y apportent*, tout le monde et chacun ont le droit de crier avec l'auteur anonyme de cette assertion affligeante : Remaniez, remaniez de fond en comble cette pépinière principale des officiers de la ligne (1).

M. X... est pleinement convaincu, contrairement à une opinion, selon lui et selon nous trop répandue, qu'avec plus d'artillerie et plus d'hommes, la France sera en mesure de remplir la tâche que l'avenir peut lui imposer. C'est l'instruction surtout qui lui a manqué, dit-il, dans ses récentes épreuves : instruction primaire chez le soldat, science militaire chez l'officier. Tel est, d'ailleurs, l'officier, tel le soldat, et, pendant la guerre de 1870-71 « ce n'est pas « l'officier du génie ou de l'artillerie qui s'est montré insuffisant, « c'est l'officier de la ligne, c'est-à-dire le Saint-Cyrien. » Le vice capital de l'instruction qu'il reçoit à l'école dont il sort est de faire des *soldats* et non des *officiers*. Les Saint-Cyriens, en effet, manœuvrent avec un ensemble et une précision qui tiennent du prodige; ils sont très-fiers de l'inscription : *le premier bataillon de France* qu'on lit entre les plis de leur drapeau. Mais la part si large qui est dévolue au bataillon diminue beaucoup, annihile presque celle de l'enseignement scientifique ou littéraire, déjà trop restreint et trop écourté en lui-même. La géométrie descriptive est la seule partie des mathématiques qui s'enseigne à l'école; la physique et la chimie n'y ont droit qu'à une quarantaine de leçons au plus. Depuis la guerre, le cours d'anglais a été supprimé, et tous les élèves sont

(1) L'assertion se trouve exprimée dans une lettre signé X et insérée au n° 49 (1872) de la *Revue politique et littéraire*. Une réplique à cette lettre, réplique également anonyme, conteste ou atténue certaines observations du critique. Elle nous apprend que M. X est un enfant de l'école de Saint-Cyr, qu'il a quittée probablement avant la guerre, *un de ces enfants vigoureux qui battent quelquefois leur nourrice*. On ajoute d'ailleurs qu'il connaît très-bien son sujet, mais que ses informations, fort exactes en général, s'arrêtaient quelquefois à l'empire.

astreints à l'étude du seul allemand; mais ils trouvent cette étude ennuyeuse, et leur dédain des cours de langues constitue une de leurs traditions les plus vieilles et les plus chères. Ils goûtent beaucoup les leçons de littérature générale qui leur sont attribuées aujourd'hui par un maître de la parole, M. Paul Albert, que les auditeurs de la Sorbonne n'écoutent pas avec un plaisir plus vif. Mais ceux-ci prêtent aussi au professeur une attention soutenue et féconde, tandis que, pour le Saint-Cyrien, le cours de M. Albert n'est guère qu'une très-agréable diversion à la théorie et à l'exercice. Dans un établissement aussi spécial, un cours de littérature purement militaire serait, ce semble, mieux à sa place. L'épreuve a été tentée naguère, et n'a point réussi; les élèves trouvaient à cette littérature militaire un parfum de *pédantisme*; elle les *ennuyait*, « et les généraux les plus braves, habitués à ne reculer devant aucun péril, reculaient d'ordinaire, quand on les appelait à diriger l'école devant ce danger-là ! »

Les autres cours concernent l'histoire de France, la géographie, l'art et l'histoire militaires, la législation militaire, la fortification, l'artillerie, la topographie. Le premier a gardé jusqu'à ces derniers temps une extension d'autant moins opportune que dix siècles devaient tenir dans quarante leçons. Le cours de géographie, fondé par Théophile Lavallée et continué par M. Dussieux, son élève, offre, de l'aveu même des étrangers, un modèle très-difficile à égaler de méthode parfaite et d'érudition immense. Comment se fait-il donc qu'à n'en pas douter, un si grand nombre d'officiers de la ligne ignorent tant la géographie? La stérilité de cette étude à Saint-Cyr fournit à M. X... la preuve la plus saillante du vice qu'il reproche à l'école : la paresse intellectuelle. « Symptôme fort « grave, ajoute-t-il, et qui donne singulièrement à penser. » Il y a évidemment dans son organisation un contre-sens grossier, et ce contre-sens se résume en cette phrase adressée périodiquement aux élèves par les derniers généraux qui se sont succédé à sa tête : « Saint-Cyriens, vous êtes avant tout un bataillon de soldats, le « premier bataillon de France; quant à vos études scientifiques et « littéraires, elles sont accessoires et surtout faites pour vous dis« traire. » C'est sans doute en vertu de ce bel aphorisme qu'un seul et même professeur préside au triple enseignement de l'art, de l'histoire, de la législation militaires; le cours d'histoire s'arrête, d'ailleurs, à la fin du premier empire. Il retarde donc d'une cinquantaine d'années; les élèves n'apprennent rien de la profonde révolution stratégique qui s'est accomplie depuis lors : ils croient toujours que c'est avec des charges, comme celles de Kellermann à Marengo, des cuirassiers à Eylau et à la Moskowa que le destin

des batailles se décide encore, sans se douter que la science et l'artillerie nouvelle *ont changé tout cela.* Qu'en 1864, un très-savant homme, un des officiers les plus remarquables d'une arme, le génie, qui en compte beaucoup, put dire aux sous-lieutenants, élèves de l'École d'application de Metz, « qu'excellente sur le papier, l'organisation prussienne était un instrument douteux pour la défensive et très-imparfait pour la première période d'une guerre offensive, » passe encore. L'assertion témoignait assurément de cette apathie et de cette routine militaires, qui étonnaient les étrangers et inspiraient au général belge Renard sur le culte aveugle de la tradition, des paroles tristement prophétiques; mais enfin, à cette époque, les chefs de l'armée française n'avaient pas sous les yeux l'enseignement de Sadowa et ceux plus significatifs encore de la dernière campagne de France. Qu'attendent-ils aujourd'hui pour répudier des errements désastreux, une incurie néfaste?

Une réforme profonde du plan d'études suivi à l'école Saint-Cyr paraît donc urgente, d'autant que, selon nous, l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis, qui recrutent leurs officiers de toutes armes au sein d'une seule et même institution, est très-bon à imiter. Nos officiers d'artillerie et du génie proviennent aujourd'hui de l'école polytechnique, mais tous n'embrassent point la carrière des armes par vocation véritable. Il en est beaucoup qui, placés en un rang inférieur sur la liste de sortie, ne l'acceptent qu'à titre de pis-aller et comme l'unique moyen qu'ils aient de ne pas perdre le fruit d'études longues, pénibles et dispendieuses. Puis, la séparation des écoles entretient entre les officiers des différentes armes des susceptibilités et des jalousies plus nuisibles au bien du service qu'on ne serait porté à l'imaginer au premier coup d'œil. Les officiers des armes spéciales professent un certain dédain pour la science de leurs camarades issus de Saint-Cyr; ceux-ci, à leur tour, ne tiennent pas en très-haute estime la capacité militaire des Polytechniciens : ils en glosent assez volontiers, parlant des officiers du génie et de l'artillerie, comme on parlait, de son vivant, d'un maréchal de France à la fois ingénieur et membre de l'Académie des sciences, que les savants qualifiaient de militaire, et les militaires de savants. Ces rivalités et ces mésintelligences, en définitive assez mesquines, ne peuvent tenir que faiblement à des différences de service et d'uniforme, à des avantages de solde, et l'on doit leur assigner pour cause prépondérante la différence d'origine scolaire. La communauté de cette même origine les ferait disparaître; la réunion dans une même école, sous une même discipline, des futurs officiers des différentes armes, fortifierait les sentiments d'union et de confraternité militaire, précieux en tout temps, in-

dispensables sur les champs de bataille; elle tendrait, enfin, à relever les études des uns sans affaiblir celles des autres, et personne ne doute que, si le goût du travail dans l'armée française semble avoir reparu, ce goût n'ait encore quelque besoin de s'y fortifier.

Puisque nous avons abordé ce chapitre, ne le quittons pas sans dire un mot des écoles dites régimentaires. C'est au duc Ferdinand d'Orléans, mort d'une façon si tragique à la fleur de son âge, qu'appartient le mérite d'y avoir pensé le premier. Par malheur, elles ont failli à la plupart de leurs promesses et, au lendemain même de leur apparition, elles avaient déjà donné contre le double écueil qui leur a été funeste : une dotation insuffisante et un zèle médiocre soit chez les chefs de corps, soit chez leurs directeurs eux-mêmes. Une note émanant d'un militaire et que M. Michel Chevalier a reproduite dans les annexes de ses *Lettres sur l'Amérique*, témoigne aussi qu'en 1838, le mal était connu des inspecteurs-généraux d'armes et signalé par eux au ministère de la guerre. Mais celui-ci, au lieu de remonter à sa cause et de la détruire, se bornait à lancer de superbes circulaires sur les innombrables avantages de l'iustruction civile et l'urgence d'en gratifier le soldat. Attendris par cette lecture, les chefs de corps publiaient, de leur côté, de beaux ordres du jour et demandaient aux officiers chargés des écoles des rapports détaillés sur les moyens de les rendre florissantes. « Le rapport était fait et envoyé, l'ordre du jour oublié, la « circulaire mise aux cartons et tout reprenait, après quelques « jours, sa marche accoutumée jusqu'à l'inspection prochaine. » Heureuse même l'école si un beau jour elle n'était pas tuée sans phrases par un colonel persuadé peut-être que l'A B C a perdu le monde, ou bien que l'écriture et la lecture étaient incompatibles avec un port-d'armes correct et un pas oblique bien décomposé. C'est ainsi, pour citer un fait à notre connaissance personnelle, que l'école du régiment d'artillerie de la marine marchait à peu près en 1844; six ans plus tard, elle n'était plus, et cela parce qu'un chef d'escadron, devenu depuis général, qui dirigeait en réalité le corps, jugeait la valeur morale et physique d'un homme à la façon dont il changeait l'écouvillon en refouloir, dans la première leçon de l'école du canonnier d'alors.

Pour modifier le triste état de l'instruction dans l'armée, il faut des choses et non des mots, s'écriait l'auteur de la *note*. Que ce langage, si vrai il y a trente ans, l'est encore plus à cette heure! Ce n'est pas au moment où le service obligatoire verse dans les rangs de l'armée une foule de jeunes gens instruits, auxquels l'on doit d'entretenir leur activité intellectuelle, ne fût-ce qu'en les faisant concourir à l'instruction de leurs camarades illettrés; ce n'est pas à ce

moment qu'il suffirait de rendre vigueur à des règlements tombés en désuétude et d'une insuffisance notoire, quand même ils auraient été appliqués avec une suite et une bonne volonté dont il n'y a eu que de bien rares exemples. Il faut agrandir le programme par trop sommaire de ces écoles; augmenter les ressources vraiment dérisoires qu'elles peuvent consacrer à l'achat de livres, de cartes, de matériel pédagogique; stimuler le zèle de leurs moniteurs par un avancement plus rapide, une solde moins sordide, des gratifications spéciales. Il est surtout essentiel de faire en sorte que l'instruction cesse d'apparaître au soldat sous la forme d'une corvée supplémentaire et féconde en punitions, comme d'assurer à l'officier chargé des écoles assez de loisir pour qu'il puisse embrasser sa tâche entière, assez d'avantages pour qu'il y apporte de l'entrain et du dévouement. Il n'est en effet personne, un peu au courant des choses militaires, qui puisse contester qu'une des causes prépondérantes de l'insuccès des écoles régimentaires se trouve dans la position sacrifiée de cet officier. Il reste astreint à tous les détails, à toutes les fatigues, à toutes les minuties du service courant; il ne reçoit aucun supplément de solde, et le surcroît d'occupations qui lui incombe ne le désigne d'aucune sorte aux faveurs de l'avancement. On conçoit dès lors que la direction de l'école trouve les jeunes officiers tièdes, tranchons le mot, mal disposés; et que, placés entre deux devoirs, l'un ingrat et sans compensation, l'autre avantageux, ils sacrifient l'école à la manœuvre, l'enseignement à la théorie. Peut-être même commettraient-ils une imprudence en faisant montre d'une trop grande initiative, en se faisant soupçonner d'être trop spirituels. Car, dans l'armée, il faut bien en convenir, l'esprit est suspect; on le confond volontiers avec le ton frondeur, qui n'en est que l'abus, et c'en est fait de ses espérances les plus légitimes pour l'officier qui passe pour frondeur.

Les écoles régimentaires sont de deux sortes; celles du *premier degré*, qui s'ouvrent aux hommes de troupes illettrés; celles du *second degré*, destinées à l'instruction des sous-officiers. Les cours de ces derniers embrassent l'administration militaire, l'arithmétique, les éléments de la géométrie et de la topographie, la castramétation et la fortification passagère. S'il n'était à peu près nominal, ce programme paraîtrait assez compréhensif, surtout en y adjoignant la géographie, si cultivée chez nos odieux vainqueurs et dont l'ignorance, selon Gœthe, constituait, avec l'esprit et l'affabilité, le trait distinctif du caractère français. Du moins gagerait-on sans grands risques, que les cinq sixièmes de nos bacheliers, ces affreux petits rhéteurs, comme disait Montalembert, dissertent mieux des lois de Lycurgue ou de Minos qu'ils ne connaissent le grand plateau de

l'Asie centrale ou le bassin de l'Amazone. Au surplus, dans les écoles du second aussi bien que dans celles du premier, les mêmes effets ont été la conséquence des mêmes causes. Si elles fleurissent dans les armes spéciales où leur cadre est beaucoup plus complet et beaucoup plus sérieux sous le rapport des sciences mathématiques, quoique excluant, bien à tort, la géographie et l'histoire militaire, c'est qu'elles ont à leur tête des professeurs *ad hoc*, des professeurs civils, pleins de science et de zèle. Ni l'un ni l'autre, sans doute, n'obtiennent toujours un succès entier; mais la faute en est alors aux exigences abusives du service et aux préjugés d'un étroit militarisme. Etendre cette disposition à tous les régiments de toutes les armes serait une très-bonne mesure, une mesure due, on le répète, aux jeunes gens instruits qui afflueront dans l'armée nouvelle, surtout quand le principe du service obligatoire ne supportera plus d'exceptions. Elle relèverait la classe si intéressante, à divers titres, des sous-officiers qui réservait à nos premières armées républicaines des héros tels que Ney et Murat, des stratégistes tels que Hoche et Brune, et que le second empire sacrifia, après l'avoir avilie, par la loi néfaste de 1855. C'est le moins que l'Etat, directement intéressé à l'aptitude professionnelle de ses serviteurs, s'impose ici un sacrifice pécuniaire, d'ailleurs très-léger, et qui fera plus que porter sa compensation en lui-même. Il n'est malheureusement que trop coutumier d'autres dépenses à titre bénévole, qui encouragent la paresse, au lieu stimuler le travail.

Plaider la cause des conscrits illettrés, c'est plaider celle de l'armée elle-même, puisque tout ce qui tend à fondre sous ses drapeaux les plus riches et les plus pauvres, dans un sentiment commun de patriotisme et de devoir, tout ce qui est capable de la soustraire à l'oisiveté et à l'indiscipline, concourt à fortifier sa constitution et à l'élever au niveau des épreuves les plus graves et des événements les plus redoutables. Que les casernes cessent d'être des lieux fort inhospitaliers; que le soldat puisse y posséder un escabeau pour s'asseoir, un tiroir pour y serrer un outil, du papier, quelques livres; que les écoles régimentaires l'attirent, et peut-être fuira-t-il moins sa chambrée pour se répandre en ville, où, faute d'une famille honnête qui veuille bien l'accueillir, il court droit à la guinguette, quand ce n'est point au lupanar.

V.

Cette étude a déjà embrassé des points de vue nombreux, et l'espace la limite. Serait-il inutile, avant de la clore, de toucher en quelques mots la question des avancements, que l'auteur de *l'Armée*

en 1867 n'a pas craint de mettre à la hauteur d'un grand problème de gouvernement? Chacun sait la manière scandaleuse qui présidait à leur distribution sous le dernier règne. Tous les pouvoirs s'efforcent de se faire des créatures, et, moins que tout autre, un gouvernement corrupteur par essence se donne un frein à lui-même, quand, ce frein, la loi n'est pas assez forte pour le lui imposer. Or, la loi de 1832 sur l'avancement n'est qu'une barrière impuissante aux faveurs imméritées. En statuant que tous les grades de sous-lieutenant seront attribués au choix seul, elle a consacré une disposition inattaquable, puisqu'elle ferme la voie à tous les candidats, qu'ils soient dans les rangs de l'armée ou sur les bancs de l'école, qui ne réuniraient pas les qualités requises pour devenir officiers. Mais elle dispose aussi que du grade de sous-lieutenant à celui de chef de bataillon ou d'escadrons, l'avancement se partage entre le choix et l'ancienneté; à partir du grade de lieutenant-colonel, le choix le régit seul. Ces dispositions donnent prise à de justes critiques. La première, c'est qu'elles assurent à tout officier sortant de l'école ce grade chef de bataillon, que la loi considère, sans doute, comme susceptible, à tout prendre, de satisfaire l'ambition d'un homme, puisqu'elle y limite les droits d'ancienneté, sans préoccupation de savoir si le débutant se donnera le moindre mérite personnel, s'il ne restera point pendant toute sa carrière un médiocre ou un mauvais serviteur, mais un serviteur assuré de la grosse épaulette, pour peu qu'il sache éluder le retrait d'emploi ou la réforme. La seconde, c'est que les occasions, non moins que le temps de manifester des aptitudes certaines, manque au sous-lieutenant fait lieutenant, au lieutenant nommé capitaine, après trois ou quatre ans passés dans chacun des premiers grades. Ces jeunes gens, à qui l'on confère un grade hâtif, s'efforcent, dans leur intérêt même, de prouver qu'ils l'ont mérité; ils déploient du zèle et s'appliquent à bien faire. Mais, dans ce conflit d'ambitions juvéniles, la limite se déplace aisément; d'autant que la *botte*, l'*appel*, la *parade*, l'*exercice* n'offrent pas ces occasions de se distinguer qui foisonnent à la guerre. Alors on se guinde, on se guède, on se bride, comme le disait l'irrévérencieux Musset des académiciens dont il est mort le confrère; peu à peu on se roidit sur les vétilles de la discipline, on s'enferme dans les minutes et les puérilités du règlement. Si cela ne suffit pas, et le cas est assez commun puisque enfin les vacances sont rares et les compétitions nombreuses, on recourt à l'habileté, et, pour suppléer à des titres absents, on fait agir les protections et les relations de famille.

La loi de 1832 s'est évidemment proposé d'introduire, par son mécanisme, des éléments jeunes et actifs à tous les degrés de la

hiérarchie. Elle n'y a réussi que réserve faite de la qualité et sous le double risque de vieillir l'ensemble dans les grades inférieurs de tous les retards qu'elle inflige aux délaissés, et de glisser des hommes incapables dans les grades supérieurs, soit par les caprices du choix, soit par l'ancienneté seule. Les officiers supérieurs constituent, dans leur expression la plus élevée, la pépinière des généraux, et s'il est vrai qu'à la guerre, de la capacité et des chefs dépende en général l'attitude des troupes, s'en rapporter à l'aveugle ancienneté pour le recrutement même partiel des chefs de bataillon, c'est oublier que, sur les champs de bataille, la mauvaise tenue d'un bataillon peut compromettre un régiment; celle d'un régiment mettre une division en désarroi; le désarroi d'une division entraîner la débandade d'un corps d'armée, et partant, la perte peut-être de la bataille. Tout s'enchaîne, en effet, sur ces vastes échiquiers où tout paraît, au premier coup d'œil, se mouvoir dans l'isolement : ces mille fils appartiennent à la même trame; que l'un d'eux se brise, la trame menace d'éclater.

AD. FROUT DE FONTPERTUIS.

ÉTAT DE LA QUESTION

DES CAISSES D'ÉPARGNE EN FRANCE

Il y a deux ans, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs un travail de M. de Malarce sur les *Caisses d'épargne en Angleterre et en France*, et sur les *Moyens d'assurer et de développer l'institution en France*. Ce travail, était inspiré par l'expérience qu'on avait faite à Paris, pendant la guerre, de certaines mesures fort sages, bien accueillies du public, et qui avaient heureusement accordé les possibilités du Trésor avec les nécessités des déposants; en outre, M. de Malarce s'autorisait des observations qu'il avait eu lieu de faire en 1870, avant les événements, en Angleterre, au cours d'une mission où il avait été chargé par le Gouvernement d'étudier les caisses d'épargne anglaises, en vue d'une réforme qui depuis quelque temps était considérée en France comme nécessaire pour mettre notre loi organique des caisses d'épargne au niveau des organisations perfectionnées de l'Angleterre et de quelques autres pays. Ce travail ajoutait ainsi des éléments d'expérience nouveaux, et, à certains égards, concluants, au rapport fait au Sénat par M. Boinvil-

liers, le 19 février 1869, sur des pétitions demandant le développement des caisses d'épargne ; et aux vœux exprimés depuis plusieurs années par les administrateurs d'un grand nombre de Caisses d'épargne, notamment par le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris, présidé par M. François Bartholony, le digne successeur de Larochefoucaud-Liancourt et des deux Delessert, fondateurs des Caisses d'épargne en France.

Le 3 août 1872, une proposition de loi, adoptant la plupart des conclusions de M. de Malarce, et présentée par MM. Henri Fournier, Eugène Tallon et A. de Chabaud-Latour, était déposée à l'Assemblée nationale. Peu de temps après, la proposition était prise en considération sur un rapport du comte de Bagneux, et renvoyée à une Commission speciale, qui ne fut nommée qu'au mois de juillet de l'année dernière. Après une certaine lenteur de travaux causée encore par les diversions de la politique, cette commission parlementaire des caisses d'épargne et de prévoyance vient de reprendre sa tâche, sous la présidence de M. Vilfeu, et avec M. Tallon comme secrétaire; elle ne tardera pas à nommer son rapporteur, pour faire inscrire bientôt ensuite la question à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Pendant cette élaboration parlementaire, le Gouvernement a chargé M. de Malarce de missions d'études complémentaires en Angleterre, en Autriche à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne, et dernièrement en Belgique; ces études ont déjà été publiées en partie, et ne tarderont pas sans doute à l'être entièrement. Un certain nombre de Caisses d'épargne et de Chambres de commerce de France ont fait connaître leurs vues au sujet des réformes projetées, et la Caisse d'épargne de Paris, cette maison-mère de l'institution, a formulé ses observations dans un mémoire présenté par son agent général, M. Faudon.

Suivant l'impulsion universelle que la France a le privilége de donner aux idées, — impulsion dont elle ne profite pas toujours pour elle-même, — la question des caisses d'épargne a été, dans ces derniers temps, remise à l'ordre du jour dans plusieurs grands pays étrangers : ainsi, en Angleterre, où pourtant les « savings banks » ont pris une extension si considérable par la loi 1861; en Angleterre, où les dépôts s'élèvent aujourd'hui à plus de 1,500 millions de francs, une société spéciale s'est formée l'année dernière pour favoriser plus encore le développement de l'institution, soit en provoquant des dispositions législatives plus larges encore que celles de la loi de 1861, soit en sollicitant des mesures administratives qui facilitent les opérations des déposants, soit en excitant les initiatives privées pour tout ce que la loi et l'administration publique ne peuvent pas et ne doi-

vent pas faire, soit enfin en dirigeant une active propagande en faveur de la prévoyance populaire. La *Provident knowledge Society* a pour agent principal, sous le titre de secrétaire honoraire, M. George Bartley, et pour promoteur lord Derby, dont le père avait donné dans sa province une si grande impulsion à l'institution des *penny-banks*, des banques d'un sou. En quelques mois, cette société a répandu plus de douze mille petits livres, offerts au prix infime de un penny (11 centimes), et vendus surtout en gros à des chefs d'industrie qui les ont acquis pour les distribuer gratuitement à leurs ouvriers; elle a envoyé par tout le Royaume-Uni des missionnaires (*travelling lecturers*), qui ont tenu quatre-vingt-dix meetings, auxquels ont assisté environ quinze mille personnes; à l'occasion de ces meetings, plus de cent journaux ont traité la question de l'épargne. Et en outre, ces missionnaires ont entretenu directement de ce sujet plus de quatre cents manufacturiers employant environ quatre-vingt mille ouvriers.

Ainsi la *Provident Knowledge Society* a déjà déterminé en Angleterre un courant d'opinion analogue à celui par lequel les écrits de Sikes et de Scrachley préparèrent la réforme de 1861, un de ces courants d'opinion qui, chez nos voisins, sont les précurseurs habituels des réformes, de telle sorte que le jour où le Parlement vote le bill désiré, il ne fait que donner satisfaction aux vœux de la nation; ce qui est peut-être une des causes du respect du peuple anglais pour la loi.

Suivant ce courant de l'opinion nationale, le *Post-Office* a déjà réalisé d'importantes améliorations dans son service des Post-Office savings-banks; il a multiplié les bureaux d'épargne postaux par vingt-cinq à trente créations nouvelles chaque mois, et étendu ainsi le nombre de ces bureaux d'épargne à plus de 4,600, et le réseau total des bureaux d'épargne postaux et privés à plus de 5,100.

Beaucoup de caisses d'épargne postales ont été ouvertes le soir le samedi et le vendredi, au moment de la paye des ouvriers. Et grâce à ces améliorations, dans le cours de l'année 1873, le nombre des dépôts confiés aux caisses postales s'est élevé de 483 millions à 529 millions de francs.

D'autre part, le Board of schools de Londres a introduit dans ses écoles les penny-banks, par imitation des caisses d'épargne scolaires de la Belgique; et progressivement d'autres écoles, à Londres, et dans d'autres localités urbaines ou rurales du Royaume-Uni, sont dotées de ces caisses scolaires, qui constituent l'enseignement pratique de l'épargne et font de cet apprentissage comme une branche du système d'éducation primaire.

Enfin la *Provident Society* demande que la loi élève le maximum des versements opérés dans le cours de l'année, maximum fixé au-

jourd'hui à 30 livres sterling; et même le maximum du livret, limité aujourd'hui à 150 livres, et à 200 livres avec les intérêts capitalisés.

En Autriche, dans ce pays si tourmenté depuis longtemps par les guerres et les défaites, par les révolutions et les déchirements intérieurs, et par tant de crises financières, les caisses d'épargne présentent un phénomène digne de l'attention des économistes et des financiers d'Etat des autres peuples du continent européen : depuis un demi-siècle, elles sont restées inébranlables dans leur solvabilité et, par conséquent, dans leur crédit; aussi ont-elles pris un développement constant, devenu aujourd'hui sans égal : les « sparcassen » des peuples de l'Autriche-Hongrie comptent aujourd'hui plus de 1 milliard 600 millions de fr. de dépôts. Pendant l'Exposition universelle de Vienne, l'an dernier, l'Autriche s'est fait une gloire de ses caisses d'épargne, aussi solides en fait que libérales dans leurs lois et statuts, et simples dans leurs procédés; elle a élevé dans le parc de l'Exposition, à une place d'honneur, un édifice consacré aux caisses d'épargne, où l'on avait réuni tous les documents qu'on avait pu recueillir sur les caisses d'épargne de tous les pays du monde civilisé. Puis, dans le congrès scientifique tenu à Vienne à l'occasion de l'Exposition universelle, la question des caisses d'épargne a été savamment rapportée.

C'est là qu'il a été constaté que les caisses d'épargne des divers peuples de l'Europe (moins la Russie et la Turquie) possèdent en ce moment 5 milliards de fr. de dépôts, soit 24 fr. par habitant; que, dans ce chiffre énorme, l'Angleterre et l'Autriche figurent pour plus de 3 milliards; alors que la France n'a jamais dépassé 720 millions de francs, avant la guerre, au plus haut point de sa prosperité matérielle; et qu'elle compte aujourd'hui moins de 540 millions.

La principale cause de notre infériorité vient de notre législation, qui, depuis bientôt trente ans, depuis 1845, a été systématiquement restreinte, sous la crainte des crises que nous n'avions pas encore appris à surmonter.

Et en effet, de 1835 à 1845, grâce à une législation convenable, où le maximum du livret, bien qu'inférieur aux maximum des autres pays de l'Europe, était cependant porté à trois mille francs, grâce à un développement assez rapide du nombre des bureaux d'épargne, multipliés de 153 en 1835 à 345 en 1845, la somme des dépôts s'élève en dix ans, de 35,639,722 f. en 1835, à 393,054,092 f. en 1845.

Mais en 1845, nos financiers d'État, sans prendre soin de regarder ce qui se faisait et ce qui se passait dans les Caisses d'épargne d'Autriche et de quelques autres pays d'Europe, érigent en doctrine que les Caisses d'épargne sont un danger pour le dépositaire et qu'il faut les amoindrir; certains proposent même alors de les supprimer, sans souci du bienfait reconnu de l'institution, sans souci de laisser les petites épargnes du peuple aller se perdre, non pas seulement dans les dépenses futiles ou malsaines, mais dans ces placements d'aventure, qui sont un des fléaux contre le crédit public; car l'ouvrier qui a perdu ses chères petites épargnes dans ces mauvais placements, devient, par réaction, méfiant à l'excès; il se fait thésauriseur, si toutefois il ne cesse pas d'être épargnant.

La Caisse d'épargne, au contraire, apprend à l'ouvrier à placer et à bien placer ses épargnes, elle l'initie aux placements; elle tire ainsi des cachettes et met dans la circulation féconde des millions sans cela stériles. Et l'on sait combien en France elle a servi la vulgarisation de la rente, et comment elle a rendu possibles les gigantesques souscriptions nationales de 1854-55, 1859 1871 et 1872; et en même temps, elle a contribué aussi à rendre possibles ces vastes associations de grands et petits capitaux qui ont réuni des milliards pour l'exécution de nos chemins de fer. Les citoyens éminents qui, en 1818, au début de cet admirable élan économique de la grande paix, importèrent en France les Caisses d'épargne, — (c'étaient de grands banquiers et de grands industriels, dignes de passer hommes d'État, par leur haute intelligence des affaires publiques, et qui en effet acquirent bientôt le pouvoir : Delessert, Laffitte, Hottinguer, Davillier, Lapanouse, Lefèvre, Périer, Pillet-Will, Rothschild), — ces habiles financiers eurent la conscience de cette valeur économique de l'institution pour la richesse nationale comme pour le bien spécial des classes ouvrières; et les continuateurs de leur œuvre, de même que les financiers les plus autorisés d'Angleterre et d'Allemagne, voient plus évidemment encore aujourd'hui dans la caisse d'épargne l'école primaire des capitalistes, et par conséquent l'auxiliaire précieux des institutions de crédit, des maisons de banque honorables, de tous les honnêtes employeurs de capitaux.

En effet, la Caisse d'épargne est le réservoir où les petites sommes, au lieu de rester sans emploi dans les cachettes, ou de s'évaporer en dépenses futiles ou malsaines, s'amassent pour former du capital; et dès que ce capital est formé, il sort de la Caisse d'épargne et va s'employer en rentes d'État, en obligations industrielles, en terres, ou en fonds d'établissement de commerce et d'industrie. Nous en avons la preuve saisissante dans un

fait constaté par les tableaux officiels des opérations de nos Caisses d'épargne : c'est que le stock des dépôts se renouvelle par les remboursements tous les deux ou trois ans : ainsi, dans la période de 1835 à 1845, la durée moyenne des dépôts dans les Caisses d'épargne de France a été de vingt-sept mois; et dans la période de 1852 à 1869, de deux ans et demi. Par exemple, le stock des dépôts au 1er janvier 1838 est de 106 millions de francs; dans les deux années suivantes, on a remboursé 41 et 60 millions, c'est-à-dire que le stock a été renouvelé en deux ans. En 1841 le stock est de 192 millions; en 1841 et 1842 on a remboursé 74 et 95 millions. Et si nous continuons cette série d'observations en suivant la progression des dépôts par centaines de millions, nous trouvons encore qu'en 1854 le stock est de 290 millions, et l'on rembourse dans les trois années suivantes 118, 119 et 121 millions; en 1862, le stock est de 402 millions, et l'on rembourse dans les trois années suivantes 148, 156, et 163 millions; enfin en 1866 le stock est de 483 millions, et l'on rembourse dans les trois années suivantes 169, 177 et 185 millions.

Ainsi les sommes déposées à la Caisse d'épargne, servies là d'un modique intérêt, n'y restent que le temps nécessaire pour devenir du capital. Et c'est pourquoi, loin d'être regardées comme une concurrence, les Caisses d'épargne sont considérées comme le meilleur auxiliaire des établissements de crédit, pour qui elles recueillent et forment la matière première des banques, le capital.

Il est même remarquable que, sous le régime de la loi de 1835, où le maximum du livret était de 3,000 francs, la durée moyenne des dépôts a été plus courte que sous le régime de la loi de 1851, qui avait réduit le maximum à 1,000 francs; c'est qu'avec la limite plus large de 3,000 francs, le capital se formait plus vite et par conséquent sortait plus tôt de la Caisse d'épargne.

Nos hommes d'État de 1845 comprenaient bien cela; mais la peur ne raisonne guère, et ils tremblaient à la seule idée des remboursements en temps de crise; une loi du 22 juin 1845 réduisit de 3,000 à 1,500 francs le maximum du livret; mesure inefficace, ce qu'on reconnut bientôt lorsqu'éclata la révolution de 1848. Nos lecteurs se rappellent le fameux décret du 19 mars 1848, qui amena la liquidation à peu près complète, et la liquidation à perte pour les déposants, de nos Caisses d'épargne. Une loi du 21 novembre 1848 essaya ensuite de réparer un peu ce malheur et cette faute. Mais la doctrine que les Caisses d'épargne étaient un embarras et un danger pour le dépositaire sembla mieux justifiée que jamais après cette crise; et, au lieu de chercher à corriger notre législation, on ne songea qu'à réduire l'institution, et, par la loi

du 30 juin 1851, on restreignit une fois encore la limite du livret jusqu'à 1,000 francs.

Cependant, M. Thiers, en 1850, dans son célèbre Rapport sur l'Assistance et la Prévoyance publiques, avait parfaitement discerné et indiqué le point essentiel de la question : il avait fait observer, avec un grand bon sens, que promettre de rembourser toujours à vue des dépôts dont on promet aussi de servir un intérêt et qu'on s'oblige ainsi à placer pour les faire fructifier, « c'est promettre l'impossible, c'est s'exposer nécessairement à des manquements de parole; or, il ne faut promettre que le possible, le seul possible. »

C'était dire que la loi organique française des caisses d'épargne était mal faite, et que ce contrat entre le dépositaire et les déposants devait être corrigé, de manière que les engagements de l'État fussent d'avance stipulés en prévision de toute éventualité, et pussent toujours être fidèlement tenus.

Or, dans la plupart des pays du continent européen, les caisses d'épargne offrent aux déposants un contrat qui assure l'exécution toujours fidèle des engagements du dépositaire. Depuis un demi-siècle, les sparcassen de l'Autriche contiennent une clause de sauvegarde où l'on stipule jusqu'à quelle somme on opérera le remboursement immédiat sur demande de retrait, et par quels termes gradués les sommes fortes seront remboursées, de manière que les caisses d'épargne ne soient jamais exposées à des embarras par la difficulté de retirer sur l'heure, de leurs placements à intérêts, des sommes considérables; de manière que les déposants sachent, dès le jour de leur dépôt, comment on les remboursera, même dans le moment des crises les plus graves, sans qu'ils soient jamais exposés à des mesures arbitraires motivées par des impossibilités non prévues.

En temps ordinaire, on rembourse à vue toute somme réclamée ; mais, dans les jours de crise, on se restreint dans les limites du contrat; et cela a toujours suffi à sauver les sparcassen de toute crise. Nos lecteurs pourront voir, dans le dernier travail de M. de Malarce, sur les *Moyens d'assurer et de développer les caisses d'épargne*, que les sparcassen d'Autriche, grâce à cette clause de loyauté et de prévoyance, ont traversé sans manquement les crises de 1830, de 1848, de 1866, et la terrible crise qui, l'année dernière, a ébranlé toutes les places financières de l'Autriche.

Cette clause de sauvegarde a paru si sage, si loyale,et, en fait, si heureuse, qu'elle a été successivement adoptée dans presque tous les pays de l'Europe : ainsi en Hollande en 1830, en Prusse

en 1838, dans les autres États de l'Allemagne, dans les cités commerciales de Francfort, de Brême et de Lubeck, dans plusieurs provinces de l'Italie, en Suisse, et enfin en Belgique, lorsque, en 1865, la Belgique a fait la grande réforme de ses Caisses d'épargne et s'est appliquée à profiter de l'expérience des peuples les mieux organisés.

En 1870, pendant la guerre, à Paris, le ministre des finances a pratiqué le système des remboursements par termes, évitant ainsi la faute de 1848; cette mesure a été comprise et bien accueillie de la population; son seul défaut était de n'avoir pas encore été inscrite dans notre loi organique des caisses d'épargne; il faut donc, pour l'avenir, l'inscrire dans le contrat de l'État avec les déposants, afin que les déposants ne soient jamais, quelque crise qui survienne, à la merci d'un ministre plus ou moins bien inspiré.

Il faut que notre loi organique des caisses d'épargne stipule d'avance que : les sommes réclamées seront remboursées à vue, c'est-à-dire dans les délais ordinaires; que, seulement, dans le cas de nécessité impérieuse, constaté par un décret rendu en Conseil des ministres, le Conseil d'État entendu, et après avis d'une Commission générale représentant toutes les caisses d'épargne de la France, les remboursements pourront s'effectuer par à-comptes successifs déterminés par le decret, et qui ne pourront être moindres de 100 francs par mois; que le premier de ces à-comptes sera payé immédiatement après la demande de retrait, et que les livrets ayant un avoir de moins de 100 francs seront toujours remboursables à vue, c'est-à-dire dans les brefs délais ordinaires; qu'enfin les remboursements seront toujours offerts en espèces, monnaie métallique ou fiduciaire.

Ainsi les déposants seront assurés contre des mesures imprévues et arbitraires; ainsi l'État, promettant le seul possible, sera certain de tenir toujours ses engagements à l'égard des déposants : ce qui n'importe pas moins à son crédit national que l'observation rigoureuse de ses engagements à l'égard de ses rentiers. Et cela est si vrai et si bien senti de tout honnête homme d'Etat, que nous n'avons pas encore rencontré un seul financier sérieux qui se déclarât prêt à accepter volontiers notre Trésorerie avec la responsabilité d'un dépôt de 500 millions seulement remboursables à vue.

Aussi bien, nous ne comprenons guère certains hommes qui pour l'État sembleraient admettre une doctrine facile, qu'ils n'admettraient certes pas pour eux-mêmes : « Laissez donc le contrat tel qu'il est, avec la promesse du remboursement à vue de tout dépôt, disent-ils; que si une crise rend le remboursement impossible, eh bien ! l'État fera ce qu'il a fait pour les billets de banque

et les effets de commerce : il suspendra le remboursement et avisera suivant les circonstances. »

Cette manière de livrer la fortune du peuple au hasard des événements et à la merci des ministres, paraît bien imprudente, et même peu bienveillante pour les confiants et honnêtes clients des caisses d'épargne; et, de plus, elle ne se justifie nullement par l'analogie qu'on voudrait établir avec le cours forcé des billets de banque et les prorogations des effets de commerce.

En effet, lorsqu'en 1848 et en 1870, l'État a autorisé, par la loi, la Banque de France à suspendre le remboursement à vue de ses billets, et les commerçants à ajourner le payement de leurs effets échus, c'est le législateur qui, par une raison d'ordre public, est intervenu dans l'exécution du contrat fait entre la Banque de France et les porteurs de billets de banque, comme entre le débiteur et le créancier d'un billet de commerce.

Mais dans l'espèce des caisses d'épargne, l'État est le dépositaire, le débiteur; le déposant est le créancier. Peut-on admettre légalement, moralement, que l'Etat, débiteur, se fasse juge étant partie, et qu'il altère comme législateur le contrat bilatéral qu'il a signé comme dépositaire ?

Non, il faut que l'Etat respecte son contrat avec les déposants des caisses d'épargne, comme il respecte son contrat avec les rentiers du grand-livre; et pour cela, il doit régler ses engagements dans des conditions positives qui en rendent l'exécution toujours possible.

Et cela réglé par cette clause de sauvegarde qui est et doit être la base fondamentale de notre loi organique des Caisses d'épargne, l'Etat, se trouvant assuré contre les crises, n'aura plus de raison pour ne pas donner aux Caisses d'épargne tous les moyens de développement qui mettront leur organisation au niveau des peuples les mieux dotés.

Nos ouvriers économes n'ont à leur service que 521 caisses d'épargne et 641 succursales, soit 1,142 bureaux d'épargne, alors que l'Angleterre en possède plus de 5,000. C'est pourquoi le ministre des finances devrait être autorisé, par la nouvelle loi organique, à mettre au service des Caisses d'épargne, qui le demanderaient, les perceptions des finances et les recettes des postes qu'il jugera convenable de désigner à cet effet, d'accord avec le ministre du commerce et de l'agriculture. Ainsi progressivement, de proche en proche, on multiplierait les bureaux d'épargne sur tout le territoire de la France, jusque dans les campagnes, qui sont encore bien mal dotées sous ce rapport. Si nos 86 chefs-lieux de départe-

ments sont pourvus, nos 277 chefs-lieux d'arrondissement comptent 10 villes encore deshéritées à cet égard; et sur nos 2,403 chefs-lieux de canton, 164 seulement ont une Caisse d'épargne, et 464 ont une succursale; et par conséquent 1775 villes de France sont encore dépourvues de bureau d'épargne. Et dans les 34,039 communes rurales, dont quelques-unes cependant sont des centres ruraux importants, nous ne voyons aujourd'hui que 16 Caisses d'épargne, et 164 succursales. Nos populations rurales ont donc juste motif de réclamer des Caisses d'épargne, comme elles viennent de le faire, au nom de la justice distributive, dans l'Enquête sur l'assistance et la prévoyance publiques des campagnes. Et d'autre part, les ouvriers des villes, des grandes villes surtout, ont raison de demander qu'en France comme en Angleterre, les bureaux de poste, qui sont déjà organisés pour les mandats de poste, soient érigés en auxiliaires des Caisses d'épargne, afin de mettre ce service plus à la portée des déposants et à toute heure : car les bureaux d'épargne postaux offrent cet avantage d'être ouverts tous les jours et toute la journée, alors que les Caisses d'épargne ordinaires ne sont guère ouvertes qu'un jour ou deux par semaine.

On réserverait à un règlement d'administration publique de déterminer la forme des rapports administratifs à établir entre les percepteurs des finances ou receveurs des postes et les Caisses d'épargne, et la rémunération à payer à ces comptables par chaque Caisse d'épargne intéressée en raison des opérations faites pour son compte.

Le maximum du livret est fixé à 5,000 francs en Angleterre; en Autriche et dans la plupart des autres pays d'Europe, il n'y a pas de limite, mais seulement la faculté pour les caisses d'épargne de refuser des dépôts trop considérables. Il faudrait en France relever le maximum au chiffre de la loi de 1835, de la première loi organique de nos caisses d'épargne, au chiffre de 3,000 francs, qui avait alors été jugé nécessaire pour le pécule d'un ouvrier qui vise à s'établir; et l'on doit considérer que, depuis ces trente dernières années, le prix des choses a augmenté, et que 3,000 francs ne représentent plus aujourd'hui la même valeur qu'en 1835.

Il faudrait admettre librement à l'exercice de la vertu de l'épargne les mineurs et les femmes mariées, comme l'a établi la loi anglaise de 1861, sous la réserve, quant à la femme mariée, du cas où le mari aurait formé une opposition reconnue fondée.

Il conviendrait enfin de gratifier les Caisses d'épargne de quel-

ques franchises postales ou fiscales, dont le Trésor trouverait ample compensation dans le développement même de l'institution, comme en Angleterre.

En deux mots, il s'agit d'abord d'assurer l'institution de nos Caisses d'épargne pour rendre possible son développement et ensuite de favoriser ce développement en élargissant la limite des dépôts et en multipliant les bureaux d'épargne à l'aide des perceptions des finances et des recettes des postes.

Telle est l'économie de la nouvelle loi organique des Caisses d'épargne. Mais ce n'est pas tout de faire une bonne loi administrative, qui ne peut et ne doit poser que des règles fondamentales : il reste à diriger et à suivre l'exécution. Et ce sera l'affaire d'une Commission générale et supérieure des Caisses d'épargne, depuis longtemps desirée par un grand nombre de Caisses d'épargne de France.

Depuis longtemps, en effet, un grand nombre de nos Caisses d'épargne ont fait remarquer : que la coopération de l'Etat, amenée là par la force des choses, est regardée aujourd'hui comme nécessaire, dans tous les pays, même chez les Anglais, dans ce pays de self-government; que l'Etat, en France comme en Angleterre, est ainsi devenu le dépositaire général des fonds des Caisses d'épargne que, toutefois, nos Caisses d'épargne françaises ont conservé une certaine autonomie, bien qu'elles ne soient que des agences administratives, intermédiaires entre les déposants, qui leur remettent ou leur retirent leurs épargnes, et l'Etat, qui encaisse et fait valoir les fonds déposés; que ces intermédiaires, personnifiés dans des citoyens notables et bienfaisants, qui dirigent gratuitement chaque Caisse d'épargne, sont reconnus précieux pour le crédit populaire de l'institution par le patronage désintéressé qu'ils exercent; mais que ce patronage serait bien plus utile s'il avait auprès du gouvernement une représentation permanente, qui recueillerait constamment les observations de toutes les Caisses d'épargne, les vœux des administrateurs de tous les points de la France, et seconderait les efforts et les tentatives de l'initiative privée, qui a son rôle naturel et considérable dans l'œuvre des Caisses d'épargne, comme nous le montrent les Anglais et les Belges; qu'enfin cette commission formerait un conseil d'expérience et de tradition, où pourraient s'éclairer, pendant leur passage au pouvoir, les ministres et les autres hommes d'Etat, pour développer progressivement et améliorer peu à peu l'institution, suivant la nouvelle loi organique, où le législateur ne doit et ne peut indiquer que les grandes lignes du progrès.

Voilà ce que l'on demande pour que les Caisses d'épargne de province soient représentées auprès du gouvernement, pour qu'elles aient voix au chapitre, en considérant combien souvent a été utile aux intérêts des déposants de Paris et même au progrès général de l'institution des Caisses d'épargne de France, l'intervention du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris auprès du gouvernement.

Cette Commission représentative des Caisses d'épargne de France et consultative auprès du gouvernement ne sera pas moins utile aux ministres, dont elle secondera les efforts et allégera la responsabilité, qu'aux administrateurs et aux clients des Caisses d'épargne. Elle pourra donc servir doublement le bien public; et cela, sans qu'il en coûte rien à personne, ni au Trésor, ni aux Caisses d'épargne, suivant le principe de concours gratuit qui est la règle de toutes les Commissions permanentes instituées auprès des divers ministères, et qui a toujours été la règle essentiellement caractéristique des administrateurs des Caisses d'épargne en France. Et ce caractère de dévouement social désintéressé fortifiera encore l'autorité des vingt-quatre membres de cette Commission de bienveillance populaire.

Dernièrement, une corporation de la cité de Londres, celle des marchands-tailleurs, offrant son banquet traditionnel aux ministres de la Reine et à quelques autres membres du Parlement, le *master* de la corporation ne trouva pas de meilleur éloge à adresser à ses hôtes qu'en rappelant le désintéressement des hommes d'Etat de l'Angleterre, depuis les Pitt jusqu'à M. Disraeli, désintéressement qui pour le second Pitt alla, comme on sait, jusqu'à l'existence la plus modeste, après comme avant les plus hautes fonctions. Le *Master* semblait un peu signaler cette domination de l'intérêt privé par l'intérêt général, par l'intérêt national, comme une vertu presque exclusive des hommes d'État anglais. On pourrait répondre peut-être qu'en France aussi, malgré l'apparent affaiblissement de nos mœurs publiques, cette vertu a aussi ses fidèles et son culte, ainsi, par exemple, chez les administrateurs et dans l'institution des Caisses d'épargne.

Et tel est en effet l'esprit de la nouvelle loi projetée des Caisses d'épargne, œuvre de loyauté et de sagesse financière dans la correction du contrat entre l'État et le déposant, œuvre de sollicitude pour les classes inférieures dans le développement des services et des facilités de l'épargne, et enfin œuvre de dévouement public dans le concours généreux des hommes les plus compétents pour suivre la bonne exécution administrative des mesures inscrites en principe dans la loi, et pour éclairer et encourager les efforts de l'initiative

privée, qui a là aussi son rôle complémentaire : rôle considérable, soit pour la fondation de nouvelles Caisses d'épargne, soit, comme nous le voyons en Angleterre et en Belgique, pour la création de penny-banks et de Caisses d'épargne scolaires, pour l'établissement de collecteurs d'épargnes à domicile, et pour la propagande en .ivres, brochures et conférences populaires.

Voici donc comment se formulerait la nouvelle loi organique des Caisses d'épargne, d'après les derniers travaux de la question, résumés et formulés dans la note soumise par M. de Malarce à la Commission à la suite de la séance du 4 juin dernier où il avait été appelé; cette note reproduit à peu près les conclusions de son étude du 15 juin 1872, avec addition de trois articles relatifs à des simplifications du régime de la prescription et à des franchises fiscales et postales justement réclamées par les Caisses d'épargne et surtout par la Caisse d'épargne de Paris.

Le ministre des finances pourra, d'accord avec le ministre de l'Agriculture et du Commerce, mettre au service des Caisses d'épargne qui le demanderont, les perceptions des finances et les recettes des postes qu'il jugera convenable de désigner à cet effet.

Les percepteurs des finances et les receveurs des postes ainsi désignés opéreront pour le compte de toutes les Caisses d'épargne de leur département qui auront obtenu l'aide de ces agents financiers; ils recevront et payeront pour le compte de celle de ces Caisses d'épargne qui sera indiquée par le déposant.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions et les formes du concours à donner aux Caisses d'épargne par les percepteurs des finances et les receveurs des postes; et la rénumération à allouer à ces comptables et à payer par chaque Caisse d'épargne intéressée en raison des opérations faites pour son compte.

Le montant d'un livret de Caisse d'Epargne pourra s'élever jusqu'à 3,000 francs. Cette somme pourra être versée en une seule fois.

Les mineurs âgés de 12 ans au moins seront admis au même titre que les majeurs à se faire ouvrir des livrets ; ils pourront de même retirer les sommes déposées sur les livrets ainsi ouverts.

Les femmes mariées seront admises à se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leurs maris; elles pourront retirer sans cette assistance les sommes déposées sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part des maris.

Les remboursements continueront à être effectués immédiatement, c'est-à-dire, dans les brefs délais fixés par les statuts de chaque Caisse d'épargne suivant les décrets et règlements actuellement en vigueur.

Toutefois l'Etat se réserve le droit, en cas seulement de nécessité impérieuse, de rembourser les sommes déposées dans les Caisses d'épargne par à-comptes successifs payés à intervalles réguliers.

L'Etat ne pourra user de cette faculté qu'en vertu d'un décret rendu par le président de la République en conseil des ministres, le conseil d'Etat entendu, et après avis de la Commission instituée par l'art. 8 de la présente loi ; le décret indiquera la quotité de chaque à-compte et les intervalles des payements.

En aucun cas, la somme en espèces mise à la disposition des déposants à titre d'à-compte ne pourra être moindre de 100 francs par mois et par livret.

Le premier à-compte sera effectué aussitôt après la demande, c'est-à-dire après le simple délai ordinaire.

Les Caisses d'épargne sont autorisées à se décharger après 30 ans des quittances et pièces qui s'y rattachent.

Les payements ou remises d'inscriptions de rentes remontant à plus de 30 ans seront suffisamment justifiés par les livrets et les registres des comptes-courants.

Le transport des fonds entre les Caisses d'épargne et les succursales et transport des livrets, lettres, imprimés et des pièces de toute sorte nécessaires au fonctionnement des Caisses d'épargne dans leurs rapports, soit avec les déposants, soit avec les succursales, sera fait en franchise par l'administration des postes.

Les certificats, actes de notoriété et toutes pièces quelconques exclusivement relatives à l'exécution des lois sur les Caisses d'épargnes seront dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

Une Commission générale des Caisses d'épargne de France sera nstituée auprès du Gouvernement.

Cette commission sera composée de 24 membres :

10 Députés ;

2 membres de l'Institut ;

2 Régents de la Banque de France ;

1 Membre de la Chambre de Commerce de Paris ;

1 Membre du Tribunal de Commerce de Paris ;

2 Membres du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne de Paris ;

2 Membres du Conseil des Prud'hommes de Paris ;

Ces 20 Membres élus par leurs corps respectifs ;

Et 4 autres personnes nommées : 2 par le ministre de l'Agriculture et du Commerce, 2 par le ministre des Finances.

La Commission sera présidée par le ministre de l'agriculture et du commerce, et en l'absence du ministre, par un vice-président annuellement élu par la Commission générale et parmi les membres de la Commission.

Le renouvellement de la Commission aura lieu tous les quatre ans par quart, les membres sortants étant toujours rééligibles, pourvu qu'ils aient conservé la qualité dans laquelle ils ont été élus.

Cette Commission sera purement consultative; elle suivra la marche de l'institution, provoquera toutes les mesures utiles à sa consolidation et à son développement, et fera un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Toutes les dispositions antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, restent en vigueur.

L'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE DEPUIS 1870 (1)

(SUITE.)

SOMMAIRE. — Les exigences de l'année 1872. — Le compte de liquidation. — Les nouvelles taxes. — Les assertions de M. Pouyer-Quertier. — Les illusions de M. Thiers. — L'insuffisance et les déceptions des nouveaux impôts. — Les tristes succès du protectionnisme. — La question des matières premières. — Les voyages de M. Ozenne. — Les calculs de M. Magne. — Ce qui pouvait se faire. — Les économistes de la Restauration.

IV

Les dépenses soldées en 1871, y compris les premières sommes payées à la Prusse, se sont élevées, on se le rappelle, au chiffre énorme de 4 milliards 712 millions.

L'année 1872 apparaissait avec des exigences presque aussi lourdes. En outre de nos charges budgétaires, il restait à compléter, dès le commencement de cette année, les deux premiers

---

(1) Voir le numéro de juin, p. 340.

milliards dus à la Prusse, à assurer l'intérêt des trois autres milliards et les indemnités ou les dépenses résultant de la guerre et de l'occupation, qui avaient absorbé déjà deux milliards et demi, et qui réclamaient encore environ un milliard. Le ministre des finances évaluait, dans son exposé du budget de 1872, le total du passif laissé par la guerre, en y comprenant les frais d'occupation et les indemnités à payer, à huit milliards et demi.

Sur cette somme, qu'on aurait aisément réduite si l'on s'était montré moins facile dans l'apurement des comptes, 5 milliards 300 millions de francs ont été couverts de la sorte :

L'emprunt du mois d'août 1870 a formé une ressource de	804.585.000 fr.
L'emprunt de 250 millions, conclu en Angleterre, a formé une autre ressource de	208.899.000
La vente des rentes de la dotation de l'armée et des approvisionnements destinés à Paris, et quelques autres mesures ont produit	112.750.000
La Banque avait avancé ou devait avancer	1.530.000.000
La cession d'une partie des chemins de fer de l'Est a été acceptée en déduction de l'indemnité de guerre, pour	325.000.000
La taxe des gardes nationales mobilisées a été mise en recouvrement, pour	135.000.000
L'emprunt de 2 milliards a produit	2.225.000.000
Ensemble....	5.341.234.000

Le budget de 1872, dont 650 millions étaient destinés aux dépenses de la guerre ou de l'invasion, ainsi qu'il en devait être, selon le ministre des finances, pour les budgets subséquents, présentait un ensemble de dépenses de 2,429,362,625 francs.

Ses recettes provenaient :

1° Des anciens impôts et des revenus ordinaires, y compris un excédant considérable sur le produit des forêts (1), pour	1.815.513.325 fr.
2° Des nouveaux impôts en recouvrement dès les derniers mois de l'année précédente, pour	366.349.300
3° Des nouveaux impôts proposés, mais non encore décrétés, pour	247.500.000
Total.........	2.429.362.625

(1) On demandait 20 millions de plus aux coupes de forêts domaniales, et l'on proposait d'en aliéner pour 2.007.500 fr.

Mais à côté du budget existait le compte de liquidation, véritable budget extraordinaire déguisé, qui comprenait les frais relatifs à l'occupation de l'armée allemande, les indemnités promises aux départements envahis, la réparation de nos places fortes, ainsi que le rétablissement de notre matériel de guerre et quelques autres dépenses exceptionnelles.

C'est à propos du compte de liquidation que M. Thiers disait dans son message du 7 décembre 1871 : « Il restait à construire le budget vraiment normal que nous vous avions promis. Nous avons bien eu garde, dans ce travail, de revenir à l'artifice des budgets extraordinaires, au moyen desquels on dissimulait de 120 à 150 millions de dépenses annuelles, que l'on qualifiait d'extraordinaires... Ainsi donc, sans renouveler à aucun degré l'artifice des budgets extraordinaires, nous avons ouvert un compte de liquidation ayant pour objet de réparer les désastres de la guerre et dont le passif sera d'environ 400 millions sans nous livrer à aucune illusion. » Comment n'aurait-ce pas été cependant un budget extraordinaire? Et l'on sait aujourd'hui ce que sont devenus ces 400 millions, *appréciés sans illusion.*

Pour couvrir les 650 millions, qui devaient former notre nouvelle charge annuelle, provenant de la guerre ou de l'invasion, il restait, après le vote des 366 millions d'impôts récemment acceptés, une insuffisance de 284 millions. Grâce à la suppression de la dotation de la couronne, aux garanties d'intérêts retirés indûment aux compagnies de chemins de fer, aux réductions des services généraux de quelques ministères (1) et à l'extension des coupes des forêts domaniales, le découvert à pourvoir par de nouvelles taxes s'est réduit à 247,500,000 francs.

Ces nouvelles taxes, telles qu'elles ont été proposées par le gouvernement, se composaient :

Des droits d'imposition sur les matières premières...	90.000.000 fr.
Des droits sur les textiles........................	65.000.000
Des droits sur les matières fabriquées..............	10.000.000
De l'élévation de 2/10 du droit sur les sucres de toute origine (2)................................	20.000.000
De la taxe mise sur les sels des fabriques de soude...	8.000.000
De l'établissement des droits de navigation.........	10.000.000

(1) Le ministère de la marine abandonnait 31 millions; celui des travaux publics, une somme égale, et celui des finances 8 millions crédits alloués en 1871.

(2) Ce droit avait été déjà élevé de 3/10.

Des droits de statistique à l'importation et à l'exportation des produits, droits substitués au droit de sortie proposé auparavant	6.000.000
De l'élévation de l'impôt sur les allumettes	5.000.000
De l'impôt sur les valeurs mobilières	30.000 000
Du droit de transport des journaux par la poste	3.500.000
Du droit sur les voitures et les chevaux	Mémoire.
Total	247.500.000 fr.

A la simple lecture de ces impôts, il était encore facile de se convaincre que le système protecteur allait de nouveau dominer toute notre législation fiscale. Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, ne perdait pas une semblable occasion de répéter les merveilleuses ressources qu'il assurait aux trésors publics, non moins qu'à l'industrie privée. Cependant son accent n'était plus le même; il semblait que l'ode ou le dithyrambe eût fait place à de prosaïques et communes affirmations. Sa gloire de triomphateur avait pris certains airs de pénitent. Qu'étaient devenues ces bruyantes acclamations des théories mercantiles d'il y avait quelques mois? N'étaient-ce donc plus les inépuisables sources de toute prospérité et de toute importance? C'est qu'il fallait maintenant compter avec les réclamations décidées du commerce et de l'industrie, qui commençaient à siffler impitoyablemeut les dithyrambes et les odes. Qu'il était dur, après avoir compté sur leur enthousiaste admiration, de s'en voir abandonné et honni !

M. Pouyer-Quertier, guidé par l'habile main qui ne cessait de le diriger, s'en tenait presque aux redites, déjà tant rebattues, de l'Angleterre protectionniste et prospère d'autrefois et des Etats-Unis prospères et protectionnistes d'à présent. Quelle chute! Aussi fallait il au moins une vive éclaircie dans tant d'ombres fâcheuses, un rayon éclatant dans un si triste crépuscule, et M. Pouyer-Quertier s'y dévouait, en reconnaissant à la douane l'incomparable mérite d'égaliser les conditions sociales! Les changements opérés dans la richesse et le travail, nos nouvelles lois et nos révolutions successives n'ont rien fait apparemment pour l'avénement des démocraties : elles datent seulement des tarifs d'importation! On n'est pas plus ingénieux.

Frapper les textiles, c'était surtout, selon le ministre, mesurer les contributions à chaque fortune acquise, en libérant autant qu'il se peut l'aisance et tout à fait le besoin. « Aucune consommation, déclarait-il, ne suit d'une manière plus exacte, plus progressive, que celle des tissus, la fortune individuelle. L'homme riche ne se distingue extérieurement du pauvre que par ses vêtements. » Les

partisans des taxes somptuaires étaient dépassés. Le malheur, c'est que le projet du gouvernement atteignait beaucoup plus les textiles communs que les textiles recherchés. Comment aussi l'ancien candidat officiel de l'Empire s'indignait-il autant que « le gouvernement précédent se fît un mérite de laisser arriver jusqu'au consommateur, indemnes d'impôts, les étoffes, les tissus mêmes les plus luxueux, » alors que « la viande, le vin, la volaille, le bois, le charbon payaient, à leur entrée *dans Paris*, 20 et 50 p. 0/0 de leur valeur...? N'est-il pas plus légitime, continuait M. Pouyer-Quertier, d'atteindre les objets qui sont consommés en immenses quantités par les classes aisées et riches, comme les tissus, que d'imposer à des contributions énormes tous les produits que nous venons de citer, qui, pour les denrées alimentaires, sont consommés à peu près également par le riche et par le pauvre, et par conséquent, ne font sentir le poids des droits pas beaucoup plus à l'un qu'à l'autre? »

Voilà l'éclaircie nécessaire, où se retrouvait du moins toute l'ancienne et favorable assurance de M. Pouyer-Quertier. Quelle vigueur de pinceau et quelle touche heureuse! Comme la douane était confondue avec l'octroi, pour mieux faire montre de dévouement populaire, sans que l'élévation de la douane fît abaisser en rien l'octroi! M. Pouyer-Quertier n'était pas plus embarrassé pour affirmer que les matières premières « affranchies de toute redevance par nos traités de commerce, » rapporteraient aisément, unies aux textiles, 155 millions.

Si de telles assertions de la part d'un représentant du gouvernement doivent surprendre, pourrait-on aussi ne pas admirer qu'elles n'aient été contredites par aucun membre de l'Assemblée nationale? N'aurait-il pas été bon cependant, au lendemain de la singulière loi rendue contre l'association internationale des travailleurs, qu'une voix s'élevât pour rappeler, à l'encontre des doctrines mercantiles, ces dignes et exactes paroles de M. de Cavour (1): « Je dis, moi, que l'allié le plus puissant du socialisme, dans l'ordre intellectuel bien entendu, c'est la théorie protectionniste; elle part absolument du même principe. Réduite à sa plus simple expression, elle affirme le droit et le devoir du gouvernement d'intervenir dans la distribution, dans l'emploi des capitaux; elle affirme que le gouvernement a pour mission, pour fonction, de substituer sa volonté, qu'il tient pour la plus éclairée, à la volonté libre des individus. »

Heureusement, ce qui, dans l'exposé des motifs du budget de

(1) Je les ai déjà citées ici; mais il faut répéter ce qu'on veut faire entendre.

1872, avait trait aux valeurs mobilières, était infiniment supérieur à ce qui touchait aux échanges. Je doute que la même plume ait écrit en entier ce document. Aucune large et savante théorie n'était non plus discutée à ce propos, je le sais, mais d'intéressantes observations s'y rencontraient, notamment sur l'*income-tax* et les différences fiscales qui distinguent la France de l'Angleterre.

Tandis que les taxes sur le sol (*land-tax*) et les maisons habitées, y remarquait-on, ne s'élèvent en Angleterre qu'à 52 millions (1), la contribution foncière et celle des portes et fenêtres produisent, en France, 210 millions. Il n'existe, en Angleterre, ni impôt personnel, ni impôt mobilier, ni patente; taxes qui donnent en France 120 millions. A peine également les mutations immobilières entraînent-elles le payement d'une minime somme dans le premier de ces pays, alors qu'elles obligent, dans le second, à un déboursé de 150 millions. Enfin, d'après les lois mêmes qui les ont institués, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt des patentes, l'impôt mobilier sont assis, en France, sur le revenu des propriétés territoriales, sur le revenu de l'industrie manufacturière, du commerce et des différentes professions, ou sur tout le revenu présumé des contribuables, d'après leur loyer d'habitation. Comment dès lors établir l'*income-tax* parmi nous, sans en faire une surcharge injustifiable, si l'on ne commençait par renoncer à toutes nos impositions directes? Quelles que soient à la fois leurs imperfections, nos impositions directes atteignent certainement mieux chaque revenu, évalué séparément, d'après ses signes extérieurs les plus manifestes, que ne le ferait une seule contribution, assise sur des déclarations toujours vexatoires et presque toujours mensongères. L'*income-tax* a produit, en Angleterre, 200,300,400 millions, c'est vrai; mais qu'en espérer dans l'état de notre fortune, avec nos autres impôts et nos mœurs publiques?

On trouverait jusque dans l'impôt des chevaux et des voitures, qui, sous la loi de 1862, avait rapporté 2,107,000 francs, et qui n'était inscrit que que pour mémoire dans la liste des nouvelles contributions proposées, bien qu'on en attendît 3 millions, la preuve des différences financières qui nous séparent de l'Angleterre. Cet impôt y produit, personne ne l'ignore, 21 millions et demi (2).

(1) Les taxes locales anglaises, assises généralement sur les immeubles, étaient estimées à 500 millions par le ministre des finances ; elles sont portées par d'autres personnes à 900 millions. — Nos taxes communales et départementales sont de plus de 600 millions, dont près de 300 millions proviennent de centimes additionnels aux contributions directes.

(2) En 1869, les voitures de maîtres ont produit en Angleterre

En décomposant dans le budget de 1872 les recettes prévues par chaque branche principale de revenu, on trouvait :

Contributions directes et taxes spéciales assimilées aux contributions directes	333.375.776 fr.
Produits des domaines et des forêts	78.125.500
Impôts et revenus indirects	1.924.769.000
Produits et revenus de l'Algérie et versements de la société algérienne	33.710.250
Autres produits et revenus	59.382.099
Total général	2.429.362.625

C'était un excédant de 14 millions sur les dépenses prévues.

« Ainsi équilibré, disait le ministre, le budget de 1872 formera un budget normal, en ce sens qu'il fait face à toutes les dépenses de l'État, au moyen des impôts et revenus publics et sans l'aide d'aucune ressource qui ne puisse être maintenue jusqu'à la libération du territoire et à la réorganisation financière du pays. » Il fallait toutefois ajouter aux dépenses du budget celles du compte de liquidation, estimées dès lors à 535 millions et qui se décomposaient en 379 millions affectés à la reconstitution du matériel et des approvisionnents de guerre, en 100 millions destinés aux indemnités des départements envahis, en 50 millions pour l'entretien des troupes allemandes d'occupation, en 6 millions pour indemnités causées par les dommages du second siége de Paris. Il était pourvu à ces 535 millions au moyen d'une aliénation de rentes provenant de la caisse d'amortissement pour 90 millions; par 75 millions restés disponibles sur le reliquat de l'emprunt de 2 milliards; par la vente espérée de terrains domaniaux, pour 35 millions, et par l'excédant présumé du budget et la dette flottante, pour 335 millions.

Parce que nulle surcharge n'était proposée directement sur le sol ni sur certains produits indispensables, tels que la houille, le fer, le sel, non plus que sur les transports à petite vitesse, le ministre des finances assurait que le futur budget épargnerait, « comme les précédents, l'alimentation, la production et l'outillage du pays. » Il s'en fallait malheureusement qu'il en fût ainsi. Et nos charges devaient paraître d'autant plus lourdes que notre dette y entrait pour plus d'un milliard 200 millions. L'intérêt de nos

408,785 liv. sterling., les chevaux de selle, 274,529 liv., les autres chevaux et les mules 161,159, les marchands de chevaux 16,133 liv., soit un total en francs de 21,515,150 fr.

rentes perpétuelles se montait, en effet, à 542 millions; celui des capitaux remboursables à 426 millions, dont 194 pour les sommes dues à la Banque; celui des 3 milliards dus à l'Allemagne, à 150 millions, et celui de la dette viagère à 102 millions, dont 88 millions pour les pensions militaires et civiles.

Deux choses, au reste, frappaient surtout à la lecture de l'exposé des motifs du budget de 1872, en outre de ses tendances protectionnistes : l'absence de toute économie et le silence gardé sur l'amortissement. C'est pourtant M. Pouyer-Quertier qui s'était écrié, lors de la présentation de la loi sur l'emprunt de 2 milliards : « Le chiffre de notre dette se trouvera considérablement accru; mais le Gouvernement est tellement résolu à introduire dans nos finances l'économie la plus stricte et la plus sévère, qu'à l'exemple des États-Unis il pourra réduire, par des mesures d'un effet rapide et certain, ses charges nouvelles. » Mais le parti gouvernemental, si intraitable autrefois sur le nombre des places et la somme des traitements, jouissait maintenant des deux à la fois et n'était pas disposé aux économies. Pouvait-on d'ailleurs en espérer sous la direction de M. Thiers? Quant à l'amortissement, ce n'est plus M. Pouyer-Quertier, c'est M. Thiers lui-même qui avait dit dans son Message du 13 septembre 1871 : « La portion des nouveaux impôts qui reste à voter est surtout destinée à faire face au service de l'amortissement; service important, indispensable; car il ne faut pas seulement assurer l'intérêt des emprunts, il faut en assurer aussi le remboursement; soin de premier ordre qui vient d'être négligé pendant vingt années, et qu'il faut reprendre sous peine de forfaiture envers l'avenir, envers les générations qui nous suivent. »

Ces austères et rassurantes paroles s'appliquaient malheureu- à un système financier qui supprimait tout amortissement de la dette inscrite, en le réservant seulement à la créance de la Banque. Elles étonnent surtout lorsqu'on se souvient du vote de 1866 de M. Thiers contre la réorganisation de l'amortissement, et de son ancienne déclaration de 1831 à la Chambre des députés, qu'une dette publique est chose toujours profitable et toujours nécessaire (1). Si la sincérité publique est semblable à la sincérité privée, qu'elle se présente parfois sous de bizarres aspects !

Pour moi, bien que je tienne la réduction des dettes pour chose indispensable, je ne connais rien qui prouve mieux notre ignorance économique que notre attachement à l'institution de l'amortisse-

(1) Chose plus singulière, cette affirmation se trouve dans un rapport destiné à expliquer la nécessité de maintenir l'amortissement.

ment, si coûteuse et si vaine. Dès 1828, Robert Peel l'accusait d'être la principale cause des déficits annuels de l'Angleterre. Comment, après les enseignements de la science, les expériences faites, les enquêtes accomplies, ne comprenons-nous pas encore que l'excédant des recettes sur les dépenses constitue seul un amortissement réel et efficace?

C'est la première fois, en outre, qu'on ne s'est pas adressé, dans une grande détresse financière, à la propriété domaniale. Il aurait néanmoins semblé fort raisonnable de restreindre sur quelques points de notre territoire cette large application des doctrines communistes. Nous ne nous sommes pas souvenus des ventes effectuées par le gouvernement autrichien après la guerre de 1866, ni des aveux qu'il avait alors fait entendre sur les propriétés de l'État. Nous avons continué à conserver un domaine qui produit à peine 1 pour 100 de sa valeur, lorsque nous empruntions à plus de 6 1/2. A la vérité, 35 millions étaient portés aux recettes pour des terrains situés dans Paris et destinés à être vendus; mais c'était évidemment là un chiffre tout fantastique au lendemain de la Commune; et ces ventes n'ont pas encore eu lieu.

V

A la fin de mars 1872, quarante nouvelles taxes, toutes indirectes, avaient été décrétées, sans qu'aucun examen d'ensemble eût présidé, soit à leur proposition, soit à leur distribution. Le budget de 1871 avait été voté par une chambre à peine en nombre; celui de 1872 a moins arrêté encore. Après que les dépenses de cette année eurent été acceptées telles qu'elles avaient été présentées, la loi du 18 décembre 1871 a autorisé simplement la perception des impôts et des revenus publics jusqu'au 1er avril 1872, comme celle du 27 mars 1872 a décidé que cette perception s'effectuerait de même sorte jusqu'à la fin de l'année. On n'y pouvait mettre moins de gêne.

J'ai déjà parlé du document officiel qui avait fait connaître le produit des impôts et des revenus indirects pendant le premier trimestre de 1872. Ce produit s'était élévé à 373,381,000 fr., soit 39,755,000 fr. de moins qu'on ne l'avait prévu, et 53,600,000 fr. de plus qu'il n'avait été durant le premier trimestre de 1870. Des 474,737,000 fr. pour lesquels les nouveaux impôts figuraient, en outre, au budget de 1872, 112,500,000 fr. n'avaient été votés que dans le courant de ce premier trimestre; ils n'avaient pu, par suite, être perçus pendant cette période complète. Dans le même temps, les anciens impôts, évalués à 303,772,000 fr., avaient donné

1 million en sus, ou 15 millions de moins seulement qu'en 1870. C'était une bien faible différence pour des époques aussi opposées, surtout après la perte de deux de nos plus riches provinces. Personne n'aurait espéré certainement une semblable persistance dans nos consommations, qui avaient subi une si grande dépréciation après 1848. Cela seul indiquerait entre les deux époques une considérable extension de la richesse. Toutefois, il importe de remarquer que les recettes des nouveaux impôts provenaient pour les trois quarts de l'unique taxe de 2/10 sur le prix de transport des voyageurs, et que l'augmentation des anciens impôts résultait en entier, à part 4 millions, des droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et de timbre.

Quel que fût l'accroissement des taxes prélevées sur les boissons, les vins, les alcools, les licences, la poste, les douanes, les sucres, les cafés, le thé, le cacao, les épices, le tabac, elles n'avaient produit que d'insignifiantes recettes supplémentaires. Le premier effet des surtaxes des 3/10 et 2/10 sur les sucres coloniaux et étrangers a même été de leur faire rendre 2,400,000 fr. de moins qu'ils ne rendaient précédemment (1). La surtaxe de pavillon a eu un plus fâcheux effet encore. Non-seulement ses résultats fiscaux n'ont eu nulle importance, mais elle a porté le coup le plus funeste à notre navigation, l'un de nos principaux intérêts et de nos intérêts le plus en souffrance; car nous ne venons maintenant qu'au quatrième rang des peuples maritimes. La Norwège et l'Italie vont presque de pair avec nous, et pourquoi n'avoir pas pris garde que, depuis les derniers tarifs de l'Empire, nos transports maritimes restés inaccessibles à la concurrence étrangère se sont seuls amoindris, tandis que les autres avaient tous progressé? Dès que la surtaxe de pavillon eut été décrétée, les navires étrangers ont à l'envi abandonné nos ports. Le Havre et Dunkerque ont été délaissés pour Anvers ; Gênes a bénéficié des pertes subies par Marseille; nos voies de communication ont vu de toutes parts le transit les abandonner.

Qui ne s'en souvient? c'est au moment même où la surtaxe de pavillon était rétablie parmi nous, que le ministre des finances de l'Union Américaine, M. Boutwell, demandait au Congrès de revenir à des tarifs plus modérés, afin que « l'Union reprît son ancienne suprématie commerciale. » Nos surtaxes de 7, 15 et 20 fr. par tonne ne permettaient plus d'assimiler nos taxes maritimes qu'à celles de l'Espagne, du Portugal et du Mexique. Aucun des autres États ne s'était effectivement effrayé des anciennes et lamentables

(1) Sous l'influence d'une bonne récolte, les sucres indigènes ont alors donné une plus-value de 1,700,000. fr.

prophéties de M. Thiers sur les désastres que se préparait l'Angleterre en renonçant à l'Acte de navigation de Cromwell. Tous les avaient tenues pour aussi peu fondées que celles par lesquelles il avait pareillement condamné les chemins de fer. N'était-ce donc pas assez nuire à nos ports, comme à notre négoce, que de maintenir l'inscription maritime et nos règlemets surannés sur la navigation ou la construction des navires?

Quoique le budget de 1872 eût été présenté comme un budget normal, définitif, dès la fin du premier trimestre de cette année, de nouvelles lois fiscales étaient encore promulguées. L'une augmentait les droits sur les liqueurs, les eaux-de-vie, les esprits et l'absinthe, en portant tout à la fois des peines plus sévères contre l'ivrognerie. L'autre imposait à chaque industriel autant de patentes qu'il avait d'établissements séparés. Une troisième élevait de 2 centimes le prix des correspondances télégraphiques. Une quatrième augmentait les droits de garantie sur les matières d'or et d'argent, le droit de timbre des récépissés délivrés par les compagnies de chemins de fer et le droit des biens de mainmorte et de transmission des valeurs étrangères. Ce dernier impôt a même donné lieu à un fait qui montre bien sous quel régime d'omnipotence personnelle nous vivions. Les directeurs de quelques puissants établissements financiers, craignant que les négociations de bourse en fussent atteintes, demandèrent au Président de la République, pendant les vacances de l'Assemblé nationale, de ne le point appliquer, et le Président de la République, comme l'aurait fait le sultan à Constantinople ou le schah à Téhéran, trouva tout simple d'accéder à leur demande.

Il était, du reste, aisé devoir que ces nouvelles impositions ne sauraient suffire. Si l'on en avait douté, la discussion de la loi militaire, qui devait tant accroître nos dépenses, n'en aurait-elle pas bientôt convaincu? Sur ce point non plus, nous n'avons pas su imiter l'Union américaine, après la guerre de sécession, la Russie après Sébastopol, ni la Prusse après Iéna. Sans doute, nous faisons partie du continent européen et nous sommes une nation militaire; mais pourquoi mettre un pareil empressement à multiplier nos régiments et à reconstruire nos forteresses, quand il nous serait absolument impossible d'entreprendre ou de soutenir une campagne avant au moins dix années? Rien n'est plus insensé que d'étendre ses charges de guerre, lorsqu'on est contraint de toute évidence à la paix, qu'il est indispensable de réparer, par le travail et l'épargne, d'immenses pertes subies, dans la guerre même. Rien n'est moins digne tout ensemble, après des désastres tels que les nôtres, que de vouloir paraître redoutable, sans parvenir à le faire croire.

Nous sommes des vaincus, traités impitoyablement : acceptons notre condition et réparons nos forces; c'est là seulement qu'est la sagesse et la dignité.

Que penser aussi, après tant de gloires et tant d'épreuves, du complet changement réalisé dans notre organisation militaire? L'abolition du remplacement nous était imposée, ce n'est pas douteux; mais je tiens, comme je le déclarais au commencement du second empire, qu'il aurait été très-préférable de restreindre le nombre des troupes, en augmentant le temps de service, à diminuer ce temps, en augmentant les troupes. La loi de la division du travail reste toujours vraie; on ne fait bien que ce que l'on fait depuis longtemps. Pouvons-nous d'autre part oublier que nous sommes le peuple européen qui se multiplie le plus lentement? Cent soixante-dix ans sont nécessaires pour le doublement de notre population (1), lorsqu'il suffit pour cela de soixante-dix ans en Russie, de cinquante-deux ans dans la Grande-Bretagne, et de quarante-deux ans en Prusse. Est-ce en présence de ces chiffres qu'il convient d'appeler chaque année 150,000 hommes sous les armes (2), au risque de détruire en outre nos moyens de production et nos ressources de trésorerie?

Aussi bien, le premier résultat de notre loi militaire a-t-il été, dès 1872, l'entrevue, à Berlin, des trois empereurs, dont les armées réunies présentaient alors un effectif de 3,477,000 hommes. Le second, c'est l'inexécution de cette loi même, faute des ressources nécessaires. Nous avons de plus nombreux cadres, mais ils sont vides; nous avons de plus nombreuses classes, mais on ne les appelle pas.

Quoi qu'il en soit, chacun était si bien persuadé de l'insuffisance des nouveaux recouvrements assurés au Trésor, que la Commission du Budget de 1872 resta chargée d'étudier et de proposer d'autres impôts. Seulement, elle ne devait s'attacher ni à l'impôt du revenu, décidément condamné par l'Assemblée, ni à celui des matières premières, trop évidemment impossible.

Les impôts qu'elle a proposés, vers le milieu de 1872, sont :

Une taxe sur les valeurs mobilières de toute espèce, sauf la rente, qu'elles soient françaises ou étrangères, d'un produit évalué à 25 millions (3);

(1) Notre population a même diminué, d'après notre dernier recensement quinquennal.

(2) On estime que chaque classe fournira 150,000 hommes valides et n'ayant pas de motifs d'exemption.

(3) Aux cours d'alors, l'ensemble des valeurs mobilières cotées à la

Une taxe sur le transport des journaux, les chevaux, les voitures, la dynamite, pour 7 millions;

Un droit supplémentaire sur les alcools, pour 30 millions;

Un second décime sur le sel, pour 30 millions;

Un décime additionnel au principal de la contribution foncière, pour 17 millions;

Un impôt sur les créances hypothécaires, pour 5 millions;

Un impôt de 3 0/0 sur les bénéfices nets de la Banque du commerce et de l'industrie, qui n'était, en réalité, qu'une des faces de l'impôt du revenu, et une taxe sur le nombre des ventes, fixée à 1 pour 1,000 des valeurs transmises (1).

La Commission réclamait, d'un autre côté, 25 millions d'économies. Mais les deux dernières taxes que je viens d'indiquer ont bientôt été rejetées, malgré le talent que leurs partisans ont mis à les défendre. M. Deseilligny, surtout, l'auteur du projet d'impôt sur les ventes, qu'il présentait comme une imitation de la *tax on sales* des États-Unis, en a beaucoup montré. C'est aussi sur les incitations de ce député que la Commission du budget fit faire de nombreuses recherches, se livra à des calculs approfondis pour se rendre compte de la production totale de la France et de la quantité moyenne des transactions sur nos divers produits. Elle était arrivée à penser que l'ensemble de la production française, qui représentait 12 ou 13 milliards, il y a trente ans, était maintenant de 20 à 22 milliards (2), et elle estimait que chaque produit donnait lieu moyennement à cinq transactions. Elle portait, en conséquence, à 103 milliards la totalité des valeurs sur lesquelles se devait percevoir l'impôt des ventes. Néanmoins, pour éviter tout mécompte, elle réduisait de 30 0/0 l masse des valeurs imposables, ce qui ne l'empêchait pas d'en espérer un revenu semblable à celui de la même contribution aux États-Unis; laquelle avait rapporté 70 millions en 1869 et 83 millions en 1870. On aurait pu ajouter, en faveur de cette taxe, que notre impôt des patentes, le plus inégal à la vérité, le plus arbitrairement assis de nos quatre impôts directs, ne figurait au budget de 1871 que pour 68 millions en principal et que pour 85 millions avec les centimes additionnels, bien qu'on ne puisse évaluer les profits de notre négoce et de notre industrie à moins de 6 ou 7 milliards.

Bourse de Paris représentait une somme de 662,792,000, selon M. Raoul Duval; c'était beaucoup plus que cela.

(1) Aux Etats-Unis la *tax on sales* ne s'applique qu'au dessus d'un chiffre d'affaires de 50.000 dollars.

(2) La statistique officielle estimait en 1851 à 3 milliards le revenu brut de notre fortune mobilière. On peut le porter au-delà aujourd'hui.

Mais l'Assemblée nationale, effrayée, non sans raison, des déclarations à demander aux contribuables ou des inquisitions à permettre au fisc, remplaça, par une augmentation de 60 c. 0/0 sur les patentes, la taxe des ventes. Cette augmentation devait rapporter 39 millions, bien qu'elle exemptât de la surtaxe les moindres patentés. Mais quel fut l'étonnement des autres contribuables à la réception de leurs *avertissements* pour les patentes de 1873! Ce n'était plus de 60 c. 0/0 que leur impôt était élevé, c'était du double, des deux tiers, des trois quarts quelquefois. C'est qu'en votant cette surtaxe, nos députés n'avaient pas pensé qu'ils avaient changé l'assiette des patentes quatre mois auparavant (1), lorsqu'ils avaient obligé au payement d'une patente entière chaque atelier distinct, et quand ils avaient transformé l'ancien droit fixe en droit proportionnel augmenté. L'appréciation elle-même de la valeur locative des bâtiments occupés par les redevables, base du droit proportionnel, ne s'était-elle pas modifiée sous l'empire de la loi qui rend obligatoire l'enregistrement des baux? Ce n'est pas tout cependant que de voter des taxes; il faut réfléchir à ce qu'elles peuvent engendrer. On s'étonne surtout de cette ruineuse aggravation des patentes, lorsqu'on se souvient des paroles insérées dans l'exposé des motifs du budget de 1872 : « L'industrie et le commerce, y lisait-on, contribuent déjà sous tant de formes aux voies et moyens de nos budgets, qu'après les douloureuses épreuves qu'ils ont traversées, nous ne pouvons songer à élever encore le taux des patentes. »

Mais il ne faut pas oublier que M. Thiers était au pouvoir, et il était assurément peu disposé à ne sacrifier à quelques taxes que ses vues protectionnistes. Aussi, dans la discussion des impôts dont il s'agit, à chaque contribution proposée, soit par la Commission du budget, soit par quelque membre de la Chambre, se plaisait-il à rappeler, en même temps que la nécessité de satisfaire aux besoins du Trésor, que l'unique moyen de le faire était d'imposer les matières premières. C'était là l'exorde et la péroraison de tous ses discours. Comment sauver d'autre sorte les finances de la France? Quelle taxe découvrir plus facile à percevoir et moins onéreuse aux contribuables? Ç'eût été vraiment une charmante scène de comédie parlementaire, un peu prolongée seulement, s'il s'était agi de choses moins graves.

Le plus plaisant, c'est qu'après avoir repoussé les diverses taxes proposées tant qu'il avait espéré les remplacer par celle des matières premières, M. Thiers s'est empressé de les approuver toutes

(1) Voir les lois des 29 mars et 16 juillet 1872.

dès qu'elles ont été votées. Seulement, il a alors affirmé qu'il restait aussi indispensable qu'auparavant de se procurer les 93 millions des matières premières : on n'y pouvait échapper. Pour que rien même ne manquât à ces singularités législatives, plusieurs ministres, notoirement libres-échangistes, comme MM. de Rémusat et Jules Simon, approuvaient sans réserve chaque discours protectionniste de M. Thiers. Quant à leur nouveau collègue aux finances, M. de Goulard, il s'est tenu si silencieux durant cette étrange discussion fiscale, qu'il y paraissait tout à fait désintéressé.

M. Thiers en vint jusqu'à prétendre que l'impôt des matières premières avait le précieux avantage de plaire à l'étranger. L'ambassadeur anglais crut pourtant devoir demander à notre ministre des affaires étrangères, sur un ton de critique bien plus que d'approbation, ce que seraient nos réformes douanières projetées; et celui-ci confessa sans embarras n'en rien savoir. Notre négociateur à Londres était, lui, forcé de déclarer, pour se faire écouter, que : « les modifications proposées par la France n'altéraient en rien l'esprit des stipulations de 1860 (1). » L'étrange et toute nouvelle diplomatie! Chaque semaine, au surplus, le *Journal officiel* nous apprenait les voyages ininterrompus de notre négociateur, M. Ozenne, ou de Londres à Versailles, ou de Versailles à Bruxelles, ou de Bruxelles à Vienne. Il avait à peine le temps de quitter le chemin de fer, pour se voir partout joué ou éconduit.

Les matières premières n'en devaient pas moins, affirmait leur impertubable défenseur, rapporter dès maintenant 42 millions, augmentés de 18 millions aussitôt après nos traités en voie de conclusion avec l'Angleterre et la Belgique, et de 33 derniers millions après les traités avec les autres puissances. C'étaient bien là les 93 millions nécessaires, auxquels tout semblait subordonné. Qu'importait que la Commission des tarifs assurât que les matières premières donneraient à peine 5 millions et demi jusqu'en 1877, grâce aux engagements que nous ne pouvions révoquer (2)? M. Thiers s'écriait, pour toute réponse, que la liberté de taxer les matières premières constitue, pour chaque État, un droit naturel! Quelle singulière explication il donnait en outre, à cette occasion, des mesures financières de la Constituante!

---

(1) Voir un article de M. de Butenval sur ces négociations dans le *Journal des Economistes*, n° de juillet 1872.

(2) La commission des tarif avait évalué d'abord à 15 millions le rendement des matières premières ; mais, après un plus sérieux examen, elle ne l'a porté qu'à 5 millions et demi.

VI

Cette longue discussion n'était pas encore terminée, que le ministre des finances, sentant probablement l'impossibilité de triompher des légitimes résistances de l'Assemblée, présenta le projet du budget de 1873. Ce budget était en tout calqué sur celui de 1872, quoi qu'on y eût renvoyé depuis deux ans les réformes à opérer dans notre gestion financière et notre organisation administrative. Les dépenses y étaient évaluées à 2 milliards 388 millions; les recettes à 2 milliards 406 millions, en comprenant bien entendu les matières premières pour 93 millions. Ces recettes provenaient des anciens impôts pour 1,800 millions, et des nouveaux déjà votés pour 496.

Comment se refuserait-on encore aux demandes protectionnistes du gouvernemen? N'y avait-il pas à pourvoir aux intérêts dus à la Banque, aux pensions, considérablement accrues, des soldats blessés, aux frais de transport des condamnés de la Commune, à la perception des nouveaux impôts et aux extraordinaires nécessités de quelques-uns des services ministériels? Cependant, la Commission du Budget, tout en admettant les exigences du Trésor, proposa de rejeter de nouveau la taxe perpétuellement réclamée des matières premières. Pour y contraindre l'Assemblée, le Ministre des finances ne craignit pas, au milieu même de la discussion budgétaire (1), de réclamer 80 nouveaux millions, en portant non plus seulement à 120 millions, mais à 200 le déficit à combler. La Commission n'en resta pas moins inflexible dans sa première résolution, et répondit à cette demande, si soudaine et si peu justifiée, en augmentant les quatre contributions directes de 15 centimes, soit 48 millions, le sel d'un décime, soit 30 millions, et en obtenant des alcools un supplément de 20 millions, par une surveillance plus efficace.

Les deux membres de l'Assemblée nationale les plus autorisés en finances, M. Germain et M. Magne, ont l'un et l'autre pris soin alors de prouver que la réclamation de 200 millions était exagérée. M. Germain accordait seulement 102 millions, qu'il désirait voir obtenir des valeurs mobilières, des patentes et des alcools. M. Magne admettait 135 millions (2). 58 millions lui paraissaient nécessités par

(1) Un quart d'heure seulement avant la séance où le ministre fit connaître son projet.

(2) M. Thiers a changé quelques-uns de ces chiffres, mais non le chiffre total, dans la séance du 17 juillet 1872.

le compte de liquidation, 27 millions par l'augmentation de la dette publique, 2 millions par les frais de perception des nouveaux impôts, 30 millions (1) par les arrérages de l'emprunt des 3 derniers milliards, en sus des 150 millions soldés à la Prusse à titre d'intérêts ordinaires (2), enfin 18 millions pour les dépenses de cet emprunt. « Pas un centime, disait-il, ne pourrait être retranché de ces sommes, sans imprudence et sans mauvais calcul. » Mais, pour toutes les autres sommes réclamées par le gouvernement, M. Magne assurait que des ressources momentanées feraient aisément face aux insuffisances momentanées.

M. Thiers se révolta contre les calculs de M. Magne, comme contre ceux de M. Germain, et à leurs communes recommandations d'économies il répondait d'un ton fort dégagé : « Quant aux économies, nous ne demandons pas mieux que d'en faire, mais elles ne sont pas possibles... En somme, les dépenses sont nécessaires, indispensables, et les augmentations sur le budget prochain sont inévitables. Ce sera une augmentation de 50 millions sur le budget de 1872 (3). » Qu'étaient devenus les 150 millions d'économies annoncés solennellement lors de l'emprunt des deux milliards? N'était-il pas également singulier de réclamer un accroissement d'impôt, de 25 millions surtout, comme on le faisait en vue de services non encore approuvés, ou de prétendre pourvoir à une insuffisance de recettes non constatée, pour des taxes qui n'étaient pas encore votées? C'était d'autant plus étrange que M. Thiers affirmait, dans un autre discours, que les 488 millions d'impôts déjà établis, et dont le déficit avait été de 50 à 60 millions, donneraient 500 millions à partir du 1er janvier 1873 (4).

Il faut épargner cinq sols aux choses non nécessaires, disait Colbert. Nos financiers, du moins au pouvoir, sont d'avis différent; ils ne s'ingénient qu'à multiplier les dépenses et les impositions. Puisqu'ils invoquent sans cesse aujourd'hui l'exemple des Etats-Unis; pourquoi ne le suivent-ils pas aussi davantage? Ils n'ont même pas tardé, au moment dont je parle, à surcharger de 10 millions le budget du ministère de la guerre, augmenté néanmoins déjà de 56 millions, en sus des 16 millions provenant de la garde impériale. La Prusse entretient pourtant une armée de 400,000 hommes avec 350 millions.

C'est à cette époque pareillement que le gouvernement proposa,

(1) Séance du 13 juillet 1873.

(2) On ne pouvait pas, en effet, espérer emprunter à 5 0/0.

(3) Ça été 57 millions.

(4) Séance du 17 juillet 1872.

pour notre libération définitive, l'emprunt des trois derniers milliards. Je n'ai pas à m'expliquer sur la partie politique du traité en vertu duquel les 3 milliards étaient demandés; ses deux avantages financiers étaient d'amoindrir nos frais d'entretien de l'armée prussienne d'occupation d'environ 35 millions, et de permettre de nous acquitter par parties, au lieu de devoir le faire en un seul versement (1). Toutefois le premier de ces avantages était compensé par les 57 millions d'intérêts supplémentaires que nous allions avoir à payer, et le dernier n'était pas moins favorable à la Prusse qu'à la France. Car nous aurions assurément pu solder plus aisément 3 milliards en une seule fois, à la condition de nous adresser à tous les grands marchés financiers, que la Prusse n'aurait pu, en recevant en un jour une aussi forte somme, éviter une effroyable crise financière.

Cet emprunt de 3 milliards a, comme le précédent, été contracté, par souscriptions publiques, en rentes 5 0/0. Comme le précédent aussi, il s'est augmenté de la somme nécessaire au payement des arrérages pendant le temps de son recouvrement — c'est-à-dire pendant au moins vingt mois, — des frais d'escompte, de commission, de change, de transport, de négociation entraînés, ou par l'emprunt même, ou par les payements à faire à la Prusse. Un pareil supplément avait été pour le premier emprunt de 225 millions; on calculait qu'il serait pour celui-ci de 337 millions 500 mille fr.; il a été de 498,714,630 francs. Nous avons donc, en plus de nos 5 milliards d'indemnité, contracté une autre dette dépassant 723 millions. C'est 144 millions par chaque milliard prêté; je ne sais si jamais on a aussi peu ménagé la fortune publique. Chacun se souvient d'ailleurs que, sur les 225 millions ajoutés aux deux premiers milliards, 55 millions avaient été détournés de leur vraie destination, pour procurer au budget de 1872 la vaine apparence de l'équilibre.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit précédemment des souscriptions publiques; mais je rappellerai les excessives facilités accordées pour l'emprunt des 3 milliards aux souscripteurs étrangers, qu'on est allé jusqu'à dispenser de verser des espèces ou des titres sérieux. Pour mieux acclamer même, grâce au nombre des souscriptions, la confiance qu'on inspirait à l'Europe, on a prolongé d'un jour ces souscriptions, bien que l'emprunt fût plus que couvert. Ne suffisait-il pas, pour attirer les sonscriptions, d'émettre l'emprunt au taux nominal de 84 fr. 50 et au taux réel de 80 fr. 70, pour toutes les rentes libérées au moment de l'émission, lorsque

(1) Le traité de Versailles obligeait à un seul versement.

celui de 1871 était coté à 91 fr. environ? Quelles difficultés se préparait-on d'ailleurs en agissant ainsi, par suite des réductions qu'il faudrait opérer, du classement qu'on devrait faire, des ventes qu'il y aurait à redouter de l'étranger, au risque d'un énorme renchérissement des métaux précieux parmi nous! De sérieux dommages ont suivi une telle imprévoyance; mais c'est un prodige qu'ils n'aient pas été plus graves et plus nombreux.

La loi d'emprunt autorisait, à la vérité, le ministre des finances, en même temps qu'à passer avec la Banque de France et d'autres associations financières des traités particuliers destinés à accélérer les payements dus à la Prusse, à permettre à la Banque, en vue de la rareté du numéraire qui pourrait survenir, de porter la limite de ses émissions de 2 milliards 800 millions à 3 milliards 200 millions. Cette émission était à ce moment de 400 millions au-dessous de la limite fixée; mais cela suffisait-il?

Les souscriptions de l'emprunt se sont élevées à un incroyable chiffre. La plupart étaient fictives, ce n'est pas douteux, et les autres nous coûtent cher, grâce au bas taux de l'émission; mais elles n'en prouvent pas moins que chaque peuple savait dès lors que nous avions repris nos travaux, commencé à refaire notre patrimoine, et qu'il nous témoignait sa confiance et son estime. Avec quelle facilité nous aurions réparé nos pertes et recouvré notre importance, quelques désastres qui nous eussent accablés, si, dès le lendemain de la paix, tout aux nécessités d'ordre, de travail, d'épargne qui nous incombaient, nos gouvernants avaient obéi aux meilleurs préceptes de la science et de l'expérience!

Chose incompréhensible, c'est quand les souscriptions mêmes de l'emprunt démontraient les bienfaits du régime industriel inauguré sous l'empire, que le pouvoir est une dernière fois revenu à la charge de la taxe des matières premières, et que la Chambre, convaincue de ses préjudices, l'a enfin votée à une immense majorité. Déplorable triomphe de la moins scrupuleuse habileté sur la plus coupable faiblesse! Nous sommes ainsi retombés sous le système avilissant, mortel (*suicided*) de la protection, selon la juste parole de lord Granville à notre ambassadeur à Londres, quand le monde entier va vers les fécondes et nobles franchises des transactions. Nous sommes retournés aux écueils en face du port que tous s'efforcent d'atteindre.

Cœlum certe patet, non ibimus illuc.

Certes, il s'en faut que les faits fussent aussi décisifs et que les connaissances économiques fussent aussi répandues au commencement de la Restauration que de nos jours. Alors cependant nous

avions aussi à faire face à une contribution de guerre, à des frais d'occupation, à des dettes considérables, et à une lourde liquidation de l'arriéré de nos budgets. Nous devions 2 milliards et demi (1); eu égard à l'état de notre fortune, c'était un aussi pesant fardeau que celui d'à présent. Mais lorsque, après le baron Louis, le plus grand financier que nous ayons encore eu, M. Corvetto proposa d'établir des droits sur les matières premières et les produits fabriqués, — notamment sur les fers, les draps, les toiles et les cuirs, — la commission du budget repoussa résolument ce projet. Il paralysera l'industrie et fera obstacle au retour de la prospérité publique, disait son rapport. La chambre s'unit à la commission. Elle remplaça les taxes présentées par 10 centimes additionnels sur le principal de la contribution personnelle et mobilière, par 50 centimes sur le principal des portes et fenêtres, par 110 centimes sur les patentes. Elle réduisit en même temps tous les traitements qui dépassaient 500 fr., diminua les dépenses ordinaires et réédita l'ordonnance du 22 août 1815, qui prescrivait la perception, à titre de réquisition de guerre, d'une contribution de 100 millions à répartir, dans la proportion déterminée pour chaque département, entre les principaux capitalistes, patentables et propriétaires.

C'est simple justice de reconnaitre que, grâce aux Louis, aux Corvetto, aux Roy, aux Villèle, l'administration financière de la Restauration est l'une de nos gloires modernes. Elle n'a pas cessé de pourvoir scrupuleusement et le plus souvent très-habilement aux charges existantes, tout en s'appliquant à beaucoup ménager les contribuables. C'est qu'il y avait alors dans les classes gouvernantes une volonté, une confiance, un sentiment du devoir qui ont manqué trop de fois à celles qui leur ont succédé.

Nous aurions également dû réfléchir à l'exemple que nous donnait la Prusse. Enrichie des 5 milliards stipulés dans le traité de Francfort et de l'intérêt de cette somme jusqu'à son complet payement, ainsi que des 200 millions imposés à la ville de Paris et des 55 millions levés dans les départements, lorsqu'elle n'avait dépensé pour la guerre que 1 milliard 420 millions, elle a largement satisfait sans doute à son budget militaire, mais elle a surtout voulu consolider sa puissance industrielle, appuyée désormais sur des libertés économiques hautement avouées.

Notre premier soin, après avoir vérifié les charges qui nous in-

(1) L'indemnité que nous avions à payer en 1815 était de 700 millions; elle s'éleva à 1,100,000,000 environ avec la solde des troupes d'occupation et la créance qu'on avait à répéter contre nous.

combaient, devait être de rechercher chaque économie réalisable. L'un des députés les plus laborieux, M. Raudot, a demandé qu'on ramenât toute chose au budget de 1860. Qu'y avait-il là d'excessif? Les différentes oppositions de l'empire, maîtresses de l'Assemblée nationale, ne s'étaient-elles pas elles-mêmes récriées contre l'énormité de ce dernier budget? Cela aurait pourtant assuré 100 millions d'économie sur les divers services ministériels. Dès son avénement, le gouvernement de M. Thiers, je l'ai rappelé, avait parlé d'épargner 150 millions. Et combien d'autres se seraient ajoutés à ceux-là si l'on était entré dans les fécondes et larges voies de la décentralisation, en confessant publiquement les nécessités de la paix !

Quant aux emprunts, dont il fallait ensuite se préoccuper, je me suis suffisamment expliqué sur la façon dont il aurait été désirable de les contracter et sur la mesure qu'il aurait été utile d'y apporter. En tout cas, il n'y faut plus recourir; notre dette est énorme; le grand livre doit rester fermé. M. Magne avait cent fois raison lorsqu'il disait à l'Assemblée nationale, le 30 janvier 1873 : « Notre budget doit être pourvu de ressources permanentes et renouvelables tous les ans, puisqu'il s'agit de faire face à des dépenses qui doivent se reproduire tous les ans. Or, il n'y a que les impôts qui présentent ce caractère. »

Enfin, pour choisir entre les impôts à créer, il importait de se rendre compte de l'état de notre richesse et des nouveaux besoins de notre société. Cela demandait, par malheur, des connaissances qui manquaient absolument à nos gouvernants, qu'ils faisaient même, pour la plupart, profession de mépriser. Mais il était facile à chaque personne un peu réfléchie de se persuader au moins qu'il convenait de s'adresser, en premier lieu, à la richesse mobilière, dont les développements ont été de nos jours si rapides, et qui demeure encore beaucoup moins grevée que la richesse foncière. Dans nos 600 millions de taxes directes, on peut en effet considérer que les deux tiers proviennent de la fortune immobilière, fort atteinte, en outre, par les taxes indirectes. La fortune immobilière dépasse peu néanmoins en importance aujourd'hui la richesse mobilière. Un écrivain adonné depuis longtemps aux études financières (1) tient que la fortune mobilière paye environ 10 0/0 de son revenu, tandis que la fortune immobilière paye 17 ou 18 0/0; je crois, pour moi, cette différence encore plus marquée. Il y avait donc une somme de revenus considérables à espérer de la richesse mobilière, tout en tenant compte de sa variable nature et de ses faciles transports. Notre impôt mobilier a rapporté 31 millions en 1873; s'il était seu-

(1) M. Victor Bonnet.

lement étendu, comme il serait nécessaire, à la rente, fût-il d'un pour cent sur nos arrérages, ce seraient 10 ou 12 millions (droits de mutation, etc., compris même.)

La richesse territoriale, fort atteinte avant la guerre, affreusement éprouvée depuis, n'espérait pas elle-même ne conserver que ses anciennes charges. Elle est loin, d'ailleurs, de ce qu'elle était lorsque l'assemblée constituante la soumettait à 240 millions d'impôt en principal, et la portion du sol qui payait ces 240 millions, n'en paye plus aujourd'hui, grâce aux dégrèvements successivement opérés, que 156. Si la recette totale du sol dépasse 172 millions, c'est seulement à cause des constructions effectuées ou des aliénations du domaine public accomplies. Il est vrai que les centimes additionnels atteignent à peu près en ce moment 300 millions; mais le revenu territorial net, évalué à 1 milliard 200 millions à l'origine, est officiellement de nos jours de 3 milliards 200 millions.

C'est en partant de ces données que M. Wolowski d'abord et M. Léon Say ensuite, lors de la présentation du budget de 1874, ont proposé de rétablir au profit de l'État les 17 centimes additionnels remis sur la taxe foncière en 1850 : ce qui aurait produit sur le capital actuel une recette de 28 millions (1).

D'autres économistes, notamment M. Hippolyte Passy (2), demandaient qu'on remplaçât la contribution personnelle et mobilière et celle des portes et fenêtres, qui, réunies, donnent un peu plus de 90 millions, par un impôt unique sur les valeurs locatives, dont ils attendraient au moins, à 10 ou 15 centimes par franc, 180 millions.

« Nulle dépense n'est en rapports aussi constants avec le revenu des particuliers que leur loyer, et n'en fournira une indication aussi exacte, disait M. Passy..... Il est permis d'affirmer que l'impôt sur les valeurs locatives équivaudrait, quant au résultat définitif, à l'impôt du revenu..... Le nombre des maisons s'élève, en France, à près de 7,500,000; un peu plus de la moitié de ces maisons s'afferme, selon les départements, de 40 à 100 francs. Tout compte fait, on arrive à trouver que l'ensemble des valeurs locatives en France est d'environ 2 milliards. Voilà le fonds sur lequel un prélèvement de 10 centimes amènerait au Trésor 200 millions chaque année, et cela par voie de perception directe, c'est-à-dire à très-peu

(1) V. les observations présentées par M. Wolowski à la Société d'économie politique, réunion du 5 mai 1872.

(2) V. les observations de M. H. Passy dans la même Société : réunion du 15 juillet 1871. *Journal des Économistes*, août 1871, p. 212 et suiv.

de frais..... Certaines familles, ajoutait M. Passy, sont forcées d'occuper des logements d'un prix supérieur à celui qu'autoriseraient leurs revenus, grâce au nombre de leurs enfants, par exemple. Mais il suffirait, pour remédier à cet inconvénient, d'ajouter au principal de l'impôt 1 centime, dont le produit servirait à couvrir le montant des réductions auxquelles ces familles auraient droit. Les choses se passeraient comme elles se passent aujourd'hui en matière de contributions directes. » (1). M. Passy demandait, au surplus, qu'aucune augmentation fiscale n'eût lieu pour les loyers n'excédant pas 6 francs.

Tout en admettant cette transformation et cette aggravation de la taxe mobilière et de celle des portes et fenêtres, je ne saurais, je l'avoue, approuver cette dernière exception. Chaque exemption fausse les principes de l'impôt, en en faisant une sorte de charité légale. Autant réduite, elle exempterait tout à la fois trop peu d'ouvriers et de journaliers pour y voir un véritable allégement. M. Passy me paraît aussi trop considérer peut-être l'impôt des valeurs locatives comme une taxe du revenu. Ce serait presque là exagérer l'erreur de l'Assemblée constituante, lorsque, en abolissant les impôts indirects, elle proposait l'impôt progressif sur les loyers, afin d'atteindre, avec plus de justice distributive, la fortune mobilière.

Je le répète, la richesse territoriale devait supporter sa part du lourd fardeau qui nous est imposé. La proposition de MM. Wolowski et Léon Say était inattaquable. Mais on se trompe beaucoup lorsqu'on prétend que cette richesse a jusqu'à présent été ménagée. On l'a grevée à l'excès, au contraire, et d'une façon déplorable; seulement on ne l'a pas dit, et bien souvent on ne l'a pas su. N'est-ce pas elle, en effet, qui souffre surtout des taxes mises sur les transports, grâce aux produits encombrants qu'elle achète ou qu'elle vend? N'est-ce pas elle qu'atteignent le plus des droits d'enregistrement et de consommation? Sur quels produits pèsent donc de préférence ces derniers droits? Et ce n'est pas uniquement l'État qui a multiplié les impôts de consommation, ce sont aussi toutes les villes, dont les octrois ne grèvent à peu près que les produits de la terre.

Les taxes de consommation elles-mêmes, si préjudiciables et inégales qu'elles soient, si fâcheuse et dissimulée qu'en soit l'incidence, devaient être surélevées. On use de toute arme dans une lutte obligée. Mais il fallait se garder de s'adresser, sans nul exa-

(1) V. le compte-rendu de la séance de la Société d'économie politique du 5 avril 1873, dans le *Journal des Économistes*, numéro d'avril 1873.

men, nulle recherche sérieuse, à chacune de ces taxes prises au hasard. N'avions-nous pas, pour nous guider sur ce point, les grandes réformes financières accomplies sous nos yeux en Angleterre? Depuis moins de trente ans, les dégrèvements y ont porté sur plus de 300 millions, et les taxes indirectes, l'excise, la douane, le timbre, s'y sont élevés de 45 millions sterling en 1845, à 52 en 1860, et à 54 en 1870. Il était facile, par cette seule étude, de se convaincre des droits qui rapportent le plus, soit en les accroissant, soit en les diminuant. Car jamais encore cette vérité économique que les droits les plus élevés ne sont pas toujours les plus productifs, ne s'est autant manifestée.

Je ne puis résister à donner une nouvelle et très-curieuse preuve de cet aphorisme économique. Grâce à l'abaissement de la taxe anglaise sur le sucre, la consommation de ce produit a triplé depuis trente ans, et est restée par là même une précieuse ressource de revenu. Parmi nous, au contraire, la consommation du sucre s'est peu développée; elle est trois fois moins considérable qu'en Angleterre, bien que nous soyons le plus grand pays producteur de sucre et que notre population dépasse la population anglaise. Le sucre est devenu même, depuis nos surtaxes, qui en élèvent l'impôt à dix fois ce qu'il paye en Angleterre, l'un des objets qui comptent le plus dans nos déficits annuels (1).

L'impôt indirect qu'on pouvait surtout augmenter avec profit, c'est celui des alcools. Le prix de l'alcool a beaucoup baissé depuis trente ans, grâce à la distillation de la betterave, du cidre, des grains, et le produit fiscal qu'en retirent d'autres pays est infiniment supérieur au nôtre, sans que la vente en ait trop souffert. Tandis qu'il ne payait chez nous, en 1871, par exemple, que 150 francs par hectolitre, décimes compris, il paye 280 francs en Angleterre, à peu près autant aux États-Unis, et davantage en Russie. Comme nous consommons près d'un million d'hectolitres d'alcool pur, si nous avions pris dès le principe la taxe anglaise ou américaine, nous aurions obtenu 130 millions de plus. Ce revenu aurait été même beaucoup plus considérable, si nous avions remplacé le détestable mode de taxation de *l'exercice* par des droits de patente et de licence sur les débitants, comme il en est dans les États d'Europe et d'Amérique les plus dignes d'être imités. Cette réforme, si facile, à plusieurs points de vue très-profitable, nous permettrait tout à la fois de réduire de plus d'un tiers nos frais de perception

(1) Notre taxe sur le sucre a été augmentée de 3 dixièmes par la loi du 8 juillet 1871 et de 2 dixièmes par celle du 22 janvier 1872. — En 1873, l'Angleterre a encore réduit la taxe du sucre.

des contributions indirectes, de moitié plus élevés que ceux de l'Angleterre.

Une autre contribution indirecte que celle des alcools pourrait encore offrir d'importantes ressources fiscales : je veux parler de la contribution du sel. Elle constitue une charge regrettable, c'est certain; mais, en présence des sacrifices qu'il nous faut accepter, nous ne pouvons choisir qu'entre les moins dommageables. Le dégrèvement opéré sur le sel depuis 1848, probablement parce qu'il n'a pas été assez marqué, n'en a pas augmenté la consommation, et un rendement plus considérable de cette denrée n'exigerait non plus aucun nouvel employé. Un décime ajouté à la taxe actuelle donnerait 33 millions, quoique ce fût encore un décime de moins qu'avant 1848. Les États-Unis ne se sont-ils pas empressés d'imposer le sel (1) pour satisfaire à leurs exigences? Que reste-t-il des souvenirs odieux de la gabelle, qui fournissait à peu près le dixième des revenus de l'ancienne monarchie?

Enfin, une dernière source de produits, que j'ai précédemment signalée et qu'on a eu grand tort de négliger, se rencontre dans nos propriétés domaniales, si vastes et si improductives. A mon avis, on aurait utilement pu en aliéner pour un milliard et demi.

Si cette aliénation avait eu lieu, des 8 milliards auxquels se doivent estimer les suites de la guerre et de la révolution, il serait resté 6 milliards et demi. Les 5 milliards d'indemnité exigés par la Prusse ne se pouvaient évidemment demander qu'à l'emprunt, et 1 milliard était fourni par la Banque. Pour se procurer les autres 500 millions, s'assurer des intérêts des emprunts contractés ou à contracter et en préparer l'amortissement aussi rapide que possible, on avait les ressources de la dette flottante et celles de la dotation de l'armée, les impôts nouveaux à créer et les économies à réaliser.

A 5 pour 100, les 6 milliards auraient exigé 300 millions; à 6 ou 6 1/2 pour 100, 360 ou 390 millions. A raison du prêt de la Banque, on ne pouvait croire à un intérêt plus considérable. Ces 390 millions, en portant tout à l'extrême, ajoutés aux 500 restants et aux 200 que réclamait, à mon avis, l'amortissement, imposaient une charge de 1 milliard 90 millions.

La dotation de l'armée, jointe aux approvisionnements de Paris, avait fourni 100 millions. Rien n'empêchait de réaliser une économie de 300 millions sur l'armée, la marine, les travaux publics et les divers services administratifs. Il serait resté 4 ou 500 millions, en en réservant 2 ou 300 pour la dette flottante, à demander à de

(1) A 6 cents par quintal.

nouvelles taxes, qui se seraient perçues sans frais supplémentaires, si l'on avait grevé, comme je l'ai dit, la richesse mobilière et foncière, les alcools, le sel et quelques autres produits qui n'auraient eu à fournir qu'une faible partie de cette somme. N'aurait-il pas mieux valu agir de la sorte que de frapper à toute porte pour trouver des matières imposables, et y frapper sans cesse, durant trois années, après avoir laissé s'accumuler nos charges, avoir fait des promesses démenties aussitôt qu'elles étaient prononcées, et augmenté les fonctions et les traitements? Notre administration des Finances a été profondément honnête, ce n'est pas douteux; mais tout y a été remis à la routine et au hasard.

« On n'appelle plus parmi nous un grand ministre, écrivait Montesquieu, celui qui est le sage dispensateur des revenus publics, mais celui qui est homme d'industrie et qui trouve ce qu'on appelle des expédients. » On n'a cherché que des expédients, et quels expédients le plus souvent! Il faut bien le dire, c'est la Hollande du XVIIIe siècle qui semble nous avoir servi de modèle, sans souci des résultats qui s'y sont produits.

Encore une fois, il était facile d'agir autrement qu'on ne l'a fait. Il ne fallait pour cela nulle véritable audace, mais une saine entente des conditions économiques et politiques de la France. Notre état financier était préférable à celui que nous avions en 1816, sur lequel j'appelais précédemment l'attention, et à celui qu'avait à la même époque l'Angleterre. Ces deux pays ont cependant honorablement surmonté les difficultés de cette époque, et à quelle fortune atteint aujourd'hui le dernier d'entre eux! En 1816, la dette anglaise, qui n'était pas de 3 milliards au commencement de l'Empire, dépassait 20 milliards. C'était, pour une population de 18 millions d'habitants, un intérêt annuel de 34 shillings ou de 43 francs par tête. C'était 9 pour 100 du revenu général du royaume. Selon les appréciations si autorisées de Dudley Baxter, les diverses charges du budget anglais portaient à 18 pour 100 au moins la part demandée à ce revenu. En ce moment, avec une population de 37 millions d'habitants, l'intérêt de notre dette est de 25 francs par tête à peine et ne représente guère que 5 0/0 de notre revenu total, qu'on peut évaluer à 20 milliards environ (1). Quels changements se sont opérés tout ensemble, depuis 50 ans, dans les moyens de production et d'épargne!

Pour diminuer nos charges, on a bien des fois blâmé l'inscrip-

(1) V. un travail de M. Victor Bonnet, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1873 : *le Payement de l'indemnité prussienne et l'état de nos finances*.

tion des millions destinés d'abord au remboursement de la Banque et ensuite à l'amortissement de la rente. C'est à tort, selon moi. Quand une banque publique a une émission de plusieurs milliards pour un capital de 182 millions, et se trouve sous l'empire du cours forcé, rien n'est plus pressé pour l'État que de s'acquitter envers elle, afin qu'elle puisse revenir à une circulation monétaire régulière. Qu'on n'oublie pas que l'émission de la Banque d'Angleterre, pendant sa longue suspension de payements, de 1797 à 1822, n'a jamais excédé 28 millions sterling. De même, lorsqu'une dette atteint une somme pareille à la nôtre, il serait profondément déraisonnable de ne pas penser à la réduire le plus promptement possible.

Les sagaces et hardis financiers de l'Union américaine ont-ils négligé, dès la fin de la guerre de sécession, de faire regagner le pair à leur papier-monnaie, et de diminuer leur dette, portée presque instantanément à 15 milliards? Ils en sont maintenant à la restreindre de 5 à 600 millions par an, après avoir avoir renoncé, par l'abolition des taxes les plus nuisibles, à un revenu d'environ 170 millions de dollars (1). Mais ils ont su, dès l'origine, ce qu'ils

(1) Depuis trois ans, disait M. Wells, dans un document officiel de janvier 1869, on a rayé du livre de nos lois toutes les taxes qui étaient une injure à la prudence et à une sage économie, telles que la taxe sur les réparations, sur l'instruction, les impôts sur les livres, sur le papier, sur l'impression, les taxes sur le capital et sur la spéculation, comme l'impôt différentiel sur les revenus, les taxes sur les transports par eau et par roulage, et celles sur les matières premières, telles que le charbon, le fer en saumons, le coton, le sucre, le pétrole. De plus, on n'a plus frappé d'aucun impôt direct les produits manufacturés, à l'exception des esprits distillés, des liqueurs fermentées, du tabac, du gaz, des médicaments brévetés, de la parfumerie, des cosmétiques, des cartes à jouer, qui tous peuvent être regardés comme des objets de luxe... Ces réformes, bien qu'apportant une diminution d'au moins 170 millions de dollars dans les dépenses annuelles, n'ont, croyons-nous, apporté aucune perturbation durable dans l'équilibre du budget national. On ne peut douter que ce soulagement important dans les charges de l'impôt, n'ait à la fois stimulé et grandement fortifié les intérêts producteurs du pays. Il en résulte qu'à l'époque où la dette nationale pourra être acquittée, rapprochée plutôt que différée, en tant que l'on peut démontrer que la faculté de contribuer aux charges publiques augmente dans une progression géométrique à mesure que l'activité de la production et de la circulation s'accroît dans une progression arithmétique. » — Les droits sur le thé et le café ont été abolis aussi, dans l'union américaine, à partir du 1er juillet 1872.

voulaient et n'ont pas sacrifié les intérêts du travail et de l'épargne aux plus intempestives dépenses militaires et administratives. Pourquoi n'avoir pas pris modèle sur ces financiers, comme sur les Pitt, les Huskisson, les Peel, les Gladstone, les Louis et les Cavour?

GUSTAVE DU PUYNODE.

— La suite à un prochain numéro. —

LE RIO DE LA PLATA

ET LA

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

COUP D'ŒIL ÉCONOMIQUE, STATISTIQUE ET FINANCIER.

I

« L'Amérique s'enrichit de nos folies », disait déjà Napoléon Ier, qui lui-même faillit aller lui demander un asile, après avoir largement contribué à son enrichissement et à l'insécurité de l'Europe. Le mot n'était vrai alors que pour les États-Unis; il l'est devenu depuis pour le continent tout entier, de l'estuaire du Saint-Laurent à celui du Rio de la Plata. Il résume aujourd'hui l'immense mouvement d'émigration dont se plaignent tous les gouvernements, sans vouloir reconnaître qu'ils en sont les premiers auteurs. Tandis que nous nous dévorons dans des luttes d'un autre âge, la civilisation se déplace. Des courants mystérieux, mais logiques et irrésistibles, entraînent au delà des Océans, non-seulement ceux que menace la conscription ou que ruine l'impôt, mais encore l'élite morale du vieux monde, ceux qui ne peuvent vivre que dans un milieu de liberté et d'action. Il en résulte des transformations presque spontanées dans des régions qu'hier encore nous traitions de barbares, et dont l'état social, exclusivement basé sur le travail et l'initiative individuelle, réalise, à notre insu, des merveilles d'activité féconde. C'est une de ces transformations, la plus merveilleuse de toutes, que nous allons essayer de décrire, chiffres en mains, pour l'enseignement toujours stérile de nos hommes d'État, comme un témoignage de cette vérité si peu comprise, que l'avenir n'appartient qu'aux sociétés affranchies des préjugés, des fanatismes et des classifications du passé.

La république Argentine, dont le nom contient tant de promesses, ne nous est guère connue que par la sanglante dictature de Rosas et par sa participation récente à la guerre entreprise par le Brésil contre le Paraguay. On ignore généralement qu'il y a là un grand empire plus vaste que la France, l'Espagne et l'Angleterre réunies, plus libre que nous ne serons jamais, plus riche d'institutions et de créations d'intérêt public, relativement à sa population, que ne le sont les États européens les plus avancés, et que des milliers de navires transportent ses produits sur tous les marchés des deux mondes. L'émigration cependant, depuis une vingtaine d'années, a adopté les rives hospitalières du Rio de la Plata et de ses affluents. Le bassin de la *Rivière d'argent* est même devenu, après les États-Unis, le plus puissant foyer d'attraction du trop-plein de nos populations et de nos activités sans emploi. Des races presque entières, telles que les Basques de nos Pyrénées et les Vaudois des Alpes piémontaises, y ont trouvé un refuge contre le double fléau de la conscription et de la misère. C'est un courant régulier qui emporte déjà chaque année 40,000 Européens, et dont l'intensité doit s'accroître avec le développement des colonies auxquelles il a donné naissance.

La cause première de ce mouvement a été la salubrité exceptionnelle et la modération du climat de cette terre promise, si bien caractérisée par le seul nom de Buenos-Ayres (*bon air*). L'acclimatation était facile dans un pays qui unissait les avantages d'une température printanière toujours la même, à ceux d'une terre vierge et d'une production exubérante, comme sous les tropiques. Ces avantages, la République argentine les doit en grande partie à sa situation dans la zone tempérée, comprise entre le 22° et le 42° degré de latitude sud et entre le 58° et le 72° degré de longitude ouest de Paris, elle ne touche aux régions tropicales que par sa frontière du nord. C'est aussi vers le nord que s'étendent les forêts des essences précieuses qui font la beauté et la fortune de la zone torride, mais dont la présence est toujours un obstacle à la colonisation. Tout le reste du territoire n'est qu'une immense prairie, couverte d'une herbe abondante qui alimente des millions de bœufs, de chevaux, de moutons, et dont la mise en culture n'exige aucun travail préparatoire. L'émigration y rencontre donc les mêmes facilités d'installation qu'aux États-Unis, avec un climat plus doux, une plus grande variété de produits, un milieu social plus sympathique, et la plus entière sécurité sous la constitution la plus libérale qui existe.

Cette constitution, calquée en grande partie sur celle de la République du Nord, consacre la liberté des cultes, de l'enseignement et

de la presse, la liberté du travail et de l'industrie, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, l'égalité devant la loi de tous les Argentins, sans acception de couleur ni d'origine, la liberté commerciale et la protection la plus active assurée aux étrangers. Nous verrons tout à l'heure quels ont été les fruits rapides de toutes ces libertés que personne ne discute et que chacun pratique. Sur les bords du Rio-de-la-Plata, comme au Chili, comme dans d'autres États hispano-américains, notre grande révolution de 89 a accompli son œuvre. Ses principes inspirent les gouvernements, aussi bien que les discussions de la presse et de la la tribune. Ils sont le terrain commun sur lequel tout le monde s'entend. Ils constituent une atmosphère de paix, de conciliation, d'impulsions généreuses et de progrès continu, qui rend tout facile et qui donne à la société argentine la physionomie et les allures d'une seule famille, en dépit des différences de race, de couleur, de religion, d'origine et de caractère des éléments qui la composent.

Sans doute, les mœurs nationales ne sont pas toujours au niveau de ces principes, surtout dans les villes de l'intérieur où l'influence cléricale immobilise encore, dans une certaine mesure, la population indigène. Mais ce ne sont là que des contrastes ; ce ne sont pas des obstacles. La liberté n'en pénètre pas moins la nation entière de son souffle vivifiant. C'est elle qui dicte à ses législateurs leurs mesures financières et économiques aussi bien que leurs lois civiles. La république Argentine avait aboli l'esclavage dès 1813, trente-cinq ans avant la France et un demi-siècle avant la patrie de Washington. Son code douanier est le plus simple et le plus libéral du monde entier. Sa législation spéciale de l'émigration pourrait servir de modèle, même aux États-Unis; et son extraordinaire prospérité depuis vingt ans prouve que la justice et le droit sont les meilleures garanties des intérêts et qu'il n'y a plus de trouble social dès qu'il n'y a plus d'iniquité légale.

L'histoire de cet État nouveau qui rivalisera bientôt avec les plus riches de la vieille Europe, ressemble à celle de la plupart de ces républiques hispano-républicaines auxquelles on a si souvent reproché l'instabilité de leurs institutions, sans tenir compte du virus de leur éducation espagnole et des difficultés d'organisation, résultant de l'immensité de leur territoire. Seulement, c'est de Buenos-Ayres qu'est parti, en 1810, le signal de l'indépendance, et c'est un citoyen argentin, le général de Saint-Martin qui, plus que Bolivar, mérita le titre de libérateur de l'Amérique du Sud. On sait quel était le régime imposé par l'Espagne à ses colonies. L'incurie de son administration peut se mesurer par ce seul fait, que pendant deux cents ans, les provinces du Rio-de-la-Plata dépendi-

rent de la vice-royauté du Pérou dont le siége était à près de mille lieues de Buenos-Ayres. Ce ne fut qu'en 1776 que la vice-royauté de la Plata engloba les vastes territoires qui forment aujourd'hui les quatre États de la République argentine, de la Bolivie, de l'Uruguay et du Paraguay, avec Buenos-Ayres pour capitale. Un de ses vice-rois fut un Français, Jacques de Liniers, qui avait courageusement défendu la colonie contre les attaques de l'Angleterre. L'émancipation de 1810 mit fin à ce régime d'oppression, de favoritisme et de corruption dont l'Espagne elle-même ne s'est pas encore relevée; et après une guerre de dix ans, féconde en actions héroïques et plus glorieuse que ne le sont aujourd'hui les guerres de l'Europe, l'indépendance des provinces argentines, devenue un fait accompli, fut consacrée en 1823 par la reconnaissance des États-Unis et deux ans plus tard, en 1825, par celle de la Grande-Bretagne.

Mais si l'Amérique était libre, elle n'avait ni organisation, ni finances, ni services publics, ni hommes spéciaux, si ce n'est des chefs militaires (*caudillos*), improvisés par les circonstances, et il lui fallait tout créer à la fois dans un pays immense, périodiquement ravagé par les incursions des Indiens du Sud. Elle devait, en outre, soutenir une nouvelle guerre contre la maison de Bragance, qui non contente du Brésil, revendiquait la possession de Montévideo et de la rive gauche de la Plata. Et si on ajoute à cet état de choses, la rivalité des provinces, la suprématie réclamée par celle de Buenos-Ayres l'ambition des *caudillos* favorisée par les prétentions locales, l'ignorance profonde du peuple et l'hostilité d'une partie du clergé qui regrettait l'Espagne, on aura une idée sommaire des obstacles qu'allait recontrer l'établissement d'un gouvernement régulier dans ces solitudes, voués pendant trois siècles à la plus immorale exploitation coloniale.

Ces obstacles cependant ont été vaincus, et ils l'auraient été vingt ans plus tôt, si les dissensions intestines de la République n'avaient pas amené au pouvoir un de ces monstres qui, en Amérique comme en Europe, sont l'épouvante et le désespoir de la civilisation, le trop célèbre Rosas. Dès le mois de janvier 1813, une constituante était réunie à Buenos-Ayres. Le souffle généreux de la liberté avait formé quelques grands citoyens. L'un d'eux, le plus grand de tous, Bernadino Rivadavia, élu président en 1821, proclama la liberté civile et religieuse, encouragea l'émigration, négocia le premier emprunt de la République et soutint contre le Brésil une lutte acharnée qui se termina par la reconnaissance de l'État oriental de l'Uruguay, avec Montévideo pour capitale. L'avénement de Manuel Rosas suspendit cette marche progressive, ruina le commerce de a Plata, couvrit ses villes de sang et de deuil et força la France et

l'Angleterre à intervenir en faveur de ces malheureuses contrées. Quand il eut été renversé par Urquiza, en 1851, le règne des lois reprit son cours. La constitution définitive de la République était promulguée deux ans après; Urquiza était élu président de l'État, qui lui devait sa délivrance; il signait presque aussitôt avec la France et l'Angleterre un traité lui assurant la libre navigation des fleuves argentins, et il commençait ainsi une ère de paix intérieure, de gouvernement régulier et de progrès commerciaux et industriels, qui n'a jamais été sérieusement interrompue depuis, malgré la crise extérieure de la longue guerre du Paraguay.

C'est de la présidence du général Urquiza que datent la transformation rapide de la ville de Buenos-Ayres, la construction de ses palais et de ses théâtres, l'éclairage au gaz de ses rues et le commencement des chemins de fer qui sillonnent aujourd'hui la confédération. Mais c'est principalement à ses deux derniers successeurs, le général Mitre et le Dr Sarmiento que la jeune république doit ses progrès extraordinaires qui n'ont jamais été dépassés même aux États-Unis, et dont les chiffres officiels laissent bien loin derrière eux les maigres statistiques de l'Europe.

Nous avons dit que l'ancienne vice-royauté de la Plata s'était divisée, au lendemain de l'indépendance, en quatre États souverains et indépendants, la Bolivie, le Paraguay, l'Uruguay et l'État argentin. Ce dernier, le plus grand de tous, occupe entre la rive gauche du Rio-de-la-Plata et de l'Uruguay à l'est, et la chaîne des Andes à l'ouest, un territoire qu'on a estimé à 180,000 lieues carrées, mais qui dépasse probablement cette évaluation. C'est le plus vaste empire de l'Amérique du Sud, après le Brésil, et c'est le plus facilement accessible, jusque dans les provinces de l'intérieur, grâce au nombre et à la puissance de ses cours d'eau, tous navigables pour les bateaux à vapeur. On sait que le vaste bassin du Rio de la Plata est formé de la réunion du Parana et de l'Uruguay, grossis tous les deux de nombreux affluents, dont le plus important, le Paraguay, sépare la république de ce nom de la Confédération argentine. Le Parana peut être remonté jusqu'à 300 lieues même par les bâtiments d'outre-mer, et le volume d'eau qu'il débite, ajouté à celui de l'Uruguay, égale, au niveau le plus bas, la moyenne de celui du Mississipi.

Cette heureuse région, dont le climat général ressemble à celui du cap de Bonne-Espérance ou de la Nouvelle-Zélande, reconnus les plus sains du monde, se divise géographiquement en trois parties principales, et administrativement en quatorze provinces, sans compter une large bande du nord, appelée le grand Chaco, qui la sépare de la Bolivie, et le territoire de la Patagonie, occupé par les

Indiens au Sud. La partie la moins favorisée jusqu'ici par les événements se compose des deux parties orientales de Corrientes et d'Entre-rios, et de l'ancien territoire des Missions. C'est une espèce de Mésopotamie, comprise entre le Parana et l'Uruguay, au sud du Paraguay, qui sera peut-être un jour la terre promise de la colonisation, mais que désole encore en ce moment la révolte du dernier des *caudillos*, nommé Lopez Jordan. La partie occidentale de la République est formée de sept provinces qui bordent la chaîne des Andes, et dont les villes les plus importantes sont Mendoza, San-Juan, Rioja, Catamarca et Tucuman. C'est par cette frontière du Chili que Buenos-Ayres communiquera bientôt avec Valparaiso, comme New-York avec San-Francisco, au grand avantage des produits spéciaux des vallées andines. Enfin, au centre de l'État s'étendent cinq provinces grandes comme des royaumes, qui ne sont qu'une immense prairie, traversée par de nombreuses rivières, où s'est porté jusqu'ici le principal effort du commerce, de l'industrie et de la colonisation, et dont les villes de Buenos-Ayres, Rosario, Santa-Fé et Cordova sont les foyers d'expansion.

Ce qui a manqué jusqu'ici à ces vastes espaces et ce qui leur manque encore, c'est une population en rapport avec leur étendue et avec leurs ressources. Le recensement officiel de 1871 ne portait celle de la Confédération entière, en y comprenant les Indiens du grand Chaco et de la Patagonie, qu'à 1,833,161 habitants, dont 500,000 environ pour la seule province de Buenos-Ayres. Mais c'est le premier phénomène saillant de ces latitudes que la population y croît dans des proportions exceptionnelles, même sans tenir compte des affluents de l'émigration. Le recensement de 1864 ne lui donnait que 1,465,000 âmes, et le général Mitre signalait déjà, en 1870, au sénat national, cette bonne fortune de la République, que le nombre de ses habitants y doublait en vingt ans, tandis qu'il en fallait trente aux États-Unis, cinquante en Angleterre et en Allemagne, et cent quatre-vingt-dix en France. » Depuis, le Président actuel, M. Sarmiento, a constaté, par les naissances comparées aux décès, que cette proportion elle-même était encore dépassée et que la population devait régulièrement doubler en moins de quinze ans. C'est donc à plus de 2 millions que s'élève aujourd'hui la population totale de l'Etat; ce qui ne représente encore qu'environ 2 habitants par kilomètre carré.

Sur ces 2 millions, le contingent de l'émigration était de 300,000 en 1870, chiffre insignifiant, comparé aux arrivages réguliers d'Irlandais et d'Allemands qui vont peupler les déserts du *Far-west*, mais dont la progression constante accuse un courant établi, que l'état politique et économique de l'Europe rendra de jour en jour

plus considérable. On en jugera par la statistique suivante du débarquement d'étrangers à Buenos-Ayres depuis 1858, où se manifeste déjà, à dater de 1866, l'année de Sadowa, le contre-coup du vieux monde:

En 1858...	4.658	En 1866...	13.696	
En 1859...	4.735	En 1867...	17.046	
En 1860...	5.656	En 1868...	29.234	
En 1861...	6.301	En 1869...	38.000	
En 1862. .	6.716	En 1870...	41.000	approximativ.
En 1863...	10.408	En 1871...	50.000	id.
En 1864...	11.682	En 1872...	60.000	id.
En 1865...	11.767	En 1873...	49.040	p. les 9 pr. m.

Dans ces chiffres ne sont compris ni les émigrants débarqués directement dans les villes de l'intérieur ni ceux qui, ayant séjourné à Montevideo, arrivent ensuite à Buenos-Ayres par les services quotidiens établis entre les deux villes. Rosario recevait directement, en 1870, 2,000 Suisses destinés à la colonisation de la province. Presque tous les navires d'outre-mer qui pénètrent dans le Parana transportent ainsi un certain nombre d'émigrants, qu'aucune statistique ne peut atteindre.

C'est l'Italie qui jusqu'ici a fourni le plus fort contingent à cette immigration. On ne compte pas moins, d'après un document consulaire, de 50,000 Italiens dans la seule ville de Buenos-Ayres, et de 160,000 dans tout l'État; et les départs qui s'effectuent chaque semaine par les steamers de Naples, de Gênes et de Marseille, auront bientôt doublé ce premier noyau. Deux causes principales contribuent à ces déplacements continus : la cherté excessive de la vie dans la Péninsule depuis quelques années, par suite de l'exagération de ses impôts, et le bien-être général des colons déjà établis en Amérique, constaté par toutes les correspondances. Ce bien-être est tel que la mère patrie elle-même en ressent les effets. Des vallées pauvres et désertes ont vu tout à coup s'élever des usines et des fabriques payées avec l'argent venu du Rio-de-la-Plata. Les seuls envois d'espèces faits par les consuls italiens, qui n'étaient que de 800,000 francs en 1869, sont montés à 11 millions en 1872, sans compter les valeurs transmises par la voie des banquiers ou par celle des maisons de commerce. Aussi, les relations entre les deux pays tendent-elles à devenir journalières. Il n'était entré à Buenos-Ayres, en 1864, que 98 bâtiments italiens, avec 28,000 tonnes de marchandises, et il n'en était sorti que 95, avec 26,000 tonnes. En 1872, le seul port de Gênes lui a expédié 102 navires, avec

62,000 tonnes, et l'importation des peaux argentines, qui n'était, en 1861, que de 200,000, est aujourd'hui de plus de 600,000.

Quant aux autres nationalités comprises dans les 300,000 de l'immigratiou totale en 1870, elles étaient distribuées ainsi dans les statistiques locales: 40,000 Basques, 30,000 Français, 30,000 Espagnols, 30,000 Irlandais, 10,000 Anglais, 10,000 Allemands ou Suisses, et 30,000 d'origines diverses. Mais ces proportions se sont beaucoup modifiées depuis. Les Anglais, surtout, et les Allemands ont pris dans la République une place considérable par la création des chemins de fer, des tramways, des banques et des maisons de commerce, et par l'exploitation du bétail sur une immense échelle. Une seule communauté anglaise est propriétaire d'un territoire aussi grand que l'Angleterre et d'un capital de 25 à 30 millions de moutons, rien que dans la province de Buenos-Ayres. Les Suisses, de leur côté, ont fondé de nombreuses colonies dans la province de Santa-Fé et jusque dans les solitudes du Grand-Chaco. C'est un mouvement général qui fera, avant dix ans, de cet État né d'hier, un grand empire, affranchi de passions dissolvantes et des entraves routinières qui nous immobilisent, et rivalisant d'activité productive et de richesse générale avec les États-Unis, dans des conditions de climat, d'institutions, de sociabilité et de mœurs hospitalières, bien supérieures à celles de la grande République du Nord.

Comme aux États-Unis, la liberté individuelle y est illimitée; la noblesse et les castes y sont inconnues; le travail y est le seul facteur et le seul distributeur de la fortune, et l'élection la seule source des pouvoirs publics. Mais, plus qu'aux États-Unis, la loi et le caractère national s'y montrent sympathiques, prévoyants et généreux pour l'émigration. L'étranger y est accueilli avec une faveur spéciale, et il jouit immédiatement de tous les droits et de toutes les libertés des nationaux, sans perdre aucun des priviléges attachés à sa nationalité. Deux ans de résidence suffisent pour la naturalisation; encore ces délais sont-ils abrégés pour ceux qui ont acquis une propriété foncière. Les colonies agricoles s'administrent elles-mêmes. Des concessions gratuites de 33 hectares sont souvent accordées dans l'intérieur; et, pour épargner au nouvel arrivant pauvre les épreuves du début, une commission centrale, composée d'hommes considérables et subventionnée par l'État, se charge de le loger et de le nourrir, paye ses frais de débarquement, lui donne une carte de circulation jusqu'à la colonie qu'il a choisie, et place elle-même, selon leurs aptitudes, ceux qui n'ont pas de but déterminé. Dans le seul mois de septembre dernier, elle a placé ainsi 700 émigrants sur 920 qui s'étaient présentés à elle. Si l'Algérie avait été dotée d'une institution de ce genre, au lieu et place de son

administration civile et de ses bureaux arabes, elle aurait aujourd'hui 10 millions de colons.

II

C'est la ville et la province de Buenos-Ayres qui sont à la fois le principal foyer de ce mouvement de transformation et l'expression la plus saisissante de ses progrès presque spontanés. Aussi méritent-elles une place à part dans cette étude. Il y a là un phénomène d'intensité sociale que des chiffres seuls peuvent exprimer.

La ville de Buenos-Ayres ne compte encore que 200,000 habitants; mais elle n'en avait que 100,000 il y a dix ans, et les intérêts qui s'y sont accumulés depuis cette époque lui promettent un nouveau doublement dans le même laps de temps. C'est une ville américaine, à rues parallèles sans fin, bâtie en briques, en grande partie par des architectes italiens, mais dans le style particulier de distribution intérieure que les Espagnols ont emprunté aux Arabes. Son développement ressortira de ce seul fait, que ses rues pavées mesurent 21 lieues de longueur. Elle abonde en palais, en monuments publics et en résidences princières, où le luxe de l'Europe s'unit aux commodités de la vie coloniale, et elle séduit l'étranger, au premier abord, par l'aspect de bien-être général que lui donnent ses nombreux jardins, ses équipages, ses magasins, ses toilettes et la prodigieuse circulation de ses tramways.

Ces tramways ne datent que de deux ans, et leur réseau dépasse le total des villes de toute l'Europe, et même des États-Unis. Il parcourt plus de 23 lieues (70 milles anglais), sans compter les retours, et transporte 1 million 1/2 de voyageurs par mois, soit 18 millions par année. Une dizaine de compagnies, presque toutes anglaises, ont construit et exploitent cet énorme développement de voies ferrées intérieures qui rend toutes les relations de la ville avec la campagne d'une extrême facilité et qui se complète tous les jours par de nouvelles lignes.

Buenos-Ayres possède d'ailleurs 11 théâtres, 18 temples ou églises, sans compter les chapelles, une université, 437 écoles de différents degrés, 6 sociétés scientifiques, 8 sociétés de secours mutuels, 7 compagnies d'assurances, une faculté de droit et une faculté de médecine, 16 banques, dont plusieurs avec privilége d'émission, 8 clubs, 3 compagnies de gaz, une bibliothèque publique contenant 20,000 volumes et 102 manuscrits, 6 autres bibliothèques moins importantes, 22 places ou jardins publics, une école d'arts et métiers, une autre de télégraphie, et une autre de mécanique, 26 imprimeries et 44 journaux ou revues écrits en toutes langues, c'est-à-dire plus

d'institutions utiles que n'en comptent chez nous Lyon, Marseille et Bordeaux. Toutes ses rues sont éclairées au gaz; toutes sont approvisionnées d'eaux courantes. Il y a des hôpitaux pour toutes les nationalités et huit institutions de bienfaisance. Il ne lui manquait qu'un système général d'égouts et un port plus accessible aux grands navires qui lui arrivent de tous les coins du monde. Deux compagnies anglaises ont commencé les travaux destinés à réaliser ces deux grandes améliorations, si essentielles au commerce et à la salubrité de la ville.

Quant à la province elle-même, dont la surface est estimée par un géographe argentin à 204,750 kilomètres carrés et la population à 500,000 âmes, elle participe presque tout entière, malgré son immense étendue, à la vie active que résume sa capitale. L'exploitation du bétail y est l'industrie principale, grâce aux millions de bœufs, de chevaux et de moutons que nourrit sa pampa. Mais l'extension des tramways et celle des chemins de fer ont fait surgir en outre, dans toutes les directions, des centres de cultures diverses, dont les produits se doublent d'année en année. Les Italiens s'occupent d'horticulture et de jardinage dans un rayon de dix lieues autour de la ville. Le blé et les farines qui venaient autrefois des États-Unis ou du Chili, donnent lieu, depuis quelques années, à une exportation considérable, et de nombreuses fabriques et manufactures commencent à menacer sérieusement, notamment pour les draps, les porcelaines et les cristaux, les envois de l'industrie européenne.

C'est de Buenos-Ayres que partent, à l'exception d'une seule, toutes les lignes de chemins de fer qui sillonnent la République, et qui sont au nombre de 12. Une de ces lignes, le chemin de fer de l'Ouest, se dirige droit vers les Andes, avec la prétention de les franchir au *paso del Planchon* et d'aboutir à Valparaiso, où déjà la télégraphie a relié les deux villes. C'est l'ambition commune de presque tous les États hispano-américains de réaliser sur leur territoire la communication interocéanique dont les États-Unis croyaient avoir le privilége. Nous voyons le Pérou jeter hardiment, à travers sa double cordillère et à 4,000 mètres d'altitude, le railway qui doit lui ouvrir le bassin des Amazones. Le Mexique songe à prolonger la ligne de Vera-Cruz jusqu'à Mazatlan. La petite république de Costa-Rica elle-même a longtemps rêvé de faire franchir son massif par une bande de fer. Le projet de la Confédération argentine est, sans contredit, le plus facile de tous, car il n'exige d'autres travaux d'art que ceux de la construction d'une centaine de ponts sur les cours d'eau qui traversent la prairie jusqu'aux Andes; et ce second chemin de fer du Pacifique pourrait

bien avoir pour résultat de diminuer sensiblement l'importation des vins de France et d'Espagne par l'extension de la culture de ceux de Madoza et de San-Juan, et même de Santa-Fé, qui paraissent être d'une qualité supérieure.

Les progrès, du reste, accomplis par la République sous ce rapport, nous infligent encore l'humiliation de nous voir dépasser par un peuple sans racines dans le passé et traité quelquefois de barbare par nos publicistes. La première ligne ne fut ouverte qu'en 1857. Le réseau entier se compose aujourd'hui de 3,000 kilomètre construits ou près de l'être, et de 4,000 concédés, pour lesquels les rails et les ponts arrivent d'Angleterre par chargements réguliers. C'est dans l'état actuel 1,500 kilomètres; ce sera dans deux ou trois ans, car on va vite dans les pays sans centralisation et sans bureaucratie, 3,500 kilomètres par million d'habitants, c'est-à-dire quatre fois la proportion de l'Angleterre, sept fois celle de la France et de l'Allemagne, douze fois celle de l'Espagne et de l'Italie et trente fois celle de l'empire russe.

Le réseau des télégraphes argentins, construit avec la même hardiesse et le même dédain des distances, suppose une confiance invincible dans l'avenir. L'achèvement de la ligne transcontinentale poussée jusqu'au Chili fut salué par toute l'Amérique espagnole comme une seconde émancipation nationale, et Santiago, qui avait déjà élevé une statue au général de Saint-Martin, le *libérateur des trois républiques*, s'empressa d'en élever une autre à la ville de Buenos-Ayres, avec laquelle elle communiquait instantanément. Cette ligne ne se dirige pas directement à l'ouest comme le tracé du chemin de fer en cours d'exécution. Elle dessert les principales villes de l'État jusqu'à Cordova, où elle se relie avec un autre fil venant de Tucuman dans le nord, et poursuit ensuite sa marche jusqu'à Valparaiso par Mendoza et la Cordillère, sur une longueur de plus de 2,000 kilomètres. C'est le télégraphe national par excellence. Il est complété par une ligne sous-marine de 385 kilomètres, poussée jusqu'à Montévideo, après avoir desservi tous les villages de la côte orientale aussi bien que ceux du rivage argentin, et doit être prolongé, depuis le 15 septembre, jusqu'à Rio-Janeiro. Une autre ligne de plus de 1,000 kilomètres remonte le Parana jusqu'à Corrientes, à la frontière du Paraguay, avec un embranchement sur la province d'Entre-Rios. Plusieurs lignes moins importantes se projettent vers le sud et vers l'ouest, et leur développement total est d'environ 6,000 kilomètres.

Le chemin de fer qui ne part pas de Buenos-Ayres, s'appelle le Grand central argentin. Tracé avec la même audace que le trans-

continental, il commence à Rosario, sur le Parana, situé à 110 lieues de la capitale et se dirige, vers le nord-ouest, par Cordova et Tucuman jusqu'à la frontière de la Bolivie. Le tronçon de Cordova, de 400 kilomètres, est en exploitation depuis plusieurs années. Celui de Tucuman, de 600 kilomètres, est à la veille de l'être, et une compagnie s'est présentée pour relier Rosario à Buenos-Ayres, malgré la concurrence du Parana, incessamment sillonné par des services de bateaux à vapeur qui le remontent jusqu'à l'Assomption. La Confédération aura ainsi, dans quelques années, deux communications interocéaniques au lieu d'une, et Buenos-Aires, mise en contact avec toute la côte du Pacifique, depuis la Conception jusqu'à Callao, méritera aussi bien que New-York, pour l'Amérique du Nord, d'être appelée l'*Empire-city* de l'Amérique méridionale. On comprend facilement combien ces bandes de fer jetées avec une haute prévision à travers des prairies sans fin, riches de pâturages et de troupeaux, coupées de rivières et de ruisseaux également utilisables et dotées de la plus enviable température, doivent favoriser l'extension et la rapide croissance des colonies agricoles, comme la transformation des villes anciennes qu'elles atteignent. C'est la baguette de fer changeant la solitude en cités, en faisant succéder la vie à la mort dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre économique. Rosario n'était, il y a vingt ans, qu'une réunion de cabanes habitées par des pêcheurs; c'est aujourd'hui une véritable ville américaine de 25 à 30,000 âmes, largement percée de rues pavées et éclairées au gaz, avec un service de tramways, des hôtels, des banques, des églises, des théâtres, des journaux et un commerce qui a atteint, en 1870, 100 millions de francs. Son port reçoit des navires d'outre-mer par milliers et trafique directement avec l'Europe, quoiqu'il soit à 80 lieues en amont de l'embouchure du Parana, et toutes les maisons de commerce de Buenos-Ayres y ont des succursales. Cordova, peuplée de 35,000 âmes, dont la fondation remonte aux premiers temps de la conquête, et dont l'université, toute ecclésiastique, est la première en date de l'État, a vu s'élever dans ses murs, en 1870, un excellent observatoire, et s'organiser, en 1871, une exposition universelle qui a donné une nouvelle impulsion à l'agriculture et à l'industrie des régions centrales. Tucuman, où fut proclamée, en 1816, l'indépendance des Provinces-Unies de Rio-de-la-Plata, sera bientôt une tête de ligne, rayonnant vers la Bolivie et à l'ouest vers les vallées des Andes, riches de métaux précieux et de cultures spéciales. Tous les parcours ouverts sont déjà semés de colonies. La province de Santa-Fé en compte plus de 40, possédant en moyenne quatre lieues carrées en pleine prospérité, et une compagnie anglaise vient de

s'établir dans celle de San-Luis pour exploiter les mines du versant oriental de la Cordillère.

Ces chemins de fer, qui se poursuivent sur un plan si rationnel, appartiennent à des compagnies anglaises ou argentines, à qui l'État a garanti un intérêt de 7 à 9 0/0. Leur construction, ne rencontrant d'autre obstacle que la traversée des rivières, n'a coûté, jusqu'ici, que de 102 à 250,000 francs par mille, malgré le haut prix de la main-d'œuvre et la nécessité de tout faire venir d'Angleterre, matériel et personnel; mais en avançant vers le nord et vers l'ouest, où le pays se relève, ils auront à lutter contre les difficultés ordinaires de l'Europe. Leurs prix sont en moyenne les mêmes qu'en France, 30 centimes par lieue, ce qui représente, pour l'Amérique, un bon marché extraordinaire. Les obligations contractées par l'État, soit pour les garantir, soit pour construire lui-même les premières lignes, sont une de ses plus lourdes charges. Mais les résultats commerciaux qu'ils ont déjà produits sont assez encourageants pour qu'il persévère dans cette voie, plus féconde que celle des dépenses militaires et administratives qui dévorent nos budgets.

Chaque province, du reste, participe largement, dans le système argentin, aux créations qui se font sur son territoire. Le budget provincial de celle de Buenos-Ayres s'est élevé, pour 1873, à près de 20 millions de francs. Elle a contracté plusieurs emprunts dont les titres se cotent, à Londres, soit au pair, soit à 95 0/0. C'est un État dans l'État, qui prélève des impôts directs sur la propriété et le commerce, tandis que la Confédération ne perçoit que des droits de douane et d'enregistrement. Son dernier emprunt, en 1870, a été fait au prix d'émission de 88 0/0 à 6 0/0 d'intérêt, et sa caisse d'amortissement a toujours fonctionné avec une régularité que ne connaissent pas tous les États européens.

Ainsi, 6,000 kilomètres de télégraphes, 3,000 kilomètres de chemins de fer construits et 4,000 autres commencés, 70 milles de tramsways dans la seule ville de Buenos-Ayres, des travaux de dragage, de jetées et de canalisation entrepris dans son port, et une immense activité répandue sur des centaines de lieues par suite des communications fluviales ou terrestres ouvertes dans tous les sens, tel est le bilan matériel d'une population de 2 millions d'âmes. Son bilan moral se compose, d'après le dernier message de M. le Dr Sarmiento, de 1,645 écoles réunissant 97,549 élèves, dont 30,000 pour la seule ville de Buenos-Ayres, sans compter ceux des séminaires et des institutions spéciales, et de 112 bibliothèques po pulaires. M. Sarmiento a la passion de l'instruction publique. Il en a étudié toutes les branches en Europe et aux États-Unis, et sa

présidence aura rendu, sous ce rapport, d'inappréciables services à la République. Il a su utiliser, pour ses différentes créations, toutes les aptitudes des étrangers aussi bien que celles des Argentins. C'est un Américain, M. Gould, qui dirige l'observatoire déjà célèbre de Cordova. Presque toutes les associations d'intérêt public sont composées également d'étrangers et de nationaux. Dans aucun autre pays, la fusion n'a été si complète et si rapide; et nous allons voir, par les chiffres significatifs de son mouvement commercial, quelles ont été les conséquences de cet ensemble d'initiatives pour la prospérité générale.

III

C'est par le commerce avec l'étranger que tous les États hispano-américains sont sortis de leur obscurité et de leur obscurantisme d'origine. Celui de la Confédération argentine a suivi, depuis 1866, la progression suivante :

Années.	Importations.	Exportations.	Totaux.
1866.......... Fr.	206.560.000	119.811.000	326.371.000
1867.............	220.634.000	140.394.000	361.028.000
1868.............	250.436.000	125.014.000	381.450.000
1869.............	252.285.000	137.536.000	389.821.000

Il a dépassé, en 1872, le total de 500 millions, mouvement supérieur à celui de la France, populations comparées; surtout en tenant compte de ces deux faits, que le port de Buenos-Ayres, auquel s'appliquent ces indications, ne représente que les 5/6 des entrées et des sorties de la République, et que la multiplicité de ses ports et de ses abords maritimes et fluviaux donne les plus grandes facilités à la contrebande.

La République voisine de l'Uruguay, dont les destinées sont identiques à celles de l'État argentin, accuse une activité commerciale plus étonnante encore. La statistique de Montévideo la porte à plus de 200 millions pour l'année 1869, dont 111 millions d'importations; résultat qui nous intéresse d'autant plus que, sur ces 200 millions, la France figure pour 75, importations et exportations réunies. Or, cette bande orientale du Rio-de-la-Plata n'a qu'une population d'un demi-million d'âmes. Ce serait pour nous, toutes proportions gardées, un commerce extérieur de 15 milliards, le double de celui que nous avons atteint. Le grand estuaire de la *Rivière d'argent* participe donc tout entier, malgré ses épreuves passées et malgré la guerre si longue du Paraguay, à cette prodigieuse renaissance qui déplace la civilisation à son profit. Comme

le Parana, son Uruguay se borde de colonies. Les Italiens, les Vaudois et les Suisses y ont des établissements prospères. Le commerce de l'Angleterre y est monté de 21 millions à 35; celui du Brésil de 13 à 34, et celui des États-Unis de 3 à 27; comme le nôtre de 19 millions, en 1862, à 75 en 1869.

Pour la république Argentine, les importations de 1868 et de 1869 se classent ainsi par pays de provenance :

	1868	1869
France	75.694.000	74.974.000
Angleterre	66.543.000	65.640.000
Brésil	20.152.000	19.092.000
États-Unis	14.671.000	13.494.000
Italie	12.956.000	13.047.000

La Belgique ne figure, dans cette classification, qu'au neuvième rang, après l'Espagne, l'Allemagne et la Hollande, et pour une somme de 3 millions et demi en 1868 et de 6 millions en 1869. Mais elle a tenu, jusqu'en 1868, le premier rang pour l'exportation, et elle n'en a été depossédée qu'en 1869 par la France. C'est le résultat de la rivalité des deux ports d'Anvers et du Havre, qui se disputent les laines de la Plata, comme celles de l'Australie et du cap de Bonne-Espérance. Le tableau suivant donne le classement respectif des plus importants pays de destination pour les exportations argentines, pendant les deux mêmes années 1868 et 1869 :

	1868	1869
France	33.308.992	43.706.830
Belgique	44.798.789	38.552.685
États-Unis	13.985.857	18.511.640
Angleterre	19.305.952	17.875.325
Italie	7.279.845	7.511.825

Mais, depuis, tous ces chiffres ont doublé ou triplé. En 1870, malgré la guerre, la France a reçu pour plus de 104 millions de produits buénos-ayriens. L'Angleterre, qui était restée au second rang pour ses envois dans la Plata et au quatrième pour ses importations, est arrivée presque au même total que nous en 1872, 3,918,073 livres sterling de marchandises importées; et la république Argentine,qui ne figurait qu'au quinzième rang sur l'échelle de son commerce avec l'étranger, est montée, cette année, au onzième. Quant à nous, notre commerce avec elle a suivi, depuis quinze ans, cette marche ascendante : 1855, 23 millions; 1856, 32; 1857, 40; 1859, 42; 1860, 71; 1863, 84; 1865, 104; 1867, 148, et 1869, 168 millions, importations et exportation réunies. Une augmentation parallèle a élevé le tonnage de notre navigation à

voiles avec Buenos-Ayres, entrées et sorties, de 19,234 tonneaux en 1855, à 43,740 en 1860, à 150,000 en 1869 et à 224,000 en 1870, sans compter 50,000 tonnes pour notre navigation à vapeur. Aussi, le mouvement maritime de ce port, de jour en jour plus considérable, s'est-il traduit, en 1872, par un total de 2,151,640 tonneaux, transportés par 3,718 bâtiments à voiles et 2,234 navires à vapeur. C'est le cinquième du nôtre et le quinzième de celui de la Grande-Bretagne, pour un pays qui ne date économiquement que de vingt ans.

Dans ces navires à vapeur figurent plus de trente lignes de steamers, à départs réguliers, qui mettent Buenos-Ayres en communication avec les principaux ports de l'Europe et de l'Amérique. Il n'y avait qu'une seule de ces lignes établie en 1860, celle de la malle anglaise de Southampton. Aujourd'hui, plusieurs services mensuels partent de Londres, de Liverpool, d'Anvers, du Havre, de Bordeaux, de Marseille, de Gênes, de Lisbonne, de Valparaiso, etc., et il s'en crée tous les mois de nouveaux. Marseille et Gênes ne peuvent suffire au transport des émigrants, qui se présentent par milliers, car les chantiers de la Ligurie ne construisent pas assez de navires pour les besoins du commerce italien avec la Plata.

Les éléments principaux de ce trafic sont, de notre côté, les tissus de toute espèce, pour 60 millions en 1869, les liquides pour 41, les denrées coloniales pour 19, la mercerie et parfumerie pour 13, le fer ouvré et les machines pour 14, la confection pour 12, etc.; et, du côté de Buenos-Ayres, les laines, les cuirs de bœuf, les peaux de mouton, de chèvre et de chevreau, la viande de bœuf salée, les cuirs de veau et de cheval, et d'autres articles analogues. Le tableau suivant des exportations comparées de 1860 et de 1870, donne la classification de ces produits naturels de la république Argentine.

	1860	1870
Peaux de bœuf salées........	420.525 peaux.	774.806 peaux.
Id. séchées....	1.241.968 id.	1.824.895 id.
Peaux de cheval............	278.613 id.	102.250 id.
Suifs, par barils............	11.633 barils.	108.384 barils.
Laines, par balles...........	42.275 balles.	160.369 balles.
Peaux de moutons, par balles.	10.715 id.	67.294 id.
Viande séchée, par quintaux.	424.830 quintaux.	647.532 quintaux.

Ce sont donc les troupeaux de la Pampa qui ont fourni jusqu'ici presque tout le fret de retour des expéditions de l'Europe. On évalue à 75 millions le nombre des moutons qui la peuplent, et de 35 à 50 0/0 leur rendement annuel par la reproduction. Les bœufs et les

chevaux se comptent aussi par dizaines de millions. C'est donc une source de richesse presque inépuisable. Son utilisation s'opère dans de grands établissements industriels appelés les uns *saladeros*, les autres *graserias*, où l'on abat ces animaux par milliers chaque jour, pour en tirer le suif, la viande, la graisse, les peaux, les cornes, les pieds, sous toutes les formes que réclame le travail européen. Ces établissements sont montés sur une grande échelle et fonctionnent à la vapeur. Vingt-deux graisseries élaboraient ainsi 50,000 moutons par jour en 1871. La préparation des conserves, d'après le système Liebig et d'après d'autres systèmes moins connus, occupe aussi plusieurs usines, comme dans la république voisine de l'Uruguay, et la cherté croissante de la viande fraîche en Europe ne peut manquer de développer encore cette précieuse industrie.

Mais la richesse capitale de Buenos-Ayres, dans l'état actuel de nos besoins, ce sont ses laines, que se disputent, surtout depuis quelques années, la France, l'Angleterre et la Belgique, et qui sont de plus en plus employées à Liége et à Verviers, aussi bien qu'à Reims et à Elbeuf. Leur exportation, qui n'était que de 16 millions de livres en 1852, est montée progressivement jusqu'à 120 millions en 1865, et à près de 200 millions en 1872 : 92,426,137 kilog. Le point de départ de ce commerce pour la France est le décret du 19 janvier 1856, qui a abaissé les droits sur l'introduction des laines étrangères. Depuis cette époque, l'emploi de laines argentines n'a pas cessé de s'étendre: de nombreuses fabriques les ont adoptées pour certains articles de fantaisie et pour des draps et des satins de qualité secondaire. A Elbeuf, leur consommation est montée, en huit mois, de 1/10 aux 2/3 de la consommation générale. Les rapports des Chambres de commerce les signalent comme « convenant parfaitement aux industries spéciales françaises, pour leur prix de revient et leurs qualités. » Les ports du Havre et d'Anvers leur doivent un accroissement sensible d'activité. L'Angleterre, surtout, les accueillera aujourd'hui avec autant d'empressement que celles de l'Australie et du Cap.

Il est vrai de dire que ce sont les capitaux et les initiatives de l'Angleterre qui ont puissamment contribué à cette énorme augmentation de fret. Chaque année, selon un rapport officiel de M. Francis Clare Ford, secrétaire de la légation britannique à Buenos-Ayres, de jeunes Anglais, de bonne éducation et de bonne famille, partent pour la Plata, afin d'y employer leurs ressources à l'achat de terres et à l'élève des moutons, «certains de pouvoir, au sein des conditions ordinaires, réaliser, dans un espace de cinq à huit années, une fortune qui leur assurera les moyens de revenir vivre confortablement sur le ol natal. Aussi, M. Balcarce, mi-

nistre de la Confédération à Paris, a-t-il attribué, avec raison, dans un travail très-complet sur la matière, inséré dans les *Annales du commerce extérieur* de juillet 1872, les progrès des laines argentines « à l'excellence du climat, à l'étendue immense du territoire, à la fécondité des pâturages, à l'introduction des meilleurs types étrangers et à l'amélioration notable et rapide de la race ovine, grâce au concours, chaque jour plus actif, de l'émigration européenne. »

L'exportation, du reste, des 92 millions de kilogrammes de laines de 1872 était accompagnée de 3,121,758 cuirs de bœuf, séchés ou salés, de 208,709 cuirs de chevaux, et d'une augmentation correspondante sur les suifs et les graisses. Leur total représentait une valeur de 217 millions de francs, qui atteint aujourd'hui 300 millions. Aussi, la marche ascendante de l'importation de certains produits européens témoigne-t-elle d'un bien-être général toujours croissant. Le sucre blanc est monté de 8 millions de kilog. en 1870, à 10 millions en 1872, et le sucre raffiné, de 8,140,000 à 11,278,000; l'eau-de-vie, de 2 millions et demi de litres à 3 millions et demi; le vin, de 63,149,000 litres à 73,985,000, soit 138,000 douzaines de bouteilles en 1870, et 217,000 en 1872. Le café s'est élevé de 1,361,000 kilog. à 2,056,000, le tabac en feuilles, de 928,000 kilog, à 1,362,000; le thé, de 2,214,000 kilog. à 2,288,000; l'herbe du Brésil, de 8,844,000 kilog. à 11,753,000; et l'herbe du Paraguay, de 1,130,000 kilog. à 1,698,000.

Il en résulte cette conséquence mathématique que chacun des 2 millions d'habitants de la République consomme annuellement 25 livres de café, 4 litres et demi de boissons spiritueuses étrangères, 14 litres de vin de France ou d'Espagne, 13 livres de *yerba maté*, 1 livre 1/4 de thé, et pour 3 fr. 75 de tabac; et si l'on ajoute à ces produits extérieurs la masse énorme des produits alimentaires végétaux et animaux qui sont la richesse propre du sol, et dont quelques-uns, comme la viande, sont à un bon marché fabuleux (3 fr. les 25 livres dans l'intérieur), on sera forcé de reconnaître qu'aucun peuple de l'ancien monde n'est arrivé à une existence plus large et plus complète que ce petit peuple perdu à 2,800 lieues de l'Europe.

Les tableaux de douane, cependant, ne mentionnent encore aucune des productions qu'il utilisera un jour, telles que le coton, la cochenille, le tabac, le vin, le café, la soie, l'indigo, et ses nombreuses essences de bois d'ébénisterie. Ils ne mentionnent de ses richesses minérales que le cuivre, dont l'exportation s'est élevée, en 1865, à 11,000 barres de 200 livres chacune. Or, ses mines d'or et d'argent étaient déjà exploitées sous la domination espagnole.

Plusieurs de celles que les Anglais ont reprises ont promis des bénéfices satisfaisants pour le jour où des voies de communication perfectionnées diminueront les frais de transport. On a même trouvé dans la province de San-Juan une couche de houille de 9 milles d'étendue, « qui présente, dit M. Francis Clare Ford, la profondeur ordinaire de celle de l'Angleterre. » La république Argentine, si favorisée sous tant de rapports, n'en est donc encore qu'au début de sa prospérité commerciale, pourvu qu'elle sache conserver les trois biens dont elle a joui jusqu'ici : la paix, un gouvernement libéral et éclairé, et la faveur de l'émigration.

IV

L'expression synthéthique de cette prospérité, c'est le budget de l'État. Ce budget exprime en effet, dans la progression de ses recettes et dans la disproportion de sa dette avec les dépenses courantes, l'étroite solidarité qui rattache les progrès accomplis aux grands travaux publics exécutés à l'aide du crédit. La République avait été obligée d'emprunter en Angleterre pour soutenir la guerre de l'Indépendance. Elle a contracté depuis six autres emprunts, avec affectations spéciales et amortissement régulier capitalisable par trimestre, qui tous sont mieux cotés à Londres que les fonds italiens, russes ou ottomans. Le dernier de ces appels au crédit, fait en 1871, pour un ensemble de travaux publics, au capital de 6,122,400 livres sterling, à 6 0/0, oscille toujours entre 93 et 97 0/0. C'est une lourde charge, sans doute, pour un petit État, dont les recettes normales n'atteignent pas encore 100 millions; mais l'expérience a prouvé qu'elle n'était pas au-dessus de ses facultés, et la fidélité avec laquelle il a rempli jusqu'ici ses engagements, le met, sous ce rapport, au niveau des plus grands puissances.

Quoi qu'il en soit, le budget de la Confédération, recettes et dépenses, peut tenir dans trois ou quatre pages. Le chapitre des dépenses était réglé ainsi en 1871 :

Ministère de l'Intérieur..........	1.662.392	piastres fortes.
Ministère des Affaires étrangères..	164.479	—
Service de la dette publique......	7.764.642	—
Ministère des Finances...........	1.476.374	—
Ministère de l'Instruction publique, de la Justice et des Cultes......	865.512	—
Ministère de la Guerre...........	4.080.200	—
	16.013.799	piastres fortes.

dans lesquels figuraient 3 millions et demi de piastres à rembourser au Brésil et à la Banque de Buenos-Ayres, pour la guerre du Paraguay. La révolte de Lopez Jordan a imposé depuis au gouvernement de nouvelles dépenses militaires, évaluées déjà à 1,718,000 piastres (8,500,000 francs). Mais, il faut espérer que ce sera le dernier effort du génie fatal des *pronunciamentos* imités de l'Espagne, et qu'à l'exemple des États-Unis, il pourra un jour licencier sa petite armée, pour appliquer à des besoins plus légitimes les vingt millions de francs qu'elle lui coûte.

Le chapitre des recettes et, par conséquent, des impôts qui pèsent sur la population, se résume en sept petites lignes, dont les deux premières, *droits d'importation* et *droits d'exportation*, représentent 84 0/0 de la recette totale. Le reste se compose de produit du papier timbré pour 1 3/4 p. 0/0, de celui de la poste et des télégraphes pour un peu plus de 1 p. 0/0, de l'emmagasinage des marchandises pour 2 3/4 p. 0/0 et de quelques recettes éventuelles non dénommés et insignifiantes pour moins d'un demi p. 0/0.

Ainsi, ce sont les bénéfices du commerce qui presque seuls fournissent à l'État les ressources nécessaires aux services publics et à l'amortissement de ses emprunts. On ignore toutes les autres taxes, directes ou indirectes, dont nous sommes écrasés. On ignore surtout le fléau des perceptions onéreuses ou inquisitoriales si facilement accepté par nos financiers. On ne compte que sur le développement de la richesse publique pour liquider les avances de l'administration, et l'on se garde bien de l'entraver par des mesures tracassières ou imprudentes. Aussi, chaque année voit-elle s'élever le produit des recettes dans une proportion que nous ne connaissons pas. Celui de 1871 était monté à 12,682,155 piastres fortes — 63 millions et demi de francs, — celui de 1872 a atteint près de 91 millions de francs, avec une augmentation de 28 millions, presque un tiers du total, dont le détail se répartit ainsi :

Importation......	14.465.827	piastres	=	72.324.135 fr.
Exportation......	2.621.352	—		13.100.760 —
Magasinage......	503.203	—		2.521.065 —
Papier timbré....	310.806	—		1.554.030 —
Poste............	137.434	—		687.170 —
Télégraphes......	62.226	—		311.130 —
Éventuels........	71.522	—		357.610 —
Totaux.....	18.177.380	piastres	=	90.860.900 fr.

Il y a de plus, dans cette courte nomenclature, des éléments de recettes qui doivent tôt ou tard prendre une importance plus sensible, ceux notamment de la poste et des télégraphes. La poste

n'avait transporté en 1859 que 40,000 lettres ; elle en a transporté en 1865, 2 millions ; en 1869, 4 millions et demi et, en 1870, plus de 5 millions. Les seules lettres adressées en Europe par les émigrants dépassent le chiffre de 500,000. Le télégraphe lui aussi entre de plus en plus dans les habitudes de la population, et lorsque le fil de Valparaiso à Buenos-Ayres et de Montevideo à Rio-Janeiro sera relié à l'Europe par le câble argentin-brésilien de la Compagnie anglaise qui en a obtenu la concession, nul doute qu'il ne devienne, pour les Anglais surtout, le grand instrument des affaires.

Mais, en dehors même de ces perspectives, le tableau suivant d'une période de dix années, dont quatre ont été troublées par la guerre du Paraguay, de 1865 à 1868, et dont une, 1871, a été désolée par la peste, accuse une progression de recettes qu'on ne retrouve au même degré dans aucun budget de l'Europe :

1863.........	6.478.682	piastres =	32.393.412	francs.
1864.........	7.005.328	—	35.026.640	—
1865.........	8.295.071	—	41.475.355	—
1866.........	9.568.554	—	47.842.770	—
1867.........	12.040.287	—	60.201.460	—
1868.........	12.496.126	—	62.480.632	—
1869.........	12.676.680	—	63.382.400	—
1870.........	14.833.904	—	74.169.525	—
1871.........	12.682.155	—	63.410.777	—
1872.........	18.172.380	—	90.860.900	—

Il faut chercher en Amérique même, et dans une autre république du même continent, possédant à peu près la même population, le Chili, des résultats qui se rapprochent de ceux-ci, quoique moins considérables. Les chiffres ci-après de la même période décennale permettent de les comparer.

1863.........	6.700.659	piastres =	33.503.300	francs.
1864.........	6.574.918	—	32.874.600	—
1865.........	7.301.043	—	36.505.220	—
1866.........	6.197.111	—	30.985.560	—
1867.........	9.756.838	—	48.784.200	—
1868.........	10.694.974	—	53.474.870	—
1869.........	11.484.806	—	57.424.030	—
1870.........	11.537.781	—	57.688.910	—
1871.........	11.681.032	—	58.405.160	—
1872.........	13.843.000	—	69.215.000	—

Ce qui explique leur différence, c'est que le Chili, resserré entre l'Océan Pacifique et les Andes, est loin d'offrir à la colonisation et à l'esprit d'entreprise les avantages exceptionnels qu'ils rencontrent

dans l'État argentin. Sa production intérieure ne peut se développer avec la même intensité que dans les plaines sans fin, arrosées par le Parana, le *rio Negro*, le *rio Colorado*, le *rio Salado*, le *rio Vermejo* et vingt autres rivières plus navigables que la Loire et la Seine chez nous. Ses recettes n'ont donc fait que doubler pendant que celles de sa sœur orientale montaient au triple de leur point de départ. Mais les deux républiques s'inspirent des mêmes principes et leur législation douanière, en harmonie avec leurs institutions politiques, pourrait nous servir de modèle.

Celle de la Confédération argentine, remaniée par une loi du 7 octobre 1872, tient tout entière dans trois pages, dont voici la disposition essentielle. Pour les importations, elle prélève un droit de 25 0/0 *ad valorem* sur les boissons, le vinaigre et le tabac; un droit de 10 0/0 sur les bois de construction, la houille, les instruments d'agriculture, le fer en fil, en feuilles et en barres, l'or et l'argent ouvrés, le sel ordinaire, la soie à coudre et à broder et les tissus de soie; un droit de 3 0/0 sur les pierres précieuses montées, et un droit général de 20 0/0 sur les marchandises non dénommées. Mais il y a un grand nombre d'articles exempts de droits, tels que les animaux reproducteurs, les livres, les machines, les outils, les papiers, les presses et les semences. La poste transporte, en outre, gratuitement les journaux et les imprimés. Il est difficile de se montrer plus libéral et moins formaliste.

Quant aux exportations, elles sont distribuées en deux classes, l'une comprenant les laines et les peaux de moutons soumises à un droit de simple enregistrement de 2 0/0, l'autre pour les cuirs, les suifs et les viandes dont le droit de sortie est de 6 0/0. Encore ce dernier droit sera-t-il abaissé d'un consentement moindre, aussitôt que l'amortissement des emprunts permettra cette réduction. Le tarif d'évaluation est établi sur la valeur en entrepôt des marchandises importées et sur la valeur sur place, au moment de leur embarquement, des produits exportés, et toutes les déclarations d'expédition en douane sont faites conformément à notre système métrique. C'est ce code douanier si simple, dont le texte ne contient que onze articles, et ce sont ces droits si modérés, atténués encore en certains cas, notamment pour le coulage des vins en futailles, qui produisent aujourd'hui, par les importations, environ 72 millions et par les exportations de 15 à 18 millions, et qui permettent à l'État d'entrevoir avec une entière sécurité l'extinction progressive de ses obligations et l'équilibre de ses finances.

Telle est, dans ses traits principaux, cette grande Confédération argentine du Rio de la Plata que l'avenir placera à côté des États-Unis, sans avoir à lui reprocher le crime de l'esclavage, la guerre

fratricide de la sécession et les actes de violence et d'extermination si familiers aux Nord-Américains. Richement dotée par la nature, elle ouvre à toutes les activités sans emploi du vieux monde un champ illimité. Mais elle doit surtout son épanouissement au large libéralisme de ses institutions et au loyal caractère de ses deux derniers présidents, le général Mitre et le Dr Sarmiento. Elle a su s'affranchir assez de l'immorale tradition de l'Espagne pour annoblir le travail et pour en faire l'unique base de son état social. « Le sentiment de la démocratie est si profondément inoculé dans nos cœurs, a écrit un de ses publicistes, M. Florencio Escardo (1), dans une publication à laquelle nous avons emprunté plusieurs détails, que nous avons vu dernièrement notre plus grand homme politique, celui auquel le pays doit principalement ses progrès, le général Bartolomé Mètre, descendu du fauteuil de la présidence, pour venir s'asseoir à la table de rédaction d'un journal et demander à sa plume ses moyens d'existence. »

M. Sarmiento, lui aussi, donnera bientôt ce noble exemple de redevenir un citoyen actif après avoir été un chef de gouvernement aussi juste qu'éclairé. De pareils hommes honorent la civilisation tout entière, et ils laissent dans l'histoire une trace plus consolante et plus féconde que celle des conquérants et des despotes dont nous subissons les ravages depuis tant de siècles.

FÉLIX BELLY.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *Journal of the statistical Society.* Les progrès des dettes nationales ; une dette de 500 milliards ; qui prête, perd (souvent) ; les dettes fécondes et les dettes stériles. La justice en Angleterre. Le jury en matière civile. Le tribunal des échevins. — *The Economist.* Les sociétés de secours mutuels. Le timbre gouvernemental et son revers. Les mathématiques n'ont pas d'entrailles. Comment il faut être deux pour faire une bonne loi. Le retour des émigrants. Le taux de l'augmentation de la population va en décroissant. La revanche de l'Europe. — *Vierteljahrschrift* (Revue trimestrielle d'économie politique). Le tarif du transport des marchandises sur les chemins de fer. Les deux éléments du prix des transports. L'économie politique et la morale. Le titre légal des métaux précieux ; législation dans les

(1) *Buenos-Aires à vuelo da pajaro, résena estadistica y descriptiva.*

divers pays. — *Zeitschrift* (Revue) du bureau de statistique de Berlin. Le prix du travail dans les chemins de fer en 1850, 1859 et 1869. Prix de revient d'un travailleur de 1re, 2e et 3e catégorie. Les traitements des fonctionnaires augmentent sans grèves ni *trade's unions*. Le prix de revient du travail et le prix du marché. La raison et la passion en économie politique. — *Landw. Jahrbücher* (Annales agricoles). L'agriculture et l'industrie; leurs rapports. Comment on peut remplacer la dette hypothécaire. Les causes qui retardent l'accroissement de la rente du sol. — *Handelsblatt de Brême*. Le congrès des économistes libéraux; leur programme. Les budgets d'ouvriers. — *Russische Revue*. Pierre-le-Grand économiste. La loi communale urbaine. La création des villes. Les Artels. — *Journal de statistique suisse*. Tableau statistique de la Suisse : population, finance, frappage des monnaies depuis 1850, circulation des billets de banque, les chemins de fer, l'émigration, l'armée, les gendarmes. La statistique et les sciences morales.

Le *Journal of the statistical Society* de Londres du 1er trimestre de l'année 1874 renferme, outre les mélanges et les notices, quatre articles de fond; nous aurions voulu pouvoir les analyser tous les quatre, mais nous devons nous borner à une simple mention, relativement aux deux suivants : 1° le mouvement des banques de l'Australie de M. Nath. Kork, et 2° le recensement du Bengal, par M. Henry Beverley, inspecteur général dans les Indes. Nous les signalons aux personnes qui s'intéressent aux matières que nous venons de désigner, en les assurant que ces articles sont très-substantiels.

Nous nous arrêterons un instant au travail de M. Dudley Baxter sur *les progrès récents des dettes nationales*. L'auteur constate que le montant total des dettes des Etats de l'Europe et de l'Amérique s'est élevée en 1848 à 1 milliard 700 millions sterling (à 25 fr.) et en 1873 à 4 milliards 680 millions. Les causes de l'accroissement, on les connaît, mais il n'est pas inutile de faire remarquer que de 1861 à 1873 la moyenne de l'accroissement annuel des dettes publiques a été de 200 millions sterl. ou 10 milliards de francs. Si cet accroissement continue sur le même taux, à la fin du siècle, en l'an de grâce 1900, le monde civilisé devra 500 milliards de francs. Le mouvement n'a pas été également rapide dans tous les pays, mais quelques-uns d'entre eux se sont vraiment un peu trop hâtés, et sans nécessité. M. Dudley Baxter met en regard certains pays où la valeur normale des dettes s'est accrue et d'autres où elle a diminué, en laissant de côté la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, pays qu'il met hors de cause, — et trouve que si l'on a gagné d'une part 156 millions, on en a perdu de l'autre 235 millions; perte définitive, pour les capitalistes ou

l'épargne 79 millions sterl., ou 1 milliard 975 millions de francs. Ce qui prouve, qu'il faut y regarder à deux fois avant de prêter de l'argent à un Etat, et surtout aux États qui promettent monts et merveilles.

Ce travail a été discuté par la Société de statistique; un grand nombre d'orateurs ont pris part à la discussion, tantôt pour critiquer un détail des tableaux de l'auteur, tantôt pour parler en faveur ou contre le rapide remboursement des dettes publiques, tantôt aussi pour insister sur la nécessité de distinguer entre les dettes contractées pour des emplois productifs et celle qui ont été contractés pour un emploi improductif. Enfin il a été dit aussi que le chiffre nominal de la dette était d'une importance relativement secondaire, le montant de la charge annuelle étant la chose qui a le plus d'influence sur le bien-être de la nation. Nous avons rappelé ailleurs que le chiffre nominal pouvait être établi de deux manières différentes et que le résultat était autre, selon le procédé employé. Ainsi, nous payons tous les ans 364 millions aux possesseurs de notre 3 0/0; or si nous énonçons la valeur nominale de cette dette, nous devons compter 100 fr. de capital pour chaque 3 fr. de rentes, cela fait 12 milliards 133 millions; mais comme le 3 0/0 est à 59, nous pourrions racheter cette dette pour 7 millards 169 millions. Devons-nous de ce chef 12 milliards ou 7 milliards?

Le deuxième article dont nous voudrions dire un mot est de M. F.-H. Janson et a pour titre : *Quelques chiffres sur les cours de justice et la procédure civile en Angleterre*. Ces chiffres montrent que le nombre des juges est trop restreint, que les affaires restent longtemps en suspens, et nous ajouterons que les frais sont excessivement élevés. Il y est question, dans l'article, de l'abus du pouvoir discrétionnaire des juges, et de la nécessité de confier la discipline du corps des attorneys et sollicitors à un conseil pris dans leurs rangs. Nous recommandons cet article à ceux qui, comme M. Odilon Barrot, préfèrent l'organisation anglaise à la nôtre, et surtout à ceux qui voudraient introduire, ou mieux, *réintroduire*, en France, le jury en matière civile. Sur ce dernier point, nous citons le passage suivant de la discussion qui a suivi la lecture du mémoire.

A la fin de la séance, le président dit : « Puisque la discussion a abordé la question du jugement par jury (civil), je regrette l'absence d'un ami qui a acquis une grande expérience comme greffier ou archiviste (*registrar*) d'une cour de comté, et qui aurait pu établir combien rarement les parties se prévalent de leur droit de demander le jury; il constaterait, qu'en général, ce mode de procédure n'est préféré que par des personnes sachant que leur cause est mauvaise. Le jugement par jury (civil) a été le résultat d'un

état de chose qui n'existe plus. Les jurés, qui étaient d'abord des témoins, ont été transformés en juges, et en vérité la foi dans l'application du jury (civil) au jugement de toutes sortes de causes, peut être considérée comme un préjugé suranné (*antiquated prejudice*). »

Ajoutons qu'on s'occupe en ce moment en Allemagne d'introduire le jugement par échevin (schœffen), malgré les protestations de l'opinion publique.

Passons à l'*Economist* (anglais). Nous lui emprunterons quelques détails sur une question à l'ordre du jour en Angleterre, la réforme des sociétés de secours mutuels (*friendly societies*). Comme en France, ces sociétés sont grandement favorisées par la loi en Angleterre — avec raison, bien entendu; — on les considère comme des personnes civiles, on les affranchit de certaines taxes et on leur donne toutes sortes de facilités. La loi ne conféra ces avantages qu'aux sociétés qui se feraient enregistrer — on a créé un bureau spécial pour ce but. — Cet enregistrement leur imposa quelques obligations, telles que des comptes-rendus annuels et quinquennaux, le devoir de soumettre à l'enregistrement tous changements à leurs statuts, enfin l'obligation de ne pas promettre d'*annuités* ou de rentes viagères sans présenter à l'enregistrement « une table, » c'est-à-dire un tarif par âges des cotisations à payer. Ces apparentes restrictions étaient utiles, car l'attache du gouvernement procurait aux sociétés un prestige qui leur valait beaucoup d'adhérents. Partout, même en Angleterre, le timbre d'une administration est considéré comme une sorte de garantie. Les *friendly societies* sont des compagnies d'assurances mutuelles qui peuvent se borner à promettre des secours en cas de maladie, mais qui sont autorisées à étendre leurs *affaires* aux cas de mort; c'est alors seulement qu'elles ont besoin des tarifs approuvés. Malheureusement, il est des personnes qui ne veulent pas considérer la besogne des sociétés de secours mutuels comme des affaires, c'est-à-dire comme des opérations financières soumises à des lois d'une rigueur mathémathique; on aime à la considérer comme une œuvre de charité, où l'on ne regarde pas de si près au tarif. Il est des personnes qui croient avoir bon cœur en nourrissant les ouvriers d'illusions, en leur faisant croire que pour eux la nature avait d'autres lois; — mais la nature ne fait aucun sacrifice à la popularité et des avantages qu'elle peut procurer et applique les mêmes lois à tous, grands et petits, riches ou pauvres. Or, une de ces lois prescrit, sous les peines les plus sévères, de ne retirer de la caisse qu'en proportion des mises. Le parlement anglais, quel que fût son désir d'être agréable aux classes inférieures

(*wishing to be friend the ignorant classes*), n'y a rien pu. Ayant manqué d'égard à ces lois, toutes les sociétés de secours mutuels anglaises, ou à peu près, sont, comme on dit, au-dessous de leurs affaires. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple (mais il suffit), la *Manchester Unity* qui, avec ses 3,488 succursales ou sociétés affiliées, compte 426,663 membres, a pris, un peu sans le savoir, des engagements pour 10,767,840 liv. sterl.; elle ne disposera que de 9,424,393 l.; aux échéances, il y a donc un déficit de 1,343,447 l., soit plus de 33 millions de francs. Ces chiffres se passent de commentaire.

On s'occupe d'améliorer cette situation; toutefois, l'*Economist* a quelques doutes sur la valeur du projet de loi en discussion. Son principal argument est celui-ci : en Angleterre, quand il s'agit de faire une enquête ou d'autres travaux parlementaires analogues, c'est aux membres distingués de l'opposition que la tâche échoit. Quand le travail est achevé, pour ainsi dire en première instance, il passe par une révision : cette deuxième instance, c'est le gouvernement, qui examine le travail, l'adopte, souvent en l'amendant, ou le rejette. Or, dans le cas présent, sir Stafford Northcote, qui a présidé la commission d'enquête, est devenu le ministre compétent pour présenter le projet de loi, de sorte que la seconde instance a manqué. Nous ne croyons pas qu'une pareille argumentation (que nous sommes loin de critiquer) serait venue à l'esprit d'un publiciste du continent. Il aurait plutôt dit : tant mieux pour l'homme politique qui se trouve en état d'appliquer ses idées; ou plus exactement, les publicistes du parti vainqueur auraient généralement dit *tant mieux*, et les vaincus *tant pis*; seuls les hommes qui mettent le pays au-dessus des partis disent : examinons tout et gardons le mieux.

Un fait à signaler et sur lequel s'étend l'*Economist* du 11 avril, c'est le retour d'un certain nombre d'émigrants. En comparant le nombre des naissances, augmenté du nombre des immigrants, d'une part, au nombre des décès et des émigrants de l'autre, on trouve une différence en plus de 251,982, qui est attribuée au retour d'émigrants. En fait, il en revient beaucoup; ces revenants étaient peut-être partis avec esprit de retour, peut-être aussi ont-ils été déçus dans leurs espérances; seulement on ne saurait affirmer que les 251,982 individus en question soient tous des Anglais, faute de relevés portant sur ce point. L'attention avait été appelée sur l'influence de l'émigration et de l'immigration, par cette circonstance, que le taux de l'accroissement décennal avait été en 1871 plus fort qu'on s'y attendait.

Le taux de l'augmentation avait été de 1.63 0/0 dans la période

de 1811 à 1821, de 1.45 dans la période 1831-1841, de 1-22 en 1841-1851 et de 1.14 en 1851-1861. Or le taux s'est élevé à 1.23 dans la période 1861-1871. D'autres se seraient laissé entraîner à parler des progrès de la patrie, de la diffusion du bien-être, de la prolongation de la vie. Mais le registrar général est un homme positif, qui préfère la vérité vraie aux belles phrases, il pense que si le taux de l'accroissement augmente, c'est qu'une circonstance particulière n'aura pas été notée, et il n'a ni paix ni trêve qu'il n'ait découvert la cause perturbatrice. Il a trop souvent constaté en Angleterre et ailleurs qu'arrivée à une certaine densité, la population s'accroît plus lentement.

Quant à l'*Economist*, il est plus libre dans ses appréciations, il peut insister sur les attraits de l'Angleterre et démontrer que des étrangers peuvent bien y affluer en plus grand nombre que ne le pensent les fonctionnaires chargés des relevés. Il établit des calculs desquels il résulte que, tout compensé, l'Angleterre ne perd par le déplacement des populations qu'environ 20,000 individus par an. Il constate que la politique protectionniste des États-Unis, qui entrave l'essor de l'industrie, est peu favorable à l'immigration d'ouvriers habiles, que le travail brut, si l'on peut dire ainsi, c'est-à-dire le travail qui n'exige aucun apprentissage et aucun savoir, peut seul espérer trouver partout acquéreur. Enfin la feuille anglaise déclare que l'accroissement des populations dans les nouveaux pays pourrait bientôt cesser de progresser avec la merveilleuse rapidité qui nous a étonnés naguère. Ce serait la revanche de l'Europe.

La dernière *Revue trimestrielle d'économie politique*, de M. J. Faucher (*Vierteljahrschrift*, Berlin, F.-A. Herbig), tome 1er de la onzième année, renferme, outre de nombreux comptes-rendus, trois articles de fond et tous les trois intéressants, quoique à des titres divers. Le premier, de M. Emile Sax, de Vienne, traite la question : *De l'influence de la nature des marchandises sur le tarif des transports par chemins de fer*. M. d'Avis avait défendu, avec vigueur et habileté, dans le *Journal de l'Association des chemins de fer allemands* (année 1872), le prix unique de transport, que la matière transportée soit commune ou précieuse, légère ou encombrante, tandis que M. E. Sax défend le régime en vigueur, qui distingue entre les classes de marchandises. On sait que le prix de transport se compose de deux éléments : la rémunération du service rendu et l'assurance, puisque l'entrepreneur du transport est responsable. Il va sans dire que l'assurance doit être proportionnelle à la valeur. Aussi la discussion ne porte-t-elle que sur la rémunération. Les arguments donnés de part et d'autre sont nombreux, mais

nous croyons que l'avantage est resté à M. E. Sax. Il a démontré qu'au point de vue économique et social, dans l'intérêt des chemins de fer comme dans l'intérêt du public, il est rationnel que les matières brutes soient transportées au prix le plus bas, les produits intermédiaires ou « à demi fabriqués » à un prix plus élevé, et les objets manufacturés, marchandises généralement précieuses et peu encombrantes, au taux le plus élevé.

Le second article est du professeur A. Lassen. Il est intitulé : *l'Economie politique considérée au point de vue éthique*. Dans cet excellent travail, que nous voudrions voir traduit en français, l'auteur s'élève contre l'abus des mots *éthique, moral et moralité* dans le langage des économistes autoritaires connus sous le nom de *socialistes en chaire*. Chaque chose à sa place : quand je travaille, je mange, j'achète ou je vends, l'acte en lui-même est indifférent à la morale; c'est par l'intention, le procédé, et par les circonstances accessoires (excès, déloyauté, etc.) que l'éthique peut être intéressée. En tout cas, ce ne sont pas les règlements de l'Etat qui peuvent donner aux actions des hommes une moralité qu'elles n'auraient pas naturellement. Il est impossible de résumer, en dix ou vingt lignes, un article de 50 pages bien remplies, et qui se distingue par une grande rigueur de raisonnement, rigueur devenue d'ailleurs nécessaire en face d'hommes qui se complaisent dans un vague sentimentalisme favorable à la phrase. Bornons-nous à dire que M. Lasson fait très-bien la part de la raison, de la nécessité physique et de la morale.

Le troisième article est de M. Arthur de Studnitz et examine la question du titre des objets en or et argent, selon la législation des divers pays. L'auteur constate d'abord que l'antiquité n'a pas connu de règlement relatif au titre des métaux précieux. On connaissait les procédés de vérification, mais le droit romain se borne à déclarer nulle la vente d'un objet prétendu en or ou en argent, et qui n'en renfermerait pas. Voici maintenant, en aussi peu de mots que possible, la législation des Etats modernes :

En Angleterre, on ne pouvait, jusqu'en 1854, fabriquer des bijoux en or qu'à 22 carats (11/12 de fin); depuis lors, trois titres nouveaux ont été admis, 18 carats, 15 et 9 carats. Pour l'argent, il n'y a que deux titres : tous les objets en or ou en argent doivent être soumis à la garantie et marqués par l'autorité. Nous comprenons, soit dit en passant, l'institution de la garantie lorsqu'on veut maintenir un titre élevé, quand on veut protéger le public contre un métal avili, mais nous ne la comprenons plus lorsqu'on admet à la marque de l'or à 9 carats. L'auteur analyse ensuite la législation française et rend compte de la récente discussion à l'Assemblée

nationale que le lecteur connaît. M. de Studnitz est favorable à la proposition Tirard. En Belgique, une loi proposée en 1867 et en vigueur depuis le 1er juillet 1869, permet la fabrication de bijoux à tout titre; mais le fabricant peut demander la garantie, c'est-à-dire la marque. Le timbre de l'État est *o* (or), 1 et 2 (900 ou 800 millièmes), ou *a* (argent) 1 et 2 (800 et 750). Le vendeur est obligé de donner à l'acheteur, s'il le demande, une facture indiquant le poids, le titre et le prix de l'objet vendu. Les Pays-Bas ont une législation analogue (loi de 1852). Depuis le 3 mai 1873, l'Italie a transformé la garantie obligatoire en une marque facultative d'après les mêmes principes. La garantie obligatoire existe en Espagne, Portugal, Autriche, Russie. L'auteur se tait sur l'Allemagne; il en suppose sans doute la législation connue. Il ne parle pas non plus de la Suisse, et pour cause.

La première livraison trimestrielle (1874), de la *Revue* (Zeitschrift) du Bureau de statistique de Prusse, dirigée par M. Engel, renferme, de cet éminent statisticien, un travail remarquable sur les salaires. L'article est intitulé : *Le prix du travail dans les chemins de fer allemands* en 1850, 1859 et 1869. L'auteur, après avoir exposé les vues d'Adam Smith et de Thunen, trouve, avec les économistes, qu'une profession ne recrutera le nombre nécessaire d'individus, convenablement doués et préparés, que si elle leur offre la probabilité de jouir de l'intérêt du capital (temps, argent et travail) employé à leur éducation, et du revenu nécessaire pour fonder une famille, l'entretenir conformément à sa condition sociale et lui assurer un avenir. Les frais de production du travail se composeraient : 1° des frais d'éducation pendant la jeunesse; 2° des frais d'entretien de la vie et de la force productive pendant la période d'activité; 3° des frais d'entretien pendant la vieillesse; 4° des frais d'enterrement. Nous pensons que ce quatrième point aurait pu être supprimé par plusieurs raisons, ne serait-ce (pour n'en donner que la plus petite) qu'à cause du peu d'importance de ces frais, qui constituent une fraction négligeable des nos 1, 2 et 3; ils pouvaient être compris dans le n° 3. L'auteur passe en revue les cas principaux qui peuvent se présenter, calcule les frais habituels, tient compte de l'amortissement et de toutes les circonstances que la théorie peut indiquer (on sait que la théorie taille dans l'infini), par exemple, durée de la vie, assurance contre l'insuccès et autres données de même nature. Tout prévu et calculé, l'homme qui aurait reçu une éducation primaire aurait théoriquement droit à 282,7 thalers par an; celui qui aurait eu une éducation secondaire, à 619,4 thalers : une éducation supérieure donnerait droit à 918,4. Il est bien entendu que ces chiffres ne sont qu'approximatifs, car ils

sont la résultante de tant de données variables! Le point essentiel est que si l'on pose les prix de l'éducation élémentaire comme égaux à 1, l'éducation intermédiaire vaut 2, et l'éducation supérieure 3.

M. Engel applique ensuite ces règles aux traitements des employés des chemins de fer allemands, tels qu'ils se trouvent consignés dans un document publié tous les cinq ans par l'*association des chemins de fer*. Il résulte de ce document qu'en 1850, les 12,194 employés avaient un traitement moyen de 202 thalers; en 1859, un personnel de 41,351 avait en moyenne 273 thalers, et en 1869, un personnel de 97,596 recevait en moyenne 333 thalers. Ce qui fait, pour dix-neuf ans, un accroissement de 64,85 0/0. Qu'on nous permette cette remarque: Voilà de véritables fonctionnaires (une partie de ces chemins de fer appartiennent même à l'Etat), qui, sans faire grève, ont obtenu un accroissement de salaire supérieur à celui des membres des Trade's-Unions; n'est-ce pas là une preuve que ces associations, qui font tant de bruit, n'exercent pas l'influence que l'on croit sur le taux des salaires, ce dernier dépendant de toute autre chose encore que des exigences de l'ouvrier. Quoi qu'il en soit, M. Engel divise les fonctionnaires des chemins de fer selon les trois catégories d'éducation, et en forme un tableau que nous reproduisons, en ajoutant, à titre comparatif, le résultat des calculs du statisticien de Berlin.

	1850 Th.	1859 Th.	1869 Th.	Accroissement de 1850 à 1869.	Évaluation de M. Engel.
Employés ayant une					
éducation primaire.	226	247	272	17.75 0/0	282.7
— secondaire.	393	497	640	62 85	619.4
— supérieure.	882	1.105	1.188	34.99	918.4

Il y aurait encore bien des choses à tirer de ce travail, qui a le mérite de forcer le lecteur à réfléchir, à examiner, à se faire une idée nette des choses; nous avons cependant deux reproches à lui adresser : l'un lui est particulier, et l'autre s'étend aux publications économiques en général. Le premier est celui-ci : l'auteur semble quelquefois oublier ce proverbe allemand : *Es gehœren zwei zum Kauf*, toute affaire suppose deux personnes. Il ne suffit pas de calculer ce que l'ouvrier devrait gagner : il faudrait aussi établir le compte de ce que l'acheteur veut ou peut donner. L'acheteur ne se met pas au point de vue du vendeur, mais au sien; peu lui importe le prix de revient de la force productive, il ne se préoccupe que des moyens d'obtenir l'utilité qu'il recherche aux meilleures conditions possibles. M. Engel, qui est trop mathématicien, malgré sa passion pour la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons (*quid* de la participation des employés aux

augmentent tous les ans de 100 millions, ou seulement de 90 millions, c'est presque indifférent; la vie d'une nation est si longue qu'un léger ralentissement est sans importance. L'auteur voudrait faire des conditions analogues au vendeur. Ce dernier conserverait naturellement son droit sur la propriété jusqu'à parfait payement, mais son hypothèque ne rapporterait qu'une part proportionnelle des produits, et s'il réclamait un intérêt fixe pour sa dette, il devrait se contenter d'un taux réduit. L'auteur a évidemment dépassé le but en parlant des ventes; quant aux successions, sa proposition revient à dire que les héritiers restent dans l'indivis jusqu'à ce que l'un d'eux ait de quoi désintéresser les autres. Il y a peut-être ici moins de nouveau que cela n'en a l'air.

Dans le chapitre suivant, l'auteur cherche à démontrer que la rente du sol ne s'élève pas nécessairement avec l'accroissement de la population, que la hausse peut être arrêtée ou ralentie par diverses causes, par exemple, par l'augmentation du rendement, qui fait diminuer les prix, par la concurrence de l'importation, par l'élévation des salaires (émigration dans les villes des ouvriers agricoles).

Le *Handelsblatt* de Brême, qui est l'un des soutiens des saines idées économiques, nous annonce que les économistes (libéraux ou proprement dits) tiendront leur congrès annuel, du 17 au 20 août 1874, à Créfeld, et qu'ils discuteront des questions relatives aux billets de banque, à la construction et au tarif des chemins de fer, à la fidélité aux engagements entre patrons et ouvriers, aux caisses de retraite, au titre légal des matières d'or et d'argent, à la fréquentation obligatoire d'écoles préparant aux professions industrielles.

Parmi les divers articles du *Handelsblatt*, nous nous arrêterons un moment à un seul : il est relatif à des budgets d'ouvriers, reproduit par cette feuille d'après M. von der Goltz, qui le tient d'un fonctionnaire de Wernigerode (province de Saxe en Prusse). Or, selon ces budgets, une famille de journaliers ruraux de 5 personnes dépenserait en moyenne 299 thalers 5 sgr. 9 2/3 pf. (2/3 de centimes, comme c'est exact!), soit 1,121 fr. 87. Or, le salaire n'atteint pas ce chiffre; il reste donc toujours la question : Comment joint-on les deux bouts? Cette question se présente presque à chaque budget d'ouvriers que nous trouvons dans les ouvrages spéciaux : le *doit* compte des dépenses qui n'ont pas été faites, et l'*avoir* omet nombre de petites recettes, comme le bois de chauffage qu'on reçoit à titre d'affouage ou autrement, les fraises que les enfants vont chercher dans le bois, et que la mère vend au marché voisin, l'herbe que la chèvre broute le long du chemin et ainsi de

culteurs doivent donc voter contre tout droit particulier. Parlant des impôts, l'auteur admet que l'agriculture en est plus chargée que l'industrie, mais, après avoir fait cette concession, il la détruit en détail. « L'impôt foncier, notamment, n'est plus une charge, dit-il, car l'acheteur en avait tenu compte en faisant l'acquisition de la propriété. Les droits d'enregistrement pèsent sur les immeubles urbains comme sur les immeubles ruraux; en revanche, en Allemagne, où n'existe pas le monopole du tabac, et où le droit sur le sucre indigène est assis sur la betterave, c'est le cultivateur qui est obligé de faire l'*avance* de l'impôt. L'auteur insiste beaucoup sur cette avance. Cela n'est vraiment pas sérieux. D'abord, les sommes sont relativement faibles (1,500,000 francs pour le tabac, 44,300,000 francs pour la betterave); puis il est très-facile au producteur de se faire avancer l'impôt par ses acheteurs, surtout le cultivateur de betterave, dont le produit est vendu d'avance à la fabrique voisine. En ce qui concerne l'éternelle question du crédit agricole, l'auteur ne voit d'autre moyen qu'une banque coopérative. Une association de cultivateurs se prêterait mutuellement les capitaux dont ils auraient besoin. Nous ne comprenons pas bien comment on remplira une fontaine vide en puisant à un puits vide. Une autre idée de l'auteur nous a frappé, et quoique nous n'ayons pas eu le temps de l'examiner à fond, nous croyons devoir l'indiquer.

Traitant du crédit foncier (crédit immobilier, qu'on ne doit pas confondre avec le crédit agricole, personnel), M. Held s'étend sur la dette hypothécaire, ses causes et ses effets. Il fait remarquer, à cette occasion, qu'une grande partie de la dette hypothécaire provient du partage des successions. L'un des héritiers se charge de la propriété, et la part des frères et sœurs se transforme en hypothèques. « Or, demande l'auteur, la loi ne pourrait-elle pas établir que, lorsqu'il n'y a pas de testament, et que les héritiers ne peuvent pas se mettre d'accord, en divisant la propriété ou en se contentant de faibles hypothèques, l'héritier qui se charge de la propriété n'a pas besoin d'accorder à ses cohéritiers une dette hypothécaire, mais seulement des parts de commanditaire? » L'auteur expose qu'au fond les cohéritiers n'ont pas droit à un revenu fixe, mais à une part dans le revenu variable de la propriété; s'ils veulent échanger ce revenu variable contre un revenu fixe, il faut qu'ils se contentent d'un revenu moindre. Il va sans dire que le revenu fixe sera moindre qu'un revenu variable correspondant; mais, en supposant que la loi puisse intervenir pour réduire indirectement la part fixe (nous ne voyons pas comment elle y parviendrait), il y aura toujours des hypothèques. Que les hypothèques d'un pays

blir une bonne organisation communale; or, les idées de l'époque ne pouvaient qu'aggraver la difficulté en cherchant à imiter une organisation qui avait eu sa raison d'être ailleurs, mais dont les éléments manquaient en Russie. Catherine II voulait fonder la représentation des villes sur les corporations d'arts et métiers, mais dans la plupart des villes il n'y avait ni arts, ni métiers, partant nulle corporation. La loi de 1870 établit une organisation d'après des principes modernes. La nouvelle législation ressemble assez aux lois allemandes sur la matière, en ce sens qu'à côté du conseil municipal il y a un conseil exécutif présidé par le maire. Le maire et le conseil exécutif sont élus pour quatre ans par le conseil municipal. Sont électeurs municipaux : les habitants russes âgés de 25 ans payant un impôt communal. Les corporations, sociétés, couvents, les femmes ou les mineurs, chefs de maison, ont leur voix. Les électeurs sont divisés en trois colléges selon le chiffre de leurs impositions.

La 4e livraison renferme le premier d'une série d'articles sur les *artels*, genre d'association coopérative particulier à la Russie et très-curieux; nous attendons la suite pour en parler. Signalons encore, sur la distillation de l'eau-de-vie en Russie, un article qui entre dans beaucoup de détails.

De la Russie nous passons sans transition en Suisse. Le *Journal de statistique suisse* renferme dans ses deux livraisons trimestrielles de 1874 de nombreux travaux d'un intérêt général. Nous allons d'abord réunir les données que ces deux numéros renferment pour établir un tableau statistique de la Suisse, en empruntant ces renseignements à des articles distincts.

Voici, avant tout, le chiffre de la population moyenne, celui des naissances, des décès et des mariages pendant les années 1867 à 1871 :

	Naissances.				
Années.	Total des naissances.	Enfants naturels.	Décès.	Mariages.	Population moyenne.
1867...	81.145	4.928	62.634	17.830	2.620.556
1868...	79.349	4.548	62.146	17.445	2.636.754
1869...	81.766	4.652	67.149	18.882	2.652.952
1870...	83.300	4.524	72.838	18.610	2.669.154
1871...	81.629	4.615	77.998	19.514	2.865.352

Donnons maintenant le budget des dépenses pour les années 1869 à 1873, en ne mettant que les millions et les centaines de mille : 21.7 millions; 30.9 millions; 24.7 millions; 27.5 millions; 33.6 mil-

lions. Les recettes se sont élevées dans ces mêmes années à 22 millions — 21.9 — 27.5 — 29.6 — 34.3 millions.

Voici un renseignement qui ne manque pas d'intérêt, c'est le tableau des monnaies frappées en Suisse de 1852 à 1873. Le montant total s'élève à 30,871,336 fr. pour l'époque 1850-1863, et à 608,020 fr. pour l'époque 1864-1873, qui est celle du traité monétaire avec la France, l'Italie et la Belgique. De 1861 à 1870, on a retiré de la circulation pour 9,859,850 fr. de monnaies, de sorte qu'il n'existe plus que 21 à 22 millions de francs en monnaies suisses de toutes sortes. Il n'y a pas de monnaie d'or et seulement pour 2,500,000 fr. de pièces de 5 fr., le reste est en monnaies à titres réduits, en billon et en cuivre.

La circulation des billets de banques suisses a été, en 1873, de 41 millions contre 16 millions en 1864 et encore en 1867.

Les chemins de fer suisses ont eu, en 1873, les recettes suivantes: prix des places des voyageurs, 20,695,905 fr.; transport de marchandises, 22,884,656 fr.; ensemble 43,580,561 fr. La longueur exploitée étant de 1,435 kil., la recette kilométrique est de 30,365. Elle a été de 28,753 en 1872.

Le nombre des émigrants allant en Amérique est de 4 à 5,000 par an; maximum, en 1869, 5,206; minimum depuis 5 ans, 1870, 3,494.

L'armée suisse compte 201,210 hommes, dont 158,769 hommes d'infanterie, 4,693 de cavalerie et 18,935 d'artillerie. Ajoutons que le nombre des gendarmes est de 1,670, soit 1 pour 1,598 habitants; le maximum est de 1 sur 597 dans Bâle-Ville, et le minimum de 1 sur 24,353 dans Appenzell, Rhode-Extérieur. Si au lieu de prendre pour mesure le chiffre de la population, on considère la superficie gardée par un agent de la sûreté publique, on trouve qu'à Genève il y a un gendarme par 2.6 kilomètre carré et un sur 120.3 kilom. carrés dans le canton d'Uri.

Il ne faudrait pas croire que le *Journal de statistique suisse*, que M. Gizi dirige avec tant de distinction, ne renferme que des chiffres; il y a beaucoup de bons articles dont les auteurs savent tirer des chiffres d'utiles conclusions; il y a même des travaux de pure théorie. Tous, sans doute, n'ont pas une égale valeur; ainsi nous ne recommandons nullement à nos lecteurs celui qui porte le titre de : *Des rapports entre les données statistiques et les sciences morales*, bien qu'on y lise des phrases comme celle-ci : « La psychologie devra, pour maintenir la santé de l'âme, viser au développement simultané et égal du *sentiment* dont la nourriture principale est une religion nourrie de foi, de charité et d'espérance, de l'*intelligence* idéale autant que rationnelle (c'est-à-dire ne se rapportant pas exclu-

sivement aux sciences expérimentales et exactes) et d'une *volonté* dirigée par des motifs tirés des deux premières facultés mises en harmonie. » Il est possible que l'auteur s'entende en psychologie, mais de grâce, qu'il ne s'occupe plus de statistique.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN

ANNEXES A LA CONVENTION MONÉTAIRE DU 31 JANVIER 1874, ENTRE LA FRANCE, LA BELGIQUE, L'ITALIE ET LA SUISSE.

1° RAPPORT fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention additionnelle à la convention monétaire du 23 septembre 1865, signée à Paris, le 31 janvier 1874, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, par M. Teisserenc de Bort, membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs, la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), qui a posé les bases de notre régime monétaire et donné à l'or et à l'argent la fonction de monnaies, a dû fixer la valeur relative des deux métaux employés concurremment dans la fabrication des espèces métalliques. Elle a décidé que l'or serait considéré dans la frappe comme ayant une valeur égale à 15 fois 1/2 son poids d'argent.

Ce rapport légal, qui était conforme à la valeur régulière des deux métaux au moment où la loi fut édictée, ne peut rester toujours constant et invariable, subordonné d'une part à l'abondance de l'extraction de chacun des métaux précieux dans les pays producteurs, de l'autre aux brusques variations que l'exubérance ou la pénurie des récoltes, la prospérité ou la stagnation de telle ou telle branche du travail industriel déterminent dans les échanges et dans la balance commerciale des contrées qui n'acceptent, les unes que les payements en or, les autres que les règlements effectués en monnaie d'argent. Il suffit, d'une manière générale, que la relation entre les deux étalons oscille dans des limites assez étroites, et qu'il revienne promptement, — quand il s'en est écarté, — à son chiffre normal.

C'est, en effet, ce qui a toujours eu lieu, ce qui peut être constaté quand on considère les variations du cours des métaux précieux, non plus dans leur détail, mais dans leur ensemble ; non pas sur une période de quelques semaines ou de quelques mois, mais en embrassant des successions de plusieurs années.

Partout où les payements peuvent être effectués indifféremment en

argent ou en or, l'abaissement du prix d'un de ces métaux le fait immédiatement rechercher, et cette recrudescence de la demande, qui a pour contre-partie l'offre du métal renchéri, rétablit promptement la proportion fixée par notre législation.

C'est ainsi que se sont successivement dissipés et les craintes qu'avait fait naître, en 1839, la disparition presque complète de l'or, et l'effroi que causa l'extrême abondance du même métal à la suite de la découverte des riches gisements de la Californie et de l'Australie. C'est ainsi que, par le cours naturel des choses, les dépréciations survenues 1845 et 1848 sur l'argent ont été promptement effacées.

En 1865, un de ces accidents passagers a jeté notre commerce dans des embarras considérables. Le métal argent était devenu si recherché que, non-seulement les pièces de 5 francs, mais la monnaie divisionnaire indispensable aux transactions de chaque jour avaient disparu de la circulation.

La France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, qui souffraient à divers titres de cet état de choses, se réunirent en conférence pour aviser au moyen de retenir la monnaie d'appoint. Elles le trouvèrent dans une disposition déjà introduite en 1853 aux États-Unis, et qui avait été adoptée par la Suisse en 1860. Elles abaissèrent de 900 à 835 millièmes le titre des pièces de 2 francs, 1 fr. 50, 20 cent., en convenant que l'émission de cette nouvelle monnaie de billion serait limitée dans chacun des États à une valeur correspondant à 6 francs par tête d'habitant.

Cette convention n'était d'ailleurs pas encore ratifiée par les pouvoirs publics des pays contractants, que la cause qui lui avait donné naissance avait cessé d'exister. Le courant qui emportait l'argent vers l'Asie s'était arrêté, et la valeur relative des deux métaux monnaie avait retrouvé son équilibre; preuve nouvelle de toute la circonspection qu'il faut apporter dans une matière si délicate, et qui puise tant d'élasticité dans le jeu régulier des ressorts commerciaux.

Toutefois, la réunion de la conférence avait eu une autre conséquence, qui vient à son tour de motiver la convocation d'une conférence nouvelle, et l'adoption des mesures que le Gouvernement français soumet aujourd'hui à votre approbation.

En 1865, la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse s'étant constituées en union monétaire, s'étaient accordées pour donner à leurs espèces métalliques les mêmes dimensions, les mêmes poids, et pour accepter dans leurs caisses publiques les pièces d'or et d'argent de 5 francs et audessus, frappées dans chacun des États concordataires.

Quand donc, vers la fin de l'année 1873, la Prusse ayant fait connaître son intention de démonétiser chez elle l'argent qui, à ce moment, subissait déjà sur le marché général une dépréciation sensible, quelques-uns des États liés par la convention ont cru nécessaire de se prémunir

contre une invasion anormale trop brusque de cette monnaie, ils ont dû provoquer une réunion nouvelle de la conférence. Toute mesure restrictive, telle que la limitation ou la suspension de la frappe, prise isolément, restait inefficace aussi longtemps qu'un des États associés gardait la faculté de fabriquer indéfiniment des écus, pour les introduire dans les autres États de l'Union.

La conférence s'est réunie au mois de janvier dernier. Elle a prudemment écarté les résolutions qui, par leur caractère permanent, auraient porté atteinte au principe de notre régime monétaire, et s'est bornée à proposer, comme expédient transitoire, une limitation modérée de la frappe des monnaies d'argent pendant l'année 1874.

Tels sont donc, Messieurs, l'esprit et le caractère de la convention additionnelle dont vous nous avez renvoyé l'examen, et sur laquelle vous avez à délibérer.

Dans le travail auquel s'est livrée votre commission, on a posé la question de savoir si la limitation de la frappe au moment où elle a été conseillée a été nécessaire et opportune.

La dépréciation du lingot d'argent était alors le résultat de faits matériels et de préoccupations morales que l'on peut ainsi résumer :

Comme faits matériels : le mauvais état des affaires en Orient, et le ralentissement qui s'en était suivi dans les envois d'argent sur ces contrées; l'existence du cours forcé dans la plupart des grands États européens, qui réduisait les besoins de la circulation métallique et qui, coïncidant avec les demandes exceptionnelles d'or effectuées par l'Allemagne et les États-Unis, avaient dû abaisser la valeur relative de l'argent.

La préoccupation morale était née de l'inquiétude que jetait dans les esprits la perspective de l'irruption violente, presque illimitée, sur nos marchés, des monnaies d'argent démonétisées en Allemagne.

En fermant au métal surabondant une de ses issues les plus régulières, un de ses emplois les plus légitimes et les plus assurés, en suspendant l'exercice du droit qu'a tout particulier de convertir ses lingots en monnaie payante, n'allait-on pas à l'encontre du but qu'il fallait poursuivre? ne contribuait-on pas à accroître cette dépréciation qu'on désirait atténuer, à augmenter ces alarmes qui, plus encore que les faits matériels, pesaient l'esprit public?

On s'est aussi demandé si la limitation de la frappe de l'argent, même avec le caractère passager que lui avait donné la convention additionnelle, et nonobstant toutes les déclarations officielles, ne constituait pas une atteinte portée au principe du double étalon; si elle ne serait pas interprétée comme un premier pas vers la démonétisation de l'argent le caractère essentiel d'un métal monnaie étant de pouvoir toujours être converti en écus, de façon que l'identité entre la valeur du métal monnayé et celle du lingot soit toujours conservée.

Sur le premier point, on a fait remarquer que toute appréhension doit être aujourd'hui dissipée, puisque la dépréciation relative de l'argent a presque disparu. Il a suffi d'une faible reprise dans les besoins des populations de l'Inde pour amener cet heureux changement, et notre régime du double étalon est encore sorti triomphant de cette épreuve qui affirme une fois de plus et sa vitalité et son mérite.

Sur le second, on a répondu que la mesure prise par la Prusse ne rentrait pas dans l'ordre régulier des fluctuations commerciales ordinaires. Au momen où cet État a annoncé son intention de démonétiser l'argent, il possédait pour les besoins de sa circulation un stock évalué par les uns à 1 milliard 500 millions, par d'autres à 800 millions seulement, mais en tout cas, extrêmement considérable. De plus, la Prusse venait de recevoir de la France, pour le payement de l'indemnité de guerre, une somme de 270 millions en écus de 5 francs. Il y avait donc là un disponible très-supérieur à 1 milliard, qui aurait pu, d'un moment à l'autre, faire irruption sur notre marché et qui aurait causé une vive perturbation.

A un incident irrégulier, accidentel, on opposait une mesure passagère, exceptionnelle comme la détermination qui l'avait provoquée et qui, suivant la déclaration de nos commissaires à la conférence, « loin de porter atteinte aux bases de notre régime monétaire, ni d'indiquer une tendance vers un changement de ce genre, a pour objet, au contraire, de maintenir ce régime intact en n'en laissant pas dénaturer les conditions normales. »

C'est sous le bénéfice de cette déclaration, à laquelle elle s'associe pleinement, que votre commission approuve et vous propose unanimement d'adopter le projet de convention additionnelle du 31 janvier 1874 dont nous allons maintenant analyser les dispositions de détail.

L'article 1er fixe les chiffres des contingents de fabrication attribués à chacun des États concordataires. Les sommes qui y sont portées ont été établies après une négociation longue et laborieuse, à titre de transaction, en tenant compte tout à la fois de la population et des engagements antérieurs de chacun de ces États. La quote-part de la France est fixée à 60 millions; sur cette somme est imputée une quantité de près de 35 millions représentée par des bons de monnaie déjà délivrés et échelonnés jusqu'au mois de juillet de cette année.

L'article 2 autorise le gouvernement italien à laisser fabriquer en 1874, en dehors du contingent de 40 millions fixé par l'article 1er, une somme de 20 millions en pièces de 5 francs pour fonds de réserve de la banque nationale d'Italie. D'après des engagements antérieurs pris par le gouvernement italien, cet établissement aurait eu le droit de faire frapper une quantité de 60 millions; mais, pour faciliter un accord, il a renoncé à s'en prévaloir au-delà de 20 millions. Cette somme doit rester

déposée dans les caisses de la banque nationale sous la garantie du gouvernement italien, jusqu'au moment où aura eu lieu la prochaine réunion de la conférence en janvier 1875; elle n'augmentera donc pas le chiffre total de la monnaie d'argent mise en circulation.

L'article 3, nous dit l'exposé des motifs, est, en quelque sorte, le corollaire de la disposition des deux articles précédents qui ne leur donne qu'une durée d'une année. Il établit qu'au mois de janvier 1875, une nouvelle conférence sera tenue à Paris entre les délégués qui seront désignés par les hautes parties contractantes. Dans cette réunion, les résultats constatés pendant l'année courante seront examinés contradictoirement, et cet échange de communications permettra d'aviser, en complète connaissance de cause, aux mesures que pourrait alors commander la situation monétaire des pays de l'union.

Nous ne faisons pas d'objection à cette réunion nouvelle, étant bien entendu que, dans les résolutions qui y seront prises, les bases de notre système monétaire resteront en dehors de toute discussion.

Quant à l'article 4, il renferme une disposition qui ne se rattache pas à l'objet immédiat de la convention additionnelle.

Il réserve explicitement aux états concordataires le droit de subordonner à un examen et à une entente préalables l'admission des démarches d'accession qui leur seraient adressées. Ce n'est pas une stipulation nouvelle, c'est une clause interprétative de l'article 12 de la convention de 1865, dont les termes pouvaient paraître conférer d'une manière trop absolue à une tierce puissance le droit d'accéder à l'Union.

Les articles 5 et 6 ne donnent lieu à aucune observation.

2° CONVENTION approuvée par la loi du 18 juin 1874.

Art. 1er. Les hautes parties contractantes s'engagent, pour l'année 1874, à ne fabriquer ou à ne laisser fabriquer de pièces d'argent de 5 francs frappées dans les conditions déterminées par l'article 3 de la convention du 23 décembre 1865, que pour une valeur n'excédant pas les limites suivantes, savoir :

Pour la France, 60,000,000 de fr.

Pour la Belgique, 12,000,000 de fr.

Pour l'Italie, 40,000,000 de fr.

Pour la Suisse, 8,000,000 de fr.

Sont imputés sur les sommes ci-dessus fixées les bons de monnaie délivrés au 31 décembre 1873, savoir :

Par la France, pour une valeur de 34,968,000 fr.

Par la Belgique, pour une valeur de 5,990,000 fr.

Par l'Italie, pour une valeur de 9,000,000 de fr.

Art. 2. En dehors du contingent fixé par l'article précédent, le gouvernement de S. M. le roi d'Italie est autorisé à laisser fabriquer, pendant

l'année 1874, pour le fonds de réserve de la Banque nationale d'Italie, une somme de 20,000,000 de fr. en pièces d'argent de 5 francs.

Ces pièces devront rester déposées, sous la garantie du gouvernement italien, dans les caisses de la Banque nationale d'Italie, jusqu'après la réunion de la conférence monétaire stipulée par l'article suivant.

Art 3. Dans le courant du mois de janvier 1875, il sera tenu à Paris une conférence monétaire entre les délégués des hautes parties contractantes.

Art. 4. La clause insérée dans l'article 12 de la convention du 23 décembre 1865, relativement au droit d'accession, est complétée par la disposition suivante :

« L'accord des hautes parties contractantes est nécessaire pour que les demandes d'accession soient admises ou rejetées. »

Art. 5. La stipulation contenue dans l'article 4 aura la même durée que la convention du 23 décembre 1865.

Art. 6. La présente convention additionnelle sera ratifiée, et l'échange des ratifications aura lieu à Paris, aussitôt que faire se pourra.

Elle sera mise en vigueur dès que la promulgation en aura été faite d'après les lois particulières à chacun des quatre États.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en quatre expéditions, à Paris, le 31 janvier 1874.

France : Dumas ; — E. de Parieu.
Belgique : V. Jacobs ; — Théodore de Bounder de Melsbroeck.
Italie : A. Magliani ; — Ressman.
Suisse : Feer-Herzog ; — Lardy.

PREMIERS EFFETS DE LA LOI SUR L'IVRESSE.

Discours prononcé à la séance solennelle d'ouverture de la Société de tempérance, par M. Renouard, membre de l'Institut, procureur général à la Cour de cassation.

... Votre société tient une honorable place parmi celles qui peuvent contribuer au service du bien général. Elle entreprend une croisade contre un fléau dont les alarmants progrès s'étendent et s'accélèrent au grand péril de la civilisation.

Une population vaillante d'esprit et de corps est le premier besoin de toute la nation : et un pays ne peut aspirer à être glorieux et prospère que si la grande majorité, on voudrait pouvoir dire si l'universalité de ses citoyens, sait que chacun a des devoirs personnels à comprendre et à pratiquer envers soi-même et envers autrui, que si la famille, la propriété, les contrats, les amitiés, la patrie obtiennent les respects de

tous, si la sécurité générale, le maintien de l'ordre et de la paix, l'obéissance aux lois sont acceptés comme les règles suprêmes desquelles dépend le bonheur des plus chétifs individus, comme des plus puissantes agglomérations.

C'est maintenant plus que jamais pour la France, que le monde entier regarde, le moment de se montrer observatrice fidèle de ces hautes lois morales, bien supérieures aux agitations de nos questions de chaque jour. Elle a cruellement souffert, et elle est impatiente de guérir les sanglantes blessures faites à son honneur et à ses intérêts; elle n'y parviendra que par le concours actif de tous ses enfants à l'œuvre de sa résurrection et de son salut.

Parmi les problèmes sociaux, il n'en est aucun plus important que celui qui consiste à indiquer les moyens d'initier le plus grand nombre possible d'êtres humains dans la véritable vie, celle de l'esprit et de l'âme. Religion, politique, charité, science, unissent leurs efforts pour faire quelques pas vers ce but; s'en rapprocher est le progrès. Qu'on en ait conscience ou qu'on ne l'aperçoive pas, c'est pour obéir à cette direction, que les priviléges s'effacent devant le règne du droit commun, que les libertés s'affirment et se munissent de garanties, que les savants multiplient les expériences et approfondissent leurs théories. On s'est avancé dans cette voie jusqu'à la hardiesse du suffrage universel.

La lutte entre le bien et le mal durera autant que le monde. Un des actes du mal est la démoralisation des individus. Vous vous êtes donné la spécialité d'attaquer l'une de ses formes; vous avez entrepris de combattre l'ivrognerie.

La perversité morale est un effet de l'ivrognerie bien plus souvent qu'une de ses causes. On se défie assez peu de ses commencements qu'on ne se reproche guère : on boit pour s'amuser, se distraire, s'étourdir: par gourmandise, par désœuvrement, par imitation, par gloriole. Ce sont d'abord des accidents, des faiblesses; mais malheur si les accidents se multiplient, si les faiblesses s'accumulent! On glisse vite sur une pente fatale qui va descendre bien bas. Quand on en viendra à l'habitude, on est perdu; car on est devenu impuissant à se gouverner. Les idées se brouillent et s'obscurcissent, la volonté se dégrade, la raison s'abîme. La brute a remplacé l'être pensant.

Si l'ivrogne ne nuisait qu'à soi, sa faute suffirait à le punir. Un châtiment, non pas plus grave, mais plus visible que l'affaissement intellectuel et l'extinction morale ne tarde pas à le frapper, sa santé se détruit, son corps se ruine. Les savants médecins qui nous honorent de leur collaboration ont mille fois démontré jusqu'à la dernière évidence dans quelles effrayantes proportions ce vice abject multiplie les maladies, les rend incurables et empoisonne les blessures, combien vite il peuple les hôpitaux par la misère et les dépeuple par la mort.

L'ivrogne nuit aux autres et met en péril quiconque sera en contact avec lui. Il ne sait plus qu'il a des services à rendre, des devoirs à remplir ; il a comme oublié qu'il existe des délits et des crimes; il est incapable du travail, force et nécessité de la vie ; il a horreur de l'épargne, source vraie de la propriété. Qu'est pour lui la famille, et quel souci lui reste-t-il de sa femme, de ses enfants? La société qu'il trouble et menace est obligée de se tenir en perpétuelle défense contre ses désordres et ses agressions.

Je n'ai point à m'étendre devant vous sur la peinture de ces maux ; vous les connaissez, et votre devoir de chaque jour est d'en exposer les douleurs et d'en mesurer les conséquences. La répugnance qu'ils vous causent n'a pas consenti à rester stérile, et vous n'avez pas voulu vous contenter de la foi qui n'agit pas. Une complète extirpation de l'ivrognerie serait un but idéal placé au-delà de vos espérances ; ce qui est possible, c'est de combattre ce mal, de le restreindre et l'atténuer.

La tâche ainsi limitée reste immense, et les efforts individuels ne sauraient suffire. Vous vous êtes donc associés.

Ce fait de votre association est par lui-même et à lui seul un service que vous avez rendu, et dont il est raisonnable de vous féliciter. Nous vivons dans un temps où l'opinion publique s'alarme avec justice des enseignements malsains que certaines associations produisent et propagent, et contre celles dont le but est coupable, dont les actes sont délictueux, rien de plus légitime que la sévérité des lois et des gouvernements. Mais notre imprévoyance serait grande si des ressentiments sans courage nous entraînaient à méconnaître l'influence fortifiante et salutaire de l'esprit libre d'association, mêlé à tous les actes de la vie. Contre les témérités sauvages des sociétés antisociales, le plus sûr et le plus vrai remède consiste dans la formation des associations utiles comme la vôtre, dans celles qui propagent l'instruction, qui discréditent et diminuent l'ignorance. L'ignorance est le vrai mal, dont l'ivrognerie est une des manifestations; c'est l'ignorance qui cache aux yeux des masses la vue des résultats funestes qu'un peu de lumière fait apercevoir.

Il va vous être rendu compte de vos travaux ; vous y trouverez le tableau des ravages causés et la démonstration de leur folie. Vous applaudirez aux efforts tentés pour restreindre le débit des boissons alcooliques.

La loi du 3 février 1873 sur l'ivresse marque dans notre législation pénale un réel progrès. Elle a produit déjà d'excellents résultats et en promet d'autres.

Voici, d'après les documents réunis au ministère de la justice, quelle application elle a reçue en l'année 1873.

Les tribunaux de simple police des 26 cours d'appel ont été saisis en

1873 de 52,613 contraventions en matière d'ivresse, imputées à 55,655 inculpés dont 52,992 hommes et 2,663 femmes.

Sur ces 55,655 inculpés. 721 ou 13 sur mille, ont été acquittés, et 54,934 ont été condamnés. Parmi ces derniers, 4,013, ou 73 sur mille ont été poursuivis et condamnés deux fois pendant l'année.

Devant les tribunaux correctionnels, il a été exercé 1,155 poursuites spéciales (art. 2 de la loi du 23 janvier 1873) de 1,141 condamnations, et 5,754 poursuites connexes à d'autres intentées pour rébellion, outrage aux agents, etc.

Voici, d'ailleurs, la répartition par cour d'appel et proportionnellement à sa population, des poursuites exercées devant les tribunaux de simple police :

	Cours.	Nombre d'habitants pour un inculpé.	Nombre proportionnel des inculpés sur 1,000 habitants.
1	Rouen	167	60
2	Paris	271	37
3	Rennes	394	25
4	Amiens	498	20
5	Douai	597	17
6	Caen	606	17
7	Lyon	709	14
8	Nancy	739	14
9	Angers	906	11
10	Besançon	945	11
11	Limoges	1.111	9
12	Aix	1.244	8
13	Orléans	1.339	7
14	Bastia	1.346	7
15	Riom	1.359	7
16	Pau	1.516	7
17	Bourges	1.530	7
18	Chambéry	1.532	7
19	Dijon	1.751	6
20	Nîmes	1.918	5
21	Grenoble	2.067	5
22	Poitiers	2.244	4
23	Bordeaux	2.901	
24	Toulouse	3.662	
25	Montpellier	3.958	3
26	Agen	5.301	2
	France, totaux et moyennes.	649	15

(Extrait du journal *la Tempérance.*)

CURIOSITÉS DE LA STATISTIQUE PARISIENNE.

I. Superficie, le sol, l'eau, la voie publique, les constructions. — II. Population. — III. Densité de la population. — IV. Maisons et ménages. — V. Distribution des maisons et des logements. — VI. Cultes. — VII. Origine des habitants actuels de Paris. — VIII. État civil des Parisiens. — IX. Instruction. — X. Population électorale. — XI. Professions et conditons sociales.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, Paris était une très-grande ville. On se récriait sur son million d'habitants, sur ses 12 ou 1500 rues, sur ses 35 ou 40,000 maisons. Mais on a découvert, depuis, que Pékin et Londres l'emportent de beaucoup par l'étendue du sol habité et le nombre de la population, et enfin, à la suite d'événements que nous connaissons et qui ont dérangé beaucoup d'esprits, il est entré dans la tête de plusieurs personnes qui s'assemblent habituellement dans Versailles que Paris n'était plus digne d'être la capitale de la France et même ne l'était plus. Nous ferons ici comme si cette bourgade était toujours la ville illustre dont s'entretenait le monde entier, et, quoique tout notre art ne consiste qu'à relever des chiffres, sans en présenter qui soient de fantaisie, nous croyons faire œuvre de quelque intérêt en réunissant et en mettant en ordre diverses curiosités inconnues de la plus récente statistique parisienne.

Les résultats du recensement de 1872 ne sont que depuis très-peu de temps connus dans leurs détails. Outre diverses autres sources d'un caractère spécial (ponts et chaussées, contributions, etc.,) mais officiel, nous avons pour les étudier non-seulement l'in-folio publié par le ministère de l'agriculture et du commerce, mais l'atlas de 40 cartes où M. T. Loua les a recueillis et fait peindre pour les yeux, en répartissant chaque fois par arrondissements les renseignements abondants qu'a pu fournir un recensement exécuté sur un plan tout nouveau et avec un luxe de recherches et de constatations sans exemple. C'est cette répartition par arrondissements des faits relevés par la statistique officielle qui donne le plus de prix aux curiosités que nous réunissons. Les arrondissements sont autant de cités juxtaposées, mais distinctes, qui ont leur climat, leur hygiène, leur population, leurs mœurs, leur histoire à elles, et cette diversité n'est pas un médiocre élément de la vitalité de l'unité parisienne.

I

Superficie, le sol, l'eau, la voie publique, les constructions. — La superficie de Paris, base d'une partie des calculs de la statistique, est de 7802 hectares, dont 3438 pour l'ancien Paris, tel qu'il existait encore en 1859, et

4364 pour la zone suburbaine, placée entre les anciens boulevards extérieurs et les fortifications. Mais toute cette superficie, d'abord, n'est pas du territoire, car il en faut retrancher l'espace occupé par la Seine; et, ensuite, tout le territoire n'est pas occupé par les propriétés particulières ou les édifices publics.

Le plan d'eau de la Seine, à l'étiage, se développe sur 175 hectares 28; entre parapets, l'espace occupé par le fleuve et ses servitudes est exactement de 236 hectares 35. Ces calculs sont dus à M. l'ingénieur Vaudrey, qui a même donné pour chaque arrondissement l'étendue de terrain que prélève ainsi le parcours de la Seine. Nous ne reproduirons pas cette répartition, mais nous n'ignorons pas qu'il y a beaucoup de gens dans Paris à qui plaisent ces menus détails : ne serait-ce que l'armée des pêcheurs à la ligne, qui ne se recrute pas seulement, comme on pourrait le croire, parmi les spectateurs ou les héros des débats de la police corectionnelle. Des personnes respectables seraient très-sérieusement heureuses d'apprendre que leur arrondissement est celui qui possède la plus grande étendue de superficie fluviale. Disons-leur seulement que, parmi 80 quartiers, c'est au premier que cet honneur échoit.

Nous pourrions bien leur dire aussi, car toutes ces distances ont été comptées, combien il y a de mètres d'un pont à l'autre, tant sur la rive droite de la Seine que sur la gauche. Il n'y a pas que la longueur des rues que l'on aime à connaître (rue de Rivoli 3,340 mètres; rue Lafayette 2,980, etc., etc.); le promeneur apprend avec satisfaction que de l'axe du Pont-Neuf à l'axe du pont des Arts il y a 338 mètres 20 sur la rive droite et 303 mètres seulement sur la rive gauche, que le bassin le plus allongé c'est celui qui s'étend du pont de Grenelle aux fortifications (1,732 m. 15 le long de la rive droite), et que celui qui l'est le moins n'a que 140 mètres, sur cette même rive (entre le pont Notre-Dame et le pont au Change). Nous ne leur révélerons que les résultats généraux du chaînage : sur la rive droite la Seine a une longueur de 12,327 mètres et une longueur de 11,960 mètres 25 sur la rive gauche. Les géomètres les moins exercés en concluraient que c'est que le parcours du fleuve décrit dans son ensemble un arc dont la flèche se dirige au nord, et la vue du plus mauvais plan de Paris confirme cette conclusion. Mais point de hors d'œuvre, car la matière abonde assez par elle-même! La Seine occupe donc 236 hectares 35 de la superficie de Paris, entre les parapets des quais. La voie publique, de son côté, en prend 1430.45, et les squares et jardins s'étendent sur 175 autres hectares et 28 centiares. Il reste 5,960 hectares 73 pour les habitations.

L'arrondissement où la voie publique a le développement le plus grand est le 18e (138 hectares 70); celui où elle en a le moins est le 20e (25 hectares 49). Mais voici un tableau où l'on va trouver, à côté du chiffre de la superficie de chaque arrondissement, le chiffre de l'espace occupé par

les habitations et les propriétés particulières de tout genre, car il y a des cultures et même encore des champs de blé dans Paris.

Arrondissements.	Superficie complète.	Superficie des propriétés particulières.	
1	190 hect.	92 hect.	62
2	97.50	71	30
3	116	86	83
4	156	91	02
5	249	158	54
6	211	136	78
7	403	271	05
8	381	232	57
9	213	167	44
10	286	233	96
11	361	299	72
12	568	446	89
13	625	505	71
14	464	366	43
15	721	601	39
16	709	511	15
17	445	330	85
18	519	430	45
19	566	471	08
20	521	454	95

L'arrondissement moyen aurait 390 hectares de superficie et 10 centiares. Le 8e arrondissement est celui qui s'en rapproche le plus; la moyenne de l'espace occupé par les propriétés privées est de 298 hectares 03; c'est le 11e arrondissement qui, à bien peu près, la réalise. Le 16e arrondissement est le plus vaste de tous et celui aussi où il y a le plus de place prise par les habitations; le moins étendu est le 2e; mais il s'en faut de la moitié que le plus vaste des arrondissements de Paris soit aussi peuplé que le moins étendu. Nous allons voir cela tout à l'heure.

En 1860, au moment où l'annexion de l'ancienne banlieue venait de s'accomplir, la longueur des boulevards, rues, etc., de Paris était de 726 kilomètres. On entretenait 589 hectares de chaussées, 341 hectares de trottoirs et 28 hectares de squares. Total 951 hectares, que décoraient 70,530 pieds d'abres, sous lesquels couraient 266 kilomètres d'égouts et que 21,248 luminaires publics, dont 18,469 becs de gaz, éclairaient. Les chiffres se sont bien amplifiés depuis. Et qu'est-ce si l'on remonte aux premiers documents connus? Il y avait 17 ou 18 hectares de chaussées en l'an 1200, et, pour sûr, 63 seulement en 1636. On ne comptait que 7 kilomètres de trottoirs en 1827; en 1821, que 27,500 arbres sur les boulevards, que 10 kilomètres d'égouts, dont 2 seulement de couverts sous

Louis XIV, que 4,000 lanternes en 1795. Mais encore une fois laissons de côté tout ce qui nous détournerait de la statistique des personnes.

II

Population. — Lors du recensement de 1831, la population de Paris se trouva être de 785,862 habitants. La petite banlieue n'en avait alors que 75,574. En 1836, le recensement donne 899,313 habitants pour Paris et 103,320 pour la banlieue; en 1841, 935,261 pour Paris et 124,564 pour la banlieue; en 1846, 1,053,897 pour Paris et 173,083 pour la banlieue; en 1851, 1,053,262 pour Paris et 223,802 pour la banlieue; en 1856, 1,174,346 pour Paris et 364,267 pour la banlieue qui en cinq ans avait gagné plus de 140,000 habitants. En 1861, la banlieue a été annexée; Paris compte alors 1,696,141 habitants; en 1866, le recensement en donnait 1,825,274. En 1872 il en a donné 1,851,792.

Sur ce nombre nous devons mettre à part 52,542 individus, savoir: 33,082 hommes de troupes, et 19,460 personnes qui, bien que recensées à jour fixé comme habitant Paris, aux termes du décret du 8 mars 1872, ne font cependant pas partie de la population permanente. Rien n'est plus irrégulier que la manière dont ces 52,542 individus se répartissent entre les arrondissements, depuis celui qui n'en compte que 3 (le 2e) jusqu'à celui qui en compte plus de 13,000 (le 7e).

1er	807	11e	2.033
2	3	12	5.203
3	158	13	6.107
4	2.689	14	2.786
5	3.704	15	1.399
6	769	16	1.562
7	13.030	17	2.578
8	3.117	18	1.689
9	407	19	1.763
10	1.303	20	1.435

La population de Paris n'a donc jamais éprouvé de décroissement, d'un recensement à l'autre. Le dernier de tous en fait foi, puisque les plus dures épreuves, les plus cruelles extrémités, celles du siége et celles de la guerre civile n'ont pas fait reculer le flot montant. L'accroissement n'est toutefois que de 0,24 0/0 dans la dernière période, et il faudrait 289 ans pour que la population double, en suivant le même mouvement, tandis qu'elle n'a mis guère plus de 30 ans pour doubler depuis 1836.

Les 1,851,792 habitants du recensement de 1872 sont ainsi répartis par arrondissements :

1er	74.286	11e	167.393
2	73.578	12	87.678
3	89.687	13	69.431
4	95.003	14	69.611
5	96.689	15	75.449
6	90.288	16	43.332
7	78.553	17	101.804
8	75.796	18	138.109
9	103.767	19	93.174
10	135.392	20	92.772

Nous en savons assez maintenant pour commencer nos comparaisons et nos déductions, du reste fort simples. Sur le même espace de terrain où nous étions 1,000 en 1830, nous voilà devenus 2,149. Ne nous entassons pas beaucoup plus, pour garder de quoi respirer : 237 habitants par hectare, c'est assez.

III

Densité de la population. — A ne tenir compte que de la population civile, le recensement de 1872 ne bénéficie que de 18,730 existences sur celui de 1866. L'accroissement est encore plus faible qu'il n'a paru, puisque la garnison y était pour quelque chose. Il n'est pas indifférent de chercher dans quelles parties de Paris s'est marqué le mouvement, s'il y en a eu un. Eh bien, c'est le centre de Paris qui a perdu, et il a perdu beaucoup. Le centre de Paris? disons plutôt l'ancien Paris, et particulièrement la rive gauche qui va se dépeuplant, on ne voit pas vraiment pourquoi. Le 1er arrondissement (Louvre) perd 7,915 habitants; le 2e (Bourse), 6,331; le 3e (Temple), 2,998; le 4e (Hôtel-de-Ville), 6,099; le 5e (Panthéon), 7,679; le 6e (Luxembourg), 8,827; le 7e (Palais-Bourbon), 7,256; le 9e (Opéra), 2,509; le 13e (Gobelins), 3,042; et c'est fini pour la perte. Le 13e arrondissement, rien d'étonnant s'il se dépeuple; aucun autre n'a été saigné à blanc comme celui-là par l'ouverture de rues et de boulevards, restés à l'état de solitude. Tous les autres arrondissements gagnent des habitants. La perte est de 52,651 (population civile seule); le gain est de 71,381. Ce sont le 10e et le 11e arrondissement qui se peuplent le plus vite : le 10e recrute 18,776 habitants; le 11e, 16,411. Puis viennent dans l'ordre du gain, le 15e, le 12e, le 17e, le 14e, le 18e, le 8e, le 20e, le 19e. Le 16e (Passy) n'a, pour ainsi dire, pas bougé.

Ainsi la population a décru dans l'ancien Paris et s'est développée dans le nouveau. Dans quelques parties de la ville les voies nouvelles; ailleurs la guerre civile, les départs, la diminution ou plutôt le déplacement des fortunes expliquent le flottement des chiffres; mais comment se fait-il, en somme, que lorsque la rive droite de la Seine gagne 35,064 habitants depuis 1866, la rive gauche en perde 16,334? C'est bien la partie de

Paris la plus agréable à habiter pour quiconque a l'esprit un peu élégant et se trouve libre de l'avoir.

La densité de la population était en 1861, pour Paris entier, de 217 habitants par hectare; en 1866, de 233; elle est maintenant de 237, comme nous l'avons vu. Si l'on ne compte que la population civile, en 1866, c'était 231 seulement et c'est 233 en 1872. Mais depuis le 3e arrondissement où il y a 773 habitants par hectare, jusqu'au 16e où il n'y en a que 60, que de différences! Les Batignoles (17e arrondissement) sont la partie de Paris où la population approche le plus du chiffre moyen. Si tout Paris était peuplé comme le 3e arrondissement (Temple), la capitale de la France contiendrait 6 millions d'habitants. Et si la France était peuplée sur le même pied que Paris! peut dire aussi quelqu'un, car les hypothèses ne coûtent rien; si elle l'était, il faudrait plusieurs fois la population du monde entier pour y suffire, mais dans les vingt-quatre heures tout ce monde-là serait mort de faim.

IV

Maisons et ménages. — Il y a dans Paris 63,569 maisons abritant 682,110 ménages. C'est par maison 30 habitants et un dixième et 11 ménages sept dixièmes. Ce nombre de maisons varie tous les jours, comme tous les nombres dont il est ici question, et, par exemple, en 1872 il a été démoli 1,164 maisons et il en a été contruit 2,573, le tout donnant 8,617 logements de plus; mais il faut bien s'arrêter à une évaluation fixe et c'est le recensement de 1872 qui, jusqu'au prochain, sera pour nous la loi et les prophètes.

Sur les 63,569 maisons du recensement de 1872, 1,247 seulement étaient inhabitées. Il n'y a pas 5,000 maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée et plus des deux tiers du total ont trois étages au moins. Mais croyez-vous qu'on se soit contenté de compter en gros les habitants, les maisons et enfin les ménages. Ce serait bien mal connaître la statistique! Il y a 194,792 ménages composés d'une seule personne. Sauf erreur, ce sont ménages ou de célibataires ou de veufs ou de gens mal mariés. Soit 31,2 0/0 et c'est beaucoup, car, pour la France entière la proportion ne serait que de 10,4. Les ménages de deux personnes sont au nombre de 172,333, soit 27,6 0/0. C'est 18,5 seulement la proportion pour la France, qui n'aime ni les ménages à une, ni les ménages à deux personnes, car avec ces ménages là Malthus voit sa théorie par trop bien servie, et si la population ne marche pas en France comme en Allemagne, gare à l'avenir! L'essentiel n'est pas de ne pas avoir beaucoup d'enfants; c'est de travailler pour les nourrir et de les instruire de façon qu'ils se suffisent ensuite en travaillant. Continuons le dénombrement :

Ménages de trois personnes, 113,844 ou 18,2 0/0. La proportion est

19,9 pour la France et l'équilibre s'établit un moment. Ménages de quatre personnes, 69,689 : 11,2 pour Paris, et 18,2 0/0, en France. La France aura désormais tout l'avantage, et Dieu merci! Ménages de cinq personnes, ce n'est pourtant pas un beau miracle, 5,8 0/0 seulement. En France, 13,3. Ménages de six personnes, 3 0/0 à Paris, contre 8,9 en France. Ménages enfin de sept personnes et davantage, y compris le service; 3 0/0 à Paris et 10,8 pour la France. Décidément ce n'est point Paris qu'il faut charger par privilége du recrutement la population française.

Nous n'avons pas le chiffre de la répartition des maisons par arrondissements, mais on peut s'en faire une idée qui est bien près d'être exacte à la vue de cet autre tableau où le service des contributions directes de la ville a placé la distribution non-seulement des maisons à usage d'habitation, mais de toutes les constructions de Paris, au nombre de 70,216 (en 1873):

1er ar.	2.298	11e ar.	4.879
2	2.318	12	3.374
3	2.335	13	3.272
4	2.411	14	4.109
5	2.872	15	4.776
6	2.757	16	3.666
7	2.267	17	4.450
8	3.068	18	5.504
9	3.375	19	3.761
10	3.559	20	5.145 (1)

Le 18e arrondissement, quoiqu'il ne soit pas le plus peuplé (mais il vient le second dans l'ordre de la population) est celui qui compte le plus de constructions. On sait que Montmartre a de l'espace pour bâtir et qu'il s'y trouve beaucoup de maisonnettes. Relativement à la population, c'est dans le 16e arrondissement qu'il y a le plus de maisons, ce qui n'étonnera non plus personne, Auteuil et Passy étant le lieu de retraite des familles qui aiment la vie anglaise et américaine et qui peuvent vivre

(1) Pour les 70,216 constructions relevées à la date du 1er janvier 1873 par le service des contributions directes, il y avait 77,615 cotes foncières (le montant du rôle étant de 22,883,460 fr. 06); 71,120 cotes de portes et fenêtres (8,356,400 fr. 30) et 200,624 cotes seulement de contribution personnelle et mobilière (12,604,400 fr. 38). Sur 682,110 ménages, il y en a ainsi plus de 480,000 qui ne payent pas cette contribution, leur loyer effectif étant de moins de 500 francs, et leur part de contribution étant payée par le prélèvement fait sur le produit de l'octroi (3,637,899 fr. 02 cent., en 1873).

dans une maison qui ne soit qu'à elles. Le 7e arrondissement est celui qui a le moins de maisons de tous; le chiffre de sa population ne l'indiquerait pas, mais on y trouve des casernes, des asiles militaires et de grands hôtels et tout s'explique.

V

Distribution des maisons et des logements. — Grave question, celle des maisons et des logements; mais qu'on ne nous accuse pas de servir l'intérêt de telle ou telle partie de Paris au détriment de telle autre. Ici c'est la statistique seule qui a la parole.

Nous avons dit qu'il y a 63,963 maisons dans Paris, dont 61,620 habitées en tout ou en partie. En 1866, ce n'était que 58,190. Suivant les arrondissements l'hectare de terrain contient depuis 5 maisons seulement, et même un peu moins (le 13e) jusqu'à 23. La moyenne est 8 maisons deux dixièmes par hectare. Cette moyenne ne se réalise à peu près que dans le 20e et le 8e arrondissement. Le nombre moyen des habitants d'une maison est de 29,5. Le maximum (47,6) est atteint dans le 10e arrondissement; c'est dans le 16e que l'on a relevé le minimum (13,5). Le nombre moyen des appartements ou logements d'une maison est de 12,5. C'est encore le 10e arrondissement qui fournit le maximum (19,9) et c'est encore au 16e arrondissement que le minimum (5,1) est signalé. Heureux Passy pour l'air et la santé! Sur 759,352 appartements ou logements il y en avait 694,095 d'habités, lors du recensement, et 65,257 de vacants; soit un logement à louer pour dix d'occupés.

Nous venons de voir le 16e arrondissement placé deux fois à la tête des arrondissements pour le moindre nombre des maisons sur un même espace et des appartements dans une maison; toutefois, si ce n'est cet arrondissement qui offre le plus de maisons à louer et d'appartements vacants, il n'y en a qu'un qui passe avant lui, le 14e. Dans le 14e on compte 15,4 0/0 d'appartements vacants et 13,9 dans le 16e. Puis viennent les 15e, 19e, 20e, 17e, 7e, 13e, 12e, 18e, 8e, 5e, 6e, 11e, 2e, 10e, 9e, 4e, 3e et 1er arrondissements. Le 5e arrondissement tient à peu près le milieu. Dans le 1er arrondissement il n'y a que 3,8 0/0 d'appartements vacants. Le plus grand choix, toutes proportions gardées, se trouve donc à Montrouge ou à Passy.

Les 60,928 maisons qui servent exclusivement à l'habitation des particuliers contiennent 92,161 locaux commerciaux et industriels. Le plus grand nombre se trouve dans le 11e arrondissement (10,514) et le moindre dans le 16e (1,576). Par maison, c'est le 3e arrondissement qui compte le plus de locaux; à raison de la superficie, c'est encore lui : 77 par hectare tandis que dans le 16e arrondissement il n'y en a que 2. Le 3e arrondissement a donc quelque droit à passer pour le plus riche en boutiques et en magasins, comme le 11e l'est en ateliers.

VI

Cultes. — En suivant l'ordre des données que nous avons sous les yeux nous aurions à parler maintenant des cultes. Nons ne nous y arrêterons guère. La statistique a bien pu se tromper ici, car nous savons ce que le recensement recueille de notes inexactes ou incomplètes sur une matière si délicate. Il compte 1,760,168 catholiques à Paris, les vieux catholiques perdus dans la masse et confondus de même que les gallicans et les jansénistes. Il y a dix ans, au recensement de 1861, les catholiques étaient au nombre de 1,656,661, ou de 97,76 0/0. La proportion n'est plus que de 95,06. Les calvinistes étaient 8,516; ils sont 19,423 ou plus du double. Comment expliquer cet accroissement? Les luthériens étaient 10,190; ils sont 12,634; les autres protestants, 4,579; ils sont 9,615. Les israélites enfin, étaient 14,867; ils sont 23,434. En somme il y a 91,624 dissidents et il n'y en avait que 39,480. Le progrès est sensible. Il est remarquable surtout à l'article des « Divers et non classés ». Du chiffre de 1,028 ils passent au chiffre de 26,518. C'est que, pour la première fois, les bulletins de recensement ont eu une case pour la catégorie, jusqu'alors administrativement inconnue, des individus qui, par déclaration, ne professent aucun culte.

La géographie des cultes nous apprend que c'est dans le 3e, le 8e et le 4e arrondissement que la proportion des dissidents, c'est-à-dire d'habitants ne professant pas le catholicisme, est le plus considérable, et que ce sont les 7e, 15e et 13e qui en possèdent le moins. Le fait n'a rien d'étonnant pour le 7e où chacun sait que les maisons religieuses sont en nombre; mais que ce soit ensuite aux Gobelins et à Vaugirard que le catholicisme domine, on n'en peut trouver la raison qu'en admettant que les dissidents n'y ont pas autant d'intérêts qu'ailleurs. Les calvinistes habitent de préférence le 8e, le 10e, le 17e, le 9e arrondissement. Les luthériens, le 11e, le 10e, le 18e, le 9e, le 8e. Leur nationalité et leurs occupations les y conduisent. Il y a plus de 3,000 israélites dans chacun des arrondissements de l'Hôtel-de-Ville, du Temple et de l'Enclos-Saint-Lazare; plus de 2,000 dans le 9e et le 11e, encore 1,720 dans le 2e, et il n'y en a plus que 176 dans le 7e, 148 dans le 15e, 143 dans le 13e. Les habitants de Paris qui ont déclaré n'appartenir à aucun culte sont au nombre de 3,576 dans le 11e arrondissement et de 1,157 dans le 10e. La moyenne est de 695 par arrondissement, mais il n'y en a 200 ni dans le 8e, ni dans le 16e, ni dans le 7e arrondissement, ni dans le 13e (les Gobelins) qui est décidément une des régions les plus favorables à l'orthodoxie sur la terre parisienne.

VII

Origines des habitants actuels de Paris. — Le détail de la population, par

927,224 hommes ; 924,568 femmes, tel est le gros chiffre à répartir. En 1861 : 863,252 hommes ; 832,880 femmes. La proportion a grandi au détriment des hommes. Sans la garnison, ce serait le nombre des femmes qui l'emporterait. Ne le dissimulons pas, les veuves sont devenues nombreuses au milieu de nos malheurs. L'état civil va, du reste, nous dire ce qu'il en est :

Enfants et célibataires, 948,877 ; gens mariés, 752,480 ; veufs et veuves, 150,435. Il y a dix ans les chiffres étaient respectivement : 859,282 ; 717,938 ; 118,921. Les enfants et les célibataires ont passé de la proportion de 507 sur mille à celle de 513 ; les gens mariés étaient au nombre de 423 sur 1,000 habitants ; ils ne sont plus qu'au nombre de 406 ; les veufs et veuves, de la proportion de 70 pour mille, ont passé à celle de 81. C'est plus d'un septième de plus.

Mais c'est dans la subdivision que s'aperçoivent les singularités. Dans le premier groupe, nous trouvons 516,391 individus du sexe masculin, et seulement 432,486 du sexe féminin : différence de 84 mille personnes. L'existence d'une forte garnison et des lycées et des écoles en motive une part ; l'âge permis pour les mariages, une autre ; mais il reste plus de 30,000 femmes dont la statistique n'explique pas la situation. Parmi les gens mariés habitant Paris, on compte 373,163 hommes, et 379,317 femmes, soit 6,000 de plus. Il y a dix ans, la différence n'était que d'un millier. C'est la part des maris qui voyagent pour une raison ou pour une autre, et des femmes qui viennent de province goûter à la vie libre. Mais de 1,000 à 6,000 la distance est considérable : la guerre civile et ses conséquences ont mis là leur marque, et cette marque se retrouve encore dans cette énorme disproportion de 37,670 veufs pour 112,765 veuves. Que de pauvres femmes dans Paris ! Mais nos malheurs n'auraient pas troublé les existences, que la disproportion n'en eût pas moins été très-grande. En 1861, il avait 87,658 veuves à Paris pour 31,263 veufs. Que d'irrégularités, que de souffrances ! Paris est la ville des veuves.

L'échelle des âges ne prête pas à beaucoup de remarques, mais il faut la donner. Sur 1,848,200 habitants de population civile (car il en est 3,592 dont la statistique avoue qu'elle n'a pu constater l'âge, et cet aveu garantit, sinon l'exactitude des déclarations qui lui ont été faites, du moins la sincérité avec laquelle elle les recueille), il y a 120,635 individus au-dessous de 5 ans ; 121,150 de 5 à 10 ; 117,233 de 10 à 15 ; 143,337, de 15 à 20 ; 200,959, de 20 à 25 ; 199,096, de 25 à 30 ; 357,922 de 30 à 40 ; 278,311, de 40 à 50 ; 174,164, de 50 à 60 ; 91,158, de 60 à 70 ; 37,699, de 70 à 80 ; 6,185 de 80 à 90 ; 351, au-dessus de 90 ans. L'égalité entre les sexes existe dans les premiers âges ; mais, de 15 à 50 ans, on compte 20,000 de plus ; à partir de 50 ans, c'est, au contraire, 18,000 femmes : nouvelle preuve de la rapidité avec laquelle les jeunes exis-

qui diminue ; elle s'est, au contraire, augmentée sensiblement, et c'est une raison de plus pour croire que les combattants de la Commune, en 1871, étaient principalement recrutés parmi les habitants d'une origine provinciale ou étrangère.

Ne tenons compte ni de la garnison, ni des personnes recensées sans faire partie de la population permanente. Les arrondissements où l'on trouve le plus de Parisiens d'origine sont d'abord le 11e (63,687), puis le 18e, puis le 10e, puis le 20e ; ceux où il en a le moins sont le 16e (14,441), puis le 8e (19,926), puis le 7e ; mais les nombres en eux-mêmes ne signifient pas toujours ce qu'on croit. Ainsi dans le 11e arrondissement, il y a 63,687 habitants nés à Paris, il y en a 90,613 nés hors de Paris. C'est la comparaison des éléments qui renseigne avec justesse. On voit alors que c'est le 20e arrondissement qui, proportion gardée, a le plus de population de race, ce que les Grecs appelaient autochtones. Il compte en effet 41,845 habitants nés à Paris contre 44,006 nés hors de Paris. Nulle part, du reste, la majorité n'est aux Parisiens purs.

Voici l'ordre des arrondissements, pour la prédominance des naissances parisiennes : le 20e, le 13e, le 14e, le 15e, le 3e, le 11e, le 12e, le 19e, le 18e, le 1er, le 5e, le 16e, le 17e, le 10e, le 2e, le 6e, le 4e, le 7e, le 9e et le 8e. La vraie population est donc encore plutôt celle des faubourgs que celle du centre de la ville. Les quartiers riches sont ceux qui sont habités par le plus grand nombre proportionnel de provinciaux et d'étrangers.

Cependant il faut distinguer. S'il s'agit des étrangers seuls, le 19e arrondissement est celui qui en possède le plus (les Allemands de la Villette). Après cet arrondissement viennent le 8e, le 16e, le 9e, le 2e. Au-dessous du 2e arrondissement la proportion tombe à moins de 8 0/0. Elle n'est plus même de 5 0/0 dans le 5e arrondissement, le 6e, le 14e, le 13e, le 15e, tous appartenant à la rive gauche, qui sur 131,099 étrangers qu'il y a dans Paris n'en a que 22,280 pour habitants, c'est-à-dire le sixième. Les Anglais résident près de l'Élysée, à Passy, aux Ternes, aux environs de l'Opéra. Les Américains de même, du moins le plus grand nombre. Les Allemands près de l'Opéra aussi, ce sont les riches ; les autres, vers les gares de l'Est, du Nord, ou faubourg Saint-Antoine, à La Villette, à Montmartre. Les Belges se rencontrent aussi en grand nombre dans ces derniers endroits. Les Hollandais habitent surtout La Villette et le 11e arrondissement. Les Suisses, plutôt le 10e ou le 9e. Les Italiens ont une colonie spéciale de musiciens ambulants et de mendiants dans le 5e. Les Polonais résident de préférence aux Batignolles, avec une sorte d'état-major dans l'île Saint-Louis.

VIII

État civil des Parisiens. — Voyons la division des sexes d'abord :

6e, le 5e et le 9e : contre-partie obligée de la prédominance des enfants et des célibataires dans ces arrondissements. C'est, naturellement, là où il y a le plus de gens mariés que la population moyenne d'un ménage à Paris est le plus élevée. Nous disons ménage, comme on disait feu, jadis ; mais à Paris, l'hypothèse ne serait pas juste, car il y a trop de ménages sans foyer. Cette population du ménage parisien ne va nulle part, si ce n'est dans le 8e arrondissement, au delà de 3 personnes, et encore n'est-elle ensuite de 3 personnes que dans le 16e. La véritable moyenne du ménage de Paris n'est que de 2 individus 6 dixièmes.

Revenons un instant aux gens mariés. Il y a 2 maris, à Paris, âgés de 17 à 18 ans, et 37 de 18 à 19 ans, dont un déjà veuf. Il y en a 84, dont 3 veufs, de 19 à 20 ans, et 253, dont 5 veufs, de 20 à 21 ans, âge où il devrait seulement être permis chez nous de prendre la charge de père de famille. De même, ce n'est qu'à 18 ans que nous croyons qu'une femme peut raisonnablement entrer en ménage. Du reste, le nombre des femmes mariées plus tôt n'est pas à Paris aussi grand qu'on le pourrait croire. Il n'y en a qu'une de 15 ans juste ; que 14 de 15 à 16 ans ; que 102, de 16 à 17, et pas une n'est veuve (ou plutôt ne l'était lors du recensement). Les veuves commencent avec les femmes mariées de 17 à 18 ans ; il y en a 3 sur 357. De 18 à 19 ans, on a compté 1,116 femmes mariées et 8 veuves ; de 19 à 20 ans, 1,907 femmes mariées et 17 veuves ; de 20 à 21 ans, 3,223 femmes mariés et 61 veuves.

IX

Instruction. — On n'ignore pas combien il est difficile d'avoir un état exact du degré d'instruction des habitants de la moindre ville. Nous aurions donc des réserves à faire sur les résultats qui nous sont communiqués, mais il n'est pas possible d'en avoir d'autres. La statistique compte 304,531 individus dans Paris ne sachant ni lire ni écrire, dont 130,526 au-dessus de 20 ans, et 40,021 de 6 à 20 ans ; avec 52,398 qui savent lire seulement, lesquels nous pourrions bien ranger parmi les illettrés purs et simples. Un résultat inattendu, c'est que l'on trouve 11,3 0/0 des individus de 6 à 20 ans ne sachant ni lire ni écrire, et qu'il n'y en a juste que 10 0/0 parmi les adultes. Nous en devons croire d'abord, ce qui est la triste vérité, que, quel que soit le zèle que mette à en créer l'administration municipale, les écoles font toujours défaut et manqueront longtemps encore à l'enfance et à la jeunesse dans Paris, et ensuite que les ouvriers venus à Paris, de la province ou de l'étranger, savent généralement lire et écrire, et enfin que la population ouvrière néglige trop d'envoyer ses enfants aux écoles qui existent. On n'est capable de devenir un citoyen véritable qu'à la condition d'être éclairé, et ce n'est que par exception qu'on s'éclaire sans avoir au moins reçu l'instruction élémentaire.

Les illettrés de 6 à 20 ans sont au nombre de 4,992 dans le 19e arrondissement sur 21,164 individus de leur âge; de 4,565 sur 34,605 dans le 11e; de 4,364, sur 21,441, dans le 20e. Le moindre nombre se rencontre dans le 7e arrondissement (678 sur 12,357), puis dans le 6e (758 sur 15,834), puis dans le 9e (776 sur 15,890). On compte jusqu'à 18,541 illettrés parmi les adultes dans le 11e arrondissement ; on en compte 12,821 dans le 18e, 11,534 dans le 19e, 11,163 dans le 20e et 10,296 dans le 15e. Les chiffres sont beaucoup moins élevés pour les autres arrondissements. La moyenne serait de 2,001 illettrés de 6 à 20 ans, et de 6,526 illettrés d'un âge plus avancé. De beaucoup, le 8e et le 1er arrondissement l'emportent pour l'instruction chez les adultes. L'un ne compte que 939 illettrés de plus de 20 ans, et l'autre n'en compte que 779.

Du reste, voici l'ordre réel des arrondissements, d'après la quantité d'illettrés de tout âge qu'ils renferment. Nous commençons par celui qui en renferme le plus grand nombre. Le 13e arrondissement compte 21,1 0/0 d'illettrés; — le 19e, 20,7; — le 20e, 19,2; — le 15e, 18,7; — le 11e, 15,6; — le 18e, 12; — le 12e, 11,2; — le 14e, 10,5; — le 5e, 10,2; — le 16e, 9,9; — le 17e, 9; — le 4e, 8,2; le 7e, 8,2 également; — le 3e, 6,4; — le 10e, 6; — le 6e, 4,9; — le 2e, 4,7; — le 1er, 3,5; — le 9e, 3. Le 8e arrondissement, qui est le mieux partagé de tous, n'en compte que 2,3 0/0; presque 10 fois moins que le malheureux 13e arrondissement.

X

Population électorale. — On a relevé jusqu'aux proportions de la population électorale par rapport à la population masculine des arrondissements. Les résultats obtenus sont tout différents de ce qu'on en pourrait préjuger. Les arrondissements qui ont le plus d'électeurs sont le 11e et le 10e; ils dépassent même la moyenne de beaucoup, car ils en comptent 84,4 et 80,6 0/0, et la moyenne n'est que de 61,5. Nous pensons que cela prouve combien les habitants de ces quartiers industriels tiennent à exercer leur droit de suffrage, et assurément c'est leur honneur que d'être aussi jaloux de leur inscription sur les listes. Cela prouve encore que les incapacités électorales n'y sont pas nombreuses. Il convient aussi, pour que l'appréciation soit complète, de tenir compte du plus ou moins grand nombre d'étrangers qu'un arrondissement contient. Le 20e arrondissement lui-même (Belleville-Ménilmontant), que l'on s'attend à voir au bas de l'échelle, arrive juste à la moyenne de 61 électeurs pour 100 habitants, que n'atteint pas le 17e (Batignolles), que n'atteignent pas davantage deux arrondissements de l'ancien Paris, le 4e et le 5e (Hôtel-de-Ville et Panthéon). Ce sont les 18e et 19e arrondissements qui ont le moins d'électeurs inscrits aux mairies (49,8 et 44,7 pour

100 habitants), en partie à cause du mélange d'étrangers et de leur population.

XI

Professions et conditions sociales. — Grâce aux divisions des bulletins du recensement de 1872, il a été possible de classer, sans trop d'erreurs, les habitants de Paris d'après leurs professions.

Rappelons, comme terme de comparaison, le résultat sommaire du dénombrement de 1861 :

Agriculture	11.963
Industrie	948.551
Commerce	214.349
Professions diverses	124.649
Autres professions diverses	76.339
Professions libérales	354.232
	1.730.056
Individus non classés	48.794
Professions inconnues	46.424
	1.825.274

Ce résumé ne brille pas par la clarté des détails. Nous avons mieux pour 1872. Voici le classement qui fera foi jusque vers 1878 :

Agriculture et horticulture	6.752	(0,4 0/0)
Industrie	816.040	(45,5)
Commerce	402.232	(22,4)
Transports, banque, etc	108.496	(6 0/0)
Professions diverses	35.024	(1,9)
Professions libérales	84.691	(4,7)
Force publique	57.495	(3,2)
Administration	43.923	(2,4)
Clergé des divers cultes	9.020	(0,5)
Propriétaires et rentiers	232.679	(13 0/0 y compris 61,794 concierges et assimilés).

Pour reproduire le chiffre total de la population, nous avons à ajouter à ces chiffres 15,258 mendiants, vagabonds, filles publiques; 27,749 élèves des lycées ou des pensionnats, malades, infirmes, aliénés, prisonniers, etc., et 12,733 individus dont la profession n'a pu être établie.

Pour n'y plus revenir, passons en revue cette armée si mêlée : mendiants, bohémiens, vagabonds : 191 hommes, 144 femmes (la statistique, elle doit l'avouer, n'a pas fait merveille en ne nous fournissant que ces

chiffres-là). — Filles publiques, 1,088. La statistique n'a pas été beaucoup plus heureuse dans ce relevé-ci. — Individus sans emploi : 4,850 hommes, 8,985 femmes. C'est le *caput mortuum* de la chimie sociale; mais ce sont des hommes et des femmes, et béni soit celui qui, un jour, portera la lumière et la vie dans ces ténèbres de notre misérable humanité!

Séminaristes, étudiants, élèves des lycées internes et élèves des deux sexes des couvents, pensionnats, etc.: 12,103 du sexe masculin et 4,998 du sexe féminin. — Enfants en nourrice ayant leurs parents hors de Paris : 74 garçons, 76 filles. — Enfants abandonnés : 39 garçons, 690 filles (différence énorme et qu'on n'ose apprécier, car elle accuserait trop de lâcheté dans le cœur de ceux qui abandonnent ces enfants). Infirmes et vieillards des hospices et maisons de santé : 886 hommes, 3,988 femmes (ce dernier nombre si gros, parce que l'hospice de la Salpêtrière est resté dans Paris). — Malades trouvés : 904 hommes, 839 femmes. — Aliénés : 392 hommes, 1,192 femmes. — Détenus, 1,106 hommes, 482 femmes.— Professions innommées et inconnues, 4,301 hommes et 8,432 femmes. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut chercher le premier supplément au chiffre des filles publiques, dont l'insuffisance saute aux yeux.

L'horticulture a quelque importance dans le 15e arrondissement (1,163 personnes), le 13e, le 20e et le 12e. On dit même qu'il y a là des familles qui, aussi haut qu'on peut remonter, y ont exercé sans interruption la profession jardinière et maraîchère. L'industrie compte ses plus gros bataillons dans le 11e arrondissement (110,918 personnes), puis dans le 18e (76,364), le 20e (64,538), le 10e (61,425). Le commerce prédomine dans le 10e (35,490), le 11e (31,187), le 4e (30,375), le 2e (30,072). C'est dans le 18e que l'industrie des transports (on y a joint la Banque, le Crédit, etc., ce qui rend les résultats assez confus) compte le plus de monde à son service (16,803), puis le 9e (10,381), et le 17e (10,278). Les professions libérales occupent principalement le 9e, le 6e, le 17e arrondissement; l'administration, le 6e, le 5e, le 7e; le clergé, le 6e et le 7e. C'est dans le 8e et le 9e et ensuite dans le 17e arrondissement qu'il y a le plus de rentiers, retraités, pensionnés, etc.; c'est dans le 19e, le 20e et particulièrement le 12e qu'il y en a le moins.

Si l'on ne compte que les personnes exerçant la profession et non les personnes de leur famille qui en vivent avec eux ou leurs domestiques, on trouve : pour l'agriculture 3,016 individus ; l'industrie, 493,198 ; le commerce, 200,858 ; les transports, la Banque, le Crédit, 19,242 ; les professions diverses, 15,745 ; les professions libérales 40,950 ; la force publique, 46,826 ; l'administration, 17,960 ; le clergé, 7,283. Les propriétaires, rentiers, etc., que la statistique a joints d'abord, eux et leurs familles, aux concierges, ne sont plus au nombre que de 76,049, et les

concierges en fonction que de 35,469. Total : 986,556 individus, avec 697,465 personnes de leurs familles et 112,031 domestiques.

Ces derniers, sans distinction de sexe, dans la proportion de 6 0/0. Fait notable, et qui prouve en faveur de l'état de richesse et de représentation où l'on est arrivé dans Paris, il y a 430 concierges qui ont des domestiques; à moins que quelques-uns n'en aient plusieurs, ce qui est encore bien possible. Autre fait notable : c'est dans la classe des concierges que l'on trouve le plus d'hommes mariés (55 0/0), tant cette profession inspire d'idées paisibles et entretient les sentiments d'union auxquels on doit les Philémon et les Baucis ! Les horticulteurs (Estelle et Némorin) ne viennent qu'après, et encore même sont-ils distancés par les professions diverses (hôtels garnis, bains, etc.), où la présence d'une femme est de rigueur industrielle.

Mis à part le clergé et la force publique, les chiffres ci-dessus produits se décomposent ainsi :

Individus gagnant directement leur existence, 623,472 ; — employés de tout ordre, 257,042 ; — ouvriers, 624,270 ; — journaliers, hommes de peine, etc., 224.753.

En ne tenant compte ni de la famille ni des domestiques, nous aurions pour ces quatre catégories les chiffres respectifs : 254,361, — 144,007, — 396,131, — 137,948. La première occupe 101,308 domestiques ; la deuxième, 6,543 seulement ; la troisième 1,757 ; la quatrième, 258, nombre assurément médiocre, mais qui étonne encore.

Les arrondissements où, eu égard à la population, se trouvent le plus de patrons-chefs et assimilés sont : le 8e, le 9e, le 6e et le 5e ; d'employés, le 2e, le 9e, le 1er ; d'ouvriers, le 11e, le 20e, le 18e, le 15e, le 12e ; de journaliers, le 19e, le 4e, le 5e, le 14e et le 13e.

Veut-on des chiffres résumant beaucoup de choses en peu d'espace ? Le nombre des personnes qui, sous toutes les formes, vivent à Paris d'un salaire est de 64 0/0. Il y en a 81 0/0 dans le 18e, 79 0/0 dans le 20e, 78 dans le 19e, 77 dans le 11e, 66 dans le 14e, dans le 10e et le 5e, 65 0/0 dans le 17e. Le quatrième arrondissement réalise la moyenne. Il n'y en a que 59 dans le 3e et le 2e, 56 dans le 13e, 52 dans le 16e et le 7e, 50 dans le 1er, 48 dans le 6e, 42 dans le 9e et 36 0/0 dans le 8e.

L'arrondissement où l'on compte le plus de domestiques pour un nombre donné d'habitants est le 9e (25 0/0 et 15,751 en totalité) ; puis viennent le 8e (22,9 0/0, et, de nombre réel, 16,942), et ensuite, mais à un long intervalle, le 1er (12,8) et le 10e (12,1). La proportion est au-dessous de 2 0/0 dans le 18e, le 12e, le 19e et le 20e.

Les propriétaires qui n'ont pas de profession sont au nombre de 9,924 hommes et de 6,322 femmes. Avec leurs familles et domestiques, ils forment un groupe de 44,333 personnes. Les rentiers sans profession en forment un de 116,907. Les femmes chefs de famille y sont en ma-

orité : 32,828 contre 22,044. C'est le contraire du groupe des propriétaires. Les retraités, pensionnés, etc., n'exerçant pas de profession sont au nombre de 3,038 hommes et de 258 femmes. Le groupe comprend 6,952 personnes.

Enfin, les concierges et portiers se divisent en 15,775 individus du sexe masculin et 19,694 de l'autre sexe.

Nous n'ajouterons plus, car il faut nous borner, qu'une double liste à tous ces renseignements, que nous nous sommes astreint à ne pas trop commenter pour ne pas sortir du rôle d'indicateur et présenter le plus grand nombre possible de faits avec le moindre nombre de mots. C'est la répartition, par arrondissements, de la population spéciale des savants et hommes de lettres et des artistes ou supposés tels.

La statistique ne compte dans Paris que 1,878 savants et hommes de lettres (1,792 hommes, 86 femmes, et 4,944 personnes pour le groupe complet). Il semble que ce n'est guère et que, par exemple, il y a dans Paris plus de 86 femmes de lettres. Peut-être toutes n'ont-elles pas osé décliner leur qualité. La statistique est plus généreuse quand il s'agit des artistes (7,362 hommes et 2,058 femmes ; 18,545 personnes pour le groupe), et l'on se demande jusqu'à quel barbouilleur d'enseignes, jusqu'à quel joueur de triangle elle n'a pas dû descendre ; mais il ne faut pas oublier combien le monde des théâtres emploie de gens, et tous, évidemment, se sont fait inscrire comme dévorés du feu des arts.

Hommes de lettres et savants : 1er arrondissement, 83 ; — 2e, 81 ; — 3e, 31 ; — 4e, 45 ; — 5e, 167 ; — 6e, 343 ; — 7e, 105 ; — 8e, 111 ; — 9e, 340 ; — 10e, 106 ; — 11e, 33 ; — 12e, 10 ; — 13e, 9 (c'est le minimum) ; — 14e, 46 ; — 15e, 17 ; — 16e, 70 ; — 17e, 151 ; — 18e, 113 ; — 19e, 32 ; — 20e, 11.

Artistes : 1er arrondissement, 196 (contre 425 avocats, notaires, etc.) ; — 2e, 160 ; — 3e, 419 ; — 4e, 451 ; — 5e, 227 ; — 6e, 878 ; — 7e, 285 ; — 8e, 415 ; — 9e, 1,425 ; — 10e, 1,025 ; — 11e, 512 ; — 12e, 83 ; — 13e, 186 ; 14e, 357 ; — 15e, 231 ; — 16e, 231 de même, et point de jalousie ! — 17e, 436 ; — 18e, 1,134 ; — 19e, 444 ; — 20e, 295.

Que d'existences, que de plaisirs, que de peines en quelques lignes, si sèches qu'elles en font mal aux yeux ! Mais nous en avons fini avec toute cette statistique parisienne ! A moins pourtant qu'il ne faille y revenir, car il y aurait tant à dire encore.

Paul Boiteau.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 JUILLET 1874.

COMMUNICATIONS : Mort de M. David, de Copenhague. — Le futur congrès de l'association française pour l'avancement des sciences. — Le cours d'économie politique de la Faculté d'Aix. — Les idées socialistes en Russie et en Allemagne. — L'esprit des ouvriers anglais.

DISCUSSION : Les taxes spéciales dans les villes.

CORRESPONDANCE : A propos de la création de la Société d'économie politique de Lyon.

M. CHARLES RENOUARD, membre de l'Institut, procureur général à la cour de cassation, a présidé cette réunion, à laquelle avaient été invités M. Wladimir Besobrasoff, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg; M. Magnin, ancien ministre du commerce, député de la Côte-d'Or; M. Alfred Jourdan, professeur à la Faculté de droit d'Aix, et M. Edmond de Molinari, ingénieur.

M. GEORGES RENAUD, secrétaire à la quinzième section (économie politique et statistique) de l'Association française pour l'avancement des sciences, rappelle à la Société que le troisième congrès de l'Association aura lieu à Lille, le 20 août prochain. Il exprime, tant au nom de la section dont il est secrétaire, qu'au nom du conseil même de l'Association, le désir que l'économie politique soit plus largement représentée au congrès de Lille qu'elle ne l'a été à ceux de Bordeaux et de Lyon, et que les maîtres de la science économique viennent se joindre aux hommes éminents qui, dans l'Association, se trouvent à la tête des sections de physique, de chimie, d'anthropologie, etc. Il ajoute que cette année le congrès sera présidé par M. d'Eichthal.

M. JOSEPH GARNIER annonce à la réunion la mort de M. David, économiste danois. Il rend hommage au savoir et aux qualités de cet ami de la science, qu'il avait déjà pu apprécier au congrès des économistes tenu à Bruxelles en 1847. M. David a été professeur d'économie politique à l'Université de Copenhague, directeur de la statistique, directeur de la Banque et ministre des finances pendant la résistance du Danemark contre l'agression prussienne. M. David a fourni une longue et utile carrière; il est mort plus qu'octogénaire.

M. Alfred Jourdan, répondant à une question qui lui est adressée par M. le secrétaire perpétuel, donne des renseignements très-intéressants sur le cours d'économie politique qu'il professe à la Faculté des sciences de Marseille. Ce cours, qui a lieu pendant le semestre d'automne et d'hiver, a attiré de trois et quatre cents auditeurs de toutes les classes de la société.

M. W. Besobrasoff, prié de communiquer à la Société ses impressions relativement à l'état des esprits, au point de vue des idées économiques en Russie et dans les pays qu'il a visités, dit que la jeunesse russe lui semble malheureusement plus accessible aux prédications socialistes qu'à l'enseignement économique; que peut-être y a-t-il eu néanmoins, sous ce rapport, quelque amélioration dans ces derniers temps.

M. Besobrasoff croit, d'autre part, que ce n'est plus aujourd'hui la France, mais plutôt l'Allemagne, qui est en Europe le foyer le plus redoutable de l'action et de la propagande socialiste.

M. Besobrasoff a pu étudier, pendant un mois de séjour en Angleterre, l'esprit des ouvriers de ce pays, et il assure que cet esprit est excellent. L'opinion est, en général, très-avancée, et même républicaine; mais cette opinion s'allie à un un très-grand respect de la loi, à des habitudes vraiment parlementaires et à une tolérance pleine de courtoisie pour les opinions contraires. M. Besobrasoff a été reçu avec toutes sortes d'égards à Londres dans un club d'ouvriers, l'*Elysæum-Club*. On lui a demandé son sentiment sur les hommes d'État et les philosophes anglais, notamment sur John-Stuart Mill et sur M. Bright, sur l'état social de la Russie, sur celui de l'Angleterre, etc., et on l'a écouté avec déférence. Des réponses très-mesurées et très-polies qui lui ont été faites, il ressort que les ouvriers anglais obéissent à un courant démocratique très-accentué, mais nullement socialiste. Les ouvriers de Londres ne se trouvent pas heureux, malgré leurs salaires élevés; mais ils se préoccupent surtout de la condition des ouvriers agricoles, qu'ils voudraient voir arriver à la propriété du sol comme les paysans français. Ils semblent perdre confiance dans l'efficacité des associations coopératives, et repoussent l'égalité de salaire admise par plusieurs de ces associations.

La communication de M. Besobrasoff, pleine d'intérêt et d'*humour*, est vivement applaudie.

Ensuite, conformément à ce qui avait été annoncé dans la dernière séance, la question des taxes spéciales proposées par M. Léon Say, ancien ministre des finances, devient le sujet de la conversation.

pliquer des chiffres qui ne donneraient que trop raison aux plaintes des Parisiens; mais il pense que sa situation de conseiller municipal de la Ville l'oblige à une réserve complète sur ce point délicat. Au reste, ces considérations n'ont point été sans frapper ses collègues, puisque les taxes proposées n'ont pu être adoptées qu'à 3 voix de majorité. Il espère que le Conseil d'État et l'Assemblée maintiendront les vrais principes et refuseront leur approbation à ces dangereuses innovations (1).

Si les taxes avec un emploi déterminé sont fâcheuses, dit encore M. Ernest Rondelet, il n'en est pas de même des taxes spéciales d'impôts comme celles qu'il avait proposées sur les hôtels meublés: les habitants de Paris ne la payeraient pas, et cette faible redevance passerait absolument inaperçue pour ceux qui ne séjournent que temporairement dans la ville. M. Ernest Rondelet se propose de soumettre à la Société d'économie politique la question suivante : *De l'établissement d'une taxe municipale sur les hôtels.*

M. A. Mangin, publiciste, se déclare, en principe, très-partisan des taxes spéciales. L'idéal de la civilisation n'est point du tout dans sa pensée, comme dans celle du préopinant, de faire payer indistinctement toutes choses à tout le monde. C'est là plus que du socialisme: c'est du communisme. Ce qui est juste et ce à quoi, par conséquent, il faut tendre, c'est que chacun paye les services qu'il reçoit de l'État ou de la commune, absolument comme il paye ceux qu'il reçoit des particuliers, c'est-à-dire dans la mesure où il les reçoit. A ce point de vue, l'État n'est, vis-à-vis des citoyens, autre chose qu'un salarié; c'est, comme on l'a dit souvent, un entrepreneur de sécurité, de propreté, de salubrité, de moyens de communications, etc. Entre les services que l'État rend aux citoyens, il faut faire deux parts distinctes : la part des services nécessairement communs et indivisibles, qui s'adressent à tout le monde, et dont tout le monde profite ou peut profiter, et les services divisibles qui s'adressent aussi à tout le monde et dont chacun peut user à son gré, mais qu'il est possible de lui faire payer au moment où il en use, de la même façon que s'ils étaient administrés par l'industrie privée. C'est le payement facultatif et proportionnel de cette seconde catégorie de services qui constitue proprement une taxe spéciale. On en trouve un exemple bien caractérisé dans la taxe postale, qui n'est autre chose que le prix perçu par l'administration

(1) On sait que deux jours après cette séance, le Conseil d'État, se rangeant à l'avis de la minorité du Conseil municipal, refusait son approbation aux taxes d'éclairage et de pavage.

des Postes pour chaque lettre ou paquet qu'elle transporte, et qui est naturellement et justement payé par celui qui réclame ce service, c'est-à-dire par celui qui envoie la lettre ou le paquet. Voilà le type de la taxe spéciale. Y a-t-il rien de commun entre cette taxe essentiellement juste, et contre laquelle il ne viendra jamais à l'esprit de personne d'élever une réclamation, et les prétendues taxes spéciales qu'on est en train d'établir à Paris et dans d'autres grandes villes? M. Arthur Mangin ne le pense pas, et M. Léon Say lui-même, le promoteur de ces taxes, ne le pense pas non plus; il l'a dit explicitement : La Ville de Paris a besoin d'argent, elle ne sait plus à qui ni à quoi en demander; elle a avisé les propriétaires, et n'osant plus, — on ne sait par quel scrupule — leur imposer des centimes additionnels sur le foncier et les portes et fenêtres, elle a dit : Nous exigerons des propriétaires un nouvel et triple impôt sous prétexte de balayage, de pavage et d'éclairage, et nous appellerons cela des *taxes spéciales*. Ce n'est pas plus difficile que cela. Eh bien, on a qualifié cet expédient financier de mesure « socialiste. » L'épithète, selon M. Arthur Mangin, est méritée. Les taxes dont il s'agit, en effet, n'ont de spécial que le nom; elles ont pour objet de procurer à la Ville l'argent dont elle a besoin pour des dépenses autres que le balayage, le pavage et l'éclairage, qui ne sont ici que des prétextes. Ce ne sont point les propriétaires qui défoncent les chaussées, qui usent les trottoirs, qui salissent la voie; ce sont les passants, et les passants c'est un peu tout le monde, mais ce sont surtout, et beaucoup, les chevaux et les voitures. C'est à cause des passants et pour les passants que l'on entretient et que l'on nettoie les chaussées et les trottoirs; c'est pour eux aussi qu'on éclaire la ville. Or, les passants, encore une fois, c'est tout le monde. Les services de pavage, de balayage et d'éclairage sont donc essentiellement des services publics indivisibles, ou, s'ils ont quelque chose de spécial, c'est par rapport aux passants avec chevaux et voitures, qui plus que d'autres détériorent et salissent la voie, et, plus que d'autres aussi, ont besoin qu'elle soit tenue viable, nette, et qu'elle soit éclairée la nuit.

On dit : La taxe se répercutera du propriétaire sur les locataires et finira par être payée par tout le monde. En ce cas, d'abord, répond M. Arthur Mangin, vous convenez que ce n'est plus une taxe spéciale, et le propriétaire n'est plus à vos yeux qu'un contribuable commode, dont il vous plaît de faire le répondant et, en quelque sorte, le caissier des autres contribuables. Mais il y a autre chose à considérer. Oui, le propriétaire, s'il le peut, se déchargera sur ses locataires, et soyez sûrs qu'alors, non content de se dé-[illegible], il fera en sorte de réaliser par l'augmenta-

tion de ses loyers, un bénéfice, et que la taxe lui sera pour cela un prétexte admirable. Dans ce cas, ce sont les locataires qui seront lésés, et, pour dire le mot, exploités. Mais tous les propriétaires n'ont pas cette facilité. Un grand nombre, dans les quartiers excentriques surtout, tirent à grand'peine un mince revenu de propriétés qui déjà leur imposent de lourdes charges. Pour ceux-là, pas de répercussion possible.

D'autres propriétaires, en grand nombre aussi dans les mêmes quartiers, n'ont pas de locataires, et habitent seuls leur maison. Si la maison est un hôtel, un palais; si le propriétaire a 100,000 fr. de rente, on dira sans doute : « Il peut payer », bien que ce ne soit pas là certes un argument scientifique, car il ne s'agit pas de savoir si les gens *peuvent*, mais s'ils *doivent* payer. Mais on oublie les familles qui, avec un petit revenu, gagné souvent au jour le jour par le travail, habitent loin du centre une petite maison, s'imposent des sacrifices pour avoir un chez soi. Il semble à M. Mangin que cette propriété est digne de ménagement, d'intérêt même. Pourtant on la taxe *à raison de sa façade,* sans discernement, comme on taxe une maison de cinq ou six étages rapportant un gros revenu. Enfin, on oublie qu'après ces petits propriétaires qui n'ont que de quoi se loger, il y a encore ceux qui n'ont qu'un terrain, et qui, eux aussi, sont taxés toujours en raison de leur façade. Où donc se fait ici la répercussion ?... M. Arthur Mangin conclut, en résumé : Que les taxes dites spéciales préconisées par M. Léon Say sont arbitraires, puisqu'elles ne correspondent nullement à des services rendus nécessaires par ceux qui les payent, ou leur profitant plus qu'à d'autres; en visant le riche et l'oisif, elle atteignent le pauvre et le travailleur; bref, elles sont insoutenables au point de vue économique, aussi bien qu'au point de vue de la justice distributive.

M. Alphonse Courtois a peine à se défendre contre l'influence exercée par la haute autorité de l'auteur de la proposition. Il n'oublie pas dans quelles conditions déplorables M. Léon Say a trouvé les finances et l'admininistration de la Ville de Paris, et combien, sous lui, la transformation a été rapide et était avancée lorsqu'il quitta ses fonctions de préfet. Cependant, il n'est pas sympathique aux taxes spéciales.

Il signale d'abord l'accroissement des frais de perception qu'elles doivent nécessairement amener. Dans l'industrie privée, sous l'action de l'intérêt personnel, on comprend jusqu'à un certain point qu'un même individu, comme cela a lieu dans les petites villes, puisse cumuler plusieurs professions et les exercer alternativement

avec un certain succès. Mais lorsqu'il s'agit d'un personnel d'employés, qui a un zèle naturellement plus limité que s'il travaillait pour sa chose propre, il est difficile de lui demander de se prêter à une certaine mutation de fonctions journalières; il faut alors, pour chaque taux spécial, constituer un personnel spécial, ayant un matériel spécial et tout ce qui s'ensuit. De là des frais considérables.

Il est, d'ailleurs, contraire à un bon ordre financier de morceler un budget; car établir des taxes spéciales en regard de dépenses qu'elles doivent couvrir dans la proportion du bénéfice que chaque contribuable en tire, c'est bien faire aussi un budget spécial. Il y aura donc autant de budgets que de taxes spéciales et on aura beau, graphiquement, fondre en recettes et dépenses le budget spécial dans le budget général, cela ne formera pas moins bel et bien, en fait, un budget au petit pied par chaque taxe spéciale.

Du reste, ces taxes spéciales ont la prétention, que leur nature leur refuse, d'imiter ce qui se passe dans l'industrie libre. Dans l'industrie libre, les prix se débattent avec liberté et concurrence, et s'établissent en vertu de la loi de l'offre et de la demande. La valeur se subordonne à l'utilité et à la rareté.

Pour les services rendus par ces petits États que l'on appelle des municipalités, il n'y a pas de concurrence possible et, sauf l'action des délégués, des représentants des contribuables, il n'y a pas davantage liberté chez ces derniers pour le taux à payer; il leur est imposé : c'est un *impôt*. Il n'y a même pas à prendre ou à laisser, il n'y a qu'à prendre; dans les termes du règlement d'application, la consommation est forcée.

On ne peut rentrer dans la vérité des choses et le faire avec économie qu'en réclamant par une taxe générale la proportion des jouissances que chacun peut tirer des dépenses publiques. On ne veut pas augmenter les centimes additionnels sur les contributions directes; on ne peut, au point où ils sont parvenus, surcharger les octrois sans risquer de les voir se dérober et tromper les perspectives du fisc; eh bien ! prenons, dit M. Courtois, une autre forme d'impôt qui soit en rapport réel avec les possibilités des contribuables, avec leur degré de fortune, prenons l'impôt sur le revenu. M. Courtois verrait donc avec plaisir l'impôt sur le revenu perçu par les villes dans des conditions modérées d'abord, puis de façon à remplacer peu à peu les taxes indirectes qui gênent la circulation, et les taxes directes, qui seraient autrement employées par l'État. Cela arriverait indirectement à permettre au budget général de l'État de se clore à l'avenir avec des excédants.

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire, reproche aussi aux taxes

nouvelles de rompre l'uniformité de notre régime financier et d'entraîner dans l'application des difficultés plus grandes qu'on ne croit.

A Paris, on fait peser la taxe du balayage sur les propriétaires. A Lyon, le conseil municipal demande l'autorisation d'établir une taxe semblable; mais c'est aux locataires qu'il veut l'imposer. Voilà donc deux systèmes en présence, et il pourra bien s'en produire d'autres encore; il y a là une source de complications fâcheuses. D'autre part, on prétend faire payer aux contribuables les services rendus. Mais la ville de Paris a passé avec la Compagnie du gaz un contrat qui lui assure un revenu de 5 millions; — et c'est dans ces conditions qu'elle veut faire payer encore 3 millions aux propriétaires! Ceux-ci répondent avec raison qu'on ne saurait leur réclamer le montant d'une dépense qui est payée, et au delà. M. Wilson préférerait qu'on en revînt aux centimes additionnels. Mais, dit-on, la matière imposable est épuisée. Pas si épuisée, répond M. Wilson, puisqu'on la frappe de nouveau. On le fait, il est vrai, sous une forme nouvelle; mais en réalité, c'est la propriété que l'on atteint. Autant vaut agir franchement, et recourir à des centimes additionnels sur le foncier et sur les portes et fenêtres.

M. Léon Say répond à M. Wilson qu'il faut distinguer entre l'éclairage public et l'éclairage privé. Il est vrai que la ville de Paris perçoit environ 5 millions par an pour sa part dans les bénéfices du gaz, mais on peut dire que ce partage constitue un impôt sur l'éclairage privé. En effet, le public paye 30 centimes par mètre cube, et ne payerait que 25 ou 27 centimes si la ville de Paris ne prélevait pas 5 millions sur les bénéfices de la Compagnie du Gaz. C'est le gaz brûlé dans les boutiques, dans les théâtres, dans les intérieurs, qui fournit à la Ville de Paris cette ressource de 5 millions. Si on mettait un droit d'octroi sur les pavés des cours intérieures, on ne pourrait pas dire que cet impôt d'octroi constitue une taxe de pavage public.

L'éclairage public est payé aujourd'hui au moyen des ressources puisées dans l'impôt sur l'éclairage privé comme au moyen de toutes autres. La question est de savoir s'il ne faut pas en faire l'objet d'une obligation des riverains, obligation forcément rachetable en argent. Jadis, l'éclairage public était l'objet d'une prestation en nature; dans l'état actuel des choses, cette prestation ne peut plus se faire en nature; la ville de Paris demande qu'elle soit rachetée en argent. Il n'y a pas à se méprendre là-dessus, et l'impôt sur l'éclairage privé, perçu sous forme de partage des bénéfices de la

Compagnie du Gaz, n'a rien de commun avec la question de savoir si la prestation de l'éclairage en nature doit être payée en argent.

Quant au principe de l'impôt, il est certain que les riverains en profitent dans une large proportion; et quand l'administration municipale a été reconstituée à Paris après la Commune, ce sont les riverains qui ont demandé qu'on rétablit l'éclairage comme auparavant et sans faire d'économie sur le nombre des becs allumés.

Reste la manière de répartir, c'est un détail sur lequel on peut avoir des opinions diverses.

M. Menier, membre de la Chambre de commerce de Paris, n'est pas partisan de la multiplicité des taxes. Comme l'a expliqué M. A. Mangin, elles exposent les contribuables à l'arbitraire de l'administration. Il faut que chacun se rende compte de ce qu'il paye.

Toutefois M. A. Mangin a confondu deux choses distinctes, en demandant que l'impôt fût basé sur chaque service; il y a des services spéciaux et des services généraux. Les services spéciaux comme les Postes, le Télégraphe, peuvent être payés par le contribuable chaque fois qu'il s'en sert. Les services généraux sont indivis, au contraire.

Il n'y a de possible, ajoute M. Menier, que l'organisation syndicale soit pour une ville, soit pour un pays. Mais distinguons! L'organisation syndicale ne s'applique pas aux individus, mais aux choses; c'est une association d'intérêts et non pas une association de personnes.

Il faut pour assurer la liberté du travail que l'homme soit placé en dehors des intérêts. L'impôt ne doit pas être une capitation. Cette organisation syndicale doit essayer de faciliter le groupement des intérêts dans le but de favoriser la production, qui consiste à développer l'appropriation des agents naturels aux besoins de l'homme et à augmenter chaque année le total des utilités acquises. Toutes les taxes indirectes, toutes les entraves à la circulation des produits nuisent à la production en raison géométrique. Voyez le mal que fait aux affaires l'élévation de 1 p. 100 seulement du taux de l'escompte! Maintenant, au lieu de 1 p. 100, mettez 25, 50, 100 pour 100, taux auxquels s'élèvent les droits d'octroi, les douanes, etc., etc. Évaluez l'intensité de l'arrêt permanent qu'elles apportent à la production et à la consommation en entravant la circulation!

M. Menier rappelle qu'il attirait déjà il y a six mois l'attention de la Société sur la question de l'incidence de l'impôt, que l'on a

trop négligée jusqu'à présent. Car c'est là une question capitale. Il répète que c'est la richesse et non le besoin qu'il faut frapper. Si l'incidence continue de frapper en bas, c'est-à-dire sur le besoin, les désordres sociaux se perpétueront et s'aggraveront même; car il n'y a pas de loi économique réglant, modérant cette répercussion de bas en haut. Si la répercussion avait lieu au contraire de haut en bas, elle serait réglée par la seule loi formelle de l'économie politique, la loi de l'offre et de la demande.

Alors tous les gens de bonne foi s'apercevraient que l'impôt agit en vertu d'une loi économique, et à l'agitation, à l'irritation succéderait le calme dans les esprits.

Enfin, pour conclure sans s'écarter de la question, en tenant compte de toutes les résistances contre lesquelles se heurte un Conseil municipal, M. Menier préférerait à une taxe spéciale dont la mauvaise application pourrait nuire à une idée saine, l'adjonction de centimes additionnels aux trois contributions directes de répartition. Cela vaudrait mieux, en attendant une réforme fiscale complète, que de prendre pour assiette de l'impôt l'importance d'une façade qui est loin de de représenter d'une manière rigoureuse l'importance d'un immeuble.

M. Robinot, attaché au Crédit industriel, se préoccupe surtout de l'incidence de l'impôt. A défaut de l'impôt sur le revenu, qui est pour lui l'idéal, on est bien obligé de recourir à d'autres ressources, et M. Robinot croit qu'on fait bien de s'adresser aux propriétaires, qui sont des intermédiaires naturels entre le fisc et la population, sauf à détaxer ceux qui n'ont pas de locataires.

M. de Labry, ingénieur, donne des détails sur les difficultés et l'arbitraire qui sont inséparables de l'établissement et de la répartition de taxes, telles que celles du balayage, du pavage, de l'éclairage.

Il pense que, si l'on voulait imposer les propriétaires de Paris, sauf répercussion sur leurs locataires, on aurait mieux fait d'employer le mode suivant.

L'impôt mobilier est perçu à Paris sur les locataires en raison exacte de leurs loyers. Depuis que l'enregistrement des baux est devenu obligatoire et effectif, l'administration, pour établir cet impôt mobilier, a établi le compte exact du revenu de chaque immeuble urbain; ce compte comprend les parties d'immeubles occupées par le propriétaire, et dont le prix de location est évalué pour la perception de l'impôt mobilier sur le possesseur; on défalquerait de ce compte le revenu des locaux accidentellement non

loués. L'administration pourrait donc lever sur les propriétaires une contribution additionnelle à l'impôt foncier, et qui serait exactement proportionnelle au revenu de leur immeuble. Cette taxe serait d'une répartition équitable, d'une perception facile et économique; elle échapperait à la multiplicité des objections et des plaintes de détail que soulèvent les trois taxes prétendues « de remboursement » qui sont en question.

Le même procédé pourrait s'appliquer à toutes les villes de France.

M. Joseph Garnier comprend très-bien les difficultés que rencontre l'application des taxes locales; mais, en principe, il lui est impossible de ne pas voir, dans le propriétaire qui se fait payer par les locataires ou qui est son propre locataire, le véritable contribuable justement atteint par des impôts spéciaux correspondant à des services spéciaux. Ne sont-ce pas les propriétaires et les locataires, leurs fournisseurs, leurs clients, leurs amis, qui usent et salissent la voie, profitent de la lumière, de l'arrosage, etc.? S'il est juste que l'État ou la commune contribuent pour les services rendus au public circulant, il est juste aussi que les propriétaires et les locataires contribuent pour les avantages spéciaux et personnels qu'ils en retirent.

M. Arthur Mangin, répondant à MM. Léon Say, Menier et Joseph Garnier, fait observer d'abord que les réclamations des commerçants et même celles de quelques propriétaires ne sauraient être invoquées comme un argument en faveur de la spécialité réelle des taxes de balayage, de pavage et d'éclairage, et que l'on ira fort loin si l'on veut prendre au sérieux les sollicitations des particuliers, demandant sans cesse à l'État ou à la municipalité de « faire aller leur commerce. » Les protectionnistes ne raisonnent pas autrement pour justifier les droits d'entrée et les prohibitions; ils font valoir aussi les réclamations de quelques industriels intéressés. D'ailleurs, les commerçants qui tiennent à ce que la rue soit bien entretenue, bien nettoyée et bien éclairée devant leurs boutiques, ne sont pas ceux auxquels on fait payer la taxe, et il leur est facile de se montrer exigeants aux dépens d'autrui. Ceux qui payent, encore une fois, ce sont les propriétaires, dont la plupart n'ont, dans la question de la voierie, qu'un intérêt secondaire.

M. Arthur Mangin conteste de nouveau la théorie de répercussion qui a été soutenue par M. Menier, et qui, tout au moins, n'est applicable qu'à certains propriétaires, et ne l'est ni à celui qui habite seul son immeuble, ni, *à fortiori*, à celui qui n'a qu'un terrain sans habitation.

Le propriétaire qui habite sa maison est, a dit M. J. Garnier, son propre locataire ; la rue est entretenue, balayée et éclairée pour lui et pour les personnes qui viennent chez lui, pour les fournisseurs qui lui apportent ses provisions. Cet argument, « répond M. A Mangin, n'aurait de valeur que si la taxe était perçue en raison du nombre des locataires ou du revenu de l'immeuble, ainsi que quelques orateurs l'ont proposé avec raison ; mais le propriétaire qui occupe sa maison entière, *n'est qu'un seul habitant* ; il n'use de la voie publique et de l'éclairage que *comme un*, et on le taxe en raison de sa façade, absolument comme celui qui représente dix, vingt locataires ou habitants. Encore une fois cela est absolument inique. Les taxes dites spéciales ne sont donc qu'un expédient arbitraire. Le propriétaire est ici une sorte de *tête de turc*, sur laquelle on frappe sans scrupule à coups redoublés ; on le suppose riche, bien que souvent il ne soit rien moins ; et puis, comme l'a dit justement M. Labry, il ne peut se dérober ; c'est pourquoi, on s'en prend à lui de préférence, sans merci de la raison économique, ni de l'équité.

M. le Président, avant de lever la séance, se félicite de ce que la Société n'ait pas de vote à émettre sur la question ; il pense qu'elle serait, comme il l'est lui-même, embarrassée de se prononcer, et tentée de donner un peu raison à tout le monde. Ce qui ressort, cependant, de plus clair de cette discussion, c'est qu'il faut payer, et que pour payer il faut produire, c'est-à-dire pouvoir travailler et utiliser les propriétés, afin que les propriétaires se ressentent moins de la fatalité de leur situation, qui les expose plus directement aux atteintes du fisc.

Au sujet de ce qui a été dit dans la dernière heure relativement à la fondation de la Société d'économie politique de Lyon, M. Alph. Courtois a adressé la lettre suivante à M. le Secrétaire perpétuel :

Paris, le 17 juin 1874.

Mon cher collègue, je lis dans le compte-rendu de la séance du 5 juin de la Société d'économie politique de Paris (*Journal des Économistes* de juin, p. 436), que c'est à l'initiative de deux membres de la Société d'économie politique de Paris, M. Victor Philippe, ce chaud défenseur des libertés économiques à Lyon, et votre ami, signataire de la présente, qu'est due la fondation de la Société d'économie politique de Lyon.

Ce n'est que justice de rappeler, à ce sujet, toute la part qu'a eue, dans l'élaboration de la première idée de cette fondation, un des esprits les

plus distingués de la cité lyonnaise, M. Jean Tisseur, secrétaire de la Chambre de commerce de Lyon, à qui ses éminentes qualités de poëte n'ont rien enlevé de son constant amour de la liberté commerciale, si elles ne l'ont pas fortifié.

J'ajouterai que la vulgarisation des vérités économiques, grâce au dévouement et à l'éloquence de M. Henri Dameth, avait préparé le terrain, et que nous avons eu peu de peine à intéresser à la formation de cette Société une foule d'éminents esprits, disciples modestes de leur concitoyen J.-B. Say.

Agréez, etc. ALPH. COURTOIS.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — Propositions et manifestes hâtant la solution de la crise constitutionnelle en France. — Voies économiques : la convention postale avec les Etats-Unis, la convention monétaire, le traité de commerce avec la Russie. — Discussion à propos du déficit et de la proposition de M. Wolowski. — Concours créé par la Société d'économie politique de Lyon, pour un traité à l'usage des écoles primaires. — Critiques de l'enseignement universitaire par un membre de l'Institut. — Population de la Chine — Mort de MM. David, de Copenhague, Denis Potonié, É. Peugeot, de Valentigney.

La crise politique s'accentue et marche vers une solution très-prochaine. Mais cette solution, hâtons-nous de le dire, semble devoir être pacifique et légale, conformément au sentiment général de l'opinion, fatiguée, irritée des lenteurs qu'ont plus ou moins habilement créées les meneurs des partis monarchiques.

Ce mouvement s'est trouvé accéléré en peu de jours par la proposition de M. Casimir Périer (centre gauche), celle de M. Lambert de Sainte-Croix (centre droit), celle de M. La Rochefoucauld-Bisaccia (extrême droite). Les deux premières aboutissant, l'une visiblement, l'autre forcément à la consolidation de l'ordre de choses républicain, ont été renvoyées à la commission des Trente; la troisième, demandant la monarchie, n'a été qu'envoyée à la commission d'initiative, dont la majorité est républicaine; c'est un convoi de seconde classe. Quant à la commission des Trente, qui aura fait preuve, à quelques exceptions près, d'autant d'incapacité relative que de mauvais vouloir, elle ne parviendra pas à enterrer les deux premières propositions, celle du centre gauche notamment, un convoi de première classe. Mais les événements sont plus forts qu'elle.

La Chambre par le renvoi de ces propositions, le Président de la République par son Message, M. de Chambord lui-même par son Adresse au « peuple des Francs, » le ministère par la communication de son desideratum constitutionnel, l'opinion publique par ses sarcasmes, semblent avoir mis fin à tous ces prétextes d'ajournement. La commission est en train de formuler une conclusion qui sera le point de départ de résolutions propres à mettre un terme à l'indécision qui paralyse tout et qui inquiète à bon droit les travailleurs privés de salaires.

En attendant, l'Assemblée nationale a avancé la tâche constitutionnelle qu'elle s'est donnée en vidant, à propos de la loi électorale municipale, les plus grandes difficultés que présente la loi électorale générale, à savoir celle de l'âge, maintenu non sans peine à 21 ans, et celle du domicile, fixé à un minimum de deux années.

Dans l'ordre économique, l'Assemblée a adopté, pour ainsi dire, sans discussion : le traité postal avec les Etats-Unis, le traité de commerce et une convention consulaire avec la Russie, auquel notre Revue a consacré un article spécial à l'un de nos collaborateurs les plus autorisés, et l'annexe à la convention de la quadruple alliance monétaire, que nous réproduisons au Bulletin.

Dans ses dernières séances, elle s'est donné force peine pour choisir l'expédient financier le plus propre à faire disparaître le déficit à couvrir dans les budgets de 1874 et 1875.

M. le ministre des finances a derechef défendu sa proposition d'un nouveau demi-décime sur l'enregistrement et les contributions indirectes. M. Wolowski, rapporteur de la Commission, a brillamment exposé à la tribune les mesures qui ont fait l'objet de l'avant-dernière discussion de la Société d'économie politique et qui consistent dans un nouvel arrangement avec la Banque, laquelle se contenterait d'un remboursement de 150 millions au lieu de 200. Le vote de la majorité semble acquis à cette proposition, déjà mise en avant par M. Léon Say l'an dernier, et éloquement soutenue par M. Bocher, du Calvados.

— La Société d'économie politique de Lyon, voulant aider à la vulgarisation des notions fondamentales de la science économique, a voté, dans sa séance du 1er mai, un prix de 1,000 francs en faveur du meilleur traité d'économie politique « écrit spécialement en vue des maîtres et des élèves des écoles supérieures et primaires. »

Voici le programme de ce concours, signé par M. P. Piaton, président, et M. Tavernier, secrétaire :

La Société ne méconnaît pas la valeur d'un grand nombre des ou-

vrages élémentaires qui ont paru jusqu'à ce jour, mais elle désire que les concurrents s'inspirent surtout de la nécessité où les instituteurs, chargés d'enseigner cette science, se trouvent obligés d'en étudier d'abord eux-mêmes les principes et les applications. Elle demande, en conséquence, un exposé clair, méthodique, succinct et aussi complet que possible des lois et des faits économiques, qui soit d'un style simple et d'une rigoureuse orthodoxie ; un exposé qui vise droit aux questions pratiques d'utilité et de sécurité générales, qui évite les discussions oiseuses et les définitions abstraites, qui laisse de côté les théories controversées; en un mot, un exposé qui serve de *vade-mecum* aux jeunes gens au sortir des bancs et qui puisse, en même temps, offrir aux ouvriers une lecture attrayante.

Il s'agit d'une œuvre de propagande et de moralisation : c'est recommander aux concurrents d'aborder avec prudence certaines questions qui agitent les esprits, mais de les examiner et de les résoudre au nom de la vérité scientifique, de la justice et de la liberté.

Du reste, la Société d'économie politique n'impose aucun programme, aucune forme de rédaction, laissant, sous ce rapport, toute latitude aux auteurs, à la condition toutefois que le travail ne dépasse point les limites d'un livre élémentaire (environ 200 pages d'impression). Elle n'acceptera, à ce concours, que des œuvres inédites, et elle se réserve de ne donner le prix qu'à celle qui lui paraîtra vraiment digne de son patronage. Elle pourra cependant décerner des mentions honorables.

Les mémoires envoyés devront être rédigés en français, et parvenir à M. le questeur de la Société avant le 31 décembre 1874.

Ils appartiendront tous aux archives de la Société, où les auteurs pourront en faire prendre copie.

Tous les manuscrits porteront une épigraphe répétée sous pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si l'auteur du travail obtient le prix.

L'ouvrage couronné sera inséré dans les Annales de la Société, qui en favorisera d'ailleurs la publication par tous les moyens à sa disposition ; et l'auteur devra, d'accord avec elle, faire de son livre, dont les droits lui resteront acquis, une édition qui réponde aux intentions déterminantes du concours (1).

Ce concours, nous l'espérons, suscitera quelque bon livre nous veau, mais la Société de Lyon est un tant soit peu exigeante. Assu-

(1) Pour tous renseignements ou communications, s'adresser par lettre affranchie, à M. Jules Dumond, questeur de la Société d'économie politique, 12, rue de la Bourse, à Lyon.

rément, les concurrents pourront faire des exposés succints, clairs, méthodiques, sobres de discussions oiseuses. Nous admettons aussi que la commission d'examen saura discerner l'orthodoxie dans les œuvres qui lui seront présentées. Mais ne va-t-elle pas un peu loin quand elle exige des définitions non abstraites? Peut-il y en avoir d'autres? Peut-on laisser de côté les théories controversées? Peut-on espérer qu'un petit manuel de 200 pages offrira aux jeunes gens, au sortir des bancs, et aux ouvriers une lecture attrayante? Trouvera-t-on quelque Bastiat ou quelque Franklin? Qui sait! En tout cas, il n'est pas mauvais de s'en enquérir. Pour obtenir, la première condition est de demander : *Petite et accipietis*, dit l'évangéliste.

— La ville de Lyon nous fournit encore un fait intéressant à noter. M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, a été appelé (en sa qualité de président de l'association française pour l'avancement des sciences qui a tenu l'an dernier un Congrès à Lyon), à présider, le 28 juin dernier, la distribution des récompenses aux élèves des cours d'enseignement professionnel du Rhône. Nous lisons dans ce discours un passage où l'orateur signale la fausse voie dans laquelle l'Université se trouve engagée et qu'on ne saurait trop signaler au ministre de l'Instruction publique et à nos futurs législateurs.

Voici comment s'est exprimé M. de Quatrefages :

« Je suis ambitieux d'instruction pour ces classes laborieuses que nous voulons tous élever à la hauteur du rôle que leur font les événements. Mais, en m'exprimant comme je viens de le faire, je ne songeais pas à elles seulement; je pensais à nous tous et à un danger qui peut naître des progrès mêmes que nous provoquons.

« Par la force des choses, par le progrès des générations, l'enseignement municipal, celui que vous donnez, Messieurs, celui que donnent Bordeaux, Mulhouse, Amiens, etc., se développera avec une rapidité croissante. Il envahira, je l'espère, la grande masse des travailleurs. Forcément aussi, et en vertu des nécessités auxquelles il doit pourvoir, il restera surtout scientifique. Par là, il se mettra de plus en plus en opposition avec l'enseignement donné jusqu'ici par l'État.

« Il ne faut pas se le dissimuler; en dépit des programmes, cet enseignement appartient essentiellement au grec et au latin. Une assez large place est encore assurée à la rhétorique française, et l'on vient d'agrandir celle de la philosophie. Mais les sciences, les langues vivantes n'y sont considérées que comme autant d'accessoires importuns. En somme, l'idéal de l'État est avant tout de former des jeunes gens sachant écrire

dans une langue morte un discours ou des vers sur les idées et les sentiments d'une société qui n'existe plus.

« Quelle entente pourra s'opérer entre ces représentants d'un passé à jamais éteint, habitués à se contenter de mots sonores, et vos élèves, forcément hommes du présent, nourris de faits précis et d'idées pratiques? Aucune ; les habitudes d'esprit seront trop différentes, et la lutte sera d'autant plus vive que les deux enseignements auront porté plus de fruits.

« Donc, il faut que l'un des deux entre en arrangement avec l'autre et lui fasse une juste part. Lequel des deux doit céder? La réponse ne saurait être douteuse. Forcé de pourvoir au pain de chaque jour, l'ouvrier ne peut apprendre le latin et le grec, il n'a pas le temps de songer à polir des périodes. C'est l'État qui doit élargir ses programmes et s'approprier ceux de l'enseignement municipal.

Puisque l'État se charge d'instruire quiconque peut payer et suivre ses leçons, il doit enseigner d'abord à tous ce qui sera utile ou nécessaire à tous. Or, le latin et le grec ne serviront jamais qu'au petit nombre. Les langues vivantes, les éléments des sciences, sont d'une application journalière ; leur étude développe et grandit l'esprit au moins autant que celle de n'importe quelle grammaire latine ; elles répondent bien mieux aux facultés de l'enfance. Donc, il faut leur donner le pas.— Dans ma pensée, que je n'hésite pas à dire tout entière, nul ne devrait être admis à apprendre les langues mortes avant d'avoir passé par un ensemble d'études analogue à celui que j'esquissais tout à l'heure. A coup sûr les élèves ainsi préparés n'auraient plus besoin de huit ou neuf ans pour parcourir la carrière classique.

« Vous m'excuserez, Messieurs, d'avoir touché incidemment à cette grosse question de la réforme des lycées, que j'aurais peut-être dû laisser de côté, ne pouvant la traiter comme elle doit l'être. J'ai été entraîné malgré moi et par mon sujet même, et par la pensée de ceux que je devais rencontrer ici. Il n'y a pas seulement des ouvriers dans cette assemblée ; il y a aussi des hommes représentant à divers titres les principales classes aisées. J'ai cru pouvoir m'adresser aux autres, car leurs intérêts sont les mêmes.

« Dans un temps agité comme le nôtre, alors que le présent est en travail d'enfant de l'avenir, il importe à tous qu'un rapprochement sérieux, réel, s'effectue entre toutes les couches honnêtes de la société.

L'honorable membre vise principalement, dans son discours, les sciences proprement dites, et plus spécialement les sciences naturelles ; mais ce qu'il dit fortifie nos incessantes réclamations en faveur de l'enseignement de l'économie politique, la plus utile des sciences « naturelles ».

— Dans une notice que M. Daubrée a lue récemment à la Société de géographie au nom de M. l'abbé David, un des hardis explorateurs de la Chine, on trouve quelques renseignements sur la population chinoise, dont les évaluations ont fait dernièrement le sujet de si vives controverses.

D'après M. l'abbé David, la grande rebellion de ces dernières années a exercé de tels ravages que, soit massacre, soit dispersion de populations qui ont émigré vers l'ouest, la population de certaines provinces de la Chine centrale a été, non pas seulement décimée, mais réduite à la moitié, au tiers et même au cinquième de ce qu'elle était auparavant. Ce fait peut expliquer en partie la divergence des opinions des voyageurs européens sur le nombre total de la population de l'empire du Milieu.

Suivant les époques et aussi selon les régions visitées, les évaluations peuvent présenter d'énormes différences. Cependant, en l'état actuel, M. l'abbé David croit que son honorable émule, le baron de Richtofen, est loin de compte quand il évalue à cent millions seulement la population actuelle de l'empire chinois. « Tous les missionnaires qui connaissent la Chine, dit M. l'abbé David, n'ont qu'une voix pour dire que cette estimation est bien au-dessous de la réalité», et M. David, basant son estimation sur les appréciations qu'il a pu faire pour le Kiangsi, qui est une des dix-huit provinces de l'Empire, et qu'il considère comme une moyenne inférieure à la réalité, est arrivé au chiffre de plus de 300 millions. Comme les Chinois se marient fort jeunes, la population se décuplerait en une vingtaine d'années, n'était la misère qui provoque trop souvent l'abandon des enfants, l'avortement et même l'infanticide, n'était aussi la petite vérole qui exerce de terribles ravages. « Sans doute, dit M. l'abbé David, les voyageurs sont étonnés de voir vide l'intérieur de presque toutes les villes chinoises, mais en échange j'ai toujours été surpris de rencontrer de nombreuses familles établies au milieu de montagnes que l'on croit solitaires, dans les vallées les plus élevées, sur des côteaux escarpés qui nous sembleraient inhabitables, et cela autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'ancienne Chine. Ainsi, sur la lisière de cette gigantesque frontière qui s'étend de la Corée au Tonkin, la population chinoise se trouve maintenant aussi nombreuse que dans les parties limitrophes de l'intérieur : elle continue à y faire partie intégrante des provinces dont elle émane. »

—Cette chronique se terminera aussi tristement que la dernière par des notices nécrologique.

Nous avons appris par la presse la mort d'une illustration éco-

nomique du Danemark, M. David, vaillant octogénaire qui, il y a peu d'années, pendant que ce petit pays s'efforçait de résister aux violences de la Prusse, tenait le portefeuille des affaires étrangères. M. David avait longtemps professé le cours d'économie politique à l'Université de Copenhague et dirigé le bureau de la statistique; plus tard il avait été directeur de la Banque.

Un autre vieillard, non moins digne de toute l'estime des économistes, vient de s'éteindre à Paris, à l'âge de 77 ans. Nous voulons parler de M. Denis Potonié, ancien commissionnaire en marchandises, dont l'âme ardente a été vraiment passionnée pour le progrès, et qui a toujours payé de sa personne et de sa bourse, dans toutes les circonstances où il espérait être utile aux débouchés et au développement de l'industrie parisienne, qui n'a pas fait sa fortune et lui devrait bien un monument. Il était en 1846 un des membres les plus agissants et les plus zélés de l'association pour la liberté des échanges, et il n'a cessé, malgré la surdité qui l'a atteint de bonne heure, de coopérer à tous les efforts des hommes d'initiative et de dévouement. C'est avec un certain nombre de ces « mordus », nous disait un jour Cobden, en nous le désignant, que les grandes causes finissent par réussir et que nous avons vu en Angleterre triompher la ligue du *free trade*.

Nous devons aussi un souvenir à M. Émile Peugeot, de Valentigney (Doubs), enlevé dans toute la force de l'âge. M. Peugeot n'était pas seulement un habile manufacturier et un patron sympathique à ses ouvriers; esprit ardent et progressif, cœur généreux, il a été un des plus dévoués et des plus chaleureux promoteurs de l'arbitrage international. La Société des amis de la Paix l'avait choisi pour son président, il y a près d'un an.

Paris, ce 14 juillet 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DE MAI 1874).

ABADIE. *Les chemins vicinaux subventionnés* et les droits des communes. In-8, 32 p. Alençon, imp. Pessey.

Alfa (l') *des hauts plateaux* de l'Algérie. In-8, 56 p. Alger, imp. Bouillé.

Allons faire fortune à Paris! par l'auteur du mariage au point de vue chrétien. 4e édition. In-12, 152 p. Les librairies protestantes.

Annuaire du corps de l'intendance et des officiers d'administration. des bureaux de l'intendance, des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et du campement de l'armée de terre, établi sur les documents du ministère de la guerre. 1874. In-8. oblong, 404 p. Libr. Rozier.

Arlès-Dufour. In-8, VII-207 p. Guillaumin et Cie.

AUBÉ (M.-T.). *De la marine française*. In-8, 35 p. Rochefort, imp. Thèse et Cie.

BAGEHOT (W.). *Lois scientifiques du développement des nations* dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. In-8, 249 p. Germer-Baillière et Cie.

BARRAU (Eugène DE). 1789. *Le Rouergue*, étude historique et critique des institutions électorales de l'ancien et du nouveau régime. 1er vol. Sénéchaussée de Rodez. In-8, CCX-422 p. Rodez, imp. et libr. Ve Carrère.

BÁVIER (Ernest DE). *La sériculture*, le commerce des soies et des graines et l'industrie de la soie au Japon. Avec une carte de Japon et 7 pl. In-8, VIII-157 p. Lyon, imp. Pitrat aîné; lib. Georg.

BARRET. *Une question d'ordre public*. L'instruction obligatoire. In-8, 15 p. Saint-Etienne, imp. ve Théolier et Cie.

BEAUVISAGE (E.). *Guide du déposant à la caisse de retraites pour la vieillesse*, suivi des tarifs à 5 0/0 et des calculs détaillés pour tous les âges. Modifié conformément à la loi du 20 décembre 1872 par son fils, G. Beauvisage. Lois des 28 juin 1850, 12 juin 1861, 4 mai 1864 et 20 déc. 1872. Décret du 27 juillet 1861. 19e édition. In-4, 32 p. Imp. et libr. P. Dupont.

BERGERON (J.). *Rapports présentés au comité consultatif d'hygiène de France*. Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène et de salubrité des départements pendant les années 1870 et 1871. Démographie comparée. Rapport sur un projet de publication par M. le Dr Bertillon. Rapport sur l'emploi des couleurs d'aniline pour la coloration des vins. In-8, 63 p. Libr. J.-B. Baillière et fils.

BERGERON (L.). *Un rêve de banquier philanthrope*. 6e édition. In-8, 8 p. Libr. Anger.

BIGORNE (Em.). *Manutention et comptabilité*. Ouvrage faisant suite à la Refonte et analyse des circulaires et instructions de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Nouvelle édition, mise au courant jusqu'au 1er janvier 1873. In-4, 491 p. Paris, boulevard de Port-Royal, 83.

BLANC (Paul). *La population de l'Algérie* en 1871. Conférences du 12 avril 1873, à Alger. In-8, 15 p. Alger, imp. Ferrouillat.

BLANCOND (I.). *Projet de barrage entre Calais et Douvres* pour joindre la France et l'Angleterre. In-4, 8 p. et 1 pl. Paris, imp. Gauthier-Villars; l'auteur, 17, place Dauphine.

BONNET (Armand). *Des droits du conjoint* survivant sur la succession du prédécédé. In-8, 32 p. Libr. Cotillon.

BORIE (Victor). *Le patrimoine universel*. Avec une introduction, par Michel Chevalier. 10e édition, revue et corrigée. In-8, 24 p. Libr. Auger.

BOURSIN (E.). *Questionnaire des examens au volontariat d'un an*, d'après les programmes officiels du ministère de la guerre. Enseignement primaire, agriculture, commerce, industrie. 4e édition. In-18, 108 p. Sagnier.

BRUNSWICK (Benoît). *La crise financière de Turquie*. In-8, 84 p. Libr. Amyot.

CAMESCASSE (Ernest). *Notice sur les chemins vicinaux en Europe*. In-8, 23 p. Paris, imp. Arnous de Rivière et Cie.

Colonisation de la Nouvelle-Calédonie. Notes et renseignements extraits de documents officiels. In-16, 16 p. Imp. A. Chaix et Cie.

COMBIER. *Notice sur la communauté des habitants de Liesse*. In-8, 160 p. Libr. Leroux.

Commission internationale du mètre. Réunions des membres français. 1873-1874. Procès-verbaux. In-8, 97 p. Imp. Nationale.

COURCY (Alfred DE). *La protection de la vie des navigateurs*. In-12, xx-146 p. Libr. Anger.

DARU (baron Eugène). *Encore un mot sur la question des haras*. 3e lettre à MM. les députés. Gr. in-4, 15 p. Sauton.

DEJUST (Henri). *L'esclavage*. In-8, 563 p. Auxerre. Durand et Pedone Lauriel.

Des moyens de mettre les chemins de fer d'intérêt local à la disposition des agriculteurs. In-8, 22 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

DESRUES (Alfred). *Du droit de suite* en matière de meubles, en droit romain, et du droit de suite sur les titres au porteur (art. 2279 et 2280 du Code civil, loi du 16 juin 1805, en droit français. Thèse de doctorat. In-8, 239 p. Libr. Pichon.

Douanes et sels. Tableau général des recettes, des dépenses et du produit réel à partir de 1789, d'après le compte définitif de chaque exercice. In-4, 61 p. et carte. Imp. Nationale.

DU CAMP (Maxime). *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle*. 3e édition, t. III. In-8, 544 p. Libr. Hachette et Cie.

DUCAUROY (C.-A.-René). *De la stabilité des familles*, considérée comme la condition fondamentale du gouvernement représentatif. In-8, 16 p. Hurtau.

DUCRAY. *Des droits des enfants naturels* en concours avec les enfants légitimes dans la succession de leur père ou mère. Rapport présenté par M. Ducray (conférences Neveu). In-8, 34 p. Paris, imp. Noblet.

DUCREST DE VILLENEUVE. *Rapport sur l'exposition internationale de pêche de Boulogne-sur-Mer*. In-8, 35 p. Chalamel aîné.

DUPANLOUP (Mgr). *L'enfant*. 3e édition, texte encadré. In-16, 523 p. et grav. Paris, Douniol et Cie.

DUPUY (Paul). *Etudes politiques*. Liberté individuelle et liberté générale. Un révolutionnaire français au XVIe siècle. L'individualisme de la réforme. Du principe d'autorité en politique. Une double centralisation. Le problème moral. Le problème social. La seconde chambre. De la commune. In-8, XXII-237 p. Libr. Germer-Baillière.

Exposition universelle en 1873 *à Vienne* (Autriche-Hongrie). Note de la chambre de commerce sur Reims et le département de la Marne. In-8, 22 p. Reims, imp. Luton.

FALIÈS (Louis). *Etudes historiques et philosophiques sur les civilisations*. Aztèques. Amérique du centre, péruvienne. Domination des Incas. Royaume de Quito. Océanie. T. 2. In-8, 622 p. Libr. Garnier frères.

FÉRET (Edouard). I. *Statistique générale* topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique *du département de la Gironde*. II. Division administrative du département. Etude spéciale de chaque commune.

Classification des vins, quantités récoltées par chaque propriétaire et prix de vente; orné de 242 vues de châteaux dessinées par Eug. Vergar. In-8, VIII-930 p. Libr. G. Masson.

FERNAND (Jacques). *Les cimetières.* Supprimer la fosse commune et les fosses temporaires. Pétition adressée à l'Assemblée nationale, au conseil municipal de Paris et aux autres conseils municipaux. Pour supprimer les fosses temporaires et la fosse commune et donner gratis aux pauvres le terrain à perpétuité, les riches paieront plus cher. In-12, 24 p. Libr. Vanier.

FOURNIER (Mgr). *Les œuvres ouvrières.* Discours prononcé en faveur de l'Union des œuvres ouvrières de France, dans l'église de la Trinité, à Paris, le 1er fév. 1874; par S. G. Mgr Fournier, évêque de Nantes. In-8, 16 p. Paris, imp. Plon et Cie.

FONSSAGRIVES (J.-B.). *Hygiène et assainissement des villes.* In-8, IX-568. Lib. J.-B. Baillière et fils.

GARCIN DE TASSY. *Science des religions.* L'Islamisme d'après le Coran, l'enseignement doctrinal et la pratique. 3e édition. In-8, 412 p. Maisonneuve et Cie.

GASPARIN (comte Agénor DE). *L'ennemi de la famille.* Gr. in-18, 371 p. Michel Lévy frères.

GAUSSEN (Maxime). *La Société internationale des travailleurs et ses doctrines* (séance de la Société des études pratiques d'économie sociale, 15 février 1874). In-8, 40 p. Imp. P. Dupont.

GAUTIER (Léon). *Appel aux ouvriers.* 2e et 3e éditions. In-8, 35 p. Imp. J. Leclère et Ce.

— *Histoire de la Charité.* In-32, 125 p. Paris, imp. J. Leclère et C. Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

GAZANO. V. SEMPÉ.

GIBARD (Ernest). *L'instruction primaire dans le Jura.* In-8, 151 p. Lons-le-Saulnier, imp. Gauthier frères.

GRAND (H). *Traité du recouvrement des amendes*, des frais de justice et de toutes condamnations pécuniaires prononcées au profit du Trésor, en matière de police simple, correctionnelle, criminelle et administrative. In-8, 396 p. Paris, imp. Masquin et Ce.

Impôt (l'), ce qu'il doit être (par A. L. P.). In-8, 36 p. Lille, lib. Leleu.

JANJON (M. l'abbé Polydore). *Quelques mots* sur la circulaire de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, *concernant l'enseignement secondaire*, et sur une lettre de M. Cuvillier-Fleury, membre de l'Académie. In-8, 141 p. Marseille, imp. Olive.

KLÜBER (J.-L.). *Droit des gens moderne de l'Europe.* Avec un supplément contenant une bibliothèque choisie du droit des gens. Revu, annoté et complété par M. A. Ott. 2e édition. In-8 et gr. in-18, XXXII-573 p. Paris, lib. Guillaumin et Ce.

KRUG-BASSE (Jules). *De l'organisation judiciaire* et *de la législation d'Alsace* avant 1789. In-8, 20 p. Lib. Cotillon.

LABROSSE (F.). *Indicateur des routes maritimes de l'Océan pacifique*, des mers de Chine, et de l'Australie, etc. In-8, XI-147 p. Vannes, imp. de Lamarzelles.

LAURENT CHIRLONCHON. *Historique des conseils d'administration des corps de troupe.* In-8, 18 p. Imp. et lib. Dumaine.

LAVILLE (O.). *Le bien-être moral et matériel des peuples* ou la diffusion de l'instruction primaire généralisée. Méthodes à l'appui. In-18, 20 p. Agen, imp. Nonbel.

LE DUC (Philibert). *Le principe de l'affouage.* In-8, 16 p. Paris, imp. Hennuyer.

LEGENTIL. *De la condition des apprentis à Paris*, et des principales œuvres qui tendent à l'améliorer. Société d'économie sociale. Séance du 4 janvier 1874. In-8, 42 p. Imp. P. Dupont.

LEVASSEUR (E.). *La géographie à l'Exposition universelle de Vienne* en 1873. In-8, 48 p. Imp. Martinet.

LUCAS (Ch.). *La peine de mort et l'unification pénale*, à l'occasion du

projet de code pénal italien. In-8, 40 p. Libr. Cotillon.

Malpeyre (L.). *Traité pratique des actes privés en matière civile, commerciale et administrative;* suivi de nombreuses formules d'actes et d'un tarif raisonné des droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque. Revu, augmenté et mis en rapport avec les dernières dispositions législatives, par P. Feytaud. 3e édition. In-18 jésus, xii-275 p. Imp. et lib. Dupont.

Marcailhov d'Aymont (Dr). *Manuel hygiénique du colon algérien.* In-12, 30 p. Alger, imp. Juillet-Saint-Lager.

Marjolin (Dr). *Rapport sur les causes du vagabondage* et sur les moyens de le prévenir. In-8, 24 p. Imp. A. Chaix et Ce.

Menier. *Conférence sur la réforme fiscale*, faite à Paris-Passy, le lundi 2 mars 1874. In-18, 40 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Millet (M.-C.). *Société protectrice des animaux.* Commission des oiseaux. Rapport sur les mesures législatives à prendre relativement à la chasse des oiseaux, présenté au nom de la Commission. In-8, 81 p. Impr. de Soye et fils; au siége de la Société.

Observations de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, sur le rapport de la Commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi sur les haras. In-4, 37 p. Imp. Malteste et Ce.

Plasman (M. de). *Des caractères des Français au XIXe siècle.* 2e partie. In-18 jésus, 191-316 p. Douniol et Ce.

Pressensé (E. de). *La liberté religieuse en Europe depuis* 1870. In-18 jésus, viii-451 p. Sandoz et Fischbacher.

Prix de règlement applicables aux travaux de bâtiment exécutés en 1874, approuvés par le Conseil général des travaux publics. Direction des bâtiments civils et des palais nationaux. Edition de 1874. In-4, 272 p. Libr. Cosse, Marchal et Billard.

Rapport de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne, 1873. *Conducteurs typographes.* Paris, in-8, 37 p. Lib. Ve A. Morel et Ce.

— *Selliers, tabletiers en peignes*, in-8, 73 p., ibidem.

Raudot. *Recensement de la population de la France* en 1872. In-8, Douniol et Ce.

Reboul (Eugène). *Le monde renversé*, 4e édit., in-8, 8 p. Lib. Anger.

— *Qui s'assure s'enrichit*, 9e édit., 8 p. Ibidem.

Reclus (Elisée). *La Terre, description des phénomènes de la vie du globe.* I. Les continents. Avec 256 cartes ou fig. intercalées dans le texte, et 25 cartes tirées en couleur. 3e édition, gr. in-8., iii-787 p. Hachette et Ce.

Recueil des travaux du comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire, publié par ordre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, t. III, in-8, iv-407 p. Lib. J.-B. Baillière et fils.

Recueil présentant, par chapitres, *les lois, décrets et règlements d'administration publique sur les contributions indirectes* publiés de mars 1869 (date de la nouvelle organisation) à septembre 1873. In-12, 84 p. Douai, imp. et lib. Crépin.

République (la) parlementaire. Essai touchant la science de la stabilité gouvernementale chez les peuples modernes, dédié aux huit millions de conservateurs français, par un humble roturier. In-8, 54 p. Nimes, lib. Chantard.

Révision partielle du cadastre. Imposition des friches mises en valeur. Proposition Lanel (art. 9 de la loi du 21 mars 1874). In-8, 65 p. Libr. Sauton.

Reybaud (Louis) *Le fer et la houille*, suivi du canon Krupp et du familistère de Guise. Dernière série des études sur le régime des manufactures. In-8, xiii-384 p. Lib. Michel-Lévy frères.

Ribot (Paul). *Du suffrage universel et de la souveraineté du peuple.*

In-8, xxii-313 p. Michel-Lévy frères,

Richard (A.). *Rapport* fait le 23 mars 1849 à l'Assemblée nationale constituante, au nom de ses comités de l'agriculture et de la guerre réunis *pour étudier la production du cheval* au point de vue des besoins de l'armée. Suivi du rapport fait à l'Académie des sciences de Paris sur le même sujet, le 16 avril 1840. In-12, xxxvi-166 p. Hachette et Ce, Dumaine.

Rivier (Théophile), pasteur. *La libéralité chrétienne*. In-18 jésus, vi-127 p. Sandoz et Fischbacher; Grassart.

Salvador (Edouard). *La marine marchande* à voile et à vapeur, et la marine militaire. In-8, 120 p. Amyot.

Sempé et Gazano. *La famille et la propriété*. In-32, 30 p. Impr. Jouaust.

Sergent (E.). *Traité pratique et complet de tous les mesurages*, métrages, jaugeages de tous les corps appliqués aux arts, aux métiers, à l'industrie, aux constructions, aux nivellements, etc.; enfin à la rédaction de toute espèce de projet de travaux du ressort de l'architecture, du génie civil et militaire, terminé par une analyse et une série de près de mille articles, avec détails sur la nature, la qualité, la façon et la mise en œuvre des matériaux; avec atlas de 47 pl. gravées en taille-douce sur acier. 7e édit., revue et augmentée, t. I, 2e fascicule. In-8. 770 p. Lib. Ve A. Morel et Ce.

Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires et des bibliothèques de l'armée. Compte-rendu de la séance publique tenue le 22 mars 1874 au théâtre du Vaudeville. Discours de M. Ed. Laboulaye sur l'éducation du pays par l'armée; précédé du rapport sur les opérations de la société, présenté au nom du conseil d'administration, par M. H. Faré, directeur général des forêts. In-8, 79 p. Delagrave et Ce.

Tarif général des dépêches. Administration des lignes télégraphiques. Ministère de l'intérieur. Avril 1874. In-4, 201 p. Imp. nationale.

Tarif officiel des douanes de France. 1er fascicule. Tableau des droits. In-4, 205 p. Imp. nationale.

Thizard (Léopold). *De l'influence des relations commerciales sur le développement du droit privé*. In-8, 48 p. Lib. Cotillon.

Tissot (J.). *Le catholicisme et l'instruction publique*. In-18 jésus, xxxiv-422 p. Sandoz et Fischbacher.

Vesin. *Le monopole des allumettes chimiques*. In-8, 20 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Vidau (A.). *Les pensions de retraite devant le Conseil d'Etat*. Projet Montblanc, où le fonctionnaire devient capitaliste. In-8, 24 p. Lib. Dentu.

Le Gérant, Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. de A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'IMPÔT, LES FINANCES

ET

L'ÉTAT DE LA POPULATION EN FRANCE

A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

Le règne de Louis XIV, après la mort de Colbert, se divise en deux périodes bien distinctes, embrassant un espace de temps à peu près égal. La première s'étend de septembre 1683 à septembre 1699, la deuxième de septembre 1699 à septembre 1715. Pendant la première période les peuples s'épuisent, mais la puissance de l'État reste intacte; de mauvais symptômes apparaissent, mais ils se dérobent encore derrière des dehors brillants, ils annoncent la crise plutôt qu'ils ne la constatent; dans l'administration des finances comme dans la direction générale des affaires publiques, de lourdes fautes sont commises, mais leurs conséquences immédiates permettent encore de se faire illusion sur leur portée; déjà l'on a recours à des expédients honteux, mais leurs résultats restent encore obscurs; le crédit est ébranlé, il n'est pas détruit; les déficits se couvrent par des emprunts qu'on rembourse en partie; les taxes indirectes continuent à fournir la portion la plus considérable du revenu; elles s'afferment facilement; une certaine régularité subsiste dans les payements, les écritures et les comptes. Pendant la deuxième période, au contraire, la décadence est complète, indéniable, irrévocable; la force absorbante du fisc s'énerve par son excès même; par moments il semble qu'elle en soit réduite à agir dans le vide; la banqueroute à l'état continu solde les comptes arriérés; les impôts extraordinaires se maintiennent en permanence; les impôts ordinaires rentrent à peine après de longs délais; les taxes indirectes trouvent difficilement des fermiers; leur produit baisse dans des proportions énormes; le désordre s'introduit partout, jusque dans les registres

des comptables, qui ne sont plus tenus à jour ; la patrie même est menacée ; au dehors, la France subit la défaite avec ses humiliations et ses périls, au dedans, elle souffre d'une misère telle qu'il faut se reporter aux plus sinistres époques de notre histoire, en 1592, en 1428, pour rencontrer quelque chose de comparable.

De ces deux périodes, celle qu'il importe le plus d'étudier à fond, c'est la première, car le mal, arrivé à son apogée, excite une horreur universelle ; contenu dans de certaines limites, il égare les esprits superficiels. On a vu des financiers considérer les années 1688 et 1689 comme les plus belles du règne de Louis XIV. Il ne s'est jamais rencontré personne pour faire l'apologie des quinze premières années qui ouvrent le XVIII[e] siècle.

La paix générale qui régnait en Europe depuis le traité de Nimègue, interrompue à la fin de 1683 et en 1684 par une courte lutte entre la France, l'Espagne et l'Empire, ne fut troublée sérieusement qu'au mois de septembre 1688. L'excès des constructions de luxe, la disette de 1684, et surtout la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, vinrent malheureusement contrebalancer ses bons effets. A partir de septembre 1688 jusqu'en septembre 1697, la guerre sévit, guerre acharnée, qui se termina au bout de neuf ans par le traité de Ryswick. Louis XIV tint tête à la fameuse ligue d'Augsbourg, qui avait réuni contre lui presque toutes les puissances européennes ; il le fit avec vigueur, et en définitive avec succès, mais non sans de grands sacrifices imposés à ses sujets. L'affreuse disette de 1692 et 1693, se mêlant aux rudes épreuves de la guerre, aggrava encore la situation du royaume.

Pour faire face aux difficultés créées par un tel ensemble de circonstances, un homme de génie n'aurait pas été de trop, et encore son intervention n'eût-elle été efficace qu'à la condition d'atteindre le mal dans sa source, en imprimant à la politique une direction différente de celle qu'on suivait. On ne trouva pas, et on ne désirait pas trouver un pareil homme. On voulait avoir sous la main des instruments dociles, rien de plus. On donna pour successeurs à Colbert Le Pelletier d'abord, et ensuite Pontchartrain, tous deux honnêtes, instruits, appliqués à leur tâche, mais d'une intelligence médiocre, n'ayant ni la perspicacité qui découvre les voies et les moyens les plus convenables, ni la force d'esprit qui les coordonne et les harmonise, ni l'énergie de caractère qui les impose. Ils différaient en ceci que Le Pelletier, ancien prévôt des marchands, était prudent, circonspect, ennemi des affaires extraordinaires, désireux de ménager les ressources des contribuables, peu enclin à engager l'avenir ; Phélippeaux de Pontchartrain, ancien président du par-

lement de Bretagne, n'avait pas tant de scrupules; il était disposé à recourir aux procédés les plus vexatoires et les plus dangereux, pourvu qu'ils pussent remplir la caisse. Le premier garda les finances jusqu'au 20 septembre 1689; il n'eut pas le courage d'en supporter le fardeau au-delà d'une première année de guerre. Le second resta à son poste pendant dix années, inébranlable au milieu d'une lutte terrible; il se retira le 20 septembre 1699, et fut nommé chancelier.

Le fait capital de cette période est l'établissement de la capitation au mois de janvier 1695. Ce fut la première innovation introduite dans le système d'impôts organisé par Colbert. L'exposé de la marche des affaires fiscales, de 1684 à 1694, montrera sous l'empire de quelles nécessités on se décida à prendre une pareille initiative.

Voyons d'abord ce que devinrent les impositions ordinaires directes ou indirectes.

§ I. — *Tailles et dons gratuits.*

On ne changea rien au régime des tailles. Nous savons qu'il donnait lieu à de grands abus, même sous l'administration vigilante de Colbert (1). Ces abus s'aggravèrent de plus en plus. La multiplication des offices, à partir de 1689, et les exemptions accordées à prix d'argent dans les provinces du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence, en 1693 et 1694, augmentèrent le nombre des privilégiés (2). A mesure que le cercle des contribuables se rétrécissait, la répartition entre les paroisses dans chaque élection, et entre les particuliers dans chaque paroisse, devenait plus arbitraire, la perception plus vexatoire, plus lente, plus coûteuse et plus dure. Les personnages influents obtenaient des intendants la décharge de leurs paroisses et des collecteurs la décharge de leurs fermiers. Les taillables se vengeaient des injustices des collecteurs par une résistance opiniâtre aux prétentions du fisc, par des délais prolongés, et aussi par la dissimulation de leurs ressources. Les collecteurs, solidairement tenus du montant des rôles et menacés de la prison en cas de déficit, avaient recours aux moyens les plus rigoureux. En dépit des ordonnances, on saisissait les bestiaux, non pas seulement de ceux des cultivateurs qui n'avaient pas payé leur cote, mais en masse tous ceux de la commune. La condition des taillables dépourvus de

---

(1) V. notre tome II, p. 619 et suiv.

(2) Forbonnais, II, p. 70 et 78. On vendit des affranchissements pour une somme de 2,200,000 fr.

crédit ou de protection devint telle qu'on vit de petits propriétaires vendre à vil prix leurs domaines au profit des seigneurs voisins. A l'ombre de l'autorité royale, la féodalité, toujours vivace, retrouvait de nouveaux éléments de force (1).

Conformément à la tradition laissée par Colbert, le montant des tailles fut diminué d'une manière notable dans les pays d'élection et augmenté dans les pays d'États. Nous donnons ici une double série de chiffres qui exprime, année par année, les variations des recettes, en prenant pour points de comparaison l'année finale et la moyenne de la période précédente (2).

	Taille des pays d'élections	Taille des pays d'états	Pays d'élections et pays d'États réunis.
Moyenne de 1662 à 1683.	36.527.000	2.166.000	38.693.000
1683	37.907.000	2.618.000	40.525.000
1684	37.698.000	4.829.000	42.527.000
1685..................	35.464.000	3.861.000	39.325.000
1686	33.875.000	3.777.000	37.652.000
1687	33.738.000	3.751.000	37.489.000
1688	33.856.000	3.775.000	37.631.000
1689	34.065.000	3.767.000	37.832.080
1690	36.989.000	3.806.000	40.795.000
1691	36.992.000	3.874.000	40.866.000
1692	36.840.000	3.963.000	40.803.000
1693	36.640.000	3.777.000	40.417.000
1694	36.437.000	3.800.000	40.237.000
Moyenne de 1684 à 1694..	35.690.000	3.907.272	39.597.636

Ainsi, dans les pays d'élections, la taille fut diminuée d'environ 1 million, c'est-à-dire de 2 1/2 0/0; dans les pays d'États elle fut augmentée d'environ 1,200,000 livres, c'est-à-dire de 50 0/0. Nous devons ajouter que l'augmentation dans les pays d'états provenait, en grande partie, d'une transformation des dons gratuits en tailles. En effet, les dons gratuits qui s'élevaient, en 1683, à 7,932,000 livres, descendent, en 1684, à 5,819,000, en 1685, à 5,710,000 et en 1686, à 5,356,000; ils remontent ensuite, mais leur maximum ne dépasse pas 7,328,000 livres; en 1694, ils sont à 7,068,000; leur moyenne, de 1684 à 1694, est de 6,354,000 livres. On sait que le don gratuit était perçu par les provinces qui le votaient, sous la forme qui leur convenait le mieux, très-souvent sous forme de taxe indirecte.

---

(1) Voyez le tableau de ces abus dans Bois-Guillebert, *Détails de la France*, ouvrage publié en 1697, ch. iii et viii, (p. 173 et suiv. édit. Guillaumin).

(2) Ces chiffres sont extraits du registre des Archives KK, 355.

§ II. — *Fermes et domaines.*

Le produit des fermes (impôts de consommation et impôts sur les actes) conserve, dans la période qui nous occupe, une supériorité énorme sur le produit des tailles (impôt foncier et mobilier). Le tableau suivant, rapproché des chiffres présentés plus haut, permettra de s'en rendre compte.

Moyenne de 1662 à 1663.....	56.961.000
1683......................	65 892.000
1684......................	65.652.000
1685......................	66.273.000
1686......................	65.743.000
1687......................	65.829.000
1688......................	64.847 000
1689......................	66 106.000
1690......................	69.916.000
1691......................	68.142.000
1692......................	63.065.000
1693......................	63.794.000
1694......................	64.558.000
Moyenne de 1684 à 1694.....	65.811.000

On voit que la moyenne de 1684 à 1694 représente à peu près le résultat final obtenu par Colbert. Le chiffre de 1683 est dépassé en 1690 et 1691, mais dans les trois années suivantes on ne réussit plus à l'atteindre. La baisse considérable qui eut lieu en 1692 et 1693 était, pour une forte part, causée par une disette exceptionnelle; mais à cette cause s'en joignait une autre bien plus alarmante pour le fisc : l'élasticité de l'impôt, tendu outre mesure, se trouvait à bout, la réaction commençait à se faire sentir.

En 1691, on fut obligé de résilier les baux faits en 1687, et qui, régulièrement, devaient encore durer deux ans. Les fermiers étaient en perte, on leur accorda une indemnité de 13,050,000 livres (1). Dans l'espoir d'obtenir pour l'avenir des conditions plus avantageuses, on réunit en une seule ferme, qu'on appela ferme générale, les grandes fermes des gabelles, des domaines, des aides et entrées, des traites et douanes. On ne laissa en dehors que les postes et quelques petites fermes particulières d'une importance secondaire. Le prix du bail de la ferme générale, adjugée à Pointeau pour six

(1) V. au Registre des Archives KK, 355, les dépenses de l'année 1693.

ans, fut fixé à 61 millions en temps de guerre et 63 en temps de paix (1).

Le produit de l'ensemble étant connu, il s'agit maintenant d'examiner les modifications que subirent, dans leur taux et leur assiette, les diverses taxes affermées et le produit spécial de chacune d'elles.

Les gabelles, en 1683, rapportaient 23,855,000 livres (dont 17,875,000 liv. provenant des gabelles de France, et 5,980,000 liv. des gabelles de Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc et Roussillon). Leur produit monte, à partir de 1684 jusqu'en 1687; il s'élève alors à 24,660,000, mais il redescend, en 1688 et 1689, à 23,700,000 livres. Pour le relever, on augmenta le prix du sel de 3 livres par minot dans les pays de grandes gabelles et de 20 sols dans les pays de petites gabelles (2). Le prix *minimum* fut ainsi porté à 33 livres, et le prix *maximum* à 46 dans les pays de grandes gabelles. L'année suivante, le produit total haussa de 2 millions, mais il redescendit presque aussitôt. Après être monté à 25,700,000 liv. en 1690, il tomba, en 1691, à 25,443,000 (dont 18,153,000 liv. provenant des gabelles de France, et 7,290,000 provenant des petites gabelles). A partir de 1692, les chiffres de détail nous manquent (3); mais nous savons qu'il y eut dans le bail des fermes générales une diminution d'environ 5 millions, et que cette diminution fut motivée principalement par les pertes que le fermier des gabelles avait subies (4); on se trouva ramené aux chiffres antérieurs à la surtaxe de 1689, et même au-dessous, c'est-à-dire à une somme d'environ 23 millions. La consommation du sel par vente volontaire, qui était de 7,886 muids, sous Colbert, en 1681, s'éleva à 7,965 muids, en 1687; mais, en 1691, elle était tombée à 6,954. Le montant de la vente forcée resta fixé à 1,968 muids.

Les aides et entrées donnaient un revenu peu inférieur à celui des gabelles (5). En 1683 ce revenu était de 22,012,000 livres. Il resta le même dans les trois années suivantes. En 1687, il tombe à 21,760,000, puis à 21 millions en 1688 jusqu'en 1690. En 1691, il n'est plus que de 20,592,000 livres. Il n'est pas probale qu'il figu-

(1) Mémoires sur les fermes générales, 1715-1718 (Bibl. nat[le] Ms. Fr. 7726).

(2) Décl. des 22 février et 25 octobre 1689 (Forbonnais, II, p. 44, *Encycl. méth. Finances*, au mot Gabelles).

(3) Le Registre des Archives ne donne plus que le produit en masse des fermes générales.

(4) V. le Mémoire sur les fermes précité.

(5) *Enc. méth.*, au mot Gabelles, p. 326.

rât pour plus de 20 millions dans le bail des fermes générales. En réalité, la baisse était encore plus forte que ne l'indiquent ces chiffres, car, en 1691, on réunit aux aides un certain nombre de droits récemment créés et affermés à part, dont le produit montait à près de 2 millions. On peut l'estimer à environ 18 0/0.

Les améliorations que Colbert avait annoncées dans sa circulaire du 7 août 1681, ne se réalisèrent point (1). On se contenta de régler d'une manière plus précise les déductions que comportait le droit de « gros manquant ». Ce droit étrange atteignait le vin qui, après avoir été récolté, manquait dans la cave du propriétaire; au-delà d'une certaine quantité, on supposait qu'il n'avait pas été bu, mais vendu en secret, et à ce titre, on le déclarait passible de la taxe. Une ordonnance de 1684 décida que les trois premiers muids manquant seraient exempts; l'excédant serait taxé avec déduction de moitié jusqu'à six muids, d'un tiers jusqu'à douze et d'un quart jusqu'à vingt-quatre; la taxe entière pèserait sur tout le reste. On accorda, en outre, une franchise de deux muids aux laboureurs par chaque charrue exploitée (2).

Les tarifs multiples subsistèrent avec leurs complications et leurs inégalités, enveloppant le pays d'une réseau inextricable, entravant les échanges à chaque pas, favorisant toute espèce de fraudes autorisant toute espèce de vexations. Appuyés sur leurs procès-verbaux, qui faisaient foi en justice, les fermiers ou leurs commis disposaient du sort des aubergistes, des traiteurs et des marchands de vins; ils ruinaient à dessein les débits isolés, d'une surveillance coûteuse, afin de concentrer dans les villes et sur les grandes routes le commerce et la consommation; souvent même, ils devenaient les pourvoyeurs des débitants; maîtres alors tout à la fois et du transit et des débouchés, ils se livraient à des spéculations prodigieusement lucratives (3).

Le produit des « cinq grosses fermes » et autres traites ou douanes, ne subit que de légères variations : de 11,830,000 livres, en 1683, il passa à 11,490,000, en 1684, 85 et 86; 11,567,000, en 1687; 11,800,000, en 1688, 89 et 90; enfin 12,482,000, en 1691. Dans le bail des fermes générales, il entra pour une somme d'environ 12 millions. Cette fixité presque constante de produit est d'autant plus remarquable que les tarifs furent très-fortement remaniés.

En 1684, on crut devoir accorder aux raffineurs de sucre ce qu'on

---

(1) V. notre tome II, p. 641.

(2) Forbonnais, II, p. 10.

(3) Bois-Guillebert, *Détail de la France*, chap. XI-XIV; Vauban, *Dîme royale*, 1[re] partie, p. 53 de l'édition Guillaumin.

appellerait aujourd'hui un droit de « drawback, » ce qu'on appelait alors droit de restitution; on leur remit neuf livres par quintal sur le sucre raffiné en France et exporté du royaume; ce n'était pas tout à fait l'équivalent des droits payés à l'entrée, qui se montaient à 10 livres sur deux quintaux et demi de sucre brut, quantité jugée nécessaire pour la fabrication d'un quintal de sucre raffiné. Forbonnais constate que cette remise ne profita ni aux colonies ni aux manufactures de France (1).

Une mesure plus utile fut la réduction des droits sur les vins et eaux-de-vie descendant la Loire. Les droits sur les vins, qui étaient de 10 liv. 5 sols par pipe, furent réduits à 6 liv. 16 sols 8 deniers en 1685, et à 5 livres seulement en 1686; les droits sur les eaux-de-vie qui étaient de 16 livres, furent réduits, en 1685, à 10 liv. 10 sols 8 deniers.

En 1686, on diminua de moitié les innombrables droits de péage qui grevaient les blés descendant la Saône et le Rhône.

En 1687, les étoffes de soie fabriquées dans les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, et dirigées sur l'Italie furent déclarées exemptes des droits d'exportation et dispensées de passer par la douane de Lyon; les mêmes étoffes, expédiées en Espagne par Bordeaux et Bayonne, obtinrent la même franchise; expédiées par d'autres ports ou issues, elles durent payer moitié des anciens droits; enfin, celles qui pénétraient dans les provinces des cinq grosses fermes, obtinrent un tarif plus modéré, et la dispense si précieuse du passage par la douane de Lyon.

Ces dégrèvements furent compensés et au delà par des règlements restrictifs et des surtaxes.

En 1686, on eut la maladresse d'abolir les facilités accordées par Colbert pour le transit et les entrepôts. En février 1687, parut la grande ordonnance sur les cinq grosses fermes. Elle ne corrigea aucun abus. Elle ne fit rien pour rendre moins insuffisante la publicité des tarifs. Elle ne donna aucune garantie nouvelle aux négociants. Elle maintint la juridiction si peu rassurante des juges des traites. Elle n'apporta aucune simplification au mécanisme incommode des douanes intérieures et extérieures. Elle confirma la prohibition absolue d'exporter les matières d'or et d'argent, monnayées ou non, et même les pierreries. Non-seulement elle n'améliora pas, mais elle empira la situation, car elle remit en vigueur le tarif de 1667, tarif rigoureux, qui avait été une des causes de la guerre de Hollande, qu'on avait dû abandonner après la paix de Nimègue, et dont le rétablissement excita dans les pays étrangers

(1) Forbonnais, II, p. 6.

des représailles fâcheuses et sema autour de nous des germes de haine. Des surtaxes spéciales atteignirent les étoffes de laine, qui furent en outre tenues d'entrer en France par les seuls ports de Bordeaux, Calais et Saint-Valéry (1).

Le commerce des blés resta soumis, comme autrefois, à l'arbitraire de l'administration : pendant quelques années, à partir de 1686, on le laissa libre ; puis on l'entrava de nouveau. Une ordonnance de 1693, tout en maintenant la liberté de circulation à l'intérieur, interdit l'exportation sans permission particulière, et renouvela les vieux règlements qui gênaient de tant de manières les producteurs, les consommateurs et les marchands (2).

Les droits domaniaux formaient l'objet de la quatrième grande ferme. Ils comprenaient, outre les redevances féodales dues au roi, les diverses taxes établies sur les actes. En 1683 et 1684, ils étaient affermés au prix de 5,540,000 fr. Quelques annexions domaniales faites en Alsace et en Lorraine ajoutèrent au produit de la ferme, un revenu d'environ 80,000 liv. En 1688, le bail fut renouvelé moyennant la somme annuelle de 6 millions et resta sur ce pied jusqu'en 1698 (3). La nature et l'importance des droits n'éprouvèrent aucune modification. On établit, il est vrai, une nouvelle taxe sur les actes, mais elle fut l'objet d'une ferme distincte.

Diverses taxes étaient affermées à part : par exemple le tiers sur taux de Lyon et les droits sur les denrées d'Amérique (ce qu'on appelait le domaine d'Occident). La plus importante de ces fermes particulières était la ferme des postes : elle rapportait 1,400,000 liv. et comprenait seulement le produit des postes françaises, le produit des postes étrangères étant abandonné à Louvois. Après la mort de Louvois, les postes étrangères furent mises en régie : de 1692 à 1694, elles rapportèrent, 3,647,857 livres, soit en moyenne 1,215,952 livres, à la fin de l'année 1694, elles furent réunies aux postes françaises dans le même bail. Le produit total fut alors de 2,820,000 livres. (4). Les autres fermes particulières ne rapportaient guère plus de 8 à 900,000 livres en temps ordinaire ; mais on y ajoutait quelquefois des taxes nouvelles ou des surtaxes destinées à figurer plus tard dans les baux des fermes générales. C'est ainsi qu'en 1689 l'augmentation du

(1) V. sur l'ord. de 1687 et sur les autres mesures relatives aux traites, Forbonnais, II, p. 6, 9, 15, 16, 18 et 21. Isambert, XX, p. 24.

(2) *Ibid.*, p. 15 et 68.

(3) V. le Reg. des Archives et Mallet, p. 360.

(4) V. le Mémoire présenté au Conseil par le duc de Noailles, au mois de juin 1717 (Bibl. nat[le], M[ss] Fr. 11,152).

prix du sel fut affermée à part moyennant 916,000 fr. En 1690, on établit un droit de marque sur les chapeaux, droit funeste qui devait ruiner l'industrie de la chapellerie en France; on augmenta de 8 liv. par bœuf, 50 sols par vache et 8 sols par mouton les entrées de Paris; on augmenta également les droits sur les cafés et sur les suifs; on rétablit au profit du Trésor divers droits sur les actes notariés et sur le parchemin timbré qui dépendaient de certains offices. Tous ces droits formèrent autant de fermes particulières qui produisirent, dans leur ensemble, une somme annuelle d'environ 2 millions. La plupart furent rattachés au bail des fermes générales fait en 1691. Aussi nous voyons le produit de ces fermes tomber à 665,000 liv. en 1692. En 1693, on donna aux droits de contrôle sur les actes de notaires une plus grande extension : ils ne s'appliquaient qu'aux actes ayant pour objet une valeur de 5 écus en principal ou de 30 sols en rente foncière; et ils n'étaient dus que dans les villes où il y avait un siége royal. On ordonna qu'ils seraient perçus par tout et sur toute espèce d'actes notariés. Les notaires de Paris seuls furent exempts de ces droits. Pour les rendre plus fructueux, on défendit les baux de plus de neuf ans. On tira de cette ferme nouvelle 950,000 liv. (1).

Il nous reste à mentionner deux revenus qui n'étaient affermés ni l'un ni l'autre et constituaient, à des titres différents, des recettes domaniales directement perçues par les agents du roi. Les revenus casuels (provenant des taxes sur les offices et les maîtrises) montaient en 1583 à 3,521,000 liv. En 1694, ils étaient de 3,886,000 liv. Leur moyenne pendant ces onze années s'élève à 2,889,000 liv. Les bois qui rapportaient 1,411,000 liv. en 1683, donnent 1,712,000 livres, en 1694; leur moyenne est de 1,746,000 liv. (2).

§ 3. *Revenus ordinaires, dépenses et déficits de* 1684 *à* 1694.

Si l'on réunit en une seule masse le produit des revenus casuels, des bois, des fermes particulières, des droits domaniaux, des traites, des aides, des gabelles et des tailles, c'est-à-dire le produit de tous les revenus ordinaires, voici les résultats qu'on obtient à partir de l'année 1683 :

---

(1) Reg. des Archives. *Encycl. méth.*, au mot Contrôle; Forbonnais, II, p. 52 et 67; Isambert, XX, p. 119 et 223.

(2) Pour ces chiffres ainsi que pour les suivants, voir le Registre des Archives.

Moyenne de 1662 à 1683.....	104.304.000
1683.....................	119.284.000
1684.....................	120.089.000
1685.....................	116.546.000
1686.....................	116.908.000
1687.....................	114.047.000
1688.....................	112.075.000
1689.....................	114.606.000
1690.....................	121.931.000
1691.....................	119.204.000
1692.....................	120.364.000
1693.....................	118.272.000
1694.....................	117.471.000
Total de 1684 à 1694........	1.291.313.000
Moyenne de 1684 à 1694.....	117.410.000

Les chiffres qui précèdent nous donnent le revenu brut. Il faut en déduire le montant des charges, pour connaître le revenu net. Ces charges comprenaient les gages des offices et les arrérages des rentes. Elles représentaient notre dette publique consolidée. Il est curieux d'en suivre la progression.

	Charges.	Revenu net.
1683..................	22.284.000	97.000.000
1684..................	22.036.000	98.053.000
1685..................	25.961.000	90.585.000
1686..................	26.268.000	90.640.000
1687..................	26.087.000	87.960.000
1688..................	25.437.000	86.638.000
1689..................	26.287.000	88.319.000
1690..................	28.228.000	93.703.000
1691..................	29.798.000	89.406.000
1692..................	31.552.000	88.812.000
1693..................	34.020.000	84.252.000
1694..................	35.920.000	81.551.000
Total de 1684 à 1694....	311.594.000	979.919.000
Moyenne de 1684 à 1694	28.326.727	89.083.595

Ainsi dans l'espace de onze années, les charges avaient augmenté de 13 millions et demi (56 0/0), et le revenu net dimiminué de 5 millions et demi (16 0/0). L'augmentation considérable que l'on remarque dans le chiffre des charges en 1685 provenait, en partie, d'une consolidation de la dette flottante, qui en 1683, à la mort de Colbert, montait à 27 millions. L'augmentation énorme

qui eut lieu de 1689 à 1694, s'explique par des causes bien différentes: l'excès des dépenses de guerre et l'excès des emprunts.

Le tableau suivant permettra d'apprécier le montant et la nature des dépenses de 1683 à 1694 (1).

	Maisons royales	Bâtiments.	Comptant.	Guerre et marine.	Divers.
1683	9.782	7.221	8.871	65.290	6.271
1684	8.817	8.048	9.442	65.923	6.852
1685	9.637	15.340	8.092	58.245	9.155
1686	8 350	7.916	8.509	56.347	9.256
1687	8.060	7.757	9.393	57.800	8.440
1688	7.518	6.986	12.099	74.370	3.971
1689	7.476	2.965	8.423	108.600	6.716
1690	7.510	1.610	5.710	117.900	6.900
1691	6.667	1.730	10.932	126.638	7.730
1692	6.979	1.505	6.858	141.672	7.766
1693	8.362	1.470	6.327	138.180	5.861
1694	8 453	1.676	5.371	125.515	7.715
Total de 1684 à 1694	87.829	57.003	92.056	1.070.590	80.362
Moyenne de 1684 à 1694	7.984	5.182	8.368	97.326	7.305

	Intérêts d'avances et remises.	Remboursements.	Total des dépenses.	Total moins les remboursem.
1683	1.381	16.317	115.133	98.816
1684	5.586	56.069	160.737	104.668
1685	529	2.306	103.344	101.038
1686	708	3.344	94.430	91.086
1687	663	2.157	94.270	92.113
1688	949	2.339	109.132	106.793
1689	2.066	3.028	138.674	135.646
1690	2.681	7.008	149.319	142.311
1691	3.417	6.298	163.412	157.114
1692	5.278	8.596	178.654	170.058
1693	16.295	3.953	180.448	176.495
1694	10.118	2.823	161.671	158.848
Total de 1684 à 1694	48.290	97.921	1.534.091	1.436.170
Moyenne de 1684 à 1694	4.390	8.901	139.462	130.560

Dans ces budgets, on voit quelle part énorme revenait aux dépenses militaires (1 milliard 70 millions). Le reste était dévoré par les dépenses secrètes (92 millions) et les dépenses de luxe (145 millions). Les travaux publics y figurent pour une somme à peu près

(1) Les sommes sont exprimées en millions de livres.

insignifiante. On ne peut, en effet, considérer comme travaux d'utilité publique les bâtiments dispendieux construits à Versailles et à Marly pour donner un plus grand éclat à la cour du du grand roi. Dans l'espace de onze années, les ponts et chaussées obtinrent à peine une somme de 5 millions, environ 450,000 livres au *maximum* dans les bonnes années (1686 et 1687). Quelquefois, comme en 1690, 1691 et 1692, moins de 100,000 liv. (1). Le roi et la reine d'Angleterre réfugiés en France obtenaient bien davantage, il leur était alloué une somme de 600,000 liv. par an.

Si l'on compare avec le revenu net le total des dépenses, moins les remboursements, on trouve une série de déficits assez faibles d'abord, puis véritablement gigantesques.

1684	6.615.000
1685	10.453.000
1686	446.000
1687	4.153.000
1688	20.155.000
1689	47.327.000
1690	48.608.000
1691	67.708.000
1692	81.246.000
1693	92.243.000
1694	77.297.000
Total	456.251.000
Moyenne	41.477.000

En retranchant quelques millions sur les dépenses relatives aux bâtiments et aux maisons royales, on aurait pu tenir le budget en équilibre jusqu'en 1688, mais on n'eut pas le courage de le faire et la terrible guerre de la ligue d'Augsbourg nous surprit à un moment où nos finances étaient déjà dans une situation anormale; elle les laissa dans un désarroi complet.

Pour couvrir le déficit sans cesse grandissant, on eut recours naturellement aux affaires extraordinaires, c'est-à-dire à l'emprunt sous diverses formes et à quelques contributions exceptionnelles.

(1) M. Vignon ajoutant à ces chiffres le montant de certaines dépenses qui figuraient parmi les charges, donne comme *maximum* 1,655,511 liv. en 1687, et comme *minimum* 446,418 liv, en 1690; la moyenne serait d'environ 700,000 liv. (*Études historiques sur l'administration des voies publiques en France.* I, p. 138.)

§ 4. *Affaires extraordinaires.*

Parmi les affaires extraordinaires, il faut distinguer celles qui se font par traités et celles qui se font sans traités. S'il n'y a pas traité, l'État agit directement à ses risques et périls. S'il y a traité, le traitant prend l'affaire à forfait, moyennant une somme déterminée qu'on appelle « finance », qui devra lui être remboursée en cas de résiliation; mais sauf de très-rares exceptions, il ne remet pas la finance entière, il en déduit une portion qui est ordinairement le sixième : c'est ce qui constitue la « remise en dedans »; le plus souvent aussi il obtient, outre la remise en dedans, la remise en dehors qui est du dixième; la remise en dedans figure en moins dans les recettes, la remise en dehors figure, au contraire, dans les dépenses. Ainsi, par exemple, dans un traité dont la finance est de 18,200,000 liv., la remise en dedans sera de 3,033 333 liv., et la remise en dehors de 1,820,000 liv. L'état se reconnaîtra débiteur de 18,200.000 liv. pour le cas où il voudrait résilier le traité; il sera censé avoir reçu à titre extraordinaire 15,166,167 liv. et en réalité il n'aura bénéficié que de 13,346,667 liv. et le traitant aura été à même de tirer de l'affaire 20,020,000 liv. (1).

Déduction faite de la remise en dedans (sans tenir compte de la remise en dehors), le produit des traités de 1684 à 1694, monte à 246 millions 532,000 livres, dont 34,978,000 liv. se rapportent aux années 1684-1688 et 211,554,000 liv., aux années 1689-1694. Nous ne connaissons pas exactement le montant des remises jusqu'en 1688, mais à partir de de 1689, la remise en dedans est de 38,962,000 liv.; la remise en dehors de 19,448,000 liv.; la finance étant de 250,517,000 liv., les traitants étaient assurés, au cas de résiliation d'un bénéfice de 58,410,000 liv. et le Trésor, en définitive ne profitait que de 192,106,000 liv.

La plupart des traités (près des quatre-cinquièmes), ont pour objet des créations d'offices nouveaux, ou des augmentations de gages et de droits attribuées aux offices anciens; ces créations et augmentations se multiplièrent surtout sous le ministère de Pontchartrain. L'abus alla si loin que Louis XIV en fut effrayé. On connaît la réponse caractéristique que lui fit le contrôleur général : « Sire, toutes les fois qu'il plaît à Votre Majesté de créer un office, il plaît à Dieu de créer un sot pour l'occuper. » De 1684 à 1688 on avait obtenu de cette manière environ 23 millions, c'est-à-dire

(1) V. à la Bibl. nat[le] (Mss Fr. 7734), le recueil des aff. extr. de 1689 à 1715. Mallet, p. 106; Forbonnais, II *passim* et le Registre des Archives.

4,600,000 liv. en moyenne. De 1689 à 1694, on obtint plus de 171 millions, c'est-à-dire une moyenne annuelle dépassant 28 millions et demi.

Les offices ne constituaient pas toujours une charge pour l'Etat, puisqu'ils n'étaient pas tous pourvus de gages, mais ils constituaient toujours une charge pour les contribuables. Les procédures judiciaires et administratives, les actes les plus simples de la vie civile, les professions et les industries de toutes sortes, les échanges et les consommations se trouvaient grevés de frais énormes, gênés par des formalités inutiles, soumis à une surveillance incommode. Rien n'échappe à cette seconde fiscalité qui répète la première, dans des proportions moindres, sans doute, mais sous des formes encore plus vexatoires. En 1689 on ajoute aux charges judiciaires, déjà si nombreuses, les taxateurs et calculateurs de dépens; on impose aux communes des receveurs d'octrois. En 1690 on crée des jurés-crieurs d'enterrement, des greffiers des baptêmes, mariages et sépultures, des jurés-priseurs, des droits utiles de petite voirie, des pourvoyeurs vendeurs d'huîtres à l'écaille. Dans la même année on augmente le nombre des barbiers-perruquiers; l'année suivante, celui des médecins-chirurgiens. En 1693, on institue les officiers du ban et de l'arrière-ban qui vendent aux nobles l'exemption du service militaire (1). En 1694 on établit les examinateurs des comptes des arts et métiers (2). Ces quelques exemples presque pris au hasard suffisent pour montrer de quelle variété d'applications était susceptible le système des offices.

Les traités avaient souvent pour objet de véritables taxes, qui, en temps ordinaire auraient été affermées. On évitait ainsi l'adjudication aux enchères, que les ordonnances prescrivaient, et on se procurait immédiatement une grosse somme représentant le revenu de plusieurs années. Le premier traité de ce genre eut lieu en 1689. On abandonna pour quatre ans le produit des amortissements et nouveaux acquêts. La finance fut fixée à 18,200,000 liv., la remise en dedans et la remise en dehors étant de 4,833,333 liv., c'était un emprunt à 10 0/0. En 1692 et 1693, on établit des taxes nouvelles qui furent aliénées de même : Sur les engagistes des étaux à vendre chair (finance 100,000 liv.); sur les bois ecclésiastiques (4,600,000 liv.); sur les boutiques et échoppes domaniales

(1) Dès 1689 on avait convoqué le ban et l'arrière-ban; on pouvait se faire remplacer; un homme coûtait de 5 à 600 liv. (Voir M[me] de Sévigné, lettre du 13 avril). La finance du traité fait en 1693 était de 3,500,000 liv.

(2) Finance du traité : 6 millions.

(1,100,000 liv.); sur les aubergistes dans les pays d'aides (3,220,000 liv.); sur les aubergistes dans les pays où les aides n'ont pas cours (1.140,000 liv.). La finance totale des traités relatifs aux taxes monte à 28,360,000 liv.; la remise en dedans à 4,719,998 et la remise en dehors à 2,376,000 liv.

Les lettres de noblesse et d'affranchissement donnèrent lieu aussi à un certain nombre d'affaires par traité. La finance des lettres de noblesse confirmée en faveur de diverses personnes et notamment des maires et échevins, en 1691 et 1692, monte à 1,788,230 livres. L'affranchissement des droits de censives, rentes foncières et autres redevances seigneuriales dues au roi est vendu en 1693 sur le pied de 10,240,000 liv. Les exemptions de tailles concédées en 1693 et 1694, dans la généralité de Montauban, le Dauphiné et la Provence sont estimées 1,200,000, 1,080,000 et 360,000 liv.: la taxe d'acquisition était le denier 12, c'est-à-dire 8,33 0/0.

Enfin, on livrait aux traitants le recouvrement des débets des comptables, et même dans certains cas, le remboursement des redevances arriérées. Ces débets et restes figurent dans les recettes extraordinaires pour 11,982,000 liv. de 1684 à 1688 et pour 4,516,000 liv. de 1689 à 1694.

Nous arrivons maintenant aux affaires faites sans traités. Leur produit total est de 348 millions et demi. Dans cette somme les émissions de rentes perpétuelles ou viagères entrent pour environ 158 millions. En 1684, les rentes perpétuelles sont émises au denier 18, elles donnent un capital de 48,694,000 liv. En 1688, elles sont émises au denier 20 pour un capital de 21,156,000 liv. En 1689, on retombe au denier 18 (5 1/2 p. 0/0) et le capital est de 21,600,000 livres. En 1691, il est de 18 millions; en 1692, de 21,600,000 et en 1693, de 22,814,000 liv. Au capital des rentes perpétuelles, il faut ajouter le produit des rentes viagères qui fut de 3,610,000 liv. en 1689, de 1,285,000 en 1693 et de 1,043,000 en 1694. Les arrérages des rentes perpétuelles représentent une somme annuelle de 8,318,000 livres; mais de même qu'il y eut des rentes émises, il y eut des rentes éteintes par voie de remboursement, et nous ne connaissons pas le chiffre exact de ces dernières.

Une irrégularité, très-fréquente avant Colbert, se reproduisit à cette époque et mérite d'être notée, car elle témoigne des progrès de l'arbitraire administratif, et contribua largement à la ruine du crédit public. L'émission des rentes devait être autorisée par un édit enregistré au parlement. En 1693, on dépassa de 2,814,000 liv., la somme fixée par l'édit. On dissimulait ainsi le nombre des titres

lancés dans la circulation, et par cela même on altérait leur valeur. Les rentiers de l'État se trouvaient victimes d'une véritable supercherie.

Du reste, depuis quelques années, on ne se faisait guère scrupule d'introduire la fraude dans les opérations financières. L'altération des monnaies est au nombre des affaires les plus lucratives faites sans traités. On en tira plus de 60 millions de bénéfice dans l'espace de cinq années (1690-1694) (1).

Les écus d'argent, qui valaient 3 livres, valurent 3 liv. 6 sols à partir du mois de janvier 1690, et (après quelques légères variations en sens inverse) 3 liv. 12 sols à partir du 1[er] octobre 1693. Les louis d'or, qui valaient 11 livres sous Colbert, 11 liv. 10 sols en 1686, 11 liv. 5 sols en 1687, et 11 livres 12 sols en décembre 1689, furent portés à 12 liv. 10 sols à partir du 1[er] janvier 1693; puis, après être redescendus à 11 liv. 10 sols, reportés brusquement à 14 livres à partir du 1[er] octobre 1693. Par suite de ces variations, la valeur de la livre, qui était de 1 fr. 88 c. sous Colbert, tomba, en 1690, à 1 fr. 68 c. et, en 1693, à 1 fr. 52 (2). Deux refontes eurent lieu, l'une en 1690, l'autre en 1693. En dépit des prohibitions les plus rigoureuses, un grand nombre d'espèces passa à l'étranger, de sorte qu'en voulant augmenter la valeur nominale du numéraire, on en diminua non-seulement la valeur intrinsèque, mais encore la masse. Les quelques millions d'argenterie envoyés à la Monnaie par le roi et les gens de la cour ne compensèrent pas ce vide (3).

Les revenus casuels extraordinaires fournirent une somme de 56 millions dans l'espace de huit ans (1686-1693), c'est-à-dire une moyenne annuelle de 7 millions. On comprenait sous ce nom : 1° la finance des offices devenus vacants par la mort du titulaire, par le défaut de paiement du droit annuel ou par toute autre cause; 2° la finance payée pour la survivance d'un office non héréditaire; 3° la finance des offices auxquels il n'avait pas été pourvu depuis leur

---

(1) D'après Forbonnais (II, p. 75 et 96), d'accord avec le Reg. des Arch., la somme totale serait de 64,777,000 liv. dont 4,993,000 pour l'année 1690; 8,947,000 pour 1691; 12,428,000 pour 1692; 14,409,000 pour 1693 et 24 millions pour 1694; mais dans les 4,993,000 liv. qui concernent l'année 1690 se trouvent mêlé le produit du monnayage de l'argenterie royale.

(2) Voir Natalis de Wailly, *Mémoires de l'Acad. des insc.*, XXI, 2[e] partie, p. 256-258, 348-350, 404.

(3) Voir M[me] de Sévigné, lettres des 18 et 21 décembre 1689.

création (1). Au montant de ces finances venait souvent s'ajouter les restes recouvrés et les anticipations effectuées sur les revenus casuels ordinaires. Un tiers environ des 56 millions cités plus haut provient de restes et d'anticipations.

Le clergé, qui n'avait donné, sous Colbert, que 12,100,000 livres en vingt-deux ans, donna 3 millions en 1686, et 12 millions en 1690; de plus, on obtint de quelques diocèses, en 1693 et 1694, des dons exceptionnels s'élevant à un peu plus de 1,200,000 livres; en tout 16,200,000 livres dans l'espace de onze ans. En échange de ces dons, on lui livrait les hérétiques, on chassait de France la partie la plus saine, la plus industrieuse, la plus active de notre population, et, pour la plus grande gloire du catholicisme, on s'obstinait, au prix des plus cruels sacrifices, à vouloir remettre sur le trône d'Angleterre un roi ennemi acharné des libertés anglaises.

En 1689, un certain nombre de villes et de provinces accordèrent des dons gratuits exceptionnels, dont l'ensemble s'élevait à 4,727,000 livres. On voulut faire appel une seconde fois à leur zèle, mais, comme on devait s'y attendre, on le trouva glacé; en 1691, on obtint seulement 150,000 livres, et 1,056,000 livres en 1693.

Au produit des offices, des taxes spéciales, des débets, des lettres de noblesse, d'affranchissement, des rentes, des opérations sur les monnaies, des revenus casuels extraordinaires et des dons gratuits, il faut ajouter une somme d'environ 46 millions, qui représente diverses affaires désignées, d'une manière un peu vague, dans les registres financiers de cette période; dans ce nombre figurent certainement pour la plus grosse part, les avances faites par les receveurs et trésoriers, et puis quelques aliénations domaniales, quelques recouvrements imprévus, et sans doute aussi les confiscations; car le fermier des domaines partageait avec le roi le bénéfice des confiscations excédant une valeur de 6,000 livres, et parmi les familles protestantes qui cherchèrent asile à l'étranger, beaucoup laissaient derrière elles des biens patrimoniaux d'une assez grande importance qu'elles n'avaient pu vendre en temps opportun.

Le chiffre total des affaires extraordinaires, de 1684 à 1694, monte à 595,416,000 livres; le tableau ci-dessous en résume les principaux éléments (2).

Affaires extraordinaires par traités :

	1684-1688	1689-1694	1684-1694
Offices	22.996	171.390	194.386
Taxes spéciales	»	23.640	23.640
Débets et restes	11.982	4.516	16.498
Lettres de nobl. et d'affrancht	»	12.308	12.308

(1) V. le mémoire du duc de Noailles en 1717 (Bibl. nle Mss Fr. 11,152).

(2) Les sommes sont exprimées en millions de livres.

Affaires extraordinaires sans traités :

Rentes	69.850	89.952	159.802
Monnaies	»	64.777	64.777
Revenus casuels	5.640	30.403	36.043
Dons du clergé	3.	13.235	16.235
Dons des villes	»	5.933	5.933
Divers	11.185	34.609	45.794
Totaux	124.653	470.763	595.416

Si l'on compare le chiffre des affaires extraordinaires avec le montant des déficits (456,251,000) et des remboursements (97,921,000), cumulés (554,172,000), on trouve une différence de 41,244,000. Cette différence s'explique par l'écart, souvent assez sensible, qui existait entre les revenus exigibles et les revenus encaissés. Chaque année, il y avait des restes d'impositions reportés sur les années suivantes. Ces restes sont minimes jusqu'en 1688, leur moyenne est de 2,295,000 livres; mais, en 1689, ils montent à 4,737,000, puis à 8,189,000, en 1690, à 13,253,000, en 1691, et à 16,658,000, en 1692. Les chiffres exacts nous manquent à partir de 1693; il est probable qu'on atteignit la somme de 20 ou 25 millions en 1694. Le total jusqu'en 1692 est de 54 millions. Sans doute, une partie de ces restes était recouvrée par les voies ordinaires après un certain délai, mais la portion la plus considérable n'était recouvrée que par voie de traité, ou se trouvait définitivement perdue, et dans les deux cas donnait lieu à des affaires extraordinaires.

Nous n'avons pas encore parlé des anticipations. Bien qu'elles n'aient pas joué un très-grand rôle à cette époque, il importe d'en dire un mot. On entendait par là des assignations sur les revenus futurs, remises aux fournisseurs et autres créanciers du Trésor et négociables entre leurs mains. Colbert en avait usé et abusé. Les revenus de 1684 étaient ainsi consommés par avance jusqu'à concurrence d'une somme de 16,353,000 livres. Le Pelletier réduisit de près des trois quarts la consommation anticipée. En 1687, elle n'était plus que de 4,645,000 livres. Elle remonta malheureusement dans les années suivantes, et, après diverses variations, nous la retrouvons à 13,943,000 livres, en 1694, et à 15,839,000, en 1695.

Un revenu brut de 117,471,000 livres, — 35,920,000 livres de charges,— un revenu net de 81,551,000 livres engagé pour l'année suivante jusqu'à concurrence de 15,839,000 livres,— en présence d'un revenu libre d'environ 66 millions, une dépense probable de 150 à 160 millions,—un déficit imminent de 84 à 94 millions,— des recouvrements de plus en plus lents et difficiles,— un crédit peu solide,— une masse énorme d'affaires extraordinaires pesant

sur le pays et sur les finances publiques, telle était la situation au mois de janvier 1695. On ne pouvait songer à augmenter les impôts anciens; une augmentation de taille aurait soulevé les paysans et les taxes indirectes étaient arrivées à ce point où l'on ne peut élever leur taux sans courir le risque d'abaisser leur produit. On résolut alors de faire ce qui aurait dû être fait depuis longtemps pour épargner à la France tant d'expédients honteux et funestes : un impôt direct fut établi sur des bases nouvelles.

§ 5.— *La capitation.*

Le contrôleur général Pontchartrain n'était nullement disposé à prendre l'initiative d'une pareille mesure. Très-hardi dans l'emploi des vieux expédients consacrés par la routine traditionnelle, il répugnait aux innovations. Pour le pousser dans cette voie, il fallait que l'impulsion vînt du dehors. Elle vint, en effet, d'une des provinces les plus reculées du royaume. Après avoir voté le don gratuit, qui depuis 1689 était fixé à 3 millions, les États du Languedoc, dans leur séance du 10 décembre 1694, adoptèrent une adresse au roi contenant un passage ainsi conçu : « L'Assemblée prend la liberté de proposer à S. M. qu'il lui plaise de faire une *subvention générale ou capitation* qui soit supportée par tous ses sujets; elle a estimé qu'il n'y a pas de moyen plus sûr pour soutenir le poids des affaires que cette espèce de subside, qui pourra suffire à toutes les charges et qui sera fixe et certain durant le cours de la guerre, et qui, étant partagé par tous les sujets de S. M., *chacun selon sa force*, fournira des secours abondants et maintiendra l'honneur et le repos de l'Etat, sans être à charge aux particuliers. » Les députés ajoutent qu'au cas où leur proposition serait agréée, l'imposition du nouveau subside devrait se faire « selon les formes de la province (1). »

L'intendant du Languedoc était alors ce Basville, tristement célèbre par l'odieuse rigueur qu'il déploya dans l'exécution des édits contre les réformés. On admet généralement qu'il fut l'inspirateur véritable de la résolution prise par les États (2). Peut-être même la leur imposa-t-il. C'est la punition de ceux qui gouvernent par la terreur de rendre suspects de tyrannie tous leurs actes; l'influence qu'ils exercent ressemble toujours à la contrainte. Quelque douteuse que soit la spontanéité de la proposition, il est certain que le projet convenait aux intérêts de la province. Habituée depuis des siècles

(1) *Histoire du Languedoc*, livre XLV, chap. 12.

(2) *Mémoires* du duc de Saint-Simon, Ed. Chéruel, tome III, chap. VIII.

à un système de répartition qui offrait aux contribuables des garanties sérieuses, elle ne souffrait pas tant de l'impôt directement levé sur elle et perçu par l'intermédiaire de ses propres commissaires que des mille taxes indirectes exigées à tout propos et à chaque instant par les officiers du roi ou les commis des traitants. Les affaires extraordinaires étaient une cause de tourment perpétuel. On désirait les voir disparaître à tout prix. Toutes les provinces du royaume le désiraient également. Il est vrai que, dans les pays d'élections, les contribuables subissaient, sans y intervenir, la répartition de la taille; mais on pouvait espérer que le nouvel impôt serait réparti d'une manière moins vicieuse; en tout cas, une contribution régulière, même imparfaitement organisée, valait mieux que le désordre universel causé par les offices et la fausse monnaie. Le projet ayant été présenté au Conseil, Pontchartrain résista tant qu'il put. « A la fin, il eut la main forcée par la nécessité des dépenses, par les persécutions de Basville et les mouvements des financiers (1). » Ces derniers avaient pour eux un argument décisif: ils refusaient de faire crédit si on maintenait un état de choses qui conduisait tout droit à la banqueroute. Ne pouvant repousser le projet, le contrôleur général le dénatura. Ce qu'on voulait c'était une contribution analogue aux aides du moyen âge, « partagée par tous les sujets du royaume, chacun selon sa force, » un impôt proportionnel sur le revenu. Ce qu'il établit ce fut un impôt par classes, une capitation graduée.

L'ordonnance parut le 18 janvier 1695. Le préambule en est curieux. Le roi fait appel au zèle de la nation, il explique les difficultés qui l'embarrassent, il s'excuse presque des fautes commises, il constate les vœux de ses sujets, il daigne justifier les sacrifices qu'il leur demande, il en marque les limites et il s'engage solennellement à ne pas les dépasser. Quelle différence avec les préambules superbes et hautains des ordonnances du temps de Colbert! Comme on sent bien que les temps sont changés! Les épreuves commencent et les revers ne tarderont pas à venir.

« Depuis que la gloire de notre État (dit le texte) et les prospérités dont le Ciel a béni notre règne ont excité contre nous l'envie d'une partie des puissances de l'Europe, et les ont engagées à se liguer entre elles pour nous faire injustement la guerre, la sincérité de nos intentions et les avantages que nous avons remportés d'année en année nous faisant toujours espérer une paix prochaine, nous avons tâché de n'employer, pour nous mettre en état de repousser les efforts des États ligués contre nous, que les moyens qui étaient le moins à

(1) Saint-Simon, *loc. cit.*

charge à nos sujets. Nous avons, pour cet effet, aliéné des rentes dont nous avons assigné le payement sur nos revenus ordinaires, et créé des charges dont les gages sont employés sur les états de nos finances. Et si, dans la suite, nous avons été obligé de pratiquer quelques autres moyens qui ont été plus à charge à nos peuples, ce n'a été que par la nécessité de nous assurer, dans des termes fixes, les fonds convenables au bien de notre Etat. Mais l'endurcissement de nos ennemis, qui paraissent insensibles à leurs pertes, et qui, loin d'être touchés de la misère des peuples, semblent même tirer avantage de l'inclination que nous témoignons pour la paix, nous faisant prévoir la continuation de la guerre et nous obligeant à nous y préparer, nous espérons faire connaître à toute l'Europe que les forces de la France sont inépuisables, quand elles sont bien ménagées, et que nous avons des ressources certaines dans le cœur de nos sujets et dans le zèle qu'ils ont pour le service de leur roi et pour la gloire de la nation française. Dans cette confiance, nous avons résolu, pour nous mettre en état de soutenir les dépenses de la guerre aussi longtemps que l'aveuglement des ennemis les portera à refuser la paix, d'établir une capitation générale, payable pendant le temps de la guerre seulement, par tous nos sujets, sans aucune distinction, par feu ou par famille, et nous avons lieu de juger ce moyen d'autant plus sûr et plus efficace que les plus zélés et les plus éclairés de nos sujets des trois ordres qui composent cet Etat semblent avoir prévenu notre résolution (1). ... Cette capitation se répandant généralement sur tous sera peu à charge à chaque particulier, et, jointe à nos revenus ordinaires, produira des fonds suffisants, dont le recouvrement se faisant sans frais et sans remises, rendra ce secours beaucoup plus prompt, plus facile et plus effectif. Nous croyons même, si ce recouvrement réussit, comme nous avons sujet de l'espérer, qu'il nous donnera lieu de nous passer à l'avenir des affaires extraordinaires auxquelles la nécessité des temps nous a obligé d'avoir recours, promettant en foi et parole de roi, de faire cesser cette capitation générale trois mois après la publication de la paix (2).

En vertu de l'ordonnance, tous les sujets du royaume sont soumis au nouvel impôt : ecclésiastiques et laïques, nobles et non-nobles, militaires et civils, privilégiés et non privilégiés, bourgeois des villes franches et cultivateurs des bourgs ruraux, tous doivent y contribuer. Il n'y a d'exception que pour les pauvres et les reli-

(1) Nous supprimons le passage où se trouve reproduite la délibération des États du Languedoc.

(2) Isambert, XX, p. 381 et suiv.

gieux mendiants, d'après les listes dressées par les curés, et pour les taillables dont la cote est inférieure à 40 sols.

Le taux de la contribution est déterminé non par la fortune, mais par le rang, la qualité et l'état des contribuables, divisés en vingt-deux classes. Ceux de la première classe, en tête de laquelle se trouve inscrit le dauphin, payent 2,000 livres, ceux de la deuxième 1,500, ceux de la troisième 1,000, et ainsi de suite, conformément à une progression décroissante, jusqu'à la dernière classe, dont les membres ne payent que 20 sols. Nul ne devant payer une double capitation, ceux qui exercent plusieurs états, et qui, par exemple, possèdent plusieurs offices, ne contribuent qu'à raison d'un seul, à raison de celui qui correspond à la classe la plus élevée.

Les fils de famille mariés ou pourvus de charges doivent être soumis à une taxe particulière, bien qu'ils vivent avec leurs parents. La taxe des veuves est réduite de moitié, et celle des mineurs des trois quarts.

Les rôles sont dressés par les intendants avec le concours des députés ou syndics dans les pays d'états et, dans les pays d'élections, de concert avec un certain nombre de gentilshommes désignés par le roi. Les intendants des provinces règlent aussi la capitation des officiers des armées ; celle des officiers de la flotte est réglée par les intendants de la marine et des galères. Le prévôt des marchands et les échevins sont chargés des rôles de la ville de Paris.

Les taxes sont payables en deux termes, fixés, l'un, au mois de mars, l'autre, au mois de juin.

Le recouvrement est confié aux receveurs des tailles dans les paroisses rurales et aux receveurs des deniers communs dans les villes des pays d'élections ; aux trésoriers des provinces dans les pays d'états ; aux payeurs des compagnies et des armées pour les taxes des officiers militaires ou civils ; aux gardes du Trésor royal, pour les taxes des deux premières classes. Les quittances doivent être délivrées sans frais.

La connaissance des contestations est attribuée aux intendants dans les provinces et au prévôt des marchands, assisté des échevins, à Paris, avec appel au Conseil.

Divers arrêts rendus en 1695, 1696 et 1697 vinrent successivement modifier ou compléter l'ordonnance (1).

L'exemption en faveur des taillables fut limitée d'abord aux pays d'élections, puis même dans ces pays où la taille étant mixte, indi-

(1) V. *Enc. méth. finances*, au mot Capitation.

quait à peu près les ressources individuelles, on la réserva pour les cotes inférieures à vingt sols.

On décida que les maîtres et les maîtresses seraient tenus d'acquitter la capitation de leurs serviteurs et servantes, apprentis, compagnons et employés, sauf leur recours contre eux.

A Paris et probablement dans toutes les villes principales du royaume, les propriétaires et principaux locataires furent astreints à déclarer, sous leur responsabilité personnelle, les noms et qualités de tous les habitants de leur maison.

Les termes fixés pour l'acquittement des taxes n'ayant pas été observés d'une manière exacte, on les changea; le mois de juin devint le premier terme et pour second on prit le mois de juillet; pour stimuler les retardataires, on établit une amende de moitié en sus de leur taxe sur ceux qui n'auraient pas payé aux termes fixés; on décida que les privilégiés (nobles ou bourgeois des villes franches) ne jouiraient de leurs priviléges qu'après avoir acquitté leur capitation.

Les droits de contrôle sur les exploits nécessités par le recouvrement de la capitation furent d'abord réduits au quart, puis supprimés.

Enfin le 15 février 1697, on adopta une mesure fort sage tendant à simplifier et assurer la perception des rôles relatifs aux détenteurs d'offices : leur capitation fut déduite de leurs gages.

La capitation dura trois ans et trois mois. Le 17 septembre 1697, trois jours avant la paix de Ryswick, une déclaration royale, qui fut en effet exécutée, annonçait que le premier trimestre de l'année suivante serait seul perçu.

Le vice essentiel du nouvel impôt saute aux yeux : on n'avait pas tenu compte du désaccord, souvent très-sensible, qui existait entre la diversité des rangs et la diversité des fortunes; on se servait d'une fausse mesure pour apprécier la capacité contributive; de là des inégalités choquantes qui rendaient la taxe très-légère pour les uns, très-lourde pour les autres. On essaya d'y remédier par des diminutions accordées après la confection des rôles, aux contribuables les plus maltraités, mais ce prétendu remède, qui prêtait beaucoup à l'arbitraire, n'était, à vrai dire, qu'un pauvre palliatif.

Le montant des rôles pour la première année (1695) fut de 21,400,000 livres. Dans ce total les pays d'élections et pays conquis figurent pour 13,320,000 liv.; les pays d'états pour 4,700,000 liv.; les officiers du roi et de la ville pour 2,325,000 livres; ceux de la marine et de l'armée pour 820,000 liv.; le clergé des frontières pour 235,000 liv. Le clergé de France n'y figure point. Malgré les termes formels de l'édit, il trouva le moyen de se sous-

traire à toute classification. Il préféra augmenter le don gratuit qui fut porté à la somme de 10 millions pour deux ans (1695-1696) (1).

Des 21,400,000 liv. qui constituent le montant des rôles, il faut déduire pour frais divers et modérations accordées aux provinces, aux villes ou aux particuliers une somme de 2,690,000 liv. D'où il résulte que le revenu net de la capitation en 1695 fut de 18 millions 710,000 liv., sur lesquels le Trésor encaissa réellement 18 millions 338,000 liv.; il y eut 372,000 liv. de reste reportés à l'année suivante.

En 1696, les rôles s'élevèrent, d'après Forbonnais, à 22 millions 707,000 liv., non compris le don gratuit du clergé (2).

En 1697, ils atteignent le chiffre de 23,687,000 liv.; mais la hausse n'est qu'apparente. Cette fois ils comprennent la capitation du clergé qui est de 4 millions. Au fond cette prétendue capitation n'était qu'un don gratuit annuel; on épargna aux gens d'église l'ombre même d'un inventaire; leur quote-part fut fixée en bloc à une somme ronde, sans estimation préalable de leurs biens. Le montant des rôles des généralités et provinces ne dépasse pas 16,686,000 liv. au lieu de 18,020,000 en 1695. Il est vrai que les déductions sont moindres; néanmoins le résultat final reste inférieur d'environ 700,000 liv. Les rôles de la cour, de la magistrature, de l'armée et de la marine présentent au contraire une légère augmentation. Sans la capitation du clergé, le revenu net ne serait que de 18,092,000 liv. au lieu de 18,710,000, en 1695. Avec la capitation du clergé il est de 22,042,000. Le revenu net diminue et les restes augmentent : ils sont de 948,000 liv. en 1697, de sorte que le Trésor ne touche en réalité que 21,094,000 liv.

Le produit total des trois années de capitation peut être estimé à la somme de 67 millions, ce qui donne une moyenne annuelle d'environ 22 millions et demi.

§ 6. — *Revenus ordinaires et dépenses de 1695 à 1699.*

La capitation, malgré ses défauts, réalisait un grand progrès au point de vue de l'égalité des charges publiques : elle pesait pour

(1) Voir pour tous les chiffres relatifs aux années 1695 et 1697 le Registre des Archives précité.

(2) Forbonnais, II, p. 93. Les années 1696 et 1698 manquent dans le Registre des Archives; une note constate « qu'elles n'étaient point arrêtées lorsque M. le conseiller de Pontchartrain fit relier ce volume au mois de juillet 1714. »

un bon tiers sur les privilégiés; les deux autres tiers n'en étaient pas moins un lourd fardeau imposé aux taillables. On s'efforça d'atténuer un peu l'effet de cette surcharge, en abaissant le chiffre des tailles dans les provinces où une répartition arbitraire les rendait plus particulièrement accablantes. Dans les pays d'élections, elles passèrent successivement de 36,437,000 liv. en 1694 à 34,590,000 l. en 1695, 32,017,000 liv. en 1697 et 30,726,000 en 1699. C'était une baisse de près de 6 millions. Dans les pays d'états, au contraire, il y eut une hausse légère : de 3,800,000 liv. elles montèrent à 3 millions 834,000, 4,262,000 et 4,227,000 liv. Si on réunit le montant des deux tailles, on trouve 38,424,000 liv. en 1695, 36,279,000, en 1697, et 35,053,000 en 1699; le dernier chiffre comparé avec celui de 1694 (40,237,000) montre une baisse d'un peu plus de 5 millions (12 1/2 0/0.)

Les dons gratuits votés par les pays d'états diminuèrent aussi sensiblement : de 7,068,000 liv. en 1694 ils tombent à 6,762,000 l., en 1695; nous les retrouvons à 6,365,000 liv., en 1697 et 6,341,000, en 1699.

Le bienfait de ces diminutions ne se fit sentir qu'après la paix. Pendant la guerre, les contribuables subirent une surcharge terrible par suite des réquisitions faites pour les armées. Le fonds des étapes institué par Colbert étant devenu insuffisant, on exigea, sans indemnité, le logement et la nourriture des troupes de passage, puis on demanda des fourrages, des habillements et enfin des hommes : prestations en nature qui furent presque partout rachetées en argent. Ces exigences, d'abord restreintes à quelques provinces, ne furent généralisées dans tout le royaume qu'à partir de l'année 1695. Elles cessèrent en 1698. On les désignait sous les noms d' « ustensiles, » « quartiers d'hiver, » « fourrages, » « milice, » etc. Leur produit ne figurait point dans le compte du Trésor royal; il entrait dans une caisse spéciale, celle du trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui se bornait à remettre l'excédant, s'il y en avait, de la recette sur la dépense. Certaines provinces payaient ainsi les deux tiers de la taille en sus du principal; d'autres seulement un tiers; la plupart la moitié; le total peut être estimé à environ 18 ou 20 millions (1).

Le bail des fermes générales renouvelé en 1691 fut maintenu jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre 1697. On se rappelle que le prix en avait été fixé à 61 millions en temps de

(1) Voir l'état de la France d'après les mémoires des intendants, par le comte de Boulainvilliers et le mémoire sur les recettes générales présenté au régent en 1715 (Bibl. nle, Mss Fr., 7765, fo 54 et suiv.).

guerre et 63 millions en temps de paix. Le Trésor reçut, en effet, la somme stipulée; mais en 1697, comme en 1691, on reconnut que le fermier avait fait des pertes considérables; on lui accorda une indemnité de 18 millions et demi, ce qui réduisit le produit réel à 57,916,000 liv. Grâce à la paix, le nouveau bail fut plus avantageux qu'on n'avait le droit de l'espérer d'après les résultats de l'ancien. On en détacha, pour former des fermes à part : le contrôle des exploits qui rapportait environ 7 ou 800,000 livres, le domaine d'Occident qui en donnait 550,000 et le monopole du tabac estimé à 1,500,000. Malgré ces retranchements dont le total se montre à près de 3 millions, le produit des fermes générales dépassa 58 millions, de sorte qu'on retrouvait intacte la somme stipulée dans l'ancien bail.

De grandes modifications eurent lieu dans le tarif des douanes à la suite du traité de Ryswick (septembre 1697); le tarif modéré de 1664 fut rétabli. En sens inverse, on éleva les droits sur les sucres raffinés importés en France, à 15 liv. le quintal et même à 22 l. 10 sols, dans certains cas; on maintint le droit de 3 liv. sur les sucres bruts (1). Ces modifications ne paraissent pas avoir exercé une influence notable sur le produit.

Le total du produit des fermes (générales et particulières) qui était de 64,558,000 liv., en 1694, passa à 65,647,000 liv., en 1695 et, en 1699, il atteignit presque 66 millions (65,971). La différence provient uniquement de l'augmentation du revenu des postes qui, à partir de 1695, s'élève à 2,820,000 liv., tandis qu'il était auparavant de 1,400,000 liv.

Les revenus casuels ordinaires se maintinrent à peu près au même niveau : ils étaient de 3,886,000 liv. en 1694; ils furent de 3,556,000 en 1695; en 1699, nous les retrouvons à 3,726,000 liv. Les coupes de bois qui avaient donné 1,712,000 liv. en 1694, rapportèrent seulement 1,335,000 liv. en 1695, puis 1,827,000 en 1697 et 2,116,000 liv. en 1699.

Sans la capitation, le revenu brut aurait été de 115,606,000 liv.; avec la capitation il s'éleva à 138,316,000 (le plus haut chiffre qu'il eût encore atteint) (2). En déduisant les charges qui se montaient à 36,301,000 liv., il restait un revenu net de 102,015,000 livres.

L'épuisement réciproque des parties belligérantes avait affaibli leurs efforts. La guerre devenait moins onéreuse. L'armée et la marine qui avaient absorbé près de 142 millions en 1692, 138 en

(1) Forbonnais, II, p. 104.

(2) Le produit des réquisitions militaires qui ne figure point dans les recettes du Trésor porterait ce total à environ 156 millions.

1693 et 125 1/2 en 1694, n'obtinrent en 1695 que 119,765,000 liv.

L'ensemble des dépenses (non compris les remboursements qui présentent une somme de 36,400,000 liv.) tomba de 158,848,000 l. à 151,348,000 (1). Le déficit qui avait été dans les trois années précédentes de 81, 92 et 77 millions se trouvait réduit à 49,333,000 liv. Quoique réduit, il était encore énorme. L'allanguissement de la guerre et la paix elle-même ne parvinrent pas à le combler. Nous le retrouvons en 1699 touchant de bien près le chiffre de 40 millions. Dans l'intervalle, les dépenses militaires avaient été successivement ramenées à 109,395,000 liv. en 1697, 76,141,000 liv. en 1698 et 71,239,000 en 1699; mais la nécessité de consolider la dette flottante avait augmenté les charges dans des proportions considérables, puisque de 36,301,000 liv. en 1695, elles avaient passé à 47 millions 732,000 liv., en 1699 et la suppression de la capitation avait diminué le revenu net de plus de 22 millions (2).

§ 7. — *Affaires extraordinaires de* 1695 *à* 1699.

Les affaires extraordinaires ne cessèrent pas, comme on l'avait promis dans le préambule de l'ordonnance sur la capitation. On les employa même sur une très-vaste échelle; il est vrai qu'on s'en servit plus encore pour opérer des remboursements utiles que pour couvrir le déficit. Leur caractère ne change pas moins que leur but. L'importance des affaires par traités (qui consistent surtout en créations d'offices) diminuent de moitié; celles des affaires sans traités (qui consistent surtout en création de rentes) est plus que triplée.

Les affaires par traités représentent une finance de 100,978,000 l. et une recette de 85,690,000 liv. donnant lieu à une remise de 9 millions.

Dans le total de la recette, les offices figurent pour une somme de 65,335,000 liv., c'est une moyenne de 17,138,000 liv. par an. De 1689 à 1694, la moyenne avait été de 35,309,000 liv. On en créa fort peu en 1695, 1697 et 1698. Presque tous se rapportent à l'année 1696 (48 millions 241 mille livres) et à l'année 1699 (11 millions 484 mille livres) (3). Parmi les offices nouveaux, il faut remarquer

---

(1) Les dépenses faites par l'extraordinaire des guerres avec le produit des réquisitions porterait ce chiffre à environ 169 ou 170 millions.

(2) Tous les chiffres sont empruntés au Reg. des Arch., sauf ceux de 1698 que nous prenons dans Forbonnais.

(3) V. à la Bibl. nle le Recueil des affaires extraordinaires (Fr. 7734), Mallet, p. 106; Forbonnais, II, passim.

ceux de contrôleurs et essayeurs des ouvrages d'étain, ceux de mesureurs de grains, jurés mouleurs de bois, greffiers de baptêmes, mariages et enterrements et enfin les maîtrises des armoiries.

Les autres traités donnent une recette de 20,355,000 liv., dont 10,833,334 liv., provenant de l'aliénation des domaines et greffes en 1695; 272,513 liv. des affranchissements de tailles dans la généralité de Montauban et 4,172,667 liv., tant des lettres de noblesse que des taxes sur les usurpateurs de noblesse et les anoblis, en 1696; 380,000 liv. de l'aliénation des 2 sols 6 deniers par voie de bois flotté dans la ville et les faubourgs de Paris; 2,583,334 liv. des taxes pour l'établissement des lanternes dans les principales villes du royaume; 466,667 liv. des lettres de naturalité et de légitimation en 1697; 333,334 liv. des droits de lods et ventes appartenant à S. M. en Bretagne, et 1,333,334 liv. des débets des comptables en 1699.

Les affaires sans traités comprennent :

1° Les rentes dont le capital s'élève à 687,763,000 liv. Les rentes émises sous forme de tontine, en 1696, entrent dans ce chiffre pour 12 millions; les rentes viagères, émises en 1697, pour 1,558,000 liv. Toutes les autres rentes sont perpétuelles. Leur taux d'émission varie selon les époques : pendant la guerre, il est de 8,33 et 7,14 0/0 (denier 12 et 14); après la paix, il tombe à 5,55 et 5 0/0 (denier 18 et 20). Les rentes au denier 12 furent émises en 1696, elles représentent un capital de 12 millions. Les rentes au denier 14 furent émises en 1695, 1696 et 1697; elles représentent un capital de 122 millions 205,000 liv. Les rentes au denier 18 furent émises à la fin de 1697 et au commencement de 1698; elles représentent un capital de 180 millions; les rentes au denier 20 furent émises à la fin de 1698 et au commencement de 1699, elles représentent un capital de 360 millions.

Les arrérages de toutes les rentes perpétuelles créées depuis 1695 montent à 37,725,000 livres; mais, comme on se servit des rentes au denier 18 pour rembourser les rentes au denier 12 et 14, et ensuite des rentes au denier 20 pour rembourser les rentes au denier 18, il ne restait à payer, pour le service de l'année 1700, qu'une somme de 18 millions (1). Une conversion aussi fructueuse montre que le crédit de l'État s'était singulièrement relevé depuis la paix.

2° Le bénéfice des monnaies.

La refonte de 1693, qui avait déjà procuré au Trésor 24 millions en 1694, fournit encore 6,321,000 livres en 1695, 4,009,000 livres

(1) Reg. des Arch. complété pour les années 1696 et 1698 par Forbonnais.

en 1696, 2 millions en 1697 (1), et 1,400,000 livres en 1699; en tout, 37,730,000 livres, à partir de 1695.

3° Les dons du clergé. Ils se confondent avec la capitation jusqu'à concurrence de 12 millions, sur 14 versés au Trésor par l'agence ecclésiastique.

4° Les dons extraordinaires des villes et des provinces. Nous savons qu'il y en eut sans en connaître le chiffre exact. D'après les précédents, on peut les estimer à environ 5 millions.

4° La même observation s'applique aux revenus casuels extraordinaires, aux avances des receveurs et des trésoriers, et à diverses autres ressources plus ou moins anormales. Il est probable qu'on obtint encore par cette voie 40 ou 50 millions.

Le total des affaires extraordinaires, par traités ou sans traités, de 1695 à 1699, ne peut être inférieur à 800 millions, et l'on peut vraisemblablement le porter à 840 millions. Sur cette somme, environ 545 millions avaient été employés en remboursements; le reste (soit près de 300 millions) avait servi à combler le déficit et à couvrir les non-valeurs ou les retards dans la rentrée des impositions.

§ 8.— *Budget de 1699.*

Le budget de 1699, le dernier de notre période, se décompose ainsi :

Dépenses :	
Maisons royales	9.474.000
Comptant	9.686.000
Bâtiments du roi	2.615.009
Travaux publics	550.000
Guerre et marine	71.239.000
Intérêts d'avances et remises	4.340.000
Divers	7.247.000
Total des dépenses ordinaires	105.151.000
Remboursements	325.515.000
Total de toutes les dépenses	430.666.000
Recettes :	
Fermes	65.971.000
Tailles	35.053.000
Dons gratuits des pays d'états	6.341.000

(1) Forbonnais (II, p. 96) dit par erreur 20 millions. Voyez le Registre des archives.

Revenus casuels	3.726.000
Produit des bois	2.116.000
Total du revenu brut	113.207.000
Charges à déduire	47.732.000
Revenu net	65.475.000
Consommation antérieure	10.391.000
Revenu libre	55.084.000
Anticipation sur 1700 et 1701	25.543.000
Total du revenu libre et des anticipations	80.627.000
Affaires extraordinaires et reste des années précédentes	350.039.000
Total	430.666.000

On voit que si la différence entre le revenu net et les dépenses ordinaires n'était que de 39,676,000, la différence entre le revenu libre et les dépenses montait à plus de 50 millions, et les anticipations sur les revenus futurs grevaient à l'avance les budgets de 1700 et 1701 d'une somme de 25 millions et demi.

Le tableau suivant permettra de comparer la situation financière en 1699 avec celle qui existait l'année de la mort de Colbert, en tenant compte de la différence dans la valeur des monnaies aux deux époques (1) :

	Livres (millions de) 1683	1699	Francs (millions de) 1683	1699
Revenu brut	119.284	113.207	224.253	172.074
Revenu net	97.	65.475	182.360	99.522
Revenu libre	79.480	55.084	147.232	83.727
Dépenses ordinaires	98.816	105.151	185.774	159.829
Excédant des dépenses sur le revenu net	1.816	39.676	3.414	60.307
Excédant des dépenses sur le revenu libre	19.336	50.067	36.351	76.101

Ainsi, dans l'espace de seize années, le revenu brut avait diminué de 24 0/0, le revenu net de 46, le revenu libre de 44, les dépenses seulement de 14 0/0. Le déficit sur le revenu net, presque nul en 1683, avait pris des proportions énormes; sur le revenu libre, il était doublé. En pleine paix, on se trouvait réduit à un revenu pouvant à peine couvrir les trois cinquièmes de la dépense, et encore ce revenu n'était pas disponible tout entier. Triste situation, singulièrement aggravée par l'état général du royaume.

(1) La valeur absolue de la livre était de 1 fr. 88 c. en 1683 et 1 fr. 52 en 1699 (Voir M. Natalis de Wailly). La valeur relative peut être estimée au triple.

§ 9.— *État des populations.*

Si l'impassibilité des peuples prouvait leur prospérité, l'époque qui nous occupe serait une des plus prospères de notre histoire. Les parlements gardent un silence absolu; ils ne protestent ni contre la fausse monnaie ni contre la multiplication excessive des charges judiciaires; l'édit même de la capitation, qui les blessait au vif, ne les tira pas de leur torpeur; ils enregistrent tout ce qu'on leur présente. Les états provinciaux se permettent, de temps en temps, quelques plaintes au sujet des affaires extraordinaires, mais ils n'en votent pas moins les dons gratuits sans restrictions ni réserves. La seule initiative qu'ils prennent ou qu'ils sont censés prendre, consiste à demander l'établissement d'un nouvel impôt. Leur docilité les rend ridicules. On en abuse au point de leur dicter à l'avance le choix du député qu'ils envoient à la cour. « Le Saint-Esprit vint dans une valise, dit Fra-Paolo au concile de Trente; la députation est venue dans une lettre de cachet à M. de Rennes; ces voitures sont également extraordinaires. » C'est sur ce ton que Mme de Sévigné parle des états de Bretagne, et ce ton plaisant convient, en effet, à des choses si peu sérieuses (1). Les municipalités sont à la discrétion du roi, comme les états provinciaux et les parlements. Aucune insurrection, aucune révolte de quelque gravité ne troublent l'ordre matériel. L'affreuse famine de 1693 provoque des murmures, des émeutes passagères, rien de plus. Les huguenots seuls, au milieu de l'affaissement universel, ne fléchissent pas; ils ne fléchissent pas, mais, ne trouvant d'appui nulle part, ils ne résistent par la force que dans les montagnes des Cévennes. Là se prépare une lutte héroïque. Partout ailleurs, l'esprit de résistance est éteint. Et cependant, tous les témoignages contemporains attestent une misère croissante, et, dans certaines années, une effrayante mortalité.

L'assistance publique est si mal organisée, les ressources disponibles si peu abondantes, les moyens de transport si imparfaits, les échanges si peu libres, qu'une mauvaise récolte, un froid rigoureux sont des arrêts de mort pour des milliers de pauvres gens.

Six mois après la mort de Colbert, le 1er mars 1684, Mme de Sévigné écrit au président de Moulceau : « Jamais il ne s'est vu un hiver si terrible; votre beau pays n'en a pas été exempt, et si M. le cardinal de Bonzi a trouvé des hommes morts sur le chemin de

(1) Lettre du 6 nov. 1689.

Montpellier à Lyon, les courtisans en ont trouvé plusieurs sur le chemin de Versailles; et, nous autres bourgeois, nous n'avons pu empêcher qu'il n'y en ait eu, la nuit dans les rues, glacés et morts, et plusieurs pauvres et de petits enfants. »

En 1687, le mal inverse se produit : on se plaint du peu de débit des blés et autres grains. Le revenu des terres, qui avait déjà baissé dans la période précédente, baisse encore. Les exploitations agricoles s'en ressentent. La surabondance devient presque aussi nuisible que la disette (1).

En 1692, 1693 et 1694, les horreurs de 1684 se renouvellent, et cette fois avec une persistance qui fait frémir. Le prix du blé, qui était à cette époque en moyenne de 13 livres le setier, monte, au mois de septembre 1692, à 24 livres; on interdit l'exportation, on ordonne d'amener les blés et grains aux marchés sous peine d'amende et de confiscation; la hausse continue; à la fin d'août 1693, le setier est à 42 livres; il atteignit jusqu'à 57 livres en juin 1694; heureusement on obtint enfin une bonne récolte : la baisse se fit rapidement; au mois de novembre, le prix du blé n'était plus qu'à 15 ou 16 francs le setier (2). Le nombre des personnes qui périrent de faim dans ces années désastreuses n'a pu être calculé exactement, mais il fut immense (3); dans la ville de Paris, il s'éleva, dit-on, au chiffre de 96,000 (4). C'est alors que Fénelon écrivit au roi cette lettre anonyme demeurée célèbre, où il dépeint la France comme « un grand hôpital désolé et sans provisions » (5).

En dehors même des temps de disette, le malaise est l'état permanent du royaume. On a retrouvé dans les papiers de Louvois un mémoire, daté de janvier 1686, qui constate des faits déplorables : l'or et l'argent sont rares, le crédit se resserre, les faillites se multiplient, les plus grands marchands ont fait banqueroute, la plupart des nobles sont gênés ou ruinés, les artisans, faute de travail, vont établir chez les étrangers de riches manufactures; les terres qui valaient 10,000 livres de rentes bien payées n'en valent pas 6 mal payées; on voit dans les campagnes des fermes abandonnées, des maisons en ruine; beaucoup de villes se dépeuplent; des catholiques émigrent à la suite des huguenots (6).

S'il en était ainsi en 1686, qu'était-ce donc dix ou douze ans plus

(1) Mme de Sévigné, lettre du 31 mai 1687.

(2) V. la police sous Louis XIV, par Pierre Clément.

(3) V. les mémoires des intendants en 1698 et 1699.

(4) La Hode, t. IV, cité par M. Henri Martin, XIV, p. 190.

(5) Œuvres de Fénelon, t. V.

(6) Pierre Clément, *loc.-cit.*

tard, au sortir d'une longue guerre accompagnée de si cruelles épreuves!... Les mémoires des intendants, ceux des députés des principales villes de commerce, les ouvrages de Bois-Guillebert et de Vauban justifient du reste surabondamment, par les détails les plus précis, les inductions qui se tirent des faits généraux (1). Chose remarquable, ces documents, malgré la diversité de leur origine, ne se contredisent sur aucun point. Ils n'insistent pas tous avec la même force sur les mêmes faits, mais aucun d'eux ne dément les faits allégués par d'autres.

La décadence du commerce intérieur et extérieur est reconnue d'une manière unanime. L'industrie, dans son ensemble, paraît aussi gravement atteinte. La ruine est complète pour certaines industries locales. Ainsi, d'après Bois-Guillebert, on a vu disparaître en Normandie, écrasées sous le poids des taxes, les manufactures de papier, de chapeaux fins; de baleines, de pipes à fumer et de cartes à jouer. D'après les mémoires des intendants, les manufactures de dentelles fondées par Colbert à Montmorency et à Sens, sont anéanties; en Picardie, les fabriques de serges se soutiennent à peine, le haut prix des laines ne permet pas de bénéfices, les ouvriers, mourant de faim avec leur maigre salaire, quittent les métiers, les teintureries périclitent, les matières premières qui leur seraient indispensables pour produire à bon marché leur manquent, les douanes les arrêtent à la frontière; à Tours, les manufactures de soie, qui occupaient 700 moulins, 8,000 métiers et 40,000 personnes, sont réduites à 70 moulins, 1,200 métiers et 4,000 personnes; la communauté des drapiers est obérée d'emprunts; on ne compte plus que 74 maîtres tanneurs; ils étaient autrefois 400; dans la généralité de Moulins, les manufactures de draps sont en pleine crise : « la pauvreté est telle parmi les maîtres et les ouvriers, que, quoique le blé soit au plus vil prix, ils manquent de pain, et par conséquent de moyens d'acheter de bonnes laines; ils n'ont point non plus de quoi les faire dégraisser, ni

---

(1) Les mémoires des intendants ont été dressés par ordre du roi, de 1697 à 1699. Le *Détail de la France*, par Bois-Guillebert, a été publié en 1697. La *Dîme royale*, du maréchal Vauban, parut en 1707; mais la plus grande partie de l'ouvrage avait été rédigée entre la paix de Ryswick et la guerre pour la succession d'Espagne (1698-1700). Les mémoires des députés des villes (Rouen, Dunkerque, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Lyon, Lille et les villes du Languedoc) ont été envoyés à la chambre du commerce, à Paris, en 1701; ils ont été reproduits presque *in extenso* par Pierre Clément dans son histoire du système protecteur.

même de quoi préparer leurs étoffes au foulon, ce qui les rend de mauvaise odeur et fort dures à la main; » dans les campagnes qui avoisinent Lyon, le nombre des métiers servant au tissage des toiles et futaines diminue dans des proportions alarmantes; au lieu de 5,000, il n'y en plus que 2,000.

C'est surtout dans Vauban et Bois-Guillebert qu'il faut chercher les détails relatifs à l'agriculture. Terres en friche, fermes abandonnées, maisons délabrées, vignes arrachées, diminution des bestiaux, insuffisance des engrais, paysans maladifs, mal nourris et mal vêtus, récoltes manquées faute d'une exploitation convenable, ou encombrantes et inutiles faute de débouchés, tous ces symptômes, si tristement significatifs, ont été relevés et étudiés par eux avec un soin infini. Ils constatent, comme un fait incontestable, que la valeur des biens-fonds a baissé considérablement depuis une trentaine d'années. Bois-Guillebert pense que la baisse a été de moitié; Vauban l'estime au tiers.

Les mémoires des intendants ne parlent pas d'une manière expresse et directe de cette moins-value, mais ils établissentun autre fait plus lamentable encore et véritablement lugubre, quand on en pénètre les causes: la dépopulation générale du royaume.

La dépopulation n'est pas uniforme, mais elle se manifeste plus ou moins dans toutes les provinces, excepté en Bretagne, où l'on constate un état stationnaire. Les intendants estiment qu'elle est d'un douzième en Picardie, d'un huitième en Dauphiné, d'un sixième dans le Lyonnais, d'un cinquième dans les généralités de Moulins et d'Orléans, d'un quart dans la généralité de Tours, d'un tiers dans le Périgord, d'un quart, d'un tiers et même de moitié dans certaines élections de l'Ile-de-France. Les chiffres manquent pour certaines provinces très-importantes, comme le Languedoc, et la moyenne n'est pas indiquée. Vauban cite l'opinion de personnes très-éclairées et très-compétentes, d'après lesquelles la population de la France tout entière serait tombée, pendant la guerre contre la ligue d'Augsbourg, de 15 à 13 millions; il ne conteste ni le fait de la diminution, ni la proportion établie entre l'ancienne population et la nouvelle; il rectifie seulement le second chiffre, qu'il porte à 19 millions (1). En admettant ces bases, on arrive à une diminution générale de près d'un septième, c'est-à-dire d'environ 3 millions sur 22.

Il peut être utile d'observer que la seule province non dépeuplée, la Bretagne, est aussi la seule qui possède des chemins passables. Il est vrai qu'ils étaient entretenus par les états. Dans toutes les autres provinces, les intendants signalent le mauvais état de la

---

(1) *Dîme royale*, édit. Guillaumin, p. 46.

voirie; les fonds destinés aux ponts et chaussées étaient, nous l'avons vu, d'une insignifiance honteuse; il arrivait même quelquefois qu'ils se trouvaient divertis de leur emploi et appliqués aux dépenses militaires (1).

Les détails qui précèdent nous portent à croire que Vauban n'exagérait rien quand il disait : « Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y a en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire fort à leur aise; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre » (2).

Quelles étaient les causes de cette misère?

Les intendants indiquent en première ligne : la retraite des huguenots, la disette de 1692 et 1693, le passage des gens de guerre et l'excès des impositions. Ils se plaignent aussi des affaires extraordinaires, des procédés vexatoires qu'elles entraînent, des priviléges lucratifs et des avantages de toute sorte dont elles sont la source pour les riches au préjudice des pauvres; mais, en général, ils critiquent plutôt le montant des charges publiques que leur répartition. Les entraves apportées au commerce et à l'industrie par les règlements administratifs et le régime fiscal les préoccupent peu. Quelques-uns proposent de les aggraver.

Tout autre est l'esprit des députés des villes. Le système des tarifs élevés n'est soutenu que par les députés de Rouen. Les députés de Dunkerque, de Nantes, de La Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, du Languedoc, de Lyon et de Lille, se prononcent pour la liberté commerciale avec une énergie et une netteté qui seraient remarquables même de nos jours.

---

(1) Mémoire de l'intendant de Montauban (Boulainvilliers, II, p. 303).

(2) Dîme royale, Ed. Guillaumin, p. 36.

« Trois choses, dit le sieur Piécourt, député de Dunkerque, paraissent opposées à l'agrandissement du commerce et de la navigation et à la débouche des denrées et marchandises : 1° les droits considérables; 2° les duretés des fermiers et de leurs commis; 3° les compagnies exclusives et les priviléges de quelques villes et ports exclusivement à d'autres... Lorsqu'une manufacture est bien établie dans le royaume et que l'ouvrier ne se relâche pas, elle se soutient d'elle-même sans le secours de grandes impositions sur celles des étrangers. Les manufactures des bas d'Orléans et de Tournay en sont une preuve sensible, puisque toutes les nations conviennent qu'il ne s'en fabrique pas en Europe de si bons. Les Français n'auront garde de s'en pourvoir dans d'autres royaumes, tout autant que les manufactures ne se relâcheront pas. Il en sera de même de toutes les autres manufactures, si on y donne l'application nécessaire. Le droit modéré dont les nôtres doivent jouir suffirait pour donner à nos ouvriers un avantage sur les étrangers de 10 à 15 0/0. S'ils demandent de grandes impositions, ils doivent être considérés comme gens qui n'ont d'autres vues que de s'enrichir aux dépens du public. »

« La liberté est l'âme et l'élément du commerce (dit le sieur des Cazeaux, député de Nantes). Elle excite le génie et l'application des négociants, qui, méditant sans cesse des moyens nouveaux de faire des découvertes et des entreprises, opèrent un mouvement perpétuel qui produit l'abondance partout. Si les droits étaient moins forts et mieux réglés, les produits en seraient beaucoup plus considérables, parce que la fraude cesserait et le commerce se multiplierait. »

« Qui considérera avec attention et sans prévention d'aucun intérêt particulier la situation du commerce en France (dit le député de La Rochelle) ne s'étonnera pas de l'extrême abaissement où il se trouve réduit. On conviendra que de fausses vues en sont la cause, et qu'ayant prétendu nous passer de toutes les autres nations, tandis qu'au contraire elles peuvent se passer de nous, nous nous sommes fort abusés, et pour leur ôter l'usage d'une main, nous nous sommes coupés les deux bras. La liberté est le premier mobile du commerce, parce qu'elle produit entre les nations une communication réciproque des denrées et marchandises qui entrent dans l'usage de la vie. Afin que le peuple vive avec facilité et aisance, il faut attirer l'abondance de toutes choses de quelque pays que ce soit. Pour cela, il faut ouvrir la porte et la liberté aux étrangers, et leur donner un accès favorable, en payant des droits modiques proportionnés à la valeur des denrées et marchandises, de quelque nature qu'elles soient, qu'ils voudront introduire. »

« Dieu a dispersé ses dons pour obliger les hommes à s'aimer (dit le député de Bordeaux). Il n'a pas voulu que la terre produisît partout les mêmes choses, afin que les habitants se recherchent et s'entr'aident par un échange mutuel des biens qu'ils possèdent. Voilà l'origine du commerce et ce qui le perfectionne. Pour favoriser les draps français, on a rebuté les étrangers en chargeant leurs marchandises de droits extrêmes. Les provinces où nos manufactures sont établies n'ayant pas assez d'habitants, les terres ont été plus négligées, et les grains ont enchéri. Le roi perd les droits d'entrée et de sortie. Les principaux manufacturiers ont déjà fait faillite plusieurs fois pour des sommes considérables. Les nouveaux droits sur l'acier, le fer, le charbon de terre, l'étain, le beurre, le fromage, les cuirs ont produit de très-mauvais effets... Les droits de 12 livres qu'on a mis sur le bétail à cornes devraient être supprimés, puisque la France en manque partout. La paire de bœufs pour le labourage, qui se vendait 40 ou 45 écus, se vend aujourd'hui 100 ou 110 écus. De là vient qu'il y a des terres abandonnées, d'autres mal cultivées ou mal fumées. Voilà une autre cause de la cherté des grains. »

« Il faut revenir de la maxime de M. Colbert (dit le député de Lyon), qui prétendait que la France pouvait se passer de tout le monde. C'était aller contre la nature et contre les décrets de la Providence, qui a distribué ses dons à chaque peuple, pour les obliger à entretenir entre eux un commerce réciproque. Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne retirer d'eux que de l'argent. »

Enfin, le député de Lille déclare: « qu'une manufacture qui ne sait pas s'établir ni subsister avec un droit de 12 à 15 0/0, doit être considérée comme un homme qui veut s'enrichir sur le public. » Il s'élève aussi contre les variations des monnaies et le nombre excessif des offices.

Plusieurs députés, d'accord en cela avec les intendants, se plaignent de la révocation de l'édit de Nantes : « La fuite des religionnaires (dit le député de Lyon) a emporté beaucoup d'argent, de bonnes têtes capables de commercer et de bons bras, par le nombre des ouvriers qu'ils ont emmenés avec eux. »

Bois-Guillebert et Vauban, par prudence sans doute, se taisent sur la conséquence de la retraite des huguenots. Leurs conclusions en faveur de la liberté commerciale ne sont pas moins fermes que celles des députés des villes; mais ils s'inquiètent plus de la circulation intérieure et de l'exportation de nos produits que de l'importation des marchandises étrangères. Si l'on consomme peu en France, ce n'est pas qu'on soit incapable de produire beaucoup,

c'est parce que les produits ne circulent pas, et si les produits ne circulent pas, c'est parce qu'ils rencontrent sur leur passage les barrières des douanes provinciales, et qu'ils portent le poids écrasant des aides. Le défaut de circulation intérieure, loin d'être atténué, est, au contraire, aggravé par le défaut de libre sortie. Ce second point est admirablement mis en lumière par l'auteur du *Détail de la France* (1). Il rappelle qu'autrefois la Hollande s'approvisionnait avec nos blés; aujourd'hui elle ne s'adresse plus à nous; ce qu'elle nous prenait, elle le tire à meilleur marché de Hambourg et de Dantzick. Pourquoi? Parce qu'on a cru devoir, dans l'intérêt prétendu des consommateurs français, gêner par des règlements et des tarifs l'exportation de nos denrées alimentaires. Qu'en est-il résulté? L'avilissement des prix d'abord, ensuite un amoindrissement de la culture, l'abandon des terres médiocres, une production, tour à tour surabondante ou défectueuse, livrée à la merci du temps, dépourvue de principe régulateur et d'équilibre; en définitive, la gêne dans les bonnes années, la disette dans les mauvaises.

La seconde cause de la misère, d'après Vauban et Bois-Guillebert, réside dans l'assiette vicieuse des tailles. Ils ne tarissent pas sur ce sujet, qui semble inépuisable sous leur plume. Ils montrent très-bien comment, aux inégalités produites par les priviléges des nobles, des ecclésiastiques et des gens riches munis d'offices, viennent s'ajouter les irrégularités, non moins injustes ni moins funestes, qui résultent de l'arbitraire introduit dans la répartition; par suite de toutes ces inégalités combinées, le fardeau retombe tout entier sur les hommes les plus utiles, les plus actifs, les plus dignes d'intérêt; on ruine ainsi ceux qui, à force de peine, ont atteint une sorte d'aisance relative, et l'on décourage ceux qui seraient disposés à suivre leur exemple; on atteint non la richesse acquise, réalisée, certaine, mais la richesse en voie de formation, la richesse naissante et précaire; on étouffe la prospérité publique dans son germe. Ils ne critiquent pas, du reste, le montant de l'impôt; l'impôt, mieux réparti, rendrait davantage à l'Etat et coûterait moins aux contribuables. Quant aux remèdes qu'ils proposent, nous les étudierons dans un chapitre spécial. Cependant, comme leurs écrits n'ont pas été sans influence sur les résolutions des contrôleurs généraux au XVIII[e] siècle, nous devons dire, dès à présent, que Vauban propose de lever la dîme de tous les produits, et Bois-Guillebert, d'établir, au moyen de déclarations émanées des con-

---

(1) Seconde partie, chap. XVII.

tribuables et contrôlées par les agents du fisc, une taxe proportionnelle sur tous les revenus.

Excès des charges publiques, retraite des huguenots, passage des gens de guerre, abus des priviléges, multiplicité des affaires extraordinaires, absence de liberté commerciale, répartition inique des tailles, toutes ces causes de misère signalées par les documents contemporains peuvent se résumer en une seule, qui les domine et les explique : le despotisme du roi, despotisme qui était lui-même le couronnement d'une organisation religieuse, politique et sociale reposant sur la base du droit divin. Cette cause, malheureusement pour la France, n'avait pas encore épuisé tous ses effets.

J.-J. Clamageran.

L'AGITATION AGRICOLE

EN ANGLETERRE (1).

SON CARACTÈRE, SA PORTÉE ET SES CONSÉQUENCES.

Sommaire. — Les débuts de l'agitation. — Situation des classes agricoles. — Opinions diverses. — Le dessin de M. Arch. — Ressources qu'offre l'émigration en Amérique. — Réformes imminentes dans la constitution terrienne. — La *National agricultural labourer's Union* et les autres Unions ouvrières. — Les nouvelles aspirations populaires.

« La prétention de régler les salaires, en dépit des variations du marché, reproche adressé de nos jours aux Trades'Unions, est un legs des législateurs du moyen âge, et c'est, au contraire, pour résister à cette tyrannie, que se sont formées en Angleterre les premières associations ouvrières. »

Ces paroles sont empruntées au livre dans lequel, en 1869, M. le comte Paris retraçait l'origine et les développements des *Trade's Unions*. Avant l'année 1824, où un *Act* du Parlement abolit le délit de coalition, destiné à se perpétuer dans nos lois, pendant quarante années encore, ces sociétés avaient existé, sans

(1) Voir : dans le numéro de février 1874, XXXIII, p. 173, un article sur l'esprit des classes ouvrières en Angleterre, et sur le congrès des *Trade's Unions* à Leeds; et dans le numéro de juin, XXXIV, p. 321, un article sur le congrès des coopérateurs à Halifax.

doute, mais sous une forme occulte, bravant, si dures qu'elles fussent, les lois rendues pour les prévenir (1) et commettant, à l'occasion, des actes de véritable sauvagerie. C'est ainsi que l'on vit, en 1811, les bonnetiers de Nottingham, déjà mal payés et menacés en outre, par l'introduction des machines, de salaires encore plus avilis, se former en bandes armées, briser les nouveaux engins, piller et brûler les manufactures. Avec la loi de 1824, la formation d'une *Union* cessait d'être un acte illégal; mais ces sociétés n'en étaient pas pour cela reconnues comme personnes morales et restaient privées dès lors du droit de posséder. Elles l'ont obtenu plus tard, quoique d'une façon encore incomplète et provisoire, au moins au point de vue strictement légal, car l'indépendance bien connue de la magistrature anglaise et la force de l'opinion publique, dans ce pays de large et robuste liberté, donne aux Unions beaucoup de sécurité, beaucoup de confiance en elles-mêmes. L'armée des unionistes se composait, dès 1869, de plus de 800,000 membres; personne, même parmi ses adversaires, ne se flattait sérieusement de pouvoir la dissoudre. Les économistes se félicitent de la liberté rendue à l'ouvrier anglais de disposer de son travail, de même qus le marchand fait de sa marchandise le producteur de ses produits; et les hommes d'État, après un premier moment de surprise et d'anxiété, peut-être, se sont sentis rassurés. Certes, l'*Unionism* a été, à ses origines surtout, une arme de guerre dont les ouvriers se sont servis, tantôt avec une maladresse nuisible à eux-mêmes, tantôt avec une passion fatale à l'industrie, quand cette passion n'a point enfanté de ces actes que la morale universelle réprouve ou flétrit. Mais il a fait disparaître du sol anglais les sociétés secrètes, fléau encore d'une partie du continent. La lutte des intérêts (2) se produit comme elle se termine, au grand jour; et, s'il se rencontre aussi, çà et là, chez nos voisins d'Outre-Manche, des esprits trop ardents ou chimériques qui méconnaissent le fond même des choses et raccourcissent la part du temps dans les progrès les plus désirables, du moins nul n'y attend-il le triomphe de ses idées propres que du perfectionnement pacifique des institutions et du jeu libre des moyens légaux.

---

(1) Sous Édouard VI, on coupait l'oreille à l'homme convaincu pour la troisième fois de s'y être affilié.

(2) Il s'agit ici, bien entendu, des intérêts *apparents*, car nous tenons pour certain que le vendeur et l'acheteur ne sont pas des *ennemis naturels*, et, qu'il s'agisse du travail ou de toute autre marchandise, nous répudions le mot célèbre de Montaigne : *le proucfict de l'un fait le douloir de l'autre*, érigé en axiome par les diverses variétés du socialisme, qu'elles soient communistes on simplement protectionnistes.

Ce mouvement est resté longtemps confiné aux ouvriers de l'industrie proprement dite, et jusqu'à une époque fort récente, ceux de l'agriculture n'y participèrent en aucune sorte. A la vérité, en 1837, c'est-à-dire six ans plus tôt que la célèbre association des *Pioniers* de Rochdale, un paysan nommé George Lowloss, homme d'énergie et de volonté, avait jeté à Londres les premiers fondements d'une *Union* agricole. Mais l'autorité ne lui donna point le temps de parfaire son œuvre; il fut arrêté, jeté en prison et sur le point d'être transporté (1). L'union nationale des travailleurs agricoles, *the National agricultural Labourer's Union*, qui s'est constituée en 1872, a rencontré des conditions plus propices. Peu remarquée à ses premiers débuts par l'opinion publique et traitée fort légèrement par le grand journal de la cité de Londres, elle a su s'imposer depuis à l'attention générale, et les fermiers des comtés orientaux de l'Angleterre ont trouvé son action assez redoutable pour lui opposer le *Lock Out*, c'est-à-dire le congédiement en masse de ceux de leurs laboureurs qui s'y sont affiliés. En un mot, l'économie rurale de nos voisins, immobile ou à peu près depuis des siècles, subit en ce moment un rude assaut. Le mot d'ordre ostensible de l'Union agricole et le but apparent qu'elle poursuit se réduisent jusqu'ici à une question d'heures de travail et d'augmentation de salaires. Mais, revenu de ses premiers dédains, le *Times* ne se trompe pas, croyons-nous, quand il considère le débat actuel « comme portant plus haut et plus loin, » comme « intéressant la « nation tout entière, » et roulant en définitive sur le point « de « savoir si les classes agricoles de la Grande-Bretagne sont desti- « nées ou non à prendre un rang meilleur dans la société générale « et, peut-on ajouter, la société chrétienne. »

I

Un des traits les plus caractéristiques de la constitution ter-

(1) Voilà du moins les faits tels qu'on les trouve exposés dans un petit livre de M. Martin Nadaud qui a pour titre : *les Sociétés ouvrières*, et fait partie de la *Bibliothèque démocratique*. M. Nadaud a habité assez longtemps l'Angleterre, mais n'a guère profité des enseignements économiques qu'elle offre en si grand nombre. Il en est revenu, comme il était parti, socialiste et jacobin. Il en est encore à qualifier Robespierre de *l'homme le plus illustre que nos révolutions et nos assemblées parlementaires aient produit;* la propriété et l'héritage lui paraissent toujours des *privilèges*, dont la perpétuation fait que l'homme se révolte contre le sort *que les despotes et les tyrans lui ont créé* (p. 95). Le style et la pensée se valent ici.

rienne de la Grande-Bretagne, c'est que le laboureur proprement dit ne s'y rattache qu'à titre de simple auxiliaire, dont le travail subit toutes les vicissitudes de l'offre et de la demande; un auxiliaire qui n'est plus, comme aux temps féodaux, *adscriptus glebæ*; qui a le droit complet d'aller et de venir, mais qui ne possède par lui-même aucune portion du sol qu'il cultive, aucune demeure fixe liant à la terre son propre sort et celui de sa famille. Ce n'est point là une appréciation qui nous soit personnelle; elle appartient à un membre du Parlement, M. C. Wren Hoskins, et nous n'avons fait que l'emprunter au livre très-instructif que le Cobden-Club publiait, il y a quatre ans, sur la législation agraire des divers peuples (1). Ce n'est pas tout : tandis que, dans toutes les autres branches du travail humain, les salaires ont atteint des taux inconnus jusqu'ici, la condition matérielle de ce laboureur est demeurée généralement stationnaire. « Depuis qu'Arthur Young a visité les « parties exclusivement rurales du Royaume-Uni, » écrivait M. Caird en 1850, « la rente de la terre et celle des cottages ont crû de 100 0/0. « Il en a été de même pour le beurre, et la viande est 70 0/0 plus « chère qu'alors. Cependant les salaires agricoles ne se sont point « relevés au delà de 14 0/0. » Plus récemment, M. Fawcett a confirmé ce témoignage : « Dans les comtés du Sud et de l'Ouest, « nous dit-il, les laboureurs travaillent sans cesse, et n'obtiennent « qu'une rémunération sordide, une rémunération qui ne suffit « même pas aux premiers besoins de leur existence. Quand leurs « forces sont épuisées, ils n'ont plus que la ressource de solliciter « de la paroisse une maigre et humiliante pitance. » Enfin, selon M. Hoskins lui-même, à part quelques exceptions frappantes, qui se manifestent dans les comtés de l'Est, ils ne sont *ni aussi bien logés*, *ni aussi bien soignés en somme*, que les animaux domestiques, depuis le cheval de charrue jusqu'au chien de berger.

Les adversaires théoriques de l'*Union agricole* n'ont pas manqué de faire un assez grand état des secours que la paroisse, en vertu de la *Poor Law*, dispensait aux laboureurs devenus infirmes ou trop vieux pour continuer leurs labeurs. L'un d'entre eux, M. Jefferies, a constaté que les indigents des campagnes étaient beaucoup plus favorisés que ceux des villes, et qu'on avait souvent fait pour les premiers beaucoup plus que ne l'exigeaient les dispositions strictes, l'esprit même de la loi des pauvres. Ce langage, de ce côté du détroit, est bien connu : il existe même chez nous toute une classe

---

(1) *Systems of Tenure Land in various Countries*. Ces pays sont l'Irlande, l'Angleterre, l'Inde, la Belgique, la Hollande, la Prusse, la France, la Russie, les États-Unis.

de prétendus économistes, qui font sortir la charité de son domaine propre, la réparation des souffrances individuelles, l'érigent en dogme social et conçoivent volontiers un État sous la forme d'une réunion de personnes, les unes nécessairement riches, les autres non moins nécessairement pauvres, à la charge morale, voire légale, pour les unes de soulager la détresse des autres. Quand l'*Union agricole* tint son premier meeting annuel, à Leamington, dans le canton de Warwick, elle s'occupa de cette question, qui touche non-seulement à l'indépendance et à la dignité du laboureur, mais à sa capacité d'émancipation. Le système actuel, s'il met les travailleurs agricoles pris en bloc à la discrétion des fermiers, rejette, par contre, sur ces fermiers la charge du vieil âge des laboureurs, de leurs maladies, de leurs infirmités, des orphelins qu'ils peuvent laisser. Que faire si ce système vient à disparaître? Quelques-uns des membres du meeting ont paru persuadés, ce qui n'est pas bien étonnant après tout dans un pays de charité légale, que dans toutes les hypothèses, l'entretien des pauvres est un devoir public, une charge sociale. D'autres ont pensé, au contraire, que ce soin incombait plus justement aux particuliers charitables, et surtout aux associations de prévoyance formées des épargnes du pauvres et alimentées par elles. Quant aux *Leaders* du meeting, ils ont proclamé que l'*Union* devait avant tout se préoccuper à cette heure de la conquête de salaires plus relevés, et qu'une fois ce résultat obtenu, il serait temps d'aviser aux moyens d'organiser, parmi les laboureurs, l'exercice de la bienfaisance mutuelle.

12 schillings dans les comtés du Sud et du Sud-Est; 14 dans ceux du Centre, de 14 à 18 dans ceux du Nord; 20 dans quelques districts que favorise le voisinage des grands centres manufacturiers, tels sont les taux hebdomadaires des salaires agricoles en Angleterre. C'est donc une moyenne de 14 shillings par semaine; et, dans une réunion tenue au commencement d'avril, à Newmarket, le président, M. Jay, a engagé ses auditeurs à ne pas céder tant qu'ils n'auraient pas obtenu un minimum de 16 shillings. Dans l'opinion d'un homme que sa position sociale et le caractère dont il est revêtu rattachent à l'élément conservateur, ces prétentions ne semblent pas exagérées. L'évêque de Manchester trouve que les salaires actuellement perçus par les simples cultivateurs ne sont pas capables, à raison du coût croissant de la vie, non-seulement de leur donner un peu de comfort, mais même de suffire à leurs besoins stricts et à ceux de leurs familles. Pour ce dernier objet, il faut absolument élever à 15 ou 16 shillings par semaine les taux minimum desdits salaires. Si les fermiers, à raison des

rentes qu'ils payent aujourd'hui, sont hors d'état de faire face à ce surcroît de frais, qu'ils le prouvent : force sera bien alors à ces rentes de diminuer. « La perspective, » ajoute ironiquement le prélat, « peut paraître très-désagréable à des gens qui dépensent par« fois pour un bal ou l'achat de deux chevaux de race, le revenu « de 300 acres de terre, mais elle est inévitable ». L'évêque de Manchester ne goûte point, de son aveu, les principes des *Trade'sUnions* ; mais il ne fait nulle difficulté de reconnaître qu'un emploi abusif du capital a suscité, en quelque sorte, ces associations. Les *Lock Out* qui, dans les comtés de Suffolk et de Lincoln, ont été la réplique des fermiers aux exigences de leurs travailleurs, lui inspirent un blâme énergique et d'une expression très-accentuée. « Les fermiers de l'Angleterre sont-ils devenus fous, » s'écrie-t-il, dans une lettre adressée au *Times* et reproduite par ce journal dans son numéro du 2 avril, « vont-ils donner « raison une fois de plus à la maxime : *Quos vult perdere Jupiter* « *dementat*? Que peuvent-ils attendre raisonnablement d'une mesure « qui a déjà mis 4,000 cultivateurs (1) à la charge de l'*Union agri-* « *cole*, et qui menace de se répandre comme une maladie conta- « gieuse dans tous les comtés de l'Est? Des hommes raisonnables « et susceptibles d'interpréter les signes du temps, peuvent-ils se « bercer de l'espoir qu'avec de tels moyens, il leur sera possible de « retarder un peu longtemps la solution inévitable de ce problème, « une rémunération plus équitable des hommes qui défoncent « leurs terres, soignent leurs bestiaux, lèvent leurs moissons? » Une pareille conduite paraît à l'évêque de Manchester aussi malavisée qu'inopportune, et il est persuadé qu'en se continuant, elle pourrait d'abord compromettre la récolte future, puis précipiter le mouvement qui déjà pousse vers l'Amérique les classes rurales de l'Angleterre, et aboutir peut-être à la plus terrible des éventualités, une nouvelle guerre de paysans.

Dans un meeting tenu à Sheffield, vers la fin d'avril, M. Mundella, membre notable des Communes, n'a pas tenu un autre langage et n'est pas arrivé à des conclusions différentes. Faisant allusion à un reproche que les fermiers prodiguent aux unionistes, celui de se servir d'agents salariés, il l'a trouvé assez étrange. « N'est-ce point là une habitude des peuples libres, s'est-il écrié, « une conséquence de la force même des choses? » Parmi les adversaires décidés du mouvement actuel on en a vu plusieurs, entre

(1) 6,000 d'après les calculs de M. Banks, secrétaire général de l'*Union fédérale* des cultivateurs du Lincoln et du Suffolk, dont 2,500 unionistes seulement.

autres lord Walshingham, lors de la réunion de fermiers qui a eu lieu le 20 juin à Norwich, dans le comté de Norfolk, on en a vu répudier nettement l'arme de guerre du *Lock Out*, et engager les fermiers à se maintenir dans les limites d'une ligue strictement, quoique énergiquement défensive. Mais partout on n'a point fait preuve, tant s'en faut, de la même modération et de la même prudence. A Bury-Saint-Edmund, par exemple, tous les fermiers de la partie occidentale de Suffolk, et d'autres venus du comté de Cambridge et même de celui d'Essex, s'étaient réunis dans les premiers jours d'avril, afin de concerter un plan de conduite vis-à-vis de leurs ouvriers, qui réclamaient un minimum de 18 shillings de salaires hebdomadaires, en même temps qu'une réduction du travail quotidien, le colonel Wilson déclara ces prétentions excessives. « Il ne faut point, ajouta-t-il, se laisser intimider par la « lettre malsonnante (*mischievons*) d'un évêque. On déclarait la « guerre aux fermiers, ils avaient à la soutenir; et, tant que les « laboureurs persisteraient dans des exigences injustifiables, les « *Lock Out* seraient d'un usage légitime. » Le colonel Wilson conseillait, néanmoins, de n'y recourir que le moins possible. Mais ce conseil, évidemment, n'était pas au goût de l'auditoire. Un membre loua beaucoup l'efficacité des *Lock Out;* le marquis de Bristol lut une lettre dans laquelle un riche fermier de Lynn les regardait comme le meilleur moyen de contrebalancer la force des Unions. Enfin on fut aux votes, et le meeting décida : 1° qu'avec les règles adoptées actuellement par ces sociétés, on se refuserait à donner du travail à leurs affiliés; 2° que les manouvriers employés par les membres de l'association des fermiers du Suffolk seraient avertis de leur congédiement, dans le délai d'une semaine, si mieux ils n'aimaient cesser d'être unionistes.

Dans le cours de la séance, le révérend M. Jones, ayant émis l'opinion qu'il fallait traiter avec les Unions et non leur rompre en visière, en ajoutant que ce dernier parti aurait pour conséquence immédiate l'émigration des laboureurs, les cris : « Eh! bien, qu'ils s'en aillent; ils seront trop heureux de revenir! » retentirent de divers côtés de la salle. La perspective qu'envisageait le révérend Jones était celle d'une émigration partielle et qui ne dépasserait pas les limites territoriales de l'Angleterre même. Mais, s'il faut en croire M. Bristol, habitant de Londres, la menace d'une émigration en masse de leurs ouvriers, soit au Canada, soit aux Etats-Unis, n'aurait rien qui effrayât les fermiers. A vrai dire, le correspondant passager du *Times* ne semble pas très-convaincu de l'exécution de ce projet. « Mais que les laboureurs, dit-il, refusent « de s'expatrier, il deviendra évident pour les chefs de l'*Union agri-*

« *cole* eux-mêmes, que l'excès de l'offre du travail sur sa demande « dans les comtés de l'Est, oppose un obstacle invincible à l'amélio- « ration du sort de leurs clients en Angleterre même ». En attendant, ajoute M. Bristol, M. Arch et ses amis auront rendu aux fermiers un double service : d'abord de les avoir débarrassés d'une somme appréciable, sinon très-forte, de travail disponible, ce qui est toujours une source de trouble et de mécontentements, là où ce phénomène se manifeste; ensuite d'avoir entretenu sur les fonds de l'*Union*, durant un temps prolongé, des travailleurs dont les bras, grâce en partie à une année exceptionnelle, il est vrai, ne faisaient pas besoin aux fermiers, mais que, toutefois, ils se seraient crus autrement dans l'obligation de sustenter.

II

On sait que M. Arch, qui fait ainsi l'objet des ironiques félicitations du citadin de Londres, a été récemment dépêché en Amérique par les unionistes, afin de préparer les voies à une émigration sur une très-vaste échelle, puisqu'il ne s'agirait de rien moins que du départ d'une centaine de mille hommes, sans parler d'un nombre proportionnel de femmes et d'enfants qui s'expatrieraient avec eux. C'est ce qu'un économiste, M. Curley, a nommé l'*exode* des laboureurs anglais, en prenant fort au sérieux le dessein de M. Arch. Quelle contrée de l'Amérique septentrionale pourrait offrir de nouvelles demeures et de nouveaux moyens d'existence à cette masse d'émigrants? Comment pourraient-ils s'y transporter? Quels effets aurait ce déplacement sur l'état agricole de la Grande-Bretagne? Telle est la triple question que l'écrivain se pose, et à laquelle il fait la triple réponse que l'on va lire (1).

Il s'occupe d'abord du Canada, qui appartient toujours, quoiqu'à titre quasi-nominal, au vaste domaine d'outre-mer de la couronne britannique. Le *Dominion* n'est encore peuplé que de 4 millions d'habitants, et le million de lieues carrées qu'embrasse son aire offre à la colonisation, à la culture, à l'industrie, les ressources et les conditions les plus variées. La mise en œuvre ou le développement de ces ressources réclame des bras. Ceux-ci, il est vrai, ne semblent point avoir fait défaut jusqu'ici, puisque, selon un document officiel, le seul port de Québec a reçu, de 1854 à 1871, un

---

(1) V. L'article que M. Curley a publié à ce sujet sous le titre de *The Threatened Exodus of the agricultural Labourer's*, dans le numéro d'avril 1874 de la *Fortnightly Review*.

total de 1,100,000 immigrants (1). Toujours est-il que les autorités canadiennes continuent de provoquer, comme de faciliter de leur mieux, des immigrations nouvelles. L'année 1872 a vu 40,000 personnes venir chercher fortune au *Dominion*, et ce chiffre semble fort au-dessous des besoins de cette sorte que ressentiraient ses diverses provinces, si on en juge d'après les données qui ont été recueillies par les directeurs des postes et autres agents publics. Ces données parlent, en chiffres ronds, de 27,000 bras auxquels on a offert de l'emploi dans la province de Québec; de 91,000 pour la province d'Ontario; de 13,000 pour le Nouveau-Brunswick; de 14,000 pour la Nouvelle-Ecosse; de 300 pour le territoire de Manitoba, soit un total de 146,000 travailleurs ou domestiques mâles pour l'ensemble de la Confédération. Se base-t-on sur la proportion moyenne entre les hommes d'une part, les femmes ou les enfants de l'autre, que manifeste l'immigration aux Etats-Unis, on arrive, par approximation, à un chiffre total de 225,000 âmes. Qu'on déduise de ce chiffre les 40,000 qui représentent l'immigration annuelle, on trouve qu'au Canada il y aurait encore place, à cette heure, pour 185,000 arrivants. Cette demande semble destinée, d'ailleurs, à s'accroître d'année en année, et présentement, elle est très-supérieure à l'offre des immigrants munis de quelque capital et aptes soit à exploiter des fermes, soit à devenir propriétaires eux-mêmes.

Les États composant cette partie de l'Union qui a reçu le nom célèbre de Nouvelle-Angleterre offrent à l'immigration, de même que certains Etats centraux, un autre et vaste champ. La population des six Etats composant la Nouvelle-Angleterre est évaluée à 4 millions de personnes, et s'accroît, chaque année, en moyenne de 200,000 immigrants. Quant aux quatre États du centre, New-York, New-Jersey, Pensylvanie et Delaware, ils renferment aujourd'hui à peu près 10 millions d'habitants, et ils pourraient utilement absorber, chaque année, 400,000 immigrants. Tenons ces données pour exactes et récapitulons-les :

Pour le Canada	180.000	émigrants
Pour la Nouvelle-Angleterre	200.000	—
Pour les États du centre	400.000	—
Cela fait un total de	780.000	émigrants.

hommes, femmes et enfants, auxquels le *Dominion* canadien et les

(1) Une partie de ces émigrants au Canada l'ont sans doute quitté plus tard pour se rendre aux États-Unis. Mais la dernière crise financière de ce pays en a ramené le plus grand nombre au Canada.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord pourraient, en 1873, offrir un asile et du travail. On voit donc, dit M. Curley, que le plan de M. Arch n'est en soi nullement chimérique. « Il y aurait place, » ajoute-t-il, « dans les pays dont il vient d'être question, pour une « émigration triple de celle qui menace la Grande-Bretagne. Puis « il y a encore les immenses régions qui s'étendent à l'ouest « de la Pennsylvanie, les colonies australasiennes, voire les Etats « méridionaux de l'Amérique septentrionale. En un mot, l'émigra- « tion offre des débouchés si vastes que tous les ouvriers agricoles « du Royaume-Uni en vinssent-ils à le quitter en masse, ils pour- « raient tous trouver, en dehors de leurs îles natales, de l'emploi « pour leurs bras, et cela dans des conditions rémunératrices « presque doubles de celles dont ils se contentent chez eux. »

Ces conditions, M. Curley n'a pas manqué de les détailler. Au Canada, les gages offerts varient suivant les localités : très-hauts dans la province d'Ontario, comme dans quelques parties de celles de Québec; relativement bas dans la Nouvelle-Écosse et dans le Nouveau-Brunswick. Les hommes gagnent, dans les fermes, de 41 à 82 shillings par mois, avec un bon logement et une nourriture substantielle; les femmes doivent se contenter de 16 à 41 shillings. Toutefois ces taux n'affectent pas, dans tous les cas, une durée annuelle très-régulière, et le travailleur, qui veut tirer de ses bras tout le parti possible, doit partager son temps entre la ferme pendant l'été, le défrichement des bois pendant l'hiver, et se résigner même à une période d'inoccupation intermédiaire. Dans la Nouvelle-Angleterre les salaires les plus forts se rencontrent au Massachusetts; la moyenne annuelle pour les six Etats est représentée par les chiffres suivants :

Laboureurs ordinaires......	40 liv. st. (1,000 fr.)
Laboureurs expérimentés....	52 liv. 18 sch. (1,320 fr.)

du moins pour les hommes; car les gains des femmes ne dépassent pas le chiffre de 23 liv. 14 shil. Hommes et femmes sont, d'ailleurs, logés, nourris, habillés, et, dans ces conditions, M. Arch estime qu'il est possible aux travailleurs les mieux rétribués, pourvu qu'ils soient économes, de ramasser, dans l'espace de trois ans, une somme de 100 livres qui leur donne l'ample facilité d'aller se faire une propriété personnelle dans les régions incultes du Far West. Dans les quatre Etats centraux, les salaires annuels montent à 35 liv. 18 sh. pour le gros des manouvriers, à 43 livres pour l'élite. On ne nous dit rien des gains des femmes dans les quatre États; mais on nous informe que, dans le Nord, les femmes qui concourent aux travaux des champs sont rémunérées sur le pied des deux tiers

des gages affectés aux hommes. Probablement, elles obtiennent dans les Etats du centre des avantages au moins égaux, puisqu'elles y sont au nombre de 2,398, tandis qu'il n'y en avait, en 1870, que 44 au Messachusetts et 347 dans toute la Nouvelle-Angleterre.

Mais la difficulté, la grande difficulté, ne serait-elle pas de transporter ces 100,000 hommes ou plutôt ces 210,000 personnes, en calculant, d'après les bases ci-dessus indiquées, le nombre des femmes et des enfants destinés à les suivre? M. Curley admet sans peine qu'une pareille opération nécessite beaucoup d'argent et bon nombre de navires convoyeurs. Tout compte fait, M. Curley évalue la dépense maximum à 1,290,150 liv. st., soit 32,253,750 francs. Quant aux moyens de transport, voici ses calculs : admettons que cet *exode* prenne tout entier la route du Canada; en tenant compte des saisons défavorables et du mouvement annuel de l'émigration vers ce pays, il ne paraît pas que les lignes de steamers actuelles du *Dominion* puissent y conduire par année plus de 40,000 adultes faisant partie de l'expatriation projetée. Mais, au nombre des partants, il y en aurait certainement de décidés à se rendre plutôt en Australie et aux États-Unis. Évaluons-en la quantité à 25,000; resterait, pour le Canada seul, un chiffre de 185,000 personnes, dont le transport s'effectuerait dans l'espace d'environ cinq années.

On a raisonné dans l'hypothèse qu'aucun des émigrants ne fléchirait dans sa résolution première, et l'hypothèse est assez invraisemblable. Car bien des réflexions doivent assaillir l'émigrant avant qu'il se rende au quai du départ, et souvent cette patrie dont on croit, dans l'amertume de son cœur, avoir tant à se plaindre, mais que, suivant un mot célèbre, on n'emporte point à la semelle de son soulier, cette patrie, au moment de lui dire un adieu, peut-être éternel, apparaît plus chère et plus attrayante. Child Harold, en voyant fuir à l'horizon les côtes blanches de son île natale, sentit se fondre son âme hautaine; s'adoucir ses cruels ressentiments, et chez le plus humble, le plus pauvre des cottagers, la dernière vision de la patrie peut engendrer autant d'angoisses que chez l'aristocrate le plus orgueilleux et le plus opulent. Portons à 25 0/0 le nombre des laboureurs qui resteront en arrière, et voyons les résultats économiques de l'émigration annoncée. Si 14 shillings représentent aujourd'hui la moyenne des salaires agricoles sur l'autre bord de la Manche, la raréfaction des bras aurait pour effet d'élever cette moyenne immédiatement à 17, puis à 20 shillings, enfin à un chiffre supérieur peut-être lors du printemps de 1876, et cette perspective sourit à M. Curley. « Sans doute, dit-il, cette « hausse entraînera pour les fermiers quelques souffrances, pour « ceux surtout dont les baux sont de longue durée. Mais elle susci-

« tera chez eux de nouveaux efforts, et, bon gré, malgré, les *land-* « *lords* devront s'accommoder aux circonstances nouvelles et ré- « duire les rentes que leurs terres leur procurent aujourd'hui. Sans « doute encore, il leur restera moins d'argent pour peupler de ta- « bleaux et de statues leurs somptueuses demeures; moins d'ar- « gent pour déployer un luxe arrogant et stérile dans leurs péré- « grinations à l'étranger; leurs jeunes héritiers, enfin, trouveront « moins facilement l'occasion de se livrer à de folles dépenses. » Mais où donc serait le mal, s'écrie notre économiste? La puissance d'achat du numéraire décroissant, le loyer des fermes s'abaissera tandis que les produits du sol, qu'il n'est pas avantageux d'importer, verront leur prix croître. De là, en faveur du fermier, une compensation dont le gros des consommateurs et les ouvriers agricoles eux-mêmes supporteront incidemment la charge. L'optimisme de M. Curley, on le voit, ne se déguise guère; il va jusqu'à lui faire se représenter, après l'exode des paysans accompli, la hausse des gains du travailleur inhabile, l'amélioration du sort des pauvres et l'extension du commerce général des Iles-Britanniques.

III.

On connaît maintenant les appréhensions que la crise actuelle inspire à M. Mundella et à l'évêque de Manchester, ainsi que la quiétude de M. Curley. Un autre écrivain de la *Fortnightly Review* n'envisage pas la situation d'un œil moins calme. Seulement, les motifs de cet optimisme ne ressemblent guère, chez M. Richard Jefferies, à ceux de son devancier (1). Tandis que M. Curley se réjouit de l'échec que l'émigration des travailleurs lui paraît ménager à l'aristocratie britannique, M. Jefferies traite cette émigration comme une menace sans importance, une preuve même que les grévistes ne s'abusent pas sur l'issue funeste pour eux de l'œuvre qu'ils ont entreprise. Il est très-convaincu de l'énorme puissance des fermiers; il lui semble certain que les landlords leur apporteront à la fois un concours moral et une aide pécuniaire; il ne doute en rien de la déconfiture finale de l'*Union agricole*.

M. Jefferies s'attache tout particulièrement à détruire cette persuasion dont les Unionistes sont imbus, croit-il, et qui les encourage, à savoir que le *Lock out* ne peut durer parce qu'il faut, sous peine de ruine, que les travaux de la récolte s'opèrent. Sous ce rapport,

(1) L'article de M. Jefferies : *The power of the Farmers* (La puissance des fermiers), est postérieur de deux mois à celui de M. Curley.

il se sent très-rassuré, et voici comment il raisonne : d'abord, il tient pour incontestable, sans recourir même à la statistique, qu'aujourd'hui un fermier emploie annuellement un cinquième de serviteurs en moins qu'il y a une dizaine d'années; dans la saison des grands labours et des récoltes, c'est même d'un tiers qu'il faudrait parler. Tel a été le résultat des progrès de la mécanique agricole et de son emploi de plus en plus commun. Le foin est fauché, la terre défoncée, les sillons ensemencés, les moissons levées à l'aide de machines mues par la vapeur et qui économisent beaucoup de main-d'œuvre. Les serviteurs en titre, bouviers, charretiers, bergers, jouissent de cottages et de jardins, et sont d'ailleurs trop bien payés pour qu'ils ressentent vraisemblablement la velléité de déserter leurs travaux. Quant aux journaliers, dont le manque pourrait être appréhendé, il convient de ne pas oublier que, lors des moissons, une foule d'hommes, de femmes, de jeunes filles accourent des grandes villes, trop heureux de l'occasion qui s'offre à eux d'accroître leurs maigres ressources ordinaires. On peut compter, enfin, sur ces troupes d'Irlandais que les steamers versent chaque année dans le port de Bristol, et qui n'ont d'autre but, en traversant le canal Saint-Georges, que de moissonner en Angleterre. Mais, dira-t-on, en dépit de tous ces adjuvants, le produit des récoltes subira une diminution, et il y aura des pertes. Oui, répond M. Jefferies, mais pour la première année, ces pertes seront à peine sensibles. Elles le seraient beaucoup moins assurément lors d'une seconde année; mais sur qui, en somme, retomberaient-elles? Sur les laboureurs, pour peu que les landlords viennent en aide aux fermiers. Avec un produit plus faible, les prix ne pourraient manquer de croître, et avec les 9 shillings de solde que l'Union délivre aujourd'hui à ses affiliés, ceux-ci seraient fort menacés de la famine, d'autant que les fermiers, usant de représailles, ramèneraient de plus en plus, comme déjà en maints endroits ils ont commencé de le faire, les secours de l'assistance publique à leur expression la plus stricte et à leur portion la plus congrue.

Cette chaîne de raisonnements repose sur l'opinion que les Landlords, par le sacrifice d'une partie de leurs rentes, fourniront aux fermiers les moyens de continuer à leur aise le système tantôt répressif, tantôt comminatoire des congédiements en masse. Cette opinion, si elle est vraie, implique deux choses : la première, c'est qu'il y a identité d'intérêts entre les deux classes; la seconde, c'est que les Landlords, pris en masse, sont tout à fait dénués de ces sentiments de bienveillance, même de justice, qui pourraient incliner leurs esprits à ne pas dédaigner les réclamations et les souffrances du laboureur. Sur le dernier point, c'est les calomnier,

peut-être, et quelle preuve administre-t-on, par ailleurs, qu'ils sont aussi déterminés qu'on le prétend à l'abandon de leurs propres revenus dans le seul but de perpétuer une lutte très-chanceuse? Car enfin, grâce aux souscriptions volontaires et à l'appui que l'*Union agricole* obtient des sociétés ouvrières, il est fort possible qu'elle puisse de son côté continuer la lutte longtemps encore. Lors de la démonstration des *Trades'Unions* qui a eu lieu, il y a quelques semaines, à Manchester, une collecte publique, en faveur des victimes du *Lock out*, a produit plus de 5,000 fr., dont plus de la moitié (2925 fr.) se composait, circonstance significative, de pennies, c'est-à-dire de pièces de deux sous. Si M. Jefferies avait assisté au meeting plus récent de *The Miners'national Association*, il eût pu y apprendre encore de la bouche d'un membre des Communes ce qu'en matière d'association une volonté ferme et une persévérance soutenue sont capables, financièrement, de produire, même dans les circonstances de l'aspect le moins favorable (1).

M. Jefferies, disions-nous tout à l'heure, ne prend pas trop au sérieux le dessein de M. Arch. Il le suppose toutefois un fait accompli, et ne se dissimule pas qu'en repoussant aujourd'hui une assez faible augmentation des salaires, les fermiers s'exposent demain à en subir une de beaucoup plus forte. Ici encore, il tient un remède tout prêt. Les bras deviendront rares. Eh bien! on en fera venir, pour les districts frappés du *Lock out*, des districts où le travail a gardé ses conditions normales. Cela ne s'appellerait-il point, selon une expression populaire et pittoresque : *Deshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*? M. Jefferies oublie, en outre, qu'il a prévu une grève et un *Lock out* à peu près généraux. Aussi bien, cette corde n'est-elle pas la seule de son arc : il a songé encore à tirer des laboureurs de l'Irlande. Autre illusion. Les fils d'Erin, quelques misères qu'ils y endurent, tiennent au sol, aux collines, aux lacs, aux tourbières de leur patrie. Ils ne viennent en Angleterre qu'à la façon des oiseaux de passage, et s'ils se décident à l'émigration, c'est l'Atlantique qu'ils franchissent; c'est au Canada et aux États-Unis qu'ils vont transporter leurs demeures et chercher des moyens de vivre plus abondants et plus larges.

Il est enfin une considération, capitale néanmoins, que M. Jefferies semble avoir tout à fait négligée : le péril social qu'un tel antagonisme, s'il se prolongeait outre mesure, pourrait faire courir

---

(1) M. Butt faisait allusion à la première Union ouvrière qui ait paru dans les comtés du Nord. Elle se fonda avec un capital de 925 fr. et entreprit sur le champ une grève. Celle grève lui coûta 125,000 fr., après quoi, il lui restait encore 17,500 fr. en caisse.

au Royaume-Uni. Jusqu'ici l'agitation agricole s'est renfermée dans les limites légales et la conduite des unionistes a été étonnamment bonne, *wonderfully good*, le mot est de M. Jefferies lui-même. Il loue «ces gens abruptes, aux idées primitives, aux préjugés très-«violents», d'être restés calmes et impassibles, alors même qu'autour d'eux, dans leurs immenses meetings, retentissaient les harangues les plus passionnées; quand leur organe dans la presse conseillait l'incendie. On n'aperçoit aucun symptôme qui donne à croire que cette attitude soit près de se démentir; toutefois, à en croire la sagesse des nations, *il n'est pas prudent de jouer avec le feu*. Le déclassement d'un grand nombre d'hommes et l'oisiveté forcée à laquelle ils se trouvent réduits renferment des menaces pour la paix publique. Ainsi aux dernières petites sessions du district d'Haverhill, onze laboureurs congédiés comparaissaient devant les magistrats sous la prévention d'avoir injurié et menacé les serviteurs d'un fermier, M. Long, qu'ils voulaient forcer d'abandonner leur travail. La police intervenant, son autorité a été méconnue. Il y avaient treize semaines que ces hommes restaient oisifs, et suivant l'expression dont ils se sont servis devant le tribunal, la vue de gens occupés les avait « enragés. » Dans des conjonctures aussi délicates, il ne suffit pas de plaider, au nom des fermiers, les circonstances atténuantes; de dire qu'ils avaient, aussi bien que leurs serviteurs, le droit de s'associer entre eux, ce que personne ne conteste; que leurs associations sont de deux ans postérieures à celles des laboureurs; qu'ils ont été loin de recourir au *Lock out* avec la hâte dont les propriétaires de mines et de hauts-fourneaux, les fabricants de coton leur avaient donné, dans des cas analogues, le mauvais exemple. Il ne suffit pas de louer leur longanimité et leur patience; de prétendre qu'ils n'objectent rien à l'augmentation des salaires en elle-même, et qu'ils se sentent seulement blessés d'un procédé inattendu, d'un procédé à la fois insolent et brutal. La vraie question est celle de savoir si la politique des représailles est toujours la meilleure; si dans l'agitation actuelle, tout est vraiment factice; si elle n'a point été provoquée, en définitive, par une résistance, plus ou moins passive, à des prétentions pécuniaires que bien des gens sensés et honnêtes ne trouvent pas déraisonnables, on le répète.

IV

« C'est du temps et des événements qu'il faut attendre le dé-« nouement de la crise. » Telle est la conclusion quelque peu fataliste de M. Richard Jefferies. Un arbitrage lui semblerait le meil-

leur, peut-être le seul moyen d'en hâter l'issue. Pourquoi donc, sans le repousser d'une façon absolue, témoigne-t-il si peu de confiance dans son efficacité? C'est que les fermiers se prêteront bien volontiers à tout accommodement, ce « qui ne serait pas entière« ment incompatible avec leur dignité ou leurs intérêts pécu« niaires, » mais que les unionistes, ou plutôt leurs meneurs « repousseront tout compromis qui ne sanctionnerait pas toutes « leurs prétentions et toutes leurs exigences. »

A en juger par le langage que lord Walsingham tenait au meeting de Norwich, M. Jefferies a trop présumé des dispositions conciliantes des fermiers. « De quel droit, » s'est écrié l'honorable président de cette réunion, « M. Morley, ou M. Dixon, s'é« rigerait-il en arbitre des démêlés survenus entre le fermier et « son travailleur? une telle prétention ne serait pas moins ridicule « que celle d'un fermier voulant trancher entre les filatures de « Manchester et leurs hommes la question des heures de travail. » Eh bien! lord Walsingham et M. Jefferies nous semblent trop défiants à l'endroit de ce procédé. L'industrie du fer s'est fort bien trouvée de son emploi. Depuis treize ans, les différends qui s'élèvent entre les métallurgistes de l'Angleterre septentrionale et leurs ouvriers sont soumis, d'un commun accord, à l'arbitrage d'une association connue sous le titre d'*Arbitration Board*. En 1872, elle comptait dans sa juridiction 33 usines et 13-784 ouvriers; aujourd'hui les seuls établissements métallurgiques lui restant étrangers sont la maison Fox, Head et Cie, ainsi que les hauts-fourneaux de Newport, que régit le principe coopératif et qui, partant, n'ont pas besoin de ses bons offices. Le but principal, le but essentiel de l'institution est de prévenir les grèves aussi bien que les *Lock out;* elle l'a pleinement atteint puisqu'il n'y a point eu de grève générale des ouvriers en fer depuis qu'elle s'est mise à l'œuvre. Le fait est attesté dans une lettre adressée à M. Mundella, par M. David Dale, fabricant de fer et président du *Board*. « Pendant trois an« nées, remarquables par de grandes fluctuations dans les prix « commerciaux, le bureau d'arbitrage a préservé des grèves la « grande industrie de l'Angleterre septentrionale, non-seulement « par son règlement amiable des salaires, mais encore par son « intervention dans les petits démêlés qui ne peuvent manquer de « se produire, plus ou moins souvent, dans chaque usine. D'une « façon générale, ou d'une façon particulière, son action a été ré« gulatrice, et il n'est jamais arrivé que les parties litigeantes « aient refusé l'obéissance à ses discours. »

L'arbitrage n'est donc pas, dans les choses industrielles, un de ces nouveaux venus vis-à-vis desquels un premier sentiment de

défiance s'explique : il a fait ses preuves, et les procédés à l'usage du *Board of Arbitration* de l'industrie métallurgique ont été souvent imités dans les autres branches de l'industrie anglaise. Si on ne savait quelle part la passion usurpe dans tout conflit, quelle qu'en soit la nature, si on ignorait la tyrannie des coutumes et les révoltes de l'amour-propre, sans parler de l'âpreté inintelligente d'intérêts brusquement troublés dans leur quiétude séculaire, on aurait peine à comprendre le refus que Landlords et fermiers semblent d'accord pour opposer à la seule chance qui leur reste d'un arrangement amiable et de nature à leur laisser, du moins pour quelque temps encore, la jouissance de quelques-uns de leurs antiques priviléges. Qu'ils ne s'y trompent point : si le conflit se prolonge il s'agrandira fatalement. Un relèvement de salaires trop infimes, voilà tout ce que les laboureurs réclament aujourd'hui ; demain, ils demanderont peut-être la révision des lois terriennes de la Grande-Bretagne, qui, dans une société déjà bien entamée par l'esprit démocratique, sont restées un vivant souvenir des institutions féodales. Déjà, on accuse les promoteurs des Unions agricoles de ne pas obéir tous à un mobile désintéressé, le désir de favoriser le bien-être des laboureurs; on soupçonne la plupart d'entre eux de céder à des considérations ou à des visées d'une certaine nature n'ayant rien de commun avec l'agriculture et les besoins de ses agriculteurs. C'est du moins, a dit lord Walsingham, « ce qu'il « est permis d'inférer des discours prononcés à Leamington, par « M. Dixon, M. Arch et quelques autres. » Peut-être l'honorable *nobleman* voit-il juste. Mais ne semble-t-il point alors qu'en rejetant avec énergie la voie la plus pacifique et la plus courte selon nous de mettre fin au conflit actuel et de le renfermer dans les limites qu'il s'est assignées à lui-même, il ne fasse pas preuve de ce tact dont on a fait, avec raison, un mérite à l'aristocratie de son pays? Devant le flot montant des revendications populaires, elle a su opérer de sages retraites; elle a fait, comme le pompier, qui, sacrifie une portion d'un quartier en flammes, afin de préserver le reste, et elle s'est bien trouvée toujours de cette tactique sensée, sinon chevaleresque.

« Dans le Royaume-uni, le sol est encore féodal. La main qui le « cultive est libre depuis longtemps ; mais il n'a pas rompu ses « vieilles chaînes, et tandis qu'autour de lui, tout s'agite, se change, « se modifie, lui seul ne change point, fragment inaltérable dé- » taché d'une société mutilée par le temps et les révolutions » (1). Il y a quarante ans environ que ces lignes ont été écrites, et sauf

(1) G. de Beaumont : *l'Irlande sociale, politique et religieuse*, II, 174.

le rappel des lois sur les céréales, c'est-à-dire de la dîme odieuse que les Landlords s'étaient arrogée sur la subsistance même du peuple anglais, elles communiquent toujours une idée exacte du régime de la terre chez nos voisins. Ce régime est un legs de la conquête normande. Quelques détails des lois saxonnes, tels que la relation de seigneur à vassal, l'obligation du service militaire, et la dévolution au souverain de certaines terres dans le cas où leur propriétaire décédé n'avait pas laissé derrière lui d'héritiers mâles, ont fait croire parfois qu'avant Guillaume-le-Conquérant l'Angleterre offrait des rudiments du système féodal. Soutenue et combattue par de grandes autorités, cette opinion ne possède qu'une valeur purement archéologique, et il est certain que le régime de la terre fut très-libéral, comme nous disons aujourd'hui, sous la domination saxonne. Elle se transmettait librement entre-vifs, par voie de donation comme de vente : les formes d'aliénation et de transfert étaient des plus simples; leur garantie se trouvait dans la *publicité*, et, comme il existait un véritable cadastre des terres et un véritable registre des hypothèques, tenus au chef-lieu du Comté, cette garantie n'avait rien d'illusoire, quand un père mourait *intestat*, ses biens-fonds se partageaient, entre ses enfants, par portions égales. Les Saxons, en outre, connaissaient très-bien la distinction entre les biens privés et l'*ager publicus* du législateur romain; ils avaient protégé l'intégrité du domaine public, *Folc-Land*, par des précautions usuelles aujourd'hui chez tous les peuples libres. Le roi n'en pouvait distraire aucune partie sans l'adhésion de son *Witena Gemot*, ou parlement, et rien de plus étranger à leurs idées, à leurs institutions que la doctrine du *domaine prééminent* de la royauté, qu'acceptaient très-bien les légistes français de l'ancien régime et que la pratique sanctionne chaque jour dans les pays musulmans.

« Ces caractères et d'autres d'une législation libérale, dit M. Hop-« kins, disparurent tout à fait avec la conquête normande. Guil-« laume s'attribua toutes les terres, qu'elles appartinssent à des « particuliers ou qu'elles fussent incorporées au domaine public. Il « proclama la doctrine de la suprématie universelle de la cou-« ronne, et, dans une grande assemblée qui se tint à Salisbury en « 1086, il exigea de tous les propriétaires terriens une reconnais-« sance solennelle de cette suprématie. » Quelques vestiges du régime saxon survécurent toutefois dans le mode de tènement connu sous le nom de *Common Socage*, qui atténuait le système féodal, en ce sens que ses exigences et ses extorsions revêtaient des formes pécuniaires, en laissant au tenancier plus de liberté personnelle. Mais la faculté d'aliéner la terre succomba entièrement,

et le privilége de primogéniture devint la règle commune. Il était naturel que ce changement favorisât l'extension de la grande propriété et, en fait, il n'avait pas d'autre but. La grande culture vint ensuite, mais sans être la conséquence, comme la grande propriété, d'une pensée systématique. Sous le règne d'Henri VIII, l'élève des moutons étant devenu la branche la plus lucrative, ceux des fermiers qui s'y adonnèrent avec intelligence, réalisèrent de grands gains, à l'aide desquels ils purent affermer le sol à plus haut prix que les autres tenanciers, et on vit, en peu d'années, s'opérer de nombreuses réunions de fermes. Le même événement eut lieu au siècle dernier sur une échelle plus grande encore. Le mouvement industriel prit alors des allures d'une rapidité jusque-là sans exemple. Les fermiers établis sur les parties du territoire que favorisaient les nouvelles demandes de la consommation s'enrichirent promptement; ceux qui n'avaient pas été aussi bien partagés, se trouvèrent incapables de soutenir la concurrence, et l'Angleterre se couvrit de grandes exploitations (1).

On ne s'aperçut point tout d'abord des conséquences de cette transformation parce qu'à l'époque où la grande culture commença de prévaloir en Angleterre, tout conspirait pour lui concilier la faveur publique. Mais, comme l'a dit M. Hippolyte Passy, avec la haute et pénétrante raison qui caractérise ses écrits et qui sait si bien lier à leurs causes les effets même les plus lointains « sous des avantages apparents, le nouveau régime rural recélait « les germes d'un mal dont le temps devait étendre et aggraver la « portée. Aujourd'hui, le territoire national ne renferme pas assez « de consommateurs agricoles pour préserver le travail de fré« quentes et funestes irrégularités et trop souvent les classes labo« rieuses ont à expier l'abondance de la journée par la détresse du « lendemain..... Aucun pays n'a des capitaux si abondants; aucun

(1) *Des systèmes de culture en France*, 2e édition. L'auteur de cette si remarquable étude, M. Hippolyte Passy, fait remarquer qu'en Angleterre, « où tant de causes se sont jointes en faveur des grandes « fermes, il en subsiste néanmoins plus de petites qu'on ne le croit « généralement. » Suivant Porter (*Progress of the nation*, I, p. 180), ajoute-t-il, il y en aurait dans ce pays 94,883 n'ayant d'autre assistance dans leurs travaux que celle de leurs familles. En ajoutant à ce nombre, le chiffre inconnu des fermiers qui n'emploient qu'un ou deux serviteurs, on trouverait qu'il existe en Angleterre infiniment plus de moyennes et de petites fermes qu'on ne l'a supposé. Dans son ouvrage sur l'agriculture anglaise, M. de Lavergne arrive à une conclusion analogue.

« pays ne s'est ouvert au dehors des débouchés aussi vastes, et « pourtant aucun n'éprouve aussi souvent de douloureuses crises « commerciales. C'est que des marchés trop éloignés pour laisser « prévoir toutes les fluctuations dont ils sont le théâtre ne sont « qu'un simple dédommagement de la faiblesse relative du nombre « des consommateurs répandus dans les campagnes » (1). Très-vraie, à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire en 1852, cette appréciation des avantages qu'offre l'existence de fortes populations rurales, au point de vue de la sûreté comme de l'extension du marché et dont le régime de la grande culture a privé le Royaume uni, cette appréciation a reçu du temps une force et une consécration nouvelles. De 1851 à 1861, la population totale de l'Angleterre et du pays de Galles s'est augmentée de 10 0/0, tandis que la population rurale diminuait d'un centième. Dans la période décennale suivante, ce double mouvement en sens contraire s'est accentué nettement : 13 0/0 d'augmentation quant à la population générale et 15 0/0 de diminution en ce qui touche la population rurale. En même temps, loin de tendre à se relever au niveau des progrès de la population, la production agricole a fléchi, et ce phénomène ne laisse pas d'inquiéter de très-fermes esprits. « La grande question de l'avenir, et « elle s'impose à tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, » s'écriait tout récemment M. James Howard devant la Société d'agriculture de Bedfordshire, « est celle de savoir si, trouvant déjà de « la difficulté à nourrir 30 millions de personnes, il nous sera pos« sible de pourvoir aux besoins de 50 millions, population qui doit « être celle du pays, dans un avenir relativement rapproché. » (2)

Une remarque souvent faite, c'est que l'aristocratie anglaise, qui a cédé de ses priviléges politiques, chaque fois que la nécessité de ce sacrifice lui a paru évidente, a mis beaucoup d'art à conserver intacts ses priviléges civils. Les habitudes et les préjugés nationaux lui ont, il est vrai, rendu cet art plus facile : on a longtemps aimé et on aime encore, de l'autre côté de la Manche, le sol féodal et les institutions qui les protégent ou les perpétuent (3) ; on a aimé

(1) *Des systèmes de culture en France*, etc., 135-137.

(2) V. la *Fortnightly Review* du 1er juillet 1874. On y lit que la Grande-Bretagne a importé en 1872-1873, pour 80,000,000 de liv. st. de céréales, de légumes, de viande abattue, de bétail sur pied. C'est juste le double de cette même importation, il y a quatre années. L'importation particulière du froment a été de 12,634,423 quarters, soit 2,688,867 de plus qu'en 1871-72.

(3) M. G. de Beaumont en a cité un curieux exemple. Dans le comté de Kent, la loi féodale sur les successions n'est pas en vigueur : c'est

l'aristocratie sans jalouser ses titres et ses prérogatives. Au siècle dernier, ce sentiment régnait dans toute sa force, et un homme personnellement aussi illustre que l'était le *Commoner* Burke, ne croyait pas s'humilier en écrivant au duc de Richmond les paroles que voici : « Vous autres, gens de grande maison et de grande for« tune, vous ne ressemblez pas à des hommes nouveaux comme « moi.... En vous, *si vous êtes ce que vous devez être*, mon regard se « plaît à reconnaître ces grands chênes qui ombragent toute une « contrée et qui perpétuent ces ombrages de génération en généra« tion. » Presque aucun des compatriotes de Burke n'eut, en 1772, désavoué ce langage, mais, à un siècle de distance, il se trouverait à peine, même parmi les plus ardents *zealots* de la haute Église, quelqu'un pour le tenir, et assurément, les hommes nouveaux de ce temps, les Bright, les Disraéli, les Gladstone, s'attribuent plus de valeur extrinsèque. Ils n'inclineraient pas aussi facilement leurs titres de *parvenus* politiques devant le prestige d'une aristocratie encore ferme sur ses dernières assises, mais toutefois en partie entamée ou croulante. C'est que la Grande-Bretagne ne trouve plus dans les mers qui l'enceignent un rempart infranchissable à la contagion démocratique : c'est que le souffle puissant de la révolution française a passé par-dessus ce détroit de la Manche que les flottes ennemies auraient eu moins de peine à franchir, il y a cent ans, que les idées d'origine étrangère. Les classes moyennes, en s'enrichissant, ont trouvé dans ce pays de ploutocratie le défaut de l'armure de la noblesse : elles sont entrées, par une large brèche, dans la chambre des communes que les bourgs pourris avaient peuplée si longtemps de cadets de famille et de squires campagnards tout à la dévotion des lords propriétaires de leurs fermes. L'émancipation des catholiques et des dissidents a ébranlé dans ses fondements mêmes l'Église établie, cette citadelle longtemps inexpugnable de tous les vieux abus et de tous les vieux préjugés ; enfin le rappel des lois sur les céréales a fait disparaître le plus inique, nous allions dire le plus monstrueux, des priviléges que le torysme s'etait arrogé.

On sait quelle part revient dans cette grande mesure à Richard Cobden, qui fut le principal inspirateur de la puissante association que nos voisins connaissent sous le nom de l'*Anti Corn-Law League*. Cet homme illustre était loin d'approuver le système des lois

---

le principe saxon du partage égal entre tous les enfants *Gavelkind* qui forme le droit commun. Eh bien ! ce qui n'est pas l'œuvre de la loi s'y fait par la volonté du père, et le yeoman du Kent crée par son testament l'aîné que la loi ne lui donnerait point (*l'Irlande sociale*, etc., II, 177).

terriennes de sa patrie : il souhaitait au contraire qu'elles trouvassent quelqu'un qui leur donnât un jour l'assaut que lui-même avait dirigé contre les *Corn-Laws*. Ce champion isolé n'a pas encore surgi. Mais le peuple anglais s'apprête, ce semble, à faire une entrée décisive sur la scène publique; déjà quatre *Commoners*, sortis de son sein même, siégent pour la première fois sur les bancs de l'abbaye de Westminster, et, à en juger par le langage que l'on entend dans les meetings des unionistes agricoles, l'abolition des lois terriennes est un article déjà inscrit dans le programme de ses exigences futures. S'imaginer que dans cette entreprise, les classes populaires proprement dites resteront livrées à leurs seules forces; qu'elles ne trouveront aucune aide, aucune sympathie parmi les hommes politiques, les publicistes, les économistes, ce serait commettre une forte méprise. En rappelant le vœu de Cobden, lors de la dernière réunion annuelle du club qui porte son nom, le très-honorable M. W.-E. Baxter, membre du Parlement, s'est déclaré, pour son propre compte, partisan fort décidé de la révision des *Land Laws*. Il a présenté la concentration dans la même main de grandes propriétés comme un mal sérieux, même un danger social; il a qualifié de *reliques d'un passé en grande partie disparu* les substitutions et le droit de primogéniture; il a demandé pour les transferts de terrains la même exemption d'entraves que pour ceux de toute autre marchandise. Un économiste, M. Cliffe Leslie voudrait convaincre les agronomes et le législateur « de la haute importance qu'il y aurait de « donner à chaque laboureur industrieux et actif, l'espoir bien « fondé de posséder un jour quelque petite ferme en propre. » M. Charles Cox pense que les unionistes agricoles « n'ont pas dans « leur carquois de flèche plus puissante que la menace d'une émi« gration en masse. » Cette menace, dit-il, forcera la question terrienne de venir à l'ordre du jour, et il faudra la résoudre dans un sens démocratique « si mieux on n'aime courir la chance d'un cata« clysme ou de la ruine du pays. »

Parmi les desiderata exprimés par M. Baxter ne figure point l'abolition des lois sur la chasse; c'est par erreur sans doute, car les *Game Laws*, vestige de la conquête normande, paraissent à tout le monde, si ce n'est à quelques landlords moins intelligents qu'égoïstes, oppressives et intolérables. On a reproduit dans ces colonnes mêmes les plaintes énergiques et persistantes des fermiers des hautes terres de l'Écosse sur la substitution croissante des parcs à daims aux herbages à moutons (1). M. A.-H. Beesly, qui

(1) V. *Journal des Économistes*, novembre 1873.

s'en est fait l'organe, ne craignait point d'attribuer à cette cause la diminution du stock de l'espèce ovine, une des richesses de ce pays de bruyères, de lacs, de torrents et de fondrières, impropre à la culture en grand des céréales, mais où l'on élève, par contre, beaucoup de moutons et de bêtes à cornes. On peut juger de l'impopularité des lois actuelles sur la chasse par ce mot d'un fermier, M. Purves : « Moi et mon frère, nous avons été élevés dans les « principes conservateurs; mais nous avons été conduits à changer « de couleur, et il n'est pas un seul fermier qui ne soit prêt à donner son vote au candidat qui inscrira le rappel de la législation « forestière dans son programme. »

V.

Nous compléterons cette étude par quelques détails sur la composition numérique et les moyens pécuniaires de la *National agricultural Labourer's Union*. Ils sont intéressants en eux-mêmes et peuvent faciliter au lecteur un jugement personnel sur la question des chances de succès qui s'offrent à l'association. Les appréciations anglaises sur ce point, comme il le sait déjà, sont aussi contradictoires que les intérêts qui les inspirent. L'article même auquel nous allons recourir en fournirait au besoin la preuve. M. J.-Charles Cox qui l'a écrit l'a intitulé *le Pouvoir des Laboureurs* (the Power of Labourer's), par antithèse complète au titre que M. Jefferies a donné au travail que nous avons eu l'occasion d'analyser plus haut. Mais l'avocat des fermiers, en prédisant à leur cause le succès définitif, s'en est tenu aux considérations générales qui lui ont paru justifier cette façon de voir, tandis que celui des laboureurs a invoqué les chiffres à l'appui de ses prévisions toutes contraires (1).

« Qu'on envisage d'un œil craintif ou d'un œil sympathique « l'*Union agricole* », dit M. Cox, « il est bon de connaître au juste « sa force numérique, » et, pour bien la mettre en relief, il compare la croissance de cette association à celle des sociétés ouvrières les plus connues et les plus anciennes. Tandis que *the Miner's Amalgamated Association* et *the Miner's National Association*, existant depuis une douzaine d'années, ne comptent l'une que 106, et l'autre 136,000 souscripteurs, l'*Union agricole*, vieille de deux années seulement, renferme 86,214 membres payans. Aussi bien ce dernier chiffre ne donne-t-il pas une idée exacte de la force du

(1) Le travail de M. Cox a paru également dans la *Fortnightly Review*, numéro du 1er juillet 1874.

mouvement. L'émigration au dehors ou la migration à l'intérieur ont, en effet, fait perdre sept ou huit mille personnes à l'association, l'an dernier; de plus, chaque village, dans le périmètre surtout du *Lock out*, contient des laboureurs qui n'ont pas jusqu'ici trouvé le courage de déserter leur travail et de vivre des 9 shillings hebdomadaires de l'Union, mais qui ne lui apportent pas moins leurs pences de souscription ; enfin, l'*Union fédérale des Travailleurs*, ouverte à la fois aux ouvriers de la ville et à ceux des champs, compte au moins 40,000 de ces dernières. En un mot, en tenant compte du nombre des laboureurs tel qu'il ressort du dernier recensement et des liens étroits qui existent dans tous les villages entre l'unioniste avéré et l'unioniste secret, on n'exagère point en affirmant que deux laboureurs sur trois, si ce n'est dans les comtés du Nord et dans les comtés septentrionaux du centre, subissent l'influence directe de l'Union, lorsque ce n'est pas son absolu contrôle. Quant aux ressources financières de la Société, ses déboursés sont fort instructifs : pendant les douze premières semaines qui se sont écoulées depuis l'ouverture du *Lock out* dans les comtés de l'Est, jusqu'à son dernier bilan, elle a dépensé 14,000 liv. sterl., dont 4,000 représentent la part des souscriptions extérieures. M. Cox a-t-il tort de prétendre qu'il est difficile d'exagérer une force susceptible d'obtenir, en peu de semaines, une somme aussi considérable (250,000 francs) des misérables paysans du Dorsetshire, du Wiltshire et autres comtés pauvres, dans le seul but de soulager ceux de leurs frères qui, dans le Norfolk, ou le comté de Cambridge, combattent pour la cause commune?

Il n'a pas tort davantage quand il se raille de certains optimistes qui ont proposé sérieusement, paraît-il, de remplacer par des coolies indiens ou des Chinois, les laboureurs anglais qui menacent de se transporter en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, au Canada. S'imagine-t-on la singulière figure que feraient ces Bouddhistes ou ces idolâtres au milieu des anglicans? Ces fils d'un climat torride sous le ciel brumeux et froid des îles Britanniques? Il y aurait bien encore, à la vérité, la ressource d'une importation de cultivateurs suédois, allemands, irlandais. Mais les Suédois ou les Allemands s'accommoderaient-ils bien de leur transplantation, et à leur tour, les fermiers auraient-ils à se féliciter de leur présence et de leurs services? M. Cox est loin de le croire. Quant au concours des Irlandais, par des causes déjà indiquées, il ne saurait être qu'accidentel et borné aux travaux de la moisson. Or, la mésaventure qu'ont éprouvée, lors de la moisson de 1873, les fermiers de Warwickshire renferme une leçon à l'usage de tous leurs confrères. A force de temps et de démarches, ils avaient fini par

embaucher des Irlandais; mais ceux-ci étaient à peine rendus sur les lieux, qu'avisés de la position des travailleurs anglais, ils refusèrent de se mettre à l'œuvre à un taux moindre réclamé par les unionistes! Il ne resterait donc pour contrebalancer l'exode projeté que la rentrée en Angleterre d'un certain nombre des anciens immigrants aux États-Unis. Ici encore, il faudrait se garer des illusions. Le *Lock out* était en vigueur depuis trois semaines dans le district de Newmarket, quand on vit soudainement apparaître sur toutes les murailles de superbes affiches, annonçant que 40,000 cultivateurs n'attendaient pour revenir des États-Unis que d'avoir réuni l'argent nécessaire à leur passage. Ces affiches portaient la signature du consul anglais à New-York. Quelques jours plus tard, lors de l'arrivée de la malle américaine, on apprit que tout était faux dans ces affiches, et leur contenu et la signature du consul. Celui-ci ultérieurement manda qu'il ne se croyait pas en mesure de rapatrier plus de 400 personnes; encore était-ce à la condition qu'il leur serait fait l'avance de leurs frais de passage.

En attendant, les sympathies des sociétés ouvrières pour les sociétés agricoles s'acentuent de jour en jour. On a déjà rapporté ce qui a eu lieu à Manchester; à Birmingham les *pèlerins* de l'agriculture ont reçu un accueil enthousiaste. Ce terme de pèlerins est ici tout à fait à sa place. Dans ces heureux pays, on ne connaît pas d'article 291 du Code pénal, et plus de vingt personnes peuvent non-seulement se constituer en association, mais encore se promener en procession dans les rues, aller même de village en village, de ville en ville, solliciter des adhésions et des subsides. C'est ainsi, que le 30 juin dernier, cent paysans partaient de Newmarket, sous la conduite de M. Taylor, secrétaire général de l'Union, pour parcourir d'abord les comtés du Nord, puis, réunis à une autre troupe venue du Lincolnshire, se diriger vers le Sud. Ces missionnaires du travail, après s'être arrêtés à Cambridge et à Bedford, où ils n'obtinrent ni grand succès, ni grand argent, sont arrivés à Northampton, ville où dominent les opinions républicaines. Là, les attendait un véritable triomphe. Le maire et les principaux magistrats de la ville, accompagnés du corps de musique, se portent à la rencontre des pèlerins; c'est à qui parmi les citoyens leur offrira un gîte; les sous et la monnaie blanche pleuvent dans la caisse que porte le charriot qui les précède. Même accueil à Wolverhampton, le grand marché agricole du Nord-Ouest, à Stafford, centre de l'industrie des poteries; à Burton, dont les brasseries sont, de temps immémorial, célèbres. A Sheffield, M. Joseph Arch attendait les voyageurs. Dans cette ville de 260,000 habitants, toutes les rues étaient encombrées. Cinq corps de musique avaient

été attendre les unionistes à l'entrée des faubourgs. Leur promenade à travers la ville a été très-fructueuse.

VI

Voilà les faits. Dans un pays comme le nôtre, où par malheur le mépris de la légalité descend presque toujours d'en haut; où les partis qui s'intitulent conservateurs, quand ils ont concédé quelque chose, ne l'ont fait jusqu'ici qu'avec des sous-entendus et l'arrière-pensée de le reprendre un jour ou l'autre, ces faits affecteraient une tournure grave. Mais, en Angleterre, les mœurs politiques des hautes classes sont empreintes à la fois d'une habileté et surtout d'une sincérité bien supérieure. Ces classes n'éprouvent pas de ces accès d'enthousiasme qui enfantent une nuit du 4 août; elles défendent leurs priviléges jusqu'au dernier moment, par tous les moyens que la loi met à leur disposition; mais quand une fois elles ont dû consentir à un sacrifice, c'est chose à tout jamais finie; c'est chose acquise et irrévocable. Nous croyons que les fermiers, sous l'inspiration même des landlords, ne prolongeront pas trop longtemps une résistance inique, inutile et partant dangereuse. Deux choses, disait M. Ernest Jones, l'un des orateurs de l'Union agricole, dans le dernier de ses discours, « deux choses sont nécessaires « pour justifier une rébellion : d'abord des griefs intolérables; en « second lieu l'épuisement, avant de tirer l'épée, de tous les moyens « moraux, légaux et constitutionnels. » M. Cox, en citant ces paroles, les commente ainsi : Les griefs, dit-il, sont vraiment insupportables; les moyens légaux et moraux ont été épuisés l'un après l'autre; nous réclamons maintenant le remède constitutionnel, en d'autres termes l'*affranchissement*. Ne sent-on pas gronder dans ces paroles comme une menace sourde, comme une colère contenue? Pour attiser cette colère et la faire éclater, il ne faudrait pas, peut-être, beaucoup de propos imprudents, pour se servir d'un terme adouci, comme celui qu'on a prêté à un prince du sang, le duc de Cambridge, bien gratuitement nous aimons à le croire : « Ces paysans, je n'éprouverais pas plus de scrupules à balayer « leurs bandes que s'il s'agissait d'Indiens de nouveau révoltés. »

Ad. Frout de Fontpertuis.

L'ADMINISTRATION
DES
FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE
DEPUIS 1870 (1)

— SUITE ET FIN. —

SOMMAIRE. — Lois financières votées à la fin de 1872. — Vote du budget de 1873. — Loi sur les chemins de fer d'intérêt local. — Le message de M. Thiers. — Le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. — Le budget de 1874 et le compte de liquidation présentés par M. Magne. — Propositions et votes pour couvrir le déficit.

VI

Les deux dernières lois votées durant la première session de 1872 sont encore deux lois d'impôt. La première frappe les alcools dénaturés, les vinaigres et les bouilleurs de crû; la seconde atteint la fabrication et la vente des allumettes, qui constituent désormais un monopole de l'Etat. Monopole dont on avait d'abord espéré 9 millions, puis 15, moyennant une indemnité aux anciens fabricants d'une vingtaine de millions, et qui n'a produit jusqu'ici que la somme la plus insignifiante, en entraînant une indemnité qui sera peut-être de 60 ou 70 millions. Les fabricants avaient pourtant offert, si l'on traitait amiablement avec eux, 15 millions, en sus du quart de leurs bénéfices dépassant 5 0/0. Mais on a préféré revenir aux plus fâcheuses traditions de l'ancien régime ou des monarchies d'Orient, afin sans doute de créer, comme nouveau corps de fonctionnaires, des préposés aux allumettes!

A ces deux lois ont succédé, vers la fin de 1872 et le commencement de 1873, le budget de cette dernière année et le traité de commerce récemment conclu avec l'Angleterre, modèle des autres traités préparés dès lors avec la Belgique, l'Italie et l'Autriche. Par malheur, l'Assemblée nationale était à ce moment toute à la politique. Comment se serait-elle occupée des finances publiques, lorsqu'elle avait à régler, pour la troisième fois, ses rapports,

(1) Voir le numéro de juin, XXXIV, p. 340, et le numéro de juillet, XXXV, p. 44.

toujours si difficiles, quoique toujours si soumis, avec M. Thiers? Ses vues les plus élevées, ses plus opiniâtres efforts tendaient alors uniquement à ce qu'il lui parlât moins, pour avoir moins à le contredire! Elle mettait là sa propre dignité et le salut public. Il y avait cependant deux années qu'elle ajournait, ainsi que je l'ai dit, au budget de 1873 l'examen des services administratifs et des réformes les plus désirables.

En réalité, ce budget a, comme les précédents, été voté sans étude ni discussion véritable. Lorsqu'un député, l'infatigable M. Raudot, a cru devoir rappeler qu'il y allait des intérêts les plus graves de la France, de bruyantes interruptions et les conversations particulières, lui ont appris le cas qu'on faisait d'un pareil avertissement. De même que le Gouvernement s'était contenté de proposer un budget calqué sur ceux de 1871 et de 1872, copiés eux-mêmes l'un sur l'autre, la Chambre, guidée par le très-sommaire rapport de sa Commission, s'en est tenue à le voter. Quelles étranges réponses faisaient surtout les ministres, quand ils répondaient, aux rares orateurs qui tentaient, après M. Raudot, quelques timides critiques ou quelques modestes éclaircissements! Trouvait-on exagérée, par exemple, la somme de 800,000 francs destinée à la restauration de la salle de l'Opéra, le ministre des Beaux-Arts répliquait par une vertueuse indignation contre les cafés-concerts, autorisés par l'État, et le vote de 800,000 francs était acquis. Se récriait-on contre les traitements de 200,000 et de 300,000 fr. de nos ambassadeurs, ou de 30 ou 40,000 fr. de nos préfets, quand Machiavel recevait, comme délégué de Florence, 10 livres par jour, et que les gouverneurs des Etats de l'Union américaine, plus étendus que nos provinces, ne touchent que 6,000 francs, le ministre de l'Intérieur invoquait l'importance sociale de la représentation et des fêtes officielles, et ces traitements étaient maintenus. Proposait-on de restreindre quelque peu le canonicat de Saint-Denis, le ministre des cultes, républicain de vieille date, qui s'était écrié à la tribune du dernier Corps législatif : « Je ne suis pas catholique, je ne suis pas chrétien, je suis philosophe », acclamait la nécessité d'entretenir de pieuses prières près des tombeaux de nos anciens rois, et le canonicat de Saint-Denis conservait sa récente organisation.

Il aurait, néanmoins, été d'autant plus nécessaire de soumettre le budget de 1873 à une discussion plus sérieuse, qu'un déficit était dès lors assuré dans le recouvrement des taxes nouvellement créées ou nouvellement élevées.

Quant à ce budget, les dépenses proposées par la Commission de l'Assemblée nationale s'en élevaient à 2 milliards 366 millions, soit 22 millions de moins que ce qu'avait demandé le Gouverne-

ment. D'autre part, le compte de liquidation était de 694 millions. C'était donc un ensemble de dépenses de 3 milliards 60 millions. Mais, sur le compte de liquidation, disait le rapporteur, 125 millions ont été payés et 415 millions vont l'être. Le reliquat de l'emprunt de 3 milliards, évalué à 100 millions, devait recevoir cette destination, comme le prix des terrains domaniaux à vendre dans Paris, et comme les nombreuses et inévitables annulations de crédit. En pouvait-on douter? Trois adjudications avaient inutilement été tentées pour la vente de l'ancien emplacement du ministère des finances, si bien situé pourtant pour des constructions, et sans cesse des crédits supplémentaires avaient absorbé ou dépassé les annulations de crédit. Pour mieux rassurer, d'ailleurs, sur ce point, M. Thiers n'hésitait pas, dès le mois de février suivant, à porter le compte de liquidation, lors du prochain budget, à 748 millions (1), sans même y comprendre les 100 millions d'indemnité réclamés par les départements envahis, qui bientôt ont été portés à 120 millions (2).

En présence de telles dépenses, la Commission du budget estimait les recettes de 1873 à 2 milliards 476 millions; ce qui laissait un excédant de 110 millions sur les dépenses ordinaires, abstraction faite du compte de liquidation. Mais, ce qu'on concevra plus tard difficilement, personne ne croyait à cet excédant. Car, dans ces 110 millions figuraient, pour l'unique satisfaction de M. Thiers, les 93 millions des matières premières, dont on n'attendait au plus que 5 ou 6 millions, et qui n'en ont donné que 3. Stupéfait d'un pareil procédé, un député de la Gironde, M. Bonnet, déclarait qu'un budget est chose trop sérieuse pour être fictive; mais il est resté seul de son avis.

On l'a dit avec raison, un budget mieux étudié, plus sûrement en équilibre, était un devoir envers le pays. Au lieu des 110 millions d'excédant si libéralement annoncés, il aurait fallu se beaucoup féliciter de n'avoir en perspective qu'un déficit de semblable somme. Le seul retrait du détestable impôt des créances hypothécaires, et effectué presque aussitôt, aurait suffi à beaucoup amoindrir les recettes véritables (3), et quel calcul autorisait les commissaires de l'Assemblée à évaluer, comme ils le faisaient, à plus de

(1) Dans la Commission du budget de 1874.

(2) V. le message de 1872 de M. Thiers. Aux dépenses énumérées dans ce message, comme passif du compte de liquidation, M. Thiers a ajouté dans sa conférence avec la Commission du budget de 1874, « la création d'une ligne de places fortes pour avoir des frontières. »

(3) Le retrait de cet impôt faisait perdre 22 millions.

160 millions l'augmentation des perceptions indirectes, la taxe des matières premières déduite?

A l'exemple des budgets de 1871 et de 1872, celui de 1873 présentait, d'autre part, une très-fâcheuse lacune, inévitable peut-être pour les premiers, mais fort regrettable pour celui-ci; j'entends parler des travaux publics. Une grande mesure, une extrême prudence nous étaient encore commandées à cet égard, ce n'est pas douteux. Mais est-il possible de négliger absolument de nos jours cet élément indispensable des labeurs, de la richesse, de la puissance, sans promptement et beaucoup déchoir? Au point de vue militaire seul, auquel on prétend tout sacrifier, ne vaudrait-il pas mieux construire de nouveaux chemins de fer que de créer de nouveaux régiments et d'édifier de nouvelles forteresses? C'est se trop plaire au passé que de ne pas apercevoir que l'art de la guerre, comme tous les autres, s'est transformé, en réclamant maintenant un matériel considérable, dans lequel figurent en première ligne les voies rapides et économiques de communication. Est-ce que les guerres de 1866 et de 1870 ont en cela laissé la moindre incertitude?

Non-seulement le gouvernement de M. Thiers, et je pourrais presque en dire autant de celui qui lui a succédé, n'a rien fait en faveur des voies de communication, mais il n'a cessé d'y mettre obstacle. La loi des chemins de fer d'intérêt local elle-même a été, presque aussitôt après sa promulgation, contredite, faussée, dénaturée, pour empêcher ces chemins si utiles et peu dispendieux de se construire. On ne s'est pas plus inquiété de nous voir au septième rang des grands États industriels, pour les voies ferrées, que de savoir que nous n'en avions qu'un kilomètre sur 31 kilomètres carrés de superficie, quand l'Allemagne en a 1 sur 21 et l'Angleterre 1 sur 7. On a même oublié en cette fâcheuse, en cette coupable lutte contre l'industrie des chemins de fer, la première de notre époque, les dépenses qu'ils évitent au Trésor, pour les transports de la poste, des soldats, des marins, comme les perceptions qu'ils lui rapportent. Économies et rentrées qui pourtant ont été officiellement estimées à 150 millions en 1871, et à 182 millions en 1874. N'est-ce pas en couvrant leur sol de chemins de fer que la Russie, après Sébastopol, et l'Autriche, après Kœnigsgraetz, ont cherché à réparer leurs désastres? A la suite de la guerre de sécession, les États-Unis, qui construisaient annuellement 3,700 kilomètres de rail-vays auparavant, en ont construit 7,000, puis 12,000.

N'a-t-on pas beaucoup nui aussi aux grandes compagnies de chemins de fer, en ne leur payant plus, depuis 1870, les garanties d'in-

térêt, d'environ 32 millions par an, à laquelle elles avaient droit? On s'est contenté de leur servir l'intérêt de cette somme; ce qui était un véritable acte de banqueroute. En face de quelle nouvelle dette nous serions-nous d'ailleurs trouvés si cela avait continué un certain nombre d'années ! C'était bien la peine de parler d'amortissement ou d'excédant budgétaire avec une gestion financière semblable !

Notre ministre des finances ne pouvait certainement, à propos du budget de 1873, rien annoncer de pareil à ce que le chancelier de l'Echiquier anglais disait à cette même époque, que, depuis son entrée aux affaires, il avait réduit les impôts de 9 millions sterling (225 millions de francs), et que cependant les recettes du premier trimestre de l'exercice courant offraient un excédant sur les sommes prévues de 1 million 200,000 livres sterling (30 millions de francs). Mais il convenait au moins de ne pas accroître nos dettes, en tarissant les sources les plus sûres de la richesse et en manquant aux engagements les plus formels. Railler les doctrines économiques, comme il était alors d'usage parmi nos gouvernants, ne détruit pas les lois de la production et de l'honnêteté.

Ce qui n'était pas moins singulier qu'une telle raillerie au sein d'une telle administration, c'est l'absence complète de publicité qui se remarquait sur nos finances. Il semblait qu'on gardât sur tout le silence, afin de n'être contrôlé sur rien. Le tableau même de notre situation fiscale avait cessé de se trouver chaque semestre au *Journal officiel.* Peut-être profitait-on de ce que nous avions la république pour ne tenir nul compte de l'opinion; nous étions au secret. Quel avantage il y aurait pourtant à donner chaque semaine, comme le fait la chancellerie anglaise, connaissance de l'exact rendement des impôts, et à publier quatre ou cinq jours après chaque trimestre le relevé financier de ces trois mois !

Vers la fin des vacances parlementaires de 1872, par exemple, quelques journaux ayant annoncé que le déficit sur les rentrées effectuées se pouvait évaluer déjà à 90 millions; le ministre des finances déclara simplement qu'il ignorait cet état de choses. Il s'indigna même des coupables indiscrétions de ses employés, plus au courant apparemment que lui des recouvrements du Trésor. Malheureusement, les 90 millions de déficit étaient trop vrais. De même, l'Assemblée nationale n'apprit l'augmentation illégale de la solde des soldats qu'en votant les crédits qu'elle nécessitait (1). Le croirait-on? les crédits extraordinaires ou supplémentaires de l'année 1872, dépensés le plus souvent sans qu'on en fût averti, se

(1) V. surtout, dans *la Presse* du 18 novembre 1872, un des remarquables articles publiés sur nos finances par M. Michel Chevalier.

sont élevés à 165 millions. N'est-ce pas seulement enfin à la presse et aux Chambres d'Angleterre que nous avons dû de connaître les négociations douanières engagées entre les deux pays? Notre Gouvernement s'en tenait, durant ces négociations, à nous informer que notre plénipotentiaire commercial, M. Ozenne, dont j'ai déjà parlé, aussi libre-échangiste sous l'empire qu'il était protectionniste sous M. Thiers, ne cessait, dans ses perpétuels voyages et quels que fussent ses échecs, de se montrer satisfait.

Ce n'était pas tout, cependant, d'être renseigné sur cette satisfaction; d'autant qu'elle paraissait peu communicative. Car, dès que la presse anglaise eut publié les résultats de ces négociations, Nantes et presque tous les ports, Rouen compris, jusque-là si protectionniste, comme tous les grands centres d'industrie et la plupart des contrées agricoles, exprimèrent hautement leur répulsion contre toute modification à l'ordre de choses établi. La Chambre de commerce de Lyon écrivait au ministre compétent que « les nouvelles mesures qu'on annonçait avaient déjà pour résultat de faire de Milan un marché rival de Lyon et d'entraîner le développement des importations directes de cette ville en soies asiatiques, dont le développement était très-favorable à son négoce et à sa production de soieries. » La société de Marseille « pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie » faisait entendre des plaintes qui rappelaient celles des Hollandais de la fin du XVIIIe siècle, sur les dommages des taxes exagérées et des entraves commerciales. Ce qui surprend davantage, c'est qu'en Angleterre même le traité proposé a été vivement attaqué. Le Gouvernement anglais avait pourtant obtenu la suppression de notre surtaxe de pavillon, et stipulé qu'il grèverait quand il lui plairait les charbons à la sortie et nos vins à l'entrée. Qu'avait dès lors à craindre l'Angleterre? (1).

Le Message de M. Thiers du commencement de novembre 1872, placé entre le dépôt et la discussion du budget, ne parlait plus, comme il avait été d'usage jusque-là, d'excédant de recettes, mais se félicitait du moins encore de toutes choses. S'il y avait un déficit à confesser, — il fallait enfin le reconnaître, — qui ne s'y devait attendre? et comment surtout s'en inquiéter? « L'action des causes

(1) Aucun droit sur les matières premières ne pouvait d'ailleurs être perçu avant l'établissement d'un droit compensateur sur les produits étrangers fabriqués avec des matières similaires, art. 7 de la loi des matières premières. Or, rien de semblable n'était possible, aux termes des traités existants, sans l'assentiment des cabinets étrangers envers lesquels nous étions liés.

des déficits doit être passagère, disait le Message, et tous les jours les perceptions en souffrance se rétablissent à vue d'œil. » Aussi, « tout faisait-il espérer que les impôts votés à la fin de 1871 et au commencement de 1872 atteindraient prochainement la plénitude de leur produit, et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'équilibre, grâce à ces perceptions, serait complètement obtenu. » Elles présentaient alors, il est vrai, une perte imprévue de 132 millions; mais M. Thiers s'empressait d'ajouter qu'il était aisé de la couvrir par les annulations de crédit effectuées ou assurées. On ne se lassait pas de les invoquer. Il suffisait, « pour l'instant, de dire que ces annulations s'élèveraient à plusieurs centaines de millions. » Le budget en cours d'exécution devait donc être « facilement soldé, » et les budgets futurs « se trouver en plein équilibre. »

Un illustre économiste (1), dont les publications sur le système industriel et financier du Gouvernement de cette époque ont vivement frappé l'attention, se demandait à cette occasion si le sentiment de l'infaillibilité serait une épidémie qui du sacré s'étendrait au profane. La vérité, c'est que le budget de 1872 s'est soldé par un déficit de 153,605,000 francs, provenant tout entier des impositions indirectes; car, à la fin de l'année, les onze douzièmes échus sur les contributions directes étaient dépassés de 15,083,000 fr. 568,919,000 fr. étaient soldés sur les 603,370,000 qui composaient le produit total de ces contributions.

Parmi les impôts indirects eux-mêmes, les droits de timbre ou d'enregistrement et les deux décimes mis sur le prix des transports à grande vitesse, présentaient une plus-value de 24,570,000 francs. Mais seize articles offraient ensemble une diminution de 186,626,000 fr. Les droits de douane à l'importation figuraient dans cette somme pour 59,496,000 francs (2), les boissons pour 40,851,000 francs, la taxe de fabrication des sucres indigènes pour 41,446,000 francs, la vente des tabacs pour 18,956,000 francs, la vente des poudres pour 6,489,000 fr., la poste pour 5,560,000 fr., les allumettes pour 8,978,000 francs. C'est que chaque excès de taxation est un dommage fiscal; on tarit les sources du budget lorsqu'on s'attaque par trop à tous les éléments de la richesse.

Dans son Message, M. Thiers se plaisait également à exposer, et c'était fort légitime, le mouvement commercial de la France pendant l'année 1872. Il n'y revenait même, à propos des traités de commerce préparés ou poursuivis avec les nations étrangères, à

(1) M. Michel Chevalier.

(2) Marchandises diverses, 35,320,000 fr.; sucres des colonies françaises, 15,198,000 fr.; sucres étrangers, 8,888,000 fr.

ses opinions protectionnistes, qu'en marquant une extrême différence de langage entre ses précédents discours ou ses précédents écrits et ce nouveau document. C'est M. Thiers, en effet, qui y prononçait ces paroles : « Ce n'est pas que je regarde les importations comme un malheur, il faut bien importer pour pouvoir exporter. » A quelle grâce soudaine devait-il de la sorte la révélation de la théorie des débouchés ? Et qu'ont dû penser de ce nouveau *credo* de leur grand-prêtre les fidèles de la balance du commerce et du travail national ? On n'abjure vraiment pas plus lestement sa première foi. Jusqu'à l'égard des réformes douanières de l'empire, le changement de ton n'était pas moins marqué. Le moyen, aussi bien, après l'enthousiaste glorification de l'état industriel de la France, de répéter que ces réformes causaient notre ruine ! Et lorsqu'on annonçait des traités sur toutes les marchandises avec les autres pays, comment affirmer encore que s'engager avec l'étranger sur les matières premières, c'est « sacrifier le droit naturel des peuples ? »

« Une partie de l'industrie française est ruinée; l'industrie du fer est ravagée, celle des fils et tissus de coton, de lin et de laine a subi des dommages considérables, celle des tissus mélangés est presque détruite, la marine marchande est sur le point de disparaître complètement, et la France n'a vu sa prospérité décroître qu'à dater des réformes de 1860. » Voilà le langage du Message de 1871 ; mais cette triste éloquence n'était plus de saison. Tout était maintenant radieux et florissant, tant certaines présences au pouvoir portent bonheur. Aussi, comme l'on s'y dévoue !

Il est vrai qu'il fallait compter à ce moment avec le gouvernement anglais, qui, sans pitié, sans ménagement, avait démenti toutes les fausses allégations du nôtre (1). Trop de personnes avaient lu le *Livre bleu* distribué au Parlement d'Angleterre pour pouvoir continuer à méconnaître ces contradictions, si dures et si hautaines. Qui ne connaissait pareillement l'arrêté du président des Etats-Unis, en réponse à notre rétablissement de la surtaxe de pavillon, par lequel un droit de 10 0/0 frappait toute marchandise importée par navire français et provenant d'autres pays que la France ? (2).

Le modeste langage du Message sur le protectionnisme commercial s'était, au surplus, déjà rencontré dans un décret présidentiel du 18 août précédent, publié à la suite de la loi des matières pre-

(1) V. surtout les communications du Gouvernement anglais du 19 et du 20 janvier 1872.

(2) Les traités obligeaient à cette restriction.

mières. Qu'il était effectivement timide et mesquin cet arrêté! Sans indiquer une seule matière première importante, malgré les déclarations faites à l'Assemblée, il ne tarifait que l'aloès, l'opium, la rhubarbe, l'ipécacuana, la salsepareille, le succin, le storax, le styrax, la badiane, le tamarin, le lichen. Il n'y a, s'écriait M. Michel Chevalier, à la vue de cette longue et si singulière énumération, que le docteur Diafoirus ou M. Purgon qui l'ait pu fournir à l'administration. Pour la compléter, cet arrêté ajoutait uniquement le poisson frais et les grains inférieurs, aliments obligés des classes nécessiteuses, ainsi que les pelleteries, les poils et certains bois d'ébénisterie, produits nécessaires à plusieurs industries où nous excellons. N'était-ce pas le plus complet aveu d'impuissance et d'ignorance?

Si ce décret, du reste, avait préparé au Message, l'exposé des motifs du traité conclu avec l'Angleterre, lorsqu'il fut enfin signé, le complétait. « L'objet de ce traité est éminemment fiscal..., n'a nullement un but de protection industrielle, » déclarait le ministre. Car il paraît que des droits aussi élevés que ceux dont il s'agissait peuvent être fiscaux, sans être protecteurs. Les plus étranges assertions se retrouvaient également dans cet exposé sur le drawback et les droits compensateurs. Seulement, comment se devaient établir ces droits (1)? On se gardait de le dire; on se contentait de prévenir qu'une commission mixte y travaillait, le tarif qu'on demandait à la Chambre de ratifier n'étant pas encore rédigé! Cela n'empêchait pas cependant de terminer en affirmant que « l'augmentation des droits, décrétée par la loi et acceptée par le traité, était si modérée que cette nouvelle charge, répartie sur des objets d'une consommation générale, serait communément peu sensible pour le dernier acheteur. »

Le plus heureux, je crois, pour tous, c'est que ce traité, si déplorablement conçu et si humblement obtenu, n'ait pas même été discuté. Le gouvernement formé, le 24 mai, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, en remplacement de celui de M. Thiers, s'est, on le sait, hâté de le soumettre, ainsi que la loi des matières premières, au conseil supérieur du commerce et de l'agriculture, et ce conseil, où pourtant siégeaient MM. Pouyer-Quertier et Ozenne, les a condamnés l'un et l'autre à l'unanimité. On le sait

(1) Aucun droit sur les matières premières ne devait être perçu avant l'établissement d'un droit compensateur sur les produits étrangers fabriqués avec des matières similaires. Or, rien de semblable n'était possible sans l'assentiment des États étrangers envers qui nous étions liés, en vertu de nos traités.

aussi, à la suite de cet avis, le nouveau ministre des finances, M. Magne, qui n'avait pas vu sans crainte s'accomplir les réformes commerciales de 1860, mais qui savait en reconnaître maintenant les heureuses conséquences, retira le traité (1) et fit abroger par la Chambre les lois des matières premières, des entrepôts et de la surtaxe de pavillon.

En définitive, le budget de 1873 s'est élevé, pour les recettes, à 2,467 millions, et pour les dépenses, à 2,374 millions. Trois minces allégements y ont été inscrits : le permis de chasse est descendu de 40 à 25 fr., après une seule année d'élévation ; les transports d'argent par la poste sont revenus à 1 0/0 et les cartes postales de 15 centimes ont été admises.

VII

Avant la chute de M. Thiers, le projet de budget de 1874 avait été présenté par M. Léon Say, successeur de M. de Goulard, et dernier ministre des finances de M. Thiers. Ce budget était très-simplement conçu. Toutes les taxes précédemment votées y reparaissaient, sauf la dernière aggravation des patentes, réduite de 60 à 45 centimes. L'impôt foncier était élevé de 17 centimes, la contribution personnelle et mobilière, comme celle des portes et fenêtres, l'était de 13 centimes. Ces trois taxes réunies offraient une perception supplémentaire d'environ 39,516,000 fr. 225,000 fr. étaient en outre attendus des versements imposés pour leur entretien aux volontaires d'un an. En somme, les recettes étaient portées à 2,526 millions.

Bien entendu, l'impôt des matières premières figurait pour les 93 millions réglementaires dans le budget présenté pour 1874, et M. Léon Say écrivait dans l'exposé des motifs que la nécessité de ces 93 millions « montrait aux esprits les plus prévenus contre cet impôt, qu'il en faudrait mettre un autre à la place et un autre fort difficile à trouver, si on ne voulait pas le percevoir. » N'était-il pas, néanmoins, plus difficile de faire que l'impôt des matières premières produisît une pareille somme ?

Quant aux dépenses, elles dépassaient de 149 millions celles de 1873 ; elles se montaient à 2,523 millions. Cette augmentation se décomposait ainsi : dette publique et dotations, 81 millions ; guerre, 39 millions ; frais généraux des autres ministères, à l'exception de celui de la justice, 18 millions.

---

(1) Les traités de 1860 subsisteront avec l'Angleterre, tant qu'ils dureront pour les autres États, c'est-à-dire jusqu'en 1876 ou 1877. Toutefois l'Angleterre s'est fait reconnaître l'égalité de pavillon.

L'augmentation de la dette provenait de ce que le service du dernier emprunt, fait jusque-là sur les ressources de cet emprunt, tombait maintenant à la charge du budget, et j'ai précédemment montré que cela entraînait un excédant de 57 millions sur les 150 millions d'intérêts payés auparavant à la Prusse. A ces 57 millions s'ajoutaient en outre, pour parfaire les 81 millions de surplus par rapport à 1873, la dotation des pensions militaires, ainsi que les annuités des remboursements ou des indemnités soldées à titre de dommages de guerre et inscrites aussi pour la première fois au budget.

De son côté, le compte de liquidation se composait, pour 1874, de 400 millions pour la reconstruction du matériel et des approvisionnements militaires, de 75 millions pour l'entretien des troupes allemandes et de 275 millions pour diverses indemnités. C'était un total de 750 millions, à peu près celui précédemment annoncé par M. Thiers. Comme son prédécesseur, au reste, M. Léon Say assurait que ce compte diminuerait aisément, grâce aux annulations de crédit, aux ventes de terrains à Paris, aux bonis du dernier emprunt et à l'augmentation des produits des nouveaux impôts. Il se devait réduire en cinq ans à 130 millions, somme trop faible pour qu'on n'y pourvût pas seulement par la dette flottante. Aurait-on douté de ces ressources certaines et de ce moyen commode? La dette flottante, de 847 millions, le déficit du budget de 1872 compris, « pourra, disait le ministre, atteindre 1 milliard..... C'est un chiffre qui n'a rien d'excessif, et qu'il a été possible d'atteindre sans danger à une époque où le budget n'était pas à beaucoup près aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui. » L'heureuse façon d'envisager les choses! Plus le budget est lourd, plus la dette flottante peut s'accroître! En vérité, la politique a d'étranges exigences; car M. Say ne se faisait certainement nulle illusion sur le mérite de pareilles déclarations.

L'ensemble des dépenses inscrites au budget et au compte de liquidation excédait 3,273 millions, avec une dette flottante de 847 millions. Qu'il y aurait d'enseignements dans ces chiffres, résultat le plus sûr de nos guerres et de nos révolutions, si nous savions les comprendre! Toutes nos dépenses ne s'élevaient qu'à 896 millions en 1816, qu'à 1,095 millions en 1830, qu'à 1,500 millions en 1848, et le dernier budget de l'Empire, celui de 1871, n'était encore que de 1,852 millions. Notre dette surtout s'est démesurément accrue. Son service entier (1), qui réclamait seulement 317 millions

(1) Pour la dette consolidée, la dette flottante, les pensions et les intérêts de capitaux remboursables.

en 1830 et 384 millions en 1848, s'est élevé à 597 millions en 1866 et sera, pour 1874, de 1,178 millions.

Pour les divers départements ministériels, celui de la guerre a passé de 233 millions en 1830 à 349 millions en 1847, à 374 millions en 1871 (1) et à 480 millions en 1874. Celui de la marine a été porté de 90 millions en 1830, à 130 millions en 1847, à 178 millions en 1871 et à 154 millions en 1874. Celui de l'intérieur a augmenté ses dépenses, de 1830 à 1874, de 57 millions à 87 millions et demi. Celui de la justice, dans le même laps de temps, de 19 millions à 33 millions. Celui des cultes, de 36 millions à 53 millions. Celui de l'instruction publique de 2,258,000 francs à 36 millions. Celui des travaux publics, de 54 millions à 127 millions. Seul le ministère des affaires étrangères n'a porté qu'à 2 millions de surplus ses prélèvements, et celui des finances aurait un peu diminué les siens s'il ne lui fallait pas imputer les frais de régie, qui étaient de 128 millions en 1830 et qui sont de 241 millions en 1874.

Je l'ai déjà rappelé, le budget ordinaire de 1874 était présenté à l'Assemblée nationale avec un excédant de recettes de 2 millions et demi. Mais la réalisation de cet excédant, en ces limites mêmes, dépendait de trois conditions, dont l'une était impossible, l'autre inique et la troisième fort hypothétique. Il fallait, en effet, que l'impôt des matières premières produisît 93 millions, que les 30 ou 40 millions de garanties d'intérêts envers les compagnies de chemins de fer continuassent à ne pas figurer dans les dépenses, et que la Chambre consentît à voter pour 39 millions de centimes additionnels. L'organe habituel de M. Léon Say, le *Journal des Débats*, confessait, dès la sortie de ce dernier du ministère, qu'il y avait « 170 millions à trouver ou à épargner pour avoir un budget complet et bien pourvu. »

Le trait saillant de ce budget, c'étaient du reste, outre l'accroissement notable des dépenses par rapport même aux années précédentes, les centimes additionnels mis sur les impôts directs. Pour la première fois depuis 1871, on cessait de s'adresser aux contributions indirectes. En demandant ces centimes additionnels, l'exposé des motifs du budget, qui ne peut être, en cela du moins, l'œuvre de M. Léon Say, avertissait qu'autrement les départements et les communes appliqueraient ces ressources importantes à leurs propres besoins. Or, « c'est une faute bien lourde, y lisait-on, de faire que le disponible des contributions directes, c'est-à-dire les centimes qui peuvent être plus ou moins facilement supportés par les populations, ne soit pas attribué à l'État. » Il était en consé-

(1) Sommes votées par le Corps législatif, en prévision de la paix.

quence indispensable que ces centimes fussent « enlevés à la convoitise locale pour être appliqués aux besoins de l'État. » Le petit-fils de J.-B. Say n'aurait assurément jamais parlé de la sorte de l'impôt ni des franchises locales, que Tocqueville et Laboulaye nomment si bien l'école primaire de la liberté. Que deviendraient même, avec de tels principes, les théories économiques les plus assurées sur les fonctions de l'État et les nécessités de l'épargne? Les écoles, les temples, les routes, les halles, la police, des objets du *convoitise locale*, qui ne se peuvent solder sans dommage sur *le disponible des contributions directes!* Quel langage économique ou républicain!

A l'avénement du gouvernement du 24 mai, le portefeuille des finances passa, je le répète, des mains de M. Say à celles de M. Magne, l'homme dont le monde politique et industriel apprécie peut-être le plus la compétence et la sagesse financières. La première étude à laquelle il se devait livrer était celle de l'importance et de la facilité de perception des impôts, surtout des nouveaux impôts. Bientôt, d'ailleurs, le premier semestre de l'année 1873 prenait fin, et les recouvrements opérés dans ce semestre facilitaient singulièrement cette étude. M. Magne se pouvait convaincre, à leur simple vue, que le revenu des taxes directes dépassait de près de 38 millions le montant des douzièmes échus — excédant qui n'avait été que de 22 millions à la même époque de l'année précédente; — que les taxes indirectes présentaient, à part celle des matières premières, un excédant d'environ 3 millions sur les prévisions budgétaires, et que sur ces 3 millions un seul revenait aux nouveaux impôts. Les anciens donnaient 38 millions de plus qu'en 1872 : c'était presque leur accroissement régulier sous l'Empire. L'enregistrement, le timbre, la douane, les sucres indigènes, le tabac participaient le plus à cette augmentation; tandis que les boissons, les sucres coloniaux, le sel, les allumettes, le papier, la poudre, la poste et le droit de statistique, n'atteignaient pas la somme qu'on en avait espéré. Enfin les recettes de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, qui n'étaient inscrites que pour un rendement annuel de 24 millions, avaient déjà produit, pour le premier semestre, 16 millions 546,000 francs. Cela permettait de compter, pour l'année entière, sur une plus-value de 9 millions touchant cet impôt, comme on en pouvait attendre une de 6 millions des contributions indirectes.

Dès son entrée au ministère, M. Magne déclara que « l'établissement de nouveaux impôts serait l'entreprise la plus difficile et peut-être la plus impraticable » (1). Il renonça même

(1) Séance de l'Assemblée nationale du 18 juillet 1873.

aux 40 millions de centimes additionnels proposés au budget, en réalisant une pareille somme d'économies sur les différents ministères, notamment sur le ministère de la guerre (1). Mais il n'en restait pas moins à pourvoir à un déficit de 178 millions, comme l'avait dit le *Journal des Débats*. Aussi, malgré ses premières paroles, M. Magne, trop timide pour mettre résolument fin à nos dépenses exagérées, demanda-t-il bientôt au Conseil supérieur du commerce de rechercher quelles perceptions pourraient s'ajouter à celles qu'on avait déjà décrétées. Il lui proposa lui-même diverses taxes sur les transports de petite vitesse, la navigation des canaux, les sels employés dans la fabrication de la soude, les métaux autres que le fer, la stéarinerie, la verrerie, la cristallerie, les tissus, dont il espérait 180 millions.

Le Conseil du commerce, composé surtout de fonctionnaires; car en France on ne s'adresse jamais au pays, s'est montré de préférence favorable à l'impôt des tissus, grâce sans doute à l'exemple, fort peu encourageant pourtant, des États-Unis. Il en évaluait la recette à 100 millions. Après le Conseil du commerce, le ministre consulta les divers chefs de service du ministère des finances, et c'est à la suite de ces deux informations qu'il écrivit son rapport au Président de la République sur notre situation financière, et qu'il arrêta définitivement le budget de 1874.

Les précieuses qualités de M. Magne, l'extrême netteté, la constante mesure, la grande expérience, l'exquise urbanité, se retrouvent dans son rapport au Président de la République, le premier document financier vraiment complet qui ait été publié depuis le 4 septembre 1870. Malheureusement il laisse aussi voir les défauts d'initiative et de hardiesse trop marqués chez M. Magne. Ce rapport commence par rappeler le budget de 1869, dernier budget de l'Empire voté et clos dans des conditions normales, qui avait laissé un excédant de recettes de 84,430,602 fr., dont 26 millions et demi ont été employés au rachat de la dette publique et dont le reste a été transporté à l'actif du compte de liquidation. Les dépenses dont la guerre a été la cause directe et indirecte, continuait M. Magne, et qui ont pesé sur les exercices 1870, 1871, 1872, 1873, se sont élevées, avec les pertes éprouvées sur le produit des impôts en 1870 et 1871, à 3,738,318,000 fr. Il faut ajouter à cette somme l'indemnité de 5 milliards payée à l'Allemagne, en vertu du traité du 26 février 1871. En tout 8,739,318,318,000 fr. Les quatre emprunts contractés ont fourni sur cette somme 6,738,210,635 fr. et la Banque a consenti à faire à l'Etat une avance de 1,530,000,000

(1) L'économie sur le ministère de la guerre était de 20 millions.

francs. En tenant compte des autres ressources mises à la disposition du Trésor, on arrive à un ensemble de 9,287,882,000 fr. employés à solder les dépenses proprement dites de la guerre, à payer notre indemnité et à fournir 548,564,000 fr. au compte de liquidation.

Voici comment M. Magne exposait ensuite les conditions du budget de 1874. L'insuffisance de 178 millions « provient, disait-il, des causes ci-après :

« Les recettes prévues doivent subir une diminution de 134 millions, savoir :

« 1° Suppression de l'impôt des matières premières, ci. 93.000.000

« 2° Renonciation aux centimes additionnels proposés sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, ci.............................. 39.516.000

« 3° Abrogation de la surtaxe de pavillon, ci.......... 1.000.000

« 4° Versement de la Société algérienne............. 700.000

Total.................. 134.216.000

« Et les dépenses doivent être augmentées ainsi qu'il suit :

« Garanties d'intérêt dues aux Compagnies de chemins de fer. Pour ces garanties, l'État devra aux Compagnies, en 1874, la somme de.. 36.000 000

« Il n'a été inscrit au projet de budget qu'une annuité de.. 2.400.000

« C'est donc une différence de...................... 33.600.000

« L'inscription au budget de la somme totale de 36.000.000 n'est que l'exécution des conventions.

« 2° L'annuité promise aux départements et aux communes pour réparation des désastres de la guerre. Cette annuité s'élève à.................................. 17.432.121

« Il n'a éte prévu au budget que......... 13.300.000

« C'est donc un complément à inscrire de............ 4.122.121

3° Créance de la Caisse des dépôts et consignations. Il est dû à cette Caisse, en vertu de la loi du 5 mai 1860, pour le remboursement des avances qu'elle fait au Trésor (service des pensions des anciens militaires), une annuité de 968,000 fr. Cette somme, qui ne figure pas dans le budget, doit y être inscrite, ci........................... 968.000

« 4° Frais de perception des nouveaux impôts, remboursements et restitutions, drawbacks, etc................ 5.174.266

Total........... 43.864.387

« Ainsi, nous avons en diminution de recettes........ 134.216.000

et en augmentation de dépenses...................... 43.862.387

« Soit en tout l'insuffisance ci-dessus, de............ 178,080.387

Avant d'énumérer les nouvelles ressources auxquelles il se proposait de recourir, M. Magne citait, en faveur des économies désirables, ces paroles de Turgot, qu'il faudrait avoir sans cesse présentes à l'esprit : « On peut trouver de bonnes raisons pour soutenir que toutes les dépenses particulières sont indispensables; mais comme il n'y en a point pour faire ce qui est impossible, il faut que toutes ces raisons cèdent devant la nécessité absolue de l'économie. » C'est en nous inspirant de ces principes, dont l'application est plus opportune que jamais, ajoutait M. Magne, que mes collègues et moi avons cru devoir retrancher du budget des dépenses 40,500,000 fr. Pour les 140 ou 150 millions qu'il reste à se procurer, quelques-uns des impôts proposés par le Conseil supérieur du commerce, les plus faciles à recouvrer, sont acceptés, de même qu'une légère augmentation sur plusieurs impôts existants.

« Un simple demi-décime établi sur les droits d'enregistrement, sur les sucres, sur les boissons, sur les sels, sur les transports de la petite vitesse, par chemin de fer, donneraient la somme importante de 83,547,000 fr.

« Une augmentation sur les droits fixes des actes judiciaires, sur le timbre des effets de commerce, les chèques, les droits d'entrée et d'expédition des boissons, un droit sur les bougies, les sels de soude, les huiles minérales et végétales et quelques autres taxes de peu d'importance, produiraient une autre somme de 65,761,000 francs. Ces deux sommes réunies fourniraient un total de 149,308,000 fr. »

Les économies réalisées, jointes aux impôts proposés, donnaient, on le voit, un produit de 191,262,000 fr., excédant par conséquent de 12,182,000 fr. le déficit signalé.

A l'égard du compte de liquidation, M. Magne, qui n'avait pas oublié les critiques adressées aux budgets extraordinaires de l'Empire, écrivait, avec une certaine hauteur, qu'il importe toujours de séparer les dépenses ordinaires, annuelles et obligatoires, des dépenses extraordinaires, qui peuvent être ralenties ou accélérées suivant les ressources qui s'y peuvent affecter. Ce qui avait une bien autre importance, il dressait pour le compte de liquidation un véritable budget, contenant d'une part les dépenses auxquelles il obligeait, et d'autre part les ressources qui devaient y être consacrées. Il se refusait à poursuivre cette intempestive série de crédits successifs, ouverts par des lois spéciales, auxquels on s'était jusqu'alors complu.

M. Magne terminait enfin son rapport en annonçant le dépôt du budget de 1875 pour les premiers jours de l'année 1874, et conviait le pays à la sagesse et au travail, par ces dignes et patriotiques

conseils : « Un grand pas a été fait pour la réparation de nos désastres; l'activité renaît; mais ne nous faisons pas d'illusion, tout n'est pas fini; ce ne sera ni l'œuvre de quelques-uns, ni l'œuvre d'un jour; le concours de tous et le temps sont indispensables. Sans l'ordre, la paix, le travail, l'épargne, la sagesse dans la politique, la modération dans les dépenses, la patience surtout, la situation ne fera que s'empirer; mais si nous savons user de ces grands moyens, la France, qui recueille déjà le fruit de ses efforts, se trouvera encore assez puissante pour triompher de toutes les difficultés. »

Un grand pas avait été fait; il était juste de le reconnaître. Je n'en sache pas de meilleure preuve que celle qui résulte de notre libération envers l'Allemagne, dans les conditions où elle s'est réalisée à ce moment même. Le 5 septembre 1873 en effet, date fixée par nos conventions, le Trésor français a versé à la Prusse la somme de 263 millions, complétant en capital et en intérêts le payement des 5 milliards de notre indemnité de guerre. Et pour ce payement il n'avait pas fallu épuiser le crédit de 200 millions légalement ouvert par la Banque de France; 150 millions avaient suffi. Plus de 3 milliards, versés sur le dernier emprunt dès le 1er septembre, après la complète libération des trois emprunts précédents, avaient mis à la disposition du Trésor les ressources nécessaires. Bien plus, à la fin de ces opérations gigantesques, la Banque possédait un encaisse métallique excédant 700 millions, sans que ses billets eussent à peine subi, durant cette longue épreuve, une légère et très-passagère dépréciation. A mesure même que notre papier s'est accru, le change s'est relevé en notre faveur, l'importance de nos affaires ayant exigé l'emploi de notre monnaie fiduciaire, et nos échanges nous ayant de nouveau rendus créanciers de l'étranger. Par un étrange phénomène, qu'expliquent seules l'histoire et la nature des crises financières, l'Allemagne a plus souffert que la France du brusque et énorme déplacement de numéraire entraîné par nos désastres. De quelles ressources nous disposerions si l'on voulait les ménager!

VIII

Chacun sait aujourd'hui que le budget de 1873 a offert un équilibre à peu près exact entre les recettes et les dépenses. Il y a bien eu au recouvrement des impôts indirects un déficit de 3,655,000 fr.; mais ce déficit a été couvert par la plus-value de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. Toutefois l'enregistrement, qui ne s'était pas encore dérobé aux charges dont il a été grevé, a présenté

une diminution de 7 millions et demi; la poste en a donné une de 4 millions. Cela seul indiquait un commencement de grave malaise et vaut la peine d'être signalé. Quant à la distinction faite, au sujet de ce budget, par les publications officielles, entre le produit des anciens et des nouveaux impôts, elle a peu de valeur, puisque les ressources nouvelles ne consistent souvent qu'en centimes ou décimes additionnels. Les comptes de 1873 n'offrent en outre rien de particulier touchant les contributions directes, qui n'ont cessé de se payer avec leur régularité accoutumée.

Le budget de 1874, présenté par M. Magne, s'élevait en recettes à 2,542,612,000 fr., et en dépenses à 2,526,866,000 fr.; soit un excédant provisoire de 15,745,000 fr. Mais, on ne l'a pas oublié, il y avait à pourvoir à un déficit de 178 millions, réduit, grâce aux 40 millions économisés sur les différents services des ministères, à 138 millions. M. Magne en a demandé 150, et voici les sources auxquelles il proposait de puiser pour les obtenir :

1° *Un nouveau décime :*	
Sur les droits d'enregistrement, de douanes et des contributions indirectes déjà soumis aux décimes, ce qui devait donner...	35.494.000
Sur les sucres	6.928.000
Sur les sels	16.125.000
Sur les transports à petite vitesse	25.000.000
	83.847.000
2° *Augmentations d'impôts :*	
50 0/0 sur les droits fixes des actes extra-judiciaires..	5.000.000
Timbre proportionnel sur les effets de commerce......	13.000.000
Timbre proportionnel sur les chèques	6.000.000
Droit d'expédition des boissons	1.873.000
Droit d'entrée des boissons	10.238.000
Droit sur les huiles minérales	1.000.000
Transformation des distributions en bureaux de poste	1.100.000
	38.211.000
3° *Nouveaux impôts :*	
Sur les sels de soude	12.200.000
Sur les huiles végétales	6.250.000
Sur la stéarine	8.000.000
Sur les lettres réexpédiées	1.100.000
	27.550.000

C'est donc l'impôt indirect qui seul faisait encore les frais de ce projet, que ni ministres, ni commissaires, ni députés n'ont

cherché à justifier, si ce n'est par la nécessité. Tous, au contraire, ont à l'envi reconnu qu'il n'y avait plus que de mauvaises perceptions à proposer, comme si l'insouciance ou la résignation devaient seules présider aux charges des contribuables. A part M. Léon Say, qui demandait de réduire de 50 millions le remboursement fait à la Banque, M. Germain, qui voulait élever la contribution des sucres, et M. Pouyer-Quertier, qui réclamait l'exercice des raffineries, dans le but commun de rejeter quelques-unes des taxes proposées, on aurait peine à concevoir quels orateurs se sont fait entendre et quelles ressources ils ont offertes dans l'interminable et confuse discussion des taxes que je viens d'énumérer. Deux graves députés ont alors tenté de sauver le Trésor de la France par une imposition sur les pianos et sur les chapeaux à haute forme !

Si de nouveaux impôts étaient nécessaires, il valait certainement beaucoup mieux maintenir les centimes additionnels présentés par M. Say sur les impôts directs, que de revenir aux taxes indirectes, dont on ne saurait oublier les immenses défauts ni les coûteuses perceptions et dont on avait déjà tant abusé. De toutes parts, aussi bien, le ralentissement des transactions, l'arrêt du travail, les souffrances publiques montraient qu'il était temps de s'arrêter sur la voie que l'on avait suivie avec si peu de mesure jusqu'à ce jour. Puisque la sagesse n'avait pas suffi pour convaincre qu'en surchargeant le pays on ruinait l'industrie, qui seule alimente le Trésor, les faits s'en chargeaient. La poste n'avait pas fourni la redevance qu'on en attendait en 1873 et l'on en relevait encore le tarif ! Le travail déclinait, le commerce diminuait, et l'on grevait les transports ! Est-ce que le transit ne désertait cependant pas assez déjà notre territoire, et les ports étrangers ne bénéficiaient-ils pas déjà assez des pertes éprouvées par les nôtres (1)? Il y a des impôts, qu'on ne l'oublie pas, dont l'influence prohibitive sur le travail et la richesse est très-supérieure à leur vertu productive pour le Trésor; ceux qui atteignent les transports et la poste, figurent en première ligne parmi ces impôts. En 1830, le baron Louis proposait aussi de frapper le roulage d'un droit de 1 centime par kilogramme et par lieue de poste; mais son successeur, M. Laffitte, s'empressa de retirer ce projet, « frappé, disait-il, d'une espèce de réprobation générale. »

Comment ne s'est-on pas également arrêté dans l'incessant accroissement du personnel et des émoluments des agents des diverses administrations et du fisc lui-même? Sait-on combien il y a de fonctionnaires pour l'unique perception des droits mis sur le

(1) Depuis quatre ans notre transit est notablement diminué.

sucre indigène, produit dans si peu de départements, et ce qu'ils coûtent? Il y en a dix-huit cent quarante, qui reçoivent 2,417,000 francs; et ce serait au moins 4 millions si l'on tenait compte des dépenses du service des sucres dans le montant général des contributions indirectes.

Cependant, après une première discussion, l'Assemblée nationale a voté, sans presque les modifier, les impôts proposés sur l'enregistrement, sur certains droits de douane, les sucres, les huiles, les savons, la stéarine, les expéditions des contributions indirectes, les droits d'entrée sur les boissons et les bureaux de poste, pour un ensemble de 76,451,000 fr. Elle a bientôt ensuite aussi voté ceux sur l'enregistrement des actes extra-judiciaires, le timbre des effets de commerce, le timbre des chèques, les alcools dénaturés, les bouilleurs de crû, les transports par petite vitesse, pour un ensemble de 47,500,000 fr.

Il est ainsi résulté de ces deux séries d'impôts une ressource totale de 123,951,000 fr. Mais il restait à se procurer encore 26 millions pour parfaire les 150 réclamés d'abord par M. Magne, ou 19 pour parfaire les 143 demandés plus tard, à raison de certaines annulations de crédit. Tout ensemble les lenteurs mises au vote de ces impôts en ayant beaucoup retardé la perception, il en est provenu une nouvelle perte sur les évaluations annuelles. Le gouvernement et la commission du budget avaient espéré trouver à peu près une semblable somme dans l'aggravation de l'impôt du sel. Mais cette aggravation, beaucoup moins dommageable assurément que l'impôt de la petite vitesse, a été rejetée comme impopulaire : on croyait que les élections approchaient. Un décime sur le sel aurait pourtant donné 32 millions, comme un décime sur le sucre 25 millions.

Enfin une dernière taxe a été acceptée, sur la proposition d'un député, M. Lanel; laquelle peut avoir des conséquences autrement graves qu'un décime sur le sel, c'est celle qui frappe toute terre inculte lors du cadastre et maintenant en culture. C'est peut-être en principe la transformation de notre impôt foncier. Seulement il est impossible d'en rien espérer pour l'année 1874, quoique ses partisans en attendent dans l'avenir 20 millions.

Le déficit, quoique affaibli, subsistait donc pour 1874 et, d'après les déclarations du ministre et des rapporteurs du budget, il fallait de plus que dans cette dernière année pour 1875 un supplément de 25 millions pour le ministère de la guerre, de 10 millions pour celui de la marine, de 10 millions pour l'instruction publique, de 10 ou de 15 millions pour les travaux publics. Ne dirait-on pas que la fortune de la France est une proie à partager, sans ménagement ni souci du lendemain? Est-ce tout pourtant? Il s'en faut de

beaucoup. Le dernier vote financier de l'Assemblée avant les vacances de Pâques, a été un vote de 50 millions pour les fortifications de Paris, quand personne n'ignorait que c'est là une somme fort insuffisante pour une pareille entreprise. Dans chaque commune aussi, ont été dressées les listes de l'armée territoriale, et l'on a stimulé toutes les villes à s'endetter pour construire des casernes. Bien plus, M. d'Audiffret-Pasquier, au nom de la Commission militaire, a estimé à 1300 millions environ la somme nécessaire pour la reconstitution des approvisionnements de notre armée (1). Comment la France, dont les exportations ont déjà commencé à diminuer, dont la population ne s'augmente plus, pourrait-elle subvenir à de pareilles charges? Qu'on y pense surtout, nos dépenses militaires, si ruineuses, si exagérées, ne sont pas seulement aujourd'hui des folies financières, ce sont encore de grands dangers politiques. Pourquoi M. Magne a-t-il si tôt oublié ses premières paroles : « L'établissement de nouveaux impôts serait l'entreprise la plus difficile et peut-être la plus impraticable. » Il lui aurait mieux valu s'en souvenir que de réunir une fois de plus, comme il l'a fait, les chefs de service de son ministère, ces singuliers économistes, afin de découvrir d'autres perceptions. Ce n'est certainement pas eux qui jamais proposeront une économie.

On s'en est bien aperçu lorsqu'a été présenté le budget de 1875, qui, sans pourvoir aux frais ou aux travaux que je viens de rappeler, s'élève en dépenses à 2,569,163,624 fr., ou, en y comprenant les dépenses départementales, à 2,930 millions, soit une somme triple de celle prélevée il y a moins de soixante ans.

De son côté, le compte de liquidation, composé tel qu'il l'est, autorise de sérieuses craintes. Il résulte des tableaux publiés par M. Magne que les ressources qui lui doivent être affectées sont :

Produit de l'aliénation des rentes provenant des rachats de la Caisse d'amortissement et de leurs arrérages échus ou à échoir.	90.000.000
Produit de la vente d'immeubles domaniaux..........	35.000.000
Reliquat du supplément de l'emprunt des 3 milliards..	100.000.000
Excédant des recettes de l'exercice 1869, définitivement arrêté..	57.972.568
Reliquat probable des ressources extraordinaires affectées à l'exercice 1870..............................	340.000.000
Reliquat probable des ressources extraordinaires affectées à l'exercice 1871..............................	108.564.000
Ressources à demander à la dette flottante............	41.737.432
Total...........	773.275.000

(1) Jusqu'à présent, le compte de liquidation a fait face à la première partie de ces dépenses.

Ce compte, composé ainsi de reliquats d'emprunts, de ventes de domaines ou d'emprunts à effectuer, fournit, selon les propositions, qui ont été acceptées, un ensemble de crédits de 173,242,965 francs pour l'année 1874. Ces crédits sont destinés à la reconstruction des matériels de la guerre et de la marine, au remboursement des mobilisés, à la reconstruction des édifices brûlés et à la reconstitution des approvisionnements de tabacs. La somme des prélèvements faits sur le compte de liquidation en 1872, en 1873 et en 1874 devant s'élever d'autre part à 543,919,810 fr., il ne présentera de disponible pour les exercices postérieurs à 1874 que 229 millions, ou même 187 millions seulement, si l'on déduit les 41 millions et demi demandés à la dette flottante. Aussi le budget ordinaire aura-t-il seul à peu près à pourvoir, dès 1876, aux charges qui jusqu'ici ont pesé sur le compte de liquidation, et ces charges seront, à s'en tenir aux demandes déjà faites et aux crédits alloués sur les 1,300 millions dont a parlé M. d'Audiffret-Pasquier, de 1 milliard au moins. Dût-on échelonner une telle charge sur dix années, ce seraient 100 millions de nouveaux impôts à créer encore, ou un emprunt permanent de 100 millions par an, si l'on veut rouvrir notre grand-livre. S'imaginerait-on donc une fois de plus que l'impôt et l'emprunt n'aient pas de limites?

Je ne me lasserai pas de le dire, nos finances n'ont qu'un moyen de salut, la sagesse, l'économie. Depuis la mort de Colbert, le seul exercice de 1829 s'est soldé par un excédant de recettes, sans recours à l'emprunt ou à la suspension de l'amortissement, aux surtaxes ou aux nouvelles impositions; est-ce là une administration financière normale? Rappelons-nous que nos créances sur l'étranger, sous les formes multiples qu'elles avaient prises, sont beaucoup diminuées depuis quatre ans; nous n'y pouvons plus puiser, comme nous l'avons fait. En face des excessives souffrances du pays, arrêtons enfin nos dépenses militaires, n'entretenons plus si libéralement d'innombrables fonctionnaires, qui, loin de les servir, nuisent à tous les intérêts et portent si souvent au sein des populations l'esprit de servilité ou de sédition. L'économie la plus stricte, la plus rigoureuse est une obligation financière et n'est pas moins, je l'ajoute encore, une obligation politique.

J'avais terminé ce travail lors des dernières discussions financières de l'Assemblée. On sait ce qu'elles ont été. Malgré la loi du 21 mai dernier, qui avait encore augmenté les exigences des contributions indirectes, notre déficit de cette année ne pouvait être moindre de 21 millions. Trois systèmes ont été présentés pour le

combler, comme pour en prévenir un semblable l'année prochaine. L'un, œuvre de M. Magne, proposé au nom du Gouvernement, tendait à élever d'un demi-décime les principales taxes indirectes, si lourdes qu'elles fussent déjà et quoique le premier semestre de 1874 laissât une différence de 26 millions entre leur produit réalisé et les évaluations budgétaires. Ce demi-décime devait donner 42 millions. Le second système, soutenu par M. Gouin, simple emprunt déguisé et violation manifeste d'un contrat existant, consistait à suspendre la garantie d'intérêts dus aux Compagnies de chemins de fer, en ne leur remettant plus que des délégations remboursables en vingt-huit ans, pour une somme égale à celle que doivent atteindre les intérêts que l'État s'est engagé à leur payer, soit environ 210 millions. Enfin le troisième, qu'a présenté M. Wolowski, en y associant d'abord un emprunt ordinaire, dans le dessein de rembourser l'emprunt Morgan, avait pour but de restreindre de 50 millions le payement annuel de 200 millions fait à la Banque, suivant aussi un engagement pris, un contrat arrêté, et c'est à ce dernier système que s'est ralliée l'Assemblée. Les efforts répétés et si honorables de M. Magne n'ont pu prévenir ce vote, l'un des plus regrettables, selon nous, qui aient eu lieu depuis l'origine de nos Assemblées parlementaires. Notre parole a été démentie, notre signature effacée, sans plus de respect de notre honneur que des bases mêmes de notre crédit et des nécessités de la reprise de nos payements en espèces. On ne s'est plus souvenu de cette réponse du baron Louis à Napoléon, au sein du Conseil d'État : Un État qui veut avoir du crédit doit tout payer, même ses sottises. Ce manque à une obligation publiquement souscrite assurera-t-il du moins, avec la marche suivie jusqu'à présent, l'équilibre de nos budgets? (1).

GUSTAVE DU PUYNODE.

(1) Pendant l'impression de cet article, un nouvel arrangement a été conclu entre la Banque et l'État, avec l'assentiment de l'Assemblée. Voir la *Chronique*.

HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN FRANCE
DEPUIS 1796

— SUITE (1) —

La Banque de France. — 1848-50.

1848-50. Une fois la liquidation commerciale de février 1848 opérée, bon gré, mal gré, les affaires tombèrent dans une grande atonie ; les espèces, par suite de cette stagnation, affluèrent à la Banque ; sa circulation, vu la sécurité que sa situation inspirait, prit un développement assez grand pour l'époque, grâce surtout à la fusion des banques départementales avec la Banque de France. Le portefeuille, au 15 mars 1848, y compris les comptoirs mais sans les banques départementales, montait à 303 millions; au 13 juillet suivant, il tombait, avec les 24 succursales cependant, à 250 millions; en février 1849, à 150 ; enfin, en juin 1850, à 100 millions ; et l'escompte, depuis le 27 décembre 1847, ne dépassait, cependant, pas 4 0/0 ; l'encaisse de 92 millions, en avril 1848, était monté à 477 millions en mars 1850 ; la circulation en billets, de 273 millions en mars 1848, arrivait à 438 millions en octobre 1849, dépassant même 500 millions en 1850 ; les comptes-courants des particuliers, de 62 millions en avril 1848, arrivent à 137 millions en juin 1849, pour retomber au-dessous de 90 millions en 1850. Tous ces faits, à quelques nuances près, attestaient la réalité de la liquidation dont nous parlons plus haut et l'arrêt général des affaires que l'on n'entamait que pour la consommation du moment, sans oser appliquer le crédit au développement de cette consommation par l'attrait de l'abaissement des prix ou à la création d'entreprises ne devant donner de résultats qu'après un long terme.

En cette circonstance, la Banque de France crut devoir, dans l'intérêt de ses actionnaires, comme jadis en 1819-20, reprendre, avec le Trésor, des relations fort ralenties depuis 1835. Ce dernier y

(1) Voy. les numéros de février, mars, avril, mai et juin 1874, t. XXXIII, p. 197 et 396, et t. XXXIV, p. 97, 207 et 391.

gagnait de plus douces conditions, la Banque trouvant, dans sa circulation, un capital sans intérêt. Poussée, partie par la tendance à employer des capitaux oisifs, partie par les besoins pressants de l'État, la Banque avança au Trésor, le 31 mars 1848, 50 millions, et le 5 mai suivant 30 autres millions, le tout sur dépôt de bons du Trésor. Le second de ces prêts fut remboursé en 1849, et le premier en 1852, par 25 millions en juillet et 25 autres en août.

En outre de ces dispositions insolites (le mot est du gouverneur même de la Banque de France, du comte d'Argout), la Banque de France passa avec le gouvernement, le 30 juin 1848, un traité approuvé par décret du 5 juillet suivant. Ce traité, qui, sauf les modifications apportées par la loi du 6 août 1850 et le décret du 3 mars 1852, est toujours en vigueur, stipulait une avance de 150 millions faite par la Banque au Trésor, avance garantie moitié par des rentes, moitié par des forêts de l'État; 75 millions étaient à la disposition du Trésor dès 1848, payables par tiers en juillet, août et septembre, et le reste, en 1849, par tiers également en janvier, février et mars. La Banque pouvait aliéner les forêts, si elle le jugeait convenable, à partir du 1er janvier 1849, mais avec publicité et concurrence. Elle n'obtint pas, fait utile à noter, la faculté de pouvoir aliéner les rentes. Le taux d'intérêt de cette avance était arrêté à 4 0/0. Le remboursement en capital par le Trésor devait se faire, pour les 75 premiers millions, par tiers, les 15 avril, juillet et octobre 1850, et, pour les autres 75 millions, par la vente des forêts; néanmoins, si la Banque n'était pas couverte avant le 15 janvier 1851, le remboursement du solde se ferait sur le pied de 25 millions par trimestre, à partir de cette date,

Un décret du 24 août 1848 approuvant un traité avec la ville de Paris, passé le 24 juillet précédent, autorisait également un prêt de 10 millions à ladite ville, aussi à l'intérêt de 4 0/0, sur nantissement d'obligations municipales garanties hypothécairement par des immeubles lui appartenant.

Un traité analogue, passé avec la ville de Marseille, le 6 décembre de la même année, et stipulant un prêt de 3 millions, fut autorisé par la loi du 29 décembre 1848.

Enfin, la loi du 3 janvier 1849 permit à la Banque d'avancer 3 millions au département de la Seine. Ces deux derniers prêts étaient aux mêmes conditions d'intérêt et de garantie que le précédent à la ville de Paris.

Tous ces prêts municipaux ou départementaux se liquidèrent en 1849 et 1850.

C'est grâce à ces opérations et à d'autres de même nature, mais moins importantes (prêts aux hospices de Paris, de Lyon, etc., etc.,

escomptes exceptionnels consentis en faveur de manufacturiers, et surtout de maîtres de forges, pour un capital de 34 millions), qu'elle put distribuer au delà de l'intérêt statutaire à ses actionnaires (1). Reconnaissons d'ailleurs que cette institution a déployé

(1) En 1848, le dividende des deux semestres n'atteignit que 75 francs; il est vrai que l'on passa par profits et pertes 4,038,500 fr. comme amortissement de pertes probables sur les effets tombés en souffrance. L'année suivante une somme de 412,500 fr. fut passée de la même manière et au même titre, soit en tout 4,451,000 fr. Il ne faudrait pas conclure de là que les pertes de la Banque, en effets impayés par suite de la crise de 1848, atteignirent cette somme.

Voici d'ailleurs le calcul des pertes subies de ce chef par la Banque de France.

En 1830-31 la masse des effets tombés en souffrance atteignit 6,344,500 francs; en 1840 des recouvrements réduisaient cette perte à 1,600,000 francs; depuis elle a encore certainement diminué, mais nous ne savons au juste de combien.

En 1848, les résultats de part et d'autre furent beaucoup plus importants. La masse des effets tombés en souffrance, à cette époque, atteignit 58 millions pour l'établissement central de Paris et 27 millions pour les 24 succursales, soit un total général de 85 millions. Les rentrées annuelles sur cette masse effrayante (lorsque nous écrivions ces lignes les événements de 1870-71 n'avaient pas encore eu lieu) et le solde restant à recouvrer au 31 décembre de chaque année forment le sujet du tableau suivant :

Exercices.	Rentrées.	Époques.	Solde restant dû.
1848-49	76.082.000	31 déc. 1849	8.419.000
1850	3.852.000	— 1850	4.567.000
1851	1.510.700	— 1851	3.056.300
1852	1.278.500	— 1852	1.777.800
1853	278.000	— 1853	1.499.800
1854	285.000	— 1854	1.214.800
1855	342.000	— 1855	872.800
1856	100.300	— 1856	772.500
Total...	83.728.500		

Depuis cette dernière époque nous ignorons les rentrées précises résultant de ce chef, mais nous avons tout lieu de croire que l'on peut, sans exagération, fixer au-dessous de 500,000 fr. la perte réelle de la Banque; remarquons que cet établissement ayant porté 4.451.000 fr. au compte de profits et pertes, les rentrées sont, depuis 1850, de vrais bénéfices qui contribuent à grossir le dividende.

Un demi-million de pertes sur 85 d'effets en souffrance, soit 6 p. mille! ce résultat peu prévu est dû, non-seulement à la régularité des opérations

en 1848 une activité et une intelligence remarquables. Sa modération, son tact et la bonne volonté dont elle fit preuve en se pliant à toutes les difficultés imposées au public par les événements de l'époque méritent une mention honorable en faveur de l'administration d'alors.

Nous avons vu l'absence de transactions à crédit augmenter le numéraire en caisse à la Banque dans une proportion notable et le portefeuille diminuer d'une manière non moins forte; on se rappelle également la confiance du public dans le billet de banque, malgré son cours forcé. Cette situation amena ce résultat que la masse des billets en circulation tendit rapidement à atteindre la limite légale (452 millions), si rapidement même que, pour ne pas enfreindre les prescriptions de la loi, la Banque se vit contrainte, en novembre 1849, de payer en espèces sonnantes toute somme inférieure à 5,000 francs. La loi du 22 décembre 1849 tira la Banque de France et le public de cet embarras en portant de 452 millions à 525 la limite extrême de l'émission. A cette époque, les engagements à vue de la Banque ne montaient qu'à 631 millions, tandis que son capital disponible était de 426 millions; la proportion de 2 à 3 n'inspirait aucune inquiétude et permettait à la Banque d'approcher, sans danger, de la nouvelle limite; bientôt même la proportion devint telle que son encaisse dépassa les billets en circulation (1). Dans cette situation, on ne craignit plus de lever toute limite et de supprimer le cours forcé; c'est la loi du 6 août 1850 qui mit fin au régime exceptionnel qui durait depuis près de deux ans

de la Banque, mais encore à sa position de banque unique et prépondérante qui lui donne un privilége que n'a pas tout autre négociant. Tout débiteur, à moins de renoncer au commerce, doit, un jour ou l'autre, compter avec cet établissement et finir par s'acquitter envers lui, sinon, pour employer une locution vulgaire, mais expressive, il vous coupe les vivres en vous supprimant le crédit et n'adhérant à aucun concordat.

(1) Il n'est pas sans intérêt de relever les bilans qui ont produit ce phénomène insolite :

	Encaisse. millions.	Circul. mill.	Diff. mill.		Encaisse. millions.	Circul. mill.	Diff. mill.
Fév. 1850.	466	465	1	Sept. 1851.	620	519	101
Mars. —	477	466	11	Oct. —	623	536	87
Mars. 1851.	521	506	15	Nov. —	601	545	56
Avril. —	541	526	15	Déc. —	567	564	3
Mai. —	554	515	39	Fév. 1852.	575	572	3
Juin. —	586	504	82	Mars. —	591	553	38
Juill. —	587	531	56	Juin. —	621	612	9
Août. —	602	539	63				

et demi; remarquons que, en fait, depuis la fin de juin 1848, la Banque avait repris ses payements en espèces et que la loi de 1850 ne fit que consacrer, sous ce rapport, un état de choses existant depuis plus de deux ans. Le gouvernement de cette époque eut donc parfaitement raison de ne pas tarder davantage à rentrer dans les voies de liberté indispensables à tout crédit; la Banque, d'ailleurs, méritait, par la prudence de sa conduite, la confiance qu'elle inspirait au public.

Nous avons un peu anticipé sur l'époque dont nous avons encore à nous occuper; revenons sur nos pas.

Le Trésor n'avait encore usé du bénéfice du traité relatif à l'avance de 150 millions que pour un tiers, 50 millions; un nouveau traité, en date du 13 novembre 1849, ajourna d'un an les échéances de tous les remboursements et stipula que la Banque verserait dans les caisses du Trésor, dans le courant de 1850, sur le pied de 25 millions par trimestre, les 100 millions restants. La loi du 19 novembre 1849 autorisa ces modifications au traité primitif.

Cependant, en 1850, aucun nouveau versement ne fut demandé par le Trésor, et la loi précitée du 6 août 1850 prorogea encore d'une année les époques de remboursement, stipulant d'ailleurs que le prêt serait limité aux 75 millions garantis par un dépôt de rentes. N'oublions pas que la Banque n'avait pas la faculté de disposer de ces rentes sans autorisation de l'État, tandis que le nantissement en forêts, que l'on supprimait, laissait à la Banque le droit (lui faisait même un devoir) de réaliser le gage. Nous verrons plus loin ce qu'il advint de ces modifications.

De l'origine des comptoirs au 14 mai 1848, le service des billets à ordre tirés, au profit des particuliers, par l'établissement central sur les succursales, et *vice versa*, subissait, au profit de la Banque de France, le prélèvement d'un droit variable en raison des distances et de la situation des encaisses respectifs. A partir du 15 mai 1848, ce service se fit gratuitement; aussi avait-il, à la suite de la fusion des banques départementales, atteint un développement extraordinaire. Le 13 juin 1850, la Banque de France ne délivra plus de ces effets de crédit que sous retenue, en sa faveur, d'un droit de 1 0/00.

Le 19 janvier 1855, la Banque a réduit de 1 à 1/2 0/00 la prime des billets à ordre tirés des succursales sur Paris; celle des billets de Paris sur les succursales est toujours de 1 0/00.

Avec la liquidation successive de diverses affaires extra-statutaires et exceptionnelles (1) de la Banque (avec l'État, les départe-

(1) Une loi du 4 août 1851 en autorisa une nouvelle en approuvant le

ments et les villes, les institutions publiques, les grands établissements particuliers, etc.) coïncidait une reprise d'affaires assez marquée; le commerce était plus actif, bien que les affaires se fissent en majeure partie au comptant, ou au moins à court terme. « Les lettres de change à long terme, indices d'une complète sécurité, sont encore fort rares (1). Le portefeuille tendait cependant à grossir; après être tombé, en juin 1850, à cent millions pour toute la France, il était revenu à 149 millions en janvier 1851. La masse des opérations annuelles de la Banque de France, qui atteignait 1,875 millions pour l'exercice 1848 et ne montait plus qu'à 1329 pour 1845, revenait à 1,470 en 1850, et 1,593 en 1851. Néanmoins, cette dernière année vit décliner considérablement les transactions; le crédit se resserra; le portefeuille était retombé, en octobre 1851, à 94 millions. Cela tenait aux appréhensions de la crise politique.

Avant de passer aux faits postérieurs au coup d'État du 2 décembre 1851, parlons de quelques institutions dont nous n'avons encore rien dit, pour ne pas rompre notre récit.

La loi du 30 avril 1849, en accordant aux colons l'indemnité promise par le décret du gouvernement provisoire du 27 avril 1848, avait décidé (article 7) qu'un prélèvement de 1/8 de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et la Réunion, serait prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. L'article 51 du décret du 24 novembre 1849 étendit cette disposition aux colonies de la Guyane et du Sénégal. C'est dans ces deux articles qu'est le germe de la législation et de la création des banques coloniales. Une loi organique de ces institutions de crédit, en date du 11 juillet 1851. en fixa le régime. Le capital des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, était fixé à 3 millions pour chacune d'elles. Celui de la Banque de la Guyane était limité à 700,000 fr.

Ces établissements furent autorisés, dès l'origine, à émettre des billets de 500, 100 et 25 francs, payables au porteur et à vue; la loi du 24 juin 1874 vient d'autoriser l'émission de la coupure de cinq francs; ces billets ont cours légal, mais non cours forcé. Le montant des billets en circulation, des comptes-courants et des autres dettes de chaque banque ne peut excéder le triple du capital social réalisé de cette même banque. Le montant séparé des billets en circulation ne peut excéder le triple de l'encaisse métal-

---

traité passé le 28 juillet précédent entre la Banque et la ville de Paris, stipulant que la première avancerait à la seconde une somme de 20 millions.

(1) Rapport du comte d'Argout sur l'exercice 1850.

lique. Chaque banque escompte des effets ayant au moins deux signatures et dont l'échéance ne doit pas dépasser quatre-vingt-dix jours de vue, ou avoir plus de cent vingt jours à courir, si l'échéance est déterminée. L'une des signatures peut être suppléée par la remise soit d'un connaissement passé à l'ordre de la Banque, soit d'un récépissé de marchandises, soit par la cession d'une récolte pendante. Des facilités spéciales sont accordées aux banques coloniales pour réaliser les valeurs en marchandises servant de garantie.

Le directeur est à la nomination du gouvernement; les administrateurs et l'un des deux censeurs, à la nomination des actionnaires, réunis en assemblée générale; le second censeur est de droit le contrôleur colonial, ou son délégué.

Une commission de surveillance de ces banques, composée d'abord de 7 membres, maintenant de 9, a dû être établie près du ministre chargé des colonies. Cette commission comprend un conseiller d'État élu par ce grand corps de l'État, quatre personnes désignées par le ministre des colonies, deux autres nommées par le ministre des finances; les deux dernières, enfin, sont à la nomination du Conseil général de la Banque de France. Le décret du 17 novembre 1852 a constitué à Paris une agence centrale des banques coloniales dont le titulaire représente ces banques dans les opérations qu'elles ont à faire avec la métropole. Cet agent central est nommé par le ministre des colonies sur une liste de trois candidats présentés par la commission de surveillance dont il vient d'être parlé. Le privilége de ces banques, limité d'abord à vingt ans, vient d'être prorogé par la loi toute récente du 24 juin 1874 au 30 septembre 1874. De ces dispositions réglementaires, passons aux faits..

Les Banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion sont chacune constituées au capital nominal et réalisé de 3 millions; celle de la Guyane a vu son capital constitutif réduit à 300,000 francs, en vertu du décret du 21 décembre 1853; un décret du même jour a constitué la banque du Sénégal au capital de 230,000 francs; cela faisait donc un capital total en actions de 9,530,000 francs; au commencement de 1875 il était encore de 9,830,000 francs, à cause du doublement du capital de la banque de la Guyane, décidé par décret du 30 juin 1864. Actuellement et en vertu de la loi du 14 juin 1874, il est de 9 millions 750,000 fr. savoir : 9 millions pour les trois premières banques, 450,000 fr. pour celle de la Guyane, et 300,000 fr. pour la Banque du Sénégal.

Les Banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion ont commencé leurs opérations respectivement en janvier, février et juillet 1853; la Banque de la Guyane est entrée en exercice

le 28 mai 1855; enfin, la Banque du Sénégal est en activité depuis le 1er septembre de cette dernière année.

Ce qui différencie les banques coloniales des autres institutions de crédit et de circulation, c'est la faculté de faire entrer les récoltes pendantes comme garantie des effets présentés à l'escompte. C'est là un véritable crédit agricole tel, malheureusement, que nous ne le possédons pas sur le continent. Des difficultés juridiques ont semblé créer d'abord un obstacle insurmontable à l'avénement de ce progrès; le prêteur sur gage a droit d'user, dans les termes convenus, du gage pour la sûreté de son opération; mais il faut pour cela qu'il soit nanti de l'objet servant de garantie. Or, une récolte sur pied, qui a encore plusieurs mois à courir pour arriver à maturité, et qui repose sur un terrain qui n'appartient pas au prêteur, ne pouvant être entreposée au nom du prêteur sur gage, ne servait que de gage commun à tous les créanciers, et non de garantie particulière au dit prêteur. Un ministre de la marine, un des administrateurs les plus distingués qu'ait produits le second Empire, M. de Chasseloup-Laubat, décédé depuis peu, imagina, et avec un plein succès, de résoudre la difficulté en stipulant la cession de la récolte pendante à la banque d'escompte, et, de la sorte, toute sécurité étant accordée à cette dernière, à qui, en retour, incombait le devoir de faire compte pour le solde avec l'emprunteur, les avances ou escompte purent se faire à des conditions abordables.

Toutes les cinq banques coloniales n'ont pas profité également de cette faculté. La nature d'exploitation au Sénégal s'y refusait, ainsi qu'à la Guyane française. A la Guadeloupe, le succès est brillant. A la Réunion il a donné des résultats sérieux quoique moins importants. A la Martinique, la forme des opérations admet un intermédiaire, un commissionnaire qui, ajoutant sa signature à celle du planteur, permet l'escompte direct du papier ainsi muni de deux signatures sans exiger l'apport d'une garantie supplémentaire; mais là même, malgré le chiffre relativement restreint des opérations d'escompte à une seule signature, appuyées d'une cession de récoltes pendantes, nul doute que la faculté de recourir à cette dernière forme n'ait amélioré les taux et conditions de l'autre.

La Banque de la Martinique, dont le siége est à Saint-Pierre, ouvrit ses bureaux le 5 janvier 1853. Elle n'a pas eu à subir autant de difficultés que celle de la Guadeloupe, mais néanmoins ses opérations ont parfois inquiété la Commission de surveillance établie à Paris. Nous nous demanderons aussi si cette dernière est toujours bien apte à juger les nécessités de contrées si lointaines, et les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent. Le fait est que

les réserves et répartitions, à part une crise qui a diminué, mais non annulé la productivité des années 1863 à 1868, les réserves et répartitions ont suivi une marche régulière. Cette Banque a réalisé les trois quarts des rentes qu'elle possédait originairement ; elle est en train de les racheter. Remarquons à ce sujet que si le capital des cinq banques a été primitivement constitué en rentes, ces institutions ont eu le droit de les aliéner, soit en les vendant, soit en es engageant. La circulation en billets au porteur et à vue de la Banque de la Martinique n'a jamais dépassé 6 millions, mais elle est rarement inférieure à 5. Sa réserve atteint la moitié de son capital social.

La Banque de la Guadeloupe (1) a débuté en février 1853; elle a été la première (mais longtemps en vain) à demander la coupure de 5 francs. Cette institution a eu, de 1863 à 1868, des moments difficiles, durant lesquels elle n'a rien distribué à ses actionnaires, et qui ont même amené la disparition de sa réserve. La commission parisienne de surveillance l'a fortement blâmée pour les facilités accordées au public, causes, à ses yeux, de cette situation embarrassée. Cette commission officielle, avec d'excellentes intentions d'ailleurs, nous semble trop partisane de cette doctrine, qu'une banque de circulation ne doit rien risquer et jamais perdre; s'abstenir, aux débuts d'une crise, quand on a du crédit et des ressources, c'est la précipiter; et si cette crise n'est pas due aux imprudences du public, mais à des faits extérieurs ou imprévus, cela peut être une faute de la part de la banque chargée d'aider une liquidation générale, et non de se retirer timidement au moment où ses attributions sont d'opérer utilement. D'ailleurs, c'est une question de fait que l'on ne peut juger que sur les lieux, et la Commission de surveillance, composée de notabilités, il est vrai, juge à trop longue distance pour ne pas risquer de se tromper gravement. Somme toute, la Banque de la Guadeloupe, ses jours de bataille passés, a retrouvé une réserve de 25 0/0 de son capital, et des revenus assez satisfaisants pour ses actionnaires, qui ont touché plus de 10 0/0, en moyenne, par an, de leur commandite, depuis 1856. Sa circulation atteint à peu près la même somme que la Banque de la Martinique.

La Banque de la Réunion (2), dont les opérations remontent au

---

(1) Une banque avait déjà été établie en 1827 à la Pointe-à-Pitre ; mais elle est morte d'une maladie fréquente chez les institutions de ce genre dirigées avec inexpérience : de l'immobilisation de son capital dans des opérations hypothécaires. La banque actuelle n'a pas donné dans cette erreur mortelle, mais vulgaire en matière de crédit.

(2) Ainsi qu'à la Guadeloupe, une banque de circulation fut créée

4 juillet 1863, a eu à subir la concurrence d'une agence du Comptoir d'escompte de Paris, établi à Saint-Denis même. Sa circulation est assez importante (8 millions), et ses avances sur marchandises sous forme d'escompte d'effets à une signature appuyée d'un warrant ont pris de nouveau, depuis trois ans, un assez grand développement. Elles dépassent 4 millions, après avoir été inférieures à 300,000 francs. Ce dernier chiffre était dû à ce que l'agence du Comptoir d'escompte de Paris admettait, comme garantie, le plein de la valeur des marchandises, quand la Banque de la Réunion, en vertu de statuts rédigés à ses antipodes, ne pouvait admettre que les deux tiers de ladite valeur. Un décret du 8 janvier 1870 l'a autorisée à admettre l'intégralité de la valeur des marchandises présentées en garanties, et la loi nouvellement votée étend cette réforme utile aux quatre autres banques. La réserve de cette institution est entre le tiers et la moitié de son capital social.

La Banque de la Guyane française, en activité depuis le 28 mai 1855, a eu la bonne fortune d'atteindre une fois, en 1863, le plein de sa réserve (150,000 francs), moitié de son capital social, et de pouvoir l'appliquer, en entier, aux versements des actions provenant du doublement de son capital. Cette réserve atteint actuellement presque la moitié du capital ainsi doublé. Le capital de cette institution, primitivement de 300,000 francs, puis de 600,000 (1,200 actions de 500 francs), est actuellement, de par la loi du 24 juin 1874, de 450,000 francs, divisé en 1,200 actions de 375 fr.

La Banque du Sénégal a ouvert ses bureaux le 4 août 1855, mais sa situation n'a généralement pas obtenu les caractères de succès des quatre autres. Cependant il y a trois ans elle a doublé son mouvement d'escomptes et d'avances, et ce chiffre s'est depuis maintenu. Sa réserve est le quart de son capital social, et les billets en circulation, ainsi qu'à Cayenne, atteignent le double de l'encaisse sans le dépasser sérieusement, ce qui est faible et atteste des développements possibles. Son capital est de 300,00 francs, divisé en 600 actions de 500 francs.

Remarquons, à ce sujet, qu'aucune de ces banques n'a établi de succursale; l'énoncé seul de ce fait est, à nos yeux, une critique adressée à leurs administrations locales. Signalons d'autre part, à leur décharge, que leur établissement a régularisé le mouvement monétaire, et a simplifié les rouages des échanges commerciaux, soit à l'intérieur, soit avec la métropole et l'étranger.

---

dans cette île à la fin de la Restauration. Cette banque avait également le tort de s'occuper d'opérations hypothécaires, et ses excès dans ce sens la conduisirent à vivre moins d'un an; la planche destinée à la fabrication de ces billets était encore à Paris entre les mains de l'artiste chargé de a gravure (M. Barre), que déjà la Banque n'était plus.

Voici, pour ces cinq banques réunies, le tableau des principales opérations annuelles et celui de la situation des principaux comptes en fin d'exercice (30 juin).

A. *Opérations annuelles des cinq banques coloniales* (1).

Exercices.	Effets sur place à 2 signatures (Escompte). millions	Prêts et avances ou escompte des effets sur place à une signature avec garantie. d'effets publics. millions	de marchand. millions	de récoltes pendantes. millions	de matières d'or ou d'argent. millions	Total des avances prêts et escomptes. millions
1852-53.	2.3	0.2	0.1	»	0.1	2.7
1853-54.	20.7	4.3	1.7	0.6	0.2	36.8
1854-55.	30.9	4.0	1.5	0.9	0.8	38.0
1855-56.	38.5	4.5	1.0	1.4	0.9	46.2
1856-57.	44.3	4.1	1.0	2.1	0.6	51.8
1857-58.	45.9	3.2	1.6	3.2	0.6	54.4
1858-59.	60.1	3.0	1.6	6.1	1.5	71.5
1859-60.	48.5	3.8	1.2	8.2	1.0	62.7
1860-61.	56.1	4.2	1.8	7.5	0.9	70.4
1861-62.	63.5	4.3	1.5	8.6	1.1	78.9
1862-63.	67.5	3.8	1.9	7.3	1.0	81.4
1863-64.	69.8	4.4	1.7	7.6	1.0	84.5
1864-65.	61.0	3.4	2.3	8.4	0.7	75.6
1865-66.	51.3	3.6	2.5	10.1	0.4	67.9
1866-67.	48.8	3.0	1.5	7.5	0.4	61.2
1867-68.	36.2	3.2	1.2	7.4	0.9	48.9
1868-69.	31.0	3.2	0.7	6.8	0.5	42.2
1869-70.	32.6	3.1	0.7	7.7	0:6	54.7
1870-71.	29.3	3.1	3.4	9.7	0.6	46.1
1871-72.	32.5	3.4	4.5	8.7	0.7	50.4
1872-73.	38.9	3.5	4.2	12.3	0.7	59.6

B. *Situation en fin d'exercice des comptes suivants des cinq banques coloniales.*

Années finissant le 30 juin.	Capital social. millions.	Enc. métall. mill.	Portef. comm. mill.	Billets en circul. mill.	Récép. à vue. mill.	Compt. cour. mill.	Dividendes pour cent du capital versé. La Martin. 0/0	La Guadel. 0/0	Ile de la Réun. 0/0	Guyane. française. 0/0	Sénégal. 0/0
1857.	9.5	7.6	10.8	16.»	0.1	2.0	6.71	7. »	10.08	10.50	5.91
1858.	9.5	8.3	12.4	18.2	0.1	1.7	9.23	7.50	9.32	9.52	5.98

(1) Les nombres de ce tableau ne sont pas toujours en parfait accord avec ceux des comptes-rendus *officiels* de la Commission de surveillance des banques coloniales séant à Paris et instituée en vertu de l'article 13 de la loi du 11 juillet 1851 ; mais ils sont directement extraits des rapports officiels publiés annuellement par chacune des cinq banques, ce qui nous rassure un peu.

1859.	9.5	6.9	15.5	19.9	0.3	2.1	8.81	9. »	9.57	10. »	6.81
1860.	9.5	8.1	12.3	18.5	0.0	1.3	7.31	7.60	9.75	11.30	5.81
1861.	9.5	7.6	15.3	17.3	0.0	1.3	10.69	10. »	10.35	12.40	6.86
1862.	9.5	6.9	15.6	17.4	0.1	1.6	10.81	13. »	11.62	16. »	6.97
1863.	9.5	7.8	16.3	17.7	0.1	1.6	7.39	10.25	10.72	15.80	7.13
1864.	9.6	7.5	17.4	18.5	0.2	1.9	7.18	10.50	11.98	21. »	7.51
1865.	9.8	7.4	17.5	18.1	0.2	1.7	9.43	»	3.66	6.20	6.47
1866.	9.8	7.8	18.5	20.9	0.1	1.9	9.55	»	9.94	13.58	5.47
1867.	9.8	7.7	15.4	18.1	0.1	2.4	9.66	»	5.27	10.27	2.10
1868.	9.8	9.0	11.0	18.5	0.1	3.9	4.07	»	5.07	8.31	6. »
1869.	958	9.3	10.8	19.7	0.1	4.7	11.83	9.41	6.50	11.31	6.70
1870.	9.8	11.0	10.3	18.3	0.1	5.8	14.75	9.80	8.14	10.83	6.50
1871.	9.8	10.2	11.3	19.1	0.1	8.4	14 14	9.35	8.46	10.20	10.35
1872.	9.8	5.6	11.9	19.1	0.1	7.2	17.45	11.60	8 40	9.67	5.76
1873.	9.8	10.5	13.8	19.7	0.0	4.7	23.71	13. »	8.47	14.50	6 63

Nous sommes tout naturellement conduits, en dépit de l'ordre chronologique, à parler maintenant de la *Banque de l'Algérie*.

On se rappelle l'essai du Comptoir d'Alger, avorté en 1847-48, à cause des événements politiques. La loi du 4 août 1851 répara cet échec en décrétant la fondation d'une banque d'escompte et de circulation à Alger. Le capital de cette banque, fixé à 3 millions par la loi de 1851, fut porté à 10 par décret impérial du 31 mars 1861; mais ce n'est que récemment qu'il a été intégralement émis et versé.

Elle est autorisée à émettre les mêmes coupures de billets que la Banque de France, soit des billets de 1000, 500, 100, 50, 25, 10 et 5 francs (1).

La durée de son privilége expire le 31 octobre 1881. Des limites sont fixées, comme pour les Banques coloniales, à l'extension de ses opérations de crédit; ainsi, le montant des billets en circulation cumulé avec celui des sommes dues par la Banque de l'Algérie en compte courant, ne doit pas excéder le triple du numéraire existant en caisse; l'excédant du passif sur le numéraire en caisse ne doit pas excéder le triple du capital réalisé.

Cette Banque escompte du papier à deux signatures seulement, pourvu qu'il ne dépasse pas 100 jours de date ou 60 jours de vue. L'une des signatures peut être remplacée par la remise soit d'un connaissement d'expédition de marchandises exportées d'Algérie, soit d'un récépissé de marchandises déposées dans un magasin public; mais, dans ce cas, l'échéance des effets et obligations ne devra pas dépasser 60 jours de date.

(1) Actuellement ces billets ont cours légal et forcé en vertu de la loi du 12 août 1870; la limite de la circulation a été successivement reculée de 18 millions (loi du 12 août 1870) à 24 (3 sept. 1870), 34 (26 oct. 1870) et 48 (26 mars 1872).

La Banque d'Algérie est gérée par un directeur nommé par l'État, un sous-directeur nommé par le ministre des finances, et un conseil d'administration de neuf membres nommé par les actionnaires. Ces derniers nomment également trois censeurs chargés de surveiller les opérations de la Société.

Un décret impérial en date du 13 août 1853 a fixé le régime des succursales de cette Banque. Trois sont en activité : Oran (1853), Constantine (1856) et Bône (1868). La Banque d'Algérie n'en a pas, d'ailleurs, établi d'autres.

Un prêt subventionnel de 525,000 francs fut, à l'origine, consenti par l'État en faveur de cette Banque. Il est remboursé depuis 1856. Comme contre-partie disons que, en 1871, la Banque d'Algérie a prêté à l'État 12 millions, actuellement remboursés.

Voici le tableau des opérations et situations des principaux comptes en fin d'exercice de la Banque de l'Algérie, de sa fondation à ce jour :

	Capital	Effets	Effets à	Situation en fin d'exercice.				Répart.	
	émis et versé.	escomptés (total).	l'encais. (total).	Encaiss. (1)	Portef.	Circulat.	Compt. cour.	aux action.	Réserve totale.
Exercices.	millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions.	0/0	millions
1851-52.	1.1	8.8	8.4	0.8	1.7	1.4	0.1	4.32	0.0
1852-53.	1.1	13.7	12.7	1.1	2.2	2.1	0.2	6.13	0.0
1853-54.	1.1	18.2	16.6	2.4	2.4	3.1	0.6	6.45	0.0
1854-55.	1.1	20.5	26.2	2.4	2.5	3.5	0.7	7.30	0.1
1855-56.	2 »	21.8	33.2	2.5	3.9	3.6	0.6	7.41	0.3
1856-57.	3 »	32.7	36.8	3.2	5.7	4.4	0.8	7.06	0.5
1857-58.	3 »	39.6	47.1	2.7	5.8	4.6	1 »	7.20	0.6
1858-59.	3 »	43.3	20.4	3.5	6.5	5.0	1 »	8.56	0.7
1859-60.	3 »	53.9	19.6	3.8	8.3	5.7	1.4	9.30	0.8
1860-61.	4 »	62 »	18.2	4 »	9.6	6.2	1.2	9.02	1.1
1861-62.	4 »	68.4	17 »	4.7	9.9	7 »	1.5	11.29	1.2
1862-63.	4 »	72.8	15.4	5.2	11.1	8.3	1.3	11.44	1.3
1863-64.	5 »	77.9	25.3	6.1	11.9	8.2	3.7	11.63	1.7
1864-65.	5 »	78.3	28.7	6.5	14.2	9.2	5.7	12 »	1.8
1865-66.	5 »	96.3	27.4	9.7	16.3	11.9	7 »	12.40	1.9
1866-67.	5 »	97.5	23.8	11.6	15.8	12.4	9.7	12.60	2.2
1867-68.	5 »	112.3	21.9	12.»	17 »	17.4	5.5	13 »	2.6
1868-69.	5 »	125.5	27.5	14.6	19.7	20.7	8 »	13.10	2.9
1869-70.	5 »	154.»	22.3	19 »	23.9	30.2	8.2	13.20	3.3
1870-71.	5 »	150.9	23.4	23 »	37.8	44.5	9.8	13.20	3.7
1871-72.	10 »	203.3	33.8	29.2	41.6	57.3	6.7	15.40	5.8
1872-73.	10 »	218.0	32.7	37.7	41.9	63.8	6.3	16 »	16.1

(1) Pour ne pas induire le lecteur en erreur, il n'est pas inutile de prévenir que, par un procédé que nous ne recommanderons pas aux

1851. — Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fut, au point de vue des affaires, une sorte de révolution, mais en sens inverse des précédentes. Sans apprécier ici le côté politique de cet acte illégal tout au moins, sans rechercher si elle eut tort ou raison de l'excuser, si ce n'est de le justifier, constatons que la majorité de la France y vit un accroissement, si ce n'est un retour, de sécurité; et les questions de crédit, qui sont si fort intéressées à cette base essentielle de toute confiance en affaires, les questions de crédit firent, en conséquence, un pas notable dans la voie du progrès (1).

Parmi les matériaux qu'employa dès lors le pouvoir pour consolider la position, les institutions de crédit figurent au premier rang. Elles attirèrent de suite son attention.

Les besoins du moment l'obligèrent d'abord à retirer de la Banque 25 millions, complément de l'emprunt de 150 millions de 1848, réduit, comme on l'a vu, à 75 millions en 1850, dont 50 déjà versés au Trésor. A ce sujet nous avons deux remarques à faire : l'une c'est que la demande de ces 25 millions a précédé le coup d'État du 2 décembre. Elle fut faite vers le 15 novembre; le 27 du même mois, le Conseil général de la Banque *reconnut* que cette demande était conforme aux traités; en conséquence, le 8 décembre (trois jours avant la publication du bilan), le Trésor fut crédité de cette somme. La seconde, c'est que la Banque dut sortir du texte des traités pour verser au Trésor ces 25 millions. En effet, le 30 janvier 1851, le comte d'Argout disait dans son rapport annuel (p. 6) : « La loi du 6 août 1850 a réduit à 75 millions le crédit primitif de 150 millions. Selon les échéances fixées par cette même loi, les 25 millions destinés à compléter le prêt de 75 millions devaient cesser d'être exigibles à partir du 31 décembre 1850. Le Trésor n'ayant pas usé de son droit, le crédit de 150 millions se trouve *définitivement* réduit à 50 millions. » Depuis cette époque, jusqu'en 1852,

---

institutions de circulation, la banque de l'Algérie, jusqu'à fin 1871-1872, comptait dans son encaisse non-seulement les espèces métalliques, mais ses propres billets. De la sorte l'encaisse et la circulation étaient trop forts d'une même somme que la banque de l'Algérie avait le tort de ne pas indiquer. Pour l'exercice 1872-73, elle a suivi une marche plus normale en ne portant que ses billets réellement émis ; la somme moyenne pour cet exercice est 42 millions, dont 26 à Alger, 3 à Bône et 6 ou 7 dans chacune de ses deux autres succursales, Constantine et Oran.

(1) Nous prions le lecteur de bien considérer que nous traitons un sujet limité par son cadre; au point de vue politique, pour nous qui croyons qu'il n'y a qu'une morale, le coup d'État du 2 décembre fut un crime.

aucune loi ni aucun décret, aucun traité n'a apporté de modifications à cet état de choses, et voilà que le 27 novembre 1851, le Conseil général de la Banque reconnaît que cette demande est conforme aux traités (rapport du comte d'Argout du 29 janvier 1852); évidemment la Banque se laissa convaincre, en cette circonstance, par d'autres considérations que le texte des traités ou lois existants.

1852. — Les termes auxquels le Trésor devait rembourser les 75 millions dont il vient d'être question furent modifiés par le traité du 3 mars 1852; au lieu d'être aux échéances des 15 avril, juillet et octobre 1852 et par somme de 25 millions, le remboursement dut s'en opérer par somme de 5 millions seulement et en quinze années, le 1er juillet de chaque année à partir du 1er juillet 1853, date du premier payement. Les intérêts furent les mêmes que le taux de l'escompte, sans néanmoins pouvoir excéder 4 0/0 (1). Le décret du 3 mars 1852, qui approuva le traité, étendit aux actions et obligations de chemins de fer le bénéfice des avances que la Banque, aux termes de la loi du 17 mai 1834, faisait sur titres de rentes françaises. Le paragraphe 2 de l'article 1er de la loi du 30 juin 1840, stipulant que le privilége de la Banque pourrait prendre fin ou être modifié le 31 décembre 1855, s'il en était ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions précédant cette époque, était abrogé. Les publications hebdomadaires des bilans de la Banque de France, prescrites par le décret du 15 mars 1848, devaient être désormais remplacées par les publications trimestrielles et semestrielles ordonnées par l'article 5 de la loi du 30 juin 1840. La Banque crut, néanmoins, devoir, en raison des habitudes du public, renoncer au bénéfice de cet article, et publier sa situation tous les mois.

Le conseil général, le même jour (3 mars 1852), décida que le taux de l'escompte à 4 0/0, depuis 1847, serait abaissé à 3 0/0; c'est la première fois qu'on le voyait si bas.

Le 28 mars 1852, un autre décret autorisa la Banque à faire des avances sur obligations de la ville de Paris.

Deux créations financières de 1852 ont droit de fixer dès à présent notre attention : nous voulons parler du Crédit foncier et du Crédit mobilier.

Depuis longtemps déjà l'opinion publique s'occupait des institutions propres à servir d'intermédiaires, sous une forme ou sous une

---

(1) Ils se calculaient, dès 1848, sur le solde débiteur de Trésor, compte courant compris, et non uniquement sur le prêt convenu à nouvea par le traité du 3 mars 1852.

autre, entre les capitalistes prêteurs et les propriétaires fonciers emprunteurs. M. Louis Wolowski, dont nous avons déjà invoqué l'autorité quand nous avons parlé des causes des insuccès de la Caisse hypothécaire, avait fait à ce sujet de savantes recherches, et par des travaux remarquables et plus attrayants que le sujet ne semblait le comporter avait répandu dans le public des idées saines sur le *Crédit foncier*, nom générique alors des principes de la législation concernant les opérations définies au début de ce paragraphe.

Le gouvernement du 2 décembre prit à cœur de résoudre pratiquement cette question, très-préparée sous les régimes antérieurs, comme on l'a vu. Deux moyens se présentaient : l'un de réformer purement et simplement la législation, en en laissant le bénéfice à tout le monde, prêteurs comme emprunteurs, restant fidèle à cet égard au principe d'égalité inscrit dans nos lois et passé dans nos mœurs; l'autre de convertir cette réforme en monopole au profit d'une seule institution, jouissant de ce privilége comme la Banque de France de celui d'émettre des billets payables au porteur et à vue. Le pouvoir d'alors crut devoir d'abord prendre un moyen terme. Il constitua bien la réforme hypothécaire en monopole, mais manifesta l'intention d'accorder ce privilége à plusieurs compagnies; seulement chaque compagnie dut avoir sa circonscription territoriale spéciale déterminée par le décret d'autorisation. La concurrence n'existait donc entre ces divers établissements que sous le rapport des voies et moyens, car sous celui des prêts, un emprunteur ne pouvant distraire sa propriété d'une circonscription, était obligé ou de se priver d'emprunter, ou de subir les conditions imposées par la société dont il ressortissait. C'était moins mauvais que l'unité, mais de beaucoup inférieur au droit commun, amélioré selon les progrès de la science économique. Le Gouvernement en sortit, il est vrai, comme nous allons voir, mais pour prendre la pire des solutions, après le *statu quo*, c'est-à-dire l'unité d'institution.

L'objet que le décret du 28 février 1852 imposa aux sociétés de crédit foncier était de fournir aux propriétaires d'immeubles qui voulaient emprunter sur hypothèque la possibilité de se libérer au moyen d'annuités à long terme. Ces sociétés avaient le droit d'émettre des obligations ou lettres de gage.

Sans entrer dans le détail de la législation concernant ce sujet, disons de suite qu'un décret du 28 mars 1852 autorisa trente et un capitalistes à constituer à Paris une société de crédit foncier sous le titre de *Banque foncière de Paris*. Le capital devait être de 25 millions. Cette société pouvait opérer dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, sans dépasser cette limite. Un décret du 30 juillet 1852

en approuva les statuts. Un conseil d'administration de vingt membres gérait la société; un directeur exécutait les décisions du conseil. Les premiers étaient nommés par les actionnaires; le dernier était choisi par le conseil, sauf approbation du ministre, dans les attributions duquel étaient comprises les institutions de crédit foncier (1). Trois censeurs nommés par les actionnaires durent surveiller les opérations du Crédit foncier. Le 10 décembre 1852, un décret étendit, enfin, les opérations de cette institution à tous les départements où il n'existait pas d'établissement de cette nature. Or, à cette époque, seulement deux sociétés de cette catégorie étaient parvenues à se faire autoriser, l'une à Marseille, pour les départements situés dans le ressort de la Cour d'appel d'Aix par décret du 12 septembre 1852; l'autre à Nevers, pour les départements de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, par décret du 20 octobre 1852. En même temps que cette extension qui fermait la porte à la multiplicité de ces établissements (2), la Banque foncière de Paris était dotée du titre (assez inquiétant pour les crédits de Marseille et de Nevers) de Crédit foncier de France, qui attestait suffisamment son ambition d'arriver à l'unité et les tendances du Gouvernement à le seconder dans cette voie regrettable (3). Le capital dut alors être porté à 60 millions, dont 30 émis de suite (4).

Tant pour satisfaire à l'extension de sa circonscription que pour remplir son but primitif, le Crédit foncier de France constitua un emprunt de 200 millions, divisé en 200,000 obligations de 1000 fr. remboursables à 1,200 fr., jouissant d'un intérêt de 3 0/0 (30 fr.) par an et donnant droit à des lots au moyen de tirages trimestriels.

---

(1) M. L. Wolowski fut choisi pour remplir les fonctions de directeur; M. Ch. Laurent, l'un des anciens gérants de la *Caisse centrale du commerce et de l'industrie* (Baudon et Cie), occupa le poste de sous-directeur.

(2) Nous ne garantirions pas que dans d'autres villes que Marseille et Nevers, à Rouen par exemple, des sociétés n'aient été découragées par le gouvernement dans leur intention de fonder un crédit foncier local.

(3) Cet établissement eût peut-être mieux aimé conserver le titre de Banque foncière en se contentant de convertir le mot Paris en celui de France. Mais la Banque de France, jalouse même du mot, insista pour avoir le monopole de l'expression *banque*.

(4) Les trente autres furent émis en 1862. Une troisième émission, opérée en 1869, augmenta de 30 nouveaux millions le capital social, qui fut ainsi formé de 180,000 actions de 500 francs au versement de 250 francs seulement. Notons qu'en 1869 les 250 francs à venir sur les nouvelles actions furent pris sur la réserve.

Une première série de 100,000 obligations fut émise à 1000 francs; les souscripteurs eurent le droit de réclamer, sur le pied de 1100 fr., des obligations de la dernière série en nombre égal de celles qu'ils possédaient de la première. Ces obligations n'étaient pas libérées de suite; il restait 800 fr. à verser qui durent l'être au fur et à mesure que l'extension des opérations de la Société nécessiterait de nouveaux capitaux. Nous n'irons pas plus loin pour le moment, nous contentant de dire que la souscription fut loin d'avoir obtenu un succès complet; une grande quantité d'obligations ne furent placées qu'ultérieurement.

En dehors des sommes ainsi obtenues, le Crédit foncier de France put employer à ses opérations une somme de 10 millions dont l'État le gratifia à titre de subvention une fois payée, mais versée proportionnellement à l'importance successive des prêts effectués.

Il fut bientôt établi par le Gouvernement qu'une institution unitaire (on va voir que les deux établissements, faisant obstacle, ne tardèrent pas à perdre leur autonomie) ne pouvait être bien administrée que par des fonctionnaires choisis par le Pouvoir. En conséquence, un décret du 6 juillet 1854 organisa le Crédit foncier de France sur un pied analogue à la Banque de France. Le directeur et le sous-directeur nommés par le conseil d'administration durent se retirer devant un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par l'État, et le conseil d'administration au lieu d'être le chef réel de l'entreprise (les directeur et sous-directeur n'étaient que les exécuteurs de ses décisions) fut désormais subordonné au gouvernement de l'institution, à ce point de vue que, au lieu de voir ses décisions exécutées sans opposition par la direction, il fallut l'assentiment du gouvernement pour que ses désirs fussent exaucés (1).

On a vu que des crédits fonciers avaient été institués à Nevers et à Marseille. Ces deux sociétés, devant l'extension inattendue de leur confrère de Paris, ne se découragèrent pas et cherchèrent à se procurer, à l'instar de leur ambitieux collègue, des capitaux pour satisfaire aux prêts sollicités dans leur circonscription. Ils traitèrent à cet effet, en juin 1853, avec M. J. Mirès, alors gérant de la *Caisse des actions réunies* et directeur-propriétaire du *Journal des*

---

(1) Depuis cette époque les titulaires des fonctions de gouverneur et sous-gouverneur de cette société sont : 1° *Gouverneurs*, MM. le comte Ch. de Germiny, 6 juillet 1854, et Louis Frémy, 3 juillet 1857, et 2° *Sous-Gouverneurs*, MM. Crépy et Daverne, 6 juillet 1854, puis sur la retraite du premier et le décès du second, le baron G. de Soubeyran (19 mai 1860) et M. Ernest Leviez (4 juin 1860).

chemins de fer. Ce banquier se chargea de procurer 48 millions à ces deux compagnies, 24 pour chacune d'elles. A cet effet il ouvrit, en juillet 1853, une souscription à 480,000 obligations de 100 fr., rapportant 4 fr. 40 c., savoir, 3 fr. 65 c. à titre d'intérêt annuel (1 centime par jour), et 75 centimes sous forme de lots trimestriels. Ces obligations étaient offertes au public à 110 fr. la pièce.

Remarquons que, à cette époque, les obligations du Crédit foncier de France n'étaient pas subdivisées comme aujourd'hui en demies (500 fr.) et dixièmes (100 fr.); cette opération ne se fit qu'un peu plus tard. Le public, à l'inverse de la souscription ouverte au Crédit foncier de France, témoigna un grand empressement à apporter son épargne, et la combinaison eût eu un plein succès si des ordres supérieurs n'en avaient défendu l'exécution. M. J. Mirès dut rembourser les fonds aux souscripteurs, ce qu'il fit sans opérer aucune retenue (1).

A l'emprunt de 48 millions que voulaient contracter les deux sociétés susdites fut substitué un crédit qui leur fut ouvert par le Crédit foncier de France.

Cette lutte inégale et peu loyale, si elle ne sortit pas des termes de la légalité (on sait que les sociétés anonymes, avant la loi du 24 juillet 1867, étaient mineures, l'État se chargeant, tant bien que mal, de la tutelle), finit par un décret du 28 juin 1856 qui autorisa, pour ne pas dire ordonna, la fusion de ces deux sociétés avec le Crédit foncier de France (2), qui devint ainsi, conformément aux aspirations centralisatrices du Gouvernement, la banque unique de Crédit foncier en France.

Depuis cette époque, diverses dispositions gouvernementales ont étendu les opérations de cette grande institution; ainsi le Crédit foncier de France ne devait primitivement prêter que sur immeubles et par hypothèque; il fut chargé par le Gouvernement (traité

(1) Un détail assez piquant, c'est que la direction du Crédit foncier, frappée de l'intelligence avec laquelle M. Mirès savait attirer le public à ses guichets, passa avec cet habile financier un traité pour l'écoulement de ses obligations non placées, mais le gouvernement installé le 6 juillet 1854 ne voulut pas reconnaître cette partie des actes de ses honorables prédécesseurs, et, de nouveau, M. Mirès dû courber la tête sous le despotisme administratif d'en haut.

(2) Ces traités de fusion, plus ou moins librement signés, sont datés : pour le Crédit foncier de Nevers des 21 et 22 novembre 1854 et pour celui de Marseille des 6 et 22 décembre 1855. Les actionnaires de ces deux sociétés avaient versé 250 francs sur 500. Ils échangèrent leurs titres, action pour action, contre des actions du crédit foncier de France

du 25 avril et loi du 28 mai 1858) de l'exécution, au point de vue financier, de la loi du 17 juillet 1856 concernant les prêts pour travaux de drainage; le Crédit foncier de France s'engageait ainsi, avec la garantie de l'État, à prêter, jusqu'à concurrence de 100 millions, jouissant, pour la rentrée des sommes ainsi avancées, des priviléges que la loi de 1856 accordait au Trésor.

Le décret du 11 janvier 1860 étendit à l'Algérie entière le privilége dévolu au Crédit foncier.

Ce dernier fut en outre successivement autorisé à faire des prêts aux départements, aux communes et aux associations syndicales (loi du 6 juillet 1860), puis aux hospices et aux établissements publics (loi du 26 février 1862), enfin (même loi), dans certains cas temporaires, aux établissements religieux et de bienfaisance.

Mais ces dérogations à sa fonction fondamentale, prêts hypothécaires sur garanties immobilières, s'arrêtèrent là et, malgré les invitations un peu inconsidérées du public, il aima mieux pousser à la fondation du *Crédit agricole* plutôt que d'entreprendre lui-même les avances directes à l'agriculture.

Le Crédit agricole également, créé en 1861, accueillit d'un bon œil la création, en 1863, d'une société qui, sous le nom de *Comptoir de l'agriculture* (1), ébauchait la plupart de ses opérations qu'il lui rapportait avec sa propre garantie, imitation, sous ce rapport, des sous-comptoirs de garantie institués en 1848.

Déjà en 1860, le Sous-comptoir des Entrepreneurs (anciennement du Bâtiment), jusqu'alors gravitant dans l'orbite du Comptoir d'escompte de Paris à titre de Sous-comptoir de garantie, avait transporté ses opérations, avec autorisation de l'administration supérieure, au Crédit foncier de France, mieux outillé, en effet, que le Comptoir d'escompte, pour servir la clientèle toute spéciale dudit sous-comptoir.

Résumons actuellement les situations et opérations annuelles du Crédit foncier de France, de son origine à fin 1873 :

	Capital réalisé.			Prêts					Avances sur Oblig. foncières et commun.		Effets du sous-comp. des entrep. escomp. par le Créd. fonc. et garantis par		
	Actions.	Oblig.	Rendem. des actions.	Prêts hypot. long terme.	Prêts hypot. court term.	à Pour travaux de drain.	Hyp. en Alg.	Communaux.	Oblig. foncières et commun.	Val. div.	Hypothèques.	Nantissement.	Ensem. des Opérations.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Exerc.	mill.	mill.	0[0.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
1852.	13.0	»	6	0.8	»	»	»	»	»	»	»	»	0.8
1853.	13.1	22.1	7	26 »	»	»	»	»	»	»	»	»	26 »
1854.	13.2	54.6	7	27.6	»	»	»	»	»	»	»	»	27.6

(1) Entré tout récemment en liquidation, le Crédit agricole s'est substitué à lui activement et passivement, et a même remboursé l'intégralité du capital versé par les actionnaires avec les intérêts échus.

1855.	13.2	72.2	7	12.6	»	»	»	»	»	»	»	»	12.6
1856.	14.7	73.7	7	8.5	»	»	»	»	»	»	»	»	8.5
1857.	14.7	82.0	8	8.1	»	»	»	»	1.3	»	»	»	9.3
1858.	14.9	113.9	9	30 »	0.4	»	»	»	7.6	»	»	»	38 »
1859.	15 »	136.7	10	26.4	7.6	0.0	»	»	8.2	10.3	»	»	52.5
1860.	15 »	219.2	12	48.1	1.9	0.1	»	19.2	11.1	62.6	12.6	0.6	156.1
1861.	15 »	320.8	15	87.3	»	0.2	0.3	24.9	37.0	7.8	31.9	3.8	193.3
1862.	21.1	404.7	16	86 »	»	0.2	0.6	33.6	24.5	27.6	65.6	17.3	145.6
1863.	26.5	516.8	18	107.9	»	0.1	0.5	39.3	22.2	12.6	95.9	14.2	293.2
1864.	29.9	624.7	19	74 »	»	0.2	0.9	37.1	4.8	4.2	165 »	10.9	297 »
1865.	30 »	786.5	21	96.8	»	0.0	0.9	105.3	7 6	6 »	102.4	18.5	337.6
1866.	30 »	1.068 »	23	112.8	»	0.1	0.4	147.9	23.5	62.1	78.6	10.4	435.8
1867.	30 »	1.196.4	25	87.2	»	0.1	0.5	107.2	5.4	47.3	79.2	16.7	343.6
1868.	30 »	1.291.1	27	89.7	»	0.1	1.1	60.6	8.2	64.4	104.5	26.3	354 8
1869.	45 »	1.302.3	29	92.5	»	0.0	0.5	71.4	7.9	31.4	105.8	27.2	336.7
1870.	45 »	1.289.9	5	51.4	»	0.0	0.3	18.6	4.6	35 »	139.6	29.5	279 »
1871.	45 »	1.319.4	13	22.8	»	0.1	0.1	7 »	0.2	0.4	110.9	23.6	165 »
1872.	45 »	1.314.3	14	45.1	»	0.0	0.4	17.1	0.0	5.9	140.9	21.7	231.1
1873	45 »	1.294.5	14	13.0	»	0.0	0.2	19.9	0.5	1.0	153.5	19.9	208.2

Les prêts communaux contractés de 1860 à fin 1873 sont au nombre de 1416 et au capital total de 755,886,500 francs. Il est fort douteux que, à l'état libre, une société prudente les eût consentis.

Les 31 prêts à court terme sont actuellement complètement liquidés et remboursés.

Sur les prêts à long terme montant en totalité à 1,154,257,086 fr., il en a été opéré de 1852 à 1858, 1404 pour 75,961,130 fr. en espèces, prêts et remboursements; les autres (1,078,694,611 fr.) sont contractés remboursables à la volonté de l'emprunteur en espèces ou en obligations.

En réunissant les prêts hypothécaires à long terme, ceux pour travaux de drainage (8,431,322 fr.) et ceux spéciaux à l'Algérie, (6,891,700 fr.) on arrive à un total général de 1,162,580,108 fr. que nous envisagerons sous les divers points de vue suivants :

1° *Relativement à l'importance de chaque prêt.*

	Nombre.	Somme.
Prêts au-dessous de 10.000 fr.	7.483	30.669.278
— de 10.000 à 50.000...	8.161	215.708.245
— de 50.000 à 100.000..	2.672	204.337.634
— de 100.000 à 500.000.	2.418	492.654.951
— de 500.000 à 1.000.000	121	85.530.000
— au-dessus de 1.000.000	27	124.680.000
Totaux...	20.882	1.162.580.108

2° Relativement à la durée de chaque prêt.

	Nombre.	Somme.
Prêts de 10 à 19 ans.	601	13.972.189
— de 20 ans.......	664	19.401.258
— de 21 à 30 ans...	1.258	37.537.081
— de 31 à 40 ans...	258	10.421.493
— de 41 à 49 ans...	1.746	148.413.949
— de 50 ans........	14.473	846.862.138
— de 60 ans........	1.882	85.972.000
Totaux.	20.882	1.162.580.108

3° Relativement au taux d'intérêt.

	Nombre.	Somme.
Au taux de 3.70 0/0.	290	22.445.300
— 4.25 0/0.	212	11.070.300
— 4.51 0/0. / — 5.00 0/0.	20.380	1.129.064.508
Totaux..	20.882	1.162.580.108

4° Relativement à la nature des immeubles:

	Nombre.	Somme.
Propriétés urbaines.	15.875	930.862.792
— rurales.	4.666	211.610.116
— mixtes.	341	20.107.200
Totaux.	20.882	1.162.580.108

Enfin 5° relativement à la situation des immeubles :

1° Seine, 12.153 prêts, pour	844.677.115
2° Seine-et-Oise (25 millions), Bouches-du-Rhône (23), Seine-Inférieure (15), Seine-et-Marne (14), Gironde (12), Alpes-Maritines (10), Nièvre (9), en tout sept départements 3.210 prêts, pour.	107.125.000
3° Cher (8 millions), Rhône et Dordogne (7 à 8 millions chacun), Calvados, Algérie, Allier (de 6 à 7 millions chacun), Indre, Oise, Aisne, Hérault et Eure (de 5 à 6 millions chacun) enfin Marne, Gard, Loiret, Saône-et-Loire, Orne, Haute-Vienne, Var, Nord et Loir-et-Cher (de 4 à 5 millions chacun), en tout 19 départements, plus l'Algérie pour un total de 2.910 prêts, pour.	112.449.835
4° Enfin le restant de la France (60 départements), plus l'Alsace-Lorraine pour un total de 2.609 prêts, pour	98.328.158
Total égal, 20.882 prêts, pour....	1.162.580.108

Si nous nous occupons de la moyenne par prêt nous arrivons aux résultats suivants : pour la Seine, la moyenne d'un prêt est de 69,503 fr. Pour les sept départements qui suivent elle est de 33,372 fr. (maximum, Gironde 63,243 fr. — Minimum, Seine-et-Oise 12,161). Pour les 20 divisions provinciales du troisième paragraphe, nous trouvons une moyenne de 38,462 fr. par prêt (maximum, Orne 88,755 fr. — Minimum, Alger 10,836 fr.), et enfin pour les 60 départements restant (Alsace-Lorraine en plus) le prêt moyen est de 37,726 fr. (maximum, Aube 130,827 fr. — Minimum, Haute-Savoie 6,734 fr.).

On voit combien sont répartis inégalement les prêts du Crédit foncier de France ; pour juger s'il faut s'en prendre à l'institution ou au défaut d'emprunteurs, il faudrait connaître la répartition par département de la dette hypothécaire en France. Or ce n'est que par approximation que l'on pense qu'elle doit, en totalité, atteindre 10 à 12 milliards ; quant à son importance par département, elle n'a jamais été publiée et ne peut guère l'être, beaucoup de contrats hypothécaires échappant par leur forme au contrôle de l'autorité administrative.

Nous pouvons, malgré le manque de cette pièce utile, porter un jugement sur l'institution au point de vue de l'utilité générale. Les résultats que nous avons et dont l'administration du Crédit foncier fournit les éléments dans ses rapports avec une abondance dont il faut lui tenir compte, nous permettent de constater avec regret que les villes et dans les villes les propriétés bâties ont une préférence marquée; ainsi la Seine, comme masse de prêts, compte à elle seule pour plus des deux tiers dans le chiffre total et dépasse trente fois le chiffre du département le plus favorisé après elle. La division en propriétés urbaines et rurales que nous fournissons plus haut est encore plus éloquente; les premières entrent pour quatre cinquièmes dans le total général, et les secondes pour moins d'un cinquième (à cause des propriétés mixtes).

On le voit, les crédits fonciers créés d'abord pour aider à la liquidation de la dette hypothécaire, n'ont pas tardé, par leur fusion, à devenir un instrument précieux pour les grands travaux d'édilité que le nouvel Empire projetait et sur lesquels nous n'avons pas ici à nous expliquer. L'établissement unitaire n'a pas eu besoin pour cela de sortir de ses statuts ni même d'en forcer l'expression. Avec un gouvernement bâtisseur, le principe de la centralisation suffisait, et le Crédit foncier n'a eu qu'à obéir à sa nouvelle raison d'être.

Aussi ne pouvons-nous que remettre sous les yeux du lecteur le jugement qu'en portait, il y a une dizaine d'années, un publiciste

que nous aimons à citer : « On a, pour le crédit foncier, imité ce qui existe pour le crédit commercial, sous le déplorable monopole de la Banque de France. Là aussi, la liberté du travail a complètement été repoussée; un privilége, tel que les anciens corps de métiers n'en ont jamais connu, a été constitué. Les institutions de Nevers et de Marseille qui s'étaient élevées sous l'empire du premier décret et qui se trouvaient plus rapprochées des propriétaires obligés de solliciter leur secours, mieux renseignées sur les biens qu'elles acceptaient en garantie, mieux stimulées par l'intérêt personnel, et qui, proportionnellement, avaient déjà rendu beaucoup plus de services que celle de Paris, ont dû disparaître. Il a été, dès lors, facile de prévoir le peu d'effet que produirait cette nouvelle législation sur notre agriculture, le peu de ressources surtout qu'en peuvent attendre les petits propriétaires, quelque besoin qu'ils aient d'assistance, et quelle que soit l'étendue du territoire qu'ils occupent » (1).

ALPH. COURTOIS.

(La suite à un prochain numéro.)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AOUT 1874.

COMMUNICATIONS. — Distribution de diplômes aux élèves du cours d'économie politique par la Chambre de commerce de Bordeaux.—Le futur congrès des sciences à Lille ; celui des œuvres catholiques ouvrières à Lyon. — Les cercles et les conférences catholiques.

DISCUSSION. — Du meilleur mode d'enseignement en général et de celui de l'économie politique en particulier. — Les conférences, les cours, les appareils.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Cette réunion a été présidée par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, un des vice-présidents, faisant fonctions de secrétaire perpétuel. On remarquait à sa droite M. Jules Simon, ancien ministre de l'Instruction publique.

En ouvrant la conversation générale, M. le président appelle particulièrement l'attention de la réunion sur un fait intéressant qui vient de se produire à Bordeaux. A une distribution de di-

---

(1) Gust. Du Puynode. De la monnaie, du crédit et de l'impôt. T. Ier, p. 395.

plômes de capacité faite aux élèves du cours d'économie politique fondé il y a deux ans par l'intelligente initiative de la Chambre de commerce de cette ville et professé avec distinction par M. J.-A. Lescarret, dans une des salles de la Bourse, dix-huit candidats se sont présentés à l'examen, dix ont obtenu le diplôme; trois ont été plus spécialement remarqués, et parmi ces trois une jeune dame (1). Cette communication est accueillie avec la plus vive satisfaction. M. Joseph Garnier ajoute qu'il a reçu le prospectus d'une école de commerce et d'industrie qui se fonde à Bordeaux, et qui, suivant l'exemple des autres écoles de commerce, a compris l'économie politique dans le programme des cours de chacune de ces deux sections.

M. le président rappelle ensuite que le Congrès pour l'avancement des sciences, qui a tenu ses précédentes séances à Bordeaux et à Lyon, se réunira le 20 août à Lille.

M. Antonin Rondelet, professeur de Faculté, annonce que le Congrès des œuvres catholiques ouvrières, dont il avait entretenu la Société l'année dernière et qui s'était tenu, au mois d'août, dans la ville de Nantes, doit se réunir de nouveau le 24 de ce mois, dans la ville de Lyon. Ce qui donne, dit M. Rondelet, une physionomie particulière à cette assemblée, c'est le régime de vie auquel se soumettent les membres du Congrès et l'existence en quelque sorte monacale qu'ils adoptent. Ils pratiquent la vie en commun, depuis le matin jusqu'au soir, prennent leurs repas ensemble et couchent dans le même bâtiment. Aussi les commissions et les séances se succèdent presque sans interruption; et, malgré la présence de quatre à cinq cents membres, il n'y presque jamais d'absents. Le programme du Congrès ne comprend pas moins de huit pages.

M. A. Rondelet signale, tant au point de vue religieux et moral qu'au point de vue économique, l'importance de ce Congrès, ainsi que celle des cercles catholiques et des conférences qui y sont faites à de nombreux auditoires.

(La communication de M. Antonin Rondelet devient le sujet de la conversation générale de la soirée).

M. Joseph Garnier demande à l'honorable membre s'il est bien constaté que le public de ces œuvres, que les auditoires de ces conférences soient de véritables ouvriers. Il a observé avec attention l'auditoire des conférences faites depuis quelques années sous

(1) Mlle Lavaud, MM. Fernand Faure et Virgile Gérard.

les auspices des associations dites polytechnique et philotechnique, et il a cru y voir un public très-mêlé, le public habituel des réunions publiques, plus composé de rentiers, de bourgeois, d'étudiants, de lettrés, d'oisifs, de curieux, que d'ouvriers proprement dits.

M. Jules Simon, qui est ou a été président de plusieurs sociétés d'enseignement populaire, se porte garant de l'empressement des ouvriers à rechercher l'instruction qui leur est offerte. Tout récemment encore il a pu constater ce besoin d'instruction aux cours de la Société de l'enseignement élémentaire de l'association philotechnique. Dans une distribution de prix qui vient d'avoir lieu au Cirque, on a compté plus de six mille assistants, parents et amis des élèves; et plus de mille avaient dû être refusés faute de place. Ce ne sont pas les élèves qui manquent, ce sont les professeurs, et ceux-ci rendent les services les plus méritants en consacrant une partie de leur temps à l'enseignement populaire.

M. Arthur Mangin a aussi constaté, en sa qualité de conférencier, qu'il y a chez un grand nombre d'ouvriers un vif désir de s'instruire; mais il doit néanmoins contester, en partie, les succès que vient de signaler M. A. Rondelet. Il cite en effet un cercle catholique dans un quartier de Paris, qui a pu réunir un assez grand nombre d'auditeurs à ses conférences; mais il a obtenu ce résultat en offrant aux assistants, la plupart ouvriers, des jeux divers et des consommations à un prix réduit.

M. Antonin Rondelet ne veut pas faire de controverse; il lui semble que, faute d'être suffisamment renseigné sur ce qui se passe, on confond deux institutions bien distinctes, et qui demandent à être considérées à part: d'un côté les cercles catholiques ouvriers, et d'autre part, les conférences ouvrières. Il se trouve en mesure de parler des unes et des autres; car il faisait précisément, il y a quinze jours, à propos de la fête de Sainte-Anne, une conférence au Cercle de Saint-Antoine, au n° 37 de la rue de Montreuil, ancienne maison de campagne de Mme de Maintenon, laquelle devint plus tard la manufacture de papiers peints du fabricant Réveillon, devenu célèbre par sa mort tragique. Il avait pris pour sujet de sa leçon l'étude des corporations anciennes et la recherche de ce qu'elles peuvent encore avoir de pratique, au point de vue de l'industrie ouvrière contemporaine.

On parle d'une action religieuse et d'une sorte de propagande occulte. Il n'y a là rien de pareil; tout se passe au grand jour, comme il convient à la loyauté des uns et à la liberté des autres. On prévient honnêtement quiconque se présente pour entrer, qu'il s'agit d'un cercle catholique. Il est donc simple et juste qu'on

demande au postulant s'il est dans cette foi et dans cette pratique. Comme il est prévenu d'avance, sa présence seule est déjà une réponse.

Ces cercles catholiques sont déjà au nombre de neuf à Paris. Diverses villes de province en possèdent plusieurs : Marseille en a six, Lyon cinq, Lille trois, Annonay deux ; et si l'on parcourait la nomenclature complète, on serait tout étonné d'en trouver de prospères et de florissants jusque dans des localités à peine connues dans la géographie courante.

Il ne faut point confondre ces cercles avec l'OEuvre des conférences proprement dites. Sans doute, des conférences sont données à de certaines époques et à de certains intervalles, dans ces Cercles eux-mêmes, pour les membres qui en font partie et pour un petit nombre d'amis qu'ils amènent avec eux. Ici, il n'est pas douteux, pour répondre à la question qui m'était posée, qu'on a affaire à de véritables ouvriers ; et comme les registres d'inscription sont là, on en peut aisément connaître le nom, l'âge, la profession, l'adresse. L'OEuvre des conférences n'a ni le même local, ni le même auditoire, et elle mérite peut-être, par la spontanéité et la hardiesse de son initiative, comme par sa persévérance et son succès, d'occuper quelques instants l'attention.

Tandis que, dans les cercles, on s'adresse à un auditoire choisi, connu, restreint, lorsqu'il s'agit des conférences, on ouvre le local qui donne sur la voie publique et dans lequel tout le monde peut pénétrer gratis. Des affiches spéciales ont été posées à l'avance dans tout le quartier ; et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque dans un temps où, moins que jamais, personne ne doit mettre son drapeau dans sa poche, on peut voir au sommet de cette affiche une croix, et dans le titre même le mot catholique.

Le peuple est juste ; ces aveux ne l'éloignent point ; il ne les prend point pour des provocations. Il n'est pas de ceux qui savent pratiquer au besoin l'habile conspiration de l'éloignement et du silence. Il se hâte donc de se rendre à ces leçons qui lui sont offertes, encore bien qu'il ait sur la religion et sur Dieu des opinions différentes de celui qui lui parle. Il suffit d'avoir pris la peine de se déranger une fois, ce que l'on ne fait guère, et d'être entré une fois dans ces lieux de réunion pour n'avoir plus à douter. Ce sont bien là des ouvriers véritables, dans leur costume de travail, sans aucun mélange de ceux qu'on appelle des gens instruits, car ceux-là sont trop pénétrés, dirai-je, de leur savoir ou de leur ignorance, pour se mettre en peine d'apprendre et de s'instruire. Il faut même avouer qu'en plus d'une occasion leurs allures se sont montrées un peu démocratiques ; les têtes ne se sont pas toujours découvertes, ni les

pipes éteintes à l'arrivée de l'orateur; cependant, à la fin de la conférence, grâce à l'empire exercé par la parole, on ne voyait plus trace de cette espèce de résistance muette.

M. Rondelet peut donner des nouvelles personnelles de ces différents centres de conférences. Il a inauguré les conférences de Ménilmontant et celles du quartier de Grenelle; il a fait la deuxième leçon dans la rue de la Roquette, et parlé ensuite, à plusieurs reprises, à la salle Montparnasse, dans le quartier Mouffetard, à la rue Saint-Antoine, à Chaillot et à Issy. Ce serait assurément une étude curieuse à faire que de dépeindre la physionomie de ces différentes conférences; le public qui s'y présente a des allures différentes suivant les quartiers, de la même façon que, hors Paris, les Cercles d'ouvriers ont tous des traits distincts qui rappellent et caractérisent chaque province. Il n'a pas été fait moins de cent quatre-vingts conférences, à Paris seulement, pendant la dernière saison d'hiver, et la moyenne des auditeurs a été rarement inférieure à cinq cents.

Ceux qui font ces conférences occupent souvent les premiers rangs de la société par leur richesse, leurs fonctions, leur situation sociale. Il y a donc là la tentative touchante de cette fraternité supérieure qui, au lieu de descendre pour se populariser, revendique franchement ce rôle de direction et d'influence, lequel, de notre temps, n'est pas autre chose qu'une œuvre de sacrifice et de dévouement.

Je n'ai pu m'empêcher, dit l'orateur en terminant, lorsque je parlais à ce peuple si empressé, si attentif, si avide de s'instruire, de songer à tous ces hommes de condition moyenne, auxquels, suivant la remarque d'Aristote, appartient la véritable puissance dans les États démocratiques, ces hommes tout à la fois enrichis et parvenus, avides d'ajouter à leur argent et plus soucieux d'en jouir que de le mériter. Si l'on ouvrait des conférences pour les bourgeois, pour les marchands, pour les oisifs, pour les riches, pour l'oisiveté élégante, pour la paresse polie, pour l'ignorance décente, verrait-on bien, à ces leçons plus nécessaires encore, affluer une foule égale, avec un égal empressement? Je ne sais pas s'il y aura un ministre qui voudra créer pour les jeunes hommes un moyen sérieux d'apprendre l'économie sociale, si généralement étrangère aux Français; mais, ce que je sais bien, c'est qu'on ne peut nulle part offrir au véritable peuple un enseignement et une leçon, sans qu'il se hâte d'y accourir et qu'il se fasse une loi d'y retourner. Il y a là de quoi faire réfléchir ceux qui tiennent en mains le gouvernement des peuples. Il n'y a pour ces œuvres de dévouement et d'ini-

tiative privée, ni un mot d'encouragement, ni un centime de subvention.

M. FRÉD. PASSY croit qu'il ne faut pas confondre les *conférences* avec les cours d'adultes ou *classes du soir*. Les ouvriers seuls assistent à ces cours et y assistent d'une manière suivie en bons écoliers. Aux conférences, c'est autre chose; l'auditoire est beaucoup plus mêlé. Les conférences, en effet, ne s'adressent pas exclusivement aux ouvriers, mais aussi aux gens du monde, qui viennent y chercher une instruction générale et, autant que possible, attrayante; cela est excellent. A ce propos, M. Passy proteste contre l'expression de *classes*, appliquée, soit aux *bourgeois*, soit aux *travailleurs*, et contraires aux principes de fraternité. Quant aux *cercles* catholiques, il n'a pas de mal à en dire. Il a été admis à Neuilly (Seine) au sein d'un cercle placé sous le patronage de Saint-Gervais; il y a vu une salle de billard et d'autres agréments offerts aux sociétaires. Rien ne lui paraît plus permis; il voudrait seulement que la liberté et les facilités accordées aux cercles catholiques le fussent aussi à ceux qui sont et veulent demeurer purement laïques; malheureusement, il craint que la situation des seconds ne soit fort différente de celle des premiers.

M. Frédéric Passy témoigne à son tour de l'empressement des ouvriers à assister aux leçons faites, par exemple, au nom des Associations polytechnique et philotechnique, soit par lui-même, soit par d'autres personnes, parmi lesquelles se sont trouvés M. Joseph Garnier et plusieurs membres de la Société. Il ajoute que, aux conférences de l'école de Médecine, comme à celle de l'école Turgot, organisées, il y a quelques années, par M. Perdonnet, et auxquelles M. Joseph Garnier a fait allusion, on ne voyait qu'un bien petit nombre de blouses, ainsi qu'à la salle Gerson; cela tenait à ce que les séances avaient lieu le dimanche, et que les ouvriers avaient quitté l'habit de travail.

M. F. Passy pense qu'on ne saurait trop se féliciter de la présence des femmes, qui constituent la portion la plus sérieuse et la plus intelligente de tout auditoire mélangé, et qui inspirent le respect à la fois à l'orateur et au public.

M. ALPH. COURTOIS voit un grave inconvénient à réunir dans un même enseignement des idées d'ordres tout différents, par exemple l'enseignement religieux avec l'enseignement économique ou scientifique. Cette association lui semble contraire aux intérêts de la science. Il a bien lu un livre de M. Villeneuve-Bargemont sur l'*économie chétienne;* mais il avoue ne pas bien comprendre ce que peut être l'économie politique *chrétienne* et en quoi, si elle est vraiment de l'économie politique, elle peut différer de l'économie poli

tique sans épithète. En tout cas, ce n'est pas dans des livres de ce genre, ce n'est pas non plus à des conférences ou à des leçons faites sous l'invocation catholique que l'on est tenté de chercher une instruction vraiment scientifique et impartiale. Lorsque l'on veut enseigner à la fois la religion et la science, il s'opère, dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur un dédoublement d'idées qui fait que l'un des sujets nuit fatalement à l'autre. D'autre part, il est évident qu'un protestant ou un libre-penseur ne saurait, sans abdiquer sa dignité, recevoir une instruction qu'on ne lui donne qu'en échange d'une transaction avec sa conscience et ses convictions. M. Courtois voudrait donc que ceux qui désirent sincèrement servir la science, et non pas un parti, n'arborassent pas d'autre drapeau que celui de la science.

M. Villiaumé plaide, comme M. Frédéric Passy, la cause de la liberté pour toutes les propagandes et pour tous les enseignements, hormis pour l'enseignement et la diffusion des doctrines immorales; et il range parmi ces doctrines l'athéisme et le matérialisme. Il ne croit pas que les catholiques fassent, comme ils le prétendent, preuve d'un grand courage en prêchant leurs doctrines, parce que des prêtres ont été mis à mort par les gens de la Commune. Des hommes de tous les partis peuvent être et ont été en effet victimes de semblables crimes. La vérité est que les catholiques sont très-favorisés, tandis que les personnes professant d'autres dogmes, d'autres doctrines, le sont beaucoup moins ou ne le sont nullement. Or, M. Villiaumé veut que la liberté soit donnée à tous, et il est convaincu que la liberté ne peut produire que du bien.

M. Joseph Garnier trouve qu'il y aurait quelque énormité à proscrire l'exposé des théories athées et matérialistes. Ce ne serait plus de la liberté. En fait, ces théories ne sont ni plus inintelligibles ni plus morales ou immorales que celles dites spiritualistes. La vérité doit résulter de la libre discussion.

Répondant à M. Fr. Passy au sujet de la distinction des « classes » il dit que cette distinction est un fait qu'il faut bien accepter, et désigner soit avec ce mot, soit avec les synonymes « couches » ou « catégories ». Ce qui est vrai, c'est que la loi ne doit pas constituer de priviléges à certaines classes plutôt qu'à d'autres.

M. Joseph Garnier veut faire une autre querelle de langage à M. F. Passy. Il ne croit pas qu'on doive poser en principe la fraternité, comprise dans la devise si souvent inscrite sur les murs; qu'on dise « liberté », c'est à merveille; qu'on dise « égalité », c'est fort bien, à condition qu'on entende par là l'égalité des droits et non l'égalité des conditions, ce qui est absurde; quant à la « frater-

nité», c'est une pure illusion : les frères ne sont pas toujours frères; les peuples ne le sont pas davantage.

M. Fréd. Passy. On peut espérer qu'ils le deviendront un jour.

(La conversation change de direction et porte sur le sujet suivant :)

DU MEILLEUR MODE D'ENSEIGNEMENT EN GÉNÉRAL ET DE CELUI DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN PARTICULIER. — LES CONFÉRENCES, LES COURS, LES APPAREILS.

M. Antonin Rondelet n'a point demandé la parole pour répondre aux objections qui ont été soulevées. Il n'a point prétendu juger ce qu'il y avait de bien et de mal, mais uniquement mettre devant les yeux des faits qui lui paraissent dignes d'attention. Il fait seulement cette remarque, en ce qui concerne le plus ou moins de liberté accordé aux orateurs, c'est que l'administration soumet les conférences ouvrières catholiques à toutes les exigences de la loi. Il n'y a pour elles aucune faveur d'aucune sorte, et ceux qui y font des leçons sont avertis de prendre garde de ne franchir aucune limite, de n'éveiller aucune susceptibilité.

M. de Malarce, partant de ce fait heureux qui vient d'être constaté que nos ouvriers montrent en ce moment un goût de plus en plus marqué pour les conférences ou cours populaires d'économie politique, fait observer qu'il serait peut-être aujourd'hui à propos de rechercher les meilleures méthodes d'enseignement populaire de cette science; et que pour cela on pourrait examiner, comme indication au moins, sinon comme modèle absolu, comment on procède dans les pays qui depuis plus longtemps que la France pratiquent ces sortes de conférences, comme l'Angleterre. Il fait connaître les expériences faites dans cet ordre d'institutions par quelques économistes anglais, notamment M. Thomas Twining, de Twichenkam, et M. William Ellis, de Londres. Dans les premiers temps, en Angleterre, il y a quelque trente ans, on remarqua que les orateurs des conférences populaires étaient enclins à donner trop d'essor à leur faconde naturelle, et qu'ils tendaient ainsi à passionner leur auditoire, plutôt qu'à l'instruire; qu'emportés d'ailleurs par leur facilité de parole, ils se laissaient aller quelquefois à fausser à leur insu les principes de la science économique par des affirmations hasardées. Et cette observation conduisit des esprits sages, fermes, amis de la vérité scientifique, à formuler des méthodes qui retiendraient les conférences dans la droite voie, hors de tout écart. Ainsi, on a rédigé une sorte de catéchisme des prin-

cipes élémentaires de la science économique; et comme dans les catéchismes religieux, chaque chapitre peut servir de texte précis et de guide à une conférence, dont il devient le résumé; la série des chapitres forme un cours méthodique. On a été plus loin, on a rédigé des conférences et des séries de conférences, élaborées avec tout le soin possible. Les conférenciers sont alors de simples lecteurs, *travelling lecturers*. Et on trouve à cela le double avantage de propager un enseignement irréprochable au point de vue des principes scientifiques, et de trouver pour cette propagande un bien plus grand nombre de coopérateurs; car il est plus facile de trouver des lecteurs que des professeurs instruits dans la science et habiles à la parole. Et l'on a reconnu ce double avantage non pas seulement pour la propagande populaire de la science économique en général, mais toutes les fois que, suivant les habitudes anglaises, on a voulu faire ce qu'on appelle là-bas une *agitation* en faveur d'une amélioration sociale déterminée. C'est ainsi que la *Provident knowledge Society*, « Société des connaissances de prévoyance», qui s'est fondée l'année dernière par l'initiative de lord Derby et de M. G. Bartley pour favoriser le developpement des caisses d'épargne et la fréquentation des *savings banks* par les ouvriers, a pu s'attacher une véritable légion de *travelling lecturers*, et faire tenir en quelques mois plus de quatre-ving-dix réunions populaires.

Enfin, pour donner à l'exposé des idées abstraites de la science un caractère plus saisissant, qui frappe les yeux de l'auditoire, on a appliqué à ces conférences un peu de la méthode Fröbel, déjà expérimentée dans les salles d'asile et les écoles de toute l'Europe par les cartes planes ou en relief, par les images et tous ces objets qui forment une sorte de *musée scolaire*. Dans les conférences organisées suivant ce système, dont l'auteur, M. Ewining, a été, pour cela, récompensé, en France même, à l'Exposition universelle de 1855, le *lecturer* est accompagné d'un *illustrateur*, qui, sans que la leçon, lue ou récitée, soit interrompue, montre à l'Assemblée une carte, une image, un objet où s'incarne l'idée abstraite. M. Ewining avait formé ainsi à Twickenham un musée célèbre, connu de tous les savants du monde qui ont visité l'Angleterre dans ce dernier quart de siècle, et qui, malheureusement, a été en partie détruit par un incendie. Ce musée, fondé dans les environs de Londres, ne servait pas seulement aux conférences économiques ambulantes, il était visité, les jours fériés, par un grand nombre de familles ouvrières de Londres, et des personnes préposées y faisaient un enseignement en expliquant aux groupes des visiteurs les objets méthodiquement exposés, leur origine, leur nature, leur usage et les faits ou principes économiques auxquels ils se rattachent. A

L'ÉCOLE MUSÉE de South-Kensington, qui est l'institution organique du département de la science et de l'art du Royaume-Uni, on a créé un *musée économique* analogue, que l'on accroît chaque année par de larges subventions du parlement. A Vienne, à l'Exposition universelle de 1873, ce système a été adopté pour rendre sensibles aux ouvriers visiteurs les effets et les bienfaits de l'épargne; dans un pavillon consacré aux Caisses d'épargne, on avait peint, sur des panneaux, des cartes teintées où se voyait le mouvement des Caisses d'épargne des divers pays du monde depuis un demi-siècle, et la progression des petites sommes versées régulièrement et accrues des intérêts capitalisés; un employé de la *Erste œsterreichische Sparcasse* était là en faction pour faire l'explication et le commentaire aux visiteurs, et citait, sur le chapitre de l'Épargne, une conférence économique illustrée.

Il y aurait peut-être quelque chose à faire chez nous en profitant de ces procédés, qui sont vérifiés par une expérience déjà ancienne et qui ont été imaginés là-bas pour améliorer les conférences populaires, en les rendant avant tout instructives, conformes aux saines notions économiques, exemptes des écarts des orateurs, en les rendant attrayantes et saisissantes, sans toutefois tomber dans l'excès contraire, dans la conférence à spectacle, n'offrant que l'attrait éphémère d'une frivole curiosité.

M. A. Rondelet regarde cette méthode, qui consiste à mettre les choses sous les yeux des auditeurs et à s'en servir pour éclairer et pour soutenir les idées, comme excellente pour l'Angleterre, où il l'a vu pratiquer avec le plus grand succès. Mais, sans vouloir dire du mal de personne, il faut bien reconnaître que l'esprit français n'est pas accoutumé à suivre ce chemin. Nous possédons, au plus haut degré, la faculté d'abstraire et de généraliser. Lorsque nous apprenons les règles de la grammaire, l'enfant commence par apprendre et par retenir la formule, et le reste ne vient qu'après; l'exemple n'est pour l'esprit qu'une application de ce qu'il a déjà appris et non le point de départ de la règle elle-même. Il en va de même pour tout autre ordre de connaissances, et je sais de bonne part que, dans les séries où les leçons de lettres alternent avec celles de sciences, à part cette première satisfaction de la curiosité qui se passionne pour l'inconnu, il arrive bien vite que les tableaux, les appareils, les expériences fatiguent l'auditoire et lui font regretter la continuité de l'exposition, et, franchement, quelle clarté peut-on tirer, par exemple, pour un discours sur les céréales ou sur l'échelle mobile, de l'exhibition de quelques poignées de seigle ou de froment? On comprend ce procédé pour la jeunesse, dont l'attention

a besoin d'être soutenue, et voilà pourquoi il a si bien réussi dans les écoles primaires, particulièrement en Allemagne. Voilà pourquoi il est employé avec succès dans les classes élémentaires des colléges. Mais, lorsqu'il s'agit d'hommes faits, on peut se demander, non sans raison, si ce n'est pas plutôt disperser l'attention et la répandre au dehors, que d'interrompre ainsi la suite des idées pour faire figurer ainsi dans l'éloquence elle-même je ne sais quels objets matériels; la parole me semble encore le meilleur moyen pour représenter au vif les idées, et l'orateur inexpérimenté qui a besoin d'appeler à son secours tout ce bagage, me paraît ressembler à ces contre-maîtres maladroits qui recommencent vingt fois le même ouvrage devant un apprenti, au lieu de lui expliquer et de le lui faire comprendre une fois pour toutes.

L'honorable M. Passy s'est beaucoup félicité de voir, dans les associations philotechniques et polytechniques, l'auditoire ne plus renfermer seulement de simples ouvriers, quittant leur travail pour l'instruction, mais encore une société plus élevée et mieux préparée aux jouissances de l'esprit. M. Frédéric Passy voit dans cette réunion autour de la même chaire un commencement de fusion et un gage de fraternité. Sous ce point on ne peut que s'associer à de si nobles et de si chères espérances; mais, s'il est permis d'en revenir à cette question fondamentale des méthodes, il faut, au contraire, reconnaître dans cette transformation un péril et un amoindrissement pour des conférences véritablement populaires.

Toutes les fois qu'un orateur aura devant lui un auditoire mixte, où se trouveront mêlés les hommes du peuple avec les plus instruits, comme il est incomparablement plus facile de s'exprimer en un style plus élevé, que de parler un langage véritablement populaire; comme les esprits préparés sont facilement accessibles, et les intelligences incultes naturellement rebelles, il en résultera que l'orateur abandonnera instinctivement les régions inférieures pour s'élever du côté où l'attirent des analogies plus voisines de lui-même, une communauté de langage et de pensée, qui lui épargne les difficultés.

Voilà pourquoi, dans les conférences ouvrières catholiques, les femmes sont rigoureusement exclues. En laissant à part toute question de galanterie, il faut bien reconnaître que le conférencier le plus ferme se sent entraîné ici à quelque concession ou à quelque avance; et ce n'est pas non plus un des moindres avantages de ces mêmes cercles, de réunir autour de l'orateur un auditoire parfaitement homogène qui ôte à l'orateur toute tentation de s'élever inopportunément et de parler pour le petit nombre.

M. A. Rondelet termine par cette dernière observation : Il lui paraîtrait opportun de ne point procéder toujours, comme on le fait communément, par des conférences isolées, quitte à faire revenir le même orateur deux ou trois fois dans la même saison, pour traiter de sujets différents. Ne vaudrait-il pas bien mieux, dit-il, organiser les leçons en groupe de trois ou quatre conférences faites sans désemparer par le même orateur? Au lieu d'avoir, à chacune de ces apparitions, la pénible et inutile besogne de se reconquérir un auditoire, il prendrait son point d'appui en lui-même, et n'aurait qu'à continuer dans les âmes ce qu'il y aurait déjà commencé. Je me permets de recommander cette remarque aux directeurs de conférences qui sont ici présents.

M. de Malarce fait observer que les procédés anglais d'enseignement économique qu'il a signalés, lui ont paru mériter d'être pris en considération en France, parce que ces procédés sont le résultat d'une très-longue expérience, et que l'Angleterre est peut-être de toutes les nations celle qui a fait le plus d'efforts et d'efforts utiles pour répandre chez les ouvriers les saines notions économiques. Il ajoute que les leçons *illustrées* de cartes, de diagrammes, etc., sont très-différentes de certaines conférences qui se font en France avec accompagnement d'effets de physique ou de chimie parfois étrangers au sujet de la conférence; elles rappellent plutôt la méthode des salles d'asile, qui par ses bons effets reconnus a fait développer dans nos écoles primaires les cartes, les tableaux, les herbiers et autres collections d'objets qui rendent sensibles les idées et les gravent mieux dans la mémoire.

M. de Labry pense que les leçons de « choses » préconisées par M. de Malarce sont recommandables; les démonstrations sur nature et les expériences sont un excellent moyen d'enseignement : on ne saurait employer trop de voies pour arriver à l'intelligence, on a donc raison de prendre et celle des oreilles et celle des yeux. Mais le professeur ne peut réussir dans une leçon ainsi réglée que s'il sait bien auparavant de quoi il va parler : or, souvent ceux qui ne sont qu'éloquents ne le savent pas, ce qui d'ailleurs ne nuit pas à leur éloquence. Certains auteurs ont cru qu'ils vulgariseraient mieux l'économie politique en l'exprimant par des caractères algébriques et des courbes de géométrie; cet espoir est d'autant plus trompeur que les meilleurs maîtres de mathématiques et de physique doivent la lucidité de leurs leçons au talent de traduire les formules scientifiques en langage ordinaire, sauf à y appliquer ensuite les algorithmes. Pour employer heureusement

ce mode de démonstration, il faut être complètement maître de son sujet et avoir pu tirer l'amande du savoir hors de l'écorce hérissée du grimoire analytique.

Les auditeurs des cours populaires ne comprennent pas toujours le professeur aussi bien qu'en est persuadé celui-ci. On sait la bonne femme revenant d'une conférence à laquelle elle déclarait s'être vivement intéressée et qui avait été faite par un grand orateur ami des divisions dans le discours; pressée de répéter ce qu'elle avait entendu, elle raconta que le professeur avait beaucoup parlé de « primo », « secundo », « tertio » et qu'il avait exposé une vive discussion survenue entre les trois personnages ainsi nommés. De tels exemples ne doivent cependant pas décourager les zélateurs de l'instruction populaire; car un seul grain, dit-on, germe sur sept, et ce grain suffit pour produire la moisson.

Exclure les femmes des cours pour les ouvriers, comme le recommande M. Rondelet, c'est une mesure inspirée moins par la science que par la pruderie. Les femmes sont très-capables de suivre ces exercices avec fruit.

M. Arthur Mangin est d'avis qu'il ne faut se faire illusion ni sur le désir d'instruction qui règne soit parmi les ouvriers, soit parmi les gens du monde, ni sur les résultats obtenus au moyen des conférences avec ou sans expériences, exhibitions, projections, etc.

La vérité est que le public cherche des distractions et des plaisirs bien plus que de l'instruction; que ce qui l'attire aux conférences, c'est une certaine mode, un certain engouement peu durable; c'est aussi le talent, la réputation, quelquefois même la figure du conférencier, et que les conférences où l'on se porte avec le plus d'empressement ne sont pas, d'ordinaire, celles où il y a le plus à apprendre. Les exhibitions, les projections d'images, les expériences sont un attrait de plus pour le public, en même temps qu'elles sont parfois une gêne pour le conférencier. Contribuent-elles beaucoup à rendre les conférences plus instructives? M. Mangin ne le pense pas; il croit qu'elles ont plutôt pour effet d'amuser et, par conséquent, de distraire l'auditoire qui, occupé à regarder, cesse d'écouter. Au surplus, ces procédés ne peuvent avoir évidemment aucune part dans l'enseignement de l'économie politique.

Des conférences sur les matières économiques, lorsqu'elles sont bien faites, peuvent, selon M. Mangin, être très-utiles. Il ne sait s'il est aussi aisé que le croit M. A. Rondelet d'y attirer un auditoire nombreux sans autre appât que l'instruction; au moins cet auditoire, nombreux ou non, s'il peut écouter, est-il sûr d'apprendre quelque chose ou au moins d'être utilement impressionné.

M. Mangin cite comme exemples de conférences bien conçues et bien dites, celles que fit, il y a quelques années, M. H. Baudrillart aux *Soirées* de la Sorbonne, et celle par laquelle M. Fréderic Passy a inauguré naguère un cours d'économie politique adressé aux jeunes personnes; mais il doute un peu que de telles conférences, qui sont cependant des modèles du genre, puissent isolément produire grand effet. Il faut, dans toute œuvre, commencer par le commencement. Le commencement ici, c'est l'instruction de la jeunesse, non par des conférences, c'est-à-dire par des entretiens plus ou moins fantaisistes, mais par des cours, par des leçons, en un mot, par l'enseignement dans le sens le plus précis. C'est là le terrain solide sur lequel il faut se placer, surtout lorsqu'il s'agit de répandre et de faire fructifier les connaissances scientifiques et économiques. Les conférences venant ensuite, peuvent réaliser une heureuse combinaison de l'agréable et de l'utile; mais encore une fois, il ne faut pas s'en exagérer la portée.

Pour ce qui est des femmes, M. Mangin est d'avis qu'on leur ouvre à deux battants les portes des salles de conférences, et il estime que leur présence est pour les conférenciers un excellent stimulant et parfois un frein salutaire.

M. F. Passy pense que le tempérament français, peut-être aussi le degré, malheureusement inférieur, de notre préparation dans certaines matières, ne se prêtent guère, quant à présent, à ce système, du moins pour ce qui est des sciences sommaires et morales. Ce qu'il faut, dit-il, pour répandre en France cette connaissance au moins élémentaire des conditions essentielles de la vie sociale, sans laquelle nulle stabilité n'est possible, c'est de former des professeurs, des hommes possédant eux-mêmes ces notions fondamentales et en état de les communiquer. Il faut, a dit un membre, commencer par le commencement, c'est-à-dire prendre l'enfant à l'école, et avant que son esprit soit faussé, lui donner des idées justes et droites. C'est très-bien; mais pour cela et avant cela, il faut avoir des maîtres capables d'accomplir cette besogne. Or, où se forment les maîtres? Dans les écoles normales. Et où sont celles de ces écoles primaires ou supérieures dans lesquelles cette préparation soit à l'ordre du jour?

Nous en sommes donc encore, comme le disait Bastiat, à agir sur l'opinion. Grâce à elles, depuis vingt ans, l'homme politique a gagné en France dans les écoles de droit, dans les écoles de commerce, dans les sociétés industrielles, etc., un nombre important de chaires qui ont mis en évidence des mérites nouveaux et parfois considérables; qu'elle achève cette évolution, et puisque pour dis-

poser de l'enfance il faut l'agrément de ceux qui disposent de l'enfance, qu'elle ne se lasse pas de la longueur du chemin. Il n'y a en toute chose qu'un chemin le plus court, quelques détours qu'il fasse; c'est celui par lequel on arrive.

M. Paul Coq, maître de conférences à l'École municipale Turgot, se range entièrement à l'opinion qui vient d'être exposée par M. Mangin. Aussi bien que son collègue, il pense qu'on est porté à s'exagérer l'influence des conférences, en général, et surtout de celles dont la science économique fait le fond. Sans doute, c'est là une fort bonne manière d'entretenir, d'aviver l'opinion et de lui rendre, sinon familières, du moins plus abordables certaines verités, de façon à préparer les voies d'un enseignement si lent chez nous à se généraliser. Sous ce rapport, les hommes en petit nombre qui se sont jusqu'ici dévoués à une tâche particulièrement ingrate non-seulement méritent d'être loués de leur persévérance, mais on leur doit un sincère et constant appui.

Mais si ces efforts veulent être encouragés, si c'est ainsi qu'ont pu à la longue se dissiper des préventions contre lesquelles lutte et se débat journellement une science dont le gouvernement de la famille et celui des affaires tirent avantage, ce serait se faire illusion que d'attribuer à ce genre d'exposition l'efficacité, à laquelle on paraît croire au point de vue du progrès, de l'instruction proprement dite. C'est ainsi qu'on prend trop souvent, dans la région scientifique comme partout, l'ombre pour le corps, rien ne pouvant tenir lieu, ici pas plus qu'ailleurs, d'une alimentation saine et vraiment fortifiante, telle qu'elle est fournie à propos par un bon système d'enseignement.

Que peut-il d'ailleurs rester de la meilleure conférence sur un sujet sérieux dans des cerveaux peu ou point préparés à ces expositions savantes? N'est-ce pas plutôt pour la plupart des auditeurs affaire de passe-temps, et ne sait-on pas que l'âge, les exigences de la vie, dans la famille de même que dans le monde des affaires ou de l'administration proprement dite, ont à tel point fait leur siége que l'esprit est meublé d'idées qui jurent avec les principes dont on plaide éloquemment la cause? Est-ce que ces manières de voir, d'entendre le gouvernement de la famille et des affaires, ces opinions toutes faites et qui remontent à vingt, trente et quarante ans pour ceux qui vous écoutent avec un véritable intérêt, vont quitter la place sur un mot bien dit ou sur l'effet produit par quelques heureuses périodes? La conférence close, chacun rentre au logis avec le bagage et le fonds d'idées qu'il avait apportés à cette audition. S'il arrive qu'on veuille entrer en débat avec son entou-

rage, on voit alors tous les instincts se réveiller, les idées fausses, les préventions se liguer ensemble pour faire bonne justice de ce qui s'est annoncé comme la science même.

Voilà la vérité sur ces conférences pleines de sens et d'humour qui charment pendant une heure l'auditoire, mais qu'on oublie l'instant d'après parce que le fonds est autre et qu'il reprend aisément le dessus.

« Si l'on veut agir efficacement sur l'homme, dit en terminant M. Coq, il faut s'y prendre de bonne heure, en jetant les bases solides d'un enseignement sérieux. Dans la Grande-Bretagne où la science économique est en honneur, grâce à l'ascendant que prit un jour sur ses compatriotes Richard Cobden, c'est dans les écoles qu'on s'est appliqué à l'établir et à lui faire enfin sa place. Les lycées, les colléges, les institutions de tout ordre, voilà le domaine qu'il faut livrer tout entier, et cela sans retard, à l'enseignement d'une science qui seule peut faire de bons chefs d'industrie, de vrais et intelligents administrateurs, des financiers émérites, toujours en trop petit nombre. Les conférences apparaîtront alors comme le couronnement de l'édifice. On s'y portera en foule, non pour se distraire et par un motif de vaine curiosité, mais pour s'instruire, c'est-à-dire acquérir ce que l'école n'a pu donner à dose suffisante. Il en sera ce jour-là de la science économique comme de l'histoire naturelle, de la chimie, de la physique, dont les auditoires sont bien plus assiégés par ceux qui veulent encore apprendre et accroître un certain avoir de connaissances, que par la foule en quête de nouveautés.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Manuel de droit civil; commentaire et critique du Code Napoléon, contenant l'exposé complet des systèmes juridiques, par M. Acollas, ancien professeur de droit français à l'Université de Berne, membre de la Société d'économie politique (1).

La traduction en arménien de : *L'Ouvrier*, etc., qui, par la coopération et la participation industrielle, arrive à la municipalité coopérative libre. Ouvrage italien de M. Francesco Viganò (2).

Études d'économie rurale. Les entreprises de cultures et la comptabilité, par M. P. C. Dubost, professeur d'économie et de législation rurale à l'école d'agriculture de Grignon, membre de la Société (3).

---

(1) Paris, Germer Baillière, 3 vol. in-8 très-forts.

(2) 1874, in-18 de 216 p.

(3) Paris, 1874, in-12 de 260 p.

Traité élémentaire des opérations de Bourse et de change, par M. A. Courtois fils, membre de la Société. 5e édition (1).

L'Algérie. Impressions de voyage (17 mars. — 4 juin 1873), *suivies d'une étude sur les institutions kabyles et la colonisation.* par M. J.-J. Clamageran, docteur en droit, membre de la Société (2).

La nouvelle loi sur le travail des enfants et la famille ouvrière depuis trente-cinq ans, par M. Audiganne, membre de la Société (3).

L'assimilation et la reconstitution du ministère de l'Algérie, par M. Charles Strauss, avocat à la Cour de Paris (4).

L'organisation ouvrière de la fabrique Lyonnaise des soieries, par M. Marius Morand, bibliothécaire de la Chambre de commerce de Lyon (5).

La réforme cadastrale, par M. Trémoulet, notaire à Villeneuve-sur-Lot (6).

De la possibilité de refaire le cadastre rapidement et sans frais. Observations présentées à M. Feray, président, et à MM. les membres de la commission du cadastre, par le même (7).

BULLETIN

CAUSES DE LA NON-DÉPRÉCIATION DES BILLETS DE LA BANQUE DE FRANCE.

Ce qui s'est passé en France depuis la guerre, en fait de circulation fiduciaire, est un phénomène très-curieux et destiné à tromper bien des gens. C'est en apparence le renversement des idées économiques et financières que les meilleurs esprits avaient essayé de faire triompher jusqu'à ce jour. On disait : « Gardez-vous de trop émettre de papier-monnaie avec cours forcé ; la quantité doit en être limitée très-sévèrement, sinon la confiance fera défaut, et on sera exposé à la dépréciation. Or, il s'est trouvé qu'on en a émis tout d'un coup au milieu de nos malheurs pour plus de 1,800 millions avec un encaisse de moins de 600 millions, et il s'est maintenu au pair ; il n'a perdu un moment de sa valeur que lorsque sont arrivés les premiers payements à faire à la Prusse. La

(1) Paris, 1874, in-18 de 456 p.
(2) Paris, 1874, in-18 de 312 p.
(3) Paris, 1874, in-8 de 24 p.
(4) Paris, 1874, in-8 de 40 p.
(5) Lyon, 1874, in-8 de 16 p.
(6) Paris, 1873, in-8 de 16 p.
(7) Villeneuve-sur-Lot, 1874, in-8 de 38 p.

prime sur les métaux précieux fut alors de 2 à 2 1/2 0/0, et, chose curieuse, elle baissa aussitôt qu'on fut autorisé à franchir la limite de 2 milliards 400 millions qui avait d'abord été assignée à l'émission des billets. Au mois de novembre 1871, la circulation fiduciaire n'atteignait encore que 2 milliards 300 millions, et la dépréciation était de 2 1/2 0/0; à la fin de janvier, elle dépassait 2 milliards 450 millions, et cette dépréciation n'était plus que de 1 0/0.

Enfin, au bout d'un certain temps, après une nouvelle autorisation, la limite fut encore reculée et portée à 3 milliards 200 millions; personne n'y fit plus attention. La prime sur l'or était devenue insignifiante. Pour ajouter à la singularité du fait, il faut dire encore que cette émission si extraordinaire avait lieu dans les conjectures les plus graves, pendant que nous payions notre grosse indemnité aux Prussiens, que nous cherchions à nous procurer des ressources en numéraire le plus possible, et qu'en apparence elle était destinée à combler les vides qui se faisaient dans la circulation métallique. Jamais un phénomène semblable ne s'était accompli dans le monde financier. En Angleterre, pendant la suspension des payements de 1797 à 1819, on émit aussi des billets à cours forcé pour parer à l'insuffisance du numéraire. On en émit dans des limites restreintes qui ne dépassèrent jamais 700 millions. Cependant les bank-notes tombèrent en 1810 à 25 0/0 de perte, et ne purent jamais se relever au pair avant la reprise des payements.

Que s'est-il donc passé qui ait si profondément modifié le cours des choses? La science financière va-t-elle nous apparaître sous un nouveau jour, et nous montrer qu'on a eu grand tort de s'effrayer du papier-monnaie? Allons-nous apprendre qu'un progrès s'est fait dans les idées, et qu'on est tout près de réaliser enfin ce fameux chemin dans les airs dont ont parlé Smith et Ricardo, c'est-à-dire un papier de circulation sans base métallique?

(Après avoir ainsi posé la question, l'auteur montre qu'il n'y a rien de nouveau dans la science financière, que la bonne tenue de nos billets de banque, malgré leur chiffre énorme, est due à des circonstances exceptionnelles qu'il indique, et il résume ainsi sa pensée sur ce point:)

Ce qui fait la force de notre circulation fiduciaire malgré le cours forcé, c'est qu'elle n'a point été émise pour favoriser des excès de spéculation. Il n'y a point eu chez nous, comme disent les Anglais, d'*Over-trade*. Elle a été émise tout simplement pour remplacer le numéraire qui existait, mais qui ne se montrait pas. C'est à ce point qu'aujourd'hui, à bien considérer les choses, avec la quantité d'or et d'argent qui se trouve toujours en France, et qui, d'après les avis les plus compétents, n'est pas inférieure à 5 milliards, peut-être même à 6, la circulation fiduciaire ressemble en quelque sorte à celle des banques de dépôt d'autrefois.

Elle est garantie par une réserve métallique plus qu'équivalente; seulement cette réserve, au lieu d'être dans les caisses de la Banque, où déjà du reste elle commence à s'amasser, est répandue dans le pays, mais elle est immobilisée de la même manière et ne sert pas davantage. Ainsi, d'une part, des affaires commerciales parfaitement régulières, de l'autre un stock métallique considérable qui n'a jamais quitté le sol, voilà les causes pour lesquelles le papier-monnaie a pu se maintenir constamment au pair, tout en atteignant des proportions énormes. Ceux qui argueraient des 3 milliards d'hier et des 2 milliards 1/2 d'aujourd'hui pour dire qu'on aurait bien pu dépasser la limite de 1,800 millions en 1873, et que dorénavant on ne devra plus craindre d'augmenter la circulation fiduciaire plutôt que de trop élever le prix de l'argent, ceux-là se tromperaient complètement et prendraient un mirage pour la réalité.

En fait de circulation fiduciaire, il n'y a pas de chiffre qui soit sacramentel. Tout dépend des circonstances, c'est là l'enseignement qui est fourni par notre pays. Quand on a le change contre soi pour une raison ou pour une autre, soit parce qu'on s'est livré à des spéculations excessives, ainsi que nous l'avions fait en 1857 et en 1863, soit parce qu'on est débiteur à l'étranger par suite d'emprunts et autres opérations financières comme l'Italie, l'Autriche, la Russie et les États-Unis, on doit être très-circonspect dans l'émission du papier-monnaie. Le véritable *criterium*, c'est, comme l'a fort bien dit le fameux *Bullion's report* de 1810, en Angleterre, le taux du change, c'est lui qui marque la limite qu'on ne peut pas dépasser.

Il est évident que le chiffre de 2 milliards 1/2 est appelé à baisser sensiblement. Il est difficile de dire à quelle limite il s'arrêtera. Cela dépendra de plusieurs choses, d'abord du genre de métal qui sera en circulation. Si c'est l'argent, comme c'est une monnaie incommode qui n'est plus en rapport avec les besoins nouveaux de la civilisation, on le déposera le plus possible dans les banques, et on le remplacera par des billets au porteur.

Dans ce cas, ceux-ci pourront encore rester à un chiffre assez élevé. Si c'est l'or, au contraire, qui est l'agent monétaire, on aura moins besoin de papier, les petites coupures disparaîtront, et le chiffre total de la circulation fiduciaire se trouvera diminué sensiblement. L'étendue de cette circulation est encore subordonnée aux progrès qu'on fera en matière de crédit. On est toujours dans notre pays à peu près dans l'enfance pour l'usage des dépôts en compte-courant, des chèques et des mandants de virements; c'est à peine si on les connaît dans les grandes villes, le reste de la France y est complètement étranger. Il faut espérer pourtant que cet usage se répandra, et que, comme en Angleterre, comme aux États-Unis, les payements s'opéreront davantage par l'entremise de banquiers et par des virements de comptes.

Si cela arrive, on économisera à la fois beaucoup le numéraire et le billet au porteur, car il est à remarquer que celui-ci ne prend un grand développement que là où l'habitude des dépôts en comptes-courants existe peu, témoin notre pays par comparaison avec l'Angleterre. Il est donc difficile, je le répète, de dire à quelle limite on pourra descendre pour la circulation fiduciaire ; mais, quelle qu'elle soit, le papier ne sera solide non-seulement que s'il s'appuie sur un encaisse métallique très-sérieux, mais encore s'il s'allie avec le change favorable.

Notre précédent des 3 milliards de billets sans dépréciation ne prouve rien contre cela ; il s'est accompli avec une réserve métallique considérable et avec le change favorable ; il a parfaitement réussi, et on peut dire que, financièrement parlant, il a sauvé la France. Cependant, il y avait bien quelque risques à courir : si notre activité commerciale n'avait pas repris très-vite aussitôt après la Commune, si les étrangers n'avaient pas eu confiance dans les destinées de la France et n'avaient pas souscrit à nos emprunts, si nous avions dû exporter une grande quantité de numéraire pour payer l'indemnité prussienne, en un mot, si le change avait continué de nous être favorable, comme il l'a été un moment à la fin de 1871, notre papier-monnaie se serait bien déprécié, et la dépréciation aurait fait des progrès rapides, d'autant plus rapides qu'on aurait augmenté les émissions.

Le contraire a eu lieu ; rendons grâce au ciel, mais n'en tirons aucune conclusion pour l'avenir et disons-nous bien que les principes qui régissent la circulation fiduciaire sont les mêmes en 1874 qu'avant 1870, que le cours forcé est toujours un malheur ; on le subit quand on ne peut faire autrement, mais il faut avoir hâte d'en sortir aussitôt qu'on en a les moyens. Jamais on ne réalisera « ce chemin dans les airs », et la monnaie métallique sera toujours la seule base efficace des transactions. (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet). VICTOR BONNET.

STOCK MÉTALLIQUE DE LA FRANCE (1).

Le stock métallique de la France se reforme rapidement ; il est déjà presque revenu au niveau de ce qu'il était avant la guerre ; l'indemnité à été soldée surtout au moyen de l'excédant de nos exportations sur les importations, et de la ressource que nous ont fournie les valeurs étrangères, échangées contre la rente française.

L'état des importations de numéraire des dernières années, comparées

---

(1) Extrait du rapport de M. Wolowski sur la proposition relative à une diminution de remboursement à la Banque de France pour aligner le budget de 1875.

aux exportations, en fournit la preuve. Nous la rencontrons aussi dans l'état fourni par la Banque d'Angleterre, quant à ses achats et ventes d'or français.

Elle en possédait, en décembre 1871, pour une somme de..................................	722.895 liv. st.
Elle en a acheté jusqu'en mai 1872...........	310.161
De juin à décembre 1872....................	429.870
De janvier à décembre 1873................	22.244
Ces acquisitions se sont alors arrêtées.	
Total...............	7.985.170 liv. st.
Elle en a vendu déjà beaucoup plus de moitié :	4.670.054

La balance entre les mains de la Banque d'Angleterre en or français était, au 25 juin 1874, de...................... 3.315.116 liv. st.

C'est-à-dire que de 200 millions de francs le *stock* d'or français est descendu à 83 millions; le reste est revenu en France.

Quant à l'encaisse métallique de la Banque de France, le point culminant a été, le 7 avril 1870, de 1.307.000.000 de francs. Cettte somme était réduite, au 29 juin 1871, à 550 millions. Au 26 décembre 1871, elle montait à 634 millions, pour retomber, au 30 janvier 1872, à 630 millions. Elle était, au 13 novembre 1873, de 731 millions, et n'a cessé de grossir depuis jusqu'à 1.164 millions (25 janvier 1874).

Du reste voici un tableau des plus instructifs à cet égard, indiquant la composition de l'encaisse de la Banque de France, les jours où le maximum de l'encaisse a été atteint dans l'année avec la quotité de l'or et de l'argent.

Encaisse de la Banque de France.	En or.	En argent.	Total.
1869 (23 décembre)......	704.000.000	501.000.000	1.266.000.000
1871 (25 août)..........	591.000.000	98.000.000	691.000.000
1872 (18 décembre).....	657.000.000	133.000.000	792.000.000
1873 (5 juin)...........	690.000.000	125.000.000	820.000.000
1874 (31 mars)..........	729.000.000	311.000.000	1.040.000.000
— (17 juin)..........	884.885.000	318.345.000	1.163.230.000

Ces chiffres ont de quoi nous rassurer pleinement.

La recomposition rapide du stock métallique de la France et le bilan de la Banque ne permettent point de taxer de témérité la réduction, de 50.000.000 au plus, sur le payement annuel du Trésor. La valeur du billet ne saurait être atteinte par une pareille mesure, car on a besoin des billets en circulation. — La reprise des payements en espèce n'en pourrait être nullement affectée. L. Wolowski.

NOTE SUR LA RÉVISION DE L'IMPOT DES PATENTES.

L'Assemblée nationale en votant, le 16 juillet 1872, la perception de 60 centimes additionnels au principal des patentes, a décidé que la loi des patentes serait révisée (1).

Cette révision a pour but de remédier aux inégalités que présente la répartition actuelle et de rendre ainsi l'impôt proportionnel.

Une contribution légère peut encore être supportée malgré une mauvaise répartition; mais quand elle subit des aggravations considérables, il est indispensable qu'elle soit bien répartie.

M. le rapporteur reconnaît que pour réaliser la proportionnalité de l'impôt, il faut que les patentes soient en rapport avec les bénéfices qui peuvent être obtenus dans les différents genres de commerce et d'industrie.

Ce principe nous paraît incontestable. Mais l'application répond-elle au principe? Le projet de révision atteint-il le but qu'on se propose : la proportionnalité de l'impôt? Nous ne le pensons pas et nous croyons pouvoir établir par des faits indiscutables :

1° Que la répartition de la contribution des patentes présente les plus graves inégalités;

2° Que cette contribution s'élève dans certains cas à un taux excessif et qui dépasse toutes les proportions admises en matière d'impôt.

Il est nécessaire de rappeler brièvement les principales aggravations apportées à la contribution des patentes.

Aggravation de la contribution des patentes. — La loi du 29 mars 1872 a élevé le taux du droit proportionnel à la valeur locative, de 1/15 à 1/10 pour les patentables du tableau B et du tableau A (1re classe) ; de 1/20 à 1/15, pour ceux des 2me et 3me classes, tableau A. Le maximum qui était admis pour certains droits a été en outre aboli.

La loi du 16 juillet a ajouté 60 centimes additionnels au principal des patentes et celle du 23 juillet, 3 centimes 8 dixièmes.

La combinaison de ces différentes lois a produit des effets aussi excessifs qu'inattendus.

Les patentes des 2me et 3me classes ont subi une augmentation de plus de 80 0/0; celles de 1re classe ont été accrues de près de 100 0/0.

Ce taux a même été dépassé dans certains cas par suite de la suppression du maximum. L'Assemblée nationale a-t-elle voulu frapper d'une augmentation aussi exorbitante des classes entières de contribuables?

Si on avait présenté une loi proposant simplement de doubler les pa-

(1) Voy. cette loi dans le numéro d'avril 1872, t. XXVI, p. 152, et une discussion à la Société d'économie politique dans la réunion du 5 avril 1873, t. XXX, p. 276.

tentes, l'Assemblée l'aurait-elle votée? Nous ne le croyons pas. Mais comme nous l'avons indiqué plus haut, les lois sur les patentes ont été présentées à des intervalles très-éloignés; il était impossible d'en saisir toutes les conséquences.

L'accroissement de 64 centimes additionnels se combinant, non plus avec le principal ancien, mais avec un principal élevé déjà de plus de 30 0/0, il en est résulté que l'augmentation totale au lieu d'être de 40 0/0 est montée à 80 et 100 0/0.

Nous croyons pouvoir dire que ces résultats ont dépassé l'intention du législateur et rendent nécessaire la révision de la loi.

La répartition de l'impôt est très-inégale. — La contribution des patentes n'étant pas basée sur les bénéfices réels qui ne sont pas connus, se perçoit au moyen de taxes établies sur les signes extérieurs; valeur locative, ouvriers, employés, instruments de production.

Comme on a reconnu que ces signes extérieurs indiquaient des résultats très-différents, suivant la nature des professions, on a groupé les patentables par classes et les taxes ont été graduées de manière à être en rapport, non pas avec les bénéfices de chacun en particulier, mais avec les bénéfices probables qui peuvent être réalisés par chaque catégorie de commerçant. On voit quelle est l'importance de ce classement.

S'il est exactement établi, si on a soin de ne ranger dans la même classe que des professions de même nature, la répartition peut être proportionnelle. Dans le cas contraire, on aboutit inévitablement aux inégalités les plus criantes.

La taxe qui provoque le plus de réclamations est celle qui est établie sur la valeur locative.

Le loyer joue en effet un rôle très-différent suivant la nature des professions.

Pour le haut négoce : commission, commerce en gros, la valeur locative n'a qu'une importance secondaire; on peut faire des affaires considérables avec un loyer minime.

Pour le commerce de détail, au contraire, la valeur locative a une importance capitale; on est obligé d'avoir un loyer très-élevé relativement au chiffre d'affaires.

Ainsi, une maison de gros ayant par exemple 20,000 fr. de loyer, peut être un établissement de premier ordre où les affaires se chiffrent par millions.

Une maison de détail ayant la même valeur locative n'a que peu d'importance.

Soumettre à la même taxe des industries aussi différentes, c'est produire inévitablement les inégalités les plus choquantes.

Nous pouvons affirmer que si l'impôt représente dans un cas 2 0/0, il représente dans l'autre 10 0/0.

Il nous semble impossible d'admettre des résultats aussi disproportionnés.

Si on avait établi un impôt sur le chiffre d'affaires, on n'aurait certainement pas soumis à la même taxe la commission, le gros et le détail. On aurait tenu compte de la nature des opérations. Il doit en être de même du droit sur la valeur locative pour que la répartition soit équitable.

La contribution des patentes s'élève pour certaines classes à un taux excessif. — Nous avons vu combien la répartition de l'impôt laissait à désirer. C'est ce qui explique qu'il puisse être supporté par certaines classes de contribuables tandis qu'il constitue pour d'autres une charge accablante.

Pour déterminer le taux que l'impôt représente, il faut se rendre compte des bénéfices qui peuvent être réalisés par une catégorie déterminée de patentables.

Nous prenons pour exemple le commerce de détail, parce que la valeur locative y joue le plus grand rôle. Voici une maison très-secondaire ayant 14,000 fr. de loyer, la patente a été élevée de 2,200 à 4,300 fr.

Les bénéfices d'un maison de cet ordre ne dépassent pas, en moyenne, 15,000 fr. Le chiffre de 20,000 fr. serait exagéré. Une patente de 4,300 fr. représente donc 20 à 25 0/0 des bénéfices.

Voici une maison d'importance moyenne, ayant 34,000 fr. de loyer. La patente s'est élevée de 4,500 à 8,700. Les bénéfices ne peuvent être évalués à plus de 35,000 fr. à 40,000 fr.

Une patente de 8,700 fr. représente donc encore 20 0/0 des bénéfices au minimum.

Ainsi voilà une contribution qui devrait être d'autant plus modérée qu'elle est basée sur des bénéfices éventuels et qu'elle doit être acquittée lors même qu'il y a perte, et cette contribution s'élève à une proportion qu'on n'oserait certainement pas appliquer à des revenus fixes.

Nous savons qu'il y a des exceptions, beaucoup plus rares, du reste, qu'on ne le suppose; les charges, tout en étant très-élevées, sont relativement moins lourdes pour les établissements qui tiennent la tête du commerce. Mais nous ne pensons pas qu'on ait jamais songé à prendre quelques exceptions pour base d'un impôt qui doit peser sur toute une classe de contribuables. Inégalité pour inégalité, il vaut mieux que l'impôt soit plus léger pour quelques-uns que d'être accablant pour le grand nombre.

Nous ferons remarquer aussi que des bases très-élevées ont pour effet certain de provoquer une plus grande concentration des affaires, parce que les frais généraux n'augmentent pas dans la même proportion que

les opérations commerciales. Ce n'est assurément pas le but qu'on se propose, puisque le rapport de la Commission, pour justifier les charges nouvelles, invoque précisément cet excès de concentration.

Au moment où l'Assemblée nationale va examiner un projet de révision destiné à réaliser la proportionnalité de l'impôt, nous avons cru devoir lui en signaler les imperfections. Nous sommes convaincus que l'Assemblée voudra que la proportionnalité devienne une verité, et que pour y arriver, elle renverra le projet devant la Commission.

Droit de patente sur l'habitation particulière. — Une taxe absolument injustifiable est celle qui pèse sur l'habitation particulière du commerçant, alors même que cette habitation ne sert à aucun usage commercial.

Voici, par exemple, un appartement de		1,500 fr.
La contribution mobilière est de......	150. 50	
Le commerçant paye en dehors de cette contribution un droit de patente, soit au dixième......................	150. »	
Centimes additionnels..............	181. 60	
Total.........	447. 10	

C'est-à-dire quatre fois plus environ qu'un simple particulier soumis à l'unique *contribution* mobilière de 115 fr. 50.

J. Barbaroux, négociant,
de la Société d'économie politiqne.

VICE RADICAL DE L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL ET CLASSIQUE.

Les solutions arrêtées *a priori* qu'on impose à la jeunesse, me semblent la cause première des agitations qui nous travaillent. En peut-il être autrement dans une société où tout ce qui a touché un livre d'enseignement est plus ou moins imprégné de notions morales traditionnelles en contradiction flagrante avec les conditions du milieu actuel ?

Prenons par exemple, l'enseignement historique. Là, on mesure la grandeur des hommes qu'on propose pour modèles, à la grandeur des dévastations qu'ils ont accomplies; on fait consister le patriotisme à dépouiller des populations de leur patrie; on montre qu'il est glorieux, à la condition de rester le plus fort, d'aller dans un pays voisin égorger, asservir, rançonner ses semblables. La civilisation a marché depuis que ces belles maximes nous ont été léguées par les époques de barbarie; et transmises presque intactes aux jeunes générations, par un

enseignement vicieux, elles se mêlent comme le plus grave élément de désordre à notre société contemporaine.

En effet, la tendance caractéristique de notre époque est de substituer la solidarité à l'antagonisme des intérêts aussi bien entre les peuples divers qu'entre les citoyens d'une même nation. Elle est due aux merveilles accomplies par le travail humain qui en un demi-siècle a changé la face du monde. Il en résulte que, dans la conception de la Société présente, le travail productif, sous toutes ses formes, devient l'unique source de la propriété, la seule base de tout droit et de toute justice. Mais cette affirmation rencontre les vieilles traditions de l'école qui, non-seulement représentent le travail comme l'éternel assujetti de la force, mais qui, par suite d'une habileté perfide, l'ont déshonoré en faisant croire qu'il est un châtiment.

Ainsi, de l'enseignement traditionnel et des conditions actuelles de la Société, se dégagent deux courants contraires qui se heurtent dans notre atmosphère sociale. De là, d'inévitables tempêtes!

Nous avons vu les effroyables conséquences de l'instruction qui légitime la force par le succès. Les populations ouvrières des villes, comme les autres classes, ont été atteintes par cette peste morale. A leur revendication légitime, elles ont ajouté toutes sortes d'erreurs, de prétentions exagérées. Que leur importait? On leur avait appris, l'histoire en main, par l'exemple des guerriers heureux et des partis vainqueurs, que la justice s'incline devant le succès: Eh bien! elles ont demandé le succès à la violence, sans s'inquiéter de la justice! De là, les journées de juin et la Commune de Paris; de là naîtront, si la cause subsiste, les crises plus terribles que nous réserve un prochain avenir!

Aussi, je m'épouvante quand j'entends parler de vulgariser l'instruction avant d'en avoir inauguré la réforme. Ce n'est pas une nourriture fortifiante, c'est du poison que l'on répandrait. La réforme d'abord, non-seulement de la méthode, mais de la morale de l'instruction. Quand on l'harmonisera à l'esprit, aux besoins, aux tendances de la société actuelle, oh! alors, qu'on la fasse couler partout comme un torrent; car tout homme qui s'abreuvera à son onde salutaire, sera un défenseur conquis à l'ordre, au progrès et à la justice.

Et dire que cette réforme serait si facile! Un simple élément, l'économie politique, introduit dans l'enseignement comme point de départ de la partie morale, y opérerait par *catalyse*, c'est-à-dire par l'influence de contact, une transformation complète.

Les auteurs du rapport, subissant à leur insu, et comme tout le monde, la pression des idées reçues, n'ont pas formulé ce *desideratum*. Ils ont pourtout été conduits à le toucher du doigt par leur conception de l'enseignement. « Dans nos écoles, disent-ils, nous rapportons toute la « morale au grand principe de la solidarité humaine. » C'était implici-

tement indiquer la place de l'économie politique en tête de l'enseignement moral; mais l'idée, si elle leur est venue, méritait d'être mieux précisée.

Lorsque l'enfant arrive dans les mains de l'éducateur, il a déjà la notion du tien et du mien. De plus, il distingue parfaitement la possession propre des menus objets d'amusement, qui sont d'ordinaire la récompense de son travail, de celle des objets que ses parents mettent à son usage. La méthode rationnelle qui consiste à prendre les notions de la vie courante pour point de départ d'une doctrine raisonnée, trouvait là sa plus utile application. Par la propriété, fruit du travail enfantin, elle expliquerait la propriété créée par le travail viril; par la solidarité que l'enfant a constatée dans sa famille, elle expliquerait la solidarité s'étendant d'abord de la famille au pays, et franchissant ensuite les frontières pour embrasser l'humanité. Voilà la vraie base de toute morale; là aussi est toute l'économie politique. Car cette science, qu'on s'obstine à considérer comme une théorie arbitraire, n'est autre chose que l'application raisonnée dans toutes les complications sociales de ces deux principes, aussi simples et incontestables que grands et féconds: la *propriété individuelle* et la *solidarité collective*. (*Union nationale*).

NOTTELLE.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans, par SCHULZE-DELITZSCH, traduit et précédé d'une esquisse biographique et d'un aperçu sur les nouvelles doctrines économiques et leur application, par BENJAMIN RAMPAL. Paris, 1874, 2 vol. in-18. Librairie Guillaumin.

M. Benjamin Rampal a traduit, sous le titre que nous venons de transcrire, une série de conférences faites en 1863, à Berlin, par M. Schulze-Delitzsch, et que celui-ci avait publiées sous le titre de *Chapitres d'un catéchisme des ouvriers allemands*. C'est un cours tout à fait élémentaire d'économie politique à l'usage des ouvriers, en six leçons, dont les trois premières traitent du travail, du capital et de l'échange, et les autres des moyens de remédier aux vices de la situation économique actuelle, et des associations coopératives dont M. Schulze a été l'initiateur en Allemagne. La dernière est presque entièrement consacrée à la réfutation des doctrines du socialiste autoritaire Lassalle, qui, jusqu'au moment où il fut tué en duel (1864), a combattu avec acharnement les idées de son compatriote. A la suite de ces leçons se trouve la traduction

d'une brochure de M. Schulze en réponse à un pamphlet de Lassalle, et une note complémentaire sur le mouvement coopératif en Allemagne.

Les écrits de l'économiste allemand sont précédés d'une introduction de M. Rampal, qui occupe tout le premier volume. Après avoir esquissé en quelques pages la biographie de M. Schulze, M. Rampal, pour caractériser la théorie de cet écrivain et en indiquer les origines, croit devoir jeter un coup d'œil sur toute l'histoire de l'économie politique, et faire connaître les opinions des principaux économistes des siècles passés et du siècle actuel. Ainsi défilent sous nos yeux Boisguillebert, Vauban, Quesnay et ses disciples, Turgot, Adam Smith, Malthus, Ricardo, J.-B. Say, Sismondi, Blanqui, Rossi. Suivant M. Rampal, ces derniers marquent la quatrième phase de la science économique, et forment la transition entre l'école anglaise, qui pensait uniquement à la production, et l'école contemporaine, placée à un point de vue plus élevé. « Témoins émus, ils signalent à l'attention publique les inconvénients d'un système qui ne vise qu'à l'accumulation de la richesse, sans se préoccuper des plus criantes et meurtrières inégalités de sa distribution... Encore un pas et l'esprit humain pourra s'emparer, triomphant, de la solution poursuivie. Ici quatre noms illustres se présentent à nous. Ce sont, en Angleterre Stuart Mill, aux États-Unis Carey, en France Bastiat, en Allemagne Schulze-Delitzsch. A ces noms se rattache la cinquième phase de l'économie politique. Cette nouvelle évolution a pour base l'association sous des formes qu'on a appelées coopératives. » M. Rampal analyse avec quelque étendue les doctrines de ces quatre auteurs; puis il expose les résultats du mouvement coopératif en Angleterre, en Allemagne et en France, et termine en recherchant les causes qui ont assuré le succès des associations créées par M. Schulze-Delitzsch.

Cette introduction est très-bien écrite, et ne laisse rien à désirer au point de vue littéraire. Mais au point de vue historique, elle présente un grand défaut : elle ne tient presque aucun compte d'un des éléments essentiels de l'évolution qui s'est accomplie de nos jours dans les idées économiques, savoir : de l'influence que les écoles socialistes ont exercée sur ces idées. Les doctrines socialistes ont abouti, pour la plupart, à des propositions immorales, absurdes ou impossibles; mais par les critiques violentes qu'elles ont dirigées contre les principes reçus, par le nombre ou l'importance des questions qu'elles ont soulevées, elles ont joué un rôle considérable dans le développement de la science économique. Sismondi est le seul qui se soit élevé, sans précédents socialistes, contre les doctrines de l'école anglaise; au moment où Blanqui et Rossi faisaient leurs cours, les communistes, les saint-simoniens, les phalanstériens, avaient déjà rempli le monde de leurs utopies, et Proudhon n'allait pas tarder à paraître. L'idée des associations ouvrières, bien différente des conceptions relatives aux sociétés de secours mutuels et de résistance,

qui ont servi de point de départ au mouvement coopératif en Angleterre, est née précisément, en France, du désir d'une conciliation entre les assertions de la critique socialiste qui pouvaient être fondées, et les affirmations incontestables de la science économique. Il serait difficile de dire en quoi Bastiat et Carey ont contribué à la formation de cette idée, qui se trouvait déjà réalisée en partie quand ils publièrent leurs premiers ouvrages. Quant à Stuart Mill, il l'a acceptée après qu'elle eut eu un grand retentissement, et lorsque l'Assemblée constituante de 1848 eut voté 3 millions en faveur des associations ouvrières.

M. Schulze-Delitzsch a reconnu lui-même que c'étaient les associations formées en France en 1848, qui lui avaient donné l'idée des sociétés coopératives dont il a été l'instigateur en Allemagne. Les causes qui ont contribué au succès de ces sociétés, et qui ont multiplié dans ce pays les sociétés de crédit, tandis que ces sortes d'associations ont fort mal réussi en France, sont très-bien indiquées par M. Rampal. Mais, à mon avis, il n'insiste pas suffisamment sur la principale d'entre elles. Quand M. Schulze s'est mis à l'œuvre, les corporations d'arts et métiers existaient presque partout en Allemagne. Elles n'étaient abolies qu'en Prusse; et, là même, l'organisation industrielle en conservait des traces profondes. Par suite, c'était le régime de la petite industrie qui dominait dans les contrées où M. Schulze exerçait sa propagande; les producteurs étaient une foule de petits patrons, travaillant seuls ou avec peu d'ouvriers, ne disposant que de faibles ressources, et trouvant à peine de quoi vivre dans l'exercice de leur monopole héréditaire. Ce fut pour améliorer la position de ces artisans que M. Schulze les invita à former des sociétés de crédit, dont le capital, constitué par les cotisations des membres, servirait à faire des avances à ceux d'entre eux qui en auraient besoin; il leur proposa de même de former des sociétés pour l'achat des matières premières, qui feraient participer les associés aux avantages de l'achat en gros. Ces deux espèces de sociétés, qui seules ont pris une grande extension, avaient donc surtout en vue les artisans patrons. Plus tard il s'y joignit des sociétés de magasinage et de vente, de consommation, de secours mutuels, et enfin des sociétés de production, qui devaient se recruter de préférence parmi les ouvriers proprement dits. Mais la plupart de ces derniers goûtèrent peu ces propositions raisonnables et modérées, qui faisaient dépendre de leurs propres efforts l'amélioration de leur sort. Ils suivirent en masse le tribun Lassalle, qui leur promettait la guérison immédiate de tous leurs maux, au moyen d'une réforme décrétée par l'État, et qui attaquait avec violence les doctrines et la personne de M. Schulze-Delitzsch. Lassalle mort, l'armée socialiste se divisa en plusieurs fractions, commandées par des chefs différents, mais qui toutes sont animées d'une même hostilité contre le système du réformateur bourgeois, et dont la force et l'influence s'accrois-

sent tous les jours, comme l'ont prouvé les dernières élections du Parlement allemand.

Il est certain, en tout cas, que M. Schulze a rendu un grand service aux artisans de son pays; l'énorme chiffre des avances faites dans ces dernières années par ces sociétés à leurs membres (ces avances se sont élevées, en 1872, à 350,519,200 thalers, c'est-à-dire à près de 1,850 millions de francs), suffirait pour le prouver. Par l'activité qu'il a déployée pour arriver à ces résultats, par les efforts qu'il a faits pour propager l'instruction parmi les classes laborieuses, par la constance et le dévouement avec lesquels il a toujours défendu dans son pays les libertés publiques, M. Schulze a mérité les éloges que lui donne son traducteur. Cependant M. Schulze aussi, comme la plupart de ses compatriotes, s'est laissé aveugler par sa passion antifrançaise jusqu'à approuver la conquête de l'Alsace-Lorraine. Mais on est étonné de voir M. Rampal le compter parmi les théoriciens de l'économie politique, et lui assigner une place à côté de Bastiat, Stuart Mill et Carey. M. Schulze a exposé avec simplicité et clarté les vérités élémentaires de la science économique; c'est un bon vulgarisateur; mais il se déclare lui-même disciple de Bastiat, et rien n'autorise à en faire un théoricien de premier ordre.

Dans son système d'association, il n'y a que deux points qui soient distinctifs, bien qu'ils ne lui soient pas absolument propres, points que d'ailleurs il n'a indiqués qu'en passant dans la sixième des leçons traduites par M. Rampal, et que ce dernier n'a nullement mis en relief. Pour que les avantages de l'association soient bien le fruit des efforts propres de ceux qui y participent et pour que leur responsabilité soit entière, circonstances que M. Schulze considère avec raison comme des conditions fondamentales du progrès économique, il veut que le fonds nécessaire aux affaires sociales soit créé au moyen de versements au comptant faits par les membres, et que ceux-ci engagent tous leur *garantie solidaire* pour les dettes que peut contracter l'association. Ces points touchent certainement aux questions les plus graves que puisse susciter l'organisation des sociétés ouvrières, et ils mériteraient une discussion sérieuse. Ici nous ne pouvons que les indiquer.

On regrette que M. Rampal n'ait pas cru devoir traduire ou analyser les ouvrages pratiques de M. Schulze, ceux qui servent de guides aux associations mêmes, car c'est par eux seulement qu'on peut s'initier complètement aux rouages de l'organisation proposée par cet économiste. Mais il faut reconnaître que ce n'était guère facile. On ne saurait donc adresser de reproche à ce sujet à l'habile traducteur, et on doit lui savoir grand gré, au contraire, d'avoir mis les lecteurs français à même d'apprécier au moins les ouvrages théoriques d'un publiciste qui jouit dans sa patrie d'une si grande renommée. A. OTT.

De Economist (*l'Économiste*), journal paraissant tous les mois, pour favoriser le développement du bien-être social par la propagation des principes élémentaires de l'économie politique. Rédacteur en chef: M. J.-L. de Bruyn Kops. 23e année de la fondation. Amsterdam, J.-H. Gebhard et Ce, 1874, janvier-juin ; grand in-8. 660 pages.

Le *De Economist* hollandais, fondé en 1852, a pour devise : *Tua res agitur*, et, comme depuis sa longue existence, de bientôt un quart de siècle, il y est toujours resté fidèle, il est aujourd'hui très-répandu en Hollande et dans les colonies.

Les livraisons mensuelles sont d'environ 125 pages, et contiennent toujours plusieurs articles d'actualité dues à la plume de ses premiers collaborateurs. Viennent ensuite les comptes-rendus des meilleurs ouvrages parus en Hollande et à l'étranger, un coup d'œil sur les débats des Chambres parlementaires du pays, une chronique coloniale, quelques renseignements financiers et commerciaux, et enfin les dernières nouvelles économiques.

Ce qui donne une idée frappante de la prévoyance des Hollandais, c'est le zèle avec lequel ils s'occupent de la question ouvrière, dont la solution est cependant beaucoup moins urgente chez eux que partout ailleurs. A peine trouve-t-on un numéro du *De Economist* qui ne renferme un article sur cette question de l'un ou de l'autre de ses collaborateurs ; ainsi, nous lisons dans le numéro de février un excellent plaidoyer en faveur du système de la participation aux bénéfices, rempli de citations françaises, anglaises et allemandes, par M. Kerdyk, dont nous admirons beaucoup le talent, bien que nous regrettions ne pas pouvoir admettre ses conclusions, au nom de la science économique.

Le numéro de janvier donne le compte-rendu des réunions de l'*Union générale des ouvriers néerlandais* pendant les derniers jours de décembre, où il était question d'établir des *caisses de résistance* contre les patrons, des corporations, des habitations ouvrières, etc. Dans le numéro de mars, nous voyons un article intéressant de M. Coolen, donnant une idée du paupérisme dans la province du Brabant septentrionnal, et montrant ce qu'on a pu faire à peu de frais pour améliorer sensiblement le sort du peuple en lui donnant l'idée du travail.

Un des collaborateurs les plus actifs du *De Economist* est sans contredit M. Quarles van Ufford, qui s'occupe surtout de la bibliographie et d'autres comptes-rendus, dont il s'acquitte fort bien, du reste. La rédaction lui accorde de la place à discrétion pour juger à son aise les ouvrages qu'on lui adresse de tous côtés, même de l'étranger; de sorte que ses articles donnent un aperçu assez complet pour connaître ces ouvrages presque aussi bien que si on les avait lus, et de plus la critique de M. Quarles van Ufford, très-impartiale, comme nous l'avons pu constater

souvent. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, dans les six premières livraisons de cette année, plusieurs comptes-rendus de M. Quarles van Ufford, dont un qui concerne la France, dans les numéros de février et de mars : *La Cochinchine en* 1873, d'après la *Revue maritime et coloniale.* Le numéro de janvier donne un intéressant résumé du nouvel ouvrage anglais de Trollope sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande, que l'auteur a visitées et parcourues en personne pour pouvoir écrire une œuvre tout à fait originale. Dans le numéro d'avril, nous trouvons un excellent article sur les Indes anglaises, d'après un rapport officiel du Gouvernement britannique publié en 1873, et ensuite, en mai, un mot sur la *Société des arts et des sciences de Batavia,* qui existe depuis quatre-vingt-quinze ans, qui publie elle-même un journal périodique et, de temps en temps, des ouvrages utiles. Cette société est la plus ancienne institution scientifique des Européens en Asie et en Océanie; elle fut fondée en 1778, et mérite bien que M. Quarles van Ufford lui consacre un article d'une trentaine de pages. Le numéro de juin contient un article concernant le triste résultat de l'impôt sur les allumettes chez nous, d'après ce qui en a été dit dans notre numéro de mai, ainsi que dans le *The Economist* de Londres. Ce même numéro de juin, dans ses nouvelles économiques, nous annonçait, pour les 23, 24, 25 et 26 juin, le vingt-huitième congrès agricole néerlandais à Zierikzee, et nous donnait le programme des questions qui seraient traitées. Ces questions sont de deux sortes, les unes purement agricoles, les autres en rapport avec l'économie politique ; et nous voyons ici la question ouvrière encore une fois agitée : on veut appliquer la coopération à l'agriculture. Nous voyons ensuite un nouvel article contre l'exercice des savonneries; nous disons un nouvel article, parce que nous en avons déjà vu d'autres à ce sujet l'année dernière dans l'*Economist* hollandais ; nous sommes étonné qu'il existe encore de ces sortes de mauvais systèmes fiscaux en Hollande, où l'on aurait pu trouver à les remplacer par d'autres. Cependant, comme au Parlement hollandais il est fort question de réformes fiscales, il est probable que les justes plaintes des savonniers seront bientôt prises en considération. M. de Bruyn Kops, qui est député pour Alkmaar depuis 1868, a vigoureusement défendu cette cause à la seconde Chambre.

Dans les chroniques coloniales, le sujet principal est toujours la guerre d'Atchin, qui nous semble loin d'être finie ; vient ensuite la loi agraire faite récemment pour la cession emphytéotique des terres incultes aux Indes orientales, et qui ne semble pas non plus répondre aux exigences du progrès dans ces colonies. Ajoutons à ceci quelques articles d'intérêt local, revues des finances, de la marine, des chemins de fer, de la Banque des Pays-Bas, etc., et nous pensons que cet aperçu donnera une idée de l'*Economist* hollandais.

W. Meyners d'Estrey.

Civilisation et mœurs romaines du règne d'Auguste a la fin des Antonins, par L. Friedlaender, professeur à l'Université de Kœnisberg, ouvrage en 4 volumes, traduit de l'allemand par Ch. Vogel, conseiller, ancien chef du cabinet de S. A. le prince Charles de Roumanie, etc., etc. Paris, C. Reimvald, 1865-1874.

L'intérêt constant de l'histoire romaine se fonde sur ce qu'elle est demeurée comme un miroir politique pour tous les temps; et ce qui ajoute beaucoup à cet intérêt, c'est la circonstance que des traces multiples et vivantes témoignent, encore de nos jours, chez tous les peuples de la grande famille néo-latine, de leur descendance plus ou moins directe de la race ou de la civilisation romaine. Il en est particulièrement ainsi de celle de l'empire romain. Cet immense corps de domination n'était pas seulement un empire, c'était tout un monde, une civilisation tout entière, arrivée à l'apogée de son développement, et dont les vastes et magnifiques ruines, offrant une mine inépuisable des plus riches matériaux, ont trouvé, longtemps encore après sa destruction, un emploi plus ou mains large, dans la réédification de nouveaux empires et l'organisation de la plupart des sociétés modernes. Aussi cette histoire peut-elle être citée comme une de celles dont on s'est le plus occupé de nos jours. Il suffit de rappeler à ce sujet, après Montesquieu, Gibbon et Niebuhr, les publications, récentes en partie, des Dézobry, des Ampère et des Amédée Thierry, de MM. de Champagny, Beulé et Martha en France, ainsi que celles de Becker et de Mommsen en Allemagne. Ces esprits distingués ne se sont pas bornés, d'ailleurs, à mettre en lumière les vicissitudes politiques et militaires du monde romain, ils se sont également appliqués à une étude approfondie des rapports de la vie antérieure, nous allions presque dire de l'histoire intime d'une société qui, à l'époque de sa plus grande splendeur, s'étendait presque jusqu'aux dernières limites du monde connu des anciens. Telle est aussi la tâche que s'est particulièrement proposée M. Friedlaender pour cette période de près de deux siècles, qui commence avec l'établissement de l'empire par Auguste et finit à la mort de Marc-Aurèle. Dans ce travail ingénieux d'investigation et de synthèse, l'auteur ne s'est plus contenté des renseignements que lui offraient pour son sujet les productions si variées de la littérature latine et grecque; il n'a pas négligé de mettre tout aussi largement à profit le fonds si instructif de l'archéologie, ce qui s'est couservé des monuments de l'art du temps, les nombreuses inscriptions qui s'y rattachent, notamment aussi les précieux résultats des fouilles de Pompéï : « J'ai cru de mon devoir », dît-il dans sa préface, « de ne jamais avancer que comme vraisemblable ou possible, sous une forme dubitative, tout ce qui n'est fondé que sur des probabilités, des inductions, des assertions contestables ou de simples conjec-

tures. » Et cependant c'est bien l'ensemble de la civilisation, ce sont bien réellement les mœurs des Romains de l'empire, peintes par eux-mêmes, dont il a réussi à nous offrir des tableaux pris sur le vif, appuyés de la citation des témoignages contemporains, sans sortir de la réserve qu'il s'est imposée lui-même sur le champ des hypothèses et des inductions personnelles.

Le tome Ier, précédé de quelques considérations générales du traducteur, qui peuvent aider à mettre le livre à la portée des lecteurs auxquels le fond politique et social sur lequel reposent les tableaux de l'auteur serait moins familier, comprend ceux de la ville de Rome, de la cour des empereurs, des trois ordres, du commerce de société, ainsi que de la condition et des mœurs des femmes; le tome IIe, plus particulièrement ceux des voyages dans le monde romain et des spectacles du cirque, de l'amphithéâtre, du théâtre et du stade.

Dans la nouvelle série, qui forme l'objet des deux volumes plus récemment traduits et publiés, M. Friedlaender a passé en revue le luxe et les beaux-arts, le mouvement littéraire, surtout au point de vue de la prédominance de la poésie et de la rhétorique dans l'enseignement de l'époque, la situation religieuse, en tenant compte des influences du judaïsme et du christianisme naissant, non moins que de celles du polythéisme gréco-romain, l'éducation philosophique et morale, envisagée au point de vue de toutes les directions que lui avaient imprimées les différentes écoles, et finalement les croyances et les idées des anciens relativement à l'immortalité de l'âme, croyances dont l'état forme, dans ce chapitre, l'objet d'un examen très-curieux, poursuivi jusque dans ses particularités les plus intimes. Parmi les beaux-arts, la musique a trouvé sa place, et en traitant des usages multiples et des conditions d'exercice de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, à l'époque du plus vif éclat de la civilisation romaine, l'auteur a fait particulièrement aussi ressortir le grand et merveilleux développement qu'y avait pris l'industrie artistique.

En somme, le travail de M. Friedlaender a eu un succès très-bien mérité en Allemagne, où son ouvrage est arrivé à une 4e édition. Les remaniements des deux premiers volumes par l'auteur y ayant d'ailleurs ajouté quelques parties entièrement neuves et du plus vif intérêt, ces additions ont également été recueillies par le traducteur dans deux suppléments, qui accompagnent les tomes III et IV, mais peuvent en être facilement détachés, et se relient aux deux premiers précédents volumes qu'ils complètent.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge du savoir du consciencieux traducteur, connu par d'autres traductions importantes, une savante Histoire du Portugal et d'autres travaux. JOSEPH CLÉMENT.

Οἰκονομικὴ Ἐπιθεώρησις (πολιτίκη οἰκονόμια, — δημοσιονόμια, — χαταστίκη), etc. — *Revue économique* (économie politique, — sociologie,— statistique, etc.) 1re année; 1873-74. Athènes, in-8 de 576 pages.

Cette Revue, dont l'apparition et l'envoi ont été signalés, voilà quelques mois, à la Société d'économie politique, vient de commencer, en mars dernier, sa deuxième année.

Le premier tome (mars 1873-février 1874) forme un assez fort volume de près de 600 pages, du format et de la dimension de chaque volume trimestriel du *Journal des Économistes* ; espérons qu'une revue qui commence si simplement et si prudemment arrivera peu à peu à doubler ses matières en même temps que ses abonnés.

Sur les douze premières livraisons, six seulement, et des dernières, contiennent quelques articles signés; la plus grande part du journal revient donc de droit au directeur, M. Aristidès, professeur d'économie politique au Gymnase national d'Athènes, autour duquel sont déjà venus se grouper huit ou dix collaborateurs, et entre autres M. A.-N. Bernardakis, bien connu des lecteurs de notre recueil.

Le cadre restreint de chaque livraison (48 pages) n'admet forcément qu'un petit nombre d'articles, tous d'une rédaction serrée ; mais bien des numéros n'en traitent pas moins huit et neuf sujets, sans compter la chronique, et l'ensemble offre une variété réelle et un intérêt soutenu.

La chronique surtout respire une vive sympathie pour la France et l'Angleterre, dont les idées et les doctrines économiques se retrouvent fréquemment, sous forme de citations empruntées aux plumes les plus estimées de l'école libérale. Une assez grande part est faite ensuite à la Russie, dont le rite et les croyances rapprochent les Grecs de toute la distance qui les sépare des Turcs, l'ennemi commun.

Enfin, de courtes monographies sur différents pays jusqu'ici peu connus, des questions d'une vivante actualité, telles que celles de la paix et de la guerre, l'enseignement, l'hygiène, la monnaie, les banques, la télégraphie, les crises, prouvent à la fois le désir de mettre la Grèce au courant de ce qui se passe en Europe, et d'apprendre à celle-ci ce que fait l'Hellade contemporaine.

Le grec moderne n'a rien d'effrayant pour ceux qui connaissent la langue d'Homère et de Platon ; il ne s'agit, le plus souvent, que de donner le sens le plus simple et le plus « positif » aux mots autrefois figurés.

EDMOND RENAUDIN.

L'Allemagne économique, ou Histoire du Zollverein allemand, par Emile Worms, professeur à l'école de droit de Rennes. — Paris, A. Marescq aîné, 1874, in-8°.

Dans son *Histoire commerciale de la ligue hanséatique*, couronnée, il y a quelques années, par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Emile Worms avait exhumé avec beaucoup de talent le passé économique de l'Allemagne depuis ses origines les plus reculées. Cet important travail appelait encore à sa suite un complément nécessaire pour l'histoire générale du mouvement des intérêts matériels dans ce vaste pays : c'était la relation du phénomène économique peut-être le plus curieux et le plus fécond en conséquences qui se soit produit dans les temps modernes, de cette association libre et simplement douanière qui a commencé l'unité allemande.

Ce n'était pas une tâche facile, que d'exposer les phases sans nombre traversées depuis un demi-siècle par cette grande création, aux progrès continus, mais singulièrement laborieux ; il fallait craindre, surtout, de s'embarrasser dans les innombrables détails de tarifs et de négociations, trame indispensable d'une pareille œuvre : M. Worms, grâce aux qualités spéciales d'un esprit méthodique et à une profonde habitude de ces études complexes, est habilement sorti de ces difficultés.

Ayant à suivre un plan chronologique, il a divisé son travail en cinq périodes, depuis les origines du Zollverein jusqu'à la proclamation du nouvel empire d'Allemagne.

Sans chercher à remonter bien loin dans le passé, il est permis de signaler, dès le commencement du XVIe siècle, un plan unitaire, conçu d'ailleurs dans une pensée moins économique que fiscale et politique, puisqu'il avait pour but de consolider le pouvoir impérial, en lui procurant des ressources indépendantes. Ce plan, auquel semblent avoir été acquises les sympathies personnelles de Charles-Quint, consistait dans l'établissement d'une ligne de douanes sur les frontières de l'empire : elle aurait pris son point de départ à Nikolsbourg, en Moravie, serait allée rejoindre Vienne, puis Gratz, Villach, Brunegg, Inspruck, Feldkirchen, Strasbourg, Metz, Luxembourg, Aix-la-Chapelle; elle se serait développée le long des côtes maritimes, où Bruges, Anvers, Berg-op-Zoom, Utrecht, les villes hanséatiques depuis Hambourg jusqu'à Dantzick, Kœnigsberg enfin, devaient servir de bureaux de perception. Malheureusement, les résistances et les intrigues des villes allemandes firent échouer un projet qui ne manquait pas de grandeur, et qui eût pu avancer de plusieurs siècles l'unité de l'Allemagne.

Lorsqu'en 1815 elle voulut reconstruire, avec les ruines qui s'étaient accumulées autour d'elle, un nouvel et puissant édifice, à la fois politique et commercial, la première assise de cet édifice fut le traité qui

créa la Confédération germanique. Déjà se manifestait le désir de place sous un régime commercial et douanier uniforme les nombreux États, membres de la Confédération. Ce que la Diète n'osait faire encore, sans doute à cause des difficultés qu'elle entrevoyait, ce fut la Prusse qui, poussée par le sentiment de ses intérêts, l'entreprit résolument. Seize ans après, le Zollverein comprenait sept États, 7,730 milles carrés, avec 23,478,120 habitants, entre lesquels existait une liberté commerciale illimitée. Ce résultat n'avait pu être atteint sans luttes et sans résistances de toutes sortes que M. Worms a su exposer d'une manière fort nette; le traité de 1833 avait résolu assez heureusement les principaux problèmes agités si longtemps, pour que l'union douanière pût être considérée comme définitivement fondée.

Le nouveau régime, en vigueur à partir du 1er janvier 1834, fut salué avec transport, puis, pendant une période de vingt années, sérieusement menacé. Mais peu à peu le nombre des adhérents augmentait, et bientôt 29,860,000 Allemands étaient unis par le Zollverein. Deux villes libres, le Mecklembourg et l'Autriche, n'en faisaient pas encore partie, non plus que le *Steuerverein*, association fondée par le Brunswick, le Hanovre et l'Oldenbourg, et à laquelle avaient adhéré, en 1828, la Saxe, la Hesse-Electorale, Nassau, Reuss, Brême, Francfort et la principauté de Schwarzbourg-Rudolstad. Par le traité du 7 septembre 1851, grâce à d'importantes concessions, la Prusse parvenait à entraîner le *Steuerverein*, qui devait se fondre dans l'Union à partir du 13 janvier 1854. Ce traité amenait une sorte de dissolution momentanée du Zollverein dont l'Autriche profita pour essayer de se substituer à la Prusse. Elle abolit les douanes qui la séparaient de la Hongrie, publia un nouveau tarif plus libéral, excita les petits États contre sa rivale, et chercha à les attirer dans son alliance. La proclamation de l'Empire français fit cesser ces luttes intestines. L'empereur d'Autriche sentit le besoin de se rapprocher de la Prusse, et signa avec elle le traité du 19 février 1853, qui supprimait entre les deux pays les prohibitions (excepté pour le tabac, le sel, la poudre, les cartes, les almanachs), admettait les produits bruts en franchise, les produits manufacturés à des droits très-modérés, déclarait le transit et l'entrepôt libres, etc. « En 1860, y est-il dit, des commissaires nommés par les parties contractantes se réuniront pour arrêter les bases d'une union douanière complète. »

En novembre 1856, l'Union adoptait une unité commune de monnaie; bientôt l'Allemagne n'avait plus que quelques pas à faire pour arriver au but poursuivi avec tant de constance. L'association, en 1863, comprenait 34,670,277 âmes. Mais bientôt l'antagonisme des deux grandes puissances qui se disputaient la tutelle de l'Allemagne allait porter ses fruits : la Confédération germanique terminait ses travaux et cessait d'exister le 24 août 1866, mais le Zollverein sortait triomphant encore

de cette redoutable épreuve, où sombrait une institution politique déjà vieille d'un demi-siècle.

La constitution du nouvel empire d'Allemagne, du 18 avril 1671, est venu mettre fin à l'Association douanière, ou plutôt la remplacer. L'article 35 de cette constitution dit, en effet : « C'est à l'Empire qu'appartient le droit exclusif de légiférer sur les tarifs douaniers communs, sur les impôts du sel et des tabacs obtenus dans les limites du territoire fédéral....., sur la protection réciproque contre la fraude des taxes de consommation levées dans chaque État fédéral, enfin sur les mesures nécessaires, quant aux objets prohibés, pour assurer le respect des limites douanières communes. » Nous n'insistons pas sur la portée de ces dispositions; nous pouvons seulement rappeler, à propos de débats économiques récents chez nous, que la voie encore suivie par l'Allemagne est celle des pratiques douanières libérales : elle saura sans doute y persévérer, de façon à doter le territoire fédéral d'un système de douanes qui ne laissera plus grand'chose à désirer aux libres-échangistes les plus exigeants.

L'histoire du Zollverein, comme le dit M. Worms, peut donc être considérée comme terminée. Diminuer dans une proportion notable les frais de recouvrement des droits de douane, qui ne sont plus perçus qu'à la frontière extérieure du territoire commun, faire régner la liberté du commerce sur toute son étendue, qui devient ainsi un vaste marché intérieur, pousser à une meilleure distribution du travail, à un emploi plus judicieux et plus actif des forces productives, permettre d'abriter, s'il y a lieu, derrière des droits protecteurs, quelques industries indigènes, et d'avoir une politique commerciale, mener à l'adoption d'un régime uniforme pour les autres impôts indirects, à l'unité des monnaies, des poids et mesures, aux mêmes institutions pour la police et pour l'encouragement du travail, hâter la construction des voies de communication perfectionnées, ajouter à la solidarité des intérêts la cordialité et la fraternité des sentiments ; voilà, entre autres, certains avantages des associations douanières. Ces bienfaits, l'Allemagne les rencontra dans le Zollverein, qui suppléa pour un temps au défaut d'unité nationale, et ne contribua pas peu à la créer.

Le cours donné aux événements par l'issue de la guerre de 1870 a donc eu, pour l'auteur, comme on voit, cet avantage de lui permettre de publier tout entière l'histoire d'une institution fameuse arrivée, sous sa forme essentielle, au terme de son développement : ni lui, ni ceux qui l'interrogeront, n'auront à redouter la surprise de faits nouveaux. Enfin, les préoccupations patriotiques qui se révèlent dans cette œuvre savante n'en sauraient diminuer la valeur réelle, et ne peuvent que fortifier l'autorité des enseignements vivants qu'elle renferme à chaque page.

CHARLES LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — L'Assemblée nationale a pris la clef des champs. — Sens qui manque à la majorité. — Nouvelle modification du ministère. — Discussions financières en vue de combler le déficit et d'éviter de nouveaux impôts. — Lois relatives aux fortifications et aux conventions postales avec l'Uruguay, l'Italie et le Brésil. — Conférence internationale pour adoucir les rigueurs de la guerre. — Nouvelle phase de la question espagnole : la reconnaissance de la république ; l'intervention. — Remise du concours du prix Bastiat.

Contrairement au vif désir de la majorité de l'opinion publique, l'Assemblée nationale n'a pas mis fin au provisoire ; de plus elle a jugé à propos de prendre quatre mois de vacances. Elle a voté dans la séance du 31 juillet une prorogation du 6 août au 30 novembre, après une agitation de plusieurs jours et à la suite d'une discussion qui n'a pas été sérieuse. Ce qui a encore étonné, c'est l'assentiment du nouveau ministre de l'intérieur qui avait l'air d'ignorer que quelques jours auparavant le Président de la République faisait, sur un ton très-péremptoire, un message spécial pour demander le vote des lois constitutionnelles. Ce message semblait avoir émoustillé la Commission des Trente à tel point que M. Batbie, son président, faisait à la tribune, non sans être un peu déconcerté, le dépôt des rapports sur les lois constitutionnelles, jusque-là intentionnellement retardé, en même temps que M. le général Changarnier et M. de Castellane invoquaient la fatigue et la « température sénégalienne » pour demander la clef des champs.

Il faut croire que la majorité qui a pris cette décision, composée surtout de membres du centre droit et de la droite, n'a pas le sentiment de l'effet que produit l'insécurité politique, des souffrances qui en résultent incessamment et du danger que peut avoir cet ajournement calculé des lois constitutionnelles. Il faut espérer de plus en plus que, mieux inspirée après quatre mois écoulés, elle se remettra à l'œuvre pour constituer ce qu'elle pourra et faire place, en tout cas, à une nouvelle assemblée. Il lui serait impossible de repousser, comme elle l'a fait avant de voter la prorogation, la proposition de dissolution qui lui était faite par une moitié de ses membres, ceux de la gauche, après l'insuccès de la proposition Périer, laquelle tendait à faire passer le chef du pouvoir exécutif actuel de l'état de président d'une république provisoire de sept ans à l'état de président de la république définitive pendant sept ans.

Nous venons de parler du nouveau ministre de l'intérieur. C'est

qu'en effet, entre le moment où le message réclamait (le 8 juillet) le vote des lois constitutionnelles à la majorité, pressée de les discuter, et celui où a surgi, d'une manière si inattendue, le besoin de villégiature, le ministère, remanié (1) après la chute de M. de Broglie (16 mai), a subi une nouvelle modification (20 juillet), à la suite des échecs réitérés de M. Magne. Celui-ci a été remplacé aux finances par M. Mathieu Bodet, député de la Charente et président de la Commission du budget de 1875 (au sein de laquelle il a été remplacé par M. Raudot). M. Magne a entraîné M. de Fourtou, qu'a remplacé M. le général Chabaud-Latour, député du Cher.

Les deux nouveaux ministres appartiennent au centre droit; les deux sortants représentaient l'élément bonapartiste, dont les allures, depuis l'élection de la Nièvre, déplaisaient aux divers côtés de l'Assemblée.

— L'Assemblée nationale a consacré plusieurs séances laborieuses à la discussion des contre-propositions faites au sujet de celle de M. Wolowski, consistant dans un nouvel arrangement avec la Banque pour ne lui rembourser annuellement que 150 millions au lieu de 200, en vue d'aligner le budget sans nouveaux impôts. Après le nouveau décime additionnel de M. Magne sur les contributions indirectes sont venues les obligations trentenaires de M. Gouin pour le service des garanties d'intérêts dus aux chemins de fer, puis les bons monétaires de M. de Douhet et les expédients de trésorerie ou plutôt de comptabilité dans les budgets de 1874 et 1875, et dans le compte de liquidation, mis en avant par MM. André (de la Seine), et Ravinel; après quoi l'Assemblée a repris la proposition de M. Wolowski et l'a adoptée par 338 voix contre 335, dans la séance du 18 juillet.

La Banque de France a eu le mauvais goût de ne pas faire honneur à la demande de l'Assemblée sous cette forme; elle a exigé que les 200 millions lui fussent intégralement remboursés; mais elle a offert un nouveau prêt en deux ans. La majorité s'est empressée d'accepter. Ne semblerait-il pas qu'il y a eu là une petite niche faite au centre gauche auquel appartient M. Wolowski?

La discussion du budget de 1875 a commencé le 21 juillet et a été menée avec une rapidité qui sentait la prorogation; elle était terminée le 6 août!

En résumé, malgré les 80 millions de la Banque, il y a encore un déficit prévu de 25 à 30 millions.

---

(1) Voyez, pour la composition du Cabinet, la chronique de juin, t. XXXV, p. 466.

Une proposition de 10 centimes additionnels sur les contributions directes a été rejetée par 319 voix contre 305.

Par la loi du 1er août, l'Assemblée a voté un crédit de 29 millions sur les 88 millions et demi auxquels ont été estimés les travaux pour l'amélioration des frontières de l'Est.

Entre autres votes de l'Assemblée, nous avons encore à noter les trois lois des 13, 17 juillet et 1er août, portant approbation des conventions postales nouvelles, donnant, par conséquent, plus de facilités avec l'Uruguay, l'Italie et le Brésil.

— En ce moment siége à Bruxelles, depuis le 27 juillet, une Conférence internationale s'occupant d'examiner un projet de règlement des us et coutumes de la guerre.

Cette Conférence a été mise en avant, au nom du gouvernement russe, par M. de Gortschakoff, et a semblé être l'application des opinions humanitaires et pacifiques exprimées par le czar, lors de son récent voyage, et dont nous prenions note dans notre chronique de juin. Elle se compose de deux délégués de chaque gouvernement, la plupart militaires, qui n'ont pas reçu en général de pouvoirs diplomatiques, mais une simple mission, pour ainsi dire scientifique. Le gouvernement anglais n'a consenti à envoyer un délégué qu'à la condition qu'aucune restriction ne serait imposée à la conduite des conditions navales.

L'opinion publique en Europe, en France surtout, a accueilli cette initiative avec défiance. On a cru y voir, à tort ou à raison, la main de M. de Bismark, désireux de faire consacrer les barbares procédés que les officiers de l'armée allemande ont pratiqués dans la dernière guerre avec la France, contre les populations envahies. La presse s'est récrié, notamment contre la prétention de prohiber la défense du territoire aux non-militaires et d'obliger les magistrats et les administrateurs civils à continuer leurs fonctions sous la direction du vainqueur.

Comme la Conférence discute àhuis-clos, et comme ses membres gardent le secret, on ignore encore complètement ce qui s'y passe; tout porte à croire que les délégués laisseront de côté ces points délicats, mais qu'ils pourront toutefois formuler quelques bonnes recommandations pour atténuer les rigueurs de la guerre, telle qu'on l'a pratiquée jusqu'à ce jour.

— La question espagnole entre dans une phase nouvelle. Les puissances sont sur le point de reconnaître le gouvernement républicain de Madrid. L'initiative est venue de M. de Bismark, qui aurait des vues d'intervention pour faire parader la marine alle-

mande sur les côtes de la Biscaye et poursuivre on ne sait quel plan machiavélique, sous le prétexte que les carlistes ont fusillé un ancien capitaine allemand (*civis germanicus*), devenu reporter, — espion, disent les carlistes —; mais le gouvernement anglais s'est hâté de déclarer qu'à ses yeux le meilleur moyen de coopérer au rétablissement de la paix dans « un pays indépendant et ami », c'est de ne pas intervenir dans ses affaires. Depuis la mort du maréchal Concha devant Estrella, l'action de l'armée territoriale s'est trouvée ralentie, et les carlistes ont pu pousser une pointe à Cuença, où ils ont commis de véritables monstruosités. Mais de nouveaux événements sont imminents; puissent-ils terminer promptement ces sanglantes discussions!

Paris, ce 14 juillet 1874. JOSEPH GARNIER.

La Chambre de commerce de Bordeaux nous adresse l'avis suivant :

Le concours ouvert pour le prix Bastiat fondé par la Chambre n'a pu être décerné en 1874, faute de travaux réunissant toutes les qualités désirables.

La Chambre remet au concours la question formulée dans les termes suivants : *Études sur les travaux de Bastiat.*

Le suivre : 1° Dans sa lutte contre les réformateurs modernes; sa conception de la rente et ses harmonies économiques, en démontrant qu'il n'y a pas antagonisme entre le capital et le travail; qu'au contraire, le capital est l'auxiliaire précieux et indispensable du travail et réciproquement; 2° Dans sa lutte contre le système protecteur : dire quelle a été à ce dernier point de vue l'influence de la doctrine appliquée dans les traités de 1860, sur la richesse nationale, et en particulier, sur le bien-être des classes ouvrières.

Le prix à décerner en 1875 est élévé à la somme de *deux mille francs.* Les mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 novembre 1875. (Les adresser *franco* au secrétariat de la Chambre de commerce de Bordeaux, à la Bourse.) Les mémoires devront être écrits en langue française et d'une manière très-lisible; après leur dépôt, ils deviendront la propriété de la Chambre de commerce, seulement les concurrents pourront toujours s'en faire délivrer une copie à leur frais. Les noms des auteurs seront renfermés dans des enveloppes cachetées portant une épigraphe reproduite en tête du mémoire; ces enveloppes ne seront ouvertes que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction. Ces distinctions seront, en dehors des prix, des mentions honorables. Aucun mémoire ne peut être livré à la publicité avant le jugement du concours, qui aura lieu dans le mois de décembre ou de janvier de chaque année.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 1874).

ABOUT. Les questions d'argent. *L'Assurance*, 4e édit., in-18. 159 p. Lib. Anger.

ADVIELLE (Victor). *Les droits et les devoirs des conservateurs et des administrateurs de bibliothèques communales*, in-8, 44 p. Bachelin-Deflorenne.

Analyse des vœux des Conseils généraux de département sur divers objets d'administration et d'utilité publique. Sessions d'avril et d'août 1873. In-8, XXXIV-356, 256. p. Paul Dupont.

Annuaire de l'économie politique et de la statistique; par MM. Guillaumin, Joseph Garnier et Maurice Block, 1874; par M. Maurice Block et MM. A. Loua, J. de Boisjolin, Paul Boiteau, Alph. Courtois, Joseph Lefort, Joseph Clément; 31e année. In-18. 611 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Annuaire des chambres syndicales. Union nationale du commerce et de l'industrie, 1873-1874. In-12, 443 p. Paris, 82, boulevard de Sébastopol.

Annuaire spécial de la finance, contenant les adresses des agents de change, banquiers, changeurs, escompteurs, receveurs de rentes de France, d'Algérie et des colonies, d'Alsace-Lorraine, de Bruxelles, et des journaux financiers du département de la Seine; par Béraud et Ce, auteur du *Moniteur des coupons* (1re année, 1874). In-18 jésus, 230 p. Libr. générale.

Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif sous la direction de M. J. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux, et de M. E. Laurent, sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale. 2e série (1850 à 1860), t. XXVI (du 27 déc. 1819 au 29 mars 1820). Gr. in-8 à 2 col., 806 p. Paul Dupont.

Assemblée générale des fabricants de papier de France (10e congrès). 16 mai 1874. In-8, 102 p. Bureau du *Moniteur de la papeterie.*

BARNI. *Les moralistes français au XVIIIe siècle* (Vauvenargues, Duclos, Helvétius, Saint-Lambert, Volney). In-18 jésus, VII-235 p. Germer Baillière.

BARRAU. *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'améliorer leur condition. Nouvelle édition, revue et mise au courant de la législation actuelle. In-12, III-316 p. Hachette et Ce.

BATAILLARD. Notes et questions sur *les Bohémiens en Algérie.* in-8, 21 p. Paris, imp. Hennuyer.

BATAILLE (Albert). *Traité sur les contributions indirectes.* Les marchands en gros et la régie. Les nouvelles lois sur les boissons. 1871-72-73. Rappel des anciennes lois en vigueur (marchands en gros, liquoristes et bouilleurs). Modèle de compte de gros (entrées, sorties, calcul des déductions, instruction pratique). Procès-verbaux (réduction, foi due, poursuites, amendes). Renseignements divers. Décembre 1873, In-8, IV-292 p. Clermont (Oise). imp. Daix; Paris, l'auteur, 29, rue Lepic.

BENOÎT (A.). *De la prérogative des femmes* sur l'éducation, et de la supériorité pour la France du culte catholique (conférence en vers français). In-8, 38 p. Sens, imp. Duchemin.

BENOÎT (J.-B.). *Étude sur la question sociale;* solidarité industrielle. In-8, 11 p. Roanne, imp. Ferlat.

BERNARDAKIS. *Le papier-monnaie dans l'antiquité.* In-8, 22 p. Libr. Guillaumin et Ce.

BERTHIER. *L'Etat maître de pension*, par le T. R. P. Lescœur de l'Oratoire (Rapport lu à la Société nationale d'éducation de Lyon; par

l'abbé Berthier, ancien directeur de l'école Fénelon). In-8, 48 p. Lyon, imp. Vingtrimier.

Bibliothèque des professions industrielles et agricoles, fondée par E. Lacroix, ingénieur civil. Collection de manuels et de guides pratiques publiés avec atlas et figures dans le texte; dans le format grand in-18 à l'usage des chefs d'usine, des contre-maîtres, des ouvriers, des agriculteurs, des élèves des écoles industrielles. Enseignement professionnel (analyse raisonnée). In-18, XX-68 p. Imp. et lib. Eug. Lacroix.

BILLOT (A). Droit international. *Traité de l'extradition*, suivi d'un recueil de documents étrangers, et des conventions d'extradition conclues par la France et actuellement en vigueur. In-8, IV-586 p. Plon et Ce.

BLÉTRY frères. *Manuel de l'inventeur*, contenant la loi française du 6 juillet 1844, sur les brevets d'invention, les lois et décrets qui l'ont suivie, et l'interprétation pratique des législations étrangères. Edit. de 1874. In-12, 94 p. Paris, imp. Gauthier-Villars; les auteurs, 6, rue des Filles-du-Calvaire.

BLOCK (Maurice). *Petit Manuel d'économie pratique*. 5e édit. gr. in-18, 108 p. Hetzel et Ce.

BOBIERRE. Simples notions sur *l'achat et l'emploi des engrais commerciaux*. Exposé élémentaire des faits qu'il importe aux cultivateurs de ne pas ignorer, utilité des laboratoires agricoles. 2e édit., revue et augmentée, avec pl. coloriées et fig. intercalées dans le texte. In-18 jésus. 157 p. G. Masson.

BOCHIN. *Du cadastre dans ses rapports avec la propriété foncière*, titre, bornage, hypothèque, crédit agricole, juste répartition de l'impôt foncier, rapport de M. Bochin à l'Assemblée générale des agriculteurs de France, dans la session de 1873. In-18, 60 p. Libr. Guillaumin et Ce.

BOLANDEN (Conrad DE). *Les modernes civilisateurs*. Traduit de l'allemand par S. N. Lorrain. In-18 jésus, 40 p. Watelier et Ce.

BONDIVENNE (Louis). *L'éducation de la femme* et son rôle dans la sociétés. In-8, 231 p. Paul Dupont.

BORDAZ (DE). *Que devient l'intendance militaire?* In-8. 25 p. Dumaine.

BORNIER (Edmond DE). *Du parti conservateur ou révolutionnaire*. In-12, 98 p. Lunel, imp. Cros.

BOURBON (Louis-Théodore). *Considérations sur les réformes* civiles, politiques et judiciaires accomplies depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, et sur les améliorations qui restent à opérer. In-8, 40 p. Cotillon.

BOUCHARD (Léon). *Rapport* à M. le ministre de la guerre fait au nom de la Commission mixte chargée de préparer un projet de loi *sur l'administration de l'armée*. In-4, 135 p. Paris. imp et lib. Wittersheim et Ce.

BRADIER. *Les bienfaits de l'Empire*. In-32, 63 p. Libr. Lachaud et Burdin.

BUCHÈRE (Ambroise). *Des titres au porteur* perdus, volés ou détruits, et des moyens d'en recouvrer la jouissance. Commentaire de la loi du 15 juin 1872. In-8, 80 p. Marescq aîné.

BURDEL (Dr Edouard). *Des étangs*, de leur maintien ou de leur suppression au point de vue de l'hygiène, de l'agriculture et de la législation. In-8, 51 p. Libr. G. Masson.

CAMBERLIN. V. TEULET.

CHARBONNIER. *Organisation électorale* et représentative de tous les pays civilisés. In-8, IX-512 p. Guillaumin et Ce.

CHARLON. *Dette viagère de la France*. In-8, 20 p. Imp. et lib. Gauthier-Villars.

CHAUVEAU. *Etude sur la législation électorale de l'Angleterre*. In-8. Cotillon.

Chemins de fer de l'Europe. Résultats généraux de l'exploitation. Années 1867 et 1868. Ministère des travaux publics (direction générale des ponts et chaussées et des chemins de fer. Bureau de statistique). In-4. XV-83 p. Imp. Nationale.

CLÉMENT (Pierre). *Histoire de Colbert* et de son administration. Précédé d'une préface par M. A. Gef-

froy, de l'Institut. 2 vol. in-8, xx-1080 p. Lib. Didier et Cᵉ.

Coignet (Mme C.). *De l'affranchissement des femmes en Angleterre.* In-8, 46 p. Germer Baillière.

Coupelon. *Tableau des différentes manières d'acquérir la propriété.* In-plano. 1 p. Clermont-Ferrand, imp. Mont-Louis.

Courbebaisse (A.). Politique nationale. *Organisation du suffrage universel.* Constitution de la société française. 3ᵉ édit. In-8, 71 p. Libr. Guillaumin et Cᵉ.

Courcelle-Seneuil. *Cours de comptabilité.* Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels pour l'enseignement secondaire spécial (1ʳᵉ année, 6ᵉ édit., 2ᵉ année, 3ᵉ édit., 2 vol. In-12, xii-198 p. Lib. Hachette et Cᵉ.

Courcy (de) *Les assurances sur la vie et le clergé.* In-8, 20 p. A la Compagnie d'assurances générales sur la vie.

— In-18, 35 p. Libr. Anger.

Croisette-Desnoyers. *Notice sur les travaux publics en Hollande.* In-4, 211 p. et 28 pl. Libr. Dunod.

Cucheval-Clarigny. *Des institutions représentatives et des garanties de la liberté.* In-8, 166 p. Paris. imp. et Libr. J. Boyer et Cᵉ.

Dalloz. Jurisprudence générale des MM. Dalloz. *Les Codes annotés,* Code civil annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine, avec renvois au Répertoire alphabétique et au Recueil périodique de MM. Dalloz, par MM. E. Dalloz, ancien député, et Charles Vergé, membre de l'Institut, avec la collaboration de M. Jules Janet, avocat, et celle de plusieurs magistrats et jurisconsultes, t. II, 3ᵉ livr. (art. 1315 à 1675). In-4 à 3 col. 561-1142 p. Paris, imp. Pougin.

Dauphinot (S.). Enquête parlementaire sur *les conditions du travail en France.* Réponses aux questionnaires. In-8. 32 p. Versailles, imp. Cerf et fils.

Desmarest (E.). Législation et organisation des *Sociétés de secours mutuels en Europe,* 2ᵉ édit. In-18 jésus. 231 p. P. Dupont.

Desseilligny. Discours prononcé par M. A. Desseilligny, ministre de l'agriculture et du commerce, à la première séance de la *Commission d'exportation,* In-8, 24 p. Wittersheim, et Cᵉ.

Domenget. *Etude sur le Sénat romain.* In-18, 62 p. Marescq aîné.

Doyotte. *Manuel du délégué cantonal* et du délégué communal. 3ᵉ édit., revue et augmentée. In-18, 103 p. Libr. Sarlit.

Drut. *Projet d'établissement temporaire des jeux en France.* pour l'amortissement de l'emprunt de 5 milliards. In-8, 15 p. Paris, imp. Jouaust.

Du Camp. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie* dans la seconde moitié du xixᵉ siècle. 3ᵉ édit., t. II. In-8, 477 p. Hachette et Cᵉ.

Du crédit ouvrier et du droit au travail, considéré dans ses rapport avec le crédit ouvrier. In-8, 16 p. Guillaumin et Cᵉ.

Ducroquet et Astrié. *Dictionnaire du timbre des quittances, reçus et décharges.* In-8, 347 p. Libr. Delamotte et fils.

Duilhé de Saint-Projet (M. le chanoine). *L'Eglise, la Société, la France et les cercles catholiques d'ouvriers.* Discours prononcé à l'inauguration solennelle du cercle du Centre, le 6 juillet 1873, à Toulouse. In-18, 24 p. Toulouse, imp. Baylac.

Du nouvel impôt sur les terres en friches mises en culture depuis la confection du cadastre. Loi votée le 6 mars dernier. Lettre adressée au rédacteur du *Courrier de la Champagne par un rural.* In-8, 15 p. Reims, imp. Lagarde.

Dunoyer. *Plan financier.* In-4, 24 p. Bordeaux, imp. de Lanifranque.

Dutilleul. *Etude sur le régime pénitentiaire.* La maison centrale de Loos et le pénitencier agricole de Saint-Bernard. In-8, 16 p. Lille, imp. Danel.

Duval. *Notre pays.* 2ᵉ édit. In-18 jésus, 333 p. Libr. Hachette et Cᵉ.

Emanuelli. *La République. Les Rois. L'Impôt.* In-8, 31 p. Paris, tous les libraires.

Enfantin. *Œuvres* d'Enfantin publiées par les membres du Conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés. t. XVI. In-8, xvi-254 p. Dentu.

Enquête parlementaire sur le

régime des établissements pénitentiaires, t. II. Procès-verbaux de la Commission. Compte rendu des dépositions des témoins. In-4, 559 p. Imp. Nationale.

— Tome VII. Projet de loi sur le régime des prisons départementales et rapport de M. Bérenger (de la Drôme). In-4, 111 p. Imp. Nationale.

Fayet. *Influence du paganisme sur l'éducation.* In-8, 36 p. Bourges, imp. Pigelet.

Février. *Question ouvrière et sociale.* Proposition de solution. In-8, 15 p. Impr. Schiller.

Folleville (Daniel de). *Essai sur la vente de la chose d'autrui.* In-8, 321 p. Marescq aîné.

Fontanès (Ernest), pasteur au Havre. *Le Christianisme libéral.* Sermons. In-18 jésus, 347 p. Sandoz et Fischbacher.

Friedlaender (L.). *Civilisation et mœurs romaines* du règne d'Auguste à la fin des Antonins. Traduction libre par Ch. Vogel. T. IV et dernier, comprenant les belles-lettres, la situation religieuse et l'état de philosophie. Avec un supplément au t. II. In-8. 597 p. Reinwald et Ce.

Gaussen (Maxime). *De la liberté.* Ce qu'on appelle la liberté est en général la liberté de mal faire. Gr. in-18, 68 p. Imp. P. Dupont.

Gobin. *Les socialistes et les droits du travail.* In-32, 191 p. Libr. de la Bibliothèque démocratique.

Gomy (J.). *La question du cadastre en France*, sa nécessité, ses moyens d'exécution, ses utiles applications. In-12, 16 p. Libr. agricole de la Maison rustique.

Granel (Armand). *Etude sur l'indifférence en matière politique.* In-8, 96 p. Toulouse, imp. Douladoure.

Gréard (Octave). *De la morale de Plutarque*, 2e édit. In-18 jésus, XIV-403 p. Hachette et Ce.

Hardouin. *Essai sur l'abolition de la contrainte par corps.* In-8, XI-507 p. Libr. Cosse, Marchal et Billard.

Henry. *Guide-Finance.* Etude sur les valeurs mobilières, lois, décrets et renseignements sur les titres au porteur, la Bourse et ses opérations, les chemins de fer et les sociétés financières, les agents de change, le droit de courtage, les titres perdus ou volés (nouvelle législation), les coupons, leur échéance, leur lieu de payement. Gr. in-18, 152 p. Paris, bureau du comptoir des coupons.

Herder (J. G.). *Philosophie de l'histoire de l'humanité.* Traduct. de l'allemand, par Emile Tandel. Nouvelle édit., t. II. In-8, 376 p. A. Lacroix et Ce.

Indicateur (l') *des expéditions par grande et petite vitesse* sur les chemins de fer français. Tarifs alphabétiques de ou pour Paris, avec une carte coloriée des chemins de fer français et internationaux; publiés par MM. A. Chaix et Ce, propriétaires-éditeurs. 1874 (5e année). Nouv. édit. In-fo, 32 p. A. Chaix et Ce.

Indicateur officiel des services maritimes. 6e édit. 1874. Grand in-4, 400 p. et cartes. Pagès, L'Heureux et Ce.

Jacob. *Le suffrage universel* établi par les constituants de 1848 est: 1o Un mensonge, il n'est pas universel; 2o un permanent attentat au principe fondamental des sociétés, la famille, dont il détruit l'unité. In-8o, 19 p. Antibes, impr. et libr. Marchand.

Jeanne (Eugène). *Cours d'arithmétique commerciale*, renfermant une exposition très-complète des mesures, poids et monnaies de l'Angleterre et des Etats-Unis, leur conversion en équivalents français et réciproquement, la solution de plus de 300 problèmes sur le système métrique, les fonds publics français et étrangers, etc. Ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels pour l'enseignement secondaire spécial (2e année). 4e édit. In-12, 347 p. Hachette et Ce.

Lantoine (Henri). *Histoire de l'enseignement secondaire en France* XVIIe siècle. (Thèse pour le doctorat ès lettres). In-8o. XI-295 p. Thorin.

Larue (A.). *Manuel des voies navigables de France.* In-8, 334 p. Creuzot, libr. Pantot.

Le Play. *La réforme sociale* en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens.

5e édit., corrigée et refondue. 3 vol. In-18 jésus, LXXXIV-1752 p. Dentu.

LEROY-BEAULIEU (Paul) *De la colonisation* chez les peuples modernes, VII-628 p. Guillaumin et Ce.

LEVEL (Emile). *Tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.* Note sur le système des deux galeries jumelles de M. William Low, adressée à la commission d'enquête instituée par arrêté du préfet du Pas-de-Calais, du 13 octobre 1873, pour donner son avis sur l'utilité publique de l'établissement d'un tunnel entre la France et l'Angleterre. In-8, 13 p. Paris, imp. Wittersheim.

Lois et instructions ministérielles sur la police de la chasse. In-32, 64 p. Paris, imp. et lib. Léautey.

LOMBARD (Dr H. C.). de Genève. *De la dépopulation en France.* Communication faite au Congrès médical de Lyon (septembre 1872). In-8, 23 p. Lyon, imp. Vingtrimier.

LUNIER (Dr L.). *De l'influence des grandes commotions politiques et sociales* sur le développement des maladies mentales. Mouvement de l'aliénation mentale en France pendant les années 1869 à 1873. In-8, 295 p. Savy.

MALACAMP (Jacques). *Les biens du clergé protestant.* In-12, 18 p. Bordeaux, imp. Bord.

MALARCE (A. de). Moyens d'assurer et de développer *les Caisses d'épargne*, d'après l'expérience de l'Angleterre, de la Belgique de l'Autriche et de la France. In-8, 30 p. Guillaumin et Ce.

MALÉZIEUX. *Les chemins de fer anglais en* 1873. Rapport de mission, publié par ordre de M. le ministre des travaux publics. 2e édit. In-4, et une carte, lib. Dunod.

MALOUET. *Mémoires* publiés par son petit-fils, le baron Malouet; 2e édit., augmentée de lettres inédites, 2 vol, In-8, XXXIV-1076 p. et portrait. Paris, Plon et Ce.

MARCK. *Régime du travail aux colonies.* In-32, 29 p. Barthier.

MARTIN-BARBET. Rapport sur *la question générale des cimetières.* In-8, 172 p. Bordeaux, imp. Raget.

MÉNIER. *Théorie et application de l'impôt sur le capital.* In-8, 37 p. Plon et Ce.

MEUSTHAL. *Opinions et préjugés en France.* In-18 jésus, 229 p. Le Chevalier.

MILLET. *Rapport sur la chasse des oiseaux.* In-8, 15 p. Berger-Levrault et Ce.

MOREAU. *Coup d'œil sur les différents systèmes pénitentiaires* suivis en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. In-8, 99 p. Tours, imp. Ladevèze.

MOURIÉ. *La Guyane française*, ou Notices géographique et historique sur la partie de la Guyane habitée par les colons, au point de vue de l'aptitude la race blanche à exploiter de ses mains les terres de cette colonie, accompagnées des cartes de la Guyane, de la ville de Cayenne, des îles du Salut, et d'un aperçu sur la transportation, par J. F. H. Mourié. In-12, 360 p. Périgueux, imp. Dupont et Ce.

MULLOIS. *Le dimanche au peuple.* In-32, 32 p. Tourcoing, libr. Boisleux.

NICOLAS. *La révolution et l'ordre chrétien.* Ouvrage complémentaire de l'Etat sans Dieu, du même auteur. In-18 jésus. VIII-444 p. Libr. Vaton.

Notes sur le budget égyptien pendant l'année 1873-74, avec documents à l'appui. Traduit de l'anglais. In-8, p. Paris. imp. P. Dupont.

PARIS (le comte de). *Histoire de la guerre civile en Amérique*, t. I et II. In-8, III-1177 p. Michel-Lévy, frères.

PÉQUIN. *Division fondamentale des sciences*, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur. 8e édit. In-8, 32 p. Paris, imp. Lahure.

PERÈS (Emile-Jacques). Lettre à M. Charles Fauvety. Critique du catéchisme philosophique de la religion universelle ou *de la triple condition du progrès social*, l'instruction, l'éducation, la foi. In-32, 138 p. Guillaumin et Ce.

PICHARD. *Nouveau code de l'instruction primaire*, recueilli, mis en en ordre et annoté par A. E. Pichard. 4e édition, revue, donnant l'état de la législation au 1er avril 1874, et augmentée d'une table analytique des matières. In-18, XII-420 p. Hachette et Ce.

PICOT (Georges). *Le droit électoral de l'ancienne France.* In-8, 38 p. Paris, imp. Claye.

Pondération (la) *des pouvoirs.* La province, le Suffrage universel, le Socialisme. In-18 jésus, 228 p. Michel-Lévy frères.

PORTAL (de). *Politique des lois civiles*, ou science des législations comparées. T. II. In-8, 322 p. Libr. Durand et Pédone-Lauriel.

POUYER-QUERTIER. Question des perceptions des chefs-lieux de département et d'arrondissement. Impôt sur les tissus. Question des chèques. Question des sucres. Exercice des raffineries. Question de l'impôt sur les transports à petite vitesse (Assemblée nationale. session 1873-1874). In-18, 219 p. imp. et lib. A. Wittersheim et Cᵉ.

Programme général des concours de 1871 et années suivantes, et *questions posées aux correspondants de la Société centrale d'agriculture* de France. In-8. 54 p. Vᵉ Bouchard-Huzard.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'exposition de Vienne, 1873. Fondeurs en caractères, imprimeurs typographes, imprimeurs-conducteurs lithographes, marqueteurs (Paris). 6 brochures. In-8, 140 p. Lib. Vᵉ. A. Morel et Cᵉ.

— Tisseurs, (Paris). In-8, 17 p.

— Céramistes, pointure et fabrication (Paris et Limoges). Orfèvres (Paris). Tailleurs de pierre (Paris). 3 broch. In-8, 193 p.

— Papiers-peints (Paris). In-8, 43 p.

— Graveurs, mécaniciens, mécaniciens en précision. Pianos et orgues. (Paris), 4 broch. In-8, 403 p.

— Imprimeurs en taille-douce, ferblantiers (Paris). 2 broch. In-8, 76 p.

— Instituteurs et institutrices (Paris). In-8, 183 p.

Recueil de mémoires et documents *sur le Forez*, publiés par la société *la Diana*. In-8, 215 p. et 4 pl. Saint-Etienne, libr. Chevallier.

Réforme fiscale. Réponse d'un fermier de la Brie à M. Ménier, fabricant de chocolat à Noisiel (Seine-et-Marne). In-12, 24 p. Paris, imp. Rouge, Dunon et Fresné.

Résumé des travaux statistiques de *l'administration des mines en* 1865-66-67-68 et 69. Ministère des travaux publics Direction des mines. Statistique de l'industrie minérale). In-4, CXLIX-569 p. Paris. Imp. Nationale.

RIBBE (Charles de). *Les familles et la société en France* avant la Révolution, d'après des documents originaux. 2ᵉ édit., revue et augmentée. 2 vol. in-12. XI-597 p. Libr. Albanel.

RIBOT. Acte du 5 août 1873 pour *l'établissement d'une Cour suprême de justice en Angleterre.* Traduit et précédé d'une notice sur l'organisation judiciaire anglaise. In-8, 62 p. Libr. Cotillon.

ROCHARD. Mémoire présenté à la commission du budget. Impôts divers. *Modifications des tarifs.* Simplification de perception. Augmentation des recettes. In-8, 20 p. Paris, imp. Goupy.

— Mémoire présenté à la commission du budget. *Impôt sur le revenu* substitué aux quatre contributions directes (contributions foncières et des portes et fenêtres, mobilière, personnelle et patente). In-8, 31 p. Paris, imp. Goupy.

ROMANET DU CAILLAUD. *De l'autonomie municipale.* In-8, 100 p. Libr. Fréchoz.

ROUSSIN (A.). *Les explorations de l'Afrique centrale.* In-8, 29 p. Challamel aîné.

ROZY. *Le suffrage politique.* Observations sur le projet de loi électorale et le rapport de M. Batbie. In-8, 110 p. Le Chevallier. Thorin.

SCHERER. *L'aisance au pauvre* et splendeur au riche, moyennant l'épargne du vingtième du salaire ou des revenus. In-12, 23 p. Paris, imp. Alcan-Lévy.

SCHULZE-DELITZCH. *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers* et des artisans. Traduit et précédé d'une esquisse biographique et d'un aperçu sur les nouvelles doctrines économiques et leur application, par Benjamin Rampal. 2 vol. Gr. in-18, CCLXXVII-358 p. Guillaumin et Cᵉ.

SÉDILLOT (Dʳ C.). *Du relèvement de la France*, vieilles vérités, union, perfectionnement. In-8, VIII-183 p. Plon et Cᵉ.

SOEKER (J.). *Un projet gigantesque en Languedoc*, au XVIIIᵉ siècle, d'a-

près le manuscrit des archives de l'ancienne intendance, avec préface. In-8, 63 p. Montpellier, lib. Coulet.

SERRE (Edmond). *Améliorations postales et télégraphiques* présentées à la commission des services administratifs. In-8, 315 p. Montpellier, imp. Martel aîné.

SERURIER (vicomte). *L'instruction primaire* dans la région occidentale des Pyrénées, spécialement en Béarn. 1385-1789. In-8, 63 p. Pau, lib. Ribaut.

SIMON (Jules). *La réforme de l'enseignement secondaire.* 2e édit., in-18 jésus. 436 p. Hachette et Ce.

Statistique de la production des cocons en France, récolte de 1872. In-8, 15 p. et tableau. Lyon, imp. Bellon.

Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1872. In-4, LXXVII-713 p. Imp. Nationale.

TEULET et CAMBERLIN. *Nouveau manuel des tribunaux de commerce* divisé en trois parties : 1° Législation; Code de commerce complété par le rapprochement du texte des autres codes et des lois, décrets, ordonnances et avis du Conseil d'Etat, concernant la juridiction consulaire; 2° Historique et organisation des tribunaux de commerce, attributions des magistrats consulaires et des personnes attachées à la juridiction; faillites; 3° Formulaire général. Jugements, ordonnances et procès-verbaux. Précédé de la liste par ordre chronologique de tous les membres de la juridiction consulaire de Paris depuis sa création jusqu'à ce jour; suivi d'une table générale des matières par ordre alphabétique, et complété par un appendice contenant les lois nouvelles jusqu'à ce jour, In-8, XXXIX-669 p. Marescq aîné.

Textes et documents concernant la *constitution légale de l'Imprimerie Nationale.* In-8. 115 p. Paris, Imp. Nationale.

TOUBEAU (Albert). *L'escompte sans l'intérêt* ou moyen de supprimer la caisse métallique dans les banques d'émission. In-8, 96 p. Guillaumin et Ce.

VAÏSSE (Jean-Louis). *Nouvelle économie sociale universelle* et le salut de la société moderne par la solution mathématique de toutes les questions économiques. Extinction du paupérisme, abolition du prolétariat par la misère, t. II, in-8. 503 p. Sandoz et Fischbacher.

VALLÉE. *Présent et avenir des chemins de fer d'intérêt local* d'Eure-et-Loir et de leur prolongement sur le Loiret. In-8, 20 p. Châteaudun, imp. Lecesne.

Vérité (la) *sur la question des chemins de fer.* Avertissement au Dauphiné et à la Savoie. In-4, 30 p. Chambéry, imp. Ménard et Ce.

VIAL (Paulin). Les premières années de la Cochinchine, colonie française. Avec une préface de M. le colonel de vaisseau Rieunier, et une carte de la Cochinchine, t. I, in-18 jésus, 380 p. Libr. Challamel aîné.

VIGER (Dr). *Influence de l'instruction sur la santé* physique et morale de l'ouvrier (conférence populaire faite à la bibliothèque de la rue des Turcies). In-8, 83 p. Orléans, imp. Baschet.

VILLÈLE (M. de). *Projet d'organisation municipale, départementale et régionale.* In-8, 16 p. Plon et Ce.

VIRIEU (de). Les *Associations ouvrières.* Participation des ouvriers aux bénéfices du patron. In-8, 31 p. Baratier frères et Dardelet.

WALRAS (Léon). *Principe d'une théorie mathématique de l'échange* (Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques; séances du 16 et 23 août 1873). In-8, 24 p. Guillaumin et Ce.

WIENER (Charles). *Essai sur les institutions politiques, religieuses, économiques et sociales de l'empire des Incas.* In-4. 104 p. et 5 pl. Maisonneuve et Ce.

YVERNÈS *De la récidive et du régime pénitentiaire en Europe.* In-8. 71 p. Libr. Guillaumin et Ce.

Le Gérant, PAUL BRISSOT-THIVARS.

PARIS. — Typ. de A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS

DE 1874 ET DE 1875.

I. Plan du gouvernement pour aligner le budget de 1874. — II. Projet de budget de 1875. — III. Travaux de la commission. — IV. Plan financier de M. Wolowski. — V. Discussion de la commission. — VI. Discussion de l'Assemblée nationale. — VII. Le budget de 1875.— VIII. Le compte de liquidation (1).

Il faut avouer que l'on pourrait mieux faire. Les propositions destinées à donner à la France les éléments d'une constitution ont été déposées au mois de mai 1873, et le projet de budget de 1875 au mois de janvier 1874. Nous voilà passé le mois d'août et l'Assemblée nationale s'en va en vacances pour quatre mois, en laissant en l'air à la fois le budget de 1875 et les propositions constitutionnelles. Quant au budget de 1874, s'il se tient debout, c'est parce que la Banque a offert un peu d'argent pour les besoins qu'il peut avoir, et que, sans en rien dire, on l'emploie d'avance à couvrir un déficit qui probablement, en fin d'exercice, sera d'environ 40 millions.

La France, il faut l'avouer aussi, n'en est pas beaucoup plus malade. Son passé lui répond de son avenir, et tout ce qu'elle tire de conséquence des contradictions et des hésitations sans nombre de l'Assemblée Nationale, c'est qu'un grand peuple, qui est aussi solidement bâti que nous le sommes, et qui, en dépit de tant de juges injustes, aime l'ordre et le travail plus qu'aucun autre, en est quitte, lorsqu'il le faut, pour développer sa fortune et réparer ses malheurs

(1) Ceux de nos lecteurs qui veulent bien se rappeler que nous avons commencé au mois de novembre de l'année dernière l'examen des nouvelles propositions financières destinées à régler les budgets de 1874 et de 1875, et que, en suivant le cours même des événements, nous

sans chercher bien loin des guides et en ne comptant que sur lui-même.

Vue ainsi, la situation est loin d'être fâcheuse, et il est certain qu'une partie de ceux qui laissent aller au fil de l'eau les aventures de la France, n'ont pris le parti de les laisser flotter que parce qu'ils savent qu'elles n'échoueront pas. Cette démonstration ne sera pas perdue pour l'histoire, et elle n'est faite pour déplaire ni aux économistes ni aux philosophes.

I

Rarement, dans une même série de discussions, une assemblée a eu devant elle, pour les régler d'un même coup, l'exercice de l'année même et l'exercice de l'année suivante. C'est ce qu'il a fallu faire cette fois, et la clarté de ces discussions n'a pas été sans en souffrir. En se remettant à l'ouvrage au mois de mai dernier, l'Assemblée nationale se trouvait d'abord dans la nécessité d'en finir avec le budget de 1874. Selon les évaluations du mois de mars, sur 143,876,000 fr. de ressources à créer, on avait voté 123,798,000 fr. Le déficit était de 20,078,000 fr. et il s'y joignait une perte de 14,185,000 fr. pour le Trésor, par l'effet du retard mis à voter les lois du 19 février et du 21 mars 1874. Ces chiffres ne figurent plus

---

avons au mois de décembre 1873, puis aux mois de janvier et de mars de cette année continué l'étude commencée, ne s'étonneront pas que nous l'ayons voulu mener à son terme, sous la même forme, malgré la publication des articles d'ensemble de M. Du Puynode sur *l'Administration des finances publiques*, articles où se trouvent exprimées des opinions différentes sur certains points, et particulièrement sur les derniers projets examinés et jugés lors du vote de la loi de finances. Notre but, du reste, a été plutôt, durant cette étude, de résumer des faits et d'analyser des documents que de donner des avis. Ce n'est pas notre faute si les projets et les propositions se sont constamment contrecarrés et si une discussion qui aurait dû être unique, a été prise, suspendue, reprise tant de fois. Dès que nous nous étions mis au même pas qu'elle, il fallait bien s'y tenir en la suivant jusqu'au bout.

Il n'a pas dépendu de nous que cet article ne parût dès le mois dernier, pour en finir presque en même temps que l'Assemblée; mais une Revue a ses nécessités d'impression, et, quoique nous ayons été en règle avec notre analyse presque le lendemain du vote de la loi de finances, le vote avait eu lieu trop tard pour que l'article fît partie du numéro du mois d'août. P. B.

aux états produits à la rentrée. Le temps les a modifiés et le déficit à couvrir est compté pour 25 millions et demi (1).

Partant de l'ancienne évaluation du déficit, qui fixait à 146,483,000 fr. la somme des impôts à créer, le gouvernement demande, ou, si l'on veut, demandait 24,625,000 fr. de ressources à ajouter aux 121,858,000 fr. votés déjà.

Ces 121 ou 122 millions, ou même 124 millions, nous les connaissons; il en a été question bien souvent depuis le commencement de l'année, et c'est la dernière fois que nous avons à nous rappeler en quoi ils consistent.

1° La loi du 30 décembre et ses annexes ont produit ou dû produire :

Par le demi-décime sur l'enregistrement........	16.112.000 fr.
Par le demi-décime des douanes................	3.790.000
Par le demi-décime des contributions indirectes	15.592.000
Par le demi-décime sur les sucres..............	6.603.000
Total du demi-décime...........	42.097.000 fr.
Par l'augmentation du droit d'importation sur les huiles minérales...........................	1.500.000
Par le droit d'entrée sur les huiles comestibles...	6.250.000
Par le droit sur les savons.....................	7.000.000
Par le droit sur la stéarine et les bougies........	9.000.000
Par l'augmentation du droit d'expédition des boissons..................................	1.873.000
Par l'augmentation du droit d'entrée...........	10.238.000
Par la transformation des distributions de poste en bureaux..............................	1.100.000
Total en plus...........	36.961.000 fr.

2° La loi du 19 février 1874 a produit ou dû produire :

Par l'augmentation de moitié des droits fixes des actes extra-judiciaires......................	5.000.000 fr.
Par l'augmentation de moitié du droit de timbre proportionnel des effets de commerce..........	13.000.000
Par le droit de timbre sur les chèques de place en place et les mesures répressives.............	1.000.000
Total...........	19.000.000 fr.

(1) Projet de loi déposé le 5 juin par M. Caillaux, ministre des finances par intérim. Voir le texte au *Journal officiel* du 20 juin.

3° Enfin la loi du 21 mars :

Par la taxe sur les viandes salées..............	800.000
Par la réduction de la franchise des bouilleurs de cru....................................	2.000.000
Par l'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse, sauf déductions diverses pour le transit et l'exportation..	23.800.000
Total...........	23.800.000 fr.

Le total général est bien maintenant de 121,858,000 fr. et le déficit de 24,625,000 fr.

Mais à quelles taxes demander 25 millions et demi de supplément, sans compter le nécessaire, pour couvrir les moins values (9,429,000 fr.) des impôts votés trop tard en février et en mars?

L'ancien projet du ministre, les propositions de la commission du budget de 1874, morte sans avoir fini sa tâche, et les propositions de l'initiative individuelle avaient si parfaitement succombé qu'il était difficile d'y revenir.

«Le gouvernement, nous dit-on, s'est livré à la recherche la plus consciencieuse des projets d'impôts.» C'est possible, mais il pouvait s'éviter tant de peines, puisqu'il devait s'arrêter à la proposition d'ajouter un demi-décime temporaire aux droits et produits indirects soumis au décime par les lois en vigueur. L'avantage du demi-décime, c'était de conduire à des recettes certaines sans rien coûter de plus à percevoir. Nous en tomberons d'accord volontiers; mais nous n'accepterons pas de même cette assertion toujours employée en pareille circonstance : «grâce à a modicité, ainsi qu'à l'extrême diffusion de l'impôt, il n'amènera qu'un renchérissement presque insensible dans le prix des matières de consommation». Lorsqu'on attend 42 millions d'un impôt, c'est pour le moins de 42 millions que les objets de consommation renchériront, et, dans la pratique, ce sera probablement du double.

M. Magne aimait beaucoup la symétrie et les alignements. Un argument qui le touchait et dont il aurait voulu qu'on fût aussi touché, c'est que les trois premières contributions directes devant supporter en 1875 un supplément de 10 centimes, il était harmonieux que le demi-décime sur les contributions indirectes de la loi du 30 décembre 1873 fût également poussé jusqu'au dixième.

Naturellement, ce second demi-décime ne devait s'appliquer qu'aux impôts et produits indirects déjà frappés, sans toucher ni aux exceptions de la loi du 30 décembre, ni aux impôts et produits encore exempts.

Les 42,097,000 fr. de recettes ainsi créées auraient dépassé de

17,472,000 fr. le déficit à combler, sans les moins-values du premier semestre; mais l'insuffisance était déjà de 31,447,000 fr.; et, d'autre part, le second demi-décime ne pouvant être perçu que dans le second semestre, et pour ne produire même que 19,271,000 fr., le budget de 1874, malgré le vote, se fût trouvé en déficit de 12,176,000 francs. C'est au budget de 1875 et aux budgets suivants que la mesure proposée devait surtout profiter.

Le Conseil d'État, appelé à en délibérer comme c'est la règle, a été d'avis que les droits d'enregistrement ne pourraient que difficilement supporter une surcharge de 16,112,000 fr. et il a rejeté le demi-décime sur cette matière. La recette tombait dès lors à 25,985,000 fr. et le déficit montait à 28,288,000 francs.

Nous n'oublierons pas qu'aux dépenses du budget de 1874 il est devenu indispensable de joindre un supplément pour les travaux publics que l'Assemblée n'a pu différer de commander et pour l'exécution plus complète de la loi militaire. On le voit, le projet du demi-décime ne sauvait pas le budget de 1874, et c'est plus particulièrement au budget de 1875 qu'il s'appliquait. Aussi bien, nous l'avons dit, le sort des deux budgets n'a été cette fois qu'une seule et même affaire, et nous avons à voir en quoi le projet de budget de 1875 a différé du budget de 1874. L'esprit du travail d'exposition que nous poursuivons ici depuis l'année dernière, nous fait une loi de produire ainsi, au fur et à mesure des incidents qui s'élèvent, l'analyse exacte des pièces du procès.

II

Le rapport général du budget de 1874 annonçait d'avance qu'une assez forte augmentation de dépenses rendrait le budget de 1875 plus difficile encore à mettre en équilibre. Voici l'état comparé des crédits alloués par la loi de finances pour le budget de 1874 et celui des crédits demandés pour 1875 par M. Magne dans le projet de budget déposé au mois de janvier dernier, avant qu'on pût prévoir ce qu'il adviendrait du budget de 1874 lui-même, quant aux recettes.

	1874.	8875
Dette publique et dotations....	1.210.574.401	1.212.178.274
Justice......................	33.740.356	33.745.673
Affaires étrangères...........	11.255.500	11.255.500
Intérieur....................	80.814.163	82.265.835
Gouvernement de l'Algérie.....	22.771.914	24.271.914
Finances (service général)......	20.612.210	20.382.950
Guerre......................	466.509.226	482.688.236
Marine et Colonies............	152.944.752	158.879.592

Instruction publique, cultes et beaux-arts..................	96.076.068	96.790.243
Agriculture et commerce......	15.483.640	15.533.640
Travaux publics (service ordinaire).....................	84.868.940	85.935.790
Travaux publics (service extraordinaire)..................	75.614.403	79.758.628
Frais de régie, de perception, et d'exploitation des impôts......	246.388.449	247.013.449
Remboursements et restitutions	15.035.900	19.063.900
	2.532.689.922	2.569.689.922

L'augmentation totale est de 36,473,702 francs. Un seul ministère offre une diminution, celui des finances, pour le service général; un seul, celui des affaires étrangères, conserve en 1875 le chiffre du crédit de 1874. Tous les autres départements réclament des augmentations.

Nous allons, sommairement, indiquer la raison des demandes nouvelles. L'accroissement des charges de la dette publique (1,603,873 fr.) résulte de l'augmentation du chiffre des pensions militaires et civiles. Au ministère de la justice, il n'y a qu'un surcroît de dépenses de 5,317 fr.; il se motive par l'augmentation des traitements des greffiers en chef des Cours d'appel et par la création d'une justice de paix de 9ᵉ classe. La somme de 1,451,672 fr. portée en plus à l'intérieur regarde les prisons, le télégraphe, et pour 396,000 fr. les traitements des employés des préfectures et des sous-préfectures. Le gouverneur général de l'Algérie propose d'allouer 1,500,000 fr. de plus à la colonisation et aux travaux publics, en prenant, du reste, cette somme sur le produit d'une surtaxe des droits d'importation sur les sucres et les cafés. Les nécessités de la nouvelle organisation militaire et les dépenses à faire pour la mobilisation de la deuxième portion du contingent justifient l'augmentation de 10,815,710 fr. des crédits de la guerre. Au ministère de la marine sont portés quatre crédits nouveaux : l'un, de 2,700,000 fr., couvert par une ressource locale jusqu'à concurrence de 2,500,000 fr., pour le service de la Cochinchine; le second, de 1,200,000 fr., pour le service de la déportation et de la transportation; le troisième, de 1,100,000 fr. pour l'artillerie, et le quatrième, de 554,000 fr. pour le développement des armements en essai. L'augmentation serait de 699,571 fr. au ministère de l'instruction publique (section de l'instruction), si 225,946 fr. d'économies n'en atténuaient pas le chiffre. Cette augmentation concerne les traitements du corps enseignant et l'amélioration des retraites

des instituteurs primaires. La section des beaux-arts est dotée de 100,000 fr. pour la subvention du Thâtre-Lyrique et la section des cultes, de 140,550 fr. de crédits divers. On est devenu économe spécialement pour le ministère de l'agriculture; si le crédit des écoles vétérinaires est accru de 65,000 fr. pour frais de nourriture, 15,000 fr. sont retranchés du crédit des colons, et l'augmentation n'est ainsi que de 50,000 francs. Il est demandé 1,150,000 fr. pour l'entretien des routes; mais une économie réalisée sur la dépense des frais de logement du président de la République ramène à 1,066,850 fr. l'augmentation du budget des services ordinaires des travaux publics. Aux services extraordinaires il a fallu inscrire 4,144,225 fr. pour les garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer, par suite de la mise en exploitation de nouvelles lignes ou de nouveaux tronçons de lignes.

Sur les frais de régie et de perception, l'augmentation a pour cause des achats de tabacs à faire en plus grande quantité et à un prix plus élevé que l'année dernière. Sur les remboursements et restitutions, l'augmentation est de 4,028,000 fr., dont 3 millions pour les avances que nécessite l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

Atténuée seulement de 180,160 fr. par les économies proposées sur le service général des finances, l'augmentation totale du projet de budget est ainsi de 36,653,862 francs.

Pour faire face aux 2,569,689,922 fr. de dépenses de l'exercice 1875, le ministre a porté les recettes à 2,573,525,624 fr., ce qui donnerait un excédant de 4,362,000 fr. On ne peut comparer ce chiffre des recettes présumées de 1875 avec les recettes votées de 1874, puisque le budget de ce dernier exercice n'a été mis en équilibre que postérieurement: mais le ministre a compté que l'augmentation normale d'une année sur l'autre lui permettait d'accroître les recettes de 12,216,000 fr., et il évalue à 25,440,000 fr. le produit des 10 centimes généraux supplémentaires dont il s'est décidé à frapper les trois premières contributions directes.

Ce total de recettes se décompose de la sorte: 408,161,200 fr. pour les contributions directes; 20,953,494 fr. pour les taxes spéciales assimilées; 12,628,940 fr. pour les domaines; 38,064,680 fr. pour les forêts; 1,805,728,000 francs pour les anciens impôts; 78,783,000 fr. pour les impôts nouveaux; 31,760,000 fr. pour l'impôt de 3 pour 100 sur les valeurs mobilières; 16,500,000 fr. pour les produits du télégraphe, et 90,021,310 fr. pour les produits divers (Université, Algérie, retenues, etc.). Le versement à provenir de la Société algérienne y ajoute pour 3 millions et demi. Enfin 67,425,000 fr. reposent uniquement sur des taxes à voter au mo-

ment du dépôt du projet de la loi de finances et dont le budget de 1874, qui les attend aussi, doit profiter d'abord. La situation est nouvelle en matière de budgets.

Un actif de 2,573,525,624 fr., un passif de 2,569,689,922 fr.; ce n'est pas à ces chiffres qu'on devait s'arrêter. La loi de finances, votée le 4 et le 5 août dernier, accorde finalement pour 2,584,452,831 fr. de crédits et dispose, mais nous verrons comment, de 2,588,900,624 fr. de ressources. Le seul point maintenu, c'est que l'excédant sera de 4 millions environ (4,447,783 fr. d'après la loi, et 4,362,000 fr. d'après le projet).

III.

Peu de commissions du budget ont travaillé autant et aussi promptement que celle de 1875. Nommée le 5 février (1), elle s'est aussitôt mise à l'œuvre, et la plupart des rapports des budgets ministériels étaient prêts lors de la rentrée. Ceux de la marine et de la guerre seuls ont été déposés un peu plus tard. Quant au rapport général, confié à M. Léon Say, il n'a pu paraître, pour ainsi dire, que le jour même où les dernières résolutions ont été prises (2).

(1) Elle a été ainsi composée : M. Mathieu-Bodet, président (cette situation, son titre de membre du groupe Target, et son rapport de 1873 sur les patentes l'ont conduit au ministère, après la retraite de M. Magne); MM. Raudot et Daru, vice-présidents; MM. de Ravinel, Bardoux, de Rainneville et de Bastard, secrétaires ; membres, MM. Plichon, La Roncière le Noury, Martin des Pallières, d'Audiffret Pasquier, Léon Say, Villain, Peltereau-Villeneuve, Gouin, Duclerc, de Montagnac, Vidal, Haentjens, Rouher, Benoist de la Meuse, Wolowski, Bertauld, Pouyer-Quertier, Rousseau, d'Osmoy, Dauphinot, Cordier, Rouveure, et Letellier-Valazé.

(2) Les rapports ont été déposés, celui de la *Justice*, par M. Vidal, le 8 juin, avec les budgets annexes de l'*Imprimerie nationale* et de la *Légion d'honneur* (V. au *Journal officiel* du 23 et 30 juin) ; celui des *Affaires étrangères*, par M. de Rainneville, le 15 mai (*J. offic.* du 8 juin); celui de l'*Intérieur*, par M. Benoist de la Meuse, le 13 mai (*J. offic.* des 11 et 12 juin); celui de l'*Algérie*, par M. Peltereau Villeneuve, le 13 juin (*J. offic.* des 3, 5 et 6 juin); celui des dépenses des *Finances*, par M. Léon Say, le 19 mai (*J. offic.* des 12, 13, 14, 15, 16 et 19 juin); celui de la *Guerre*, par M. de Bastard, le 17 juillet (le *Journal officiel*, si peu soucieux en ces matières ne l'avait pas encore publié que la loi était déjà votée), il ne l'a donné que le 12 août; celui de la *Marine*, par M. La Roncière le Noury, le 21 juillet (*J. offic.* du 27 juillet): celui de l'*Instruction pu-*

Mais le mérite de l'exactitude n'est que peu de chose à côté de la décision, et on ne reprochera pas à la commission du budget de 1875 de n'avoir pas su prendre la part de responsabilité que le ministre lui abandonnait.

C'est sur le terrain du budget de 1875 que l'on s'était donné rendez-vous, après la journée du 24 mai. Le gouvernement de combat venait enfin de se charger du rétablissement de la France, et il était entendu que si le temps manquait dans le courant de 1873 pour doter enfin la France d'un budget normal et définitif, l'année 1874 serait consacrée à cette œuvre méritoire. Or il n'a été jamais plus impossible à une commission de s'entendre avec un ministère qui n'avait pas de programme, qui ne voulait pas en avoir, et de faire des améliorations de détail sur un budget dont l'existence même est restée un problème jusqu'au dernier jour. Et, quant à la discussion publique de la dotation des divers services, jamais non plus on n'en a vu d'aussi rapide. La recherche préliminaire des ressources avait épuisé d'avance l'Assemblée.

Que de fois n'a-t-on pas supplié les gouvernements et les hommes qui dirigent les assemblées de ne pas rejeter toujours comme à plaisir le vote des budgets aux dernières journées des sessions. Vœux inutiles, et pour longtemps encore! Il serait cependant convenable d'y mettre le temps qu'il faut et ne ne pas étrangler par système toutes les questions intéressantes pour l'administration et la vie générale du pays qui ne peuvent se produire qu'au moment où le budget se discute. Si le « parti des fatigués » existe de tous les temps et s'il a toujours beaucoup d'influence, il ne peut pas dire qu'il réalise l'idéal du gouvernement parlementaire et il est à croire qu'il ne disposera pas indéfiniment de la majorité dans nos assemblées nationales. Une bonne loi qui déciderait que jamais une session ne sera close que huit ou dix jours après le vote complet du

---

blique et des cultes, par M. Bardoux, le 2 juin (*J. offic.* des 25 et 26 juin); celui des *Beaux-Arts*, par M. d'Osmoy, le 13 juin (*J. offic.* du 14 juillet); celui de l'*Agriculture et du Commerce*, par M. Cordier, le 23 mai (*J. offic.* du 20 juin) et celui des *Travaux publics*, par M. Rousseau, le 13 mai (*J. offic.* des 1er, 2 et 3 juin). Le rapport général de M. Léon Say, déposé le 29 juillet, n'a été publié par le *Journal officiel* que postérieurement au vote de la loi de finances, le 18 et le 19 août.

Aux rapports du budget on peut joindre les rapports spéciaux sur le budget de l'Assemblée, deposés par M. Courcelle. (V. *J. offic.* du 5 et du 20 août 74), et surtout le rapport sur le compte de liquidation de M. Gouin, déposé le 17 juillet (*Journal officiel du* 12 *août.* Le projet de loi n'y a paru que le même jour).

budget de l'exercice suivant ne serait pas un médiocre bienfait pour nous.

La commission du budget de 1875 n'a donc eu de champ libre, et encore moins l'initiative parlementaire, pour l'examen d'aucune grande affaire de finance, en dehors des nécessités du moment, et il est même arrivé qu'on a dit à ceux qui se souvenaient des projets et des plans ajournés que c'était en 1874 moins que jamais qu'il était possible de s'en occuper, et que depuis trois ans l'Assemblée et le pays avaient les oreilles rebattues de l'exposition et du débat de tous les systèmes possibles et impossibles, et qu'il n'en fallait plus souffler mot. Le projet même de budget n'aurait pas dû être l'objet d'un bien long examen, à en croire cette opinion nouvelle. Est-ce que depuis trois ans aussi toutes les observations sur les plus menues dépenses n'ont pas été faites et refaites? Il faut un peu de savoir-vivre en ces sujets-là comme dans les autres. Les réformes nécessaires sont achevées; le reste n'est qu'utopie. De grâce, laissons les budgets se succéder maintenant sans les recrépir et les gratter sans cesse. Ce travail est inutile et le bruit qu'il fait agace les nerfs des personnes délicates.

De sorte que la commission, occupée surtout des recettes, n'aurait pas dû, même si elle l'avait pu, modifier en détail les chiffres du projet des dépenses; et, pour faire plaisir aux gens, nous garderons nous-même en portefeuille les notes que nous avions prises en lisant, la plume à la main, le recueil des travaux de ses rapporteurs.

Les plus gros changements qu'elle se soit permis n'étaient pas bien gros. Elle a retiré, par exemple, du budget de l'intérieur, le supplément de crédit de 396,000 fr. que le ministre demandait pour améliorer la situation des employés des préfectures et des sous-préfectures; au budget de l'Algérie elle a rayé 100,000 fr. sur le service extraordinaire des travaux publics; au budget du ministère des finances, 427,000 fr. sur le matériel de l'administration centrale; 65,000 fr. sur l'ensemencement des dunes; 80,000 fr. sur le reboisement et le regazonnement des montagnes; au budget de la marine, 280,050 fr. sur les traitements à augmenter du service colonial; au budget de l'instruction publique, 18,000 fr. sur les inspections générales; au budget des beaux-arts, 12,200 fr. sur les musées; au budget de l'agriculture, 100,000 fr. sur les encouragements; au budget des travaux publics, quelque chose encore; mais tout cela, et nous n'en donnons pas le détail ni même le total, ne faisait pas encore un million; mettons 2 millions, avec les suppressions faites d'accord avec le gouvernement (1,997,594), et il a fallu augmenter le budget projeté de bien davantage.

IV.

Mais nous admettons volontiers que le principal, vu les circonstances, était non pas d'éplucher le budget des dépenses, non pas même de remanier les impôts, mais de pourvoir au déficit de 1874 et d'équilibrer le budget de 1875. Quelques jours avant que le Gouvernement déposât son projet du demi-décime, le 1er juin (1), M. Wolowski présentait tout un plan de réforme.

Ce plan s'est singulièrement amoindri depuis lors. Comme il est ingénieux, nous le restituons dans son intégrité.

M. Wolowski commence par indiquer le but qu'il vise :

« Ne plus recourir à l'impôt; — écarter le déficit de 1875 par la conversion de l'emprunt Morgan et du reste de la dette de l'État envers la Banque; — créer un amortissement régulier de 100 millions pour la dette générale; — supprimer le cours forcé du billet de banque; — diminuer le montant de la dette flottante; — établir en excédant de recettes le budget de 1875 au moyen des seules recettes actuelles.

Tel est le but; voici pour la marche à suivre.

Le plus difficile de l'œuvre de la libération est accompli; il faut réorganiser maintenant et se donner une méthode régulière de réorganisation. L'impôt est arrivé au point où il devient plus dangereux qu'utile. Les mesures à prendre doivent toutes être conçues de façon à donner de l'aisance aux mouvements du pays.

La gêne du budget vient évidemment de ce que le service de la dette y est mal combiné. En y consacrant moins d'argent on pourrait fortifier cependant la base du crédit par la régularité d'un amortissement moins coûteux et durable. Actuellement l'emprunt Morgan exige 17,759,795 fr. et l'emprunt de la Banque 207 millions 700,000 fr. Si des 225,459,795 fr. ainsi employés on détache d'abord 25,459,795 fr., cette somme dépasse de près d'un million les 24 millions et demi du déficit de 1874 à combler, mises à part les moins values du premier semestre (2). Sur les 200 millions qui

---

(1) V. le *Journal officiel* du 6.

(2) La perception des contributions directes n'a pas souffert pendant les six premiers mois de l'année; elle est en avance de plus de 4 millions sur le semestre correspondant de 1873. L'impôt sur les valeurs mobilières, évalué à 32 millions pour l'année, a produit 18,536,000 fr. Il n'y a rien à dire de ce côté (V. le *Journal officiel* du 18 juillet). Mais le tableau des produits des impôts et revenus indirects ne donne que trop de mécomptes. Au lieu de 909,366,000 fr. portés au budget pour les six mois, le Trésor

restent, on pourrait prélever 75 millions pour servir un nouvel emprunt de 5 0/0 au capital d'un milliard et demi environ, ou de 3 0/0, et, avec le capital obtenu, rembourser la Banque, rembourser les titres Morgan et couvrir le déficit des moins-values provenant en 1874 du retard mis à voter les impôts nouveaux.

Tout compte fait, l'État ne doit plus à la Banque que 870 millions. L'emprunt Morgan constitue actuellement une dette de 245,070,000 fr. Le remboursement de ces deux dettes prendrait donc 1,115,070,000 fr. sur le capital de la rente aliénée. Les frais de l'emprunt déduits et le déficit du premier semestre de 1874 couvert, l'État pourrait disposer d'au moins 200 millions. Il est vrai que ce ne serait pas sur-le-champ, car il faudrait accorder des délais aux prêteurs, et il y aurait aussi à prélever pour le compte de liquidation les 45 millions que la Banque a encore à verser et qu'elle ne verserait pas; mais, en somme, l'État se trouverait maître de fonds disponibles dans l'année même.

La Banque intégralement remboursée d'un coup, il est évident que le cours forcé de ses billets cesse aussitôt. Le crédit général se relève, la rente monte, et pendant que l'État y gagne d'avoir moins à payer pour ses opérations de trésorerie, le commerce voit baisser le taux de l'intérêt de l'argent sans l'emploi d'aucun moyen artificiel. On peut dire que le crédit et le commerce du monde entier s'en ressentiraient. Ce qui, d'ailleurs, donnera plus d'essor à la rente, c'est l'amortissement régulier que les 125 millions qui restent permettent d'organiser. En le fixant à la somme de 100 millions par an, on dépasse tout ce qu'aucun peuple, même l'Angleterre, a jamais fait pour diminuer sa dette publique.

Mais il faut rouvrir le Grand Livre, et si les charges actuelles de la créance de la Banque et des obligations Morgan sont lourdes,

---

n'a reçu que 882,634,000 fr. Il y a plus-value de 22,003,000 fr. sur divers articles, dont 2,019,000 fr. sur le timbre, 3,805,000 fr. sur les sucres indigènes; 4,302,000 fr. sur les droits divers, et 10,560,000 fr. sur les tabacs qui ne souffrent plus autant de la contrebande; mais la moins-value est de 48,735,000 fr. au total. Elle dépasse 1 million sur les poudres; 1 million et demi sur les postes étrangères, la stéarine et les droits de douane; 2 millions sur l'enregistrement, sur les sels, sur les allumettes; elle est d'environ 4 millions sur les sucres étrangers et sur les transports des chemins de fer; elle est de près de 10 millions sur les sucres coloniaux, et de plus de 13 millions sur les boissons.

La part des anciens impôts dans le mécompte général est de 16,315,000 fr.; celle des impôts votés sous le gouvernement de M. Thiers, de 2,972,000 fr.; celle des impôts nouveaux de 7,445,000 fr.

du moins dans quatre ou cinq ans, l'État en aurait fini avec l'une et en l'an 1906 avec les autres, et l'emprunt qu'on propose d'ouvrir sera perpétuel! Mais il coûte au moins 5 0/0 d'intérêts, et la créance de la Banque coûte cinq fois moins! Et de plus, il y a entre la Banque et l'État un contrat que l'une des deux parties n'a en aucun cas le droit de rompre seul. M. Wolowski répond, — ou plutôt répondait — que l'État a toujours le droit de se libérer, que la différence de l'intérêt à servir est peu de chose en regard des avantages et même des bénéfices qu'elle procure et enfin que le Grand-Livre peut se rouvrir quand le dernier emprunt est soldé. Il pouvait dire encore que l'amortissement, s'il fonctionnait avec régularité aurait, d'ici à 1906, en trente-deux ans, racheté et fait disparaître à 5 0/0 plus de 7 milliards et demi de capitaux d'emprunt, et que, malgré tout le mal qui a été dit de l'amortissement systématique, on ne saurait trop tôt se mettre en possession d'un instrument de richesse et de liberté d'une telle puissance.

V.

La commission du budget de 1875, en dehors du budget même, avait donc à se prononcer : 1° sur le projet du demi-décime présenté par le Gouvernement; 2° sur la proposition Wolowski; 3° sur les propositions diverses ayant pour but de dispenser l'Assemblée de voter de nouveaux impôts, et particulièrement sur celles de M. Gouin et de M. Pouyer-Quertier qui demandaient, l'un pour tout le temps à courir, l'autre pour deux années seulement, de remplacer les sommes payées par l'État aux compagnies de chemins de fer à titre de garanties d'intérêt, par des annuités. La proposition Wolowski avait été réduite par son auteur à la simple réduction à 150 millions par an du payement de 200 millions à faire à la Banque. C'est cette proposition que la commission du budget a adoptée, et M. Wolowski a été chargé du rapport destiné à faire connaître à l'Assemblée sa résolution (1). Ce que nous allons en dire n'en est guère que l'analyse.

Malgré la condamnation significative prononcée par le Conseil d'Etat sur plus d'un tiers du projet ministériel, M. Magne, qui n'avait pas d'autre conception prête et ne voulait même, comme nous l'avons dit, en avoir aucune autre, persiste à demander que l'Assemblée lui donne gain de cause. La Commission du budget est lasse, comme tout le monde, de prétentions si peu fondées et si promptes à se dérober dans les moments difficiles du débat public; elle déclare, à son tour, que la charge serait trop lourde et que le

(1) Rapport déposé le 29 juin. V. le *Journal officiel* du 3 juillet.

but même du ministre ne pourrait pas être atteint. L'impôt à outrance ne fait plus depuis longtemps partie que de l'empirisme financier. Avec cette facile et détestable manière de gouverner les finances, on fait souffrir le pays sans que le Trésor en profite en rien. La méthode des allégements raisonnés est bien autrement savante et féconde.

Tout d'abord, la moindre modification du plan ministériel était une question de portefeuille; mais, lorsqu'il a vu que la Commission du Budget ne s'y laissait plus prendre, M. Magne s'est radouci. Peu lui importe comment on le lui donnera, ce qu'il lui faut, c'est l'équilibre du budget de 1874 d'abord, et ensuite des budgets qui vont venir. Par exemple, il ne s'oppose pas à ce que la surtaxe de l'impôt sur le sel reparaisse; il avait lui-même proposé de le taxer d'un demi-décime pour avoir 16 millions; si la Commission veut procurer 10 millions au Trésor en le taxant de 3 centimes, il ne demande pas mieux. Seulement, il ne veut prendre l'initiative de nulle proposition.

Dans cette situation, la Commission n'a eu à compter que sur elle-même, et, plus vaillante que sa devancière du budget de 1874, elle a su prendre un parti et s'y tenir.

L'un des contre-projets les plus séduisants qu'elle pût examiner est celui de M. Gouin. L'idée en avait été indiquée au premier projet du budget de 1874 dû à M. Léon Say, alors ministre, auquel on doit aussi l'idée première du contre-projet Wolowski. Au lieu de payer aux compagnies de chemins de fer, à titre de garanties d'intérêts, 40 ou 45 millions qu'elles auront plus tard à rembourser, pourquoi ne pas détacher du budget cette dette temporaire correspondant à une créance future, et négocier, pour le service, des bons à terme dont le budget payerait seulement les intérêts et les frais d'amortissement? M. Magne s'y est opposé, mais la Commission, qui avait rejeté le projet ministériel par 14 voix contre 8, n'a repoussé le contre-projet Gouin qu'à la simple majorité de 11 voix contre 10. M. Magne s'est encore plus vivement prononcé contre la proposition Wolowski, quoique son auteur, abandonnant le plan complexe dont nous avons donné l'analyse, l'eût, comme nous venons de le voir, ramenée à une simple demande de réduction de 50 millions par an sur le payement à faire à la Banque. La différence entre cette manière d'alléger les charges de l'Etat et l'ancienne proposition Léon Say, repoussée par l'Assemblée à la fin de l'année dernière, c'est que M. Say ne diminuait rien du remboursement annuel de 200 millions. L'Etat les versait intégralement aux termes du contrat, mais il se procurait 50 millions, chaque année, par la voie d'un emprunt spécial. M. Wolowski demande à la Banque de

se contenter de 150 millions par an, c'est-à-dire d'accepter d'être remboursée en un temps d'un tiers plus long, et il affirme que la reprise du payement des billets de banque en espèces ne saurait souffrir de cette modification des clauses du contrat. L'année dernière, il y avait lieu d'être de l'avis de M. Say, parce que la proportion entre l'encaisse et la circulation n'était pas aussi favorable, et que l'Etat devait plus d'un milliard à la Banque. Est-ce emprunter que d'éviter un emprunt ou des impôts fâcheux et probablement sans efficacité? Est-ce violer un contrat que de demander au créancier son consentement pour en prolonger les termes, sans qu'il y perde rien? Est-ce charger l'avenir au profit du présent que de porter à cinq ans et demi la durée d'un remboursement de quatre ans, quand ce délai d'un an et demi procure le moyen de retrancher des budgets des impôts trop lourds, qui, appelés temporaires ou non, n'en disparaissent guère une fois qu'ils y sont entrés?

La réserve métallique de la Banque est presque égale aujourd'hui à la moitié des billets émis. En Angleterre, cette proportion a fait baisser le prix de l'escompte à 2 1/2 0/0. On ne peut regarder comme un danger que la Banque ait 870 millions de bons du Trésor en portefeuille, lorsque, pour 2 milliards 900 millions d'engagements de toute sorte, elle possède, non compris ces bons, 2 milliards 120 millions d'actif. En Angleterre, avec un mouvement d'opérations moitié moindre, les fonds d'Etat de l'actif de la Banque forment un capital égal à la valeur du portefeuille, des avances et de la réserve réunis.

La Banque de France ne subit donc aucun risque, et le cours forcé n'en durera pas un jour de plus, surtout si, comme on le doit espérer, la mise en équilibre du budget, par des moyens de modération, raffermit le crédit général, délivre le commerce d'inquiétude et accélère ses mouvements. Les impôts existants deviendront par là plus productifs, et rien n'empêchera l'Etat de se libérer plus vite qu'en cinq ans et demi, si les budgets réparés le lui permettent. Cette année même, il n'a plus que 40 millions à verser à la Banque sur 200; l'année prochaine, il n'est pas impossible qu'il n'ait pas à user de la faculté de réduire à 150 millions son versement annuel. Quel coup pénible pour un ministre qui a qualifié d'expédients toute proposition et tout contre-projet opposé à son plan d'impôt, que de voir une Commission du budget adopter, en définitive, cette résolution : « M. le ministre des finances est invité à négocier avec la Banque de France la réduction du remboursement annuel à une somme qui ne pourra être inférieure à 150 millions de francs, jusqu'au complet payement de la dette contractée par l'Etat vis-à-vis de la Banque. »

VI

Le débat public de la proposition Wolowski a été une grosse affaire. Ce n'était pas peu de chose que d'écarter M. Magne du ministère, et c'était, en effet, l'écarter que de rejeter son projet et de prendre un parti contraire. En aucun autre moment, la chose n'eût été possible, il faut bien le dire, mais la politique s'en est mêlée, et l'Assemblée, sans peut-être s'en rendre compte, s'est laissée aller aux défiances que les dernières tentatives du parti qui, depuis Sedan, aurait dû s'évanouir, ont partout éveillées. M. Magne n'est pas tout à fait tombé comme caractère insuffisant et comme financier sans vues d'avenir; il a été battu surtout parce que le régime impérial l'a compté parmi ses serviteurs et que le parti bonapartiste, refaisant campagne tout comme en 1848, affecte de le compter parmi ses adhérents.

La discussion a duré du 10 au 18 juillet. M. Adrien Bonnet est monté le premier à la tribune. Sa thèse est que l'Etat est engagé, que le crédit de l'Etat ne s'est relevé que parce qu'il a rempli ses engagements, qu'y manquer, c'est retirer au billet de banque sa garantie, que si le cours forcé n'a pas fait de mal en France jusqu'à présent, sans doute alors on verrait sévir les maux qu'il entraîne, et que n'éprouvât-il qu'un doute, le législateur doit s'abstenir. M. Magne va plus loin. Il rappelle que M. Thiers avait souhaité de pouvoir payer 300 millions plutôt que 200. Il plaisante les savants et les économistes qui ont fait irruption dans la Commission. Aussi est-ce la première Commission du Budget qu'on voit songer à fonder l'équilibre du Budget sur le discrédit de la Banque. Si la Banque serait en danger! Mais elle l'a été déjà, et c'est lui, le ministre des finances, qui l'a sauvée en devançant l'heure des versements de la dette de l'Etat pour 1873. La Banque serait « insensée » d'accepter une réduction; l'intérêt du public le lui défend; et, si elle y voulait consentir, le gouvernement a pour devoir de s'y opposer. Alors, ne parlons pas de la liberté de la Banque. Mais est-il vrai qu'elle ait été en danger jamais? M. Wolowski n'a pas de peine à réduire à néant cette assertion. C'est une telle assertion surtout qui est périlleuse. La Banque a toujours eu une marge d'environ 192 millions de billets. Et quels changements depuis le moment où a été dressé le contrat d'emprunt! Le billet de banque vaut de l'or, il fait prime; le change est au-dessous du pair. Il n'y a plus qu'à laisser l'industrie nationale prendre son essor. Le péril serait de la surcharger. Est-ce à 50 millions que tient le crédit public? Est-ce un an et demi de plus dans le payement qui met la créance de la Banque hors de sa portée?

Ce discours nerveux de M. Wolowski a décidé du sort de M. Magne. Mais il n'a pas, comme on pourrait le croire, décidé l'équilibre du budget. Le lendemain, M. Cottin a proposé, un peu naïvement, qu'on fît pour 60 millions d'économies; puis, M. Magne a essayé de prendre sa revanche. « La marge des billets, dit-il, n'était, le 30 octobre 1873, que de 122 millions. La Banque était donc, sinon en péril, du moins exposée à des embarras. Ce ne sera plus un établissement libre si l'Assemblée veut qu'elle renonce au bénéfice de son contrat. Et enfin, si la situation est si bonne, pourquoi ne pas voter d'impôts? La voie qu'on veut suivre est celle de la Révolution; elle mène aux 43 milliards d'assignats. » M. Magne ne s'attendait pas aux rudes coups que le plus modéré des adversaires allait lui porter aussitôt. M. Bocher, avec l'autorité qui s'attache à son nom dans ces discussions d'impôts, a pris, l'un après l'autre, tous ceux que frapperaient le demi-décime, et il a fait la preuve de l'état de fatigue où les lois récentes ont mis les contributions indirectes. Nous sommes frappés surtout de deux passages de son excellent discours. N'est-il pas juste de dire avec lui que M. Magne a des idées un peu antiques sur le crédit, sur la circulation, sur la valeur des billets de banque? Le billet de banque a pour principale raison de solidité, non pas qu'il est théoriquement solide, mais qu'il est commode et qu'on y a pris goût partout en France. Le monde a fini par marcher. On sait dans le moindre village que le crédit de l'Etat est là, derrière le billet de banque; on sait que la France ne périra pas, on a confiance, on travaille; et la plus heureuse des expériences montre ce que c'est que le cours forcé dans un grand Etat qui n'a pas faibli devant l'infortune. M. Bocher a ajouté ces mots, que nous citons textuellement: « Il y a des gens qui ne sont pas seulement des savants, des économistes, mais des hommes pratiques, expérimentés, qui, considérant l'état général des affaires dans le monde et l'état particulier de celles de la France, le classement définitif de nos emprunts, la formation et l'accroissement incessant des nouveaux capitaux qui se placent en valeurs étrangères et nous rendent créanciers des autres pays, l'état de nos exportations,... il y a, dis-je, des gens, très-expérimentés et très-instruits comme hommes d'affaires, qui pensent que la Banque, protégée seulement par la faculté du jeu de l'escompte et décidée à en user, au besoin, largement, pourrait, dès à présent, revenir au payement en numéraire. »

Si la Banque, au lieu de s'en tenir à avoir donné à M. Magne la satisfaction de prouver ce qu'il appelle son indépendance, songeait à suivre l'avis ouvert par M. Bocher, nous sommes sûrs que l'expérience, si heureusement commencée, s'achèverait plus heu-

reusement encore, et que la fortune du pays monterait d'un bond au-dessus de ce qu'elle est encore. Il faut être prudent et sage tant qu'il faut l'être, mais la hardiesse, à un certain moment des choses, est la sagesse et la prudence suprême.

Nous sommes au 13 juillet et quelques-uns crient déjà ville gagnée. Une surprise nous attendait; la proposition du décime sur le sel a reparu. En attendant que le jour vienne d'en délibérer, l'Assemblée rejette la taxe de 3 centimes sur le gaz, qu'avait proposée au mois de mars M. de Saisy, et que, en son absence, M. de Tillancourt a défendue. La discussion sur le sel a occupé toute la journée du 14. Mis au pied du mur, M. Magne se décide à demander qu'on vote cet impôt, qu'il a combattu si souvent plutôt que de « violer» le contrat de la Banque, M. Pouyer-Quertier ne lui avait pas fait; la vie douce, et, même après cette déclaration, il ne l'a pas épargné. Le scrutin secret prononce. Sur 618 votants, 256 voix adoptent la surtaxe, 362 la rejettent.

Il faut en venir au projet du Gouvernement. M. Magne, c'est notre avis, ne l'a pas défendu sans vigueur. Il ne parle plus de probité ou d'improbité financière. Il fait l'apologie des impôts, comme moyens certains de suffire aux situations difficiles, et il reprend les chiffres de M. Bocher pour établir que les nouveaux impôts n'ont pas produit les mécomptes du rendement des contributions constatés dans le premier semestre de 1874.— Mais la France, répond M. Wolowski, n'a pas 700 millions d'intérêts à payer pour les charges de la guerre; les 200 millions de la Banque ne sont pas des arrérages; ces 200 millions sont un amortissement, et cet amortissement est excessif. Même réduit à 150 millions, il dépasse tout ce qu'aucun peuple a jamais consacré à payer sa dette. La Banque n'a rien à y perdre, c'est maintenant chose démontrée, et, en tout cas, refaire un contrat entre parties, ce n'est pas le violer. M. de Plœuc croit devoir s'écrier que, si le contrat n'est pas violé, du moins « s'altérera la confiance. » C'est le commencement de ce que doit dire plus tard la Banque, dans son indépendance. Ce mot ne sauve pas M. Magne. On vote: 248 voix se prononcent pour son projet et 404 contre. Si droit qu'il se tienne, il faut bien qu'il tombe. Nous avons dit plusieurs fois en quoi nous pouvions le louer des talents dont il a fait souvent preuve, et ce qui lui manquait pour conduire, dans un temps comme celui-ci, les finances de la nouvelle République.

Nous voici au 16. Un projet presque improvisé nous est présenté. Il s'agit d'un emprunt d'un milliard, « dont l'aménagement, dit son auteur, est aussi nouveau que fécond. » L'État seul émettra des coupons de papier ou bons monétaires. Il en émet donc pour

1 milliard, à intérêt annuel de 3 0/0. Ces bons seront remboursés en dix ans, par série, contre de la rente. L'État trouve ainsi 1 milliard qui s'absorbe en dix ans dans la dette. « Vous n'avez jamais rien écouté de plus important, rien étudié de plus fécond, » poursuit M. de Douhet, et, de fait, il semble que l'on pourrait tirer parti de cette idée. Elle n'est, du reste, pas absolument neuve. M. de Douhet a dit à ses collègues : « L'économie de cet emprunt est ingénieuse, mais il est probable que, sur une première lecture inattendue, vous ne la saisirez pas suffisamment. » Ils le lui prouvent en refusant à la proposition le bénéfice de l'urgence, mais nous la retrouverons.

L'amendement de M. Gouin (obligations trentenaires pour le service des garanties d'intérêts dues aux Compagnies de chemins de fer) a été défendu par M. Gouin lui-même et par M. Pouyer-Quertier. M. Caillaux a déployé un talent véritable en le combattant. Nous sommes, pour notre part, entièrement de son avis. Sans doute, les avances que fait l'État,— il a déjà voté 316 millions et il en votera peut-être encore 300, — sont une créance de l'État sur les Compagnies, mais il y a des éventualités qui empêchent de dire juste quand le remboursement commencera. Ce sont des annuités. Il est difficile de vouloir en tirer la quintessence. Il serait plutôt permis d'escompter d'avance, si on y tient, la rentrée de la propriété même du domaine des chemins de fer. M. Bartholony en a fait le compte : en 1875, cette nue propriété compense 72 millions de dettes de l'État. M. Pouyer-Quertier prend volontiers l'avenir pour le présent, et l'incertain même n'est pas sans charme pour ce singulier genre d'esprit positif; il devait faire merveille, dans cette revendication, et il l'a fait. Peut-être ne violerait-on aucun principe, a dit M. Mathieu Bodet, en acceptant la proposition; mais la commission du budget a eu peur que l'émission d'obligations pour 40 ou 45 millions par an ne fasse tort au crédit de la rente. La coexistence des deux titres est considérée comme fâcheuse par les personnes compétentes. L'argument nous touche. Il n'a pas touché M. Thiers, pour ne citer que ce nom-là, car il a voté pour la proposition; mais elle n'a eu pour elle que 203 voix, et elle en a eu 415 contre elle.

Un dernier effort. Le 17 juillet, M. André de la Seine demande qu'on retire du compte de liquidation les 45 millions que la Banque a encore à payer à l'État, et qu'on les porte à l'actif de 1875. Le compte sera couvert par des bons du Trésor. Autant vaut la proposition de M. de Ravinel, qui suit aussitôt. Elle vaut même mieux, car M. André oubliait que c'est d'abord du budget de 1874 qu'il s'agit. M. de Ravinel demande qu'on émette pour 40 millions

de bons du Trésor au profit de 1874. L'Assemblée renvoie à la commission l'amendement de M. André, et ne prend pas en considération celui de M. de Ravinel. La raison en est qu'il ne faut recourir à la dette flottante qu'en désespoir de cause. Mais les millions de M. André ne sont pas libres; on s'en aperçoit, il retire donc son amendement le 18 juillet, dernier jour du débat, en disant que la proposition Wolowski devait être retirée de même, car on ne sait pas encore ce que le rapport général de la commission dira de la situation. — Et, ajoute une voix, il est inutile de déclarer certain d'avance un déficit qui n'est pas certain.

Nous approchons du moment décisif. M. de Plœuc parle encore de la réputation d'indépendance que la Banque perdra, si elle adhère à la réduction. Les intérêts de l'État et l'indépendance du pouvoir souverain ne sont-ils donc rien? répond M. Picard. M. Germain, toujours écouté, s'étonne que tant de bruit se fasse autour d'une proposition si simple. L'État désire faire avec la Banque ce que continuellement la clientèle des banquiers fait avec eux. Le tout est que la Banque n'en éprouve aucune gêne. Elle n'a eu, elle n'a, elle n'aura contre elle aucun embarras, grâce à l'amélioration continue des finances publiques. La République avait reçu de l'empire des budgets systématiquement en déficit; au milieu des plus grands malheurs, elle y a mis ordre. Ses seules difficultés viennent de ce qu'elle a voulu trop amortir. Ayons un gouvernement définitif, et, dans le mouvement d'activité que prendra la France, ces embarras mêmes disparaîtront.

Ici nous ne louerons plus M. Caillaux. Le budget de 1874, dit-il pour avoir le dernier mot, est de 2 milliards 600 millions. Il a besoin de 22 millions pour l'équilibre. C'est comme s'il manquait 220 francs à un particulier riche de 26,000 francs de rente pour achever son année. On peut laisser les choses en l'état où elles sont. Les bons du Trésor permettent d'attendre. Cette politique financière n'a pas assez de fierté pour nous; elle adhère de trop près au système qui, dans la politique pure, refuse à la France la reconnaissance du gouvernement même duquel sa résurrection date déjà pour l'histoire. L'Assemblée refuse de charger d'avance la dette flottante de l'équilibre des budgets; elle adopte la proposition Wolowski par 338 voix contre 335 (18 juillet).

Mais ne chantons pas victoire. Le malheur définitif de cette proposition sera d'avoir l'air de n'être née que pour donner à la Banque une occasion de prouver réellement son indépendance en donnant une leçon de sagesse financière à l'Assemblée. La politique, aussi, n'est-ellepas là pour tout compliquer? Avec la proposition semblait triompher la gauche; le centre droit aura sa revanche. Sans cela,

grands dieux ! que deviendrait donc le programme de M. de Broglie !

Le nouveau ministre, M. Bodet, négocie pendant que l'Assemblée attaque la discussion du budget de 1875. Il négocie avec les égards dus à l'indépendance de la Banque, et le 3 août il vient annoncer son refus, fondé sur « sur cette grave considération, que la mesure indiquée était préjudiciable au crédit de l'État, qu'elle était dangereuse et menaçante pour le crédit de la Banque et pour la stabilité de la confiance des citoyens. » M. de Plœuc avait déjà dit cela. On peut croire et dire que la Banque a fait preuve ici de trop d'indépendance. Elle refuse un délai pour 50 millions, parce que le commerce aura bientôt besoin de cet argent, mais elle en offre aussitôt 80, dont le commerce apparemment n'aura pas besoin. Et c'est ainsi que la combinaison la plus naturelle perd sa simplicité, et que, — à part la leçon donnée à l'Assemblée nationale, — une complication de plus pénètre dans les finances de la France.

La Commission du budget avait été d'avis elle-même de ne recourir au bénéfice de l'adoption de la proposition Wolowski que le plus modérément possible, et de tout faire pour se dispenser même d'y recourir en 1876. Que faire, maintenant? Dire, comme l'a fait M. Léon Say, rapporteur, le 4 août : « Il faut non-seulement que la Banque soit libre, mais encore que personne n'ait de doute sur l'usage qu'elle peut faire de sa liberté. La Banque a pensé, dans sa liberté, que le contrat ne devait pas être révisé. Le contrat ne sera donc pas révisé, » et applaudir, comme a applaudi l'Assemblée morigénée.

VII

Sur les 80 millions du nouveau prêt, fait à 1 0/0, comme le prêt des 1,530 millions (1 0/0 par parenthèse, n'est-ce pas beaucoup pour le prêt de simples feuilles de papier que la Banque fait fabriquer de plus, et dont la valeur est garantie par le crédit de l'État tout autant que par le sien), l'État prendra 40 millions pour aligner le budget de 1875. Les 40 autres seront employés par une loi spéciale. Leur emploi est indiqué d'avance. Selon toute apparence, ils serviront, en partie au moins, à couvrir le déficit de 1874, que M. Léon Say estime devoir être juste de cette somme. Il n'y a pas, en effet, d'impôts votés au profit des derniers mois de l'exercice courant, puisque le projet Magne et la proposition de surtaxer le sel ont succombé.

Nous n'avons pas besoin de résumer la discussion du budget de 1875. Elle a commencé le 21 juillet et a été terminée le 5 août, mais elle n'a pas duré tout le temps de l'intervalle. Les plus graves

questions politiques ont été débattues, sans être résolues, sur les heures qui lui étaient réservées.

Un épisode intéressant a signalé pourtant la première journée. Nous voulons parler des observations faites sur le régime des pensions civiles. Le budget de la marine a été aussi l'occasion d'un exposé de la situation de notre puissance navale fait pour attirer l'attention. La guerre n'a donné lieu qu'à des explications sur les raisons qui ont fait d'année en année différer la mise à exécution complète de la loi militaire. On s'attendait à voir, lors de la discussion du budget de l'instruction publique, trancher la question depuis deux ans réservée et étudiée de l'amélioration du sort des instituteurs primaires; elle est ajournée comme toutes celles qui ont quelque importance.

Deux points pourtant doivent être détachés. Après avoir minutieusement trouvé 1 million d'économie sur le projet de budget, la commission n'a pas hésité à accorder ce million au nouveau ministre des finances pour qu'il l'applique à la division des circonscriptions ambulantes des contributions indirectes. La réforme a été examinée dans le sein de la commission, dont M. Mathieu Bodet était président. On espère gagner 10, 12, 15 millions, peut-être 25 par une perception mieux entendue. On en est même presque sûr. Si cela est, les budgets prochains seront plus faciles à régler, et il n'y aura pas à s'occuper de nouveaux impôts. Tous nos compliments attendent le ministre qui, en effet, au lieu de créer des charges gênantes, saura mieux tirer parti de celles qui sont établies déjà. L'autre point, est le rejet des centimes additionnels aux contributions directes que, à l'imitation de son prédécesseur, M. Magne, avait fini par faire entrer dans son plan.

L'Assemblée a toujours eu pour système de ne pas toucher à la propriété foncière, et c'est un miracle qu'elle ait admis la proposition Lahel, qui, en commençant la révision des cultures, conduira au cadastre, et par le cadastre, à la peréquation; peut-être même à l'institution d'une nouvelle base d'impôt que la répartition. Cela s'enchaîne. « Trop de liens, a dit l'un des orateurs de la droite, nous rattachent aux populations rurales pour qu'elles ne trouvent pas ici des défenseurs. » Néanmoins c'est la gauche qui a fait rejeter les centimes, comme elle a fait rejeter la surtaxe du sel. Il faut dire que les centimes surimposés, dans l'état actuel des matrices et des rôles, et par la disproportion qui existe dans les divers départements entre le revenu et l'impôt, ont le grave inconvénient de faire contribuer les localités pauvres plus que les riches. Nous n'en disconvenons pas; nous comprenons les plaintes des députés de la Savoie, comme MM. Silva et Folliet, des Alpes,

comme M. de Ventavon, de la Corrèze, comme M. Latrade, et nous savons que l'inégalité du rapport s'élève jusqu'à la différence de 1 à 20; mais nous demanderons, avec M. Mathieu Bodet, si ces imperfections, si ces injustices mêmes ont empêché jamais de voter des centimes additionnels généraux et si la répartition des contributions indirectes est exempte elle-même d'injustices et d'imperfections, et, avec M. Léon Say, nous exprimerons le regret que les centimes n'aient pas été votés à Bordeaux. Tout le monde s'attendait alors à cette imposition, qui était, qui est encore dans la logique de la situation.

Une raison a été pour beaucoup dans la détermination prise par l'Assemblée : c'est que la commission du budget, sur l'invitation de la commission de révision des évaluations cadastrales, a inséré dans la loi de finances une disposition ordonnant que, dans la loi de finances de 1876, il sera présenté un projet de nouvelle répartition du principal de la contribution foncière entre les départements. Beaucoup n'ont rien voulu décider avant de savoir à quoi s'en tenir sur cette répartition qui peut être l'objet de réclamations nombreuses.

Jusqu'ici les essais de peréquation ont eu lieu par voie de dégrèvement. L'état des finances ne permet pas de songer à un dégrèvement, puisque c'est de centimes additionnels que le budget général a besoin. Une peréquation par répartition est un ouvrage difficile. On n'y doit pas laisser glisser d'erreurs. Aussi le ministre n'a-t-il pas promis d'être prêt. L'Assemblée a néanmoins voté la disposition additionnelle, mais les 10 centimes ont été rejetés par 319 voix contre 305. Adieu, dès lors l'équilibre de 1875, même avec les 40 millions de la Banque!

En somme, les crédits accordés au budget général sont d'un chiffre total de 2,584,452,831 francs, savoir: 1,223,199,474 francs pour la dette et les dotations; 1,094,206,608 francs pour les services généraux; 247,902,849 francs pour les frais de régie et de perception, et 19,143,900 francs pour les remboursements et non valeurs. Les voies et moyens montent à 2,588,900,624 francs parce que, sur la demande de M. Léon Say, pour ne pas régler volontairement le budget en déficit, l'Assemblée a placé aux recettes un article *Impôts à voter,* du montant de 25,440,000 francs.

Il est singulier que l'un et l'autre, au moment du vote de la loi de finances, les deux budgets de 1874 et de 1875 soient venus échouer devant un déficit de 25 millions et demi. L'échec du budget de 1875, est d'autant plus fâcheux qu'il bénéficie des 40 millions prêtés d'une manière si contournée par la Banque.

Mais nous sommes loin de crier misère pour le pays. Il est hors

de toute discussion possible que lorsqu'un budget amortit pour 200 millions de dettes, 25 ou 50 millions de déficit ne sont qu'une fiction. Seulement le temps des fictions devrait bien finir.

VIII

Un dernier chapitre achèvera l'étude.

Sur les 773,275,000 francs de ressources attribués hors budgets, au compte général de liquidation pour faire face à une même somme de dépenses, les années 1872, 1873 et 1874 ont reçu ensemble une allocation de 579,836,133 francs. Il ne reste plus de 193 millions 438,867 francs de ressources libres.

Le gouvernement a proposé d'affecter aux charges extra-budgétaires de 1875 une somme de 178,379,000 francs.

L'intérieur recevra nécessairement 29,359,000 francs pour la quatrième et avant-dernière annuité du remboursement des frais de mobilisation de la garde nationale en 1870 et 1871. La part de la guerre ne devait être d'abord que de 114,465,000 francs; mais il y a 15 millions à payer pour achever de régulariser les dépenses de l'occupation allemande, et le ministre demande 6 millions de plus pour la dotation de ses services extraordinaires. On prendra ces 6 millions sur les 8 millions et demi qui se trouvent sans emploi depuis que la reconstruction totale des Tuileries est abandonnée, provisoirement du moins. Il y a plus, le ministre prétend que la division par chapitres de son crédit ne sert à rien, parce qu'elle ne peut répondre d'avance à la réalité des besoins à satisfaire, et c'est en bloc que le gouvernement propose de lui allouer les 135,465,000 francs qu'on lui accorderait.

La marine a exposé les mêmes raisons quant aux 10 millions de son allocation.

Il devait rester ainsi 3,555,000 francs pour les travaux publics: 2,500,000 francs pour l'installation définitive de la Cour-des-Comptes dans l'aile des Tuileries qui va de la rue du Rohan au pavillon Marsan et 1,555,000 pour l'achèvement de cette aile et du pavillon lui-même. La Commission a voulu que la question de l'installation de la Cour des comptes dans l'aile droite des Tuileries fût ajournée; par compensation, elle a accordé 600,000 francs pour l'appropriation du Palais-Royal aux services qui y sont établis. La diminution de crédit est toujours de 1,400,000 francs.

La dépense n'est pas le point difficile à régler. Les ressources ne sont pas, en effet, toutes liquides. Le chiffre auquel elles peuvent monter n'est pas même absolument invariable. Si la loi du 23 mars 1874 l'a fixé à 773,275,000 francs, le nouveau projet de loi évalue à 199,504,273 francs et non à 178,379,000 francs, le reli-

quat disponible en 1875 et 1876. Ce reliquat consiste en quatre articles: 39 millions (et non 32,934,694 francs) dus par la Banque pour compléter les avances de son traité de 1870; 26 millions 701,435 francs provenant des 100 millions prélevés sur le supplément de l'emprunt de 3 milliards; 98,802,838 francs du produit des rentes de l'ancienne caisse d'amortissement et de leurs arrérages qu'il n'a pas encore été expressément décidé qu'on aliénerait, et enfin 35 millions à provenir de la vente d'immeubles appartenant à l'État. Les trois premiers articles sont entiers et 13 millions 874,727 francs pris sur le quatrième doivent fournir les ressources nécessaires à l'exercice 1875. Cette dernière somme a été diminuée des 1,400,000 francs retranchés des dépenses de 1875.

Il ne devait rester pour 1876 que les 21,125,273 francs non employés au quatrième article. Il restera 22,525,273 francs.

Voici quelles sont les affectations définitives de la loi du 4 août :

Guerre :	Approvisionnement et armement......	61.500.000
	Casernement, génie..................	24.509.000
	Subsistances militaires..............	5.000.000
	Harnachements......................	4.000.000
	Habillements........................	25.465.000
		120.465.000
	Complément des dépenses de l'occcupation allemande....................	15.000.000
		135.465.000
Marine :	Constructions navales................	8.000.000
	Artillerie...........................	2.000.000
Intérieur :	Quatrième annuité du remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée..........................	29.539.000
Travaux publics :	Réparation des bâtiments incendiés....	1.555.000
	Palais-Royal approprié au Conseil d'État.	600.000
		2.155.000
	Total général.......	176.979.000
RECETTE :	Reliquat provisoire des exercices 1870 et 1871............................	39.000.000
	Reste disponible de l'emprunt de 3 milliards............................	26.701.435
	Produit de la négociation des rentes de l'amortissement et des arrérages......	98.802.838
	Ventes d'immeubles..................	12.474.727
		179.979.000

Après quoi, nous signons sans autre observation.

PAUL BOITEAU.

LES OMNIBUS DE PARIS

AU CONSEIL MUNICIPAL.

SOMMAIRE. — Les *carrosses* à cinq sols de 1662. — Les *omnibus* de 1828. — Liberté de circulation durant un quart de siècle. — Création, en 1834, du système des *correspondances*. — Installation, en 1853, des banquettes extérieures. — *Desideratum* féminin. — Une fusion par ordre 1854-1861. — Privilége des militaires.

Le régime *anglais* et le régime *français*. — Conditions inévitables du transport en commun des personnes dans une grande ville. — Épisode libéral de l'exposition universelle de 1867.

Principes du monopole parisien. — Économie draconienne de la concession. — Première tentative d'une révision, en 1867-1869. — Seconde tentative, en 1872-1874. — Objections que soulève une imposition de cinq centimes additionnels. — L'économie politique au conseil municipal.

Si l'on ouvre le *Dictionnaire de l'Académie* au mot MONOPOLE, on trouve cette définition : « Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége », et cet exemple : « C'est une compagnie qui a obtenu le monopole de cette denrée ». Définition et exemple s'appliquent bien au service du transport en commun des personnes dans la ville de Paris, tel qu'il s'opère depuis la création, il y a près de vingt ans, de la Compagnie générale des Omnibus; en effet, elle est investie du privilége exclusif d'exploiter cette branche de trafic. Si, d'autre part, on se reporte à la classification méthodique adoptée par l'auteur de l'article MONOPOLE du *Dictionnaire de l'économie politique*, il est évident que le service des Omnibus de Paris participe à la fois de la troisième classe (*Monopoles légaux*) et de la quatrième (*Monopoles de concentration*). Ce service est, en effet, un monopole légalement établi au profit de la compagnie qui l'exploite, en vertu d'une concession directe, et il procède de la concentration des entreprises industrielles du même genre qui existaient antérieurement. M. A. Clément signale, comme un des inconvénients de la troisième classe, ce fait que l'exploitation « ne rend au public que des services beaucoup plus imparfaits que ceux qu'elle rendrait sous le stimulant d'une libre concurrence », et, comme un avantage de la quatrième classe, cet autre fait que l'exploitation « permet des réductions plus ou moins importantes dans diverses parties des frais généraux de production ». En ce qui concerne la Compagnie géné-

rale des Omnibus, l'inconvénient mérite d'être discuté de très-près, si l'avantage est incontestable. Je n'ai pas su trouver, dans la collection du *Journal des Économistes*, que la question y eût encore été examinée, et il m'a semblé qu'elle devait l'être utilement, au moins une fois, et qu'elle pouvait l'être à propos de la discussion qui a récemment occupé le Conseil municipal de Paris.

I

On connaît l'histoire du transport en commun des Français dans les villes. Du moins on peut la lire dans cette curieuse et précieuse monographie de la plus grande de ces villes (1) que poursuit incessamment M. Maxime du Camp; celui-ci n'a pas manqué, en effet, de consacrer un chapitre de son premier volume aux voitures publiques, dont il avait déjà fait l'objet d'une étude publiée dans la *Revue des deux Mondes* (2). Je me bornerai à rappeler ici que l'inauguration des *carrosses à cinq sols*, — inventés par Pascal, à qui l'industrie est, on le sait, encore redevable d'autres inventions non moins utiles, — eut lieu, le 18 mars 1662, sur trois *routes* fixées *de par le roy* et concédées, le 7 février précédent, à trois grands seigneurs. Chacune de ces trois *routes* (le Luxembourg — la porte Saint-Antoine, le Luxembourg — la pointe Saint-Eustache, la place Royale — Saint-Roch) était desservie par *sept* carrosses; chacun de ces carrosses n'avait que *six* places, plus tard il en eut *huit*. Dans son ordonnance de privilége, le grand roi dit qu'il donne aux impétrans « faculté et permission d'établir, en notre dite ville de Paris et faubourgs de Paris et autres de notre obéissance, tel nombre de carrosses qu'ils jugeront à propos et aux lieux qu'ils trouveront plus commodes, qui partiront à heures réglées pour aller continuellement d'un quartier à un autre, où chacun de ceux qui se trouveront auxdites heures ne paiera que sa place, par un prix modique ». Au bout de quinze ans, il n'était plus question de ces *carrosses à cinq sols*, qui ne reparurent plus qu'en 1828 à Paris, où ils obtinrent cette fois un succès définitif et toujours croissant; ils s'étaient, du reste, montrés d'abord à Nantes, en 1826, puis à Bordeaux, en 1827.

Ces deux réapparitions étaient dues à l'initiative du même entrepreneur, qui n'eût pas mieux demandé, après avoir heureusement tenté la fortune à Nantes, de la tenter également à Paris.

---

(1) *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie, dans la seconde moitié du XIX*e *siècle* (5 volumes déjà parus).

(2) Livraison du 15 mai 1867.

Mais ses opinions politiques l'avaient fait évincer par le préfet de police alors régnant, et il lui fallut attendre l'avénement d'un successeur, qui, donnant le pas à l'administration sur la politique, accorda, le 30 janvier 1828, l'autorisation demandée. Cent lourdes voitures, attelées de trois chevaux et n'ayant que 14 places, partirent de points déterminés et parcoururent un itinéraire prescrit par l'édilité parisienne. Bien que le public accueillît ces omnibus avec un véritable engouement, les dépenses excédaient continuellement les recettes. L'adoption de voitures moins larges, plus longues, offrant 16 places, indépendamment du strapontin présidentiel, la suppression d'un cheval et enfin la transformation du primitif carrosse à *cinq* sols en carrosse à *six* sols, par l'addition de 0 fr. 05 au prix du XVIIᵉ siècle, purent seules constituer l'entreprise en bénéfice. En même temps, par une loi inévitable, la réussite appela les rivaux, et, s'il faut en croire la légende, le favoritisme administratif se donna ample carrière dans l'octroi des concessions de lignes. Le principe de la liberté de circulation, simplement subordonnée aux nécessités de la voirie urbaine, ne pouvait évidemment venir à l'idée de personne!

En tout cas, quelque imparfaite qu'elle fût, cette concurrence, —il n'est point inutile d'en montrer les bienfaits sur le terrain même où l'on affecte de les nier, — enfanta successivement ces carrosses à six sols qui, par exemple, avaient nom ***Batignollaises***, ***Béarnaises***, ***Citadines***, ***Constantines***, ***Dames-Blanches***, ***Dames-Réunies***, ***Écossaises***, ***Excellentes***, ***Favorites***, ***Gazelles***, ***Hirondelles***, ***Parisiennes***, ***Tricycles***, et qu'on peut, sans être un vieillard, avoir vus en circulation dans Paris, puisqu'en 1854 une douzaine de ces entreprises existait encore, exploitant 25 lignes, avec 329 omnibus, et transportant alors 35 millions de voyageurs dans l'année (1). « Leur situation était prospère, dit le rapporteur du Conseil municipal de 1874, mais leur avenir était précaire, car il ne reposait que sur une tolérance de l'administration. » Réflexion bien française, à coup sûr,

(1) Le nombre des lignes est resté de 25 jusqu'en 1860, où il a été porté à 31, en même temps qu'il y avait allongement des anciennes lignes; depuis 1867, il y a 32 lignes d'omnibus à Paris.

La progression du maximum quotidien des voitures en service et du nombre annuel de millions de voyageurs transportés est la suivante:

1855, 347 *o*, 40 *v*. — 1856, 348 *o*, 45 *v*. — 1857, 379 *o*, 55 *v*. — 1858, 410 *o*, 61 *v*. — 1859, 420 *o*, 66 *v*. — 1860, 448 *o*, 67 *v*. — 1861, 515 *o*, 76 *v*. — 1862, 540 *o*, 82 *v*. — 1863, 544 *o*, 89 *v*. — 1864, 575 *o*, 93 *v*. — 1865, 664 *o*, 101 *v*. — 1866, 664 *o*. 107 *v*. — 1869, 116 *v*. — 1870, 105 *v*. — 1871, 77 *v*. — 1873, 665 *o*. 111 *v*.

— car il ne vient point à l'idée de celui qui la fait d'ajouter que le régime de la tolérance administrative n'était pas absolument inévitable, attendu, encore une fois, qu'il suffisait à l'administration de réglementer les services de transport des personnes en commun, suivant les strictes exigences de la viabilité publique, et de subordonner la suppression d'un de ces services à la seule inexécution des conditions essentielles. Sans doute, l'administration se serait bien reconnu le droit de le faire, puisqu'elle s'est reconnu celui de remplacer, à dater du 1er juin 1854, cette tolérance par une concession trentenaire accordée à tous les entrepreneurs existants, « sous la condition » — qu'il est permis de trouver bizarre, — « qu'à bref délai, ils fusionneraient pour constituer une seule compagnie ». On a ainsi l'explication de cette phrase du compte rendu, le 30 mars 1869, à l'assemblée générale des actionnaires des Omnibus : « La société anonyme a été fondée, vous le savez, par la fusion des diverses entreprises qui existaient avant 1855, fusion *ordonnée* par l'autorité municipale ». L'année précédente, cette mesure avait été ainsi commentée, dans une réunion semblable : « L'autorité municipale, éclairée par l'expérience de ce qui existait à Paris avant 1854, sous le régime des concessions morcelées, ainsi que par l'expérience de ce qui existe à Londres et dans d'autres villes, sous le régime de la concurrence, a jugé que le régime de la concession unique résoudrait plus sûrement le problème qui consiste à répartir entre tous les quartiers de la capitale, dans les proportions reconnues utiles pour la population et moyennant le tarif le plus bas, les avantages du transport en omnibus. » (Compte-rendu du 31 mars 1868, — demande soumise à la Ville pour le tarif des places d'impériales.)

Il me semble que, d'après le peu que j'ai eu à en dire, l'expérience du régime des concessions morcelées n'était pas de nature à justifier, à elle seule, la substitution à ce régime de celui de la concession unique ; qu'au lieu de proclamer que l'augmentation du nombre des lignes, de la longueur des parcours, du service des correspondances, est le résultat de la fusion, il serait plus exact de constater tout bonnement que la diminution n'en a point été la conséquence ; qu'enfin les termes dans lesquels le problème de répartition des omnibus parisiens est posé ne sont point à l'abri de toute controverse (j'aurai l'occasion de revenir sur cette observation).

On voit, dans les considérants de la délibération dernière (28 décembre 1860) du Conseil municipal sur le traité de fusion approuvé, le 26 février 1861, par le préfet de la Seine, « que ce traité a eu principalement en vue de satisfaire, par un service régulier, à tous les

besoins de la capitale agrandie, tout en réservant à l'administration le droit d'exiger ultérieurement des concessionnaires les modifications et les développements dont l'expérience et l'avenir pourraient révéler l'utilité;

« Que l'organisation d'un service public de cette nature exige l'avance de capitaux considérables et qu'il est de toute nécessité que le traité soit de longue durée, de manière à répartir la charge de l'amortissement du capital engagé sur un nombre d'années suffisant pour permettre de modérer autant que possible le prix de transport à exiger du public;

« Que le traité a été consenti pour une durée semi-séculaire; mais que, les charges comme les produits étant soumis à de nombreuses éventualités, la prudence commande de réserver à la Ville, dans l'avenir, la faculté de rectifier les bases du contrat, si des circonstances, dont aucun calcul ne peut faire évaluer l'importance, venaient à en modifier les éléments constitutifs;

« Qu'il était naturel d'appliquer au traité le principe conservateur admis par l'État vis-à-vis des compagnies des chemins de fer, et par la ville de Paris elle-même vis-à-vis de la compagnie du gaz, c'est-à-dire le partage des bénéfices annuels entre la compagnie des omnibus et la ville, au-dessus d'un certain chiffre; que l'administration municipale a eu en vue, avant toutes choses, d'avoir entre les mains un puissant moyen d'action.......; que, dans le dernier traité conclu avec la compagnie du gaz, l'expérience a déjà fourni la preuve de l'efficacité d'une semblable réserve et de l'usage utile qu'on en pouvait faire; que ce partage des bénéfices, conséquence de l'état prospère d'une industrie dont les progrès se lient intimement à ceux de la capitale, ne serait qu'une équitable rémunération des sacrifices de toute nature que s'impose la ville et qui, en attirant à Paris de nombreux étrangers, augmentent nécessairement l'affluence des personnes transportées par les omnibus;

« Que l'intérêt du public, aussi bien que des motifs d'ordre supérieur, exigent que la compagnie maintienne, dans Paris même et sous la main de l'autorité, ses magasins de fourrages, ses écuries et remises, ses chevaux et voitures; qu'à la vérité, cette stipulation s'oppose à ce que la compagnie puisse affranchir aucun de ses établissements du régime de l'octroi de Paris; mais qu'il est d'autant plus naturel qu'elle en supporte les charges, qu'elle est une entreprise essentiellement parisienne, qui puise dans la ville même tous ses éléments de prospérité; »

Que les dispositions organiques du traité sont « les seules qui permettent à la ville, sans l'exposer à des sacrifices regrettables pour l'avenir, de faire jouir la population entière de Paris, dans le

présent, des avantages d'un procédé de circulation qui lui devient de plus en plus nécessaire et commode. »

C'est l'État-providence, cher aux socialistes d'en haut ou d'en bas, se chargeant spontanément de la meilleure satisfaction des besoins du public : s'attribuant une immixtion dont nous verrons le caractère excessif, dans la gestion des intérêts de ce public ; stipulant une participation aux bénéfices du concessionnaire auquel il délègue, sous son contrôle, le soin de ces intérêts ; se réservant explicitement enfin de réviser au besoin les conditions de la concession, pendant que, de son côté, le concessionnaire, confiant dans la confusion générale qu'engendre fatalement un tel état de choses, se réserve implicitement de solliciter, au premier moment propice, la révision de sa constitution. Cette dernière hypothèse a, dans l'espèce, trop peu tardé à se réaliser. En 1861, « la ville a concédé à la Société générale des Omnibus, jusqu'au 31 mai 1910, le droit exclusif de faire circuler, avec faculté de stationnement sur la voie publique, dans l'enceinte de Paris et conformément aux règlements, les voitures dites *Omnibus*, employées au transport en commun des personnes. » (Article 1er du traité de concession, — dont les articles principaux seront aussi textuellement reproduits.) Dès la fin de 1867, la compagnie demandait à la Ville la révision du contrat dans le sens d'une augmentation partielle du prix des places, c'est-à-dire précisément une modification de la condition élémentaire à laquelle on doit avoir le plus réfléchi, de part et d'autre, et qui a plus particulièrement appelé l'attention du gros public, peu apte à se reconnaître dans le dédale des autres clauses contractuelles.

II

Avant d'aborder cette révision toujours projetée, il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails sur le monopole très-loyalement et très-intelligemment exploité par la Compagnie des Omnibus. Quant aux faits et aux chiffres, nous n'aurions que la peine de les puiser notamment dans une substantielle petite brochure publiée, en 1868, par M. C. Lavollée (1), et nous ne saurions trop en recommander la lecture à quiconque serait curieux de connaître à fond le mécanisme complexe de l'organisation de ce grand service d'utilité générale. On y trouvera tout ce qu'il est désirable de savoir sur « les procédés, les exigences et les ressources de l'exploitation dans les deux capitales » de la France et de l'Angleterre.

(1) *Les omnibus à Paris et à Londres*, par un administrateur de la Compagnie générale des omnibus de Paris.

cun, dans toutes les directions, à toute heure; » mais je regrette que ladite association coopérative soit formée par voie d'autorité, à cause des inconvénients sociaux du principe. Il y a bien d'autres détails de la vie matérielle auxquels ce raisonnement pourrait s'appliquer, avec plus d'utilité, et je crois qu'il serait périlleux d'entrer dans une telle voie, tandis qu'il serait prudent à tous égards de maintenir toutes les industries dans la voie salutaire de la liberté, malgré les inconvénients de détail qu'elle peut présenter en apparence.

« L'idée de n'accorder l'exploitation des bonnes lignes d'omnibus qu'à la condition que les mauvaises seront desservies, tel est, — s'est écrié M. Vautrain au conseil municipal, — l'excellent principe adopté à Paris et qui fait de la Compagnie des omnibus une sorte d'institution municipale! 17 lignes seulement, sur 32, font leurs frais. » En effet, il y a une inégalité considérable entre les recettes des diverses lignes pour une même année. Le trafic de 1866, — qui est, comme on l'a pu remarquer (p. 348, note), à peu près le même qu'en 1873, — donnait les résultats suivants. Les deux meilleures lignes avaient produit, l'une (Madeleine—Bastille), 1,741,076 fr. 80, et l'autre (Odéon—Batignolles) 1,047,230 fr. 27; les deux plus mauvaises étaient celles de Passy—Palais-Royal (368,915 fr. 43) et de Charonne—Place-d'Italie (344,262 fr. 21). La recette de la ligne moyenne ne se montait qu'à 641,561 fr. 77 et correspondait à un transport quotidien de 447 voyageurs. L'existence de 15 lignes en perte, malgré le temps écoulé depuis leur mise en service, justifie la Compagnie de la résistance qu'elle apporte maintenant à toute création de nouvelles lignes.

Une ligne desservie par 20 voitures représente un capital administrativement évalué, en 1869, à 1,000,000 de francs, et, en 1874, à 800,000 francs, c'est-à-dire exige annuellement 50,000 francs pour intérêts et amortissement; la perte quotidienne peut expérimentalement être fixée à 30 francs par voiture, d'où un déficit annuel de 22,000 francs pour la ligne; celle-ci coûterait donc annuellement 72,000 francs à la Compagnie, qui oppose cette objection, économiquement irréfutable, aux réclamations incessantes du public, demandant l'établissement de lignes nouvelles dans les arrondissements annexés à la ville en 1860. Le développement du service des lignes anciennes rencontre également la même résistance, par des motifs du même ordre. Nous verrons tout à l'heure ce que vaut l'objection au point de vue légal, auquel nous devons nous placer de toute nécessité, pour ne négliger aucun des éléments du monopole des omnibus. En ce moment, constatons seulement qu'il ne manque pas de défenseurs au sein du conseil municipal. « Les in-

point les frais de l'entreprise, oblige même souvent à produire à perte et qui limite le prix de vente! » — Nous aurons occasion de voir en quoi consiste cet ensemble de servitudes, que je n'hésite pas à déclarer excessif, mais qui n'en est pas moins l'affirmation du monopole, attendu que le caractère essentiel de celui-ci, dans toute nation civilisée, est d'être réglementé, notamment quant au prix de vente; relativement aux deux autres points, ils constituent précisément deux gros griefs contre la « concession privilégiée », laquelle je trouve, en outre, inutile à tous égards. C'est cette exploitation « au gré de l'autorité, c'est-à-dire dans l'intérêt du public », que je critique, parce que je trouve infiniment regrettable ce rôle de l'autorité, prenant soin, dans une matière industrielle, de l'intérêt du public. « A Paris, c'est en réalité la population elle-même qui, par la voix de l'autorité, tantôt d'accord avec l'intérêt de l'entreprise, tantôt contre l'intérêt de celle-ci, décide le nombre des voitures en service. — C'est la ville elle-même qui gouverne ce privilége et qui l'exploite au mieux des intérêts de la population parisienne ». Eh bien! je préférerais infiniment, pour le progrès de nos mœurs économiques, que ce conflit d'intérêts fût tranché par la population elle-même sans aucun intermédiaire, c'est-à-dire à l'aide du régime pur et simple de la concurrence.

« Mais ce qui est encore plus important, — lit-on aussi dans la brochure dont j'essaie de donner une analyse exacte, — c'est que le régime de la concession privilégiée procure au public, et pour le même prix, des lignes d'omnibus qui, sous le régime de la concurrence, ne seraient point exploitées ou ne le seraient que moyennant des tarifs beaucoup plus élevés.— Avant 1855, les entreprises ne sollicitaient que les parcours qui leur paraissaient devoir être fructueux. Dès lors, nombre de parcours et de quartiers étaient privés d'omnibus, l'autorité ayant qualité seulement pour accorder ou repousser les demandes de lignes, mais n'ayant pas droit d'imposer une ligne quelconque. Il y avait donc excès d'omnibus sur certains points, absence complète sur beaucoup d'autres points.» Je sens toute la force de cet argument, au point de vue politique, et je ne doute pas que ce système des compensations ait un grand succès auprès du public. La force économique de l'argument me paraît plus contestable : quelque bonne opinion que j'aie de mes concitoyens parisiens, je ne crois pas leur faire injure en supposant que chacun pense d'abord à soi et se soucie médiocrement qu'autrui puisse aller en omnibus. Je veux bien me représenter « tous les habitants de Paris réunis en une sorte d'association coopérative pour organiser un mode de transport le plus étendu, le plus économique qu'il est possible, au profit de tous et de cha-

billets de correspondance. Mais la Commission du conseil municipal de 1874 l'a repoussée; supposant que le cinquième de la clientèle, spécialement composé d'ouvrières, ferait défaut, elle évalue, d'ailleurs, à 600,000 francs le supplément de recettes à provenir de ce chef.

Le cadre de cette étude ne se prête point à une nomenclature des progrès incessants que la Compagnie des omnibus, il est juste de le reconnaître, fait faire à son industrie. Je ne saurais cependant passer sous silence l'une des plus grandes améliorations que l'entreprise ait apportées à son matériel : je veux parler de l'installation, en 1853, des *impériales* sur les voitures. Le véhicule a été raccourci et n'a plus offert à l'intérieur, au lieu des 17 places, que 14; mais, en outre, il a offert à l'extérieur 10, 12 et même, sur les lignes sensiblement horizontales, 14 places; de telle sorte que le nombre total des voyageurs transportables à la fois par le véhicule attelé de deux chevaux s'est trouvé de 24, 26 et même 28. Sans doute, le prix de la place d'extérieur est moitié de celui de la place d'intérieur; néanmoins, cette modification de l'omnibus a été finalement une source de bénéfices pour la Compagnie; car il n'est point exact de considérer isolément les voyageurs d'impériale, comme l'a fait le préfet de la Seine, — trouvant inique, à propos des abris, l'exigence d'un « nouveau sacrifice en faveur d'une catégorie de voyageurs dont le transport est déjà très-onéreux pour la Compagnie. » Quoi qu'il en soit, cette modification a constitué un sérieux avantage pour le public, dont la partie masculine a eu à sa disposition un plus grand nombre de places et les a eues à un prix réduit. On peut évaluer à 45 millions environ le nombre annuel des voyageurs du sexe fort qui se servent actuellement de ces places d'impériale, au nombre quotidien de 1,600, équivalant à un supplément de 45 voitures.

La partie féminine a nécessairement aussi bénéficié indirectement de cette amélioration, mais cela ne lui suffirait point, à en croire la teneur d'une pétition qui vient d'être adressée au Conseil municipal. Les pétitionnaires se plaignent que les hommes soient reçus à l'intérieur dans les mêmes conditions que les femmes et les enfants; que les militaires, en vertu de leur privilége de payer le même prix à l'intérieur qu'à l'extérieur, se gardent bien de monter en haut quand ils peuvent rester en bas. « De là, pour les femmes, beaucoup plus grande insuffisance de places, surtout aux heures où l'ouvrière, l'épouse, la mère de famille, se rendent à l'atelier ou rentrent le soir à la maison, pour y vaquer aux soins du ménage. » Elles doivent payer invariablement le maximum pour les trajets directs et, dans l'usage des correspondances, elles n'ont pas la

ressource des hommes, qui, en cas d'absence de places d'intérieur, peuvent monter à l'extérieur. « Cette organisation, qui protége si ouvertement les forts au détriment des faibles, est assez injuste pour mettre nos mœurs en discrédit près des étrangers, qui s'étonnent de voir combien nous sommes déchus de l'urbanité française. La libre concurrence aurait établi, depuis longtemps déjà, des voitures disposées de manière à donner *à prix égal des droits égaux*, sans acception d'âge, de sexe ou de profession. En admettant même que les besoins de la circulation parisienne nécessitent le monopole actuel, rien n'empêche d'organiser les voitures de manière à faire respecter le droit commun. »

Très-certainement, la pétition que je viens de résumer textuellement a été inspirée par une femme et mérite d'être lue avec déférence; mais je doute qu'elle puisse être prise en considération. Les lois de l'économie politique sont inexorables et ne sacrifient que trop souvent les faibles aux forts. Elles admettent bien difficilement la distinction des hommes et des femmes en pareille matière.

Dans cet article, qui n'est qu'un plaidoyer en faveur de la libre concurrence, je me crois obligé d'avouer qu'elle ne donnerait aux pétitionnaires que la satisfaction d'une suppression du privilége indéfendable des militaires. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler que, lorsqu'en 1662, les entrepreneurs privilégiés des *carrosses à cinq sols* provoquaient les sympathies sonnantes du public, ils lui disaient : « On fait aussi savoir que, par l'arrêt de vérification du Parlement, défenses sont faites à tous *soldats*, pages, laquais et tous autres gens de livrée, manœuvres et gens de bas, d'y entrer, pour la plus grande commodité et liberté des *bourgeois.* » Que les temps sont changés! Avant que deux siècles soient écoulés, les *soldats*, loin d'être tenus à l'écart, jouiront d'un tarif de faveur dans les « carrosses à six sols », pour la plus grande incommodité des *bourgeois.* « Juste retour, messieurs, des choses d'ici-bas! »

L'ancienne « urbanité française » n'existe plus depuis bien des années, aussi bien pour nous que pour l'étranger, qu'à l'état de légende; il est du moins bien permis de le craindre, à en juger, même à travers les colonnes du *Journal officiel*, par le retour trop fréquent, à l'Assemblée nationale, de colloques dont la forme n'est pas excusée par la violence inquiétante des passions politiques, où les divers partis n'ont absolument rien à s'envier mutuellement et qui contribuent certainement à discréditer, dans le public, le gouvernement parlementaire. Enfin, quant à une installation des voitures qui faciliterait au sexe faible l'usage des places d'impériale, elle se heurterait vraisemblablement à l'une des objections fondamentales qu'a pro-

voquées une proposition du même ordre, repoussée par le Conseil municipal au mois d'avril dernier.

Je veux parler de l'établissement d'abris, fixes ou mobiles, pour protéger les voyageurs de banquette contre les intempéries atmosphériques, *desideratum* que M. Clémenceau a énergiquement, mais vainement soutenu. L'augmentation du poids des véhicules, déjà très-lourds, — qui résulterait nécessairement aussi de l'addition d'escaliers permettant aux femmes une ascension convenable sur les banquettes extérieures,— paraît avoir été l'argument décisif de la commission d'abord et du Conseil ensuite, pour rejeter absolument l'idée d'une couverture des impériales. La difficulté du passage des voitures couvertes dans un très-grand nombre de rues a aussi été invoquée par le directeur des travaux de la ville.

Au point de vue des améliorations du matériel, la Compagnie des omnibus n'encourt aucune critique et même mérite des éloges. Il suffit d'avoir des yeux pour être convaincu de la beauté de sa cavalerie et de la sollicitude éclairée avec laquelle celle-ci est traitée. Son personnel ne laisse généralement non plus rien à désirer et elle remplit consciencieusement, vis-à-vis de lui, tous les devoirs d'assistance qui incombent aux grandes sociétés industrielles. C'est au concessionnaire seul que je m'attaque, à cause des termes de son acte de concession et de la persistance avec laquelle il en poursuit la révision.

Le 10 décembre 1872, la Compagnie, recommençant indirectement sa tentative de 1867, écrit au préfet de la Seine pour demander un remaniement du réseau des lignes d'omnibus. Elle rappelle que ce remaniement avait précédemment été étudié et ajoute qu'il allait être rendu indispensable par la création des tramways (1). L'administration avait pensé à augmenter le nombre des lignes et à diminuer le parcours de chacune d'elles, ce qui les rendait plus économiquement exploitables. Ces conditions n'aggravent pas la situation « déjà si difficile de la Compagnie », elle les accepte et propose la substitution, au réseau actuel de 32 lignes, ayant ensemble un développement de 205 kilomètres et en moyenne une longueur de 6 kil. 400 (2), d'un nouveau réseau de

(1) On sait que les concessions de deux grands réseaux de tramways parisiens ont récemment été faites à une compagnie et à la Société des omnibus. Le conseil municipal a justement pensé qu'il convenait, dans l'incertitude des résultats que doit produire la mise en exploitation de ces voies ferrées à traction de chevaux, d'attendre simplement que l'expérience eût prononcé.

(2) La plus longue ligne (Louvre — Courbevoie) a 7 k. 850; la plus courte (Belleville—Place des Victoires) 3 k. 300.

58 lignes (dont 22 tramways), offrant une longueur totale de 258 kilomètres, ce qui donne une ligne moyenne de 4 kil.400 : ainsi le public aurait tout à la fois plus de directions à parcourir et plus de places à remplir.

Le 11 février 1873, le préfet, en transmettant la demande de la Compagnie au Conseil municipal, donne son adhésion à cette proposition; pour lui, c'est le moyen d'échapper à l'alternative d'une augmentation de tarifs ou d'une résolution de contrat onéreuse à bien des égards. » Le directeur des travaux de la Ville, dans son avis, ne met point en doute le principe d'une amélioration de situation à accorder à la Compagnie. Ce que le Conseil municipal aura tout d'abord à examiner, c'est « ce qui serait moins onéreux, pour le public, d'une augmentation du prix des places ou d'une diminution de longueur des lignes. » On remarquera que le remaniement du tarif semble introduit par l'administration et non par la Compagnie des omnibus.

C'est le 28 mars 1874 seulement qu'une commission, dont le rapporteur était M. Dupuy, a remis son rapport; elle l'a terminé en se posant les questions suivantes et y répondant plus ou moins brièvement.

« 1° Le service des omnibus doit-il être maintenu dans les conditions actuelles ? » — Tout en offrant une excellente organisation, fruit d'une longue expérience, ce service peut évidemment être amélioré encore, dans quelques détails dont l'examen ne pourrait trouver place dans une étude du genre de celle-ci. Tels sont notamment, outre les changements d'itinéraires, les prolongements de quelques lignes, les créations de lignes nouvelles, la fréquence des départs sur des lignes actuelles qui sont parfois inabordables : à ce dernier point de vue, la commission se refuse à proposer, pour les dimanches et jours de fête, une augmentation du nombre de voitures, qui impliquerait l'existence coûteuse d'un matériel sans emploi durant les jours non fériés.

« 2° La Compagnie est-elle en état de pourvoir à ces améliorations? » — Non, dit la commission, attendu qu'elles exigeraient la disponibilité d'un nouveau capital de 7,000,000 francs, dont il ne serait pas juste d'obliger la Compagnie des omnibus à augmenter son capital social.

« 3° La Ville, sans tenir compte de la situation de la Compagnie, doit-elle exiger les modifications précitées et notamment la création des lignes nouvelles? » — C'est là une question de principe à laquelle je dois consacrer un chapitre spécial, parce qu'il renfermera toutes les considérations propres à donner une idée

des conditions singulières dans lesquelles a été concédé le monopole des omnibus.

« 4° Sous quelle forme conviendrait-il de venir en aide à la Compagnie, si le Conseil se résolvait à le faire? » — Le remaniement du réseau, par raccourcissement des lignes, est repoussé par la commission, comme étant de nature surtout à jeter de la perturbation dans les habitudes du public. — Quant à l'élévation des tarifs (qui, même réduite unanimement à l'augmentation de 0 fr. 05 pour les places d'impériale, constitue la grosse question pratique), elle mérite également un chapitre spécial, qui complétera utilement l'étude économique du monopole des omnibus parisiens.

IV

Il est, dans le traité passé entre la ville de Paris et l'entreprise générale des omnibus, deux articles qui doivent particulièrement appeler notre attention, à cause du point de vue où nous place principalement cette étude, ce sont les articles 6 et 7, ainsi conçus:

« *Art.* 6. — A partir du 1er janvier 1861, le service de la Société s'effectuera suivant les indications contenues au tableau annexé au présent traité. Mais le préfet de la Seine,—après s'est concerté avec le préfet de police, après avoir consulté le Conseil municipal et entendu la Société dans ses observations,—aura la faculté de modifier la direction des lignes, les points de stationnement sur la voie publique, le nombre des voitures affectées à chaque ligne, les intervalles entre les départs des voitures, la durée du trajet et le service des correspondances, et d'ordonner la création de nouvelles lignes ou l'établissement de nouvelles correspondances. La Société devra se conformer aux réquisitions qui lui seront adressées, dans le délai qui lui sera fixé.

« La Société pourra être requise, dans la même forme, d'établir des services spéciaux aux tarifs (*habituels*), soit à la sortie des théâtres, soit les dimanches et jours de fête, et d'organiser d'autres services spéciaux à 0 fr. 15, tant à l'intérieur que sur les banquettes d'impériale, entre les points qui lui seront indiqués et dans les conditions qui lui seront déterminées.

« *Art.* 7. — Les voitures seront conformes au modèle actuel... Néanmoins le préfet de la Seine, après s'être concerté avec le préfet de police et avoir entendu la Société, pourra:

« 1° Prescrire toutes les améliorations dont elles seront reconnues susceptibles, dans l'intérêt des voyageurs, et fixer le délai dans lequel ces améliorations devront être réalisées;

« 2° Imposer à la Société, soit par forme d'essai, soit définitivement, l'emploi de tout nouveau mode de locomotion qui pourrait se produire et serait reconnu présenter des avantages.

« Si l'adoption d'un système nouveau avait pour résultat un accroissement notable dans les produits nets de l'exploitation, la Société serait obligée de faire participer le public et la ville de Paris à ces avantages, au moyen d'un abaissement du tarif ou d'une augmentation de la redevance stipulée en faveur de la Ville.

« Le préfet de la Seine, — après avoir pris l'avis du préfet de police et après délibération du Conseil municipal, la Société préalablement entendue, — déterminera l'époque où il y aurait lieu à l'application du paragraphe précédent, et fixera les avantages dont le public et la Ville devraient profiter, le tout sauf approbation de l'autorité compétente. »

La déchéance, on le pressent, est la sanction pénale théoriquement attribuée à ces dispositions draconiennes. Aux termes de l'article 8, § 4, « la concession pourrait être retirée, un mois après une mise en demeure administrative, dans le cas où la Société ne déférerait pas aux réquisitions faites en vertu du présent traité »; aux termes de l'article 9, « en cas de retrait de la concession dans les cas prévus, la Société s'engage à céder, soit à la Ville, soit au nouveau concessionnaire, tout son matériel d'exploitation, à dire d'experts et sans indemnité. »

Je ne crois pas, du moment où je mets les textes sous les yeux du lecteur, encourir le reproche d'exagération de langage, parce que j'ai qualifié de « draconiennes » les prescriptions qui viennent d'être énumérées. Ne peuvent-elles pas être résumées dans cette brève formule: l'administration municipale réglera souverainement tous les détails du service des omnibus? Il est vraiment permis de se demander si la Compagnie a suffisamment réfléchi, quand elle a accepté cette clause de son contrat. Sans doute, le monopole appelle la réglementation; mais la prudence du concessionnaire ne lui permettait pas de se mettre ainsi, jusqu'au 31 mai 1910, au pouvoir discrétionnaire de l'administration, dans un pays voué aux révolutions périodiques. La Compagnie des omnibus parisiens a réellement eu trop confiance dans la stabilité de l'administration municipale avec laquelle elle traitait, dans la conservation de l'esprit qui animait les représentants de la ville de Paris en 1861. D'ailleurs, qui ne se rappelle ce qui s'est passé lors de l'exposition universelle de 1867? La Compagnie avait été invitée, en tant que de besoin, à prendre ses mesures pour faire face à toutes les exigences d'une circulation qui devait nécessairement être excessive. Elle le fit et on voit la trace des déceptions qu'elle a

éprouvées, dans le Rapport du conseil d'administration lu, le 31 mars 1868, à l'assemblée générale des actionnaires :

« L'année 1867 n'a point eu, pour notre entreprise, les résultats favorables que semblait promettre l'abondance des voyageurs à transporter pendant la période de l'Exposition universelle... Nous avons dû, en exécution de notre cahier des charges, organiser des services spéciaux dont les frais n'ont point été couverts par un accroissement correspondant de recettes. » Sans doute, en 1867, les 31 lignes anciennes du réseau ont produit 22,147,479 fr. 78, soit 2,259,054 fr. 92 de plus qu'en 1866; sans doute, le nombre des voyageurs a été de 118,317,372, soit 11,105,298 de plus qu'en 1866; sans doute, la recette moyenne par journée de voiture a été de 88 fr. 68, soit 2 fr. 64 de plus qu'en 1866; sans doute enfin, chaque voiture a transporté quotidiennement en moyenne 459 voyageurs, soit 12 de plus qu'en 1866. Mais ce ne sont pas seulement les recettes qu'il faut considérer, « et c'est malheureusement le seul fait qui frappe le public, » il faut également considérer les dépenses correspondantes. Elles ont été de 21,608,522 fr. 43, soit 2,820,377 fr. 87 de plus qu'en 1866; la dépense moyenne, par journée de voiture, a été de 82 fr. 61, soit 3 fr. 78 de plus qu'en 1866 (1). Cet exercice, on doit ne pas le perdre de vue, avait déjà été grevé des premières charges de l'organisation des services de l'exposition universelle; 24 des 31 lignes anciennes ont reçu des suppléments de voitures. Une dernière et nouvelle ligne (*Madeleine-Exposition*) a été créée; un service spécial, ayant pour point de départ le palais de l'Exposition et facilitant le retour des visiteurs en trois points de Paris, a été organisé (avec 30 voitures) de quatre heures à sept heures du soir. « Au moment où, sur les instances de la Commission municipale, nous venions de mettre en circulation ces 30 voitures supplémentaires, la voie publique était envahie par un grand nombre de tapissières. Cette concurrence, faite à l'ensemble de nos services sur le Champ-de-Mars, nous a causé nécessairement un grave préjudice, au sujet duquel nous sommes en réclamation auprès de M. le préfet de la Seine. Ces sacrifices, auxquels nous a assujettis notre cahier des charges, donnent en même temps la mesure du service que nous avons rendu au public et à l'Exposition. Pendant sept mois, dans une portion notable de nos voitures, le public a été transporté à un tarif inférieur au prix de revient, surtout à celui de toutes les autres voitures qui ont

(1) Le chiffre correspondant de 1873 est 83 fr. 47, supérieur de 4 fr. 65 à celui de 1866 ; le trafic étant le même à peu près, la tendance à l'augmentation de dépenses persiste.

desservi l'Exposition, en concurrence avec nos omnibus, surtout si l'on compare ce tarif avec les prix arbitraires de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 que percevaient les tapissières; le public a donc, par nos tarifs de 0 fr. 30 et 0 fr. 15, réalisé une économie très-considérable. » *Arbitraires* est évidemment synonyme de *non réglementés*, car le public ne payait ces prix que parce qu'ils mesuraient pour lui l'utilité du service rendu. Mais que s'était-il donc passé quand ce moment fut venu? C'est qu'il avait plu à l'empereur de procéder à une expérience dont les résultats ne sauraient ici trop être mis en lumière, c'est-à-dire de laisser la plus entière liberté de circulation des voitures aux abords du Champ-de-Mars. La Compagnie peut seule dire combien, soutenue cependant par la préfecture de police, elle a eu de peine à ne point être reléguée tout à fait à l'écart et à obtenir la petite part qui lui a été faite. A coup sûr, elle était en droit de se plaindre amèrement; mais que vouliez-vous qu'elle fît contre un adversaire armé du terrible article 6? Qu'elle se tût! C'est ce qu'elle fit, sachant bien qu'une indemnité ne pouvait lui être contentieusement ou amiablement payée par l'administration, qui avait le droit de modifier la direction des lignes anciennes et le nombre des voitures affectées à chacune d'elles, d'ordonner la création de nouvelles lignes, en un mot de ruiner légalement l'entreprise, pour peu que l'envie en prît à l'omnipotente préfecture et que la malveillance administrative s'en mêlât. Bref, elle n'agit pas mal et je ne serais point étonné que le germe des 5 centimes additionnels, toujours menaçants, ne fût une conséquence, par voie de représailles, de l'incident que je viens de rappeler. En effet, après avoir énuméré avec soin les faits de l'Exposition universelle, le conseil d'administration disait en terminant, le 31 mars 1868 : « Il n'est pas indifférent que ces faits soient bien constatés, ils doivent avoir leur influence sur l'appréciation de la demande que nous avons formée pour l'augmentation partielle de notre tarif. »

J'avais, du reste, un autre motif de parler de l'incident; je voulais insister sur l'innocuité à tous égards de la longue et large expérience qui a été faite, en 1867, d'une liberté rationnelle de circulation des voitures pour le transport en commun des personnes à Paris. Je ne vois guère que les amateurs de la correction classique pouvant se plaindre que leurs regards fussent offensés de l'incorrection romantique de quelques-uns des véhicules que la liberté avait engendrés; mais je ne sache pas que l'on veuille aller jusqu'à réglementer la circulation publique en voitures au point de vue artistique.

Il est vraisemblable que la chute de l'administration impériale n'a point été vue sans appréhension par la Compagnie, non plus

que l'avénement au pouvoir urbain d'un conseil élu au lendemain d'une révolution, et en pleine république encore ! La Compagnie a dû se demander, non sans quelque inquiétude, ce qu'allait faire le nouveau Conseil municipal de l'omnipotence que lui attribuait l'article 6 du traité de concession? En tout cas, la Compagnie n'a pas tardé à se rasséréner, car elle a reproduit sa demande en autorisation de surtaxe de la place d'impériale. La troisième fois, qu'on y prenne garde, elle l'obtiendra, alors que l'article 6 lui-même, en mentionnant l'éventualité de services spéciaux à prix réduit, et l'article 7, en contenant l'hypothèse d'un abaissement de tarif dans l'avenir (1), militent visiblement en faveur de l'opinion de l'impossibilité morale d'une augmentation quelconque.

Le fait est qu'on s'est beaucoup préoccupé au Conseil municipal de cet article 6.

Ainsi que nous l'avons vu, parmi les difficultés qu'a fait surgir la dernière tentative de la Compagnie des omnibus et que résumait un questionnaire où le rapporteur avait groupé ses conclusions, figurait explicitement l'interprétation de la clause relative à l'omnipotence administrative. M. Dupuy constate que la Commission n'a point été unanime à cet égard; — qu'un membre, « s'appuyant sur la lettre dudit article 6, a émis l'avis que l'administration n'a point à se préoccuper de la situation industrielle et financière de la Compagnie; que le traité de 1861, concédant pour cinquante ans le privilége des transports en commun, avait pour but essentiel de satisfaire à tous les besoins de la capitale, et réservait à l'administration le droit d'exiger ultérieurement des concessionnaires les modifications et développements dont l'utilité ressortirait de l'expérience; — que la majorité considère qu'il ne serait ni juste, ni prudent d'imposer à une société chargée d'un grand service public des sacrifices au-dessus de ses forces. »

Dans la délibération, M. Loiseau-Pinson, « s'étonnant que la commission n'eût pas proposé au Conseil d'exiger de la Compagnie les améliorations reconnues nécessaires, a demandé que l'admini-

(1) L'article 7, § 4, auquel je fais allusion, semble, on a pu le remarquer, mettre en balance l'abaissement du tarif au profit du public et l'augmentation de la redevance stipulée en faveur de la ville, pour le cas où l'adoption d'un système nouveau accroîtrait notablement les produits nets de l'exploitation des omnibus. Le choix à adopter par la clientèle ne me paraîtrait pas douteux. Elle sait trop bien qu'un accroissement de recettes ne correspond jamais, en France, à une diminution d'impôts; elle préférerait donc l'avantage certain et immédiat d'un abaissement de tarif, qui lui procurerait une économie palpable.

stration usât de la faculté que lui accorde cet article. » Mais son contre-projet, mis aux voix, n'a point été adopté par le Conseil. M. Nadaud, — « insistant sur ce point que la Compagnie est liée envers la ville, par un traité librement consenti par les deux parties, et ne s'expliquant pas par quelles considérations on exonérerait la Compagnie des obligations qu'elle a contractées, — a rappelé les termes si précis de l'article 6. — Le rapporteur de la commission a déclaré, au contraire, que, dans son opinion, la ville commettrait une imprudence en exigeant l'exécution du contrat, sans avoir égard aux faits : « Il convient, dans l'intérêt de tout le monde, de savoir si la Compagnie est en mesure d'exécuter les prescriptions qu'on pourrait lui signifier en vertu de ce contrat. » — Le directeur des travaux de la ville a insisté, à son tour, sur ce que l'administration ne doit user de son droit qu'autant qu'elle peut le faire sans ébranler la situation financière de la Société. Le préfet de la Seine a également parlé dans le même sens, en demandant le rejet, qui a été prononcé par le Conseil, d'une proposition de M. Lavocat et de trois de ses collègues, ainsi conçue : « M. le préfet est invité à faire étudier dans quelles limites et sous quelles conditions la ville de Paris peut demander l'application de l'article 6 de son traité avec la Compagnie des omnibus. » M. Lavocat considérait bien le droit de la ville comme formel, mais, tout en approuvant les conclusions de la commission, n'estimait pas qu'elles fussent suffisantes; il lui a été objecté que l'adoption de son contre-projet équivaudrait à une marque d'hésitation, qui n'avait pas de raison d'être. En somme, la grande majorité du Conseil municipal de Paris a été d'avis que, dans l'état actuel des choses, la ville ne pouvait pas imposer à la Compagnie des omnibus de charges nouvelles, sans lui donner en même temps les moyens de les supporter.

Je ne dis pas que la minorité ait raison, mais il n'en est pas moins vrai que nous nous trouvons légalement en présence de l'arbitraire administratif le plus complet; que la compagnie est soumise au bon vouloir de l'autorité municipale et que, si le mauvais vouloir venait à prendre le dessus, elle serait ruinée, sans avoir le droit de se plaindre devant un tribunal quelconque; qu'un pareil état de choses, pour être légal, n'en est pas moins regrettable et qu'il peut être inquiétant pour le public, tout aussi bien que pour l'entreprise : celle-ci du moins l'a voulu, tandis que celui-là n'a point été consulté.

V.

Tout autre est la difficulté à laquelle donnerait lieu une augmentation quelconque du prix des places des omnibus. Il est diffi-

cile de supposer qu'elle soit jamais entrée dans les prévisions de la ville, quand on se reporte aux considérants de la délibération prise, le 28 décembre 1860, par le conseil municipal, pour homologuer le traité passé entre la ville et la compagnie.

Ne lit-on pas dans ces considérants « que le maintien du tarif actuel doit être regardé comme avantageux pour le public, en présence, d'une part, de la dépréciation du numéraire et, de l'autre, de l'augmentation progressive des salaires, du prix des chevaux, fourrages et autres objets de consommation, mais surtout en raison de l'extension du territoire de la ville et de la longueur des trajets que les voyageurs pourront faire au moyen du système des correspondances, sans rien payer de plus que par le passé; — qu'en effet, le maintien pur et simple du tarif dans de telles circonstances équivaut réellement à une réduction des prix de transport précédemment exigés; que le bénéfice net de la société ne représente pas plus de 0 fr. 03 par voyageur; que, dès lors, le conseil municipal ne pouvait exiger, pour le présent, la réduction du prix de 0 fr. 30, que le public paie depuis près de trente ans pour les places d'intérieur, et du prix très-modéré de 0 fr. 15 applicable aux places d'impériale (1); — qu'il était impossible de préciser dans le traité quels avantages il y aurait lieu de réclamer pour l'avenir, au profit de la population parisienne, dans le cas où, le nombre des voyageurs continuant à s'élever, la prospérité de la société irait toujours en progressant. »

Il est difficile de ne pas supposer, au contraire, que, loin de songer à une augmentation dans l'avenir, la ville songeait à une diminution éventuelle. En effet, on voit le conseil municipal s'excuser en quelque sorte de ne pouvoir exiger, pour le présent, une réduction du prix de 30 cent., et préciser, pour l'avenir, quelle réduction il y aurait lieu de réclamer, dans le cas où la prospérité de la Société irait toujours en augmentant. Je ne crois pas forcer le sens du texte, que le lecteur, du reste, a intégralement sous les yeux : de quels autres avantages pourrait-il s'agir, en présence de l'omnipotence que la ville s'est contractuellement arrogée, vis-à-vis de la compagnie, dans l'article 6 du traité du 26 février 1861?

En tout cas, à l'article 10 de ce traité, qui seul concerne la fixation du prix des places, il n'est question que des deux prix actuels de l'intérieur et de l'extérieur, prix regardés, par conséquent, comme invariables pour toute la durée de la concession.

---

(1) Si l'on tient compte du privilége accordé aux sous-officiers, soldats et enfants de troupe, de payer 15 centimes seulement la place d'intérieur, le prix moyen de la place d'omnibus n'est que de 0 fr. 186.

Comment se fait-il donc que, dès la fin de l'année 1867, la compagnie ait cru pouvoir formuler une proposition relative à l'augmentation du tarif des places d'impériale? Comment se fait-il que le préfet de la Seine institue, en janvier 1869, une commission (purement officieuse, dit M. Dupuy) chargée notamment d'étudier ce détail et dont le rapport, du 12 novembre de la même année, est favorable à cette augmentation? Comment se fait-il que la question, qui n'a fait que sommeiller depuis lors, se réveille encore pour reparaître devant le conseil municipal de 1874, lequel s'est prononcé, d'ailleurs, contre l'opportunité de la mesure? Cela est vraiment inexplicable, bien que le silence généralement gardé de part et d'autre sur l'impossibilité morale de toucher aux tarifs semble montrer qu'on ne s'y arrête pas : l'objection me paraît cependant de nature à être prise en sérieuse considération, pour peu qu'on se donne le temps de la discuter!

Porter de 15 cent. à 20 cent. le prix d'une place d'impériale, dit M. Dupuy, est la solution préférée par la compagnie, qui la considère tout à la fois comme la plus pratique et la moins impopulaire; mais cette solution a toujours rencontré des résistances insurmontables.

La commission administrative de 1869, je viens de le dire, admettait cette augmentation de 5 cent., en imposant à la compagnie des charges en compensation; « mais l'intervention d'une volonté supérieure mit obstacle à ce que la question fût présentée au conseil municipal ». Cette commission, estimant que les ouvriers et les employés ne constituent pas la majorité de la clientèle des impériales, regardait comme avantageuse la condition de ne surtaxer que des hommes valides.

En 1874, le conseil municipal, au sein duquel a été controversée l'opinion relative à la statistique professionnelle des habitués de l'omnibus parisien, est à peu près unanime pour proclamer l'inopportunité de la mesure des 5 cent. additionnels. Le directeur des travaux de Paris, — qui, contrairement à ce que pense la compagnie, regarde les ouvriers et les employés comme formant en majeure partie la clientèle des banquettes extérieures, — le rapporteur de la commission d'étude, le président du Conseil, — qui a quitté un moment son fauteuil pour descendre dans l'arène et rompre des lances en faveur de la compagnie, — ont parlé dans ce sens, ainsi que MM. Clémenceau et Martial Bernard. « Toute élévation de tarif est inopportune », lit-on dans l'article 2 de la délibération prise le 9 avril dernier. Mais il ne faut pas s'y tromper, il est généralement admis que, si la demande de la Compagnie des omni-

bus est repoussée quant à présent, elle sera favorablement accueillie dès que le moment sera propice. Il n'y a guère eu que deux orateurs dissidents. M. Saglier, au contraire, était tout disposé à voter immédiatement cette augmentation. D'abord il ne s'agit pas d'augmenter annuellement de 36 fr. 50 cent. (365 × 10 cent. le budget des dépenses de l'ouvrier, comme l'a prétendu la commission, mais bien de 30 francs seulement (300 × 10 cent.). Dans cet ordre d'idées, l'honorable conseiller aurait dû emprunter à la compagnie son argument que, par le fait d'une hausse générale des salaires, la mesure n'atteindrait même aucune partie de la clientèle populaire. Puis la surtaxe ne frappera point exclusivement les ouvriers, qui ne prennent l'omnibus que matin et soir, pour se rendre à leur travail et revenir chez eux, et qu'on peut facilement exonérer, en n'exigeant la surtaxe du matin qu'à partir de sept heures en été et de huit heures en hiver (M. Saglier ne parle pas du soir). Enfin, le conseil n'en étant plus à faiblir devant «le douloureux devoir d'augmenter, par des taxes nouvelles la dépense des habitants de Paris», il n'y a qu'à examiner si le service public réclame cette mesure; dans la journée, «les impériales sont occupées par des voyageurs qui recherchent beaucoup moins le bon marché de la place que l'avantage de jouir de l'air, de la lumière et aussi de la faculté de fumer.»

« Le tarif de 0 fr. 30 date de 1830 et le tarif de 0 fr. 15 de 1854, dit de son côté la Compagnie. Par un contraste unique et presque incroyable, non-seulement ces tarifs n'ont pas varié, quand tous les autres prix haussaient, mais encore, par suite du prolongement des parcours, de la prolongation des heures de service, de la multiplication des voitures, des correspondances et des bureaux, — sans même tenir compte de la dépréciation évidente du signe monétaire,— cette fixité équivaut à une baisse réelle.» Quelles illusions l'intérêt personnel suggère à l'esprit humain ! L'origine de cette fixité abhorrée du tarif est complètement perdue de vue. Le conseil d'administration raisonne comme si la ville, abusant de sa force, obligeait la Compagnie à maintenir des tarifs violemment imposés. Du contrat, librement débattu entre les deux parties intéressées, il n'est plus question. C'est une opprimée qui appelle son oppresseur au tribunal de l'opinion publique, en insistant sur la monstruosité de la mesure dont elle se plaint. A l'examen calme de l'état des choses, le contraste que présente le tarif des omnibus n'apparaît pourtant ni unique, ni presque incroyable. Quoi qu'on en dise, il y a bien des produits industriels qui ont diminué de prix depuis 1830 et même depuis 1854; puis la seule chose qui serait presque

incroyable, si l'on n'avait sous les yeux le texte de l'article 10 du traité de concession, ce serait la fixité du tarif, qui y est si imprudemment édictée sous une forme absolue.

La Compagnie nous ramène donc à la question légale, que je crois avoir suffisamment indiquée pour n'y plus revenir : elle n'avait qu'à ne pas consentir ce prix fixe et invariable de l'article 10, et à le remplacer par un tarif maximum, analogue à celui des compagnies de chemins de fer, qui lui aurait procuré une certaine liberté d'allures, dont, à mon avis, elle ne jouit plus le moins du monde. Sans doute, comme elle l'a dit, la solution est la plus pratique, puisqu'elle procurerait annuellement une augmentation de recettes de 1,800,000 francs, sans augmentation aucune de dépenses. Cette solution est-elle la moins impopulaire? Oui et non. Si elle était purement et simplement édictée, même avec des modifications de parcours, il est sûr qu'elle serait critiquée. Elle le serait certainement moins, si elle était compensée par l'addition d'abris pour les places d'impériale, sans que la popularité fût économiquement plus rationnelle. En effet, je ne crois point être éloigné de la vérité en supposant que la dépense d'installation de ces abris ne serait guère que de 250 francs par voiture et que la dépense d'entretien serait très-peu importante. A coup sûr, malgré le nombre de voitures que la Compagnie a maintenant en circulation, cette addition ne lui coûterait pas 1,800,000 francs. La coexistence de l'augmentation de prix et de l'amélioration dont il s'agit lui procurerait donc une recette annuelle précisément égale à la dépense une fois faite pour l'obtenir. Le public ne se doute probablement pas du cadeau qu'il serait, dans sa naïveté économique, tout disposé à faire à l'entreprise des omnibus.

A l'assemblée générale des actionnaires du 30 mars 1869, le Conseil d'administration, se défendant, comme toujours, de séparer son intérêt privé de l'intérêt du public, disait : « Non, nous ne voulons pas mettre le public à contribution pour l'avantage exclusif de la Compagnie. Les ressources que nous demandons seront employées, sous le contrôle de l'autorité municipale, au profit du public, au profit du service, et la Compagnie y trouvera son compte, en ce qu'elle aura son existence consolidée par une fixation équitable des salaires et par l'extension, rendue possible, du réseau des omnibus. » Je pourrais indéfiniment multiplier les citations de ce genre, mais le lecteur en sait assez sur ce que la Compagnie appelle communauté, et ce que j'appellerais volontiers promiscuité d'intérêts, pour être en mesure d'apprécier la doctrine; je crois même inutile de souligner cette « fixation équitable des salaires », dont

les frais seraient faits par le public et qui serait réglementée par l'autorité municipale.

J'aime mieux, en terminant, rappeler que le drapeau de l'économie politique a été courageusement arboré par un des nôtres, qui « a tenu à ne pas laisser passer sans réponse une déclaration du M. le directeur des travaux, à savoir que le monopole des omnibus de Paris n'aurait pas d'adversaires dans le Conseil (1). M. Hérold croit de son devoir d'élever la voix contre ce monopole, au nom des sains principes de l'économie politique. Ce monopole est mauvais et on a eu tort de le créer : il est mauvais dans son principe et dans ses conséquences. Il a eu, il est vrai, des résultats favorables, en apparence, à certains intérêts qui touchent le Conseil, aux intérêts des arrondissements excentriques, où des lignes productives ne sauraient, dit-on, être établies. Voilà ce qu'on voit; mais ce qu'on ne voit pas, c'est ce qui serait arrivé si le monopole n'avait pas été établi. Il est fort probable qu'il se serait créé des services de voitures, moins coûteux que les lignes d'omnibus. Ces services, employant de petites voitures à un cheval, ayant leurs écuries et leurs magasins hors de Paris, échappant ainsi à la condition onéreuse imposée aux omnibus, dans l'intérêt de l'octroi, d'avoir leurs dépôts dans Paris (ce qui fait que, dans le prix d'une place d'omnibus, il y a une part d'impôt),— ces services auraient donné une satisfaction suffisante aux intérêts dont il s'agit; et, d'autre part, la Société des omnibus n'aurait pas eu à supporter la charge inique de pourvoir à un service non rémunérateur pour elle. Quand on supprime une liberté, on ne sait pas ce qu'on supprime avec elle; on n'aperçoit pas les conséquences; si on les apercevait, on ne supprimerait jamais une liberté quelconque. Si M. Hérold ne formule pas de proposition, c'est que la ville de Paris est liée par un contrat; il y a un traité : il faut s'y conformer jusqu'à son expiration. »

On le voit, le vice-président du conseil municipal répondait au directeur des travaux de Paris, qui, en effet, avait incidemment

(1) Le procès-verbal de la séance du 9 avril constate expressément que plusieurs membres manifestent leur adhésion à l'opinion de M. Hérold. En effet, on a pu remarquer qu'une certaine minorité était médiocrement éprise du monopole. M. Cantagrel a nettement préconisé le système de la liberté, à laquelle on doit attribuer l'absence d'encombrement qu'offrirait le service des omnibus à Londres, — « parce que le fait de la liberté est d'offrir, en général, plus qu'on ne demande, » — et qui, à Paris, « eût multiplié les moyens de transport sur les points les plus populeux, » alors que le monopole uniformise trop, au point de vue du service, les lignes fréquentées et celles encombrées.

dit que « le service des omnibus est fondé sur un monopole dont les avantages sont appréciés par le public et qui ne rencontre aucune opposition dans le Conseil. » Le préfet de la Seine a évidemment voulu répondre à M. Hérold, quand il s'écrie, tout à la fin de la délibération ; « Si le traité passé avec la Société des omnibus est contraire aux principes de l'économie politique, il faut convenir, du moins, qu'il a rendu de grands services à la population des quartiers extrêmes, qui seraient encore privés de tout moyen de transport avec le système de la liberté. »

Décidément, il est plus facile à la révolution de changer plus ou moins les hommes, et à la Commune de brûler les édifices, qu'à la science de modifier les idées, même les plus manifestement fausses. La politique et l'économie politique n'ont en France, malheureusement, pas beaucoup de points communs. Ceux qui croient que le salut du pays réside dans la forme du gouvernement sont en possession d'une foi robuste, dont pour ma part je les félicite, car ils peuvent au moins assister sans affliction aux querelles stériles dont notre Assemblée nationale, non moins impuissante que souveraine, nous donne périodiquement et presque uniquement le spectacle; ils peuvent se bercer de l'espérance que la lutte ou la trêve des partis, comme il leur plaira de nommer l'atmosphère énervante dans laquelle nous vivons depuis plus de trois mortelles années, se terminera par l'établissement de quelque régime réparateur. Quant à moi, je n'en crois absolument rien; je suis même fermement convaincu que, si l'on pouvait avoir quatre France à faire gouverner par les quatre partis principaux qui se disputent notre malheureuse patrie, si chacun des quatre régimes tenait à honneur (ce qui est probable) de se maintenir dans les mêmes errements administratifs et économiques, les quatre France aboutiraient infailliblement au même état anarchique, après un certain laps de temps qui ne différerait peut-être pas beaucoup de l'une à l'autre. A ces amoureux de la forme (je parle de ceux qui sont francs dans leur crédulité), je dirais, au contraire : Travaillez, prenez de la peine; c'est le fonds qui manque le plus. Je n'ai garde de contester l'inévitable fatalité de la politique; partout où il y a de l'homme, il y a de l'*hommerie*, dit un proverbe (normand, je crois). Mais j'ajoute qu'aux brillants et vains combats de la forme, il faudrait superposer, à large dose, les obscurs et positifs débats du fond, quelque ennuyeux qu'en soient nécessairement les détails.

Voilà pourquoi j'ai entrepris cette étude d'un détail infime de la vie matérielle d'une grande collectivité. J'ai voulu montrer, par des

critiques circonstanciées, comment une violation du principe de la liberté économique était propre à vulgariser, dans des proportions fâcheuses pour l'ordre social, ces idées fausses qui nous sont chères méfiance injuste des conséquences de l'initiative individuelle, confiance excessive dans les résultats de l'arbitraire administratif, affection irréfléchie pour les privilèges industriels, répulsion instinctive pour les applications du principe de liberté, etc. J'étais d'autant plus à mon aise que l'existence d'un contrat et l'exploitation honnête et entendue du monopole considéré débarrassaient le terrain de toute question irritante ou déplaisante. Les principes seuls étaient en jeu. N'est-il pas effrayant de voir encore admirer, en 1874, dans le *Journal officiel de la république française* (1), « cette organisation gigantesque qui fonctionne à toute heure, parmi les intérêts, les occupations des particuliers, si régulièrement, si parfaitement, que ceux-ci en sont arrivés à se décharger de toute une partie de leur existence sur l'administration de la ville? » Mais c'est précisément l'abus antihygiénique de cette perfection régulière et gigantesque qui nous a fait légitimement surnommer, par quelque économiste de mauvaise humeur, un peuple de fonctionnaires, d'actionnaires et de factionnaires!

E. Lamé Fleury.

LE CONGRÈS
DES ÉCONOMISTES ALLEMANDS
A CREFELD (2).

Sommaire. — Les économistes et les socialistes en chaire. — Les caisses de retraite pour les ouvriers. — Les frais d'établissement et les frais d'exploitation des chemins de fer. — Les tarifs des chemins de fer. — La modification à introduire dans la législation des banques en Allemagne.

Le Congrès des économistes, qui s'est réuni à Crefeld le 17 août dernier, était composé en majeure partie d'Allemands; l'étranger

(1) 25 avril dernier. — Compte rendu de la monographie parisienne de M. Maxime du Camp.

(2) V. des articles sur les congrès et économistes allemands, XVI, p. 224; XXIX, p. 26; XXXIV, p. 249.

était représenté par des Russes, des Hollandais, des Danois, des Suisses, des Autrichiens, un Anglais et un Français. La réunion était assez nombreuse, sauf deux ou trois, tous les économistes allemands connus s'y étaient rendus. Les professeurs continuent cependant de faire bande à part, ce qui a été souvent expliqué par une certaine morgue professionnelle, et par la crainte d'être éclipsé par des orateurs profanes. Cette explication n'est sans doute pas la bonne, mais elle a les apparences en sa faveur. En réalité, les professeurs des universités allemandes, même ceux qui se posent en adversaires d'Adam Smith, enseignent — relativement à la plupart des questions — les doctrines de la science économique, telles qu'elles s'imposent à notre raison lorsque nous observons les faits sans parti pris. C'est — quoi qu'on en dise — qu'il existe un noyau de vérités économiques, auxquelles les socialistes les plus déterminés et les plus dogmatiques, comme Lassalle, M. K. Marx et autres sont obligés de rendre hommage ; ils raisonnent involontairement au moyen des postulats mêmes qu'ils viennent de nier. Les professeurs dits *socialistes en chaire* ne se séparent des saines doctrines qu'en deux points, qu'ils mettent d'ailleurs une affectation singulière à accentuer : d'une part, ils veulent faire intervenir l'État à tort et à travers, et de l'autre, au lieu de planer au-dessus des querelles qui s'élèvent entre le patron et l'ouvrier, ils prennent parti pour ce dernier.

Malgré cette tendance fâcheuse, il y a encore assez de points communs entre les économistes libéraux et les économistes autoritaires (les socialistes en chaire), pour que la scission ait paru préjudiciable à la science économique, et des tentatives de rapprochement ont eu lieu. Les économistes libéraux ont cru qu'il leur siérait, en leur qualité des plus forts, de faire les premiers pas. La réponse des professeurs a été très-polie, mais trop d'amours-propres sont engagés pour que la fusion ait lieu de sitôt. En attendant on établira un *modus vivendi*, on se battra à armes un peu plus courtoises, et quand on aura vu que, malgré les belles phrases sur l'émulation et la concurrence, la scission dans le camp économique l'affaiblit, on se réunira. En attendant, les adversaires de l'économie politique citeront la scission comme un argument contre la réalité de cette science; mais nous avons déjà dit que ce fait ne prouve rien, car on ne diffère que sur des questions d'application, le fond même est commun. Les lois fondamentales de l'économie politique s'imposent à l'intelligence de l'homme, et le même socialiste qui vient de nier l'action de l'offre et la demande ne fera pas le moindre raisonnement économique, qui ne suppose le principe établi. Les Trades Unions, les sociétés coopératives, admettent les

lois économiques en tout, sauf en un seul point, qui est toujours le point faible de l'institution. Nous nous proposons de démontrer un jour la thèse que nous venons de soutenir en passant, savoir, que les socialistes ne peuvent raisonner sans admettre les lois économiques comme postulats.

Nous ne nous sommes pas écarté du Congrès de Crefeld en parlant des rapports entre les économistes libéraux et les économistes autoritaires, la question a été traitée, mais elle n'a été qu'un incident. Les séances ont été consacrées : le lundi 17 août, aux caisses de retraite pour les ouvriers; le mardi 18, à deux questions de chemin de fer : 1o Les frais de construction et les frais d'exploitation, rapports entre ces deux sortes de dépenses; 2o Les tarifs; le mercredi 19, aux « dispositions légales sur la couverture des billets de banque » (rapport légal entre la circulation fiduciaire et l'encaisse métallique). Plusieurs autres questions avaient été mises à l'ordre du jour : la fréquention obligatoire d'écoles de perfectionnement industriel (cours de dimanche ou du soir); la législation relative à la *garantie* des matières d'or et d'argent; des pénalités applicables à la rupture d'engagements (entre patrons et ouvriers). On pose toujours plus de problèmes qu'on n'en résout, car le travail est plus long que la journée.

La question des caisses de retraite pour les ouvriers a été *introduite* ou exposée par trois orateurs : MM. Eras, secrétaire de la Chambre de commerce de Breslau, M. Rickert, membre du Conseil municipal de Danzig et député au Reichstag, M. Schulz, secrétaire de la Chambre de commerce de Mayence (1), et chaque orateur a soutenu un point de vue différent. M. Eras rappelle la législation existante qui oblige tout ouvrier à se faire inscrire comme membre d'une société de secours mutuels. Ces sociétés ne viennent en aide qu'aux malades, et généralement elles payent les frais d'enterrement, mais elles ne s'occupent pas de la vieillesse, ni des ouvriers devenus invalides. Il est cependant des raisons d'humanité et autres qui rendent nécessaire la généralisation d'une

(1) L'institution des secrétaires de chambres de commerce a rendu et rend de grands services en Allemagne. Depuis que la Chambre de commerce de Hambourg a choisi M. Sœtbeer (qui est actuellement conseiller intime et professeur à l'Université de Gœttingue), les chambres de commerce des grandes villes allemandes ont tenu à s'attacher des hommes distingués, dont plusieurs se sont fait un nom dans la science. Nous voudrions qu'il en fût partout ainsi, car ce serait multiplier le nombre des hommes qui, occupés quotidiennement à la pratique économique, sont obligés d'en étudier la théorie.

institution qui protége les vieillards et les infirmes contre les humiliations de la charité publique. Les caisses de retraite, il est vrai, ne sont pas rares, M. Eras en cite plusieurs qui sont attachées à de grands établissements, mines, usines et manufactures, mais ces caisses présentent de graves inconvénients : l'ouvrier qui quitte l'établissement perd ses mises, mais ce qui est pire, c'est que la plupart des caisses manquent « de bases mathématiques » ; il n'y a pas de rapport rigoureux entre les versements des participants et les pensions qu'on leur promet ; elles ne se soutiennent qu'à l'aide des versements extraordinaires des fabricants, et en cas d'une crise ou d'une cessation un peu générale du travail, elles seraient au-dessous de leurs engagements.

L'orateur fait le même reproche aux caisses des *Gewerkvereine* (Trades Unions allemands) dont les cotisations sont trop faibles pour suffire aux retraites, et dont les statuts renferment en outre des clauses qui permettent de priver de ses avantages acquis l'ouvrier qui refuse de prendre part à une grève. Pour prouver qu'il y a mieux à faire, M. Eras cite la caisse de retraites française, la compagnie d'assurances l'Impériale, les assurances sur la vie entreprises par l'État en Angleterre, la caisse de retraites saxonne (Altersrentenbank) qui est également administrée par l'État. L'orateur passe ensuite au développement de ses propositions. Ces dernières se résument ainsi :

1. Il est désirable que la législation règle l'organisation des caisses de retraites pour les ouvriers et impose certaines conditions pour l'obtention de la reconnaissance comme établissement d'intérêt public ;

2. Il y a lieu d'établir une autorité chargée de vérifier les *bases mathématiques* (les tarifs par âges) avant d'enregistrer les caisses ;

3. Il y a lieu d'admettre les caisses de retraites fondées et administrées par des associations, mais il ne doit pas être permis de rattacher à ces caisses des conditions politiques ou sociales ;

4. Il n'y a pas lieu d'établir l'obligation, pour les ouvriers, de se faire inscrire dans une caisse déterminée.

Il résulte des développements de l'auteur que l'obligation de verser à une caisse de retraites doit être maintenue, mais l'État ne doit créer une pareille institution que si l'initiative privée n'a pas réussi à l'établir. Empruntons un détail aux développements de M. Eras. Dans une enquête faite à Breslau sur la question de savoir si les fabricants seraient tenus de contribuer aux dépenses de la caisse (à titre de membres honoraires), les fabricants se sont tous prononcés pour l'affirmative, les ouvriers pour la négative. Les ouvriers refusent le contingent des fabricants pour être seuls à

administrer la caisse, les fabricants offrent leurs cotisations dans l'espoir de s'attacher les ouvriers.

M. Rickert ne veut pas que la loi impose aux ouvriers l'obligation de verser à la caisse de retraites. On a avancé, en faveur de l'obligation, que les ouvriers âgés tombent à charge à la caisse communale; or, moins d'un cinquième seulement des indigents entretenus par les bureaux de bienfaisance sont d'anciens ouvriers. Aussi a-t-on fait la proposition, dans la province rhénane, d'obliger à peu près toutes les populations à entrer dans les caisses de retraites et même dans les sociétés de secours mutuels. Sur 24 millions d'habitants, 8 millions seraient ainsi dans le cas de faire des versements dont le montant atteindrait au moins 350 à 375 millions de francs par an, sans garantir complètement les caisses communales, car plus d'un pensionnaire porterait sa pension au cabaret. L'orateur se déclare pour la plupart des autres propositions de M. Eras, mais il ne voudrait pas charger l'État de la vérification des tarifs, pour ne pas le rendre responsable des mécomptes. Après avoir cité l'exemple des *friendly societies*, dont la situation est très grave malgré les vérifications officielles, il se borne à demander que le gouvernement charge une commission d'hommes spéciaux de calculer le tarif à appliquer par les caisses de secours.

M. Schulz insiste sur la nécessité de régler l'organisation des caisses par une loi, et au besoin d'établir l'obligation, c'est selon lui le moyen de « résoudre la question sociale. »

Ce n'est qu'après ces trois discours que la discussion commença, mais l'espace ne nous permet pas d'en donner l'analyser (1). Nous nous bornerons à reproduire les vœux adoptés après des débats animés.

1. Il est désirable qu'une loi règle l'établissement de caisses de retraites et de secours pour les ouvriers et que la reconnaissance comme personne civile soit soumise à des conditions semblables à celles que la loi impose à d'autres institutions semblables, par exemple, une comptabilité régulière, des comptes-rendus périodiques, un tarif révisé.

2. Il y a lieu d'admettre et même d'encourager les caisses de re-

(1) Nous regrettons surtout de ne pouvoir reproduire le discours plein de faits de M. Bœhmert, professeur à Zurich. Il a démontré que les ouvriers ne sont pas la classe la plus malheureuse de la société, qu'ils ont une position plus avantageuse que celle des commis, des instituteurs et autres. Il s'élève contre l'intervention du législateur *extérieur* quand le législateur *intérieur* (la conscience) suffit pour engager les ouvriers à s'assurer.

traites ouvrières créées et administrées par des associations (*communale verbaende*), mais aucun membre ne pourra être privé des droits acquis par les versements déjà opérés pour une autre raison que celle de n'avoir pas continué le payement de sa cotisation (ceci s'applique aux *Gewerkvereine* dont il a été question plus haut).

3. Il n'y a pas lieu d'établir l'obligation de verser à la caisse de retraites;

4. Il est désirable que le gouvernement fasse recueillir et élaborer les faits constatés par les caisses d'invalides existantes, qu'il fasse établir d'après ces données un tarif et qu'il le publie.

II

Le deuxième point discuté par le Congrès est relatif aux frais de construction, aux frais d'exportation des chemins de fer et aux rapports qui existent entre ces deux sortes de frais. C'est M. le baron de Kubeck, de Vienne, qui se charge de poser la question. Nous voyons de suite qu'il ne s'agit pas d'établir les frais d'une ligne en pleine exploitation, parce qu'alors il ne s'agirait que d'un travail de comptabilité ou d'une opération d'arithmétique. Ce qu'on cherche à formuler, ce sont des règles économiques tendant à proportionner les deux sortes de frais de manière à rendre le plus grand service possible au public au moyen d'un minimum de dépenses et d'un maximum de profit pour les Compagnies. Ce qui rend la solution de cette question difficile pour l'économiste, ce sont les problèmes techniques qu'elle soulève à chaque pas. M. le baron de Kubeck est donc obligé de faire des incursions sur le terrain technologique, d'énumérer 21 sortes de dépenses, de les appliquer à des lignes de premier et de deuxième rang et à des lignes secondaires (d'intérêt local), de parler de l'influence de la nature du terrain, de la nécessité de tenir compte des exigences stratégiques aussi bien que commerciales. Les frais d'exportation dépendent, sans doute, en partie de la grandeur du trafic, mais ils sont aussi influencés par la solidité et la perfection de la construction, et cette perfection doit, à son tour, être en rapport avec les conditions d'exploitation. — L'orateur s'applique ensuite à rechercher qui doit construire la voie. Il est d'avis que cette question comporte des réponses différentes, selon les cas, mais qu'au point de vue de l'intérêt public, et pour assurer une concurrence sérieuse, il peut être utile que l'État se charge d'établir la ligne concurrente. En tout cas, les chimins de fer doivent être amenés à devenir le plus tôt possible des voies publiques, et pour ce but l'amortissement du capital doit être favorisé par tous les moyens possibles.

M. Rentzsch, ancien directeur de chemin de fer, à Dresde, chargé avec M. Jules Faucher de compléter l'exposé de la question, diffère d'avis, sur plusieurs points, avec l'orateur qui l'a précédé à la tribune. M. Rentzsch pense également que la question ne saurait être résolue par les économistes seuls. Les chemins de fer sont obligés de mettre en mouvement 70 à 80 0/0 de poids mort, pour traîner 20 à 30 0/0 de poids utile ou payant. Ce fait si désavantageux exerce une influence prédominante sur les conditions de l'exploitation. Sur les grandes voies, il faudra préférer le tracé le plus droit et par conséquent le plus court, c'est-à-dire des frais de construction plus élevés, afin de pouvoir diminuer les frais d'exploitation. Pour les lignes locales, il convient plutôt de céder aux difficultés du terrain, dût-on allonger le trajet, et réduire les frais de construction aux dépens des frais d'exploitation. Les voies qui portent des trains rapides doivent être beaucoup plus solides que les voies secondaires, car il faut une locomotive plus puissante, plus lourde, offrant plus de poids mort. Les lignes secondaires, où la vitesse est moins nécessaire, présentent le minimum des frais, et pourtant il sera souvent nécessaire de construire des lignes de premier ordre. D'un autre côté un chemin de fer dont le tracé répond aujourd'hui à tous les besoins peut voir, dans dix ou vingt ans, une partie de sa voie délaissée, parce que le commerce s'est mis à suivre une autre direction. Le plus souvent aussi une ligne se crée un trafic dont on n'a pas pu prévoir l'importance. Difficile à prévoir est encore la rapidité de l'usure du matériel, qui est du reste toujours plus lent en plaine que sur les rampes. Il faudra dont renouveler le matériel d'exploitation; mais dans quelle mesure les prix et les salaires s'élèveront-ils... ils baissent rarement. D'autres points à considérer sont les exigences du gouvernement relativement à la construction des gares et des œuvres d'art, la quantité de matériel prescrit, la facilité ou la difficulté de se procurer des capitaux. M. Rentzsch ne partage pas les vues de M. de Kubeck sur l'intervention de l'État, ni sur l'amortissement, mais il ne voudrait pas aborder la discussion de ces points, il proposerait plutôt de nommer une commission qui préparerait une solution à soumettre au Congrès de l'année prochaine.

M. Faucher est également d'avis que la question n'est pas mûre, et doit avant tout être soumise à une commission d'économistes et d'ingénieurs. Le rapport entre les frais de construction et les frais d'exploitation est une donnée très-importante qui influe sur la question de l'établissement des chemins de fer par l'État ou par des particuliers. Ces derniers ont intérêt à diminuer les frais de construction, quitte à dépenser davantage en frais d'exploitation,

car ils pensent avant tout au cours des actions dans les trente ou quarante premières années.

L'orateur cite, à cette occasion, un court, mais substantiel travail de M. Launhardt, professeur à l'école polytechnique de Hanovre, intitulé: *Kommercielle Tracirung der Verkehrswege* (Tracé commercial des voies de communication, Hanovre, chez Schmorl et Seefeld). Au lieu de l'exemple choisi par M. Faucher, pour faire comprendre sa pensée, nous supposerons qu'il s'agisse de réunir par des voies ferrées Paris, Cherbourg et Nantes, et qu'il faille étudier s'il vaut mieux construire un triangle (Paris à Nantes, Nantes à Cherbourg, Cherbourg à Paris), ou s'il est préférable de choisir un point intermédiaire, soit Alençon, de tracer une ligne de Paris à Alençon, et de faire de cette dernière ville la pointe d'un triangle, dont la ligne Nantes à Cherbourg serait la base. De cette façon les quatre tronçons Paris à Alençon, Alençon à Nantes, Nantes à Cherbourg, Cherbourg à Alençon seraient ensemble plus courts que les trois côtés du grand triangle: Paris, Nantes, Cherbourg. Laquelle de ces solutions serait préférée par l'État et laquelle par les Compagnies? M. Launhardt peut donner une solution théorique ingénieuse, mais en ces matières la pratique ne suit pas les seules lois de la mathématique; aussi, faut-il remettre la question à l'étude. C'est, en définitive, ce qui fut décidé par le Congrès. Une commission sera nommée et la question est maintenue à l'ordre du jour.

On discute ensuite les principes qui doivent présider à la fixation des tarifs. C'est une question brûlante en ce moment en Allemagne, une récente décision du gouvernement ayant autorisé les chemins de fer à élever le prix du transport de 20 0/0. La discussion a été vive, et les propositions de M. Brœmel, de Stettin, qui, avec M. Hammacher, député au Reichstag, avait été chargé d'exposer la question, ou comme on dit en Allemagne, de l'introduire, ont été en grande partie adoptées. Nous ne pouvons reproduire leurs discours, ni aucun autre, nous les résumerons sous la forme d'une petite *introduction*, destinée à rendre plus intelligibles les propositions adoptées par le Congrès. Un grand nombre d'économistes allemands voudraient introduire en Allemagne un système qui a déjà reçu un commencement d'exécution en Angleterre (et même sur quelques lignes allemandes), et qui consiste à diviser le travail du transport par chemin de fer. Il y aurait un propriétaire de la voie ferrée, qui percevrait un péage et maintiendrait le chemin en bon état de viabilité. La voie serait à la disposition de tous ceux qui acquittent le péage, elle serait *publique*. Le transport serait effectué par des entrepreneurs — individus ou Compagnies — qui se

procureraient le matériel, locomotives, wagons et le reste, et qui, en payant pour l'usage de la voie, ne seraient soumis qu'aux règlements de police nécessaires pour la sécurité publique. Mais le transport ne s'occupera pas de l'expédition; les Compagnies de transport se borneront à recevoir les colis ou les marchandises et à les déposer en gare au lieu de destination. La fonction qui consiste à recueillir les objets à transporter et à les remettre au destinataire, fonction qui embrasse le factage et le camionnage, mais qui va au delà, est celle du commissionnaire, ou, comme on dit plus généralement, de la messagerie. Un orateur de Trieste, M. A. Dorn, qui vient de publier un livre (*Aufgaben der Eisenbahnpolitik*) que nous nous proposons d'analyser, considère le système actuel comme primitif, barbare, et appelle la division du travail de transport comme le dernier mot du progrès économique.

Une autre réforme — ou un autre changement — qui a en ce moment beaucoup de partisans, c'est la suppression du tarif par classe et son remplacement par le tarif au colis ou au wagon. Toutefois, ce système — qui est appliqué en Alsace-Lorraine — admet d'une manière indirecte les classes de marchandises, puisque le prix d'un wagon découvert est inférieur au prix d'un wagon couvert. Il est clair, par exemple, qu'on ne transportera pas de la soie dans un wagon découvert, ni du minerai dans un wagon couvert. Ce système est évidemment avantageux au commerce, mais l'est-il aussi aux chemins de fer? On l'a soutenu, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'étudier et réservons notre jugement. Nous passons maintenant aux propositions adoptées par le Congrès, les voici, rendues en aussi peu de mots que possible.

1. Les tarifs de transport des chemins de fer ne sauraient être soustraits à l'action de l'offre et de la demande, le prix du transport étant autant influencé par la situation du marché qu'il l'influence. Les règlements par lesquels l'État prétend réduire le tarif au prix de revient, ont pour effet de faire concéder des avantages à certains produits ou à certaines branches du commerce. Il ne s'établira un juste équilibre des prix du transport, que si les entrepreneurs — qui ne doivent pas être les propriétaires de la voie — peuvent dresser librement le tarif des transports;

2. Les restrictions imposées à la liberté des chemins de fer de fixer les prix du transport, et bien qu'elles se fondent sur des priviléges accordés à ces chemins, ne peuvent comprendre que des dispositions formulées en vue de l'intérêt général. Voici un aperçu des dispositions de cette nature :

a) Publication des tarifs un certain temps avant leur application;

b) Application du même tarif à tous les expéditeurs, ce qui n'exclut pas les réductions de prix accordées aux expéditeurs de grandes quantités (un train entier) ou aux personnes qui font des envois périodiques, ou qui utilisent les trains retournant (à vide), pourvu que ces avantages soient accessibles à tous, et publiés en temps utile;

c) Établissement d'un maximum que les Compagnies ne pourront pas dépasser sans autorisation et qui sera soumis à une révision périodique.

3) Le législateur doit arrêter les règles d'après lesquelles l'usage de la voie sera accordé à d'autres exploitants et fixer la rétribution à acquitter pour cet usage.

III

La question des banques est la dernière à l'ordre du jour, mais non la moins importante. La circulation fiduciaire avait été portée en Allemagne à une hauteur qui paraissait exagérée, bien qu'elle atteigne à peine 1,500 millions de francs, mais il y a le papier-monnaie et surtout une circulation monétaire qui, depuis les 5 milliards que l'on sait, dépasse les besoins. La nécessité de verser ces 5 milliards nous a causé moins de dommage qu'aux Allemands la chance de les recevoir. L'argent vrai et faux, ou si l'on aime mieux l'argent et ses substituts, est devenu si abondant que tout a renchéri, que certaines entreprises se sont développées d'une manière malsaine et qu'une forte crise a ralenti le mouvement du travail. On s'efforce maintenant de réagir contre ces maux en rétrécissant le champ de la circulation fiduciaire. Déjà une loi de 1874 a posé des limites à l'émission du papier-monnaie et indirectement à celle des billets, puisque, à partir du 1er janvier prochain, il n'y aura plus de coupures inférieures à 125 fr.; enfin, une loi sur les banques est promise pour la prochaine session, on en connaît même le projet dont nous devons dire un mot pour rendre intelligibles les propositions adoptées par le Congrès.

Le projet de loi, tel que le reproduit (entre autres) la *Weserzeitung* du 29 juillet 1874, attend un complément en une loi sur la Banque de l'Empire, dont il n'est pas question dans le projet, mais dont on a beaucoup parlé au Congrès; tout le monde appelait de ses vœux la Banque, et certes, elle ne saura pas résister à d'aussi ardentes et unanimes invocations. Nous soupçonnons même que ce premier projet a surtout pour but de nettoyer un peu la place, encombrée en ce moment par vingt et quelques banques d'émission. On semble quelque peu se préparer à « étrangler légalement » ces

banques gênantes. En attendant, on les réglemente. Nous passons les nombreuses dispositions secondaires, pour ne nous attacher qu'aux points caractéristiques. Les banques dont la circulation dépasse l'encaisse (espèces, lingots, papier-monnaie de l'Empire) sont assujetties à une taxe de 1 ou de 5 0/0. La taxe d'*un* pour cent est due pour la somme de billets supérieure au montant de l'encaisse, sans dépasser le *contingent*; la taxe de *cinq* pour cent est due pour l'excédant. Voici ce qu'on appelle le *contingent* (ce mot n'est pas dans la loi, il est remplacé par sa définition spéciale, mais il est déjà usuel dans la langue des affaires, où l'on a créé le mot *contingenter*) : le maximum normal, pour l'ensemble des banques allemandes, de l'émission à découvert, c'est-à-dire excédant du montant de l'encaisse, est (ou sera) fixé à 300 marks (275 fr.) et le Bundesrath déterminera une fois pour toutes (d'après la situation de 1867 à 1869) le *contingent* de chaque banque, c'est-à-dire, sa part proportionnelle dans les 300 millions. C'est sur cette part qu'est assise la taxe d'*un* pour cent, l'excédant paye 5 0/0. Toutefois l'ensemble de l'émission ne peut pas dépasser le triple du montant de l'encaisse. (Ainsi, une banque qui aurait une encaisse de 100 millions, et dont le contingent serait de 30 millions, mais qui aurait émis 300 millions, ne payerait rien pour les premiers 100 millions, 1 0/0 pour 30 millions et 5 0/0 pour 170 millions.)

Du reste, on distinguera deux catégories de banques; les unes ne seront limitées que par les termes de leurs statuts, leur émission ne sera pas « contingentée », en revanche, elles ne pourront pas étendre leurs affaires au-delà de l'État dans lequel elles sont situées (1); les autres pourront étendre leurs affaires sur toute l'Allemagne, à la condition de se soumettre à la législation que nous venons d'indiquer.

Ces mesures ont pour but de faire rentrer dans leur lit, ou plutôt de resserrer dans un étroit canal, les flots de la circulation fiduciaire, mais d'autres dispositions suspendent l'épée de Damoclès sur les banques locales, et l'on donne clairement à entendre que la chute de l'épée n'est qu'une affaire de temps. On donne implicitement un délai de dix ans à ces banques pour se liquider. L'un des moyens de tuer les banques, c'est de restreindre leur activité sur le territoire souvent très-petit de l'État qui leur a concédé le droit d'émission; l'autre, c'est de leur interdire toute autre

(1) La banque de Prusse et deux ou trois autres, comme les banques de Saxe, de Bavière et de Francfort, ne seront pas très-gênées par cette loi, mais si la banque de Prusse est transformée en banque de l'Empire, les autres auront de la peine à se maintenir.

affaire que l'escompte ou l'avance de fonds sur nantissement (métaux précieux, effets publics, marchandises); une troisième de les entourer d'un réseau réglementaire comme d'une toile d'araignée où elle risquent de se faire prendre et d'être condamnées à passer de vie à trépas. Pour terminer notre trop court exposé de cette législation si compliquée, nous dirons que le projet de loi considère évidemment l'émission des billets, non comme la substitution de son crédit à celui d'un autre, mais comme une sorte de frappage de monnaies; car il ne se contente pas de punir ceux qui émettent des billets d'une manière illégale, mais, en quelque sorte aussi, le particulier qui les accepte.

Au Congrès, c'est M. Sœtbeer qui formule les propositions à discuter par l'assemblée, mais comme elles ont été retirées par l'auteur, nous ne les reproduirons pas. C'est M. Alexandre Meyer qui a eu les honneurs de la séance. Il a soutenu avec une véritable éloquence les quatre thèses qui suivent, et que la réunion a adoptées avec un amendement ou plutôt une addition que nous indiquerons plus loin :

1. Dans le mouvement économique moderne, le billet de banque a la double mission : 1° de faciliter les payements importants à opérer au loin, en dispensant de compter et de transporter de grosses sommes; 2° et de maintenir l'équilibre entre les marchandises et les moyens de circulation, plus rapidement et à moindres frais que s'il fallait, à chaque oscillation, augmenter ou diminuer la masse des métaux précieux.

2. La situation qui s'est établie peu à peu chez nous étant donnée, il n'est possible, ni de supprimer d'un coup le droit d'émission, ni d'introduire la liberté d'émission.

3. Il y a lieu d'empêcher la multiplication des billets de banque, à cause de leur action sur la hausse des prix, et parce qu'ils facilitent l'agiotage; il y a même lieu de tendre à les diminuer, à raison de l'introduction de l'étalon d'or.

4. On atteindra ce but, soit en posant à l'émission des billets une limite qu'il lui est interdit de dépasser, soit en rendant, par un système d'imposition, onéreuse l'émission surabondante de billets.

M. Alexandre Meyer développe ensuite ses motifs, mais nous ne pouvons donner qu'un court aperçu de son discours. Si les banques ont été souvent l'objet des discussions du Congrès, c'est qu'il y avait à élucider toute une série de questions. Avant 1866, il s'agissait d'abord d'éclairer les commerçants sur les vraies fonctions du capital et de détruire les erreurs qui avaient cours parmi eux sur le crédit. En 1870, la loi sur les sociétés par actions établit la liberté de créer des banques, mais non la liberté des émissions, il

ne reste donc plus à régler que cette dernière question. L'orateur s'étend ensuite sur la nature et les fonctions des billets de banque. Il ne les croit pas indispensables pour les payements au loin, qui peuvent être effectués par d'autres moyens, il les considère plutôt comme une sorte de régulateur de la circulation monétaire, comme une sorte de tampon qui amortit les secousses produites par les oscillations du crédit. Il ne saurait conseiller d'établir la liberté absolue des émissions. Sans doute, la liberté des émissions peut se justifier théoriquement, mais dans la pratique il y a lieu de tenir compte de la situation établie, des faits acquis. Il s'est institué une liberté restreinte qu'on ne saurait supprimer subitement, mais qu'on ne saurait non plus étendre, car déjà la circulation fiduciaire est exagérée. Cette exagération a été causée par le fait que l'Allemagne a eu l'étalon (il faudrait pouvoir dire : la circulation) d'argent; l'introduction de l'étalon d'or rend nécessaire de restreindre la circulation des billets. En comparant la France et l'Allemagne, on voit en France une forte accumulation de métaux précieux et un excédant relativement faible de billets, tandis qu'en Allemagne l'excédant (les billets émis à découvert) est considérable. Aussi les crises sont-elles légères en France et fortes en Allemagne. La facilité plus grande d'obtenir du crédit a favorisé en Allemagne la création d'entreprises imprudentes que les premières crises font échouer. Les banques d'émission ont des partisans qui les considèrent comme en état de venir en aide au commerce dans des moments difficiles, mais aucune institution ne peut prêter plus de capital qu'elle n'en possède ou qu'on lui a confié; ceux qui méconnaissent cette vérité s'exposent au péril.

Dès que les capitaux se raréfient, c'est le devoir des banques d'en avertir le public par l'élévation de l'escompte; ce devoir est strict et ne doit point être adouci; aussi les lois doivent-elles créer un frein à l'émission. Ce frein peut consister dans la limitation absolue, comme l'a fait l'acte de Peel sur la banque d'Angleterre; mais l'on peut arriver au même but en imposant l'émission qui dépasse un chiffre normal. C'est un moyen plus doux, plus élastique surtout, qui permet de tenir compte des circonstances, sans en abuser. Ce qu'il faut empêcher c'est l'excès d'émissions, qui a fourni à des *faiseurs* sans scrupules les moyens de se lancer dans une orgie de « fondations » d'affaires. Même d'assez grandes banques d'émission ne se sont pas toujours montrées en état de résister à la tentation de spéculer; l'intervention de la loi est donc indispensable. « De même que les soldats se groupent autour du drapeau menacé, les commerçants doivent se grouper autour de l'encaisse métallique, pour que la circulation monétaire jouisse

dans le pays de la plus grande sécurité, et ce but ne sera pas atteint, tant qu'une banque quelconque jouira du droit illimité d'émission (1). »

M. Seyffardt, manufacturier à Crefeld, et membre de la chambre des députés de Prusse, parle en faveur de la création d'une banque de l'Empire; M. Sœtbeer soutient la même thèse; M. Meyrsfeld, de Brunswick, parle en faveur de la multiplicité des banques. M. L. Bamberger, député influent au Reichstag, et très-compétent en ces matières, soutient avec beaucoup de verve la banque centrale unique; mais ses arguments sont pris dans la situation spéciale de l'Allemagne et n'ont pas de portée générale. Il se montre comme adversaire décidé des petites banques. Il paraît que certains principicules, souverains de trois pieds carrés, ont donné des priviléges de cent ans à des banques munies de la vaste compétence d'un crédit mobilier, et prétendent étendre leurs fils de Gérolstein à Berlin d'une part, et à Vienne de l'autre. On comprend qu'un homme qui voit les choses de haut s'irrite des faits et gestes de ces pygmées.

Nous passons bien des discours, même ceux de M. Kohnstamm, d'Amsterdam, et de Fredericsen, de Copenhague, pour dire que les propositions de M. Meyer ont été adoptées avec les amendements que voici : au n° 2 on a ajouté ces mots : « mais il y a lieu de transformer peu à peu la Banque de Prusse en une Banque de l'Empire, et à tendre à la suppression de toutes les banques privées » ; au n° 3, après les mots : des billets de banque, on a intercalé : *émis à découvert* (au-delà du montant de l'encaisse), ce qui était simplement rendre plus précis le sens de la phrase.

En notre qualité d'économiste, nous avons constaté avec satisfaction que les discussions ont été suivies avec beaucoup d'intérêt, et que les populations ne sont pas restées indifférentes à cette réunion d'une nature toute spéciale. La ville était pavoisée, et plus

(1) M. A. Meyer possède un remarquable talent de présenter les questions les plus ardues, avec une clarté limpide et dans une forme agréable. Il est vrai qu'avec un pareil talent l'on succombe quelquefois à la tentation de défendre un paradoxe. Dans une récente occasion, M. A. Meyer a fait un brillant éloge de Bastiat, qui a été vivement applaudi par tous les économistes qui l'ont entendu.

Faisons remarquer en passant que Bastiat est la bête noire des socialistes. Lassalle ne savait pas lancer d'injure plus grande à M. Schulze-Delitzsch que de l'appeler disciple de Bastiat. Ce dernier n'est pas, non plus, en odeur de sainteté auprès des « socialistes en chaire ». Pure jalousie !

de cent de ses habitants se sont fait inscrire comme membres. Le socialisme ne semble pas trouver un terrain favorable dans la ville manufacturière de Crefeld, où le tissage se fait au domicile des ouvriers, et où les salaires sont élevés. Des gains de 10 à 15 francs par jour pour le mari et la femme ne sont pas rares. Les habitations ouvrières que nous avons visitées sont bien tenues, et dans cette ville provinciale ne semblent pas encore s'être naturalisée le luxe malsain et l'amour du plaisir qui font tant de ravages dans la capitale prussienne. La prochaine réunion aura lieu, dit-on, à Leipzig, et M. Braun remplace définitivement comme président M. Prince-Smith. M. Braun, député au Reichstag, est un orateur dans le genre de M. Dufaure, clair, précis, ne revenant jamais sur ses phrases, qui s'arrondissent pour ainsi dire d'elles-mêmes. Dans ses écrits, qui sont plus nombreux qu'étendus, il déploie, avec une saine logique, un humour tout anglais.

MAURICE BLOCK.

COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR LE CANADA

GÉOGRAPHIE, STATISTIQUE, POLITIQUE, FINANCES, BANQUES, PRODUCTION, COMMERCE.

Le Canada est la portion du continent de l'Amérique du Nord la plus grande, la plus fertile et la moins connue. On peut se faire une idée de son étendue en mesurant la distance qui se trouve entre ses limites et en comptant le nombre d'océans, de lacs et de baies, véritables mers intérieures, qui le baignent et l'entrecoupent. Le Canada est cerné par trois océans : l'Océan arctique au nord, l'Atlantique à l'est, le Pacifique à l'ouest; au sud, par les États-Unis. Il contient dans sa partie centrale et orientale, cinq grands lacs, l'Ontario, le lac Érié, le lac Huron, le lac Michigan, le lac Winipeg et d'autres encore. Des fleuves et des rivières le sillonnent en tout sens. Parmi ceux-ci nous citerons le Saint-Laurent, le Mackensie, qui se jette dans l'Océan arctique, l'Ottawa, le Saguenay et plus de vingt cours d'eau dont quelques-uns sont presque tout aussi importants. Le territoire du Nord-Ouest et la Colombie britannique renferment aussi une quantité considérable de lacs, de rivières et de fleuves à peine connus des hydrographes et des géographes. Grâce à la position qu'il occupe, grâce aussi à

la présence de ses grands bassins, de ses rivières, de ses fleuves et de ses baies, telles que, la baie d'Hudson, la baie Fundy, la baie des Chaleurs sur l'Atlantique, plusieurs baies sur les côtes du Pacifique et la baie Georgienne près du lac Huron, le Canada possède une étendue de côtes considérable et des pêcheries plus nombreuses qu'aucun autre pays du monde. On évalue l'étendue des côtes baignées par les trois océans à près de 15,000 kilomètres, réserve faite, bien entendu, des rivages baignés par les lacs, les baies, les fleuves et les rivières.

Le Canada est divisé, politiquement, en sept provinces et un territoire. Ces provinces sont : l'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, la Colombie britannique, l'île du Prince Édouard ; le territoire porte le nom de territoire du Nord-Ouest. Il ne reste aujourd'hui, en dehors de cette organisation politique des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, que l'île de Terre-Neuve qui y entrera très-probablement dans un avenir très-prochain.

Un homme d'un grand mérite, missionnaire à la fois éclairé et plein de zèle, l'évêque Taché, partage le territoire du Nord-Ouest en trois bassins : le bassin arctique, le bassin du Winipeg, le bassin intermédiaire. La description qu'il donne de ces trois bassins dans son « Esquisse sur l'Amérique du Nord », ce qu'il dit des fleuves qui le traversent, des rivières qui le parcourent et des populations qui l'habitent, est, dit-on, d'une grande exactitude et d'un intérêt non moins grand. Les personnes désirant connaître l'Amérique du Nord ne sauraient mieux faire que de consulter la brochure écrite à ce sujet par Mgr Taché.

La superficie totale du Canada, exception faite de l'île du Prince Édouard qui vient d'entrer dans la confération et de l'île de Terre-Neuve destinée à y entrer, est de 5,620,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'elle l'emporte de 176,000 kilomètres sur celle des États-Unis et qu'elle est inférieure à celle du continent de l'Europe de seulement 240,000 kilomètres carrés, environ.

S'il fallait juger de la température atmosphérique du Canada par la position qu'il occupe sur la carte, on serait tenté de croire qu'il possède à la fois le climat de Copenhague et celui de Rome, car il se trouve placé à peu près sous la même latitude que ces deux villes. Il n'en est rien toutefois, ce pays échappant complètement à l'action du courant tropical qui, sous le nom de *gulf-stream* vient réchauffer l'occident de l'Europe. Ce courant, dont la température est de 20 à 30 degrés plus élevée que celle du milieu qu'il traverse, se trouve remplacé par des courants polaires à basse température qui préviennent tout rapprochement à latitudes

égales avec le climat de l'Europe, l'hiver seulement, car l'été la différence est à peine sensible.

On jugera de l'influence de ces courants, lorsque nous dirons qu'au 41° degré, par exemple, la différence, à latitudes égales, est en hiver, de 8 degrés; de 11 degrés et demi au 51° de latitude et de 25 degrés au 58°. Cette différence n'existe, bien entendu, que pour la partie qui confronte à l'Atlantique; dans la partie occidentale, baignée comme les États-Unis par les eaux du Pacifique et soumise comme notre continent aux influences thermales des courants inter-tropicaux, le Canada jouit d'un climat tempéré pareil à celui de la France.

Malgré cet écart entre latitudes égales, le sol du Canada est admirablement adapté à la culture des céréales, des légumes, de la betterave et de toutes les variétés de fourrage, ainsi qu'à l'élève du bœuf, du mouton et du cheval. Il produit également tous les fruits de l'Europe centrale, la pêche, la prune, le coing, le raisin, les melons, etc. L'été étant même plus chaud que dans le Midi de la France, la végétation s'y développe avec une rapidité qui tient du prodige. Là où le sol n'est pas mis en culture, croît un fourrage touffu, ou bien, des forêts aux essences variées dont l'exploitation alimente plus de deux mille scieries et donne du travail à plus de 50,000 personnes. On compte plus de soixante variétés de bois parmi lesquelles le cèdre, l'érable, le noyer, le chêne, le pin, etc., et l'*acer saccharinum*, ou arbre à sucre que l'on rencontre le long du parcours du Saint-Laurent, et dans le voisinage de la vigne sauvage dont les forêts sont couvertes.

Le Canada expédie aux États-Unis des quantités considérables de bois, une bonne partie de ses chevaux, de ses bêtes à cornes et de son fourrage dont il se défait à des prix rémunérateurs. Évidemment ce commerce n'y existerait pas si le climat faisait obstacle à l'élève du bétail, ou si les États-Unis étaient mieux placés que le Canada pour ce genre d'exploitation. Les objections soulevées par la rigueur des hivers tombent donc devant le fait de cette concurrence.

II

La population du Canada se partage en sept groupes principaux remontant par leur origine ou la naissance aux nationalités suivantes :

Anglais	760.369
Français	1.212.940
Irlandais	846.414
Écossais	549.946

Allemands	202.991
Hollandais	29.664
Africains et nègres	21.496
	3.623.820

Auxquels il faut ajouter :

Indiens	23.055
Divers	28.374
	3.675.249

La population totale des quatre principales provinces du Canada est répartie entre elles de la façon suivante :

Province d'Ontario	1.595.178	habitants.
— de Quebec	1.181.484	—
— du Nouveau-Brunswick	282.189	—
— de la Nouvelle-Écosse	380.976	—
Indiens et autres	44.878	—
	3.484.696	habitants.

A ce chiffre, il faut ajouter :

Province du Manitoba	11.853	habitants.
— du prince Édouard	100.000	—
Colombie britannique	50.000	—
Territoire du nord-ouest	28.700	—
Population totale	3.675.249	habitants.

A ces chiffres, extraits du recensement de 1870, confié aux soins du sous-secrétaire d'État au département de l'agriculture et du commerce, l'honorable M. Taché, nous ajouterons la division par culte, nécessaire à ceux qui s'occupent de politique. Il ne faut pas perdre de vue que les questions agitées dans le Parlement canadien celles surtout qui se rattachent à l'éducation, ne sont bien souvent qu'une émanation, un reflet pour ainsi dire, de l'idée religieuse. Aussi voit-on les Canadiens se grouper, dans leurs débats parlementaires, bien plutôt sous le coup de cette influence que sous celle plus logique et tout aussi caractéristique de l'influence de race. Les chiffres suivants peuvent donc servir, dans une certaine mesure, à savoir comment votent les Canadiens sur les questions affectant l'ordre moral ou les intérêts publics qui s'y rattachent.

Groupe protestant..	Presbytériens.	615.700
	Dissidents....	944.270
	Anglicans....	493.000
Groupe catholique (1.532.000)		1.532.000
Autres cultes		89.279
Population totale		3.675.249

D'après ces chiffres, la population protestante du Canada ne serait guère en excédant de la population catholique que d'environ 600,000 âmes. Ce rapport entre les cultes divers explique pourquoi ni la majorité, ni la minorité, dans le Parlement canadien, ne répond exactement au chiffre de la descendance, mais obéit bien plutôt, ainsi que nous venons de le dire, à des considérations de l'ordre religieux et moral.

Le Canada étant un pays à la fois agricole et maritime, le gros de la population s'adonne de préférence aux travaux rustiques et à la pêche. Cette population active et laborieuse en appelait toutefois une autre qui n'a pas tardé à se montrer. Le Canada possède plusieurs villes se peuplant avec une rapidité relativement égale à celle des villes américaines, et appelées, ainsi que ces dernières, à devenir de grands entrepôts commerciaux et des centres d'industrie. Parmi celles-ci, nous citerons Montréal, située sur le fleuve Saint-Laurent, dans la province française de Québec. La population de cette ville, les faubourgs compris, atteint aujourd'hui le chiffre de 160,000 âmes. La ville de Québec, capitale de la province de ce nom, compte 75,000 âmes ; Toronto, capitale de la province d'Ontario, en possède 60,000 ; Saint-John, dans le Nouveau Brunswick, 45,000 ; Halifax, ville de la Nouvelle-Écosse, 30,000 ; Ottawa, siége du du gouvernement et capitale de la confédération, 25,000 ; Hamilton, 27,000 ; Kingston, 15,000. Ces villes et d'autres encore sont, dans notre opinion, destinées à recevoir une population égale en importance et supérieure par le choix à celle des grandes cités de l'Amérique du Nord. Il n'y aurait rien d'étonnant, par exemple, à ce que Montréal, entrepôt principal du commerce canadien n'arrivât à compter, comme New-York, plus d'un million d'habitants et cela dans un avenir assez prochain. Un simple coup d'œil sur les relations déjà établies entre cette ville et l'ouest des États-Unis, d'un côté, et l'Europe de l'autre, suffira, nous l'espérons pour faire partager notre opinion aux plus incrédules. Ajoutons que, pendant la dernière décade, l'émigration européenne au Canada a été, toute proportion gardée, plus considérable qu'aux États-Unis, dont on se détourne aujourd'hui pour se diriger vers des contrées offrant autant de ressources et une sécurité plus grande.

III

Ce que nous venons de dire des États-Unis, pays travaillé par des discordes intestines, d'autant plus dangereuses qu'elles se trouvent déguisées sous des apparences trompeuses d'union, nous amène à dire un mot du gouvernement et de la politique au Canada. Ces

deux ressorts principaux de la vie nationale importent avant tout, aux pays cherchant à inspirer la confiance, source de toute prospérité comme de toute grandeur. Les institutions sont comme l'âme d'un pays ; et quand celles-ci sont mauvaises, le corps souffre et languit ; il est soumis à des convulsions périodiques qui éloignent de lui le crédit, la richesse et la puissance. Cette vérité est d'autant plus sensible, qu'elle ressort du contraste offert par les deux communautés qui se partagent le continent de l'Amérique du Nord. Le gouvernement canadien emprunte à 4 0/0, le gouvernement des États-Unis ne trouve pas à emprunter à 5. La raison de cette anomalie apparente gît, non pas dans l'infériorité de ses ressources (les États-Unis étant plus riches que le Canada), mais dans le système politique qui, chez les Américains, est loin d'offrir des garanties d'ordre et de sécurité égales à celles que l'on rencontre chez les Canadiens.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une revue rétrospective de la politique au Canada, ni de raconter les luttes que soutinrent les Canadiens français contre la race à laquelle les avaient livrés la faiblesse et l'incurie de Louis XV. Un pareil travail, pour être intéressant, exigerait des développements étrangers au but que nous nous proposons dans cet article. Nous laisserons donc là ce qui se rattache au passé, pour esquisser brièvement ce qui se rapporte au gouvernement actuel.

Ce gouvernement est un mélange de traditions et de coutumes monarchiques, qui chaque jour perdent du terrain en raison de l'absence de toute aristocratie et de tout monarque, et d'institutions démocratiques et républicaines qui, en vertu de l'expansion croissante du suffrage universel, vont sans cesse se fortifiant au préjudice du passé. Ce fut en 1867, il y a à peine sept ans de cela, que les possessions britanniques de l'Amérique du Nord prirent le nom de *Dominion*, se fédéralisèrent et se donnèrent une constitution. Cette constitution établissait un gouvernement nouveau et plaçait le pays sous le régime fédératif, à l'exemple des États-Unis et de la Suisse, sauf certaines modifications importantes, inhérentes à son titre de colonie anglaise et qui donnaient plus de force au pouvoir central.

L'acte que le Canada venait d'accomplir était spontané et relevait uniquement de la volonté nationale. Il consacrait, en quelque sorte, son autonomie, et l'Angleterre qui, par l'organe de ses hommes les plus éminents, est disposée à lui laisser la plus grande latitude sur ce point accepta et se contenta de ratifier, pour la forme, la constitution qui lui fut soumise.

Inutile de dire que le contrat politique qui venait d'être passé

entre les différentes provinces reconnaissait à chacune d'elles des libertés locales très-étendues. Les mœurs, la langue, les lois, la religion, les institutions, tout ce que les habitants des provinces susdites considéraient comme partie intégrante de leur patrimoine, y était l'objet d'un respect profond.

En conséquence de cette latitude, chaque groupe formant la confédération, quoique d'origine différente, peut aujourd'hui marcher sans entraves et se développer en toute liberté, sans rien perdre des qualités qui le caractérisent. Il est, au contraire, permis d'espérer qu'ils gagneront au contact l'un de l'autre, en raison même de la lutte engagée sur le terrain de la prépondérance sociale et politique.

Au Canada, le gouvernement se compose d'un double rouage: le rouage fédéral et le rouage provincial. Le rouage fédéral comprend le gouvernement général nommé par la reine d'Angleterre; le Sénat, dont les membres sont nommés, à vie, par le gouverneur, sur la proposition du cabinet; et la Chambre des communes dont les membres sont élus par des électeurs censitaires, payant un loyer de 100 francs, ou ayant un revenu équivalent.

Le second rouage a pour champ d'action les différentes provinces fédérées et reproduit sur une plus petite échelle, le mécanisme fédéral. Les gouvernements provinciaux se composent d'un Lieutenant-Gouverneur, nommé par le Gouverneur-Général, d'un Conseil législatif, nommé à vie, et d'une Chambre de représentants élue de la même façon que la Chambre fédérale. La province anglaise d'Ontario, la plus considérable par sa population et sa richesse, fait exception à la règle. Elle se gouverne avec une seule chambre au lieu de deux. Pour tout le reste, son gouvernement est absolument le même.

En ce qui concerne la disposition des terres publiques, dont elles disposent, l'administration, l'emploi et la distribution des revenus à l'intérieur, la justice, le droit de propriété, les rapports de citoyens entre eux, en un mot, pour tout ce qui touche au fonctionnement du gouvernement civil, les provinces exercent une souveraineté à peu près absolue. La reine d'Angleterre ne s'est réservé d'autre droit que celui de frapper de veto les décisions du Parlement fédéral, et le Gouverneur les décisions des Parlements provinciaux. Mais il ne paraît pas que ni l'une, ni l'autre aient jamais eu l'occasion de l'exercer, et ce privilége, le seul dont jouisse la couronne d'Angleterre, est bien plutôt là comme un vestige inerte du passé que comme un principe actif, affectant en quoi que ce soit la liberté et l'indépendance du Canada.

Sur bien des points le gouvernement du Canada ressemble, on le

voit, à celui des États-Unis; il s'en écarte profondément sur d'autres, et cet écart suffit pour communiquer aux institutions un caractère tout différent. Aux États-Unis, par exemple, le gouvernement est livré sans défenses ni garanties, au suffrage universel illimité, c'est-à-dire à la démocratie pure, sauf une ou deux exceptions, comme le Sénat et la Cour suprême. Aussi, ce système y a-t-il donné naissance aux brigues, aux cabales, à la corruption à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Les deux grands corps politiques que nous venons de citer n'échappent même pas à ces influences délétères. Ceux-ci ne parviennent à se soustraire à l'étreinte du suffrage universel que pour tomber sous le coup des monopoles. Comme aux États-Unis, l'État n'a pas la haute main sur les travaux publics qui sont abandonnés à des compagnies justiciables, seulement, des législatures locales; celles-ci ont soin de remplir ces assemblées de leurs créatures de façon à exploiter tout à leur aise les priviléges dont elles jouissent; de telle sorte, que, du haut en bas de l'échelle, on se trouve en face d'agissements malsains, funestes au maintien des institutions libérales, de celles-là même qui paraissaient se trouver au-dessus des atteintes de la démocratie pure.

Au Canada, le gouvernement se trouve bien aussi entre les mains de la démocratie, mais d'une démocratie tempérée. L'électeur est d'abord tenu de payer un loyer de 100 francs ou l'équivalent de cette somme; l'éligible, lui, doit représenter un certain avoir. Ensuite, le suffrage universel n'y dispose pas de toutes les fonctions, comme aux États-Unis. Les traditions conservatrices, l'expérience et les lumières y sont représentées par un gouverneur général nommé par la reine, par les gouverneurs provinciaux choisis par ce dernier, et par un sénat nommé à vie par la reine ou son représentant, sur une liste fournie par le cabinet canadien. Ces trois corps ne sont pas électifs; leur titre à la confiance publique repose sur d'autres éléments que la loi du nombre. Le nombre, il est vrai, gagne du terrain tous les jours, ainsi que nous venons de le dire; mais, grâce au frein que lui imposent les institutions, il gagne aussi en lumières. Le jour où le nombre est éclairé, il cesse d'être dangereux; il reconnaît l'autorité du talent, de l'expérience et du caractère, et il consent volontiers à les prendre pour guide. Nous n'avons pas besoin de nommer ici les pays où cette preuve nous est fournie; il nous suffit de citer le Canada et l'Angleterre.

Il est difficile, après cela, de caractériser d'un mot les institutions canadiennes; de dire, par exemple, si elles appartienent plutôt à la monarchie qu'à la république, ou plutôt à la république qu'à

la monarchie. Quelle que soit, du reste, l'opinion à cet égard, une chose est certaine ; c'est que le Canada s'appartient et qu'il est maître, sauf une faible attache qu'il lui est facile de rompre, de disposer de son sort comme il l'entend. Aujourd'hui le Canada possède l'indépendance, c'est-à-dire la liberté de choisir. C'est donc vers l'avenir qu'il nous faut regarder pour savoir à quelle forme politique il donnera la préférence.

Depuis la confédération des provinces canadiennes, depuis, surtout, qu'il a été démontré que le Canada était, par position, un pays de transit pour les produits de l'ouest des États-Unis qui descendent de Chicago à Montréal par les lacs, pour, de là, se rendre en Europe par la voie du fleuve Saint-Laurent, ce pays a pris une importance qu'on ne lui avait pas soupçonnée d'abord. Ce sentiment s'explique tout naturellement. Un pays, en lui-même grand, riche et fertile, par où doit passer une portion considérable du commerce du monde ; une ville appelée, par conséquent, à devenir la rivale de New-York, — Montréal, — voilà, certes, bien des raisons pour attirer à soi l'attention et donner l'éveil aux intérêts commerciaux, maritimes et industriels. Aussi, en Angleterre, où l'on est toujours à l'affût des entreprises nouvelles, se préoccupe-t-on fort du Canada. Pas une grève agricole n'éclate chez les Anglais, sans qu'aussitôt les grévistes ne tournent les yeux vers ce pays. Les trois compagnies de bateaux à vapeur qui le desservent régulièrement sont obligées d'accroître, chaque année, le nombre de leurs navires, tellement l'émigration et les affaires y suivent une marche ascendante. Comme conséquence naturelle de ce mouvement, les voies ferrées s'y multiplient et le nombre des compagnies minières vouées à l'exploitation du charbon de terre, du minerai de fer, de cuivre, d'étain et d'or, va toujours grossissant. Certaines sociétés pour la culture du sol et la coupe des bois y font d'excellentes affaires, ainsi que le témoignent les actions cotées à la bourse de Londres. Enfin, l'accroissement de la richesse publique représentée par l'accise ou perceptions à l'intérieur et les droits de douane (quelque modérés que soient ces deux impôts), témoignent, mieux que ne le ferait une plus ample énumération des ressources du pays, du progrès rapide réalisé par le Canada depuis l'établissement de la confédération, c'est-à-dire depuis 1867.

Au nombre des moyens employés par les Canadiens pour se rendre compte du développement de la prospérité publique, il en est un, outre ceux dont il va être bientôt question, que nous citons à cause de son originalité et aussi parce qu'à leurs yeux, c'est là une méthode sûre d'en mesurer le progrès. Ce moyen, c'est le service de la poste. Or, ce service a presque doublé en quatre ans. Le

nombre de lettres qui, en 1868, était de 18 millions, en chiffre rond, s'élève, en 1872, à plus de 30 millions. Le chiffre des journaux est dans une progression croissante. De 18 millions qu'il était en 1868, il s'élève à 24 millions en 1872. En même temps, la valeur totale des importations et des exportations qui se chiffrait par 473 millions en 1866-1867, monte, tout à coup, à plus d'un milliard de francs en 1872-1873. A ce propos, on a remarqué que ce chiffre d'affaires était relativement plus élevé qu'aux États-Unis, et qu'il donnait 300 francs par personne sur une population de 4 millions, tandis qu'aux États-unis où le chiffre d'affaires est de 6 milliards environ, et la population de 40 millions, il ne donne que 162 francs 50 centimes.

Voilà donc le Canada, pays à peu près inconnu en France, qui s'élève tout à coup au rang de grande puissance commerciale. Nous ne parlons pas ici de ses origines, de ses mœurs, de ses institutions, de sa langue, de sa littérature et de sa religion, les unes reproduisant à deux mille lieues de nous et dans de certaines limites les anciennes coutumes de notre pays, les autres exprimant dans un langage chaleureux, souvent éloquent et poétique, mais toujours patriotique, des sentiments de profond attachement pour notre patrie. Ces considérations, d'un ordre spécial, n'entrent point dans le cadre de notre article. Aussi ne les signalons-nous en passant que pour montrer que le Canada se présente à nous sous le double aspect d'un pays à la fois riche et progressif et sous celui, non moins intéressant à nos yeux, d'ancienne colonie française.

IV.

On a dit souvent : pas de bonne politique sans de bonnes finances. Renversez cette proposition, et vous la trouverez également vraie. Les finances sont à un pays ce que la circulation artérielle est au corps. Elles lui distribuent la nourriture et communiquent à ses principaux organes la chaleur et la vie. Une nation a beau produire la richesse par tous ses pores, comme les États-Unis, par exemple ; elle sera pauvre si ses finances sont mauvaises. Les crises périodiques qui troublent et bouleversent ce dernier pays, le discrédit qui s'attache à la plupart de ses entreprises, l'impossibilité où il se trouve, malgré les ressources dont il jouit, de se débarrasser de son papier de circulation auquel il se trouve lié aussi irrévocablement que Sisyphe à son rocher ; tout, dans son organisation économique — finances, impôts, commerce, — confirme et démontre la vérité de cette proposition.

Le Canada, fort heureusement pour lui, est dans une position

toute différente. Sauf une émission de 60 millions de francs du gouvernement fédéral, faite en vue de faciliter les transactions et d'offrir une plus grande garantie aux porteurs de petites coupures et les émissions des banques (ces deux valeurs remboursables en or, sur demande), la monnaie du pays est représentée par des espèces métalliques.

On porte à environ 36 le nombre des banques au Canada, et à 275 millions de francs leur encaisse métallique. Ces banques peuvent, d'après la loi, porter leur émission au niveau du capital versé, à la condition d'avoir, par devers elle, et à titre de réserve, le tiers de leur circulation en billets du gouvernement. Le pays ayant, en matière d'organisation financière, une grande latitude, — les banques, par exemple, étant soumises au régime des sociétés anonymes, — on a craint, tout d'abord, que celles-ci ne se multipliassent outre mesure. C'est à tort, toutefois; et l'on nous assure que l'accroissement des banques obéit aussi rigoureusement au principe économique de l'offre et de la demande que toute autre chose. Le danger auquel celles-ci sont exposées ne vient donc pas d'un vice inhérent à leur constitution, ni d'une concurrence menaçante, mais bien du taux excessif de l'intérêt sur dépôt. Cet intérêt est de 5 0/0 pour toutes les banques. Nous n'avons pas besoin de dire ici que ce chiffre nous paraît être hors de toute proportion avec les avantages offerts par les dépositaires.

Cette pratique vicieuse, justifiée, jusqu'à un certain point, par le prix élevé de l'argent, ne doit pas nous rendre injuste envers les institutions financières du Canada dont la solidité a été, jusqu'ici, au-dessus de tout soupçon. Nous trouvons, du reste, une preuve évidente du crédit dont elles jouissent, dans l'accroissement rapide, régulier et constant de leur encaisse. Celui-ci est monté dans l'espace de deux ou trois années seulement, de 150 millions à 275 millions de francs. En d'autres termes, le capital des banques canadiennes qui, en 1870, ne s'élevait pas au-dessus de ce premier chiffre, passe au second, c'est-à-dire, croît de 85 0/0 dans une période fort courte. Cette progression rapide est non-seulement un indice certain de confiance, elle prouve, en même temps, un développement considérable d'affaires, gage le meilleur que le Canada puisse offrir de l'abondance de ses ressources et de sa prospérité.

Si des institutions privées destinées à venir en aide à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, nous passons au pays lui-même, nous trouvons, inscrite au passif de son Grand-Livre, une somme de 410 millions de francs. Cette dette provient, en grande partie, d'emprunts contractés en Angleterre, et affectés à des travaux publics et à d'autres dépenses. Parmi les premiers, nous

signalerons le chemin de fer international, ayant un parcours de 554 kilomètres et coûtant, à lui seul, 100 millions de francs; puis, la création et l'élargissement de canaux destinés à faciliter aux gros vaisseaux la route des lacs entre Chicago et Montréal. A présent, les canaux construits le long du Saint-Laurent, le plus grand fleuve de l'Amérique du Nord après le Mississipi (il mesure 2,384 milles de son embouchure à sa source), ne portant guère que des navires d'un tirant d'eau de 9 pieds anglais; et le canal Welland, qui contourne la chute du Niagara et met le lac Ontario en communication avec le lac Érié, n'a guère que dix pieds de profondeur. Le but que se propose le gouvernement est de les creuser jusqu'à 22 pieds, de façon à ce qu'ils puissent donner passage aux plus grands navires. De la sorte, nos grands steamers pourront partir du Havre, en destination de Chicago, par le Saint-Laurent et les lacs, et retourner avec un chargement de grains, sans rompre charge.

La seconde partie de l'emprunt de 410 millions a été consacrée à l'achat du territoire du Nord-Ouest, naguère propriété de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce territoire, d'une superficie de 25 millions de kilomètres carrés, et dans lequel trois ou quatre républiques comme la France tiendraient à l'aise, a été payé, par le Gouvernement, la bagatelle de 7 millions et demi de francs. Une somme égale a été appliquée à l'établissement des routes destinées à le rendre accessible aux colons et à la création d'un gouvernement régulier appelé à protéger la vie et la propriété des citoyens. Le restant de l'emprunt a été affecté au payement de la dette d'une province canadienne, — la Colombie britannique, — qui n'a consenti à faire partie de la Confédération qu'à cette condition et à celle, plus difficile à remplir, d'être traversée par le chemin de fer du Pacifique; puis, à quelques autres menues dépenses telles que le tracé du chemin de fer susdit, dont le coût est de 2 millions et demi de francs.

Jetons, maintenant, un coup d'œil rapide sur le budget du Canada, et voyons à quels chiffres s'élèvent ses revenus et ses dépenses. Pendant l'année 1872-1873, finissant le 30 juin, celles-ci figuraient au passif pour environ 100 millions de francs. Au nombre de ces dépenses entre, en première ligne, l'intérêt de la dette publique, qui, à lui seul, s'élève déjà à plus de 25 millions de francs; après cela, viennent les sommes affectées aux travaux publics, considérables pour la plupart; ensuite, les subsides fournis aux provinces, ceux absorbés par l'émigration, les services de la guerre, de la marine, etc., etc.

Pour faire face à ces dépenses, le Canada emploie un système

d'impôts simple et peu coûteux, et qui roule presque exclusivement sur deux services publics, les douanes et l'accise. A eux deux, ces services payent 86 0/0 de la dépense totale. Voici, du reste, le budget de l'année 1872-73, qui exprime, d'une manière succincte et frappante, la source des revenus publics.

Douanes..........	Fr.	63.735.060
Accise............		22.268.355
Poste.............		4.160.990
Travaux publics ...		6.149.915
Timbres de factures.		996.780
Divers............		3.356.620
Francs....		100.667.720

On voit, d'après ces chiffres, que les recettes et les dépenses du gouvernement canadien se font à peu près équilibre, et présentent même un petit excédant d'environ 1 million de francs. Les finances du Canada se trouvent donc être dans d'excellentes conditions. En vue de les y maintenir, le cabinet libéral qui vient d'arriver au pouvoir, sous la présidence de M. Mackensie, a jugé prudent d'augmenter les revenus du pays, en frappant d'un droit de 1 à 2 0/0 certains articles d'importation et de consommation intérieure. La moyenne des droits de douane, qui était de 12 3/4 0/0, se trouve élevée par là, d'environ 1 0/0. Cette surélévation du tarif et de l'accise a été adoptée, dans la session du Parlement qui vient de finir, en vue de faire face aux frais de construction du chemin de fer du Pacifique, dont le parcours sera d'environ 3,000 kilomètres, et au creusement des canaux qui doivent donner passage à des navires ayant 22 pieds de tirant d'eau, et faire le trajet entre Chicago et Montréal.

Il y a, du reste, ceci à dire en faveur du Cabinet actuel, qu'il se trouve placé dans une position exceptionnelle à laquelle il a dû forcément faire face. Ce que nous venons de dire des finances du Canada n'a trait, bien entendu, qu'au gouvernement fédéral, et ne concerne aucunement les gouvernements provinciaux, qui ont, eux aussi, une dette et un budget plus ou moins équilibré. Or, l'année dernière, et sur la proposition du cabinet conservateur, aujourd'hui remplacé, le Parlement décida que la dette du Haut et Bas-Canada ferait partie de la dette fédérale; ce qui, naturellement, accrut le chiffre de cette dette de plus 100 0/0. Il y avait, de plus, près de 60 millions portés au compte des travaux publics, et plus de 20 millions à celui des subsides accordés aux provinces, notamment à l'île du Prince Edouard, nouvellement entrée dans la Confédération, qui ne figuraient pas au budget. Telle est la situation que le nouveau ministre des finances est venu exposer à la Chambre,

situation appartenant exclusivement au ministère tombé, et qui a forcé le ministre actuel de demander un service d'impôts. Le fait est que le budget canadien, que déguisait sous le chiffre modeste, mais trompeur, de 100 millions de francs, le dernier ministre des finances, M. Tilley, s'élevait en réalité, à 200 millions, somme à laquelle M. Cartwright, le ministre actuel, porte l'évaluation budgétaire pour l'exercice 1874-75.

V

Nous voudrions pouvoir ajouter à ce travail une exposition détaillée des produits naturels du Canada, et parler des industries diverses, des commerces nombreux et des moyens de transports multiples auxquels ils ont donné naissance, soit pour les rendre vendables, soit pour leur trouver des marchés au dehors. Nous sommes toutefois forcé, faute d'espace, de borner ce que nous avions à dire là-dessus à quelques indications générales, sauf à y revenir une autre fois.

Les produits naturels du Canada sont : le bois, le pétrole, le fromage, la potasse, le poisson, les viandes salées et fumées, le charbon de terre, le fer, le cuivre et l'or.

L'année dernière, la ville de Montréal a reçu plus de 4 millions et demi de boisseaux de blé, dont la presque totalité a passé à l'étranger; 8 millions de boisseaux de maïs, dont les neuf dixièmes ont pris le même chemin; 1 million 1/2 de boisseaux de pois, 120,000 boisseaux d'orge, 536,000 boisseaux d'avoine, 832,000 barils de farine.

Les bois de construction et d'ébénisterie constituent une des branches les plus importantes de la production du Canada. Pendant l'année 1872, la province d'Ontario et la province de Québec ont exporté en planches, madriers et autres, 732 millions de pieds, estimés à plus de 35 millions de francs. Les États-Unis sont les grands consommateurs de bois de Canada; ils figurent pour 96 0/0 dans le chiffre total des exportations; et l'Amérique du Sud pour 3 1/2 0/0 seulement.

La ville de Montréal trouve dans la préparation et l'exportation des viandes salées et fumées les éléments d'une industrie et d'un commerce à la fois considérable et fructueux. Pendant l'année 1871-72 l'exportation de cet article a atteint le chiffre de 28,000 barils sur lesquels 20,000 sortaient de ses abattoirs. Pendant la même période la fabrication du beurre et du fromage, deux industries naissantes, ont fourni à l'exportation 19 millions de livres du premier article et 17 millions du second.

La pêche forme une des principales richesses du Canada. On trouvera dans le tableau suivant, et dans ses quatre principales provinces, seulement la valeur du poisson pêché et vendu ainsi que celle de l'huile en provenant.

Nouvelle-Écosse........	Fr.	30.084.175
Québec................		6.600.945
Nouveau-Brunswick....		9.827.250
Ontario...............		1.338.785
	Fr.	47.851.155

Voici donc un produit, un seul, dont la valeur se chiffre déjà par 48 millions, sans compter les pêcheries de l'île du Prince Edouard qui vient de s'annexer et celles bien autrement importantes, de l'île de Terre-Neuve qui, très-probablement, s'annexera dans un temps assez prochain.

Le Canada possède un grand nombre de puits à pétrole dont une bien faible partie, seulement, est en état d'exploitation. On évalue à 30 millions le capital employé à l'extraction du pétrole et à 20 millions de galons soit, 80 millions de litres environ, la quantité fournie en 1871-72 par les puits sur lesquels on travaille. La moitié au moins, de cette quantité, soit 40 millions de litres ont pris la route de l'étranger.

Nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en disant que le Canada avec son immense territoire, ses climats divers, son sol, sur bien des points ravagé par des convulsions volcaniques, est, au point de vue minéralogique, tout aussi riche, tout aussi bien partagé que les États-Unis. Malheureusement sa population ne s'étant pas accrue dans la même proportion que dans ce dernier pays, ses richesses minérales sont encore, en grande partie, inconnues, ou inexploitées. Déjà, plusieurs travaux fort intéressants ont été faits en vue de les mettre en lumière. Le gouvernement pousse avec zèle et intelligence ses recherches dans cette direction, et a chargé plusieurs géologues du soin de découvrir et de décrire les gisements minéralogiques qui existent sur différents points. Les résultats connus et publiés fourniraient matière à plusieurs volumes. Disons, en passant, que le Canada possède un grand nombre de mines de charbon et d'immenses lits carbonifères encore inexploités, faute de moyens de communication. La province de la Nouvelle-Écosse possède à elle seule, en état d'exploitation, 25 mines de charbon, 30 mines d'or, 2 mines de fer, une mine de baryte, une mine de manganèse, etc. Une dizaine de mines d'or, plusieurs mines de cuivre et de fer sont également en opération dans les deux provinces de Québec et d'Ontario.

Des produits que nous venons d'énumérer, le Canada a exporté pendant l'année 1872-73, finissant le 30 juin, pour une valeur exprimé dans le tableau suivant :

Produit des mines	Fr.	25.544.895
— des pêcheries		23.731.075
— des forêts		143.527.820
Bétail, beurre et fromage		66.440.735
Céréales		74.766.790
Objets fabriqués		14.900.085
Objets divers		8.921.620
Constructions navales à Québec		3.914.500
	Fr.	361.747.520

Si on ajoute à ce chiffre les exportations des produits d'origine étrangère, de l'or et de l'argent ainsi que celle provenant des provinces du Manitoba et de la Colombie Britannique, on arrive à un chiffre total de 453 millions en chiffres ronds.

Ainsi qu'il arrive dans tous les pays nouveaux, le chiffre des importations au Canada, dépasse de beaucoup celui de ses exportations. Nous avons déjà dit dans le courant de cet article que ce dernier s'élevait à près de 952 millions de francs pour l'année fiscale 1871-72. Sur cette somme, le commerce de la France bien qu'en voie de progrès et de progrès sensible, est encore très-faible ; pendant la même année il s'est élevé à 9,498,531 francs, tandis que pour l'Angleterre il atteignait en chiffres ronds 325 millions et pour les États-Unis 180 millions.

Il est vrai que le commerce direct entre la France et le Canada n'est pas le commerce réel. Celui-ci embrasse, indépendamment du commerce direct résultant des statistiques officielles, un commerce indirect par l'Angleterre qui ne laisse pas d'être considérable. Toutefois, les profits pour nos négociants et producteurs en sont affectés de toute manière ; ils le sont par les prélèvements d'intermédiaires, et l'augmentation des frais de transport et de manutention qu'occasionne la voie indirecte ; ils le sont encore, et très-notablement, lorsqu'il s'agit de nos vins et eaux-de-vie, les deux principaux articles de nos exploitations au Canada, par l'altération et la falsification de ces articles. Confié en des mains étrangères, ce commerce indirect constitue d'ailleurs une perte de frêt pour nos armateurs.

Si le commerce de la France est en progrès d'une manière absolue, il ne l'est pas relativement aux autres pays. Le mouvement commercial de l'Allemagne avec le Canada, par exemple, constate à notre désavantage, une différence très-notable. Ainsi tandis que

les exportations de l'Allemagne en 1871-72 augmentaient de 62, 53 0/0, celles de France ne gagnaient que 43 0/0, ce qui constitue en faveur de la première une différence de 17 1/2 0/0. Pour les importations, l'écart est bien autrement considérable. Les articles de provenance canadienne entrés en Allemagne pendant la même période accusent un accroissement de 123 0/0, tandis que pour la France l'augmentation n'est que de 34 0/0.

L'Allemagne s'est déjà emparée au détriment de la France d'une partie des marchés canadiens, et elle est en train de nous supplanter pour les articles de mode et de fantaisie qu'elle expédie dans les provinces du Canada pour une valeur moindre encore, mais en un volume plus considérable que ne le fait la France.

Ce mouvement de l'Allemagne sur le marché canadien, la concurrence qu'elle fait à nos articles de mode pour lesquels l'industrie française est demeurée, jusqu'ici, sans rivale, devraient — en dehors d'autres considérations, — engager notre commerce et notre industrie à s'occuper d'une façon toute spéciale du pays dont nous venons de nous efforcer de caractériser les richesses et de signaler les progrès. Il est une autre raison qui devrait les y porter; c'est le mouvement économique dont l'Amérique du Nord est, en ce moment, le théâtre, mouvement dont l'objet est d'abolir les barrières fiscales entre le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire d'appliquer, sur une vaste échelle et pour certains articles, les doctrines libre-échangistes dans ce qu'elles ont de plus radical. Les deux pays viennent, en effet, de signer un traité qui, sous le nom de traité de réciprocité, admet en franchise, dans chacun d'eux, tous les produits bruts et un certain nombre d'articles fabriqués. Toutes les matières que les économistes appellent *extractives* parce qu'elles sont tirées du sol où elles gissent, pourront également, entrer d'un pays dans l'autre, sans payer de droit. Au nombre des articles stipulés jouissant du même privilége, nous remarquons : les animaux et tous les produits agricoles sans exception, et les produits des forêts, des pêcheries et des mines.

Au nombre des articles manufacturés se trouvent les machines et les instruments servant à l'agriculture; le cuir et les chaussures ; les machines pour la confection des chaussures ; les peaux de buffle préparées ou non, les sacs en coton pour les grains; certaines étoffes nommées *jeans*, *denins*, *drillings*, *tickings* ainsi que les *plaids* ou schalls de coton ; toutes les cotonnades ; les *satinets* de laine ou de coton; les *tweeds* de laine; les meubles, les voitures, les pompes à incendie, les machines à vapeur ; le fer en barres, en cercles, en gueuses et en feuilles; le vieux fer, les clous, les fiches, les ressorts, la fonte et les articles en fonte, les locomotives,

les machines pour moulins et bateaux à vapeur; les articles fabriqués en bois, alors même que les différentes parties en seraient reliées avec du fer; le papier à imprimer les journaux; les machines à papier, les presses à imprimer; les caractères d'imprimerie; tous les articles employés dans ces derniers établissements; les wagons de chemins de fer; enfin l'acier forgé ou fondu, en plaques ou en rails.

Ces articles ne seront affranchis complètement qu'au bout de deux années. Ce délai a été stipulé en vue de les soustraire à la spéculation et afin de donner aux interêts affectés le temps de se reconnaître et de se préparer au fonctionnement du traité libre-échangiste. La première année, les droits seront réduits d'un tiers seulement, d'un autre tiers pendant la seconde année. Ce ne sera qu'à la troisième année que toute espèce de droits devront disparaître. La durée du traité est fixée à vingt-et-un ans; il ne devra prendre fin qu'après avis préalable des parties contractantes donné par l'une d'elles, ou par toutes deux, trois ans avant son expiration.

Ce traité contient, en outre, d'autres clauses destinées à affecter encore plus directement les intérêts respectifs des deux pays, celle, entre autres, par laquelle les navires construits au Canada sont placés sur un pied d'égalité avec les navires construits aux États-Unis et enregistrés, comme ces derniers, dans tous les ports de l'Union. Cette clause est destinée à produire, avec le temps, deux effets considérables. Le premier, sera de rétablir la marine marchande américaine ruinée par la guerre de sécession et qui n'a pu se relever depuis cette époque, en raison des droits onéreux dont sont frappés les matériaux entrant dans les constructions navales; le second, d'alimenter les chantiers du Canada et de donner une activité plus grande à cette branche de l'industrie nationale. La chose est d'autant plus sûre que, par suite de sa position exceptionnelle comme grand producteur de bois, les constructions navales de ce pays reviennent à meilleur marché que les constructions similaires, en Angleterre.

De leur côté, et en échange de ces concessions, les États-Unis ont obtenu certains privilèges tels que la liberté de navigation sur les fleuves, lacs et rivières canadiens, l'achèvement, aux frais du Canada, de plusieurs canaux devant relier ce pays à certains points de l'Amérique du Nord; et enfin, le droit de pêche sur toutes les côtes maritimes de la confédération. Telles sont, croyons-nous, en gros et d'une façon générale, les dispositions principales du traité de réciprocité et l'exposition sommaire des principes libre-échangistes appelés à fonctionner, dans une période assez courte, entre

les deux grands pays dont la surface embrasse la presque totalité de l'Amérique du Nord.

Ce traité est approuvé des deux gouvernements et il n'attend plus que sa ratification par les chambres des deux pays qui doivent se réunir, l'une à Ottawa, l'autre à Washington, vers la fin de l'année. Inutile de dire ici qu'il n'est pas accepté sans protestations, par un petit groupe d'industriels et de commerçants dont les intérêts se trouvent atteints en apparence et momentanément, par certaines clauses. Dans sa dernière réunion, la Chambre de commerce de Montréal a demandé des garanties au gouvernement et, à Philadelphie, un petit nombre d'industriels, alarmés, se sont élevés avec violence contre son adoption. Il n'était guère possible qu'il en fût autrement. On ne change pas les rapports économiques entre deux pays sans s'exposer à porter un certain trouble parmi les intérêts privés plus particulièrement exposés à en souffrir. Mais, tout en ménageant ces derniers autant que faire se peut, le devoir d'un gouvernement est avant tout de se placer, non pas à un point de vue particulier, mais au point de vue des intérêts généraux. C'est là ce que le cabinet Mackensie paraît avoir fort bien compris : et le zèle éclairé qu'il apporte à la réalisation de ce traité dont il est, en partie, l'auteur et au succès duquel il attache, avec raison, une grande importance, nous est un sûr garant des avantages qu'il présente. Il sera du reste, facile aux deux pays, de remédier aux imperfections qui pourront se rencontrer dans l'application et à revenir sur les parties défectueuses s'il s'en trouve. Pour le moment, nous n'avons qu'à applaudir. Quoique le traité de réciprocité soit destiné à s'exercer sur deux pays placés dans des conditions exceptionnelles, il n'en accuse pas moins un progrès considérable dans les idées libre-échangistes. A ce titre, il a droit aux félicitations de l'école et de tous ceux qui pensent comme elle.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'appeler l'attention de l'industrie française sur le rôle considérable qu'elle pourrait jouer au Canada si elle se décidait à y établir des succursales et à entrer dans la voie de l'émigration industrielle. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les articles désignés plus haut, pour se convaincre que nos fabricants pourraient, avec bien peu d'efforts, entrer en lutte avec les Américains, pour les mêmes articles et leur faire concurrence sur leur propre terrain. Le Canada, moins bien outillé industriellement que les États-Unis, verrait avec plaisir venir à lui de nouvelles industries, ou s'agrandir la sphère de celles qu'il possède déjà. Nous n'avons pas de doute que, pour favoriser un pareil mouvement, le gouvernement ne vînt en aide à celles qui lui pa-

raîtraient le mériter. Du reste la chose a déjà lieu pour de certains commerces et nous lisons dans les journaux de Montréal l'annonce de deux maisons du Midi de la France qui viennent de fonder des succursales dans cette dernière ville. Nous apprenons, en outre, que plusieurs ouvriers de Paris partis pour le Canada, il y deux ans, ont été assez habiles ou assez heureux, pour s'établir à leur compte et organiser de petites industries. Ce que nous proposons ici est aujourd'hui pratiqué sur une échelle réduite et n'a rien d'insolite. Nos industriels n'auraient donc qu'à pénétrer dans un terrain en partie défriché, et à examiner la question sur les lieux mêmes. Nous sommes convaincu qu'ils en reviendront tout à fait convertis à nos idées et qu'ils ne tarderaient pas, une fois bien renseignés, à fonder au Canada, des établissements qui, appelés à grandir avec le pays, peuvent par cela même compter sur un avenir des plus prospères.

EDMOND FARRENC.

LES SERVICES DU POST-OFFICE

PENDANT LE DERNIER EXERCICE (1873)

(LETTRES, TÉLÉGRAPHES, MANDATS D'ARGENT, CAISSES D'ÉPARGNE.)

Parmi les *Blue books* présentés à la fin de la session au Parlement, nous étudierons aujourd'hui le Rapport annuel adressé le 15 juillet 1874, par le Post-Master general, aux lords-commissaires de la Trésorerie, sur les quatre grands services du Post-Office : Lettres, cartes, livres et journaux, Télégraphes, Mandats d'argent et Caisses d'épargne, pendant le dernier exercice.

Ce document, que nous compléterons en le rapprochant des rapports antérieurs, nous offre d'abord l'occasion de vérifier une fois de plus le principe économique, aveuglément méconnu en France en 1871 : que, dans le service des postes, la réduction des tarifs détermine un accroissement des opérations tel, que le Trésor public même trouve bientôt un avantage à la réforme, en même temps que le public reçoit des facilités plus grandes, des moyens plus puissants pour ses affaires, c'est-à-dire pour le développement de la richesse nationale.

Ainsi, au mois d'octobre 1870, des réductions de tarif importantes ont été faites en Angleterre pour un grand nombre d'objets ransportés par le Post-Office : la taxe pour les journaux, qui était

d'un penny (11 centimes) pour chaque journal pesant moins de 4 onces, a été réduite à un demi-penny pour un journal sans égard au poids; la taxe des livres a été réduite à un demi-penny par 2 onces; les circulaires, même additionnées d'écritures, ont eu le privilége du tarif des imprimés, et l'on a émis des cartes-postales à un demi-penny.

L'année suivante, au moins d'octobre 1871, nouvelles réductions: les lettres pesant plus d'une demi-once et moins d'une once ont été tarifées à 1 penny; de 1 à 2 onces, 1 penny et demi; de 2 à 4 onces, 2 pence; de 4 à 6 onces, 2 pence et demi, et ainsi de suite, par modique accroissement de 1 demi-penny par 2 onces.

Malgré ces réductions de tarif, les revenus des postes ont continué de s'accroître :

La moyenne annuelle des quatre années d'avant la réforme de 1870 avait donné un produit brut de...................... 4.618.149 liv.

Un total de frais d'administration de............. 2.419.926 —

Et par conséquent un revenu net de.............. .. 2.198.220 liv.

Dans les trois années suivantes, le produit brut a été de 4.900.544 liv. en 1871; 5.208.922 liv. en 1872 et 5.358.040 liv. en 1873.

Les frais d'administration se sont élevés à 2.559.797 liv. en 1871; 2.754.764 en 1872 et 2.846.707 liv. en 1873.

Et le revenu net a été de 2.340.657 liv. en 1871; 2.454.158 liv. en 1872 et 2.501.333 liv. en 1873.

Ainsi, dans ces trois années, le produit brut s'est grossi de près de 16 0/0, les frais administratifs de 17,60 0/0, et le revenu net de 13,70.

Ainsi, le revenu net ne s'est pas même ralenti après les réductions du tarif, et malgré l'augmentation du chiffre des dépenses d'administration, où il faut voir surtout l'expression financière des services plus nombreux et plus avantageux offerts au public par le Post-Office, comme nous allons le montrer.

En 1873, le nombre des bureaux de poste, dans le Royaume-Uni, s'est étendu de 12,230 à 12,500, dont 880 sont des bureaux principaux; le nombre des boîtes aux lettres s'est accru de 8,200 à 9,000. Et le nombre total des réceptables des postes se trouve ainsi porté aujourd'hui à 21,500, au lieu de 15,200 en 1863, et 4,500 seulement avant la grande réforme du penny-postage de 1840. La ville de Londres, à elle seule, possède aujourd'hui plus de 1,600 réceptables postaux, bureaux ou boîtes.

Parmi les nouveaux moyens de transport récemment essayés par le Post-Office à Londres, le Post-Master général rappelle le sys-

tème pneumatique, en faisant observer que si le transport des dépêches s'opère ainsi avec une petite économie de temps (*in a little less time*) sur le mode ordinaire de transport par voiture (*mail cart*), ce petit avantage ne compense pas l'inconvénient des fréquentes interruptions du service des tubes pneumatiques.

Le nombre des lettres distribuées dans le Royaume-Uni s'est élevé à 907 millions en 1873; il était de 885 millions en 1872, de 867 millions en 1871, de 800 millions dans la période quinquennale 1866-70, de 523 millions dans la période 1856-60, de 327 millions dans la période 1846-50, de 169 millions en 1840, première année de la Réforme postale, et de 82 millions seulement en 1839, avant l'établissement du penny-postage.

Le nombre des livres et circulaires a été de 129 millions en 1873; en augmentation sur 1872, où il dépassait déjà 114 millions. Le nombre des journaux s'est accru plus encore : de 109 millions en 1872, il s'est élevé à 125 millions.

Les cartes-postales (*post-cards*), après un moment de faveur dans les deux premières années de leur création, semblent aujourd'hui moins appréciées du public, qui a reconnu sans doute, en bien des cas, les inconvénients d'un mode de correspondance à découvert, alors surtout qu'une lettre close ne coûte qu'un penny; de là une diminution dans le nombre des cartes postales, dont il a été distribué 72 millions en 1873, c'est-à-dire 4 millions de moins qu'en 1872.

On sait avec quel soin le Post-Office, par un sentiment de devoir professionnel, s'applique à faire parvenir au destinataire toute lettre confiée à son service, même les lettres qui ne portent qu'une adresse imparfaite. Malheureusement, plus le bas prix des tarifs facilite les correspondances, plus le public semble négliger de bien écrire les adresses de ses envois. Le nombre des lettres, journaux et cartes-postales qui n'ont pas pu trouver leur destinataire et sont revenus au bureau des retours du Post-Office est toujours considérable et ne fait que grossir : de 3 millions et demi en 1871, le nombre des lettres retournées s'est élevé à 3,900,185 en 1872, et à plus de 4 millions (4,020,737) en 1873.

A ces 4 millions de lettres retournées au Post-Office par défaut d'adresse convenable, s'ajoutent 2,288,385 livres et circulaires, 556,198 journaux, et 311,495 cartes-postales, retournées aussi au rebut.

Pour les lettres retournées, le Post-Office a pu en renvoyer aux destinataires, après correction d'adresse, plus de 95,000; aux ex-

péditeurs, après ouverture de la lettre, 3,490,000; et aux pays étrangers, sans avoir ouvert la lettre, 176,676. Il n'est resté, en rebut définitif, que 258,200 lettres, dont on n'a pu reconnaître ni le destinataire ni l'expéditeur.

La négligence du public dans les correspondances postales est étonnante, et elle ne fait que s'aggraver. On peut se faire une idée de la rédaction imparfaite des adresses, en voyant que le nombre des lettres mises à la poste *sans adresse* a été de 18,700 en 1873; et que sur ces 18,700 lettres, près de 500 contenaient des valeurs, chèques, billets de banque, pour une somme d'ensemble de plus de 13,000 livres sterling, soit 325,000 francs. Le nombre de ces lettres sans adresse était de 15,000 en 1872, et 14,500 en 1871.

Beaucoup de journaux sont arrêtés dans leur transmission et tombent au rebut, aux termes de la loi, parce qu'ils ne sont pas suffisamment affranchis.

Le Post-Master général constate à cet égard une notable amélioration, due aux mesures que le Post-Office a prises dans ces dernières années pour répandre dans le public la connaissance des règlements et des tarifs par le moyen d'affiches et de publications populaires. Suivant cet exemple, on ferait peut-être bien d'encourager en France la distribution des calendriers qu'au jour de l'an les facteurs offrent au public, et qui portent un tableau sommaire, mais suffisant, des principales règles du service postal.

Le nombre des journaux destinés à l'étranger, et mis au rebut pour insuffisance de timbre-poste, s'était élevé à plus d'un million en 1871 ; grâce aux efforts du Post-Office, le nombre s'est abaissé à 700,000 en 1872, et il est descendu à 250,000 en 1873.

Autre fait étrange de la négligence du public : plus de 60,000 timbres-poste ont été trouvés dans les divers bureaux de poste, par suite du peu de soin que les expéditeurs avaient pris en les collant sur les lettres, journaux ou imprimés.

Un détail intéressant des mœurs anglaises : on sait que la veille de la Saint-Valentin, les jeunes filles et les jeunes femmes reçoivent de leurs parents des lettres gracieuses qu'on nomme des *Valentines*; cet usage, très-ancien, semble plus que jamais pratiqué, car le rapport du Post-Office nous apprend que la veille de ce jour de fête, 306 valises de 3 pieds de long sur 2 de large ont été mises en réquisition au seul Office central, pour le transport des lettres *Valentines* mises à la poste de Londres et destinées aux différentes parties du Royaume-Uni.

Télégraphes. — Depuis le 5 février 1870, où l'État a pris l'explo

tation des télégraphes exploités jusqu'alors par des compagnies privées, le développement des bureaux et des opérations a été considérable.

Dans les trois premières années, le Post-Office a ouvert plus de 2,000 bureaux télégraphiques, et il en compte aujourd'hui 5,600.

Le nombre des messages s'est élevé, de 8,606,000 en 1870, à 11,760,000 en 1871, 14,858,000 en 1072, et 17,346,000 en 1873 : accroissement du double en quatre ans ; et dans ces chiffres ne sont pas compris les télégrammes pour les journaux, dont on peut prendre une idée en notant qu'en 1871 on a transmis, par les télégraphes anglais, pour le service de la presse, 19 millions de mots ; en 1872, 26 millions de mots, et en 1873, près de 38 millions de mots.

Dans une circonstance où l'intérêt public était fort éveillé sur les informations de la presse, le bureau télégraphique central de Londres a transmis, aux divers journaux de la province, en une seule nuit, trois cent mille mots, c'est-à-dire la valeur de 150 colonnes du journal le *Times*.

Il est remarquable qu'à mesure de la création de nouveaux bureaux télégraphiques, le développement des habitudes du public dans l'usage des télégrammes a été tel, que le nombre moyen des dépêches par bureau n'a pas diminué, et qu'il a même un peu augmenté. Le tarif n'a pas varié dans ces dernières années ; mais en fait, la somme payée par le public a été moindre, parce que les frais de messager de la station d'arrivée au destinataire sont moins lourds, par la multiplication des stations dans les petites villes et les villages.

L'extension du système a produit un autre avantage : elle a familiarisé les familles avec le télégramme, qui, autrefois, causait une certaine frayeur, comme apportant une nouvelle extraordinaire, le plus souvent mauvaise ; bien des personnes étaient tout émues en ouvrant une dépêche télégraphique, et l'on hésitait à envoyer un télégramme à des parents ou à des amis, par crainte de les alarmer. Aujourd'hui, les télégrammes sont mieux entrés dans les mœurs de famille ; on échange des télégrammes pour des félicitations, des compliments, les jours de naissance, de mariage, etc., et dans d'autres circonstances heureuses de même ordre qui donnent lieu à des témoignages sympathiques.

La longueur totale des fils télégraphiques était de 88,000 milles à la fin de 1871, et de 105,000 milles à la fin de 1872.

Le service des fils télégraphiques loués à des particuliers, qui, au début de l'exploitation des télégraphes par l'État, au 31 mars 1870, comptait 775 contractants, 3,971 milles de fils loués et 1,901 instruments, comprend aujourd'hui 1,339 contractants,

A 12 millions de mandats (valant près de 22 millions de liv. st.) en 1871;

A 14 millions de mandats (valant plus de 24 millions de liv. st.) en 1872;

Et à 15,118,636 mandats (valant 25,600,069 liv. st.) en 1873.

L'accroissement en 1873 est moins fort que dans les années précédentes; on retrouve là l'effet de la crise qui, l'année dernière, a affecté l'Angleterre en même temps que la plupart des pays du continent d'Europe.

Le service des mandats avec les colonies a compté, en 1873, 165,807 mandats (valant 671,131 liv. st.) : de ces mandats, 21,131 seulement (valant 86,329 liv. st.) venaient du Royaume-Uni, et 144,676 (valant 584,802 liv. st.) des colonies.

Le service des mandats avec les pays étrangers a compté, en 1873, 147,803 mandats (valant 531,064 liv. st.): de ces mandats, 40,603 seulement (valant 133,726 liv. st.) venaient du Royaume-Uni, et 1 107,200 (valant 397,338 liv. st.) de l'étranger.

On voit que l'Angleterre reçoit plus de ses colonies et des pays étrangers qu'elle n'envoie; ce sont les émigrants qui font surtout des expéditions considérables par mandats adressés à leur famille, et cela se remarque par les envois à certaines époques de l'année, aux jours de fête, par exemple, vers la fin de décembre, où de nombreux mandats d'argent arrivent du Canada et des États-Unis à des parents de la mère patrie comme *gifts of christmas*. Les mandats coloniaux ou étrangers les plus nombreux viennent du Canada et des États-Unis, où se constate le plus grand accroissement de ce service avec l'Angleterre depuis ces dernières années.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, le service des mandats avait pris une activité exceptionnelle entre l'Angleterre et la Belgique et la Suisse, parce qu'un nombre considérable de Français avaient émigré dans les pays neutres voisins de la France, ce qui déterminait un mouvement extraordinaire entre ces pays.

Les nombreuses et délicates opérations du service des mandats sont effectuées avec une méthode si rapide et si précise, qu'au principal office de Londres, où chaque matin, on reçoit environ 13,000 comptes, soit une moyenne de plus de 200,000 documents (mandats, avis et autres titres), tous ces papiers sont triés et préparés pour être mis en œuvre, par les employés spéciaux, avant neuf heures du matin.

Il nous serait peut-être bon d'étudier cette manière rapide et précise de procéder de nos voisins, surtout à ce moment où l'on s'occupe chez nous de préparer les moyens de mettre certains bureaux de

postes et de percepteurs des finances au service de nos caisses d'épargne.

Le service des mandats d'argent entre l'Angleterre et les colonies et les pays étrangers, est ingénieusement utilisé pour les Savings-Banks; le rapport du Post-Master général nous apprend que beaucoup d'ouvriers anglais, temporairement en résidence à l'étranger, se servent de mandats de poste pour envoyer leurs épargnes à leur caisse d'épargne originaire. Il y a peut-être là, pour nous, l'indication d'une mesure analogue, dans l'intérêt des ouvriers français des départements frontières qui, de temps en temps, pour les travaux de l'agriculture ou de l'industrie, vont résider en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne, avec esprit de prochain retour.

Caisses d'épargne. — Les Post-Office Savings-Banks montrent dans ces deux dernières années un progrès considérable, que le Post-Master général n'hésite pas à attribuer, pour partie au moins, aux efforts d'une société privée, de la *Provident knowledge Society* (Société des connaissances de prévoyance), fondée en 1872 par l'initiative de lord Derby et de M. George Bartley.

C'est un fait bon à signaler ici, que ce concours de l'initiative privée, cordialement accepté par une administration publique.

Le nombre des bureaux de poste organisés pour la recette et le payement des Savings-Banks est aujourd'hui de plus de 4,800, en accroissement de 250 sur l'année 1872; dans le seul district de Londres, il y en a 560. Si l'on ajoute à ces 4,853 Post-Office Savings-Banks les 481 Old-Saving-Banks privés, on voit que les ouvriers économes du Royaume-Uni ont à leur service 5,334 bureaux d'épargne. A Paris, nous comptons 33 bureaux d'épargne, et dans toute la France 1143 seulement.

Pour favoriser mieux encore les habitudes d'épargne, on a établi que dans les bureaux principaux (Receiving-Houses) de Londres et des villes de province, les dépôts seraient reçus le soir du samedi, au moment de la paye des ouvriers; et l'année dernière, on a même étendu cette mesure au soir du vendredi, qui, en Angleterre, est souvent aussi le jour et le moment de la paye des ouvriers.

Le nombre des livrets au Post-Office s'est accru en 1873 de 120,000, et s'élève aujourd'hui à plus d'un million et demi (1,556,645). Pour toutes les Caisses d'épargne anglaises, *Post* et *Old*, le nombre des déposants dépasse 3 millions (3,002,134), avec 1 milliard et demi de francs déposés (61,693,600 liv. st.).

La somme des dépôts au Post-Office s'est accrue en 1873 de 2 millions de livres st., et s'élève aujourd'hui, avec les intérêts capitalisés, à plus de 21 millions de liv. st. (21,167,749 liv. st.).

La somme des intérêts acquis aux déposants a été de 478,000 liv. st. en 1873, soit 48,000 liv. st. de plus qu'en 1872.

La dépense causée au Post-Office par chaque opération aux *Post-Office Savings Banks*, dépôt ou remboursement, reste au chiffre moyen de 6 pence; la dépense analogue dans les *Old-Savings-Banks* est de 1 shilling. Le Post-Office opère donc à moitié moins de frais.

Sous l'influence de la propagande, aussi intelligente qu'active, de la *Provident knowledge Society*, un assez grand nombre de Penny-Banks (239, dont 100 en 1873) ont déjà demandé leur affiliation au Post-Office, qui se charge alors de recevoir les fonds de ces banques d'un sou, et, par conséquent, d'alléger la responsabilité des administrateurs gratuits de ces institutions populaires.

Sur le chapitre des fraudes relatives au service des Post-Office Savings-Banks, le Post-Master général constate que la perte totale pendant la période de douze ans, depuis la création en 1861 jusqu'au 31 décembre 1873, est à peine de 3,000 liv. st., soit une perte moyenne de moins de 250 liv. st. par an. Or, considérez que dans ces douze années les Post-Office Savings-Banks ont eu 19 millions de dépôts reçus, 6 millions de remboursements, soit 25 millions d'opérations faites avec le public, et représentant en valeur plus de 59 millions liv. st. déposés, et 42 millions de liv. st. remboursés, soit un total de plus de 100 millions de liv. st. (2 milliards 500 millions de fr.). Ainsi, les pertes subies par le Post-Office sont à peine de 1 centime ponr 1,000 francs.

Comme conclusion de son rapport sur le service des caisses d'épargne postales, expérimenté avec un succès croissant depuis 1861 en Angleterre, le Post-Master général, lord John Manners, signale avec satisfaction le mouvement qui s'est produit dans ces dernières années en Europe et même en Amérique pour perfectionner et développer les caisses d'épargne, en profitant surtout de l'expérience de l'Angleterre, et nous sommes heureux de voir citer à ce sujet les efforts de nos compatriotes. Dans la crise que la France subit depuis quatre ans, il nous est sensible que de loyaux hommes d'État étrangers reconnaissent de temps en temps chez nous l'existence de quelques bons signes de rénovation nationale. Le *Blue-Book* donne sur ce point l'extrait suivant du Rapport de M. Christ. Thomson, chef du département administratif des Post-Offices Savings-Banks :

« Les gouvernements étrangers, aussi bien que les économistes financiers, dans divers pays du monde, dans les colonies et aussi ailleurs, continuent à regarder de plus en plus notre système des

Post-Offices Savings-Banks comme un modèle à imiter et comme un guide pour développer l'institution des caisses d'épargne et encourager les habitudes d'économie dans les populations. En 1873, les directeurs de la caisse d'épargne nationale de Pesth ont demandé des informations pour introduire un système de caisses d'épargne postales en Hongrie; et en novembre dernier, le gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui en 1871 avait déjà reçu de pareilles informations, s'est enquis des améliorations que nous avons pu faire depuis ce temps.

« Le gouvernement de France a pleinement reconnu l'importance de développer à nouveau les caisses d'épargne, comme un puissant moyen de rénovation sociale après la dernière guerre; et au sujet des mesures en ce moment proposées, pour leur amélioration et leur extension, à l'Assemblée nationale, un éminent économiste, M. A. de Malarce, a publié dans *l'Économiste français* et dans le *Journal des Débats* plusieurs travaux contenant de remarquables témoignages de l'influence exercée non-seulement en France, mais encore en Autriche, par le succès de notre système des Post-Offices Savings-Banks. L'écrivain qui, en 1870, avait obtenu personnellement beaucoup d'informations à ce département, a été chargé d'une nouvelle mission à Vienne l'année dernière relativement aux *Sparcassen* d'Autriche, qu'il a trouvées organisées sur une très-grande échelle et dans un état très-florissant; leur capital étant, à cette époque, de 60,400,000 liv. st., somme plus élevée alors que le stock total de nos Savings-Banks, y compris les caisses postales et les anciennes caisses d'épargne, c'est-à-dire 59,600,000 liv. Nous devons rappeler que l'Autriche a également demandé et reçu des renseignements complets sur notre système. M. de Malarce a donné aussi d'intéressantes statistiques en comparant les dépôts des caisses d'épargne de divers pays. Il évalue ces dépôts pour l'Europe, sauf la Turquie et la Russie, à 200,000,000 liv. st., somme dans laquelle la France figure aujourd'hui seulement pour 21,600,000 liv. st. (son stock avant la guerre était de 30,000,000 l.) Pour l'Europe, cela représente 19 sh. 2 d. par tête de population; et les rapports sont :

Pour l'Angleterre........	1 liv.	16 sh.	9 d.
Pour l'Autriche.........	1 »	12 »	10 »
Pour la France..........	0 »	12 »	0 »

« Le mouvement en faveur des Penny-Banks en Angleterre et en Belgique est largement exposé par M. de Malarce, qui fait apprécier l'importance du rapport de l'entrevue des députations de la *Society of arts* et de la *Provident Knowledge Society* avec le Post-Master général, en décembre dernier.

« La législature de la colonie Australienne de Victoria, qu en 1865 avait établi un système de Post-Office Saving-Bank avec des règlements assez semblables aux nôtres, sauf la limitation inférieure des dépôts, a dernièrement reconnu nécessaire d'adopter notre règle qui exclut les dépôts inférieurs à 1 shilling; changement qui mérite d'être noté en vue des récentes propositions qui ont été suggérées pour supprimer cette restriction. Il peut être ici mentionné que, tandis que, dès les premiers temps des Post-Offices Savings-Banks, de nombreuses demandes ont été reçues de la part de déposants et de personnes qui prennent intérêt à leur bien-être, pour une extension de la limite annuelle et de la limite totale des dépôts, l'expression d'un ferme désir pour l'abaissement du minimum au-dessous d'un shilling est assez récent. »

On peut ajouter à cette dernière observation qu'en effet les dépôts minimes au-dessous de 1 shilling sont l'affaire des Penny-Banks, parfaitement organisés pour cela, plutôt que des Caisses d'épargne, dont il importe de ne pas compliquer les opérations, dans l'intérêt même de la rapidité et de la précision des recettes et des remboursements.

Les Penny-Banks peuvent d'autant mieux donner satisfaction aux petits déposants et aux hommes de bien dévoués au progrès des classes les plus inférieures du peuple, que ces petits établissements sont aujourd'hui très-répandus dans toutes les parties du Royaume-Uni. Depuis trente ans, et surtout depuis les Penny-Banks si bien organisés, en 1857, à Derby, ces Caisses d'épargne élémentaires se sont multipliées dans les villes, les bourgs et les villages. La ville de Glascow ne compte pas moins de 125 Penny-Banks, qui, dans une seule année, ont fait 459,066 opérations,—reçu 33,949 l. st. (850,000 francs), — remboursé 14,194 liv. st. (355,000 francs), — transféré à une grande Caisse d'épargne de la localité 18,664 liv. st. (46,000 fr.). A la fin de cet exercice, ces 125 Penny-Banks de Glascow avaient encore en dépôts 9,844 liv. st. (246,000 francs), stock réparti sur 47,005 comptes individuels; soit en moyenne 4 sh. 2 d. (5 fr. 22 c.

D'après le rapport du Post-Office, nous avons vu que la *Provident-Society* s'efforce d'amener les Penny-Banks à se mettre en relation avec le Post-Office, c'est-à-dire à profiter des avantages de sécurité et de régularité que le Post-Office offre aux *trustees* (administrateurs gratuits) des Penny-Banks. Et déjà, depuis deux ans, 239 Penny-Banks ont ainsi obtenu compte ouvert au Post-Office, qui par là a reçu en ces dépôts collectifs de Penny-Banks plus de 12,000 liv. st. (300,000 francs.

Enfin, grâce à la Provident knoweldge Society, on a dernière-

ment introduit dans plusieurs écoles de Londres le *Penny-Bank-Scolaire*, qui, en Belgique, grâce à M. F. Laurent, professeur à l'Université de Gand, a donné d'excellents résultats, non-seulement au point de vue de l'importance des sommes ainsi épargnées, mais encore et surtout par l'éducation pratique donnée ainsi aux enfants.

Dans son rapport annuel pour 1873, le président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Paris, M. François Bartholony, a fait connaître que son attention et celle de ses collègues s'étaient dernièrement portées sur ce point, et que l'agent général, M. Faudon, s'était rendu en Belgique, et particulièrement à Gand, pour voir à l'œuvre le mécanisme administratif des Caisses d'épargne scolaires.

JOSEPH CLÉMENT.

QUELQUES PENSÉES D'HORACE

SUR LA MORALE, LA RICHESSE, LE DROIT, L'INTÉRÊT, LA PROPRIÉTÉ, ETC.

I.

De tous les poètes de l'antiquité, Horace est assurément le plus complet. Il a tout abordé, tout traité, tout osé. Les scoliastes et les annotateurs, les uns par sincérité, d'autres par mesquinerie, ont dit qu'il devait beaucoup aux anciens. A coup sûr, les modernes le lui ont bien repris.

De tous les classiques aussi dont les écoliers sont saturés au collége, il est le seul qui laisse des souvenirs sérieux et des traces durables. Par la nature même, soit de ses vers courts et légers, soit de ses peintures et de ses idées non moins légères, il échappe à la catégorie des auteurs qui s'alignent en pensums; une raison encore, si insignifiante qu'elle paraisse, pour qu'on revienne à lui gaîment et volontiers dans un âge plus mûr. Et bien plus rarement on verra revenir à l'*Énéide*, tant de fois apprise ou copiée, non plus qu'au doux *Télémaque* du « cygne de Cambrai » ou aux pompeuses *Oraisons funèbres* de l' « aigle de Meaux. »

Étudié, commenté, corrigé, raturé, torturé, depuis trois siècles et demi, par mille et un traducteurs de tout pays et de toute langue, en prose et en vers, il a résisté à tout, parce que ceux-là

seuls peuvent l'aimer et le comprendre, qui le lisent dans un texte pur et simple, sans notes ni variantes, tel qu'il est, en un mot, avec son style emporté, ses mots hardis, ses transitions absentes; poète partout, poète toujours, et résumant en lui seul tous les dons que « la Muse » accorde si parcimonieusement à quelques-uns des autres.

Mais il n'est ici question ni de l'homme, ni du maître en poésie. Sa biographie est partout, — bien qu'on ait grand tort de la chercher ailleurs que chez lui; son mérite est reconnu, même des aveugles qui n'ont jamais pu le voir. Il ne s'agit que du philosophe et du moraliste, personnages qu'on ne suppose guère dans ces œuvres généralement badines, et qui s'y trouvent pourtant à chaque pas, pour peu qu'on veuille gratter l'épiderme égoïste, l'apparence épicurienne et sans souci qui recouvre le penseur grave et sévère. Ajoutons, avec un maître qui savait aussi bien juger qu'écrire, que « jamais homme n'a donné un tour plus heureux à la parole pour lui faire signifier un beau sens avec brièveté et délicatesse »; (1) et citons ces vers du poète qui l'a mieux senti et plus vanté que Boileau, lequel ne fit surtout que le lire et le paraphraser :

J'ai vécu plus que toi, mes vers dureront moins.
Mais au bord du tombeau je mettrai tous mes soins
A suivre les leçons de ta philosophie,
A mépriser la mort, en savourant la vie,
A lire tes écrits pleins de grâce et de sens,
Comme on boit d'un vin vieux qui rajeunit les sens.
Avec toi l'on apprend à souffrir l'indigence,
A jouir sagement d'une honnête opulence ;
A vivre avec soi-même, à servir ses amis ;
A se moquer un peu de ses sots ennemis ;
A sortir d'une vie ou triste ou fortunée,
En rendant grâce aux Dieux de nous l'avoir donnée. (2)

Chez nous, deux poètes seuls peuvent lui être comparés : Parny, qui procède encore plus d'Ovide ou de Tibulle, et Béranger (3), qui a jeté tant de bon sens, et parfois tant de cœur au milieu des couplets les plus lestes (4).

(1) Fénelon. *Dialogues des morts.*

(2) Voltaire. *Épître à Horace.*

(3) Voir, dans le *Journal des Économistes* (février 1842, t. I, p. 330), la variété intitulée « Béranger économiste » et signée C. L. [Joseph Garnier].

(4) Les cent et quelques vers ou maximes qui se trouvent dans cet

III

Les Odes, les Épodes et l'Art poétique n'offrent rien qui puisse sérieusement rentrer dans le cadre, déjà fort restreint, de cet article. Ce qui domine dans ces poésies, c'est certainement la gaîté du poète, qui, la coupe en main, chante Bacchus, Vénus, et vit au jour le jour, sans souvenir de la veille, sans souci du lendemain. De ci, de là, quelques strophes superbes, quelques cris généreux,

Dulce et decorum pro patria mori !

« Il est doux, il est beau de mourir pour la patrie. »

La mort est impitoyable !

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

Traduit par Malherbe et resté dans toutes les mémoires :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les rois.

Le public, le peuple, le « profane », en un mot, lui déplaît à un point qu'il ne songe nullement à dissimuler (1). Et par dessus tout, la vie simple, tranquille, mais douce et joyeuse, respire dans tous ces vers, écrits, du reste, dans ses premières années. Ainsi s'explique la différence de ces poésies en quelque sorte « premières » avec les secondes, où se déploie un esprit plus mûr, plus apte et plus solide sur les questions philosophiques, « sociales », dans notre style, qui peuvent et doivent, forcément, préoccuper l'homme le plus indifférent.

C'est donc dans ses Satires et ses Épîtres qu'il faut surtout étudier Horace, car ce n'est que là, en vérité, qu'il se montre tel qu'il est, dégagé de tout appareil et de tout apparat, résumant en maximes faciles la morale non moins facile de son époque.

---

article ont tous été traduits vers pour vers, presque mot pour mot. L'élégance est sacrifiée à la fidélité, et le traducteur s'est effacé devant le texte. D'ailleurs, tous les passages traduits sont en note.

(1) Odi profanum vulgus, et arceo.
Od. III, I, 1.

Notante
Judice, quem nosti, populo. . . . .
Etc. Satir. I, vi, 14.

III.

Heureux dès son enfance, car son père mit toute sa gloire à l'élever au-dessus de lui-même; heureux jusqu'au bout, car il mourut un mois avant son cher Mécène, Horace a accepté la vie comme elle venait et se modifiait. Il pouvait reprendre la charge de son père:

Si, si, crieur, ou plutôt, comme lui, percepteur,
Je voulais quelque gain... (1)

Il a préféré les lettres, qui sont tout pour lui; et sa morale, toujours douce et paisible, reflète son âme toujours contente et tranquille.

Il a toutefois, de l'emploi, et, sans doute, du style et de l'esprit paternels, retenu et fait sien le langage des affaires, « l'argot, dirait-on maintenant, de l'hôtel des ventes », et il le parle avec l'aisance qui le suit dans tous les sujets: qu'il traite morale, vertu, richesse, usure, droit, propriété, toutes choses, on le voit, qui touchent de près à l'économie politique.

IV.

Louant le temps passé, *laudator temporis acti*, Horace rappelle maintes fois, même sans vouloir en accabler son époque, les vertus d'un autre âge.

Longtemps ce fut à Rome un plaisir, une fête,
De se lever matin, d'écouter les clients,
De placer ses écus avec de bons garants,
D'écouter les anciens, de montrer aux novices
L'art d'augmenter son bien en bridant ses caprices.
Mais ce peuple léger ne connaît aujourd'hui
Que la rage d'écrire (2).

---

(1) Si præco parvas, aut, ut fuit ipse coactor,
Mercedes sequerer...
Epist., I, I, 16.

(2) Romæ dulce diu fuit et solemne, reclusa
Mane domo vigilare, clienti promere jura,
Cautos nominibus certis expendere nummos;
Majores audire, minori dicere per quæ
Crescere res posset, minui damnosa libido.
Mutavit mentem populus levis, et calet uno
Scribendi studio.
Epist. I, I, 103.

D'autres, et c'est naturellement le grand nombre, ne songent qu'à s'enrichir pour entasser incessamment écus sur écus (1).

En effet,

Gloire, vertus, honneurs, ciel et terre, tout cède
Aux écus. Heureux seul celui qui les possède !
Il est fameux, vaillant, juste et sage, il est roi,
Il est tout ce qu'il veut ! (2)

Quelques-uns, — ce sont les rares et les sages, — travaillent dans le présent pour assurer l'avenir. La plupart, du moins, donnent ce prétexte à leur labeur ininterrompu, à leurs opérations parfois périlleuses et même indélicates.

Le laboureur qui creuse un sillon dans la terre,
Le tavernier sans foi, le soldat, le marin
Qui brave l'Océan, songent au lendemain,
Et, dans les durs travaux où s'use leur jeunesse,
Amassent de quoi vivre en paix dans la vieillesse.
Ainsi que la fourmi, etc. (3)

Suit l'exemple de ce vertueux insecte qui te donne, orgueilleux

---

(1) Quiconque est riche est tout. Sans sagesse, il est sage ;
Il a, sans rien savoir, la science en partage,
Etc. Boileau.

(2) Omnis enim res,
Virtus, fama, decus, divina humanaque pulchris
Divitiis parent. Quas qui construxerit, ille
Clarus erit, fortis, justus, sapiens etiam, et rex,
Et quidquid volet.
Satir. II, III, 194.

(3) Ille gravem duro terram qui vertit aratro,
Perfidus hic caupo, miles, nautæque, per omne
Audaces mare qui currunt, hac mente laborem
Sese ferre, senes ut in otia tuta recedant
Aiunt, cum sibi sint congesta cibaria, sicut
Parvula, etc.
Satir. I, I, 28.

Boileau a fort poétiquement traduit les six vers d'Horace :
Tous les ans, la fourmi, traversant les guérets,
Grossit ses magasins des trésors de Cérès ;
Et lorsque l'Aquilon, ramenant la froidure,
Vient de ses noirs frimas attrister la nature,
Cet animal, tapi dans son obscurité,
Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été.
Sat. VIII, 25.

humain, des leçons de sagesse et d'économie dont tu ne sais ni ne veux profiter.

Mais toi, ni l'été ne t'arrête,
Ni l'hiver, ni le feu, le fer ou la tempête,
Tant qu'un autre se trouve aussi riche que toi. (1)

L'homme enrichi en devient-il plus heureux? Tout au contraire. Riche, il veut l'être plus encore.

— Ainsi, comme l'avare,
Chacun se plaint, et dit son voisin plus heureux.
Au lieu de regarder les pauvres, si nombreux,
Il songe sans relâche à gonfler sa richesse. (2)

La raison? Il en est beaucoup; l'envie, comme on vient de le voir, — les préjugés.

Car l'homme, bien souvent pris d'une folle erreur,
En doublant ses trésors, croit doubler de valeur.
Qu'y faire? Son idée à lui seul est funeste. (3)
Laisse-la-lui.

Dans La Fontaine, la fourmi dit à la mouche:

.... Quand vous mourrez de faim,
De froid, de langueur, de misère,
Quand Phœbus règnera sur un autre hémisphère,
Alors je jouirai du fruit de mes travaux.
Je n'irai, par monts, ni par vaux,
M'exposer au vent, à la pluie;
Je vivrai sans mélancolie;
Le soin que j'aurai pris de soins m'exemptera.
Livre IV, fable III.

(1) Cum te neque fervidus æstus
Dimoveat lucro, neque hiems, ignis, mare, ferrum,
Nil obstet tibi, dum ne sit te ditior alter.
Satir. I, I, 38.

(2) Nemon' ut avarus
Se probet, ac potius laudet diversa sequentes,
Tabescat, neque se majori pauperiorum
Turbæ comparet, hunc atque hunc superare laboret.
Ibid. 108.

Notre condition jamais ne nous contente,
La pire est toujours la présente.
L'Ane et ses maîtres, VI, 11.

(3) At bona pars hominum, decepta cupidine falso,

En vain la sagesse lui dit:

Cesse donc d'amasser des trésors superflus.
Donne-toi du repos, dès lors que tu n'as plus
A craindre la misère. (1)

L'homme répond:

Que valent la naissance et la vertu sans l'or? (2)

Insensés! Car ce n'est ni la naissance, ni la richesse qui font l'homme de bien.

Qu'importe les parents? Pourvu qu'on soit honnête,
Tout est là. (3)

Insensés! Eux qui n'amassent tant de biens que pour se donner plus de mal à les accroître. Et pourtant,

De quoi sert la fortune à qui ne s'en sert pas? (4)

Insensés, enfin, qui oublient que l'obscurité est presque toujours le bonheur suprême.

Car les riches n'ont pas tous les biens en partage,
Et tel fut très-heureux dont nul n'aura parlé. (5)

Pour l'être, en effet, que faut-il? Modérer ses appétits, régler ses besoins, vivre sagement, content de peu, *parvo contentus*.

Nul n'est pauvre, s'il sait jouir de ce qu'il a. (6)

Nil satis est, inquit, quia tanti, quantum habeas, sis.
Quid facias illi? Jubeas miserum esse, libenter
Quatenus id facit.

Satir. I, I, 61.

(1) Denique sit finis quærendi; cumque habeas plus,
Pauperiem metuas minus, et finire laborem
Incipias, parto quod avebas.

Ibid., 91.

(2) Et genus, et virtus, nisi cum re, vilior alga est.

Satir. II, v, 8.

(3) Cum referre negas, quali sit quisque parente
Natus, dum ingenuus.

Satir. I, vi, 7

(4) Quo mihi fortunas, si non conceditur uti?

Epist. I, v, 12.

(5) Nam neque divitibus contingunt gaudia solis,
Nec vixit male qui natus moriensque fefellit.

Epist. I, xvii, 9.

(6) Pauper enim non est, cui rerum suppetit usus.

Epist. II, xii, 4.

Et quant aux vaines et creuses satisfactions du luxe, des orgies ou de la vanité, que donnent-elles? Des voluptés d'une heure, toujours trop chèrement payées (3).

Fuis le plaisir! Jamais il ne vaut ce qu'il coûte. (1)

En un mot, pour se résumer dans un dernier vers, resté proverbe comme tant d'autres du même:

L'argent vaut moins que l'or, l'or moins que la vertu. (2)

A côté du mal, en regard de cette soif inassouvie de l'or, — épidémie de tant d'époques,— Horace expose et développe le remède. Il le prend dans la philosophie grecque, dont il s'est si pleinement imbu dans son séjour à Athènes et qui met en première ligne le mépris des richesses (3).

Or, sache tous les biens qu'un régime frugal
Peut donner. Tout d'abord, la santé...! (4)

Un peu plus loin:

Apprenez ce que vaut vertu, frugalité.
Ce n'est point un sermon à plaisir inventé,
Car il est d'Ofellus, le rude philosophe.
Apprenez-le, non pas sur une riche étoffe,
Aux lueurs des festins vraiment étourdissants,
Qui brisent la pensée en captivant les sens,
Mais libres et dispos, mais à jeûn. — Que veut dire...?
— Écoutez-moi. (5)

---

(1) Sperne voluptates; nocet empta dolore voluptas.
Epist. I, I, 55.

(2) Vilius argentum est auro, virtutibus aurum.
Ibid., 52.

(3) Non que je sois du goût de ce sage insensé,
Qui d'un argent commode esclave embarrassé,
Jette tout dans la mer pour crier: je suis libre!
Boileau, Ép. V, v. 99.

(4) Accipe nunc victus tenuis quæ quantaque secum
Afferat. In primis valeas bene......
Satir. II, II, 70.

(5) Quæ virtus et quanta, boni, sit vivere parvo,
(Nec meus hic sermo, sed quem præcepit Ofellus,
Rusticus, ab normis sapiens, crassàque Minerva),
Discite, non inter lances mensasque nitentes,
Cum stupet insanis acies fulgoribus, et cum

Ne croyez pas qu'il sermonne ici comme un homme à l'abri de tout besoin. Il n'écrit pas à froid, comme Sénèque, l'éloge de la pauvreté sur une table d'or, au milieu de trésors insolents. Il n'a pas cette médiocrité luxueuse, *aurea mediocritas*, qui donne la paix de l'âme et la joie du corps; ses ressources ont toujours été modestes, ses revenus les plus clairs sont l'amitié de Mécène et la faveur du prince, près duquel il a pourtant refusé, sans doute par simple paresse, le poste si lucratif et si envié de secrétaire. Aussi, prêchant d'exemple autant que de maximes, son plus doux rêve est, selon la saison, de fuir la cour et la ville, au plus creux de ces montagnes de la Sabine, qui gardent encore aujourd'hui son souvenir en maints endroits (1). Or donc,

Lis et relis sans fin les préceptes des sages.
Ils te diront comment on peut vivre à l'abri
Des désirs, qui toujours laissent le cœur aigri;
Méconnaître la vaine et sotte inquiétude;
Si la vertu provient du cœur ou de l'étude;
Comment fuir les chagrins, rester content de soi;
Enfin, s'il faut, pour voir un vrai bonheur chez soi,
Vivre dans le fracas ou dans l'humble silence.
Sitôt que je revois les bords de la Digence,
Et Mandèle, perdu dans des pays neigeux,
Que crois-tu, cher ami, que je demande aux Dieux?
Qu'ils me laissent le peu que j'ai, moins même encore,
Pour vivre jusqu'au jour où mon œil doit se clore:
Mes livres, ma réserve en blé pour l'an prochain,
Pour assurer un peu l'avenir incertain.
J'attends du ciel enfin ce qu'il donne et retire,
La vie et de quoi vivre, et je n'ai rien à dire. (2)

Acclinis falsis animus meliora recusat;
Verum hic impransi, mecum disquirite. — Cur hoc?
— Dicam, si potero.
Satir. II, II, 1.

(1) La villa d'Horace a été retrouvée, dans ces dernières années, par M. Pietro Rosa, dans les domaines du marquis de Roccagiovine. L'édition elzévirienne de Didot reproduit ces ruines intéressantes.

(2) Inter cuncta leges et percunctabere doctos
Qua ratione queas traducere leniter ævum;
Ne te semper inops agitet vexetque cupido,
Ne pavor et rerum mediocriter utilium spes;
Virtutem doctrina paret, naturave donet,
Quid minuat curas, quid te tibi reddat amicum;

En même temps que le désir de thésauriser, un mal non moins ancien, non moins permanent, rongeait la société romaine : l'usure exagérée, presque sans limites, qu'Horace flétrit énergiquement, comme l'ont fait, du reste, Térence, Plaute, Juvénal et tous les témoins des fortunes scandaleuses réalisées par ceux qui avaient poussé ce métier à sa plus triste perfection, sans en excepter le vertueux Caton et le farouche Brutus (1).

Beaucoup font en secret l'usure... (2)

Ils ont pour chef et pour modèle ce Fufidius, lequel possède

Des terres et des fonds qui lui rapportent gros.
Il prête à cinq pour cent par mois, — un joli rêve ! —
Et quand un malheureux se ruine, il l'achève.
Constamment à l'affût des jeunes étourdis
Dont les parents sont durs à la détente. — Dis.
Moi, vas-tu t'écrier, à ce jeu, sa dépense
Atteint son revenu ! — Lui ? de son existence
Il est le vrai bourreau (3).

Quid pure tranquillet, honos, an dulce lucellum,
An secretum iter, et fallentis semita vitæ.
Me quoties reficit gelidus Digentia rivus,
Quem Mandela bibit, rugosus frigore pagus,
Quid sentire putas ? Quid credis, amice, precari ?
Sit mihi, quod nunc est, etiam minus, ut mihi vivam
Quod superest ævi, si quid superesse volunt Dî.
Sit bona librorum, et provisæ frugis in annum
Copia, ne fluitem dubiæ spe pendulus horæ.
Sed satis est orare Jovem, quæ ponit et aufert ;
Det vitam, det opes ; æquum mî animum ipse parabo.

Epist. I, XVIII, 92.

(1) « Nous voyons, dit Ad. Smith (l. I, chap. IX), dans les lettres de Cicéron, que Brutus prêtait son argent en Chypre à 48 pour cent. » Jos. Garnier, *Traité d'économie politique* (7e édit.), p. 532, *note*.

(2) Multis occulto crescit res fœnore.

Epist. I, I, 80.

(3) Dives agris, dives positis in fœnore nummis.
Quinas hic capiti mercedes exsecat, atque
Quanto perditior quisque est, tanto acrius urget.
Nomina sectatur, modo sumpta veste virili,
Sub patribus duris, tironum. — Maxime, quis non,
Jupiter, exclamet, simul at que audivit ? At in se
Pro quæstu sumptum facit ! — Hic ? Vix credere possis
Quam sibi non sit amicus.

Satir. I, II, 14.

Une autre victime d'Horace, l'opulent Thrasius, s'attire cette verte semonce.

Moi, j'ai des biens immenses,
La fortune, en un mot, de trois rois. — Et pourquoi
Ne sais-tu de ces biens faire un meilleur emploi ?
Près de toi, l'indigent manque de tout. Le temple
De Jupiter s'écroule. Allons ! un bon exemple !
Écorne ton trésor pour le bien du pays !
Crois-tu toujours briller aux regards ébahis ?
Crains de voir bientôt rire à tes dépens (1).

Puis, quelques bons conseils. Regarde, me disait mon père, ce fils imbécille d'Albius qui s'est laissé tondre et gruger tout ce qu'il avait. Toi,

... Garde-toi bien de gaspiller ainsi
Le bien de tes aïeux. (2)

Puis, quelques vers qui ne prouvent pas l'excellence de la nature humaine.

La peur de l'injustice a seule fait les lois. (3)

Quel lien unit surtout les hommes ?

L'intérêt, qui du droit et du juste est le père. (4)

---

(1) Ego vectigalia multa
Divitiasque habeo tribus amplas regibus. Ergo
Quod superat, non est melius quo insumere possis ?
Cur eget indignus quiquam te divite ? Quare
Templa ruunt antiqua Deum ? Cur, improbe, caræ
Non aliquid patriæ tanto emetiris acervo ?
Uni nimirum recte tibi semper erunt res ?
O magnus posthac inimicis risus !

Sat. II, II. 100.

(2) Magnum documentum, ne patriam rem
Perdere quis velit.

Satir. I, IV, 109.

(3) Jura inventa metu injusti fateare necesse est.

Satir. I, III, 111

(4) Atque ipsa utilitas, justi prope mater et æqui.

Pascal a presque traduit ce vers : « Les hommes n'aiment naturellement que ce qui peut leur être utile. » (*Pensées*, IIe partie, art. 2.) — Frédéric Bastiat, dans ses *Harmonies économiques*, proclame cette vérité : « Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. » Les hommes, dit-il quelques lignes plus loin, « sont mus par le principe fatal de l'intérêt. »

A ses yeux, comme à ceux de tout moraliste, la vertu est une et ne se scinde pas. Prendre peu ou beaucoup, c'est tout un.

Si sur mille boisseaux tu m'en voles un seul,
Me faisant peu de tort, tu n'es pas moins coupable. (1)

Ainsi va le monde. Horace le voit et le constate, plus qu'il ne songe à le refaire et à le corriger. Ce n'est ni son rôle, ni sa pensée, à lui qui promet à une race vicieuse une génération pire encore (2). Où va chacun? Que fait-il? Comment agit-il? C'est là

Le secret du génie, assidu compagnon,
Qui, propice pour toi, pour moi dur et grognon,
Règle et suit jusqu'au bout l'humaine destinée.
Pour moi, dans ma fortune à mes besoins bornée,
J'userai, sans souci du nez de l'héritier
Qui trouve moins qu'il n'a rêvé... (3)

Sur la propriété, les idées d'Horace sont celles de la plupart des

---

Et l'école économiste, ajoute-t-il, « partant de la naturelle harmonie des intérêts, conclut à la liberté.

Le sceptique Voltaire n'est pas du même avis. Un jour de mauvaise humeur, il a tourné ces vers qui visent plus à l'effet qu'à la vérité :

..... L'intérêt enfin, père de tous les crimes.

..... Le vil intérêt, cet arbitre du sort
Vend toujours le plus faible aux crimes du plus fort.

Dans des vers plus légers, il dit pourtant :

Mais l'intérêt, mon cœur vous le maintient,
Perd des maisons autant qu'il en soutient.

(1) Nam de mille fabæ modiis cum surripis unum,
Damnum est, non facinus, mihi pacto lenior isto.
Epist. I, XVI, 55.

(2) Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.
Od. III, VI, 38.

(3) Scit genius, natale comes qui temperat astrum.
Naturæ deus humanæ, mortalis in unum.
Quodque caput, vultu mutabilis, albus et ater.
Utar, et ex modico, quantum res poscet, acervo
Tollam, nec metuam quid de me judicet hæres,
Quod non plura datis invenerit.
Epist. II, II, 187.

philosophes, penseurs et utopistes de tous les temps, plus frappés de la triste inégalité des conditions humaines que de l'impossibilité pratique du contraire. Ce qu'il dit, du reste, tient encore plus de ses allures sceptiques et frondeuses que de nos doctrines « socialistes » ou égalitaires.

Il a connu, dit-il, tout enfant, cet Ofellus, aussi simple dans sa haute fortune, qu'il le fut quand elle vint à lui manquer. Cet aimable vieillard, exemple parlant des vicissitudes du sort, résume et expose sa vie à ses enfants, leur donne de sages avis, et termine ainsi : « Mes vastes domaines appartiennent maintenant à un autre. Mais assurément

La nature jamais n'a fait ni lui, ni moi
Maître du moindre arpent. Il a mon héritage ;
L'inconduite, un procès malheureux, un partage,
Livreront ce domaine à de nouveaux venus (1).
La terre d'Ofellus est celle d'Umbrenus,
Donc, celle de personne. Elle sert à l'usage
De moi, de vous. Ainsi, ne perdez point courage,
Et luttez avec foi contre tous les revers. (2)

Dans sa dernière Épitre, revenant à son sujet favori, l'éloge de la médiocrité, la fragilité des biens, il dit à Julius Florus :

Si, plus on devient riche, on devenait plus sage,
Moins cupide, plus brave, on ne me verrait point
Te blâmer d'être avare et ladre au dernier point.
Si ce que j'ai payé comptant devient ma chose,
Si l'usage fait maître, — en droit, on le suppose,
Le champ qui te nourrit est à toi (3). Le fermier

---

(1) Il a la moindre part au trésor qu'il enserre,
Thésaurisant pour les voleurs,
Pour ses parents ou pour la terre !
La Fontaine, IX, 5.

(2) Nam propriæ telluris humum natura neque illum,
Nec me, nec quemquam statuit. Nos expulit ille ;
Illum aut nequities, aut vafri inscitia juris,
Postremo expellet certe vivacior hæres.
Nunc ager Umbreni sub nomine, nuper Ofelli
Dictus, erit nulli proprius ; sed cedet in usum
Nunc mihi, nunc alii. Quocirca vivite fortes,
Fortiaque adversis opponite pectora rebus.
Satir. II, II, 129.

(3) L'usage seulement fait la possession.
L'avare qui a perdu son trésor, IV, 20.

D'Oppius, qui te vend sa récolte sur pied,
N'a de maître que toi. Tu prends contre finance,
Des raisins, des poulets, des œufs, du vin. Je pense
Que c'est bien acquérir en détail, lentement,
Un bien que tu payeras plus qu'il ne vaut vraiment. (1)

Quelques vers plus loin, dans la même Épître, il raille, pour finir, ce riche propriétaire qui achète et paye tout ce qui sert à son existence, les légumes, le bois, et le reste, et qui croit que tout est à lui seul !

Tout est à lui, dit-il, jusqu'à ce peuplier
Qui borne son domaine. Il lui plaît d'oublier
Qu'on ne possède pas ce qui peut, en une heure,
De gré, de force, soit qu'il vende, ou bien qu'il meure,
Passer à d'autres mains ayant les mêmes droits.
Donc, toute jouissance a son terme, et tu vois
Rouler incessamment le flot des héritages.
A quoi bon tes villas, tes vastes pâturages
Et tes bois de Calabre, alors que le trépas
Moissonne riche et pauvre, et ne distingue pas ! (2)

Qui ne sait par cœur, ou à peu près, la délicieuse fable de La Fontaine, *le Chat, la Belette et le petit Lapin :*

Du palais d'un jeune lapin
Dame Belette, un beau matin
S'empara ; c'est une rusée.
Etc.

(1) At si divitiæ prudentem reddere possent,
Si cupidum timidumque minus te ; nempe ruberes
Viveret in terris te si quis avarior uno.
Si proprium est, quod quis librâ mercatur et ære,
Quædam (si credis consultis) mancipat usus ;
Qui te pascit ager, tuus est ; et villicus Orbi
Cum segetes occat, tibi mox frumenta daturas,
Te dominum sentit ; das nummos, accipis uvam,
Pullos, ova, cadum temeti ; nempe modo isto
Paulatim mercaris agrum, fortasse trecentis
Aut etiam supra, nummorum millibus emptum.
Epist. II, II, 155.

(2) Sed vocat usque suum, qua populus adsita certis
Limitibus vicina refugit jurgia ; tanquam
Sit proprium quidquam, puncto quod mobilis horæ,
Nunc prece, nunc pretio, nunc vi, nunc sorte suprema,

Ici se borneront ces extraits. Mais, ne songeant nullement à faire d'Horace un « économiste » sans le savoir, il a suffi de montrer ce qui, chez lui, se rapprochait le plus des idées et des axiomes de la science économique.

EDMOND RENAUDIN.

CORRESPONDANCE

LES CAISSES D'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT AGRICOLE.

Monsieur le Rédacteur en chef, l'excellent article publié dans le dernier numéro du *Journal des Economistes* sur les réformes à faire subir au régime des caisses d'épargne en France nous suggère une observation critique qui s'adresse également à la plupart des publicistes et des hommes d'Etat français.

L'auteur ne paraît nullement étonné de ce que les caisses d'épargne françaises semblent destinées à drainer les économies de toute la France au profit de l'Etat centralisé. Nous regrettons que la question n'ait pas été envisagée sous ce point de vue.

Dans le même numéro, résumant un article allemand dans lequel l'auteur propose des banques coopératives comme moyen d'organiser le crédit agricole, votre savant collaborateur, M. Maurice Block, demande avec raison où les cultivateurs associés trouveront les capitaux dont ils auront besoin ; *n'est-ce pas entreprendre de remplir une fontaine vide en puisant à un puits vide ?*

Il nous semble possible de combler la lacune que nous venons de signaler dans l'étude sur les caisses d'épargne, et de répondre en même temps à la question si bien posée par M. Maurice Block.

Il est profondément regrettable que les petites épargnes de toute la population agricole et industrielle de la France soient centralisées à Paris. Il est vrai, comme le démontre l'auteur anonyme, que les caisses d'épargne facilitent et provoquent le placement de nombreux et modestes

Permutet dominos, et cedat in altera jura.
Sic, quia perpetuus nulli datur usus, et hæres
Hæredem alterius, velut unda supervenit undam,
Quid vici prosunt, aut horrea ? quidve Calabris
Saltibus adjecti Lucani, si metit Orcus
Grandia cum parvis, non exorabilis auro ?

Epist. II, II, 170.

pécules qui, sans elles, deviendraient inutiles et enfouis sous les carreaux des chaumières ou cachés dans la cendre, et que les capitaux formés par l'alluvion de ces petites sommes peuvent devenir de puissants agents de production ; mais nous ne pouvons admettre la nécessité d'enlever ces capitaux à la province. Quoi ! tous ces nouveaux corvéables, les modestes artisans, les petits cultivateurs et les petits propriétaires ne seraient-ils bons qu'à accumuler quelques gros sous, pour que d'autres s'en servent, et ne seraient-ils pas aussi dignes que d'autres de puiser au besoin dans les caisses chargées de ces gros sous les capitaux nécessaires à leurs exploitations ?

Dans notre *Nouveau traité d'économie politique*, nous avons déjà exprimé ces idées : «L'épargne, qui par elle-même, est déjà un si grand bien, ferait profiter les populations d'une utilité nouvelle si le capital qu'elle forme restait dans chaque pays pour y multiplier les forces productives de l'industrie et de l'agriculture. Ce capital ne pourrait-il être administré par des caisses départementales, et même encore plus localisées ? Ces caisses ne pourraient-elles devenir ainsi des comptoirs d'escompte, des banques de crédit foncier ; faire des avances sur gages, remplacer le mont-de-piété, etc. ?

« En 1848, la corrélation des intérêts de la caisse d'épargne et de l'Etat a été une cause de souffrance et de gêne pour les déposants, tandis que, pendant ce temps, les caisses d'épargne plus ou moins indépendantes de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Autriche même ont parfaitement résisté à la tempête dont les effets étaient si désastreux pour les déposants français.

« Une réforme si facile à réaliser se fera-t-elle attendre longtemps ? Il semble que la province se dépouille à plaisir de tout ce qui ferait sa fortune ; parmi les capitaux qu'elle crée, une faible partie seulement y reste pour commanditer l'industrie et l'agriculture.....

« Si l'on considère que le solde dû aux déposants n'est que de 54,180,747 fr. 32 c. (1869) dans le département de la Seine, on comprend quel bienfait l'industrie et l'agriculture recueilleraient si les autres dépôts restaient disséminés sur tous les points du territoire, au lieu d'être centralisés à Paris. »

Au milieu des fluctuations de la vie réelle, les mêmes hommes sont tour à tour emprunteurs et prêteurs, commandités et commanditaires.

Ici se place la réponse promise à M. Maurice Block : il n'est nullement impossible de constituer des banques coopératives au moyen de cotisations qui servent de fonds de garantie, dans la caisse desquelles les associés puiseraient au besoin. L'admirable ensemble des banques populaires dues à l'impulsion donnée par M. Schulz-Delitzsch, en Allemagne, atteste que nous ne sommes pas en présence d'une utopie, mais d'une idée parfaitement éprouvée. En admettant l'insuffisance des coti-

sations pour réaliser des opérations sur une grande échelle, nous n'y voyons qu'un fonds de garantie qui appelle les capitaux étrangers, et nous croyons qu'un des moyens les plus naturels d'utiliser les épargnes sans les enlever au milieu qui les produit, serait de les faire servir à la commandite locale de l'industrie et de l'agriculture.

Ce n'est pas parce que l'argent manque que le crédit agricole ne peut être fondé; l'argent ne manque pas, puisque l'épargne populaire de toute la France vient affluer par demi-milliard dans la caisse centrale du Trésor.

Il faut chercher ailleurs le grand obstacle qui s'oppose à ce que les agriculteurs participent aux bienfaits de l'escompte et apprennent le mécanisme des opérations de crédit : la complication absurde de la procédure civile empêche la Banque de France et les banques d'accepter le papier agricole, et d'autre part, les vices de notre régime hypothécaire rendent les constitutions de gage matériel difficiles et ruineuses. Il faut cependant bien reconnaître que le papier agricole causé par livraison de bétail, de semences ou d'engrais est tout aussi rationnel que le papier industriel causé par livraison de combustible, de machines ou de matières premières.

Il ne nous appartient pas, dans une simple correspondance, de traiter à fond toutes les questions relatives à la réforme de la procédure civile et du régime hypothécaire; nous nous contenterons ici de signaler combien il est regrettable d'enlever aux provinces les épargnes et les capitaux qui leur seraient si utiles, et comment on trouverait dans les fonds des caisses d'épargne des ressources toutes naturelles pour alimenter en partie les caisses de crédit agricole.

Combien de temps encore se bornera-t-on à exprimer un intérêt platonique à l'organisation du crédit agricole, combien de temps hésitera-t-on encore à faire passer dans la pratique les principes de décentralisation et à entreprendre les réformes législatives qui permettront à l'agriculture de demander au crédit, aussi bien que l'industrie, le perfectionnement de son outillage et le moyen de multiplier ses produits?

VICTOR DEHEURLE.

LE REMBOURSEMENT DE LA BANQUE. — PROPOSITION DE M. WOLOWSKI.

Mon cher Directeur, j'ai été étonné de voir un esprit distingué comme celui de M. Du Puynode tomber dans une erreur aussi manifeste que celle qu'il a commise (livraison d'août 1871, p. 248.)

La parole de la France n'a nullement été démentie et sa signature a été respectée; loin que le vote blâmé par lui soit regrettable, il constitue une saine application des véritables principes financiers, en écartant de mauvais impôts, et en faisant appel à une convention libre

pour réviser une stipulation désormais inutile aux deux parties contractantes.

Il se trompe et commet une injustice, en se servant d'un langage violent, qui ne lui est pas familier, car il n'est pas seul à pratiquer le sentiment de l'honneur. Sans doute, un État doit tout payer, et même ses sottises. Nous avons chèrement et largement payé les nôtres; mais il ne faut pas qu'une véritable mièvrerie financière fasse subir des embarras, faciles à éviter, sans dommage aucun pour personne. Ma réponse à *la Liberté*, qui a partagé l'appréciation de M. Du Puynode, pourra aussi servir à celui-ci, et je vous prie de la reproduire.

Agréez, etc. L. Wolowski.

Carlsbad, 27 août.

Monsieur le rédacteur, vous m'avez à plusieurs reprises vivement attaqué; c'est votre droit, et personne n'aime et ne respecte plus que moi la discussion. Mais permettez-moi de répondre quelques mots à une critique acerbe comme celle de votre numéro du 6 août, dont je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui; car les journaux parviennent lentement à Carlsbad, où ma santé, fort ébranlée, m'a forcé de me rendre.

Libre à vous de m'accuser d'avoir proposé un *expédient* qui vous paraît mauvais; mais je ne saurais admettre que j'aie en rien porté atteinte à un des principes qui ont fait l'honneur et fondé le crédit de la France; la fidélité et le respect des contrats n'empêchent en rien leur révision, consentie d'un commun accord, alors que les circonstances qui avaient conseillé les stipulations primitives sont entièrement changées.

En décembre 1871, la dette de l'État vis-à-vis de la Banque s'élevait à plus de 1 milliard 500 millions; la réserve métallique montait à peine au quart des billets émis; l'or faisait prime; le change sur Londres était de 25 fr. 65 c., et l'escompte à 6 0/0. On se trouvait en face de l'immense création d'un emprunt colossal; la rente perdait beaucoup.

Aujourd'hui, la dette de l'État n'est plus que de 867 millions; la réserve métallique dépasse la moitié de la circulation, le billet circule de pair avec l'or, le change sur Londres est au-dessous de 25 fr. 15 c., c'est-à-dire au-dessous du pair; l'escompte est à 4 0/0, l'emprunt des 5 milliards est réalisé et la rente touche le pair.

L'effort nécessaire en 1871 pour rembourser 200 millons par an à la Banque, *qui n'avait nullement exigé une somme aussi forte*, est devenu disproportionné avec le résultat poursuivi. Le crédit de la Banque et le crédit de l'État n'exigent en aucune manière qu'on écrase les contribuables par de mauvais impôts, qui pèseraient sur la production sans rapporter au Trésor la recette présumée. Il est permis, après tant de sacrifices, subis avec résignation, de laisser un peu respirer le pays victime de si cruels désastres.

Aussi, loin de reconnaître ce que vous appelez élégamment les *vices rédhibitoires* de ma proposition, j'en accepte la pleine responsabilité. Défenseur énergique de la Banque de France quand il s'est agi de maintenir ses droits qui se confondent avec l'intérêt du pays, je ne saurais admettre des prétentions exagérées. Il m'est permis de regretter des susceptibilités mal fondées dont vous vous êtes fait l'écho. Ce n'est pas ainsi que doit se manifester la force véritable. Si la Banque n'a pas été consultée d'avance comme la commission du budget le voulait, c'est que M. Magne s'y est formellement opposé. Qui doit donc être responsable d'une omission involontaire de la part de l'Assemblée et volontaire de la part du ministre?

N'est-ce pas, d'un autre côté, quelque chose qui ressemble à un expédient puéril que de masquer le retard minime imposé à un remboursement diminué de 40 millions par an, en fournissant ces 40 millions pour se les faire rendre aussitôt, sans déplacement de caisse? Voilà à quoi se réduit la combinaison féconde qui, après le refus opposé à la décision de l'Assemblée, accomplit la même œuvre sous une forme moins nette, mais en aboutissant à un résultat identique. Vraiment, cela rappelle par trop la comédie de Shakespeare : *Much ado about nothing*. « Beaucoup de bruit pour rien. »

Et puisque je me trouve amené à citer le dicton anglais, j'ajouterai que de l'autre côté du détroit, où l'on pratique avec scrupule les principes financiers aussi féconds que justes, les principaux organes de la presse, le *Times* et l'*Economist* entre autres, ne m'ont fait qu'un reproche, celui de ne pas avoir demandé une réduction plus forte du remboursement annuel fait à la Banque en présence d'une situation financière qui obligerait à créer de mauvais impôts pour user d'un amortissement exagéré. C'est en effet sur l'excédant de notre revenu que nous payons la Banque, et jamais l'Angleterre, malgré ses immenses ressources, n'a songé à se libérer de la dette publique dans une proportion aussi forte.

La mesure admise en dernier lieu n'a qu'un avantage, c'est de prouver la pleine liberté d'action de la Banque à laquelle je n'ai jamais entendu porter atteinte, quand même elle serait dominée par des considérations peu acceptables et qu'elle aboutit à une solution admise de mauvaise grâce, au lieu d'être franchement acceptée. Les déclarations embarrassées du conseil ont d'autant plus lieu d'étonner que si ce grand établissement a rendu au pays d'immenses services que nous avons été le premier à proclamer, il ne devrait point oublier qu'il a obtenu des faveurs considérables. La concession *gratuite* du cours forcé a fait grandir le privilége de l'émission des billets, que j'ai toujours regardée comme indispensable pour la solidité de la circulation, mais qui aurait pu être soumis à des conditions moins larges et plus avantageuses au Trésor.

Vous dites, monsieur, que ce qui vient de se passer détruit, en ce qui

me concerne, une *autorité* que je suis loin de m'être jamais arrogée, me contentant modestement de fournir ma part du travail commun de l'Assemblée, et essayant, trop souvent en vain, de faire triompher des idées déjà pratiquées ailleurs avec succès, mais que la routine de la plupart de nos ministres des finances a fait repousser.

Quant à l'autorité de l'Assemblée, elle n'aura point à souffrir d'épigrammes innocentes, *telum imbelle sine ictu*, que l'on a essayé, avec plus d'aigreur que de convenance, de diriger contre la proposition adoptée le 18 juillet, et dont le pays profitera. En fin de compte, c'est exactement le même résultat qui sera obtenu par la convention passée avec la Banque. Les contribuables n'auront pas à subir des taxes justement condamnées, et nous espérons qu'avant deux ans le pays aura recouvré une pleine et légitime liberté d'action en se libérant pleinement vis-à-vis de la Banque.

J'oubliais un point essentiel. L'occasion paraît singulièrement choisie pour condamner l'Assemblée parce qu'elle a voté une proposition qui respecte la pleine liberté de la Banque, à ce point que ce grand établissement vient d'user de cette liberté sans aucun obstacle, ce qu'il aurait pu faire en ne se rendant pas l'interprète d'une rancune trop apparente.

Vous glorifiez M. Magne de ce qu'il a, suivant vous, défendu l'inviolabilité d'un contrat que personne ne voulait violer. Mais autre chose est de conseiller une négociation qui respecte le droit d'une manière absolue, et dont la solution dépend de la volonté libre des parties intéressées, et autre chose d'imposer une volonté arbitraire à ceux qui ne peuvent ni protester ni se défendre.

Quand on touche à l'amortissement de la dette consolidée, on enlève aux détenteurs de la Rente un avantage sur lequel ils doivent compter, et on le fait sans les consulter et sans leur consentement. Je sais que de tristes précédents peuvent être invoqués comme une excuse, sinon comme une justification. Il n'en est pas moins vrai que, ministre de l'empire, M. Magne a fait consacrer par le décret du 25 janvier 1860 cette dérogation flagrante aux droits acquis. Alors que la réduction des droits d'entrée à la frontière menaçait l'équilibre du budget, pour préserver nos finances de toute atteinte fâcheuse (ce sont les termes mêmes du rapport) il a compensé la perte momentanée du Trésor par la ressource de l'amortissement.

« Par conséquent, ajoute le rapport du 25 janvier 1860, quelque bon en soi, quelque juste, quelque sage que soit l'amortissement, surtout comme mesure de prévoyance, comme frein et comme obstacle à l'accroissement des dépenses, *on comprend que son action puisse être suspendue en présence d'*UN DÉFICIT INÉVITABLE. »

Et l'action de l'amortissement fut suspendue. Le gouvernement de

M. Magne usa alors d'une ressource enlevée aux porteurs de la Rente sans leur adhésion.

Est-on bien venu, en présence d'un pareil acte, de condamner avec une inexorable sévérité la proposition votée par l'Assemblée le 18 juillet, quand celle-ci demandait, non la suppression du remboursement de la Banque, mais une simple réduction d'un quart sur la somme payée, et qu'elle ne la demandait que comme le résultat d'une révision du contrat, librement consentie par les parties, dont le droit absolu était pleinement reconnu et respecté ?

Les paroles de blâme prodiguées sans justice à une mesure aussi légitime ne tombent-elles point d'un poids bien lourd sur le décret signé par M. Magne le 25 janvier 1860, et celui-ci ne pourrait-il pas adresser à ses défenseurs passionnés cette parole célèbre : « Surtout pas de zèle ? »

Veuillez agréer, etc.

L. Wolowski,
député de la Seine.

Carlsbad, 37 août.

BULLETIN

LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE L'EXERCICE 1875.

TITRE PREMIER. — Budget général.

§ 1er. — *Crédits accordés.*

Art. 1er. — Des crédits sont ouverts aux ministres pour les dépenses générales de l'exercice 1875, conformément à l'état A ci-annexé.

Ces crédits s'appliquent :

A la dette publique et aux dotations, pour..........	1.223.199.474
Aux services généraux des ministères, pour........	1.094.206.608
Aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, pour.....................	247.902.849
Aux remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes, pour........................	19.143.000
Total général conforme à l'état A ci-annexé........	2.584.452.831

§ 2. — *Impôts autorisés.*

Art. 2. — Dans la loi de finances de 1876, il sera présenté par le Gouvernement un projet de nouvelle répartition du principal de la contribution foncière entre les départements.

La contribution des patentes continuera de supporter, comme en 1874, quarante-trois centimes (0 fr. 43) additionnels extraordinaires, par franc.

Art. 3. — Les contributions directes applicables aux dépenses générales de l'État seront perçues, pour 1875, en principal et en centimes additionnels, conformément à la première partie de l'état B ci-annexé et aux dispositions des lois existantes.

Le contingent de chaque département dans les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, est fixé en principal aux sommes portées dans l'état C, annexé à la présente loi.

Art. 4. — Continuera d'être faite pour 1875, au profit de l'État, conformément aux lois existantes, la perception des divers droits, produits et revenus énoncés dans le premier paragraphe de l'état D annexé à la présente loi.

Art. 5. — Les droits de vérification des poids et mesures seront établis par décrets, sans pouvoir dépasser le taux des droits fixés dans les tarifs annexés au décret du 26 février 1873.

Art. 6. — Les prescriptions de l'article 15 de la loi du 22 juin 1854 sont remplacées par la disposition suivante :

Chaque avertissement délivré pour le recouvrement des quatre contributions directes, en exécution des articles 50 et 51 de la loi du 15 mai 1818, énoncera les proportions entre la part de la contribution revenant à l'État, la part de la contribution revenant au département, la part de la contribution revenant à la commune, et le total de la contribution réclamée au contribuable.

Art. 7. — Ne sont pas assujetties à la taxe établie par l'article 9 de la loi du 16 septembre 1871 les sociétés ayant pour objet exclusif des jeux d'adresse ou des exercices spéciaux tels que chasse, sport nautique, exercices gymnastiques, jeux de paume, jeux de boules, de tir au fusil, au pistolet, à l'arc, à l'arbalète, etc., et dont les réunions ne sont pas quotidiennes.

Art. 8. — Les paragraphes 1 et 3 de l'article 8 de la loi du 30 décembre 1873, sont remplacés par les dispositions suivantes :

§ 1er. Les savons employés à la préparation, au dégraissage, à la teinture et au blanchiment des soies, des laines, des cotons, des fils et autres matières textiles à l'état brut ou à l'état de tissus n'ayant pas encore reçu le dernier apprêt que comporte leur fabrication, pourront être livrés avec décharge de droits si l'emploi en est suffisamment justifié. Cette justification résultera de l'exercice des fabriques qui réclameront le bénéfice de cette exemption. Les frais de ces exercices seront à leur charge.

§ 3. Le règlement d'administration publique, indiqué à l'article 15, déterminera la forme spéciale de l'application de ces dispositions aux

fabriques de savons, et notamment en ce qui regarde l'exception consentie pour les fabriques et teintureries de soie, laines, cotons, fils et autres matières textiles.

§ 3. — *Évaluation des voies et moyens et résultat général du budget.*

Art. 9. — Les voies et moyens applicables aux dépenses du budget général de l'exercice 1875 sont évalués, conformément à l'état E ci-annexé, à la somme totale de........................ 2.588.900.624

Les crédits pour les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et pour les remboursements et restitutions étant fixés à........................ 267.046.749

Le produit net des impôts et revenus publics est évalué à........................ 2.321.853.875

Art. 10. — D'après les fixations établies par la présente loi, le résultat général du budget de l'exercice 1875, se résume ainsi qu'il suit :

Produit net des impôts et revenus........................	2.321.853.875
Crédits ouverts pour la dette publique et les dotations........................	1.223.199.474
Reste applicable au service de l'État........................	1.098.654.401
Crédits ouverts pour les services généraux des ministères........................	1.094.206.608
Excédant du produit net des impôts et revenus publics sur les dépenses de l'État........................	4.447.793

TITRE II. — BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Art. 11. — Les crédits affectés aux dépenses départementales et spéciales, qui se règlent d'après le montant des recettes des mêmes services, sont fixés provisoirement, pour l'exercice 1875, à la somme de trois cent soixante millions deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-deux francs (360,246,982 fr.), conformément à l'état général F ci-annexé.

Art. 12. — Les contributions foncière, personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes applicables aux dépenses départementales et spéciales seront perçues, pour 1875, en centimes additionnels, conformément à la seconde partie de l'état B ci-annexé et aux dispositions des lois existantes.

Art. 13. — Le maximum des centimes que les conseils généraux peuvent voter, en vertu de l'article 58 de la loi du 10 août 1871, est fixé, pour l'année 1875, à vingt-cinq centimes (0 fr. 25) sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, plus un centime sur les quatre contributions directes.

Art. 14. — Le maximum des centimes extraordinaires que les conseils généraux peuvent voter, en vertu de l'article 40 de la même loi, est fixé, pour l'année 1875, à douze centimes (0 fr. 12). Dans ce nombre sont compris les centimes dont le recouvrement a été précédemment autorisé par des lois spéciales.

Art. 15. — Le maximum de la contribution spéciale à établir sur les quatre contributions directes, en cas d'omission au budget départemental d'un crédit suffisant pour faire face aux dépenses spécifiées à l'article 61 de ladite loi, est fixé, pour la même année, à deux centimes (0 fr. 02).

Art. 16. — Le maximum du nombre de centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter, pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale, et qui doit être arrêté annuellement par les conseils généraux, en vertu de l'art. 42 de la loi du 10 août 1871, ne pourra dépasser, en 1875, vingt centimes (0 fr. 20).

Art. 17. — Lorsqu'en exécution du paragraphe 4 de l'article 39 de la loi du 18 juillet 1837, il y aura lieu, par le Gouvernement, d'imposer d'office sur les communes des centimes additionnels pour le payement des dépenses obligatoires, le nombre de ces centimes ne pourra excéder le maximum de dix, à moins qu'il ne s'agisse de l'acquit de dettes résultant de condamnations judiciaires, auquel cas il pourra être élevé jusqu'à vingt.

Art. 18. — En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles primaires communales, élémentaires ou supérieures, les conseils municipaux et les conseils généraux des départements sont autorisés à voter, pour l'année 1875, à titre d'imposition spéciale destinée à l'instruction primaire, des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. Toutefois, il ne pourra être voté à ce titre plus de trois centimes par les conseils municipaux et plus de trois centimes par les conseils généraux.

Art. 19. — En cas d'insuffisance du produit des centimes ordinaires, pour concourir par des subventions aux dépenses des chemins vicinaux de grande communication et, dans les cas extraordinaires, aux dépenses des autres chemins vicinaux, les conseils généraux sont autorisés à voter, pour l'année 1875, à titre d'imposition spéciale, sept centimes additionnels aux quatre contributions directes.

Art. 20. — Continuera d'être faite, pour l'exercice 1875, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées, la perception, conformément aux lois existantes, des divers droits, produits et revenus énoncés dans le deuxième paragraphe de l'état D annexé à la présente loi.

Art. 21. — Les voies et moyens affectés aux dépenses départementales

et spéciales, qui se règlent d'après le montant des recettes des mêmes services, sont évalués, pour l'exercire 1875, à une somme égale de trois cent soixante millions deux cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-deux francs (360,246,982 francs), conformément à l'état général F ci-dessus mentionné.

TITRE III. — SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

Art. 22. — Les services spéciaux rattachés pour ordre au budget général de l'État sont fixés en recette et en dépense, pour l'exercice 1875, à la somme de quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-trois francs (84,225,183 fr.), conformément à l'état G, ci-annexé.

TITRE IV. — MOYENS DE SERVICE ET DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 23. — Le ministre des finances est autorisé à créer, pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France, des bons du Trésor portant intérêt et payables à échéance fixe.

Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder quatre cents millions de francs (400,000,000 de fr.). Ne sont pas compris dans cette limite les bons déposés en garantie à la Banque de France, les bons créés spécialement pour prêts à l'industrie, ni les bons 2-10, 3-10 et 5-10.

Art. 24. — Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit de quatre millions cinq cent mille francs (4,500,000 fr.) pour l'inscription au Trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1875.

Art. 25. — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1875, pour l'inscription des pensions civiles, par application de la loi du 9 juin 1853, un crédit supplémentaire d'un million cinq cent mille francs (1,500,000 fr.) en sus du produit des extinctions.

TITRE V. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 26. — Le ministre des finances est autorisé à convertir le montant des seize millions quatre cent quatre mille trois cent soixante-quinze francs des subventions dues, en 1875, à diverses compagnies de chemins de fer mentionnées au chapitre 44 du budget du ministère des travaux publics, en quinze annuités au plus, comprenant l'intérêt et l'amortissement. Cette conversion aura lieu dans la forme et aux conditions qui concilieront le mieux l'intérêt du Trésor avec la facilité de l'opération.

Art. 27. — L'autorisation accordée à la ville de Paris, par les lois des 6 septembre 1871, 20 décembre 1872 et 29 décembre 1873, de mettre en circulation, pendant les années 1871, 1872, 1873 et 1874, des bons de la caisse municipale pour une somme qui ne pourra pas excéder soixante

millions de francs (60,000,000 de fr.), est prorogée jusqu'au 31 décembre 1875.

Art. 28. — Toutes contributions directes ou indirectes autres que celles autorisées par la présente loi, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition, pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui auraient fait la perception et sans que, pour exercer cette action devant les tribunaux, il soit besoin d'une autorisation préalable.

Il n'est pas, néanmoins, dérogé à l'exécution de l'article 4 de la loi du 2 août 1829, modifié par l'article 7 de la loi du 7 août 1850, relatif au cadastre, non plus qu'aux dispositions des lois des 10 mai 1838 et 10 août 1871, sur les attributions départementales; des 16 septembre 1871 et 21 mai 1873, sur la composition du conseil général de la Seine; des 18 juillet 1837 et 24 juillet 1867, sur l'administration communale; des 21 mai 1836 et 11 juillet 1868, sur les chemins vicinaux, et des 15 mars 1850 et 10 avril 1867, sur l'instruction primaire.

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 5 août 1874.

Sept *états* sont annexés à la loi portant fixation des dépenses et des recettes du budget de l'exercice 1875, savoir : — A. Le budget général par ministère et par chapitres des dépenses de l'exercice 1875; — B. Le tableau des contributions directes à imposer en principal et centimes additionnels, pour 1875; — C. Tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour 1874, conformément aux lois existantes; — D. Budget général des voies et moyens de l'exercice 1875; — E. Tableau des dépenses sur ressources spéciales et des recettes corrélatives pour l'exercice 1875; — F. Tableau des dépenses des services spéciaux rattachés par ordre au budget de l'exercice 1875, savoir : l'Imprimerie nationale et la Légion d'honneur, dépendant de la justice; les chancelleries consulaires, dépendant du ministère des affaires étrangères; les monnaies et médailles, dépendant du ministère des finances; la Caisse de la dotation de l'année, dépendant du ministère de la guerre; la Caisse des invalides de la marine, dépendant du ministère de la marine; enfin l'École centrale des arts et manufactures, dépendant du ministère des travaux publics.

Ces annexes ont été insérées à la suite de la loi que nous reproduisons, dans le *Journal officiel* du 25 août 1874. Nous ne reproduisons que les deux suivantes à titre de documents financiers généraux.

II. — ÉNONCÉ DES DIVERS CENTIMES ADDITIONNELS AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES.

1re partie. — *Fonds pour dépenses générales.*

Principal des contributions.

A ajouter pour cotisation en principal des propriétés nouvellement bâties, imposables à partir du 1er janvier 1875, déduction faite des dégrèvements afférents aux propriétés détruites ou démolies (art. 2 des lois des 17 août 1835 et 4 août 1844).

A retrancher pour attributions aux communes sur la contribution des patentes.

Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale (calculés sur le total du principal).

Centimes additionnels généraux extraordinaires.

A retrancher de la contribution des patentes, en principal et centimes additionnels généraux, pour attribution au compte spécial établi en exécution de l'art. 19 de la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers de marchandises.

3/5es de la taxe de premier avertissement pour les rôles confectionnés aux frais de l'État (art. 51 de la loi du 15 mai 1818).

2e partie. — *Fonds pour dépenses spéciales.*

Fonds pour dépenses départementales :

Budget départemental ordinaire.

Centimes additionnels portant sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, votés annuellement par les conseils généraux (loi du 10 août 1871, art. 58) (maximum, 25 centimes).

Centimes additionnels portant sur les quatre contributions directes : pour dépenses ordinaires des départements (maximum, 1 centime).

— pour dépenses du service vicinal (loi du 21 mai 1836) (maximum, 7 centimes).

— pour dépenses de l'instruction primaire (lois des 15 mars 1850 et 10 avril 1867) (maximum, 3 centimes).

— imposés d'office, en cas d'omission au budget départemental, d'un crédit suffisant pour faire face aux dépenses spécifiées à l'art. 61 de la loi du 10 août 1871 (maximum, 2 centimes) (Mémoire).

Budget départemental extraordinaire.

Centimes pour dépenses du cadastre (maximum, 5 centimes).

Centimes aditionnels extraordinaires sur les quatre contributions directes à recouvrer en vertu de l'article 40 de la loi du 10 août 1871 (maximum, 12 centimes) et en vertu des lois spéciales : pour dépenses de l'instruction primaire.

Centimes pour dépenses autres que celles de l'instruction primaire.

Fonds pour dépenses communales :

Centimes pour dépenses ordinaires (maximum, 5 centimes).

Centimes pour dépenses extraordinaires (approuvés par des actes du Gouvernement, par des arrêtés des préfets, votés par les conseils municipaux dans les limites légales, ou imposés d'office en vertu de l'article 39 de la loi du 18 juillet 1837).

Centimes pour frais de bourses et chambres de commerce (y compris le fonds de non-valeurs).

Centimes pour dépenses des chemins vicinaux (maximum, 5 cent.).

Centimes pour dépenses de l'instruction primaire : autorisés par la loi du 15 mars 1850 (maximum, 3 centimes).

— autorisés par l'article 8 de la loi du 10 avril 1867 (maximum, 4 c.).

Centimes pour frais de perception des impositions commerciales (3 c. du montant de ces impositions).

Fonds de 8 centimes sur le principal des patentes attribué aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.

Fonds provenant de l'augmentation du produit des patentes attribuée au compte spécial établi en exécution de l'article 19 de la loi du 18 juillet 1856 sur les courtiers de marchandises.

Fonds pour secours en cas de grêle, inondations et autres cas fortuits.

Fonds de non-valeurs : sur le principal des contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres (décharges et réductions non susceptibles de réimposition, remises et modérations).

Sur le principal de la contributions des patentes (décharges, réductions, remises et modérations, et frais d'expédition des formules de patentes).

Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs (art. 14 de la loi du 8 juillet 1852, et art. 11 de la loi du 4 septembre 1871).

Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeur (*Idem*).

Fonds de réimpositions.

Centimes pour frais de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires.

3/5es de la taxe de premier avertissement pour les rôles confectionnés aux frais de l'État.

III. — TABLEAU DES DROITS, PRODUITS ET REVENUS DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE POUR 1874 CONFORMÉMENT AUX LOIS EXISTANTES.

§ 1er. — *Perceptions au profit de l'État.*

Taxe annuelle sur les biens de main-morte;

Redevances des mines;

Droits de vérification des poids et mesures, conformément au décret du 26 février 1873;

Droits établis pour frais de visites chez les pharmaciens, droguistes et épiciers.

Contribution sur les voitures et les chevaux, déduction faite du vingtième attribué aux communes (*Lois des* 2 *juillet* 1862, 16 *septembre* 1871 *et* 23 *juillet* 1872).

Taxe sur les billards (*Lois des* 16 *septembre* 1871 *et* 18 *décembre* 1871);

Taxe sur les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se payent des cotisations. (*Lois des* 16 *septembre* 1871 *et* 18 *décembre* 1871);

Impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières. (*Loi du* 29 *juin* 1872);

Droit d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques, de passeports et de permis de chasse, produit du visa des passeports et de la légalisation des actes au ministère des affaires étrangères, et droits de sceau à percevoir pour le compte du Trésor, dans lesquels continueront d'être compris les droits pour dispenses d'alliances, en conformité des lois des 17 août 1828, 29 janvier 1831 et 20 février 1849.

Droits de douane, y compris ceux sur les sels et la statistique.

Contributions indirectes, y compris les droits de garantie, la retenue sur le prix de livraison de tabacs autorisée par l'article 38 de la loi du 23 décembre 1814, les frais de casernement déterminés par la loi du 15 mai 1818, et le prix des poudres, tel qu'il est fixé par les lois des 16 mars 1819 et 24 mai 1834, ainsi que les nouveaux impôts établis par les lois des 4 et 16 septembre 1871, 22 janvier, 26 mars, 2 août 1872, 30 et 31 décembre 1873, sur les allumettes, la chicorée, le papier, les huiles minérales, les liqueurs, les savons, l'acide stéarique et les bougies et les huiles.

Décime sur le prix des places de voyageurs et de transport des marchandises en grande vitesse. (*Loi du* 14 *juillet* 1855, *art.* 3).

Second décime sur le prix des places de voyageurs et des bagages de messageries transportés à grande vitesse. (*Loi du* 16 *septembre* 1871, *art.* 12.)

Demi-décime sur le prix de transport des marchandises en petite vitesse. (*Loi du* 21 *mars* 1874, *art.* 4.)

Taxe des lettres et droit sur les sommes versées aux caisses des agents des postes.

Redevances à titre d'occupation temporaire ou de location des plages et de toutes autres dépendances du domaine maritime. (*Loi de finances du* 20 *décembre* 1872 *sur le budget de* 1873, *art.* 2.)

Vingtième à payer sur le produit des bois des communes et établissements publics vendus ou livrés en nature, pour indemniser l'État des frais d'administration de ces bois, sans toutefois que ces frais puissent excéder le maximum d'un franc par hectare. (*Article* 5 *de la loi des recettes*

de 1842, *du* 25 *juin* 1841; *art.* 6 *de la loi des recettes de* 1846, *du* 19 *juillet* 1845; *et article* 14 *de la loi du budget de* 1857, *du* 14 *juillet* 1856.

Demi-décime et double décime pour franc sur les droits qui n'en sont point affranchis, y compris les amendes et condamnations pécuniaires, et sur les droits de greffe perçus, en vertu de l'ordonnance du 18 janvier 1826, par le secrétaire général du Conseil d'État.

Taxes de la télégraphie privée.

Rétribution sur les élèves des établissements d'enseignement supérieur et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades, ainsi que sur les candidats au diplôme et au brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial. (*Lois des* 14 *juin* 1854 *et* 31 *juillet* 1867, *décrets des* 22 *août* 1854 *et* 12 *août* 1867 *et lois de finances du* 29 *décembre* 1873, *sur le budget de* 1874, *art.* 9.)

Produit des monnaies et médailles,

Taxes des brevets d'invention.

Droits sanitaires, conformément au tarif déterminé par l'article 7 du décret du 4 juin 1853.

Droits de chancellerie et de consulat perçus en vertu des tarifs existants.

Rétributions imposées, pour frais de surveillance, sur les compagnies et agences de la nature des tontines dont l'établissement aura été autorisé par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique. (*Avis du Conseil d'État, approuvé par l'empereur le* 1er *avril* 1809, *et loi des recettes de* 1843.

Redevances pour permissions de prises d'eau temporaires, toujours révocables sans indemnité, sur les canaux et rivières navigables et flottables.

§ 2. *Perception au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées.*

Taxes imposées, avec l'autorisation du Gouvernement, pour la surveillance, la conservation et la réparation des digues et autres ouvrages d'art intéressant les communautés de propriétaires ou d'habitants; taxes pour les travaux de dessèchement autorisés par la loi du 16 septembre 1807, et taxes d'affouages, là où il est d'usage et utile d'en établir.

Taxes perçues pour l'entretien, la réparation et la reconstruction des canaux et rivières non navigables et des ouvrages d'art qui y correspondent. (*Loi du* 14 *floréal an XI* [4 *mai* 1803]).

Taxes des frais de pavage des rues dans les villes où l'usage met ces frais à la charge des propriétaires riverains (*Dispositions combinées de la loi du* 11 *frimaire an VII* (1er *décembre* 1798) *et du décret de principe du*

25 *mars* 1807, *et article* 28 *de la loi des recettes de* 1842, *du* 25 *juin* 1841.)

Taxe d'établissement de trottoirs dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés conformément aux dispositions de la loi du 7 juin 1845.

Taxe municipale de balayage imposée aux propriétaires riverains des voies de communication de Paris (*Loi du* 26 *mars* 1873 *et décret du* 24 *décembre suivant*).

Frais de travaux intéressant la salubrité publique. (*Loi du* 16 *septembre* 1807).

Taxe d'arrosage autorisée par le Gouvernement. (*Loi du* 14 *floréal an XI* (4 *mai* 1803) *et article* 25 *de la loi du budget de* 1858).

Rétributions imposées, en vertu des arrêts du Gouvernement du 3 floréal an VIII (23 avril 1800) et du 6 nivôse an XI (27 décembre 1802), sur les établissements d'eaux minérales naturelles, pour les honoraires des médecins chargés par le Gouvernement de l'inspection de ces établissements.

Contributions imposées par le Gouvernement sur les bains, fabriques et dépôts d'eaux minérales pour subvenir aux traitements des médecins inspecteurs desdits établissements. (*Article* 30 *de la loi des recettes de* 1842, *du* 25 *juin* 1841, *et lois de finances antérieures*.

Contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce, et revenus spéciaux accordés auxdits établissements.

Prestations en nature pour les chemins vicinaux. (*Loi du* 21 *mai* 1836).

Taxe municipale sur les chiens. (*Loi du* 2 *mai* 1855 *et décret du* 4 *août suivant*).

Un vingtième au profit des communes de la contribution sur les voitures et les chevaux. (*Article* 10 *de la loi du* 23 *juillet* 1872).

Droits de péage qui seraient établis, conformément à la loi du 14 floréal an X (4 mai 1802), pour concourir à la construction ou à la réparation des ponts, écluses ou ouvrages d'art à la charge de l'Etat, des départements ou des communes, et pour correction de rampes sur les routes nationales ou départementales.

Allocations accordées aux officiers et maîtres de port en vertu des règlements particuliers de ports homologués par le ministre des travaux publics. (*Article* 3 *du décret du* 15 *juillet* 1854).

Taxes imposées pour subvenir aux dépenses intéressant les communautés de marchands de bois, et dont les tarifs sont fixés chaque année par des décrets spéciaux.

Droits d'examen et de réception imposés, par l'arrêt du Gouvernement du 30 prairial an XI (9 juin 1803) et le décret du 22 août 1854, sur les candidats qui se présentent devant les écoles préparatoires de médecine

et de pharmacie pour obtenir le diplôme d'officier de santé ou de pharmacien de seconde classe.

Rétributions pour frais de visite des aliénés placés volontairement dans les établissements privés. (*Articles* 9 *de la loi du* 30 *juin* 1838 *et* 29 *de la loi du* 25 *juin* 1841).

Droits d'octroi, droits de pesage, mesurage et jaugeage.

Droits de voirie dont les tarifs ont été approuvés par le Gouvernement, sur la demande et au profit des communes. (*Loi du* 18 *juillet* 1837).

Dixième des billets d'entrée dans les spectacles et les concerts quotidiens. (*Loi du* 7 *frimaire an V* (27 *novembre* 1796)).

Quart de la recette brute dans les lieux de réunion ou de fête où l'on est admis en payant. (*Loi du* 8 *thermidor an V* (26 *juillet* 1797)).

Droits de conditionnement et de titrage des soies et des laines, perçus en vertu des décrets qui autorisent l'établissement de bureaux publics pour ces opérations.

Droits d'épreuve des armes à feu destinées au commerce, perçus en vertu des actes qui réglementent ces opérations.

Droits de place perçus dans les halles, foires, marchés, abattoirs, d'après les tarifs dûment autorisés (*Loi du* 18 *juillet* 1837).

Droits de stationnement et de location sur la voie publique, sur les ports et rivières et autres lieux publics (*Loi du* 18 *juillet* 1837).

Prix de la vente exclusive au profit de la caisse des invalides de la marine, des feuilles de rôle d'équipages des bâtiments de commerce, d'après le tarif du 8 messidor an XI (27 juin 1803).

Droits d'inhumation et de concessions de terrains dans les cimetières (*Décrets organiques du* 23 *prairial an XII* (12 *juin* 1804 *et du* 18 *août* 1811).

ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS AUX BÉNÉFICES. — QUESTION DE M. VICTOR BOHMERT.

La participation des ouvriers tant aux bénéfices qu'à la propriété des établissements industriels est souvent mentionnée comme un moyen de garantir et de rétablir la paix entre les patrons et les ouvriers et d'améliorer la position de ces derniers.

Le soussigné s'est occupé depuis longtemps de cette question, et il a déjà fait connaître plusieurs cas de participation des ouvriers aux bénéfices dans les diverses branches de l'industrie (1).

(1) Voyez : *Der Arbeiterfreund*, « Zeitschrift des Zentralvereins für das Wohl der arbeitenden Klassen », herausgegeben von Prof. V. Böhmert in Zürich mit Prof. Rud. Gneist in Berlin. Jahrgang 1873 und

Ces publications ayant été trouvées dignes d'attention, je me suis décidé à faire une enquête afin de constater avant tout les expériences qui ont été faites par des hommes ayant pratiqué la participation. Mes recherches m'ont mis dans la possession d'un grand matériel. Beaucoup de cas de participation aux bénéfices dans divers pays sont venus à ma connaissance. Je me propose de les traiter sous les trois paragraphes suivants, en prenant en considération les expériences faites jusqu'ici :

A. La participation aux bénéfices *avec* participation à la propriété de l'établissement.

B. La participation aux bénéfices *sans* participation à la propriété de l'établissement.

C. La répartition de primes, de gratifications, de contributions en faveur des caisses spéciales des ouvriers, de *salaires de prévoyance* pris sur le produit général de l'établissement, ou l'emploi de nouvelles méthodes semblables employées à payer les ouvriers dans le but d'améliorer leur position et celle de l'établissement.

Après m'être pénétré des cas particuliers, je me suis persuadé de la nécessité de connaître plus exactement les points spéciaux, afin d'obtenir des résultats statistiques qui puissent me conduire aux conclusions théoriques désirées et de comparer entre elles les modifications des cas spéciaux, connus jusqu'ici. C'est pour cela que j'adresse des questions plus détaillées à tous ceux qui ont pratiqué eux-mêmes la participation aux bénéfices ou qui s'intéressent à cette question. L'importance théorique et pratique du système de la participation me fait espérer que vous voudrez bien mettre vos observations et vos expériences à la disposition de la recherche de la vérité.

Tout en remerciant tous ceux qui voudraient exprimer leur opinion générale sur la participation aux bénéfices, sur son application dans les diverses formes d'entreprise, sur ses avantages et ses désavantages, je vous prie de prendre particulièrement en considération les questions suivantes, qui me paraissent d'une importance prépondérante pour l'exposition des faits.

QUESTIONS. — Nom et lieu de l'établissement ; — adresse du patron ou du chef de l'établissement ; — genre d'industrie ; — nombre d'ouvriers.

1. La participation aux bénéfices existe-t-elle *avec* ou *sans* participa-

---

1874. Berlin, Verlag von Leonhard Simion, Zimmerstrasse 94, und *Arbeiterverhältnisse und Fabrikeinrichtungen der Schweiz.* « Bericht, erstattet im Auftrag der eidgen. Generalkommission für die Wiener Weltausstellung », von Prof. V. Böhmert. Band I und II. Verlag von Cäsar Schmidt in Zürich.

tion à la propriété de l'établissement? Est-ce qu'on paie des primes, des gratifications ou emploie-t-on d'autres méthodes de payement?

2. Quels salaires paye-t-on :

a) à la journée?

b) à la pièce?

c) à forfait par groupes?

En quelle relation sont les salaires avec ceux qu'on paie dans des établissements du même genre de ce pays?

3. Quelle est la proportion :

a) entre le salaire et le prix du produit? et

b) entre le total des salaires payés et le capital total engagé dans l'industrie de cet établissement?

4. Quel est le montant de la participation aux bénéfices :

a) relativement au produit net de l'industrie?

b) relativement aux salaires payés dans l'année?

5. Qui a droit à la participation? Les ouvriers ont-ils tous part égale, ou prend-on en considération le nombre d'années de service ou la somme totale du salaire annuel? Quelle en est la proportion?

6. La part de participation aux bénéfices est-elle payée en argent ou est-elle versée dans des caisses d'épargne ou de prévoyance? Ou sert-elle à la formation d'une caisse de secours ou de garantie en faveur des ouvriers dans les années où l'industrie ne marche pas bien?

7. Les ouvriers peuvent-ils prendre part à la propriété de l'établissement et dans quelles conditions?

8. Exercent-ils un contrôle sur le compte-rendu?

9. Ont-ils à participer aux pertes de l'établissement?

10. De quelle manière est formé le fonds de réserve pour garantir le capital et l'existence de l'établissement?

11. Depuis quand la participation des ouvriers aux bénéfices est-elle pratiquée et quelles sont les expériences que l'on a faites?

a) par quelle mesure les intérêts moraux et économiques des ouvriers ont-ils été améliorés?

b) quel profit le patron a-t-il tiré de cette institution dans les bonnes et dans les mauvaises années?

c) ne pourrait-on pas arriver aux mêmes résultats en se servant d'un salaire à la pièce, des primes ou d'autres méthodes de payement?

12. Comment l'État peut-il favoriser la participation soit par la législation, soit dans l'administration des industries qu'il exploite?

Vous obligeriez le soussigné infiniment en lui adressant des statuts, des règlements, ou en lui communiquant des écrits, des articles de journaux ou toute autre note traitant la question de la participation.

Agréez, etc. Dr Victor Böhmert.

Professeur d'économie politique et de statistique
à l'École polytechnique fédérale et à l'Université de Zürich (Suisse).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1874.

COMMUNICATIONS : Mort de M. de Forcade la Roquette. — Situation économique et financière de la Hongrie, par M. Horn, député de Presbourg.
DISCUSSION : L'expérience des sociétés coopératives.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, a présidé cette réunion, relativement nombreuse pour le mois de septembre, à laquelle avait été invités M. Boucquéau, industriel belge, membre de la Chambre des représentants, M. Eug. Puerari, auteur d'un récent ouvrage sur la *Question sociale*, M. Ch. Limousin, rédacteur du *National*, et à laquelle assistait M. J.-E. Horn, membre de la Société, député de Presbourg à la Diète de Hongrie (1).

En ouvrant la séance, M. le président mentionne la mort récente de M. de Forcade la Roquette. Il rappele les services signalés que cet homme d'État de l'Empire a rendus à la cause de la réforme commerciale, dont il a été un des plus notables défenseurs dans les diverses fonctions qu'il a occupées, notamment à la direction des forêts, à celle des douanes, au ministère du commerce et des travaux publics, au Conseil d'État et au Sénat, bien qu'il ait un jour faibli, au sein de cette Assemblée, dans la question des acquits à caution, M. Cobden l'avait remarqué au nombre des plus fervents auxiliaires du traité de 1860, dont M. de Forcade la Roquette faisait naguère ressortir les heureux résultats dans une excellente brochure.

Après la présentation d'un petit nombre d'ouvrages, M. le président a prié M. Horn, que la Société n'avait plus eu le plaisir d'entendre depuis quelques années, de donner un aperçu de la situation économique de son ancienne et nouvelle patrie, qu'il est plus que personne à même d'observer en connaissance de cause.

M. HORN, se rendant à l'invitation de M. le Président, fait l'intéressant exposé qui suit :

(1) M. Horn a quitté la France depuis 1869. Avant cette époque, nous avions souvent occasion de le mentionner dans ces comptes-rendus.

M. Horn pense que ce n'est point un exposé de la situation de la Hongrie qui lui est demandé, travail auquel il n'est pas préparé, et qui sortirait du cadre de ces réunions; mais il saisira volontiers l'occasion pour dire quelques mots à l'égard de l'opinion peu favorable qui commence à se répandre sur la situation financière et économique de ce pays, et dont il a rencontré l'écho plus d'une fois à Paris depuis le peu de jours qu'il y séjourne.

M. Horn ne s'étonne guère de cette opinion défavorable, vu qu'elle paraît s'appuyer sur des faits patents. On invoque d'abord tout haut les finances de la Hongrie, le fait que cet État, quoique relativement jeune (puisque sa rentrée dans la vie politique autonome ne date que du compromis de 1867), en est déjà arrivé à ce fâcheux état des choses que l'on a l'habitude de regarder comme l'apanage des monarchies en décrépitude, savoir: le déficit en permanence, et la nécessité, pour le combler, de recourir chaque année au crédit. En ce qui concerne le développement économique du pays, l'on fait valoir que la crise contre laquelle il se débat depuis quelques années, la souffrance qu'accusent son commerce, son industrie et même son agriculture, semblent répondre médiocrement aux espérances qu'avaient fait concevoir, après 1867, et l'excellente situation géographique de la Hongrie, et l'étendue et la richesse de son sol productif, et l'élan qu'elle avait réellement pris en 1868-69.

Il y a incontestablement du vrai dans tout cela, sans toutefois que l'on puisse en faire retomber la responsabilité tout entière sur la Hongrie du jour, et sans qu'il y ait motif pour désespérer d'une prompte et sérieuse amélioration.

Ainsi, il est parfaitement vrai que l'organisation actuelle de la Hongrie ne date que de 1867. Cependant, en renaissant à la vie politique et autonome par le compromis signé en 1867 avec la maison de Hapsbourg, la Hongrie n'était ni vierge de toute charge, ni maîtresse absolue de régler son régime financier intérieur suivant ses désirs et ses besoins. Elle dut, par le compromis même, se charger de contribuer annuellement pour une somme de 31,000,000 de florins (plus de 75 millions de francs) aux dépenses des dettes contractées antérieurement, et surtout durant le règne plus ou moins absolutiste des années 1849 à 1866 par le gouvernement de Vienne, sans l'assentiment de la Hongrie, en partie même pour des opérations hostiles à la Hongrie. Une somme à peu près analogue (75 à 80 millions de francs) doit être fournie annuellement par la Hongrie, également en vertu du compromis, pour les frais d'entretien de l'armée permanente, qui est commune aux deux parties austro-hongroise, portant aujourd'hui la dénomination officielle d'*Au-*

triche-Hongrie. Voilà donc un prélèvement permanent et indiscutable d'une somme ronde de 150 millions de florins, payée *en dehors*, et prise sur un revenu public qui, lors de la signature du compromis, était inférieur à 100 millions de florins (250 millions de fr.), èt qui, aujourd'hui encore, malgré l'accroissement continu de certaines recettes et les « réformes » tendant à en surélever d'autres, ne dépasse pas la somme de 150 millions de florins. D'autre part, ainsi que je l'ai déjà signalé, la Hongrie n'était pas maîtresse de réformer et d'organiser ses ressources publiques à sa guise. Les barrières douanières entre l'Autriche et la Hongrie, renversées en 1850, étaient abolies par le compromis aussi; les auteurs de cette œuvre ont jugé indispensable de stipuler que, pour empêcher la fraude, etc., les monopoles du tabac et du sel, l'impôt des boissons, du sucre, etc., seraient soumis dans les deux pays aux mêmes lois et règlements, qui ne pourront être modifiés que par l'entente des deux gouvernements et des deux Corps législatifs. Jusqu'à présent on a maintenu, à peu de modifications près, les lois et règlements qui, au sujet de toutes ces sources de revenu, avaient été établis durant les années 1850 à 1866, avec une tendance manifeste alors, et assez naturelle, de s'accorder aux besoins et intérêts de l'Autriche proprement dite, aux dépens même de ceux de la Hongrie. Assez naturellement encore, l'on ne se montre pas trop empressé à Vienne d'accéder aux changements que Bude-Pesth, de temps en temps, propose de réaliser.

Je relate *objectivement* les faits, sans vouloir ici juger soit le côté politique, soit la valeur financière du compromis de 1867. Mais ces faits étant donnés, il eût été du devoir des auteurs hongrois du compromis, — et ce sont eux précisément qui constituaient le premier gouvernement de la Hongrie restaurée, — de tenir compte de ces faits dans l'organisation intérieure qu'ils allaient donner au pays, d'adapter les dépenses aux ressources disponibles. C'est ce que gouvernement et majorité législative ne firent point, malgré les avertissements continus de l'opposition. L'on ne comptait ni avec la situation financière que le compromis faisait au pays, ni avec ses ressources effectives; on rêvait aussitôt des « ressources inépuisables » et l'on prenait un vol des plus hardis. Je ne citerai qu'un seul exemple, peu important peut-être par lui-même, mais assez caractéristique. La Hongrie, qui n'a à pourvoir ni aux affaires extérieures, ni à celles de la guerre et de la marine, — tout cela étant du ressort du ministère « commun » aux deux parties, siégeant à Vienne et responsable aux délégations seulement, — la Hongrie se donnait pour sa part le luxe de *dix* portefeuilles ou ministres, quand les plus grands pays de l'Europe, complètement autonomes et de-

vant pourvoir à *tous* les services publics, se contentent de six à huit ministères ! On n'en a pas encore lâché un seul, malgré l'insistance avec laquelle l'opinion, en face de la détresse financière du jour, se met depuis quelque temps à réclamer l'économie dans les services publics. Le reste se fit à l'avenant ; on eut des emplois et des employés le double au moins de ce que réclamaient les besoins du pays; la liste civile deux fois surélevée dans l'espace de peu d'années, de même bon nombre de traitements; les villes gratifiées de préfets, quand les départements réclamaient eux-mêmes contre ces dignitaires inutiles. Il va sans dire que les dépenses dites productives ne furent point oubliées; la jeune capitale eut ses boulevards et squares construits aux frais de l'État. L'activité en matière de construction se portait naturellement de préférence sur les voies ferrées. La Hongrie en avait grandement besoin, d'abord parce qu'elle manque de voies de communication ordinaires, ses routes étant dans un état très-primitif, ensuite parce que ce n'est que par le transport rapide et à bon marché qu'elle peut s'assurer l'écoulement de ses produits naturels au dehors. L'activité déployée sur ce terrain par le Gouvernement et le Parlement hongrois était donc en elle-même des plus louables; la Hongrie lui doit d'avoir vu en peu d'année son réseau ferré presque triplé, et dépasser déjà 700 lieues allemandes (5,250 kilom.). Malheureusement, toutes les lignes ne sont pas également utiles. Tantôt une ligne entière, tantôt son tracé, furent combinés, non suivant les besoins de la contrée respective, mais suivant les désirs de tel ou tel personnage influent, dont les terres ou le château réclamaient l'utile agrément d'une voie ferrée. De plus, on construisait très-chèrement, pas toujours le plus solidement; une partie des influences dirigeantes ne s'était que trop vite familiarisée avec certaine doctrine ou pratique moderne, d'après laquelle les chemins de fer à construire doivent profiter en première ligne, et le plus largement possible, à ceux qui accordent la concession, à ceux qui la ratifient et à ceux qui l'obtiennent, — l'État, l'actionnaire et le public n'entrant en ligne de compte que pour payer ultérieurement les pots cassés. De là, entre autres, cette fâcheuse affaire de l'*Ostbahn* (ligne de l'Est) hongroise, qui a eu un grand retentissement sur toutes les places financières de l'Europe, et a causé des préjudices graves au crédit de la Hongrie, affaire dont la prompte solution est réclamée impérieusement et par l'équité et par l'intérêt même du pays, et qui ne pourra cependant s'opérer qu'au moyen de sacrifices considérables à ajouter aux millions que cette malencontreuse entreprise a déjà coûtés au pays. De là des procès intentés au Gouvernement par plusieurs entreprises réclamant des suppléments de garantie d'in-

térêts ou de subvention. De là encore ce fait, que le budget hongrois se trouve grevé d'une charge annuelle de 35 à 40 millions de francs à payer aux chemins de fer, comme garantie d'intérêts, charge qui, — avait-on ajouté, — ne devait être que purement nominale ou morale, et qui se montre de plus en plus effective ; elle dépasse non-seulement les forces actuelles du pays, mais peut-être aussi l'utilité qu'ont pour lui les chemins de fer construits dans les données que je viens de signaler.

Une somme à peu près égale, environ 16 millions de florins, est réclamée annuellement par les intérêts et l'amortissement des dettes particulièrement hongroises, contractées par le pays depuis 1867. Si l'on additionne les sommes signalées jusqu'à présent et que l'on y ajoute la liste civile et quelques autres dépenses tout aussi indiscutables, l'on trouve que *tout* le revenu public de 1867 et plus des cinq septièmes du revenu net actuel se trouvent absorbés annuellement, avant même qu'un centime ait pu être consacré à la satisfaction des besoins courants, si nombreux et si urgents dans l'État moderne : administration, sécurité publique, communications, justice, santé publique, enseignement, défense nationale (*honved*), etc. Rien d'étonnant donc si la Hongrie, vu surtout la manière large dont elle organisait tous les services, éprouve bien des difficultés à joindre les deux bouts de son budget, et si elle a constamment à lutter contre les déficits et se voit obligée de contracter annuellement des dettes nouvelles.

Pour être juste, il convient de ne pas omettre une circonstance atténuante ; c'est un fait heureux en lui-même qui a grandement contribué à pousser la Hongrie dans cette voie de largesses excessives qui l'a conduite aux embarras actuels. Les récoltes étaient très-abondantes en Hongrie dans les années 1867 et 1868, et avaient, de plus, fort peu réussi dans les pays qui sont les acheteurs habituels du blé hongrois ; la Hongrie vendait donc à l'étranger beaucoup de blé et à des prix rémunérateurs ; dans un pays presque exclusivement agricole, c'est tout. Aussi, ces deux années furent-elles marquées par une abondance de capitaux et un bien-être général que la Hongrie n'avait pas connus depuis longtemps. Et comme ce changement de situation coïncidait avec l'inauguration de l'ère nouvelle, les populations n'étaient que trop portées à lui en attribuer le mérite et à s'imaginer que le régime de la Hongrie restaurée portait en lui-même les garanties du developpement économique continu. Le gouvernement, soit par aveuglement, soit par calcul égoïste, fortifiait volontiers le pays dans cette croyance ; il agissait comme s'il la jugeait des mieux fondées. On ne comptait point avec les dépenses, et l'on organisait le pays comme si l'ac-

croissement rapide et continu de sa richesse, et partant des revenus publics, était des mieux assurés. Les années maigres ne tardaient pas à succéder aux années grasses; la récolte de 1869 était médiocre; en 1870 à 1872, elle était mauvaise, c'est-à-dire qu'elle offrait peu de marge à l'exportation; en 1873, la Hongrie dut même demander un supplement de blé à la Roumanie; la grande crise financière économique qui, en mai 1873, a éclaté dans l'empire et n'est pas encore terminée, rendait la position plus difficile encore. Il était manifeste que la Hongrie avait trop présumé de ses ressources financières et que la réforme radicale du régime financier était une nécessité urgente. Mais bien des raisons et surtout bien des intérêts acquis s'opposaient longtemps à ce que le gouvernement et la majorité parlementaire voulussent reconnaître cette désagréable vérité, et surtout pour qu'ils voulussent agir en conséquence et rebrousser chemin. Pour nous conformer au juste adage du *suum cuique*, reconnaissons que le principal mérite (?), dans cette sécurité malencontreuse, revenait à l'homme aux mains duquel se trouvait le portefeuille des finances depuis le milieu de l'année 1870 jusqu'à la fin de 1873. Professeur distingué de philosophie, M. Kerkápoli n'avait appris la pratique des finances que pendant son ministère, et étudié la théorie seulement depuis les loisirs que lui a faits sa retraite involontaire; dialecticien consommé et rhéteur très-retors, il appliquait une merveilleuse faconde oratoire, soutenue par une suffisance qui frise l'outrecuidance, à faire passer son imperturbable optimisme dans l'esprit des auditeurs et à démontrer à ses collègues du ministère et à la majorité parlementaire, qui ne demandaient pas mieux que de se le laisser persuader, qu'en finances publiques hongroises, 2 et 2 font 5, parfois 7, et que 10 moins 4 font pour le moins 15.

On devine aisément où ces aberrations durent conduire les finances du pays; ce point a été indiqué déjà. Lorsque, il y a un an environ, la poignante vérité éclatait enfin à tous les yeux, la stupeur fut telle que, dans cet heureux pays de Hongrie, où tout homme politique se croit apte et prédestiné à manier un portefeuille, et où la capacité spéciale est, d'ordinaire, la dernière chose qui soit demandée à un aspirant-ministre, il fut absolument impossible de trouver quelqu'un qui osât se charger du lourd legs de M. Kerkápoli; en désespoir de cause, le président du Cabinet, M. Szlávy, dont, à juste titre, l'on vante la bonhomie et la modestie relative, et qui ne prétendait pas même apprendre les finances en les maniant, dut finalement se charger lui-même de remplacer celui qu'il n'avait que trop longtemps laissé en place. Quelques mois de cette besogne l'écrasèrent et l'anéantirent; en mars dernier, il

dut abandonner et la présidence du Conseil et le portefeuille des finances; un nouvel emprunt de 153 millions de florins, contracté aux conditions les plus onéreuses, et une charge de 17 millions de florins, mise sur le dos de l'État, en faveur de l'*Ostbahn* furent les seuls fruits du passage de M. Szlávy au ministère des finances.

Ce dernier se trouve depuis confié aux mains de M. Koloman Ghyczy qui, jusqu'en ces derniers temps, avait été l'un des chefs de la gauche et avait fait sa spécialité de l'opposition aux aberrations financières du gouvernement. C'est sur les vives instances de la majorité elle-même, et sous la pression directe de la volonté royale que Ghyczy, d'un âge avancé, a consenti à se charger du portefeuille des finances. M. Ghyczy est, sous bien des rapports, l'antithèse de ses prédécesseurs, Lonyay, Kerkápoly et Szlávy. Une grande méfiance de ses propres forces, un penchant fort prononcé à voir et à faire voir les choses en gris plutôt qu'en rose, une prudence et une réserve qui parfois dépassent la timidité prévoyante permise à l'homme d'État, avec cela un désintéressement patriotique au-dessus de tout soupçon, — tels sont les traits saillants dans le caractère du nouveau ministre ; il lui ont conquis l'estime du pays entier et le concours ou du moins l'abstention expectante de la gauche elle-même. Grâce à ces qualités, il a réussi déjà à arrêter le progrès du mal qui allait croissant de jour en jour ; si l'exagération de ces mêmes qualités ne l'en empêche pas, il fera évidemment beaucoup de bien. Le pays attend de lui la restauration des finances publiques, et la tâche assurément n'a rien aujourd'hui qui doive effrayer un esprit ouvert et actif. Un pays qui possède une étendue de 5,800 lieues, avec 15 millions 1/2 d'habitants, une excellente situation géographique, un sol fertile et un peuple généralement laborieux et sobre, un tel pays saura toujours suffire à ses besoins publics, quand la prudence et la modestie raisonnées présideront à l'établissement de ses dépenses, l'honnêteté et la prévoyance à la gestion des deniers publics. Tel paraît le programme de M. Ghyczy, et nul doute qu'avec ce programme là, qu'appuieront désormais les hommes sensés de tous les partis, il ne parvienne à rétablir sous peu d'années l'équilibre budgétaire en Hongrie. Restent les difffcultés de la transition, les moyens de pourvoir au déficit inévitable des deux ou trois années les plus prochaines ; l'arriéré des impôts, qui se monte à plus de 60 millions de florins, et qu'une gestion imprévoyante et négligente a laissé s'accumuler, suffirait seul à couvrir ce déficit, si, surtout, adoptant la combinaison récemment proposée à la Chambre par un membre de l'opposition, on assure et facilite la rentrée en accordant des délais fixés et en faisant de ces rentrées

assurées la base d'une opération de crédit. D'autre part, un État qui possède pour plus de 100 millions de florins de chemins de fer que rien ne lui commande de conserver comme propriété de l'État, qui possède un grand nombre d'exploitations minières et autres, ainsi que 5 millions de *joch* en domaines de toute nature, que tout lui conseille de faire passer aux mains de l'industrie privée, un tel État, une fois établi le système régulier de ses finances, ne saurait être embarrassé pour se créer des ressources extraordinaires, destinées soit à couvrir les déficits momentanés que des fautes antérieures ont rendus inéluctables, soit à pourvoir aux grandes améliorations et créations qu'exige l'état de la Hongrie, si l'on veut en assurer le développement continu et le placer au niveau des autres États européens.

La restauration des finances hongroises deviendra facile et surtout certaine, si le Gouvernement et la Chambre acceptent résolument la tâche de développer les facultés productives et contributives du pays. Il faut que, d'en haut, l'on inculque au pays le respect du travail honnête et sérieux, qui jusqu'à présent à grandement manqué dans cette contrée qui, jusqu'en 1848, n'avait pour ainsi dire connu que deux classes d'habitants : nobles et serfs. Il faut que la société et le Gouvernement apprennent à estimer à leur juste valeur la classe moyenne ou bourgeoise, cette classe productive par excellence, dont jusqu'à présent on s'est plutôt appliqué à entraver l'essor qu'à le seconder. Il faut encore et surtout, que les classes dirigeantes en Hongrie s'habituent, enfin, à mettre la liberté, le progrès et le bien-être général au-dessus de visées *nationalistes* trop étroites, et qu'elles cherchent, dans la satisfaction assurée à tous les besoins légitimes des populations hongroises, le lien le plus ferme pour en rattacher toutes les fractions à la patrie commune et les réunir en un seul faisceau, qui rende la Hongrie réellement forte et prospère.

Nous avons toute raison de croire que ces idées se trouvent activement représentées et soutenues au sein du Conseil hongrois par les deux ministres surtout auxquels incombe la plus large part dans la régénération financière et économique du pays : le ministre des finances nommé plus haut et son jeune collègue, M. le comte Joseph Zichy, ministre des travaux publics. Si ces deux ministres ont le courage et la persévérance nécessaires d'accomplir, en dépit de tout et de tous, la mission que le pays a confiée à leur patriotisme et à leur intelligence, la Hongrie ne tardera pas, on peut en être convaincu, à reconquérir et à pleinement mériter les sympathies et le concours que l'Europe libérale lui avait si largement apportés, lorsqu'en 1867, elle reprit sa place au milieu des États

constitutionnels de l'Europe. La Hongrie réactionnaire et désordonnée est irrémédiablement condamnée; mais il est impossible de douter de l'avenir brillant d'une Hongrie libérale et progressiste, notamment si ces idées de liberté et de progrès trouvent une large application en tout ce qui concerne le développement et les relations économiques du pays.

Répondant à une question de M. A. Courtois, M. Horn ajoute que le système d'impôts est un obstacle à ce que la Hongrie devienne une nation industrielle. Ainsi, après 1867, l'industrie des sucres avait commencé à se développer; elle a été arrêtée court par les droits qui frappent le sucre. Ces droits sont pour la Hongrie les mêmes que pour l'Autriche; seulement le rendement de la batterave est beaucoup plus élevé en Autriche, et la fabrique hongroise n'a pu supporter la charge ni soutenir la concurrence. C'est toujours l'effet du régime colonial.

Enfin, M. Valserres ayant demandé où en est en Hongrie la division de la propriété foncière, M. Horn répond que l'on compte environ 3 millions et demi de parcelles, mais qu'il n'y a que de très-grandes ou de très-petites terres, c'est-à-dire que la propriété moyenne manque dans les campagnes aussi bien que la classe moyenne dans les villes.

Après cet exposé écouté avec un vif intérêt, et sur la demande qui lui en est faite par M. le président, M. Ch. Limousin, rédacteur du *National* et du *Journal des Débats*, rend un compte sommaire des travaux, excursions et discussions du Congrès de Lille; il énumère plus particulièrement les travaux de la section qui s'est occupée des questions économiques et industrielles, auxquels ont pris part quelques membres de la Société (MM. Levasseur, Nottelle, Georges Renaud, J. Lefort), et sur lesquels nous reviendrons dans le *Journal des Économistes*.

L'honorable invité ayant terminé par l'énoncé d'une communication faite par lui à ce Congrès sur les Sociétés coopératives ou associations ouvières, ce sujet devient l'objet de la conversation générale.

L'EXPÉRIENCE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

M. Ch. Limousin pense que c'est à la division, à la spécialisation excessive du travail et à la création des grandes usines qu'on doit attribuer la scission qui s'est opérée entre les patrons et les ouvriers, entre le capital et le travail, et par suite, les grèves qui se reproduisent périodiquement partout, les luttes et les vicissitudes

des *Trade's Unions* en Angleterre. La création des sociétés coopératives lui paraît le seul moyen de concilier les intérêts en lutte et de rétablir la paix. Il invoque le succès et le caractère de ces diverses sociétés en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Belgique. En France, la plupart des associations ouvrières, fondées en 1848, ont été tuées par le coup d'État de décembre. Un nouveau mouvement eut lieu en 1862, mais sans résultat. Ce mouvement s'est renouvelé en 1865 et n'a pas été beaucoup plus heureux, bien que des caisses aient été fondées alors en faveur du crédit ouvrier (1) : une entre autres par Napoléon III. Cet insuccès vient, selon M. Limousin, de ce qu'on a cru qu'il suffisait, pour former une société de production, de réunir un certain nombre d'ouvriers, lorsqu'il fallait aussi des hommes d'affaires, un personnel obéissant, et, de plus, des capitaux. On prenait, pour diriger l'entreprise, ceux qui parlaient le mieux, ou le moins mal, mais qui ne savaient point agir.

Cependant quelques-unes de ces sociétés ont prospéré, par exemple celle des lunettiers et celle des tailleurs; mais celles-là ont renoncé aux anciens préjugés, à l'égalité des salaires, à la gratuité du crédit et à l'exclusion des capitalistes; elles ont introduit dans leur sein des hommes intelligents et spéciaux. L'association des maçons a croulé, parce que les associés s'étaient réservé le droit de s'en aller avec leurs mises. Un beau jour les *malins* sont partis et ceux qui restaient n'ont plus eu qu'à demander la dissolution de la société, ce qui n'aurait pas eu lieu si le capital n'eût pas été remboursable, car l'association était riche et prospère.

M. Limousin critique comme insuffisante la loi de 1867. Ce qu'il eût fallu établir, c'est la liberté pour toutes les formes d'association. Parmi les formes admises, les coopérateurs ont choisi la société à capital variable, réductible au dixième sans publications; mais leur crédit s'est trouvé réduit d'autant, ce qui a été pour les sociétés un vice originel et une cause de mort. C'est, d'autre part, l'illusion de la capacité commerciale des coopérateurs qui a tué dernièrement la société de boulangerie fondée par M. Barberet. Cette société a voulu vendre le pain au prix de revient, et ne le vendre qu'à ses membres, sans tenir compte des conséquences de la liberté de la boulangerie, sans avoir une comptabilité suffisante, etc.

M. Limousin reconnaît, en terminant, que les erreurs communistes ont fait le plus grand tort aux sociétés coopératives, mais il

---

(1) Le *Crédit au travail*, dirigé par M. Beluze, la *Caisse des sociétés coopératives*, dirigée par MM. Léon Say et Léon Walras.

ajoute que les ouvriers sont revenus aujourd'hui à une notion plus juste des lois économiques.

M. Alph. Courtois pense qu'il est temps de tirer des conclusions utiles des expériences nombreuses comprises sous le nom décevant de coopération. Grâce au néologisme de cette expression, on s'est laissé aller à des illusions qu'il serait bon de présenter comme type à ne pas imiter à ceux qui pensent que les élans du cœur tiennent lieu de science, et que les enseignements du passé ne sont que de la routine. On sait maintenant quel chaos d'idées contradictoires se cachait derrière le drapeau de la coopération, et quelles amères déceptions en sont résultées pour des groupes intéressants, par suite des misères auxquelles elles les ont exposés. L'association est un principe économique commun à tous les hommes, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, depuis le capitaliste jusqu'au travailleur, depuis le patron jusqu'à l'ouvrier; c'est la loi qui permet à l'homme de vivre, car sans elle la race s'éteindrait dans les tortures de la misère et des privations. mais la coopération, avec la prétention d'une loi à l'usage spécial des ouvriers, n'est qu'un vaste imbroglio, une tour de Babel pour les idées économiques. Il est temps de le reconnaître, de faire son *meâ culpâ*, et de ne plus créer, à l'usage des ignorants, des mots vides qui, ne voulant rien dire, peuvent tout comprendre : le faux et le vrai, le bon et le mauvais.

M. Joseph Garnier n'est point étonné des faits observés par M. Limousin. Il y a longtemps que l'horoscope des associations ouvrières avait été tiré au sein de la Société d'économie politique. L'expérience est venue confirmer ce que la théorie de la production et le bon sens faisaient prévoir et craindre. M. Limousin a rappelé les violences exercées après le coup d'État contre le personnel des associations ouvrières appartenant au parti républicain, violences qui ont amené la chute de ces associations; mais M. Garnier tient à faire remarquer que si cet acte, condamnable à tous égards, ne s'était pas produit, les associations ouvrières n'en étaient pas moins condamnées à périr, précisément par les raisons que M. Limousin vient de donner. En tout cas, les constatations expérimentales et les appréciations judicieuses de M. Limousin ont d'autant plus de valeur qu'elles viennent d'un homme très-versé dans la pratique de ces associations, et qui s'était peut-être fait quelque illusion sur la portée du principe soit disant coopératif, et la facilité de constituer des associations ouvrières.

M. Limousin n'accepte pas cette interprétation de ses paroles, il

croit toujours à l'excellence de la coopération. En Angleterre, il y a des sociétés de production et de consommation très-prospères. Il y en a même en France. Seulement ces sociétés doivent se soumettre aux lois économiques; elles ont pour but de faire participer le travailleur, le consommateur, l'emprunteur, aux bénéfices réservés auparavant au capitaliste et à l'intermédiaire, en l'élevant lui-même au rang de capitaliste, de fournisseur, de banquier. Il n'y a là, dit M. Limousin, rien de contraire aux lois économiques.

M. Joseph Garnier répond que les sociétés dont parle M. Limousin retombent alors dans la catégorie des sociétés ordinaires, et que le nom de sociétés coopératives, pléonasme vulgarisé, sinon imaginé par M. Horn, n'a plus alors de raison d'être.

M. Limousin tient à montrer que les sociétés coopératives sont bien des sociétés *sui generis*, et il cite l'association des tailleurs à Paris, qui partage les bénéfices entre les capitalistes et les ouvriers associés, et y fait même participer les ouvriers *auxiliaires* qu'elle emploie, en faisant toutefois subir à ces derniers une retenue de 5 0/0, à cause des risques qu'ils ne courent pas.

M. Alph. Courtois fait observer que les coopérateurs, quoi qu'en dise M. Limousin, ont la prétention de se soustraire à certaines lois économiques, notamment à celle de la division du travail. Ils veulent supprimer les intermédiaires et les auxiliaires, et tout faire par eux-mêmes; ils veulent être à la fois ouvriers et patrons, administrateurs, marchands; c'est cette prétention que l'expérience a condamnée. Si maintenant la coopération n'a plus pour but de supprimer les intermédiaires, qu'est-ce que la coopération?

M. Arthur Mangin raconte qu'il lui arriva un jour de se présenter dans les magasins de la société qui vient d'être mentionnée et qui, dans ses prospectus, dictés par les plus purs sentiments de fraternité, annonçait ses produits à un bon marché défiant toute concurrence, précisément parce qu'elle s'était, disait-elle, affranchie des exactions du capital. Or, M. Mangin reconnut bientôt que ce bon marché était une fiction. D'autre part, il constata que l'entreprise était dirigée par un chef parlant à ses subordonnés sur un ton très-impératif. Enfin, comme il faisait observer à ce chef que ses prix étaient aussi élevés, sinon même plus élevés que dans les autres magasins de confection. — C'est, lui répondit-il, que nous tenons à bien payer nos ouvriers.— Ainsi, il y a un chef qui commande, des commis qui obéissent, des ouvriers qu'on salarie. M. Mangin demande à son tour : Qu'est-ce donc que la coopération?

M. Horn, tout en se défendant d'avoir créé le mot, se fait l'apologiste de la chose. L'anecdote racontée par M. Mangin lui paraît précisément confirmer les renseignements fournis par M. Limousin, et fait voir ce qui constitue la coopération. La coopération n'est pas autre chose que la participation aux bénéfices; c'est là son essence, et c'est par là qu'elle supprime l'antagonisme du capital et du travail, en conservant cependant la division du travail, comme M. Mangin l'a encore constaté. C'est un concert où chacun fait sa partie. Quant au mot de coopération, M. Horn croit qu'il a l'avantage d'ôter, aux sociétés dont il s'agit, le caractère socialiste qui était inhérent aux anciennes associations ouvrières. C'est un terme de conciliation (1). Enfin, l'orateur est d'avis qu'au lieu de reprocher aux coopérateurs leur ignorance des lois économiques, il faut regretter, au contraire, qu'ils aient trop lu, qu'ils se soient trop occupés de théorie et pas assez de la pratique des choses (2).

M. C. Lavollée rappelle que lors des premières discussions les apôtres de la coopération avaient bien la prétention de former une école distincte; il s'agissait pour eux de régénérer la société et de modifier complètement les conditions du travail, de supprimer les intermédiaires, d'abolir les salaires, etc. Qu'ont dit alors les écomistes? Ont-ils condammé l'association en elle-même? Nullement; il ont même contribué à fournir de l'argent aux coopérateurs; mais la plupart d'entre eux déclarèrent que ces combinaisons n'aboutiraient pas.

On a modifié les lois qui pouvaient gêner la formation de sociétés nouvelles; des encouragements de toute nature ont été donnés aux entreprises de coopération. Le système pourtant ne s'est pas développé, et chacun sait qu'en France les sociétés coopératives, si pompeusement vantées, ont le plus souvent échoué. On a accusé le caractère français. En Allemagne, dit-on, les sociétés

---

(1) Le mot coopération est ainsi détourné de son sens naturel. « On peut appeler, avec M. J. Stuart-Mill, du nom de *coopération* la participation des industries différentes dans la confection d'un produit » (*Traité d'économie politique*, par Joseph Garnier, 7e éd., p. 180). Ce mot est donc un synonyme d'association, et la formule de « société coopérative » est un pléonasme déjà employé par Owen dont les « pionniers de Rochdale » étaient les disciples, et par le colonel Rapp, promoteur d'une combinaison sociétaire expérimentée aux États-Unis quelques années après les événements de 1815. (Note du rédacteur.)

(2) Il n'y a pas à leur reprocher d'avoir trop lu les principes économiques, mais d'avoir trop lu les utopies sociales.

coopératives prospèrent, mais ces sociétés ne sont autre chose que des banques.

En fait, toutes les formes de l'association sont respectables, et le salaire lui-même en est une; c'est la plus simple et celle qui convient le mieux aux ouvriers, et si l'association coopérative peut, dans certains cas, présenter des avantages, elle est incapable de réaliser le programme de ses premiers promoteurs.

M. Limousin accorde que le salaire serait un mode de coopération ou d'association s'il y avait égalité entre les contractants; mais il n'en est pas ainsi lorsque les contractants sont, d'une part un capitaliste, d'autre part un pauvre diable qui n'a que ses deux bras. Le problème ne comporte donc que deux solutions : les *Trade's Unions*, c'est-à-dire la guerre, ou la coopération, qui seule peut donner la paix. M. Limousin invoque les exemples heureux de coopération, d'association aux bénéfices fournis par l'Angleterre. Il reconnaît, de nouveau, qu'en France le socialisme a nui à la coopération. Cependant il se déclare socialiste, mais non communiste, et il signale les tendances anti-communistes qui se manifestent maintenant dans le sein des sociétés coopératives.

M. Foucher de Careil craint que, même avec des intentions conciliantes, on ne continue à entretenir la guerre en opposant, comme le fait M. Limousin, le riche capitaliste au pauvre travailleur. Ceux qui réclament pour le second la participation aux bénéfices oublient trop qu'il ne participe jamais aux risques de l'entreprise; et puis, la vraie cause de l'insuccès des sociétés coopératives, c'est l'ambition exorbitante de leurs promoteurs. On a fait grand éclat du succès des fameux « pionniers de Rochdale » et de leur société de consommation. Mais quoi ! ils ont réformé l'épicerie à leur profit. Et l'on croit pour cela qu'ils vont réformer la société, qu'ils ont résolu le *problème social!* Il y a dans le problème social une foule de problèmes particuliers que l'on peut résoudre par des procédés plus ou moins ingénieux, et aussi par la coopération. Mais l'erreur grave et dangereuse est de voir dans ces procédés des moyens de changer, de renouveler la société.

M. Foucher de Careil ne voudrait rien dire qui fût de nature à contrister les coopérateurs et l'un de leurs chefs reconnus, M. Limousin; il a, dans la mesure de ses forces et sous un régime dont le piége caché était le socialisme, cherché à répandre les idées justes et saines en fait de coopération. Si trop espérer, c'était une chimère, ne rien espérer du tout, c'est le scepticisme. Ni chimères, ni scepticisme, telle doit être la tendance de la science éco-

nomique. M. Foucher de Careil s'applique à montrer pourquoi le mouvement coopératif a donné ses résultats positifs en Angleterre et négatifs en France ; il montre cette arme à longue portée, susceptible des applications les plus diverses suivant le mobile inspirateur de la coopération : — en Angleterre, but pratique et prochain obtenu par une ténacité prudente et énergique, la réforme de l'épicerie ; — en France, but social humanitaire, très-beau sans doute, mais compromis par la témérité des réformes et l'ambitieuse outrecuidance de certains réformateurs ; — dans le *far west*, chez les Mormons, but théocratique et destructif du commerce des gentils, poursuivi avec une autorité et une apreté irréfragables par le nouveau Mahomet, Brigham Young, qui a vaincu en attendant qu'il soit vaincu à son tour par la civilisation ambiante et les chemins de fer. Rien d'absolu dans ce monde : la coopération recouvre une vérité incontestable, — l'union fait la force, — de beaucoup d'erreurs philanthropiques égalitaires qu'il faut réfuter dans l'intérêt même des ouvriers, si aisément accessibles à un enseignement faux.

M. Joseph Garnier signale le grave inconvénient de confondre, sous le nom de coopération, trois genres d'entreprises très-distinctes : les unions de crédit, telles que celles fondées en Allemagne par M. Schulze Delitzsch, et qui ne sont que des banques; les sociétés de consommation, qui ne sont que des sociétés d'approvisionnement comme celle de Rochdale; et, enfin, les sociétés de production ou associations ouvrières. Du succès des premières, qui n'ont rien de mystique, on conclut à celui des troisièmes, qui sont d'une tout autre nature et qui rencontrent des obstacles souvent insurmontables. On s'en tient aux apparences, on s'en prend aux mots, au lieu d'aller au fond des choses. L'éclaircissement de cette question, la cessation d'une partie des illusions et l'entente entre les gens de bon sens (ouvriers et patrons), dépendent en partie de cette importante distinction.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Dictionnaire de la politique, par M. Maurice Block, avec la collohoration d'hommes d'État, de publicistes et d'écrivains de tous les pays (1).

C'est la 20e et dernière livraison de la nouvelle édition, entièrement refondue et mise à jour. Voyez, dans le numéro de mars 1874, le rapport

(1) Paris, Lorenz, 1874, 2 forts volumes grand in-8.

très-favorable que M. Baudrillart a fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur cet important recueil.

La Question sociale et la société (1), par M. Eugène Puerari.

L'auteur en trouve la solution dans l'harmonie résultant de l'application des vérités économiques et des préceptes religieux.

Leibnitz et Pierre le Grand (2), par M. A. Foucher de Careil.

Extrait d'une savante étude qui doit nous révéler l'économiste dans le philosophe.

BIBLIOGRAPHIE

Droit des Gens moderne de l'Europe, par J. L. Kluber, revu, annoté et complété par M. A. Ott, 2e édition, Paris, Guillaumin, 1874; un vol. in-8o ou in-18.

En 1861, M. Ott, publia à la librairie Guillaumin une édition française du livre de Klüber sur le droit des gens modernes de l'Europe, ouvrage justement apprécié en Allemagne, où l'auteur a tenu un certain rang, tant dans le monde scientifique que dans la diplomatie. Bien que cette date paraisse très-rapprochée, la science du droit des gens a beaucoup progressé depuis, et elle a fourni matière à de nombreux travaux. Une publication aussi estimée que celle de Klüber ne pouvait rester en retard, et il était de toute nécessité qu'elle fût mise en accord avec les faits et les doctrines. C'est ce qui a décidé M. Ott à donner une nouvelle édition de ce traité qu'il a revu, complété, et auquel il a joint des notes fort judicieuses qui ne contribueront pas peu à maintenir à cet ouvrage la faveur des lecteurs savants.

Sans parler d'un chapitre préliminaire où Klüber a défini le droit des gens, a indiqué ses divisions, ses sources, les sciences connexes et enfin la méthode, ce livre comprend deux parties bien distinctes.

La première est plutôt politique, car son titre est : *Les États en général et particulièrement ceux de l'Europe.* On y trouve, à côté de renseignements sur la définition et l'origine de l'État, sa limite d'action, les divers modes de gouvernement, une description des États de l'Europe que M. Ott a eu soin de mettre au courant des derniers événements. C'est une sorte de préface qu'il faut parcourir, sinon lire, avant d'aborder l'étude du droit des gens à laquelle sont plus spécialement consacrés les chapitres suivants.

---

(1) Paris, Guillaumin, 1874, in-18 de 242 p.

(2) Paris, Germer-Baillière, 1874, in-8 de 154 p.

Dans la deuxième partie, en effet, on voit exposés les droits absolus des États de l'Europe entre eux, c'est-à-dire les droits de conservation, d'indépendance et d'égalité. Nous avons particulièrement remarqué là les développements donnés à plusieurs points de droit international privé, tels que l'effet des lois et des jugements à l'étranger, l'extradition, etc., sans oublier les paragraphes relatifs aux impôts, au sujet desquels l'auteur est entré dans des détails circonstanciés. D'autre part, ayant à traiter des droits des États dans leurs rapports en temps de paix et à l'état de guerre, il a envisagé d'une manière très-complète la question des traités; tout ce qui de près ou de loin s'y rattache a été étudié avec soin. En lisant ce chapitre, on s'aperçoit que l'auteur n'est pas un pur théoricien, et qu'il a assisté aux mémorables congrès de 1815. Les traités de commerce ont donné lieu à des développements suffisants dans leur concision. Une partie non moins complète du traité est celle des négociations; on y trouve réunis tous les renseignements que l'on peut désirer tant sur le droit que sur l'art de négocier, sur les personnes capables de négocier, les ministres, ambassadeurs, etc.; ce qui touche à l'étiquette n'a même pas été négligé.

Après avoir dit que la question de la neutralité occupe plus de trente-huit paragraphes et celle de la guerre plus de soixante-dix pages, nous signalerons l'opinion de Klüber sur la paix éternelle. Bien qu'il reconnaisse qu'elle paraisse une chose impossible dans ce bas monde, quoique commandée par la raison et la morale, il n'hésite pas à soutenir qu'il y aurait sûrement beaucoup de gagné si la plupart des États, sinon tous, renonçant aux moyens violents de poursuivre leurs droits, se réunissaient dans une confédération générale, remettant à un tribunal des nations le soin de vider les différends, et la mission d'armer contre les injustices d'un État les forces de tous les autres. C'est là un vœu bien sage dont on ne peut que demander l'accomplissement, et qui peut-être se réalisera un jour, quand on aura compris que les hommes ont autre chose à faire que de se détruire.

Ce qui a toujours fait le mérite de l'ouvrage de Klüber, c'est la partie bibliographique; on sait d'ailleurs combien les Allemands tiennent à ce qu'ils nomment la *littérature* d'une science, et l'on est généralement d'accord pour louer leurs publications à ce point de vue. Dans ce traité on ne s'est pas borné à indiquer et à apprécier d'une façon sommaire les principaux traités; sous la rubrique de *Bibliothèque choisie du droit des gens*, on a donné la liste de toutes les publications se rapportant à la science et concernant l'histoire, la littérature, la biographie aussi bien que les traités, les ouvrages systématiques, les consultations, les écrits périodiques, les mémoires, les brochures, etc. Ce supplément de cinquante-huit pages, mis au courant par M. Ott sera, nous n'en doutons pas, très-consulté par les personnes qui, ayant à s'occuper d'une ques-

tion de droit des gens, manquent d'indications sur les travaux précédemment publiés. Toute personne livrée à des recherches connaît trop bien le prix de pareils renseignements pour trouver exagérée la place donnée à la bibliographie dans cet ouvrage.

J. Lefort.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Sommaire. — Le voyage du président de la République et les vœux des populations. — Dissolution prochaine du Parlement italien. — Incertitude du *connubio* financier. — Besoin de gendarmes en Sicile. — Reconnaissance du gouvernement espagnol. — Modifications dans la direction militaire contre l'insurrection carliste et dans le ministère. — Les Allemands fêtent l'anniversaire de Sedan et réfléchissent. — Le roi de Bavière à Paris. — Navires allemands dans les eaux de l'Espagne. — Trois congrès à Genève sur les questions internationales. — Autres congrès : le congrès des économistes allemands, le congrès de Lille, etc. — Nouveau symptôme pour la cessation du cours forcé en France. — Mort de M. de Forcade la Roquette et de M. Guizot.

L'attention publique n'est plus dirigée sur Versailles ; elle suit actuellement M. le Président de la République dans son voyage, lisant avec empressement les paroles adressées au chef de l'État et ce qu'il répond. Dans son excursion à travers la Bretagne, comme dans celle qui a lieu en ce moment dans le département du Nord, le Président aura pu constater le vif désir des populations de voir finir le provisoire, ainsi que les tiraillements de l'Assemblée, afin d'obtenir la sécurité indispensable au travail, comme l'ont très-bien dit deux ouvriers intelligents de Nantes, pour ne citer que les plus modestes interlocuteurs du maréchal.

Cet enseignement, peut-être inattendu des promoteurs de ces voyages, éclairera certainement tous ceux qui conduisent la politique de la France, et il y a lieu d'espérer aujourd'hui, plus qu'on ne pouvait le faire il y a un mois, que les membres de l'Assemblée nationale reviendront tout à fait bien renseignés sur les besoins et les vœux de la nation.

— La chambre italienne est à la fin de sa carrière. Le ministère Minghetti vient de proposer la dissolution au Roi. C'est une mesure attendue depuis plusieurs mois. L'ouverture de la nouvelle Assemblée aura lieu le 23 novembre, ce qui est un peu tard pour que le budget rectifié puisse être voté avant les vacances de Noël, qui se

prolongent souvent jusqu'au milieu de janvier. Cette assemblée n'a donné qu'une majorité indécise au gouvernement. Maintenant que la révolution italienne est accomplie et affirmée, la nation semble désirer être gouvernée par des conservateurs plus progressistes.

On a beaucoup parlé d'une alliance entre M. Minghetti, chef du ministère actuel et M. Sella, chef du gouvernement précédent, tous deux financiers, en vue de combiner des mesures favorables au trésor toujours embarrassé. Mais ce *connubio*, dont s'occupe si souvent la presse italienne, n'est pas encore sorti de la phase d'incubation, si tant est qu'il doive en sortir.

La tranquillité est menacée en Sicile par le brigandage qui prend des proportions politiques. Le gouvernement n'a pas voulu demander des pouvoirs extraordinaires ; mais il se met en mesure de fortifier la gendarmerie de l'île. La question de Sicile est donc une question financière ; car sans argent pas de gendarmes, et sans gendarmes pas de sécurité, surtout en Sicile.

— La reconnaissance du Gouvernement espagnol par les autres gouvernements est un fait accompli. Le gouvernement russe ne s'est pas toutefois associé à la Prusse et à l'Autriche, qui ont pris l'initiative de cette affaire, et cela pour une raison qu'il est impossible de ne pas approuver ; savoir qu'avant d'être reconnu par les puissances, le gouvernement de Madrid, issu d'un coup d'État, devait être reconnu par un vote de la nation. Mais on a fait observer, non sans raison, que la barbarie carliste devait faire passer sur le coup d'État Pavia-Serrano exécuté en janvier dernier.

De cette reconnaissance qui est une force morale, du renouvellement du commandement militaire, dont n'a pas su user M. Zabala, successeur de l'héroïque Concha, et de la modification du ministère présidé par M. Sagasta et dans lequel restent toujours M. Camacho pour les finances et M. Ulloa pour les affaires étrangères, va-t-il sortir quelque chose de bon ?

M. de Bismark n'ayant pu réussir à motiver une intervention directe à propos du cléricalisme des carlistes qu'il affirme (sans rire) être un danger pour l'Allemagne, a imaginé de faire promener des navires de la flotte allemande sur les côtes de la Biscaye pour provoquer des coups de fusil carlistes, créer un nouveau prétexte à l'instar de celui du mystérieux coup de pistolet de Kissingen, et faire tirer les canons Krupp.

— Les Allemands ont fêté l'anniversaire du 2 septembre qui porte en France la lugubre dénomination de « Sedan. » — Rien de plus naturel pour les Prussiens ; mais à ce sujet on a vu se pro-

duire plus d'un symptôme caractéristique des regrets latents qui existent au fond des consciences qui réfléchissent. En effet, le malheur de la France, c'est la domination du militarisme prussien, l'exaltation de la noblesse prussienne, l'abaissement du Hanovre, de la Saxe, de la Bavière et des autres États de la soi-disant Confédération ; c'est l'effacement des divers centres de l'Allemagne, de leurs universités notamment ; c'est la vexation des populations catholiques par le centralisme protestant ; c'est l'augmentation des impôts ; c'est la continuation du service militaire prolongé ; c'est a perspective de la guerre qui fait pleurer les mères et ruine les familles.

A propos d'allemands, notons qu'en juillet 1874, quatre ans après le bombardement de Paris envahi par des troupes prusso-bavaroises, le roi de Bavière, esprit des plus fantaisistes, est venu revoir ce Paris qu'il aime beaucoup et a demandé la faveur de voir jouer les eaux à Versailles, ce que M. Caillaux, notre ministre des travaux publics, lui a gracieusement accordé. — Fantaisie et sens moral allemands !

—La conférence internationale de Bruxelles, qui a été convoquée pour s'occuper d'un règlement relatif aux pratiques de la guerre, n'a point encore fait connaître le texte de ses délibérations. Celles-ci vont arriver à la publicité en même temps que les vœux émis par l'Institut du droit international, fondé l'an dernier à Gand et qui vient de se réunir à Genève, en même temps aussi que les résolutions de l'association pour réformer et codifier le droit des gens, fondé également, l'an dernier, à Bruxelles, et celles de l'association de la paix et de la liberté, qui existe depuis quelques années. Ces trois réunions se sont tenues presque simultanément à Genève. Nous recueillons les résultats de ces divers efforts, qui ajoutés à des efforts ultérieurs peuvent toujours neutraliser dans une certaine mesure l'action malfaisante des Napoléon et des Bismark de l'avenir.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une intéressante enquête à laquelle se consacre le savant et zélé professeur d'économie politique de l'université de Zurich, M. Victor Böhmert. Il demande, par une circulaire que nous insérons plus haut(p. 448), à être informé des faits relatifs à la participation des employés et des ouvriers aux bénéfices des entreprises. De précieuses indications ressortiront certainement de cette laborieuse information.

Les résultats de la participation aux bénéfices donnent lieu à

une question connexe à celle des résultats obtenus par ce qu'on a appelé la coopération ouvrière. Cette dernière question a été l'objet de la discussion à la réunion de la Société d'économie politique.

— Nous verrons aussi ce qu'il y a à noter dans le congrès de la fameuse Internationale qui a été quelque temps le croquemitaine social. Nous publions plus haut un article sur les congrès des économistes allemands qui s'est tenu à Crefeld. Nous devons ici une mention spéciale et détaillée aux intéressants travaux de la section d'économie politique du Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, qui s'est tenu cette année à Lille, présidé par M. A. d'Eichthal, et qui s'est occupé de diverses questions locales ou spéciales et des questions générales de l'enseignement de l'économie politique, des chemins de fer, de l'impôt sur le capital et des sociétés coopératives, à la suite de communications et d'exposés faits par MM. Nottelle, G. Renaud, Menier, Ch. Limousin.

— Nous avançons toujours vers le moment où il sera enfin possible d'obtenir la cessation du cours forcé. On a pu remarquer, dans le dernier numéro de ce recueil, l'extrait d'un travail de M. Victor Bonnet résumant les causes de la non-dépréciation des billets de la Banque de France, et un extrait du rapport de M. Wolowski au sujet de la dernière proposition établissant que le stock métallique de la France se reforme rapidement. M. le Ministre des finances vient d'écrire aux trésoriers généraux des départements qu'il n'y a plus aucune restriction à apporter aux payements en pièces d'or ou d'argent; et subsidiairement il leur recommande de ne plus remettre en circulation les billets de la Banque de 25 francs, remplacés par ceux de 20 francs. D'autre part, on a compté qu'il est rentré en France pendant les sept premiers mois de cette année 634 millions de métal précieux; qu'il n'en est sorti que pour 81 millions. Enfin la récolte en céréales est telle qu'il n'y a pas à craindre une sortie de numéraire pour parfaire l'approvisionement. En somme, nous touchons au moment où le cours forcé déjà supprimé en réalité le sera législativement.

— La cause de la liberté commerciale a fait une perte sensible, tout à fait inattendue, dans la personne de M. de Forcade la Roquette, mort subitement à Paris, de la rupture d'un anévrysme, à l'âge de 54 ans. Dès 1846, M. de Forcade s'inscrivait parmi les

libre-échangistes militants. Quelques années après, on le remarquait parmi les fonctionnaires et les hommes d'État défenseurs de la réforme douanière inaugurée par le traité de 1860. Frère du général Saint-Arnaud, un des auteurs du coup d'état et grâce, il faut le dire, à son savoir et à ses facultés, M. de Forcade obtint et occupa rapidement des postes importants: la direction des forêts, celle des douanes, le conseil d'État, le ministère du Commerce, le Sénat, le ministère de l'Intérieur. Il est resté dans la vie privée après la chute de l'empire; mais il y a deux ans il défendit vivement avec la plume, en en faisant ressortir les heureux résultats pour le commerce, l'industrie et l'agriculture de la France, le traité qu'il avait victorieusement soutenu à la tribune contre les attaques de M. Pouyer-Quertier et autres.

— M. Guizot est mort le 12, au Val-Richer (Calvados), à l'âge de 87 ans. Il était né à Nîmes, le 4 octobre 1787. C'est un des hommes qui ont été les plus agissants dans la politique et dans les lettres. On peut différer d'avis sur sa vie politique. Nous ne sommes pas de ceux qui trouvent qu'il ait eu une heureuse influence sur la conduite des affaires de la France; mais ce en quoi tout le monde s'accorde, c'est qu'il a honoré les lettres par son grand talent d'orateur et d'écrivain, par ses ouvrages d'histoire et par une vie laborieuse. Il avait conservé ses brillantes facultés et il n'a réellement cessé de travailler qu'au moment où la maladie est venue arrêter son œuvre, qui est considérable.

M. Guizot n'était pas suffisamment économiste, ses livres s'en ressentent; mais il avait en haute estime l'économie politique, que cultivaient ses amis de Broglie et Rossi; il lui a donné la place qui lui revient dans l'Académie des science morales politiques, qui lui doit d'avoir été rétablie en 1832, pendant qu'il était ministre de l'instruction publique.

Paris, ce 14 septembre 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874).

Almanach national. Annuaire officiel de la République française pour 1874, présenté au président de la République (176e année). In-8, XII-1261 p. Berger-Leviault et Ce.

Annales des mines. Partie administrative, ou Recueil de lois, décrets, arrêtés et autres actes concernant les mines et usines et l'exploitation des chemins de fer, publiée sous l'autorisation du ministre de l'agriculture, du commerce

et des travaux publics. 6e série. T. I. In-8, 463 p. Dunod.

Annuaire de la législation étrangère, publié par la Société de législation comparée, contenant la traduction des principales lois votées dans les pays étrangers en 1873. (3e année). In-8, xv-609 p. Cotillon.

AUCOC. *Observations sur la codification des lois*, présentées à la Société de législation comparée. In-8, 11 p. Cotillon.

Australie (*L'*). Découverte, colonisation, civilisation. 5e édition, revue et corrigée. In-8, 240 p. et grav. Tours, Mame.

BACKER. *L'archipel indien*. Origines, langues, littérature, religion, morale, droit public et privé des populations. In-8, 552 p. Firmin Didot, fils et Ce.

BÉCHEREL. *De l'utilité des assurances contre l'incendie;* dédié aux agriculteurs, industriels et négociants du Bourbonnais. In-18, 54 p. Moulins, imp. Desrosiers.

BLOCK. *Dictionnaire général de la politique;* avec la collaboration d'hommes d'Etat, de publicistes et d'écrivains de tous les pays. Nouvelle édition, entièrement refondue et mise à jour. 18e, 19e et 20e livraison (fin). In-8 à 2 col., 785-1152 p. du tome II. O. Lorentz.

BORDAZ. *Administration intérieure des corps de troupe*. In-8, 16 p. Dumaine.

BOUTRY. *Fais ce que dois*. In-12, 23 p. Chaix et Ce.

BRAUN, BROUWERS et DOEX. *Gymnastique scolaire* en Hollande, en Allemagne et dans les pays du Nord, suivie de l'état de l'Enseignement de la Gymnastique en France. In-8, VIII-168 p. J. Baillière et fils.

BUISSON. *La Nouvelle-Calédonie*. Climat, colonisation, régime pénitentiaire. In-8, 20 p. Alger, imp. Aillaud et Ce.

Calendrier-manuel (*le*) *du capitaliste* pour 1874. Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligatoire, indiquant dans un ordre pratique et facile à consulter : le taux d'émission, le taux et la période de remboursement, le revenu, l'échéance des coupons des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de bourse. Détail des impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés. Liste des titres amortis du Trésor, du département de la Seine, des chemins de fer et des sociétés industrielles non encore présentés au remboursement. In-8, 104 p. Paris, imp. Lahure; au Moniteur des tirages financiers.

CAZIN. *Recherches sur les usages et le luxe des anciens* dans leurs repas. In-8, 32 p. Caen, imp. Le Blanc-Hardel.

CHABRIER. *Rapport sur les chemins de fer économiques*. In-8, 16 p. imp. Berger-Levrault et Ce.

Chemins de fer français. Situation au 31 décembre 1873. Ministère des travaux publics. Direction générale des ponts et chaussées et des chemins de fer. In-4, 264 p. et carte. Imp. Nationale.

CHEVALET. V. SAUSSURE.

CHEVALIER (Michel). *Du nouveau système financier de la France*. In-8, 40 p. Paris, imp. Claye.

CHOPPARD. *Etude sur la responsabilité des communes* dans le droit ancien et moderne, et en particulier sur la loi du 10 vendémiaire an IV. In-8, 216 p. Imp. Parent.

Comédie (*la*) *du libre échange*. In-8, 259 p. Libr. Guillaumin et Ce.

Commission internationale du mètre. Réunions des membres français. 1874. Procès-verbaux. Imp. Nationale.

Comptes rendus des travaux de la Société des agriculteurs de France (5e session générale annuelle). T. V. Annuaire de 1874. In-8, 981 p Lib. Berger-Levrault et Ce.

CURZON (DE). M. Le Play. *La Réforme sociale*. L'union de la paix sociale. Conférence faite au cercle agricole de Poitiers, le 16 mars 1873. In-12, 38 p. Poitiers, imp. Dupré.

DECOUS DE LAPEYRIÈRE. *Conférence d'actualités* In-8, 16 p. Périgueux, imp. Dupont et Ce.

DEHEM. *La résurrection du crédit*. Poëme épique, fantastique, lyrique, biographique, sérieux et fantaisiste en deux chants, une dédicace, un prologue, une invocation

et une apothéose. In-8, 24 p. Imp. Duval.

DESTANNE DE BERNÈS. *Des réformes à introduire dans les tribunaux* de commerce. (Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel d'Agen, le 4 novembre 1873.) In-8, 34 p. Agen, imp. Noubel.

DOEX. V. BRAUN.

DONIOL (H.). *La révolution française et la féodalité.* In-8, XI-369 p. Guillaumin et Ce.

DUBOST. *Etudes d'économie rurale.* Les entreprises de culture et la comptabilité. In-18 jésus, 234 p. Libr. agricole.

DU LIN et FAUSSET. *Etat actuel des chemins de fer.* Avenir et complément du réseau. Construction et exploitation économique des nouvelles lignes complémentaires. In-8, 143 p. et 1 tableau. A. Chaix et Ce.

DURAND-CLAYE. *Situation de la question des eaux d'égout* et de leur emploi agricole en France et à l'étranger. In-8, 3 p. Imp. Lahure.

Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires. Tome VI. Rapport de M. le vicomte d'Haussonville (Assemblée nationale, 1873). In-4, 536 p. Imp. Nationale.

Etat de la question des caisses d'épargne en France. In-8, 15 p. Guillaumin et Ce.

Etudes morales sur la société française; par le président *** (première étude : la famille actuelle). In-8, 104 p. Clermont-Ferrand, lib. Thibaud.

Exposition internationale de Londres. 1874. France. Catalogue spécial de l'exposition de la ville de Paris. Renseignements sur les services exposants et sur les objets exposés. In-8, 368 p. Imp. A. Chaix et Ce.

FAUSSET. V. DU LIN.

FAY. *La justice de paix en Italie et en France.* Essai de législation comparée. In-8, 104 p. Chambéry, imp. d'Albane.

FERRIER. *Manuel pour les receveurs municipaux,* les maires, les agents-voyers, ou traité méthodique ou pratique sur la comptabilité des communes, des établissements charitables, etc., expliquant les difficultés que les comptables rencontrent dans la pratique, indiquant les moyens de les résoudre, etc. 3e édition. In-8, VIII-472 p. Valence, libr. Combier et Favier.

FIGUIER. *L'année scientifique et industrielle,* ou exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions, etc., en France et à l'étranger; 1re année (1856). Nouveau tirage. In-18 jésus, VIII-512 p. Libr. Hachette et Ce.

FRANCK. *Moralistes et philosophes.* In-12. VIII-489 p. Didier et Ce.

GAYE. *De la péréquation de l'impôt.* Réponse de M. Gaye au rapport présenté par M. Gaston dans la session d'août 1872 du conseil général des Landes. In-8, 14 p. Mont-de-Marsan, libr. Leclercq.

GIEDROYC. *L'épargne de la Russie.* In-8, 15 p. Dentu.

GODIN. *La richesse au service du peuple.* Le familistère de Guise. In-32, 191 p. Libr. de la bibliothèque démocratique.

HAMBAUD DE LAROCQUE. *Etude sur la Société de crédit foncier en France.* In-8, 245 p. Larose.

Haras. Loi organique, 1874. (Rapport de M. Bocher et discussion en séance publique.) In-8. 304 p. Imp. Nationale.

HISSON. Essai sur les moyens à employer pour arriver à la *solution du problème social* qui agite notre époque, l'extinction du paupérisme en France. In-8, 49 p. Cholet. imp. Farré.

JACQUEMART. V. LAVIGNE.

JOUBLEAU. *Montcalm et le Canada.* In-8, III-735 p. Lib. Laporte.

KUHLMANN. *Les conquêtes de la science aux prises avec l'impôt* (droit sur le sel des soudières). In-8, 13 p. Lille, imp. Danel.

LAVIGNE et JACQUEMART. *La question de l'enseignement des jeunes filles en France.* In-8, 19 p. Paris, tous les libraires.

LENORMANT. *Les premières civilisations,* études d'histoire et d'archéologie. (T. I. Archéologie préhistorique. Egypte. T. II. Chaldée et Assyrie, Phénicie.) In-8, VIII-883 p. Orléans, lib. Maisonneuve.

LOYSON (Hyacinthe). *De la réforme catholique.* I. Lettres, fragments,

discours. 2e édition. In-18 jésus, 280 p. Lib. Sandoz et Fischbacher.

Maillard-Marafy (de). *Du régime international des marques de fabrique.* In-8, 16 p. Imp. Goupy.

Manzuth. *Le paysan socialiste.* Journal et maximes d'un vieux rural. In-8, 23 p. Saint-Maixent, imp. Guelte et Levesque.

Marmier (Xavier). *Un nouveau voyage au Groenland.* In-8, 30 p. Lib. Douniol et Ce.

Mécaniciens (les) et chauffeurs de locomotives. In-16, 32 p. Dijon, imp. Jobard.

Menier. *Théorie et application de l'impôt sur le capital.* In-8, 646 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Moussy. *Tableau des finances de la France,* année 1869, et 1789 à 1874, avec la situation de la France à l'époque de la guerre 1870-1871. In-plano, 2 p. Lib. Lessertissimeux.

Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Assemblée générale de 1874. In-8, 890 p. Imp. Lahure (au secrétariat du comité de l'œuvre).

Pallu. *Projet d'une école d'enseignement général* à fonder au Vésinet (près Paris), d'après les nouveaux principes expérimentés en France et à l'étranger. In-4, 32 p. Saint-Germain, imp. Lancelin.

Pernolet. *Le suffrage universel complété et moralisé* par la création de votes supplémentaires en faveur de la famille. Discours prononcé devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 7 juillet 1874. In-8, Paris, imp. Blot et fils aîné.

Pernolet (A.). Mines de Tkibouli (Géorgie-Caucase). Rapport de l'ingénieur des mines. In-8, 68 p. Lib. Linchon.

Petit-Dossaris. *De la puissance paternelle* relativement à la personne de l'enfant en droit romain. De la puissance paternelle sur la personne de l'enfant en droit français. In-8, 134 p. Lib. Pichon.

Pietra-Santa (de). Hygiène publique. *La crémation des morts,* en France et à l'étranger. In-8, 47 p. Baillière et fils.

Proudhon. Œuvres complètes, IV et V. *Système des contradictions économiques* ou philosophie de la misère. 4e édition. T. I et II. In-18 jésus. 804 p. Libr. internationale.

Puerari. *La Question sociale et la société.* In-12, III-342 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Quatre. *Etude sur les sûretés spéciales* accordées par la loi aux bailleurs d'immeubles (Thèse pour le doctorat). In-8, 262 p. Lib. Duchemin.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne 1873. Architectes; mécaniciens; tapissiers (Nancy). In-8, 32 p. Ve A. Morel et Ce.

— Bijoutiers (Paris); fumistes-briquetiers, 1873. 2 brochures. In-8. 77 p.

— Chaudronniers (Paris). In-8, 20 p.

— Cordonniers (Paris). In-8, 103 p.

— Cuirs et peaux (Paris); modeleurs-mécaniciens (Paris); serruriers (Paris). 3 brochures. In-8, 152 p.

— Ouvriers en bronze; papetiers-régleurs; relieurs (Paris). 3 brochures. In-8, 280 p.

— Passementiers (Paris). In-8. 22 p.

Richard. *Des assurances sur la vie.* Aux pères de famille. In-16, 16 p. Imp. Sysmonds.

Richet. *Le Divorce;* projet de la loi, précédé d'un exposé des motifs et suivi des principaux documents officiels se rattachant à la question. Avec une lettre, préface par Louis Blanc, In-18 jésus, VIII-273 p. Lib. Le Chevalier.

Ricoux. Contribution à l'étude de l'*acclimatation des Français en Algérie,* par le Dr Ricoux. In-8, III-130 p. Libr. G. Masson.

Rivière. *Histoire des institutions de l'Auvergne,* contenant un essai historique sur le droit public et privé dans cette province. Marescq aîné.

Romanet du Caillaud. *La France au Tong-King* et le Traité français. Gr. in-8 à 2 colonnes, 32 p. Balitout. Questroy et Ce.

Sarrut. *Législation et jurisprudence sur le transport des marchandises* par chemin de fer. Tarifs. Délais. Droits et obligations des expéditeurs et des destinataires. Responsabilité des compagnies. Im-

pôts. Traité théorique et pratique. Préface par Ch. Lyon-Caen. In-8, XVI-636 p. Lib. A. Chaix et Cᵉ.

SAUSSURE ET CHEVALET. *Dictionnaire de législation et d'administration militaire.* Recueil des lois, décrets, décisions et règlements qui régissent l'armée de terre, classés selon l'ordre alphabétique des matières; commencé par M. V. Saussure, sous-chef au ministère de la guerre; continué par E. Chevalet, sous-chef au ministère de la guerre. Livraison 24 et 25 (J.-3.). Gr. in-8 à 2 col., I-288 p. Libr. Berger-Levrault et Cᵉ.

SAUVAGE. Ecole républicaine. *L'ordre moral et le désordre social,* 1ʳᵉ partie. Du gouvernement de droit et des gouvernements de fait, VIII, In-12, 29 p. Libr. Godet jeune.

Secret (le) des inventaires et des affaires privées du négociant. Système facile de comptabilité, par un ancien teneur de livres de Lille. In-8, 15 p. Lille, imp. Schaller.

SIMILIEN. *Questions de haut intérêt social* sur un nouveau cas de séquestration, présentées à la Cour d'appel d'Angers (deuxième plaidoyer). In-8, 108 p. Nantes. imp. Grinsard.

Société des secours des amis des sciences. Compte-rendu de la quinzième séance publique annuelle, tenue, le 27 mai 1874, à la Sorbonne, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. Rapport sur la gestion du Conseil d'administration pendant l'année 1873; par M. Félix Boudet, secrétaire. Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Lecoq, membre correspondant de l'Institut et bienfaiteur de la Société; par M. Cosson, de l'Institut. Conférence sur le magnétisme, par M. Bouty, professeur de chimie et de physique au lycée de Reims. In-8, 199 p. Libr. Hachette et Cᵉ.

SOUBEIRAN. *Nouveau Dictionnaire des falsifications et des altérations des aliments,* des médicaments et de quelques produits employés dans les arts, l'industrie et l'économie domestique. Exposé des moyens scientifiques et pratiques d'en reconnaître le degré de pureté, l'état de conservation; de constater les fraudes dont ils sont l'objet. Ouvrage accompagné de 218 figures intercalées dans le texte. In-8, XIV-634 p. J.-B. Baillière et fils.

Statistique de la France. Résultats généraux du dénombrement de 1872. Gr. in-8, VIII-139 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Cᵉ.

STOULS. *Etude sur la protection de la possession.* In-8, 268 p. Bray et Retaux.

STRAUSS. *L'assimilation* et la reconstitution du ministère *de l'Algérie,* In-8, 40 p. Nantes, imp. Grinsard.

Sucreries (les) françaises, raffineries et râperies, par départements, noms des fabricants et noms des localités, avec une carte de France coloriée indiquant l'importance des installations dans chaque région et 18 cartes de détail, 1874. In-8, 77 p. Boulogne (Seine). Imp. J. Boyer et Cᵉ.

Tarif des droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque et de greffe, et des amendes de contravention, par ordre alphabétique. In-32, 121 p. Libr. Marchal, Billard et Cᵉ.

THIÉRION DE MONTCLIN. *Administration des biens et des revenus des cités* en droit romain. Administration des biens et des revenus des villes et des communautés d'habitants dans l'ancien droit français. Administration des biens et des revenus des communes en droit français. In-8, 472 p. Libr. Pichon.

TOCQUEVILLE (Alexis DE). Œuvres complètes de la démocratie en Amérique. 16ᵉ édition, revue avec le plus grand soin et augmentée de la préface mise en tête des œuvres complètes. 3 vol. in-8, XLVI-1386 p. Michel-Lévy frères.

VAINBERG. *La faillite* d'après le droit romain, monographie juridique. In-8, 312 p. Libr. Lesoux.

VASSEUR. *Les moulins féodaux.* In-8, 34 p. Caen, imp. Le Blanc-Hardel.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-CINQUIÈME.

TROISIÈME SÉRIE.

N° 103. — *Juillet* 1874.

Pages.

N° 104. — *Août* 1874.

N° 105. — *Septembre* 1874.

FIN DU TOME XXXV, 3e SÉRIE.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

33e ANNÉE DE LA FONDATION

3e SÉRIE. — 9e ANNÉE

TOME TRENTE-SIXIÈME

(SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1874)

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, du Journal des Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1874

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA PART DE L'INTEMPÉRANCE DANS LA MISÈRE

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES AU NOM DE LA COMMISSION DU PRIX BEAUJOUR.

I

L'Académie avait mis au concours, pour le prix quinquennal fondé par M. F. de Beaujour, une étude sur l'intempérance. Aux termes du programme, les concurrents devaient constater la part de l'intempérance dans la misère, rechercher le plus sûrs moyens de la combattre et de l'atténuer, s'enquérir de l'influence que les lois pénales, fiscales et autres peuvent exercer sur elle, étudier enfin le rôle des sociétés de tempérance et signaler les résultats qu'elles ont jusqu'à présent obtenus. Le choix d'un pareil sujet n'était pas seulement justifié par le mal permanent qu'un tel vice produit dans les sociétés humaines. On signale depuis longtemps, sur la foi de certains indices, l'extension de ce fléau et quelques caractères d'une gravité nouvelle par lesquels il se manifeste. Qu'y a-t-il de vrai dans cet accroissement ! Quels sont ces caractères alarmants qui paraissent s'attacher particulièrement à l'abus des boissons spiritueuses ? On ne parlait que de l'ivrognerie autrefois. On a créé de nos jours un mot d'une signification plus particulière : on a dit l'*alcoolisme*. N'y a-t-il pas lieu aussi de se demander pour le temps présent quel est le degré et quelles sont les formes de l'action réciproque des causes morales et des causes économiques les unes sur les autres dans le développement de ce vice, qui influe

à la fois d'une façon funeste sur la santé, les forces, la valeur intellectuelle et morale de l'individu, et sur la richesse nationale comme sur la sécurité publique? Toutes ces questions étaient comprises plus ou moins implicitement dans le programme proposé aux concurrents. Il n'était pas moins évident qu'ayant à constater la part de l'intempérance dans le paupérisme et à rechercher les moyens, soit légaux, soit relevant de la liberté individuelle, qui peuvent le plus efficacement y faire obstacle, ils ne devaient pas se renfermer dans un seul pays, mais, en ayant constamment en vue la France, demander à l'étranger toutes les sources d'information et tous les objets de comparaison qu'il peut nous fournir.

Jusqu'à quel point les concurrents ont-ils satisfait à des exigences si diverses, et se sont-ils tirés des difficultés de plus d'un genre que font entrevoir les différentes parties du programme? Nous aurons à le constater. Mais, quels que soient les mérites réunis par quelques-uns des mémoires qui nous ont été envoyés, tous nous ont paru présenter des lacunes et des imperfections que que nous devons d'abord signaler.

Les idées générales manquent trop, et il semble que les concurrents aient eu hâte de se jeter en pleine statistique, ne se souvenant pas assez qu'il y a comme une philosophie propre à chaque sujet. Soit qu'elle s'expose avec discrétion, soit qu'elle se laisse partout apercevoir, il faut qu'on la sente. Serait-on bien venu à prétendre qu'un sujet tel que l'intempérance ne la comporte pas? Ne pouvait-on, ne devait-on même pas l'indiquer au moins, chercher dans les instincts de l'homme ce qui est de nature à pousser à ce genre d'excès, se rendre aussi quelque compte de ce perfide plaisir qui, commençant d'une manière douce, à laquelle semble attaché un sentiment plus agréable et plus animé de la vie, aboutit à la fureur ou à l'hébêtement? Ne comprendrait-on pas mieux, après un tel travail facile à renfermer dans des bornes assez étroites, comme cet instinct qui porte la nature humaine à rechercher des excitations factices, tantôt pour y puiser une sorte de gaîté ou d'exaltation, tantôt pour y demander un brutal oubli, est en quelque sorte favorisé par certaines conditions d'existence? Ne comprendrait-on pas mieux comment les populations plus spirituelles, plus enjouées du midi, mieux soutenues par leur vivacité naturelle, sont moins exposées en général à ce vice, moins sujettes à la lourde ivresse de l'homme du nord? Ne s'expliquerait-on pas par là aussi comment il y a des temps où l'ennui, la monotonie des tâches, la mollesse des âmes, la sensualité générale, le dégoût amer qui suit l'abus des jouissances ou la déception des désirs concourent à rendre plus impérieux ce besoin de stimulants éner-

giques? Si le besoin d'excitants est de ceux que le souci de notre dignité, le devoir de la prévoyance doivent combattre, mais qui occupent partout une certaine place dans notre organisation, ne serat-on pas conduit à se demander s'il ne se prêterait pas à des satisfactions plus élevées ou à des dérivatifs que la morale avoue? Pourquoi dédaignerait-on une telle ressource? La lutte de l'homme contre ses passions n'exige pas moins d'adresse peut-être que de force; s'il est bien, s'il est d'obligation de se raidir contre le mal, est-il interdit de tourner la difficulté quand on le peut? Vertu moins héroïque, mais sagesse souvent plus conforme à la faiblesse humaine chez la masse. Rien n'est à mépriser de ce qui peut contribuer au progrès de cet art de bien faire, qui est comme la partie pratique de la morale.

Un célèbre moraliste américain, que l'Académie prenait récemment pour sujet d'un de ses concours, Channing, portant cette question à toute sa hauteur morale, poussait l'investigation plus loin encore. Il se demandait en quoi consiste au juste le vice, il disait davantage, le crime de l'intempérance devenue une habitude. Aux yeux de ce moraliste plein de compassion pour les victimes du mal, mais impitoyable pour le mal même, le vrai crime de l'intempérance, c'est d'être un attentat volontaire, l'extinction consentie de la conscience et de la raison, le suicide de l'être moral. Le reste n'est que signe extérieur ou conséquence fatale, conséquence juste en un certain sens, juste de cette justice terrible que Dieu n'a pas épargnée aux hommes et qui ne ménage pas les châtiments et les leçons. Il est ordinaire, disait à peu près Channing, dont je reproduis le sens plus que les paroles, chez ceux qui parlent contre l'intempérance, de dépeindre le visage aviné de l'ivrogne, ses membres tremblants, ses yeux troublés, de refaire en partie le tableau que le poète Lucrèce a tracé par des traits d'une éternelle ressemblance. On fait voir sa misère, son désespoir. On décrit sa demeure où règnent la tristesse et la désolation, son foyer glacé, sa table pauvre, sa femme au cœur brisé, l'aspect misérable de ses enfants. C'est le siége du mal intérieur, et c'est à la fois un châtiment et un avertissement pour les autres hommes. La condamnation et le malheur écrits pour ainsi dire sur le visage de l'ivrogne, sur son corps, sur toute sa personne, et autour de lui, déclarent quelle épouvantable chose c'est pour l'homme, la créature raisonnable de Dieu, de renoncer à sa raison et de s'abrutir!

Sans prétendre dicter un plan aux concurrents, la commission avait le droit sans doute de demander une détermination plus nette et plus précise de leurs idées morales. Une autre lacune ne

l'a pas moins frappée : c'est l'absence ou l'insuffisance excessive de toute vue et comparaison historique. Non pas ici encore que nous reprochions aux concurrents de n'avoir pas tracé un historique visant à être quelque peu complet de l'intempérance, qui n'aurait fait que les attarder sans profit. Mais, sans parler des excès qui ont acquis une triste célébrité dans l'antiquité, sans remonter aux barbares de la Gaule et de la Germanie, ne fallait-il pas se demander si le mal qu'ils dénoncent était inconnu ou rare dans l'ancienne société en France, on pourrait dire en Europe? Autrement, ne risque-t-on pas de faire du silence sur le passé comme un acte d'accusation sans mesure et dès lors sans justice contre le temps présent? Aurait-ce donc été un hors-d'œuvre de rappeler que les grands excès du boire et du manger ont eu autrefois des proportions sous certains rapports plus exorbitantes, en particulier dans les classes élevées? Une gloutonnerie aujourd'hui passée de mode et la fréquence de l'ivrognerie sont attestées par les plus irrécusables témoignages. Plus d'un concile même, au moyen âge, a signalé cette sorte d'excès, et les rois, en divers temps, ont fait des efforts pour réprimer l'ivresse par des peines afflictives. Charlemagne s'en occupe en plusieurs endroits de ses Capitulaires. Il y déclare les ivrognes d'habitude incapables de tester en justice. Il leur inflige des punitions corporelles, et pour couper par la racine ce vice, qu'il regarde comme l'origine de tous les crimes, il défend de se provoquer à boire dans les repas. Saint-Louis interdit l'entrée des cabarets, excepté en voyage. François Ier, à propos de certains désordres arrivés en Bretagne par des gens ivres, publia, en 1536, un édit général pour tou le royaume: « Tout homme, convaincu de s'être enivré, est condamné pour la première fois à subir la prison au pain et à l'eau; pour la seconde, il sera en outre fouetté; pour la troisième, il le sera publiquement, et, en cas de rechute, il sera banni, avec amputation des oreilles. » Des lois si rigoureuses, trop exagérées pour être applicables, supposaient sans doute un mal bien grave. Une mention de ce genre, un tel avertissement était-il superflu au moment où on nous introduit dans la plus humiliante des statistiques? Il n'est pas difficile de montrer que d'une autre façon encore la question pouvait utilement s'en éclairer. Oui, assurément, lorsqu'on voit dans le passé tant de preuves d'intempérance, à la cour comme dans la maison du riche, dans l'arrière-boutique du marchand comme dans la chambre de l'artisan, lorsqu'on lit par exemple que le grand prieur de Vendôme se vantait de s'être pas couché une seule nuit pendant quarante ans sans être ivre, lorsque Mme de Sévigné parle des membres de la noblesse « passant la nuit à ivrogner », lorsqu'on se con-

vainc, sur d'autres témoignages encore que celui de Tallemant des Réaux, de l'abus qu'un trop grand nombre de femmes de ce temps faisaient des liqueurs fortes, lorsque nous trouvons qu'une duchesse de Mazarin faisait un usage immodéré des vins blancs, de l'eau-de-vie, de l'absinthe, de l'anis et du vin de Sillery, qu'une duchesse de Vendôme mourut, dit Saint-Simon, « de s'être blasée de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli », lorsqu'on apprend par les mémoires du temps que les cafés, au moment où ils s'établirent à Paris, furent fréquentés, surtout la nuit, par nombre de femmes appartenant à la société polie, on n'est pas sans en ressentir quelque honte, mais on puise dans ces faits mêmes un espoir plus consolant. On se dit que, puisqu'il a été possible à la classe élevée et à la bourgeoisie de se corriger en grande partie de pareils excès, les lumières et l'aisance, en se répandant, auront chance d'étendre les mêmes progrès sur les classes dans lesquelles semble s'être surtout concentré le fléau. On verra déjà que, si triste que soit le spectacle qu'elles donnent, telle partie de la population ouvrière, et parfois telle ville, presque tout entière, fait une heureuse exception. Ce n'est pas assez pour encourager l'optimisme, c'est assez pour prévenir le découragement.

La commission du prix Beaujour a dû attacher quelque importance à ces lacunes dans le jugement définitif à porter sur le concours. Nous nous plaisons à reconnaître d'ailleurs tout ce que renferment de vues morales saines, excellentes, plusieurs des Mémoires qui nous ont été adressés, et aussi la manière, en général exacte et judicieuse, dont ils apprécient la société de notre temps, même en dehors de toute comparaison historique. Si une certaine élévation et généralité de point de vue laisse à désirer, du moins ils pénètrent dans leur sujet avec un soin attentif et serrent d'assez près la question mise à l'étude. Est-ce à dire pourtant que là même nous n'ayons des critiques à faire à la plupart d'entre eux? Leur statistique est instructive, nourrie, et pèche même un peu par surabondance. Le plus souvent exacte, l'est-elle toujours? N'arrive-t-il jamais que cette surabondance même n'y laisse rien d'incomplet? Ont-ils suffisamment contrôlé les uns par les autres des documents parfois imparfaits, et pris soin de rajeunir à des sources nouvelles des chiffres un peu surannés? N'ont-ils commis aucune des confusions trop faciles en une matière si délicate, et, par exemple, attribué à l'intempérance une partie des consommations qui doivent être imputées soit aux nécessités de la vie ouvrière, soit aux transformations opérées par l'industrie, qui fait servir l'alcool en quantité considérable à de nombreux emplois?

Loin de nous la pensée de reprocher à tous les concurrents d'avoir prêté à la fois à toutes ces objections. Mais, sauf un seul, qui, sans en être à l'abri, y échappe bien davantage, il n'en est guère que telle ou telle de ces critiques n'atteigne au moins en partie d'une manière assez grave parfois.

Ces explications feront comprendre que nous ne vous proposions pas de décerner le prix de la valeur exceptionnelle de 5,000 francs, mais de partager cette valeur, dans des proportions inégales, aux trois mémoires que nous avons distingués sur les cinq qui nous avaient été adressés.

II

Nous nous étendrons peu sur les deux mémoires écartés, inscrits l'un sous le n° 3, et l'autre sous le n° 5. Le n° 3 est très-écourté, d'une complète insuffisance, non exempt d'ailleurs de singularités, lesquelles ne manquent pas non plus au n° 5. Ce dernier mémoire est plus développé; il contient çà et là d'assez bonnes pages quand l'auteur reste dans les idées raisonnables, mais il semble s'être donné pour tâche de faire un plaidoyer contre la société moderne. Ce n'est pas sans hésitation que nous signalons certaines excentricités. Il serait sans doute oiseux d'exposer par quelle sorte d'argumentation subtile et bizarre l'un de ces mémoires prétend rattacher le développement de l'intempérance et de l'immoralité à certaines questions théologiques, comme l'infaillibilité pontificale, tandis que l'autre accuse du même progrès la philosophie du XVIIIe siècle, l'accroissement corrupteur des connaissances dans le peuple, secondairement le tabac, les journaux, les élections, non sans faire peser une forte part de responsabilité sur l'économie politique et sur les applications nouvelles de la liberté commerciale. De telles accusations, qui échappent par leur vague même à une réfutation sérieuse ou ne se précisent un peu qu'en tombant dans des erreurs manifestes, auraient pu se produire avec non moins d'opportunité et de vraisemblance à propos de presque tout autre sujet; elles occupent trop la place des faits et des considérations spéciales pour que nous ayons hésité à éliminer des écrits qui semblent n'avoir vu, dans le concours ouvert par l'Académie, qu'une occasion favorable de produire certaines thèses de parti pris.

Des trois mémoires réservés, le n° 1 est celui qui offre le moins d'originalité. Ce mémoire forme 588 pages, mais trop peu remplies pour qu'on puisse juger par là de l'étendue réelle de l'ouvrage. On peut lui reprocher un usage trop littéral des documents, l'abus de la statistique, qu'il transporte jusqu'en Afrique et en Turquie,

pour y compter le nombre des intempérants, une ordonnance peu rigoureuse et le manque de développement suffisant donné à certains points de vue. Ce travail n'en présente pas moins de sérieuses qualités; c'est l'œuvre d'un jugement sain, d'un esprit instruit; aucune partie du sujet n'est négligée, et les détails, quoique surabondants, ont le plus souvent de la précision et de l'intérêt. Il n'aurait fallu qu'un peu plus de sévérité critique et, sans doute aussi, plus de temps apporté à ce travail digne d'estime, pour qu'il prît dans le concours un rang plus élevé.

Le nº 4 offre une supériorité marquée, malgré les défauts dont il n'est pas exempt. C'est un manuscrit formant 284 pages d'une écriture assez serrée, et qui aurait gagné à se présenter à nous sous une forme matérielle moins défectueuse. L'auteur fait preuve d'un esprit d'analyse souvent sûr et délié. La première partie du travail, très-développée, est aussi la plus remarquable. Elle est consacrée à l'exposition des causes de l'intempérance. On ne peut pas ne pas être frappé par la masse des recherches, par le soin avec lequel les faits sont, en général, étudiés et groupés. Parmi les causes les plus saillantes et les plus générales, l'auteur signale le défaut d'instruction, qui laisse peu de place aux distractions intellectuelles, l'absence du frein qu'impose le sentiment religieux et moral, la contagion de l'exemple, la pratique du lundi, substituée au bon emploi du repos du dimanche; il remarque pourtant que l'observance trop absolue de ce repos est devenue elle-même, en dégénérant en oisiveté, une cause d'intempérance dans quelques pays protestants comme l'Angleterre. Il signale encore la fréquence des foires et marchés dans les campagnes et les villes. Mais rien n'exerce en ce sens une influence plus funeste que la misère, qui agit à la fois comme cause matérielle et morale par la mauvaise alimentation, l'insalubrité des logements et le goût des plaisirs grossiers. La nature de certains travaux industriels aggrave encore cette cause du mal. Joignons à ces indications le célibat, les chagrins domestiques, certaines hérédités, et, comme circonstances économiques accidentelles, l'élévation trop brusque des salaires et aussi la manière dont se fait la paye en général le samedi. C'est de l'ensemble de ces causes si diverses que l'auteur conclut à la nature de la plupart des remèdes à employer. Si l'expression, nous devons le dire, trop souvent faible, indécise, et parfois peu correcte, était au niveau des idées et du savoir, il n'y aurait guère que des éloges à donner à cette première partie. L'auteur montre, dans un tableau qui gagnerait singulièrement, pour l'efficacité même de l'enseignement, à être tracé avec plus d'art, mais qui, tel qu'il est, a encore bien de la force, par quel fatal enchaînement les habi-

tudes d'intempérance entraînent à leur suite une série de vices et de maux qui portent le ravage dans toute la vie. Nous voyons l'ouvrier assis devant la table du cabaret et cherchant à remplir les intervalles du temps qu'il passe à boire par d'autres distractions; ses mains oisives s'agitent et saisissent les cartes, sans songer aux nouveaux périls qu'il va trouver dans le jeu; le même besoin d'occuper le temps le conduit à l'abus funeste et coûteux du tabac; quelle source de perte d'heures et de dépenses! Puis c'est la table qui accompagne les excès de la boisson; c'est la camaraderie; c'est la dette enfin qui dévore ses épargnes, les ressources de sa famille et, avec le salaire quotidien, jusqu'à la future paye. Nous suivons cette pente qui mène à l'abrutissement, à l'incapacité de travail, à l'habitude du libertinage; l'ivresse elle-même devient à la fin un calcul parfois presque autant qu'une maladie irrésistible, un moyen d'oubli, une ressource contre le sentiment dégradant et les soucis d'une existence misérable. Les violences, les rixes s'ensuivent également, et il arrive trop souvent que des peines effectives achèvent de châtier ce vice, déjà si cruellement puni par le naufrage de la raison, de la santé, de la liberté morale aliénée de plus en plus. C'est également par la précision des détails qu'il faut apprécier le mérite d'observations qui portent sur d'autres effets trop connus, l'avilissement du salaire par un travail obligé de subir un rabais, la quantité du temps perdu pour le travail national, l'instruction devenue impossible, la dépravation de la femme, cette suprême honte, ce dernier des maux, qui entraîne la ruine de la famille avec l'abandon de l'enfant, exposé à contracter de bonne heure un vice auquel il apporte trop souvent, par la fatalité même de sa naissance, des prédispositions organiques.— L'auteur n'oublie pas les maladies dont l'ivrognerie menace presque tous les organes, surtout le cerveau, ni ce résultat plus commun encore, la diminution des forces, malgré l'illusion dangereuse d'une énergie momentanée; prises à jeûn, les boissons alcooliques, par des raisons physiologiques faciles à deviner, exercent sur l'ivrogne une influence particulièrement délétère. L'abus des alcooliques, voilà le côté alarmant de l'intempérance contemporaine. On ne peut donc reprocher à l'auteur du mémoire n° 4 de s'en être occupé avec un soin plus spécial; mais il s'est un peu trop dispensé de donner une part suffisante à l'étude des autres boissons qui jouent aussi leur rôle dans l'intempérance, et qui ont en quelque sorte chacune leurs effets particuliers, comme le vin, la bière et le cidre. Comment ne pas dire aussi que la statistique de l'auteur, en général bien informé, commet pourtant plus d'une erreur, qu'elle a parfois le tort de s'en tenir trop à des moyennes qui n'ont pas toute la valeur concluante qu'il leur attri-

bue? Il est telle de ces erreurs qui, par son excès même, indique moins de préméditation que de distraction. Par quel singulier *lapsus* un statisticien, d'ordinaire attentif, a-t-il pu prendre, en nommant Amiens, le chiffre des petits verres consommés pour celui des buveurs, sans s'apercevoir même que cela ferait plus de buveurs que d'habitants? Sur la consommation de l'eau-de-vie à Paris, le chiffre qu'il cite pour 1863 n'est-il pas exagéré, ainsi que celui qu'il donne de l'augmentation du nombre des indigents? Ce sera affaire à l'auteur de soumettre les chiffres qu'il a réunis en si grand nombre à une révision attentive, avant de livrer son travail à l'impression.

Nous ne quitterons pas le même mémoire nº 4 sans remarquer que les trois dernières parties, quoique inférieures à la première, renferment de bons chapitres, de solides études. Nous lui adresserons toutefois encore une critique. Sans doute, l'auteur a raison de faire dans les remèdes la part des mœurs plus grande que celle des lois. On ne peut qu'approuver ce qu'il dit au sujet de l'emploi des influences religieuses et morales, de celle des patrons sur les ouvriers, heureusement mise en œuvre dans quelques localités comme à Sedan, enfin de toutes les formes d'organisation propres à faire contracter le goût de l'épargne et à améliorer l'alimentation et le logement, comme les sociétés de consommation, les sociétés coopératives de crédit, les procédés employés à Mulhouse et ailleurs pour rendre l'ouvrier propriétaire de son habitation; rien de plus vrai que les bons effets qu'il attribue au travail à la tâche et aux moyens de rémunération qui, institués en vue de supprimer le chômage hebdomadaire, obligent l'ouvrier à retourner le lundi à l'atelier. De même, il faut reconnaître une part d'efficacité aux moyens que l'auteur appelle indirects, aux distractions dans lesquelles il s'agit d'associer l'instruction aux plaisirs, surtout aux plaisirs en famille, aux bibliothèques, aux cours, aux cercles, à la musique, au théâtres, aux musées, etc. Mais il ne faudrait pas que la défiance à l'égard de l'action légale allât plus loin. Ce n'est pas assez que d'admettre les lois pénales pour l'armée, en thèse générale du moins; car l'auteur a fait plus d'une concession à ce qu'il y a d'excessif dans ce rigorisme théorique d'abstention qui repousse toute action préventive de l'État. Non-seulement il ne laisse pas impunies les infractions à l'ordre et à la décence, mais il réclame, outre une surveillance sévère des cabarets, quelques mesures préventives à l'égard des enfants; il demande des restrictions à la vente de l'absinthe et un accroissement de droits sur les spiritueux, en même temps que le dégrèvement sur le vin et sur la bière, de manière à introduire dans le ménage ces boissons plus inoffensives

dans leur usage modéré. Il voudrait des hôpitaux d'ivrognes comme ceux qui existent en Amérique. Les sociétés de tempérance, allant jusqu'à l'abstention absolue des spiritueux, lui paraissent avoir peu de chances de succès en France. L'usage exclusif de l'eau n'y serait même peut-être pas toujours d'une bonne hygiène, et les habitudes railleuses de l'ouvrier se prêteraient sans doute peu aux expériences qui, aux États-Unis, ont réussi avec éclat pendant un certain temps et y exercent encore une certaine influence, grâce à l'auxiliaire si puissant de l'influence religieuse. Cette influence est trop peu employée, selon l'auteur, dans notre pays. Il en rend responsable en partie le clergé, et s'étonne de voir telle de nos provinces, comme la Bretagne, présenter l'union singulière de fortes croyances religieuses et d'une intempérance presque générale. Contre ce mal, il pense que la direction religieuse et la prédication pourraient faire davantage. En accordant que les sociétés de tempérance sous la forme américaine ont peu d'avenir chez nous, il y aurait lieu pourtant de manifester plus de confiance dans d'autres associations analogues qui agiraient d'une manière plus conforme au génie national et aux nécessités de notre société laborieuse. Il s'est fondé récemment une grande société française d'encouragement à la tempérance avec le concours de plusieurs membres éminents de cette Académie, il y a lieu d'espérer que le système de publicité et de récompenses qu'elle met en œuvre ne restera pas sans effet. Malgré ces critiques, la commission a été frappée avant tout des qualités sérieuses et des parties irréprochables de cet utile et savant travail. Elle vous le proposera pour une récompense non sans importance, pourtant sensiblement moindre à celle dont a paru digne le mémoire dont il me reste à vous entretenir.

III

La plupart des mérites que réclamait le sujet mis au concours, nous ont paru réunis par le Mémoire n° 2, formant un manuscrit de 384 pages très-remplies. C'est le travail le plus complet et surtout le plus véritablement personnel dont la commission ait eu à s'occuper. L'auteur ne se borne pas à affirmer, il discute. A défaut de qualités très-frappantes, son style est clair, exact, et dit convenablement ce qu'il veut dire. Son mode d'exposition présente de remarquables qualités d'ordre et de précision. Les divisions du sujet indiquées par votre programme sont bien suivies en général, et les questions presque toujours traitées avec autant d'ampleur dans les renseignements que de netteté dans les conclusions. C'est d'abord à *constater*, comme il dit, l'intempérance, que s'est

appliqué l'auteur de ce Mémoire. Il a mis à s'acquitter de cette tâche un soin dont vous pourrez vous faire une idée par une simple analyse. Nous dirons d'abord quelques mots de son avant-propos. Il n'est pas exempt de lacunes que nous avons dû vous signaler au commencement de ce rapport, et que nous avons résumées par un certain manque de vues générales, d'idées philosophiques, par une absence ou une insuffisance trop grande des vues historiques les plus propres à éclairer la question et à empêcher que le silence trop absolu sur le passé ne devînt comme la calomnie du présent. Trop circonspect pour accuser sans preuves, trop calme et trop impartial pour se jeter jamais dans la déclamation, l'auteur du Mémoire nº 2 atténue ces défauts par une justesse générale d'appréciation qui s'autorise du bon sens à défaut de principes plus élevés énoncés plus nettement, et qui s'appuie sur la connaissance des faits contemporains jugés en eux-même à défaut de comparaisons plus savantes. La statistique lui tient lieu d'histoire, et ce qu'il a omis de faire à quelque degré dans le temps, il le fait très-largement dans l'espace, en appelant pour ainsi dire tous les pays à comparaître avec leurs documents, leurs chiffres officiels, les publications de diverse nature qui jettent du jour sur la cause, instruite avec le soin le plus attentif dans presque toutes ses parties. Il serait d'ailleurs peu exact de dénier à l'auteur tout point de vue général. Il en a un, qui consiste à rechercher les causes du mal et les indications des remèdes dans l'étude du milieu social et économique. Sans négliger les côtés moraux et même physiologiques d'une question qui confine à tant de genres de désordres et de souffrances, c'est le milieu favorable au développement du fléau qu'il s'efforce surtout d'étudier pour essayer de le modifier. Ce fléau, quelle en est d'abord l'étendue? Question peu facile à résoudre, tellement que la plupart de ceux qui croient l'avoir résolue sont tombés dans de graves confusions. Entre ces deux termes : consommation, intempérance, la corrélation n'est pas absolue. Le chiffre de la consommation n'est pas lui-même aisé à établir. A quels signes vous attacherez-vous? Sera-ce, comme on le fait souvent, aux relevés faits à l'occasion de la perception de l'impôt auquel l'alcool est soumis? A quelles erreurs ne s'expose-t-on pas par ce procédé! Ce droit est généralement perçu à la fabrication ou au lieu de fabrication. On identifie la quantité fabriquée à la quantité consommée, et l'on prétend ensuite établir la proportion de l'intempérance par le rapport de ce chiffre avec celui de la population. Rien n'est plus défectueux qu'une telle méthode. Au tort de ne pas tenir compte de la dénaturation que l'industrie fait subir à l'alcool sous diverses formes, elle en joint d'autres. Le nombre des distilleries

n'offre pas une signification suffisante par lui-même. Il est nécessaire de faire connaître l'importance de leur production et de leur débit, qui varient extrêmement. Il faut se défier aussi beaucoup de la fraude, quand on apprécie ou que l'on compare la production alcoolique chez les différents peuples pour en tirer des conséquences relatives aux excès de boissons. Elle peut produire un écart considérable entre le nombre apparent et le nombre réel des distilleries, entre la valeur apparente et la valeur réelle de la production et de la consommation. L'auteur cite surtout comme exemple la Belgique. La consommation apparente y est augmentée par la fraude qui se pratique avec les pays voisins, comme les Pays-Bas et la France, où les droits sont beaucoup plus considérables. On néglige trop souvent de retrancher les quantités d'alcool exportées sous diverses formes comme aussi d'ajouter celles qui sont importées. Enfin, on attribue à la consommation d'une année donnée toute la quantité déclarée à la fabrication pendant le cours de cette année, sans tenir compte du temps que la marchandise met à circuler, à descendre tous les échelons intermédiaires du commerce avant d'arriver au consommateur, sans défalquer les approvisionnements faits en prévision de certains événements, tels qu'une variation de prix produite par l'action des hommes ou celle de la nature, une nouvelle législation, un débouché nouveau, une récolte défectueuse en vins ou en céréales. On oublie que le chiffre de l'alcool en circulation n'est d'ailleurs qu'un point de départ, qu'il n'entre pas dans la consommation tel qu'il sort de la distillerie, qu'on le mélange avec de l'eau et un grand nombre d'ingrédients destinés à le rendre propre à la boisson ou agréable au goût.

Voyez à quel esprit exigeant, défiant pour tout ce qui n'est pas la certitude, nous avons affaire. Il semble même se complaire dans ses scrupules et s'y attarder un peu; il compte les écueils, rappelle les naufrages, et, quand on croit qu'il en a fini avec les préliminaires, il s'aperçoit encore parfois de difficultés nouvelles et se reprend à regarder l'horizon avec inquiétude, plus soucieux de ne pas s'égarer que pressé d'avancer ou désireux de conclure. Il en résulte un peu de lenteur dans la marche, et, sinon une impression de septicisme, du moins un sentiment de confiance fort tempéré dans le mérite des statistiques et dans les remèdes des philanthropes. N'exagérons rien pourtant. Un esprit aussi sage, aussi peu enclin à l'optimisme, ne devait pas tomber non plus dans l'excès contraire; il dit tout, même le bien, se défie de tout, même de son penchant au découragement, et s'arrête sur la pente où le doute, en présence de documents compliqués et souvent contradictoires, empêcherait de conclure. Ses conclusions ne sont pas

toujours aussi accusatrices que celles de tels de ses concurrents qui se rattrapent pour ainsi dire par un peu d'illusion optimiste dans les conclusions de ce qu'ils ont mis de trop sombre dans les prémisses.

Ainsi il n'admet pas avec les statisticiens pessimistes que la consommation des alcools ait *partout* augmenté, et, quand il constate cette augmentation, trop incontestable malheureusement dans plus d'un cas, il la restreint dans des bornes qui du moins n'atteignent pas ce que l'on a parfois paru dire. Si le tableau reste bien triste à certains égards, il n'est jamais noirci. Rien de plus instructif sous ce rapport que la revue qu'il fait des différentes contrées. Les résultats auxquels il arrive méritent d'être placés sous vos yeux. Pour le Royaume-Uni, la consommation par tête, d'après les chiffres officiels, reste, en 1866, au-dessous du taux qu'elle atteignait quarante ans auparavant, mais elle semblait, dans les dernières années, commencer un mouvement ascendant. La consommation, en 1852, était de 25 millions de gallons (le gallon vaut quatre litres et demi), ou neuf dixièmes de gallon par tête de la population à cette date. La consommation de 1866 est de plus de six dixièmes de gallon par tête. Il y a eu un accroissement dans la consommation des spiritueux pour chacune des parties du Royaume-Uni, mais il est bien plus considérable en Irlande qu'en Angleterre et en Écosse. Les chiffres de 1870 modifient à quelques égards ces proportions. La consommation aurait baissé en Écosse, serait restée stationnaire en Irlande et se serait notablement élevée en Angleterre. L'accroissement de l'importation des spiritueux étrangers, attribué à la réduction du droit, n'aurait pas été sans influence sur ce développement de la consommation.

Les autres contrées du Nord présentent des résultats qui diffèrent suivant les pays. La dernière période décennale attesterait que le mal a diminué dans une certaine mesure en Hollande. Il en serait de même en Suède, et même dans une forte proportion. En Belgique, la consommation aurait augmenté, mais beaucoup moins qu'on ne l'a dit. L'intempérance reste grande en Allemagne dans presque tous les États; elle paraît avoir diminué pourtant depuis un demi-siècle. En Suisse, le goût des spiritueux s'est accru, notamment dans certains cantons, à Berne, par exemple. Quelques années mauvaises, durant lesquelles le vin a augmenté, n'auraient pas été étrangères à cette conséquence. La distillation du grain et des pommes de terre s'est développée dans ce pays. Des parties montagneuses, où elle a toujours été assez forte, la consommation de l'alcool s'est répandue dans la plaine, notamment à Genève, Soleure et Neufchâtel. Tout ce que l'on peut dire de la Russie et des États-

Unis, c'est que la consommation alcoolique y est fort développée; mais une évaluation satisfaisante ne paraît point possible à l'auteur dans l'état des documents, et ce n'est qu'après les avoir compulsés, cités, rapprochés les uns des autres, qu'il renonce à lui donner une exactitude rigoureuse.

Pour le pays qui nous intéresse le plus, la France, quelle conclusion donnent les faits attentivement étudiés? Nul doute: la consommation alcoolique augmente sensiblement depuis un certain nombre d'années. Quant à la proportion exacte de cet accroissement, l'auteur du Mémoire nº 2 ne pense pas qu'elle puisse être déterminée ici non plus. Il n'est pas douteux qu'à mesure que la quantité d'alcool produit augmente, la quantité de vin livrée à la distillation diminue. C'est surtout dans le midi de la France que se manifeste la diminution. La production de l'alcool a passé dans le Nord, et la betterave, la mélasse et les farineux ont réussi à se substituer au vin dans la fabrication alcoolique. On sait avec quelle rapidité les distilleries se multiplient dans cette partie de notre territoire particulièrement.

Ainsi, comme résultat général, la consommation alcoolique a augmenté en Angleterre et en France; et ce résultat s'appuie sur d'autres preuves encore que celles qui viennent d'être indiquées. D'après les documents anglais, dans l'Angleterre proprement dite, le nombre des ivrognes et gens faisant scandale en public, mis en arrestation, qui était en 1857 de 75,859 individus, n'a pas cessé d'aller s'accroissant, pour atteindre en 1870 le chiffre considérable de 131,870. Tenons compte de l'augmentation dans le nombre des habitants et de l'organisation plus parfaite de la police, le développement de l'intempérance qui se révèle par des faits de ce genre n'en demeure pas moins certain. Évidemment il ne peut être attribué aux classes qui appartiennent à l'aristocratie ou au grand commerce. Ce n'est pas qu'elles n'y fournissent leur contingent, mais la plupart du temps, ceux qui dans ces classes se livrent à de tels excès, sont recueillis par leurs laquais et portés chez eux dans leurs voitures. L'auteur se refuse également, et cette conclusion n'est pas moins remarquable que la manière dont il la motive, à imputer ce vice à la généralité de la classe ouvrière, qui lui paraît, au contraire, dans sa grande masse, mieux préservée de ce genre d'excès qu'autrefois. La plupart de ces gens arrêtés appartiennent aux classes dangereuses, à ces classes que la police désigne sous le nom de *classes criminelles*, voleurs et filous reconnus, prostituées, recéleurs, vagabonds et mendiants. En y comprenant les enfants au-dessous de 16 ans, on évaluait le nombre de ces classes criminelles en liberté à près de 114,000 individus. On ne peut oublier enfin que le nombre

des indigents secourus à domicile, c'est-à-dire hors des maisons de travail, s'élevait en 1871 à 913,000, chiffre rond. L'alcool ne leur suffit pas même toujours, il leur faut l'éther et le laudanum. M. Cartwright constatait, en 1867, que 20,249 maisons répandues sur la surface de l'Angleterre étaient connues et signalées par la police pour donner asile à ces individus, appartenant aux classes criminelles. Dans ce nombre sont compris six mille cabarets et six mille garnis de bas étage. En 1870, d'après la statistique administrative, le nombre de ces cabarets suspects serait assez sensiblement réduit. Dans son insistance à marquer qu'il ne faut pas se hâter de mettre ce triste tableau à la charge de la partie la plus nombreuse de la classe ouvrière, qui se livre à un travail régulier, l'auteur prend pour type de démonstration deux grandes villes, Londres et Liverpool ; il montre que c'est bien sur les classes dangereuses que porte l'augmentation des arrestations pour ivresse. Il avoue pourtant que l'ouvrier anglais figure pour une part réelle dans ces excès de l'alcoolisme. A Londres, il n'est pas rare que, pendant la nuit du samedi au dimanche, l'on opère de 60 à 100 arrestations pour ivresse dans chacune des circonscriptions de police des quartiers ouvriers. Il faut remarquer, d'ailleurs, que la plus grande proportion se compose pour beaucoup d'Irlandais. La masse ouvrière anglaise, amie du confortable, préfère la bière à l'alcool. De même l'accroissement de l'ivrognerie chez les femmes, constaté par les statistiques, appartient surtout à la prostitution. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait une augmentation trop certaine dans le nombre des cas d'ivresse parmi les femmes de la classe ouvrière. Les débits de bière y ont contribué par leur accroissement, leur décence apparente, et ils sont devenus trop souvent des lieux d'intempérance et de débauche. L'extension du mal chez les enfants et les adolescents est accusée aussi par de nombreux symptômes.

Le même travail est poursuivi pour la France avec plus de détails encore, et le même parti pris de ne pas se contenter d'indices superficiels. Que nous a-t-on appris quand on nous a dit qu'il y a en France un cabaret en moyenne par 102 ou 103 habitants? Ne faudrait-il pas savoir à quels besoins réels de consommation alimentaire ils peuvent répondre dans une certaine mesure? Ne faudrait-il pas être renseigné sur l'importance comme sur la nature de leurs ventes? Il est vrai que le nombre des débits a augmenté, mais non pas dans une proportion qui dépasse celle qu'on remarque dans les autres grands pays énumérés précédemment. Malheureusement l'accroissement de l'alcoolisme est établi par des preuves plus certaines et de plus d'un genre. Il n'a pas seulement augmenté, il est devenu plus dangereux pour la société comme pour l'individu

qui en a pris l'habitude sous l'empire de causes diverses. Pour le nord de la France, les mauvaises conditions économiques en sont en grande partie responsables. A Lille, les ouvriers continuent à habiter des logements insalubres, par un incorrigible esprit de routine, de préférence aux logements propres et sains qui leur sont offerts aux mêmes prix. Pour Amiens, Saint-Quentin, une part sensible de l'augmentation de la consommation alcoolique serait attribuable aux tisserands des campagnes qui emportent ou rapportent de l'ouvrage. Ce n'est pas la seule fois que l'auteur de ce Mémoire acccuse les nomades d'augmenter la clientèle des cabarets. C'est dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, foyers de la grande industrie, que la consommation de l'alccol paraît s'être le plus développée; les trois autres départements normands s'en sont aussi ressentis depuis vingt ans, quoique dans une proportion moindre. Le mal est grand à Rouen, à Elbeuf. L'amélioration constatée autrefois devant cette Académie, par le savant et judicieux docteur Villermé, ne s'est point maintenue pour cette dernière ville, et la moralité générale est loin de s'y être élevée. A Caen, où les mœurs sont généralement régulières, la distillation du cidre a développé la consommation alcoolique dans une proportion assez forte, quoique contenue par le défaut de grandes agglomérations ouvrières. Pour la Bretagne, le mal, fort ancien, est loin d'avoir cédé devant des causes qui, d'ordinaire, l'atténuent; il semble que l'aisance, en pénétrant dans les campagnes, n'ait fait qu'accroître l'ivrognerie, et l'alcool, par son augmentation et son bon marché, lui a servi d'auxiliaire. Le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, consomment le double de ce qu'ils consommaient il y a vingt ans, non déduction faite de l'augmentation de la population, qui est loin d'ailleurs d'avoir doublé. Cette consommation moyenne de 74,900 hectolitres par an équivaut à la treizième partie de la consommation totale de la France! A Reims, l'élévation du prix du vin a contribué à faire prendre au développement des boissons spiritueuses un essor déplorable. Ce n'est guère qu'en Alsace que le vin, souvent d'une nature capiteuse, cause des excès qu'on puisse faire entrer en comparaison avec ceux que produisent ces boissons. Dans le Midi, l'intempérance est bien moins répandue; cependant elle a pénétré avec le travail industriel dans quelques localités.

Nous avons hâte de demander à l'auteur du Mémoire n° 2 les résultats auxquels il a été conduit au sujet de Paris. Quelle ville présente plus d'intérêt à ce triste point de vue lié à tant d'autres de l'ordre moral et social? Mais là surtout les chiffres donnent bien difficilement toute la lumière qu'on est tenté de leur demander. Il

ne suffira pas de dire qu'en 1869 la consommation a été de 130,000 hectolitres, ni même d'ajouter avec plus ou moins de rigueur que le nombre des consommateurs a été de 300,000, pour qu'on soit autorisé à en tirer des conclusions tout à fait exactes sur l'état de la classe ouvrière. « Paris, fait observer l'auteur, reçoit une quantité considérable d'étrangers de passage venus pricipalement pour leur plaisir, et dont le nombre n'est pas assez souvent recensé. C'est ensuite un comptoir d'affaires considérable. Enfin, le prolétariat criminel ou dangereux y forme une partie importante de la population. 30,000 prostituées connues y vivent de débauche. Malgré les efforts du législateur et du juge, près de 20,000 repris de justice, libérés et malfaiteurs d'habitude, y séjournent et s'y cachent. L'assistance publique y a donné des secours, en 1863, à 101,570 individus indigents, dont 27,954 venaient des autres départements. Quelle quantité d'alcool doit consommer en une année chacun de ces individus, hommes, femmes, enfants quelquefois? Ajoutez qu'une partie de la lie de la population ouvrière n'est pas comprise dans ces catégories. La population ouvrière s'élevait, d'après les enquêtes de la chambre du commerce : en 1847, à 345,520, en 1860 à 416,811, plus 45,028 ouvriers attachés à des établissements publics ou privés. En déduisant les femmes et les enfants, on se trouverait en présence de 250,000 hommes environ, dont un certain nombre consomment quotidiennement ou fréquemment de l'alcool, mais toujours avec une certaine modération. L'autre partie consomme avec excès et se livre à l'intempérance. » Quant au nombre des cabarets pris pour signe du développement de l'ivrognerie, il faut faire, dans ce cas particulier, la remarque que nous avons déjà faite d'une manière générale. Il existait en 1860 un cabaret pour 119 individus à Paris et dans la banlieue, et, en 1868, un cabaret pour 90. Il resterait encore ici à déterminer dans quelle mesure la quantité des débits dépasse les besoins réels et quelle est l'importance de leurs affaires.

Telle est, pour ainsi dire, la statistique de l'intempérance, ce qu'on pourrait appeler sa *carte* plus ou moins *teintée de noir*, selon les diverses régions, avec ses chiffres de diminution ou d'augmentation, selon les contrées. On ne le voit que trop par le simple compte-rendu de cette première partie du Mémoire nº 2, l'intempérance d'a pas quitté ses positions devant une civilisation croissante. Aux gloires de cette civilisation elle oppose ses hontes; elle mêle ses ombres à l'éclat des plus vives lumières; à l'aspect du bien-être accru elle joint le spectacle navrant des souffrances qu'elle engendre. Ces souffrances sont lamentables. Effroyables par elles-mêmes, elles accusent, ce qui fait bien plus que doubler le mal, les

déplorables défaillances d'une volonté libre. Ces souffrances, quelle en est la mesure ? Comment et pour combien la misère a-t-elle sa source dans cette nature d'excès ? Et aussi, jusqu'à quel point cette responsabilité de l'individu semble-t-elle limitée par des causes générales ?

L'auteur qui examine ces questions est loin d'ôter aux responsabilités morales individuelles la part de culpabilité qui leur revient. Mais le paupérisme, tout compte fait, lui paraît être la cause de l'ivrognerie, plus encore qu'il n'en est l'effet. C'est ainsi qu'il est amené à étudier, avec un developpement qui dépasse la mesure, les lois destinées en Angleterre et en France à combattre le vagabondage et la mendicité. De même il recherche quel peut être le rapport entre la quantité d'alcool consommé et l'indigence secourue à domicile ou par d'autres formes d'assistance, et constate la relation existant entre l'intempérance et un autre fléau, la prostitution; celle-ci en est une des causes plus souvent qu'elle n'en est la conséquence, et elle en devient, par l'industrie de certains spéculateurs déhontés, le redoutable auxiliaire. L'auteur apprécie au point de vue de l'intempérance les effets de la grande manufacture. Tout en se rendant compte des causes qui établissent la nécessité de ce régime industriel, il lui attribue ici une action fâcheuse. L'exemple de grandes villes anglaises et françaises montre qu'elle a eu pour conséquence une densité de population, une agglomération ouvrière dans un espace restreint, qui a modifié d'une manière plus d'une fois désastreuse la vie de famille, les mœurs et les habitudes de consommation. Ce n'est pas à dire que la petite fabrication n'ait aussi son contingent dans l'ivrognerie.

Ici encore les espérances les plus légitimes, ce semble, que pouvait concevoir l'amour de l'humanité et de perfectionnement social, ont reçu d'affligeants démentis. Il est triste de constater, par l'exemple de la plupart des pays, la France comprise, que, dans l'état actuel, le salaire élevé est loin d'être en corrélation avec le chiffre de l'épargne et les habitudes d'une vie plus sensée et plus digne. C'est avec raison que l'on oppose le crédit populaire, les assurances, les sociétés de secours mutuel, aux entraînements qui menacent le présent et compromettent l'avenir de l'ouvrier. Malheureusement ces entraînements forment eux-mêmes le plus grand obstacle au développement continu de ces institutions. Faut-il donc proclamer l'impuissance des moyens qui semblent les mieux faits pour développer, avec l'esprit d'économie et de prévoyance, l'empire sur soi ? Non sans doute, mais on doit avouer qu'ils n'auront qu'une efficacité limitée, tant que le ressort moral restera faible, et tant que le milieu, qui agit d'une manière continue et funeste

sur les organes et les dispositions morales de l'ouvrier, n'aura pas été sensiblement modifié. C'est aujourd'hui le malheur de la condition de l'ouvrier qu'il trouve un double écueil dans le salaire très-haut et dans le salaire trop bas. Devrons-nous en conséquence déplorer l'élévation des salaires comme un mal en soi? Ce serait une contradiction choquante chez ceux qui regardent l'accroissement du bien-être par le travail comme un progrès, et le signe d'une révoltante dureté de cœur. Le salaire élevé est le seul moyen qu'ait le travailleur de mettre en pratique les conseils que lui donnent l'économie politique et la morale. Par là seulement il peut former un capital. Mais le fort salaire est aussi une cause de tentations. Il pousse à l'abus des jouissances, qui parlent plus haut que les sages conseils de la raison et des prévoyances à long terme. Le salaire trop bas aboutit au même mal par une autre voie. Ce que la misère va demander à l'ivresse, c'est l'oubli; à la place du nécessaire qui manque elle met un superflu malsain et dangereux. Comment échapper à un pareil cercle vicieux? L'auteur indiquera divers moyens secondaires; mais il compte surtout sur l'instruction, sur les soins donnés à l'enfance et à l'adolescence de l'ouvrier. Quelle pitié que le mal prenne l'enfant pour ainsi dire aux premiers pas qu'il fait dans la vie, quelquefois par l'exemple même de la famille devenue une école de dépravation, quelquefois dans le temps de l'apprentissage! N'est-il pas douloureux que les enfants, qui ne sont qu'une partie de ce tout formé par la famille, la plus faible et la plus digne d'intérêt, soient comme une classe à part, une classe de travailleurs, de salariés, de vagabonds, de mendiants, une classe d'indigents, la plus nombreuse des catégories assistées en Angleterre par les bureaux de bienfaisance! 254,489 enfants secourus, recevant dans les maisons de travail une éducation plus corruptrice que ne leur seront salutaires les faibles commencements d'instruction qu'ils en emportent, n'est-ce pas là un chiffre qui parle assez par lui-même! Quoique moindre en France, le mal y est aussi grand, et l'enfant y est trop fréquemment la proie destinée à l'ivrognerie. Une loi plus humaine retardera l'âge où il pourra se livrer au travail manufacturier. Le vagabondage et l'intempérance y perdront-ils si, enlevé à l'atelier, il n'est pas pour ainsi dire rendu à la famille et à l'école? L'éducation est le moins trompeur des remèdes, le seul qui ait des chances sérieuses d'efficacité, remède préventif qui substitue d'honnêtes influences à des camaraderies dangereuses, et les leçons du bien à la précoce inoculation du vice; donnons-lui pour complément les cours d'adultes, les salles de lecture, où dans quelques pays on établit des débits de boissons saines, les cercles ayant un but utile, les gymnases, etc. Tout cela est à

encourager, sans illusion, sans bruit, sans charlatanisme. Il ne sera même pas mal que, dans de telles fondations, le juste espoir d'un bénéfice modéré aide et cache la philanthropie, qui se nuit à elle-même en s'étalant trop. Le cabaret emploie bien des ruses. Il les proportionne à la concurrence dont le menace le bien, devenu lui-même plus ingénieux. Il fera sans doute toujours un certain nombre de victimes; n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'il en fera beaucoup moins?

Comment ne pas se préoccuper des effets de l'intempérance sur la criminalité et la mortalité qui sont comme le dernier terme de la misère qu'elles-mêmes contribuent à accroître dans les familles ouvrières? Disons-le ici : l'auteur aurait dû épuiser l'indication de ces effets avant de parler de plusieurs des remèdes, lesquels devraient être signalés à la fin, et non scindés, comme il l'a fait, par une division où il nous a paru moins fidèle à ses habitudes de méthode. Les dernières parties consacrées à l'analyse de ces effets, pour revenir ensuite à l'examen d'autres remèdes, nous ont semblé présenter les mêmes qualités de savoir et de précision, mais non à l'abri de critiques que nous indiquerons rapidement. L'action sur la criminalité, incontestable, atteint-elle les proportions mises en avant plus d'une fois et qui n'iraient pas à moins qu'à faire de la majorité des crimes et des délits la suite directe ou indirecte de l'ivrognerie? La vérité est qu'il s'en faut, pour la France, par exemple, que les départements les plus notés pour l'intempérance donnent le chiffre le plus élevé de criminalité d'une manière plus générale; il n'est pas vrai que les départements industriels comptent plus de criminels que les autres eu égard à la population. Les causes de méfaits varient suivant les régions, dans les villes et dans les campagnes. L'intempérance cause des sévices, des meurtres, des attentats à la pudeur en assez grand nombre : faudra-t-il répéter qu'elle est la cause principale, ou même qu'elle est une des causes principales de ces crimes? L'auteur ne le pense pas et il prend soin de l'établir. En rendant justice à l'esprit de discernement qui rend sa sévérité si impartiale, ne peut-on trouver que sa critique a ici un caractère négatif à l'excès? Admettons que l'ivrognerie ne figure que pour une proportion relativement faible, quoique fort appréciable, dans les crimes constatés. N'est-il pas très-vraisemblable qu'elle fait naître quantité de méfaits qui ne sont pas poursuivis? Les sévices exercés contre la femme au domicile conjugal sont de ce nombre. Qui peut dire combien il se commet d'attentats secrets contre les mœurs imputables à cette cause? Ne sait-on pas que pour l'ivrogne l'inceste même perd le caractère d'horreur qui protége, loin de l'œil du juge, la sainteté du foyer domestique?

Tout cela devrait être dit. L'auteur a raison de ne pas déclamer, et on ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait de son œuvre une prédication éloquente. Un peu plus de chaleur morale pourtant n'aurait pas nui, et l'efficacité de l'enseignement y aurait trouvé son compte en même temps que l'intérêt de la lecture.

La peur de l'exagération semble aussi sa préoccupation principale dans ses observations sur la mortalité. C'est à cet effet qu'il dresse des colonnes de chiffres, qu'il les compare, qu'il réfute les calculs français, anglais, allemands, russes, etc., desquels il semblerait résulter que des générations entières soient moissonnées par l'ivrognerie, et que la moyenne de la vie de l'ivrogne est abaissée à 40 ans, 30 ans, 20 ans. Cela est fort bien et part de scrupules scientifiques assurément fort honorables. Pourtant il nous a semblé qu'il y avait quelque chose de plus utile encore que d'établir qu'il ne meurt pas tant de gens qu'on le dit de suites d'ivrognerie, c'est de prouver qu'il en meurt beaucoup. L'orateur le fait, il est vrai, mais tardivement et un peu froidement, et quand il nous a déjà presque rassurés à force de nous prémunir contre les statistiques alarmantes. Son propre chiffre nous semble pourtant assez inquiétant pour qu'il eût pu être mis en relief au lieu de se présenter d'une manière trop modeste. Il nous dit que le nombre des morts par ivrognerie a doublé en dix ans, et que ce nombre, pris d'une manière absolue, ne laisse pas en somme d'être assez considérable. Voilà les chiffres qu'il faut faire luire en quelque sorte aux yeux du vice au début, et dont il faut effrayer la tentation naissante. Ce que l'auteur dit du *delirium tremens* et des autres maladies nées de l'ivrognerie aura le même effet. Ajoutons que sa statistique de la mortalité nous paraît elle-même risquer de rester au-dessous de la réalité. L'auteur établit par preuves abondantes que l'alcoolisme, outre les maladies qu'il engendre directement, prédispose à une foule d'autres, notamment aux maladies épidémiques, et il cite le choléra. Cela est tellement vrai qu'il est impossible que les statistiques soient en cela bien complètes. Les familles ont un intérêt, que l'on comprend fort bien, à ne pas attribuer aux suites directes ou indirectes de l'ivrognerie la mort de leurs membres qui y succombent. La statististique des hôpitaux ne peut elle-même être fort complète à cet égard.

Une grande cause du péril de l'intempérance, cause qui agit d'une manière déplorable sur les classes ouvrières, ce sont les sophistications; elles excitent souvent la soif, rendent l'ivresse plus prompte et ses effets plus délétères. L'auteur n'y a pas assez insisté. C'est pourtant bien là une des circonstances qui servent à déterminer la part de l'intempérance dans la misère. Il y a une véritable

urgence à appeler l'attention des malheureux, contre lesquels tout semble conspirer, sur un danger signalé par la science, qui apprend à distinguer l'alcool à l'état de pureté et l'alcool mélangé de certaines huiles volatiles. L'alcool par lui-même est un danger, tout le monde le sait; il amène la paralysie, l'apoplexie, la mort. Mais, indépendamment des effets funestes que produit l'alcool, il y en a un autre qui se manifeste lorsqu'il est accompagné de certaines huiles volatiles essentielles. Pourquoi les individus qui font usage de ces boissons ne seraient-ils pas avertis que ces sophistications sont faciles à constater? L'alcool mélangé avec ces huiles volatiles devient lactescent au simple contact de l'eau. C'est précisément ce qui arrive pour l'absinthe, dont l'usage a été si funeste aux soldats de notre armée d'Afrique. « Ces huiles volatiles, dit un savant chimiste (1), ajoutent considérablement aux inconvénients de l'alcool; elles agissent comme un véritable poison, et l'habitude de boire non-seulement des liqueurs alcooliques pures, mais encore des liqueurs mélangées de ces huiles volatiles, a le double danger de ruiner l'estomac, d'une part, et d'autre part de préparer aux affections du cerveau. » Cette terrible liqueur, l'absinthe, n'aurait eu que trop de droits à être étudiée dans ses effets, signalée dans ses dangers d'une manière plus spéciale et plus complète. Qui ne sait que la consommation s'en est étendue d'une manière désastreuse et même, malgré les progrès de la sobriété dans la classe aisée, constatés depuis l'ancien régime, qu'elle y fait aussi de nombreuses victimes? C'est un devoir de ne pas laisser s'accréditer cette opinion que par elle-même l'absinthe est inoffensive, erreur désormais réfutée par les chimistes et les médecins. Des expériences récentes ont achevé de le démontrer. Des animaux, enfermés sous une cloche pleine de vapeurs d'alcool, tombent rapidement en état d'ivresse et s'endorment; mais, remplace-t-on l'alcool par des vapeurs d'absinthe, la scène change; l'animal s'agite violemment et des crises épileptiques se manifestent. Pendant le siége de Paris, 250 cas d'aliénation à Sainte-Anne ont été examinés (2). Ils ont permis de constater de nouveau que l'abus de l'alcool conduit au délire et au tremblement, tandis que l'abus de l'absinthe amène, avec le délire et le tremblement, l'épilepsie.

Il y aurait profit à suivre l'auteur dans ses études tristement concluantes, qu'il étend à plusieurs pays, sur l'aliénation mentale et sur le suicide. La part de l'intempérance serait de 15 0/0 pour

(1) M. Dumas.

(2) Note communiquée à l'Académie des sciences. V. le *Journal officiel* du 7 août 1871.

les deux sexes dans la folie, et de 1/10 pour le suicide en France. Ce double mal augmente. Le nombre de folies ayant pour cause l'alcoolisme aurait augmenté, de 1857 à 1868, de 59 0/0 chez les hommes, et de 52 0/0 chez les femmes.

En traitant des moyens légaux d'agir sur l'ivrognerie, l'auteur du même mémoire nous a paru, en général, se tenir dans un sage milieu entre la confiance trop absolue qui prétend mettre à la charge du législateur l'œuvre laborieuse et méritoire de la responsabilité individuelle, et cet autre excès qui désarmerait le législateur en face d'un fléau non-seulement individuel, mais social. L'étude des lois fiscales dans de grands pays se présente avec le même caractère de recherches consciencieuses, qui distingue éminemment ce savant travail. L'augmentation artificielle par l'impôt du prix de l'eau-de-vie tend-elle à en diminuer la consommation? L'auteur a l'air d'en douter un peu, et même un peu trop peut-être. Si, comme il le dit, l'augmentation du prix n'empêche pas l'accroissement de la consommation, il n'est guère possible qu'elle n'y fasse pas obstacle dans une certaine mesure : le bon marché des spiritueux est assurément une des causes de leur débit abondant. La fraude et la clandestinité combattent l'efficacité du fisc et d'autres réglementations. En définitive, l'auteur loue le législateur français de ne s'être engagé qu'avec beaucoup de circonspection dans cette voie réglementaire et fiscale, qui a trahi les efforts les mieux intentionnés dans d'autres contrées. Il augurerait mieux, si l'état du Trésor le permettait, du dégrèvement du vin et de la bière, du développement donné à des consommations comme le café, etc. Il encourage fortement le législateur à une intervention énergique dans le commerce de détail des boissons enivrantes. Son chapitre sur ce sujet est extrêmement instructif, et il ne conçoit enfin chez nous que dans certaines conditions spéciales l'action des sociétés de tempérance, qu'il étudie avec soin, non-seulement aux États-Unis et en Angleterre, mais en Allemagne, où elles ont peu réussi. Il présente aussi un solide historique des asiles pour les ivrognes. On voudrait voir traiter plus à fond la question de la pénalité applicable à l'ivresse, et de ses conséquences plus ou moins heureuses. Combien de fois on s'est demandé jusqu'à quel point et dans quels cas l'ivresse devait être traitée comme un délit qu'atteint la loi, ou comme un simple abus honteux de la liberté humaine justiciable des mœurs et de l'opinion! A quel degré les législateurs, les jurisconsultes, les moralistes eux-mêmes se sont divisés sur ce sujet, on ne peut le savoir que si on a quelque connaissance des débats approfondis engagés sur cette question délicate. Une loi récente punit l'ivresse publique, même quand elle ne porte pas atteinte à la décence et à

l'ordre. Sans lui refuser son approbation, de même qu'en recommandant divers moyens de détail, il est visible que l'auteur met sa confiance beaucoup moins dans ces mesures fiscales et pénales, et dans les arrangements plus ou moins habiles d'une ingénieuse philanthropie, que dans les modifications que pourrait recevoir le milieu moral et économique dans lequel se développe aujourd'hui l'intempérance.

IV

Nous vous avons fait connaître, avec une étendue qu'excusera peut-être le mérite de ces travaux et surtout l'importance d'une question qui est aujourd'hui un triste sujet de préoccupation publique, les trois Mémoires réservés par la commission. Il me reste à vous soumettre ses conclusions. Après avoir comparé et pesé les mérites fort divers et aussi inégaux de ces trois Mémoires, et conclu, comme je l'ai déjà dit au commencement de ce Rapport, à ne pas décerner le prix, la commission vous propose de partager la somme totale du prix quinquennal fondé par M. de Beaujour de la manière suivante :

1° Une récompense de 3,000 francs au Mémoire n° 2 portant cette épigraphe : *Quid leges sine moribus;*

2° Une récompense de 1,500 francs au Mémoire n° 4 portant cette épigraphe tirée d'un Mémoire lu devant l'Académie par M. Renouard : « Recherchez les causes de la misère, la meilleure liste que vous en trouverez est celle des sept péchés capitaux ; »

3° Une récompense de 500 francs au Mémoire n° 1 portant cette épigraphe : *Sine moribus vanæ sunt leges.*

H. Baudrillart.

Le Mémoire n° 2 a pour auteur M. Edmond Bertrand, juge suppléant au Tribunal civil de la Seine; — le Mémoire n° 4 est de M. Joseph Lefort, avocat à la Cour d'appel de Paris, et lauréat de l'Académie en 1873 et 1874; — et le Mémoire n° 1 est de M. Ant. Rouillet, avocat à la Cour d'appel de Paris.

LA POPULATION DE LA TERRE

EN 1873

ET SA SUPERFICIE.

I

Les plus récentes recherches géodésiques ont démontré que la vraie forme de la terre est celle d'un ellipsoïde à trois axes inégaux perpendiculaires entre eux, ayant pour dimensions :

Axe polaire	12 712 136 mètres.
Axe équatorial minimum, par 103°14' de longitude orientale de Paris et 76°46' de longitude occidentale	12 752 701 —
Axe équatorial maximum, par 13°14' de longitude orientale de Paris et 166°46' de longitude occidentale	12 756 588 —
On en déduit la surface totale de la terre.	509 941 000 kilom. carrés (1).
Sur laquelle les océans et les glaces occupent	375 127 950 —
Et les terres habitables	134 813 050 —

Dans ce dernier chiffre ne sont pas comprises les terres polaires ensevelies sous les glaces (comme le Spitzberg, les terres de Gillis, de Wrangel, etc., au nord; l'île de Kerguelen, les terres d'Enderby, Victoria, etc., au sud), mais sont comptés les bassins lacustres et toutes les eaux intérieures des continents, ce qui réduit la superficie réellement habitable au quart de la surface terrestre. Sur la surface totale, chaque zone glaciale occupe 21 073 300 kilom., chaque zone tempérée 132 398 000 kilom. et la zone torride 202 998 400 kilom.

(1) On en déduit également pour le volume de la terre, non compris l'atmosphère, mais y compris les eaux et en tenant compte de la surélévation des terres au-dessus de la mer : 1 082 860 000 000 de kilomètres cubes. Avec l'atmosphère, le volume total dépasse *onze cents milliards* de kilomètres cubes. On déduit encore des chiffres donnés au tableau que la circonférence du plus court méridien est de 40 000 098 mètres, celle du plus grand méridien de 40 006 173 m., celle de l'Équateur de 40 069 903 m.

Deux auteurs allemands, MM. Behm et Wagner viennent de publier des recherches extrêmement approfondies et détaillées sur la population de la terre et nous allons les résumer d'après eux (1).

Ils font usage dans leurs calculs du mille allemand carré et du kilomètre carré, mais les comparaisons deviennent faciles en se rappelant que le mille allemand carré de 15 au degré vaut 16 milles géographiques carrés ou 55 kilomètres carrés, 6 hectares, 29 ares, 8 centiares. Rappelons encore que la lieue marine carrée vaut 9 milles géographiques carrés, que le mètre carré est égal au centiare, que le kilomètre carré vaut 100 hectares, le myriamètre carré 100 kilomètres carrés ou 10 000 hectares, le grade carré 10 000 kilomètres carrés ou 1 000 000 d'hectares.

Depuis déjà deux siècles on essaye de supputer la population de la terre, et pendant longtemps les évaluations ont été purement arbitraires, fondées sur de simples conjectures sans base méthodique. Dès 1672, Riccioli attribuait déjà un milliard d'habitants à la terre, dont cent millions pour l'Europe, cinq cents pour l'Asie et la Malaisie, cent millions pour l'Afrique, deux cents pour l'Amérique, cent pour l'Océanie.

Sauf pour les deux dernières parties du monde, dont la population était exagérée, Riccioli avait peut-être deviné plutôt que calculé assez juste; mais son total était si absolument hypothétique que, quelques années plus tard, en 1685, Isaac Vossius le réduisait arbitrairement de moitié et, sur les 500 000 000 d'habitants qu'il donnait à la terre, n'en accordait que 300 000 000 à l'Asie et seulement 29 à 30 000 000 à l'Europe ! Ces oscillations se perpétuent; au siècle suivant, Nicolas Struyck ne donne encore, à notre globe, que la même population d'un demi-milliard, en 1740; pendant que Süssmilch, en 1761, la porte à 1 080 000 000 d'habitants.

Après les grandes guerres de la fin du siècle, en 1804, Volney essaye de serrer la question de plus près, il donne pour les différentes parties du monde des chiffres fractionnaires au lieu de nombres ronds, mais, entraîné par les exagérations supposées de ses prédécesseurs, il tombe dans l'excès inverse et diminue beaucoup trop la population de la terre qu'il évalue à 437 000 000 d'habitants, dont 142 000 000 pour l'Europe, 240 000 000 pour l'Asie 30 000 000 pour l'Afrique, 20 000 000 pour l'Amérique, 5 000 000 pour l'Océanie. Malgré leur précision apparente, ces chiffres étaient

(1) *Die Bevölkerung der Erde* II, herausgegeben von E. Behm und H. Wagner. *Mittheilungen*, von Dr A. Petermann, Ergänzungsheft N° 35. Brochure in-4 à 2 colonnes, de 110 pages, avec 2 cartes en couleur. Institut géographique de Justus Perthes, Gotha, 1874.

beaucoup trop faibles, comme les déterminations positives ultérieures l'ont prouvé, mais pendant longtemps, ils influent sur l'esprit des statisticiens et des géographes qui sous-évaluent tous les chiffres. Malte-Brun, en 1810, accorde seulement 640 000 000 d'habitants à notre globe. Balbi, en 1838, n'élève pas le chiffre au-dessus de 737 000 000.

Cependant, d'une part, la paix règne, le travail et l'industrie se développent, la population s'accroît rapidement; de l'autre, tous les gouvernements d'Europe et d'Amérique font exécuter dans les métropoles et les colonies des recensements de plus en plus exacts; les récits des explorateurs nous permettent de nous faire une idée moins hypothétique de la population de l'Afrique; enfin, les voyageurs, les missionnaires et les consuls se procurent le résultat des recensements faits en Asie pour l'établissement des taxes par les gouvernements indigènes. Aussi, en 1843, Henri Berghaus rompt le cercle vicieux où l'on tournait depuis le commencement du siècle. Il donne 1 272 000 000 d'habitants à la terre, dont 296 000 000 en Europe, 652 000 000 en Asie, 275 000 000 en Afrique, 47 000 000 en Amérique, 2 000 000 en Océanie. Les nombres relatifs à l'Europe et à l'Afrique étaient un peu forts pour l'époque où ils ont été publiés; mais toutes les recherches les plus récentes ont confirmé la véracité générale des chiffres auxquels s'était arrêté Berghaus.

S'il y a çà et là des diminutions, l'ensemble de la population terrestre augmente sans cesse. En 1859, Dieterici l'évaluait à 1 288 000 000; M. E. Behm, qui s'occupe spécialement de ces questions, l'a fixée à 1 350 000 000 en 1866; avec M. Wagner, il l'a trouvée de 1 377 000 000 en 1872; enfin, en 1873, ces statisticiens l'évaluent à 1 391 030 000 personnes, dont 300 530 000 en Europe, 798 220 000 en Asie et Malaisie, 203 300 000 en Afrique, 84 542 000 en Amérique, 4 438 000 en Océanie.

Maintenant, si l'on tient compte de la préoccupation constante des deux auteurs de ne pas exagérer, du soin qu'ils ont eu de réduire le chiffre de la population partout où des épidémies ou des guerres ont semblé le rendre nécessaire; si l'on ajoute que dans beaucoup de pays où le peuplement est rapide, les recensements dont les résultats ont été totalisés par MM. Behm et Wagner, remontent déjà à quelques années et enfin qu'un certain nombre de marins et autres voyageurs, ainsi que d'individus habitant des points difficilement accessibles échappent au dénombrement, on jugera que la population totale de la terre, au milieu de la présente année 1874, peut être fixée à *quatorze cents millions d'êtres humains*. Elle dépassera probablement un milliard et demi à la fin

du siècle. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette progression : Leuwenhoeck, en 1722, calculait déjà que si toute la terre habitable était peuplée comme les Pays-Bas, notre terre contiendrait facilement 13 385 000 000 d'habitants.

En se basant sur les résultats de recensements convenablement espacés, M. Behm a pu déterminer le taux annuel de l'accroissement de la population des divers États, et il en en a déduit la population *théorique* en l'an 2000. Mais ce résultat est purement mathématique ; en fait, il y a pour chaque pays un point de saturation, variable suivant la prospérité de son industrie, la fertilité naturelle de la contrée et le perfectionnement de son agriculture, au delà duquel tout excédant de population doit nécessairement s'épancher au dehors par l'émigration, à moins que, par les échanges du commerce, d'autres contrées dont la production alimentaire dépasse la consommation ne comblent le déficit (en partie en nature et en partie même sous la forme antérieure et en quelque sorte latente d'engrais). — Mais ce ne sera jamais là qu'un cas local.

Voici le tableau de la population présente et tel que le savant l'a calculé :

	Taux annuel d'augmentation pour 100.	Population théorique en l'an 2000.	Population au kilom. carré en l'an 2000.
États-Unis (1860-1870)........	2.060	546 300 000	71
Norwége (1815-1872)..........	1.440	11 490 000	36
Russie......................	1.39	435 300 000	87
Royaume de Saxe (1834-1871)..	1.280	13 214 000	881
Prusse, anciennes provinces (1822-1871)...............	1.130	83 710 000	305
Danemark (1840-1870)........	1.110	7 460 000	195
Suède (1815-1872)............	0.960	14 442 000	32
Espagne.....................	0.89	53 250 000	105
Chine (1760-1842).............	0.833	»	»
Autriche-Hongrie (1821-1871)..	0.827	106 790 000	171
Iles Britanniques (1821-1871)..	0.827	91 679 000	291
Pays-Bas (1829-1872)..........	0.793	10 127 000	308
Italie.......................	0.70	65 490 000	221
Belgique (1846-1870)..........	0.667	12 068 000	410
Grèce.......................	0.53	2 902 500	58
Suisse (1850-1870)............	0.499	5 031 000	122
Allemagne du Sud (1834-1871).	0.403	15 150 000	131
Hanovre (1845-1871)..........	0.390	3 303 000	85
France (1821-1872)............	0.379	58 645 000	111
Europe..............		1 038 400 000	106

Nous avons reproduit les nombres donnés par les auteurs allemands ; on voit que la France occupe le dernier rang du tableau, mais ce chiffre est entaché de partialité ; si l'on recherche le taux d'augmentation, non plus pour la période finissant en 1872, sur laquelle portent les désastres de la guerre, mais pendant la période décennale de 1856 à 1866 on trouve une augmentation annuelle de 1,86 0/0, classant la France — durant cette période — entre la Norvége et les États-Unis. Pour ces derniers eux-mêmes, si, au lieu de ne mesurer l'augmentation que sur la période de 1860 à 1870 qui comprend la guerre de sécession, on recherchait l'augmentation totale de 1790 à 1870 on trouverait une progression de 2,897 0/0 (1) correspondant à une population de 1 576 000 000 d'habitants pour les États-Unis en l'an 2000.

II

La comparaison de la densité actuelle de la population des contrées les plus populeuses, avec les chiffres de la densité calculée en l'an 2000, permettra de se faire une idée assez nette du degré de probabilité de voir se réaliser le chiffre total de population prévu. MM. Behm et Wagner ont complété leur consciencieux ouvrage par deux cartes très-intéressantes — la mappemonde et la carte d'Europe — divisées en zones d'égale densité de population. Les recensements détaillés, exécutés dans ces dernières années, ont permis aux statisticiens de calculer la population moyenne au mille allemand et au kilomètre carrés dans 3 600 divisions administratives. Ces divisions, généralement, d'autant moins étendues que le pays est plus riche et plus peuplé, sont d'ailleurs de dimensions très-variables (2). En résumé, sur les 3 600 territoires dont la

(1) L'immigration n'a pas sur ce taux d'augmentation une influence très-considérable. Le chiffre total des immigrants aux Etats-Unis s'est élevé, de 1776 à 1870, à 7 803 865, dont 250 000 pour la période de 1776 à 1820, et le restant, de 1820 à 1870, se subdivisant ainsi, suivant le pays d'origine : venant des Iles Britanniques, 3 857 850, d'Allemagne 2 368 483, d'Autriche, depuis 1860, 9 398, de Suède et Norvége 158 928, de France 245 812, de Suisse 61 572, de Belgique 17 278, d'Espagne 23 214, de Portugal 4 695, de Russie et Pologne 8 083, de Chine 109 502, des autres pays 694 050.

(2) En Prusse, les districts n'ont moyennement que 15 milles carrés, en Autriche allemande 17 milles, en Italie 19 milles. Les arrondissements français ont une superficie moyenne de 26 milles, les cercles danois 39 milles, les comtés des Iles Britanniques 47 milles, les pro-

population spécifique a pu être calculée 2 500 appartiennent à l'Europe. Les cartes, divisées en douze zones, sont coloriées à douze teintes, non compris le blanc qui indique le désert totalement inhabité. La teinte la plus pâle correspond à une population de moins de 50 habitants par mille allemand carré; au-dessus, les teintes indiquent des populations de plus en plus denses jusqu'à plus de 8 000 habitants au mille carré.

Les courbes limitant les superficies d'égale densité de population ont l'aspect des lignes isothermes et des courbes de niveau; et, si l'on regarde attentivement, on s'aperçoit que ce n'est pas seulement une ressemblance cartographique, due aux procédés du graveur, on découvre qu'il y a réellement une certaine ressemblance générale entre les inflexions de ces trois sortes de lignes; enfin ces cartes ont aussi quelques rapports avec les cartes géologiques et celles des courants sous-marins. Cela s'explique et pouvait même se prévoir, la fécondité agricole dépendant à la fois de la température, de la composition du sol, du régime des eaux et du perfectionnement de l'agriculture; et la richesse, de même que la population de chaque pays, étant liée à ces éléments. Tout ce qui modifie la production, c'est-à-dire la prospérité publique, modifie la densité de la population : celle-ci se raréfie, sur les hauts plateaux et les flancs des montagnes, froids et dépouillés par les pluies, de terre végétale; elle se presse aux bords de la mer, qui partout ouvre des débouchés commerciaux, et plus encore près des côtes léchées (comme celles de la France) par des courants tièdes procurant en outre chaleur et pêche abondante; elle se condense également sur les rives des cours d'eau offrant voie de transport, puissance motrice, moyen de drainage et d'irrigation.

Pour serrer la question de plus près, les auteurs n'ont indiqué par les teintes conventionnelles que la population réelle des territoires ruraux en faisant défalcation de celle des villes de 50 000 habitants et au-dessus (représentée par des signes spéciaux). La population de ces grandes villes, répartie sur toute la superficie des divisions administratives auquelles elles appartiennent, aurait en effet augmenté fictivement la population moyenne réelle des territoires suburbains.

Le total de la population des villes de 50 000 habitants et au-dessus n'est pas d'ailleurs bien considérable, il ne dépasse pas 69 378 500

---

vinces hongroises 62 milles, russes 157 milles, espagnoles 188 milles, norwégiennes, 320 milles, suédoises 334 milles. (Les départements français ont une superficie moyenne de 110 milles carrés, ou 610 170 hectares.)

habitans pour toute la terre dont 32 000 000 pour les villes d'Asie, 28 250 000 pour celles d'Europe, 6 800 000 pour celles d'Amérique, 2 000 000 pour celles d'Afrique, 328 500 pour celles d'Océanie. — C'est exactement le vingtième de l'humanité.

Ces êtres humains sont fort inégalement répartis : tandis que la population s'élève à 105 habitants par hectare à Vienne, à 107 à Londres, à 140 à Berlin, à 237 à Paris (et dans cette dernière ville à 820 dans l'arrondissement de la Bourse, en 1866) (1), elle n'est dans certaines régions de l'Australie (le district de Cook par exemple), que de 55 habitants au grade carré (c'est-à-dire 0,000055 par hectare).

MM. Behm et Wagner ont dressé un tableau de la répartition des populations suivant leur densité, en divisant les régions habitées en trois groupes : celles qui contiennent plus de 8 000 habitants au mille allemand carré, celles qui en contiennent de 8 000 à 2 000 (145 à 36 au kilomètre), celles qui en contiennent moins de 2 000. Dans la 1[re] colonne est indiqué le chiffre total d'habitants agglomérés à raison de plus de 8 000, ou 8 000 à 2 000, ou moins de 2 000 au mille; dans la 2[e] le rapport de cette population ainsi agglomérée à la population totale; dans la 3[e] l'étendue en milles allemands carrés de la superficie possédant ce degré de condensation; dans la 4[e] le rapport de cette superficie à la superficie habitée totale. Voici le tableau :

	Population de plus de 8 000 hab. au mille.				Population de 8 000 à 2 000 hab. au mille.				Population de moins de 2 000 hab. au mille.			
	Population.	0/0	Superficie.	0/0	Population.	0/0	Superficie.	0/0	Population.	0/0	Superficie.	0/0.
Europe .	45 583 000	15	2 750	1,5	174 060 000	58	50 900	28,5	81 100 000	27	125 300	70
Asie (2).	332 717 000	42	27 670	3,5	328 706 000	41	90 810	11	136 797 000	17	695 070	85,5
Afrique.	7 807 000	4	700	0,1	15 933 000	8	8 350	1,6	179 275 000	88	534 480	98,3
Océanie.	328 500	8	.	.	53 000	1	16	0,01	4 050 000	91	161 080	99,99
Amériq.	8 031 000	9,5	80	0,01	4 260 000	5	1 610	0,22	72 251 000	85,5	749 690	99,77
Terre...	394 500 000	28,5	31 200	1,3	523 000 000	37,5	151 680	6,2	473 500 000	34	2 265 600	92,5

Obéissant, sans même en avoir conscience, à la loi *crescite et multiplicamini*, l'humanité s'étend partout, jusque auprès des neiges éternelles des montagnes et des pôles, jusqu'au bord des déserts sans eau. Il y a cependant autour des deux pôles deux

(1) En 1872, l'arrondissement le plus peuplé, celui du Temple, n'avait que 773 habitants par hectare.

(2) L'Europe comprend les Canaries; l'Asie comprend la Malaisie.

vastes calottes inégales totalement inhabitées. La plus petite, la zone déserte arctique, passe, à 72°, au septentrion du cap Nord; comprend les îles Jean Mayen et Cherry, le Spitzberg, les terres de Gillis, du roi Charles et de François-Joseph, la Nouvelle-Zemble; pénètre sur le continent, englobe la presqu'île de Taimyr; effleure, à 73°, le village d'Oustié-Olenskoï, le plus septentrional de l'ancien continent, contient la Nouvelle-Sibérie et la terre de Wrangel; passe à travers l'archipel Polaire Américain; remonte au nord du Groenland, à l'entrée du Smith sound, jusqu'au petit hameau d'Etah. peuplé par les Esquimaux, par 78°, le point habité le plus septentrional du globe; redescend jusqu'à 62° en longeant la côte groenlandaise occidentale et laissant, par 74°, Uppernavik, la station européenne la plus approchée du pôle; ne remonte, sur la côte orientale, qu'à peine au delà du cercle polaire, par 67°, et comprend enfin, tout l'intérieur du Groenland et de l'Islande.

La calotte inhabitée australe est incomparablement plus étendue; tandis que la limite de l'habitat humain est presque partout intérieure au cercle polaire arctique, le désert austral dépasse de tous les côtés de beaucoup le cercle antarctique et sur un point même se rapproche du tropique. La ligne de démarcation passe, à travers l'Atlantique, au sud des îles Tristan da Cunha; effleure la pointe sud de l'Afrique, le cap des Aiguilles, par 35° de latitude australe; coupe l'océan Indien au midi de l'île Saint-Paul; passe au sud de la Tasmanie; s'abaisse, par 51°, au-dessous des îles Auckland; remonte jusqu'à 27° sud au-dessous de l'île de Pâques, dans le grand Océan; et passe, enfin, au sud du cap Horn, à 56°, en laissant en dehors la Terre de Feu, habitée par les Pécherais et, entre cette île et le cap Horn, l'île Wollaston, tout récemment colonisée par le Chili, le lieu habité le plus méridional de la terre.

Outre ces deux immenses régions désertes, des espaces moindres restent inhabités au sein des continents. On compte sur la carte deux de ces déserts dans l'Afrique méridionale; on en voit trois dans le Sahara; on en remarque un dans l'intérieur de l'Arabie; on trouve encore comme ne faisant vivre aucune population, le désert de Gobi, les trois déserts du Turkestan; celui de la Perse; ceux qui séparent la Mandchourie de la Mongolie et de la Corée; les marécages des Sunderbunds, à l'embouchure du Gange; et l'intérieur du Labrador.

Partout, l'homme vit aussi haut qu'il le peut sur les flancs des montagnes. En Europe, le village de Saint-Véran (département des Hautes-Alpes) est à une hauteur de 2040 mètres, l'hospice du Grand-Saint-Bernard à 2474 mètres, et les maisons de poste de la route de Sainte-Marie sur le Stilfser Joch (Alpes du Tyrol) à

2538 mètres. Dans le Nevada (États-Unis), Treasure-City atteint l'altitude de 2793 mètres. Enfin, dans la zone torride, la ville de Potosi (Bolivie) se trouve à 4069 mètres, Portugalète (Bolivie) à 4289 mètres, la maison de poste d'Apo (Pérou) à 4382 mètres. Mais c'est au Thibet que l'habitant humain atteint les hauteurs les plus extraordinaires : le couvent de Hanle est à 4565 mètres et le village de tentes du plateau de Thok Jalung à 4977 mètres, plus haut que le mont Blanc !

C'est spécialement pour l'exploitation des filons miniers, si riches sur les montagnes, et pour héberger les voyageurs traversant les côtes que des habitations sont établies à ces hauteurs.

Nous avons dit que la population humaine, malgré la tendance naturelle à l'agglomération, est assez éparpillée pour que seulement le vingtième de la population totale habite les villes de 50 000 habitants et au-dessus. Les auteurs ont réuni en tableau la liste de toutes ces villes avec le chiffre de leurs habitants, nous extrairons de cette liste celle des villes de 500 000 habitants au moins; elle n'est pas étendue, comme on va le voir.

La plus vaste agglomération humaine, hors de pair avec les plus peuplées, est Londres; avec les communes contiguës comprises dans le district de police la population s'élevait, au milieu de 1873, à 4 025 659 personnes. A la même époque Liverpool comptait 505 274 h.; le jour du recensement officiel (3 avril 1871) Glasgow en possédait 547 538. Berlin, le 1er décembre 1871, comptait 826 341 h. Vienne, en octobre 1872, en comptait 901 380. Paris, en 1872, avait 1 851 792 habitants. Saint-Pétersbourg en décembre 1869, comptait 667 963 habitants et, en 1871, Moscou 611 970. Enfin, Constantinople, en janvier 1873, renfermait 600 000 individus.

Les chiffres sont bien moins sûrs, pour la Chine, nous ne pourrons citer que les nombres moyens : Péking 1 300 000 habitants, Tientsin 700 000 habit. (province de Pé-Tchili); Soutcheou (province de Kiangsou), 2 000 000 h.; Tchantcheou-fou, 1 000 000 h.; Foutcheou, 600 000 h. (province de Fokien); Hangtcheou-fou 1 000 000 h.; Chaohing, 500 000 h. (province de Tchekiang); Hankéou avec Han-yang et Outchang (province de Houpé) 1 500 000 h.; Siangtan (province de Hounan) 1 000 000 h.; Si-ngan-fou (province de Chensi) 1 000 000 h.; Tchingtou-fou (province de Szetchouen) 800 000 h.; Canton (province de Kouangtung) 1 000 000 h.

Yeddo, en 1872, comptait 674 447 habitants. En 1871, Calcutta avec ses faubourgs renfermait une population de 794 645 personnes; Bombay, à la même époque, en contenait 644 405. On

retombe dans les évaluations aproximatives en accordant 500 000 habitants à Bangkok et 500 000 à Ketcho.

En 1873, New-York avec Brooklin, Jersey City et Hoboken comptait 1 481 234 habitants, et en 1871, Philadelphie 674 022 citoyens. C'est pour toute la terre un total de 28 agglomérations urbaines comptant au moins un demi-million d'habitants, 9 en Europe, 17 en Asie et 2 en Amérique, mais il règne la plus grande incertitude sur le chiffre véritable de la population des villes dans les contrées qui ne sont pas administrées par les blancs, et il se peut que plusieurs des villes Chinoises ou Indo-Chinoises, comme l'affirme M. Duret, aient une population bien inférieure à celle qu'on leur prête. Le recensement officiel de Yedo qui vient de constater l'existence de 674 437 habitants dans une ville ayant la réputation d'en avoir 15 à 1800 000, laisse supposer que M. Duret pourrait bien avoir raison; d'autant plus que la Chine a été décimée par les gigantesques inondations à la suite desquelles le cours du Hoang-Ho a été modifié, les trois guerres avec l'Angleterre et la France, et les immenses insurrections des Taepings, des Niempheïs et des musulmans de Tali-fou accompagnées d'effroyables massacres réciproques. En revanche, d'autres villes dont la population augmente rapidement, comme Manchester et Rio-Janeiro, ont probablement atteint, au milieu de 1874, le demi-million.

III

Avant d'aborder le détail de la population et de la superficie des États de chaque partie du monde, il est bon de faire le total des territoires soumis à une même souveraineté dans différentes parties du monde, c'est-à-dire des États possédant des colonies. Malgré sa faible importance coloniale, nous commencerons par la France.

Colonies.

	Superficie. Kilom. carrés.	Population. Habitants.
Inde française	508,60	261 449
Cochinchine française	56 244	1 156 101
Nouvelle-Calédonie, avec les îles des Pins, Uen, et Loyalty	19 720,50	59 200
Iles Marquises	1 239	10 000
(Ile Clipperton)	5,5	»
Algérie	669 000	2 414 218
Sénégal et dépendances	»	100 000
Gabon	»	»
Réunion	2 511,60	211 525

Mayotte	340,84	11 960
Nossi-Bé et dépendances	164,64	7 689
Sainte-Marie de Madagascar	174,00	6 338
(Baie de Bali)	»	»
(Port de Diego Suarez)	»	»
Saint-Pierre et Miquelon	210,23	4 483
Guadeloupe et dépendances	1 845,08	174 573
Martinique	987,82	152 925
Guyane française	121 413	28 800
Total	874 400	4 600 000

États protégés.

	Kilcm. carrés.	Habitants.
Cambodge	83 861	1 000 000
Taïti (avec Moréa, Maïtea, Tetuaora)	1 195,97	13 847
Toubouaï (avec Vavitu et Oparo)	144,53	675
Iles Tuamotou	6 662,6	8 000
Iles Gambier	29,73	936
Total des États protégés	91 894	1 023 500
Colonies	874 400	4 600 000
Métropole	528 573	36 102 921
Total du territoire français	1 494 867	41 726 421

Nous ne pouvons suivre les auteurs dans les chiffres excessivement détaillés et d'une extrême précision qui remplissent leur ouvrage, et pour les autres pays nous donnerons seulement les totaux :

Empire britannique.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	314 951	31 800 000
Colonies	20 728 150	202 600 000
Tributaire indiens	1 671 850	46 400 000
Total	22 714 951	280 800 000
En plus :		
Iles Fidji	20 807	148 000
Nouvelle-Guinée	710 972	1 000 000
Total général	23 446 730	281 948 000

Ces deux dernières vastes contrées ont été réunies à l'empire britannique depuis la publication du livre de MM. Behm et Wagner.

Pays-Bas.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Néerlande	32 840	3 674 402
Luxembourg	2 587	197 528
Colonies (plus Atchin, moins la Nouvelle-Guinée)	1 585 805	22 876 200
Total général	1 621 232	26 748 130

Danemark.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	38 209	1 784 741
Islande	102 968	69 763
Färöer	1 322	9 992
Groenland	»	9 825
Antilles (Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean)	359	37 821
Total	142 858	1 912 142

Suède et Norvége.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Norvége	316 694	1 741 621
Suède	444 814	4 250 402
Antilles (Saint-Barthélemy)	21	2 900
Total	761 529	5 994 923

Espagne.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	499 763	16 551 647
Colonies (avec les Canaries)	311 573	8 360 600
Total	811 336	24 912 247

Portugal.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Métropole	89 355	3 990 570
Colonies (avec les Açores et Madère)	1 827 978	3 650 600
Total	1 917 333	7 641 170

Empire russe.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Russie et Pologne	4 983 986	69 364 541
Finlande	368 717	1 809 657
Sibérie	12 219 100	3 327 627
Transcaucasie	439 715	4 893 332
Turkestan russe	2 730 404	2 740 583
Total	20 741 922	82 135 740

Empire turc.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Turquie d'Europe..............	370 237	9 791 582
Turquie d'Asie et Arabie turque..	1 926 602	13 171 315
Roumanie.....................	120 973	4 500 000
Serbie........................	43 555	1 325 437
Principauté de Samos...........	551	15 000
Égypte et dépendances..........	1 707 000	8 400 000
Tripoli et dépendances..........	892 050	1 150 000
Tunis.........................	118 400	2 000 000
Total....................	5 179 368	40 353 334

Empire chinois.

	Kilom. carrés.	Habitants.
Chine.........................	4 024 690	404 946 514
Mandchourie	950 000	3 187 286
Mongolie	3 377 283	2 000 000
Thibet........................	1 687 898	6 000 000
Corée..........................	236 784	9 000 000
Désert entre la Corée et la Mandchourie......................	13 882	»
Total....................	10 290 600	425 000 000

On le voit, la plus nombreuse agglomération politique est celle de l'empire chinois, mais la plus puissante, comme la plus vaste, est celle de l'empire britannique; l'empire russe restant la plus grande étendue « d'un seul tenant » — pour employer l'expression cadastrale — soumise à un même chef.

Nous allons étudier actuellement comment la population se répartit entre les différents pays. Nous indiquerons d'abord la population spécifique et la superficie des cinq parties du monde.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kilomètre carré.
Europe..................	9 849 586	300 530 000	30,5
Asie (avec la Malaisie)...	44 796 760	798 220 000	14,5
Afrique.................	29 928 450	203 300 000	6,8
Amérique................	41 367 700	84 542 000	2,0
Océanie.................	8 870 554	4 438 000	0,5
Terre habitable..........	134 813 050	1 391 030 000	10,2

On voit combien, à surface égale, les habitants, grâce à une culture plus perfectionnée, sont plus nombreux en Europe, encore sans les grands déserts de l'empire russe la population spécifique de l'Europe et de l'Asie serait-elle très-notablement supérieure.

IV

Étudions maintenant le détail de cette population.

Europe.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Empire d'Allemagne.....	540 610,50	41 060 695	76 (1)
Empire d'Autriche-Hongrie..................	624 044,88	35 904 435	58 (2)
Liechtenstein............	176,20	8 320	47
Suisse (moins le lac de Constance)............	41 241,10	2 669 147	64
[Lac de Constance].......	539,18	»	»
Pays-Bas................	32 839,97	3 674 402	112
Luxembourg............	2 587,45	197 528	76
Ile Helgoland (emp. brit.).	0,55	1 912	
Russie d'Europe.........	4 983 986	69 364 541	14
Finlande (empire russe)..	368 717	1 809 657	4,9
Suède..................	444 814,00	4 250 402	9,6
Norvége................	316 693 90	1 741 621	5,5
Danemark...............	38 209,25	1 784 741	47
Färöer (ter. danois)......	1 322	9 992	7,5
Islande (ter. danois).....	102 968	69 763	0,7
Belgique................	29 455,16	5 087 105	173
France..................	528 573,05	36 102 921	68
Iles Britanniques........	314 950,71	31 800 000	100 (3)

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Prusse.............	348 337,80	24 693 487	76
Petits États........	177 779,33	14 817 621	
Alsace-Lorraine.....	14 493,37	1 549 587	107
(2) Autriche...........	300 190,90	20 394 980	
Hongrie............	323 853,98	15 509 455	
(3) Angleterre.........	131 912,23	21 495 131	163
Galles.............	19 107,85	1 217 135	64
Écosse.............	78 895,19	3 360 018	43
Ile de Man.........	588,10	54 042	92
Jersey.............	116,21	56 627	487
Guernesey et dépendances..........	79,33	33 969	428
Grande-Bretagne....	230 698,90	26 216 922	114
Irlande.............	84 251,81	5 411 416	64

Espagne (moins les Canaries)	499 763,40	16 551 647	
Andorre	385	12 000	33
Gibraltar (emp. britann.).	4,96	25 216	
Portugal	89 355	3 990 570	44
Açores (Portugal)	2 581	258 933	100
Italie	296 013,62	26 801 154	
Monaco	15	3 127	81
Saint-Marin	57	7 303	
Turquie d'Europe	370 237,48	9 791 582	26
Roumanie	120 973	4 500 000	37
Serbie	43 555	1 325 437	30
Monténégro	4 427	120 000	27
Grèce	50 123	1 457 894	29
Iles de Malte (emp. brit.).	369,47	150 000	406
EUROPE	9 849 586	300 530,000	30,5

Si l'on fait abstraction, d'une part, de quelques îles (Malte, Jersey, Guernesey, Helgoland) et de quelques territoires (Gibraltar, Monaco) trop peu étendus pour nourrir leur population avec leurs ressources naturelles et qui, comme les villes, empruntent aux régions voisines une partie des denrées nécessaires à leurs besoins (1); de l'autre, les contrées boréales (Russie, Finlande, Suède, Norvége, Islande) qui renferment de vastes espaces inhabitables réduisant d'une façon fictive la population moyenne de la zone habitée, on trouve que la population moyenne effective varie entre 26 habitants par kilomètre carré, en Turquie, et 173 en Belgique. Le climat est plus favorable aux produits agricoles en Turquie qu'en Belgique et l'on peut dire que la différence si grande à surface égale, dans le nombre d'individus vivant dans les deux pays, tient uniquement au degré plus avancé de civilisation de la Belgique. — On peut ainsi juger aproximativement de l'accroissement énorme de population que, grâce au progrès, le globe sera susceptible de recevoir.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée concrète des surfaces que représentent les nombres que nous reproduisons, nous donnerons quelques termes de comparaison : l'aire du Champ de Mars de Paris est de 46 hectares (ou 0 km. c. 46), celle de Paris de 7802 hectares (78 km. c. 02), celle du département de la Seine de 475 km. c. 50, celle d'un de nos plus grands départements, la Corse, de 8 747 km. c. 41.

1) A Malte, on a ainsi apporté d'Italie jusqu'à de la terre végétale.

Il est intéressant et triste d'étudier les variations de l'étendue et du nombre d'habitants de la France dans la courte période de 1856 à 1872.

	Superficie. Kilom. carrés.	Population. Habitants.
1856........	530 278,91	36 039 364
1866........	543 051,41	38 067 094
1872........	528 573,05	36 102 921

Notre territoire, auquel l'annexion de Nice et de la Savoie avait ajouté 1 277 250 hectares, en a perdu 1 447 836 par la cession de l'Alsace-Lorraine. La superficie de la France surpasse pourtant encore un peu le millième de la surface totale du globe.

Quant à la population, la perte *apparente* est de près de deux millions de personnes, mais, comme dans les 6 ans qui séparent 1866 de 1872, elle a dû augmenter d'après le taux des dix années précédentes, de plus de 1 800 000 habitants, la France aurait dû compter 38 880 000 personnes, et la perte *réelle* paraît être de 2 780 000 habitants environ; or, 1 580 000 seulement étant devenus sujets de l'Allemagne, la perte sèche semble être de douze cent mille Français. Ce qui tend à prouver que telle est bien la cause de la diminution, c'est que tandis que le nombre des femmes ne surpassait celui des hommes que de 39 000 en 1866, il lui était supérieur de 142 000 en 1872.

Asie.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Sibérie (emp. russe).........	12 219 100	3 327 600	0,3
Turkestan russe (emp. russe)..	2 730 404	2 740 600	1
Transcaucasie (emp. russe)...	439 715	4 893 332	11
[Mer d'Aral]...............	69 786	»	»
[Mer Caspienne]............	463 258	»	»
Territoire turcoman..........	609 928	450 000	0,7
Khivie.....................	145 373	340 000	0,7
Boukharie..................	225 980	2 286 000	10
Kokan......................	73 215	800 000	11
Karategin..................	21 535	100 000	5
Turkestan oriental (Kashgar).	1 118 713	580 000	3
Dzoungarie.................	347 530	500 000	1,6
Turquie d'Asie.............	1 927 152	13 186 315	7 (1)

	Kilom. carrés.	Habitants.
(1) Samos......................	551	15 000
Turquie......................	1 277 437	11 874 470
Arabie turque................	649 164	1 296 845

Arabie indépendante........	2 507 390	23 700 000	1,5 (1)
Perse.....................	1 647 070	5 000 000	3
Afghanistan...............	721 664	4 000 000	5
Kafiristan................	51 687	300 000	19
Béloutchistan.............	276 515	1 000 000	4
Chine.....................	4 024 690	404 950 000	100
Mandchourie...............	950 000	3 187 286	3 (2)
Mongolie..................	3 377 283	2 000 000	0,6
Thibet....................	1 687 898	6 600 000	4
Corée.....................	236 784	9 000 000	38
Territoire neutre.........	13 882	»	»
Hong-Kong (emp. brit.)......	83	124 000	»
Macao (Portugal)...........	9	100 000	»
Japon.....................	402 799	33 110 503	82
Indoustan britannique.......	2 248 170	187 815 160	84
États tributaires (emp. brit.)..	1 673 453	46 245 888	28
Nepaul....................	139 850	2 000 000	14
Boutan....................	49 200	700 000	14
Inde française.............	509	261 449	»
Inde portugaise............	4 158	527 517	127
Ceylan (emp. brit.).........	63 970	2 405 287	38
Lacquedives (empire brit.)...	1 927	6 800	4
Maldives..................	6 773	150 000	22
Indo-Chine britannique......	256 092	2 463 484	10
Cochinchine française.......	56 244	1 156 101	21
Cambodge (France)..........	83 861	1 000 000	12
Birmanie..................	493 419	4 000 000	8
Siam......................	800 339	6 299 000	8
Annam.....................	512 911	10 500 000	21

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Oman..................	210 450	1 598 000	8
Aden (emp. brit.)..........	41	29 730	»
Iles de la Côte (emp. brit.)	233	»	»
Wahabites.................	523 098	1 133 000	2
Petits États et déserts.....	1 773 568	939 000	»
Péninsule arabique (y compris l'Arabie turque)....	3 156 554	5 000 000	»
(2) Liao-tong..............	96 527	2 187 286	23
Kirin....................	302 846	1 000 000	1
Sachalian Oula...........	550 629		

États de Malacca.............	82 099	209 000	3
Gouv. des Détroits (emp. br.).	3 173	308 097	97 (1)
Asie continentale............	42 765 660	767 755 000	»
Iles Andaman (emp. brit.)....	6 608	9 630	1,5
Iles Nicobar (emp. brit.)......	1 878	5 000	3
Iles Keelings (emp. brit.).....	22	400	»
Labouan (emp. brit.)..........	116	4 898	42
Java et Madura (Pays-Bas).....	134 607	16 891 068	125
Sumatra.....................	442 430	2 000 000	4,5 (2)
Bornéo	748 690	1 758 122	2 (3)
Célèbes (Pays-Bas)...........	172 848	473 963	3
Autres îles de la Sonde et Moluques..................	228 317	1 871 949	13 (4)
Philippines et îles Soulou....	295 585	7 450 000	15 (5)
Malaisie....................	2 031 100	30 465 000	15
Asie	44 796 760	798 220 000	14,5

La différence des échelles, des cartes réunies en atlas fausse notre jugement et, instinctivement, l'énorme espace couvert par le continent d'Asie se réduit dans notre esprit, comme pour notre œil, aux dimensions de l'Europe; la carte d'Europe que nous connaissons bien, occupant la même surface de papier que les autres parties du monde, on est presque invinciblement porté à admettre que les superficies réelles présentent la même égalité (6). Les

		Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1)	Singapore...............	580,14	97 111	167
	Penang et Wellesley.....	888,33	133 230	150
	Malacca.................	1 704,14	77 756	46

		Kilom. carrés.	Habitants.
(2)	Aux Pays-Bas..............	332 757	1 660 695
	Atchin.....................	49 557	223 200
	Battas.....................	60 116	116 105
(3)	Pays-Bas...................	516 159	1 213 122
	Indépendants...............	322 531	545 000
(4)	Aux Pays-Bas...............	214 001	1 621 949
	Au Portugal................	14 316	250 000
(5)	A l'Espagne................	170 600	6 000 000
	Indépendants...............	124 985	1 450 000

(6) Et ce serait un grand bienfait qu'il fût exécuté un atlas destiné aux enfants, dans lequel toutes les cartes seraient dessinées à une échelle identique. Une fois la première éducation de l'œil faite, il n'y aurait plus

chiffres des tableaux qui précèdent et vont suivre peuvent rectifier cette erreur, mais pour que la réalité se dégage, des comparaisons sont nécessaires.

On sait bien que l'empire chinois est immense, mais s'est-on rendu compte qu'il occupe à peu près *vingt fois* la superficie de notre pays — l'empire russe étant à son tour deux fois plus vaste que l'empire chinois, soit quarante fois la France! Si l'on entre dans le détail on trouve des chiffres plus saisissants encore. La Chine propre est divisée en 18 provinces; les 6 provinces de l'ouest ont presque exactement la même superficie que les 12 provinces orientales (plus de deux millions de kilomètres carrés pour chaque groupe), mais le groupe oriental contient les quatre cinquièmes de la population : trois cent vingt millions d'êtres humains sur quatre cent cinq. Et pourtant une seule province du groupe occidental, relativement si peu peuplé, le Sze-Tchouen a 35 000 000 d'habitants et 480 000 kilomètres carrés, presque la superficie et la population de la France. Si cette région relativement pauvre est ainsi peuplée, on conçoit que dans la riche région orientale la densité de la population soit prodigieuse. Dans le Kiangsou, presque aussi grand que l'Angleterre propre, la population s'élève à 381 habitants par kilomètre carré, et avant les effroyables massacres des Taepings elle atteignait 496 habitants; or, on se rappelle que le pays d'Europe le plus peuplé spécifiquement, la Belgique, n'a que 173 habitants par kilomètre.

On commence à savoir que l'empire insulaire du Japon est plus vaste et plus peuplé que le royaume insulaire de Grande-Bretagne et d'Irlande, mais se doute-t-on que la péninsule de Corée n'est pas beaucoup moins grande que la péninsule d'Italie, que pour équivaloir à la superficie de l'île de Bornéo la plus grande du globe, il faudrait ajouter celle de la France à celle de la Grande-Bretagne, que Luçon avec ses 110 940 kilomètres approche de l'aire de l'Angleterre propre et que Mindanao — qui ne forme qu'une tache minuscule sur les cartes d'Océanie — n'a pas moins de 84 730 kilomètres de superficie, c'est-à-dire tout juste, pour ainsi dire, la grandeur de l'Irlande !

Océanie.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kilom. carré.
Terre de la Reine (Queensland).	1 730 720	125 146	0,08
Nouvelle-Galles du Sud.......	799 138	519 163	0,7

d'inconvénient à confier aux adolescents les atlas ordinaires, où l'échelle des cartes est modifiée en raison inverse de la grandeur des contrées, de façon que le cadre soit toujours rempli.

Victoria	229 079	760 672	3
Australie méridionale	985 719	189 018	0,2
Australie septentrionale et population indigène de tout le continent	1 355 890	55 201	»
Australie occidentale	2 527 281	25 353	0,01
Australie	7 627 827	1 674 500	0,02(1)
Tasmanie	67 894	102 925	1,5
Nouvelle-Zélande	275 200	303 211	1,1 (2)
Australasie	7 970 921	2 080 636	»
Autres îles au sud du tropique du Capricorne	4 500	1 110	»
Nouvelle Guinée	710 972	1 000 000	1 (3)
Iles Fidji	20 807	148 040	7 (4)
Nouvelle-Calédonie et dépendances (France)	19 721	59 200	5 (5)
Iles Marquises (France)	1 239	10 000	8
Iles Toubouaï, Tuamotou, Gambier (France)	6 837	9 611	»
Iles Tahiti (France)	1 197	13 847	12
Autres îles entre l'équateur et le tropique du Capricorne	104 126	974 649	»
Iles Havaïi	19 757	56 897	3 (6)
Iles Carolines, Marianne, Pelew (Espagne)	3 360	33 610	»
Autres îles au nord de l'équateur	7 117	50 400	»
OCÉANIE	8 870 554	4 438 000	0,5

(1) Blancs et Chinois.................... 1 619 553
Indigènes.......................... 55 000

(2) Blancs.............................. 266 852
Indigènes.......................... 36 359

		Kilom. carrés.	Habitants.
(3)	Partie colonisée	176 752	200 000
	Partie non colonisée	534 220	800 000

(4) Blancs.............................. 2 040
Indigènes.......................... 146 000

(5) Blancs et Asiatiques.................... 5,000
Indigènes.......................... 54,200

(6) Blancs, Asiatiques et métis............ 7 853
Indigènes.......................... 49 044

Afrique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Maroc	672 300	6 000 000	9
Algérie	669 000	2 414 218	4 (1)
Tunis	118 400	2 000 000	17
Tripoli et Fezzan	732 900	848 000	1 (2)
Barka (ou Cyrénaïque)	159 150	302 000	2
Sahara	6 310 200	3 700 000	0,5
Égypte	1 707 000	8 400 000	5 (3)
Territoire de Habab	6 222	68 000	11
Territoire de Kumana	16 078	150 000	9
Abyssinie	410 200	3 000 000	7
Pays des Galas	715 800	7 000 000	10
Péninsule de Somal	825 900	8 000 000	10
Région à l'est du Nil blanc	770 900	7 840 000	10
États mahométans du Soudan	1 634 300	38 800 000	24 (4)
Sénégambie et Soudan occidental	1 385 700	17 600 000	13 (5)
Haute-Guinée	734 000	26 000 000	35 (6)

(1) Mahométans.................. 2 123 045
Israélites.................... 34 574
Français...................... 129 601
Étrangers..................... 126 998

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(2) Tripoli	327 600	794 000	2
Fezzan	405 300	54 000	0,1
(3) Égypte	550 630	5 200 000	9
Nubie	873 300	1 000 000	1
Soudan égyptien	283 070	2 200 000	8
(4) Darfour	275 300	5 000 000	18
Ouadaï	260 450	5 000 000	19
Baghirmi	146 470	1 500 000	10
Bornou	133 250	5 000 000	38
Sokoto et Adamaua	438 300	12 000 000	27
Gando	213 640	5 800 000	27
Massina	166 840	4 500 000	27
(5) Pays indépendants	»	17 477 300	»
Gambie (emp. brit.)	55	14 198	258
Sénégal (France)	»	100 000	»
Sénégambie (Portugal)	69	8 500	»
(6) Libéria	24 780	718 000	29

Afrique équatoriale..........	4 130 000	45 500 000	11
Côte orientale d'Afrique......	1 376 500	3 500 000	2,5
Possessions portugaises de la côte Est (Sofala, Mozambique, etc.)...............	991 100	330 000	0,3
Possessions portugaises de la côte Ouest (Congo, Angola, BenguelaMossamedes, etc.).	809 400	9 000 000	11
Pays de Balunda.............	1 302 200	4 780 000	3,6
Terre de Damara............	110 100	30 000	0,3
Terre des grands Namaquois.	258 800	20 000	0,07
Territoire des Betchouanas de l'Ouest..................	517 600	160 000	0,3
République de Transwaal....	296 175	275 000	1
République du fleuve Orange.	110 000	57 000	0,5
Cafrerie indépendante........	41 530	210 000	5
Terre de Kaffern............	162 990	1 000 000	6
Natal (emp. brit.)...........	46 104	289 773	6
Colonie du Cap (emp. brit.)...	572 279	662 582	1,5 (1)

Iles d'Afrique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population au kil. carré.
Iles du Cap Vert (Portugal)...	4 271	67 347	16
San Thomé et Principe (Portugal)....................	1 176	19 295	16
Iles Madère (Portugal).......	815	118 379	145
Iles Canaries (Espagne)......	7 273	283 859	39
Fernando Po, Annobon, Çorisco, Morisco (Espagne)...	2 104	35 000	17
Ascension (emp. brit.).......	99	»	»

Aschanti..............	27 500	1 000 000	36
Dahomey..............	10 350	180 000	17
Joruba.................	48 180	3 000 000	62
Lagos (emp. brit.)......	»	115 000	»
Côte d'Or (emp. brit.)...	43 059	528 000	12
Sierra Leone (emp. brit.)	1 212	55 373	46
Autres pays............	579 000	20 404 000	»

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Terre des Basutos......	21 886	40 000	2
Terre des Griquas de l'Oest	43 076	40 000	1
Cafrerie Britannique ...	8 970	86 201	10
Colonie du Cap.........	498 347	496 381	1

Sainte-Hélène (emp. brit.)....	121	6 444	53
Tristan da Cunha (emp. brit).	116	53	0,5
Zanzibar....................	1 600	200 000	125
Comores....................	2 731	64 960	24
Madagascar.................	591 981	4 000 000	7
Maurice (emp. brit.).........	1 173	318 584	272
Seychelles (emp. brit.).......	204	12 836	63
Réunion (France)............	2 512	211 525	84
Autres îles de l'océan Indien .	5 413	5 095	»
AFRIQUE....................	29 928 450	203 300 000	6,8

Amérique.

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population. au kil. carré.
Groenland..................	1 967 850	10 500	0,07
Saint-Pierre et Miquelon.....	210	4 383	21
Terre-Neuve (emp. brit.)......	104 114	146 536	1,4
Canada (emp. brit)...........	9 099 100	3 718 745	0,4 (1)
[Lacs du Saint-Laurent (moins les baies du lac Huron)]....	238 971	»	» (2)
États-Unis (3)...............	9 333 680	38 925 598	4,2 (4)

	Kilom. carrés.	Habitants.	Population spécifique.
(1) Territoire du Nord-Ouest	7 599 000	85 000	0,01
Colombie Britannique...	551 650	42 000	0,07
Manitoba..............	36 061	11 963	0,16
Ile du Prince Edouard...	5 628	94 021	16,7
Nouvelle-Écosse........	56 280	387 800	6,9
Nouveau-Brunswick	70 762	285 594	4
Québec (Bas-Canada)....	500 769	1 191 516	2,4
Ontario (Ht-Canada) (moins les baies du lac Huron).	264 888	1 620 851	5,8

(2) Baies du lac Huron	14 251
Lacs du Saint-Laurent...	238 971
Total des lacs St-Laurent	253 222

(3)	Blancs.....................	33 592 245
	De couleur.................	4 886 387
	Chinois....................	63 254
	Indiens....................	383 712

		Kilom. carrés	Habitant
(4)	Alaska (Amérique Russe)..	1 495 380	70 461
	Reste des États-Unis......	7 838 300	38 855 137

Mexique	1 972 648	9 173 052	4,6
Iles Bermudes (emp. brit.)	106	12 426	118
Guatemala	105 612	1 194 000	11
Honduras	121 963	351 700	3
San-Salvador	18 997	600 000	32
Nicaragua	150 657	250 000	1,6
Costarica	55 669	165 000	2,9
Honduras Britannique (e. b.)	34 964	24 700	0,7
République d'Haïti	26 430	572 000	22 (1)
République Dominicaine	46 170	136 500	3
Iles Bahama (emp. brit.)	15 005	39 162	2,6
Jamaïque (emp. brit.)	11 007	506 154	46
Antilles britanniques	9 761	519 184	»
Cuba (Espagne)	118 883	1 400 000	12 (2)
Porto-Rico (Espagne)	9 314	625 000	67 (3)
Antilles françaises	2 833	327 498	116
Antilles danoises	359	37 821	105
Antille suédoise	21	2 898	137
Antilles hollandaises	1 130	36 161	32
Antilles vénézuéliennes	231	»	»
Amérique du Nord	23 327 450	59 005 400	»
Colombie	830 700	3 000 000	3,6 (4)
Vénézuéla	1 044 443	1 400 000	1,4
Equateur	643 295	1 300 000	2
Iles Galpagos	7 643	»	»
Guyane française	121 413	28 800	0,2
Guyane hollandaise	119 321	60 000	0,5
Guyane anglaise	221 243	193 491	0,8

(1)	Blancs	35 440
	De couleur	26 666
	Noirs	509 642
(3)	Blancs	763 000
	De couleur	602 000
	Asiatiques	35 000
(3)	Blancs	338 000
	De couleur	287 000

	Kilom. carré.	Habitants.
(4) Panama (Amérique du N.).	81 756	226 000
Autres États de Colombie..	748 944	2 774 000

Brésil	8 515 900	10 000 000	1, (1)
Pérou	1 303 702	2 500 000	1,9
Bolivie	1 388 659	2 000 000	1,4
Chili	326 455	2 043 000	6 (2)
République Argentine	2 080 506	1 812 500	0,9
Patagonie et Terre de Feu	974 600	24 000	0,02
Uruguay	180 865	400 000	2,2
Paraguay	146 886	1 000 000	7
Iles Falkland (emp. brit.)	12 277	811	0,06
Ile Géorgie du Sud	4 075	»	»
Amérique du Sud	17 840 250	25 536 600	1,4
AMÉRIQUE	41 367 700	84 542 000	2

VI

Ce qui frappe avant tout dans cette longue suite de chiffres, surtout quand on l'étudie dans le travail original de MM. Behm et Wagner, c'est l'extrême conscience avec laquelle les tableaux ont été établis: pas un nombre n'est cité, soit pour la population, soit pour la superficie, sans que l'origine de ce nombre ne soit indiquée en note. Quand on ne possède pas des recensements faits à une époque déterminée, lorsque le pays n'a pas été officiellement cadastré, toutes les valeurs approximatives données par les voyageurs, ou les superficies mesurées sur les cartes sont indiquées en renvoi, les chiffres sont discutés, et ce sont les nombres les plus probables qui figurent au tableau.

Quand on pousse plus loin l'examen, on est frappé par l'extrême inégalité de la répartition de la population dans les contrées lointaines et de ses variations brusques. Tandis que l'intérieur de l'Australie est à peu près inhabité, et que l'intérieur de l'Amérique du Sud n'a qu'une population très-faible, l'intérieur de l'Afrique, au contraire, a une population relativement fort dense. C'est ordinairement la guerre qui la réduit; nous avons vu ce qui s'est passé en France, le même effet s'est produit au Paraguay avec une intensité bien plus grande, proportionnée à la durée de la guerre; cette république qui comptait 1 337 000 habitants n'en a

		Habitants.
(1)	Blancs	8 100 000
	De couleur	1 700 000
	Indiens	200 000
(2)	Chili	1 972 453
	Araucanie	70 384

plus que 1 000 000; en Chine les insurrections ont réduit la population de 414 700 000 habitants, en 1842, à 404 947 000. Les épidémies dépeuplent parfois d'une façon foudroyante, mais seulement des localités restreintes, des îles, par exemple, où le fléau peut concentrer ses ravages; c'est ainsi que les îles du Cap Vert, qui possédaient, en 1872, 89 000 insulaires, ont été réduites en 1873 à 67 000, ayant perdu le quart de leurs habitants. Ailleurs, la dépopulation a une cause plus lente, mais plus générale et plus profonde; c'est ainsi que les races autochtones américaine, polynésienne et australienne disparaissent et fondent au contact de la race blanche qui leur communique ses maladies et ses vices, mais non la force de résistance et l'énergie.

Ailleurs, en Asie et en Afrique, on voit actuellement ce qui s'est vu en Europe au moyen âge; lorsque un certain nombre d'années de paix et d'abondance se succèdent dans un pays, n'étant retenue par aucune idée de prévoyance, dépourvue de toute instruction économique, n'opposant aucun frein à l'instinct naturel, la population s'accroît brusquement — comme on voit, pardon de la comparaison, certaines espèces de petits animaux pulluler quand la saison a été favorable, — et, bientôt, les ressources devenant insuffisantes pour continuer à nourrir cet excédant de population, la famine éclate; par suite du défaut d'éducation morale, économique et politique, celle-ci occasionne des insurrections; les privations résultant de la famine et de la guerre, ne tardent pas, par suite de l'absence de toute hygiène privée ou publique, à occasionner des épidémies, — et les trois fléaux agissant de concert ont bientôt réduit le nombre des habitants.

Au contraire, dans les États où l'accroissement de la population est toujours proportionné aux progrès de la production agricole, on voit, dans les pays les plus peuplés, la Belgique, l'Angleterre, la population s'accroître encore en même temps qu'augmente le bien-être général, une augmentation de population représentant alors un accroissement de travail et par suite de richesse publique; et, dans les pays vierges, telle région qui pouvait à peine nourrir les bandes errantes des sauvages souvent affamés, dès quelle est méthodiquement défrichée et scientifiquement cultivée, devient le territoire d'un État puissant, riche et peuplé.

C'est ainsi que ces études statistiques confirment une fois de plus la nécessité de répandre l'instruction, grâce à laquelle l'augmentation de la population terrestre qui pourrait être un péril redoutable, devient un bienfait dont profite toute l'humanité.

Charles Boissay.

HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN FRANCE
DEPUIS 1796

— SUITE (1) —

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER (2).

La seconde création financière de 1852 fut la *Société générale de crédit mobilier* qui, sous un nom nouveau et heureusement trouvé, met en vigueur une nature d'opération plus en honneur jusqu'ici à l'étranger qu'en France. Ainsi dès 1835, la Société générale de Bruxelles et la Banque de Belgique entreprirent concurremment dans ce dernier pays les opérations d'escompte et de circulation et les opérations de commandite industrielle en vue de la mobilisation du capital des sociétés qu'elles fondaient. Les créateurs du Crédit mobilier, et c'est là le côté le plus original de leur entreprise, séparèrent ces deux natures de fonctions et créèrent une banque non de circulation, mais de mobilisation, un Crédit mobilier, en un mot, comme on a dit depuis 1852. On comprend combien il est difficile de préciser les opérations d'une institution de cette nature; en s'arrêtant aux termes généraux on peut dire qu'elle a pour objet de patronner une entreprise étudiée par elle et qu'elle reconnait bonne, en participant, à cette fin, à la formation : 1° Du cadre administratif; 2° Du capital social, actions ou obligations, puis en répandant dans le public ces titres avec sa garantie morale. Ce rôle, bien compris, loyalement exécuté, est on ne peut plus utile à la société; mais, comme toutes les institutions, il a besoin, pour être vivifié, de l'aiguillon de la concurrence (3), sans

(1) Voy. les numéros de février, mars, avril, mai et juin 1874, t. XXXIII, p. 197 et 396, et t. XXXIV, p. 97, 207 et 391, et t. XXXV, p. 269.

(2) Voy. pour les *Banques coloniales* et le *Crédit foncier*, le dernier numéro, p. 254 et 263.

(3) Nous devons dire que telle ne fut pas l'opinion des créateurs du Crédit mobilier français, car nous trouvons dans le rapport lu par M. I. Péreire à l'assemblée générale du 23 août 1856, la phrase suivante :

lui les plus hautes capacités ne peuvent, soit pour les actionnaires, soit pour l'état social, produire de résultats vraiment utiles, comme l'exemple dont nous nous occupons ici ne le prouve que trop.

Le Crédit mobilier français fut créé au capital de 60 millions divisé en actions de 500 francs chacune. Il fut autorisé par décret du 18 novembre 1852. L'émission des 120,000 actions se fit par série de 40,000; la première donna droit à la souscription de la seconde dans la proportion d'une pour une; et la troisième fut accordée aux souscripteurs des deux premières dans la proportion d'une nouvelle pour deux anciennes, de quelque série qu'elles fussent d'ailleurs (1).

Cette société pouvait créer des obligations dans la proportion de dix fois son capital (600 millions); les restrictions suivantes lui furent imposées : le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et des obligations créées à moins d'un an de terme ne peut dépasser le double du capital réalisé (120 millions).

Cette société était administrée par un conseil de 15 membres nommés par les actionnaires. Un comité de cinq membres pris parmi les titulaires de ce conseil était chargé d'en exécuter les décisions. Par une négligence que nous voudrions n'imputer qu'à la précipitation qui a présidé à la fondation de cette importante société, il n'y eut pas, comme pour la Banque de France ou le Crédit foncier de France et tant d'autres sociétés anonymes, un conseil de censure nommé par les actionnaires, pour surveiller, en leur nom, les opérations de la Société. En outre l'assemblée générale était, de droit, présidée par un des membres du conseil d'administration, naturellement le président ou l'un des vice-présidents. Ces deux points étaient graves; ils privaient l'administration d'un contre-poids salutaire. L'avenir ne l'a que trop prouvé.

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations de cette institution, grande malgré ses erreurs et dont les premières armes méritent, quoiqu'on en dise les méditations de tout économiste qui veut étudier les rouages pratiques des établissements financiers. Nous nous contenterons de rappeler que le Crédit mobilier a coo-

---

« L'expérience amènera la démonstration des inconvénients de la con-
« currence dans un genre d'affaires où les moindres fautes peuvent de-
« venir la cause de ruines fâcheuses pour un grand nombre de fa-
« milles. »

(1) Cette combinaison, plus ingénieuse qu'utile à la prospérité de l'entreprise, si même elle ne la retarda pas, rappelle les *mères*, *les filles* et les *petites-filles* de Law.

péré à la fondation et à l'établissement du capital (action ou obligation) de nombreuses sociétés. En fait de société française, nous trouvons les chemins de fer du Rhône à la Loire, du Grand-Central, de Dôle à Salins, des Ardennes, de Saint-Rambert à Grenoble (Dauphiné), de l'Est, de l'Ouest, du Midi, le Crédit foncier de France (pour ses obligations), la Confiance puis la Paternelle (assurances contre l'incendie), la Compagnie générale maritime (depuis transatlantique), les quatre sociétés résultant du fractionnement de l'ancienne Compagnie civile des mines de la Loire, la Compagnie générale des Omnibus de Paris, celle des Magasins généraux et entrepôts de Paris, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, la Compagnie de l'hôtel et des immeubles de la rue de Rivoli (depuis Compagnie immobilière de Paris), la Compagnie des Salines du Midi, la Compagnie impériale des Voitures à Paris, etc. En fait de sociétés étrangères : 1° En Belgique, la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne (pour l'un de ses emprunts); 2° En Allemagne, la Banque du commerce et de l'industrie à Darmstadt, la Société autrichienne I. R. P. des chemins de fer de l'État, la Société I. R. P. des chemins de fer d'Orient de l'empereur François-Joseph; 3° En Russie, la Grande Société des chemins de fer russes; 4° En Suisse, la Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses, et la Compagnie du chemin de fer Central Suisse; 5° En Espagne, la Société générale de Crédit mobilier espagnol, la Société royale de la canalisation de l'Ebre, la Compagnie des chemins du Nord de l'Espagne, et la Compagnie des chemins de fer de Cordoue à Séville, outre le Phénix espagnol (compagnie d'assurances) et la Compagnie madrilène d'éclairage par le gaz par voie indirecte du Crédit mobilier espagnol; 6° En Hollande, la Société générale de commerce et d'industrie néerlandaise (Vulgõ Crédit mobilier hollandais); 7° En Italie, la Société générale du Crédit mobilier italien; 8° A Londres, la Société financière internationale; 9° Enfin en Turquie, la Banque impériale ottomane; sans compter la participation prise par cette Société, sur une échelle généralement importante, à la souscription de grands emprunts publics, soit en France, soit à l'étranger.

On voit que ce n'est pas l'activité qui a manqué à cette Société.

Nous avons dit que la création du Crédit mobilier français comportait l'émission d'obligations à court et à long terme. Cette société a, sans succès, fait deux tentatives pour compléter, sous ce rapport, l'ensemble de ses moyens d'action. La première en mars 1853; elle offrit alors au public une série d'obligations à quarante-cinq jours de vue, portant intérêt jour par jour à raison

[illegible] financières après leur [illegible] enjoignit au Crédit [illegible] binaison. En vain celui-ci [illegible] gations à émettre en n'en al- [illegible] à chaque action, mais recevant [illegible] sur le pied de 200 francs; il eut [illegible] concession, annoncer au public que [illegible] vues du gouvernement qui a résolu d'ajour- [illegible] et autorisation pouvant entraîner la création de [illegible] valeurs, il venait de décider d'ajourner l'émission de ses obligations. » Il faut du reste, reconnaître qu'il y avait illégalité à répartir, même sous forme d'obligations, dès septembre 1855, un dividende acquis, nous voulons bien le croire, dès cette époque, mais qui pouvait, par des événements en dehors des prévisions humaines, s'amoindrir avant la clôture de l'exercice. Un comité de censeurs, si le Crédit mobilier avait été doté de cet utile inconvénient, se serait certainement opposé à une nouveauté si peu conforme aux habitudes du commerce et de la banque.

Dans sa période de décadence, cette institution doubla son capital; cette opération malheureuse fut la dernière d'une certaine importance qu'elle entreprit avant d'entrer en liquidation.

Une seconde société s'est reformée avec le titre et la clientèle de l'ancienne; mais, comme elle ne sort pas des errements généraux des institutions de crédit inaugurées en Angleterre sous le nom de Joint-Stock-Banks, et continué en France sous diverses appellations, nous nous abstiendrons d'en parler.

L'esprit d'imitation poussa activement à des créations du même genre; à l'étranger elles eurent généralement toutes facilités pour se développer. En Allemagne, surtout, il y eut de nombreuses fondations du genre du Crédit mobilier; elles ne furent pas toutes heureuses, mais les capitaux français ne s'y intéressèrent que médiocrement. Il n'en fut pas de même en Espagne, où trois crédits mobiliers se fondèrent concurremment; un seul existe encore, c'est celui dû à l'initiative du Crédit mobilier français, et qui semble avoir fait son profit des fautes de ce dernier.

CAISSE MIRÈS.

En France il n'y eut, jusqu'en 1864, qu'une société anonyme autorisée pour faire les opérations de Crédit mobilier; mais plusieurs sociétés en commandite se constituèrent ayant cet objet pour but; seulement elles eurent généralement peu de succès, ce qu'il faut attribuer en partie aux fautes de leurs directeurs, en partie à l'administration supérieure, qui se montra hostile à ces sociétés avec une partialité trop évidente, en partie aussi à la législation, qui ne semblait avoir été faite indulgente que pour les sociétés anonymes. On comprend combien la lutte dut être inégale, surtout dans un pays aussi fortement centralisé que la France, et sous un gouvernement aussi jaloux de son autorité que celui de 1852.

Parmi les sociétés en commandite faisant les opérations de Crédit mobilier, la plus fameuse, la seule dont nous parlerons, fut la société J. Mirès et Cie. Pour en esquisser l'histoire, il faut remonter à 1848.

Quelques mois après la révolution de février, M. J. Mirès acquit le Journal des chemins de fer, dont la fondation remonte à 1842, et qui fut, depuis 1789 (1), le premier journal de ce genre fondé en France.

Plusieurs années après, M. Mirès fonda sous le titre de *Caisse des actions réunies*, une société dont l'objet était ainsi conçu : « Les opérations sociales consisteront dans l'achat et la vente des effets

---

(1) Il en existait, avant la Révolution, plusieurs dont nous parlerons dans l'*Histoire de la Bourse de Paris et des Sociétés par actions.*

publics, des actions côtées à la Bourse, de leurs coupons d'intérêts ou de dividendes, des éventualités d'actions ou encore dans les prêts et avances sur les actions et autres valeurs. — Tous les efforts de M. J. Mirès tendront, à l'aide de renseignements que lui fourniront ses rapports, soit avec les compagnies de chemin de fer et l'industrie, soit avec la haute banque, et de sa connaissance *anticipée* des faits politiques, commerciaux et industriels, à saisir les moments opportuns pour la vente des valeurs qui sont susceptibles d'une dépréciation et l'achat de celles qui doivent s'améliorer. » Pour résumer en deux mots, c'étaient l'activité, l'intelligence, le savoir-faire de M. Mirès mis en action.

Ce but, sans chercher à l'apprécier, était original et nouveau, au moins sur cette échelle. Les résultats de la gestion de cette première affaire furent extraordinairement heureux. En trois ans d'existence (du 1er octobre 1850 au 30 juin 1853), cette société rapporta à ses commanditaires 91 0/0, outre le remboursement intégral des capitaux engagés.

Ce capital était nominalement de 5 millions en actions de 1,000 francs, pouvant se subdiviser en coupons de 500 francs. Néanmoins le fonds social était variable, chaque actionnaire pouvant, en touchant son dividende tous les trois mois (les répartitions étaient trimestrielles) se retirer ou rester, à sa volonté.

Cette combinaison, ingénieuse en tout cas, ne pouvait être pratiquée que sur une petite échelle; en grand elle eût offert des dangers, et M. Mirès, ayant réussi sur un terrain restreint, voulait agrandir le champ de ses opérations. A cet effet, il rentra dans la forme ordinaire des sociétés en commandite par actions, et forma, sous le titre de *Caisse et journal des chemins de fer*, une société au capital de 12 millions, dont 6 émis dès l'origine et ayant pour objet des opérations analogues, quoique plus modestes, à celle du Crédit mobilier. Les opérations de cette société remontaient au 1er juillet 1853. Sous cette seconde forme elle a contribué, sans parler de l'emprunt de 48 millions des crédits fonciers de Nevers et de Marseille, dont il a été question plus haut, à fonder les trois sociétés suivantes : Compagnie du chemin de fer et des houillières de Portes et Sénéchas; Société des ports de Marseille; Société de l'éclairage au gaz et des hauts fourneaux de Marseille.

Les succès qu'obtinrent, auprès du public, les souscriptions des deux dernières sociétés, firent concevoir à M. Mirès la possibilité d'atteindre le niveau du Crédit mobilier. Cette ambitieuse prétention sembla d'abord justifiée par le succès. Il augmenta le capital de sa maison; de 12 millions il le porta à 50, et le public répondit à son appel avec empressement, en juin 1856, en couvrant large-

ment la souscription de cette somme. Le titre devint : *Caisse générale des chemins de fer.*

Les difficultés suscitées à l'intérieur par l'administration supérieure, poussèrent l'infatigable activité de M. Mirès vers les affaires étrangères ; voici celles qu'il entreprit sous la troisième et dernière forme de sa société de banque : L'emprunt espagnol de 800 millions de réaux ; la Compagnie royale des chemins de fer portugais; la Compagnie de chemins de fer romains ; la Compagnie du chemin de fer de Pampelune à Saragosse ; enfin l'emprunt ottoman (dit de 1860), dont l'insuccès semble plutôt dû aux événements qui renversèrent le chef de la Caisse générale des chemins de fer, et par suite cette dernière société, qu'à la nature de la combinaison.

Nous n'analyserons pas les causes de la chute de M. J. Mirès, ni des obstacles continuels que rencontra son énergique opiniâtreté pour protester contre les conséquences de ce malheur; nous aimons mieux ne nous rappeler que les qualités de cœur qui, jusqu'à sa mort, lui conservèrent tant d'amis.

BANQUE D'ÉCHANGE.

Une autre société eut, un moment, un genre de célébrité qui rentre trop dans notre sujet pour que nous omettions d'en dire quelques mots ; il s'agit de la *Banque d'échange* de M. Bonnard. Ce dernier avait débuté à Marseille; sans remonter à l'origine de l'application de ses idées, disons qu'en janvier 1849, il fonda à Marseille une *Banque d'échange de Marseille*, sous la raison sociale C. Bonnard et Cie. Faut-il reporter à l'activité personnelle et à l'intelligence incontestable du fondateur le succès momentané de l'entreprise, nous ne voulons pas l'examiner ici. Nous bornant donc au rôle d'historien, nous dirons que ce système, sur la possibilité duquel nous n'émettons ici ni doute ni affirmation, consista à favoriser et multiplier l'échange de produits entre commerçants et consommateurs par un mode de bons dits *Bons d'échange*, qui n'étaient échangeables que contre des produits du travail humain.

Établie d'abord à Marseille seulement, la société C. Bonnard, après avoir vu son capital croître, de 1849 à 1852, de 8,050 francs à 1 million, ses opérations s'augmenter de 432,624 francs, la première année, à 3,558,183 la dernière, la société Bonnard voulut essayer d'un théâtre plus vaste, et le fondateur vint à Paris établir le *Comptoir central*, qui, sous la raison sociale V. C. Bonnard et Cie, fut constitué le 21 mai 1853, la maison de Marseille descendant au rang de succursale. Le capital, sur le papier de 100 millions, ne fut, en fait, que de 20. L'objet de la société fut de faire

ou faciliter, comme intermédiaire, principalement la commission et l'échange *en nature* des marchandises, immeubles, travaux, services et objets de toute sorte, et, comme complément, le payement des locations et dégrèvements hypothécaires, les prêts sur hypothèques, les dépôts de fonds, les avances de fonds sur consignation de marchandises, le transit, les recouvrements pour compte de tiers et généralement pour toutes les opérations de commerce, à quelques exceptions près, comme, par exemple, les opérations de bourse.

Est-ce vice du système et impossibilité pratique de son extension ou même de sa vitalité, ou bien le tempérament trop ardent du gérant le porta-t-il à négliger son idée première pour s'adonner aux spéculations immobilières (on ne spécule pas qu'à la Bourse), c'est ce que nous ne pouvons décider, pas plus que pour la société de Marseille, les rapports contenant plus l'exposé théorique des idées de M. Bonnard, que celui des opérations détaillées et statistiquement présentées de la société. Le fait est que, sur un capital réel d'une vingtaine de millions, 18 furent, à une époque assez rapprochée de la formation de la société de Paris, employés à des achats d'immeubles. La maison fut paralysée, comme banque d'échange, au moins par ce fait, et depuis, bien qu'elle existe encore, elle ne fait plus parler d'elle, sous ce dernier rapport, au moins. Le fondateur-gérant, d'ailleurs, se retira par suite d'un douloureux accident (il devint aveugle), qui précéda sa mort de quelques années (1).

---

(1) Cette tentative semble avoir pris naissance dans la fameuse *Banque du peuple* qu'un célèbre sophiste, plein de verve et d'énergie critique, voulut, mais ne put, fonder après la révolution de 1848. Cependant remarquons que P.-J. Proudhon se faisait fort d'opérer sans numéraire, voulant chasser du marché ces *vils* métaux et toute autre marchandise qui les suppléerait et les remplacer par un papier non remboursable. Un essai fut tenté par notre fougueux socialiste, mais les pertes (légères d'ailleurs) qui en résultèrent, ne furent supportées que par lui. M. Bonnard, quoique se trompant en généralisant trop son idée, fut plus pratique que lui, mais moins désintéressé, et, ce qui prouve la profonde honnêteté de l'auteur du fameux pamphlet *la Propriété c'est le vol*, c'est que, en dépit du succès de ses ouvrages il mourut pauvre et estimé d'hommes délicats et sévères de mœurs qui l'ont connu soit dans l'exil soit en France.

Nous trouvons, dans les notes complémentaires du *Traité d'économie politique* de M. Joseph Garnier, de très-intéressants détails sur la *Banque d'échange* et entre autres cette indication qu'un novateur, du nom de

COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Avant de retourner à la Banque, reparlons du Comptoir d'escompte de Paris. Le décret du 25 juillet 1854 appliqua au Comptoir d'escompte de Paris la loi du 10 juin 1853, en le prorogeant pour trente années à partir du 18 mars 1857, et retranchant du capital social les participations de l'État et de la ville, ce qui le ramena à 20 millions. Le doublement de ce capital fut toutefois autorisé dès cette époque. Son objet, en vertu des nouveaux statuts, s'étendit non-seulement à l'escompte des effets de commerce, comme auparavant, mais encore aux avances sur rentes françaises, actions et obligations de sociétés anonymes françaises, aux payements et recouvrements à Paris, dans les départements et à l'étranger, etc., à l'ouverture de souscriptions, de comptes-courants, d'une caisse de dépôts, etc. Le montant cumulé du passif, y compris les traites ou mandats à échoir et des effets en circulation avec l'endossement ou la garantie du Comptoir, ne dut jamais excéder six fois le capital réalisé. Un décret impérial plus récent, du 25 mai 1860, a introduit quelques modifications à ces statuts. La plus importante consiste à autoriser le Comptoir d'escompte à établir des agences, tant en France que dans les colonies françaises et à l'étranger. En raison de cette autorisation, le Comptoir d'escompte de Paris établit des agences à Nantes (1867), Lyon (1868) et Marseille (1869), à la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Madras, Pondichéry et Calcutta, dès 1862, à Hong-Kong et annexe de Saïgon, à Shang-Haï et annexe de Yokohama, à Rangoon et Bombay en 1853, puis à Londres en 1867 et Alexandrie (Égypte), enfin à Roubaix-Turcoing, Mulhouse et Bruxelles (1871-72) en 1869. Il émit également le solde des 40 millions, chiffre autorisé dès 1854, mais réalisé seulement en 1860. En 1867, ce capital fut encore doublé et porté à 80 millions, qui est son montant actuel.

Dans le tableau des opérations de ce Comptoir, donné plus haut (numéro de juin. t. XXXIV, p. 400), on trouvera des chiffres qui permettront d'apprécier le développement successif des agences de cette grande institution soit en France, soit dans les colonies françaises et à l'étranger.

Mazel, tenta une entreprise de ce genre en 1837, après en avoir émis l'dée dès 1818. Mais, ajoute l'auteur, « l'entreprise de M. Mazel ne s'est pas développée. »

BANQUE DE FRANCE. 1852-1860.

Revenons actuellement à la Banque de France.

On se rappelle que, dans le courant de 1850 ou les premiers mois de 1851, les affaires commerciales avaient une tendance sensible à reprendre; les craintes suscitées par l'imprévu de 1852 (époque de la réélection constitutionnelle du Président de la République) avaient influé sur les esprits d'une manière d'autant plus marquée que la situation se tendait par suite de graves mésintelligences survenues entre les deux grands pouvoirs de l'État, sans contre-poids prévu pour les équilibrer. Le coup d'État du 2 décembre, en tranchant la question (1), fit disparaître cette cause de trouble et d'anxiété, et les transactions, aussitôt l'ordre matériel rétabli, reprirent, comme par enchantement, avec un élan d'autant plus grand que, depuis longtemps, elles étaient à peu près suspendues. Nous avons vu combien le nouveau pouvoir chercha à les développer par des encouragements des plus directs donnés aux institutions de crédit. Malheureusement, en matière de commerce ou d'industrie, encouragements ou prohibitions du gouvernement, sont toujours malencontreux; tout compte fait, la sécurité est tout ce qu'ils demandent. *Noli me tangere*, telle pourrait être leur devise. La suite de ce qui nous reste à dire fournira plus d'une preuve à l'appui de ce principe.

1853. Quoiqu'il en soit, les affaires, encore une fois, reprirent de la manière la plus extraordinaire, et les chiffres antérieurs à 1848 ne tardèrent pas à être dépassés en presque toutes choses. Ainsi la somme totale des effets escomptés au commerce à Paris, qui, en 1846 et 1847, avait atteint 1,191 et 1,330 millions, après être tombée à 257 millions en 1849, revient à 1,157 millions dès 1853, et dépassa largement 2 milliards en 1857. Les opérations totales de l'établissement central de Paris (déduction faite des opérations avec le Trésor), qui, pour 1846 et 1847, nous fournit respectivement les sommes de 1,294 et 1,369 millions, tombent en 1848 à 807 millions, en 1849 à 436, puis reprennent et montent en 1855, 1856 et 1857, aux chiffres respectifs de 1,913, 2,452 et 2,331 millions. Ce mouvement de reprise fortement accentué n'est pas spécial à Paris; toute la France y prend part. Ainsi les banques départementales et les comptoirs de la Banque de France avaient cumulativement escompté au public en 1846 pour 1,200 millions, et en 1847 pour 1,330; en 1848 et 1849, ces chiffres tombent à 951, puis 768 millions; en 1855, ils se relèvent à 2,590 millions, et

(1) Voir la note de la p. 262 (août 1874).

en 1857 ils atteignent 3,497 millions. Les opérations totales de l'année nous fournissent pour 1846, 1847, 1848, 1849, 1855 et 1857 les chiffres respectifs de 1,216, 1,343, 960, 780, 2,746 et 3,616 millions. Il faut dire, au sujet des succursales, que la fusion des banques départementales, au milieu des inconvénients sérieux qu'elle a engendrés, a eu cet avantage de faire cesser un antagonisme résultant de situations fort mal définies, presque équivoques et de faciliter un développement réel dans les transactions entre département (1). Un accord, à l'état libre, eût produit, avec la multiplicité des banques, un effet à peu près identique, nous en sommes convaincus; cependant nous devons constater les résultats acquis sous l'empire de l'unité de banques.

On peut donc conclure de ce qui précède, sans s'occuper de la question de liberté ou de réglementation des banques de circulation, une augmentation prononcée des opérations de crédit causée partie par la simplification dont nous venons de parler, partie par la vive reprise industrielle et commerciale depuis le changement survenu dans les institutions politiques de la France.

1853-54. — L'exubérance des affaires amena, à la fin de 1853 et au commencement de 1854, un certain engorgement de valeurs de

(1) Ce développement se trahit d'une manière sensible par l'importance des produits nets de la Banque (déduction faite des arrérages des rentes possédées par elle). En voici la proportion par année de 1848 à 1873 :

Années.	Paris. 0/0	Succ. 0/0	Années.	Paris. 0/0	Succ. 0/0
1849......	54	46	1862......	59	41
1850......	60	40	1863......	57	43
1851.. ...	66	34	1864......	53	47
1852......	73	27	1865......	51	49
1853......	56	44	1866......	56	44
1854......	47	53	1867......	53	47
1855......	39	61	1868......	59	41
1856......	45	55	1869......	56	44
1857......	38	62	1870......	54	46
1858......	48	52	1871......	85	15
1859......	48	52	1872......	65	35
1860......	44	56	1873......	63	37
1861,.....	44	56			

Nous avons supprimé l'année 1848 comme viciant le tableau par son caractère exceptionnel. On remarquera également que 1871 sort de la règle, qui reprend une partie de ses droits en 1872.

papier ; pour le combattre, la Banque de France porte son escompte à 5 0/0 et réduit (17 octobre 1853) le nombre de jours des avances sur valeurs mobilières ; son encaisse (Paris et succursales), de 623 millions en octobre 1851, était tombé à 281 en février 1854 ; par contre le portefeuille (toujours Paris et succursales) de 94 millions (octobre 1851) avait atteint 411 (février 1854). On comprend, à la seule inspection de ces chiffres, la cause de la décision de la Banque relativement au taux d'escompte des effets de commerce (3 0/0, le 3 mars 1852 ; — 5 0/0, le 20 janvier 1854).

C'est à cette époque que la Banque de France renonça au système de la fixité du taux de l'escompte. Félicitons-la de cette résolution dont elle s'est applaudie, avec juste raison, dans bon nombre des rapports annuels lus, depuis cette époque, en assemblée générale d'actionnaires. Cela prouve que les opérations de banque, aussi bien que les autres branches de commerce, sont susceptibles de progrès et devraient rendre la Banque de France plus réservée dans les éloges de sagesse et les affirmations de perfection qu'elle n'a jamais cessé de s'attribuer aussi bien la veille que le lendemain des réformes de cette nature.

Le moyen employé par la Banque, la hausse du taux de l'escompte, lui suffit pour le moment et l'encaisse se rapprochant de 500 millions (498 en septembre) elle put revenir, dès le mois de mai, au taux de 4 0/0.

1855-56. — En 1855, la guerre de Crimée, nécessitant la négociation d'emprunts considérables (ils atteignirent 1,538 millions en capital effectif) raréfia les capitaux disponibles déjà fort sollicités par l'industrie et le commerce, et obligea la Banque à porter à 5, puis à 6 le taux de l'escompte des effets de commerce, et, ce qui fut plus grave, à abaisser à 75 jours la limite maximum de durée des effets admis (1).

Ces mesures, et une autre dont nous nous occuperons tout à l'heure, prises en octobre 1855, se justifiaient par la diminution de l'encaisse de la Banque retombé à 232 millions (même 211 en novembre), et l'augmentation parallèle de son portefeuille qui, de 242 millions (septembre 1854), était arrivé à 480 en octobre 1855. Ces dispositions restrictives, en partie motivées par les fautes

(1) Depuis 1818, cette limite avait été constamment maintenue à 90 jours ; même en 1848, on ne l'avait pas modifiée ; il est vrai que, à cette dernière époque, c'était par élimination que l'on procédait, quelque bonnes, d'ailleurs, que fussent les signatures du présentateur et des endosseurs, tandis que, une fois la tourmente politique passée, on ne refusa plus qu'en raison de la qualité médiocre des signatures.

commises depuis quelques années par le gouvernement, à raison de sa participation trop grande au mouvement des affaires, conjurèrent momentanément les difficultés de la position, et la Banque de France put faire redescendre de 1 0/0, en mars 1856, le taux de l'escompte, après avoir remonté le 14 février à 90 jours la durée maximum des effets admis. Mais cette amélioration toute superficielle devait peu durer.

1856. — L'encaisse redescendait, en effet, en novembre suivant à 164 millions ; le portefeuille, au contraire, touchait presque cette fois à 520 millions. C'est que la crise n'avait pas disparu ; assoupie un instant, elle reprenait, demandant pour être vaincue des armes d'une autre trempe que celles dont nous venons de parler.

Si, en effet, on se reporte au point de départ de ces difficultés et à la cause qui les avait occasionnées, on trouve des emprunts de 1,538 millions en tout pour soutenir une guerre lointaine et motivant, en conséquence, une exportation de numéraire considérable. Pour se rendre compte, par les faits, de l'étendue de ces exportations de numéraire, on n'a qu'à réfléchir que ce qui les motive le plus, c'est la solde de troupes de terre et de mer. Ce n'est pas la seule cause d'exportation de métaux précieux dans cette occurrence; l'approvisionnement, une partie des dépenses du matériel, aboutissent au même résultat; mais c'est la cause la plus énergique, la plus efficace. Or les budgets définitifs de 1854, 1855 et 1856, budgets de guerre comme on sait, contiennent, réunis, pour la solde des troupes de terre et de mer une somme de 1,092 millions, et le budget de prévision de 1854, qui avait été établi sur le pied de paix, ne portait pour la solde (ministères de la guerre et de la marine) que 185 millions, soit, pour trois ans, 555 millions. Le fait de guerre a donc accru la solde payée aux troupes de 537 millions; mais comme une partie de la solde sur le pied de paix a dû également sortir de France avec les troupes qui la recevaient, on peut augurer une sortie totale de 750 millions, rien que pour la solde. Nous ne serons pas taxés d'une bien grande exagération, pensons-nous, en supposant, avec les autres motifs d'expatriation des métaux précieux, une exportation totale de 1 milliard, soit le tiers de la masse du numéraire supposé exister en France. Certes, il a dû y avoir une partie de ce numéraire qui a fait, comme on dit, la navette, revenant pour repartir ; mais en raison de la distance, cette quantité n'a pas dû monter bien haut, et on peut toujours admettre un appauvrissement du stock métallique de la France d'au moins 800 millions.

Dans cette situation, le vrai remède que la Banque de France pouvait appliquer n'était pas tant la hausse de l'escompte ou l'abais-

sement de durée des effets admis que le repatriement, par voie de rachat, du numéraire sorti. Disons-le à son éloge, la Banque de France le comprit rapidement et fit tous les sacrifices nécessaires pour remplir cette condition de son privilége, cette clause tacite de son contrat avec la nation. Dès 1855, elle acheta 254 millions 1/2 de numéraire qu'elle paya, prime et transport 3,920,000 fr., soit 1 1/2 0/0. Cela ne suffisant pas pour empêcher le retour de la crise en 1856, comme on a vu plus haut, elle ne se contenta pas de porter son escompte à 6 0/0, de faire descendre à soixante jours la limite de durée des effets admis, ou mieux de réduire, durée et somme, les avances sur effets publics ou autres valeurs mobilières, elle acheta de nouveau du numéraire sur une échelle importante; elle fit venir de l'étranger 560 millions d'espèces monnayées moyennant un sacrifice total (prime, transport, etc.) de 7,294,500 fr., soit 1 1/3 0/0.

Ce qui la détermina à prendre cette intelligente décision fut probablement le changement survenu, dès cette époque, dans le rapport entre son encaisse (actif liquide) et sa circulation cumulée avec ses comptes-courants (passif exigible à vue). D'octobre 1855 à fin 1857, le passif à vue fut presque constamment supérieur au triple de l'actif liquidé. Un moment, le rapport, au lieu de 3, monta à 4.6 (octobre 1856). En 1858 et années suivantes, il revient à la proportion usuelle de 1 à 3, tombant même, la plupart du temps, au-dessous (1).

---

(1) Nous croyons utile de donner ici le tableau des rapports mensuels de l'actif réalisé (en caisse) au passif exigible à vue (billets au porteur et à ordre, récépissés à vue et soldes créditeurs des comptes-courants des particuliers) de la Banque de France (Paris et succursales) depuis 1848.

La peine du lecteur s'en trouvera allégée.

Années.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	juill.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
1848...	...	...	2.8	4.0	4.2	3.1	3.0	2.6	2.2	2.1	2.1	2.0
1849...	1.9	1.9	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3
1750...	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3
1851...	1.3	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2
1852...	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.5	1.6
1853...	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1.7	1.8	1.8	2.2	2.5	2.5
1854...	2.6	2.7	2.6	2.2	1.9	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.8	1.9
1855...	2.2	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	2.6	2.2	2.8	3.5	3.7	3.1
1856...	3.7	3.6	3.5	2.8	2.9	2.7	3.6	3.3	3.1	4.6	4.4	3.6
1857...	4.0	3.7	3.2	3.1	3.1	2.5	2.9	3.1	2.9	3.4	3.8	2.9
1858...	3.0	2.7	2.1	1.9	1.7	1.5	1.5	1.5	1.4	1.6	1.6	1.6
1859...	1.8	1.9	1.7	1.6	2.0	1.8	1.8	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5
1860...	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.9	2.1	2.2	2.2
1861...	2.8	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4	2.4	2.3	3.0	3.1	2.6

L'équilibre se rétablit par la force des choses, en même temps que par l'influence favorable du remède dont nous avons parlé en dernier lieu.

Mais revenons à 1856. La guerre de Crimée ne fut pas seule à avoir une influence fâcheuse sur le rapport entre notre stock métallique et les besoins de la circulation monétaire. Les mauvaises récoltes contribuèrent également à activer l'exportation des métaux précieux. A ce dernier sujet, rappelons que les importations de grains et farines (exportations déduites), qui, de 1853 à 1855, varièrent de 3 à 5 millions d'hectolitres, atteignirent près de 9 millions en 1856; en même temps le prix moyen de l'hectolitre, qui dépassait à peine 14 fr. (soit 11 fr. le quintal) en 1850 et 1851, atteignit 30 fr. 75 (24 fr. 60 le quintal) en 1856; nous avons dit le prix moyen annuel; le maximum du cours lui fut donc encore supérieur.

Pendant que l'exportation du numéraire causait à la Banque de France et au pays les embarras que nous venons d'esquisser, ces embarras se trouvaient aggravés par deux causes qui imposaient au numéraire restant une surcharge bien inopportune : les grands travaux publics, encouragés, poussés même par le pouvoir avec une certaine précipitation et sur la majeure partie du territoire, et la cherté croissante de tous objets de consommation générale; ce qui exigeait, pour les petits échanges de détail, plus de numéraire que pour les années précédentes.

1857. — En 1857, comme en 1855 et 1856, le premier semestre fut plus favorable que le second aux opérations commerciales et industrielles. La durée maximum des effets admis était revenue, le 27 février, à quatre-vingt-dix jours, pour ne plus redescendre, depuis cette date, au-dessous de cette limite; la Banque de France était mise en possession, comme nous n'allons pas tarder à le voir, d'un moyen plus directement efficace contre les affaires susceptibles d'aggraver ou de continuer les embarras monétaires.

Annés.	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1862...	3.1	2.6	2.6	2.5	2.4	2.2	2.5	2.5	2.2	2.7	3.4	2.8
1863...	3.8	3.4	2.7	2.5	2.5	2.5	3.2	3.2	3.1	3.6	4.7	4.2
1864...	5.8	5.1	5.1	4.1	3.9	2.9	3.5	3.4	3.2	3.5	3.2	2.5
1865...	3.0	2.9	2.3	2.2	2.1	2.0	2.2	2.2	2.1	2.5	2.5	2.4
1866...	2.9	2.7	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0	1.8	1.7	1.8	1.9	1.8
1867...	1.9	1.8	1.7	1.6	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.6	1.7	1.5
1868...	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
1869...	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
1870...	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	2.1	2.7	»	»	»
1871...	»	»	»	»	»	5.0	3.9	3.7	3.9	3.1	4.1	4.0
1872...	4.3	4.3	4.0	3.8	3.6	3.5	3.6	3.9	3.4	3.5	3.6	3.6
1873...	3.9	3.8	3.8	3.7	3.7	3.9	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	4.1
1874...	4.1	3.4	2.9	2.7	2.5	»	»	»	»	»	»	»

Mais 1857, au lieu d'être, après deux exercices si laborieux, une année de répit, vit se former et se développer l'une des crises les plus graves peut-être que le monde commercial ait eu à subir depuis le commencement du siècle. Avant d'en parler, occupons-nous des réformes administratives dont la Banque de France fut alors l'objet, réformes qui, en bien ou en mal, ont eu et auront, dans le présent et dans l'avenir, l'influence la plus directe sur le développement de la richesse publique en France.

On se rappelle que, en vertu du second paragraphe de l'art. 1er de la loi du 30 juin 1840, portant prorogation du privilége de la Banque de France, ce privilége pouvait être modifié ou même prendre fin le 31 décembre 1855, s'il en était ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderaient cette date. On se rappelle également que le décret du 3 mars 1852 avait abrogé ce paragraphe. Conséquemment, le privilége de la Banque de France était valable jusqu'au 31 décembre 1867. Nous sommes en 1857; il n'y avait donc pas urgence à s'engager pour une nouvelle prorogation; en 1840, le privilége n'avait plus que trois ans de durée lorsqu'on rendit la loi de prorogation. Tout concourait à ne mettre en cette affaire aucune précipitation. Il est probable que la Banque, désireuse de voir se prolonger sa vie artificielle (nous parlons ainsi en raison des principes de liberté économique qui protestent énergiquement contre les monopoles et priviléges ne résultant pas de la nature des choses), il est probable, disons-nous, que la Banque de France, désireuse de voir se prolonger sa vie artificielle, va proposer à l'Etat, au profit du pays, une indemnité sinon équivalente au bénéfice prélevé par elle sur le pays, au détriment de ses intérêts généraux, au moins s'en rapprochant. C'est ainsi que la Banque d'Angleterre paye à l'Etat, « en considération du privilége exclusif des opérations de banque et de l'exemption de droits de timbre que lui accorde le présent acte (celui de 1844), pendant la durée du privilége et de l'exemption précités une somme annuelle de 180,000 livres sterling (4,500,000, francs). » Cette somme s'accroît même avec le chiffre des rentes possédées par la Banque au delà de 3 millions sterling (75 millions de francs).

C'est ce que nous allons voir.

Le 9 mai 1857, le gouvernement dépose un projet de loi sur la tribune du Corps législatif, l'appuyant d'un volumineux exposé des motifs. Ce projet est l'objet d'un rapport de M. Devinck, déposé le 26 du même mois; le 28, ce projet, après diverses modifications, est approuvé par 225 voix contre 18. Promulgué, il est devenu la loi du 9 juin 1857.

Or, que contient cette loi?

1° Prorogation pour trente nouvelles années du privilége de la Banque de France, expirant, nous l'avons déjà dit, le 31 décembre 1867.

La Commission du Corps législatif, il faut lui rendre cette justice, voulait que le privilége pût être modifié le 31 décembre 1877, s'il en était ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions qui précéderaient cette époque. C'était une heureuse réminiscence de l'art. 1er de la loi de 1840. Le gouvernement, sous le pseudonyme du commissaire, rejeta cet amendement.

M. Max. Königwaster trouva la prorogation à la fois prématurée et trop longue; peine perdue! Le gouvernement répondit des aspirations de progrès de la Banque; d'ailleurs, n'est-il pas là pour la contraindre, si elle est trop timide à entrer dans cette voie? On le verra bien plus tard, quand il s'agira d'émettre des billets de 50 francs et de créer des succursales dans les départements qui n'en ont pas.

Continuons : 2° Le capital est doublé par l'émission à 1,100 francs (dont 100 francs applicables à la réserve) de 91,250 nouvelles actions. Très-bien; la Banque, ayant un capital plus considérable, offrira une plus grande garantie. Cet article est bon, car il est conforme à la logique des choses. Le capital de garantie de 1848 est insuffisant en 1857, alors que les opérations ont presque quintuplé. Doublé, il est peut-être encore trop faible. Au moins si ce capital est facilement disponible, ce sera une condition de solidité que nous ne pouvons qu'approuver (1).

Allons plus loin : 3° Sur le produit de cet accroissement de ressources, 100 millions seront versés, dans le courant de 1857, au Trésor public, qui remettra, par contre, des rentes 3 0/0 au prix moyen du mois précédant chaque versement, sans pouvoir être au-dessous de 75 francs. Ces 100 millions seront portés en atténuation des découverts du Trésor. La dette flottante pourra ainsi tomber au-dessous de 800 millions.

Là, tranchons le mot, est toute l'économie du projet. Emettre 4 millions de 3 0/0 sans peser sur le marché de la rente, le faire à 75 francs, c'est-à-dire au plus haut cours fait sous le second empire, l'année 1852 prise à part, trouver 100 millions de ressources tout en soutenant le cours de la rente, c'est l'idéal de l'administration

(1) Remarquons que ce doublement du capital social de la Banque de France se fit par décision supérieure sans consulter les actionnaires. A quoi bon? Ils reçoivent de si beaux dividendes qu'il serait vraiment puéril de supposer un refus de leur part.

financière de cette époque. « Et c'est assurément, lisons-nous, dans l'exposé des motifs, l'emploi le plus *opportun* qui puisse en être fait. » Et c'est à cette fin que, dix ans à l'avance, on prolonge de trente ans le privilége de la Banque de France, *pour prendre fin le 31 décembre* 1897. Mieux qu'alors, nous commençons à connaître aujourd'hui les bénéfices de ce privilége. L'Angleterre s'est fait payer 4 millions et demi de francs par an pour un privilége d'une émission limitée à 15 millions de livres (750 millions de francs, soit 6/10 0/0) (1), avec faculté de retrait, à partir de 1855, dudit privilége dix ans après avertissement. Pour le prêt de 100 millions relaté plus haut et une recette de timbre de 1/2 0/00 de sa circulation moyenne (1 0/00 depuis le 25 août 1871), la Banque de France a le privilége d'émission illimitée jusqu'à la fin de ce siècle. En dehors de toute discussion sur les avantages ou les inconvénients des monopoles d'émission de billets, est-il possible de résoudre plus légèrement une question aussi importante?

Passons encore; tout n'est pas fini.

La Banque de France eut la faculté d'abaisser à 50 francs la moindre coupure de ses billets (2). Cette faculté, elle n'en usera qu'en 1864, au grand embarras du public, qui en demande à grands cris l'application, et encore sera-t-elle avare de ces nouvelles coupures,

(1) Si on considère que, en réalité, la circulation de le Banque d'Angleterre flotte aux alentours de 600 millions, c'est 3/4 et non 6/10 0/0 que la banque d'Angleterre paye à la nation pour l'exercice de son privilége.

(2) Nous croyons utile de reproduire ici, depuis l'époque où la Banque de France fournit dans ses rapports cette nature de renseignements, l'importance totale d'année en année de chaque coupure de billets de banque aux mains du public.

Coupures de francs.	Janv. 1862. mill.	Janv. 1863. mill.	Janv. 1864. mill.	Janv. 1865. mill.	Janv. 1866. mill.	Janv. 1867. mill.	Janv. 1868. mill.	Janv. 1869. mill.	Janv. 1870. mill.	Janv. 1871. mill.	Janv. 1872. mill.	Janv. 1873. mill.	Janv. 1874. mill.
1.000...	461.0	499.2	447.9	436.3	538.3	647.9	721.2	826.5	880.1	868.5	802.1	775.4	719.3
500...	91.6	94.5	91.3	92.5	107.5	115.8	126.0	139.5	145.3	183.6	212.0	213.7	[illegible]
200...	38.8	47.2	43.4	44.6	39.9	27.4	14.6	8.0	4.7	3.0	2.4	1.4	1.0
100...	191.9	194.0	217.9	204.6	250.3	275.5	314.4	366.5	397.6	569.6	710.0	806.0	[illegible]
50...	»	»	»	27.5	35.2	34.1	34.2	38.8	42.9	170.3	264.4	306.8	[illegible]
25...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	186.6	260.7	111.4	28.6
20...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32.1	201.8	536.8	623.5
5...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	106.6	93.6
Diverses	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.6	1.8	0.5	0.5	0.5	0.5	0.1
Total..	785.2	836.6	802.1	803.3	972 8	1102.3	1212.0	1381.3	1471.1	2014.3	2454.0	2858.6	2832.2

à l'émission desquelles elle répugne, comme elle l'a fait, depuis sa fondation, à toute coupure inférieure à 500 francs (1).

Continuons; nous avançons. Dix ans après la loi de 1857, le gouvernement, dit la loi, pourra exiger de la Banque de France qu'elle établisse une succursale dans les départements où il n'en existe pas. Les exigences du gouvernement, rassurons-nous, ont été fort modestes. La Banque, sans se presser aucunement, n'a établi de succursales que là où elle a rencontré ou cru rencontrer ses convenances; les difficultés de trouver un local comme l'entendait la Banque, ont même été fort souvent l'unique cause (le croirait-on!) qui empêchait l'ouverture, si ce n'est l'institution, d'une succursale, et cela pendant plusieurs années consécutives. En fait, le 9 juin 1867, 25 départements étaient encore dépourvus de succursales.

Une loi récente (du 12 février 1873) vient de mettre un terme à cette situation, aussi fâcheuse pour les intérêts du pays que pour l'autorité de la loi, en décidant que, sur les 25 (2) succursales à instituer pour rentrer dans l'esprit de la loi de 1857, 11 devraient fonctionner d'ici au 1er janvier 1875, 7 autres avant le 1er janvier 1876, le restant au plus tard le 1er janvier 1877. Les décrets d'autorisation devront tous être rendus avant le 1er juillet 1874 (3).

Ce qui nous reste à mentionner de la loi du 9 juin 1857 a, fort heureusement, un tout autre caractère que ce qui vient de motiver nos critiques successives; nous passerons légèrement sur l'article qui permet à la Banque de prêter sur obligations du Crédit foncier de France; mais l'article 8 de la loi, qui autorise la Banque de France à élever au-dessus de 6 0/0 le taux de ses escomptes et l'intérêt de ses avances (4), nous trouvera franchement disposé à une

---

(1) C'est ainsi qu'elle retire, en ce moment, non-seulement les billets de 5 fr. (elle n'a jamais émis ceux de 10), mais encore ceux de 20 fr.

(2) Ce chiffre de 25 succursales à ouvrir en 1873, n'a aucun rapport avec les 25 départements où aucune création de succursale n'avait été décidée en juin 1867. C'est un hasard que les deux chiffres soient identiques.

(3) Hélas! le 1er juillet 1874 est passé et aujourd'hui (5 septembre 1874) il reste encore huit départements (Ariége, Basses-Alpes, Corrèze Hautes-Alpes, Landes, Lozère, Seine-et-Marne et Vendée) n'ayant pas de succursale, nous ne dirons pas ouverte, mais instituée. Voilà comment le gouvernement se portant fort des aspirations de progrès de la Banque, est là pour la contraindre à exécuter même la simple lettre de ses engagements.

(4) Cette faculté, dans l'esprit de la loi, a pour objet de permettre à la

approbation sans réserve. Il est certain que laisser la loi du 13 septembre 1807 debout à côté de cet article est une anomalie des plus extraordinaires, que la pratique n'a pas longtemps attendu à mettre en relief. Malgré la réponse, tout au moins assez singulière, de M. Baroche (1), le président de ce Conseil d'Etat rétrograde qui trouvait le Corps législatif trop libéral en matière de crédit, malgré l'interprétation jésuitique qu'une commission jointe à l'intérêt ne hausse pas le taux de cet intérêt, la difficulté reste intacte, le désaccord entre la loi et les nécessités reconnues est patent, si bien qu'en finissant son discours, M. Baroche éprouvait le besoin d'affirmer « que le Gouvernement s'occupe de la question, et qu'elle ne restera pas longtemps sans être résolue. » Cette promesse, datée, ne l'oublions pas, de 1857, n'a jamais, comme bien d'autres faites sous le même régime, été réalisée.

Les bénéfices résultant de cette surélévation des taux d'escompte et d'avances au-dessus du chiffre de 6 0/0 seront toujours la propriété de la Banque de France, qui devra seulement s'astreindre à ne pas les répartir et à en former une réserve additionnelle au capital social.

Cette réserve spéciale monte actuellement à près de 8 millions, dus aux exercices suivants :

1857	1.510.527
1861	805.976
1863	523.731
1864	4.204.541
1870	8.914
1871	399.416
1872	200.587
1873	255.835
Total	7.909.528

Cette loi, dont on ne saurait qualifier trop sévèrement les principaux articles, proposée, discutée et votée en moins d'un mois, était promulguée depuis deux jours à peine, que le comte d'Ar-

Banque de ne par recourir au funeste moyen de la réduction de durée maximum des effets admis, sans cependant interdire à la Banque dans les moments vraiment critiques l'usage de cette arme.

(1) « Qu'adviendra-t-il enfin, en dehors de la Banque, tant que la loi « de 1807 ne sera pas modifiée? La réponse est simple. Tant qu'une loi « n'est pas modifiée, elle doit être respectée et obéie; la loi de 1807 « devra continuer de recevoir son exécution. » Séance du Corps législatif du 28 mai 1857 (*Monit. univ.* du 30).

gout se retirait, remplacé par le comte Ch. de Germiny, gouverneur du Crédit foncier de France. Le comte d'Argout fut secondé, n'omettons pas de le dire, par deux intelligences d'élite, quoique d'ordre différent : Jules Gautier, esprit fin et pratique, qui fut plus ami de la liberté des banques que sa position de sous-gouverneur ne semblait le comporter, et Charles Vernes, praticien consommé, qui, dans l'administration de la Banque, surtout dans la manière de composer le portefeuille, c'est-à-dire dans l'examen de la valeur des signatures des effets de commerce, apporta une sagacité qui mérite de devenir proverbiale.

Avant de nous occuper de la crise de 1857, résumons en quelques mots les rapports de la Banque de France avec le Trésor de 1851 à 1871.

On se rappelle que, par un dernier traité en date du 3 mars 1852, le Trésor empruntait à la Banque, au taux maximum de 4 0/0, réduit en 1857 à 3 0/0, 75 millions garantis par un dépôt de rentes, et les lui remboursait sur le pied de 5 millions par an, le 1er juillet de chaque année, à partir du 1er juillet 1853, date de la première échéance.

En dehors de cette opération, des escomptes extraordinaires de bons du Trésor furent consentis par la Banque, en faveur de l'État, à plusieurs reprises, et pour des sommes de diverses importances. Ainsi, en février 1854, le Trésor se fait escompter 30 millions, qu'il rembourse en juin de la même année. En novembre 1854, nouveau crédit de 30 millions remboursé en janvier 1855. Une avance de 40 millions, consentie en juillet 1855, donne lieu à des renouvellements successifs jusqu'en mars 1857, date de la dernière échéance; en mai 1859, nouvelle avance, de 25 millions, cette fois, remboursée en janvier suivant; enfin, en février 1861, une autre avance de 25 millions est faite, mais pour trois mois seulement, et remboursée à l'expiration de cette période.

Quant au prêt fixe de 75 millions, nous voyons le Trésor rembourser régulièrement à la Banque, jusqu'en 1862, les 5 millions annuels convenus par le traité de 1852. En 1862 il ne doit plus de ce chef que 30 millions. Mais, en juillet de cette même année, le débit du Trésor, comme avance, au lieu de tomber à 25 millions, remonte à 60, chiffre auquel il s'est maintenu depuis sans interruption, comme sans variation. Pourquoi? C'est ce que nous apprendrait une convention du 10 juin 1857, si son texte avait été publié. Malheureusement, ni les rapports annuels de la Banque de France, ni les recueils des dispositions législatives qui la régissent, ni le *Bulletin des lois*, ni le *Moniteur universel* (le journal officiel d'alors), ni enfin les documents officiels émanant du ministère des

finances, n'ont publié le texte de cette convention, et nous sommes contraints de signaler la dette de 60 millions sans en connaître les conditions de remboursement (1). Nous reviendrons en 1870-71 sur les rapports de la Banque de France avec le Trésor.

Nous l'avons dit, la crise de 1851 fut l'une des plus graves, commercialement parlant, dont le XIXe siècle ait été le témoin jusqu'alors. C'est en Amérique, aux États-Unis, que le fléau commença à sévir. Nous ne croyons pouvoir mieux en faire connaître les effets dans cette partie du monde qu'en empruntant le tableau à l'auteur d'un des plus attrayants ouvrages sur la matière que nous traitons (2).

« En 1856, l'Union avait déjà construit 24,000 milles (38,400 kil.) de chemins de fer et 50,000 milles (80,000 kil.) de télégraphes, trois fois autant que l'Angleterre et six fois autant que la France. Le tonnage de sa marine marchande avait à peu près atteint celui de la Grande-Bretagne. Le Congrès avait concédé, dans la seule année 1856, 40 millions d'acres (16 millions d'hectares), c'est-à-dire un territoire grand comme le tiers de la France. Le mouvement dans les ports et sur les chemins de fer s'était accru d'un tiers. Le nombre des banques, de 700, en 1846, s'était élevé, en 1856, à 1416, avec un capital de 376 millions de dollars (1,880 millons de francs). La dette de l'État avait été réduite à la somme insignifiante de 35 millions de dollars (175 millions de francs), et le produit des impôts laissait un excédant disponible. Ainsi, tandis que les nations européennes dévoraient une partie de leurs épargnes en armements énormes ou sur les champs de bataille, l'heureuse Amérique, jouissant d'une paix profonde, consacrait les siennes à féconder toutes les branches de l'activité nationale, l'agriculture et l'industrie, le commerce et la navigation. »

---

(1) Nous trouvons cependant, dans la *Table analytique des dispositions législatives qui régissent la Banque de France*, l'analyse suivante, dont le texte manque au recueil officiel en tête duquel est cette table : « *Art.* 2. Les avances à faire au Trésor par la Banque pourront s'élever à 80 millions. Elles seront réduites à 60 millions par les remboursements annuels résultant du traité du 3 mars 1852. Elles seront garanties par des bons du Trésor renouvelables de trois en trois mois. — *Art.* 3 *et* 4. Le montant de ces avances se compensera avec le montant du crédit du compte courant du Trésor. Les intérêts, dont le taux maximum ne pourra pas dépasser 3 p. 100, ne porteront que sur le solde réellement débiteur. » On voit que cette analyse ne dit rien des conditions de remboursement.

(2) *Le Marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, par Émile de Laveleye. Paris, 1865.

Comment, de cet état prospère, les État-Unis passèrent-ils à la crise redoutable qui nous occupe? le même auteur va nous l'apprendre :

« Ce qui prépara la crise aux États-Unis, ce fut l'emploi exagéré du crédit, et notamment les avances énormes faites par les banques, *au moyen de leurs dépôts*, aux entreprises industrielles, aux chemins de fer surtout; mais ce qui détermina l'explosion, ce furent les perturbations du commerce extérieur... En 1856, le blé avait été cher en Europe et l'Union avait payé ses créanciers avec ses exportations de céréales. En 1857, une bonne récolte dispensa l'ancien monde de se faire nourrir par le nouveau, et celui-ci se trouva dans l'embarras quand il lui fallut solder ses importations. Des remises en or étaient le seul moyen de rétablir la balance. Le mal n'était pas encore très-grand, seulement il en résulta une certaine inquiétude. Or, toute défiance restreint le crédit, qui n'est que la confiance. L'argent et le crédit se raréfiant ensemble, les moyens d'échange devinrent insuffisants. Les prix baissèrent, d'abord ceux des marchandises, puis ceux de toutes les valeurs. Les déposants commencèrent à retirer quelque argent des banques. Ce fut l'origine de la débâcle. »

C'est le 22 août qu'une première suspension vint donner l'éveil.

« Au commencement de septembre, il y eut une éclaircie : on espéra que la crise s'arrêterait. Les banques en profitèrent pour restreindre peu à peu leurs escomptes afin de se mettre à couvert; mais ces mesures de prudence augmentèrent les alarmes. En quelques semaines, toutes les valeurs, même les meilleures, baissèrent de 30 à 50 p. 100. Le *Central-America*, steamer chargé d'or californien sur lequel on comptait pour rendre quelque facilité à la circulation embarrassée, fit naufrage, et ce fut dès lors un sauve qui peut général. A la fin de septembre, les banques de Maryland et Pensylvanie suspendirent, entraînant avec elles cent-neuf maisons des plus importantes de Baltimore, de Boston et de Philadelphie. Au 3 septembre, 175 banques avaient arrêté le remboursement de dépôt. L'escompte était à 30 ou 40 p. 100. Les fabriques commençaient à se fermer, et les ouvriers étaient renvoyés en foule. Les banques de New-York avaient même un encaisse de 13 millions de dollars (65 millions de francs), et elles tenaient bravement tête à l'orage, restreignant chaque jour leurs avances et retirant leurs billets. Dans les premiers jours d'octobre elles parviennent à faire rentrer ainsi des billets et du numéraire, mais en diminuant leurs avances, et ces restrictions élevaient de plus en plus le taux de l'intérêt : il monta à 60 et 70 p. 100, ou plutôt tout crédit était mort, tont échange suspendu. Les commerçants, poussés au désespoir, et rendant les banques responsables de l'ex-

trémité où ils étaient réduits, organisèrent un *run* (1), sur celles qui se tenaient encore debout. Le 13 octobre fut un jour terrible : on assista alors aux émeutes du monde financier, à la prise d'assaut des bastilles du capital. Les banques payèrent pendant quelques heures à bureau ouvert; le soir, cependant, sur les trente-trois qui restaient, trente-deux suspendirent aussi. Dans tout l'État, puis dans tout le Nord, enfin dans l'Union entière, tout s'écroula comme sous le coup irrésistible d'une trombe. Presque aucun établissement, aucune maison ne resta debout. Tout payement en argent avait cessé, toute remise était impossible; nul ne pouvait plus ni vendre, ni obtenir de crédit. Il n'y avait plus ni prêteurs, ni acheteurs. Quand on fit le relevé des désastres, on trouva que, au Canada et dans l'Union, il y avait eu 5,123 faillites, avec un passif de 299 millions de dollars, plus de 1 milliard et demi de francs, dont la moitié environ était définitivement perdue. Chose inouïe, à l'exemple des banques, quatorze grandes compagnies de chemins de fer, écrasées par leur dette flottante, suspendirent aussi avec un passif de 189 millions de dollars (945 millions de francs). Le contre-coup des catastrophes de New-York se fit sentir jusqu'aux bords du Pacifique. En Californie, les banques furent de même décimées par un *run* (1) tout spontané ; cependant, *après avoir fermé leurs portes pendant quelques jours, elles reprirent leurs payements.* Dans le reste de l'Union, si la crise fut exceptionnelle par sa généralité, sa soudaineté et son intensité, *elle ne fut pas, du moins de longue durée.* La baisse extrême des meileures valeurs et la fabuleuse élévation de l'escompte (60 0/0) attirèrent l'attention des spéculateurs européens. Les ordres d'achats arrivèrent, et, par suite, les remises en métal. L'or afflua si rapidement que, déjà, au commencement de décembre, la réserve des Banques de New-York s'éleva à 26 millions de dollars (130 millions de francs), *et qu'elle purent reprendre leurs payements en espèces. Au 1er janvier toutes les banques de l'Union en avaient fait autant, sauf celles de Pensylvanie, à qui on accorda un délai jusqu'au 1er avril* (2). »

L'Allemagne du Nord, et surtout l'Angleterre, ressentirent principalement les douloureux contre-coups de cette crise; la France fut relativement bien moins éprouvée. La Banque de France usa avec une intelligence que nous nous plaisons à reconnaître, de la faculté qu'on lui avait donnée depuis peu de temps, de porter le taux de

---

(1) *Irruption.* Irruption des créanciers d'une banque, sur l'institution débitrice, à qui arrivera le plus tôt pour être remboursé.

(2) Nous avons cru devoir reproduire *in extenso* cette description d'une des crises les plus intenses qu'ait subie l'Union américaine, d'abord parce qu'elle s'est vivement fait sentir sur tout le continent européen ; ensuite parce que la description que nous en donnons est fort bien faite, enfin

ses escomptes au-dessus de 6 0/0, faculté dont sa sœur aînée, la Banque d'Angleterre usa dès 1847, la loi ne le lui défendant pas.

L'Angleterre avait de puissantes raisons pour être plus influencée que tout autre pays de la crise américaine; elle avait placé, nous assure M. de Laveleye, environ 2 milliards de francs dans les valeurs de l'Union, et ses envois de marchandises dépassaient un demi-milliard. Ce dernier point était le plus grave, car elle avait droit de compter sur cette rentrée, et un retard inopiné devait rendre la situation des Banques anglaises fort critique. Le 27 octobre, une première faillite importante se produisait; les huit premiers jours de novembre les faillites abondèrent; le 9, la Western-bank, à Edimbourg (l'Écosse est renommée pour la solidité de ses banques) succombait, et cette chute produisit une impression des plus vives. Aussi la panique se déclara-t-elle, et le 12, la Banque d'Angleterre, comme cela avait déjà eu lieu en 1847, dut demander l'autorisation de suspendre les clauses limitatives de l'acte de 1844, ce qu'elle obtint facilement (1).

---

que, émanant d'un des plus intelligents adversaires de la liberté des banques d'émission, elle arrive cependant forcément à prouver : 1° que les suspensions momentanées des banques sont des malheurs impossibles à éviter, en temps de crises sérieuses en général, même dans les pays où, comme la France, l'unité des banques est en faveur; 2° que dans les pays où la liberté des banques est le principe dominant, le retour à l'état normal se fait au moins aussi rapidement si ce n'est plus, que dans ceux où elles sont le plus sévèrement réglementées, et qu'alors, l'absence de liberté n'empêchant pas le mal, n'en diminuant, pour le moins, ni l'intensité ni la durée, mieux vaut un régime qui laisse à l'individu son initiative, ayant, en tout cas, la responsabilité, qu'un autre où on lui mesure, par prudence, l'air respirable, celui qui fait un pays aussi riche et prospère, que M. De Laveleye nous a éloquemment montré les États-Unis au commencement de l'année 1857.

(1) L'acte de 1844 stipule (nous n'entrons pas dans les détails) que la Banque d'Angleterre ne pourra émettre plus de billets que la somme cumulée de la dette fixe de l'Etat (275 millions 1/2 de francs), des consolidés à elle appartenant (74 millions 1/2 de francs de 1844 à 1855, 88 1/2 à 89 de 1856 à 1861, 91 de 1862 à 1865, et 100 de 1866 à ce jour), et de son encaisse métallique. Cet acte tant vanté avait pour objet de permettre à la Banque d'Angleterre de résister aux crises, si ce n'est de les prévenir. Trois fois déjà, le 25 octobre 1847, le 12 novembre 1857 et le 11 mai 1866, soit au moment décisif, le gouvernement a autorisé la Banque à dépasser les *sages* limites posées en 1844. Que dirait-on d'une

Elle ne profita pas de cette faculté en 1847; mais, en 1857 elle y eut recours; il lui suffit, néanmoins, pour répondre aux besoins du moment, de dépasser de 30 millions de francs la limite fixée par l'acte de 1844 dans le chiffre de ses émissions de billets. Son taux d'escompte, le 10 novembre 1857, deux jours avant l'obtention de la suspension de l'acte de 1844, avait été porté à 10 0/0; en 1847 elle ne le fit monter qu'à 8 0/0.

A Hambourg, le taux d'escompte atteignit 9 0/0; il ne tarda pas à redescendre à 5. Cette place ressentit moins que Londres les effets de la crise, bien qu'elle en fût plus affectée que notre pays. On y compta 145 faillites avec un passif d'un demi-milliard. Cette crise continua à sévir dans le nord, et eut même des contre-coups jusque dans l'Amérique du Sud.

En France, la Banque, ainsi que nous l'avons dit plus haut, mit rapidement en usage l'instrument nouveau que lui mettait en main la loi de 1857, c'est-à-dire la hausse de l'escompte au-dessus de 6 0/0.

Dès le 13 octobre, elle le portait à 6 1/2 0/0; le 21 du même mois à 7 1/2, enfin, le 11 novembre, le lendemain du jour où la Banque d'Angleterre portait son taux à 10 0/0, elle établissait, à l'instar de ce qu'elle fit déjà en 1819, une échelle de trois taux, espacés de 1 0/0, en raison de la durée des échéances; elle continua ce mode jusqu'au 20 décembre (1), et rendit, par l'application de ce système, un service sérieux au public. Elle en rendit un autre non moins grand en préjugeant intelligemment à l'avance la portée de

---

armée admirablement formée, mais se dérobant au moment de se montrer? Telle est, en peu de mots, l'organisation de la Banque de circulation, appelée à devenir unique en Angleterre.

(1) Remarquons, en passant, toute l'inconséquence de notre législation en matière de limite légale du taux d'intérêt. La Banque de France, en portant son taux d'escompte à 10 0/0, obligeait la foule des banquiers-escompteurs à monter le leur à 11 et 12 0/0; or la loi de septembre 1807 pouvait les faire condamner comme usuriers lorsque la Banque, qui ne s'alimentait que de leur papier, ne devait qu'à la loi de juin 1857 de ne pas passer pour leur complice et d'être à l'abri des arrêts de la police correctionnelle. Nous savons qu'aucun jugement n'a été rendu à cette époque dans le sens de la loi de 1807; mais est-il bien moral, bien conforme à l'ordre public, que la loi ait deux poids et deux mesures. Ne serait-il pas d'un bon exemple d'en finir, une fois pour toutes, avec une loi aussi anti-économique que celle promulguée sous le premier empire, et de proclamer que le prêt à intérêt est un acte commercial qui doit être libre pour que les bénéfices en résultant soient légitimes.

la crise, et ne marchandant pas les remèdes dès l'origine. Le 21 décembre elle revint au taux unique de 6 0/0, et le 29 à 5 (1); on voit avec quelle rapidité le fléau cessait de sévir, sachant prendre à temps des mesures énergiques.

Malheureusement la crise finit trop tôt pour son importance, et les années qui suivirent se ressentirent d'une liquidation incomplète. Un marasme pire que le mal dont nous venons de décrire les phases douloureuses domina longtemps le marché. L'un des indices les plus sérieux de cette langueur est l'augmentation des comptes-courants particuliers à la Banque. Ainsi que l'a judicieusement fait remarquer M. Cl. Juglar, que nous aimons à citer : « Le maximum des comptes-courants s'observe dans les années qui suivent la liquidation, par suite du défaut d'emploi des capitaux qui ne sont pas demandés, et, à la veille des crises, souvent dans l'année même qui les précède, par suite de la crainte, de l'inquiétude qui empêchent les capitaux demandés de s'engager (2). » Or, les sommes déposées en comptes-courants à la Banque de France par les particuliers, qui n'avaient jusqu'alors dépassé 200 millions que deux fois, en 1854 et 1856, atteignirent 338 millions en 1857. Placée à égale distance de 1857 et de 1861, est-ce à la liquidation de 1857, ou à la crise à venir, qu'il faut attribuer cet important accroissement? Nous pencherions à croire que les deux causes y ont contribué.

1858-61. Le ralentissement des transactions, qui suivit l'année laborieuse dont nous venons de nous occuper, permit à la Banque de France de faire, durant plusieurs exercices consécutifs, une nature d'opérations plus du ressort d'un crédit mobilier que d'une institution de circulation. Elle y déploya d'abord une certaine habileté. Nous voulons parler de l'émission ou de l'écoulement d'obligations pour le compte des compagnies françaises de chemin de fer.

Voici le résumé, par année, des résultats acquis :

En 1858 elle commença à écouler, par l'entremise soit de l'établissement central, soit des succursales, 617,766 obligations à un prix moyen de 276 fr. 60. Il lui en restait 272,769 qu'elle mit en souscription; les demandes du public montèrent à 986,987, savoir : 562,298 à Paris, et 424,589 en province; le prix d'émission était

(1) N'omettons pas de dire qu'à ces moyens elle joignît l'achat de lingots pour une somme totale de 563 millions de francs, au cours, prime et transport, de 4,675,100 francs, soit 1/8 0/0.

(2) La Banque de France et la Banque d'Angleterre en 1847, 1852 et 1861. — *Journal des Economistes*, décembre 1861, 2e série, t. XXXII, p. 384.

274 fr. 50. Cette opération procura aux huit compagnies bénéficiaires (Orléans, Méditerranée, Ouest, Dauphiné, Ardennes, Est, Midi, Genève) une somme d'environ 246 millions et demi, sur laquelle la Banque avança 100 millions antérieurement à toute vente.

Malgré le succès de la dernière opération, la Banque de France, pendant tout le cours de 1853, vend directement et petit à petit 881,952 obligations vers 287 fr. 50 à 288 fr. 75, soit pour un capital réalisé de 250 millions.

Mais, en 1860 et 1861, elle reprend la voie des souscriptions. En 1860, elle propose 1,023,000 obligations à 292 fr. 75; on lui en demande 1,627,817 pièces. En 1861, elle en offre 786,000; la crainte de ne pas obtenir tout ce que l'on demande porte les souscriptions au chiffre de 2,972,449 titres.

En quatre années elle réalise ainsi pour le compte des huit compagnies sus-nommées, un capital effectif de 1,200,307,500 fr., etc., sans nuire à la hausse constante des titres.

C'est intelligemment conduit; mais, comme disait un censeur dans son rapport sur les opérations de 1859, « cette opération est tout à fait en dehors des habitudes de la Banque. Elle se *justifie* par les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle a été proposée et acceptée. » Ce genre de justification n'eût pas été de mise avec la liberté des banques.

Passons, et arrivons aux événements monétaires de 1860.

Les États-Unis, en raison de la tournure des actes politiques qui annonçaient la guerre civile, qui ne tarda pas à y éclater, avaient exagéré leurs exportations et accru ainsi le solde débiteur du vieux continent, de l'Angleterre particulièrement. Tel fut le début de la crise de 1861 qui, dès janvier, motiva la hausse de l'escompte à 7 0/0; il ne s'arrêta pas là, et le 14 février il atteignait 8 0/0, son point culminant d'alors.

Les marchés monétaires sont, ont l'a souvent dit, dans la dépendance les uns des autres, comme des réservoirs d'eau communiquant entre eux par des tuyaux souterrains. La tendance est au nivellement, et les capitaux se précipitent comme l'eau dans le vide, là où les appelle le loyer le plus élevé. En Allemagne, en Hollande, en France, les taux d'escompte étant plus bas qu'en Angleterre, l'amélioration du marché d'outre-Manche causa du trouble sur ceux des contrées continentales. La France, entre autres, en eut sa part dans le cours de 1861, et, faute d'avoir assez rapidement élevé le prix de ses services, faute surtout d'avoir, dès cette époque, livré le billet de 50 francs à la circulation, la Banque de France prolongea les difficultés plus que l'on eût dû s'y attendre.

A ce moment, une nature d'embarras, sur laquelle on ne comptait guère, se produisit tout à coup. Voici à quelle occasion :

On se rappelle que la Caisse générale des chemins de fer (J. Mirès et Cie) ouvrait une souscription à un emprunt ottoman, dit de 1860, au moment où des faits brutaux déterminèrent sa chute. Le gouvernement turc, privé d'une occasion de consolidation d'une partie de sa dette flottante, sur laquelle il comptait, se trouva gêné et dut imposer à ses créanciers, des maisons de Galata, des délais que ceux-ci supportèrent en créant du papier de circulation. La succursale de Marseille prit, avec un peu de légèreté peut-être, ce papier à l'escompte et à l'échéance; les maisons grecques qui l'avaient endossé, créancières elles-mêmes du gouvernement turc, débiteur solvable et de bonne foi, mais lent à s'exécuter, demandèrent à leur tour des délais à la Banque de France.

Les créances en souffrance par ce fait n'atteignirent pas moins de 27 millions et demi, dont près de 5 remboursés dès 1861 ; les rentrées successives furent effectuées de telle manière que, actuellement, la Banque, croyons-nous, a recouvré l'intégralité de cette créance, qui a fait grand bruit en son temps.

ALPH. COURTOIS.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ETRANGER

SOMMAIRE. — *Journal of the statistical Society* de Londres. Le remaniement de l'impôt sur le revenu en Angleterre. Changer n'est pas améliorer. Les taxes sur le superflu et le nécessaire. Les suicides dans l'armée anglaise. Influence de certains usages. Les statistiques électorales. Un nouveau Clearing-House et le mouvement des liquidations. — *The Economist*. La famine dans l'Inde et l'intervention du gouvernement. L'extension du réseau ferré en Angleterre et en France. Doublement des produits en treize ans. Peut-on prévoir le montant des produits futurs? Le revenu brut et le revenu net. Les émigrants qui reviennent. — *Russiche Revue*. Diverses notices historiques. Les chemins de fer russes. La plus grande caisse d'épargne. — *Landwirthschaftliche Jahrbücher*. Le droit et les devoirs de la propriété rurale. La propriété illimitée sur un objet matériel existe-t-elle? Une preuve en faveur de sa réalité. Où en veut-on venir? — *Revue trimestrielle d'économie politique* de M. Jules Faucher. Un éloge mérité. Le service militaire en Russie; en Autriche et en Allemagne. Il y a, avec les services obliga-

toires, des accommodements. Le mouvement ouvrier et le développement social. La surabondance des capitaux et la rareté des ouvriers. Le bien-être est-il le père ou le fils du capital? Trop de sanscrit nuit... à l'économie politique. La garantie des matières d'or et d'argent. — *Jahrbücher der Nationalœconomie*, etc. Pourquoi les chemins de fer allemands relèvent-ils leur tarif de transport? Est-il juste que les lignes de l'État produisent un revenu net? Limites du pouvoir des compagnies sur leurs tarifs. La question des femmes. Necker et Turgot. Adam Smith et l'histoire de l'économie politique. Les empêchements au mariage et les enfants naturels. — *Bremer Handelsblatt*. Statistique des banques d'émission en Allemagne; ce qui les menace. Les commotions qu'on ressent à la Bourse et les petites épargnes.

Le *Journal of the statistical Society*, de Londres, de juin 1874, renferme trois articles de fond, tous les trois bien faits et intéressants, et des *Mélanges* offrant des notices qu'on voudrait pouvoir reproduire en totalité. Nous allons indiquer les points saillants, non sans murmurer contre la nécessité de nous restreindre.

L'infatigable M. Leone Levi a lu à la Société de statistique un mémoire sur *le remaniement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la propriété*. L'auteur expose les diverses objections présentées contre l'impôt sur le revenu, et rappelle notamment quelques faits connus qui prouvent la fréquence des déclarations fausses de la part des contribuables. Il voudrait restreindre la taxe aux revenus dits spontanés, c'est-à-dire à la rente du sol (fermages), aux intérêts de capitaux placés (fonds d'État et autres) et aux dividendes des compagnies, tandis que le fermier, l'industriel et les personnes suivant des carrières libérales seraient exempts. Cette partie de l'*income tax* serait remplacée par un impôt sur les maisons, proportionnel au loyer. Ce travail de M. L. Levi est accompagné de nombreux tableaux, et il a donné lieu à une intéressante discussion au sein de la Société de statistique de Londres.

Voici quelques-uns des points abordés dans la discussion: — M. F. P. Fellows fait remarquer qu'il n'est pas exact d'opposer les 76 millions du budget de 1872 aux 52 millions du budget de 1842, parce que, en 1842, on n'y inscrivait encore que le revenu net; ce n'est que depuis 1854 que le produit brut est porté au budget. C'est donc 57 millions qu'il faudrait mettre en regard des 76 millions (1). — M. Hubbard, M. P., approuve la distinction

(1) Dans nos travaux nous ne manquons jamais de tenir compte du point relevé par M. Fellow, voy. par exemple notre *Europe politique et sociale* (Paris, Hachette, 1869, page 416, et notre *Statistique de la France* qui vient de paraître. (Paris; Guillaumin, 2 vol.)

faite par M. Leone Levi entre le revenu spontané et le revenu industriel, mais il trouverait injuste d'exempter les riches industriels; il suffit, pour tenir compte de la nature plus précaire de leur revenu, de ne les imposer qu'aux deux tiers. — M. Glover attaque le principe même de l'income tax, en se fondant sur son caractère inquisitorial. Deux gentlemen, dit-il, ne peuvent pas décemment s'adresser cette question : « Quel est le montant de votre revenu? » comment le gouvernement pourrait-il le poser au contribuable? — Lord Houghton défend le principe de l'impôt sur le revenu et fait ensuite remarquer, en réponse à M. Hubbard, qu'en fait, les revenus industriels sont taxés à un taux inférieur aux revenus; on les ménage par une sorte de convention tacite. Quant à admettre dans les lois la proposition de M. Hubbard, cela n'est pas possible, le législateur considérant l'ensemble des revenus comme une unité dont il demande sa quote-part; pour que cette quote-part lui soit fournie intégralement, il faut que chacun contribue dans la même proportion. — M. Dudley Baxter est également d'avis que la proposition de M. Leone Levi, de supprimer l'impôt sur les revenus industriels (ou personnels), serait injuste, et cite comme preuve ces deux chiffres : la fortune immobilière peut être évaluée à 175 millions sterlings, tandis que la fortune personnelle ou mobilière atteint 300 millions; on ne saurait vraiment exempter ces 300 millions de toute contribution. Les autres orateurs traitent des questions d'un intérêt local. Nous nous joignons à ceux qui, après avoir fait l'éloge du travail de M. L. Levi, rejettent ses idées. Peut-être le lecteur voudrait-il voir l'un de ses nombreux tableaux. Voici le plus original d'entre eux :

Taxes affectant la fortune et l'industrie.	1842 Montant total. L. st.	Proportion.	1872 Montant total. L. st.	Proportion.
Licences	1.800.000		2.000.000	
Impôt foncier et sur les maisons	3.000.000		2.300.000	
Timbre	7.300.008		9.900.000	
Impôts sur le revenu, etc,	»		7.500.000	
	12.100.000	24	21.700.000	33
Taxes sur les consommations de luxe.				
Eau-de-vie	7.600.000		18.600.000	
Bière	5.300.000		7.500.000	
Vin	1.700.000		1.700.000	
Tabac	3.500.000		7.000.000	
Licences	900.000		1.900.000	
	19.000.000	38	36.700.000	55

Taxes sur les objets de première nécessité.				
Sucre..................	5.300.000		3.300.000	
Thé....................	3.900.000		3.200.000	
Café...................	900.000		200.000	
Blé.....................	600.000		»	
Autres droits de douane.	5.000.000		600.000	
Autres droits d'accise...	3.500.000		600.000	
	19.200.000	38	7.900.000	12
	50.300.000	100	66.000.000	100

Les « autres droits » nous gâtent un peu le tableau.

Le second travail inséré dans le *Journal* est intitulé : *Statistique des suicides dans l'armée anglaise pendant les années* 1862 *à* 1871, par M. W. H. Millar. Nous nous bornons, pour ce travail très-recommandable, à donner les résultats, sans commentaire ni discussion. Dans ces dix années, il y eut, sur 10,000 hommes, 3,39 suicides par an dans le Royaume-Uni, 3,36 aux colonies, 4,68 aux Indes, avec d'assez fortes oscillations. Pour l'ensemble des troupes, l'écart va d'un minimum de 2,69 à un maximum de 5,69 pour 10,000. Seulement, en parcourant la discussion, nous avons été frappé par une observation curieuse du Dr Farr, que nous croyons devoir reproduire. En lisant le tableau des moyens employés pour perpétrer le suicide, il trouve que 161 soldats se sont coupé la gorge en se rasant. Il appelle donc l'attention des amateurs de barbe sur l'argument que ce fait leur fournit. (L'occasion a-t-elle fait le larron, ou ces soldats se seraient-ils servis d'autres moyens de destruction?)

M. John Biddulph Martin a lu un mémoire sur les élections de 1868 et de 1874, dans lequel il cherche à expliquer statistiquement le changement de la majorité. Ce travail, fait avec un soin minutieux, est trop spécifiquement anglais pour nous offrir de l'instruction; mais nous croyons devoir saisir l'occasion de dire que *presque tous les pays* de l'Europe publient des statistiques électorales, parmi lesquelles celles de la Prusse méritent une mention toute spéciale. à cause des nombreux détails qu'elles renferment. Il semblerait que la France seule craint d'aborder ce terrain prétendu brûlant; car qu'est-ce qui empêcherait le ministère de l'intérieur de dire, après une élection générale, combien de députés sont assis à la droite, combien à gauche ou au centre?

Parmi les notices insérées dans les *Mélanges*, deux sont relatives au *Clearing-House;* nous allons les résumer. Le Clearing-House (maison de liquidation de Londres), a reçu cette année une nou-

velle et importante extension; on a commencé à en appliquer les procédés aux opérations de bourse. Le tableau du mouvement du Clearing-House pendant les années 1867 à 1874 (finissant le 30 avril) présente les résultats généraux qui suivent :

Années.	Total de l'année. L. st.	Mouvements des 4 du mois (pour 12 mois). L. st.	Mouvement aux jours de liquidation de la Bourse. L. st.	Montant aux j. de liquidat. des consolid. (seuls). L. st.
1867-68..	3.257.411.090	147.113.000	444.443.000	132.293.000
1868-69..	3.534.039.800	161.888.000	550.622.000	142.270.000
1869-70..	3.720.623.000	168.523.000	594.763.000	148.822.000
1870-71..	4.018.464.000	186.517.000	635.946.000	169.141.000
1871-72..	5.359.722.000	229.629.000	942.446.000	233.843.000
1872.73..	6.003.335.000	265.965.000	1.032.474.000	243.561.000
1873-74..	5.993.586.000	272.841.000	970.945.000	260.072.000

Le mouvement de la Bourse (*stock exchange*) ayant, comme on voit, un grand effet sur le mouvement du Clearing-House, on a créé, au commencement de 1874, un établissement spécial pour la liquidation ou le balancement des ventes et achats, destiné à faciliter ou simplifier le règlement des affaires. Nous ne croyons pas devoir reproduire ici les quelques chiffres présentés sur les premières opérations de la nouvelle institution (trois mois); il suffit de lui donner acte de sa naissance, et de l'inscrire parmi les établissements dont il convient d'observer le fonctionnement.

En repassant les nombreux articles de l'*Economist* que nous avons marqués, nous nous arrêtons à un travail sur la *famine en Inde* (*Econom.* du 4 juillet 1874). Préoccupés que nous sommes des affaires européennes, nous jetons à peine, de temps à autre, un regard distrait sur l'Amérique, et l'Inde est, pour la plupart d'entre nous, comme si elle n'existait pas. Pourtant il s'y prépare des événements qui surprendront les prochaines générations. De nos jours, déjà, ce pays a été le théâtre de faits dignes d'être étudiés, et, pour ne pas remonter trop loin en arrière, nous citerons la famine dont on a tout récemment annoncé la fin. La pluie manque à un certain moment, dans un certain district, le riz ne fournit qu'une récolte insuffisante, et des millions d'êtres humains sont menacés de périr de faim. Le gouvernement anglais s'en émeut, prend avec un louable empressement des mesures grandioses et parvient à conjurer le fléau, ou du moins en réduit les ravages à un minimum. L'action du gouvernement a même été si large, si étendue, qu'on lui en a fait un reproche. Il aurait dépassé le but, en dépensant au delà du nécessaire, et, ce qui est plus grave, en habituant les indolentes et imprévoyantes populations de l'Inde à compter sur le gouvernement-providence.

La critique est aisée, — lisez le numéro précité de l'*Economist*,—

mais il est difficile de proposer un mode d'action propre à satisfaire tout le monde. Tant que les populations de l'Inde ne cultiveront pas mieux leur sol, qui est loin de fournir tout ce qu'il peut,— et qu'elles se contenteront de l'aliment le plus simple qu'elles puissent trouver, les famines reviendront périodiquement. Mais le gouvernement peut-il se charger de pourvoir aux besoins de 12 à 15, et peut-être de 25 ou 30 millions d'individus, toutes les quelques années? Et, s'il ne le peut, doit-on lui donner le conseil de rester impassible en présence de grandes calamités? On le voit, il se dresse là devant l'Angleterre un problème très-ardu, et qu'elle est obligée de résoudre sans trop de délai.

La solution serait toute trouvée si l'on pouvait transporter dans le climat tropical de l'Inde l'activité qui dévore les Anglais. L'*Economist* (25 juillet) cite un récent document du *Board of Trade*, d'après lequel le produit brut des chemins de fer a doublé en treize ans (1860 à 1873), tout comme un capital placé à intérêts composés. Le produit brut de 1873 a été de 55,675,000 liv. st., et celui de 1860 de 27,767,000 liv. st. Ce n'est pas sans une certaine fierté que le journal anglais présente ces chiffres. Nous avons le droit d'être non moins fiers; les recettes des chemins de fer français ont été, en 1841, de 13 millions de francs; en 1851, de 206 millions; en 1861, de 473 millions; en 1873, malgré la perte d'une partie de notre réseau, de 801 millions (1). Voici quelques autres chiffres extraits du document anglais :

	1873	1860	Augmentation nombres absolus	Augmentation en tant 0/0
Longueur exploitée (en milles).	16.082	10.433	5.649	54.3
	L. st.	L. st.	L. st.100	
Total des capitaux versés.......	588.320.000	348.130.000	240.190.000	69.6
Montant des actions...........	244.450.000	190.791.000	53.659.000	28.1
Produit du transport des voyageurs....................	23.854.000	13.086.000	10.768.000	82.8
Produit du transport des marchandises.................	31.882.000	14.681.000	17.141.000	116.6
Totaux.......	55.675.000	27.767.000	27.909.000	100.4
Produits divers................	2.067.000	...	...	..
Total des recettes....	57.742.000	...	...	..
Frais d'exploitation............	30.753.000	13.187.000	17.566.000	135.1
Recettes nettes................	26.989.000	14.579.000	12.410.000	85.5
Soit intérêt du capital versé....	4.59	4.19	0.40	9.5

Les lignes anglaises, dans leur ensemble, prospèrent évidem-

(1) Voir les détails dans la nouvelle édition de notre *Statistique de la France* (T. II, p. 343).

ment, et un publiciste s'est même déjà mis à calculer combien les chemins de fer rapporteront dans cinq ans, dans dix ans et au delà, mais il n'est pas allé jusqu'à cent ans; c'est sans doute l'audace qui lui a manqué. Bien entendu, le flot des produits montait toujours sous la plume de ce publiciste. Or, il y a des limites à tout, même au trafic du *Metropolitan District Railway*, et, lors même que cette ligne suivrait le conseil de M. Gladstone et réduirait le prix des places, le nombre des voyageurs n'augmenterait pas (*Economist*, 15 août). Nous citons ce fait pour dire qu'il ne suffit pas de connaître un principe ou une formule économique, il faut encore l'appliquer à propos. Par exemple, on donnerait pour rien le sel et le poivre, qu'on n'en consommerait probablement pas sensiblement plus que de nos jours. De même pour le chemin de fer métropolitain de Londres. Les voyageurs vont et viennent pour leurs affaires ou leur plaisir, et non parce qu'ils payent 20 centimes au lieu de 30. Ce qui pèse sur ledit railway, c'est qu'il a été établi à raison de 1 million sterl. le mille, soit 16 à 17 millions de francs le kilomètre. Quand on entreprend des lignes à ce prix, on s'expose à des déceptions. C'est là peut-être la raison pourquoi on n'exécute pas les lignes souterraines de Paris dont on a tant parlé un moment. Ajoutons que si les produits bruts des lignes anglaises augmentent, leurs produits nets sont en voie de diminution. Quelques compagnies ont déjà été obligées de relever leurs tarifs.

Ce même numéro de l'*Economist*, en racontant les mensonges par lesquels on cherche souvent à attirer des émigrants en Amérique, demande, avec raison, que les inspecteurs chargés de la statistique notent à l'avenir, non-seulement les émigrants qui partent, mais encore les émigrants qui reviennent. Il se confirme de plus en plus que le nombre des revenants est assez sensible.

Passons à la *Russische Revue* (Saint-Pétersbourg, C. Rœttger) livraisons 4 à 8. Les amateurs trouveront dans ces numéros une description détaillée de l'expédition de Khiva, avec le récit de toutes les batailles, y compris les combats, rencontres et escarmouches, et le résumé des explorations de toutes sortes qui ont été entreprises par les savants qui accompagnaient l'armée. On trouvera, en outre, des notices historiques curieuses, — extraites de sources russes, — sur un certain nombre de points d'histoire; par exemple, sur la guerre avec la Suède, sur le sort du frère de Pierre le Grand et de sa famille, et d'autres travaux analogues. Nous nous bornerons à analyser aujourd'hui un article sur les chemins de fer russes. Ces chemins sont construits avec une rapidité dépassée nulle part en Europe, du moins depuis deux ou trois ans. Au 1er janvier 1874, 15,842 werstes (environ 16,000 kilomètres) étaient exploi-

tés. Dans la période 1838-1848, l'extension annuelle du réseau n'était que de 35 werstes; dans la période 1848-1858, de 73 werstes; dans la période 1858-1868, de 369 werstes, et dans la période 1868-1874, de 1,751 werstes. Il est vrai que le pays est vaste, ce qui fait paraître bien faible la proportion de la longueur des voies ferrées comparativement à la superficie; en revanche, le sol ne coûte presque rien, le bois n'est pas cher et le pays est plat; de sorte que les frais d'établissement sont moins élevés qu'ailleurs. L'ensemble des dépenses jusqu'à présent est de 1,403 millions de roubles, dont 125 millions ont été fournis par l'Etat. Ce dernier garantit, en outre, un minimum d'intérêt à certaines lignes. En 1872, l'ensemble des recettes a été de 102 millions de roubles, les dépenses de 78 millions et demi, le produit net de 23 millions et demi. Les recettes sont en voie d'accroissement. En Russie, comme dans le reste de l'Europe, les chemins de fer font l'office d'une caisse d'épargne gigantesque; ils provoquent la formation des capitaux, et de capitaux fructueusement placés.

Disons un mot des *Landwirthschatliche Jahrbücher*. Cette revue trimestrielle (1) est l'organe du Conseil général d'agriculture de Prusse (*Landes-Œconomie-Collegium*), dont le président, M. de Nathusius, et le secrétaire général, M. H. Thiel, sont des agronomes très-distingués. Les travaux insérés dans ces « Annales agricoles » ont presque toujours un mérite très-sérieux, et contribuent aux progrès de la science agricole. Depuis quelque temps, les rédacteurs de cette revue ont même élargi leur cadre, autrefois purement technologique, pour y comprendre aussi des articles traitant de matières économiques. C'est là certainement une excellente idée, et c'est parce qu'en a eu cette idée que nous pouvons en parler.

L'article économique inséré dans le numéro que nous avons sous les yeux (4e livraison du tome III) est intitulé : « *Le* droit et les devoirs de la propriété rurale, » par M. de Scheel, professeur à Berne. M. de Scheel est l'auteur d'une publication intitulée : *La théorie de la question sociale*, dans laquelle il soutient cette thèse : l'égalité politique étant réalisée, il s'agit maintenant d'établir l'égalité économique. Cette tâche incombe à l'Etat, qui doit prendre toutes les mesures possibles pour diminuer la richesse des uns et augmenter les biens des autres, de manière à arriver à l'égalité. C'est une sorte de communisme mitigée par des formules d'une apparence scientifique. Celui qui, après avoir lu l'écrit précité de M. Scheel, prend en main les *Jahrbücher* (Annales), est presque autorisé à se demander si le gouvernement prussien projette une loi agraire, s'il

(1) Berlin, Wiegandt, Hempel et Parey, gr. in-8.

a l'intention de préparer les populations à un partage égal des propriétés rurales. Ce n'est donc pas sans curiosité qu'on parcourra le travail du savant professeur de Berne sur *le* droit et *les* devoirs de la propriété.

M. de Scheel, il faut lui rendre cette justice, s'en est tiré avec franchise et habileté. Ce n'est pas sa faute si on l'a prié de monter en chaire ; ayant accepté l'invitation, il a parlé en socialiste, mais avec toutes les précautions oratoires dues à son auditoire. Une des précautions consiste à employer souvent des expressions intelligibles seulement aux docteurs en philosophie. Telle est, par exemple, celle qui déclare la propriété « une institution sociale soumise aux évolutions (*fluss*) de l'histoire, dont la définition absolue peut servir de formule logique, mais non de règle pour la politique pratique. » C'est-à-dire que la société a existé sans propriété et qu'elle pourrait bien un jour, si cela lui plait, la supprimer. C'est le sens du mot *fluss;* voici ce que veut dire l'expression de *formule logique* : « La propriété considérée comme le pouvoir illimité sur un objet matériel est quelque chose d'inintelligible et qui n'a jamais existé en fait. » Nous en demandons pardon à l'auteur, elle est très-intelligible et parfaitement réelle, en voici la preuve : après être devenu légitime propriétaire d'un exemplaire de sa *Theorie der socialen Frage* en l'achetant dans une librairie de Berne, nous jouissons bien réellement du pouvoir illimité de jeter au feu cet objet matériel en 159 pages, et peut-être l'aurions-nous fait, si nous n'avions mieux aimé user de notre pouvoir illimité sur ledit objet matériel, en le conservant pour le réfuter à l'occasion.

M. de Scheel n'admet pas que la propriété dérive de la personnalité humaine, ou de la nature humaine, il ne la fonde pas non plus sur le travail, mais sur la volonté de l'État. Nous ne savons pas trop comment l'auteur distingue l'État du Gouvernement. Ce serait un peu dur de charger les hommes qui forment le Gouvernement de toutes les fonctions attribuées à cet être abstrait qui s'appelle l'État, mais les abstractions permettent de rester dans le vague, et beaucoup de personnes s'en contentent. En restant dans le clair obscur, on peut citer certains cas où déjà le législateur intervient dans la propriété, par exemple, lors des expropriations (contre indemnité complète) ; en Allemagne, il est encore des lois qui restreignent le partage des successions immobilières, et d'autres qui obligent une minorité récalcitrante à se joindre à la majorité, lorsqu'il s'agit d'introduire certaines améliorations dans l'exploitation des biens ruraux. Mais rien dans ces mesures ne tend à limiter le droit de propriété, et jusqu'à présent la loi a été plutôt favorable que défavorable à la grande propriété, tandis que M. de

Scheel lui est expressément hostile, il ne l'admet que pour les associations coopératives. Il est même d'avis (p. 478) qu'on ne doit pas se contenter d'attendre que la chose se fasse d'elle-même, mais qu'il faut passer par dessus le « dogme de l'initiative individuelle (*selbsthilfe*) » et songer à faciliter la transformation par des moyens énergiques, par des lois et des subventions. Si nous comprenons bien, on déposséderait les grands propriétaires, probablement contre indemnité (payée par qui?) et les nouveaux petits propriétaires recevraient de monsieur l'État la somme nécessaire pour l'exploitation du sol. De cette façon on arriverait à l'*allgemeinenen Glück und Wohlstand* (au bonheur et à l'aisance générales) qui sont le but, très-louable d'ailleurs, vers lequel tend M. de Scheel (Théorie, p. 20). Nous verrons bien si M. le ministre de l'agriculture de Prusse considère les moyens vaguement indiqués par le savant professeur comme les meilleurs pour atteindre le but.

La Revue trimestrielle d'économie politique (*Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft*, Berlin, Herbig) de M. Jules Faucher, dont nous allons parler maintenant, est le principal organe des économistes libéraux, ou des « libre-échangistes. » On ne s'en étonnera pas en se rappelant que M. Faucher a été l'ami et le collaborateur de Cobden. Ajoutons en passant que le savant et spirituel économiste de Berlin professe de vives sympathies pour la France. La Revue trimestrielle présente généralement une série d'excellents articles, des correspondances économiques de Paris, Londres, etc., enfin de bonnes notices bibliographiques. Le numéro que nous avons sous les yeux, (tome 42), renferme en tête un article comparatif sur le service militaire en Russie, en Autriche et en Allemagne, de M. Kleinwaechter, professeur à Riga. Les lois militaires de ces trois pays ont cela de commun, qu'elles instituent l'obligation universelle; mais en fait il est impossible que la totalité des jeunes hommes soit comprise dans l'armée, et cela pour toutes sortes de raisons physiologiques, économiques, financières et mêmes militaires. Aussi fixe-t-on un contingent annuel, et le sort décide qui servira réellement et qui servira en apparence, car par respect pour la lettre de la loi, les jeunes gens exemptés par leur numéro élevé sont portés sur toutes sortes de listes ou de « contrôles » jusqu'à un âge donné. M. Kleinwaechter présente avec beaucoup de clarté les différences et les ressemblances de ces lois.

Le second article est intitulé : *Le mouvement ouvrier dans ses rapports avec le développement social*, et a pour auteur M. Conrad Wilbrand. Nous sommes disposé à dire que l'intention de l'auteur a été meilleure que son travail. Il se propose de démontrer que le capital, ce puissant agent de production, s'accroit plus vite que la

population, et il le prouve par le fait qu'il y a notoirement surabondance de capitaux et disette relative d'ouvriers. C'est la rareté relative des travailleurs manuels qui cause la hausse des salaires, les coalitions et les prédications socialistes seraient restées impuissantes sans l'accroissement du capital. Cette thèse est parfaite, mais elle ne nous a pas semblé bien soutenue. L'auteur fait de grands efforts pour enfoncer une porte ouverte en cherchant à prouver cette vérité banale, qu'aucun objet n'est du capital absolu : c'est son emploi qui en fait du capital. Faut-il en conclure avec l'auteur qu'on a eu tort de désigner un objet quelconque comme du capital, puisque le capital réside uniquement dans la volonté? Cela nous semble aller trop loin, car une fois que l'objet a sa destination, que le cheval est attelé à l'omnibus, que la machine est en fonction dans la fabrique, que l'argent est versé dans la caisse du banquier, le cheval, la machine, l'argent sont, en fait, du capital. L'auteur a raison de dire que le capital se forme seulement lorsque la production dépasse la consommation, et nous admettons volontiers avec lui que la consommation soit le meilleur stimulant pour accroître la production, mais nous ne voyons pas que l'*accroissement* de la consommation soit un facteur de la formation du capital. Il nous semble au contraire que l'accroissement du capital doit précéder l'augmentation du bien-être, et c'est précisément l'immense accroissement de capital dû à la machine à vapeur et aux autres inventions modernes qui a répandu l'aisance et rendu possible la multiplication de tant de produits et leur mise à la portée du grand nombre.

Le troisième article est de M. J. Faucher. L'auteur traite une question de philologie, sans doute avec beaucoup de profondeur, mais un peu d'économie politique aurait mieux fait notre affaire. Il est vraiment regrettable que M. Faucher sache le sanscrit, nous y perdons d'excellents articles économiques.

M. A. de Studnitz continue l'exposé de la législation sur la garantie des matières d'or et d'argent. Il reproduit les lois des divers cantons suisses, celles de Suède, Norvége, Prusse (où il constate l'absence de lois sur la matière), Bavière, Saxe et autres Etats allemands, et discute ensuite la question de savoir si l'industrie doit être libre d'employer l'or et l'argent à toutes sortes de degrés de finesse, ou s'il convient de faire régler le titre par la loi. L'auteur se prononce pour la liberté, mais ses arguments n'ont qu'un intérêt local. Ainsi il n'a pas abordé l'examen de l'argument que voici : La profession médicale et quelques autres supposent la possession de certaines connaissances, et comme il importe à la société que ceux qui exercent la profession de médecin, d'instituteur, etc., pos-

sèdent bien réellement le savoir nécessaire, l'État, qui est l'agent de la société, les soumet à un examen, parce que 1° les citoyens ne sont pas tous assez instruits pour les examiner individuellement; 2° il suffit que l'examen ait eu lieu une fois pour toutes, l'Etat l'ayant fait, les citoyens sont dispensés de le répéter. De même, les lois défendent la tromperie sur la nature des marchandises et punissent celui qui trompe, bien qu'on puisse dire ; l'acheteur n'a qu'à ouvrir les yeux, c'est sa faute s'il a été trompé. Mais le législateur — à tort ou à raison — ne s'arrête pas à pareil argument. Or c'est le désir d'empêcher la fraude qui l'a porté à venir en aide à l'ignorance des acheteurs d'objets en or et en argent, et il l'a fait parce que ces objets ont en général une certaine valeur. Il peut être avantageux aux fabricants d'avoir la liberté de vendre de l'or à 6 carats, pour de l'or à 12 carats, mais il n'est pas avantageux au consommateur d'être trompé. C'est en sa faveur que la loi a été faite. Il est regrettable que M. de Studnitz, qui est d'ailleurs un économiste zélé et studieux, partant de beaucoup d'avenir, n'ait pas examiné ce point de vue.

Nous présentons aujourd'hui au lecteur une revue mensuelle qui existe déjà depuis quelque temps, mais dont nous recevons aujourd'hui seulement les six premières livraisons de 1874. Il s'agit des *Jahrbücher der National œconomie und Statistik* (Annales de l'économie politique et de la statistique) paraissant sous la direction de MM. Bruno Hildebrand et J. Conrad (Iéna, chez F. Mauke). Nous espérons pouvoir consacrer un article spécial aux volumes déjà parus de cette Revue; aujourd'hui que nous sommes encombré de matériaux, nous passons par-dessus toute introduction, afin de pouvoir consacrer plus d'espace aux travaux que nous croyons devoir signaler.

Parlons donc avant tout d'un article de M. Nasse, professeur à l'université de Bonn, intitulé : *De l'augmentation du tarif sur les chemins de fer prussiens* (3e livraison, p. 209). C'est un excellent travail, bien médité, bien exposé, et qui révèle un vrai économiste. M. Nasse commence par établir, d'après les meilleures statistiques, que le produit net des chemins de fer prussiens a diminué, et que la diminution a eu lieu malgré l'accroissement du trafic. C'est que les frais d'exploïtation ont augmenté dans une plus forte proportion encore, d'abord parce qu'on a élevé tous les traitements et salaires et ensuite parce que les prix du charbon et de tous les matériaux ont haussé. Il ne sera pas sans intérêt de citer quelques chiffres.

Années	Montant des traitements et salaires sur les lignes prussiennes (thalers)	Ce qui fait par kilomètre	Ou par 100.000 th. (3 fr. 75 c.) de recettes brutes.
1863..	11.877.052	1.842	22.325
1865..	13.557.367	2.057	20.148
1867..	17.042.646	2.398	23.103
1869..	25.144.644	2.451	24.343
1871..	31.296.084	2.652	23.663
1872..	38.816.513	3.074	26.915
Sur les lignes de l'État seules (1) :			
1869..	8.593.097	2.620	26.477
1872..	12.471.869	3.239	27.343

L'accroissement est loin de s'être arrêté en 1872, comme il résulte du tableau qui suit (selon le budget) :

Années.	Traitements seuls (salaire non compris) thalers.	Total des recettes brutes (thalers).	Dépenses pour le personnel par 100,000 th. de recette.
1871..	7.253.898	35.750.000	20.300
1874..	11.615.753	49.722.863	23.342

En un autre endroit l'auteur cite un certain nombre de lignes ferrées importantes, il met en regard de la situation de 1869 celle de 1872 et montre que les frais se sont accrus dans une proportion plus forte que les revenus. Nous ne citons à titre d'exemple que la première des huit colonnes du tableau :

Ligne de Cologne à Minden.

		Thalers.
1869.	Produit du transport des marchandises seules.	7.084.561
	Frais d'exploitation correspondants..........	3.576.238
	Excédant..........	3.508.323
	Soit....... 49.52 0/0 d'excédant.	
1872.	Produit du transport des marchandises seules.	8.704.828
	Frais d'exploitation correspondants..........	5.318.300
	Excédants.........	3.386.528
	Soit....... 38.90 0/0 excédant.	

Nous sommes obligé d'omettre les autres chiffres, ainsi que les arguments par lesquels l'auteur démontre qu'on ne peut pas trop espérer de retrouver le même produit net par l'effet d'un accroissement du trafic. Il conclut donc à la nécessité de relever le

(1) Beaucoup de personnes croyent que les salaires ont augmenté par l'effet des grèves, comment ces personnes peuvent-elles expliquer la hausse des traitements?

tarif, et, pour justifier cette conclusion, il n'hésite pas à prendre, comme on dit, le taureau par les cornes, et à réfuter tout d'abord l'objection la plus spécieuse, la plus plausible qu'on puisse opposer à cette mesure. Cette objection est tirée du fait qu'en Prusse (et dans d'autres pays) le gouvernement possède des chemins de fer. Certaines personnes soutiennent que l'État ne doit pas faire de bénéfice sur ses lignes, par conséquent il n'y a pas lieu, pour lui, à élever le tarif. M. Nasse n'admet pas ce principe. Il demande s'il vaut mieux que les frais des lignes de l'État soient supportés par ceux qui s'en servent, ou s'il est préférable de mettre ces frais à la charge de l'ensemble des contribuables? Il est évident qu'il vaut mieux faire payer le service par ceux qui en profitent. Or, l'entretien et le renouvellement du capital font partie des frais, il est donc nécessaire que les recettes dépassent le montant des frais d'exploitation. M. Nasse entre sur ce point dans beaucoup de développements, envisageant la question sous ses diverses faces, et cherchant à déterminer le taux rationnel de l'intérêt que les chemins de fer doivent rapporter. Il aborde ensuite un autre point de vue, et revendique, en faveur des Compagnies, le droit de relever les tarifs qu'elles ont spontanément réduits. On se rappelle que le Congrès de Crefeld demande que les tarifs puissent osciller selon les nécessités du marché; or, M. Nasse est actuellement le président du Congrès d'Eisenach, composé en majeure partie de socialistes en chaire. Nous ne savons pas dans quelle mesure M. Nasse partage la manière de voir de ses collègues, mais nous constatons avec plaisir que l'article sur le tarif des chemins de fer est conforme aux saines doctrines, et que l'auteur prend les choses comme elles sont. C'est pourquoi aussi M. Nasse dit en substance : Si vous empêchez les compagnies de relever le tarif qu'elles ont spontanément réduit, elles seront, à l'avenir, bien moins portées aux réductions. Elles seront obligées de prévoir de loin la hausse des prix, et résisteront à la tentation de faire profiter le public des bas prix momentanés. Or, dans les entreprises où le capital fixe l'emporte de beaucoup sur le capital d'exploitation (nous évitons le mot « circulant »), les frais n'augmentent pas tout à fait en raison de la production; il y a donc intérêt pour ces entreprises d'abaisser les prix, et il ne serait guère raisonnable de les en empêcher. Nous regrettons que l'espace ne nous ait pas permis de donner une analyse plus détaillée de cet article.

Parmi les autres articles des *Jarhbücher* nous signalons un travail de M. de Scheel sur la question des femmes, et plus spécialement sur leur admission aux études dans les facultés. M. de Scheel se prononce en faveur de l'admission des femmes, non-seulement

aux études, mais encore aux examens et aux fonctions, et même aux droits politiques; elles doivent pouvoir élire et être élues. Signalons aussi deux notices étendues de M. de Sivers, l'une sur *Necker considéré comme économiste*, l'autre sur *Turgot et sa place dans l'histoire de l'économie politique*. Ce dernier article est déparé par un commencement qui est vraiment burlesque. Le voici : « Depuis que la science économique s'est délivrée de la foi en la doctrine d'Adam Smith, on consacre plus d'attention à l'histoire de cette science. » M. de Sivers ne semble pas être complètement au courant de la bibliographie économique, sinon il saurait qu'on s'est occupé avant lui d'histoire d'économie politique, et que la « doctrine d'Adam Smith » a encore des partisans. Nous qui plaçons Turgot bien au-dessus d'Adam Smith, nous relevons la ridicule observation de l'auteur, afin de qualifier comme elle le mérite la manie de certains professeurs d'économie politique de se timbrer sans aucune nécessité *adversaires d'Adam Smith*. Qu'un socialiste déclaré le fasse, cela peut se comprendre, mais un homme qui prétend au titre d'économiste doit du respect à Adam Smith, qui a certainement contribué pour sa part au progrès de la science économique.

Nous indiquerons encore un article de M. George Kaufmann sur la *Sécularisation des biens de l'Église par les fils de Charles Martel*. C'est une question d'archéologie qui a soulevé d'ardentes discussions. La *Statistique des naissances naturelles* dans les États de la Thuringe est un très-bon travail, et montre que les empêchements légaux au mariage (actuellement supprimés) produisent infailliblement une augmentation de naissances illégitimes. Enfin, M. J. Landgraf donne un article sur « l'influence des Chambres de commerce sur le progrès économique de l'Allemagne depuis dix ans, » que nous voudrions voir imiter dans d'autres pays, la France comprise. Nous passons la bibliographie, la reproduction de lois, les courtes notices qu'on trouve dans toute publication périodique.

Le *Bremer Handelsbatt* nous fournira de plus amples renseignements sur la question des banques, dont il a déjà été question dans l'article sur le congrès de Crefeld (dans le numéro du mois dernier). La feuille de Brême énumère 34 banques d'émission, possédant ensemble un capital de 130,833,000 thalers, ayant eu au 31 octobre 1873 une encaisse en espèces de 298,300,000 thalers, et une circulation de 441,500,000 thalers. Voici les plus importantes de ces banques :

	Capital.	Encaisse	Circulation.
Banque de Prusse.....	21.906.800	234.567.000	297.072.000
— de Bavière.....	11.428.572	6.857.000	3.480.000

— de Saxe (Dresde)	10.000.000	12.848.960	30.007.000
— de l'Allemagne du Sud (Darmstadt)	7.463.000	7.234.000	14.630.000
— de Bade.......	6.000.000	7.488.000	14.257.000
— de Francfort...	5.714.286	11.769.000	15.039.000
— de Weimar....	5.000.000	1.352.000	3.338.000
— de Leipzig.....	4.500.000	2.928.000	7.835.000
— de Brême......	5.535.667	3.628.084	5.425.652

Ce sont ces banques-là qui nous semblent les plus importantes, bien que la banque de Meiningen soit portée au tableau avec un capital de 16,000,000 thalers, mais son encaisse n'est que de 2,720,414 thalers contre une circulation de 8 millions en papier. Ces 8 millions sont plus que couverts par les 16 millions du capital; seulement, celui qui n'est pas initié dans les détails doit se demander pourquoi ce luxe de capitaux? Quoi qu'il en soit, on tend à réduire le nombre des banques, et l'on pense y arriver par une législation que nous avons déjà indiquée, et que nous allons résumer de manière à faire ressortir davantage le mécanisme de la loi.

D'abord on ne pourra pas émettre de billets inférieurs à 100 marks (125 francs); or, il est des banques qui ne peuvent se passer de petites coupures. Puis, si une banque veut continuer à exercer conformément à ses statuts, elle en conserve le droit, mais à la condition de ne pas étendre ses affaires au-delà des frontières de l'État qui lui donné l'autorisation d'émettre du papier; que feraient les banques situées dans les petits États? On offre cependant à ces banques la possibilité de voir circuler leurs billets dans l'Allemagne entière : elles n'ont qu'à s'engager à restreindre leurs émissions au montant de leur capital. Ce qui couronne le tout, c'est l'impôt progressif sur l'émission des banques qui se contentent d'exercer leurs droits dans l'intérieur de leurs États respectifs. La Banque de Prusse, par exemple, n'a aucun intérêt à étendre ses opérations au-delà de l'État prussien, mais, — si on ne lui accorde pas un privilége devant l'impôt (il en est question), — elle aura une somme considérable à payer tous les ans. La discussion de ce projet doit prochainement commencer dans le Bundesrath; nous aurons sans doute l'occasion d'informer nos lecteurs du résultat des délibérations.

La feuille de Brême emprunte à une publication viennoise un renseignement qui n'est pas sans intérêt. On se rappelle la grande commotion subie en 1873, par la Bourse de Vienne, au moment de l'ouverture de l'Exposition universelle. C'était, comme on disait alors, un véritable effondrement (Krach), et c'est sous le nom de *Krach* que cet événement figurera dans l'histoire de la spéculation. C'est par centaines de millions que les pertes furent évaluées alors.

Nous sommes d'avis qu'en cette circonstance, malgré tout le bruit qui a été fait autour de cette affaire, le *Krach* a détruit peu de richesse réelle et beaucoup de richesse factice ou apparente. Faire hausser des actions par les moyens que les spéculateurs de la Bourse emploient, ce n'est pas augmenter la richesse du pays; gonfler un ballon, ce n'est pas l'alourdir, puisqu'on y met le vide. La hausse fait simplement passer une somme d'argent d'une poche dans une autre, sans rien créer. Voilà ce que nous pensions, et nous avions de la peine à croire que la catastrophe s'était fait sentir jusque dans les couches inférieures de la société. Eh bien, on sait déjà que si quelques petits capitalistes, — de ceux qui figurent parmi les clients des caisses d'épargne, — ont fait quelques pertes, l'ensemble n'en a pas été affecté. La preuve en est que, sur 134 caisses d'épargne, 8 seulement montrent une diminution et 126 une augmentation. Le solde total des 134 caisses avait été de 316 millions de florins (2 fr. 50) au commencement de 1873, et de 381 millions à la fin de cette même année, ce qui constitue un accroissement de plus de plus 20 0/0. L'accroissement s'est fait remarquer dans toutes les provinces, et celle qui, entre toutes, a effectué le progrès le plus considérable, c'est la Basse-Autriche, qui renferme Vienne et sa Bourse; l'accroissement a été de 32 0/0!

Il est évident que les pertes causées par le *Krach* n'ont presque pas été ressenties dans les couches inférieures. Les spéculateurs ont été affectés, mais les industriels ont pu maintenir leurs établissements en mouvement. Or, ce qui agit sur la classe des « petits épargneurs, » c'est une mauvaise récolte ou l'arrêt du travail dans les fabriques. Il y aurait d'intéressantes observations à faire sur l'effet des différentes sortes de crises, malheureusement il n'est pas toujours facile de se procurer les statistiques nécessaires. Beaucoup de gens, — haut et bas placés, — ne reconnaissent l'utilité d'une statistique que lorsqu'il est trop tard.

MAURICE BLOCK.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES,
A LILLE.

Le protectionisme et le socialisme. — Les rapports financiers entre l'État et les chemins de fer. — L'économie politique et le droit civil. — Le paupérisme et la mortalité des enfants à Lille. — La coopération. — L'industrie de Roubaix.

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu cette année, à Lille, du 20 au 27 août, sa troisième session. Après celles de Bordeaux et de Lyon, on peut dire qu'elle n'a rien laissé à désirer, tant par les travaux communiqués aux différentes sections que par les excursions auxquelles ont pris part les membres du Congrès, et par l'excellent accueil fait soit par les autorités municipales, soit par la population aux personnes qui cherchent à décentraliser le mouvement scientifique. Parfaitement organisée par le comité local que présidait un vétéran de la science, M. Kuhlmann, cette réunion a réalisé tout ce que l'on attendait, et nous sommes convaincu qu'elle ne contribuera pas peu au succès de l'œuvre.

Le jeudi 20 août, après la séance d'ouverture remplie par un magnifique discours de philosophie chimique de M. Wurtz, président de l'association, par les souhaits de bienvenue formulés par le maire de Lille, M. Catel-Béghin, et par les comptes-rendus obligatoires, les quinze sections qui constituent la société se sont réunies dans leurs locaux respectifs afin de nommer les membres du bureau.

La quinzième section, économie politique et statistique, choisit: pour président d'honneur M. Lehardy de Beaulieu, membre du parlement belge; pour président M. Fréd. Passy qui, ne pouvant assister au Congrès, fut remplacé par M. d'Eichthal; pour vice-présidents MM. Demongeot et Menier, et pour secrétaires MM. G. Renaud et J. Lefort. Le lendemain 21, les travaux ont commencé : M. Nottelle a lu un travail sur *l'importance de l'économie politique dans les conditions modernes*. Attaquant vivement le protectionisme et le socialisme qui, pour lui, en est une conséquence, il demande la substitution à l'ancienne politique, qui est toujours la passion se mouvant dans l'empirisme, d'une politique nouvelle éclairée par la science économique, tenant compte des besoins de

la société moderne, réprimant toutes les atteintes portées à la propriété et à l'échange.

M. Menier a fait ensuite une communication sur *la formation de la richesse;* au fond il ne s'agissait encore là que de l'impôt sur le capital qui semble à M. Menier le plus favorable en ce qu'il ne trouble pas la circulation des produits. Aux impôts actuellement existants, et que l'auteur est loin de trouver bons, il voudrait substituer l'impôt sur le capital, impôt unique, demandé à l'objet et non à la personne, établi sur le capital fixe et estimé d'après sa valeur vénale estimée par un jury d'expropriation.

Une discussion s'est engagée entre plusieurs membres de la section, les uns attaquant l'impôt sur le capital, les autres le défendant. Nous en retiendrons, d'une part, que M. Menier a avoué que cet impôt ne pourrait être mis en pratique que progressivement, que son application devrait être très-modérée, ajoutant aussi que ce système est aujourd'hui en vigueur aux États-Unis dans plusieurs grandes villes et dans beaucoup de communes rurales. On a également fait remarquer que cet impôt oblige à faire des efforts au profit de la Société. Contre cet impôt M. Houzé de l'Aulnoit a fait observer qu'en fait, il se traduirait souvent par un impôt sur le revenu, et M. d'Eichthal a ajouté qu'il ne pouvait être mis en pratique du moment qu'il ne peut rapporter autant que les autres impôts. A son tour, M. Renaud a invoqué les principes, ainsi que la justice et l'équité blessées par un impôt reposant sur la loi brutale de l'offre et de la demande, et frappant principalement les petits propriétaires.

Les deux séances du 22 août ont été exclusivement consacrées à l'importante question des chemins de fer; le matin, MM. Renaud et Demongeot lurent les travaux qui servirent de point de départ aux débats. Après M. Renaud qui, dans son étude sur le *Régime général des chemins de fer*, ne s'est pas contenté de formuler des critiques relativement à la manière dont les compagnies font leur service, mais qui a demandé un plus grand nombre de concessions et l'imposition de délais pour la livraison des marchandises ainsi que d'un tarif maximum pour les transports, M. Demongeot a présenté un long et intéressant exposé sur les *rapports financiers entre l'État et les grandes compagnies de chemins de fer*. Ayant fait l'historique de la création des deux réseaux, il a fait voir combien les traités de 1855, 1857 et 1859 ont été d'abord onéreux pour les compagnies qui ont réussi à les faire modifier à leur profit. M. Demongeot trouve que l'Etat s'est montré trop indulgent à l'encontre des compagnies. Non-seulement ce dernier accorde une garantie d'intérêts de 4 0/0 aux nouvelles lignes, entrant comme

copartageant avec les compagnies dans le revenu de l'ancien réseau au-dessus du revenu réservé, lequel représente le produit de ce réseau avant la construction du second, mais il a le grand tort de laisser porter certaines dépenses au compte des frais de premier établissement : la conséquence naturelle, c'est qu'il augmente le capital dont il garantit l'intérêt et retarde ainsi le moment où cessera le paiement de la garantie. M. Demongeot conclut à la nécessité de laisser construire les nouvelles lignes ou troisième réseau en les confiant à des sociétés nouvelles, spéciales, et non aux grandes compagnies. La discussion de ces deux importants mémoires a occupé toute la séance du soir. Les compagnies ont trouvé dans MM. d'Eichthal et Surell d'énergiques défenseurs qui ont prétendu que l'on avait beaucoup exagéré le mal, que l'exploitation par l'Etat enlèverait toute garantie aux particuliers et que, d'ailleurs, si les compagnies ne tenaient pas leurs engagements, cela venait de l'insuffisance de nos ports, dans lesquels l'importation n'est pas assez considérable pour défrayer les compagnies. Si des membres ont réclamé la liberté, et si d'autres ont soutenu le monopole en faisant remarquer que la libre concurrence n'avait point abouti à l'abaissement des tarifs en Angleterre et aux Etats-Unis, il s'en est trouvé quelques-uns pour recommander le rachat des lignes et leur exploitation par l'Etat. M. Lehardy de Beaulieu a parlé également d'un système mixte combinant la construction et la possession par l'État avec la liberté d'exploitation. La liberté des transports existerait bien, mais la mise en valeur serait effectuée par des Compagnies concurrentes et la police de l'exploitation générale réglée par l'Etat.

Dans la séance du 26, à la suite d'une note de M[me] Hipp. Meunier sur l'*éducation de la première enfance,* dans laquelle elle proteste contre l'état hygiénique de nos écoles et réclame une meilleure organisation scolaire, aujourd'hui que l'on parle de la fréquentation obligatoire de l'école, la section a entendu la lecture d'un travail où nous examinions les *rapports de l'économie politique avec le droit civil.* Renvoyant à plus tard l'étude des autres branches de la législation, nous avons voulu montrer combien les lumières économiques étaient nécessaires pour la connaissance des différentes matières traitées par le Code civil : nous avons donc parcouru successivement les titres de ce recueil si improprement appelé Code Napoléon, insistant sur les points de contact si nombreux et sur les secours que le jurisconsulte peut retirer de la science économique. Après M. Demongeot qui a fait remarquer que, de ces rapprochements il résulte que les meilleures dispositions du Code sont précisément celles pour lesquelles le rédacteur s'est inspiré de l'écono-

mie politique, ce qui milite en faveur de l'introduction de cette science dans nos écoles de droit, M. Breul, avocat à Paris, a donn communication d'une *note sur la propagation des études économiques*. Il rend compte des travaux d'une conférence formée entre des jeunes avocats et des anciens élèves des écoles du gouvernement dans le but de traiter d'une manière approfondie et sur des rapports écrits les questions ayant trait à la législation, aux sciences économiques et à l'administration. La conférence Rossi, à laquelle le *Journal des Économistes* a déjà souhaité la bienvenue, a réalisé toutes les espérances, si l'on en juge par l'activité de ses membres qui en moins de six mois ont discuté plus de vingt questions, depuis l'étalon monétaire jusqu'aux octrois et à la liberté de tester (participation, prêt à intérêt, taxes, brevets, travail des femmes, etc.)

La séance du soir a été totalement consacrée à la lecture de mémoires relatifs à la ville de Lille. M. A. Houzé de l'Aulnoit, avocat et administrateur des hospices, a lu un important travail intitulé *statistique du paupérisme et des secours publics à Lille*, mais portant seulement sur les secours attribués par le bureau de bienfaisance. Les indigents sont rangés en deux classes : ceux qui sont secourus toute l'année et ceux qui ne le sont que pendant quatre mois d'hiver. Les premiers sont au nombre de 5,003 familles comprenant 19,046 individus; les seconds, 926 familles avec 4,678 personnes. C'est donc un total de 5,929 familles ou 23,724 indigents pour une population de 156,000 âmes. La distribution des indigents est fort irrégulière; on constate seulement que leur nombre est plus considérable dans la nouvelle ville, grâce aux tendances à l'émigration. Après avoir parlé de l'organisation de l'assistance par paroisses, cette division offrant plus de commodité, l'auteur a présenté la statistique de l'indigence par quartiers; il a remarqué que les sections de Wazemmes et d'Esquermes sont les plus déshéritées, car elles ont une moyenne de 20 indigents secourus pour cent. Parmi les pauvres, on compte 263 hommes âgés et infirmes, 1,303 femmes dans la même condition, 734 ménages vieux et infirmes, 3,505 femmes veuves ou abandonnées ou filles avec enfants, 2,978 ménages composés de 17,924 individus dont 12,173 enfants; si l'on ajoute à ce chiffre les 2,486 enfants des femmes veuves ou abandonnées, on a un total de 14,659 enfants secourus. Les hommes sont au nombre de 3,608, dont 2,710 valides seulement, contre 5,467 femmes.

Passant à l'examen de la nature des secours, M. Houzé de l'Aulnoit, après avoir indiqué le mode de fonctionnement, relève les chiffres suivants : dépenses ordinaires de 1872, 469,029 francs

(dont 241,503 attribués par le conseil municipal), 555,041 kilogrammes de pain distribués (177,681 francs), 84,035 kilogrammes de pommes de terre (9,189 francs), 15,579 kilogrammes de viande (23,186 francs). Les distributions d'argent ont atteint le chiffre de 39,174 fr. Pour l'ensemble des secours distribués, on note qu'en moyenne les familles secourues toute l'année ont reçu 89 fr. 45 et les autres 29 fr. 81. L'auteur parle ensuite des logements à prix réduits donnés aux indigents dans la cité Napoléon, en montre les heureux résultats et termine en étudiant la composition de la classe indigente. Nous relèverons les nombres suivants : infirmes et malades indigents, 1,240 dont 738 enfants ; femmes seules âgées et délaissées, 1,300 ; orphelins, 2,500 ; ouvriers de fabrique, 4,827 ; journaliers divers, 4,744 ; ouvriers des corps de métiers, 2,588 dont 1,795 enfants.

Ce travail, écouté avec une grande attention, a été accompagné d'observations échangées entre MM. Limousin, Levasseur, Lefort et Houzé de l'Aulnoit. Ce dernier a constaté que le paupérisme grandit graduellement à Lille, par suite de l'insuffisance des salaires qui sont en moyenne de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 comme il y a dix ou quinze ans.

M. le Dr Houzé de l'Aulnoit a communiqué ensuite à la section ses *recherches sur la mortalité des jeunes enfants à Lille*. Après avoir remarqué qu'elle va sans cesse grandissant et qu'elle a dépassé de 1858 à 1873 un cinquième, M. H. de l'Aulnoit dit qu'il faut attribuer ces décès au défaut de soins que ne peuvent donner les mères retenues à leur travail, et il conclut en demandant, comme à Mulhouse et comme cela a été pratiqué à Lille et à Loos chez MM. Thiriez, la création de caisses de secours destinées à venir en aide aux femmes récemment accouchées et à leur permettre de s'occuper de leur enfant en restant au logis.

La séance du 27 courant a été la dernière : M. Houzé de l'Aulnoit y a de nouveau pris la parole pour recommander, en quelques mots, l'institution d'une caisse de secours entre les personnes soumises aux dispositions de la loi militaire et faisant partie de l'armée territoriale ; il a insisté sur les excellents résultats produits en 1871 par les caisses établies entre les mobiles et mobilisés du Nord.

Presque toute la séance a été remplie par une communication de M. Limousin sur *la coopération*. Les points principaux de ce travail, publié dans *le Progrès du Nord*, ont été exposés à la Société d'économie politique le mois dernier ; nous remarquerons simplement qu'à la suite d'un historique des tentatives faites par les différentes écoles socialistes pour guérir le mal qui travaille les classes ou-

vrières, M. Limousin a présenté une histoire du mouvement coopératif tant en France qu'à l'étranger (Angleterre, Allemagne, Italie et Espagne); puis il a indiqué les arguments favorables et défavorables à ce système qui, d'après lui, est une solution pour la question ouvrière, mais dont la mise en pratique exige beaucoup de temps. La participation aurait plus de chances de succès si elle était partout et toujours applicable; en revanche M. Limousin croit à la réussite des commissions mixtes composées de délégués pris dans les syndicats des patrons et ouvriers, et chargées de résoudre les difficultés. Cette lecture a été la dernière.

La section s'est ensuite séparée après avoir choisi M. Levasseur comme président pour la session de 1875 qui aura lieu dans le courant d'août à Nantes, ainsi que l'a décidé l'assemblée générale réunie le même soir. M. Ménier a remplacé M. d'Eichthal comme président pour 1874.

Mentionnons en outre, comme ayant quelque rapport avec les sciences économiques, les communications faites par MM. Boutet et Barral à la section d'agronomie sur le cadastre et sur le rendement du blé en 1874, par M. Bergeron à la section du génie civil et navigation sur le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, enfin par M. Bertillon à la section d'anthropologie sur la démographie du nord de la France comparée à celle de la France et de la Belgique.

Les sciences économiques ont encore fourni matière à plusieurs lectures faites aux séances générales; c'est ainsi que le 24 août M. Menier a parlé *des développements de la richesse par la science* et a insisté sur la nécessité de faire de la politique économique, c'est-à-dire de répandre à pleines mains l'instruction scientifique, de faciliter les moyens de vivre et de s'élever par le travail, en ouvrant des écoles et des ateliers pour fermer les prisons. La guerre à entreprendre c'est la lutte contre l'ignorance et celle qui a pour but l'appropriation consciente et réfléchie des agents naturels. Le même jour M. Alglave a fait l'*histoire de l'industrie houillère du bassin du nord;* précédant la visite d'Anzin, cet exposé a vivement intéressé l'auditoire. La séance générale du 21 août avait été consacrée à plusieurs communications, parmi lesquelles nous citerons celle de M. Masquelez sur l'*école industrielle de Lille*, récemment fondée sous le nom d'Institut industriel du nord de la France, et destinée à procurer une solide instruction industrielle et commerciale. Le succès est évident, car le nombre des élèves pour la deuxième année a augmenté de 23 0/0, et les épreuves ont constaté que 10 sujets étaient très-distingués, 20 bons et 20 assez bons. M. G. Dubar a parlé de l'*histoire de l'industrie* de *Roubaix* depuis le

xve siècle jusqu'à nos jours, insistant sur les progrès réalisés dans cette ville qui, après avoir compté au xve siècle quelques centaines d'habitants, en a aujourd'hui 15,000. Il s'est étendu avec complaisance sur les effets du traité de 1860 qui, d'après lui, ont été funestes à Roubaix, puisque le chiffre des métiers qui montait, avant 1860, à 3,000, n'est plus actuellement que de 1,000 à peine. A son tour, M. Renouard a traité la question des *progrès de l'industrie linière* depuis les temps les plus reculés; sans se borner à un historique fort intéressant, il a donné un aperçu de l'état de cette industrie en France et principalement dans le Nord et à Lille. Malheureusement M. Renouard a aussi vivement attaqué le libre-échange qui, selon lui, a produit une diminution considérable dans le nombre des broches. « Cette théorie séduisante, dit-il, fut cause qu'on nous sacrifia pour la masse. »

Enfin les excursions, qui sont les distractions instructives des membres du Congrès, ont tenu une large place dans la session de Lille. Le premier jour, les savants ont visité Boulogne et notamment la fabrique de plumes métalliques de Blanzy qui y est établie; le deuxième jour, ils ont vu en détail les établissements de Roubaix sous la direction des membres de la Chambre de commerce de cette ville, et beaucoup ont profité de la proximité pour se rendre à Tourcoing. Le dernier jour, un train spécial a conduit les membres du Congrès à l'exploitation des mines d'Anzin : à Saint-Vast et Haveluy ils ont visité les fours à coke et la fabrication des briquettes, à Denain l'exploitation houillère. Partout l'accueil a été fort cordial, et en somme l'impression que tout le monde a pu rapporter de ces excursions a été excellente. Enfin, la section d'économie politique a visité en détail la cité Napoléon réservée aux indigents secourus qui ne payent qu'un loyer minime pour un logement très-confortable. De pareilles visites, constituant un enseignement véritable, n'ont pas peu contribué au succès de la session de Lille dont les travaux ne sont pas inférieurs à ceux présentés aux réunions de Bordeaux et de Lyon. L'économie politique y a été représentée d'une façon plus remarquable qu'on n'aurait pu le supposer de prime abord, comme on a pu le voir.

J[h]. Lefort.

BULLETIN

LES FINANCES TURQUES ET LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

I. Sans compter les pays tributaires, l'empire ottoman s'étend en Europe, en Asie et en Afrique, sur une superficie cinq ou six fois plus considérable que la France, et les territoires qu'il occupe, sous un merveilleux climat, abondent en productions de tous genres: les céréales, le coton, le tabac; le lin, le chanvre, les plantes tinctoriales, les fruits, la soie, la laine et une foule d'autres produits alimentent un commerce d'exportation qui va se développant sans cesse, et auquel les chemins de fer récemment ouverts ou en construction dans les régions les plus fertiles de la Turquie d'Europe et de la Turquie d'Asie, ne peuvent manquer de donner une impulsion encore plus active. Autrefois, la France tenait le premier rang dans le commerce des « Échelles du Levant », et, quoiqu'elle s'y soit laissé devancer par l'Angleterre, elle y occupe encore une situation des plus respectables. En 1869, nous faisions avec la Turquie pour 300 millions d'affaires, dont plus des deux tiers (223 millions) figurent au commerce spécial, tandis que le mouvement de ses échanges avec l'Angleterre atteignait 400 millions. Ces chiffres se sont encore augmentés depuis, et ils suffisent pour attester combien la France et l'Angleterre sont intéressées à la prospérité de l'empire ottoman et à la bonne gestion de ses affaires.

Elles n'y sont pas intéressées seulement sous le rapport commercial, mais encore, et peut-être davantage, sous le rapport politique et financier. Si le « malade », pour rappeler une expression de l'empereur Nicolas, venait à décéder subitement quelque jour, le partage de sa succession serait assurément des plus laborieux, et il y a apparence que ses voisins immédiats, — qui ne sont ni les Français ni les Anglais, s'en attribueraient la meilleure part. Politiquement, l'Angleterre et la France doivent souhaiter presque également, en dehors de tout sentiment de philanthropie, en ne consultant que leur intérêt bien entendu, la guérison complète et définitive du « malade », de façon à décourager ceux qui, à tort ou à raison, se considèrent comme ses héritiers naturels. Financièrement, enfin, personne n'ignore à quel point les intérêts anglais et français sont associés et engagés en Turquie. Depuis la guerre de Crimée, qui a créé le crédit et les fonds turcs, l'empire ottoman a emprunté plus de 4 milliards, et la presque totalité de cette somme formidable lui a été fournie par l'épargne anglaise et française. Les capitalistes, grands et petits, interessés au rétablissement des finances de

l'empire ottoman, et par conséquent à la hausse des fonds turcs, se comptent par milliers en France et en Angleterre. Ils nous sauront donc gré d'insister sur ce côté de la question d'Orient, et de les entretenir d'une combinaison en voie d'accomplissement pour relever les finances turques qui sont aussi un peu leurs finances.

II. Nous n'avons pas à rechercher les causes qui ont précipité la Turquie dans la voie des emprunts. Mû par une ambition des plus louables, le sultan Mahmoud s'est efforcé, comme on sait, il y a près de quarante ans, d'introduire en Turquie la civilisation européenne, et il inaugurait, par le fameux hatti-schérif de Gulhané (3 novembre 1839), un nouveau système politique, administratif et financier. Toutefois, le hatti-schérif de Gulhané ne contenait guère qu'un programme de réformes, et il était clair que ces réformes, en opposition avec une routine et des préjugés séculaires, ne pouvaient s'accomplir aussi rapidement qu'elles avaient été conçues. La partie financière de ce programme, celle qui concernait la réforme des impôts et l'établissement d'un budget régulier, devait se heurter à des obstacles presque insurmontables, et il s'est passé de longues années avant qu'elle pût recevoir un commencement d'exécution. C'était cependant la plus urgente de toutes, car, si la Turquie n'avait point de dette à cette époque, ce n'était point parce que l'ordre et l'économie régnaient dans ses finances, c'était tout simplement parce qu'elle n'avait point de crédit. Quand le Trésor avait des besoins extraordinaires, il en était réduit à recourir à l'expédient ruineux de l'altération des monnaies, ou, ce qui revient au même, à l'émission illimitée du papier-monnaie. C'est ainsi que la piastre turque, qui était à l'origine l'équivalent de la piastre forte d'Espagne, a fini par se déprécier comme un véritable assignat et à ne plus valoir que 25 ou même 22 centimes. Ce système d'emprunt forcé sur la circulation imposait aux populations des charges bien autrement lourdes que celles dont les emprunts les plus usuraires auraient pu les grever. En 1854, grâce à la garantie collective de l'Angleterre et de la France, la Turquie a pu se passer enfin de ces expédients onéreux, en concluant ses premiers emprunts sur les marchés de l'Occident. Sa fidélité scrupuleuse à remplir ses engagements établit dès lors son crédit, malgré l'absence d'un budget régulier et des autres garanties politiques et administratives sur lesquelles se fonde le crédit des Etats européens. On s'habitua à prêter à la Turquie, et, de son côté, la Turquie s'habitua un peu trop à emprunter. Le crédit européen était comme une nouvelle caverne d'Ali-Baba, dont les richesses semblaient inépuisables aux financiers naïfs qu'elles éblouissaient. Il était si facile d'ailleurs de se les procurer! Il suffisait d'une simple signature apposée sur un morceau de parchemin pour tenir lieu du classique : *Sésame, ouvre-toi!* Le gouvernement turc ne s'est

donc point fait scrupule de recourir aux prestigieuses ressources du crédit. En vingt ans, de 1854 à 1873, il n'a pas contracté moins de quinze emprunts formant un total de 3 milliards 800 millions de francs, actuellement réduits à 3 milliards 570 millions, et pour lesquels il paye un intérêt annuel de 250 millions. A ces emprunts, contractés en Europe, il faut joindre une dette flottante dont le chiffre est difficile à établir, mais qu'on s'accorde à évaluer à environ 500 millions de francs. La dette dont la Turquie s'est grevée depuis vingt ans s'élèverait aujourd'hui à plus de 4 milliards.

III. Si l'on considère l'abondance et la variété des ressources de la Turquie, la merveilleuse fécondité de son sol, les habitudes paisibles et laborieuses de la grande majorité de ses populations, enfin l'essor considérable qu'a reçu dans ces derniers temps son commerce, stimulé par le développement de la navigation à vapeur et l'établissement des premières lignes de chemins de fer, cette dette de 4 milliards ne semblera point excessive. Jusqu'à présent, le gouvernement turc a pu faire honneur à tous ses engagements, et il est permis d'espérer qu'il continuera à les remplir ; mais le moment approche où la caverne d'Ali-Baba, dans laquelle il a puisé depuis vingt ans sans compter, se fermera devant lui ; ou, pour parler sans métaphore, il cessera de trouver des prêteurs en Europe, s'il ne prend pas soin d'assurer et de régulariser sa situation financière. Le taux croissant qu'il a été obligé de payer à mesure que le montant de sa dette s'exhaussait a dû, au surplus, l'avertir de la nécessité urgente de donner à ses prêteurs un supplément de garanties.

Il faut reconnaître que le gouvernement turc a montré à cet égard une bonne volonté exemplaire. On lui a demandé d'abord d'établir un budget régulier. La chose, assurément, n'était point facile dans un pays où les éléments mêmes de la comptabilité financière étaient absolument ignorés, et où une multitude de fonctionnaires de tout ordre avaient un intérêt immédiat à empêcher une lumière trop vive de se répandre sur les recettes aussi bien que sur les dépenses. Le budget n'en a pas moins été dressé, à partir de 1861, d'abord d'une manière fort imparfaite, comme il fallait s'y attendre, mais en s'améliorant d'année en année. Nous avons sous les yeux celui de 1874-75, qui a été soumis à l'examen d'une commission dans laquelle figurent, non-seulement des fonctionnaires, mais encore des directeurs ou administrateurs des principaux établissements financiers de Constantinople ; et, quoiqu'il n'ait point toutes les qualités d'un budget anglais ou français, il marque, dans les pratiques financières de l'administration turque, un progrès dont il faut tenir compte. C'est un document sérieux et qui permet de se faire une idée assez correcte de l'état actuel des finances ottomanes. On y voit

que le revenu total de l'empire s'est élevé à 22,552,200 liv. st. et la dépense à 22,849, 610, laissant un déficit de 297,410 liv. st. Nous croyons volontiers avec l'*Economist* anglais que ces chiffres sont encore sujets à révision, et nous n'en garantissons point l'entière exactitude; mais il ne ressort pas moins des données principales de ce document que l'équilibre entre les recettes et les dépenses, y compris le service entier des intérêts de la dette, peut être réalisé en Turquie sans imposer aux populations un fardeau hors de proportion avec leurs facultés contributives. Seulement, c'est à la double condition d'opposer une digue au débordement des emprunts et d'introduire des améliorations nécessaires dans l'assiette et la perception des impôts, dont une portion notable se perd aujourd'hui dans le trajet parfois long et compliqué qui sépare la bourse du contribuable de la caisse centrale du Trésor public.

IV. Sans se faire de trop grandes illusions, il est permis d'espérer que la convention qui a été conclue le 18 mai dernier entre le gouvernement turc et la Banque impériale ottomane pourra contribuer efficacement à ce double résultat. Cette convention se recommande des noms les plus considérables de la finance en France et en Angleterre, et elle nous paraît digne de la plus sérieuse attention. Elle se réduit, comme on va le voir, à des termes fort simples. La Banque sera chargée désormais des fonctions de caissier général du Trésor. D'une part, elle établira dans chaque vilayet (l'empire ottoman est divisé, comme on sait, en 19 vilayets ou provinces) des comptoirs ou des agences où les percepteurs des impôts et redevances seront tenus de verser « tous les revenus quelconques de l'empire, à quelque titre et sous quelque forme qu'ils soient perçus. » D'une autre part, la Banque sera chargée du payement de toutes les dépenses publiques, effectuées tant à l'intérieur qu'à l'étranger, dans les limites des prévisions et des ressourses budgétaires (article 13 de la convention). Elle sera chargée aussi (article 14), à l'exclusion de tout autre établissement, de la négociation soit en Turquie, soit à l'étranger, des bons du Trésor et autres effets de trésorerie qui pourront être émis par le gouvernement pour suppléer aux retards dans le recouvrement des recettes. Une loi annuelle de finances, publiée simultanément avec le budget, fixera le chiffre des bons du Trésor et autres valeurs de trésorerie, dont l'émission ne pourra être faite que par le ministre des finances. Enfin, en cas de besoins urgents ou extraordinaires, ou s'il se produisait des déficits provenant d'insuffisances ou de mécomptes dans les recettes et nécessitant des crédits extraordinaires, ces crédits ne pourraient être ouvertes sans être approuvés par la commission du budget, dans laquelle la Banque sera représentée par un de ses administrateurs ou directeurs, et ils devront être couverts par une attribution de ressources nouvelles et spéciales. La Banque sera également chargée de l'émission des bons du Trésor ou des emprunts qui

pourraient être nécessaires pour faire face à ces crédits extraordinaires. Elle sera (article 15) le seul agent financier du gouvernement tant au dedans qu'au dehors de l'empire. Le gouvernement demeurera libre toutefois de s'adresser à d'autres établissements de crédit pour ses emprunts à l'étranger, mais avec cette réserve qu'elle jouira d'un droit de préférence à conditions égales, pour toutes les négociations ou émissions par voie d'escompte ou de prix de ferme de bons du Trésor ou autres effets de trésorerie.

On voit, par ces extraits de la convention du 18 mai, quelle situation considérable la Banque impériale ottomane est appelée à occuper; elle devient en réalité le principal rouage financier de l'empire, et nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle présente, par sa composition et sa gestion, en grande partie européennes, des garanties qu'aucune régie financière exclusivement turque n'aurait pu offrir soit aux contribuables, soit aux créanciers de l'empire ottoman. Pour la mettre en état de remplir le rôle important qui lui est dévolu, on lui accorde, avec une prolongation de vingt années de la durée de son privilége, l'autorisation de porter son capital de 100 millions de francs à 250 millions. De son côté, sans attendre l'émission de ses actions nouvelles, la Banque fait dès à présent à l'État une avance de 150 millions nécessaires au service des arrérages exigibles de sa dette. Notons encore que le gouvernement, en vue de régulariser la circulation monétaire et de favoriser la propagation des billets de banque, s'engage à créer dans le pays une unité de circulation métallique en abolissant et en démonétisant, dans un délai de trois années, toutes les monnaies de mauvais aloi (bechlik, etc.).

Cette reconstitution de la Banque impériale ottomane sur les bases et avec les attributions que nous venons d'énumérer, peut devenir le point de départ d'une nouvelle ère pour les finances turques; disons mieux : si la Turquie veut sortir de ses embarras financiers et consolider son crédit, que menaçait sérieusement dans ces dernières années l'intempérance de ses emprunts, ce ne sera qu'en observant fidèlement les clauses de la convention qu'elle vient de conclure avec la Banque. Nous savons bien qu'on ne peut l'y contraindre; mais, sans parler de l'honnêteté scrupuleuse qu'elle a toujours apportée dans l'exécution de ses engagements, même quand il s'agissait d'emprunts ou de transactions notoirement usuraires, son intérêt répond de sa bonne foi. Il est évident que l'intervention de la Banque dans l'encaissement des revenus de l'empire ne manquera pas d'améliorer la recette, tandis que la nécessité de recourir à son intermédiaire pour les payements mettra un frein à la dépense. Si des financiers imprudents, gênés par ce frein salutaire, voulaient s'en débarrasser quelque jour, les ressources et le crédit du gouvernement turc en recevraient une atteinte si profonde, que toute l'œuvre de régénération de l'empire ottoman, commencée par le sultan

Mahmoud et poursuivie par ses successeurs, en serait compromise. Ce ne serait pas seulement à un désastre financier que la Turquie se trouverait exposée, mais à une décomposition politique.

Il y a des progrès qui s'imposent et auxquels on ne peut plus renoncer à moins de s'exposer à des catastrophes. Le progrès en matière de finances est de ceux-là, et c'est pourquoi nous félicitons la Turquie, sans oublier ses créanciers, de l'adoption d'une combinaison qui procurera à ce vaste empire, dont le maintien importe à la tranquillité de l'Europe, les moyens d'asseoir enfin sa situation financière sur des bases régulières et de consolider son crédit. (*Débats.*) G. DE MOLINARI.

CORRESPONDANCE

EXPOSITION DES INSECTES A L'ORANGERIE DES TUILERIES.

A M. LE DIRECTEUR DU *Journal des Économistes*.

M. le Directeur, l'Exposition des insectes utiles et nuisibles, ouverte à l'orangerie des Tuileries le 6 septembre dernier, vient d'être close. Comme membre du bureau de la Société d'insectologie, en l'absence de son président, M. Ducuing, député, j'ai dû en diriger les opérations. C'est ce qui m'a permis de l'étudier dans tous ses détails. J'ai pensé que ces études ne devaient point être perdues et qu'il vous serait peut-être agréable d'en faire part à vos lecteurs. C'est pourquoi je vous adresse ce compte rendu sommaire. Vous y verrez combien cette manifestation d'un nouveau genre a été importante. Vous considérerez avec moi qu'elle ouvre de nouveaux horizons à la science entomologique, jusque-là beaucoup trop restée dans le domaine de la théorie.

Ce fut le 15 août 1865 que s'ouvrit la première exposition des insectes. Elle était faite par la Société centrale d'apiculture. Deux de ses membres en avaient pris l'initiative, ainsi qu'il résulte des documents publiés à la suite de cette manifestation. Bien que ce premier essai fût imparfait, il laissait deviner que la voie ouverte allait être féconde. En effet, les expositions insectologiques ont essentiellement pour but d'éveiller la curiosité du public et de le forcer, en quelque sorte, à étudier une science aussi utile et encore si peu connue. Qu'est-ce donc que la science lorsqu'on néglige de la mettre au service de l'agriculture et de l'industrie?

Il existe, il est vrai, une société savante qui s'occupe d'entomologie au point de vue exclusivement théorique. Ses membres décrivent avec beaucoup d'élégance les organes des insectes, leurs couleurs et même leurs métamorphoses; mais ils ne disent rien de leurs mœurs, de leurs habi-

tudes, chose essentielle au point de vue de l'application. En effet, lorsqu'il s'agit d'insectes nuisibles, la connaissance des mœurs peut seule conduire à la découverte des moyens destructeurs. Or, c'est pour suppléer à cette insuffisance que nous avons fondé les expositions d'insectologie, afin de donner à cette science un caractère plus pratique.

Trois grandes divisions existaient d'abord dans le catalogue : la première relative à la sériciculture, la seconde, à l'apiculture, et, enfin, la troisième, à l'insectologie générale. Cette année, aux trois divisions que nous venons d'indiquer, le catalogue en ajoute une quatrième, relative aux industries qui se rattachent immédiatement à l'insectologie. Malheureusement, le commissaire chargé d'organiser cette division est allé beaucoup trop loin. Parmi les exposants, il y en a plusieurs dont les produits nous sont complètement étrangers. C'est ce qui nous a valu de la part de la presse et de quelques visiteurs, de nombreuses et justes critiques ; mais ce fait ne se reproduira plus à l'avenir. Quant à la décoration de la terrasse, elle ne figure que pour l'agrément du public. Notre véritable exposition n'est point là. Il faut la chercher dans les trois grandes divisions consacrées à la *sériciculture*, à l'*apiculture* et à l'*insectologie*.

Dans la section des *vers à soie*, les exposants ne sont point nombreux, mais les collections offrent un vif intérêt. Toutes les différentes races connues y ont des représentants. A côté du bombyx mauri figurent le bombyx cyntia, de l'ailante, du ricin, du chêne, du jujubier, etc., etc. M. Gelot, un des membres du jury, expose hors concours les diverses espèces de bombyx provenant de l'Amérique du Sud. Ces collections comprennent des graines, des cocons, des gréges et des moulinés filés obtenus partie en France, partie au Chili et au Pérou. De son côté, M. Fernandez Rodella, consul général du Chili, expose également une vitrine où se trouvent de nombreux échantillons provenant de cette partie du Nouveau-Monde. M. Rodella est un des propagateurs les plus actifs de l'industrie séricicole dans l'Amérique du Sud. Il a participé de ses deniers à la fondation d'une importante magnanerie dirigée par M. Cousina, où se trouve également installée une filature.

Un autre propagateur, M. Cervando Orteaga, de Santiago, fait également l'éducation des vers à soie sur une grande échelle. Il expose de magnifiques cocons jaunes et blancs, ainsi que de la graine exempte de corpuscules. La petite éducation que l'on remarque dans la première galerie provient de ses graines. Je citerai enfin, pour le Brésil, M. Francisco Baëza, qui marche sur les traces de M. Cervando Orteaga.

Le Pérou ne nous envoie qu'un seul représentant : c'est M. Émile Estienne, de Lima, qui a fondé une grande magnanerie dans la province de Santa. Cette magnanerie, qui date à peine de quatre ans, possède déjà plus de 100,000 pieds de mûrier. Elle fait chaque année trois éducations

successives, qui commencent en août et finissent en janvier. Ses cocons sont jaunes et blancs.

Un sériciculteur de Beyrouth, M. Geo, a également envoyé quelques spécimens de ses produits. Ils consistent en graines et en cocons. Bien qu'ils ne vaillent pas ceux de l'Amérique du Sud, nous croyons devoir les mentionner, parce que les exposants de la Syrie sont ordinairement fort rares.

Voilà pour la partie étrangère.

Quant à la partie française, elle est beaucoup mieux représentée.

Au premier rang figure Mme la baronne de Pages, dont la vitrine est complète; car elle comprend toutes les races connues de vers à soie. Elle expose également divers appareils fort ingénieux pour le transport des cocons vivants, pour le grainage des papillons et pour la conservation des graines.

Vient ensuite la collection envoyée par M. Albin Marcy (de Grasse, Alpes-Maritimes). Cette vitrine renferme une série de cocons et de soies gréges appartenant aux différentes races des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes. On y remarque des toiles couvertes de graines obtenues par le procédé cellulaire et par le procédé microscopique.

M. Bonnefond, de Ribeirac (Dordogne), exhibe des graines cellulaires et des cocons provenant de la dernière récolte. Ce magnanier avait obtenu à notre dernière exposition une médaille d'or pour ses produits. Le jury lui avait, en outre, accordé une seconde médaille d'or comme fondateur d'un syndicat établi entre les magnaniers de l'arrondissement de Ribérac, dans le but de faire de la bonne graine de vers à soie et de la vendre sous la garantie de l'association. Malheureusement, quelques membres du syndicat n'ont pu résister à l'appât du gain. Ayant voulu faire de trop grandes éducations, ils ont échoué. S'ils avaient suivi les conseils que je leur donnais en 1872, ils n'auraient point éprouvé cette déception.

MM. Jourdan frères, d'Alais (Gard), présentent des bruyères chargées de cocons de diverses races ainsi que plusieurs échantillons de soies. Leur appareil d'accouplement cellulaire est une découverte nouvelle et qui promet devoir rendre des services à la sériciculture. Je souhaite que le temps vienne confirmer mes prévisions.

Dans le Nord, l'éducation du bombyx mauri est beaucoup plus difficile que dans nos provinces méridionales. C'est pourquoi je dois féliciter M. Bigot (de Pontoise) pour son exposition de vers du chêne. Cette race précieuse pourrait facilement s'acclimater dans les environs de Paris. Avec elle, on utiliserait les feuilles d'une essence si nombreuse dans nos forêts et qui sont, en quelque sorte, sans valeur aujourd'hui.

Parmi les insectes utiles, les *abeilles* sont le mieux représentées. Il y a de nombreuses ruches de divers modèles ainsi qu'une colonie d'abeilles

noires et deux colonies de mellipones. Cette dernière espèce est originaire du Mexique et sera, par conséquent, très-difficile à acclimater.

Ne pouvant citer ici tous les beaux produits que renferme cette section ni tous les exposants de mérite, je me borne à quelques sommités.

La société d'apiculture de l'Aube a fait une exposition collective qui ne laisse rien à désirer. Ce système présente mieux l'ensemble des produits d'un département. Il est donc à recommander aux différentes associations qui se partagent le territoire.

Je classe, en second lieu, M. Gaurichon pour ses recherches sur l'insectologie et ses préparations micrographiques de l'abeille, dont plus de cent spécimens figurent à l'Orangerie. M. Gaurichon n'est point seulement un savant apicole, mais un propagateur actif de cette industrie, qui convient surtout aux classes peu aisées dont elle peut accroître le bien-être.

La vitrine de Madame Girrier présente un ensemble d'appareils fort ingénieux qui seront d'un grand secours aux praticiens. Je citerai, entre autres, un outil à clouer les cadres; deux ruches d'observation et deux autres ruches superposées.

Viennent ensuite MM. Heymonet et Tellier, dont l'exposition n'est pas sans mérite. Ce dernier applique avec succès le froid à la destruction des insectes qui se forment dans les vins et les rendent impropres à la consommation. M. de Lahience et M. Chamerois présentent chacun un herbier apicole, c'est-à-dire les plantes qui fournissent le miel. Ces herbiers sont faits avec un très-grand soin. Ils seront fort utiles aux personnes qui les consulteront. Il est à désirer que ce genre de collections se propage et que, surtout, les instituteurs fassent pour leur localité de petits herbiers à l'usage de leurs élèves.

Je crois encore devoir mentionner le nom de quelques exposants à cause de leur position dans le monde; d'abord M. l'abbé Buchat, président de *l'association apistique* à Aurinowes (Autriche), M. l'abbé Estor, vicaire à Bordeaux, M. l'abbé Donnot, curé à Woulliers (Marne), etc. Ces honorables ecclésiastiques trouvent dans l'apiculture une agréable distraction tout en augmentant leur casuel. Ils offrent, en outre, à leurs paroissiens, un exemple que ceux-ci s'empresseront sans doute d'imiter.

Je ne parle point ici des instituteurs qui figurent en assez grand nombre dans le catalogue de l'apiculture. Plus loin, je ferai connaître les récompenses que, chaque année, la Société propose à ces fonctionnaires aussi modestes qu'utiles, pour les encourager dans l'étude de l'insectologie élémentaire.

Telles sont les choses les plus importantes que je crois devoir signaler dans les deux sections de sériciculture et d'apiculture.

En ce qui concerne les autres espèces utiles qui figurent dans notre programme, comme les insectes territoriaux, les insectes comestibles,

ceux employés en médecine ou comme ornement, ils nous font presque complètement défaut. C'est ce que nous avions déjà remarqué lors de notre dernière exposition. Ces différentes espèces sont peu connues en Europe et, par conséquent, n'appellent que peu ou point l'attention du producteur. Toutefois, je dois mentionner les échantillons de cochenilles exposés par MM. de Héza et Ruting, ainsi que les échantillons d'insectes vésicants présentés par M. Beguin, auxquels il joint un long mémoire sur la matière.

La deuxième division de notre programme, relative aux insectes nuisibles, compte un plus grand nombre de représentants. D'abord, il faut citer les trente et une vitrines de M. le capitaine Dillon, qui contiennent un ensemble complet, non-seulement d'espèces nuisibles, mais encore d'oiseaux insectivores, de reptiles et de petits mammifères utiles. Cette collection hors ligne vaut à elle seule toute une exposition. Aussi la société demande-t-elle au ministre de l'agriculture de donner à son auteur une récompense hors ligne qu'il mérite à tous égards.

Le phylloxera, depuis qu'il exerce ses ravages dans nos vignes, est l'insecte à l'ordre du jour. Il se présente à notre Exposition sous toutes ses formes et à ses divers états de métamorphoses.

M. le professeur Rœsler, directeur de la station agricole de Klosterneuburg (Autriche) présente plusieurs photographies de ce destructeur, ainsi que diverses préparations anatomiques.

M. Millet exhibe également plusieurs dessins de phylloxeras considérablement grossis à leurs divers états d'œuf, de larve, de chrysalide et d'insecte parfait; il accompagne ces dessins de cartes indiquant la marche progressive du fléau. Reproduites par les projections, ces cartes offrent un véritable intérêt.

Enfin, divers exposants, tels que MM. Vicat, Gaurichon et autres, montrent des racines et des sarments sur lesquels on peut voir, à l'aide d'une loupe, le terrible puceron à ses différents états.

D'autres collections méritent également d'être citées. Nommons celle de M. Miot qui comprend les insectes utiles et les insectes auxiliaires; celle de M. Burel, horticulteur, composée de différentes espèces qui ravagent les plantes cultivées dans les jardins; celle de M. Grosbanck d'Acamara, ingénieur de Rio-Janeiro, comprenant une collection de mollusques et de crustacés qui dévorent les bois de construction ; celle de M. Daclin, figurant les dégats faits par un xylophage dans la forêt de Barcille (Maine-et-Loire), qui a détruit complètement plus de 100 hectares de chênes; celle de l'Ecole forestière de Nancy qui montre les ravages du bostriche sur l'écorce des pins epiceas, ainsi que ceux commis par le *corœbus bifaciatus;* celle de M. Lancelevée, spéciale aux insectes et aux larves qui s'attaquent au peuplier.

Pour compléter cette énumération, déjà bien longue, je dois dire un

m de la *Société protectrice des animaux*, ainsi que de son exposition spéciale. Elle comprend une collection d'animaux et d'oiseaux auxiliaires, des tableaux d'insectes utiles et des nichoirs artificiels.

Je ne dois point oublier l'exposition de M Tellier, que j'ai déjà nommé. Bien qu'elle comprenne les insectes qui s'attaquent aux substances alimentaires, elle intéresse surtout la sériciculture. Il expose un grand nombre de cartons couverts de graines de vers à soie qu'il a pré servées de l'éclosion par l'emploi des frigorifiques.

Le professeur de l'Ecole forestière supérieure de Stockolm, M. Sund shon, a lu un mémoire fort remarquable sur les dégats commis par un insecte dans une forêt de l'État. Il prétend que cet insecte est sur le point de disparaître, parce que, dit-il, il a observé qu'après la quatrième année, il ne compte presque plus que des mâles. C'est là une assertion qu'il faudrait vérifier.

M. Drory se distingue par une nouveauté. Il exhibe une ruche d'abeilles mellipones vivantes; on sait qu'on n'a jamais pu les acclimater au Jardin des Plantes. Enfin M. Bouasse-Lebel, éditeur, offre aux écoles primaires des tableaux synoptiques d'insectes nuisibles et d'oiseaux insectivores. Ces tableaux, illustrés avec soin, ne coûtent que 40 centimes, ce qui est une condition de succès pour les ouvrages classiques.

Dans la troisième division, consacrée aux insectivores et aux auxiliaires, je crois devoir citer le tableau de M. Millet indiquant le contenu des estomacs des oiseaux insectivores. Ces débris sont renfermés dans des tubes; en les examinant avec soin, on s'aperçoit que le contenu est rempli de différents insectes nuisibles, d'où on est en droit de conclure que les oiseaux insectivores nous rendent de très-grands services et que, comme tels, ils méritent d'être conservés avec soin.

Cette troisième division est assez faiblement représentée; cependant on y remarque une couleuvre vipérine des Pyrénées, vivante, qui se nourrit d'insectes nuisibles; malheureusement, les petits mammifères qui nous prêtent leur concours, tels que la taupe, le hérisson, la chauve-souris, font complètement défaut.

Je ne dirai rien de la partie industrielle, parce qu'elle ne rentre point dans notre cadre et qu'à l'avenir il convient plus de la restreindre que de l'étendre; mais il faut que j'entre dans quelques détails relativement aux différentes annexes qui sont venues compléter notre Exposition. Il s'agit du concours des instituteurs, des congrès, des conférences et des projections à la lumière.

Je mentionne d'abord le concours entre instituteurs parce que, à nos yeux, il offre une grande importance. Ce concours fut établi il y a déjà plusieurs années par la *Société centrale d'griculture*. Il avait pour but d'en-

courager les instituteurs qui enseigneraient à leurs écoliers l'art d'élever les abeilles.

Depuis lors, le cadre s'est agrandi. Il comprend, en outre, la sériciculture et l'insectologie générale. Plus de 50 instituteurs concourent cette année. Tous exposent les cahiers qu'ils ont dictés à leurs élèves sur ces deux branches importantes de l'histoire naturelle. A ces cahiers, quelques-uns ajoutent des tableaux et des dessins relatifs à l'entomologie. Les pièces qui énumèrent les titres des concurrents font en outre connaitre qu'un certain nombre ont fondé des ruchers, sont en train de former des collections et que la plupart enseignent l'insectologie générale à leurs élèves. Il en existe même deux : MM. Colbrand, instituteur à Rhummingheim (Pas-de-Calais), et M. Andrieux, instituteur à Damrémont (Haute-Marne), qui font des conférences aux adultes sur cet important sujet. Pour compléter cet enseignement et le rendre encore plus pratique, quelques-uns de ces concurrents ont organisé avec leurs élèves des petites sociétés qui ont pour but la destruction des espèces nuisibles et la conservation des oiseaux insectivores ainsi que de leurs couvées. Cette initiative mérite les plus grands éloges. Ce qui manque surtout dans les campagnes, c'est l'esprit d'association, sans lequel il n'y a point de progrès possible. Or, n'est-ce pas un moyen certain de le faire éclore et de le développer que de fonder entre les enfants de petites sociétés protectrices? Une fois adultes, il seront ainsi tout préparés à accepter le mécanisme de la coopération qui est à l'ordre du jour.

C'est ainsi qu'il sera possible d'établir partout où l'agriculture l'exigera des associations de producteurs sous toutes les formes. On sait que le Jura possède déjà des *fruitières* pour la fabrication en commun du beurre et du fromage. C'est là un type que l'on pourrait étendre et appliquer à la préparation du sol et à la transformation de ses produits. Par exemple on pourrait, dans chaque commune, avoir des instruments agricoles perfectionnés dont chacun se servirait à son tour, tels que charrues pour le labourage à la vapeur, machines à battre, machines à moissonner, semoirs, etc., etc.

Les éducateurs du Midi organiseraient des usines banales pour la filature de leurs cocons, les producteurs de betteraves de petites distilleries communes, les viticulteurs des brûleries pour y distiller leurs marcs, leurs lies, leurs vins avariés, etc., etc.

On comprend par ces exemples combien la voie nouvelle dans laquelle entrent les instituteurs sera profitable aux populations rurales, puisqu'elle initie l'enfance aux bienfaits de l'association.

Durant l'Exposition, trois congrès ont eu lieu ; dans le premier, relatif à l'apiculture, on s'est occupé des races d'abeilles nouvellement introduites, entre autres : des races italiennes. On a discuté les avantages et les inconvénients qu'elles peuvent offrir. On a constaté qu'après un

certain temps, les races importées perdaient leurs principaux caractères et se rapprochaient sensiblement des races indigènes; puis est venue la question des intermédiaires si souvent agitée de nos jours. La réunion a décidé que, pour faciliter la vente des miels et des cires et en obtenir des prix plus rémunérateurs, il y avait lieu de fonder des syndicats dans les différents centres de production et de les relier entre eux au moyen d'un syndicat central dont le siége serait à Paris.

Le congrès sur le phylloxera a offert plus d'importance. Il a duré trois jours. On y a examiné toutes les questions qui se rattachent à ce destructeurs; le phylloxera est-il la cause ou l'effet de la maladie? Y a-t-il deux espèces distinctes, celle des feuilles et celle des racines? Que peut-on espérer des cépages américains qui défient les atteintes de l'insecte? Toutes ces questions et d'autres encore ont subi l'épreuve d'un examen approfondi. Toutefois il n'en est pas sorti de fait nouveau. On a pu dire seulement que, d'après des données approximatives, l'année dernière le phylloxera avait causé à la viticulture des pertes pour plus de 200 millions.

Enfin, est venu le congrès international relatif aux mesures à prendre pour la destruction des insectes nuisibles et la conservation des oiseaux insectivores. On a reconnu que, pour atteindre ce but, il fallait établir une législation uniforme entre les peuples limitrophes. C'est là, on le conçoit, un problème difficile à résoudre, puisque, la plupart du temps, il s'agira de faire accepter les lois d'une partie intéressée par l'autre, ou bien encore d'établir une législation entièrement nouvelle. Mais comme les peuples vivent encore entre eux à l'état de barbarie, pourra-t-on jamais leur faire accepter des règles communes en ces matières?

En dehors des congrès, le reste du temps a été rempli par des conférences. Il y en avait une tous les jours sur des sujets relatifs à l'insectologie ; M. Chatelain nous a fait connaître les êtres infiniment petits qui produisent la fermentation et entre autres qui transforment le sucre en alcool; M. Mène, le rôle utile des insectes dans la formation de la couche végétale; M. Falinski, l'histoire de l'introduction du ver à soie en Europe; M. Millet, d'abord quelques questions particulières au phylloxera; puis s'occupant des oiseaux insectivores, il a établi sans réplique leur rôle utile en faisant voir les matières renfermées dans leur estomac. M. Tellier a parlé des insectes qui dévorent les substances alimentaires et qui altèrent les boissons; M. Trouillet, des insectes qui infectent plus particulièrement les jardins; M. Hamet, du miel et des différents produits qu'on en retire; M. Gelot, de la sériciculture dans l'Amérique du Sud; M. Jacques Valserres, des insectes qui produisent la truffe.

A ces conférences se pressait un public nombreux, bien que le sujet fût souvent aride. N'est-ce point là un heureux indice que nous com-

mençons à aimer les choses utiles et que bientôt il faut l'espérer, nous deviendrons un peuple plus sérieux?

Cet enseignement, déjà si étendu, a eu pour complément des projections à la lumière. Autant qu'il a été possible de le faire, la plupart des insectes, considérablement grossis, ont passé sous les yeux du spectateur. Je citerai entre autres le phylloxera à l'état d'œuf, de larve, de chrysalide et d'insecte parfait. La projection a également présenté en détail chacun des organes de ce destructeur; on l'a montré sur les racines et sur les feuilles; puis, comme dernière expression de cette étude d'un nouveau genre, on a donné des cartes indiquant la marche progressive de l'invasion dans le Midi. L'abeille et ses diverses préparations anatomiques ont eu leur tour; puis le ver blanc et le hanneton, la sauterelle et le criquet, les chenilles, les mouches des pucerons, les figures représentant les divers modes de génération de la truffe, etc.

Ce spectacle a vivement intéressé le public. A plusieurs reprises on a redemandé les mêmes projections. Évidemment, parmi les personnes qui remplissaient la chambre noire, il en est quelques-unes qui l'ont quittée avec le désir de s'occuper d'insectogie. Si ce désir s'est surtout manifesté parmi les jeunes gens, qui sait si quelques-uns d'entre eux ne seront pas un jour des entomologistes du plus grand mérite? Alors, reculant les limites d'une science encore dans l'enfance, ils découvriront ce qu'il nous importe le plus de connaître : les mœurs des insectes et nous apprendront ainsi à les détruire sûrement.

Tout était nouveau dans cette voie. Il a d'abord fallu faire des dessins convenablement grossis, puis les reporter sur verre. Ce travail a pris beaucoup de temps et explique pourquoi les projections n'ont pu avoir lieu chaque jour. Je dois ici une mention toute particulière à M. Molteni, le projecteur, qui a été pour nous un coopérateur habile et dévoué. Sans son concours, il nous eût été impossible d'arriver.

Maintenant que notre exposition est close, faudra-t-il que tous ces dessins, faits avec un si grand soin, que les verres qui ont transmis ces figures au public, restent oisifs jusqu'à notre prochaine Exposition qui aura lieu en 1876? J'ai pensé que l'impulsion une fois donnée, nous devons faire tous nos efforts pour qu'elle ne s'arrête point. C'est pourquoi je propose que, l'hiver prochain, la Société organise des conférences insectologiques qui attireront sans doute encore les visiteurs de notre exposition. J'insiste d'autant plus sur la réalisation de ce projet que M. Molteni, à qui je m'en suis ouvert, m'a promis de nous seconder. D'ici là, nous avons le temps de compléter notre série d'images et de faire en projection un véritable cours d'entomologie.

Je dois rappeler ici que notre Société poursuit toujours la fondation d'une école d'insectologie pratique dans le jardin du Luxembourg. Le plan de cette école a été mis sous les yeux de M. le ministre de l'agri-

culture. Il a reçu son approbation; malheureusement, le personnel des bureaux ne nous semble point aussi favorable, mais notre association est aujourd'hui assez forte pour vaincre toutes les petites résistances.

J'ajoute que, pour compléter l'enseignement public de l'insectologie, il entre dans nos vues d'annexer à notre école un bureau à l'instar de celui qui existe à Washington. Ce bureau aurait à sa disposition de jeunes entomologistes qu'il enverrait sur le terrain toutes les fois que les cultivateurs en feraient la demande. Il se mettrait en outre en rapport avec tous les naturalistes du globe, dont il recevrait les communications. Ces communications seraient centralisées et envoyées à tous nos correspondants. Il y aurait là un échange de faits et d'idées qui contribuerait puissamment à développer l'insectologie et à la rendre plus pratique.

Avant de finir ce compte rendu déjà beaucoup trop long, permettez-moi d'adresser mes remerciements à la presse parisienne, qui a bien voulu seconder notre entreprise et donner à cette exposition la publicité sans laquelle l'idée la plus féconde n'est point viable. Je dois aussi remercier le public nombreux et bienveillant qui s'est pressé autour de nos vitrines et qui a suivi avec empressement nos conférences et nos projections à la lumière. Il ne me reste plus maintenant qu'à former un souhait: c'est qu'en 1876, lorsque nous ouvrirons notre prochaine exposition, la presse nous accorde de nouveau ses sympathies et que le public nous montre le même empressement. Avec ce double concours, nous espérons pouvoir bientôt rendre populaire une science encore si peu connue, et dont les progrès intéressent à un si haut degré l'agriculture tout entière.

Ce sera pour nous le couronnement de nos efforts et la plus belle récompense que nous puissions ambitionner.

Paris, le 6 octobre 1874. JACQUES VALSERRES.

LES ASSURANCES DANS LE CANTON DE FRIBOURG.

A M. JOSEPH GARNIER, *rédacteur en chef du* JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Monsieur, je lis à la page 91 du tome XXXI de votre journal (1) le passage suivant relatif à l'assurance obligatoire par l'État :

« A Berne et à Fribourg, le quantum des primes s'éleva, en 1872, au taux énorme de 5 fr. 50 0/00, et cependant on affirme que, malgré cette cherté des primes, le bilan de la Société immobilière de Fribourg se solde actuellement par un déficit de 700,000 fr. »

Sans être partisan du système d'assurance obligatoire qui nous régit

(1) Numéro de juillet 1873.

je crois utile de vous signaler ce que l'assertion ci-dessus a d'inexact. Laissant de côté le canton de Berne, sur lequel je n'ai pas de renseignements précis, je dois vous dire que dans le canton de Fribourg le taux de l'assurance a été pour l'année 1872 de 1 1/2 0/00 ; pendant cet exercice le fonds de réserve s'est accru de 540,000 et au 31 décembre il était de 5,295,000. Depuis l'année 1833, époque à laquelle le gouvernement nous dota de l'assurance mutuelle et obligatoire, la prime a rarement atteint et n'a jamais dépassé le taux de 3 0/00 ; depuis l'année 1867 à l'année 1871, période durant laquelle les sinistres furent fréquents et considérables, le taux de l'assurance a été, en moyenne de 2 1/5 0/00.

Le vice essentiel de notre système d'assurance consiste en ce que l'assuré ne paye pas en raison directe des risques, mais proportionnellement à la valeur des bâtiments, telle qu'elle est inscrite au cadastre foncier. Or, mieux un bâtiment est construit, plus il est solide, plus aussi la taxe cadastrale en sera élevée ; il résulte de là que les bâtiments payent en raison inverse des risques courus ; ainsi un édifice construit en pierres, sur lequel le feu n'aurait par conséquent que fort peu de prise, sera frappé d'une taxe, dix, vingt fois plus élevée qu'un édifice de même importance construit en bois et en chaume.

Ce système, évidemment contraire aux notions les plus élémentaires, de justice et d'équité, favorise les propriétaires des campagnes au détriment des habitants des villes.

Plusieurs tentatives ont déjà été faites soit pour introduire le régime de la liberté absolue, soit pour faire adopter l'assurance par catégories de bâtiments eu égard aux risques ; mais elles ont invariablement échoué au sein de l'autorité législative. Les députés des campagnes, en majorité dans notre Grand-Conseil, n'ont pas voulu renoncer au bénéfice d'une position acquise, trouvant beaucoup plus avantageux de faire payer leur assurance par les popriétaires urbains.

Sans parler du fait anormal que le propriétaire ne peut pas assurer son bâtiment pour une valeur supérieure aux 8/10 de la taxe, notre système d'assurance cantonale obligatoire présente encore le grave danger de ne donner aucune sécurité pour l'éventualité d'un vaste incendie consumant un village entier ou tout un quartier dans une ville ; la prime maximum de 5 p. 1000, le fonds de réserve même ne suffiraient pas à couvrir le désastre, les assurés ne recevraient qu'une faible partie de l'indemnité due. Voilà où risque de nous conduire une pareille législation.

En vous priant de pardonner à un simple et obscur lecteur de votre Journal de s'être adressé à vous, je vous prie d'agréer, etc.

ALFRED D'AMMAN,
Membre de la Société économique.

LA PROPOSITION DE M. WOLOWSKI.

Mon cher Garnier, je ne tenterai pas d'apprécier de nouveau la proposition votée par l'Assemblée nationale, afin de réduire de 50 millions le remboursement fait à la Banque. Les lecteurs du *Journal des Économistes* ont tous les éléments nécessaires d'appréciation; c'est à eux de décider. Je ne dirai rien non plus des impôts qui ont été proposés après le rejet de cette proposition, et que le dernier traité fait avec la Banque n'a pas rendus inutiles; je suis loin de plus les admirer que M. Wolowski. Mais, puisque l'occasion m'en est offerte par la lettre de votre éminent collaborateur, je veux encore réclamer la cessation de nos folles dépenses militaires et administratives, qui chaque jour s'accroissent et qui nous préparent, j'en suis convaincu, les plus sérieux dangers. Ce n'est pas seulement au déficit que nous allons de la sorte, c'est aussi au mécontentement général et à la guerre. Peut-être est-ce là de la miévrerie, pour prendre l'expression de M. Wolowski; mais cette miévrerie m'a paru assez généralement partagée par tous les candidats qui ont parlé de nos finances, avant les élections qui viennent d'avoir lieu. Cela me console. Ah! que tout changerait si chacun agissait le lendemain des élections comme on parle la veille! Je suis sûr qu'en cela du moins vous et M. Wolowski êtes de mon avis. Mille amitiés.

L'Épine, 10 octobre 1874. GUSTAVE DU PUYNODE.

LES CONGRÈS DE GENÈVE

L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL. — L'ASSOCIATION POUR LA CONFÉDÉRATION DU DROIT DES GENS. — LA LIGUE DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ.

Plus d'une fois l'attention du *Journal des Economistes* a été appelée sur les progrès immenses que faisait dans le monde l'idée de la création d'une juridiction internationale régulière; les différentes *Sociétés de la paix* sont sorties des nimbes de l'utopie pour entrer dans le domaine de la réalité; et, renonçant à une prédication purement évangélique et platonique, elles ont fait appel aux hommes de science de tous les pays pour la codification du droit des gens.

De ces tendances pratiques sont sorties deux des associations qui ont tenu d'importants Congrès, dans le courant du mois de septembre à Genève: l'*Institut de droit international* et l'*Association pour la réforme et la codification du droit des gens*. Un troisième congrès, ayant à son ordre du jour des questions semblables à celles qui étaient traitées dans les deux autres, se tenait au même lieu et à la

même époque, celui de la *Ligue de la Paix et de la Liberté*; mais cette ligue n'est point une association nouvelle, et nous savons que chaque année, depuis huit ans, elle tient une semblable réunion.

Ces trois Congrès, dont nous examinerons rapidement les travaux, avaient pour principal objet l'étude des moyens d'arriver à une législation régulière entre les nations, comme il en existe une entre les individus, et de diminuer, — sinon de détruire, — les causes de conflits armés entre peuples civilisés.

I. L'Institut de droit international. — La création de l'Institut de Droit international est due à la persévérante initiative de M. Rolin-Jacquemyns, de Gand, directeur de la *Revue de Droit international*. Cet Institut est une association exclusivement scientifique, composée des juristes les plus éminents de tous les pays, au nombre de *trente* seulement. Son but est de favoriser le progrès du droit international, de formuler des principes généraux, et de donner son concours à toute tentative *sérieuse* de codification graduelle et progressive du droit international, tant public que privé. La première session de l'Institut de Droit international s'était tenue l'année dernière à Gand; en tête de l'ordre du jour qui avait été arrêté pour la session de cette année, figurait l'étude et la discussion d'un projet de règlement pour les tribunaux internationaux. Après un débat animé, auquel prirent part successivement MM. Mancini, président de l'association, Rolin-Jacquemyns, secrétaire-général, Pierantoni, Dudley Field, sir Travers-Twiss et Bluntschli, l'Institut s'arrêta à un projet de procédure des arbitrages dans les conflits internationaux, qu'il n'a accepté qu'à titre provisoire, se réservant de le modifier; pourtant ce projet, tel qu'il existe, mérite encore d'être recommandé à l'attention des gouvernements, et il pourrait, à la première occasion, être d'une grande utilité à un tribunal arbitral international. Il faut remarquer dans ce projet un article important : c'est celui qui demande une clause compromissoire dans les sentences arbitrales, c'est-à-dire une convention générale d'arbitrage entre les États, non-seulement pour les contestations déjà nées, mais encore pour les contestations à naître.

On comprendra sans peine l'importance que ces questions de mise en œuvre de l'arbitrage international empruntent aux votes récents des Parlements d'Angleterre, d'Italie, de Suède et des États-Unis. Aussi voyons-nous qu'elles sont la principale préoccupation des honorables membres des trois Congrès dont nous nous occupons.

Après cette question de procédure arbitrale, la discussion des

trois règles de neutralité maritime formulées dans le traité de Washington pour le règlement de l'affaire de l'*Alabama*, a donné lieu à une étude très-approfondie de cette grosse question de droit maritime. Ces règles stipulent qu'un gouvernement neutre est forcé : 1° d'user de la diligence requise (due diligence) pour empêcher dans toute sa juridiction l'armement et l'équipement d'un navire qu'il a des raisons de croire destiné à croiser ou à faire la guerre ; 2° de ne pas permettre qu'un belligérant se serve de ses eaux et de ses ports comme d'une base d'opérations navales, ou pour renouveler ou augmenter son matériel de guerre; 3° d'user de toute diligence dans ses propres ports et eaux, ainsi que sur toutes les personnes placées sous sa juridiction, pour empêcher toute violation des devoirs et obligations ci-dessous énoncées.

L'esprit de ces trois règles, objet de tant de controverses, a été approuvé par l'Institut comme conforme aux vrais principes du droit et de la justice. Mais la rédaction a été trouvée défectueuse, pouvant prêter à des confusions, partant à des contestations, et des amendements ont été présentés par divers membres pour en modifier les termes. Dans cette question, pourtant, comme dans la précédente, il a été décidé qu'une rédaction définitive ne serait arrêtée qu'après que le sujet aurait été de nouveau étudié à la prochaine session.

Une troisième question restait l'ordre du jour : « Utilité de rendre obligatoires pour tous les États, sous la forme d'un ou plusieurs traités internationaux, un certain nombre de règles générales du droit international privé, pour assurer la décision uniforme des conflits entre les diverses législations civiles et criminelles. » Les précédentes discussions s'étaient considérablement étendues, et l'assemblée décida que cette dernière question serait remise à l'étude et discutée au prochain Congrès, qui a été fixé au 25 août prochain : le lieu de réunion choisi est La Haye.

Les travaux de l'Institut de Droit international, sérieusement élaborés par les hommes spéciaux, sont destinés à avoir une grande autorité; aussi ne pouvons-nous constater sans de vifs regrets l'absence de la presque unanimité des membres français de cette savante association; seul, M. de Parieu, qui a pris une part très-active aux discussions, représentait la France, alors que notre pays est la nation qui compte le plus de membres effectifs au sein de l'Institut de Droit international.

II. L'Association pour la réforme et la codification du droit des gens. — C'est aussi la France qui était le moins représentée en nombre au Congrès de l'Association pour la réforme et la codification

du droit des gens: trois membres de la *Société française des amis de la Paix*, MM. Frédéric Passy et Furjasse, vice-présidents, et Henry Bellaire, secrétaire-général, sont les seuls Français qui aient pris part aux travaux de cette assemblée.

Ici, ce n'est plus une réunion de jurisconsultes et de savants: fondée l'année dernière à Bruxelles, par M. David Dudley Field, le célèbre auteur d'un code international dont une traduction française sera bientôt publiée, l'Association pour la réforme et la codification du droit des gens admet indistinctement dans ses rangs tous les hommes désireux de concourir au but qu'elle se propose, et que définit clairement son titre même. L'élément évangélique, représenté par un certain nombre de ministres protestants, qui avaient traversé l'Océan pour affirmer leur *foi pacifique*, y domine surtout. Parmi les membres actifs récemment admis, nous voyons figurer M. Hyacinthe Loyson. Malheusement, le Congrès arrivait immédiatement après celui de l'Institut et traitait presque les mêmes questions, mais à un point de vue plus général. Des lectures, des discours très-remarquables, mais pas de discussions; et puis, les questions étaient envisagées de préférence au point de vue américain, ce qui ne laissait pas que de gêner les membres d'autres nationalités.

Les seuls faits un peu épisodiques à mentionner sont la présentation et le discours de M. Kawase, ministre du Japon, et la proposition suivante, déposée, développée, mais non encore discutée de M. Arturo de Marcoartu, ancien député aux Cortès espagnoles.

M. de Marcoartù a plaidé avec vivacité la cause de l'arbitrage, et il n'a pas craint d'aborder de front l'histoire contemporaine; il a fait observer que dix hommes qui criaient en 1870 pour demander la guerre faisaient plus de bruit que cent mille hommes qui se taisaient, et il voudrait que les gens paisibles en vinssent à savoir revendiquer leur droit de ne pas être compromis dans une guerre contre leur volonté. Il a conclu en déposant la déclaration suivante dont voici les considérants :

Attendu qu'au point de vue de la civilisation et du rapprochement des peuples, l'arbitrage international est un principe hautement humanitaire;

Attendu qu'au point de vue de la science, l'arbitrage international est l'affirmative de la souveraineté de la raison;

Attendu qu'au point de vue des intérêts matériels, l'arbitrage international est la meilleure solution dans l'économie des peuples;

Attendu qu'au point de vue historique l'arbitrage international a été recommandé, convenu, établi et exécuté dans divers traités internatioaux par la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-

Bretagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Suède, la Suisse, l'Uruguay, et d'autres États;

Attendu que l'arbitrage international a été recommandé par les assemblées législatives de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suède et des Etats-Unis et que des millions d'habitants des différentes nationalités le désirent et en font la demande;

Au nom de l'humanité, au nom de la science, au nom des intérêts des peuples;

En s'appuyant comme antécédent sur les conventions internationales et sur les votes de plusieurs parlements;

Et se croyant interprètes du *desideratum* des peuples les plus éclairés;

L'Association déclare l'utilité et la praticabilité de l'arbitrage international, tout en reconnaissant qu'il y aura toujours des difficultés à résoudre certaines questions, que le temps seul, aidé d'une meilleure éducation des peuples, pourra diminuer à la longue.

L'Association croit que c'est un devoir et une obligation pour tout gouvernement civilisé de solliciter l'arbitrage, de le suivre en plaidant le litige et de se soumettre à la suprême décision du tribunal arbitral.

L'Association a la confiance que l'on pourrait essayer avec succès une politique intérieure et extérieure contre les guerres.

Cette politique aurait pour but :

I. De resserrer les liens et les intérêts internationaux;

II. D'agir sur l'opinion publique et officielle pour faire *ajourner* la discussion des différends internationaux, lorsqu'il n'y aurait pas d'espoir de soumettre la question à l'arbitrage;

III. De revendiquer en faveur de la nation, dans la charte constitutionnelle de chaque pays, ce droit inaliénable et imprescriptible de la personnalité humaine, le droit de paix et de guerre, qui s'exercera par voie de *plébiscite*; ceux qui auront voté en faveur de la paix ne pouvant pas être soumis au service militaire.

La proposition de M. de Marcoartù a été renvoyée à une commission, ce qui équivaut à un enterrement convenablement déguisé.

La session du Congrès de l'Association a été close par un meeting monstre, dans la *salle de la Réformation*. MM. Kawase, ministre du Japon en Italie, Hyacinthe Loyson, le révérend James B. Miles, Dudley Field et enfin M. Frédéric Passy, qui a rendu à l'Association de si éminents services, ont pris successivement la parole devant un auditoire de trois mille personnes.

La ville et le Gouvernement de Genève ont fait aux membres des deux Congrès dont nous venons d'analyser sommairement les travaux l'accueil le plus cordial, et chaque session a été ouverte par un discours de M. Carteret, président du Conseil d'État de Genève.

III. La ligue de la paix et de la liberté. — Cette société traîne derrière elle un passé bien lourd; malgré le caractère sérieux des travaux auxquels elle se livre depuis trois ans, on ne peut oublier les scènes tumultueuses qui ont signalé, — bien contre le gré des organisateurs, — quelques-uns de ses précédents congrès publics. Maintenant, le danger est conjuré: les personnes munies d'invitations peuvent seules assister aux séances. Cette année, Victor Hugo avait adressé à ses « *concitoyens d'Europe* » une lettre dans laquelle il soutenait la théorie bizarre de la « *dernière guerre.* » Le Comité de la Ligue de la Paix et de la Liberté a répondu, avec une modération et un bon sens dignes de tous les éloges, à l'élucubration du poëte. Parmi les travaux sérieux qui ont été le plus remarqués, nous devons citer un *Formulaire d'arbitrage,* par M. Charles Lemonnier, docteur en droit, l'infatigable vice-président de la Ligue, le mémoire de M. Garnier-Pagès sur l'*Abolition de la course et la franchise du commerce, même entre belligérants*, et celui de M. Fauvety sur les *Nouvelles conditions de l'équilibre politique de l'Europe.*

IV. Les trois congrès de Genève, venant après la conférence militaro-diplomatique qui s'est tenue récemment à Bruxelles, ont en général exercé une impression favorable sur l'esprit général. La presse s'est montrée presque unanimement bienveillante pour les travaux des amis de la paix et de la justice. Ce revirement favorable est dû, non-seulement aux progrès immenses que l'arbitrage international a faits dans les esprits depuis quelques années, mais surtout à la marche sérieuse et pratique adoptée pour ces travaux. Etendre et généraliser le principe de l'arbitrage international, assurer son application et son fonctionnement régulier, c'est travailler à diminuer, pour le moment, les chances de guerre. Les autres questions de droit international viendront se grouper naturellement autour de ce sujet principal, une à une, selon les circonstances. La confection définitive d'un code international n'est point l'œuvre d'un jour. Les ébauches qui existent, et qui sont des travaux remarquables, sont, de l'avis même de leurs auteurs, éminemment perfectibles: l'œuvre des associations de droit international doit être d'en consacrer les textes, en s'entourant de toutes les autorités de la science, et nous ne doutons pas qu'elles ne comprennent ainsi leur tâche.

Henry Bellaire,
Secrétaire-général de la Société des amis de la paix.

LA JUSTICE CRIMINELLE

ET LES IMPÔTS INDIRECTS.

L'administration de la justice vient de publier le *Compte annuel de la Justice criminelle en France* pour l'année 1872. Ce volumineux travail n'est pas sans intérêt, au point de vue de l'économie politique, dans un pays où le système d'impôts indirects est arrivé à des limites extrêmes. L'impôt de consommation, engendrant la fraude, doit forcément avoir de l'influence sur la moralité des populations. Si la taxe s'élève, l'appât d'un gain plus considérable et la misère plus grande, par le fait même des exigences fiscales, amènent des violations plus nombreuses de la loi. On voit s'allonger les colonnes des tableaux consacrés à la criminalité.

A la fin de l'ancien régime, Necker constatait une moyenne de douze mille arrestations par an pour oubli des lois fiscales. Le régime des douanes intérieures expliquait ce chiffre effrayant; l'effet disparut avec la cause. Les impôts indirects ayant été rétablis par le premier Empire, la justice trouva de nouveau l'occasion de réprimer des délits dont l'espèce semblait éteinte pour jamais. Dans ces derniers temps, il s'était produit une amélioration évidente à ce point de vue dans la moralité publique, et les délits supprimés par la Révolution, revenus avec l'ancienne fiscalité, si malheureusement ressuscitée, diminuant graduellement, tendaient à disparaître. Cela résulte des chiffres suivants, empruntés au *Compte général* et qui contiennent, par périodes quinquennales, la moyenne du nombre des prévenus pour délits relatifs aux impôts indirects:

1° *Préventions en matière de douane.*

De 1850 à 1854....	2.455 prévenus.
De 1855 à 1859....	1.064 —
De 1860 à 1864....	515 —
De 1865 à 1869....	931 —

2° *Préventions en matière de contributions indirectes ;*

De 1850 à 1854....	1.652 prévenus.
De 1855 à 1859....	937 —
De 1860 à 1864....	725 —
De 1865 à 1869....	922 —

3o *Préventions en matière d'octroi :*

De 1850 à 1854....	218	prévenus.
De 1855 à 1859....	186	—
De 1860 à 1864....	199	—
De 1865 à 1869....	236	—

4o *Prévention pour tromperie sur la quotité de la marchandise vendue:*

De 1850 à 1854....	5.560	prévenus.
De 1855 à 1859....	5.881	—
De 1860 à 1864....	5.311	—
De 1865 à 1869....	3.022	—

Il est impossible, en voyant cette diminution constante du nombre de préventions, de ne pas reconnaître l'influence sur la moralité du bien-être qui est résulté de l'augmentation de la richesse publique depuis vingt-cinq ans. On trouve une légère recrudescence en ce qui concerne les trois premières espèces de préventions ci-dessus, pendant les huit dernières années; elle porte sur 1868 et 1869, sans qu'il soit possible de lui assigner une cause économique. Mais voici les événements de 1870 et 1871. Pour combler le gouffre du déficit, on a recours au triste expédient de l'impôt de consommation; nous allons revenir sur nos pas, et la morale va perdre du terrain.

Douanes..................	1.086
Contributions indirectes....	928
Octrois....................	235
Ensemble.............	2.249

M. le ministre de la justice nous donne, pour l'année 1872, sous un régime d'impôt peut-être moins dur que celui des années suivantes, le chiffre énorme de 5,914 poursuites. Ainsi, 3,665 individus, de plus qu'en 1869, ont été poursuivis et auraient gardé leur honorabilité sans l'exagération de l'impôt de consommation. Le rapport cherche à diminuer la gravité de ce fait, en parlant d'une prime nouvelle allouée aux agents de l'administration par chaque procès-verbal; mais il est contraint de reconnaître l'influence déplorable des nouveaux impôts.

En matière de fraudes commerciales, il y avait eu, depuis 1859, une diminution parfaitement marquée dans le chiffre des moyennes. Cette diminution avait restreint, en 1869, le nombre des poursuites à 2,307, soit un tiers de moins que la moyenne de la dernière période. En 1872, le mouvement de recul nous fait perdre le terrain gagné, et les poursuites arrivent au nombre 3,171. Le rapport parle de la nécessité d'une répression énergique; il eût mieux valu

ne pas rendre par l'impôt la fraude plus productive; les délits n'eussent pas augmenté de 50 0/0.

Ainsi, il y avait amélioration dans la morale publique; on pouvait espérer arriver à une époque où les préventions seraient réduites à une quantité infinitésimale. Aujourd'hui, non-seulement on s'est arrêté dans cette voie, mais on semble revenir en arrière, au temps des 12,000 arrestations dont parlait Necker.

ACHILLE MERCIER.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1874.

COMMUNICATIONS. — Un souvenir du doyen des économistes. — La *Statistique de la France*, par M. Maurice Block. — La statistique agricole de 1862. — Un vœu du congrès scientifique de Rodez et un arrêté du ministre de l'instruction publique relatif à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles normales. — Le monument de Bastiat à Mugron.

DISCUSSION. — Le Socialisme, le suffrage universel et l'intervention de l'État.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. de Lavergne, membre de l'Institut, député de la Creuse, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle avait été invité M. Weisz-Béla, attaché au bureau de statistique de Bude-Pesth, professeur d'économie politique (*privat docent*), à l'Université hongroise de cette ville.

En faisant la présentation de quelques ouvrages (voyez plus loin), M. le secrétaire perpétuel signale l'envoie que fait M. le comte Jean Arrivabene, le doyen des économistes, de la 3e édition de son intéressant récit intitulé: *Une époque de ma vie* et dans lequel l'illustre complice de Silvio Pellico raconte comment il fut poursuivi pour n'avoir pas dénoncé une conjuration qui n'existait pas. En réponse à quelques membres, M. le secrétaire annonce que M. Charles Arrivebene, député au parlement italien, qui vient de mourir, était le neveu de M. le comte Jean Arrivebene, le vénéré président de la Société des économistes italiens et sénateur du royaume d'Italie.

M. MAURICE BLOCK a ensuite la parole pour faire hommage à la Société d'un exemplaire de la nouvelle édition de sa *Statistique de*

la France, comparée avec les divers pays de l'Europe (1). Cet ouvrage embrasse la totalité des matières auxquelles la statistique est applicable : territoire, population, administration, justice, cultes, instruction publique, bienfaisance, institutions de prévoyance, finances, armée, marine, agriculture, industrie, commerce, voies de communication, postes et télégraphes, consommations, Paris, Algérie, colonies, voilà les titres des chapitres. Ces matières ont été étudiées dans leurs mouvements ou évolutions depuis le commencement du siècle. Des séries de chiffres, embrassant de longues périodes, ont été donnés, chaque fois qu'il y avait intérêt ou possibilité ; dans un grand nombre de cas, la nouvelle *statistique* reproduit la totalité des chiffres publiés sur la matière. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, M. Maurice Block a multiplié les comparaisons entre la France et l'étranger, mais ce que le titre n'indique pas, c'est la constante comparaison de la statistique avec la législation, de sorte que l'ensemble de la législation administrative se trouve résumé dans le livre. Les chiffres ont été accompagnés d'un commentaire économique duquel découlent parfois des explications et des déductions nouvelles. L'ouvrage est complètement refondu; plus de 1,000 pages ont été rédigées à nouveau, et près de 200 pages ont été ajoutées.

Quelques paroles entre divers membres sont échangées au sujet de cette importante publication qui a nécessité un grand nombre de recherches et beaucoup de travail.

En réponse à une question de M. L. de Lavergne relative aux derniers documents concernant la statistique agricole, M. Block répond qu'il s'est servi exclusivement des renseignements émanant du bureau des subsistances.

M. Léonce de Lavergne explique la question qu'il a posée à M. Block, en disant qu'il songeait aux chiffres de la statistique agricole de 1862, dont quelques auteurs se sont servis et qui les ont souvent induits en erreur. De cette remarque et de souvenirs personnels que rappellent M. Olry de Labry, relativement au drainage, et M. A. Rondelet, relativement à la superficie des cultures spéciales, il résulte que les chiffres de 1862 ne méritent aucune créance et sont souvent même d'une absurdité manifeste.

M. le secrétaire perpétuel entretient la réunion de la dernière session du « congrès scientifique » de France, fondé par feu M. de Caumont.

---

(1) Paris, Guillaumin et Ce, 2 forts volumes in-8°. La première édition de cet ouvrage (1860) a obtenu à l'Académie des sciences le prix de statistique fondé par Montyon.

Dans cette session qui est la 40e session tenue à Rodez, il a émis deux vœux se rattachant aux questions économiques ; premièrement le congrès, sur la proposition de la section de droit et d'économie politique, présidée par M. Rozy, professeur de la faculté de droit à Toulouse, a émis le vœu que, pour enrayer la dépopulation des campagnes, le gouvernement et les autorités locales recherchent et étudient les moyens propres à organiser dans les centres mêmes et surtout dans les chefs-lieux de canton l'assistance publique, sous la double forme d'institutions hospitalières et de bureaux de bienfaisance, à multiplier les caisses d'épargne et à mieux utiliser les propriétés communales.

En second lieu, le congrès a demandé que, pour combattre fructueusement les erreurs socialistes, on vulgarise l'enseignement de l'économie politique, en l'organisant, surtout dans les écoles normales primaires départementales, sans aucune charge sérieuse pour le Trésor public. Il suffirait, en effet, de confier cet enseignement au professeur d'histoire ou de philosophie du lycée, qui aurait pu obtenir les connaissances suffisantes dans un cours fait à l'école normale supérieure de Paris. Les professeurs déjà payés convenablement se contenteraient d'un traitement modeste pour ce surcroît d'occupations.

Par une singulière coïncidence, pendant que la réunion de Rhodez manifestait cette préoccupation, on songeait au ministère de l'instruction publique à supprimer le seul cours d'économie politique qui existât en France, auprès d'une école normale départementale ! M. Rozy, qui faisait ce cours, depuis deux ans, gratuitement, vient d'être invité à le cesser.

Les motifs de cette décision sont pris de ce que le décret du 2 juillet 1866 n'a pas placé l'économie politique au nombre des matières de l'enseignement primaire, et qu'aux termes de l'art. 4 de la loi du 19 mars 1873, aucune modification ne doit être apportée au programme des écoles, sans l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. le ministre ajoute heureusement que « le Conseil supérieur va être prochainement appelé à examiner de nouveaux programmes pour les écoles normales, et que cette haute assemblée sera consultée sur la question de savoir si l'économie politique doit être enseignée dans les écoles normales.

Cette communication n'est pas accueillie sans étonnement. Diverses remarques sont échangées. M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel rappelant les fins de non-recevoir opposées à la décision réitérée des deux dernières commissions du budget, qui ont réclamé la création de nouvelles chaires, constatent avec regret

qu'il y a, au fond, du mauvais vouloir contre l'économie politique dans les hautes régions de l'Université.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que le projet du modeste monument à élever à la mémoire de Bastiat, sur la place de Mugron, est en voie de réalisation. La totalité des fonds, s'élevant à environ quinze mille francs, va bientôt être encaissée. Il rappelle aux personnes qui voudraient encore prendre part à cette œuvre, qu'elles peuvent remettre leur offrande soit au trésorier du comité (1), soit à la librairie Guillaumin.

Après ces diverses communications, on procède au choix d'une question à mettre en discussion.

LE SOCIALISME, LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'INTERVENTION DE L'ÉTAT.

Sur la proposition de M. Joseph Garnier, la réunion adopte pour sujet d'instruction cette question : « Est-il de l'essence du suffrage universel de développer le socialisme? » Mais la discussion dévie dès le début dans la question de l'intervention de l'État.

M. Wolowski, député de la Seine, membre de l'Institut, craint que la question posée ne présente point une précision suffisante. Il faudrait savoir d'abord ce que l'on entend par le *socialisme*, car, faute d'une définition nette, on risque de s'égarer. Ce qui se passe en Allemagne et en Italie devrait, à cet égard, servir d'avertissement. Les hommes voués à l'étude des sciences économiques paraissent s'y diviser aujourd'hui en deux camps : les économistes purs et les *socialistes en chaire*. Cette dernière dénomination, lancée comme un blâme, a été acceptée et expliquée par nombre de professeurs distingués, qui s'étaient réunis à Eisenach pour discuter principalement les questions relatives à la situation des ouvriers et les projets mis en avant pour améliorer leur sort. On les voit accusés de vouloir trop élargir l'action de l'Etat, et de faire intervenir l'action publique là où le levier énergique de la liberté devait seul être mis en jeu.

Ce serait faire trop belle la part de ceux qui prennent le nom de *socialistes*, sans sortir de conceptions vagues ou empiriques, que de leur attribuer le monopole d'une préoccupation légitime pour le sort de ceux qui travaillent, c'est-à-dire du plus grand nombre. Les économistes les plus orthodoxes sont en droit de protester, car

(1) M. Batistant, juge de paix à Mugron (Landes).

ils ne poursuivent qu'un but : celui de l'amélioration sociale au profit de tous. Mais au lieu de bâtir des constructions idéales, ils s'appuient sur la réalité de l'expérience accomplie à travers les siècles.

Ils n'excluent point l'influence légitime de l'Etat, mais ils en déterminent les limites et maintiennent, avant tout, l'énergique et féconde puissance de la liberté.

Souvent on a voulu les accuser de sacrifier au hasard, alors ils se sont simplement refusés à emprisonner l'activité humaine dans des formules étroites, et à la jeter dans un moule uniforme.

Quand on a prétendu qu'ils condamnaient d'une manière absolue toute action de l'Etat, on a commis une singulière méprise. Un des savants qui ont été surtout attaqués, Jean-Baptiste Say, dont, par un brillant privilége, nous avons vu le fils et le petit-fils continuer les services rendus par la plume et par la parole à la chose publique, nous fournit la preuve irrécusable d'une autre tendance. En parlant de la question si délicate et naguère si controversée du travail des enfants, ne s'est-il pas associé, avec une chaleureure conviction, aux premiers essais de la législation anglaise, qui ont fait pénétrer la protection de la santé et de l'intelligence des enfants dans l'intérieur de la manufacture? Un de nos maîtres vénérés, Rossi, n'a-t-il pas réclamé avec insistance l'instruction obligatoire?

Peut-être l'animation de certaines controverses a-t-elle produit un malentendu regrettable. Les *socialistes en chaire* de l'Allemagne et les hommes distingués de l'Italie, tels que Scialoja, Bonghi, Messedaglia, Lampertico, qu'on signale comme devant produire, au congrès de Milan, un schisme, tandis que le congrès des économistes de Florence maintiendrait la doctrine orthodoxe, ne diffèrent guère au fond de ceux qui veulent les condamner. Ils connaissent aussi bien les principes fondamentaux; ils ne nient ni la liberté humaine, ni l'initiative individuelle, ni la propriété, qui est le reflet matériel de la liberté et la base nécessaire de l'ordre naturel des sociétés. De quoi s'agit-il? Si c'est de la sympathie pour le sort des ouvriers — tout le monde la partage — mais tandis que les uns laissent la porte ouverte à toutes les tentatives d'association, de coopération, de crédit, de production, etc., les autres penchent vers une application plus large de la providence sociale. Rien de mieux, s'il ne s'agit que de faciliter le succès, de guider et d'éclairer les premiers efforts, de répandre des enseignements fructueux; mais, ce dont il faut se garder, c'est d'une contrainte quelconque. L'État a une large mission à remplir, et il exerce une influence énorme par l'impôt, par l'instruction, par des lois équitables, par la sécurité qu'il garantit aux conquêtes du travail et aux fruits de la

prévoyance, par le respect d'un droit égal qui couvre toutes les conditions. C'est à lui de veiller aux voies de communication, aux travaux publics, aux transmissions postales; la province du gouvernement, pour employer une parole de John-Stuart Mill, ne se restreint point avec le progrès de la civilisation; il ne s'agit que d'en déterminer les limites, de manière qu'une autorité forte n'empiète point sur le domaine d'une liberté active.

Si l'on veut suivre les enseignements passionnés de quelques sectaires, on s'efforcera avec eux de préconiser un autre mode d'action de l'Etat, on s'insurgera, contre ce qu'ils nomment la loi d'airain *de l'offre et de la demande*, et l'on enseignera que la condition des ouvriers ne peut s'améliorer sous l'empire de ce principe fondamental de l'économie politique.

Il y a longtemps que dans son enseignement et dans ses écrits, M. Wolowski n'a cessé de combattre cette assertion. Il est aussi faux de dire qu'en présence d'un rapport existant, une autorité arbitraire peut à son gré forcer le résultat, mais il est tout aussi faux de prétendre que l'on doit subir passivement le fatalisme d'une proportion contingente. L'action prévoyante et tutélaire d'une autorité éclairée peut s'exercer sur les deux termes du rapport établi et en les modifiant elle en changera le résultat. On peut et l'on doit s'efforcer d'améliorer *le travail offert et d'accroître le travail demandé*, tout en respectant scrupuleusement la liberté des transactions et du travail. L'instruction, largement répandue, n'améliore-t-elle point le travail offert tout en le rendant plus fécond; la justice, égale pour tous, ne lui donnera-t-elle point un élan fructueux, et la facilité des communications, unie à la liberté des échanges, n'augmente-t-elle point de plus en plus le travail demandé? Sous cet aspect, l'influence d'un bon ou d'un mauvais gouvernement est incontestable. L'économie politique orthodoxe ne condamne point le pouvoir à l'inaction, elle s'occupe au contraire de rechercher le mode le plus profitable sous lequel son intervention doit se manifester; elle ouvre ainsi à tous ceux qui s'occupent du sort réservé aux hommes de travail un large terrain de conciliation.

Le suffrage universel commettrait un véritable suicide s'il marchait à l'encontre des grandes vérités consacrées par l'étude. Si l'on entend par *socialisme* le déchainement des appétits et la destruction des éléments d'ordre social qui sont l'unique levier du progrès. Un tel système ne peut avoir pour complices que la passion et l'ignorance. On n'a point à redouter le suffrage universel avec le développement des lumières. Ne négligeons donc rien pour répandre les sains enseignements de l'économie politique, car l'œuvre de l'erreur et de la violence ne saurait rencontrer d'autre digue, et si l'on ne

propage pas les idées vraies, ce sont les idées fausses qui continueront de circuler.

Notre cher Frédéric Bastiat, dont la mémoire a été évoquée tout à l'heure, a porté un coup décisif à l'erreur en démontrant l'harmonie de tous les intérêts légitimes. Non, il n'est pas vrai que le capital soit l'ennemi du travail; il en est l'énergique auxiliaire, il affranchit l'homme de la servitude de l'impuissance et de l'ignorance, il profite surtout à ceux qui ne l'ont pas encore acquis, car il accroît sans cesse la demande du travail, en améliorant la condition de ceux qui ne possèdent que leurs bras et de ceux qui utilisent leur intelligence.

Non, il n'est pas vrai que la propriété soit le résultat de la spoliation : elle arrache au contraire à une communauté stérile les germes féconds des biens dont tous sont appelés à profiter, et qui, par une abondance croissante, augmentent sans cesse la part de chacun.

Non, il n'est pas vrai que la liberté du travail et des échanges sacrifie le faible au fort et dégénère en oppression. C'est le seul levier de l'affranchissement progressif des hommes; elle n'exclut point les institutions auxiliaires destinées à la fortifier.

L'expérience des siècles montre combien la condition de tous s'est améliorée à mesure que le droit de propriété a été mieux respecté, à mesure que le capital a grandi, à mesure que la liberté s'est dégagée des liens du communisme et de la servitude.

Les gouvernements n'ont pas été étrangers à cette heureuse transformation et l'on a vu la civilisation répandre ses bienfaits à mesure que les nations ont été appelées à discuter et à gérer leurs intérêts, à mesure que l'initiative individuelle a progressé.

Le suffrage universel forme la dernière étape de cette longue série d'efforts; il a pour point de départ et pour condition suprême l'élévation intellectuelle et morale. Condorcet l'a justement dit : il n'est point de progrès véritable sans l'extension des lumières, et cette vérité s'applique avec le plus d'énergie au suffrage universel. Avec lui chaque peuple est maître de ses destinées; pour qu'elles soient prospères, il faut qu'il sache se dominer lui-même, se connaître et connaître les lois de la nature humaine, et l'harmonie des intérêts.

Il faut surtout qu'il lie le présent à l'avenir, en poursuivant le bien qui dure, au lieu de se laisser séduire par la trompeuse facilité avec laquelle on penserait obtenir des avantages éphémères. Qu'il se rappelle sans cesse ces paroles de Franklin qui résument les sains enseignements de l'économie politique : quiconque vous

dit que vous pouvez prospérer autrement que par le travail et par l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur!

La mission de l'Etat consiste surtout à écarter les obstacles, à éclairer les esprits, à maintenir à chacun son droit, *suum cuique*, à faciliter les efforts de l'activité individuelle, à ne point peser d'une manière arbitraire sur les rapports sociaux, en contribuant sans cesse à en améliorer les termes. *L'offre et la demande* existeront toujours, mais un équilibre meilleur résultera d'une offre plus habile et d'une demande plus active.

M. Joseph Garnier trouve que les considérations auxquelles M. Wolowski vient de se livrer ont fait dévier la question. d'abord erronée, dans une autre qui y converge, mais qui n'est pas la même, c'est-à-dire celle des limites à assigner à l'intervention de l'Etat.

Cette question des attributions de l'État a fait l'objet de fréquentes discussions pendant les premières années de la Société; mais chaque fois le débat sortait de la généralité pour se fixer sur des exemples particuliers cités par les orateurs. Sans vouloir la discuter de nouveau, car il pense qu'on ne le traitera avec fruit que par écrit, M. Joseph Garnier est d'avis qu'en effet les économistes et les socialistes se divisent sur les limites de l'intervention de l'État: ceux-là, demandant une intervention maximum jusqu'à l'Etat providence, et tombant dans le communisme; ceux-ci concluant à l'intervention minimum que Voyer d'Argenson traduisait par cet aphorisme : « Ne pas trop gouverner », rappelé et approuvé par Saint-Just dans la discussion de la constitution de 1793. C'est encore sur ce point que les économistes, proprement dits, se séparent des soi-disant économistes organisateurs, autoritaires, dits aujourd'hui « économistes de la chaire », et qui s'intitulaient il y a vingt-cinq ans l'école française, avec un programme sentimental et réglementaire qui confinait au socialisme pour les uns, au protectionisme pour les autres.

En somme, ces prétendus novateurs qui se sont assemblés à Eisenach, qui vont se réunir à Milan, ne sont pas encore assez montés en chaire pour s'apprendre l'économie politique à eux-mêmes ou l'ont peut-être oubliée.

Quant à la théorie du *gouvernement ulcère* rappelée par M. Wolowski, M. Joseph Garnier raconte que de concert avec Horace Say, fils de J.-B. Say, il l'a vainement cherché dans les écrits de ce dernier; et il croit que c'est là un de ces mots historiques qui n'ont jamais été dits, du moins par ceux à qui on les attribue, ou que si J.-B. Say l'a jamais prononcé, c'est pour caractériser des gouver-

nements internationalistes et dilapidateurs, auquel cas il aurait eu raison.

M. de Labry rappelle que dans deux camps opposés on a employé les qualifications d'économiste et de socialiste, l'une aussi bien que l'autre, à titre d'injure pour l'adversaire et d'éloge pour soi-même, que cependant dans le langage ordinaire chacune d'elles a pris une acception sur laquelle le public est d'accord : ceux qui sont en dehors des querelles d'école appellent tous J.-B. Say économiste et Fourier socialiste.

Quelle est donc, dans ces acceptions usitées, la différence entre l'économie politique et le socialisme? En employant deux mots de mathématiques, on peut dire que la première est la *statique* sociale, et le second la *dynamique* sociale, c'est-à-dire que la première étudie les conditions de l'*équilibre* de la société, que la seconde s'occupe des *mouvements* de cette société et cherche à les provoquer.

M. de Labry cite quelques exemples : l'économie politique examine comment l'État intervient pour garder l'ordre dans la nation; elle indique les moyens d'éviter que cette intervention ne devienne perturbatrice ; — elle analyse les rapports actuels entre le capital et le travail, l'organisation puissante et variée qu'on appelle salariat, les procédés par lesquels on peut en empêcher les crises; — elle observe la circulation du billet de banque, les ressorts de cet ingénieux mécanisme, les fautes dont il faut s'abstenir pour ne pas l'altérer. Voilà autant d'équilibres que l'économie politique s'efforce de pénétrer et de sauvegarder! Dans des directions parallèles à celles-là, le socialisme prétend modifier profondément les fonctions de l'État pour faire de lui le répartiteur général des tâches et le distributeur universel des produits; — il veut faire disparaître les formes actuelles du capital et de la rémunération du travail, supprimer les capitalistes d'aujourd'hui, transformer tous les salariés en autant de capitalistes nouveaux; — dans un accès de socialisme, Proudhon va remplacer la Banque de France par la Banque du peuple, émettre un papier qui annihilera monnaie et capital, et par là, dit-il, changer le sens de la rotation terrestre. Autant de mouvements que le socialisme se targue de calculer d'avance, de diriger et même de créer par son génie.

Or l'équilibre c'est le présent, il est unique, il est là, sous nos yeux, sous nos mains : pour le voir, au moins superficiellement, il suffit de regarder, d'avoir l'esprit droit, et de s'appliquer. Le mouvement, au contraire, c'est l'avenir; il peut se faire dans des sens et avec des vitesses d'une infinie diversité ; pour l'annoncer, il faut prédire, rôle difficile, sinon impossible! Ainsi, en général, l'économie politique a raison et le socialisme a tort.

L'économie politique a pour rôle de maintenir; elle est donc conservatrice et prudente. Le socialisme a pour essence de transformer, presque toujours à l'aveugle; il est aventureux, perturbateur, souvent destructeur.

Se borner à connaître les données du problème social, c'est-à-dire les faits actuels, c'est déjà savoir; vouloir proclamer la solution du problème, sans avoir étudié ces mêmes données, c'est manquer à la première règle de la science. Donc, si l'on appelle *pur* celui qui se cantonne dans sa spécialité, l'*économiste pur* est au moins un homme instruit, tandis que le *socialiste pur* est un ignorant de la plus dangereuse espèce.

M. Foucher de Careil demande à revenir à la question initiale : savoir si le suffrage universel est favorable au développement du socialisme ; il croit qu'on peut la traiter sans sortir du terrain économique pur et sans égard pour la politique. M. Wolowski a donné de curieux et savants détails sur les socialistes « en chaire » de l'Allemagne contemporaine et il a dit avec raison qu'entre eux et leurs collègues de la stricte observance, le débat portait sur le plus ou moins d'intervention gouvernementale qu'il convenait d'admettre; toutefois l'orateur ne pense pas que ce soit là un simple malentendu entre gens qui s'entendent au fond, et il en voit la preuve dans les origines du débat qui se poursuit aujourd'hui dans les congrès économiques de l'Allemagne et même de l'Italie. Pour bien comprendre l'importance de ce conflit de doctrines, il faut revenir à un épisode très-curieux, mais peu connu en France, de l'histoire de l'économie politique à Berlin, épisode où M. de Bismark se trouve mêlé ; ce qui ne doit pas nous surprendre, car à quoi M. de Bismark n'est-il point mêlé aujourd'hui en Europe? Il s'agissait alors de savoir qui avait raison dans les conseils qu'il donnait aux ouvriers, de A. Schulze-Delitzsch ou de Lassalle : A. Schulze-Delitzsch, l'ennemi déclaré de toute intervention de l'État, le champion de l'initiative privée et le fondateur des Banques du peuple d'une part, et Lassalle, le socialiste, le partisan avoué de l'intervention la plus forte de l'État et le fondateur de la secte des Lassaliens, qui mourut des suites d'un duel en Suisse, d'autre part.

Le débat entre ces deux hommes était celui-ci : Lassalle s'était fait fort de prouver que, sans une intervention directe et puissante de l'État, l'économie politique, science d'emprunt et science plus apparente que réelle, était dans une impuissance radicale d'améliorer le sort des ouvriers qui avaient besoin de pain et non de conseils. Et (c'est ici qu'on voit la main de M. de Bismark) il of-

frait à ses auditeurs un premier prêt d'un million de thalers pour commencer cette réforme pratique du salariat, but commun de leurs efforts.

On comprend quelle séduisante perspective ouvrait aux yeux des classes populaires cet appel aux caisses de l'Etat et au régime des subventions. Disons cependant à l'honneur des ouvriers (car, à quelques nationalités qu'ils appartiennent, il faut leur tenir compte d'un acte de sagesse), qu'ils ne furent pas aussi vite séduits et captés qu'on aurait pu le supposer. On le doit surtout à M. Schulze-Delitzsch, qui fit crouler sous ses sarcasmes et sous le poids d'une logique serrée, tout l'édifice du machiavélisme concerté entre le chef avéré des socialistes allemands et le futur chef du gouvernement de l'Allemagne.

M. Schultz-Delistsch se chargea de démontrer à cet auditoire peu cultivé, mais susceptible d'écouter la raison que les prémisses du raisonnement de Lassalle étaient fausses. Ce qui mettait à néant ses conclusions. « Il est faux, disait-il, qu'il y ait un écart constant, irréductible, entre le prix des objets de consommation (de première nécessité), livré aux lois de l'offre et de la demande et le salaire des ouvriers. Si l'on prend, au contraire, des périodes de vingt-cinq ans (et il faisait ce travail pour l'Allemagne depuis le commencement du siècle), on s'aperçoit que la progression des salaires est constante et que, sur plus d'un point, elle dépasse celle des objets de consommation, qu'en tout cas, elle s'harmonise avec elle. Que deviennent alors les frayeurs si habilement exploitées par Lasalle de voir les ouvriers réduits à leurs propres forces, aboutir fatalement à la misère et à la ruine ? N'étaient-ce point ces déplorables excitations qui pouvaient et devaient les conduire à écouter de détestables sophismes dont nous avons pu de nos jours constater les effets désastreux pour l'ordre et la civilisation qu'ils menacent également. Disons, au contraire, que la prétendue loi de Lassalle, comme la prétendue loi de Karl Marx, le chef de l'Internationnal, est démontrée chimérique et fausse, et qu'elle a contre elle le témoignage des faits qu'elle invoque, comme celui des ouvriers raisonnables qu'elle tente de séduire. » Tel fut le mémorable débat dont on se souvient encore en Allemagne et dont M. Max Wirth s'est fait l'intéressant et l'eloquent novateur.

Il est bien clair, que si des deux champions, c'est Lassalle qui a raison, l'économie politique sera répudiée *a priori* par tous les ouvriers qui veulent améliorer leur sort et qui, ne pouvant pas y arriver par leurs propres efforts, se jetteront dans les bras de ce césarisme démagogique qui leur permettait naguère en France, comme en Allemagne, de les faire asseoir aux tables toujours servies

de l'Olympe ou du budget: ce qui pour eux est à peu près même chose. Mais, comme fort heureusement c'est M. Schultz Delitzsch, c'est-à-dire la doctrine de non-intervention qui est la vraie, il s'ensuit que ces détestables provocations aux appétits grossiers et aux convoitises matérielles, ne sont à craindre qu'autant que les ouvriers et les petits, c'est-à-dire le grand nombre hélas! se laissent duper par des charlatans déguisés en économistes. En un mot, le remède est toujours auprès du mal, et c'est à nous, qui n'avons jamais fléchi sur les vrais principes, de l'appliquer par l'enseignement le plus large de ces doctrines salutaires dont Bastiat s'est fait l'apôtre, et par la diffusion de la véritable économie politique jusque dans les classes populaires et parmi ces nouvelles couches sociales dont on nous menace. Pourquoi seraient-elles menaçantes? L'ignorance et l'erreur seules sont une menace: l'instruction et les saines doctrines partout répandues sont au contraire une espérance.

Enfin, et l'orateur termine ainsi: pour nous résumer et conclure, l'économie politique a tout à craindre, comme la société du reste, du suffrage universel faussé, alambiqué et sophistiqué soit par les démagogues, soit par un prétendu ordre moral: elle n'a rien à craindre, elle a même beaucoup à espérer du suffrage universel instruit et éclairé, arrivant à la conscience de lui-même et repoussant avec indignation les sophistes et les charlatans, d'où qu'ils viennent et quelle que soit la peau dont ils se couvrent. Le pire ennemi de l'économie politique est le césarisme démagogique dont on ne saurait trop flétrir les procédés et les errements désormais connus et appréciés par leurs fruits. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos*. Telle nous paraît être la solution de la question posée ce soir : si le suffrage universel est favorable au socialisme.

M. Nottelle a entendu développer par M. Foucher de Careil avec plus de clarté et de vigueur qu'il ne l'eût fait lui-même une partie des observations qu'il avait à présenter, notamment sur le rôle odieux des meneurs socialistes qui, sous prétexte d'améliorer les conditions du travail, cherchent à provoquer des bouleversements sociaux dont les conséquences les plus douloureuses retomberaient sur les travailleurs. Il ne lui reste qu'à appeler l'attention de l'assemblée sur un côté très-grave et trop négligé du socialisme : les racines qu'il a dans notre législation.

Si le but avoué du socialisme : améliorer le sort du plus grand nombre, était sincère, tout homme de cœur se proclamerait franchement socialiste; mais le moyen d'application préconisé donne au socialisme une signification qui en est la condamnation irrévo-

cable. Ce moyen est l'intervention de l'État dans les rapports économiques, intervention qui doit être repoussée d'une façon absolue.

Malgré sa déférence pour l'autorité de M. Wolowski, dont il a écouté avec un très-vif intérêt les renseignements sur l'évolution quasi-scientifique des doctrines socialistes, M. Nottelle ne peut admettre avec notre savant confrère que l'ingérence de l'État, en matière économique, doive s'exercer, même dans une certaine mesure. La loi sur le travail des enfants, qui, selon M. Wolowski, prouve la nécessité de l'intervention mesurée, ne conclut nullement dans l'espèce, car elle n'a pas le caractère économique qui lui est attribué. L'État intervient dans ce cas comme défenseur de l'ordre, de la morale, de la justice — ce qui est parfaitement dans ses attributions — exactement comme il le fait quand il punit le détournement d'une mineure que son inexpérience et parfois la connivence de ses parents ont livrée à la séduction.

L'ingérence de l'État doit être rigoureusement exclue du domaine économique, non-seulement parce qu'elle y apporte toujours le trouble et la stérilité, mais surtout — et c'est ici le point capital de l'observation — parce qu'elle accrédite la théorie de l'État providence, origine et justification du socialisme.

Si les masses ouvrières ne comprennent pas encore nettement que socialisme et protectionisme sont les applications différentes d'un principe identique, elles ne voient que trop l'ingérence de l'État traquer l'initiative privée sur le terrain économique qui doit être sa possession exclusive, et s'y manifester par la création de toutes sortes de priviléges. Eh bien! ces priviléges, les ouvriers socialistes en réclament simplement la bonne part pour le travail manuel.

Voilà ce qui constitue la force redoutable du socialisme, ce qui l'élève à la hauteur d'un véritable danger social. La loi met de son côté une implacable logique. On est réduit à l'expédient de le comprimer par la force et à l'impuissance de le combattre par la raison et la justice, tant que le protectionisme reste inscrit dans la législation. C'est donc là, dans la source, c'est-à-dire dans la doctrine protectioniste, qu'il faut attaquer le socialisme si on veut s'en délivrer, et en général pour éclairer le suffrage universel et l'empêcher de s'embourber dans l'ornière socialiste, il faut faire justice de la fausse et dangereuse doctrine de *l'État providence*.

M. Villiaumé croyait que le socialisme n'existait plus, et qu'il était, par conséquent, superflu de le définir. L'économie politique est une science ; elle consiste, comme les autres sciences, dans un

ensemble de principes fondés sur l'observation et l'expérience. Le socialisme, qui attaque ces principes, est donc le contraire d'une science, et n'a point de raison d'être; dans son expression pure, ce n'est autre chose que le communisme, et ceux qui se disent socialistes ne sont que des communistes honteux. Or, communisme et despotisme, c'est tout un. L'économie politique, c'est la théorie de la liberté. Entre elle et le socialisme, il ne peut y avoir rien de commun.

M. Villiaumé réfute par des données historiques précises la prétendue loi de Lassalle. Sous Louis XIV, vers 1690, un bon ouvrier gagnait 10 sous par jour; aujourd'hui, il gagne de 5 à 7 francs. Ainsi le salaire, depuis deux siècles, est plus que décuplé; le prix des objets de consommation a tout au plus quadruplé; d'où il suit que le sort de l'ouvrier est cinq ou six fois meilleur qu'à la fin du XVII[e] siècle. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 89, c'est-à-dire depuis l'abolition des privilèges et des abus de l'ancien régime, n'ont pas, quelques reproches qu'on puisse leur adresser d'ailleurs, arrêté le progrès économique dont la Révolution a été le point de départ. Les salaires n'ont pas cessé de s'accroître, le prix des subsistances restant à peu près les mêmes. Le socialisme ne renversera pas les principes de la science; il a pu servir de drapeau à des intrigants politiques ou à des chefs de parti; mais il n'est vraiment dangereux que lorsqu'il revêt la forme du despotisme et s'incarne dans des hommes tels que les deux Bonaparte.

Le seul rôle de l'État est de protéger la liberté des citoyens; quelquefois seulement il peut venir en aide à certains essais dont les résultats seront utiles au public, mais il doit surtout empêcher ou réprimer les prévarications. En résumé, le socialisme n'existe pas, puisqu'il est la négation de la science. Tous les économistes sont d'accord entre eux sur les principes fondamentaux. Mettez en présence deux socialistes pris au hasard, chacun d'eux aura son système exclusif de celui de l'autre. Cela seul suffit pour les juger.

C'est à tort, dit M. Villiaumé en finissant, que l'on range Proudhon parmi les socialistes. Ce spirituel écrivain s'intitule socialiste — il est vrai; mais il a combattu énergiquement les socialistes, en se moquant d'eux.

M. Wolowski a rapidement résumé la discussion, en constatant l'accord des esprits pour déterminer les devoirs qu'impose à tous le suffrage universel. Il faut avant tout l'éclairer sur les véritables intérêts sociaux, dissiper des préjugés grossiers, montrer quelles sont les lois immuables qui résultent de la nature des classes et de la nature de l'homme.

Les économistes ne se sont point bornés à créer une science purement descriptive, ni uniquement attachés à ce qui était; ils ont toujours recherché ce qui doit être; leur honneur consiste à la transformation qu'ils ont amenée dans le monde, en détruisant les anciens abus, les priviléges égoïstes, les entraves de toute nature, les règlements énervants qui gênaient le développement de l'activité humaine et le mouvement des échanges. Ils n'ont fait appel qu'aux sentiments élevés de la justice, du droit équitable, de la récompense légitime du travail; mais en mettant un terme à l'oppression et à la contrainte, ils n'ont point entendu faire table rase; en renversant l'ancien régime, ils n'ont nullement prétendu supprimer l'influence de l'État, et l'action fort légitime qu'il exerce pour garantir et pour développer la liberté. Ils n'ont point entendu séparer l'*utile* du *juste*, car une vue superficielle peut seule donner à penser que l'un marche sans l'autre; l'économie politique ouvre libre carrière à tous les essais, elle se fie à l'initiative individuelle, et comme l'a si bien dit Ch. Dunoyer, *elle n'impose rien, elle propose*, et loin de conseiller l'immobilité, elle favorise le développement de tout ce qui peut aider l'expansion des forces naturelles. D'autres systèmes promettent vainement ce que le respect des lois économiques peut seul procurer, et ces lois se résument en deux grands principes : justice et liberté.

Quant à l'action de l'État, elle est indispensable pour maintenir la justice et pour garantir la liberté; elle se manifeste sans cesse d'une manière féconde, quand au lieu d'user de contrainte, elle aide l'activité individuelle; quand au lieu d'agir pour tous et de penser pour tous, l'État favorise l'exercice de l'action privée et le développement de la pensée.

On ne saurait prétendre que son rôle se réduit de nos jours, mais il se transforme. On ne doit ni l'invoquer, là où il ne saurait sans péril écarter l'activité individuelle, ni proscrire à tout propos l'action tutélaire qu'il exerce. Quant à vouloir qu'il enlève aux uns ce qu'il attribuerait aux autres, sous prétexte d'un équilibre chimérique, ce serait tout perdre; car où sont les trésors qu'on voudrait ainsi dispenser, sinon dans l'effort successif des générations? La source des millions serait bientôt tarie, si le travail libre, responsable de ses œuvres et maître des produits obtenus, cessait de l'alimenter.

Que chacun puisse acquérir la récompense légitime du labeur et de l'intelligence, mais que chacun soit aussi exposé à perdre ce qu'il ne sait pas conserver, voici le dogme de l'ordre social actuel.

Ne bataillons pas sur les mots, allons au fond des choses, afin

d'écarter l'équivoque. Maintenons à l'initiative individuelle et à la liberté des transactions tout leur essor, en même temps conservons à l'État ce qui est de son domaine. Il ne s'agit point, de part ni d'autre, d'une affirmation tranchante et absolue, il s'agit d'une question de limites. Le faux socialisme sera vaincu par le suffrage universel, appuyé sur le progrès des lumières. L'intérêt de tous, est dans le libre accès de la propriété et dans l'extension du capital; ils n'ont besoin que du maintien d'un lien permanent entre le droit que chacun exerce, et le labeur dont ce droit émane et qui est nécessaire pour le conserver. Il suffit pour cela de garantir l'exercice de l'activité générale et de maintenir une ferme protection aux résultats acquis. Ne rien enlever à personne, mais faciliter les moyens d'acquérir en prêtant appui à la propriété et à la prévoyance, telle est la mission de l'État, telle sera l'œuvre éclairée du suffrage universel. Au lieu d'irriter des souffrances qui n'ont pas encore disparu, il faut montrer de quelle manière ceux qui travaillent ont déjà amélioré leur condition et ce qu'ils peuvent pour la relever de plus en plus, alors qu'un libre accès est ouvert à l'acquisition de la propriété sous toutes les formes et qu'il n'y a plus de propriété immobilisée. Un large héritage de lumières et de forces devient le point de départ d'une situation moins triste pour ceux qu'on appelle les *deshérités*, quand on oublie que l'avoir qui se transmet, a été la suite d'une conquête sur la nature morte et non d'une spoliation.

Telles sont les vérites consolantes qui découlent des enseignements économiques. Tous ceux qui s'occupent sérieusement de la condition des ouvriers ne sauraient les méconnaître sans aller contre le but qu'ils prétendent atteindre. La science sociale ne peut se développer utilement que sur les bases de justice et de liberté, qui ont été posées par l'économie politique. Quelques divergences apparentes sur des points de détail ne doivent pas faire oublier l'accord sur les principes.

M. Maurice Block n'admet pas qu'il y ait, entre les économistes, des divergences d'opinion sur les principes fondamentaux, c'est sur les applications (et sur les définitions) ou plutôt la terminologie qu'on diffère. Les principes fondamentaux sont le résultat de l'observation, tout ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement les voient de la même manière. Les applications, au contraire, sont sujettes à l'appréciation, on peut en ajouter ou en ôter, selon qu'on attribue plus ou moins d'importance à l'un ou l'autre des éléments de la question. Ce qui trompe le spectateur non économiste, c'est qu'il y a peu de principes et beaucoup d'applications, il nous voit

discuter les applications et croit que nous discutons tout. Les socialistes les plus prononcés essayent seuls de nier telle vérité économique qui les gêne, mais même en la niant explicitement, il sont obligés de la supposer vraie implicitement; elle agit sur leur raisonnement comme un «postulat»; M. Maurice Block a eu l'occasion de le constater en étudiant le livre de M. Karl Marx, et cette remarque se confirme pour lui chaque fois qu'il voit un travail d'un des membres du congrès d'Eisenach.

En ce qui concerne l'enseignement dans les écoles primaires, il ne comprend guère les applications; on doit se borner à bien établir les principes dans leur esprit, on doit les habituer à avoir conscience de la nature des faits économiques afin de pouvoir les observer avec fruit. La tâche n'est pas aussi difficile qu'elle en a l'air, et les effets d'un pareil enseignement se manifesteraient par la généralisation du bien-être dans les masses. Ce n'est, en tout cas, qu'en enseignant l'économie politique qu'on l'empêche de prêter l'oreille au socialisme.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Un' Epoca della mia vita, memorie del conte Giovanni Arrivabene (1) (voy. plus haut, p. 131).

Statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe, par M. Maurice Block, membre de la Société. 2e édit. (2) (voy. plus haut, p. 132).

Traité élementaire des opérations de bourse et de change, par M. A. Courtois, membre de la Société, 5e édit. (3). — Contient des aperçus économiques et des examens sur les principales dispositions législatives ou réglementaires sur les divers sujets traités dans le livre.

La monnaie et le double étalon. Théories et pratiques fausses, etc., par M. Théod. Mannequin, membre de la Société (4).

Les entreprises de culture et la comptabilité. Études d'économie rurale, par M. P.-C. Dubost professeur, à l'école de Grignon, membre de la Société (5).

Culture lucrative de la truffe par le reboisement, par M. Jacques Valserres, membre de la Société (6).

(1) Mantova, 1874. Eredi Segna, in-8 de 194 p.
(2) Paris, 1874. Guillaumin, 2 forts vol. in-8 de 600 et 660 p.
(3) Paris, 1874. Garnier frères, in-18 de 456 p.
(4) Paris, 1874. Guillaumin, in-8 de 64 p.
(5) Paris, 1874. Librairie agricole, in-18 de 258 p.
(6) Paris, 1874. Chez l'auteur, in-18 de 270 p.

Trois discours de M. Georges Renaud au Congrès des sciences sociales. Sur les lois qui constituent le caractère scientifique de l'économie politique,— Sur la valeur et l'utilité en matière de lettres et d'arts, etc.— Sur les effets économiques de l'impôt foncier.

BIBLIOGRAPHIE

LA QUESTION MONÉTAIRE, par C. ROSWAG, ingénieur des mines. Paris, A. Lemoine, 1874, in-18.

On connaît les solutions récentes de la Conférence monétaire sur la limitation du monnayage dans les pays de l'Union latine. La question monétaire, qui a donné lieu à cette conférence, a été l'objet, depuis un an, des plus vives discussions ; les débats de la Société d'économie politique, de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Assemblée nationale, de la Chambre des députés belge, ont envahi la presse de la France et de l'étranger; l'Angleterre seule, à l'exception du journal *the Economist*, est restée indifférente.

M. Roswag a pris part à cette campagne, en proclamant la nécessité du maintien du *statu quo* et en se prononçant contre l'étalon unique d'or. Cette thèse se trouve soutenue avec un luxe de documents numériques, qui font de ce petit volume une source extrêmement utile à consulter pour les personnes intéressées à la question. Cette étude substantielle est suivie d'un travail fort complet, enrichi de nombreux tableaux, sur la production et la consommation des métaux précieux de 1857 à 1871 ; l'auteur conclut en déclarant que, dans les conditions actuelles de la production et du trafic avec les pays absorbant ces métaux, la moitié des matières premières extraites disparaît, et que le monde civilisé européo-américain ne jouit en réalité que de la moitié de l'or et de l'argent extraits des mines. CH. LETORT.

L'ANNÉE GÉOGRAPHIQUE, par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN ; 12e année (1873), 1 vol. in-18. — L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, par M. LOUIS FIGUIER ; 17e année (1873), 1 vol. in-18. — Paris, Hachette. 1874.

L'économie politique est de plus en plus intéressée aux progrès des sciences géographiques, et le volume de M. Vivien de Saint-Martin nous montre que l'exercice écoulé a été marqué à cet égard par des événements importants. Signalons seulement le traité du 25 août 1873 imposé par la Russie au Khanat de Khiva, le projet de Lesseps relatif à la grande ligne de chemin de fer de l'Asie centrale, la mission française en Bir-

manie, la révolution sociale et financière du Japon, les explorations de l'Afrique intérieure, le mouvement économique en Egypte, etc., etc. Les innombrables renseignements renfermés dans cette précieuse publication sont d'ailleurs, cette année, aussi complets et aussi judicieusement choisis que les années précédentes.

Nous ne pouvons qu'annoncer dans les mêmes termes le volume de M. Figuier, dont la réputation est faite depuis longtemps, et dont le succès augmente d'année en année. Comme toujours, l'auteur s'est acquitté avec bonheur de cette tâche difficile, qui consiste à faire un choix intelligent dans cette accumulation de travaux et de découvertes parus dans l'année, pour en donner au public une idée satisfaisante. Le plan est toujours le même ; il passe en revue l'astronomie, la physique, la mécanique, la météorologie, la chimie, l'histoire naturelle, l'art des constructions, l'hygiène publique, la médecine et la physiologie, l'agriculture, les arts industriels, les Académies et Sociétés savantes, etc. *L'Année scientifique* reste encore, en un mot, l'exposé fidèle et complet de la science contemporaine.

CH. LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — Réapparition de la question du Schleswig. — M. de Bismark fait arrêter son rival M. d'Arnim. — Une heureuse déclaration du Président de la République. — Réélection du tiers des conseillers généraux des départements. — Les finances turques et la Banque ottomane. — Le congrès de Lille. — Le congrès postal international. — Le congrès pour l'unification du titrage des fils. — Le congrès des orientalistes. — Le congrès des sciences préhistoriques. — Le congrès d'insectologie. — Legs de M. G. Ponti aux Académies des sciences de Paris, de Londres et de Vienne.

Le chancelier de l'empire allemand a voulu frotter de nouveau cette allumette chimique qui, selon l'expression de Palmerston, devait mettre le feu à l'Europe, et qui l'y a mis, nous voulons parler de la question du Schleswig. Cette fois, M. de Bismark, qui n'aurait, pour amener la solution désirée de tout le monde, qu'à exécuter l'article 5 du traité de Prague ajourné par l'abus de la force depuis dix ans, a voulu risquer on ne sait pas bien quelles propositions au bout desquelles se trouvait l'annexion du Danemark à la confédération de l'Allemagne du Nord. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg pressentis à ce sujet ne s'étant pas montrés favorables, les journaux officieux de Berlin ont immédiatement nié avec indignation que l'honnête chancelier eût eu de pareils desseins. Sa probité bien connue, le respect qu'il a des petites nations,

et son désir bien prouvé de ne point aggraver la situation de l'Europe, autorisent à penser qu'il ne songe nullement à s'immiscer dans les affaires danoises. C'est ce dont le gouvernement danois est persuadé ; ce qui ne l'empêchera pas de surveiller les allures de ce loup cervier, toujours *quærens quem devoret.*

Cet honnête chancelier a remis la question du Schleswig sur le tapis en faisant procéder par des vexations littéraires, religieuses et politiques contre les Danois de ce pays qu'il s'était engagé à faire voter librement.

La noblesse allemande, tant la protestante que la catholique, de la soi-disant Confédération du Nord, a de nouveau pu s'apercevoir qu'elle s'était donné dans la personne de ce même M. de Bismark une façon de Richelieu. Le ministre, pour retirer des papiers compromettants, a simplement fait incarcérer son rival M. d'Arnim, ex-ambassadeur à Rome et à Paris après la guerre, apparenté à environ trois cents familles des plus considérables et des plus qualifiées de la Prusse, ni plus ni moins que si c'était un simple membre de ce parti libéral allemand, qui lui aussi doit être bien flatté d'avoir été et d'être le complaisant d'un pareil maître. Nous ne désespérons maintenant pas de voir quelque jour également jeté dans une maison de force ce bon M. de Moltke, cet autre grand civilisateur de par le canon Krupp, et même S. M. Guillaume III, qui en sa qualité de vieux soldat doit être bien embarrassé à Baden-Baden, où il soigne ses infirmités.

— En France, tout semble annoncer une bonne rentrée de la Chambre. M. le Président de la République, vers la fin de son voyage, a prononcé un mot heureux : il a dit qu'il rechercherait le concours des hommes modérés de tous les partis. Il suffirait d'appliquer cette théorie du bon sens pour résoudre tous les problèmes de la situation.

En attendant le retour de l'Assemblée, le tiers des Conseils généraux a été renouvelé, conformément à la loi organique. Cette opération s'est accomplie dans les conditions du calme le plus parfait. C'est un excellent système pour les élections générales qui doivent renouveler dans peu de mois la représentation nationale.

Ces conseils ainsi modifiés se réuniront le 19 octobre, conformément à loi du 30 juillet dernier, pour tenir la session qui aurait dû s'ouvrir le 15 août, et qui a été prorogée pour que les élections du nouveau tiers eussent lieu avec les nouvelles listes électorales.

— La Turquie a besoin de faire tous ses efforts pour surmonter l'embarras de ses finances. A cette fin, on a cherché par la convention du 18 mai à constituer la banque ottomane sur de plus larges

bases et à en faire une institution à la fois gouvernementale et commerciale. Ce sujet est traité dans un judicieux article que nous reproduisons plus haut.

— Nous continuons dans ce numéro à tenir nos lecteurs au courant des Congrès qui se réunissent pendant les vacances et dont les travaux se rattachent de près ou de loin à l'économie politique. Dans le précédent, nous avons inséré un article sur le Congrès des économistes allemands à Crefeld. Celui-ci contient un résumé des travaux du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Lille, et un aperçu des trois Congrès tenus à Genève, où ils se sont occupés du droit international et de l'arbitrage.

Disons ici quelques mots d'autres Congrès qui sont de nature à être mentionnés dans notre recueil.

Nous parlerons avec quelques détails du Congrès de l'Association anglaise pour l'avancement des sciences sociales, tenu à Halifax.

Un Congrès postal international s'est réuni à Berne, du 15 au 29 septembre, composé de délégués des divers pays.

Les résolutions qui y ont été prises peuvent se résumer comme suit : taxes uniformes pour tout territoire de l'Union postale ; — cartes de correspondance à moitié prix ; — poids pour les lettres simples, 15 grammes ; — poids pour les imprimés et les échantillons, 50 grammes ; poids maximum pour les objets transportés par la poste, 1 kilogramme, — taxes générales de l'Union postale, 25 centimes pour les lettres simples et 7 centimes pour un envoi simple d'imprimés ou d'échantillons ; chaque administration garderait les taxes perçues par elles ; — taxes modérées pour le transit, de 2 francs par kilogramme de lettres, et de 25 centimes par kilogramme pour les autres objets ; — création d'un bureau international ; — conférences triennales, la première projetée pour 1877 à Paris. — Toutes les délégations ont été autorisées par leurs gouvernements à signer la convention, sauf celles des États-Unis et de la France, dont les gouvernements se sont réservé de faire un nouvel examen.

Un autre Congrès international a eu pour objet l'unification du titrage des fils, dont s'était occupé un Congrès précédent tenu à Vienne. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des questions techniques qui y ont été discutées. Bornons-nous à constater que dans le Congrès de Bruxelles, comme dans le précédent, on a admis comme bases du titrage universel le mètre et le gramme. Il y a maintenant tout lieu d'espérer que, grâce aux efforts continués dans

tous les centres industriels, avec l'autorité du Congrès de Bruxelles, composé d'hommes compétents de tous les pays, et malgré les prétentions des Allemands, une formule unique, empruntée au système métrique, servira de point de comparaison aux fils de toute provenance, et fera disparaître des complications et des abus qui entravent les industries textiles, lesquelles occupnet une si grande place dans le monde industriel.

Mentionnons seulement pour mémoire deux très-intéressantes réunions : — le Congrès des Orientalistes de Londres, qui s'est réuni pour la première fois à Londres, et le Congrès préhistorique qui s'est tenu à Stockholm, après s'être réuni l'an dernier à Copenhague. L'économie politique et les mœurs internationales profitent de ces manifestations de la sociabilité humaine, tant pour les progrès de la science historique, que pour les progrès généraux et cosmopolites qui se produisent au sein de ces Assemblées.

N'oublions pas, enfin, le congrès d'insectologie, au sujet duquel M. Valserres nous a adressé une lettre que nos lecteurs retrouveront dans le présent numéro.

— Les Académies des sciences de Paris, Londres et Vienne héritent d'un legs splendide. Un ami des sciences, M. Girolamo Ponti, vient de mourir à Milan, laissant, par un testament daté du 5 janvier 1856, la plus grande partie de sa fortune, évaluée à 910,000 francs, aux trois Académies des sciences de Paris, Londres et Vienne, qui se partageront la somme léguée, et emploieront chacune leur part, soit environ 300,000 francs, à fonder, avec les intérêts de la somme, deux prix annuels d'égale valeur, c'est-à-dire d'environ 7,500 francs chacun. Ces deux prix annuels devront être décernés par un comité élu dans le sein de l'Académie, à deux personnes de la nationalité de cette Académie, qui se seront signalées par des travaux, découvertes et inventions dans les sciences mécaniques, chimiques, physiques ou agricoles, ou par des voyages d'exploration ou d'études sur mer ou sur terre, ou enfin par des œuvres littéraires relatives à ces sciences ou à ces voyages. L'Académie des sciences de Vienne a déjà constitué le consul d'Autriche à Milan pour la délivrance de son legs. Le ministre des Affaires étrangères d'Angleterre vient d'inviter officiellement la *Society of arts* de Londres à prendre les mêmes dispositions.

Paris, ce 14 octobre 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874).

ALGLAVE. *Action du ministère public* et théorie des droits d'ordre public en matière civile. 2e *édition*. T. 1 et 1re partie du t. 2. In-8, VIII-856 p. Germer Baillière.

Annales des contributions indirectes, des tabacs et des octrois, publiées par plusieurs employés de l'administration, sous la direction de M. R. Dareste, chef de bureau en retraite, et avec la collaboration de M. Dareste, fils, président de l'ordre des avocats au conseil d'État. 2e édition . T. 2 de la seconde partie des annales. Code des octrois municipaux (1800 à 1873) et des frais de casernement. In-8, XXXI-532 p. Paris, imp. et libr. P. Dupont.

BARCHON FORT-RION. *Le druidisme au moyen âge* (époque tertiaire). In-18 jésus, 56 p. Lib. Générale.

BLONDEL. *Le travail des enfants et des femmes dans les manufactures*. Etude sur la loi des 19 mai et 3 juin 1874. In-8, 40 p. Durand et Pédone.

BONNEMÈRE. *Histoire populaire de la France*, ornée de dessins. T. 2. Les Valois. 1328-1589. In-32, 180 p. Bellaire.

BOUTET. *Le blé rare, le pain cher*. In-8, 13 p. Chartres, imp. Durand.

BOYÈRES (DE). *Encyclopédie générale des deux mondes*, revue universelle des sciences, des lettres, de l'histoire, des arts, du commerce et de l'industrie mise à la portée de tous. Histoire générale de tous les peuples du monde ; par une société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. de Boyères. T. 1 et 2. In-8, XVI-710 p. Saint-Denis, imp. Brochin. Paris, chez l'auteur, 11, rue Blottière.

BUTENVAL (DE). *L'urgence de l'union en France*. Lettre de M. le comte de Butenval, ancien ministre plénipotentiaire. Réponse de M. Le Play, ancien conseiller d'État. 2e édition, revue et complétée. In-18, 48 p. Tours, imp. Mame et fils; lib. Dentu.

CADET. *Des cimetières de Paris et de la crémation*. Discours de M. Cadet dans la séance du 8 août 1874. In-4, 30 p. Imp. J. Juteau et fils.

Catalogue des œuvres et des produits modernes de l'exposition de l'union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. 4e exposition. 1874. Palais de l'Industrie. Précédé d'un compte-rendu de la distribution des récompenses de l'exposition de 1869. In-12, 108 p. A. Chaix et Ce.

CATTIAUX. *Le cadastre général et l'impôt foncier;* in-12. 46 p. Amiens, imp. Caron, fils. Lib. Sueur-Deneuville.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale, criminelle, correctionnelle et de police dans les colonies françaises, pendant les années 1862 à 1867, présenté à M. le président de la République par le contre-amiral ministre de la marine. In-4, 328 p. Imp. Nationale.

COMTE. *Catéchisme positiviste* ou sommaire exposition de la religion universelle en treize entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité. 2e édition. In-18 jésus, 398 p. Leroux.

COURCY (DE). *Les caisses de prévoyance et le clergé*. Mémoire dédié à Nosseigneurs les évêques de France ; par Alfred de Courcy, administrateur de la compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes. Lib. Anger.

CURZON (de). *La presse périodique* et la méthode à propos de l'œuvre de M. F. Le Play. Lettre et conférence. 2e *édition*, revue et complétée. In-18, 54 p. Dentu.

DAMPIERRE (DE). *La réorganisation des haras*. Réponse à M. le baron Eugène Daru. In-8, 32 p. Versailles, imp. Beaugrand et Dax.

DAVIOUD. *L'art et l'industrie*. In-8, 111 p. Ve A. Morel et Ce.

DELAMBRE. *Etude sur les chemins de fer* au point de vue militaire. Concentration; exploitation; principe d'organisation. Entretien fait au cercle militaire de Versailles le

9 juillet 1873. Gr. in-18, 52 p. Amyot.

Delévaque. *La marine au Canada.* Rapport de la mission. Gr. in-8, 48 p. et 5 pl. Paris. imp. et lib. E. Lacroix.

Denbigh, Montagu et Le Play. *Le principe et les moyens de salut de la France.* Lettre de lord Denbigh, pair d'Angleterre, et lettre de lord Robert Montagu, membre de la Chambre des communes, avec une notice de M. F. Le Play. 2e édition, revue et complétée. In-18, 52 p. Paris, lib. Dentu.

Des Francs. *Une colonie française au XVIIe siècle*, ou analyse d'un Mémoire inédit sur le Canada. In-8, 21 p. Clouzot.

Drapier. *Table méthodique et analytique des articles du Correspondant* depuis sa fondation en 1843, jusqu'en 1874, suivie de la table alphabétique des auteurs. In-8, IX-224 p. Lyon, imp. Paris. Paris, lib. Douniol et Ce.

Droz. *Economie politique* ou principes de science des richesses. 4e *édition*, précédée d'une introduction par M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique au Collége de France. In-18 jésus, XXXVI-314 p. Loones.

Du jésuitisme. Troisième annexe sur la justice et les juges; par trois procureurs généraux, deux de l'ancienne monarchie, le troisième de la monarchie constitutionnelle. In-8, 79 p. Germer Baillière.

Du Boys. *Histoire du droit criminel de la France depuis le XVe siècle*, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Pour faire suite à l'histoire du droit criminel des peuples modernes, du même auteur. T. 2. In-8, 676 p. Durand et Pédone Lauriel.

Egger. *Du rôle moral de l'enseignement philosophique.* In-8, 17 p. Paris, imp. Lahure.

Favé. *M. le duc d'Audiffret-Pasquier* et la réforme administrative de la guerre. In-8, 100 p. Dumaine.

Flammarion. *Études et lectures de l'astronomie.* T. 5, accompagné de 35 vig. astronom. In-12, XIII-320 p. Paris, Gauthier-Villars.

Frout de Fontpertuis. *Le budget et les nouvelles institutions militaires.* In-8, 50 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Gad. *De l'ordre.* In-18, 54 p. Meulan, imp. Masson.

Ghio et Perrot. *Nouveau système de comptabilité pratique*, applicable à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux comptabilités individuelles et à celles des familles. Grand livre journal présentant, avec un contrôle sérieux et au moyen d'une seule inscription, le classement des dépenses par journées et par catégories, un état des recettes, une situation permanente, une balance et un inventaire. Edition usuelle. In-fol., 85 p. et un tableau. Lib. Ghio.

Gille. *Cimetières de Méry-sur-Oise et de Wissous.* Observations au point de vue chimique, présentées au conseil municipal de Paris dans sa séance du 6 août 1874, sa réponse aux mémoires de MM. Alphand et Belgrand et au rapport de la deuxième commission. In-4, 17 p. Goupy.

Gillot. *Projet de construction d'un hôtel des invalides civils* pour le département de la Seine sans aucun frais ni pour l'État ni pour le département. In-4, 23 p. Imp. J. Juteau et fils.

Goetz. *Nouvelle méthode de culture.* Communications à l'Assemblée nationale, appuyées d'une démonstration prouvant qu'en France les prix de revient de la viande et des céréales peuvent être réduits de moitié en peu d'années. In-4, 94 p. Morris père et fils.

Gourdault. *Colbert*, ministre de Louis XIV (1661-1683). 2e édition. Gr. in-8, 350 p. et 4 grav. Tours, lib. et imp. Mame et fils.

Granvoinnet. *Etudes pratiques et théoriques sur les charrues.* In-8, 40 p. et 3 pl. Imp. et lib. Eug. Lacroix.

Hayem. *La démocratie représentative.* 17e édition. In-18, 71 p. Lib. Le Chevalier.

Hepworth-Dixion. *La Nouvelle Amérique*; traduction de l'anglais avec une préface et la biographie d'Hepworth-Dixion, par Philarète-Chasles. *Seule édition* française autorisée. In-8, VIII-450 p. Lib. internationale.

Hoechster, Sacré et Léonel-Oudin. *Manuel de droit commercial français et étranger*, suivant les lois, les coutumes et la jurisprudence des pays suivants : France, Allemagne (ancienne Prusse et autres États de l'empire germanique), Autriche, grand-duché de Luxembourg, Angleterre, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Belgique, Italie, Cantons suisses, Hongrie, Danemark, Norvége, Suède, Russie, Malte, Pays musulmans, Etats-Unis, Brésil, Pérou, Chili, Confédération argentine, Amérique centrale, Mexique, Haïti. A l'usage des jurisconsultes et des commerçants. *Nouvelle édition*, entièrement refondue, mise au courant de la législation la plus récente et augmentée des faillites en droit français et étranger. In-8, IX-820 p. Marescq aîné.

Hugues. *Histoire de la restauration du protestantisme en France* au XVIII[e] siècle. Antoine-Court, d'après des documents inédits. 3[e] et 4[e] édition. 2 vol. in-8, XX-1013 p. Michel-Lévy frères.

Kleine. *La France agricole, industrielle et commerciale*. Enseignement secondaire spécial (2[e] année). Cours de géographie. 2[e] édition, entièrement refondue et ornée de 6 cartes imprimées en couleur. In-12, 463 p. Ducrocq.

Kuhlmann. *Conséquences d'un impôt sur le sel des soudières*; par Frédéric Kuhlmann, président du syndicat des fabricants de produits chimiques des diverses régions de la France. In-8, 10 p. Lille, imp. Danel.

Lavoinne. *Notices sur les ports de Tréport et d'Eu*. Ports maritimes de la France. In-4, 42 p. Imp. Nationale.

Le Berquier. *Les ligues de la paix et les lois de la guerre*. In-8, 23 p. Imp. Claye.

Lefort. *Etude sur l'organisation de la médecine en France et à l'étranger*. In-8, VII-112 p. Germer Baillière.

Lentilhac (de). *Guide du sériciculteur*. In-8, 56 p. Périgueux, imprimerie Dupont et C[e].

Le Play. *La Question sociale et l'Assemblée*. Réponse aux questions des députés membres de l'Union. 2[e] édition, revue et complétée. In-18, 72 p. Dentu.

Lisle. *Du pain à l'eau de mer* et de son utilité comme aliment et comme remède. In-8, 253 p. Bordeaux, imp. Duverdier et C[e].

Lucas. *La Conférence internationale de Bruxelles* sur les lois et coutumes de la guerre. 2[e] tirage, revu et augmenté. In-8, VII-32 p. Paris, lib. Durand et Pedone-Lauriel.

Magne. *Organisation de l'enseignement professionnel*. In-18 jésus, 142 p. Garnier frères.

Martin. *La Russie actuelle*. Avec une carte. In-32, 157 p. Bellaire.

Maynard. *Saint Vincent de Paul*, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence. Nouvelle édition, t. IV. In-12, 584 p. Bray et Retaux.

Mazaroz. *La Revanche de la France par le travail*. Histoire des corporations françaises d'arts et métiers. T. 1. In-8. 402 p. Dentu.

Mège. *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme* (1789-1801). Aubry.

Menier. *L'impôt sur le capital*. In-18, 21 p. Imp. Plon et C[e].

Miles. *Le Tribunal international*. Mémoire préparé pour la conférence internationale de Genève (septembre 1874). In-8, 16 p. Imprimerie Debons et C[e]

Morière. *Résumé d'une conférence agricole* sur les engrais minéraux et sur les moyens de les faire intervenir en vue de l'augmentation des récoltes. In-32, 45 p. Caen, imprimerie et librairie Leblanc-Hardel.

Mullois. *Livre des classes ouvrières et des classes souffrantes*. In-32, 255 pages. Bibliothèque de tout le monde.

Observations de la Faculté de droit de Paris sur la proposition de M. Delsol, relative aux droits de succession de l'époux survivant. In-8, 53 p. Imp. de Mourgues frères.

Petit. *Considérations générales sur le projet de création d'une rade à Boulogne-sur-Mer*. Boulogne-sur-Mer, imp. Berr et C[e].

Pezeyre. *Le traité de commerce avec l'Allemagne*. Rapport présenté à l'Union générale des agriculteurs-

distillateurs, par M. Pezeyre, secrétaire de la Chambre syndicale : 1° sur la concurrence des alcools allemands, considérée au point de vue du traité de commerce ; 2° sur les conditions de l'industrie de la distillation dans l'Allemagne du Nord ; 3° sur les documents qu'il a recueillis à ce sujet dans son voyage en Prusse (janvier 1873). In-4, 32 p. Alençon, imp. Thomas.

Prillieux. *Sur les productions agricoles et forestières des possessions hollandaises des Indes orientales.* In-8, 31 p. Imp. Martinet; au siége de la Société d'acclimation.

Primes (les) d'honneur, les prix culturaux, les médailles de spécialités et les prix d'honneur et des fermes-écoles, décernés dans les concours régionnaux en 1870. In-8, xxiv-852 p., avec plans et vues. Paris, imp. Nationale.

Proudhon. Œuvres complètes, t. III. *De la création de l'Europe dans l'humanité*, ou principes d'organisation politique. Nouvelle édition. In-18 jésus, 398 p. Lib. Internationale.

Rainbaud. *Droit commercial par demandes et réponses*, comprenant les matières exigées pour le quatrième examen, suivies des tableaux synoptiques. 4e examen. In-18 jésus, vi-364 p. Marescq aîné.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne 1873. Portefeuillistes. In-8, 72 p. Ve Morel et Ce.

Renault. *Etude sur la loi du 23 janvier 1874*, relative à la surveillance de la haute police. In-8, 32 p. Cotillon.

Renaud. *Guide des aspirants au volontariat d'un an.* Agriculture, Manuel d'économie rurale. Orné de 3 cartes coloriées des climats, zones de cultures et faunes. In-18 jésus, 1025 p. Garnier frères.

Sachot. *Inventeurs et inventions.* Avec de nombreuses gravures dans le texte. In-18 jésus, vi-359 p. Garnier frères.

Saussine et Chevalet. *Dictionnaire de législation et d'administration militaires*, recueil des lois, décrets, décisions et règlements qui régissent l'armée de terre, classés selon l'ordre alphabétique des matières (avec table générale); commencé par V. Saussine, continué par E. Chevalet. Livraison 26 (t. III). Gr. in-8 à 2 col., 289-416 p. Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault et Ce; même maison, Paris.

Schmidt. *Traité de l'organisation politique et administrative en France*, à l'usage des candidats aux examens du second degré de l'administration des postes. In-18 jésus, 176 p. et 3 tableaux. Abbeville, imp. Briez, Paillart et Retaux.

Sociétés (les) secrètes et la société, ou philosophie de l'histoire contemporaine. T. II. In-8, 394 p. Avignon, imp. et lib. Seguin aîné.

Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1871. Direction générale des douanes. In-4, xli-218 p. Imp. Nationale.

Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1872. Direction générale des douanes. Grand in-4, xlv-218 p. Imp. Nationale.

Thierry. Œuvres complètes, IX. *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état*, suivi des monuments inédits de cette histoire, 12e édition, revue et corrigée. In-18 jésus, 540 p. Furne. Jouvel et Ce.

Vacher. *Projet de création de bureaux de nourrices municipaux*; par François Vacher, directeur d'un bureau de nourrices de Lyon. In-8, 32 p. Lyon, imp. Ve Chanoine.

Vavasseur. *De la fusion entre des sociétés anonymes.* Consultation. In-4, 13 p. A. Chaix et Ce.

Wattier. *Abolition des contributions indirectes et des octrois.* Projet rationnel et économique de réforme des impôts de consommation. Précédé d'une épigraphe approbative de M. Rouher. In-18 jésus, 50 p. Paris, imp. Soubie; Lachaud et Burdin.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

ET DES BANQUES EN RUSSIE.

SOMMAIRE : Historique. — La banque d'État. — Les banques municipales, provinciales, commerciales, hypothécaires, etc. — Conclusion.

I.

L'histoire des banques en Russie est intimement liée à l'histoire de la circulation fiduciaire.

A la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, le Gouvernement russe crut plus d'une fois remédier à la pénurie du Trésor en fabricant une monnaie en cuivre d'une haute valeur nominale. Le tzar Alexis Mikhailowitsch ordonna, en 1656, l'émission d'une monnaie en cuivre d'un même volume que la monnaie en argent appelée *poltinnik* (demi-rouble), et lui attribua la valeur de celle-ci. Cette monnaie était condamnée d'avance à une dépréciation inévitable ; la contrefaçon accéléra le désastre, suivi d'une révolte qui, à son tour, amena une répression sanglante. Au XVIIIe siècle on eut recours plusieurs fois au même expédient, mais dans des limites plus restreintes, en haussant la valeur nominale du cuivre en monnaie jusqu'à 5 fois de la valeur de ce métal sur le marché. La disparition de l'or et de l'argent, la contrefaçon de la monnaie de cuivre et les difficultés du transport forçaient l'administration financière à ramener la valeur nominale de la monnaie en cuivre à la valeur du métal, ce qui n'empêchait pas de retomber dans les errements anciens.

On a quelque peine à comprendre maintenant la possibilité de couvrir un déficit avec une pareille ressource, mais il ne faut pas oublier que, vers le milieu du XVIIIe siècle, les prix en Russie étaient minimes, et que le cuivre desservait la majeure partie des transac-

tions intérieures, non-seulement pour l'achat et la vente en détail, mais probablement aussi pour l'achat sur place des produits du sol. Les inconvénients d'une circulation de cuivre se manifestaient dans les opérations commerciales d'une certaine portée, et surtout dans les opérations financières. Le budget, qui montait en 1763 à 16 millions et demi de roubles, s'éleva, en 1768, à 25 millions un quart, et le transport de quelques centaines de milliers de roubles en cuivre présentait de graves difficultés.

Pour remédier à cet état de choses, et plus encore pour subvenir aux besoins croissants du Trésor, l'impératrice Catherine II suivit l'exemple de l'Autriche, qui émettait avec succès un papier-monnaie depuis 1762. C'est en 1769 que furent créées deux banques d'assignats, réunies plus tard en une seule, qui s'occupaient uniquement de la fabrication du papier-monnaie. Le gouvernement promettait d'échanger les assignats contre la *monnaie courante*, en réalité contre la monnaie en cuivre.

Les assignats furent très-bien reçus, ils jouissaient même d'un petit agio. En 1774 il y en avait déjà en circulation pour 20 millions de roubles ; vers la fin du règne de Catherine II la somme montait à 157 millions, malgré les promesses réitérées de ne pas dépasser l'émission de 20 millions en 1774, et de 100 millions de roubles en 1786. Les assignats perdaient, en 1795, 29 et demi 0/0 !

Une partie des assignats servit à doter les institutions du crédit, nouvellement créées. Les banques fondées par l'impératrice Élisabeth, en 1754, pour les négociants de Pétersbourg et pour la noblesse à Pétersbourg et à Moscou, avaient peu d'importance. C'est à l'impératrice Catherine II que revient l'honneur d'avoir établi un système de banques qui a duré près de quatre-vingts ans. Entre 1773 et 1786 furent instituées les caisses des veuves, les caisses de prêts (Lombards), les caisses de dépôts et de prêts sur hypothèque (*Sohrannija Kasny*), sous la direction des Conseils de la Tutelle (*Opékounskie Sowiety*), à Pétersbourg et à Moscou, les bureaux de bienfaisance publique (*Prikasy Obstschest vennaho prisréniya*), avec les attributions des banques de dépôts et de prêts sur hypothèque, dans les chefs-lieux de province, enfin la Banque d'emprunts (*Zajemny baaque*), banque de dépôts et de prêts. Toutes ces institutions recevaient des dépôts à vue et à intérêts et, à l'exception des Lombards, prêtaient sur hypothèque à long terme, pour une annuité qui contenait l'intérêt et l'amortissement. Les bénéfices de ces banques, à l'exception de la Banque d'emprunts, couvraient les dépenses des institutions de bienfaisance qui se trouvaient sous leur direction.

Après la mort de Catherine II, les émissions des assignats conti-

nuèrent; en 1802 il y en avait pour 230 millions, en 1810 pour 577 millions, en 1817 pour 836 millions de roubles. Un rouble en papier valait enfin un quart de sa valeur nominale, ou 1 franc. Le gouvernement comprit la pente fatale qu'il suivait. Un manifeste de l'empereur Alexandre Ier, en 1810, déclara que les assignats étaient une dette de l'État, et que l'unité monétaire était le rouble en argent, dont le contenu était fixé en métal d'un certain aloi. — Un projet élaboré par Spéransky proposait d'affecter à l'amortissement des assignats le produit de la vente des domaines, évalués à 183 millions, et celui d'un emprunt intérieur de 100 millions. On espérait que, après avoir réglé les comptes de la Banque des assignats, il resterait encore 200 millions de roubles en assignats, qui seraient absorbés par les opérations du Trésor : le versement des impôts, les payements, etc. Ce plan, comme beaucoup d'autres de la même espèce, n'était pas facile à réaliser. D'abord, l'expérience a prouvé qu'il était impossible de se servir de la monnaie métallique comme d'une monnaie de compte, lorsqu'il n'y a que des assignats dans la circulation. Cette disposition, faite en 1810, fut abrogée l'année suivante; puis la vente des domaines, commencée en 1811, ne produisit, jusqu'en 1817, que 3,896,000 roubles; enfin l'emprunt, dans les conditions où se trouvait la Russie en 1810, était une chimère.

Ce n'est qu'après la conclusion de la paix, en 1817, que commencèrent de sérieuses opérations financières. Le comte Gouriew, appelé au ministère des finances en 1811, y porta la ferme résolution de libérer le Trésor du fardeau de la dette des assignats. Il eut recours à l'emprunt, et, dans l'espace de sept années, sur 836 millions de roubles en assignats, 241 millions furent retirés de la circulation. Il en resta pour 595 millions, convertis plus tard (en 1843) en billets de crédit, qui ont continué de circuler jusqu'à présent.

Le système des banques reçut aussi un complément nécessaire. En 1817 fut créée une Banque de commerce avec quelqus succursales (leur nombre, jusqu'ici, ne dépassa jamais huit), puis le Conseil des institutions de crédit public, pour établir une certaine unité dans l'administration des banques, subordonnées aux ministères de l'intérieur, des finances, et à la IVe section de la chancellerie de l'empereur. C'est dans ce conseil que le ministre des finances expose chaque année la situation du crédit public et des banques.

Les mesures énergiques et les emprunts contractés pour relever le cours des assignats, trouvèrent un adversaire ardent et convaincu dans M. Cancrine, ministre des finances depuis 1823. Dans un ouvrage allemand (*Weltreichthum*) publié en 1821, qui lui a valu une réputation d'économiste, compromise par ses écrits postérieurs,

M. Cancrine cherchait à prouver que le système des emprunts menait l'État à la ruine, qu'il était illusoire et contraire aux intérêts du public et du Trésor de retirer les assignats, qui perdaient 75 0/0 de leur valeur nominale, et que le seul but raisonnable et possible, c'était d'amener une fixité dans le cours des assignats. Le blâme, tout sincère qu'il était, fut un peu sévère dans la bouche de qui récoltait là où son prédécesseur avait semé. L'amortissement, celui des assignats par les emprunts, a facilité la fixation du cours du papier-monnaie. Il faut cependant avouer que les idées énoncées par M. Cancrine sur le but qu'on devait poursuivre dans les opérations relatives aux assignats, étaient pleines d'un bon sens pratique.

Les erreurs du nouveau ministre des finances, qui établit un système prohibitif poussé à l'extrême, et qui s'abstint de réformer les impôts et les banques, contrastent avec les mesures très-sages et très-opportunes prises pour rétablir la circulation monétaire. Il fit tout son possible pour retenir la monnaie dans les transactions intérieures; il ne permettait le versement des impôts en monnaie que par exception, et réglait le cours de l'argent et de l'or admis dans certains payements d'année en année.

La monnaie réapparut peu à peu. Cette réapparition était beaucoup facilitée par les lois qui régissaient la circulation avant 1843. D'après les manifestes de 1810 et 1811, le rouble en argent était la monnaie légale et l'unité monétaire; cependant le rouble en papier était aussi une mesure de valeur; les impôts, sauf de rares exceptions, étaient versés en assignats. Dans l'écriture des contrats et des effets de commerce, on pouvait se servir à volonté du rouble en monnaie ou en papier, les assignats ne pouvaient être refusés si le payement d'une somme en monnaie était fait en papier au cours du jour. Obligatoires dans les payements, mais ne jouissant pas du cours forcé, c'est-à-dire d'un cours qui prétend rendre le papier équivalent à la monnaie, les assignats n'empêchaient pas celle-ci de servir d'intermédiaire dans les échanges. Plus tard, lorsqu'une partie des impôts put être versée en monnaie, le rouble en argent qui valait, en 1817, 4 roubles en assignats, fut reçu pour 3,7, 3,65, 3,6, enfin, pour 3,5 roubles en assignats.

Comme l'unité de compte, le rouble en assignats était une mesure variable, il s'ensuivit un singulier phénomène : la valeur du rouble en monnaie, évalué en papier, oscillait parallèlement à la valeur du rouble en assignats. On estimait, par exemple, le rouble en argent à 4,12 roubles, tandis que 5 roubles en assignats étaient évalués à 5,6 roubles. Les marchands qui se réunissaient aux grandes foires à l'intérieur, établissaient d'un commun accord

pour un temps donné la valeur des deux roubles en monnaie et en papier. On faisait de cette manière une spéculation sur les bénéfices qu'on réalisait en estimant les intermédiaires employés à liquider les dettes.

Le gouvernement crut de son devoir de mettre fin à ces variations du cours, en établissant un cours fixe de 3,5 roubles en assignats pour un rouble en argent.

Cette mesure, prise en 1839, eut un plein succès, grâce à une hausse lente et suivie du cours des assignats et à une augmentation de la quantité de l'or et de l'argent dans la circulation, ce dont on peut juger d'après les sommes versées dans les caisses du Trésor.

Le Trésor a encaissé en monnaie :

En 1832....	12,6	millions de roubles	(assignats).
— 1833....	23,3	—	—
— 1837....	43,9	—	—
— 1838....	58,2	—	—
— 1839....	96,3	—	—

Le manifeste du 1er juillet 1839 renfermait une autre disposition non moins importante. Il déclarait que le rouble en argent serait dorénavant la seule mesure de la valeur, et établissait que dès l'année 1840 tous les comptes seraient faits en roubles d'argent; le papier ne gardait dans la circulation que le rôle d'un agent subsidiaire. En attribuant au mot rouble trois fois et demie sa valeur précédente, le gouvernement encourut le reproche d'avoir contribué, par ce changement, au renchérissement de tous les articles. Il est probable, cependant, que des causes beaucoup plus puissantes amenèrent cette hausse des prix.

L'abondance de l'or et de l'argent dans la circulation, et le rétablissement de l'ancienne unité de la valeur, provoquèrent la création d'un nouvel agent de la circulation, celle d'un rouble en papier équivalent à un rouble en argent. Dès le 1er janvier 1840 fut ouverte dans la Banque de commerce une caisse de dépôts, qui échangeait l'or et l'argent au pair contre des billets de dépôts, et *vice versa*. Dans l'espace d'une seule année, le fonds métallique de la Caisse s'éleva à 24 millions de roubles métalliques, en 1842 il montait à 43 millions. Sûr de son fait, le gouvernement, par un nouveau manifeste du 1er juillet 1843, déclara que les anciens assignats, aussi bien que les billets de dépôts, seraient remplacés par des billets de crédit convertibles en monnaie à vue pour toute somme à l'Expédition des billets de crédit (institution qui a remplacé l'ancienne banque des assignats), et pour une somme de 100 roubles dans les caisses des districts (arrondissements) (1).

(1) Chaque province (*goubernia*) est divisée en plusieurs districts (*ujesq*), le nombre en varie ordinairement de 6 à 15.

L'émission des billets de crédit était établie sur les bases suivantes :

1° Les 595 millions de roubles en assignats devaient être remplacés par 170 millions de roubles en billets de crédit, et étaient dotés d'un fonds métallique égal à un sixième de leur valeur.

2° Les billets de dépôts étaient purement et simplement remplacés par les billets de crédit. Leur fonds métallique fut réuni à celui de l'expédition des billets de crédit.

3° Enfin, l'émission des billets de crédit qui dépassait le chiffre des 170 millions en monnaie, la valeur des assignats et le chiffre des billets de dépôts, ne pouvait avoir lieu qu'en échange de l'or ou de l'agent, versé dans les caisses de l'Expédition. La reprise des payements en or et en argent était un fait accompli. Le fonds métallique de l'Expédition augmentait rapidement. Vers le 1er du mois de janvier 1848, à 289 1/2 millions de roubles en billets de crédit répondait un fonds de 147 millions en monnaie et en rentes françaises, achetés à la Banque de France en 1846 (1).

Les principes qui ont guidé le gouvernement russe dans les mesures prises pour établir une circulation mixte en 1843, offrent une certaine analogie avec le *currency principle* inauguré par le célèbre bill de 1844 en Angleterre. Il suffit cependant d'approfondir un peu les choses pour s'assurer que les points de ressemblance sont purement extérieurs. Le comte Cancrine voulait asseoir sur une base solide la convertibilité du billet de crédit ; sir Robert Peel croyait, en limitant les émissions des banques et en déférant le monopole de l'émission à la Banque d'Angleterre, maîtriser les oscillations des prix et parer aux crises commerciales, soins dont on ne s'inquiétait guère en Russie vers cette époque. Les banques d'émission n'existaient pas encore dans le pays, elles n'existent pas jusqu'à présent, car la Banque d'État, la seule qui émet des billets et qui en a augmenté parfois le chiffre, n'a d'autre règle à suivre que celle qui a été prescrite pour l'Expédition des billets de crédit. Les autorisations provisoires d'augmenter la circulation fiduciaire ne sont qu'une exception à la règle et n'ont consacré aucun système nouveau.

Le succès obtenu par le comte Cancrine était loin d'être aussi complet qu'on le crut d'abord. Le ministre, en s'abstenant de recourir à l'émission du papier monnaie, n'avait pas négligé une autre ressource non moins dangereuse et qui menaçait l'avenir. Non-seulement les

(1) L'utilité de cette opération, motivée par la nécessité de rendre les fonds de l'Expédition productifs, a été révoquée en doute de part et d'autre. La Banque de France pouvait bien s'en passer. L'Expédition a revendu les rentes françaises avec perte.

dépôts à vue continuaient à être placés par les banques sur hypothèques à long terme, mais les ressources disponibles reçurent un autre emploi, qui engageait le Trésor. Malgré la baisse de l'intérêt de 5 à 4 0/0 depuis 1830, les dépôts affluaient vers les institutions de crédit, qui seules offraient un placement sûr et solide aux épargnes, et il fallut chercher une issue pour les sommes qui restaient sans emploi dans les banques. On commença d'abord par ouvrir des crédits aux villes, aux fondations publiques, aux ministères, on fit enfin des emprunts publics avoués. C'est ainsi que s'accumula une dette payable à vue par les banques aux déposants, dette qui grevait en réalité le Trésor et qui menaçait, à la suite d'une crise, d'inonder le marché de papier-monnaie. Il ne fallait qu'une forte secousse pour mettre le danger en évidence.

Peu d'années après la reprise des payements en monnaie, les émissions des billets de crédit en dehors des règles prescrites ne manquèrent pas cependant de porter de nouveau une atteinte à l'ordre de choses établi avec tant de peine, après une période de près de 70 ans pendant lesquels l'unité de la valeur était sujette aux fluctuations des cours. Depuis 1848 jusqu'à 1854, les émissions étaient encore très-modérées, la guerre d'Orient leur donna un essor prodigieux. Le gouvernement ne crut pas devoir en faire un mystère et déclara que les billets de crédit émis pendant la guerre seraient retirés de la circulation dans l'espace de trois années qui suivraient la conclusion de la paix. Vers le commencement de l'année 1854, 333 millions de roubles en billets de crédit répondaient à un fonds de 161,300,000 en métal; quatre années plus tard, 735 millions répondaient à un fonds de 141 millions. La convertibilité fut suspendue de fait au moment de la déclaration de la guerre, et ce n'est que par exception et pour les besoins du Trésor que la monnaie sortait des caisses de l'Expédition.

L'effet produit par les émissions des billets de crédit qui ont doublé la circulation fiduciaire du pays dans l'espace de trois années (1855-1857) se fit bientôt ressentir. Après une lutte qui devait épuiser les ressources de l'empire, on se crut un moment plus riche qu'on ne l'était en 1854. Les capitaux occupés et accumulés pendant la guerre lors de la conclusion de la paix restèrent un moment oisifs et se portèrent vers les banques; les dépôts payables à vue qui montaient en 1854 à 848 millions de roubles, s'élevèrent à 1012 millions en 1857; une somme de 150 millions de roubles restait sans emploi dans les caisses des institutions de crédit. Quant aux placements, à l'exception de 26 millions de roubles qui desservaient les opérations commerciales, la dette du Trésor absorbait 443 millions de roubles et une somme presque égale était placée sur hypothèques

à long terme. Le sentiment de la sécurité était cependant complet; l'argent était abondant, la monnaie, quoique plus rare et jouissant d'un agio de 2,8 à 5 0/0, n'avait pas encore disparu. On ne voyait que les 150 millions restés sans emploi dans les caisses des banques et qui imposaient à celles-ci un sacrifice annuel de 6 millions de roubles pour payer l'intérêt aux déposants. L'administration financière, partageant les illusions du public, ne crut pas d'abord nécessaire de retirer les billets de crédit émis pendant la guerre et, jugeant le moment propice pour ranimer l'industrie, abaissa en 1857 l'intérêt payé aux déposants de 4 à 3 0/0. La peur que les ressources des banques si souvent nécessaires au Trésor fussent épuisées par les compagnies anonymes, cette peur qui avait été longtemps un obstacle à l'autorisation de beaucoup d'entreprises, cessa aussitôt.

Un certain nombre de compagnies industrielles et commerciales furent concessionnées, les capitaux restés oisifs après la guerre et chassés des banques par la baisse de l'intérêt, affluèrent vers les bureaux des souscriptions, le calme fut suivi d'une excitation fiévreuse, d'une spéculation et d'un agiotage, dont le public russe savourait pour la première fois les douceurs. Cette confiance fut chèrement expiée. Dès 1858, lorsque M. Kniajewitch était ministre des finances, on vit la nécessité de remédier à l'abondance des billets de crédit et à la retraite des dépôts, mais il était tard. Durant cette année, on rassembla dans différentes caisses du Trésor 60 millions de roubles en papier-monnaie qui furent brûlés, 30 millions de roubles en billets de crédit furent retirés de la circulation en échange de l'or et de l'argent.

Au 1er janvier 1859, il restait encore 644 millions de roubles en papier, mais la monnaie était déjà chassée de la circulation par le cours forcé des billets de crédit, elle n'était bonne qu'à être exportée, car le gouvernement ne tenait aucun compte d'un agio de 14 0/0, et recevait la monnaie au pair du papier. En même temps les dépôts étaient retirés des banques dans une très-forte proportion; la restitution dépassa les versements de 143 millions de roubles pendant 22 mois à partir d'août 1857. Enfin, pour comble de désastre, une grande partie de compagnies anonymes créées tout récemment, après avoir dilapidé leurs fonds, offrirent le spectacle d'une ruine scandaleuse.

Tout d'abord (en mars 1859), on eut recours à l'émission des rentes qui portaient 4 0/0 et contenaient la promesse que le mode et le montant de l'amortissement seraient fixés à vingt ans. Ces rentes ont été peu goûtées par le public, habitué à disposer librement de l'argent déposé à la banque. Au mois de septembre, en 1859, on fut obligé de faire aux déposants une nouvelle proposition

beaucoup plus avantageuse : on leur offrit de convertir leurs dépôts en billets de 5 0/0 avec un amortissement de 1 0/0, et jouissant de toutes sortes de facilités (le gouvernement promettait de faire des avances sur ces fonds jusqu'à 90 0/0 de leur valeur nominale, on pouvait convertir des billets nominatifs en billets au porteur, et *vice versa*, on pouvait échanger des billets d'une haute coupure en billets de petite coupure, et *vice versa*, etc.). Pour assurer la réussite de cette consolidation, on abaissa l'intérêt pour les dépôts de 3 à 2 0/0! Le succès obtenu était satisfaisant; sur 725 millions de roubles de dépôts appartenant aux particuliers, en 1859, 274 millions furent convertis en billets de banque à 5 0/0; les fonds qui appartenaient aux diverses institutions publiques étaient convertis obligatoirement en rentes de 4 0/0, ce qui porta leur chiffre à 140, plus tard à 153 millions de roubles, de sorte que, sur une somme de 725 millions, 427 millions furent consolidés. Reconnaissant enfin que le système du crédit hypothécaire péchait dans ses bases, on renonça à de nouveaux prêts et on abandonna ces opérations aux banques foncières qui étaient encore à créer.

Au commencement de l'année 1860 l'ancien système des banques fut remplacé par une institution unique, la Banque d'État, qui, en s'occupant des opérations du crédit commercial, devait opérer la liquidation des anciennes banques et prendre dans ses mains la gestion de la circulation fiduciaire. La réforme des banques ne put se passer de ressources pécuniaires. Quoique la réduction des intérêts de 3 à 2 0/0, payés pour les dépôts à vue, n'ait pas été de longue durée parce que lors de l'organisation de la Banque d'État, qui a commencé de fonctionner vers le milieu de l'an 1860, les intérêts attribués aux dépôts à vue ont été haussés à 3 0/0 et aux dépôts à terme de 3 à 6 ans à 4 0/0, de 6 à 10 ans à 4 1/2 0/0, mais la restitution des capitaux versés dans les anciens établissements de crédit dépassait les versements. Le gouvernement autorisa la Banque à faire une émission de 100 millions de roubles en billets de crédit, on se borna au chiffre de 70 millions.

C'est de ce temps que datent les tentatives pour rétablir la circulation monétaire. En 1860 on essaya de convertir les billets de crédit en billets de banque de 300 roubles chacun, portant 4 0/0 d'intérêt en métal et remboursables au sort aussi en métal dans une période de quarante et un ans. Ces billets ajoutèrent à la circulation fiduciaire une nouvelle espèce de papier-monnaie, d'une acceptation obligatoire pour le fisc et pour la Banque dans les payements de sommes de 300 roubles, mais sans jouir du cours forcé dans les transactions privées. Les émissions s'arrêtèrent au chiffre de 60 millions de roubles.

On s'aperçut bientôt que ces billets faisaient concurrence aux dépôts à intérêt de 3 0/0 et, au lieu de diminuer la masse des billets de crédit, ne servaient qu'à liquider la dette que la Banque avait contractée en recevant des capitaux disponibles, ceux-ci préférant un placement à 4 0/0 dans ce nouveau papier-monnaie.

En 1861, M. E. Lamansky, alors vice-gouverneur de la la Banque d'État, soumit au gouvernement un projet pour rétablir la convertibilité des billets de crédit. Il proposa de commencer l'opération de l'échange des billets contre la monnaie, en prenant pour point de départ le cours du jour et en remontant graduellement au pair. Pour soutenir l'opération, la Banque devait être dotée de fonds publics, avec le droit de les réaliser en cas de besoin. Cette conception, qui avait quelque ressemblance avec le bill de 1819 sur la reprise des payements par la Banque d'Angleterre, fut acceptée avec des modifications. Au lieu de doter la Banque de rentes, on préféra faire un emprunt de 15 millions de livres sterling, dont le produit fut affecté au fonds métallique de la Banque. L'échange commença au mois de mai; la Banque, à Pétersbourg, payait d'abord un agio de 11 p. 100 pour un rouble en argent, et recevait la monnaie en échange des billets de crédit au même cours. Les succursales de la Banque, dans les chefs-lieux des provinces, ne faisaient qu'une seule opération : l'achat de l'or et de l'argent au taux prescrit. L'agio, attribué par la Banque à la monnaie, devait baisser graduellement d'un 1/2 p. 100 par mois, de sorte que, vers l'an 1864, l'échange devait s'opérer au pair. D'abord, la Banque n'éprouva aucune difficulté; les sommes en monnaie apportées à la Banque dépassaient celles qui étaient redemandées en espèces, mais à mesure que la prime sur la monnaie diminuait, un courant contraire s'établissait. On apportait des masses de billets de crédit pour redemander de l'or. La spéculation y prit une certaine part. Les plus clairvoyants dans le monde financier s'aperçurent qu'on pouvait retirer un bénéfice en mettant à sec les caveaux de la Banque.

On demandait de l'or pour l'engager à la Banque, on en demandait pour faire des payements à l'étranger. Dans ce dernier cas, pour éviter un transport inutile de l'or qui n'arrivait à Pétersbourg que pour retourner à l'étranger, la Banque donna des traites sur la maison Rothschild, par l'entremise de laquelle l'emprunt avait été réalisé. Cette source était enfin épuisée.

Au 1er novembre 1863, l'opération de l'échange fut suspendue. Le fonds métallique se trouvait réduit à la somme de 56 1/2 millions de roubles en or et en argent. Une obligation de 12 millions du Trésor en faisait un complément à peu près inutile. La suspension des payements en monnaie par la Banque coïncida

avec l'insurrection polonaise et les représentations alarmantes des puissances européennes au sujet de ces troubles; mais il faut convenir que les complications politiques n'étaient qu'une raison de plus pour renoncer à une mesure qui n'était pas heureuse. Les causes réelles qui en ont compromis la réussite, furent d'abord l'absence de la monnaie au marché intérieur, puis la masse considérable des billets de crédit en circulation, et des sommes qui pouvaient être redemandées à la Banque pour être converties en monnaie.

Immédiatement après la suspension de l'échange, le rouble en billets de crédit, qui touchait déjà au pair, ne valait plus que 356 centimes!

A dater de cette époque, pendant quatre ans, l'administration financière s'abstint de recourir à une nouvelle expérience. Ce n'est qu'en 1867 que la Banque reçut l'autorisation d'acheter l'or et l'argent en payant une prime d'à peu près 17 0/0. Ces achats, qui se faisaient avec des billets de crédit, portèrent le fonds métallique de 554 millions (1865) à 200 millions de roubles (avril 1873), et la somme des billets de crédit de 634 (1864) à 768 millions de roubles (avril 1873). Une partie seulement des sommes employées aux achats fut consolidée par l'émission des billets portant 5 0/0, pour une somme nominale de 12 millions, le reste est entré dans la circulation. Ces émissions, qui dépendaient du prix de l'or, jetèrent plus d'une fois une masse de papier-monnaie sur le marché et produisirent de temps en temps une abondance de capitaux factice qui alimentait la spéculation, d'abord sur les emprunts à primes, puis sur les actions des chemins de fer, enfin sur les actions des banques privées.

M. Adolphe Wagner, dans un écrit très-remarquable sur le papier monnaie en Russie (*Russische Papier währung*), écrit peu bienveillant pour la Russie et pour son administration financière, a critiqué les achats de métal au point de vue du commerce international. Il leur attribue une baisse artificielle de la valeur du rouble en papier, et soutient que le change serait plus favorable, si le gouvernement s'était abstenu de donner, comme il le croit, une prime à l'or en l'achetant. Cette assertion serait juste, si l'or et l'argent pouvaient entrer dans la circulation intérieure, mais le cours forcé leur a ôté ce rôle; elle n'est donc admissible que dans le cas où le change serait effectivement plus favorable que le prix de l'or établi par la Banque. Ce fait est loin d'être la règle générale, et puis, si la prime est effectivement payée en pure perte, il resterait encore à décider si les autres moyens de se procurer de l'or pour augmenter le fonds métallique de la Banque seraient moins coûteux. C'est la création des capitaux en papier-monnaie par l'émission des billets,

c'est la transition continuelle de l'abondance de l'argent à la disette, de la spéculation effrénée à un calme plat dans les affaires, c'est une hausse des prix à la suite des émissions, qui sont les côtés faibles d'une opération privée d'un complément nécessaire, c'est-à-dire d'une série d'emprunts pour diminuer la circulation fiduciaire.

Il ne faut pas oublier cependant que les achats de l'or ont rendu le rapport entre les billets de crédit et le fonds métallique beaucoup plus favorable; le rapport de 1 à 12 n'est plus que de 1 à 3,84, le fonds a été acquis sans obérer le Trésor d'une dette coûteuse; enfin, il permet d'entreprendre, dans un avenir prochain, le rétablissement de la circulation monétaire. Ce but, cependant, est loin d'être aussi facile à atteindre qu'on le croit généralement. Il ne s'agit pas d'ouvrir les écluses et de lancer dans la circulation des flots d'or accumulé, il faut créer d'abord à la monnaie un marché, il faut autoriser l'écriture des contrats et des lettres de change en monnaie, il faut l'accepter en payement dans les caisses du Trésor, non à sa valeur nominale, mais à sa valeur réelle, il faut enfin, et ceci est le plus important, se préparer à toutes les éventualités, en partant de cet axiome fondamental en économie politique, que le public est le seul juge compétent dans la question de la surabondance ou du manque d'argent, et qu'il faut se tenir, non à ce qu'il dit, mais à ce qu'il proclame par ses actes. Demandez au public : y a-t-il surabondance du papier-monnaie? Des voix isolées dénonceront le trop-plein; la majorité, tout en blâmant le régime des assignats, niera le fait et prêchera la nécessité d'alimenter le commerce et l'industrie par la circulation. C'est une erreur que même des autorités financières n'ont pas manqué de proclamer comme une nécessité pratique.

Il faut s'informer à la Bourse du cours du change pour apprendre la vérité. Si le rouble en papier perd 15 0/0, on ne peut pas dire qu'il ne soit déprécié, et, s'il est déprécié, ce n'est pas parce que le marché en est insuffisamment pourvu.

On prétend que la monnaie n'est pas nécessaire pour les transactions à l'intérieur, et certes, on peut s'en passer aisément; mais la convertibilité de la circulation fiduciaire ne doit pas être un privilége réservé aux centres du commerce extérieur, c'est une opération qui doit être à la portée de tout le monde.

Les essais tentés en Autriche en 1858 et en Russie en 1862-63, pour rétablir la convertibilité du billet, n'ont pas abouti, parce qu'on a méconnu ces vérités élémentaires.

Si les canaux de la circulation intérieure sont dépourvus de monnaie, il serait difficile de la faire entrer dans ces canaux par l'intermédiaire d'une banque centrale, car ce n'est pas la rivière qui ali-

mente les ruisseaux et les sources, ce sont les ruisseaux et les sources qui alimentent la rivière de leurs eaux. Si le pays est dépourvu de monnaie, ce n'est pas la somme de papier-monnaie qui indique le maximum de la demande de l'or et de l'argent, c'est la somme de toutes les dettes payables à vue qui peuvent être redemandées, la somme des crédits qui peuvent être requis, des fonds qui peuvent être réalisés. Ces demandes varient selon les circonstances; elles peuvent être modérées et se borner au strict nécessaire, mais elles peuvent monter à un chiffre énorme, qui n'a d'autre limite que les chances d'une spéculation dépassant souvent les prévisions des hommes versés dans les affaires.

Il paraît que la Russie est maintenant à la veille d'une nouvelle mesure relative à la reprise des payements en métal; mais pour se faire une idée des conditions dans lesquelles cette opération peut être faite, il faut jeter un coup d'œil sur le développement du système des banques privées d'une date encore très-récente.

II

Le système des banques russes actuellement en vigueur est d'une date encore récente. Une commission instituée en 1859 pour préparer la réforme des institutions du crédit public se prononça pour la liberté des banques, mais le gouvernement ne jugea pas prudent de rompre avec le passé et d'abandonner les opérations du crédit commercial à des banques qui étaient encore à créer. On crut plus nécessaire et plus possible de suspendre les prêts hypothécaires; plus nécessaire, parce que les ressources des anciennes banques étaient épuisées; plus possible, parce que, lors de l'émancipation des paysans, les propriétaires fonciers devaient recevoir, à titre de rachat pour les terres destinées à la jouissance perpétuelle des anciens serfs, une indemnité en billets de 5 p. 100 et en rentes de 5 et 5 1/2 p. 100, près de 600 millions de roubles, non compris les anciens emprunts hypothécaires qui devaient être retenus sur la somme du rachat.

Pour subvenir aux besoins du crédit commercial, la Banque commerciale d'État fut remplacée par la Banque d'État dont les attributions ont été élargies par la réunion à la Banque de l'Expédition des billets de crédit et par la liquidation des dépôts des anciennes banques. La liquidation des emprunts à long terme, avec certaines facilités accordées aux emprunteurs, était réservée aux Sohrannija Kasny de Pétersbourg et de Moscou.

Depuis ce temps l'importance de la Banque d'État s'est considérablement accrue. La Banque possède actuellement 48 succursales;

elle a la gestion du fonds métallique et de l'émission des billets de crédit; elle est le centre de la liquidation des anciennes banques; ses opérations sont plus variées et plus considérables; elle escompte des billets à ordre et des lettres de change avec deux signatures; elle réescompte le portefeuille des banques privées; elle ouvre des comptes courants sous dépôt des effets de commerce et de fonds publics; elle prête sur nantissement (dépôts des titres, de l'or et des marchandises); elle s'occupe de commissions, autorisées par son règlement; elle achète et vend les métaux précieux; elle reçoit des sommes en comptes courants, des dépôts à vue et à terme portant intérêts; des dépôts du Trésor en compte courant sans intérêts; des dépôts de virement sur les places où se trouvent les succursales de la Banque et des dépôts de garde.

En examinant le bilan au 1er juin 1874, on trouve que la Banque opérait alors avec un capital de 23 millions, qu'elle disposait des dépôts à terme de 5 ou de 10 ans, portant 4 et 4 1/2 p. 100 d'intérêts, pour une somme de 27,6 millions de roubles, des dépôts à vue et en comptes-courants pour une somme de 239,9 millions de dépôts de virement pour 31 millions.

A l'actif la caisse montait à 57,5 millions, dont 4 millions en monnaie, l'escompte à 96,4 millions, les prêts sur nantissement à 31,8 millions. Le fonds métallique contenait de l'or pour 193,6 millions, de l'argent pour 23,7 millions, des rentes sur l'État pour 1,8 millions, en tout 219 millions. Les opérations de la liquidation présentaient au bilan un total de 425 millions, dont 113,9 millions au passif de la liquidation avaient un compte correspondant à l'actif des opérations commerciales, comme dette pour les sommes que la Banque avait affectées à la liquidation des anciens dépôts.

En comparant ces données à celles des anciennes banques, on trouve que la dette exigible au passif pour les dépôts à vue a considérablement diminué—de 1,012 millions (en 1858) à 270 millions, preuve évidente que la situation de la Banque s'est beaucoup affermie.

La Banque d'État une fois constituée, le gouvernement ne se montra nullement opposé à la création des banques privées, mais les essais jusqu'à 1864 furent peu décisifs. Les banques privées qui existaient avant la réforme de 1859 méritaient à peine ce nom. Fondées avec des capitaux qui étaient le produit de dons particuliers, elles employaient leurs profits à l'entretien des institutions de bienfaisance et aux besoins publics de la municipalité. Les banques municipales différaient peu des banques soi-disant privées, leur capital était ou le produit d'un don, ou une somme prise sur les fonds municipaux, leurs bénéfices avaient la même destination.

Le nombre des institutions de ces deux catégories, défalcation faite des banques de la noblesse et des caisses de crédit dans les provinces Baltiques et des banques rurales organisées par les ministères des domaines, des apanages et de la guerre (dans les colonies militaires) ne dépassait pas le chiffre de 21, avec un capital d'un demi-million de roubles. Disséminées pour la plupart dans des villes de peu d'importance, beaucoup de ces banques végétaient misérablement. La loi de 1857, sur les banques municipales, qui déférait au ministre des finances le droit d'approuver leurs statuts, les obligeait de se tenir au taux des intérêts payés par les banques de l'État aux déposants et prélevés par ces mêmes banques sur l'escompte et les prêts. En 1862 parut un nouveau statut normal et de là date pour ces établissements une ère nouvelle.

Les banques commerciales privées furent encore plus lentes à se constituer. Cela s'explique par les hésitations des banquiers, des capitalistes et du commerce. Les banquiers croyaient qu'une institution de crédit leur enlèverait la clientèle, les capitalistes s'abstenaient de risquer leurs fonds dans des entreprises tout à fait nouvelles, le commerce doutait qu'une banque privée pût marcher avec les ressources fournies par les dépôts particuliers. La création de la Banque de la bourse de Riga en 1863, avec un capital de 100, 000 roubles, était encore trop récente pour lever les doutes, et lors des pourparlers avec l'administration de la Banque d'État concernant l'organisation d'une banque commerciale privée à Pétersbourg en 1864, M. M...., le représentant d'une maison très-respectable, affirmait que la Banque ne pourrait jamais se passer de l'appui du Gouvernement. A son avis le public serait peu disposé à placer ses fonds en dépôt dans un établissement privé, et la banque, abandonnée à ses propres ressources, ne prospérerait jamais. Quant aux banques hypothécaires, malgré l'échec éprouvé par le statut normal, qui ne reçut pas de sanction législative, les sociétés de crédit à Pétersbourg et à Moscou commencèrent leurs opérations beaucoup plus tôt que les autres banques privées (en 1861-1862).

L'expérience eut bientôt prouvé que ces prévisions pessimistes étaient peu fondées et que tout était prêt pour le développement d'un système de banques privées.

Pour apprécier les résultats obtenus dans une période de 10 ans, de 1864 à 1874, il suffit de jeter un coup d'œil sur le nombre des banques en Russie, leur organisation et l'état actuel de leurs opérations.

Les institutions du crédit, à l'exception de la Banque de l'État et des caisses d'épargne, peuvent être divisées en:

1. Banques municipales;
2. Banques provinciales (du *Zémstvo*);
3. Banques privées commerciales.
  (*a*) Banques commerciales par actions;
  (*b*) Sociétés de crédit mutuel commercial;
  (*c*) Sociétés de prêts et d'épargne dans les campagnes.
4. Banques hypothécaires.
  (*a*) Sociétés de crédit mutuel pour la propriété urbaine;
  (*b*) Sociétés de crédit mutuel pour la propriété foncière;
  (*c*) Banques hypothécaires par actions.

1. — BANQUES MUNICIPALES.

D'après la loi de 1862, complétée en 1866 et 1870, les statuts des banques municipales, rédigés conformément au statut normal, reçoivent l'approbation du ministre des finances avec l'assentiment du ministre de l'intérieur. — Toute déviation au statut normal exige la sanction législative. — Ces banques sont subordonnées au Conseil municipal (*Douma*) auquel elles présentent leurs comptes-rendus, et qui exerce sur elles une surveillance directe. L'administration ne se mêle pas de la gestion de ces banques, et les comptes-rendus qu'elles envoient aux ministères des finances et de l'intérieur ne sont reçus qu'à titre d'information. Le capital de fondation, le don d'un particulier ou une somme prise sur les fonds de la commune, ne peuvent être inférieurs à 10,000 roubles.

La gestion de la Banque est confiée à un directeur et à des vice-directeurs, choisis par la municipalité.

Le maire, tant qu'il est en fonctions, ne peut occuper la place de directeur.

La Banque reçoit des dépôts à vue, à terme jusqu'à 12 ans et à perpétuité; elle escompte des billets à ordre et des lettres de change, elle prête sur nantissement des hypothèques, des marchandises, des objets précieux et des titres de crédit, elle achète et elle vend des fonds publics.

Les opérations de la Banque au passif ne peuvent dépasser dix fois son capital de fondation et de réserve réunis. Si les opérations dépassent cette limite, la moitié des profits doit être affectée à l'augmentation du capital. Le profit net est destiné aux besoins de la municipalité.

Le nombre des banques municipales, insignifiant en 1861, a augmenté depuis rapidement; il atteint le chiffre de 250 (au commencement de 1874), dont 205 ont envoyé leur comptes-rendus aux ministères. — D'après le *Journal officiel* (Pravitels-

tvennoi Vestnik, 1874, NN. 152-154), les 205 banques, au 1er janvier 1874 disposaient d'un capital de 15 millions, elles avaient pour 94,7 millions de dépôts, 75,9 millions étaient placés dans l'escompte, 30,9 millions en avances, le profit brut montait à 9,2 millions, sur lesquels 640,000 roubles étaient pris pour couvrir les dépenses, 1,9 millions pour augmenter le capital et pour subvenir aux œuvres de bienfaisance et aux besoins des communes.

2. — BANQUES PROVINCIALES (DU *Zémstvo*).

L'organisation du *Zémstvo* de la représentation par provinces (*goubernii*) et par districts (*oujesdy*) et l'attribution à une administration élective des affaires concernant l'économie locale, ont suggéré l'idée de déférer au Zémstvo de la province et du district le droit d'employer une partie des fonds provinciaux à l'organisation des banques. D'après la loi de 1871, l'autorisation de ces banques est soumise à des règles analogues à celles qui sont prescrites pour les banques municipales. La loi admet trois types pour ces institutions : un pour le crédit hypothécaire avec la responsabilité solidaire des emprunteurs, deux pour le crédit commercial, celui d'une Société du crédit mutuel et celui d'une Banque dont les opérations commerciales au passif ne peuvent dépasser dix fois le capital de fondation et de réserve réunis. — Le nombre de ces banques créées depuis 1871 était de dix-huit vers le commencement de 1874. Une statistique qui résume les données de leurs opérations est encore incomplète. — Il y en a cependant qui ont une certaine importance: la Banque du district de Pétersbourg possède un capital de 907,000 roubles.

3. — BANQUES COMMERCIALES.

a. Banques commerciales par actions.

La Banque de commerce de la bourse de Riga, fondée en 1863, n'était pas une Société anonyme. Le capital de 100,000 roubles était versé par le comité qui représente les négociants de cette bourse. La première Banque commerciale par actions fut la Banque commerciale privée de Pétersbourg, fondée en 1864 avec un capital de 5,000,000 roubles, divisé en 40,000 actions dont 8,000 furent prises par la Banque d'État, qui, pendant les dix premières années, ne participa qu'au surplus d'un dividende de 5 0/0. En 1866 fut fondée la Banque des négociants de Moscou, avec un capital de 1,260,000, qui a été rassemblé avec peine, et qui s'élève maintenant à 5 millions. Le succès de ces deux institu-

tions provoqua la création d'un grand nombre de banques commerciales, surtout dans la période de 1870 à 1872. Chacune de ces banques, avant la loi du 31 mai 1872, était concessionnée par une loi spéciale. D'après cette loi, l'approbation aux statuts est donnée par le ministre des finances, mais une Banque commerciale par actions ne saurait être autorisée là où une pareille institution a été déjà concédée ; le capital ne peut dépasser 5 millions et être inférieur à la somme de 500,000, l'action ne peut être au-dessous de 250 roubles ; les opérations au passif, les dépôts et le réescompte ne doivent pas dépasser plus de dix fois la somme du capital versé et celui de la réserve ; les crédits à découvert ne peuvent être supérieurs à 1/10 du capital et dépasser le terme de trente jours. — En imposant ces règles, le ministre des finances peut donner son approbation aux statuts rédigés conformément aux statuts modèles de quelques banques, cités dans la loi. Toute déviation à la loi de 1872 demande une sanction législative.

Exempte de formalités, la création de nouvelles banques commerciales offrait beaucoup de facilités ; mais le public et les spéculateurs en ont peu profité, parce que la loi de 1872 apparut juste au commencement d'une période de réaction.

La plupart des banques commerciales par actions embrassent les opérations suivantes : 1° l'escompte et le réescompte des billets à ordre et des lettres de change, avec deux signatures et d'autres valeurs à terme avec une échéance qui ne dépasse pas neuf mois ; — 2° l'escompte des promesses nanties des titres de crédit des métaux précieux et des marchandises (l'escompte des promesses, garanties d'immeubles pour les banques autorisées d'après la loi de 1872, est interdit) ; — 3° avances jusqu'à neuf mois sur les titres de crédit, les warrants, les métaux précieux et les marchandises ; — 4° recouvrements ; — 5° acceptation et payement des lettres de change acceptées par la banque ; — 6° virements ; — 7° achat et vente pour le compte des particuliers des titres de crédit, des marchandises et des métaux précieux ; — 8° achat et vente pour le compte de la banque des fonds publics et de valeurs garanties par le gouvernement ; — 9° négociation d'emprunts et d'actions ; — 10° dépôts à terme, à vue et en comptes courants ; — 11° dépôts de garde (de titres, d'objets précieux, etc.).

Cette liste prouve que les attributions des banques commerciales sont très-larges, et qu'elles ne peuvent pas se plaindre d'être gênées dans leurs mouvements. Aussi leurs progrès ont été rapides depuis 1869. Leur nombre actuel, sans compter la Banque de Pologne et la Banque de Finlande, monte à 40, avec un capital versé de 94 millions.

Classées d'après l'importance de leur capital versé, cinq banques commerciales par actions avaient en 1874 un capital supérieur à 5,000,000 roubles : La Banque Internationale à Pétersbourg 13,000,000, la Banque d'escompte et de prêts à Pétersbourg 9,138,000, la Banque Volga-Kama 8,000,000, la Banque russe de commerce extérieur 7,500,000, la Banque commerciale de Varsovie 5,4,000,000. Quatre banques avaient un capital de 5,000,000 : la Banque commerciale privée de Pétersbourg, la Banque commerciale d'Odessa, la Banque des négociants de Moscou, la Banque de commerce à Moscou. Onze banques avaient un capital de 1 à 3 millions, et le reste un capital inférieur à un million de roubles.

Le portefeuille de l'escompte au 1er janvier 1874 montait à 206 millions, les avances à 110 millions; le chiffre des dépôts et comptes courants, etc., ne saurait être établi avec assez de précision, vu l'impossibilité d'éliminer les sommes que les banques placent en comptes courants ou en dépôts les unes chez les autres.

b. Sociétés de crédit mutuel commercial.

La première société de crédit mutuel à Pétersbourg, fondée par M. Lamansky en 1863, prit pour modèle l'Union de crédit de Bruxelles. Elle avait pour but de soutenir le petit commerce ruiné par un désastreux incendie. Chaque membre était tenu de verser une somme qui ne pouvait être inférieure à 30 roubles, et, après avoir présenté une garantie quelconque jugée suffisante comme caution, nantissement, hypothèque et même une solvabilité reconnue, pouvait jouir d'un crédit qui ne pouvait dépasser dix fois la somme de son versement.

Les opérations n'étaient pas définies avec précision : la Société escomptait toute espèce de valeurs à terme, et faisait beaucoup d'autres affaires qui n'étaient pas indiquées dans ses statuts.

Le succès de cette première société provoqua la création de beaucoup d'institutions pareilles autorisées chaque fois par une loi spéciale. A dater de 1872, l'autorisation fut donnée par le ministre des finances, à condition que le plus haut versement de chaque membre ne pût dépasser le plus bas multiplié par 50, qu'une personne pût être membre de deux sociétés différentes, et que l'escompte de simples promesses garanties par des immeubles fût dorénavant interdit.

Malgré les différences de leur organisation et des opérations qu'elles font, les sociétés du crédit mutuel commercial ont un même type. Quelques-unes reçoivent des dépôts des personnes qui ne comptent pas parmi les membres, et leur font des avances sur nantissement de titres, d'autres ont introduit le *cash-credit* des

banques écossaises, toutes imposent à leurs membres une responsabilité solidaire dans la proportion du crédit qui leur est ouvert. toutes procèdent de la même manière à la formation de leur capital.

La Société du crédit mutuel de Pétersbourg acquit bientôt une haute importance — elle compte actuellement plus de 9,000 membres, avec un capital de 5,806,660 roubles;—ce n'est plus une institution pour le petit commerce, c'est une banque de premier ordre.

La Société du crédit mutuel des marchands de Moscou compte plus de 1700 membres, avec un capital de 3,200,000. Au commencement de 1874, il y avait plus de 33 sociétés. D'après les bilans publiés dans le journal officiel du ministre des finances (*Oukasatel*), 29 sociétés avaient un capital de plus de 15 millions, leurs escomptes montaient à 52 millions, leur avances sur nantissements, etc., à 44 millions.

c. Sociétés de prêts et d'épargne dans les campagnes.

Le premier essai fut tenté par M. Louguinine en 1865. Les statuts de la société ont été empruntés aux banques du peuple de M. Schulze-Delitsch. Le progrès de ces sociétés a été d'abord très-lent; depuis 1869 leur nombre augmente rapidement.

La loi de 1872, qui remplaça la sanction législative des statuts par l'approbation du ministre des finances, leur a imprimé un essor prodigieux. Au commencement de 1872 il y avait 72 banques de cette espèce, on en comptait au commencement de 1874 plus de 350, et pendant une seule année (1873) le nombre des banques nouvellement autorisées atteignit le chiffre de 190. Un comité de patronage annexé à la Société Impériale de l'agriculture de Moscou, sous la présidence de M. Jakowlew, et une succursale du comité sous la présidence du prince Wasiltschikow, à Pétersbourg, s'occupent à propager ces institutions si utiles aux populations des campagnes, dépourvues des ressources du crédit régulier et appauvries par l'usure. Au 1er janvier 1873, 79 sociétés qui ont envoyé au comité leurs comptes-rendus possédaient un capital de 208 mille roubles; elles opéraient avec des dépôts et des emprunts qui montaient à 369 mille roubles, leurs prêts atteignaient 527 mille roubles. Ces chiffres ont probablement plus que doublé dans le courant de l'année précédente.

4. — BANQUES HYPOTHÉCAIRES PRIVÉES.

a. Sociétés du crédit mutuel pour la propriété urbaine.

Les capitales de l'empire, Pétersbourg et Moscou, ne tardèrent pas à profiter des dispositions du gouvernement favorables à

la création des banques privées. Les propriétaires des constructions urbaines formèrent des sociétés d'emprunteurs avec responsabilité solidaire, sur le modèle de celles qui existaient en Europe, en accordant, au reste, certaines facilités aux personnes qui voulaient jouir d'un crédit à long terme par une émission annuelle de lettres de gage et par la négociation de celles-ci. Le nombre de ces institutions est insignifiant (aux deux mentionnées plus haut, il faut ajouter celles de Varsovie, d'Odessa, de Riga et de Revel), mais le chiffre de leurs affaires est considérable. Les sociétés de Pétersbourg, de Moscou et d'Odessa avaient en circulation, vers 1874, des lettres de gage portant de 5 à 5 1/2 0/0 d'intérêt, pour une somme de 140 millions. Il paraît, au reste, qu'un certain nombre de sociétés restent à l'état de projets dans les bureaux du ministère, vu le développement pris par les banques hypothécaires par actions, qui prêtent aussi dans les villes.

b. Sociétés de crédit mutuel pour la propriété foncière.

Il y a en Russie deux banques de cette espèce : la Banque foncière de Kherson (1864), et la Société du crédit mutuel foncier (1866). La première étend ses opérations sur quelques provinces, la seconde peut, avec certaines restrictions, prêter dans toutes les provinces de la Russie. Cette dernière Banque émet des lettres de gage dont les intérêts et l'amortissement sont servis en numéraire; le chiffre des lettres de gage de la Société qui sont en circulation montent à la somme de 76 millions. La Société a reçu un subside du Gouvernement de 5 millions en billets de banque à 5 0/0. L'émission des deux institutions atteint actuellement 113 millions de roubles.

c. Banques hypothécaires par actions.

La première banque de ce type a été fondée à Kharkow en 1871; elle fut suivie bientôt de dix autres. Le rayon de chacune embrasse plusieurs provinces : deux, trois et même plus. Le capital des actionnaires remplace la responsabilité solidaire des emprunteurs et ne peut être inférieur au dixième de la somme des lettres de gage en circulation. Les banques négocient les lettres de gage et prêtent de l'argent. Le dividende des actionnaires est pris sur la différence entre les sommes servies en payement des intérêts et de l'amortissement, et celles qui sont prélevées sur les emprunteurs. Parfois le dividende est très-fort (jusqu'à 20 0/0), ce qui explique aisément et les progrès des banques hypothécaires par actions, et la spéculation qui s'est mêlée à la création de ces insti-

tutions. Les lettres de gage émises pendant près de deux ans ont atteint la somme de 96 millions.

Les banques hypothécaires par actions ont reçu, en 1873, un complément dans la Banque centrale du crédit foncier, espèce de crédit mobilier pour ces institutions. La Banque centrale ne donne pas de crédit aux particuliers, elle remplace seulement par ses obligations, dont les intérêts et l'amortissement sont servis en numéraire, les lettres de gage des banques hypothécaires par actions, qui émettent pour la plupart des titres en valeur de papier-monnaie. La banque centrale, avec un capital nominal de 15 millions de roubles, ne peut remplacer dans la circulation les lettres de gage des autres banques que pour une somme dix fois plus forte que son capital effectif. Actuellement elle a substitué ses obligations aux lettres de gage des banques foncières par actions, pour une somme de 14,962,500 roubles. Évidemment la Banque centrale spécule sur la différence du cours des lettres de gage des banques foncières et du cours de ses obligations. Cette opération n'a pas été aussi profitable qu'on l'avait cru d'abord, et d'autres banques de cette espèce, dont l'une a été déjà autorisée, sont restées à l'état de projets.

La loi de 1872 autorise le ministre des finances à donner son approbation aux statuts d'une banque foncière par actions, ou d'une société de crédit foncier avec une responsabilité solidaire des emprunteurs, à condition qu'une nouvelle banque ne puisse étendre ses opérations sur un rayon où deux institutions hypothécaires, sans compter la société du crédit mutuel foncier, prêtent sur gage des immeubles.

III

Le système des banques en Russie qui vient d'être exposé, présente un tout complet. D'abord, il y a une institution centrale, la Banque d'État. Elle établit l'unité de la circulation fiduciaire, elle facilite, à l'aide de ses succursales, les transactions entre les places séparées l'une de l'autre par des milliers de kilomètres, elle offre un appui très-important aux banques privées.

Les banques commerciales par actions, dont quelques-unes ont aussi plusieurs succursales (celle de Volga-Kama en a 19), et les sociétés du crédit mutuel commercial offrent des ressources très-considérables au commerce et à l'industrie. Les banques municipales permettent aux villes de peu d'importance de procurer un placement aux épargnes locales, sous la forme de l'escompte et des prêts très-variés. Les banques provinciales y suppléent au moyen

des institutions mentionnées. Les banques hypothécaires sont nombreuses et variées. Il y a souvent deux, trois institutions du crédit foncier dans un même rayon; l'emprunteur n'a que l'embarras du choix. Enfin, les banques des prêts et d'épargne dans les campagnes, dont le nombre et les ressources augmentent à vue d'œil, peuvent rendre le crédit à bon marché accessible aux classes rurales les plus pauvres. L'essor pris par les établissements de crédit en Russie, et le développement de leurs opérations depuis la réforme des banques ont été prodigieux. Là où en 1859 on comptait une seule banque commerciale avec 8 succursales et 21 banques municipales et privées, d'intérêt purement local, il y a maintenant une banque d'Etat avec 48 succursales, 40 banques par actions, 33 sociétés du crédit mutuel commercial, 250 banques municipales, 18 banques provinciales (du *Zémstvo*). En 1859, excepté dans les provinces Baltiques et la Pologne, il n'y avait pas de banques hypothécaires indépendantes, il y en a maintenant 19, dont la plupart ont des agences dans tout l'empire. Le crédit commercial avant 1859 n'absorbait jamais plus de 35 millions; au commencement de 1874, les banques plaçaient dans leurs opérations commerciales : la banque d'Etat, 106 millions, les banques commerciales par actions 316 millions, les sociétés de crédit mutuel commercial 96 millions, les banques municipales 106; en tout plus de 608 millions. Si l'on prend en considération que 45 banques municipales n'ont pas envoyé leurs comptes-rendus, que les placements de trois sociétés du crédit mutuel commercial ne sont pas entrés dans les calculs, et que les données de 18 banques provinciales ont été aussi omises, il est plus que probable que l'augmentation des placements depuis 1859 est dans une proportion de 1 à 20.

La somme des lettres de gage des nouvelles banques hypothécaires atteint le chiffre de 350 millions. Si une partie de ces titres représente les anciennes dettes dues aux établissements qui sont en voie de liquidation, on peut admettre que la somme des nouveaux emprunts a augmenté près de 2/3 l'ancienne dette hypothécaire, et cela pendant une période relativement très-courte. L'essor rapide du crédit commercial semble tenir du prodige, mais c'est un fait assez naturel dans un pays où le crédit privé, sous des formes primitives, était très-répandu, et celui des banques, au contraire, très-restreint. L'ancienne banque commerciale d'Etat, qui était presque l'unique dispensatrice du crédit, n'était guère coulante, et le privilége qu'elle avait à l'égard des autres créanciers de ses débiteurs rendait son crédit peu populaire.

Enfin, il faut aussi tenir compte du manque de la matière escomptable : le droit de tirer, de signer des billets à ordre, ou des

promesses avant 1862 était uniquement réservé à la classe commerciale, et puis, tant que le réseau des chemins de fer était loin d'être complet, les transactions n'étaient pas aussi concentrées dans les villes qu'elles sont actuellement.

Le tableau qui vient d'être retracé a cependant des points noirs qu'il est nécessaire de signaler.

D'abord la Banque d'État est encore loin de remplir son rôle; les billets de crédit gardent leur cours forcé et souffrent un disagio de 14 à 15 p. 100; le fonds métallique, malgré son importance, est pour ainsi dire immobilisé et n'exerce pas d'influence directe sur le marché; le portefeuille de quelques succursales ne présente pas toute la sécurité désirable et fait éprouver à la Banque de temps en temps des pertes assez sensibles; le taux de l'escompte, uniforme pour toutes les succursales, est quelquefois en désaccord avec l'intérêt sur place; si le Trésor ne puise plus comme autrefois dans la caisse de la Banque, celle-ci compte encore dans son actif une somme de 113 millions, absorbés par la liquidation des anciennes banques, une dette qui entrave la marche des affaires d'un établissement de crédit commercial.

L'administration des banques municipales est souvent recrutée dans un milieu peu familier avec les principes de la science, et même avec la pratique rationnelle des opérations du crédit; le contrôle municipal est insuffisant, les comptes-rendus de ces banques prouvent qu'une bonne tenue des livres n'est pas la règle générale (il y a des banques qui classent des lettres de change en souffrance dans leur actif), la responsabilité collective de la municipalité vis-à-vis les déposants n'est pas définie avec assez de précision, enfin, les personnes appelées à la gestion de ces banques sont médiocrement intéressées à leur prospérité; l'intérêt du bien public, ou l'intérêt personnel de disposer d'un crédit à la Banque sont les deux mobiles qui engagent à prendre part à l'administration, mais le premier n'est qu'un fait exceptionnel, le second présente des dangers, dont beaucoup d'établissements peuvent se ressentir.

Les banques provinciales d'une création encore récente n'ont pas fait leurs preuves. L'organisation de celles qui sont fondées sur le principe de la mutualité présente moins de dangers; les autres ne sont pas exemptes des reproches qu'on peut faire aux banques municipales.

Les banques commerciales par actions sont presque identiques avec les institutions de ce genre, répandues en Europe, et présentent les mêmes dangers. L'attrait de gros dividendes les a poussées à donner un développement exagéré au crédit et à protéger la spéculation. La crise éprouvée par la Banque commerciale privée de

Pétersbourg a soulevé le voile, et a permis d'apprécier le risque qu'une administration audacieuse peut se permettre. Il y a des banques qui préfèrent prélever un intérêt usuraire sur des affaires hasardeuses à un intérêt modéré payé par les entreprises solides. Cette tendance se manifeste dans l'escompte des lettres de change de complaisance, dont le produit se transforme quelquefois en billets de dépôts, pour servir de gage dans les opérations avec l'État. De telles affaires réservant les dangers pour l'avenir, et productives de gros bénéfices, excitent les spéculateurs à la création des banques, sans tenir compte du mouvement commercial, dans le seul but de revendre avec prime les actions que les fondateurs partagent souvent entre eux avec l'autorisation du gouvernement, sous le prétexte d'éviter une émission de titres qui pouvait encombrer le marché!

Les sociétés du crédit mutuel commercial prélèvent, en général, un intérêt plus modéré; mais leur organisation laisse aussi à désirer. La responsabilité des membres est réduite à un temps très-limité, à six ou neuf mois; les membres d'aujourd'hui ne le sont plus demain; tous ayant un droit égal au vote dans les assemblées générales, forment une association peu homogène : tantôt un troupeau docile aux meneurs, tantôt une cohue turbulente incapable de discuter les intérêts et les affaires d'une institution de crédit.

Les banques hypothécaires par actions l'emportent sur celles qui sont fondées sur la responsabilité solidaire des emprunteurs. Ces banques ont fait tout leur possible pour retirer de gros bénéfices en augmentant les charges qui tombent sur les emprunteurs et en les attirant par un crédit plus large qu'il ne devrait être. Un procédé pareil a donné au crédit foncier un développement trop accéléré, et les lettres de gage réputées partout comme un placement des plus solides, malgré un intérêt de 6. 0/0 qu'elles portent, ont été cotées à 84 et même 79 0/0, tandis que les fonds émis par le Trésor qui portent 5 0/0 d'intérêt étaient cotés à 97 0/0.

Les banques des prêts et d'épargne dans les campagnes ont besoin de plus d'hommes capables pour leur imprimer une marche régulière. Enfin, on ne peut pas manquer de faire une remarque générale et passer sous silence que la création d'un grand nombre de banques, avec des tendances à la spéculation, a dû contribuer à la hausse des prix et à l'augmentation de la valeur des immeubles dans une proportion énorme, et dans un temps relativement très-court, en un mot, à une perturbation pénible pour les classes les moins aisées.

Il serait injuste cependant d'imputer uniquement ou au ministère des finances, ou à l'administration de la Banque d'État, ou enfin aux banques privées les défauts du système de crédit qui ont été

signalés. Si l'on a commis des fautes, on n'a pas manqué de bonne volonté pour établir un ordre de choses à l'abri des crises et profitable à l'industrie. Le ministère des finances, pendant le cours de dix années écoulées, a fait tout son possible pour réaliser un système de banques privées, si nécessaires au commerce et à l'industrie, et il a réussi dans cette tâche laborieuse. Facilitant par la loi de 1872 la création de nouvelles banques, il a pris des mesures pour réprimer les exagérations funestes de la spéculation. On peut discuter l'efficacité et l'opportunité de ces mesures; on ne saurait nier l'esprit de sage prévoyance qui les a dictées. La Banque d'État n'a pas cherché à dominer quand même; elle n'a mis aucune entrave au développement des banques privées; au contraire, elle les a secondées de son mieux. Les vices de son organisation, les opérations qu'on peut lui reprocher tiennent souvent aux conditions dans lesquelles elle s'est constituée. Les banques par actions commerciales et celles du crédit foncier ne se sont pas laissé endormir dans une sécurité trompeuse; leurs représentants se sont réunis pour s'entendre sur la marche à suivre, et le congrès des banques foncières, en limitant l'émission des lettres de gage d'un commun accord, n'a pas été sans résultats.

Cependant, il faut reconnaître que tout ce qui a été fait est loin d'être suffisant; la loi de 1872 a besoin d'être complétée, et les nécessités qui s'imposent déjà et qui peuvent devenir impérieuses indiquent qu'une réforme du système actuel n'est pas hors de saison. La Banque d'État a besoin de s'affranchir des embarras de la liquidation et de se poser non-seulement un but déterminé concernant le rétablissement de la convertibilité du billet de crédit, mais de préciser les moyens propres pour atteindre ce but. Les banques municipales, provinciales et privées, ont besoin d'une loi qui, sans gêner leur liberté, donnerait à la société entière des garanties plus fortes en établissant une responsabilité plus sérieuse dans l'administration des banques, une publicité qui jetterait plus de lumière sur la marche des affaires du crédit dans le pays et de chaque établissement en particulier. Il est à désirer enfin que la loi sur les banques écarte, autant qu'il est possible, tout élément de jeu et de spéculation de la création de nouvelles sociétés anonymes, et mette plus d'ordre dans la représentation des associés du crédit mutuel.

Ces réformes laisseront-elles à la Banque d'État son rôle d'institution centrale? C'est plus que probable. Subira-t-elle une transformation en société par actions, objet de tant de souhaits de la part des spéculateurs? C'est possible; mais, en ce cas, il serait à désirer que cette transformation n'eût pas pour but de constituer une banque munie de priviléges et dont les actions pourraient convier

les spéculateurs de la Bourse à une nouvelle orgie. Peut-être l'application, dans une certaine mesure, du système américain, pourrait nous épargner le régime d'une banque jouissant d'un monopole, nous faire participer aux bénéfices de l'unité fiduciaire et préparer les chances à la convertibilité du billet de crédit.

N. Bungé,
Recteur et professeur à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

L'ÉMIGRATION DES LABOUREURS ANGLAIS ET LA SITUATION DU TRAVAIL EN AMÉRIQUE.

Sommaire : L'immigration aux États-Unis; ses causes primitives et les circonstances qui l'ont favorisée. — Obstacles qu'elle rencontre aujourd'hui.—Situation actuelle de l'agriculture et des manufactures.— L'ouvrier anglais et l'ouvrier américain. — Les tarifs protecteurs et la circulation fiduciaire; leur action désastreuse dans la dépression momentanée du travail américain. — Le peuplement des États-Unis. — La réémigration.

Tout récemment, le *Journal des Économistes* a publié un travail sur l'agitation agricole en Angleterre (1). L'auteur de ce travail y passait en revue les opinions et les sentiments qui se sont fait jour chez nos voisins quant à l'*exode* de laboureurs dont la *National agricultural Labourers' Union* les menace, et qui a déjà reçu un commencement d'exécution. On sait que, parmi les économistes et les publicistes d'outre-Manche, les uns applaudissent à ce projet, le considérant comme très-praticable et très-efficace au point de vue des prétentions des unionistes, tandis que d'autres le tiennent pour chimérique, prédisant que le mouvement tournera, en fin de compte, à l'avantage des *Landlords* et des *Farmers*, c'est-à-dire des gens intéressés au maintien tant des bas salaires actuels que des vieilles lois terriennes de la Grande-Bretagne. Un des recueils les plus estimés de ce pays, la *Fortnightly Review*, avait successivement inséré dans ses colonnes les thèses contradictoires

(1) Voy. le n° d'août : *L'agitation agricole en Angleterre, son caractère, sa portée et ses conséquences.*

de M. Jefferies et de M. Curley, l'un avocat des fermiers, l'autre champion des laboureurs : voici qu'elle nous apporte, dans son numéro de septembre, un nouveau document, une nouvelle pièce, comme on dirait au barreau, à joindre au dossier du procès.

I

L'auteur de ce troisième article, M. Alfred Bishop Mason, est américain (1), et son but est de combattre les illusions que, d'après lui, M. Curley s'est faites sur les avantages que les États-Unis sont susceptibles d'offrir encore à l'émigration européenne.

Personne n'ignore que c'est par millions que les habitants de l'ancien monde sont venus se fixer dans cette partie du nouveau (2), et le premier soin de M. Mason est de rechercher les causes qui, dans le passé, ont favorisé cette immigration extraordinaire. M. Mason range en première ligne l'énorme quantité de terres disponibles : on les donnait, pour ainsi dire, et le goût de la propriété personnelle est si puissant ! C'est pourquoi des gens qui ne pouvaient jamais prétendre à rien posséder dans leur patrie ont été jusqu'à fréter des navires pour se transporter, eux, leurs familles et leurs espérances, dans l'Amérique septentrionale. Ayant réussi, pour leur propre compte, ils ont attiré près d'eux leurs anciens amis et leurs anciennes connaissances. La guerre de la sécession avait entraîné la destruction d'à peu près 1,500,000 hommes et ce vide, ce fut encore l'immigration du vieux monde qui dut le combler. Le gouvernement fédéral et les États particuliers lui prodiguèrent les encouragements, d'une façon directe, par la constitution à l'étranger d'agences d'émigration, par l'octroi de passages gratuits, par la concession également gratuite de terres, par le don même parfois de semences et d'instruments aratoires; d'une façon indirecte, par la vente aux prix les plus infimes des terrains domaniaux, comme par d'abondants subsides aux canaux, aux chemins de fer, aux entreprises manufacturières. Le capital européen traversa les mers, à son tour, pour aider à ces œuvres diverses, accomplies assez

(1) Le titre même de son article le démontrerait : *An American view of Emigration*, s'il ne le disait d'une façon fort expresse au cours de l'article.

(2) 7,803,865 pour la période de 1776 à 1870, dont 250,000 jusqu'à 1820, d'autre part, les calculs de MM. Bœhm et Wagner, dans les *Mittheilungen* du docteur Petermann, résumés par M. Boissay (*Journal des Économistes*, octobre 1874). M. Ch. Letort indique, du 1er octobre 1819 au 31 décembre 1873, un chiffre total de 9,665,916 immigrants.

souvent au hasard et sans grand souci de leur utilité relative ou intrinsèque. De là une grande demande de travail. Il n'est pas enfin jusqu'aux tarifs protecteurs qui n'aient favorisé l'immigration ; une production factice a momentanément donné de l'ouvrage à beaucoup de bras, et les a séduits par l'appât de salaires d'un chiffre en apparence élevé. Les Allemands surtout se sont laissé prendre à ce mirage.

Mais M. Mason se fait fort de prouver que ces diverses circonstances ont beaucoup perdu de leur première force. « On pense communément, s'écrie-t-il, que l'Amérique est le paradis du travailleur. Or, il y a une première et capitale raison pour se détromper à cet égard : c'est que la limite d'une agriculture prospère y est désormais atteinte. » Jadis la grande cité de New-York tirait de la vallée du Connecticut les céréales nécessaires à sa subsistance; plus tard, à mesure que la population s'avançait vers l'ouest, le bassin du Mohawk, puis celui de l'Ohio, devinrent le centre de cet approvisionnement. Aujourd'hui ce centre a reculé encore; il se trouve dans l'Illinois et s'apprête à franchir peut-être le Mississipi. *Les frais de transport de ses produits ont fixé, d'année en année, les limites de l'agriculture.* La cote de Liverpool détermine les prix sur tous marchés de l'ouest, même les plus lointains; comme elle est indépendante de ces frais mêmes et qu'ils ont augmenté à raison des nouvelles distances à parcourir, le fermier se plaint de ne pas s'enrichir. A moins d'améliorer les voies de communication, soit fluviales, soit terrestres, la culture ne peut s'enfoncer davantage dans la région de l'Ouest. Ces *prairies* « sans limites » dont il est tant parlé, quand elles ne sont pas composées seulement de sables et de pierres, ou d'un gazon qui offre au buffle une maigre pâture, ces prairies se trouvent trop distantes des marchés pour offrir une ressource à l'agriculture. Quant au Nord-Ouest, il a beaucoup trop produit dans ces derniers temps, et il a été heureux pour lui que la famine du Bengale vînt offrir à ses grains un débouché exceptionnel. Mais peut-on s'attendre au retour régulier de pareilles circonstances, et faut-il donc souhaiter que les Hindous meurent de faim chaque année, afin de faire vivre les fermiers américains? En un mot, « l'Union ne peut offrir à de nouveaux immigrants ni du travail, ni de la nourriture, ni des terrains à bon marché. Voilà le grand fait qui devrait décourager ceux qui veulent, comme M. Arch, jouer au Moïse et inscrire, dans l'histoire du monde, le chapitre d'un nouvel Exode. Les suivants de M. Arch entendent-ils acquérir des fermes? Chacun d'eux alors doit se pourvoir d'argent. Force lui sera non-seulement de payer sa terre, mais de posséder assez d'avances pour se sustenter, lui et sa famille, pendant une année

entière, et si, à la fin de cette année, les chemins de fer élèvent de quelques cents leurs tarifs, même s'ils ne diminuent pas leurs tarifs actuels, ce sera un homme ruiné. Les choses étant ainsi, que peut faire un laboureur anglais, totalement dépourvu de ressources pécuniaires, et forcé de recourir à la charité pour effectuer son passage même en Amérique? »

Pour preuve que les classes laborieuses ne jouissent plus aux États-Unis de leur ancien bien-être, M. Mason reproduit les détails statistiques dont M. David A. Wells appuya le discours qu'il prononça, l'an dernier, en Angleterre, lors de l'avant-dernière réunion du Cobden-Club. Ils affectaient la forme d'un tableau, qu'il ne paraît pas inutile d'insérer textuellement ici, parce qu'il fournit, non-seulement sur les prix de l'autre côté de l'Atlantique des objets nécessaires à l'existence, mais encore sur les quantités qu'une famille en consomme et les dépenses générales de cette famille, des données bonnes à conserver.

Tableau de la consommation et des dépenses d'une famille de New-York (deux adultes et deux enfants), en 1860 et en 1873.

Articles de consommation.	Quantités consommés.	Prix en 1860.	Dépenses en 1860.	Prix en 1873.	Dépenses en 1873.
Bœuf frais...	250 livres.	10 1/4 cents la livre.	25.62 1/2 doll.	20 c. la livre.	30 doll.
Mouton	100 —	9 c. —	9.00 —	15 c. —	15 »
Bœuf séché...	100 —	7 5/12 —	7.50 —	12 c. —	12 —
Beurre.......	70 —	18 c. —	12.60 —	30 c. —	21 —
Riz..........	50 —	6 c. —	3.00 —	10 c. —	5 —
Lait.........	200 quarts.	5 c. le quart.	10.00 —	10 c. le quart.	20 —
Café.........	20 livres.	20 c. la livre.	4.00 —	35 c. la livre.	7 —
Thé	5 —	63 c. —	3.15 —	80 c. —	4 —
Sucre........	100 —	9 1/2 c.	9.50 —	13 c. —	13 —
Mélasse......	20 gallons.	50 c. le gallon.	10.00 —	80 c. gallon.	16 —
Charbon......	5 tonnes.	5.50 doll. la tonne.	27.50 —	8 doll. tonne	40 —
Loyer de trois chambres.	P. un an.	5 dollars le mois.	60.00 —	12 d. par mois.	144 —
Total pour une année.....			181.87 1/2 dollars.		347 dollars

C'est donc pour l'année 1873, comparée à 1860, un accroissement de dépenses de 92 pour 100. Quant aux salaires, les détails ci après font ressortir qu'ils n'ont pas marché du même pas :

	Salaires journaliers en 1860.	Salaires journaliers en 1873.
Ébénistes.........	1.75 dollars	2.75 dollars
Tonneliers........	1.65 —	2.75 —
Charpentiers......	1.75 —	3.00 —
Peintres..........	1.77 —	3.00 —
Cordonniers.......	1.50 —	2.35 —
Tailleurs.........	1.66 —	2.50 —
Tanneurs.........	1.75 —	2.65 —
Ferblantiers	1.75 —	2.75 —

Les salaires ne se sont donc accrus que de 60 pour 100, alors que le coût de l'existence s'élevait de 92 pour 100; et puisque, en 1860, il ne fallait, en ce qui concerne ces huit métiers, que 859 journées de travail pour se procurer les douze articles énoncés au tableau ci-dessus, et qu'aujourd'hui 1,027 journées sont devenues nécessaires, il s'ensuivrait que la puissance d'achat du travail américain reste, en 1873, inférieure en moyenne de 19 1/2 pour 100 à ce qu'elle était treize années auparavant.

D'autre part, l'audace, pour ne pas dire la témérité spéculative des Yankees, a reçu plus d'une sévère leçon, et, ce qui peut-être est encore plus grave, les capitaux européens ont pris de la défiance; ils se sont effrayés d'une circulation fiduciaire dont le Congrès reste maître d'étendre à son gré le quantum déjà énorme. A l'essor artificiel que les tarifs protectionnistes avaient momentanément imprimé à l'industrie manufacturière, a succédé une prostration quasi-générale, et les branches de cette industrie, qui s'alimentent de matières premières, sont presque écrasées. Jadis les fabricants d'outils en acier, qui tirent cet acier de la Grande-Bretagne et de la Suède, possédaient de très-larges débouchés, et ils faisaient concurrence aux Anglais jusque sur leur marché national. Grâce aux tarifs protectionnistes, ils ont vu leur clientèle se restreindre à la seule Amérique. L'incertitude de ces tarifs, que le Congrès remanie sans cesse, devient elle-même pour les capitaux, conservateurs par essence, une cause d'hésitations et de répugnances. Le même effet résulte, dans les États de l'Ouest, d'une législation sur les transports du chemin de fer aussi versatile et aussi arbitraire que possible. Il y a peu de temps que la législature du Wisconsin s'arrogeait le droit de fixer à sa guise, sans consulter aucun homme compétent, aucun intéressé, le prix des places de voyageurs et celui des transports de marchandises sur le réseau ferré de cet État. Que cette prétention, déjà sanctionnée par les cours locales le soit aussi par la haute cour fédérale, toute compagnie incorporée des États de l'Ouest se verra à la merci de législatures que notre auteur qualifie de « vénales » souvent et d'habituellement « stupides. » Est-il donc étonnant, ajoute-t-il, que le capital se retire sous sa tente; que beaucoup d'œuvres commencées restent sans achèvement; qu'on abandonne des plans conçus et qu'enfin, dans ce désarroi, plusieurs compagnies aient interrompu le paiement des intérêts de leur dette? Le journal *the New-York Daily Bulletin* ne porte pas ces arrérages à moins de 325,205,668 dollars, et quand le capital se resserre, le fonds auquel les salaires s'alimentent diminue et, par suite, la demande du travail fait de même.

Les vides personnels laissés par la guerre civile ont été large-

ment remplis : le Congrès et les législatures locales, qui le savent, ont cessé en fait de favoriser l'immigration. Deux raisons expliquent cette conduite, l'une morale et l'autre politique. Dans beaucoup de localités, les Irlandais et les Allemands l'emportent en nombre sur les natifs et font la loi à ces derniers : c'est ainsi que le conseil municipal de la grande ville de New-York ne compte que seize américains de naissance contre sept Allemands et seize Irlandais. Cette invasion de l'élément étranger, avec toutes les conséquences diverses qu'il a déjà eues et dont quelques-unes ont atteint le vieux caractère national, a quelque peu guéri, nous dit-on, les Américains de l'engouement excessif (*frantic*) dont ils s'étaient pris pour l'immigration. Dans le Sud, un ou deux États continuent bien pour l'attirer quelques faibles efforts; mais les communautés du Sud sont appauvries, et il ne leur est guère possible de s'engager beaucoup dans une voie pareille. Si la vente à bon marché de terres persiste toujours, on a déjà vu qu'elle ne constituait point pour les acquéreurs une opération fructueuse, et les subsides si abondants que jadis la nation, les États, les comtés, les villes, fournissaient, à l'envi les uns des autres, aux chemins de fer, ces subsides ont cessé. Combinés avec les hauts tarifs, une circulation fiduciaire exagérée et de forts emprunts contractés en Europe, ils avaient imprimé au réseau des voies ferrées et aux industries s'y rattachant un développement anormal. Des usines métallurgiques et des fabriques de wagons surgissaient de toutes parts. Aujourd'hui, tout cela est changé ; on ne construit plus de voies nouvelles; ces usines et ces ateliers sont déserts, et dans la seule Pensylvanie, des centaines de hauts-fourneaux s'étaient fermés à la date du 1er mai dernier. C'est un grand coup porté à la demande du travail industriel, et quel besoin pourrait-il ressentir de bras nouveaux, quand des milliers d'ouvriers se résignent à déserter leurs professions premières après avoir vainement tenté de les conserver, en acceptant des salaires de plus en plus abaissés?

Les immigrants rencontrent-ils, du moins aux États-Unis, cette liberté générale qu'ils souhaitaient et qui leur manquait chez eux? M. Mason a conçu des doutes à cet égard : « Les Allemands eux-mêmes », dit-il, « sont moins enchaînés, sous divers rapports, dans leur pays qu'en Amérique. L'empire germanique ignore, en effet, ces lois du dimanche et ces lois protectionnistes qui gênent ou vexent le Yankee. Sans doute, la constitution fédérale a rompu avec toute pensée d'une religion d'État; mais l'esprit de secte pénètre facilement dans l'ordre politique. Les lois somptuaires ne sont nullement rares, et l'on vient de prendre des mesures qui gênent la liberté des grèves. » Bref, M. Mason croit légitime d'affirmer,

qu'en fait d'importance politique, les ouvriers américains ne sont guère plus favorisés que les ouvriers du Royaume-Uni. Sans doute, ils possèdent tous un droit de suffrage qui, en Angleterre, n'appartient encore qu'au plus petit nombre. Mais, précisément « c'est le suffrage universel qui a dégradé les élections » et sa jouissance qui attire les travailleurs européens, ressemble à un *ignis fatuus* : elle ne séduit que pour tromper. L'absence des priviléges aristocratiques et la diffusion de l'instruction primaire, au sein de la société américaine, lui paraissent des titres de supériorité moins contestables. Comme il n'y existe pas de droit d'aînesse, la propriété se subdivise vite, et les fils des immigrants ont plus de chances de prospérer pour peu que leurs pères aient eux-mêmes réussi. Mais à cette heure, les chances de ceux-ci sont devenues minimes, et si, au bout d'une année, les parents tombent dans l'indigence, quel sera le sort des enfants? Jusqu'ici le libre système scolaire n'a donné que des résultats avantageux; mais les écoles commencent à n'être plus assez vastes pour contenir les élèves qui se pressent à leurs portes, et à Chicago, des milliers d'enfants ne peuvent y entrer. En d'autres termes, tout bien pesé et tout bien considéré, si les raisons politico-sociales qui plaidaient jadis en faveur de l'immigration « gardent encore de leur force, elles en ont trop perdu pour contrebalancer les motifs matériels qui la déconseillent. »

II.

Ces préliminaires vidés, notre publiciste entreprend de retracer la condition réelle du travail américain, envisagé tant en lui-même que par comparaison avec le travail anglais.

Le tableau qu'il en trace — disons-le de suite — n'est pas chargé, tant s'en faut, de couleurs optimistes. M. Mason nous montre le marché américain à la fois surchargé de produits et dépourvu de sécurité matérielle. Pendant le dernier hiver, toutes les grandes villes du Nord, à part celle de Saint-Louis, peut-être, ont été le théâtre de démonstrations tumultueuses, dues aux ouvriers en chômage qui requéraient les autorités civiles de leur procurer de l'occupation. A New-York, à Boston, à Cincinnati, à Chicago, la police a dû préserver de la dévastation les édifices publics, et quelquefois les boulangeries ont été saccagées. La première de ces villes s'était imposé d'énormes sacrifices pour soulager la misère régnante. Tous les indigents de l'État y affluèrent; ils encombraient ses rues et ses places, réclamant un asile et du pain. Le retour de la belle saison eut pour effet de diminuer un peu le paupérisme; toutefois, à Chicago, lors du dernier incendie, qui a eu

lieu le 14 juillet, il y avait tant d'ouvriers oisifs que l'on dut avertir les travailleurs du dehors, qu'en dépit des ravages à réparer, leur concours serait tout à fait superflu. Aussi bien, cet encombrement du marché du travail est-il attesté par la baisse des salaires. Au mois de mars 1873, un bon charpentier gagnait à Chicago par jour 3 dollars 1/2 (en billets de banque). A un an de distance, il s'estimait heureux d'en recevoir 1 1/2 seulement. A la vérité, ces bas taux ne se sont pas maintenus longtemps; mais, aujourd'hui même, les plus favorisés des charpentiers, ceux qui appartiennent à l'une des deux sociétés coopératives de la ville, ne touchent pas plus de 2 dollars 25 cents de paie quotidienne. Pour beaucoup elle reste au-dessous de ce chiffre. Les gagistes des chemins de fer, tels que les surveillants de la voie, par exemple, ne reçoivent plus que 1 dollar 25 cents, au lieu de 2 dollars 50 cents, à la même époque de l'année dernière. En ce moment même les ouvriers des mines de fer du bassin du lac Supérieur se trouvent en grève, parce qu'on a voulu réduire à 1 dollar 30 cents, ou 1 dollar 75 cents des salaires qui variaient de 2 dollars 25 cents à 2 dollars 75 cents. Les propriétaires menacent de suspendre l'extraction plutôt que d'allouer un cent de plus. On pourrait multiplier ces exemples. La vérité est que déjà les salaires manifestaient une tendance marquée à la baisse lorsque la crise de 1873 éclata, et l'on comprend que cette crise l'ait accentuée et précipitée. Les ouvriers se sont bien mis en grève sur des points nombreux, afin de relever les salaires à leurs taux primitifs; mais cette campagne, d'après M. Mason, n'a pas été heureuse, et il n'est point à sa connaissance que le conflit ne se soit pas terminé entièrement au gré des patrons, ou bien par des compromis où la main-d'œuvre a dû céder de ses exigences.

Ici, l'économiste américain prend directement à partie le champion de l'émigration des laboureurs anglais. « Vous semblez, dit-il à M. Curley, envisager les grèves comme l'indice d'une heureuse situation commerciale, et vous prétendez qu'en Amérique le travail rencontre actuellement des conditions plus favorables qu'avant la crise de l'année dernière. Eh bien ! vous commettez une double méprise, et quand même les chiffres spéciaux ne vous donneraient pas tort, des considérations générales viendraient battre en brèche vos appréciations. Quand une panique éclate, le travail manuel est, de toutes les marchandises, celle qui se déprécie la première. Sous le coup de nécessités quotidiennes et incessantes, l'ouvrier n'est pas maître, en effet, de disposer de son labeur à sa guise et à sa convenance, de refuser le concours de ses bras quand il juge trop faible le louage qui lui en est offert. D'autre part, la suppression

ou la diminution de ce même louage constitue la première économie que fassent les gens qui se trouvent momentanément restreints dans leurs ressources pécuniaires. L'ignorance et la pauvreté même des ouvriers en font les premières victimes des crises commerciales. Dans les cas où la loi est appelée à protéger leurs droits, son action est lente, et, pour la mettre en mouvement, il faut des moyens pécuniaires qui leur font défaut presque toujours. Le mieux pour eux est donc, le plus souvent, de souffrir et d'attendre. C'est ce que la population ouvrière des États-Unis a dû faire : elle a souffert beaucoup et attendu longtemps. Quand la crise est arrivée à son terme, bien des gens qui, depuis de longs mois, ne travaillaient plus du tout sont rentrés avec bonheur dans leurs anciens ateliers. Ils y sont revenus avec des salaires très-avilis, mais ils n'avaient pas le choix, et quelque chose est préférable à rien. »
En de pareilles occurrences, l'action des *Trades' Unions* reste impuissante, et si certaines grèves ont pu contribuer à la hausse des salaires, c'est que, pour une cause quelconque, ils ne correspondaient pas à la demande du travail et à l'état prospère du marché. Quand, au contraire, il y a stagnation sur ce marché et que les bras se font concurrence, les grèves, loin de remédier au malaise des classes ouvrières, l'aggravent en même temps qu'elles dégénèrent aisément en danger pour la paix publique. Les Eats-Unis en font à cette heure l'expérience : dans les meetings du dimanche, les têtes s'exaltent, et les orateurs, qui veulent flatter la passion populaire, arborant le drapeau socialiste, inconnu jusqu'ici de l'autre côté des mers, invoquent le droit au travail et réclament de l'État qu'il fournisse de l'ouvrage aux victimes des perturbations industrielles.

Ce n'est pas que le travailleur ne jouisse en Amérique de certains avantages particuliers. Mais quand on a cité une plus grande part de pouvoir politique,—et pour M. Mason, ce n'est point là un bien sans mélange, il nous l'a déjà dit,— une plus grande facilité d'être le fils de ses œuvres, un accès facile à la propriété terrienne et enfin la liberté absolue de conscience, on a épuisé la liste de ces avantages. D'ailleurs, un détestable régime économique leur sert plus que de contrepoids : il les annule pour ainsi dire. Les tarifs protecteurs, suivant l'énergique expression de notre écrivain, volent le travail américain : *A high tariff robs the American labour*. Ils amènent le renchérissement de presque tous les objets que l'ouvrier achète et consomme. Par compensation, ils lui procurent parfois de l'occupation, il est vrai, dans les industries factices qu'ils engendrent et qu'ils alimentent; mais cette compensation dure peu : un beau jour, la réaction se fait sentir. Ces industries

s'écroulent, et l'ouvrier se trouve sur la voie publique. Mais c'est surtout pour les agriculteurs que l'effet de ces tarifs est désastreux : ils prélèvent, à propos de tout, une dîme sur leurs gains, sans rien leur rendre en retour. Les taux élevés des transports par les voies ferrées dont ils se plaignent, le régime protecteur en est responsable dans une large mesure; car c'est lui qui a grossi de 50 ou 60 0/0 le prix des rails, comme celui du matériel roulant, et il faut bien que l'exagération des frêts compense cette différence. Les fluctuations de l'appareil monétaire ne favorisent pas davantage le travail manuel. La valeur de l'or vient-elle à baisser, les salaires sont d'habitude les premiers à s'en ressentir; cette valeur se relève-t-elle, les salaires sont les derniers à s'en apercevoir. Ces fluctuations, en outre, entraînent une autre conséquence : chaque marchand surcharge le prix de ses marchandises d'un surplus, d'une sorte de prime d'assurance, afin de se garantir de la dépréciation possible de la monnaie dont il est payé. « Supposons qu'un article lui coûte 1 dollar or, et qu'il en retire un bénéfice de 10 0/0. Quand l'or fait 10 0/0 de prime, il ne peut se risquer à céder ledit article à 1 dollar 21 cents, papier-monnaie, qui équivalent au dollar et 10 cents en or, parce que demain, dans une heure peut-être, la prime de l'or peut arriver à 25 0/0. Son dollar et 21 cents ne représenteraient plus alors que 97 cents, et il se trouverait avoir fait une perte. Pour conjurer ce risque, il force donc le prix de vente. Cette opération se répète à chaque transmission de l'article, et comme l'ouvrier l'acquiert généralement du dernier de ses détenteurs, c'est lui qui supporte, en fin de compte, la série entière de ces surélévations de prix artificielles. »

Le principe coopératif ne paraît pas jouir en Amérique d'une grande faveur, si ce n'est parmi les *farmers*. C'est ce que nous apprend M. Mason, en se plaignant d'une façon générale de ce que l'esprit d'association manque à ses compatriotes, dès que la politique n'est pas en jeu. Le sentiment de souveraineté individuelle que leurs institutions développent les empêche, dit-il, d'aimer à s'associer, et une jalousie furieuse règne dans les quelques sociétés coopératives qu'ils ont fondées. Personne n'y veut obéir, et tout le monde voudrait y commander. Les hommes qui les composent ne se connaissent pas de longue date, comme se connaissaient les premiers coopérateurs anglais. Ils se soucient peu d'apporter leur argent à la caisse commune, et les deux associations de cette espèce les plus remarquables et les plus nombreuses, *the amalgamated Carpenter's Union* et celle des *Joiners* sont alimentées par des fonds anglais. Mais l'insuccès de la coopération sur l'autre rive de l'Atlantique y constitue-t-elle pour les classes ouvrières un désavantage véri-

table? C'est un point que nous n'entreprendrons pas de discuter ici d'une façon incidente, et dont le débat approfondi nous entraînerait évidemment beaucoup trop loin. *Grammatici* (lisez les écononomistes) *certant et adhuc sub judice lis est.*

On pourrait aisément croire que, dans les États esclavagistes, les bras sont fort demandés; on les dit même affamés de travail : *Hungry for labour*, selon l'expression de leurs feuilles publiques. Mais ces États sont ruinés pour la plupart : « Les taxes s'y montrent énormes, parfois supérieures aux revenus des contribuables, et le capital n'y existe guère que de nom. » La situation de la Virginie elle-même est dépeinte sous d'assez tristes couleurs, quoique ce soit la moins éprouvée et la plus riche des provinces méridionales. Dans la vallée de la Shenandoah et dans celle de la rivière James, la production agricole, qui fait la seule richesse de cette zone, languit : les laboureurs souffrent et les fermiers s'écrient qu'ils n'ont pas d'argent. Pourquoi donc cet appel pressant à l'afflux des immigrants qui se fait entendre périodiquement dans les États du Sud? La plus récente *Convention* des contribuables de la Caroline méridionale a donné le mot de l'énigme; il s'agit d'y attirer le plus de blancs possible, afin qu'ils contrecarrent, par leurs votes, l'ascendant progressif des noirs. « On considère les immigrants comme un bétail votant (*a voting cattle*). Un sol appauvri, des communautés indigentes, l'anarchie sociale, une taxation oppressive, le mépris du travail des mains, legs de l'ancien esclavage, voilà le bilan du malheureux Sud, et on conviendra qu'il n'a rien d'attrayant pour les travailleurs anglais.

III

Le bien-être respectif des travailleurs aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne, telle est la dernière question que M. Mason se pose, et qu'il déclare être fort délicate à résoudre, faute de termes de comparaison assez topiques.

Voyons d'abord ce qui concerne les demeures. L'ouvrier américain passe pour mieux logé que l'ouvrier britannique. S'il en est ainsi, cette supériorité doit se manifester surtout au Massachusetts, où ses salaires sont les plus élevés, où l'on dresse toutes sortes de statistiques. Consultons en conséquence le rapport, pour 1874, du bureau de la statistique du travail, *Board of Labour Statistics.* Voici ce qu'on y lit aux pages 32, 33, 34 et 35 : « On ne peut se tromper en affirmant que presque tous les ouvriers appartenant aux métiers les moins rétribués et un grand nombre des autres, habitent des maisons en somme misérables et malsaines. La plu

part de ces maisons sont vieilles, mal situées, mal ventilées; elles manquent d'eau comme de lumière, et les créatures humaines y sont entassées sans aucun égard à la propreté ou à la décence. Le témoignage des inspecteurs spéciaux ne laisse, à cet endroit, subsister aucun doute. Dans la ville de W..., par exemple, ils ont visité une maison haute de trois étages, longue de 32 pieds, large de 20, et qu'occupaient trente-neuf personnes de tout âge. Pour leur usage commun, elles ne disposaient que d'une seule pompe et d'un seul cabinet d'aisances. Presque partout, ils ont rencontré des escaliers dégradés et boueux, des cours intérieures insuffisantes, mal tenues, encombrées de divers immondices, servant de promenoirs aux porcs et aux chèvres. Ils se sont assurés, enfin, qu'un assez grand nombre d'ouvriers habitaient des sous-sols délabrés et très-humides, où la mort accomplissait à son aise son œuvre destructive.

Passons aux prix de détail des choses nécessaires à l'existence. Le tableau suivant les fournit pour Boston et les autres villes du Massachusetts, par comparaison avec trois des grands centres industriels du Royaume-Uni :

	Boston.	Villes du Massachusetts.	Manchester.	Birmingham.	Sheffield.
	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars
Baril de farine de froment (qualité supérieure)....	9.50	12.00	8.72	9.56	8.82
Livre de bœuf frais......	0.18	0.20	0.24 3/4	0.23 1/2	0.22 1/2
— de porc salé ou fumé.	0.10	0.12	0.18	0.16 3/4	0.18
Boisseau de pommes de t.	1.05	1.00	1.35	1.35	1.22
Douzaine d'œufs........	0.30	0.30	0.25 3/4	0.22 1/2	0.20 1/2
Livre de thé...........	0.63	0.75	0.81	0.67	0.67
— de café...........	0.40	0.49	0.36	0.40 1/2	0.40 1/2
— de sucre..........	0.09 1/2	0.11	0.09	0.09	0.07 3/4
Tonne de houille........	8.50	10.00	4.08	4.91	3.93
Paire de grosses bottes...	3.62 1/2	4.25	3.66	2.81	3.25
Loyer hebdomadaire de 4 pièces...............	4.96	1.85	1.32	1.13	1.08
Id. de 6 pièces..........	6.58	3.12	1.82		1.62

Le coût de l'existence serait donc, tout compensé, un peu moins onéreux à Birmingham, à Manchester et à Sheffield, qu'à Boston et dans les villes du Massachusetts, et à s'en rapporter à un ancien habitant du Yorskhire, qui est venu s'établir aux environs de Chicago, la comparaison tournerait décidément au profit de la vieille Angleterre. « Les hauts salaires de l'Amérique, écrivait-il, l'année dernière, au journal *la Tribune*, ne sont qu'un leurre, et met-on en regard la puissance d'achat d'un dollar dans mon comté natal

et cette même puissance à Chicago, on reconnaît qu'appliquée aux loyers, aux vêtements, à la nourriture, elle est de 66 0/0 inférieure. L'ouvrier du Yorkshire achète chez lui la farine, les salaisons, les fromages américains à aussi bon compte qu'à Chicago même, et le loyer de sa demeure lui coûte sept fois moins (1); son lait, son sucre, son thé, sa bière, ses pommes de terre lui reviennent également à meilleur marché (2). Il est vrai que le bœuf ne se cote à Chicago qu'à 18 cents la livre, tandis que, dans le Yorkshire, il arrive à 24; mais aussi la viande américaine est-elle filandreuse, sans saveur et sans jus. Quant aux étoffes de laine, aux flanelles, aux bas, aux mouchoirs, aux ombrelles, à la vaisselle de table, aux fourchettes et cuillers, aux coûteaux et rasoirs, ils se vendent trois ou quatre fois plus cher sur le marché américain que sur le marché anglais. » Glissons sur les autres avantages que cet émigrant, très-désabusé de l'Amérique, paraît-il, et un peu trop patriote peut-être, accorde à son comté natal : les boîtes d'allumettes, la coupe des cheveux, la lecture des journaux à bien meilleur compte; un climat tempéré, au lieu d'extrêmes chaleurs en été et de grands froids en hiver, sans parler de variations de température à la fois brusques et incessantes (3). Mais ne négligeons pas les détails que voici, et que M. Mason reconnaît devoir à un charpentier anglais établi depuis quelques années aux États-Unis : « Les Anglais, dit-il, travaillent cinquante heures par semaine, cinquante-quatre dans quelques localités, et les Américains soixante. Chez les premiers, le travail cesse dans la soirée du samedi, à midi ou à une heure; chez les autres, il se prolonge jusqu'à six. En Angleterre, la solde a lieu à la fin de chaque semaine, d'une façon très-régulière; en Amérique, elle affecte des allures capricieuses, presque arbitraires; elle n'a

(1) A Chicago, par mois, 18 dollars, soit 3 livres 15 shillings, payés d'avance; dans le Yorkshire, 11 shillings, soit 2 dollars 75 cents.

(2) Dans le Yorkshire : lait 6 cents la mesure ; à Chicago, 7—sucre : 11 et 13 cents la livre — thé : 84 cents et 1 dollar 25 c.—bière : 2 et 5 c., la chope — pommes de terre : 25 et 35 cents, le peck, soit 24 livres.

(3) On trouve dans la lettre du correspondant de *la Tribune* quelques indications sur les différences entre les salaires quotidiens en Amérique et dans le comté d'York. Nous traduisons ces différences en francs, pour mieux les faire ressortir aux yeux de nos lecteurs.

Mouleur américain, de	13 à 17	francs;	id.	anglais	6 fr.	85
Forgeron	—	13 à 17	—	id.	—	6	85
Mécanicien	—	13 à 16	—	id.	—	6	60
Charpentier	—	12 à 14	—	id.	—	6	35

lieu que le lundi et cause à l'ouvrier des pertes de temps et des déplacements fâcheux. Là, le travail se décompte à l'heure; ici c'est à la journée, et toute absence compte pour un quart de journée au moins.

M. Mason convient sans peine que toutes ces données ne sont pas tout à fait concluantes; elles lui paraissent néanmoins suffisantes pour imposer cette conviction que la condition générale de l'ouvrier américain n'est pas aussi supérieure à celle de l'ouvrier anglais que celui-ci est assez généralement enclin à le croire. Il conseille, d'ailleurs, au travailleur anglais de songer sérieusement à ceci : c'est qu'il y a une phlétore de travail, s'il est permis d'ainsi dire, sur le marché américain, et que dès lors, en vertu des lois inflexibles de la concurrence, les ouvriers les plus habiles sont seuls capables de l'emporter dans la lutte. Or, ces plus habiles sont déjà fixés en Amérique. Les nouveaux immigrants sont rarement favorisés de salaires égaux à ceux de leurs devanciers, parce qu'ils ne sont point assez au fait des méthodes de travail propres au pays qu'ils adoptent. Qu'un entrepreneur de bâtisse de Chicago, par exemple, emploie concurremment des Allemands immigrés depuis plusieurs années déjà et des Allemands débarqués de la veille, il payera deux fois plus les premiers que les seconds, et encore trouvera-t-il que le travail de ceux-ci ne lui est pas profitable dans la même mesure. Et pourquoi? C'est que l'Allemand américanisé n'emploie qu'un seul outil, la truelle, pour mettre les briques en place, pour les assujettir, pour les briser en morceaux quand de besoin, alors qu'il faut à l'immigrant novice un outil distinct pour accomplir chacune de ces parties de sa besogne. Il travaille donc beaucoup plus lentement, et personne n'ignore que les Yankees, s'ils ne sont pas les inventeurs de l'adage *time is money*, l'appliquent dans toute sa rigueur et se montrent soucieux, avant tout, de faire toujours vite, sinon toujours bien.

De tout ce qui précède faut-il conclure que l'immigration américaine a perdu toute raison de se continuer? M. Mason ne va pas aussi loin : il est même convaincu que la colonisation collective garde des chances de succès qui ont échappé à la colonisation individuelle. Seulement, il recommande, à cet endroit, beaucoup de soins et une grande prudence. Tout d'abord, il est indispensable de bien reconnaître le site de la colonie future, si l'on ne veut pas courir le risque de l'installer sur des terrains envahis par les sables ou ravinés par les eaux. Il n'est pas moins nécessaire de vérifier la validité du titre de concession; car on a vu trop souvent de pauvres diables prendre la route du Far-west, sur la foi de pièces forgées, et rechercher vainement les terres qu'on leur avait cédées

et qui n'existaient pas, ou qui étaient appropriées déjà. Ces précautions prises et ces dangers évités, les colons auront à peine entamé leur vraie tâche. Ils auront à suffire par eux-mêmes à leurs besoins de toute sorte : c'est dire qu'ils ne doivent pas se composer de plus d'agriculteurs que les premiers besoins de la culture n'en exigent; les autres seront des gens de divers métiers. Il leur faudra de l'argent, et même en quantité assez forte, tant pour payer leur passage d'Europe en Amérique que pour acheter leurs terres, les défoncer et les clore, pour bâtir leurs demeures, s'approvisionner des outils et des instruments nécessaires. Quelques colonies, fondées dans ces conditions, florissent dans le Far-west, entre autres celle de Greeley, qui tire son nom de feu Horace Greeley, le célèbre publiciste. Elle est l'œuvre de pionniers venus des États de l'Est, mais surtout de la Nouvelle-Angleterre, qui tous possédaient certaines ressources pecuniaires. Ils n'avaient pas omis d'envoyer quelques-uns des leurs reconnaître à l'avance le site de leur établissement futur, et de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer quant à leurs frais de transport. Une fois sur les lieux, ils ont arrêté, en assemblée générale, un *modus vivendi*, et, bien qu'enfoncé à 2,000 milles dans l'ouest, leur principal village rappelle ceux du Massachusetts ou du Connecticut. En ce moment même, des Prussiens memnonites, dont le nombre est évalué à environ 10,000, s'apprêtent à coloniser une bonne partie de cette même zone, et les *settlements* des Mormons sont un modèle de ce que peut l'esprit d'initiative et de persévérance mêlé à l'enthousiasme religieux.

IV.

« L'opinion de la grande majorité des Américains qui ont étudié la question peut, je crois, se résumer ainsi : A part des circonstances très-exceptionnelles, parmi lesquelles figure en première ligne la possession d'un capital important, le travailleur qui se rend aux États-Unis court au devant d'une misère prompte et certaine. »

Tel est le mot final de M. Alfred Bishop Mason. Il s'est défendu, avant de le prononcer, d'avoir voulu décrier son pays natal. «L'Amérique est chère à tous les Américains» s'écrie-t-il ; « et les institutions républicaines sont en voie de résoudre le plus grands des problèmes. Mais nous pensons aussi que trop de facteurs concourent à cette solution, et en toute honnêteté, nous demandons, tant dans leur intérêt que dans le nôtre, qu'il n'en accoure plus de nouveaux». Prenons acte de cette déclaration et

félicitons-en très-sincèrement l'auteur, car il est honteux, de mordre, pour employer l'expression du poëte,

.... Le sein qui vous donna son lait.

et il faut laisser le soin de calomnier et d'insulter l'Amérique républicaine à ces fils dégénérés de 1789, que le mot seul de liberté transforme en épileptiques, et qui n'épargnent pas davantage leurs grossières invectives à tous leurs compatriotes rebelles à leur idéal de soumission muette et d'obéissance avilissante. Seulement, il est bien permis de se demander si M. Mason n'a rien exagéré, s'il n'a pas transformé des accidents passagers en causes permanentes, si, enfin, le spectacle des modifications peu heureuses, on est bien forcé d'en convenir, que l'afflux de certaines races étrangères, a introduites dans le tempérament soit moral, soit politique des descendants des *Pilgrim-Fathers* et des compagnons du capitaine Smith ; si ce spectacle est resté sans influence sur ses appréciations, et ne lui a pas dicté, en partie du moins, l'espèce d'ostracisme qu'il prononce contre les immigrants de l'avenir.

Aussi bien un tel sentiment ne serait-il pas nouveau en Amérique. Il montra toute sa force, lorsqu'en présence des premières immigrations irlandaises, bien faibles cependant puisque, chaque année, elles montaient à peine à quelques milliers d'hommes, on agita la question de savoir si les ports des Etats-Unis ne seraient pas fermés à ces immigrants, soit en vertu d'une interdiction formelle, soit au moyen d'une taxe assez élevée pour équivaloir à une prohibition véritable. Si M. Mason ne s'est pas trompé, cette défaveur primitive ressusciterait à cette heure, et assurément, des faits tout récents ne contredisent pas absolument cette façon de voir. Ainsi, la législature de New-York a été saisie d'un projet de loi tendant à élever de 1,50 à 2 dollars la capitation établie sur les immigrants qui débarquent dans cette ville. On n'évaluait pas, en 1867, à moins de 60,000 le nombre des Chinois fixés dans la Californie ou dans les territoires d'Utah et de Montana. Actuellement, ce chiffre doit au moins doublé, si l'on en juge par le contingent — plus de 18,000 — que le Céleste Empire a fourni à l'immigration de l'année dernière. Dans les premiers temps, ils ne causèrent d'ombrage à personne ; personne non plus ne se souvint beaucoup qu'ils étaient bouddhistes et polygames; qu'ils pratiquaient l'infanticide. Faibles de corps, mais souples et patients, ces hommes jaunes étaient des serviteurs disposés à tout faire; mais ils recherchaient de préférence les occupations d'habitude réservées aux femmes, Il leur plaisait de laver les vête-

ments, de garder les bébés, de faire office de femmes de chambre. « Loo Sing, une joyeuse vieille *fille* lave vos chemises ; il repasse vos coiffes et vos collerettes très-proprement, ma foi si ce n'est qu'il crache dessus. Cracher sur le linge lui semble la même chose que l'asperger d'eau fraiche, et le tireriez-vous par sa queue, frotteriez-vous son nez cuivré sur le fer à repasser brûlant, que vous ne pourriez le convaincre qu'à vos yeux, les deux procédés sont tout à fait différents» (1), mais, avec le temps, l'ambition des Chinois a pris un plus haut vol. Ils se rencontrent maintenant sur tous les chantiers de travaux publics, sur ceux des voies ferrées surtout ; ils gagnent beaucoup et consomment peu. En d'autres termes, ils font au travail des blancs une concurrence redoutable, et dont le pays ne profite pas, puisqu'une fois enrichis, ils se hâtent d'aller revoir les tours de porcelaine, les pagodes et les cormorans de leur contrée natale. Aussi les Californiens ont-ils fini par s'apercevoir qu'ils avaient des mœurs détestables, *plus faciles à flétrir qu'à détailler*, et la convention anti-chinoise, qui s'est réunie, vers la fin de 1873, à San-Francisco, a-t-elle proposé des mesures susceptibles d'arrêter le flot de l'immigration de la race jaune, sinon à la supprimer entièrement.

Le tort de M. Mason, au point de vue économique, nous paraît être d'avoir tiré d'une situation transitoire des arguments absolus. Nul doute que le régime protecteur n'ait causé un mal énorme à l'industrie de l'Union et retardé l'essor de sa richesse générale. C'est ce qu'un ancien protectionniste, converti aux doctrines du libre-échange, constatait avec une autorité qui ne saurait nous appartenir à nous-même, lors de l'avant-dernière réunion du *Cobden-Club*. Mais il semblait aussi à M. David-Awells que le moment n'était plus éloigné, «où le peuple américain porterait, enfin, sur ce régime un jugement fait pour en rendre le maintien absolument impossible, et que cette évolution serait moins l'effet d'une conviction raisonnée que de la force même des choses. Les intérêts manufacturiers commençaient à s'apercevoir que les pertes indirectes et les charges afférentes au protectionisme font plus à la longue qu'en compenser les prétendus avantages ». Lorsqu'on a parlé de relever à leur ancien taux les tarifs, qui venaient à peine d'être abaissés de 10 pour cent, M. Joseph Wharton, de Philadelphie, qui possède la seule fabrique de nickel existant aux États-Unis, MM. Dana, de Boston, Georges Barnes et W. Weed, de New-York, Hubbard, du Maine, ont confirmé ce langage. *Free-trade and Farmer's rights*, la liberté commerciale et les droits du fermier, sont

(1) Hepworth Dixon. *New America*, vol. II.

en train de devenir la devise politique du Far-West, et la grande association des patrons de l'agriculture, *patrons of Husbandry*, qui personnifie les cultivateurs de cette région, a nettement reclamé la révision des tarifs actuels, de façon à rendre francs de droits le sel, le fer, les cotons, les tissus de laine et à réduire tout cet appareil protectionniste ou prohibitif à un simple rendement fiscal. Que le congrès décide cette révision ; qu'il coupe cours à de nouvelles émissions de papier-monnaie, en s'attachant même à beaucoup réduire sa circulation présente, et l'agriculture du Grand-Ouest, débarrassée de ses entraves et voyant luire de meilleures perspectives, reprendra sa marche audacieuse; et, pour ouvrir de nouveaux défrichements, elle sollicitera encore le concours des bras inoccupés ou mal rétribués du vieux monde.

D'une part le régime protecteur, de l'autre une circulation fiduciaire poussée à l'extrême et toujours croissante, puisqu'elle a plus que triplé dans l'espace de treize années (1), voilà, on ne saurait trop le redire, les grandes plaies économiques de l'Union américaine. *Arcades ambo et cantare pares :* ces deux maux se prêtent un appui réciproque et se communiquent des forces mutuelles. «C'est le système de circulation actuel» s'écriait, vers la fin de l'année dernière, un économiste de mérite (2), qui a élevé les prix généraux «à ce point qu'il en coûte pour manufacturer chez nous 50 0/0 de plus, au minimum, qu'avant la guerre de la sécession». Voilà pourquoi, ajoutait M. Amasa Walker, «nos manufacturiers ont besoin des tarifs en vigueur; s'ils y tiennent, ce n'est pas pour se protéger contre la concurrence étrangère, qui ne les inquiète guère en réalité, c'est uniquement pour se garantir des effets de la phlétore du papier-monnaie». Dans un pays où M. Carey a pu gagner la faveur publique, en essayant d'imprimer aux formules du protectionisme, une véritable rigueur scientifique; où l'hérésie protectionniste, toute monstrueuse qu'elle soit, infecte, depuis de longues années, l'esprit des hommes publics, on peut bien croire, sans se montrer trop téméraire, que la crainte de la concurrence étrangère et la prétendue prérogative du travail national ne sont pas restées aussi étrangères que M. Walker paraît le

(1) De 200 millions de dollars qu'elle était en 1860, elle était arrivée à 700 millions de dollars (environ 3,700 millions de francs), vers la fin de 1873.

(2) M. Amasa Walker, auteur du livre intitulé *the Science of wealth, a Manual of practical Economy* (la Science de la richesse, manuel d'économie pratique).

supposer aux sympathies illibérales des manufacturiers ses compatriotes. Quoi qu'il en soit, le fait principal qu'il énonce subsiste, avec toutes ses conséquences, et il ne se trompe point davantage lorsqu'il invite les fermiers à ne pas séparer, dans leur programme, le libre échange du retour, à titre général, au payement en espèces. « Vous ne pouvez, leur dit-il écouler vos produits au delà de la valeur vénale que l'exportation leur assigne. Il s'ensuit virtuellement que vous vendez à un taux déprécié, et que vous achetez à taux surélevé, perdant ainsi une différence qu'on n'exagère pas en l'évaluant à 30 ou 40 pour cent, quoique bien à tort, on la restreigne souvent à 15 pour cent, soit le montant de la prime de l'or. En moyenne, les produits agricoles ne valent pas plus aujourd'hui qu'avant la guerre civile, alors que l'or et le billet de banque étaient au pair, et cependant tous les articles manufacturés ont augmenté de prix dans une proportion de 50 à 75 pour cent. »

Un des phénomènes qui s'imposent le plus à l'attention, dans l'histoire des anciennes colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, est l'accroissement aussi rapide que constant de leur population, depuis le jour où elles s'émancipèrent. En 1775, les calculs les plus plausibles la limitaient à 2,000,000 d'Européens et à 500,000 noirs : vingt-cinq ans plus tard elle avait doublé, et les 5,305,926 habitants de cette époque sont devenus les 38,650,000 de l'année 1870, et l'immense territoire que couvrent trente-sept États de la confédération actuelle pourrait peut-être en sustenter un nombre décuple ! Il serait certes fort intéressant de rechercher dans quelle mesure, les natifs et les immigrants ont pris part à ce peuplement sans exemple dans les annales du monde moderne (1). Malheureusement, les données certaines manquent à cet égard, et tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'aujourd'hui et depuis un certain temps déjà ce sont les immigrants irlandais et les immigrants allemands qui maintiennent la marche ascendante du peuplement. Le voyageur anglais, que nous avons eu déjà occasion de citer, raconte que dans les vieux États, le Maine, le Vermont, le New-Hampshire, le Massachussets, le New-York, la Pensylvanie, les femmes des hautes classes et même celles des

(1) M. Clamageran, dans un livre tout récent (*l'Algérie, impressions de voyage*), fait remarquer toutefois que pour la période de 1850 à 1870, cet accroissement n'est représenté aux États-Unis que par le chiffre de 66 0/0, tandis que, dans ces vingt dernières années, il a été de 97 0/0 dans l'Algérie française, et de 278 0/0 en Australie (période de vingt et un ans, 1850-1870).

classes inférieures redoutent les nombreuses lignées autant qu'elles en furent fières jadis. Il demandait un jour à une dame de Providence, la capitale du Rhode-Island, pourquoi il ne la voyait pas entourée de joyeux marmots, ajoutant que sa femme lui en avait donné cinq à lui-même. Les enfants, lui répondit nettement notre américaine, « les enfants usurpent sur le temps de leur mère: ils « font tort à sa beauté et dilapident sa vie..... Le mari d'une « femme qui en a eu plusieurs ne trouve plus d'éclat dans ses « yeux, de fraîcheur sur ses joues. Il se dégoûte peu à peu d'elle, « et s'en détache. » M. Hepworth Dixon avoue qu'il fut abasourdi de ce propos et que sur le moment, il ne trouva rien pour y répondre. Le Mississipi, l'Ohio, l'Indiana, l'Iowa, le Minnesota, l'Orégon, et en général tous les États de l'Ouest, sont à peu près les seuls où les registres de l'état civil constatent un excédant remarquable de naissances, et ce sont précisément ces mêmes contrées qui ont attiré le plus les immigrants européens, qui les attirent encore, et qui, nous le croyons, continueront de les attirer dans l'avenir.

Il est incontestable du moins que les conditions déprimées du travail que M. Mason a signalées dans sa bien intéressante étude n'ont pas arrêté l'essor de l'immigration pendant les années 1872 et 1873. Ainsi, l'émigration des îles Britanniques s'est trouvée être en 1872 plus considérable qu'elle ne l'avait été depuis 1854 : elle s'est élevée au chiffre de 295,213 personnes (dont 53,521 d'origine étrangère), et ce chiffre dépasse de 109,271 la moyenne de ces dix-neuf dernières années. Sur ce nombre total près des quatre cinquièmes (238,747) se rendaient aux États-Unis, et l'on a fait cette remarque, qui ne manque pas d'importance, que l'émigration anglaise proprement dite, avait pris le pas, depuis 1869, sur celle de l'Irlande (1), au point qu'en 1872, la première a excédé la seconde de 45,247 personnes, et qu'en moyenne, à partir de la date précitée, elle l'a dépassé de 26,819. En cette même année 1872, le seul port de New-York avait vu débarquer 294,581 immigrants, et en 1873, leur nombre total s'est élevé à environ 380,000, dont 83,176 Anglais, Écossais et Gallois; 75,848 Irlandais; 133,141 sujets de la confédération allemande du Nord. L'émigration française qui n'allait, en 1869 qu'au chiffre de 3,879, était arrivée à celui de 10,813 et l'Italie fournissait 7,473 émigrants, soit cinq fois plus

(1) Le *Companion to the Almanac*, recueil auquel on emprunte ces détails, évalue à 2,302,234, dont 1,912,114 d'origine britannique, le nombre total des personnes qui ont abandonné le Royaume-Uni de 1853 à 1872 (inclusivement).

que cinq années auparavant. L'immigration russe, polonaise et danoise atteignait 11,448 contre 4,176 seulement; par contre, celle de la Suède était en pleine décroissance, puisqu'elle descendait à 1,135, de 24,234 qu'elle avait été en 1869.

Au surplus, il y a un fait qui serait susceptible, s'il ne donnait prise à aucun doute, de fixer l'esprit sur la situation faite actuellement aux immigrants en Amérique, sinon sur les perspectives futures de l'immigration elle-même, à l'égard de laquelle nous ne voyons aucune raison de ne pas maintenir notre propre point de vue. Nous voulons parler de la réémigration. Il est fâcheux qu'à cet égard les appréciations se trouvent fort contradictoires. On se rappelle peut-être qu'au témoignage de M. Curley, l'on vit soudainement apparaître sur toutes les murailles, dans le district de Newmarket, de magnifiques affiches annonçant le retour de 40,000 cultivateurs lassés des États-Unis, et que l'on apprit quelques jours plus tard, lors de l'arrivée de la malle américaine que tout était faux dans ces affiches, le consul anglais de New-York, dont elles portaient la signature, reniant cette signature et mandant en outre qu'il ne se croyait pas en mesure de rapatrier plus de 400 personnes, encore était-ce sous la condition de leur faire l'avance des frais de rapatriement. Mais M. Mason présente les faits sous un tout autre jour. Il a lu, dans la ville de Chicago, des placards portant en grosses lettres des en-têtes tels que ceux-ci : « *Il y a 200,000 travailleurs* « *sans emploi, et l'avenir n'offre pas de meilleures chances. Oh! pour* « *la joyeuse Angleterre*, *pour l'industrieuse Écosse*, *pour la patriotique* « *Irlande*, *on délivre des billets de retour à moitié prix*, et ces placards attiraient beaucoup l'attention. Il ajoute qu'en effet les steamers de Chicago et ceux de New-York ont abaissé leurs prix de retour à des taux sans précédents jusqu'ici, 24 dollars en billets de banque quant à Chicago, et 15 quant à New-York. Il cite soixante membres de l'*Anglo-American Carpenters' and Joiners' Union*, qui, dans l'automne dernier ont quitté Chicago. Six autres les ont imités depuis: l'un d'entre eux résidait dans cette ville depuis trente-deux semaines et avait gagné juste 80 dollars. Un extrait du *New-York Tribune* du 11 juillet dernier, dit encore M. Mason, prouve qu'il ne s'agit pas d'ailleurs de cas exceptionnels. « Les compagnies de navigation » affirme ce journal, « savent bien que depuis quelques mois, des milliers d'immigrants ont quitté notre port à destination « de l'Europe. Dans les premiers jours de ce mois, 2,000 se sont « embarqués, se rendant à Queen'stown, à Liverpool, aux ports « allemands. Dans la journée du 10, le steamer *the Britannic*, de la « ligne de l'Étoile Blanche, a dû, faute de place, en refuser quatre « cents, qui, dans leur empressement à partir, offraient cependant

« de payer leur traversée 25 dollars au lieu de 15, le prix actuel.
« Et la chose ne doit nullement surprendre, car depuis la panique
« de septembre dernier, le travail manque, et l'immigrant, après
« avoir lutté aussi longtemps que possible, après avoir épuisé son
« modeste pécule, finit par tourner ses regards vers son sol natal,
« et s'efforce d'y retourner aussi tôt que possible. »

HENRI ROSAMBEAU.

LE CONGRÈS VITICOLE

DE MONTPELLIER

LES MALADIES DE LA VIGNE ET LA MALADIE DES VIGNERONS DANS LE MIDI DE LA FRANCE.

Les bonnes nouvelles n'arrivant jamais trop tôt, je me hâte de faire connaître les résultats pratiques du Congrès viticole de Montpellier, et de dire que cette nombreuse réunion a constaté, *de visu*, que si les savants et les praticiens n'ont pas encore découvert le ou les moyens de détruire le phylloxera dans toutes les conditions où on le rencontre, ils ont trouvé du moins un *modus vivendi* grâce auquel, sans détruire complètement l'ennemi, on permet à la vigne de végéter et de produire à côté de lui et malgré lui. C'est ainsi, du reste, qu'elle se maintient et donne des récoltes à côté et malgré la pyrale, l'oïdium et tant d'autres parasites qui la stériliseraient si le vigneron ne luttait constamment contre eux.—Quelle reconnaissance n'aurions-nous pas à nos hommes d'État et à nos législateurs, si, à l'exemple des viticulteurs du Languedoc, de la Guyenne et de la Bourgogne, ils trouvaient le moyen de faire vivre la société et de la défendre efficacement contre les attaques multiples et divergentes des partis politiques qui la déchirent !

Pour en revenir à la nouvelle maladie de la vigne, qui menaçait encore plus sérieusement que ses aînées les fortunes particulières et les revenus du Trésor, il n'est pas sans intérêt de faire connaître quelle situation elle est venue troubler, et quelles conséquences économiques elle doit avoir. Telle région qui n'est pas encore atteinte peut l'être au premier jour, aucune, peut-être, n'en sera préservée ; il est donc utile de se préparer à recevoir l'assaut en s'armant de tous les moyens propres à le repousser, et qui sont tout autant, comme on le verra plus loin, de l'ordre moral que de l'ordre matériel.

I

Quand un vigneron du centre, de l'est, ou même du sud-ouest arrive en Languedoc, son premier soin doit être d'oublier tout ce qu'il croit savoir en viticulture; rien ne s'y passe comme chez lui. Au lieu de voir la vigne reléguée sur les coteaux, il la voit régner sans partage dans les plaines, couvrir les meilleurs terrains et repousser toute autre culture, non-seulement celle des céréales, mais celle même des mûriers et des oliviers, qui ont fui devant elles. C'est une Beauce de vignes, me disait mon cher compagnon de voyage en n'apercevant pas un arbre aussi loin que la vue pouvait s'étendre; le mot est juste et il est profondément triste; aujourd'hui que la vigne, qui a tout envahi, est morte ou agonisante (1), que les profits considérables que l'on en tirait sont anéantis, ou seront au moins fortement réduits dans l'avenir par les frais qu'entraînent les soins nouveaux à lui donner pour la conserver.

Depuis des siècles la vigne est une culture essentiellement méridionale, mais la grande prospérité de la viticulture dans cette région ne date réellement que de l'époque où les lignes de chemins de fer de Bordeaux, du Centre et de la Méditerranée, plus tard le chemin de fer de Bordeaux à Cette, lui ont ouvert le grand marché du Nord et surtout celui de Paris.

Jusque-là les vins n'avaient que des débouchés restreints: la consommation locale, beaucoup moindre que dans le nord, quelques exportations par mer ou par les voies navigables de l'intérieur pour les meilleures qualités, et enfin la *chaudière,* qui absorbait du quart au tiers des récoltes au prix de 4 à 5 francs l'hectolitre, pour le transformer en alcool à 86 degrés, dit 3/6 de Montpellier.

Lorsque les progrès de la distillation de la betterave permirent à la Picardie et à la Flandre de faire descendre le prix de l'alcool de 58 centimes le degré à 45 centimes, les intérêts de la viticulture méridionale furent sérieusement affectés; la crise ne dura pas longtemps, toutefois, grâce aux chemins de fer, qui lui ouvrirent précisément alors le grand gosier parisien, comme eût dit Rabelais. Ce ne fut pas sans efforts, néanmoins, sans beaucoup d'initiative intelligente que la place fut conquise. Les vins du Midi avaient alors des caractères particuliers qui ne les rendaient pas propres à la

(1) Rien de plus navrant et de plus fréquent que de voir dans les villes, à Nîmes, à Montpellier, les chars de campagne, au lieu de transporter des muids de vin, allant de porte en porte offrir comme bois de chauffage les souches naguères vigoureuses et fécondes qu'il a fallu arracher.

consommation du Nord ; il fallut les faire disparaître et leur en donner d'autres, ce que l'on obtint en introduisant de nouveaux cépages par plantation ou par greffe, en faisant des mélanges, en perfectionnant surtout les procédés de vinification, enfin en ajoutant à la cuve une certaine proportion d'alcool, sans laquelle beaucoup de vins du Midi n'auraient pu supporter le transport et se conserver en entrepôt jusqu'au moment de la vente.

Le département de l'Hérault a été le principal laboratoire dans lequel cette transformation a été étudiée et opérée; l'Aude, le Gard et tous les autres n'ont fait que suivre l'impulsion donnée par la Société d'agriculture de l'Hérault et par les grands propriétaires et les savants distingués qui en font partie. L'oïdium commença ses ravages avant que l'évolution dont nous rendons compte fût terminée. On eut alors à constater de grandes pertes, la vigne ne mourait pas, comme sous les suçoirs du phylloxera, mais, après avoir végété luxurieusement chaque printemps, elle se couvrait dès le début de l'été de champignons microscopiques qui envahissaient tout, feuilles, fruits et sarments, et ne laissaient aucune récolte. Heureusement les forces de résistance et les moyens d'investigation étaient organisés; on ne désespéra pas de trouver un remède nonobstant l'étendue et la rapidité des progrès du mal. Même à l'époque de la plus grande intensité de l'oïdium, de 1852 à 1856, il n'y eut pas d'arrachage général, on ne sacrifia que les vieilles plantations, qui n'avaient pas la force de résister, ou celles qui, faites dans de mauvaises conditions, avaient le plus souffert, et l'on se remit courageusement à planter de nouveau dès que le soufrage eut fourni le moyen d'enrayer l'invasion. *Enrayer* seulement, car l'ennemi est toujours là, on ne le tient à distance qu'en renouvelant de deux à trois fois chaque année l'opération préservatrice, de même que l'on n'atténue les attaques de la pyrale, cet autre vieil ennemi de la vigne, qu'en échaudant chaque souche avec de l'eau bouillante ou la soufrant à la cloche à la fin de l'hiver, pour détruire la plus grande partie de ses larves.

C'est grâce à cette énergie dans la défense, à ces travaux de plus en plus considérables et plus coûteux, rendus possibles par l'ouverture de nouveaux débouchés à des prix meilleurs, que les départements du Midi, et particulièrement celui de l'Hérault, ont pu accroître leur domaine viticole, fournir aux besoins toujours croissants de la consommation, et contribuer pour une bonne part à remplir les caisses du Trésor. De 1850 à 1874, dans l'espace de vingt-quatre ans, la production s'est élevée, pour l'Hérault seulement, de 7 à 8 millions d'hectolitres à 10 et à 12 (exceptionnellement à 14 en 1872), soit 25 à 50 0/0, et les prix de 4 et 5 francs

l'hectolitre à 12, 13 et 15 (exceptionnellement à 30 fr. en 1873), soit du double et même du triple.

II

Il est facile de concevoir qu'un accroissement aussi considérable de la richesse, dans un si court espace de temps, n'a pas pu se produire sans amener des conséquences morales dont il y a beaucoup moins à se féliciter, sans amoindrir par suite les forces de résistance contre le nouvel ennemi de la vigne, qui ne peut être combattu avec succès, comme je le disais tout à l'heure, qu'à l'aide de beaucoup de travail et de sérieux sacrifices.

La vigne ayant été installée dans toutes les bonnes terres, ayant fait abandonner toutes les autres cultures dont les produits étaient inférieurs aux siens, et la vigne ne réclamant qu'un travail intermittent, la population s'est peu à peu déshabituée du travail continu, les femmes se sont abandonnées au luxe de la toilette ; les hommes, quoique sobres en général, sont devenus des piliers de cafés et d'estaminets, où l'on joue, où l'on boit plus de vermouth que de vin, et où l'on fait de la politique à outrance.

Pour un salaire de 2 à 3 francs, suivant la saison, l'ouvrier ne donne plus que six heures par jour à son ouvrage ; généralement il arrive à huit heures, après avoir travaillé chez lui le matin, il prend deux heures pour ses repas et s'en va à quatre heures, ne faisant ainsi que six heures dans la vigne de celui qui l'emploie.

Si ces longs loisirs profitaient à son amélioration morale, à son instruction, ou simplement à accroître ses épargnes, il n'y aurait qu'à applaudir. Par malheur il n'en est rien, l'argent gagné trop facilement se dépense de même ; chez les marchands de confection, au café, on aligne ses consommations avec les revenus de la vigne que l'on possède, augmentés du salaire que l'on reçoit, et l'on ne met rien de côté. Dans nulle autre partie de la France il n'y a plus de chasseurs, mais nulle part il n'est aussi difficile d'acheter un lièvre, un perdreau ou une caille. Ce que les paysans tuent ils le mangent, préférant un bon morceau à une pièce d'argent. Sans la ressource des travailleurs des Cévennes, des Pyrénées et même de l'Espagne qui viennent faire, à des conditions raisonnables, les travaux que les indigènes abandonnent ou ne font qu'à demi, les façons ne seraient pas faites en temps utile, et la plus grande partie des récoltes périrait sur pied, ce qui ne serait pas seulement une calamité pour les propriétaires, mais une grave atteinte portée à la fortune publique (1).

(1) Dans l'Hérault, les fonctions administratives les moins rétribuées,

III

De tout ce qui précède il n'a pas été dit un seul mot au Congrès de Montpellier. Je n'en ai eu connaissance qu'en m'enquérant des conditions et des ressources disponibles pour combattre le fléau et traverser la nouvelle crise dans laquelle ont déjà succombé la majeure partie des vignobles de Vaucluse, du Var, du Gard, et qui sévit maintenant d'une manière sérieuse dans l'arrondissement de Montpellier. La Drôme, la Saône-et-Loire, l'entre deux mers dans la Gironde, les Charentes à l'Est, Genève à l'Ouest ont des points attaqués, mais ils ne sont pas atteints par la maladie morale qui longe l'Hérault et l'Aude, et qui diminue les forces nécessaires pour résister, forces dont on va mesurer l'importance.

Deux opinions très-différentes partagent les esprits sur la véritable cause de l'invasion du phylloxera. Suivant les uns, l'insecte est le produit, l'effet d'une disposition maladive des vignes, auxquelles on aurait trop demandé sans restituer au sol ce que d'abondantes récoltes annuelles leur enlèvent; selon les autres, en bien plus grand nombre, le phylloxera, importé des États-Unis d'Amérique (qui prétendent de leur côté l'avoir reçu de la France), serait la seule et unique cause du mal. Je n'essaierai pas de discuter ces deux opinions et de prononcer en faveur de l'un ou de l'autre, je me bornerai à constater, ce qui est l'essentiel, que si différents que soient les points de départ, tout le monde finit par tomber d'accord sur ce point que le seul remède, sinon complètement curatif, du moins atténuatif du mal, et permettant à la vigne de vivre avec son ennemi, ce sont les fortes fumures avec addition d'urine de vache, de sulfures de calcium ou de potassium, de suie ou de cendres (toujours de la potasse). Il y a bien encore un autre remède, très-efficace celui-là, c'est l'immersion complète pendant trente à quarante-cinq jours chaque année, qui a valu à son auteur, M. Faucon, une haute distinction très-méritée, mais son application est très-restreinte, là seulement où l'on dispose d'une grande quantité d'eau et où les vignes sont plantées dans des terrains submersibles (1). Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les conditions économi-

---

commes celles de facteur rural, de cantonnier, que l'on se dispute dans le centre, sont à peu près abandonnées, par suite les chemins sont détestables et les lettres ne sont distribuées que très-irrégulièrement.

(1) Ne m'occupant ici de la question du phylloxera qu'au point de vue économique et non technique, je ne parle pas des cépages américains dont on s'est beaucoup occupé à Montpellier, et dont M. Laliman, de

ques du traitement à appliquer aux vignes déjà atteintes ou menacées, et elles le sont toutes, c'est une fumure énergique, beaucoup de travail et une grande dépense additionnelle que l'on ne peut évaluer à moins de 350 à 500 fr. par hectare.

Or, si l'on met en ligne de compte une recette brute de par hectare, ci.............................	900 à 1,200 fr. 900 à 1.200 (1)	
avec une dépense qui s'élevait jusqu'ici environ à..	300	300
ce qui laissait un produit net de..................	600 à	900
on reconnaîtra qu'une dépense nouvelle de........	350 à	500 (2)
réduira le revenu à...........................	250 ou	400 fr.

Ce qui ne permettra plus ni les mêmes dépenses, ni les mêmes loisirs , et relèvera forcément le prix du vin pour les consommateurs.

Assurément, pour des vignerons du centre, qui ont conservé l'habitude du travail et que dévore la passion de l'économie, ces revenus seraient encore fort beaux, car, malgré tous leurs efforts, ils n'en obtiennent pas de semblables; mais que deviendront leurs confrères du Midi si la sommation qui leur est faite de changer de vie n'est pas comprise par eux; que deviendront surtout les petits consommateurs, si les vignes de l'Hérault qui produisent 10 à 12 millions d'hectolitres, celles de l'Aude qui en fournissent plus de 2 millions, soit ensemble près du quart de toutes les vignes de France, ne sont pas vigoureusement entretenues et défendues, au prix des sacrifices indiqués plus haut? Les prix exceptionnels de l'année dernière deviendront alors normaux, habituels, et l'hygiène publique n'en souffrira pas moins que les recettes du Trésor.

Telle serait la conséquence inévitable de la situation révélée tant par les discussions techniques du congrès de Montpellier, que par l'enquête particulière sur les conditions économiques de la production, si tous les propriétaires se conduisaient comme ceux dont j'ai dû signaler les écarts de conduite, l'amour des jouissances, l'éloi-

---

Bordeaux, obtient de bons produits; c'est dans les journaux agricoles que l'on trouvera des renseignements précis sur ce sujet.

(1) 90 à 100 hectolitres par hectare dans l'Aude et l'Hérault, au prix moyen de 10 à 12 francs.

(2) Les sécheresses de l'été et l'extension de la culture de la vigne ne permettent pas au midi d'entretenir le bétail nécessaire pour fournir les fumiers et purins dont on aurait besoin; il faut avoir recours aux engrais minéraux dont le prix s'élève d'année en année. Le chiffre ci-dessus, exact aujourd'hui, sera bientôt insuffisant.

gnement du travail. Heureusement il n'en est pas ainsi; à côté des moyens et surtout des petits, qui sont le nombre, il y a la plupart des grands, qui possèdent non-seulement les plus vastes surfaces, mais en outre les connaissances nécessaires, qui ont conservé les moyens et ont la volonté de se défendre.

C'est sur ces derniers que l'on doit et que l'on peut compter pour le salut de si grands et de si multiples intérêts. Ils les sauveront, ils combattront le phylloxera comme ils ont combattu et vaincu la pyrale et l'oïdium, mais par grâce que le fisc, par ses exigences excessives, par son inquisition à domicile, ses formalités et ses lenteurs, ne paralyse pas leurs efforts.

Le congrès de Montpellier s'est fort peu occupé de ces questions, qui le touchent de si près cependant. Son patriotisme ne lui a pas permis de se plaindre de l'exagération de l'impôt et d'en demander la réduction, il a réclamé seulement le retour à l'ancienne législation sur les bouilleurs de vins, quelques facilités d'entrepôt fictif pour le traitement des vins destinés à l'exportation, et des adoucissements de tarifs pour le transport des engrais antiphylloxériques; enfin il a émis un vœu pour l'exécution d'un canal d'irrigation dérivé du Rhône et permettant de submerger une partie des vignes de la Drôme, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault.

Puissent ces vœux si modestes être entendus et accueillis par qui de droit! Ce serait un vrai malheur public, et les finances de l'État, déjà si peu en équilibre, seraient dérangées bien plus gravement encore, si l'on se persuadait que parce que l'on est sur la voie d'un remède pour la vigne malade, il n'y a plus à s'en occuper. Elle a besoin au contraire, non pas de cordiaux, de primes ou d'encouragements, mais de ménagements, de facilités, qui ne coûteront rien au Trésor et n'exigeront que de légères réformes administratives. Plaise à Dieu qu'il ne soit pas plus difficile de les faire que de voter une subvention ou de créer un monopole comme celui des allumettes qui, pour le dire en passant, ne livre au public qu'une marchandise inférieure laissant un déchet de 50 0/0 et au delà, comme chacun peut en juger.

Si ces réformes sont opérées, si les efforts et les exemples des membres de la Société d'agriculture de l'Hérault sont secondés et suivis, on viendra à bout d'arrêter les progrès du mal et d'éviter un nouveau désastre national, mais il devra rester de cette crise un souvenir profond et une leçon à méditer sur l'instabilité des richesses, sur la nécessité absolue de ne jamais renoncer au travail et de faire dans la prospérité des épargnes pour les époques de crise. Trois fois déjà la vigne a été atteinte, comme les vers à soie, comme l'olivier, comme la pomme de terre; ces fléaux n'ont été que passa-

gers, mais ceux-là ou d'autres peuvent revenir, beaucoup de ruines particulières en ont été ou en seront les conséquences, et il n'y aura de sauvé que les laborieux et les prévoyants, les abeilles, non les cigales.

Ad. Blaise (des Vosges).

LE 7e CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE

Sommaire. — Composition du Congrès. — Les rapports sur la situation de l'Internationale dans les divers pays. — M. Schwitzguebel. — Desideratum d'un prolétariat en Suisse. — L'organisation des services publics dans la Société future. — Conclusion communiste de M. César de Paepe. — Le rapport des anarchistes de Genève. — Pourquoi l'Internationale vit encore.

Le premier lundi du mois de septembre 1874, en vertu d'une disposition formelle des statuts généraux, et d'une décision du Congrès « antiautoritaire » tenu à Genève l'année précédente, la branche de l'Internationale qui a rompu avec M. Karl Max et le Conseil général de l'Association, a tenu son deuxième Congrès, auquel elle a donné la qualification de septième, entendant bien, — ainsi qu'il arrive toujours lors des séparations de schisme,— être la seule vraie, la seule orthodoxe Internationale.

Les membres de ce Congrès étaient au nombre d'une vingtaine, dont seize belges; les autres étaient : un Allemand habitant Londres et cumulant les qualités de correspondant d'un très-grand journal et de délégué peu authentique de la branche anglaise de l'Internationale, laquelle n'existe plus; un autre Allemand, représentant une section de Berlin; un Suisse, délégué par la *fédération* du Jura bernois; enfin, un Espagnol. La session s'est divisée, comme d'habitude, en séances administratives ou secrètes, où l'on a traité les affaires d'intérieur, et en séances publiques, dans lesquelles on a abordé les questions soumises à l'étude. Ces dernières, les seules dont je veuille et puisse rendre compte, ont eu lieu dans une grande salle de brasserie, que le public remplissait à moitié. Au-dessus du comptoir du *baes*, devant lequel était placé le bureau, se trouvait le buste de Léopold II, que l'on était un peu étonné de voir en pareille compagnie. Dans la salle, suivant l'usage belge, on buvait et on fumait, les membres du bureau ayant eux-mêmes devant eux chacun un verre de *faro* ou de *lambic*.

Le président, M. Demoulin, jeune tisserand verviétois, a ouvert

le Congrès par un allocution pénible à entendre, et qui n'était pas faite pour donner une idée de la facilité de parole des ouvriers belges. Il a, en outre, pendant toute la durée de la session, montré que la liberté de réunion dont jouissent depuis si longtemps les ouvriers belges, ne les a pas dotés d'hommes sachant ce que c'est que présider une réunion.

Il avait jusqu'alors été d'usage dans les Congrès de l'Internationale, que le Conseil général présentât un rapport résumant les faits généraux accomplis pendant l'année, et concernant l'Association ou la classe ouvrière, dont elle s'est constituée le champion plus ou moins accepté. Après, un délégué de chaque nationalité, ou,— pour parler le langage spécial—de chaque *fédération*, lisait un rapport sur l'état des affaires dans chaque contrée en particulier. Ces rapports contenaient généralement beaucoup moins de faits que de déclamations violentes, et les quelques circonstances rapportées étaient ordinairement présentées sous un jour dont le ton criard attestait la partialité. Toutefois, comme ils étaient publiés et joints en une brochure, ils pouvaient servir d'archives. Cette année, deux rapports seulement avaient été préparés; les autres ont été remplacés par des communications verbales.

La première de ces communications a été relative à la Belgique. Le président a exposé qu'en ce moment la branche belge traversait une période de reconstitution, que les statuts de la fédération nationale avaient été modifiés en tout ce qui concernait les relations des fédérations de provinces industrielles entre elles. Le Conseil fédéral a été transporté à Verviers, localité révolutionnaire. Diverses grèves ont eu lieu auxquelles l'Internationale a été mêlée, bien qu'elle ne les eût pas provoquées; elles ont échoué pour la plupart, faute de ressources. En somme, situation peu brillante. Ce qui prouve cette décadence, ajouterai-je, c'est que, de tous les organes que l'Internationale a possédés en Belgique, il n'y a plus que *le Mirabeau* de Verviers qui vive. On a laissé mourir de faim *l'Internationale*, organe des sections bruxelloises, et *la Liberté*, qui paraissait également à Bruxelles, et comptait, dans sa rédaction, des écrivains d'un talent et d'une instruction incontestables; mais qui, d'autre part, n'étaient ouvriers ni les uns ni les autres.

Le délégué suisse, M. Schwitzguebel, a fait moins un rapport qu'un exposé de théories sociologiques. Il a dit que l'Internationale était en Suisse dans un déplorable état, et que cela provenait de la non-existence d'un prolétariat dans ce pays, ou, tout au moins, de l'insignifiance de celui qui y existe. Ce qui y domine, c'est une classe mixte entre les ouvriers proprement dits et les bourgeois. Cette classe est composée d'artisans, possesseurs de leur outillage

et dans une situation d'aisance relative. Ces gens-là « singent » les bourgeois et ne songent point à la « révolution sociale. » Cela tient à ce qu'en Suisse il n'existe pas encore de grandes industries, et que les capitaux y sont répartis entre un grand nombre de mains. La conséquence en est que l'antagonisme des intérêts ne s'y est pas encore produit. Par suite l'Internationale, qui procède de cet antagonisme et se constitue le défenseur de l'un des intérêts contre l'autre, n'a pas pu se développer.

Voilà, sans aucun doute, une situation qui, si elle est exactement exposée, est faite pour réjouir les amis sincères des ouvriers, quelques sentiments qu'ils professent sur la conduite à tenir dans les pays de grande industrie, où existe un prolétariat. Cependant M. Schwitzguebel, en qui paraît dominer l'esprit sectaire, n'est pas satisfait. Il expose son mécontentement et ses espérances en termes d'une naïveté qui contraste avec l'intelligence que dénote l'analyse faite par lui de la situation économique de son pays. Heureusement, toujours selon M. Schwitzguebel, cette situation, contraire à la logique du développement des sociétés humaines, ne peut pas durer : la grande industrie commence à naître en Suisse ; la concentration des capitaux entre quelques mains tend à s'opérer ; le prolétariat ne tardera pas à se développer, et, avec lui, l'antagonisme des intérêts. Alors il sera possible à l'Internationale d'organiser, dans ce pays aussi, la « révolution sociale ». *La situation est donc loin d'être désespérée* !

Un passage de l'exposé de M. Schwitzguebel montre à quel dégré la fraction de l'Internationale qu'il représentait a oublié le point de départ de cette association. Il n'a trouvé que quelques mots dédaigneux à dire des sociétés ouvrières, assez nombreuses en Suisse, qui se préoccupent de la défense des intérêts industriels de leurs membres.

En politique, M. Schwitzguebel professe des opinions au moins singulières chez un suisse. Dans les pays monarchiques, dit-il, bon nombre d'ouvriers croient que les institutions républicaines apporteraient avec elles les moyens d'émancipation économique. C'est là une erreur que démontre la conduite des républiques française et espagnole à l'égard des travailleurs : jamais ni l'empire, ni le gouvernement d'Amédée n'ont pris de mesures aussi rigoureuses contre l'Internationale. La Suisse elle-même fournit la même démonstration, non par des persécutions dirigées contre l'Internationale, mais par ce fait que la politique absorbe l'attention des ouvriers et les empêche de s'occuper de leur situation économique, qui n'est pas meilleure que celle des ouvriers des autres pays. Toutefois, en politique non plus, il ne faut pas désespérer, et, si la Suisse ne peut

pas revendiquer l'honneur de l'initiative de la « révolution sociale, » elle suivra du moins l'exemple des autres peuples. C'est sur une conflagration générale que comptent M. Schwitzguebel et ses amis pour tirer leurs compatriotes de l'apathie.

Un renseignement, en terminant, sur ce point : M. Schwitzguebel, autant que je puis être renseigné, n'est point un ouvrier.

M. Eccarius, le prétendu délégué anglais, a fait, à son tour, un exposé dans lequel il a bien été obligé de convenir de l'état au moins précaire de l'Internationale dans la Grande-Bretagne. Il s'est rattrapé en essayant de mettre au compte de cette association le récent mouvement des ouvriers agricoles, auquel elle est absolument étrangère, et en présentant sous un jour inexact les sentiments et les procédés des ouvriers anglais. Selon lui, ceux-ci ne se proposeraient d'autre but que de conquérir le suffrage universel pour accaparer ensuite le Parlement et procéder à leur émancipation économique par voie législative. Présenté de cette manière habile, le programme anglais ressemble fort au programme allemand que j'exposais tout à l'heure; mais la vérité est que les ouvriers anglais ne demandent à la législature aucune de ces mesures d'ensemble que l'on pourrait qualifier du nom solennel d'émancipation, comme il s'en trouve dans le programme du parti Lasallien, en Allemagne. Ils se bornent à réclamer l'abrogation de certaines lois qui, selon eux, leur font une situation d'infériorité vis-à-vis de la classe des employeurs, ou l'établissement de quelques autres pour remédier à des maux dont ils souffrent. Ces mesures peuvent être bonnes ou mauvaises, et doivent être discutées isolément; mais, en aucun cas, elles n'impliquent la création d'un despotisme populaire.

M. Vroom, le délégué allemand, dont j'ignore la condition sociale, mais qui parle avec abondance et même avec éloquence, a déclaré que l'organisation sociale de son pays était un arbre pourri dont il ne servirait à rien de couper les branches, et qu'il fallait s'attaquer au tronc lui-même. Le peuple allemand a espéré en 1848; mais, à la suite de l'insuccès politique des radicaux, il a été de nouveau courbé sur le despotisme. Il s'est réveillé en 1863, lors des prédications de Lasalle; le mouvement a continué depuis, malgré les persécutions des gouvernements, et en 1867, les ouvriers ont envoyé deux des leurs au Reichtag. Le journal le *Social Democrat*, qui paraît trois fois par semaine, a aujourd'hui 20,000 abonnés. Les candidats socialistes ont obtenu les voix de 400,000 ouvriers lors des dernières élections pour le Reichtag. Le but que poursuivent les socialistes allemands, c'est la conquête du

pouvoir politique, puis l'établissement de la propriété collective de la terre et des instruments de travail.

Les Espagnols avaient envoyé un long rapport dont on n'a donné qu'un résumé, lequel ne contenait lui-même aucun fait saillant. Il en résultait simplement que le gouvernement du maréchal Serrano ayant dissous la branche espagnole de l'Internationale, celle-ci se serait transformée en société secrète. Il existerait néanmoins, malgré tout, 129 fédérations et 103 sections. Combien de membres représentent ces groupes? voilà ce qu'il serait important de savoir, et ce que le rapport n'a pas dit. En attendant le jour de la «révolution sociale», les internationaux espagnols ont fait diverses grèves qui leur ont réussi.

L'Italie n'était représentée par aucun délégué, mais il en était venu une lettre, que l'on a fait imprimer et distribuer aux membres du Congrès et au public. Cette lettre déclare qu'*enfin* l'Internationale publique, — qui avait toujours excité les défiances des prolétaires italiens, — a fait place, — grâce aux heureuses persécutions du gouvernement, — à une vaste et puissante organisation secrète, plongeant ses racines dans les couches les plus profondes des masses populaires. L'époque des Congrès est passée pour les internationaux italiens; ils veulent désormais agir les armes à la main. Le programme de la société est cependant resté le même, et tel qu'il fut accepté au Congrès de Rimini en 1872. Suivent quelques développements rentrant, non dans le programme de la véritable Internationale, mais dans celui de l'*Alliance de la Démocratie Socialiste:* Destruction de l'État et de ses institutions « malfaisantes, » main mise sur la propriété, etc. Le mot d'ordre est: « Anarchie et Collectivisme. »

Quant à la France, M. Schwitzguebel a déclaré que l'Internationale n'y était point morte, et qu'il y existait de nombreuses sections secrètes. Le fait est-il vrai? Personne, je crois, ne pourrait le dire. Ce qui me semble, pour mon compte, le plus probable, c'est que certains individus, dans le but de se donner de l'importance, se prétendent quelquefois les représentants d'une association qui, précisément parce qu'elle est proscrite, est, pour les masses ignorantes, souffrantes et aigries, le Dieu terrible et vengeur qui les placera un jour à sa droite et couchera leurs adversaires à terre.

S'il m'est permis de tirer une conclusion des différents comptes-rendus que je viens d'analyser, je dirai que la liberté est plus fatale aux systèmes de bouleversement général que la contrainte et la proscription. J'en donnerai pour exemple l'Internationale en Angleterre, en Belgique, en Suisse, d'une part, en Espagne et en Italie, de l'autre.

*
* *

C'est une tendance générale des anciennes écoles socialistes que de prétendre opérer, par l'application des procédés qu'elles recommandent, une transformation de la société, qui ressemblerait fort à celles que, dans les contes et les pièces féeriques, obtiennent des personnages surnaturels par la puissance de leur baguette. Je dis les *anciennes* écoles, parce que, d'une part, cette croyance puérile n'est pas de l'essence même du socialisme, et qu'elle est une sorte d'accompagnement obligé de la fonction d'inventeur, sérieux ou non; d'autre part, parce qu'il existe des socialistes, dont le nombre augmente chaque jour aux dépens de l'ancien groupe, qui croient à une transformation progressive de la société par l'emploi plus ou moins étendu du procédé socialiste de l'intervention de la loi dans les relations industrielles. Qu'on approuve ou qu'on blâme, c'est là un fait qu'il importe de connaître.

Les internationaux ne sont pas de cette école nouvelle, ils continuent d'admettre la possibilité d'un changement à vue dans la manière d'être des peuples. Ce qui le prouve, c'est la question posée devant le Congrès de Bruxelles : « De l'organisation des services publics dans la société future, » et la manière dont cette question a été abordée dans les deux mémoires qui ont été lus. Le plus remarquable de ces mémoires, celui de la fédération bruxelloise, rédigé par le docteur et *compagnon* César de Paepe, indique, en ces termes, le but que s'est proposé son auteur : « L'élucidation de « ce que le prolétariat aura à faire, le lendemain de son triomphe, « pour assurer l'existence des services publics. »

Le triomphe du prolétariat, ce serait la « révolution sociale... » Cette éducation qu'on entreprend aujourd'hui, me semble venir bien tard. Voilà, en effet, fort longtemps que les socialistes de cette école et M. César de Paepe lui-même, réclament la « révolution sociale, » ils la demandaient donc sans savoir quel état de choses ils se proposaient d'établir, grâce à elle ! Mais enfin, mieux vaut tard que jamais, et nous ne serons plus exposés désormais à verser dans le gâchis, puisque le plan de la future organisation des services publics est désormais établi.

Le mémoire de M. de Paepe, — vraiment remarquable, il n'est que juste de le reconnaître, sinon au point de vue de la justesse ou de la nouveauté des idées, du moins à celui de leur ingéniosité et pour l'habile manière dont elles sont présentées, — commence par établir ce que sont en théorie les services publics; puis il indique successivement ceux des services actuellement existants qu'il faudra conserver, ceux qu'il faudra supprimer, et enfin ceux qui, doivent

être enlevés à l'action libre des particuliers pour devenir publics. Après vient une recherche dans le but de savoir à qui incombe rationnellement l'exécution des services publics en général, puis de tel ou tel service en particulier.

Sur le premier point, la réponse faite ne serait, je le crois du moins, repoussée par aucun économiste, même le plus orthodoxe, sinon dans ses détails, du moins dans ses lignes générales. Ce qui constitue le service public, est-il dit, ce n'est pas l'utilité générale; si elle lui est inhérente, elle ne le constitue pas à elle seule.

« Ce qui fait que telle chose, plutôt que telle autre, doive être considérée comme service public, c'est — en plus du caractère d'utilité générale — un autre caractère encore, mais qui varie suivant les cas particuliers. Ainsi, telle chose d'utilité générale est ou doit être constituée en service public, parce qu'elle n'existerait pas si on l'attendait de l'initiative privée, ou parce qu'elle serait détournée de sa vraie destination; telle autre chose parce qu'elle constitue un monopole qu'il serait dangereux d'abandonner à des particuliers; telle autre parce qu'elle exige un vaste travail d'ensemble nécessitant la combinaison d'un grand nombre de travailleurs, et par suite une direction unique et suprême qui ne peut être remise qu'aux mains de l'administration publique, si l'on ne veut constituer ce que l'on a appelé à juste titre une féodalité industrielle. »

Seulement, et c'est là que les économistes et M. de Paepe ne seront plus d'accord : quels sont les services qui possèdent ces divers caractères?

Le mémoire indique d'abord les service publics existants qui lui paraissent devoir être conservés. Nous les résumons comme suit :

1o La sécurité publique, comprenant les trois grandes divisions de la législature, de la justice et de la police. « Dans la société actuelle, dit le mémoire, ce service public sert aussi et principalement à maintenir, par la force, le prolétariat sous le joug de la bourgeoisie, et, à ce point de vue, il est bien plutôt un service de sécurité pour la propriété bourgeoisie qu'un service fonctionnant pour l'utilité générale. »

2o Le service de l'étalon et du contrôle des poids et mesures, ainsi que celui du monnayage.

3o Le service de l'état civil, auquel on pourrait joindre celui de la statistique locale et générale de la population.

4o L'assistance publique, dont la fonction essentielle est la protection due à tous ceux qui sont incapables de se protéger eux-mêmes et sont dépourvus de protecteurs naturels.

5o L'enseignement public et tout ce qui s'y rattache, c'est-à-dire tout

ce qui sert à la conservation des connaissances acquises ou à leur accroissement.

6° Le service de l'hygiène et de la salubrité publiques.

7° Les travaux publics dans lesquels les voies et moyens de communications occupent la plus large part, et qui d'ailleurs se rattachent à toutes les autres branches de services publics.

8° Certains services publics en vue du commerce et de l'échange, tels que ceux relatifs à l'établissement, à l'entretien et à la surveillance des marchés et entrepôts.

9° La surveillance et l'entretien des forêts et jardins publics, la surveillance des mines de toute nature — sinon leur exploitation, — les divers services de sauvetages des personnes et des propriétés.

10° Les lavoirs publics, bains publics, fours banals, greniers d'abondance, abattoirs, théâtres, etc.

11° Enfin l'administration des finances destinées à pourvoir à tous ces services.

De cette énumération des services publics actuels ont été exclus, comme devant être supprimées :

1° Le service des cultes ;— 2° celui de l'armée permanente ; — 3° les hospices de pauvres et vagabonds, — la misère devant disparaître totalement ; — 4° le service des prisons, — une meilleure organisation sociale devant faire disparaître les criminels conscients, et ceux qui resteront devant être livrés aux médecins comme malades. Je ferai toutefois observer qu'il y a contradiction entre cette suppression des prisons et le maintien des sections de législature et de justice dans le service de la sécurité ; — 5° les maternités et hôpitaux, les soins à domiciles étant préférés ; — 6° la médecine des indigents ; — 7° les assurances spéciales qu'ont organisées certains États ou certaines communes ; — 8° les institutions de crédit depuis les monts-de-piété jusqu'aux banques nationales qui n'auront plus de raison d'être dans le nouvel état social de M. de Paepe ; — 9° enfin, la magistrature de profession à laquelle on substituerait, en toute circonstance, des cours d'arbitres ou des jurys.

Quant aux services nouveaux, l'énumération n'en vient qu'à la fin du mémoire. Deux seulement sont indiqués en passant et nous les consignerons ; c'est la médecine élevée à la hauteur d'une fonction publique et les assurances généralisées et rendues obligatoires.

Mais, par qui doivent être organisés, accomplis, surveillés les services publics ? Sur ce point, M. de Paepe constate l'existence de deux écoles rivales, l'une qui veut tout demander à l'initiative privée, l'autre qui attend tout de la société, sous ses formes diverses de Commune, Province ou État. Il existe en outre des écoles mixtes qui sont même les plus nombreuses.

Ces deux écoles sont représentées, même au sein de l'Internationale, par les deux groupes qui professent les idées de M. Bakounine ou de M. Karl Marx. Le premier personnifie, dans une certaine mesure, la doctrine libérale : en ce sens qu'il ne veut rien laisser subsister de l'organisation ayant pour base la cohabitation des individus sur un territoire déterminé, sans distinction de fonctions industrielles, et veut lui substituer un groupement analogue à celui des tribus industrielles de la plus haute antiquité, dont les bohémiens chaudronniers qui parcourent encore l'Europe nous ont conservé le type. M. Karl Marx, au contraire, représente la doctrine de l'État organisant et dirigeant les diverses fonctions industrielles.

M. César de Paepe et les Bruxellois à qui il prête ses idées, sont de ce dernier groupe, quoique ayant secoué le joug que voulait faire peser sur eux son chef et fondateur. Ils présentent diverses observations dont la première, qui me semble fondamentale, est que, sous quelque nom qu'on la déguise et quelle que soit la nature du lien unissant ses membres, la Société obligatoire, Corporation, Commune agricole ou industrielle, ou autre chose encore, aura les attributions de l'État et sera un État. La seconde objection, c'est qu'il n'y a pas que des services publics intéressant les gens d'une même profession, qu'il en est qui intéressent tout le monde sans distinction; tandis que d'autres mettent en communauté d'intérêts des gens de métiers divers — s'ils habitent par exemple un même territoire — et en opposition des gens de même industrie, — dans le cas contraire. Une troisième objection est que la tendance actuellement constatée qui porte les populations industrielles vers le rétablissement des corporations peut être détruite par la facilité d'avoir plusieurs professions et d'en changer qui résulte de la division parcellaire du travail. Enfin, et c'est là la plus grosse observation de l'auteur du mémoire, l'organisation future des sociétés sur la base corporative exige un groupement préalable des travailleurs, lequel prendrait forcément du temps. Or, la « révolution sociale » peut se produire brusquement, et il faut être prêt à en profiter. Il peut se présenter telle circonstance qui amène le Prolétariat des villes à se constituer en dictateur collectif du reste de la population « pour balayer tous les obstacles qui s'opposeraient à l'émancipation de la classe ouvrière, et il faut savoir l'usage que l'on fera de cette dictature. » Une des premières mesures à prendre dans ce cas « serait de s'emparer de tous les grands services publics, d'exproprier, pour cause d'utilité publique, les compagnies des chemins de fer, des canaux, des grandes usines métallurgiques et de déclarer tout leur matériel, outillage, machines, bâtiments, terrains, etc., biens de l'État, parties du domaine public. »

Voilà des mesures radicales, mais on ne se borne pas à les proposer, on prétend les justifier et l'on s'appuie, pour cela, sur le vote par le récent congrès de diplomates tenu à Bruxelles, d'une clause déclarant « qu'une armée d'occupation a le droit de s'emparer de tout le matériel des chemins de fer, *quoique appartenant à des compagnies privées*, et en général de toutes espèces de munitions, bien qu'*appartenant à des personnes privées.* » Les représentants officiels des intérêts conservateurs ne s'attendaient guère à fournir des arguments aux révolutionnaires les plus radicaux qui existent.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une question de moyen qui, pour M. de Paepe, ne détruit pas en principe et en vue d'un avenir plus éloigné, le système de l'organisation libérale et fédérative, basée sur le groupe économique ou corporatif professionnel.

Dans tous les cas, M. de Paepe n'est pas *anarchiste*, et il éprouve un certain regret de ne pas pouvoir, en se parant de ce titre, narguer et effrayer la timide bourgeoisie. Il s'en console en se déclarant carrément *communiste;* ce qui est une qualification aussi mal sonnante. En somme, ce que veulent les internationaux de cette école, c'est supprimer certains services — créés, disent-ils, pour la bourgeoisie, — et en ajouter d'autres dans l'intérêt des travailleurs. « Ces réserves faites, s'écrient-ils, Travailleurs, à nous la machine, à nous l'État ! »

Examinant ce que pourront bien être les États de l'avenir, le mémoire constate que, au moins au début, ces États pourraient fort bien correspondre aux grands groupements actuels ayant pour base la communauté de traditions et de langage. C'est, en somme, la théorie des nationalités qui eut tant de vogue il y a quelques années. Il constate notamment que, sous l'influence de ces causes, la Belgique pourrait fort bien se dissoudre, les pays flamands allant rejoindre la Hollande; il ne dit pas, mais c'est la conséquence forcée de son hypothèse : et les pays wallons revenant à la famille Celto-française.

Quant à ce que seraient les États ainsi constitués, ils seraient fédératifs; la base serait la Commune constituée elle-même par le groupement des corps de métiers, puis au-dessus un groupe de communes, puis une fédération de ces groupes, et ainsi de suite jusqu'à l'État. A côté de l'administration des grands services publics, nommée par les communes fédérées, siégerait une Chambre du travail, émanation des Unions ou Corporations nationales de métiers, lesquelles seraient analogues aux *Amalgamated unions* des Anglais.

Au-dessus des services nationaux il y aurait les services inter-

nationaux, embrassant une région, une partie du monde, un continent, enfin le globe entier, ce qui suppose des États supérieurs à ceux ayant pour base la communauté de traditions et de langue. Ayant établi quels doivent être les différents groupes sociaux qui seront chargés des services publics, le mémoire procède au partage de ces services. A la commune incomberaient les services publics qui lui sont déjà spéciaux et sont en quelque sorte attachés au sol, ceux de la sécurité, de l'état civil et de la statistique locale, qui tous existent déjà plus ou moins. En outre, il faudrait y joindre les services nouveaux de la construction et de la location des maisons d'habitation, ceux du commerce, de l'échange et de la distribution des produits de toutes sortes.

Relativement au premier de ces services nouveaux, le mémoire cite un plan d'expropriation de tous les possesseurs de maisons formulé par Proudhon dans son livre intitulé : « Idée générale de la Révolution. » Quant au second service, aucun procédé d'application n'est indiqué, mais on comprend qu'il peut aller du *Comptoir communal* de Fourier, forme libérale, à la simple distribution du communisme le plus absolu.

Les services de l'Etat consistent dans les grands moyens de transport et de communication, dans les grandes entreprises de drainage, de dessèchement et d'assainissement; dans la gestion des forêts, le reboisement des montagnes, l'hygiène de la région, en un mot dans tous les services analogues à ceux de la Commune, mais s'appliquant à l'ensemble du pays; enfin dans l'organisation générale des assurances contre les risques de tous genres.

A la Confédération universelle écherraient les services d'utilité universelle, ou exigeant le concours des efforts de l'humanité entière.

Certains services font ensuite l'objet d'une discussion spéciale : l'instruction publique, par exemple, que l'on veut confier à l'État pour qu'il n'y ait pas d'inégalités entre les élèves des différentes communes, suivant que celles-ci sont plus riches ou plus pauvres.

Les mines de tous genres, les grandes exploitations métallurgiques devraient, — ainsi que les chemins de fer que j'ai englobés dans la désignation générale de voies et moyens de communication, — appartenir à l'Etat et être exploitées pour son compte.

Enfin, et nous voilà en plein communisme, la terre devrait être propriété collective et indivise, exploitée par les communes ou pour leur compte; même pour le compte de l'Etat, s'il s'agit de grande culture entraînant le développement de l'outillage mécanique, et s'étendant sur plusieurs communes pour une même exploitation.

Relativement à l'outillage agricole ou industriel, le mémoire déclare qu'il devrait être propriété de l'État, de la Commune, des Corporations coopératives ou compagnies ouvrières, ou des individus, suivant qu'il sert à des services généraux ou locaux, qu'il est l'accessoire d'une entreprise monopolisée par essence, ou que, tout en étant du domaine privé, il ne peut être mis en œuvre que par une collectivité; enfin qu'il peut être mu par un individu isolé.

Quant aux manières de faire faire les services publics, depuis la corvée jusqu'à l'adjudication, M. de Paepe les passe tous en revue et les emploie successivement.

En ce qui concerne la rémunération de ces mêmes services, il y a deux procédés qui sont l'un et l'autre recommandés; l'un consiste dans le prélèvement des frais sous forme d'impôt; l'autre dans un payement exigé de celui qui consomme le service.

En terminant, M. de Paepe fait remarquer que, dans son projet d'organisation sociale, il a pris le contrepied de ce qui existe aujourd'hui, donnant à la commune les attributions dites politiques, aujourd'hui réservées à l'Etat et investissant celui-ci de fonctions purement économiques. Cela lui fournit l'occasion d'une attaque virulente contre les Jacobins, politiciens et républicains unitaires. Son programme à lui se résume en ces mots : « Décentralisation « politique, centralisation économique. »

Ce mémoire savant, trop savant même pour ceux à qui il s'adressait et surtout pour ceux qui l'avaient contresigné, contient en outre de nombreux ornements littéraires, notamment un passage sur les anciens et les nouveaux moyens de transport. On y trouve même un « pour parler grec » qui eût fait pâmer d'aise la savante Philaminte.

***

Un autre mémoire sur la même question avait été envoyé par la section anarchiste de Genève. Ce travail, moins développé que celui des Bruxellois, n'en différait que par quelques détails, notamment parce qu'il se prononçait avec énergie contre l'État, ou organisation politique des peuples, et proposait de substituer à l'action gouvernement un mode nouveau de relations entre les groupes sociaux. Mais à l'État les Génevois substitueraient une *fédération* de groupes producteurs qui n'en différerait guère en réalité que par le nom.

Comme les Belges, les Génevois veulent enlever à la bourgeoisie un moyen de conserver ses priviléges. Pour eux aussi, il s'agit de ce que l'on ferait dans une situation révolutionnaire.

Le délégué suisse jurassien, M. Schwitzguebel, parut profondément ennuyé de ne pas avoir à opposer mémoire à mémoire; il es-

saya une réfutation de M. de Paepe et ne tarda pas à se rasseoir sans conclure.



Une seconde question plus actuelle était posée devant le Congrès. Il s'agissait de l'action politique des classes ouvrières. Sur ce point on a encore été partagé.

Le président, M. Demoulin, a déclaré que la politique est nuisible à l'œuvre de l'émancipation des travailleurs. Les électeurs belges actuels vendent leurs votes, les ouvriers vendraient le leur s'ils le pouvaient. Il importe en outre de tenir le travailleur éloigné du bourgeois qui le gâterait, l'abstention de toute action politique a l'avantage de maintenir la division.

D'autres belges parlent dans le même sens ; puis la parole est donnée à l'allemand Vroom, qui est au contraire d'avis qu'il faut s'occuper activement de politique. En Allemagne, la bourgeoisie et l'État ne font qu'un, il faut les attaquer l'un et l'autre, et la politique est un moyen pour cela. Si les Belges trouvent que les raisins sont trop verts, qu'ils en attendent la maturité.

Mais M. Schwitzguebel vient en aide aux belges en racontant que les radicaux de Neuchatel ont trompé les ouvriers. Il n'y a aucun moyen d'arriver à la solution de la question sociale par la voie législative, le seul moyen réel c'est la révolution sociale et la destruction de l'État.

M. Vroom revenant à la charge raconte une foule de détails sans importance et, pour prouver l'excellence du procédé politique, dit que lorsque les ouvriers seront en majorité au Parlement allemand, il suffira d'un décret pour établir la propriété collective. Il faut préparer l'armée du socialisme, car si les travailleurs allemands faisaient une révolution avec la devise bête : Liberté, Egalité, Fraternité, Bismark répondrait par : infanterie, cavalerie, artillerie.

La conclusion de cette longue discussion a été que chaque branche nationale agirait sur ce point comme elle l'entendrait.

En terminant, on a donné lecture d'un manifeste du congrès aux travailleurs du monde entier dans lequel l'association mourante affirme ses progrès incessants et où elle revendique l'honneur d'avoir seule compris la signification de la Commune de Paris. C'est là un avantage qu'elle a sur la plupart, pour ne pas dire sur tous les membres de ce gouvernement révolutionnaire.

Je viens de dire cette « mourante association », l'Internationale en serait-elle donc là? Oui et non. Oui, si l'on ne considère que les

faits visibles; non, si l'on fait attention à la peine que cette société, un moment si puissante, éprouve à disparaître. Cela tient, à mon avis, à ce que l'Internationale a été beaucoup moins une création voulue et raisonnée qu'une génération spontanée, produit d'un ensemble de circonstances. Cette génération a avorté, mais comme il n'en est point venu d'autre plus viable, ce cadavre que réclame la tombe de l'histoire, fait encore fonction d'être vivant.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

DU PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN

SOMMAIRE : I. Nécessité du percement. — II. Géographie et orographie de l'isthme américain. — III. Historique des diverses tentatives.

I. — NÉCESSITÉ DU PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

Si l'on jette les yeux sur une mappemonde ou sur un globe terrestre, on est frappé d'un fait dont la loi échappe encore à la science. On voit, en effet, toutes les terres du globe, massées en deux vastes continents, largement séparés par deux grandes vallées océaniques entre lesquelles ne s'ouvre aucun passage. Ce sont deux mondes terrestres et deux mondes maritimes, que tout semble contribuer à séparer, sans communications possibles.

Cet état des choses, particulier à notre époque géologique, est cependant le lent résultat de tous les changements survenus pendant les époques précédentes dans la distribution des terres et des mers. On dirait qu'une intention maligne en a préparé la réalisation, juste au moment où l'homme, établissant son règne sur le globe, devait voir se heurter contre cet obstacle ses tentatives les plus hardies pour établir entre ses divers groupes ethniques des communications rapides et faciles.

Si la malice de la nature semble ainsi aujourd'hui se jouer de nos efforts pour rejoindre dans un même tout les tronçons épars de l'humanité; si elle semble avoir tracé sur le globe la limite de deux mondes qu'on a pu croire destinés à s'ignorer éternellement l'un l'autre, n'avons-nous pas les moyens de triompher des puissants obstacles qu'elle semble avoir mis à la réalisation de ce grand

rêve de l'unité humaine, ou du moins du libre et constant échange entre les divers groupes de l'espèce.

L'isthme de Suez, percé d'un canal navigable à nos plus grands vaisseaux, est là pour répondre, avec les tunnels ouverts à travers les Alpes, que la nature ne peut plus opposer d'impossibilités absolues aux desseins persévérants et aux efforts collectifs de l'humanité.

Il y a un quart de siècle à peine que cette grande idée d'ouvrir un chemin nautique à travers le banc de sable de Suez, c'est-à-dire en réalité, à travers l'ancien détroit, depuis comblé, qui reliait autrefois la Méditerranée au golfe Arabique, semblait encore une utopie. Un homme, pourtant, se trouva, qui en fut enthousiasmé, qui crut la réalisation possible, qui dévoua sa vie, son activité à cette œuvre gigantesque, et qui, cependant, ne dut peut-être son succès qu'au hasard d'être le cousin d'une femme devenue impératrice.

J'ai nommé ici M. Ferdinand de Lesseps, qui pouvait, dès 1866, dire, ce qu'on l'entendait répéter à l'exposition de Vienne : j'ai vu, j'ai fait, j'ai lutté, j'ai triomphé. On éprouve le besoin de croire que, même sans un heureux apparentage, M. de Lesseps eût également vaincu les résistances de la routine, les obstacles de la timidité, la nonchalance des gouvernements, les craintes si souvent justifiées des capitalistes ; et que, si l'Empire, n'était venu, en 1850, détruire la République, la République eût fait ce qu'à vu faire l'Empire. Car, dès 1848, M. de Lesseps avait cause gagnée parmi les républicains de notre Assemblée constituante, et n'attendait que le retour du calme et de la stabilité pour lancer la grande entreprise qu'il méditait. L'Empire a eu l'honneur de la voir achever, mais elle se serait faite sans lui. Elle était dans la logique des faits, dans la logique des temps, contre laquelle rien ne prévaut.

Mais cette œuvre est-elle complète ? Est-elle achevée ? Non, ou seulement pour une de ses moitiés. L'autre reste à accomplir.

En effet, si la route est maintenant ouverte à nos vaisseaux à travers le massif continental du vieux monde, il reste à la compléter à travers le continent américain. Alors, seulement, la grande fatalité de notre époque géologique sera vaincue ; car, alors seulement l'homme pourra véritablement faire, par une voie directe, sinon la plus directe, le tour de son royaume terrestre.

Aujourd'hui encore la grande route des grands calmes, la route des vents alizés, réguliers ou constants, se trouve interrompue par une muraille qui, bien qu'étroite, reste pour le moment infranchissable ; c'est la muraille de l'isthme américain. De Panama nos

vaisseaux peuvent traverser le Pacifique et, par le détroit de Torres, revenir par le canal de Suez à Aspinwal, dans la baie de Limon, au fond de la mer des Antilles, sans avoir presque quitté la ligne équinoxiale ou, du moins, sans avoir franchi les tropiques, sinon dans la longueur de la Méditerranée.

Mais arrivé là, si l'homme lui-même peut aisément continuer son chemin, entraîné par la vapeur sur les rails de fer posés, dès à présent, sur le dos de la Cordillère, il en est autrement de ces richesses, de son industrie, qui font sa gloire, sa puissance et sa force, et qui ne peuvent que par de fatigantes et laborieuses victoires, remportées sur la force de gravitation, être transbordées de leur véhicule nautique sur des véhicules terrestres. Il y a donc là fatalement un arrêt dans la circulation, une perte de temps, c'est-à-dire d'argent, et une perte de force, c'est-à-dire d'argent encore, qui augmentent d'une valeur proportionnelle le prix d'échange de ces produits qu'un monde expédie à l'autre, et contre lesquels, en conséquence, il n'obtiendra plus en retour qu'une moindre somme d'autres produits, lesquels augmenteront également de prix dans la même proportion, pour être ramenés du port occidental au port oriental de l'isthme.

De là une diminution dans l'échange lui-même, une diminution dans l'activité commerciale et productrice des deux mondes; de là, enfin, une diminution de transit dans l'isthme de Suez lui-même.

Car ce n'est pas seulement la longue distance qui empêche que les produits des deux rives de l'Atlantique ne soient transportés par l'isthme de Suez à tous les ports du Pacifique; ce sont, aussi et surtout, les obstacles naturels que la direction des vents équatoriaux ou ceux des tropiques mettent à la navigation dans la direction contraire aux souffles constants des alizés ou aux souffles périodiques des moussons. Un navire, pour se rendre de Buenos-Ayres, de Rio-Janeiro, ou même de New-York en Australie, au Chili, à Madagascar ou à Canton, rencontre plus d'obstacles et peut mettre plus de temps, ou, s'il s'aide de la vapeur, dépense plus de force vive en prenant la voie de Suez, que si, franchissant le cap Horn ou celui de Bonne-Espérance, il se livre au hasard des vents irréguliers et aux capricieuses tempêtes qui soufflent dans les régions tempérées des deux océans. Car si ces tempêtes peuvent amener des retards, un désastre, des vents ou des courants favorables peuvent, au contraire, aider le navigateur, qui sait qu'en prenant la route de Suez, plus longue ou aussi longue en quelques cas, il aura certainement et constamment à lutter contre des vents et des courants contraires, du moins pour une moitié de son

voyage. S'il use de la voie de Suez, ce sera donc seulement pour le retour.

Dans la supposition contraire d'un transit de Canton ou de Sidney, du Chili ou de San Francisco à Buenos-Ayres, à Rio-Janeiro, à New-York, ou même au Havre, si un vaisseau prend la route de Suez pour venir, il préférera le cap Horn pour s'en retourner.

En tous cas, le canal de Suez ne reçoit qu'une fois le droit qu'il prélève sur le transit qu'il favorise seulement à moitié, et qui reste gêné, amoindri par l'élévation considérable des prix du fret, résultant de l'augmentation des risques maritimes, du temps, des périls et des difficultés de la navigation, pour l'autre moitié de la course.

Le canal de Suez ne pourra donc donner à ses constructeurs les profits auxquels ils ont droit de prétendre que lorsqu'une porte ouverte dans l'isthme américain permettra à tous les vaisseaux de de toutes les nations de se rendre à leur destination par la voie à la fois la plus directe et la plus rapide, la plus courte, en même temps que la moins périlleuse, et que cette grande facilité des échanges entre toutes les nations sera venue décupler l'activité commerciale et productrice de chacune d'elles.

Loin donc que la Compagnie du canal de Suez doive craindre de trouver une rivale heureuse dans une Société formée pour percer l'isthme américain, elle devrait souhaiter la formation de cette Compagnie, les succès prochains de ses efforts, aider à son prompt succès, comprenant avec sagacité qu'une route, maritime ou terrestre, est d'autant plus fréquentée qu'elle est plus longue et qu'une route circulaire, ouverte enfin autour du globe, sera la plus fréquentée et la plus productrice de toutes pour ceux qui auront la hardiesse de l'achever.

L'isthme de Suez restant seul percé, on peut se demander ce que deviendrait l'équilibre commercial entre les deux hémisphères.

En effet, comme le dit M. Lucien de Puydt, dans son projet de canal par le Darien, « le vieux monde et le nouveau, soudés au nord par les terres et les glaces polaires, sont terminés au sud, celui-ci par le cap Horn, celui-là par le cap de Bonne-Espérance, tous deux situés, sinon sous des latitudes égales, du moins dans des conditions fort analogues. Jusqu'à nos jours les conditions réciproques de navigation, de fret, de sinistres, d'avaries, etc., ont été à peu près les mêmes, les navires devant doubler le cap Horn pour aller en Océanie, ou sur la côte occidentale d'Amérique, et le cap de Bonne-Espérance pour aller dans l'Inde, en Chine ou au Japon. Pour rétablir cet équilibre, qu'une vaste conception humaine est venue renverser au profit de l'Europe, il faudrait que le continent

américain, ouvert à son tour aux vaisseaux par une voie navigable, vit à son tour l'océan Pacifique et l'océan Atlantique mêler leurs eaux » (1).

En effet, l'équilibre commercial des deux mondes, rompu par l'ouverture de l'isthme de Suez, exige l'ouverture d'un canal à travers l'Amérique centrale. Autrement la production industrielle des États américains du versant oriental se trouve compromise par l'impossibilité de lutter contre les produits similaires que l'Europe occidentale, et surtout l'Europe du bassin méditerranéen, peut envoyer par Suez, dans tout l'océan Pacifique, et par l'Atlantique, sur les deux rives de celui-ci, bien que non sans difficultés pour l'une des moitiés au moins du voyage.

L'ouverture de l'isthme américain est donc pour les nations du Nouveau-Monde, et surtout pour les États-Unis, qui seuls commencent à pouvoir nous faire concurrence, d'une nécessité politique et économique évidente. Cette nécessité, niée d'abord, commence à être vivement sentie par leurs hommes d'État. Seulement, ceux-ci voudraient pouvoir ouvrir eux-mêmes, sur leur territoire ou sur le territoire d'un État plus ou moins dépendant, ce canal qui sera la grande route du monde, afin de pouvoir s'en approprier au besoin le monopole, ce que le monde entier doit également vouloir empêcher.

Si l'isthme américain n'est pas déjà ouvert, c'est donc peut-être grâce à ces calculs égoïstes de la race yankee et à cette politique qu'ils désignent eux-mêmes sous le nom de doctrine Monroë. Cette doctrine politique, mal entendue, comme toutes les doctrines protectionnistes aboutissant au monopole, et comme toutes les formes de cet égoïsme national qui nie la solidarité de tous les peuples entre eux, après avoir déjà plus d'une fois mis entrave aux études et aux efforts tentés pour percer une route navigable à travers l'isthme, aujourd'hui pousse les Américains à s'emparer de l'entreprise, mais pour la rendre aussi exclusivement que possible favorable à leurs propres intérêts.

C'est que bien réellement, si en Europe et dans tout l'ancien continent les intérêts particuliers de chaque nation, ceux de leurs grands commerçants et armateurs, réclament l'ouverture d'un canal à travers l'isthme américain, pour l'Amérique elle-même, plus encore que pour le vieux monde, l'ouverture de cette route maritime est une condition essentielle d'existence sans laquelle elle ne peut manquer d'être vaincue dans les grandes luttes de la civilisation.

(1) *Percement de l'isthme du Darien*, par M. Lucien de Puydt. 1869.

En effet, ses deux larges masses continentales dont le centre n'est encore couvert que de savanes et de forêts dépeuplées, seraient en vain traversées en tous sens par des lignes ferrées, que le transit d'un océan à l'autre, quelque rapide qu'il pût devenir, n'en resterait pas moins toujours très-coûteux. Cet inconvénient subsistera, du moins, aussi longtemps que cette force motrice qu'on emprunte à la vapeur restera dépendante d'un combustible qui, s'épuisant toujours sans pouvoir se reproduire, et n'existant qu'en quelques districts privilégiés, ne peut qu'augmenter constamment de prix. Les deux côtes américaines sont donc menacées, dans un laps de temps plus ou moins long, de voir leurs communications, déjà si difficiles et obtenues à si grands frais, devenir de plus en plus dispendieuses. Jamais, d'ailleurs, la traction sur terre ne pourra rivaliser avec la traction par eau; toutes les lois de la physique s'y opposent.

Ce serait en vain, également, que de vastes canaux, onéreux à établir, bien que ne pouvant permettre que la lente course des chalands à travers de nombreuses écluses, feraient communiquer les fleuves des deux versants américains. D'immenses efforts, d'immenses richesses, employées ainsi en pure perte, ne pourraient remplacer une route ouverte, comme celle de Suez, aux vaisseaux eux-mêmes, à travers la mince presqu'île de l'Amérique centrale, qui coûterait encore moins cher à percer, quelque prix qu'elle coûtât, que la canalisation par-dessus le dos des Cordillères du Nord ou du Sud, du Mississipi et du Rio Colorado, ou celle de l'Amazone et des petits torrents du versant occidental.

Un canal à écluse dans l'isthme américain, moins coûteux à établir, mais plus difficile, ne saurait non plus suffire aux besoins de la navigation. Ce qu'il faut, c'est un percement à ciel ouvert et de niveau avec les deux Océans dans tout son parcours. Or, jusqu'ici, un seul projet réalise ces conditions : c'est le projet de percement de l'isthme du Darien, entre le golfe San Miguel et le Porto Escondido, dans le golfe d'Uraba. Ce projet, étudié par M. Lucien de Puydt, a été négligé ou ignoré, on ne sait pourquoi, par les commissions d'ingénieurs américains envoyées pour examiner tous les tracés du canal, déjà si nombreux, qui ont été proposés.

N'est-ce point que, si les Américains du Nord ont intérêt à pouvoir eux-mêmes faire franchir aisément l'isthme à leurs produits, c'est-à-dire à établir un canal accessible à des vaisseaux de moyen tonnage, propres à effectuer le transit de leurs produits entre New-York et San Francisco, ils ne peuvent souhaiter que cette route soit aisément accessible aux grands navires qui, d'Europe, pourraient établir un transit direct considérable avec l'Inde, la

Chine ou l'Australie, en revenant par Suez? En effet, ils n'ont rien négligé jusqu'ici pour établir entre leurs provinces de l'Est et celles de l'Ouest des communications faciles. « Leur génie actif, dit encore M. Lucien de Puydt, ne reculant devant aucune difficulté, relie déjà New-York à San Francisco par une ligne ferrée, chef-d'œuvre de hardiesse et de patience. Il a établi une voie de transit par le Nicaragua, cherche à établir une route commerciale ou une voie ferrée par le Honduras, et exploite le chemin de fer de Colon à Panama. » Les Américains deviennent ainsi, pour le moment, les intermédiaires et agents obligés de tout le trafic interocéanique, et l'on conçoit qu'il y ait une somme considérable d'intérêts ligués pour maintenir cette situation.

Cependant, de tels moyens de transport nécessitant plusieurs transbordements, des risques, des dangers de toutes natures, sont d'une insuffisance évidente, auprès d'une voie navigable ouverte à tous les navires du monde et qui les conduirait en peu d'heures d'un océan dans l'autre. Ce qu'il faut, en effet, ce n'est pas un canal embarrassé de tunnels ou d'écluses, comme tous ceux qui ont été projetés jusqu'ici et que les Américains font étudier en ce moment, c'est un canal de niveau et largement ouvert aux marées du Pacifique et de l'Atlantique, qui, deux fois le jour, y suppléeraient à l'absence du vent et même à la vapeur; c'est un canal, enfin, qui permettrait dans la même année deux ou trois voyages au long cours au lieu d'un et qui, sans transbordements, sans l'intermédiaire du transit américain, relierait en ligne presque droite l'Europe à l'Australie, ce joyau de l'Angleterre, à l'Océanie, où la France a de si grands intérêts, à Batavia, ce trésor de la Hollande, aux Philippines, cette riche colonie de l'Espagne, et enfin à la côte américaine de l'Ouest, depuis San Francisco jusqu'à Valparaiso et même à la Chine et au Japon. Quant aux Américains, ils auraient de quoi se consoler de n'être pas seuls à profiter de cette grande route maritime, en voyant New-York à quelques semaines de San Francisco pour le transit de leurs produits encombrants, qui leur coûte si cher par la voie de leur *Grand Central pacific Rail-Way*, ou par celle de Panama.

La nation chez laquelle et par laquelle s'ouvrirait le canal américain, serait celle qui en tirerait certainement les avantages les plus immédiats, les plus directs et les plus considérables; mais le monde entier y gagnerait, et les États-Unis encore plus que tout le monde. Sauf les entrepreneurs du *Grand Centrál pacific* et du chemin de fer de Colon à Panama, tout le monde commence à le comprendre, même en Amérique; mais on sait quelle peut être la force de résistance de quelques grandes compagnies financières

qui, souvent même, entendent mal leurs propres intérêts, ou du moins sacrifient leurs intérêts de l'avenir à ceux du moment.

Car le trafic maritime d'un canal ouvert par l'isthme américain, loin de nuire à celui des lignes ferrées existantes, ne pourrait, au contraire, que le favoriser. Un canal ouvert dans une des parties de l'isthme accroîtrait dans une telle proportion la prospérité de toutes les autres, donnerait une telle activité aux échanges entre les deux bassins de l'Atlantique et du Pacifique, qu'au lieu de l'unique chemin de Panama, il en faudrait en ouvrir bientôt trois ou quatre autres, tant au Nicaragua qu'au Guatemala et au Mexique. Le *Grand-Central pacific* verrait également son transit décupler, sinon d'un versant dans l'autre, du moins du centre de son réseau vers ses deux extrémités, où se ferait sentir bientôt comme une sorte d'aspiration des produits de l'intérieur qui, des ports extrêmes, seraient dirigés, soit par Suez, soit surtout par le canal américain, vers tous les points du globe, en décuplant, corrélativement, la puissance productrice, la richesse et la population de ces provinces centrales des États-Unis du Nord, encore aujourd'hui presque à l'état de vastes déserts.

L'Europe, en unissant ses efforts pour percer l'isthme américain, ne saurait donc avoir en vue d'affaiblir ou diminuer la puissance politique ou économique des États-Unis du Nord; mais elle pourrait craindre, au contraire, de la favoriser trop spécialement, et de la voir grandir trop rapidement et sans contre-poids, surtout si le canal était ouvert dans le territoire d'une nation trop faible pour en assurer et en défendre le caractère international et vraiment cosmopolite. C'est pourquoi le percement par le Darien ou la Colombie se recommande au point de vue politique, et a droit à la préférence des nations d'Europe qui toutes doivent désirer voir l'Amérique espagnole se développer de façon à équilibrer par sa puissance l'Amérique anglaise. Les races latines surtout ne sauraient se désintéresser du succès de leurs sœurs américaines, et doivent désirer que la Colombie, entre toutes chargée de défendre la porte de l'Amérique australe, prenne bientôt dans l'équilibre américain la situation, non-seulement indépendante, mais même prépondérante, que lui assurerait bientôt la proximité d'un canal ouvert sur son territoire, et dont la neutralité devrait être garantie par toutes les sociétés politiques des deux hémisphères.

Mais ce magnifique *desideratum* est-il réalisable? *Est-il possible d'ouvrir un canal de grande navigation, de niveau entre les deux Océans, sans tunnels ni écluses, à travers l'isthme américain?* En quel point de l'isthme le percement de ce canal est-il possible? Telles sont maintenant les questions à examiner.

II. — Géographie et orographie de l'isthme américain.

L'isthme américain s'étend, du N.-O. au S.-E., entre les 8° et 18° de latitude nord et les 78° et 98° de longitude ouest. Il renferme deux provinces du Mexique et les cinq républiques de l'Amérique centrale : Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica, et, au sud, le Darien, ou État le plus septentrional des Etats-Unis de Colombie.

D'une largeur variable entre 50 et 400 kilomètres, sauf à l'endroit où s'articule la vaste presqu'île du Yucatan, qui s'avance au devant de Cuba, coupant en deux moitiés, réunies par un détroit, la mer des Antilles; il se rétrécit sur divers points pour fournir les isthmes de Tehuantepetl, de Honduras, de Panama, de San-Blas, du Darien et de San-Pablo. Celui de Panama étant le plus étroit, ceux de Darien et de San-Blas viennent ensuite; ceux de Honduras et Tehuantepetl sont beaucoup plus larges.

Entre l'isthme de Tehuantepetl et celui de Panama, l'isthme américain s'élargit pour former les territoires des cinq républiques de l'Amérique centrale. L'idée de percer un canal à travers cette partie de l'isthme ne semblerait donc pouvoir venir à personne, si la vaste mer nommée lac de Nicaragua, qui se déverse par le fleuve San-Juan, ne semblait, au premier aspect, ouvrir une route nautique naturelle entre les deux océans jusqu'à une très-faible distance de la côte du Pacifique. L'altitude du lac, la double Cordillère qui en forme le bassin au nord et au sud, la pente considérable, les méandres et les obstacles de toute nature que présente le fleuve San-Juan, rendent illusoire l'espoir de trouver par ce chemin cette communication naturelle, ou même aisée, entre les deux mers que la simple inspection des cartes tend à faire naître.

Baigné du côté de l'Atlantique par cette vaste méditerranée américaine qu'on appelle la mer des Antilles et qui forme sur ses côtes les sinus profonds connus, du N. au S., sous les noms de golfe du Mexique et de baie de Campêche, de baie de Yucatan, de golfe de Honduras, de baie des Mosquitos, de golfe de Darien et de golfe d'Uraba, l'isthme américain compte encore de ce côté une foule de petites baies, rades ou ports naturels, qui offrent aux vaisseaux, venant dans toutes les directions, des refuges nombreux et sûrs. Sur cette côte, l'océan, même en dépit du cours voisin du Gulf-Stream, peut-être même à cause de la constance de sa direction, n'a que de très-faibles marées. Mais la côte occidentale, au contraire, présente, de Tehuantepetl à la pointe Mala, où s'ouvre le golfe de Panama, une ligne presque continue de plages basses dont

les golfes, ouverts aux puissantes marées du Pacifique, ne sont pas sans périls pour les vaisseaux qui seraient forcés d'y chercher un abri. Le golfe de Panama lui-même, vaste et peu découpé, est une véritable mer où le flux se précipite avec une force et une rapidité que nul obstacle ne brise et n'atténue.

Dans toute la longueur de l'isthme court une série de chaînes de montagnes qui forment la ligne de partage des eaux entre le bassin du Pacifique et le bassin de l'Atlantique, divisant l'isthme en deux versants alternativement plus étroits ou plus larges.

L'Amérique centrale est, comme l'observe Malte-Brun, un des pays les mieux arrosés de tous ceux qui sont situés sous les tropiques. La surabondance de ses eaux se fait sentir surtout pendant la saison des pluies, qui règne du mois de juin au mois d'octobre. L'humidité répandue par les plus petites rivières, changées en torrents impétueux, rend alors pernicieux un climat naturellement chaud. Mais ces effets ne se produisent que dans les plaines basses qui s'étendent le long de la mer des Antilles. Entre les montagnes et sur les plateaux, on jouit d'une température plus ou moins douce, qui s'abaisse quelquefois dans la région montagneuse au point de laisser voir les hautes plaines couvertes de givre, pendant plusieurs heures après le lever du soleil.

On conçoit que l'irrégularité du cours des fleuves et les variations rapides de leur débit soient d'autant plus considérables qu'ils descendent de massifs montagneux plus importants et de plateaux plus élevés et plus vastes, comme au Mexique, au Nicaragua ou au Guatemala. De Panama jusqu'au Darien, au contraire, l'altitude des montagnes étant moindre, ainsi que l'épaisseur de leur base, les fleuves ont un régime plus régulier et, par conséquent, plus sain, donnant lieu à des évaporations moins rapides et moins considérables après leurs crues, qui rarement les font sortir de leur lit.

Du reste, il est bien établi aujourd'hui que dans l'isthme américain n'existe point de véritable Cordillère, mais une suite de chaînes séparées et distinctes appartenant à des systèmes orographiques différents par leur âge et leur direction, et qui laissent s'ouvrir entre eux des vallées plus ou moins larges.

Ces interruptions et changements de systèmes dans la chaîne des montagnes de l'isthme américain ont été signalés dès longtemps. « Le point où le continent se rétrécit pour atteindre à sa plus petite largeur, disait M. Lloyd, qui explora l'isthme en 1828 et 1829, par ordre de Bolivar, se distingue par une solution de continuité de plusieurs milles dans la chaîne de ses montagnes. A partir de la baie de Limon, ajoutait-il, c'est-à-dire du point de dé-

part du chemin de fer de Panama, l'isthme devient, dans toute sa largeur, un pays plat, semé de pitons isolés dont ce voyageur n'estimait la hauteur qu'à 150 mètres au plus. Cette approximation, faite à distance, était cependant illusoire. Mais le savant géologue bavarois, Moritz Wagner, l'un des explorateurs de l'isthme et l'auteur d'une des meilleures cartes que nous possédions de cette contrée, constatait néanmoins également qu'à partir du sud-est de Panama, la Cordillère n'offre plus de chaîne continue, mais seulement des pitons de trachytes et de dolérites, laissant entre eux des vallées et des vues ouvertes sur les plaines du versant opposé.

Tous les voyageurs s'accordent sur ce point. M. Lafont de Lurcy, consul général de la république de Costa-Rica, qui s'est occupé constamment de la question du percement de l'isthme, a reconnu aussi que, dans le Darien, la chaîne des Cordillères semble interrompue, qu'elle s'abaisse tout à coup et que ses côtes les plus élevées ne dépassent pas 200 mètres. D'après le savant géographe Eyriès, le système de montagnes du Darien ne forme plus que des collines de 100 à 200 mètres. Ce fait avait également été remarqué et constaté, dès 1780, par le Dr Lionel Wafer, dans sa description de l'isthme de Darien. « Du côté du nord, a-t-il dit, il n'y a point de montagnes ; ce sont de douces descentes, recouvertes de forêts continuelles, mais qui ne cachent pas la vue des rivages... Depuis le golfe San-Miguel jusqu'à la chaîne de montagnes qui commence à la baie de Caret, au sud du port Escocès, c'est un pays de vallées arrosé par des rivières. La croupe de cette chaîne n'est pas également continue partout; c'est plutôt une suite de plusieurs montagnes séparées les unes des autres par de grandes vallées qui servent de passage aux rivières.

Cet abaissement, cette presque disparition de la Cordillère, ne devait pas non plus échapper à l'œil d'Alexandre de Humboldt. « L'isthme de Darien, s'est-il écrié, c'est le seuil de la porte de communication entre les deux mers. Zimmermann, dans son livre *Du monde avant la création de l'homme*, constate également que « des deux chaînes parallèles que forment les Cordillères jusqu'à quelques degrés au nord de l'équateur, la plus occidentale se dirige en ligne presque droite vers l'isthme de Panama, mais avant d'y entrer s'abaisse insensiblement, et finit par se perdre dans la plaine basse qui unit l'isthme à l'Amérique méridionale. » C'est là, ajoute-t-il, l'endroit si souvent indiqué par Humboldt, non-seulement comme le meilleur, mais comme le seul convenable pour le creusement d'un canal de jonction entre les deux mers, prophétisant qu'après avoir si souvent échoué dans la recherche de la meil-

leure ligne, on finira par où on aurait dû commencer, en adoptant son opinion.

C'est entre l'extrémité N. de la Sierra de Mali et l'extrémité S. de la Sierra de Estola qu'il faut chercher le point où finissent les Andes et où commencent les autres chaînes de l'isthme. C'est ce point que M. de Puydt a indiqué comme étant le plus propre au percement de l'isthme par un canal. Du reste, entre la Cordillère du Chepo au nord et celle de Nique au sud, les sierra de Estola et de Mali offrent des contournements et des étranglements qui indiquent qu'entre les deux plissements, presque à angle droit, qui ont donné naissance aux deux systèmes qu'elles séparent, elles ont subi des dislocations, des refoulements en sens divers, et, de plus, une puissante action de ravinement, d'érosion, de dénudation, par les eaux qui les ont brisées en collines parallèles entre elles ou en mamelons plus ou moins distincts ou isolés. Cet état de choses est visible sur toute l'étendue de la chaîne de Estola, du Porto Escocès, dans la baie de Calédonie, aux bouches de l'Atrato. Les sommités isolées qui forment cette chaîne varient de 30, 40, 50 à 500 et 700 mètres de hauteur, laissant entre elles des vallées où l'on constate les traces de violents courants océaniques et d'une action erratique puissante. Mais le point où la chaîne de Estola s'interrompt, et où la chaîne de Mali prend naissance, plus profondément échancré, plus raviné qu'aucun autre, semble particulièrement propice à l'établissement d'un canal.

D'après M. Lucien de Puydt, c'est dans le Darien qu'il faut chercher le *nœud de vibration* du soulèvement qui projeta des profondeurs du globe, au sud, la chaîne des Andes, et au nord, la Cordillère mexicaine. Cette hypothèse expliquerait en effet pourquoi le sol du Darien ne paraît pas avoir été affecté, du moins depuis le soulèvement des Andes, par les cataclysmes volcaniques, éprouvés, soit par leur triple chaîne, soit par la chaîne du Guatemala et du Mexique, le nœud de vibration devant, d'après les données de la théorie, garder son immobilité, quels que soient les mouvements dont est affecté le système auquel il appartient et dont les oscillations en sens contraire viennent réciproquement s'y détruire.

Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, qui soulève bien des difficultés, et bien qu'on ait cessé de croire à la théorie de la formation des montagnes par des cataclysmes violents qui les faisaient pousser en une nuit comme des champignons, on peut admettre pourtant que des actions lentes et continuellement répétées en même sens et sur les mêmes points, peuvent arriver à produire en somme les mêmes résultats.

Mais le fait à constater ici, c'est surtout le peu d'importance re-

lative des massifs orographiques sur ce point particulier de l'isthme américain, leur faible altitude, leur moindre épaisseur, leur discontinuité, qui ouvre entre leurs divers sommets des passages faciles, et enfin la stabilité du sous-sol qui leur sert de base. Tous ces divers points sont surabondamment établis par M. Lucien de Puydt, dont les connaissances, aussi vastes et variées que sûres en histoire naturelle, en géologie, en minéralogie surtout, ont aidé puissamment les travaux techniques comme ingénieur, connaissances qui, faut-il le dire, paraissent avoir fait plus ou moins complètement défaut à ses rivaux ou collègues, auteurs d'autres projets de percement de l'isthme sur lesquels nous aurons à revenir.

Sur la côte atlantique du Darien, s'ouvrent en face de la sierra de Estola, deux ports ou havres naturels. L'un est le Porto Escocés, dans la baie de Calédonie, et l'autre, plus au sud, est le Porto Escondido, dans le golfe d'Uraba, qui, partout sauf vers les bouches ensablées de l'Atrato, offre une navigation sûre.

Sur le versant pacifique, dans le vaste cirque formé par la Cordillère du Chepo et celle de San Blas et par les sierra de Estola, de Mali et de Nique, s'étend le bassin de la Tuyra et de ses dix-huit affluents, dont plusieurs, tels que la Savannah, la Hucanaque, le Capeti, le Pucro, la Paya, sur la rive droite, et le Rio Balras, avec la Méréa, ou rivière d'Or, sur la rive gauche, sont des cours d'eau considérables.

Le flux du Pacifique remonte la Tuyra au delà du village de Pinogana, entre le confluent du Rio Aruga, sur la rive gauche, et celui du Rio Yape, sur la rive droite.

La Tuyra, ou rivière du Darien, d'une profondeur considérable, et par conséquent navigable même aux plus grands vaisseaux, s'élargit, près de son embouchure, en un vaste havre qui, par deux bouches inégales, toutes deux d'un accès facile, que sépare l'île de San Carlo, communique avec le golfe de San Miguel. Cette rade immense, naturelle est protégée contre les vents du large par deux caps, ou pointes qui s'avancent l'une vers l'autre, comme deux bras, pour l'entourer. L'archipel des Perles en couvre l'entrée, comme pour diminuer et ralentir la course des grandes marées du Pacifique et briser une première fois l'effort de ses vagues qui viennent s'engouffrer dans le golfe de Panama dont le golfe San Miguel est une baie.

Impossible de rêver un débouché plus favorable pour un grand canal interocéanique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les recherches et tentatives tant de fois renouvelées pour en tracer le projet se soient en réalité dirigées tout d'abord de ce côté, où elles semblent enfin devoir aboutir.

III. — APERÇU HISTORIQUE DES TENTATIVES DE PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

Si la première idée du percement de l'isthme de Suez, ou du moins d'un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge, remonte jusqu'à Néchao, celle du percement de l'isthme américain date des premiers jours de la découverte de l'Amérique.

Christophe Colomb, ou plutôt Cristobal Colon, comme le fait remarquer M. Puydt, cherchant à l'occident un chemin ouvert vers les Indes, rencontra San-Salvador, l'une des Antilles, mais n'eut pas l'honneur de toucher le premier le continent américain. Ce fut le sévillan Roderigo Bastidas, l'un de ses lieutenants, qui, en 1501, continuant les découvertes de Alonzo de Ojeda sur les côtes de Colombie, vers Gaïra, Magdalena et Carthagène, pénétra dans le golfe d'Uraba, doubla le cap Tiburon et mit le pied le premier sur l'isthme de Darien. Bastidas était accompagné de Juan de la Casa, habile marin qui lui servait de pilote.

A son tour, en 1502, Colomb, instruit de cette découverte, débarquait au cap Gracias a Dios, au Nicaragua, et apprenait des Indiens le peu de largeur de ce territoire. Aussitôt l'idée de trouver à travers l'isthme ce passage vers les Indes qu'il cherchait, lui fit longer les côtes pour les explorer. Mais il reconnut bientôt que ses recherches étaient vaines.

Bientôt après, en 1509, ses capitaines établissaient dans le Darien la domination de l'Espagne. Vasco Nuñez de Balboa, débarqué à l'île d'Or, dans la baie, plus tard appelée Baie de Calédonie, faisait explorer la côte par Alonzo de Ojeda, Diégo de Nicuesa et Enciso.

Nuñez, informé que dans l'isthme existait un temple ou palais, dédié à la déesse ou reine Dobaïba, qui renfermait d'immenses richesses et dont les murailles mêmes étaient couvertes d'or et incrustées de perles et de pierres précieuses, partit à sa recherche, mais sans pouvoir le découvrir. De nos jours encore la tradition a conservé le souvenir légendaire de ce temple, sans qu'il soit possible d'obtenir des Indiens aucun renseignement sur le lieu où il était bâti.

Ce fut dans cette expédition (1513) que Nûnez apprit d'un Indien qu'au sud se trouvait une grande mer qui conduisait au pays de l'or. Il se décida alors à tenter la traversée de l'isthme et découvrit la rivière du Darien (la Tuyra) et le vaste golfe situé à son embouchure.

Nuñez de Balboa était parti en septembre à la tête de 190 hommes,

et, remontant l'Aglasinique, qui se jette dans la baie de Calédonie, il avait aisément franchi la Cordillère par l'un de ses cols. Arrivé sur l'autre versant, au confluent du Sucubti et de la Chucunaque, il avait suivi cette rivière jusqu'à la Tuyra. Le 27 du mois il prit possession, au nom du roi d'Espagne, du golfe auquel il donna le nom de San-Miguel, en l'honneur du saint du jour.

En 1514, Francisco Bezerra, suivi de 150 hommes, renouvela cette tentative. Guidé par un Indien, il franchit l'isthme par un passage situé en face de la baie de Calédonie et arriva sur les bords du Pacifique, après un trajet qu'il évalua à 26 lieues.

En 1515, Gaspard de Moralès traversa l'isthme de nouveau par le même point et avec les mêmes facilités, et Vasco Nuñez de Balboa, qui avait, deux années auparavant, reconnu combien il était facile de franchir la barrière des montagnes de l'isthme, médita la conquête du pays de l'or, c'est-à-dire du Pérou, dont Pizarre, son lieutenant, ne s'empara qu'en 1524. Nuñez fit, dans ce dessein, construire à Agla, qu'il avait bâtie à l'embouchure de l'Aglasinique, quatre brigantins qu'il fit ensuite démonter. En 1516, suivi de 200 soldats et d'une troupe d'esclaves nègres, porteurs des pièces numérotées de ses navires, et des mâts, voiles, ancres et autres objets nécessaires au succès de l'expédition, il franchit les défilés de la montagne. Après un trajet de vingt-deux heures seulement, il se trouva sur les bords de la Tuyra, en face de la rivière Balsas, et arriva au golfe San-Miguel sans avoir perdu un seul homme.

Les événements qui amenèrent bientôt sa captivité et sa mort firent avorter son entreprise, dont Pizarre devait plus tard être l'heureux continuateur.

Cette facilité des communications par terre ne faisait qu'encourager les Espagnols à chercher une voie navigable à travers l'isthme. C'est dans cette fin que, jusqu'en 1525, Gil Gonzalès d'Avila, Francesco Hernandez de Cordoue, Alonzo Alvarez de Pineda, et d'autres moins illustres, naviguèrent sur les rivières des deux versants et sur leurs affluents pour découvrir entre elles un passage naturel par eau. Leurs explorations n'amenèrent aucun résultat; mais ils constatèrent qu'alors, comme aujourd'hui, sur différents points de l'isthme, les Indiens passaient des rivières d'un versant à celles du versant opposé en portant leurs pirogues sur leurs épaules pendant la courte traversée des cols qui les séparent.

Les Espagnols avaient dès lors formé, sur la côte, de nombreux établissements qui devinrent le rendez-vous de leurs galions. Mais les attaques incessantes des Indiens du Darien contre les villes espagnoles de leur territoire décidèrent bientôt les conquérants à abandonner les points d'une importance secondaire. La prospérité

de Panama, fondée en 1524 sur le Pacifique, et de Nombres de Dios, sur l'Atlantique, leur fit concentrer toutes leurs forces défensives sur ces deux villes.

Pendant ce même temps, Fernand Cortez faisait, en 1520, la conquête du Mexique, et, le premier, concevait l'idée de couper l'isthme de Tehuantepetl, qui, de 1519 à 1522 et de 1528 à 1551, fut exploré dans ce dessein et sous le règne de Philippe II, fut reconnu impropre à l'établissement d'un canal.

En 1534, Alvarédo avait soumis le Guatemala à l'Espagne, et la découverte du lac de Nicaragua, faite la même année par Gil Gonzalès d'Avila et Andrès de Cerneda, appela sur ce point l'attention de Fernand Cortez, qui fut bientôt convaincu encore de l'inutilité de ses tentatives de ce côté.

En 1535, Fernand Cortez fit également explorer l'isthme de Panama et surtout la route tracée par Pizarre en 1516, entre cette ville et le Chagres, qui tout d'abord avait semblé pouvoir permettre l'ouverture d'un canal. Les études furent continuées ou renouvelées de 1527 à 1534 par ordre de Charles-Quint.

Les tentatives de canalisation par ce fleuve et par les autres points de l'isthme de Panama furent, alors comme aujourd'hui, déclarées infructueuses, vu la hauteur continue de la Cordillère, sur ce point, surtout sa large base et l'absence, au point de partage, de l'eau nécessaire à l'alimentation d'un canal, même à petite section, et le peu de profondeur, qui nécessiterait un grand nombre d'écluses. On se contenta donc d'éablir des routes soit d'une mer à l'autre, soit entre les parties navigables des rivières des deux versants.

Dès cette époque, chaque rétrécissement de l'isthme et chacun des cours d'eau qui le traversent furent donc étudiés, en vue d'y trouver ce passage direct tant cherché entre l'Europe et les Indes.

Mais il faut dire aussi que la cupidité espagnole fut arrêtée dans ces essais par la crainte qu'une voie navigable, ouverte dans l'isthme, ne vînt ouvrir aux autres nations d'Europe l'accès à des richesses dont l'Espagne avait jusque-là le monopole. La violente opposition du trop opulent conseil des Indes occidentales, intéressé à le défendre avec jalousie, coupa court à toute tentative et paralysa même les projets grandioses de Charles-Quint et de Philippe II. Celui-ci fut amené à rendre un arrêt condamnant à la peine de mort quiconque, sans une permission expresse, remonterait les rivières de l'isthme ou présenterait un projet de réunion des deux océans. Cet arrêt, impitoyablement appliqué, grâce à l'influence de courtisans intéressés à entraver toute entreprise de ce genre, explique l'absence, durant un siècle, de tout document sur cette

question, qui, désormais, ne sera reprise que par d'autres nations rivales de l'Espagne, dès lors en décadence.

Vers la fin du XVIIe siècle, en effet, les richesses de l'isthme tentèrent les flibustiers, établis aux Antilles. Morgan, qui, en 1670, vint piller Panama, trouva bientôt de nombreux imitateurs de son audace impunie chez Dampner, Wafer et plusieurs autres. Le Darien, avec ses ports nombreux et ses rivières qui coulaient de l'or, appela surtout l'attention de ces aventuriers intrépides.

Ces entreprises, toujours heureuses et de plus en plus faciles, grâce à la parfaite connaissance que ceux qui les conduisaient avaient acquise de tous les passages de la montagne, décidèrent le roi Philippe V à anéantir tous les travaux miniers de l'isthme qui surtout tentaient la cupidité de ces aventuriers. Les peines sévères édictées contre eux en 1663, 1672, 1683, n'avaient pu arrêter leurs incursions; mais un décret du 12 mars 1685, immédiatement mis à exécution, prescrivit de combler 25 ou 30 exploitations d'or, y compris les riches mines de Cana et celles de la rivière Méréa, affluent de la Tuyra et nommée, dans les cartes du temps, Rivière d'or.

Les édits de 1686 et 1690, venant ajouter encore à la sévérité des précédents, mirent fin aux tentatives des étrangers, et les Espagnols purent vivre à peu près tranquilles dans l'isthme. Lorsque Jean d'Ulloa visita le Darien, en 1716, il y trouva encore 30 ou 40 villes, bourgs ou villages florissants.

Bien que les édits espagnols eussent mis un terme aux excursions dévastatrices accomplies à main armée par les flibustiers, l'Espagne n'était plus assez forte pour s'assurer le monopole exclusif de la terre américaine et pour défendre à jamais l'entrée contre le mouvement colonisateur de l'Europe dont le trop plein devait chercher à se déverser sur ce nouveau monde ouvert à l'activité de ses vieilles populations.

Le 1er novembre 1698, William Paterson, le fondateur de la Banque d'Angleterre, débarqua à l'île d'or avec 1,200 émigrants écossais et s'établit avec eux sur la côte du Darien, aux lieux qui prirent d'eux les noms de Port Escocès et de Baie de Calédonie. Ils y fondèrent la ville de New-Edimburgh et y construisirent le fort Saint-André.

Paterson parcourut le littoral, cherchant le plus facile passage pour tracer une route à travers la Cordillère. Pendant son voyage, les nouveaux colons, divisés entre eux, attaqués par les Indiens et par les Espagnols, et livrés à leurs animosités religieuses ou à leur cupidité, qui les fit abandonner les cultures pour la recherche de l'or, durent quitter le Darien. Mais Paterson, de retour en Angleterre, put présenter au roi Guillaume III un mémoire, connu sous

le noms des *Quatre passes de Paterson*, où, décrivant tous les points déjà connus où la Cordillère s'abaisse, il signale les passes de Jubugandi, de Caricara, de Paya et d'Uraba.

Le vrai but de Paterson était d'arracher l'isthme de Darien, qu'il appelait la clef du monde, à la possession de l'Espagne et de la transférer à l'Angleterre. Il vit ses espérances renversées par la lutte du fanatisme anglican contre le presbytérianisme que professaient les Ecossais.

Les Espagnols restèrent donc encore maîtres incontestés du Darien et leur prospérité ne fit que s'y accroître jusqu'en 1740, époque où ils conclurent avec les Indiens une paix qui ne devait cependant pas être de longue durée.

De 1774 à 1781, don André de Arisa dressa des cartes détaillées de l'intérieur du Darien et les adressa au vice-roi, accompagnées de notices d'un haut intérêt. Par suite, plusieurs voies de communication allaient être projetées entre les divers établissements des Espagnols, dont elles eussent assuré les conquêtes, mais ceux-ci, battus et repoussés par les Indiens, en 1785, durent signer le traité de paix de l'île de l'Ascension par lequel ils s'engageaient à détruire tous les postes militaires de l'isthme, ce qu'ils exécutèrent en 1790. La domination espagnole avait vécu dans le Darien, et l'Amérique centrale revenait enfin à ses possesseurs naturels, les Américains.

Pendant le siècle témoin de ces événements, l'isthme de Tehuantepetl était exploré de nouveau, mais sans succès, par Augustin Kramer, qui essayait de reprendre le projet de Fernand Cortez. C'était à peu près celui d'un créole mexicain qui, en 1615, s'était vu emprisonner et menacer de la peine de mort, pour avoir proposé de réunir les deux mers par un canal.

En 1780, le Nicaragua fut aussi l'objet d'une tentative, également infructueuse, à laquelle participa Nelson, alors âgé de 22 ans.

Cependant les États-Unis s'étaient affranchis de la métropole et la révolution française avait éclaté, provoquant une émancipation générale de tous les peuples. Bientôt elle allait avoir son contre-coup dans toutes les colonies espagnoles et portugaises. Le souffle de la liberté faisait le tour du monde, renversant partout les monopoles avec les despotismes, et les nations devenues libres sous le drapeau républicain, signaient entre elles des traités de navigation et de commerce, ouvrant à tous l'accès de contrées jusque-là impénétrables par les jalousies défiantes des monarques.

Dès ce moment la possibilité de couper l'isthme américain par un canal devient l'objet de l'attention et des efforts du monde commercial et politique comme du monde savant.

William Pitt devait, l'un des premiers, s'occuper de cette question si importante pour la marine anglaise. Il s'agissait d'un projet de canal par le Nicaragua. Les résistances de John Adams, président des États-Unis. en retardèrent l'étude, qui, abandonnée à la rupture du traité d'Amiens, reprise ensuite, fut complètement mise de côté lors de la coalition des grandes puissances contre Napoléon Ier.

En 1826, il surgit un autre projet. Le général Nerveer, sous le patronage de Guillaume Ier de Nassau, roi des Pays-Bas, s'occupa, en même temps que M. Palmer de New-York, de dresser les devis d'un canal latéral à la rivière San Juan, entre le lac de Nicaragua et l'Atlantique. Alors, comme précédemment et comme aujourd'hui, on reconnut l'impossibilité d'utiliser cette rivière sans des dépenses énormes, c'est-à-dire sans un nombre effrayant d'écluses, de barrages et de travaux de toutes sortes. Le roi de Hollande voulait faire faire de nouvelles études, quand la révolution de septembre 1830, éclatant à Bruxelles, lui fit abandonner ce projet.

En 1828 et 1829, Simon Bolivar, le libérateur de l'Amérique du sud, fit explorer l'isthme de Panama par des ingénieurs anglais et suédois, entre autres par MM. Lloyd et Falmare. En 1833, les ingénieurs français Sablas et Morel et en 1835, le colonel anglais Biddle, de concert avec le baron Thierry, étudièrent également la ligne occupée aujourd'hui par le chemin de fer. Tous reconnurent qu'un canal d'une profondeur suffisante au passage des grands vaisseaux était impraticable sur ce point. En 1841, MM. Gibbs et Fairbain conclurent au remplacement d'un canal par un chemin de fer.

Dans la même année, une société, fondée dans un but de colonisation, mais qui aurait pu, par suite, aboutir à la construction d'un canal, sur le territoire de Guatemala, fut fondée à Bruxelles. Le général du génie Rémy de Puydt, aide de camp du roi Léopold, et cousin germain de M. Lucien de Puydt, l'auteur du nouveau tracé par le Darien, auquel ces renseignements sont empruntés, était le chef de l'expédition et devait diriger les études scientifiques. 45,000 hectares de terrain étaient affectés à la colonie à des conditions assez avantageuses pour en favoriser le développement. Mais une organisation trop exclusivement catholique, des rivalités et des menées sourdes, paralysèrent bientôt les efforts de M. Rémy de Puydt. Il allait néanmoins commencer les études d'un tracé de canal entre le golfe de Honduras et le port d'Ystapa, quand la mort vint enlever en lui à la colonie le seul appui actif et intelligent, capable de la sauver de la ruine, qui l'atteignit en effet peu après.

Le projet d'un canal par l'isthme de Tehuantepetl fut repris à nouveau par José de Garay et l'ingénieur italien Gaetano Morro. Mais il nécessitait 160 écluses, sur une longueur de 378 kilomètres. Peut-être eût-on pu réduire le nombre des écluses à 120; mais ce tracé aboutissait à la baie Ventosa, qui est excessivement dangereuse et où ne se trouve aucun mouillage (H. de Bizemont, *Revue maritime*, nov. 1872, p. 185).

Ce tracé a été jugé de peu de valeur par MM. Abert et Hughes, du corps des ingénieurs topographes.

Ce tracé fut révisé en 1845, par l'ingénieur français Napoléon Garella, et en 1852, par Elijah Ward, le célèbre ingénieur américain. Ce dernier concluait à l'ouverture d'une tranchée d'une mer à l'autre, comme seul moyen pratique, mais qui eût demandé une dépense de 3 milliards de francs et trois générations d'hommes. Cependant, il se trouva des gens pour proposer de ressusciter ce projet lors de la dernière occupation du Mexique par les troupes françaises.

En 1843, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, l'attention se dirigea de nouveau en France vers l'isthme de Panama. Les ingénieurs Napoléon Garella et de Courtines furent chargés par M. Guizot de chercher encore entre la ville de Panama sur le Pacifique et l'embouchure du Chagres, la ligne la plus propre à l'établissement d'un canal. Leur rapport conclut une fois de plus à l'impossibilité d'une pareille entreprise, faute d'une quantité d'eau suffisante pour l'alimentation en toute saison des 36 écluses qui seraient nécessaires, et faute de ports convenables aux deux extrémités.

Mais leurs travaux eurent pour résultat d'établir l'égalité du niveau moyen entre les deux océans, fait jusqu'alors contesté, bien qu'il eût été affirmé par Alexandre de Humboldt, par le capitaine Fitz Roy, par M. Falmare et par l'ingénieur anglais Francis Beaufort.

MM. Garella et de Courtines terminaient leur rapport en proposant, comme leurs prédécesseurs, MM. Gibbs et Fairbain, l'établissement d'un chemin de fer, qu'ils jugeaient d'une construction facile, entre les deux points indiqués, et dont ils donnaient un devis approximatif. C'est en effet leur projet qui, avec quelques modifications, fut repris en 1849 et 1850. M. Totten, profitant des travaux de M. Garella et de ceux du capitaine Fitz Roy, dirigea avec talent cette entreprise difficile, qui prouva, cette fois sans objections possibles, par la pose du ballast de la voie, le niveau moyen égal des deux mers. En un temps relativement court, cette route interocéanique, qui établit enfin une communication rapide et ré-

gulière, bien que très-insuffisante, entre les deux bassins océaniques, fut livrée au commerce.

Une autre entreprise, du même genre que celle qu'avait dirigée M. Rémy de Puydt, fut tentée en 1844, dans le pays de Mosquitos, sur la côte orientale du Nicaragua, sous le patronage du prince de Prusse, frère du roi. M. Charles d'Hanens y devait faire l'acquisition de 1,500,000 hectares de terrains pour les coloniser et de nouvelles recherches devaient être tentées en vue d'établir un canal interocéanique. Les objections élevées par A. de Humboldt au sujet de l'insalubrité du climat et de l'impossibilité d'un canal par ce point, décidèrent le roi de Prusse à refuser la ratification du contrat pour l'achat des terrains.

CLÉMENCE ROYER.

— La suite à un prochain numéro. —

STATISTIQUE
DES CONDAMNATIONS A MORT
ET DES EXÉCUTIONS DE 1803 A 1873.

J'ai ouï dire quelquefois que les collaborateurs de ce recueil ne devraient jamais manquer d'y signaler ce qu'ils rencontrent, dans leurs lectures quotidiennes, d'un peu saillant et de relatif aux sujets ressortissant au *Journal des Economistes*. C'est pour remplir ce devoir que je viens aujourd'hui appeler l'attention de nos lecteurs sur deux articles que M. A. Deroste, juge au tribunal de la Seine, a publiés dans *le Droit* (numéros des 16 et 17 octobre).

L'étude *Des Condamnations à mort et des Exécutions capitales en France au XIXe siècle* contient bien le relevé des condamnations de 1803 à 1873 inclusivement, mais non des exécutions, et la période de 1803 à 1824 est entachée d'un vice grave, par cela seul que les accusés jugés *par contumace* sont confondus avec ceux qui l'ont été *contradictoirement*. Quoi qu'il en soit, voici les chiffres de ces 19 premières années, tels qu'a pu se les procurer M. Deroste :

1803..	605	1809..	»	1815..	256	1821..	324
1804..	471	1810 (1)	»	1816..	514	1822..	301
1805..	375	1811..	264	1817..	558	1823..	253
1806..	346	1812..	297	1818..	324	1824..	201
1807..	297	1813..	322	1819..	300		
1808..	»	1814..	183	1820..	290	Total..	6.485

(1) Les chiffres de trois années n'ont pu être trouvés.

A partir de 1825, la statistique est complète et véritablement intéressante pour tous les penseurs (moralistes, criminalistes, politiques).

	Condamnations.	Exécutions.		Condamnations.	Exécutions.
1825..	134	111 (0,83)	1850..	53	33 (0,62)
1826..	150	110 (0,74)	1851..	45	34 (0,75)
1827..	109	75 (0,70)	1852..	58	32 (0,55)
1828..	114	75 (0,66)	1853..	39	27 (0,69)
1829..	89	60 (0,67)	1854..	79	37 (0,47)
1830..	92	38 (0,41)	1855..	61	28 (0,46)
1831..	108	25 (0,23)	1856..	46	17 (0,37)
1832..	90	41 (0,45)	1857..	58	32 (0,55)
1833..	50	34 (0,68)	1858..	38	23 (0,60)
1834..	25	15 (0,60)	1859..	36	21 (0,58)
1835..	54	39 (0,72)	1860..	39	27 (0,69)
1836..	30	21 (0,70)	1861..	26	12 (0,46)
1837..	33	25 (0,75)	1862..	39	25 (0,64)
1838..	44	34 (0,77)	1863..	20	11 (0,55)
1839..	39	22 (0,56)	1864..	9	5 (0,55)
1840..	51	45 (0,88)	1865..	14	10 (0,71)
1841..	50	38 (0,76)	1866..	11	5 (0,45)
1842..	42	29 (0,69)	1867..	25	17 (0,68)
1843..	50	33 (0,66)	1868..	20	9 (0,45)
1844..	51	41 (0,80)	1869..	18	10 (0,55)
1845..	47	37 (0,79)	1870..	11	5 (0,45)
1846..	52	40 (0,77)	1871..	16	10 (0,62)
1847..	65	45 (0,69)	1872..	31	24 (0,77)
1848..	36	18 (0,50)	1873..	34	15 (0,44)
1849..	39	24 (0,62)	Totaux :	2.470	1.546 (0,62)

N. B. « Il est essentiel d'énoncer ici que le travail *ne comprend que* les condamnations émanant des juridictions de droit commun et qu'il *laisse de côté*, avec les arrêts rendus en *Algérie*, les décisions prononcées par les *conseils de guerre* et par les *tribunaux maritimes*. »

Notons aussi que la Constitution de 1848 et la loi du 8 juin 1850, sur la déportation, en supprimant la peine de mort en matière politique, ont réduit à 29 les 115 infractions criminelles qui pouvaient être punies de la peine capitale; enfin que la loi du 28 avril 1832, portant modification du Code pénal, a, par l'admission des circonstances atténuantes dans tous les cas, investi de fait le jury du pouvoir souverain de régler l'usage de cette peine extrême. Il ne faudrait même pas chercher les causes des brusques variations, qui se remarquent au tableau ci-dessus, ailleurs que dans des

modifications de la législation sur le jury : — la loi *extensive* du 2 mai 1827 a provoqué cette décroissance *relative* du nombre des



condamnations à mort, qui a précédé la décroissance *absolue* déterminée par la promulgation de cette loi du 28 avril 1832 ; — la loi

restrictive du 4 juin 1853 a fait surgir ce maximum exceptionnel de l'année suivante, mais n'a point eu l'influence persistante de la loi précédente et d'esprit contraire; — la loi également *restrictive* du 21 novembre 1872, qui régit actuellement l'institution du jury, semble correspondre au commencement d'une période d'accroissement du nombre de ces condamnations, — la criminalité nationale se ressentant, en outre, nécessairement de la perturbation sociale qu'a occasionnée la guerre néfaste de 1870-1871.

L'honorable magistrat dont j'interprète le travail statistique discute la grave question qui, « suivant l'expression d'un illustre abolitionniste (M. d'Olivecrona, conseiller à la Cour suprême de la Suède), est de celles *qui ne peuvent tomber* » ; il formule ainsi son opinion : « Dès à présent, il est permis de prévoir, par l'expérience déjà acquise en France à l'égard de l'application plus rare de la peine capitale, que l'abolition de cette peine et son remplacement par un châtiment moins cruel n'amèneraient aucune augmentation dans le nombre des crimes. » J'avoue que ce point de vue de l'utilité directe ne me suffit pas, et que je suis un peu de l'avis de l'homme de bon sens et d'esprit qui demande « que messieurs les assassins commencent ! » Tout en ne me laissant pas glisser dans une discussion depuis longtemps épuisée, je demande la permission de raconter une anecdote, parfaitement authentique, qui, je le confesse, a immuablement déterminé ma manière de voir à l'égard de la peine de mort.

A l'école polytechnique, en 1844, j'étais lié avec un de mes *anciens*, X. Hennequin, le plus jeune des trois fils du célèbre avocat légitimiste; l'aîné de ces messieurs était V. Hennequin, homme de cœur et de talent, qui venait de se jeter à corps perdu dans le fouriérisme. Or, me trouvant un jour de sortie à dîner chez la mère de mon ami, V. Hennequin nous raconta, non sans une certaine émotion, qu'il venait de subir cette singulière recommandation, de la part d'un criminel dont la défense d'office lui avait été confiée par le président de la cour d'assises : « mon avocat, je ne vous demande absolument qu'une chose, c'est de sauver mon cou ! » Voilà pourquoi l'abolition *complète* de la peine de mort m'a toujours profondément répugné. Il m'a toujours semblé que, lorsqu'il s'agissait d'un Troppmann, cette brute à face humaine, d'un médecin Lapommeraye, d'un herboriste Moreau (pour ne parler que de forfaits récents pouvant servir à caractériser ma pensée), il m'a toujours semblé qu'un juré, quelles que fussent ses opinions philosophiques, ne pouvait hésiter, dans sa conscience, à purger la société de pareils criminels; il suffit à ce juré de penser aux victimes, sans se reprocher un sentiment tout à la fois humain et avouable.

La peine de mort est absolument légitime, à la condition qu'il en soit fait usage avec cette réserve que commande l'amélioration de nos mœurs et dont on ne saurait, à coup sûr, nier l'existence dans les verdicts de nos jurys et dans les décisions de commutation des chefs de l'État. Le tableau ci-dessus et mieux encore le dessin ci-joint, qui en est la représentation graphique, montrent dans quelles limites cette réserve s'exerce : il faut, pour employer le langage mathématique, que les courbes pénales tendent constamment à rencontrer la ligne des abscisses, mais sans jamais l'atteindre.

Parmi les groupements auxquels peut songer le statisticien, le suivant est inévitable, dans un pays voué aux révolutions périodiques ; il conduit, d'ailleurs, aux mêmes résultats de progression descendante :

			Totaux.		Moyennes an.	
1825-1830	(fin de la Restauration).	688	471	(0,68)	114	78
1831-1847	(monarchie de juillet)..	881	564	(0,64)	52	33
1848-1851	(république)...........	173	109	(0,63)	43	27
1852-1870	(empire)..............	647	353	(0,55)	34	18
1871-1873	(république)..........	81	49	(0,60)	27	16
	Totaux............	2.470	1.546	(0,62)	50	31

La diminution progressive des condamnations et partant des exécutions, — dont le rapport varie seulement ici de 0,55 à 0,68, tandis que le maximum de la série annuelle est 0,88 (1840) et le minimum 0,23 (1831), — se trouve bien nettement accentuée par les moyennes annuelles. Quant aux moyennes générales, elles sont évidemment faussées par les 7 années 1825-1832, pour lesquelles les nombres de condamnations sont véritablement exorbitants par rapport à ceux des années 1833-1873. Les moyennes de cette période de 41 ans, qui correspond à un régime uniforme inauguré par la loi du 28 avril 1832, s'abaissent à 38 et 24, donnant 63 exécutions pour 100 condamnations : il y a donc à peu près un tiers de commutations de peine.

Durant cette période, le maximum annuel des condamnations, dont le total est de 1,584, est 79 (1854) et le minimum 9 (1864); le maximum annuel des exécutions, dont le total est de 1,009, est 45 (1840 et 1847) et le minimum 5 (1864, 1866 et 1870); enfin le maximum annuel du percentage des exécutions relativement aux condamnations est 0,88 (1840) et le minimum 0,37 (1856).

Depuis un décret du 25 novembre 1870, il n'existe plus que trois personnels d'exécuteurs : un en Algérie, un en Corse et un pour le continent français, — où il est composé d'un exécuteur en chef, à 6,000 francs d'appointements annuels, et de cinq exécuteurs-adjoints, dont trois de première classe à 4,000 francs et deux de deuxième classe à 3,000 francs.

L'un des arguments fondamentaux des adversaires de la peine de mort est, on le sait, cette curiosité malsaine que surexcite l'affreux spectacle des exécutions; mais les soins pris pour la déjouer sont maintenant devenus très-grands et ne sauraient le devenir trop, pourvu qu'il ne soit pas porté atteinte à l'indispensable publicité qu'exige impérieusement cette suprême expiation d'un crime, dans un haut intérêt d'ordre social sur lequel il est inutile d'insister.

A ce double point de vue de curiosité malsaine et de publicité inévitable, les classes dirigeantes, — on ne s'attendait guère (peut-être) de les voir en cette affaire, — donnent aux classes dirigées le plus déplorable exemple. Qui n'a été choqué, lors de tout procès criminel exceptionnellement dramatique (c'est le terme consacré), de lire dans les comptes rendus de la presse quelque chose comme ceci : Entre les siéges des jurés et les bancs des avocats, ont été placées des banquettes réservées aux personnes munies de billets; ces places enviées sont généralement occupées par des dames élégantes, armées de lorgnettes, etc., etc. Une salle de cour d'assises est-elle donc une salle de spectacle? Une audience criminelle est-elle une première représentation? La publicité obligatoire de débats où la tête d'un homme est en jeu a-t-elle été édictée pour livrer l'accusé en pâture aux regards de désœuvrés (1)? Comment se fait-il que les présidents des assises constituent ainsi un public privilégié et mondain, qu'il ne se trouve point un ministre de la justice qui donne des instructions pour empêcher la perpétration d'une pareille inconvenance? On me dit qu'en Belgique, l'abus contre lequel je crois devoir protester n'existe pas et que les dames y étant impitoyablement reléguées au milieu du public ordinaire, s'y trouvent en fort petit nombre. Lors de l'affaire Troppmann, pour 70 places dont disposait le président des assises de la Seine, il n'y avait pas moins de 15,000 demandes, et l'ardeur des

(1) On se rappelle ce passage des *Plaideurs* (scène dernière) :

DANDIN. N'avez-vous jamais vu donner la question ?
ISABELLE. Non et ne le verrai, que je crois, de ma vie.
DANDIN. Venez, je vous en veux faire passer l'envie.
ISABELLE. Hé! monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux?
DANDIN. Bon! cela fait toujours passer une heure ou deux.

C'est contre Isabelle que Racine décocherait aujourd'hui le « trait sanglant » qu'il décochait, en 1668, contre « la cruelle indifférence des juges. » Mais La Harpe pourrait encore dire, dans son commentaire : « Les mauvaises lois font les mauvaises mœurs », car il s'agit d'un mauvais règlement.

sollicitations, dans cette circonstance, est restée légendaire au Palais !

Enfin, puisqu'il est peu probable que j'aie jamais l'occasion de m'occuper d'une semblable question, me sera-t-il permis de m'élever aussi contre le fâcheux effet que doit produire sur les masses la perversion du genre oratoire qui a cours dans la défense des accusés? La mission sacrée de sauver la tête d'un innocent fait trop souvent place à une vulgaire application de l'art d'embrouiller les consciences des jurés, par des considérations quelconques et fréquemment étrangères au sujet, et de s'en faire un revenu,—application qui, si elle a un côté économique d'intérêt privé, a aussi un côté moral d'intérêt social. Il ne me serait pas difficile de rendre ma pensée tout entière au moyen d'exemples; mais le procédé serait scabreux et surtout injuste, parce que l'éloquence des avocats de cours d'assises obtient rarement les honneurs de l'impression, même dans les journaux judiciaires. Enfin ce serait trop long et je me borne à faire observer qu'il est à craindre que cette partie de l'appareil extérieur de la justice, où la gent lettrée ne voit qu'une occasion de se constituer juge du camp dans une joûte oratoire, ne fasse pas merveille pour la masse illettrée, au point de vue de la philosophie propre au grave sujet des pénalités humaines; mais ceci n'est plus une affaire de règlement administratif.

E. Lamé Fleury.

BULLETIN

RAPPORT SUR LE PAYEMENT DE L'INDEMNITÉ DE GUERRE ET SUR LES OPÉRATIONS DE CHANGE QUI EN ONT ÉTÉ LA CONSÉQUENCE (1).

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 août 1874.

Sommaire. — I. Les versements. — II. Les emprunts. — III. L'emploi immédiat des ressources. — IV. Les procédés de transmission en Allemagne : Compensations, Billets de banque, Monnaies allemandes, Lettres de change, Dépôts de fonds à l'étranger. — V. Les opérations de commerce : Opérations de banque, Importation et Exportation de Marchandises, de Numéraire, de Titres. — Conclusion générale.

Messieurs, Votre Commission a demandé à M. le Ministre des finances et cherché, dans des documents publics ou privés, des rensei-

(1) Fait au nom de la Commission du budget de 1875, composée de MM. Raudot, *président;* le comte Daru, *vice-président;* Bardoux, le vicomte

gnements sur la grande opération de change au moyen de laquelle l'indemnité de guerre a été transportée de France en Allemagne, et elle estime que ces renseignements doivent vous être communiqués dans un exposé méthodique. C'est cet exposé qui fait l'objet de ce rapport.

I

Les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, avaient stipulé, dans l'article 2, le payement de 5 milliards de francs, dont 1 milliard en 1871, et le reste dans un espace de trois années. Il n'était fait, dans ce document, aucune mention de la nature de la monnaie dans laquelle les versements devaient être effectués; ce n'est que quelques jours plus tard, lors de la signature de la convention de Ferrières, le 11 mars 1871, qu'il est parlé, dans l'article 15, du thaler au cours de 3 fr. 75, et du florin d'Allemagne au cours de 2 fr. 15, comme pouvant servir au payement de la contribution de guerre.

L'article 7 du traité de paix signé à Francfort, le 10 mai 1871, précisait davantage les époques et les formes du payement. Les échéances étaient déterminées comme il suit:

30 jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris.	500.000.000 fr.
Dans le courant de 1871	1.000.000.000
Le 1er mai 1872	500.000.000
Le 2 mars 1874	3.000.000.000 fr.
	5.000.000.000

Le Gouvernement français devait, en outre, payer, le 3 mars de chaque année, les intérêts au taux de 5 0/0 l'an sur les 3 derniers milliards, tout en conservant la faculté, à charge de prévenir trois mois à l'avance, de devancer par des à-compte l'échéance finale du 2 mars 1874. Dans le cas où le Gouvernement français userait de cette faculté, les intérêts devaient cesser de courir à partir du jour de l'anticipation.

Quant au mode de payement, il consistait en or ou en argent, en billets de la Banque d'Angleterre, de la Banque de Prusse, de la Banque royale des Pays-Bas, de la Banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant sur ces mêmes pays.

---

de Rainneville, le comte Octave de Bastard, le baron de Ravinel, *secrétaires*; Plichon, l'amiral de La Roncière Le Noury, le général Martin des Pallières, le duc d'Audiffret-Pasquier, Léon Say, *rapporteur*, Villain, Gouin, Peltereau-Villeneuve, Duclerc, l'amiral de Montaignac, Vidal, Haentjens, Rouher, Benoît (Meuse), Bertaud, Wolowski, Pouyer-Quertier, le comte d'Osmoy, Rousseau, Cordier, Dauphinot, le général Valazé, Rouveure.

Le change du thaler était fixé à 3 fr. 75, et celui du florin d'Allemagne à 2 fr. 15, comme nous l'avons vu plus haut, en vertu de l'article 15 de la convention de Ferrières (1). Mais pour les autres valeurs, on n'en avait pas déterminé le change, par cette raison qu'elles n'étaient pas libératoires. Elles pouvaient être données en payement, mais le montant n'en était porté en compte que pour le produit net en thalers ou en florins de la négociation que se réservait de faire le Gouvernement allemand. C'est ce qui résulte du paragraphe 3 des observations contenues dans le protocole de signature des conventions de Berlin, signé le 12 octobre 1871 et ainsi conçu :

3o Il a été convenu que les lettres de change, domiciliées autre part qu'en Allemagne, que la France a remises ou remettra au Gouvernement allemand, ne passeront en compte que pour les sommes formant le produit net de leur réalisation, déduction faite des frais de recouvrement.

Le cours du change des valeurs remises, servant de base au calcul à établir entre les deux pays, sera celui du jour de la réalisation par l'Allemagne des lettres de change. »

Il y a lieu de faire remarquer, enfin, que la valeur de la portion cédée du chemin de fer de l'Est, fixée à 325 millions de francs par le paragraphe 6 de l'article 1er des articles additionnels du traité de paix du 10 mai 1871, devait être déduite du second demi-milliard du montant de l'indemnité, et que, par exception aux dispositions rapportées ci-dessus, 125 millions purent être versés en billets de la Banque de France, conformément à une convention spéciale signée à Francfort le 21 mai 1871.

Si l'on ajoute qu'une somme de 98,400 francs redue par le Gouvernement allemand à la ville de Paris, par suite du règlement définitif de la contribution des 200 millions, a été portée en compte au Gouvernement français, on voit que la situation pouvait s'établir comme il suit :

	Indemnité de guerre...	5.000.000.000 fr.
Payements faits en compte :		
Chemin de fer de l'Est.........	325.000.000 fr.	
Ville de Paris.................	98.400	
	325.098.400	
Payements faits en billets de la la Banque de France........	125.000.000	
		450.098.400 fr.
	La différence, soit......	4.549.901.600 fr.

restait à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, en un certain nombre de versements.

Ces énormes versements ne pouvaient, en aucun cas, donner lieu à l'ouverture d'un compte courant.

(1) Le cours qui a servi à régler définitivement le compte des florins est celui de 7 florins pour 4 thalers, soit 2 fr. 1428.

Ils devaient être faits à des dates fixées par les traités ou déterminées par des avis donnés trois mois à l'avance.

Plus tard et par la convention signée à Versailles le 29 juin 1872, relativement au payement des 3 derniers milliards, le Gouvernement français fut autorisé à faire des anticipations de 100 millions de francs au moins, après un avis donné un mois à l'avance, mais jamais il ne lui fut permis de verser des à-compte en compte-courant.

Il résulte de ces diverses stipulations :

1° Que les payements faits par le Gouvernement français, en valeurs anglaises ou hollandaises, en un mot en valeurs autres qu'allemandes, étaient convertis en valeurs allemandes aux frais du gouvernement français par le Gouvernement allemand ;

2° Que les effets allemands appartenant au Gouvernement français ne pouvaient pas, au fur et à mesure de leur échéance, donner lieu à des versements en compte, mais que les fonds encaissés aux échéances diverses de ces effets devaient être déposés chez les correspondants du Trésor français, pour figurer dans des versements dont la date et l'importance avaient été fixées à l'avance.

Les époques de versement ont été ultérieurement changées et avancées par la France, pour obtenir une évacuation plus prompte du territoire, mais le mode de payement a toujours été soumis aux deux obligations indiquées plus haut.

Aux 4.549.901.600 fr., à payer en numéraire ou en valeurs allemandes, il faut ajouter les intérêts, soit 301.145.078 fr. 44 c. ; de sorte que la dette totale s'est élevée à

élevée à..	5.301.145.078 fr. 44
dont il a été payé en compte...........................	325.098.400 fr. »
et le reste..	4.976.046 678 fr. 44

a dû être payé :

125.000.000 fr. en billets de la Banque de France et 4.851.046.678 fr. 44 en numéraire ou valeurs allemandes.

Le montant total des sommes remises à l'Allemagne par le Trésor français a dépassé ce chiffre de 14.613 774 fr. 85 sur lesquels le Gouvernement allemand a remboursé 700.000 fr., et a fourni compte pour 13.772.566 fr. 29 ; la différence soit 141.208 fr. 56 reste à régler :

En résumé :

La dette en principal s'élevait à....................			5.000.000.000 »
En intérêt :			
Au 2 mars 1872 à............	150.000.000		soit 301.145.078 44
Au 2 mars 1773..............	128.600.200	81	
Au 5 septembre 1873.........	21.514.877	63	
En tout....			5.301.145.078 44

Le Trésor a remis en compte ou en valeurs 5.315.758.853 fr. 29 c., ce qui excédait le

chiffre total de la dette de..........................	14.613.774. fr. 85
Cet excédant a été réduit par un remboursement de.......	700.000 »
à...............	13.913.774 85
Il reste à régler une somme en suspens de...............	141.208 55
Différence,............	13.772 566 29

Cette différence est représentée par l'escompte d'effets non échus, remis en payement, escompte montant à............	2.412.317 40
et par les pertes sur réalisation et frais de négociation de valeurs remises au Gouvernement allemand en devises étrangères et converties en monnaie allemande au compte du Gouvernement français..	11.360.248 89
Ensemble...............	13.772.566 29

Les comptes-rendus publiés en Allemagne portent à 1.484.551.274 thalers le montant des sommes reçues de la France, ce qui, à raison de 3 fr. 75 c. par thaler, représente... 5.567.067.277 50
ou, en plus des sommes indiquées plus haut................. 251.308.424 21

Cette différence s'explique par les contributions de guerre imposées aux villes de France, y compris celle de Paris, contributions que nous n'avons pas fait figurer dans le compte que nous établissons en ce moment.

L'opération totale a été divisée en deux parties, celle des deux premiers et celle des trois derniers milliards.

L'opération des deux premiers milliards a commencé le 1er juin 1871 et a été close par le payement des intérêts sur les trois milliards restant dus, le 6 mars 1872.

Elle s'est effectuée au moyen de deux compensations et de 16 versements. On a compté comme un seul versement la suite des versements partiels auxquels ont donné lieu les payements du solde du premier, des second et troisième demi-milliards, parce que ces versements ont dû être effectués à Strasbourg, au fur et à mesure de l'envoi qui était fait à l'agent français qu'on y avait délégué, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent français et des valeurs de portefeuille. Chaque payement était clos par un reçu allemand lorsque le comptage était terminé. Ce comptage a toujours été long et, pour les monnaies allemandes en particulier, il ne s'élevait pas à plus de 800,000 francs par jour.

L'opération des deux premiers milliards a compris, tant en capital qu'en intérêt, 2,161,958,767 fr. 43 c.

Les compensations (valeur du chemin de fer de l'Est et prise en compte du solde réclamé par l'Allemagne à la ville de Paris) se sont élevées à......	325.098.400 »
Les billets de la Banque de France, numéraire et valeurs, à.	1.836.860.367 43
Ensemble..........	2.161.958.767 43

La somme de 1.836.860.367 fr. 43 c. se décompose comme il suit :

Billets de la Banque de France......................	125.000.000 »
Or français..	109.001.502 85
Argent français....................................	63.016.695 »
Numéraire et billets de banque allemands.............	62.554.115 93
Thalers..	312.650.509 61
Florins de Francfort................................	25.816.752 37
Marcs Banco..	116.575.593 13
Florins de Hollande.................................	250.540.821 46
Francs de Belgique..................................	147.004.546 49
Livres sterling.....................................	624.699 832 28
Total......	1.836.860.367 43

L'opération des trois derniers milliards a commencé le 29 août 1872 et a été close le 5 septembre 1873. Elle s'est effectuée au moyen de 17 payements.

Elle a compris, tant en capital qu'en intérêts, 3,153,800,085 fr. 86 c. Cette somme se décompose comme il suit :

Or français	164.001.555 25
Argent français	176.275.180 75
Numéraire et billets de Banque allemands	42.485.029 25
Thalers	2.172.663.212 03
Florins de Francfort	209.311.400 42
Marcs Banco	148.641.398 27
Reichs marcs	79.072.309 89
Francs de Belgique	148.700.000 »
Livres sterling	12.650.000 »
Total	3.153.800.085 86

Si l'on réunit ces deux tableaux en un seul, on a la composition suivante de la somme de 4.990.660.453 fr. 29 c.

	Payement des 2 milliards. fr. c.	Payement des 3 milliards. fr. c.	TOTAL. fr. c.
Billets de la Banque de France	125.000.000 »	» »	125.000.000 »
Or français	109.001.502 85	164.000.555 25	273.003.058 10
Argent français	63.016.695 »	176.275.180 75	239.291.875 75
Numéraire et billets de banque allemands	62.554.115 93	42.485.029 25	105.039.145 18
Thalers	312.650.509 01	2.172.663.212 03	2.485.313.721 04
Florins de Francfort	25.816.752 37	209.311.400 42	235.128.152 79
Marcs Banco	116.575.592 13	148.641.398 27	265.216.990 40
Reichs marcs	» »	79.072.309 89	79.072.309 89
Florins de Hollande	250.540.821 46	» »	250.540.821 46
Francs de Belgique	147.004.546 40	148.700.000 »	295.704.546 40
Livres sterling	624.699.832 28	12.650.000 »	637.349.832 28
	1.836.860.367 43	3.153.800.085 86	4.990.660.453 29

Nous expliquerons plus loin les différences qui existent dans la composition des versements afférents à chacune des deux opérations, et nous donnons ci-dessous le tableau des versements par époques.

Époque et montant des versements faits à l'Allemagne en numéraire, billets de banque ou valeurs.

Opération des deux premiers milliards.

1871.		30 janvier 1872	76.410.890 42
1er juin	40.000.000 »	1er février	7.500.000 »
8 juin	40.000.000 »	13 février	80.852.182 06
15 juin	45.000.000 »	28 février	69.560.521 43
1er juillet	100.461.504 85	6 mars	149.815.042 51
Du 10 au 31 juillet	274.870.433 89	8 mars	29.552.396 38
Du 1er au 31 août	175.059.770 11	Du 5 au 12 mars	3.000.000 »
Du 1er sept. au 2 oct.	510.006.825 36	6 mars (intérêts)	150.058.171 26
1872			1.836.860.367 43
13 janvier	84.712.629 16		

Opération des trois derniers milliards.

1872			
29 août au 5 septemb.	250.831.964 91	6 au 10 mars 1873..	150.058.320 18
6 et 7 septembre....	255.922.497 71	1er au 3 mars (intérêts).	128.864.058 35
2 au 4 octobre......	100.214.635 71	1er au 10 avril	250.118.002 38
23 et 24 octobre....	100.175.786 65	5 au 10 mai.........	250.604.015 44
6 au 10 novembre....	100.010.214 82	29 mai au 5 juin.....	250.410.715 64
6 au 10 décembre...	200.242.541 44	24 juin au 5 juillet..	252.197.427 68
1873		5 août....	250.223.129 93
11 au 17 janvier....	150.089.285 71	3 au 5 septembre....	240.264.912 08
6 au 8 février.......	200.071.022 37	5 septembre (intérêts)	23.201.555 »
			3.153.800.085 86

Total pour les deux premiers milliards........	1.836.860.367. fr. 47 c.
Total pour les deux derniers milliards.........	3.153.800.085. fr. 86 c.
Ensemble........	4.990.660.453. fr. 92 c.

II

Après avoir établi la somme totale versée à l'Allemagne, avec les dates des versements et la composition de cette somme en les diverses valeurs qui ont servi à opérer lesdits versements, aux époques indiquées, il nous reste à rechercher comment le Gouvernement français s'en est procuré le montant, et a converti les fonds qu'il a obtenus en valeurs avec lesquelles il a pu se libérer.

Nous avons vu que les versements totaux se sont élevés à....................................	5.315.758.853 29
représentant l'indemnité en principal de..........	5.000.000.000
les intérêts....................................	301.145.078 44
et une provision pour les frais de................	14.613.774 85
sur lesquels 700.000 francs ont été remboursés et 141.208 fr. 56 sont en litige.	
Ensemble......	5.315.758.853 29

Les intérêts ont été demandés aux fonds généraux des budgets, et le principal ainsi que les frais à des emprunts. Il peut paraître oiseux de rechercher sur quels emprunts les payements à l'Allemagne doivent être imputés. Trois grands emprunts ont été faits, le premier de 1,530,000,000 fr. à la Banque de France, et les deux autres par émissions de rentes, le premier de 2,225,994,045 fr., et le second de 3,498,744,639 fr.

Cependant, comme les premiers versements faits à l'Allemagne l'ont été du 1er au 15 juin 1871, tandis que le premier emprunt en rentes n'a été autorisé que par la loi du 21 juin 1871, on considère qu'il a été employé dans les premiers versements une somme de 125 millions sur l'emprunt fait à la Banque de France, et que le reste provient des ressources fournies par les emprunts publics.

L'imputation des 5,315,758,853 fr. 29 doit donc être comme il suit:

Sur l'opération faite avec le chemin de fer de l'Est..........	325.000.000
Sur l'Emprunt fait à la Banque de France..................	125.000.000
Sur l'emprunt dit de 2 milliards (1)......................	1.561.958 767 43
Sur l'emprunt dit de 3 milliards (1)......................	3.002.655.007 42
Sur les fonds des budgets de 1872 et 1873 pour intérêts.....	301.145.078 44
Total..........	5.315.758.853 29

L'emprunt de deux milliards a été autorisé par la loi du 21 juin 1871 et mis en souscription publique le 27 juin.

Il a produit 2,225,994,045 fr., qui devaient être versés par les souscripteurs en 17 termes, dont le premier en souscrivant, et les 16 autres échelonnés de mois en mois, du 21 août 1871 au 21 novembre 1872.

L'emprunt de trois milliards a été autorisé par la loi du 15 juillet 1872 et mis en souscription publique le 28 juillet.

Il a produit 3,498,744,639 fr., qui devaient être versés par les souscripteurs en 21 termes, dont le premier en souscrivant et les 20 autres échelonnés de mois en mois, du 21 septembre 1872 au 11 avril 1874.

Au 31 juillet 1874, le premier emprunt était liquidé, et le Trésor rentrait dans les derniers retards par la vente des titres sur lesquels il y avait encore des versements à effectuer.

Il ne restait plus à la même date à recouvrer sur le second emprunt que 7,136,000 fr.

Nous donnons ci-dessous le relevé des versements faits mois par mois sur chacun des deux emprunts.

Emprunt de deux milliards.		Emprunt de trois milliards.	
Versement de garantie...	323.789.000	Versement de garantie..	600.376.000
1871		1872	
Août..................	967.742.000	Septembre............	781.311.000
Septembre.............	159.081.900	Octobre..............	368.559.000
Octobre...............	135.072.000	Novembre.............	232.300.000
Novembre..............	69.079.000	Décembre.............	148.322.000
Décembre..............	95.714.000	1873	
1872		Janvier..............	234.650.000
Janvier...............	78.734.000	Février..............	97.949.000
Février...............	44.732.000	Mars.................	90.932.000
Mars..................	64.807.000	Avril................	87.893 000
Avril.................	69.235.000	Mai..................	90.371.000
Mai...................	69.481.000	Juin.................	71.777.000
Juin..................	32.643.000	Juillet..............	93 111.000
Juillet...............	19.298.000	Août.................	101.256.000
Août..................	24 343.000	Septembre............	48.654.000
Septembre.............	18.978.000	Octobre..............	41 015.000
Octobre...............	19.620.000	Novembre.............	56.029.000

(1) Nous avons compris dans ces sommes les portions de frais qui ont été payés à l'Allemagne, savoir: 11,958,767 fr. 43 sur les deux premiers milliards, et 2,655,007 fr. 42 sur les trois derniers; ensemble 14,613,774 fr. 85.

Emprunt de deux milliards.

Novembre 1872........	16.625.000
Décembre............	7.307.000
1873	
De janvier à décembre..	8.701.000
	2.224.922.000
Reste à verser au 31 décembre 1873.........	1.072.000
Total de l'emprunt..	2.225.994.000

Emprunt de trois milliards.

Décembre 1873........	50.284.000
1874	
Janvier...............	72.593.000
Février...............	49.350.000
Mars...	94.858.000
Avril	64.451.000
Mai..................	5.399.000
Juin..................	7.423.000
Juillet...............	2.745.000
	3.491.608.000
Reste à verser au 31 juillet 1874	7.136.000
Total de l'emprunt...	3.498.744.000

III

Si l'on fait le compte du total des versements opérés par les souscripteurs sur les emprunts dans les caisses du Trésor, à des époques déterminées, et si à ces mêmes époques on fait le compte des sommes totales reçues par l'Allemagne sur la contribution de guerre, on peut se convaincre que les fonds destinés au payement de l'indemnité n'ont jamais servi aux dépenses générales des budgets et ont été employés aussi rapidement qu'il était possible à la libération de la dette qui devait amener la libération du territoire. Pour faire ce rapprochement utilement, il faut d'abord dégager des versements faits sur les emprunts par les souscripteurs, ce qui appartient à ce que nous pouvons appeler l'opération allemande, et ce qui appartient aux ressources extraordinaires des budgets par suite des affectations prononcées par les diverses lois de finance.

Le premier emprunt a produit 2,225,000,000 fr., et sur cette somme 1,561,000,000 fr. ont été affectés à l'indemnité, soit 70 0/0.

Si l'on fait un tableau mensuel comprenant 70 0/0 des versements totaux, on obtient la partie de l'emprunt qui, à la fin de chaque mois, avait été depuis l'origine des versements encaissée par le Trésor au profit de l'opération dont nous faisons l'historique.

Emprunt de deux milliards.

DATES. 1871.	Versements effectués sur le premier emprunt.	70 p. 100 de l'emprunt affectés à l'opération.	Sommes payées à l'Allemagne.
30 septembre..	1.450.000.000	1.015.000.000	1.060.000.000
31 octobre....	1.585.000.000	1.109.000.000	1.060.000.000
30 novembre..	1.654.000.000	1.157.000.000	1.060.000.000
31 décembre..	1.750.000.000	1.225.000.000	1.060.000.000
1872.			
31 janvier....	1.829.000.000	1.280.000.000	1.221.000.000
28 février....	1.873.000.000	1.311.000.000	1.379.000.000
31 mars......	1.938.000.000	1.356.000.000	1.561.000.000

Dans ce même tableau et en regard des sommes ainsi établies, on a porté le total des versements faits aux mêmes dates à l'Allemagne sur l'indemnité de guerre, déduction faite des 125 millions de francs qui avaient été pris sur l'emprunt à la Banque de France.

Si l'on compare le montant des sommes réalisées sur l'emprunt au profit de l'opération allemande, avec les sommes réellement payées à l'Allemagne, on voit que les versements à l'Allemagne n'ont pas toujours employé la totalité des rentrées de l'emprunt qui étaient destinées à ces versements, mais que le Trésor a dû cependant avancer une différence qui était de 68 millions en février 1872 et qui s'est élevée jusqu'à 205 millions de francs au 31 mars 1872. Le Trésor faisait les fonds de cette différence au moyen des portions de l'emprunt qui devaient trouver plus tard leur emploi définitif, soit dans les arrérages, soit même simplement dans les dépenses du budget.

Mais il ne suffisait pas au Trésor d'être en possession des fonds destinés aux versements à l'Allemagne, il fallait encore qu'il en eût opéré la transformation en change. Il était en conséquence nécessaire qu'il eût à sa disposition ce que nous appellerons des approvisionnements de change. Ces approvisionnements montaient à des sommes importantes à chacune des dates indiquées ci-dessus; nous en donnons le tableau :

1871		1872	
30 septembre.........	90 millions.	21 janvier............	444 millions.
31 octobre............	247 —	28 février............	344 —
30 novembre..........	305 —	31 mars...............	101 —
31 décembre..........	320 —		

Si l'on ajoute à ces sommes ou si on en retranche celles que le Trésor avait en plus ou en moins à chacune de ces époques, on constate, comparaison faite avec les versements, que les avances faites par le Trésor sur ses fonds généraux à l'opération allemande, tant pour les versements que pour les provisions de change ont été les suivantes aux dates indiquées :

1871		1872	
30 septembre.........	135 millions.	31 janvier............	385 millions.
31 octobre...........	198 —	28 février............	412 —
30 novembre..........	208 —	31 mars...............	306 —
31 décembre..........	155 —		

Ainsi, pendant tout le temps qu'à duré l'opération des versements à l'Allemagne sur les deux premiers milliards, le Trésor a dû faire à l'opération des avances au moyen des ressources qui devaient être définitivement employées plus tard à d'autres besoins et qui provenaient, soit de l'emprunt des deux milliards, soit de l'emprunt de 1.530 millions fait à la Banque de France, soit de la dette flottante. Le même fait s'est produit dans des conditions analogues dans la deuxième partie de l'opération, c'est-à-dire lors du payement des 3 milliards.

L'emprunt de 3 milliards a produit 3,500 millions de francs, dont

3,002 millions de francs ont été employés aux payements à faire à l'Allemagne; soit 87 0/0. Nous mettons en regard le total des sommes versées sur l'emprunt à la fin de chaque mois, la partie de ces encaissements, soit 87 0/0, destinée aux versements à l'Allemagne, et enfin le total que les versements à l'Allemagne avaient atteint à chacune des dates indiquées.

Emprunt de trois milliards.

DATES. 1872	Montant des versements effectués sur l'emprunt.	87 p. 100 de l'emprunt affectés à l'opération.	Sommes payées à l'Allemagne.
30 septembre......	1.381.000	1.201.000	506.000.000
31 octobre.........	1.750.000	1.522.000	707.000.000
30 novembre.......	1.982.000	1.724.000	807.000.000
31 décembre.......	2.130.000	1.853.000	1.007.000.000
1873			
31 janvier.........	2.365.000	2.057.000	1.150.000.000
28 février.........	2.463.000	2.143.000	1.350.000.000
31 mars...........	2.554.000	2.222.000	1.500.000.000
30 avril...........	2.642.000	2.298.000	1.750.000.000
20 mai.............	2.704 000	2.352.000	2.000.000.000
30 juin...........	2.804.000	2.439.000	2.250.000.000
31 juillet..........	2.897.000	2.520.000	2.500.000.000
31 août...........	2.998.000	2.608.000	3.002.000.000

Il ressort de ce tableau que jusqu'au 20 mai 1873, la partie de l'emprunt destinée aux payements à l'Allemagne a été suffisante pour opérer les versements et pour comprendre une certaine quantité d'approvisionnements de change en vue des payements ultérieurs.

Cependant en faisant entrer dans le compte la totalité des approvisionnements de change, qui existaient en réalité, on peut constater que le Trésor a fait, pour cette seconde partie du payement de l'indemnité comme pour la première, des avances considérables à partir des premiers mois de l'année 1873.

Aux époques du tableau ci-dessus, le montant des approvisionnements en change pouvait en effet s'établir comme il suit :

1872		1873	
30 septembre.........	679 millions.	31 janvier............	932 millions.
31 octobre...........	749 —	28 février............	828 —
30 novembre.........	819 —	31 mars..............	820 —
31 décembre..........	883 —	30 avril..............	772 —
		20 mai..............	600 —

Si l'on ajoute ces différents totaux à celui des payements faits à l'Allemagne à ces mêmes dates, et si on compare l'ensemble des deux sommes obtenues avec la partie de l'emprunt destinée à l'opération, on trouve que l'emprunt avait suffi et au delà jusqu'au 30 novembre 1872.

Il y avait un excédant de ressources aux :

30 septembre 1872 de...	16 millions.	30 novembre de........	98 —
31 octobre de.........	66 millions.		

mais, à partir du mois de décembre 1872 jusqu'au mois de mai 1873, il a fallu recourir aux fonds généraux du Trésor, et les avances qu'on a dû y puiser s'élevaient aux :

31 décembre 1872 à.....	32 millions	31 mars 1873 à........	98 millions.
31 janvier 1873 à	25 —	30 avril à.............	360 —
28 février à............	35 —	20 mai à...............	247 —

A cette époque du 20 mai 1873, il fallait préparer les quatre derniers versements chacun de 250 millions de francs à faire du 5 juin au 5 septembre et, par conséquent, se procurer des fonds et des changes jusqu'à concurrence de 1 milliard de francs. Il y avait en portefeuille, ainsi que cela résulte du tableau ci-dessus, des changes approvisionnés pour 600 millions de francs; les versements sur l'emprunt avaient produit, comme on a pu le voir dans un autre tableau, en moyenne, 90 millions de francs par mois et pouvaient donner en juin, juillet et août environ 270 millions avec lesquels on pouvait acheter des changes. Il s'en fallait donc à peu près de 130 millions de francs qu'on fût en mesure d'exécuter la convention du 15 mars 1873 et de continuer le versement mensuel à l'Allemagne de 250 millions de francs jusqu'au 5 septembre, date finale à laquelle tout devait être absolument liquidé.

Dans ces circonstances, le Gouvernement crut devoir user de la faculté qui était donnée par l'article 3 de la loi du 15 juillet 1872, ainsi conçu :

« Art. 3. — Afin d'assurer aux époques fixées le payement des 3 milliards restant dus au Gouvernement allemand et d'accélérer la libération du territoire, le Ministre des Finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières, des conventions particulières destinées à rendre promptement disponibles les produits de l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement. »

La Banque de France consentit à entrer dans les vues du Gouvernement et à faire une avance de 200 millions de francs dont le remboursement devait avoir lieu au fur et à mesure des rentrées de l'emprunt à partir du mois de décembre 1873.

Cette avance fut stipulée payable en or, ce qui mettait le Trésor en possession tout à la fois des fonds qui lui faisaient défaut et d'une monnaie libératoire dont il pouvait se servir dans les versements.

L'intérêt du Trésor et l'intérêt de la Banque de France se trouvaient être identiques, en ce qui concernait le payement en or de l'avance. On peut dire en effet qu'au moment dont nous parlons, il était plus avantageux pour la Banque de prêter de l'or que des billets, parce que le cours forcé ayant amené la limitation des émissions, c'était sur la quantité des billets restant à émettre que les gouverneurs et régents de la Banque devaient avoir constamment les yeux ouverts. Le montant de l'émission fixé à 1,800,000,000 fr. par la loi du 12 août 1870, avait été porté à 2,400,000,000 par la loi du 14 août 1870, à 2,800,000,000 fr. par la loi du 29 décembre 1871 et à 3,200,000,000 fr. par la loi du 15 juillet

1872, et dans le courant du mai 1873 la circulation avait atteint le chiffre de 2,800,000,000 fr.; elle s'était élevée à 2,858,000,000 fr. au mois de février précédent et l'avenir devait prouver que la nécessité des affaires pouvait en porter le chiffre beaucoup plus haut, puisqu'au mois de novembre la circulation devait atteindre et dépasser 3 milliards de francs. Au 20 mai la Banque avait une réserve en billets de 400 millions de francs; cette réserve consistait dans la différence entre la circulation qui avait atteint 2,800 millions et la limite de la loi du 15 juillet 1872 qui était de 3,200 millions; il eût été dangereux de prélever le prêt temporaire à faire à l'État sur cette réserve de 400 millions, parce qu'il était important de la conserver intacte pour le besoin des escomptes.

Le Trésor, de son côté, trouvait un avantage évident à obtenir au pair une monnaie libératoire, ce qui l'exonérait de la nécessité d'acheter des changes. En outre, en remettant de l'or à l'Allemagne, il fournissait aux Hôtels des monnaies de l'Allemagne les matières nécessaires à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'Empire, matières qui autrement auraient été tirées de l'Angleterre, ce qui eût amené des retraits d'or de la Banque d'Angleterre, une élévation du taux de l'escompte, et par voie de conséquence un resserrement de capitaux à Paris, resserrement de capitaux qui eût probablement nui au bon achèvement des versements à faire par les souscripteurs sur l'emprunt de 3 milliards.

Par toutes ces considérations, l'avance de 200 millions de francs faite par la Banque de France fut stipulée payable en or. Sur cette somme, il n'a été prélevé que 150 millions de francs à raison de 50 millions dans chacun des mois de juin, juillet et août 1873.

Les versements et anticipations sur l'emprunt ayant continué de se faire avec la plus grande régularité, le Trésor put rembourser à la Banque 22 millions au mois de décembre 1873, 50 millions en janvier et le solde en février 1874.

Grâce à cette opération, les approvisionnements en change ou en or purent être maintenus à 493 millions au 30 juin et à 425 millions au 31 juillet 1873. En ajoutant ces chiffres d'approvisionnement au total des payements effectués à ces mêmes dates à l'Allemagne, ce qui fait au 30 juin 2,743 millions et au 31 juillet 2,925 millions, on trouve qu'à la première de ces deux dates l'insuffisance était de 304 millions dont la Banque avait fourni 50 millions, et à la seconde de ces dates de 405 millions dont la Banque avait fourni 100 millions.

Enfin, lorsque l'opération a été achevée fin août 1873, l'emprunt avait fourni 2,608 millions, soit 394 millions de moins qu'il n'avait été nécessaire. On s'était procuré ces 394 millions, savoir : 150 millions par l'avance faite par la Banque de France et le surplus, ou 244 millions, par un prélèvement sur les fonds généraux du Trésor et sur les ressources de la dette flottante.

De l'ensemble de ces faits on peut tirer cette conséquence que nous avons indiquée au commencement; c'est que les fonds destinés au payement des 5 milliards ont été employés aussi rapidement que possible, et que les difficultés financières de l'intérieur n'ont pas retardé d'un instant notre libération. On n'a pas employé, même momentanément, au profit des Budgets dont le règlement a été si difficile, les fonds avec lesquels on devait obtenir la libération du territoire.

IV

Nous avons dans la première partie de ce rapport déterminé le nombre, l'importance et la nature des versements faits à l'Allemagne.

Nous avons dans la deuxième partie fait connaître quelles étaient les ressources et comment elles ont été réalisées pour faire face aux versements.

Nous avons enfin, dans la troisième partie, montré que les ressources réalisées ont été employées au fur et à mesure de leur réalisation à l'objet pour lequel elles avaient été préparées, sans être détournées même momentanément au profit des budgets courants.

Nous avons maintenant à montrer dans cette quatrième partie comment les ressources réalisées ont été transformées pour pouvoir être employées dans les versements, ou, en d'autres termes, comment on a procédé pour faire passer le montant de l'indemnité de guerre de France en Allemagne.

On a vu plus haut que les sommes dues à l'Allemagne en principal, intérêts et frais se sont évaluées à 5,315,758,853 fr. 29 et nous avons donné, dans un tableau, la décomposition des valeurs au moyen desquelles cet énorme payement a été effectué.

Si nous nous reportons à ce tableau, nous voyons que les versements dont il donne le détail peuvent être classés en trois catégories :

Des compensations pour............	325.098.400. »
Des billets de banque, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent...	742.334.079. 03
Des lettres de change pour..........	4.248.326.374. 26
	5.315.758.853. 29

Nous reprendrons l'une après l'autre chacune de ces trois catégories.

1re catégorie. — Compensations.

Valeur en compte du chemin de fer de l'Est............................	325.000.000 fr.
Valeur en compte avec la ville de Paris.	98.400
	325.098.400 fr.

Le paragraphe 1er de l'article 1er des articles additionnels annexés au traité de paix signé à Francfort, le 10 mai 1871, stipulait que le Gouvernement français rachèterait la concession donnée à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, en ce qui concernait les chemins de fer situés dans les territoires cédés, et le paragraphe 6 du même article fixait à 325,000,000 fr. la somme que le Gouvernement allemand devait payer au Gouvernement français, pour prix de la cession que ferait après ce rachat la France à l'Allemagne,

Il était dit dans le même paragraphe 6 que ces 325 millions de francs seraient défalqués de l'indemnité de guerre.

Ils ont été, en conséquence, compris à titre de compensation dans le payement, effectué du 1er au 31 août 1871, du second demi-milliard.

Le Gouvernement français avait vendu à l'Allemagne pour un prix fixé à forfait un certain nombre de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est, mais il avait à s'entendre avec cette Compagnie pour le rachat des droits qui ne lui appartenaient pas et qu'il avait cependant cédés à l'Allemagne. La négociation immédiatement entamée avec la Compagnie de l'Est aboutit à une convention qui fut soumise à la ratification législative. Tel était l'objet de la loi du 17 juin 1873, qui a approuvé dans le dernier paragraphe de son article 2 la susdite convention.

Cette convention avait pour but, aux termes de la loi, d'indemniser la Compagnie de l'Est de la cession de lignes ou portions de lignes, et des pertes et dommages de toute sorte résultant pour elle du traité de paix de Francfort.

L'art. 9 stipule que la Compagnie de l'Est devait recevoir de l'État un titre de rente inaliénable de 20,500,000 fr. à charge de le restituer à l'expiration de ses concessions. Ce titre de rente représentait, au taux de l'emprunt de 2 milliards, un capital de 325 millions de francs.

C'était en réalité un emprunt de 325 millions de francs fait par l'État à la Compagnie de l'Est pour payer une partie de l'indemnité de guerre.

La seconde compensation s'élève à la somme peu importante de 98,400 fr., mais puisqu'elle figure dans notre tableau, nous devons en indiquer l'origine.

L'art. 11 de la Convention d'armistice signée à Versailles le 28 janvier 1871, stipulait le payement par la ville de Paris d'une contribution de guerre de 200 millions de francs, payable avant le quinzième jour de l'armistice, selon un mode à régler par une Commission mixte allemande-française.

La Commission mixte signa à Versailles, le 11 février suivant, une convention par laquelle les versements devaient être effectués de la manière suivante :

50 millions en numéraire;

50 millions en billets de la Banque de France;

37 millions et demi en lettres de change sur Berlin à deux mois de date au change de 3 fr. 75, à vue.

63 millions en lettres de change sur Londres, dont :

40,320,000 fr. à six jours de date et 22,680,000 fr. à 15 jours de date, le tout au change de 25 fr. 20.

Il devait être établi un compte final comprenant le décompte des intérêts du papier sur Berlin et du papier sur Londres, les frais de timbre à l'étranger, etc.

C'est ce compte final qui, réglé plus tard, fut soldé définitivement par un crédit en faveur de la ville de Paris de 98,400 fr. Le Gouvernement allemand a porté ce solde en compte au Gouvernement français, lors du règlement du deuxième demi-milliard; de là vient la compensation dont nous avons parlé.

Mais puisqu'il a été fait mention de cette affaire, il n'est pas sans intérêt de montrer dans quelles conditions avantageuses, au point de vue des changes, elle a pu être terminée. Elle a été comme la préface de la grande opération des cinq milliards et a pu en faire présager le succès.

La ville de Paris avait obtenu de la Banque de France un prêt de 210 millions de francs en billets de banque, sur lesquels elle avait prélevé les 50 millions de billets de banque dont le versement avait été autorisé par la convention du 11 février.

Elle avait obtenu, en outre, de la Banque, en échange de pareille somme en billets, 50 millions en or qui devaient être remis à l'Allemagne, mais à la charge de rendre cet or à la Banque dans le plus bref délai possible.

Enfin, elle avait passé un marché avec un syndicat des premières maisons de Banque de Paris, d'abord pour le rachat de l'or à rendre à la Banque, ensuite pour la fourniture des remises à très-courte échéance sur Berlin et sur Londres prévues à la convention, enfin pour l'achat du change destiné à couvrir les traites en question.

Les maisons de banque avaient, en effet, remis des traites sur leurs correspondants à l'étranger à la condition qu'on les couvrirait à l'échéance par des lettres de change. Ce sont ces lettres de change que le syndicat des banquiers devait acheter pour le compte et aux frais de la ville de Paris, sur la place et aux cours.

L'or a été acheté au taux moyen de 4 fr. 90 le mille et les lettres de change au taux moyen de 25 fr. 3488 pour le Londres et de 373 fr. 25 pour le Berlin. L'or avait été racheté très-vite et il peut être curieux de rappeler qu'on racheta aux Allemands pour en faire la restitution à la Banque une partie de ce même or qui avait été précédemment compris dans le versement de 50 millions en or pour lequel la ville de Paris s'était adressée à la Banque elle-même.

La ville de Paris avait, aux termes de la convention du 11 février 1871, remis les thalers à l'Allemagne sur le cours de 3 fr. 75 et la livre sterling sur le cours de 25 fr. 20. En rachetant le change aux cours que nous venons d'indiquer, elle gagnait donc 1 c. 3/4 sur le thaler, tandis qu'elle perdait 14 c. 68 sur la livre sterling. L'opération était entièrement terminée à la fin du mois de juin 1871, et tous frais compris elle avait coûté à la ville de Paris 1.965.240 fr. 30. Une provision pour couvrir les frais montant à 10 millions de francs avait été remise, à l'origine de l'affaire, au syndicat des banquiers; cette provision a donc été restituée jusqu'à concurrence de 8.034.759 fr. 70, sur lesquels 4 millions ont été reversés le 10 mars et se sont trouvés compris dans la réquisition faite par les agents de la Commune à la Banque des fonds appartenant à la ville de Paris, tandis que le reste, soit 4.034.759 fr. 70, laissé entre les mains des banquiers, a pu être recouvré après la reprise de Paris par l'armée régulière, et a servi de premier fonds de caisse le jour où l'administration municipale a été réorganisée.

2e catégorie. — Billets de banque, monnaies allemandes, numéraire.

Cette seconde catégorie de payements s'élève à 742.334.079 fr. 03 c., et se subdivise ainsi qu'il suit :

Billets de la Banque de France..........	125.000.000 fr.	» c.
Billets allemands et monnaies allemandes.	105.039.145	18
Monnaies françaises d'or................	273.003.058	10
Monnaies françaises d'argent...........	239.291.875	75
	742.334.079 fr.	03 c.

Le payement de 125 millions en billets de la Banque de France a été fait par une exception spéciale, en vertu de la convention du 21 mai et a été effectué en trois versements à huit jours d'intervalle, aussitôt après la reprise de Paris sur la Commune.

Le payement en billets et en numéraire allemands a eu beaucoup plus d'importance à l'origine qu'à la fin de l'opération. Sur les 105 millions dont il se compose, 62.500.000 fr. ont été compris dans les deux premiers milliards, et 42.500.000 fr., dans les trois derniers, et encore, sur ces 42 millions, 34 ont été versés avec le premier quart du premier des trois derniers milliards.

En d'autres termes :

97.003.691 fr.	11 c.	ont été payés en monnaies allemandes, du 10 juillet 1871 au 6 septembre 1872;
8.035.454	07	du 6 novembre 1872 au 5 septembre 1873.
Total. 105.039.145 fr.	18 c.	

Ces monnaies avaient été introduites en France par l'invasion et ont

été recueillies par toutes les caisses publiques pour être expédiées sur Strasbourg où elles étaient remises à l'Allemagne, après un comptage très-minutieux, par un agent français délégué à cet effet.

Les dépenses de l'armée d'invasion ont, dans une forte proportion, été payées par la France, puisque nos villes ont subi des réquisitions et ont acquitté des contributions de guerre, pour des sommes considérables, pendant le temps même de la guerre, mais les fournitures obtenues par voie de réquisition et l'argent exigé à titre de contribution sont loin d'avoir pourvu à tous les besoins d'une aussi grande masse d'hommes, que celle qui composait l'armée allemande, et l'Intendance pour les dépenses générales, aussi bien que les officiers et soldats pour les dépenses privées, ont mis en circulation des billets de banque et des pièces de monnaie d'Allemagne.

On trouve, d'ailleurs, la preuve des besoins de l'armée allemande, en monnaie propre à être dépensée en France, dans l'accaparement que faisait l'Intendance des pièces de 20 fr. françaises en Allemagne. La pièce de 20 fr. française valait intrinsèquement, étant donné le cours de la livre sterling en Allemagne, 9 florins 21 1/2; et cependant, dès le mois de novembre 1870, le cours en montait à Francfort, à 9.32 3/4 ou 2 0/0 de prime. Il se maintenait à 9.31 1/2, jusqu'à la conclusion de la paix, pour retomber immédiatement après à 9.27 1/2, et en août 1871, à 9.17 1/2.

Ces besoins de la Trésorerie allemande expliquent l'introduction en France de certaines monnaies allemandes acceptées en payement, plus ou moins librement, et versées plus tard avec empressement dans les caisses publiques françaises, par ceux qui les avaient reçues.

Les payements en monnaie métallique française se sont élevés à 512.294.933 fr. 85, ce qui ne veut pas dire que l'Allemagne n'ait pas reçu en numéraire une somme un peu plus forte que celle que nous venons d'indiquer. Il y a eu, en effet, une certaine quantité d'argent expédiée de Belgique, lors des retraits successifs des capitaux qui avaient été approvisionnés dans ce pays, chez les correspondants du Trésor. Ces envois d'argent ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus et sont compris dans le compte des payements faits en valeurs belges.

La somme de 512 millions ne comprend que le numéraire remis directement par le Gouvernement français à l'Allemagne, et elle figure dans les tableaux d'exportation publiés par la Douane française.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle se divise en or et en argent, dans les proportions suivantes :

Or...........................	273.003.058 fr.	10 c.
Argent........................	239.291.875	75

Il s'agit d'or et d'argent monnayé en pièce de 20, 10 et 5 fr., et si les

totaux ne constituent pas des multiples exacts de 5, c'est qu'il y avait, lors des versements, à tenir compte de la valeur des sacs. Les passes de sacs avaient été fixées et acceptées pour les sacs, à 0 fr. 10, pour les sacoches, à 1 fr. 65.

Sur les 273 millions payés en or, 150 millions ont été fournis par la Banque de France, en vertu de la convention du mois de mai 1873, dont nous avons parlé plus haut, le reste, soit 123 millions, provient de quelques achats faits sur la place, mais surtout des rentrées des Caisses publiques.

Sur les 239 millions d'argent, 93 millions ont été pris à Hambourg. dans les réserves de la Banque de Hambourg, ainsi qu'on le verra plus loin, et le surplus, soit 146 millions, provient, pour environ 40 millions. d'achat d'écus sur place et pour le reste des rentrées des Caisses publiques mises de côté pour les besoins du Trésor.

On voit, par ce qui précède, que les opérations du Trésor n'ont enlevé à la circulation active que 250 millions de francs au maximum, et encore ces 250 millions achetés ou trouvés dans les Caisses publiques, sont-ils dus en partie aux importations en monnaies françaises, faites par l'Intendance allemande au commencement de la guerre.

La perte que la France a faite d'une partie de son stock métallique, et qui dépasse, sans contredit, les chiffres ci-dessus, a été la conséquence inévitable, d'ailleurs, d'autres opérations financières ou commerciales dont nous parlerons plus loin.

Les 250 millions fournis en numéraire par la Banque de France et par la Banque de Hambourg, n'ayant été compris que dans les derniers versements, c'est au commencement de l'opération que le retrait de la circulation des autres 250 millions en numéraire, retrait opéré par les Caisses publiques, s'est fait le plus vivement sentir. C'est, avec certains achats un peu précipités de change à l'origine, la cause de cette gène monétaire qui s'est produite pendant les mois d'octobre et novembre 1871.

Nous avons déjà fait allusion à l'intérêt qu'a pu avoir, à une certaine époque, le Gouvernement français à remettre au Gouvernement allemand de l'or pour servir à la fabrication de la nouvelle monnaie de l'Empire.

Le changement apporté par l'Allemagne à sa circulation monétaire a eu une influence considérable sur les opérations du Trésor français.

On sait que l'Allemagne avait des monnaies différentes suivant les divers États. Le système du double étalon n'existait pas, la monnaie étant en argent. Il y avait néanmoins une circulation très-restreinte en or, mais cette monnaie avait un cours variable.

Il y avait, en outre, et il y a encore une circulation de papier d'État, qui n'est pas sans importance, et dont il est peut-être intéressant de rappeler la composition.

Elle atteint environ 229 millions 300 mille francs.

Chiffre du papier-monnaie émis par les banques d'État.

	Florins.	Thalers.	Population.
Prusse	» »	18.250.000	21.643.415
Lauenberg	» »	» »	49.651
Bavière	20.999.988	11.999.993	4.861.402
Saxe	» »	12.000.000	2.556.244
Wurtemberg	6.000.000	3.428.571	1.818.484
Bade	6.500.000	3.714.286	1.401.428
Hesse	4.300.000	2.457.142	852.843
Mecklembourg-Schwerin	» »	1.000.000	557.897
Saxe-Weimar	» »	600.000	286.183
Mecklembourg-Streliz	» »	800.000	96.982
Oldenbourg	» »	2.000.000	314.778
Brunswick	» »	1.000.000	311.715
Saxe-Meiningen	» »	600.000	187.884
Saxe-Altenbourg	» »	485.600	142.122
Saxe-Cobourg-Gotha	» »	600.000	174.339
Anhalt	» »	950.000	203.354
Schwarzbourg-Sonderhausen	» »	150.000	67.191
Schwarzbourg-Rudolstadt	» »	200.000	75.523
Waldeck	» »	210.000	56.218
Reuss, ligne aînée	» »	130.000	45.094
Reuss, ligne cadette	» »	320.000	89.032
Schaumbourg-Lippe	» »	251.000	32.051
Lippe	» »	» »	111.153
Lubeck	» »	» »	52.158
Brême	» »	» »	122.565
Hambourg	» »	» »	338.974
TOTAL	37.799.988	61.146.592	39.448.680

Le plan qui a été poursuivi par le Gouvernement allemand a été de faire l'unité tout à la fois, dans cette circulation, en la réduisant, et dans la monnaie métallique, en la transformant; mais, quoiqu'il eût une importance peut-être plus considérable encore au point de vue politique qu'au point de vue économique, il n'a pas pu être réalisé du premier coup. La question de la circulation fiduciaire a été placée en seconde ligne, et ajournée à 1876. Celle de la circulation métallique a été traitée la première et résolue en deux fois, en 1871 et en 1873.

On a commencé par faire une monnaie d'or appelée le Reichsmark, monnaie impériale dont l'unité vaut intrinsèquement environ 1 fr. 25, et qui est destinée à être frappée en pièces de 10 et de 20 marcs.

La loi qui a créé cette monnaie est du 4 décembre 1871; la seconde loi, rendue le 9 juillet 1873, a complété la première, en abolissant les

anciennes monnaies et en déterminant la manière dont elles seraient remplacées par la monnaie impériale d'or. L'étalon sera unique et en or, et si on frappe encore des pièces d'argent, ce ne sera qu'à titre d'appoint, car l'article 9 de la loi du 9 juillet 1873 porte formellement qu'on ne peut pas être tenu d'accepter en payement, des monnaies d'argent, si ce n'est pour une somme moindre que 20 marcs.

L'État a mis la nouvelle monnaie d'or en fabrication dans tous les Hôtels des monnaies de l'Allemagne, et a fait, dans ce but, des achats de matières d'or.

Ce ne devait être qu'après que la masse fabriquée aurait atteint le chiffre de 750 millions de francs, qu'on devait retirer les anciennes monnaies pour mettre la nouvelle en circulation.

Il résultait de cette manière de procéder qu'on immobilisait des quantités considérables d'or, pendant un temps qui pouvait être assez long.

Pour se procurer l'or nécessaire à cette fabrication, le Gouvernement allemand avait à sa disposition l'or fourni par le Gouvernement français ; l'or qu'il pouvait tirer d'Angleterre, en payement des traites en livres sterling que la France lui remettait, et enfin toutes les matières que le commerce pouvait livrer en Allemagne. Nous indiquons les sources auxquelles ont puisé les Hôtels des monnaies de l'Allemagne.

État des matières d'or monnayées jusqu'au 15 avril 1873.

712.116 1/2	frédérics d'or de Prusse.
233.624 1/2	couronnes frappées en Allemagne.
9.394 1/2	couronnes frappées en Afrique.
897.628 1/4	florins en différentes monnaies allemandes.
7	livres, 844 en ducats russes.
55	— 810 en monnaies turques.
85.774	— 9241 en impériales russes.
2.575	— 2211 en dollars américains.
11.374	— 3562 en isabelles d'Espagne.
2.351	— 8522 en souverains anglais.
1.915.878	1/2 pièces de souverains anglais.
43.484	livres, 6193 en lingots.
4.237.794	onces anglaises, 897 en lingots.
193.194	onces anglaises, 275 en dollars américains.
518.590.410	francs en pièces d'or françaises.
166.634	livres, 7062 en pièces d'or de 20 fr., soit 287.000.000 de francs.
4.177.768	onces anglaises, 150 en pièces d'or de 20 fr., soit 42.000.000 de fr.

Il résulte de cet état que le monnayage allemand a démonétisé 847 millions de francs en pièces d'or françaises, dont :

	273	millions ont été fournis par le Gouvernement français.
	245	millions ont été achetés à la pièce, en Allemagne.
	287	millions ont été achetés au poids, en Allemagne.
	42	millions ont été achetés au poids, en Angleterre.
Total.....	847	millions de francs.

La quantité d'ancienne monnaie restant en circulation en Allemagne est, comme pour la monnaie de tous les autres pays, très-difficile à évaluer.

La fabrication des anciennes monnaies paraît avoir mis successivement en circulation, de la monnaie d'or, d'argent et de billion pour une valeur de 780 millions de thalers, dont 177 millions en or, et 603 millions en argent, ce qui représente 2 milliards 925 millions de francs, dont 665 millions de francs en or, et 2 milliards 260 millions de francs en argent. Mais on considère généralement que les frédérics d'or prussiens n'étaient plus en circulation que pour des quantités insignifiantes, ce qui réduirait la circulation réelle à celle de l'argent, ou à 2 milliards 260 millions, dont il faut déduire les pièces d'argent qui ont été perdues par l'usage, ou qui ont été fondues pour être exportées. On évalue en général cette réduction à un quart, de sorte que la valeur des pièces d'argent en circulation au moment où la réforme monétaire a été entreprise, monterait à environ 1 milliard 700 millions de francs, à laquelle il faut ajouter une circulation qu'on estime à environ 100 millions de francs en monnaies d'argent autrichiennes, qui sont employées dans les États de l'Empire allemand.

On considère donc que la circulation métallique de l'Allemagne était tout entière, avant la réforme, fondée sur l'argent, et qu'elle absorbait une valeur d'environ un milliard 800 millions de francs.

Si l'on y ajoute 229 millions de francs de circulation en papier d'État, cela fait en tout 2 milliards de francs pour une population de 39.500.000 habitants.

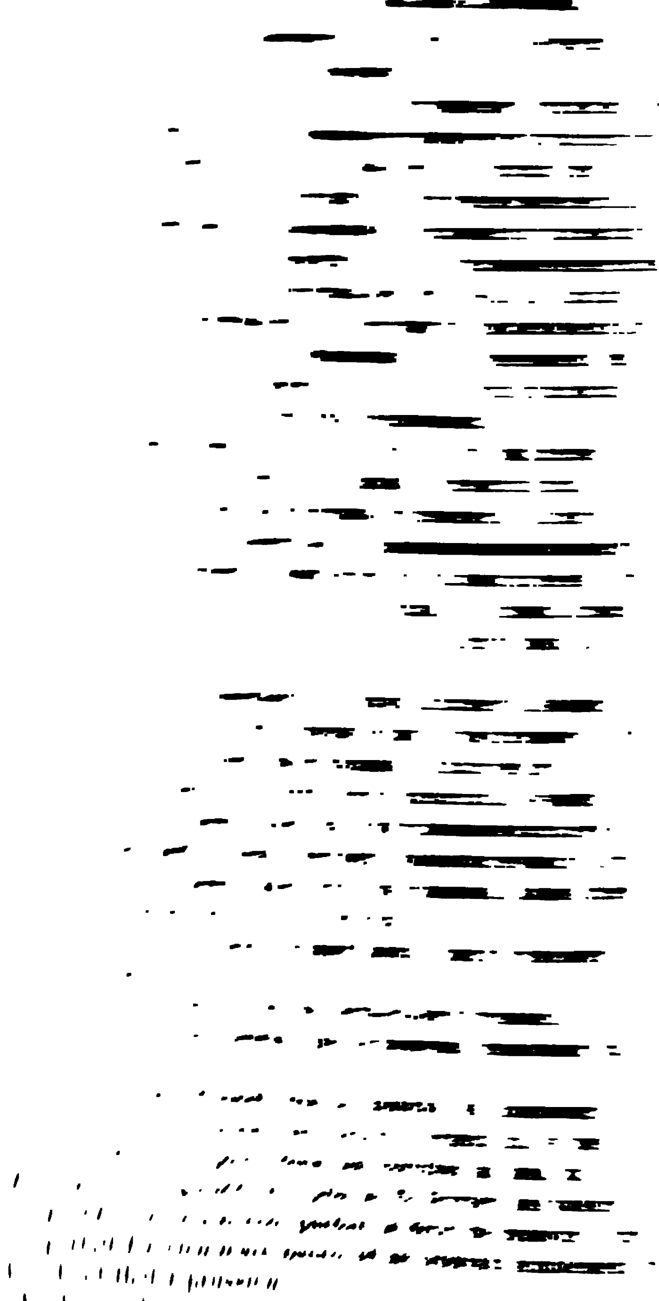
Les monnaies d'argent versées par le Trésor français ne pouvaient pas être utilisées par le Gouvernement allemand de la même façon que les monnaies d'or, mais le traité de Francfort ne permettait pas à l'Allemagne de les refuser.

L'adoption de l'étalon d'or par l'Allemagne avait eu pour résultat de faire refluer sur la France, de l'argent, et le Gouvernement français devait naturellement profiter de cette circonstance pour frapper avec de l'argent allemand des pièces de 5 francs qu'on pouvait comprendre dans les versements. Sur les 239 millions de francs en argent versés à l'Allemagne, il y a 92 millions qui ont été frappés en pièces de 5 francs avec des lingots allemands.

Pour se rendre compte de ce qui s'est passé, il faut se reporter à la liquidation de la Banque de Hambourg.

Une des conséquences les moins attendues de la guerre de 1870 aura été certainement la liquidation de cette vieille Banque de Hambourg, dont la fondation date de 1619.

Cette banque avait été instituée sur les mêmes bases que celles de



›up de traites souscrites en marcs banco. Pour tous les effets ›t antérieurement au 15 février, il pouvait réclamer de l'argent fin; ··s autres il n'avait droit qu'à des thalers.

le marc banco n'était pas libératoire, au point de vue de l'indem-'› guerre, tandis que le thaler l'était; mais, par contre, l'argent tirait des marcs banco, si l'on exigeait la livraison de la matière, it, après avoir été frappé en pièces de 5 francs, être remis au Gou-¯nent allemand sur le pied de 3 fr. 75 pour un thaler.

Gouvernement français pouvait à son choix transformer ses lettres ʰange tirées en marcs banco, en argent, — nous parlons de la pé-· antérieure au 15 février 1873, — ou en thalers.

·'tait pour lui un moyen de peser sur les cours; il lui était permis · user, et il en usa.

· marc banco donnait droit à 500 grammes d'argent fin pour ·'3 marcs banco; et 500 grammes d'argent fin, y compris les frais de ›sport de Hambourg à Paris, produisaient 110 fr. 27 c. 1/2. Suivant ours, le Trésor vendait ses effets en marcs banco ou faisait venir de ʒent.

eût été impossible aux banquiers de Hambourg de fournir la quan-d'argent représentée par les traites en circulation, ce qui les a ren-pendant quelque temps très-perplexes. Le Trésor français avait leur ‹ dans ses mains. Il a agi avec modération, et n'a fait venir d'argent · ce qui lui a paru nécessaire pour maintenir les cours et obtenir, sur ·qu'il conservait, des conditions équitables de transformation en tha-·'.

lais le commerce pouvait faire la même spéculation que le Trésor nçais, il l'a faite et a importé de son côté de l'argent de Hambourg.

Aussi le Trésor français a-t-il eu à sa disposition 92,792,445 francs en ent fin, dont 35,643,729 francs provenant de retours directs de Ham-urg, et le reste, soit 57,148,716 francs d'achats faits à ceux qui avaient t venir l'argent à leurs risques et frais.

3e catégorie. — Lettres de change.

Cette troisième catégorie de payements s'élève à 4,248,326,374 fr. 26 c.

Elle se subdivise comme il suit :

Valeurs allemandes libératoires..............	2,799,514,183	72
Valeurs autres qu'allemandes, y compris les ‹arcs banco..................................	1,448,812,190	54

Les valeurs allemandes libératoires sont entrées pour 23 0/0 dans la omposition des versements sur les deux premiers milliards, et pour 8 0/0 dans la composition des versements sur les trois derniers mil-iards.

Les valeurs non libératoires comprises dans les versements à l'Alle-

magne étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, converties par le Gouvernement allemand en monnaie allemande aux frais du Gouvernement français.

Les premiers comptes qui furent rendus à la France de ces conversions firent voir au Trésor français que ses intérêts seraient mieux défendus par lui-même que par le Trésor allemand, et le décidèrent à faire directement, toutes les fois qu'il le pourrait, la conversion de ses effets sur l'Angleterre, la Belgique ou la Hollande en effets sur l'Allemagne.

C'est pour cette raison que le payement des trois derniers milliards a compris, comme nous venons de le voir, une beaucoup plus forte proportion de valeurs allemandes que le payement des deux premiers, valeurs allemandes qui avaient été achetées par le Gouvernement français directement et payées par lui en francs, ou en quelque sorte indirectement par lui en valeurs étrangères.

Nous avons dit, dans la première partie de ce rapport, qu'il avait été remis à l'Allemagne pour escompte d'effets et pour frais de conversion de valeurs une somme de 13,772,566 fr. 29. Cette somme comprenait 11,360,248 fr. 89 pour frais de conversion sur les deux premiers milliards, et 277,637 fr. 13 seulement pour les mêmes causes sur les trois derniers milliards.

La France a, en réalité, fait passer à l'étranger le plus de capitaux possible, en prenant tous les changes qu'elle pouvait acquérir sur quelque pays que ce fût, et a ensuite dirigé sur l'Allemagne tout ce qu'elle avait approvisionné ailleurs (1).

Aussi le tableau des achats de change faits par le Gouvernement français dépasse-t-il de plus d'un milliard la somme de 4,248 millions payés à l'Allemagne en changes étrangers, parce que les mêmes fonds paraissent souvent deux fois: une première fois sous forme de livres sterling, de francs belges, de marcs banco, et une seconde fois sous forme de thalers prussiens, de florins de Francfort ou de reichsmarcs impériaux.

(1) Il serait intéressant d'examiner comment, après avoir fait sortir de France des capitaux aussi considérables, et les avoir rassemblés dans tous les pays sur lesquels on trouvait du change, on a pu les diriger ensuite sur l'Allemagne au moyen de la conversion des valeurs anglaises, belges et hollandaises en valeurs allemandes. La situation économique de l'Allemagne pendant les années 1871, 1872 et 1873, demanderait une étude spéciale qui dépasserait le cadre de ce rapport. Tout ce qu'il nous sera permis de dire, c'est que, d'une part, la balance du commerce rendait l'Allemagne débitrice de l'Angleterre et que, d'autre part, l'Allemagne avait dû, pour pourvoir aux dépenses de la guerre, placer en Angleterre des bons à court terme, au remboursement desquels elle faisait face en 1872 et 1873, avec le produit de l'indemnité de guerre.

Le tableau des achats de change que nous donnons ci-dessous comprend aussi des valeurs employées par l'agence financière de Londres au payement des coupons des emprunts, des marcs banco ayant donné lieu à des retours d'argent et des valeurs dont les fonds ont été dépensés en frais et commissions.

Il s'élève à 5,862,807,290 francs, comprenant sept espèces différentes de valeurs.

Thalers...............	690.907.104	achetés au cours moyen de	3.7910	2.619.228.831 fr
Livres sterling........	60.583.453	—	25.4943	1.544.532.725
Marcs banco..........	280.707.013	—	1.9089	535.841.617
Francs belges.........	518.209.291	—	1.0061	521.370.367
Florins de Hollande...	150.549.517	—	2.1509	323.816.960
Florins de Francfort..	110.341.200	—	2.1637	238.745.254
Reichsmarcs...........	63.275.492	—	1.2528	79.271.536
		Total....................		5.862.807.290 fr.

Sur les 60 millions de livres sterling achetés par le Gouvernement français, il en a été converti en valeurs allemandes 31.687.315.

Sur les 280 millions de marcs banco, il en a été converti 120.194.296 en valeurs allemandes.

Sur les 518 millions de francs belges, il en a été converti 210.966.580 en valeurs allemandes.

Sur les 150 millions de florins de Hollande, il en a été converti 33.361.898 en valeurs allemandes.

Par contre, les 690.907.104 thalers ne proviennent que pour 415.205.378 thalers d'acquisitions directes; le reste a été obtenu par la conversion des valeurs que nous venons d'énumérer, savoir

12.704.151 thalers par la conversion de 22.621.312 florins de Hollande.
43.022.026 thalers par la conversion de 161.383.961 francs de Belgique.
58.077.232 thalers par la conversion de 116.136.790 marcs banco.
161.898.317 thalers par la conversion de 24.000.985 livres sterling.

Les florins de Francfort ont été acquis :

76.254.063 directement.
2.127.706 par la conversion de 2.167.309 florins de Hollande.
1.868.156 par la conversion de 4.010.699 francs de Belgique.
173.033 par la conversion de 200.000 marcs banco.
29.918.242 par la conversion de 2.528.544 livres sterling.

Les marcs banco qui avaient d'abord été reçus sans décompte par l'Allemagne et qui ont cessé d'être libératoires après la loi qu'on peut appeler la loi de démonétisation de cette monnaie spéciale, ont donné lieu à des conversions inverses; une certaine quantité ont été converties en valeurs allemandes et une autre quantité est provenue de la conversion de valeurs anglaises, belges et hollandaises.

Sur les 280.707.013 marcs banco qui sont entrés dans le portefeuille du Trésor,

207.566.408 provenaient d'achats directs.
9.483.638 de la conversion de 8.463.621 florins de Hollande.
24.321.351 de la conversion de 45.571.919 francs de Belgique.
39.335.616 de la conversion de 2.894.698 livres sterling.

Enfin, les 63.275.492 reichsmarcs provenaient :

15.266.175 d'achats directs.
185.329 de la conversion de 109.654 florins de Hollande.
5.788.672 de la conversion de 3.857.506 marcs banco.
42.035.316 de la conversion de 2.061.345 livres sterling.

Si nous prenons comme type le change sur Londres, nous trouvons que le cours moyen auquel ont été faits les achats est de 25 fr. 4943. Du mois de juin 1871 au mois de septembre 1873, le cours coté le plus bas a été de 25,21 1/4 en juin 1871, et le cours coté le plus élevé a été de 26,18 3/4 en octobre 1871. En 1872, le cours coté le plus bas a été de 25,26 1/4 en avril, et le cours coté le plus élevé a été de 25,68 1/2 en novembre. En 1873, du mois de janvier au mois de septembre, le cours coté le plus bas a été de 25,33 en mars, et le cours coté le plus élevé a été de 25,57 1/2 en juin.

La hausse qui s'est produite au commencement de l'opération et qui a maintenu pendant plus de deux mois le prix de la livre sterling aux environs de 26 francs, a eu lieu sous l'influence d'achats faits avec un peu de précipitation et au moment même où les caisses publiques raréfiaient la monnaie métallique pour faire des payements à Strasbourg.

Le change est une matière de spéculation, et la plupart des banquiers qui en fournissaient au Trésor vendaient leurs propres effets, sauf à se remplacer ou à se couvrir par des rachats ultérieurs. Le marché ne s'est pas formé tout de suite sur l'échelle qui était nécessaire, et il y a eu au commencement une sorte de presse qui a surélevé les cours. En second lieu, les vendeurs de change étaient bien obligés de liquider leurs opérations par des exportations quelconques, lorsqu'ils n'avaient pas en portefeuille des effets provenant d'exportations antérieures, et une des matières les plus propres à l'exportation est, à toutes les époques et dans toutes les circonstances, le numéraire. Ils étaient donc acheteurs de monnaies françaises.

Si le Trésor raréfiait lui-même les espèces au moment où ses vendeurs de change en avaient besoin, il leur faisait par le fait une concurrence qui, en élevant le prix des matières d'or et d'argent, devait faire en même temps hausser le prix du change.

Mais après cette petite secousse, les affaires se sont pour ainsi dire classées, et le prix du change s'est renfermé, à partir de la fin de 1872, jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1873, dans des conditions modérées. Le traité dont nous parlerons plus loin, qui a été passé par le Trésor avec le syndicat de toutes les grandes maisons de banque de l'Europe, pour la fourniture de 700 millions de francs en change, a été le point de départ et comme le régulateur des opérations de 1872 et 1873 et a permis au Trésor français de terminer ses achats dans des conditions qu'on peut considérer comme excellentes.

Nous examinerons dans la cinquième partie de ce rapport, la nature des opérations privées faites par les banquiers, les commerçants et les industriels, opérations qui ont amené sur le marché de Paris l'énorme quantité de lettres de change sur lesquelles on a pu faire toutes les transactions qui nous occupent, mais, en ce moment, nous nous bornons à

examiner les procédés employés par le Trésor français pour réunir un portefeuille en valeurs étrangères qui n'a pas contenu moins de 120,000 effets différents, et qui s'est élevé à plus de 5 milliards si on fait le compte de toutes les lettres de change qui y sont entrées.

Ces procédés sont au nombre de quatre.

Le premier a consisté à faciliter la souscription première des emprunts à l'étranger, ou, ce qui revenait au même, le payement en valeurs étrangères de souscriptions faites en France.

Le second procédé, analogue au premier, a consisté à faciliter les anticipations de versements faites à l'étranger, ou faites en France en valeurs étrangères.

Le troisième a été la combinaison d'une opération de change avec la garantie donnée à la souscription de l'emprunt de 3 milliards par les maisons de banque.

Le quatrième, enfin, a été l'acquisition directe sur la place.

La souscription du premier emprunt a fourni 213 millions de francs, et la souscription du second, 389 millions de francs en changes étrangers.

Les libérations ultérieures successives ont donné sur le premier emprunt, 186 millions, et sur le second, 985 millions de change; de sorte que, par ces deux procédés, le Trésor a réuni 1 milliard 773 millions de francs en valeurs étrangères.

Un arrêté ministériel du 25 juin 1871 avait décidé, lors de la souscription du premier emprunt, que la livre sterling serait reçue à 25 fr. 30, le thaler à 3 fr. 75, le florin de Francfort à raison de 7 florins pour 4 thalers, le marc banco à raison de 2 marcs pour 1 thaler, et le papier sur la Belgique au pair.

Un autre arrêté rendu dans le même ordre d'idées, le 27 juillet 1872, lors de la souscription du second emprunt, fixait les cours suivants pour les versements des souscripteurs au Trésor en changes étrangers :

Livre sterling....................	25.43.
Thaler..........................	3.76.
Florin de Francfort.............	2.14 7/8.
Marc banco.....................	1.87 7/8.
Franc belge.....................	au pair.

Enfin, il faut ajouter qu'un arrêté en date du 24 juin 1871, instituait à Londres une agence financière qui a fait l'office de correspondant du Trésor, qui a recueilli en souscriptions et en libérations une grande quantité de change, et qui a rendu à l'opération les services les plus signalés.

Pour les souscriptions premières, le Trésor a accordé à ses correspondants à l'étranger une commission de 1/4 et de 1/2 0/0. Pour les libérations ultérieures, il a continué le système des commissions, qui ont été

de 1 0/0 à l'origine, et qui ont été réduites plus tard à 1 1/2 et à 1/4 0/0.

La libération en change a eu tout à la fois pour conséquence ou pour origine, pendant les années 1872 et 1873, une suite d'arbitrages que le Trésor a favorisés au moyen des commissions dont nous venons de parler, et dont il a pu modérer d'ailleurs l'action pour ainsi dire à volonté.

On faisait à la Bourse de Paris des affaires sur l'emprunt sous deux formes ; on pouvait acheter et vendre de l'emprunt libéré seulement des versements exigibles, ou de l'emprunt libéré par anticipation de tous les versements à venir. Il y avait naturellement entre les deux cotes une différence à peu près égale à celle de l'escompte.

En effet, si on avait acheté, par exemple, le 15 juin 1873, un certificat de 5 francs de rente, cette rente devait être libérée des dix premiers versements et devait donner lieu à des payements réguliers et mensuels pendant dix mois à venir. On pouvait cependant opérer tout de suite les versements qui restaient à faire, et si on profitait de cette faculté, on recevait une bonification d'escompte de 0 fr. 94. La rente non libérée cotée à la Bourse valait donc, le 15 juin 1873, 0 fr. 94 de plus que la rente libérée, puisqu'on n'avait qu'à se présenter au Trésor pour toucher cette différence à titre de bonification.

Si une personne achetait de la rente non libérée et vendait de la rente libérée, en liant les deux opérations et avec un écart égal à la bonification de l'escompte, elle pouvait se liquider sans perte en livrant à son acheteur le non-libéré après l'avoir libéré ; et si cette personne obtenait, sous forme de commission, une bonification plus forte que l'écart normal de l'escompte, elle pouvait faire un bénéfice.

Ce bénéfice, on le procurait en réalité aux personnes qui faisaient leur libération en changes étrangers.

L'arbitrage dont nous parlons pouvait avoir cependant des inconvénients, car il enlevait au marché une valeur qui nécessitait un moindre emploi de capital, pour y introduire une valeur qui demandait un déboursé plus fort. Il avait encore cet autre inconvénient de remettre pour ainsi dire en spéculation des rentes qui, autrement, se classaient naturellement en absorbant, mois par mois, les économies de ceux qui les avaient souscrites ou achetées.

Mais, pendant toute la grande affaire des deux emprunts, il n'y a pas eu de témérité, si tant est qu'il ait été téméraire de faciliter l'arbitrage en question, qui n'ait réussi à cause de l'énergie avec laquelle les capitaux se sont portés sur la rente.

Les achats au comptant n'ont pas cessé un seul instant de diminuer la masse des rentes en spéculation, si bien qu'au commencement de 1874, on a pu dire que les 5 milliards étaient déjà presque entièrement absorbés par l'épargne du pays.

On sait que les receveurs généraux se chargent de faire acheter au comptant les titres de rente dont la clientèle des départements peut avoir besoin. Ce n'est qu'une fraction des achats de même nature faits dans les différentes bourses, d'abord parce que Paris n'a point de part à ces achats et ensuite parce que les achats importants sont confiés directement par les capitalistes à leurs agents de change.

Cependant, et quoique ne comprenant qu'une partie des rentes achetées au comptant, ces achats ont porté, du 1er juillet 1871 au 1er janvier 1874, sur les quantités suivantes :

Rente	3 0/0............	21.534.088 fr.
id.	3 ½ 0/0............	973.694
id.	5 0/0............	41.116.920
Emprunt Morgan	6 0/0............	143.040
	Ensemble......	63.767.737

représentant un capital d'environ 1 milliard 275 millions de francs.

Nous avons parlé plus haut du traité passé avec un syndicat de banquiers pour la fourniture de 700 millions de francs en change étranger.

Ce traité a été conclu au moment de l'émission de l'emprunt de 3 milliards, c'est-à-dire au mois de juillet 1872.

Le premier emprunt avait donné de très-bons résultats. Il avait été l'objet d'une garantie de souscription par un certain nombre de maisons de banque. La souscription avait été couverte plus de deux fois, et les preneurs avaient dû être réduits à 45 0/0 de leurs demandes.

Le succès de ce premier emprunt pouvait faire présager le succès du second ; néanmoins, on pouvait se demander si les ressources des capitalistes n'étaient pas momentanément taries, et si on pouvait réussir aussi facilement à trouver 3 milliards après qu'on en avait obtenu deux l'année précédente.

D'un autre côté, la spéculation avait eu une grande part dans la souscription du premier emprunt; les titres étaient dans les mains de banquiers qui prêtaient leur argent sur ces rentes plutôt qu'ils ne se les appropriaient à titre définitif; on pouvait craindre que la spéculation, qui rend tant de services dans de semblables circonstances, ne fût comme l'épargne elle-même en partie épuisée.

Cependant, comme il semblait que les garanties que donneraient des maisons de banque devraient leur procurer sans grand risque le bénéfice d'une importante commission, on eut l'idée fort ingénieuse d'imposer au syndicat de garantie la fourniture de 700 millions de francs en change étranger à des conditions déterminées.

On intéressait par là les grandes maisons de banque, non-seulement à la souscription de l'emprunt, mais encore au maintien dans des limites raisonnables du cours du change, puisque c'étaient ces maisons de banque elles-mêmes qui couraient, aux lieu et place du Trésor, le risque

de la hausse du change jusqu'à concurrence d'un achat de 700 millions de francs.

On peut dire que toutes les grandes maisons de banque de l'Europe ont concouru à cette opération, et il suffit, pour montrer l'étendue et la grandeur de cette affaire, de dire que le nombre des maisons qui ont signé le traité ou qui y ont adhéré était de 55, et que plusieurs d'entre elles représentaient des syndicats de banquiers; ce qui portait le nombre des intéressés à un chiffre bien plus considérable encore (1).

Ce traité paraît avoir eu une grande influence sur l'opération totale et sur le maintien du cours du change dans des prix modérés.

Le change procuré par les souscripteurs d'origine et par les libérations successives a atteint la somme de.............	1.773 millions.
Le traité conclu en juillet 1872 a donné............	700 —
Ensemble..........	2.473 millions.
Le reste, soit.................................	1.774 millions.

a été successivement acheté sur la place, savoir : 1,078 millions pour la première partie de l'opération, celle des 2 milliards, et 697 millions pour la seconde et dernière partie, celle des 3 milliards. Ces chiffres ne comprennent pas les achats pour conversion d'un change en un autre, ni les effets qui ont, comme ceux sur Hambourg, donné lieu à des remises en numéraire.

La première opération, qui s'est étendue du 1er juillet 1871 au 6 mars 1872, a porté sur 1,477 millions, dont la souscription primitive a fourni 213 millions, les libérations successives 186, et les achats sur place 1,078.

La seconde, qui s'est étendue du mois d'août 1872 au mois d'août 1873, a porté sur 2,771 millions, dont la souscription primitive a fourn 389 millions, les libérations successives 985, le traité avec les maisons de banque 700, et les achats sur place 697.

Nous avons fait dresser un tableau graphique des cours du change sur Londres, du mois de juillet 1871 au mois de septembre 1873, et on peut remarquer, en le parcourant, l'abaissement de la courbe des prix pendant le moment de repos qui s'est produit entre les deux opérations du mois de mars au mois de juillet 1872.

(1) La concentration des efforts de toutes les banques de l'Europe a produit des résultats d'une grandeur inespérée. Toutes les autres affaires ont été suspendues pendant un temps, et les capitaux de toutes les banques privées et de tous leurs clients ont concouru au succès du placement des emprunts français et du passage des capitaux à l'étranger. C'est là un fait nouveau dans l'histoire économique de l'Europe, et il convient d'y attacher une importance particulière.

Enfin, on peut y voir, également d'un coup d'œil, que la courbe des prix s'est maintenue dans des cours bien plus bas et bien moins agités, pendant la seconde opération que pendant la première.

Le traité des 700 millions et la mesure avec laquelle le Trésor a facilité ou arrêté les arbitrages entre les titres de rentes libérées et les titres de rentes non libérées, ont été pour beaucoup dans ce résultat favorable.

Pour compléter ce tableau graphique, nous donnons un état du prix de l'or en barre pendant la même période.

Prime de l'or en barre à la Bourse de Paris d'après la cote officielle.

1871	p. 1000	1872	p. 1000
1er juillet............	2 à 3	10 mai..............	3
8 août...............	3 à 4	10 juin..............	7 à 8
2 octobre............	14	31 juillet............	12 à 15
9 —	16 à 17	10 septembre.........	14
12 —	20 à 22	20 —	12 à 14
16 —	24 à 25	20 octobre...........	14 à 16
24 —	20 à 22	31 —	15 à 17
22 novembre..........	17 à 20	11 novembre..........	13 à 15
30 —	14 à 16	31 décembre..........	11 à 12
1872		1873	
31 janvier.............	13 à 14	10 janvier............	12 à 13
10 février.............	11 à 12	10 février............	11 à 12
28 —	7 à 8	20 —	9 à 12
9 mars...............	5 à 7	30 juin..............	11 à 12
20 —	4 à 5	10 septembre..........	9

4e catégorie. — Dépôts de fonds à l'étranger.

Mais il y a une suite d'opérations qui a eu l'influence la plus décisive sur la situation des affaires en France et sur la solidité du marché français, et dont il nous reste à parler, c'est celle qui a amené le dépôt des capitaux appartenant au Trésor chez ses correspondants à l'étranger.

On a vu que les versements à l'Allemagne ne pouvaient pas, aux termes des traités, avoir lieu en compte courant, mais qu'ils devaient être annoncés à l'avance et ne pas descendre au-dessous d'un minimum qui a, pendant quelque temps, été fixé à 100 millions de francs. Enfin, pendant la dernière partie de l'opération, les versements devaient avoir lieu mensuellement à raison de 250 millions de francs par mois.

Cependant le portefeuille du Trésor contenait des effets venant tous les jours à échéance; on pouvait les remettre à l'Allemagne lorsqu'un terme de payement arrivait avant leur échéance, mais ce n'était pas toujours le cas.

Il a donc fallu organiser à l'étranger un système d'encaissement, et après l'encaissement un système de dépôts des fonds encaissés.

Lorsque les effets étaient remis à l'Allemagne avant l'échéance, si

étaient passés à l'ordre du Gouvernement allemand au moyen d'un endossement signé par le ministre des finances, et lorsqu'un nouveau ministre entrait en fonction, ou lorsqu'un ministre titulaire était momentanément remplacé par un ministre intérimaire, il fallait joindre aux bordereaux les pièces officielles établissant la qualité du signataire, la chancellerie allemande ayant toujours été très-observatrice des formes. Lorsque les effets étaient passés aux correspondants du Trésor, ils étaient endossés par les agents de la Trésorerie française.

Les effets remis avant leur échéance à l'Allemagne donnaient lieu à un décompte d'intérêt; les effets échéant avant qu'on eût pu les comprendre dans un versement étaient envoyés pour être encaissés aux correspondants du Trésor à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Berlin, à Francfort, à Hambourg. Les fonds provenant de ces encaissements restaient chez ses correspondants à la disposition du Gouvernement français, et portaient intérêt à son profit jusqu'au jour où ils étaient retirés pour être compris dans un versement à l'Allemagne.

Il est résulté de ce procédé commandé par la force des choses, que les capitaux destinés aux payements à faire à l'Allemagne sont restés, on peut le dire, dans le mouvement des affaires jusqu'à la dernière heure.

Ce que le Gouvernement français amassait de capitaux continuait, en réalité, à être employé dans les opérations financières jusqu'au jour où ces capitaux étaient transmis au Gouvernement allemand.

Les sommes importantes qui étaient déposées chez les correspondants du Trésor devaient, en effet, être employées par ceux qui en étaient dépositaires, puisqu'elles étaient productives d'intérêt au profit du Trésor français.

Elles ont servi à prendre du papier à l'escompte, surtout pour les dépôts formés en Angleterre, et à faire des reports dans les bourses étrangères, et probablement même à Paris.

Beaucoup de ces correspondants du Trésor à l'étranger consistaient, en effet, en maisons de banques associées ou servant de succursales à des maisons de Paris, et il n'est pas impossible que les fonds déposés dans ces sortes de succursales ne soient rentrés momentanément en France, pour servir à des reports sur le marché de Paris, sauf à retourner à l'étranger pour y être livrés aux agents français, lorsque ceux-ci en demandaient le retrait.

Ainsi que nous l'avons dit, une agence française avait été établie à Londres, où elle fit office de correspondant du Trésor pendant toute la durée de ces vastes opérations. Les sommes qu'elle a eues en dépôt ont été considérables; elles provenaient des effets sur Londres, qui lui étaient envoyés pour être encaissés, et de la vente d'une certaine quantité de rentes 3 0/0, que le Trésor a dû réaliser pour compte de la Caisse de la dotation de l'armée, et qu'il a paru plus avantageux de vendre à la

Bourse de Londres qu'à la Bourse de Paris, parce qu'on en a eu les fonds en livres sterling. Cette vente a porté sur 4,008,000 de rentes.

L'agence de Londres, outre qu'elle plaçait les fonds dont le Trésor n'avait pas emploi immédiat dans les payements à l'Allemagne, transformait en valeurs allemandes ce qu'elle possédait en livres sterling. Elle a fait également, mais sur une très-petite échelle, des acquisitions d'or et d'argent (1). Les conversions en valeurs allemandes ont employé 31,687,315 livres sterling, et les acquisitions d'or et d'argent 1,132,094 livres sterling.

Nous donnons ci-dessous la situation du compte du Trésor à l'agence financière de Londres au dernier jour de chaque mois, depuis le 31 décembre 1871 jusqu'au 31 août 1873.

Situation du compte du Trésor à l'Agence financière au dernier jour de chaque mois.

	Livres sterling.	à 25 fr. 30
1871		
Décembre	5.018.109 7 4 3/4	126.958.167 05
1872		
Janvier	6.044.055 18 10 1/4	156.914.615 32
Février	6.718.714 12 0 1/2	169.983.479 43
Mars	3.215.013 12 »	81.339.844 08
Avril	775.450 7 10	19.618.894 90
Mai	578.891 8 0 3/4	14.645.952 45
Juin	1.001.673 15 3 1/4	25.342.346 26
Juillet	1.300.357 11 3 1/2	32.899.046 37
Août	8.006.452 17 »	202.563.257 10
Septembre	7.142.040 6 6	180.693.620 22
Octobre	6.747.944 9 2 1/4	170.722.994 70
Novembre	7.363.488 14 4 1/4	186.296.264 55
Décembre	7.102.847 15 4 1/2	179.702.048 54
1873		
Janvier	7.446.619 5 4 1/2	188.399.467 49
Février	5.439.090 8 5 1/2	137.608.987 69
Mars	4.099.142 0 2	103.708.292 81
Avril	2.895.147 6 3 1/4	73.247.227 »
Mai	2.696.299 8 1 3/4	68.216.375 02
Juin	1.825.479 17 11 1/4	46.184.640 40
Juillet	1.253.837 16 0 3/4	21.722.096 37
Août	1.018.749 8 4 1/2	25.764.360 29

De même qu'à Londres, des dépôts considérables étaient formés à Berlin, Francfort, Amsterdam, Hambourg et Bruxelles.

(1) Il a été acheté des matières d'or et d'argent pour 1,132,094 livres sterling; des achats ont été conclus à Paris et payés par l'agence de Londres; ils figurent par suite dans les comptes de l'agence. Il en était de même des conversions de livres sterling en valeurs allemandes. Ces conversions étaient tantôt faites et soldées à Londres, et tantôt faites à Paris et payées à Londres.

Le 31 décembre 1872, il y avait en valeurs en dépôt à courte échéance ou en fonds encaissés sur valeurs échues :

Amsterdam.......	22.960.000 fr.
Bruxelles......................	109.418.000
Berlin..........................	136.650.000
Francfort......................	6.025.000
Hambourg.....................	141.900.000

Les sommes libres étaient dirigées sur Berlin, au fur et à mesure de l'échéance des termes de payements, et remplacées par celles que fournissaient les encaissements ultérieurs et successifs.

Les fonds accumulés en Belgique ont donné lieu à des envois directs de numéraire en Allemagne sous forme de pièces de 5 francs. Ces envois sont compris dans le tableau donné dans la première partie de ce rapport sous la rubrique de valeurs belges. Ils se sont montés à 18 millions de francs.

Tels ont été les modes de versement employés par le Gouvernement français pour faire passer l'énorme capital de 5 milliards de France en Allemagne.

La France n'a pas paru en être appauvrie, et la circulation en a été si peu troublée, que les changes n'ont jamais atteint des cours aussi élevés qu'on aurait pu s'y attendre. Nous avons été préservés de cette dépréciation qui a affligé d'autres pays dans des circonstances qui paraissaient cependant plus favorables que celles que nous avons rencontrées.

Non-seulement la France n'a pas eu à subir de crise monétaire, mais elle n'a pas autant souffert que d'autres nations de la crise financière dont les effets ont été si funestes sur certaines places du continent.

La cause du succès de cette opération de change sans précédent n'est pas seulement dans l'habileté avec laquelle elle a été conduite, habileté qui ne peut pas être mise en doute; elle est dans un ensemble de faits difficiles à éclaircir, sur lesquels il nous reste à présenter des observations. Ce sera l'objet du chapitre V de ce rapport.

V. — L'action du commerce.

Nous avons exposé plus haut les procédés qui ont été employés par le Gouvernement français pour réunir les ressources destinées à payer les 5 milliards de francs de l'indemnité de guerre, pour transformer ces ressources en valeurs étrangères, et pour en faire passer le montant en Allemagne après les avoir transformées.

De ces procédés, le plus productif a été l'acquisition de lettres de change.

Le Trésor français a rassemblé un portefeuille de valeurs qui a été

remis à l'Allemagne avant l'encaissement par la livraison même des effets, ou après l'encaissement par la livraison des fonds que l'encaissement avait produits. Ce portefeuille, nous savons qu'il a renfermé plus de 120,000 effets, pour une valeur de 4 milliards 248 millions de francs.

La question qu'il faut essayer de résoudre est celle de savoir comment les banquiers ou les intermédiaires dont s'est servi le Trésor ont pu acheter ou créer, pour les vendre au Gouvernement français, tant de valeurs, et pour une aussi forte somme, sur l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et l'Allemagne.

Les effets sur l'étranger qui se trouvent dans un pays ont pour objet la liquidation d'autant de dettes. Ce sont comme les factures de ce que l'étranger est venu y acheter, ou comme la reconnaissance des dettes échues qu'il est venu y contracter. Il peut bien s'y mêler des crédits qui sont des payements faits à l'avance; mais ces payements d'avance ou ces crédits sont couverts, dans un délai plus ou moins long, par des livraisons de marchandises ou de valeurs. Le change étranger représente surtout le payement de valeurs livrées ou à livrer à l'étranger. Si ce n'est pas tout, c'est du moins le principal; car on serait incomplet si on n'ajoutait pas que le change étranger peut représenter également la rente des capitaux placés à l'étranger.

Trouver du change, c'est donc recueillir du papier créé par suite d'opérations internationales; en créer, c'est donc inventer et poursuivre une opération internationale.

Quelles sont les opérations internationales qui ont été faites en France de 1871 à 1873?

Que signifient les lettres de change trouvées dans notre pays, par les agents du Trésor, de 1871 à 1873?

Si on le savait, on aurait la clef de ce qui s'est passé pendant ces trois années sur le marché français; on comprendrait la possibilité de la transmission sans crise d'un capital de 5 milliards de France en Allemagne; on aurait l'explication d'un fait qui n'est devenu, en quelque sorte, probable que par sa réalisation, et dont on peut dire que la théorie nous échappe en partie.

Quand on a sous la main un portefeuille matériel et qu'on manie réellement les lettres de change, les traites, les délégations que ce portefeuille contient, on peut, si on est au courant des affaires, reconnaître, à la lecture de ces papiers, la nature des opérations qui y ont donné naissance.

Il n'est malheureusement pas possible d'agir ainsi à l'égard d'un portefeuille qui a contenu plus de 120,000 effets d'une valeur de plus de 4 milliards de francs.

On y voyait toutes sortes d'effets depuis des billets de moins de mille francs jusqu'à des traites de plus 5 millions de francs. Les uns por-

[illegible] générales sur l'[illegible] dans chacune [illegible] autres opéra[illegible] du numéraire [illegible] commerce [illegible] étranger ou le pays [illegible] marchandises.

[illegible] statistiques de la doua[ne] [illegible] données réelles [illegible] mais les choses on[t] [illegible]

[illegible] la présence dans les [illegible] un article nouvea[u] [illegible] pays le pas sur tous [illegible] dénaturer absolum[ent] [illegible] article nouveau c'est le [illegible] des divers états de la [illegible] facile à transporter, de [illegible] rentes, actions, obligations [illegible] quelconque.

[illegible] des affaires internationales [illegible] non-seulement l'importation et l'exporta[tion] [illegible] l'importation et l'exportation du numéraire, [illegible] l'importation et l'exportation des titres, et cette dernière [illegible] et qui est la clef des deux autres, échappe [illegible]

Nous donnerons sur ces trois catégories d'affaires internationales [les] renseignements les plus précis qu'il nous ait été donné de recueil[lir]

Importation et exportation de marchandises.

ats de douane constituent les seuls documents officiels dans tière. Ils nous montrent une situation très-favorable pendant années dont nous avons à nous occuper, mais n'expliquent pas, là, l'existence en France de 4 milliards 250 millions de lettres ge en trois ans, ou de 1 milliard 1/2 par an. En voici le ré-

Importations.	Exportations.	Excédant d'importations.	Excédant d'exportations.
3.026.500.000	2.825.900.000	200.600.000	»
3.303.700.000	2.789.900.000	513.800.000	»
3.153.100 000	3.074.000.000	78.200.000	»
2.867.400.000	2.802.100.000	65.300.000	»
3.566.700.000	2.872.500.000	694.200.000	»
3.570.300.000	3.761.600.000	»	191.300.000
3.600.200.000	3.926.900.000	»	326.700.000

sulte de ce tableau que tout de suite après la guerre, le com- d'exportation de la France a pris un développement considé- Il a dépassé en importance tout ce qu'il avait produit auparavant lonné en deux ans, ce qui ne s'était pas encore vu, un excédant rtation sur l'importation de 518 millions de francs.

e contraire avait eu lieu, nul doute que le règlement de l'indemnité erre n'eût rencontré des difficultés énormes, et c'est une circon- e des plus heureuses que cet excédant d'exportation se soit pro- pendant ces deux années critiques; mois il est loin d'expliquer ndance des lettres de change qui sont venues s'offrir au Trésor. aut, d'ailleurs, faire entrer dans le compte que nous somme obligés ire, le résultat de l'année 1371, et ce résultat annule absolument i des deux années 1872 et 1873.

1871, les importations l'ont emporté de 694 millions 200 mille cs sur les exportations, ce qui absorbe la totalité des 518 millions cédant d'exportation des deux années suivantes, et si, pour être plet, on ajoute à l'excédant de 1872-1873, l'accroissement de valeur marchandises réexportées après admission temporaire, on n'arrive ore qu'à un chiffre inférieur à celui de 694 millions, qui forme le icit de l'année 1871.

Quant à supposer une situation antérieure favorable à la France et la stituant créancière de l'étranger par une sorte de report d'une an- e sur l'autre, au moyen de crédits constamment ouverts en France et ouvelés au profit des acheteurs étrangers, il est impossible de s'ar- ter à cette hypothèse qui n'a aucune vraisemblance. L'Angleterre est éancière du monde entier, cela est un fait certain, mais il est diffi- le de croire que la France joue dans les affaires de marchandise,

comme l'Angleterre et avec la même ampleur, le rôle de banquier du monde.

Nous donnons, d'ailleurs, ci-dessous deux tableaux résumés présentant le mouvement des marchandises et des métaux précieux de 1827 à 1873.

Il en résulte un excédant d'exportation de marchandises de 3 milliards 597 millions de francs et un excédant d'importation de numéraire de 6 milliards 692 millions de francs, dont la balance représente la France comme débitrice et non pas comme créancière de l'étranger.

Nous ferons plus loin des réserves sur l'exactitude des tableaux de la douane, en ce qui concerne le mouvement des métaux précieux, mais ces réserves ont pour objet l'atténuation, qui, à notre sens, existe dans la valeur de l'or importé ou exporté.

Les autres éléments du compte entre la France et l'étranger, c'est-à-dire les placements français en fonds étrangers et les créances à recouvrer sous forme de coupons qui ont joué un si grand rôle, depuis quelques années, ne peuvent pas changer le sens des tableaux que nous publions, parce que si, d'un côté, la France a été souvent et pour de forte sommes, créancière de l'étranger pour coupons d'intérêt, d'un autre côté, elle a justement employé cette nature de créance et les autres, à faire de nouveaux placements au dehors, placements qui n'ont pas discontinué de 1860 à 1870, et qui ne peuvent avoir laissé aucun solde disponible à la date dont nous nous occupons, c'est-à-dire en 1871. Nous verrons plus loin qu'il n'en a pas été de même en 1871, 1872 et 1873, mais ce serait anticiper sur la suite de ce rapport que d'entrer à cette place dans des explications à ce sujet.

On doit donc reconnaître que, ni la situation antérieure des crédits pour affaires de marchandises, ni le mouvement des marchandises de 1871 à 1873, n'expliquent la quantité de change trouvée, si à propos, pour faire l'opération des 5 milliards. Le mouvement de 1872 et 1873 a facilité l'opération ; il l'aurait entravé s'il avait eu lieu dans un sens contraire, mais il ne donne pas la justification d'un portefeuille égal à celui que le Trésor a pu acquérir.

Il faut toutefois remarquer que pour la facilité qu'on a eue à acheter des changes, le montant brut des exportations a joué un rôle, indépendamment de la balance entre les exportations et les importations.

La différence de 176 millions entre les importations et les exportations de 1871 à 1873, est donnée en effet par la comparaison entre 10 milliards 737 millions de francs d'importations, et 10 milliards 561 millions d'exportations.

S'il a été exporté pour 10 milliards et demi de marchandises, il a été possible de puiser dans les effets créés pour régler cette masse de transactions une grande quantité de valeur que le Trésor s'est appro-

priées, sauf à laisser au commerce et à la Banque le soin de chercher dans les opérations de métaux, de titres, de circulation, de crédit, les moyens de liquider une partie des transactions inverses qui, pour 10 milliards 700 millions, ont eu pour objet des importations de marchandises. Ce qu'il fallait, avant tout, c'était un grand marché de change pour pouvoir y puiser les effets dont le Trésor avait besoin, et ce grand marché a existé par suite du développement considérable de nos exportations.

Mais en dehors de cette grande activité que les exportations ont donnée au marché du change, le mouvement international des affaires de marchandises ne donne pas la clef de l'opération faite par le Trésor français.

Commerce extérieur (commerce spécial).

Périodes.	Importations, millions.	Exportations. millions.	Excédant des import.	Excédant des export.
Moyenne de 1827 à 1836...	479.9	521.4	»	415.0
— de 1837 à 1846...	776.4	712.9	635.0	»
— de 1847 à 1856...	1.077.1	1.223.7	»	1.466.0
— de 1857 à 1866...	2.200.5	2.430.1	»	2.296.0
Années 1867..............	3.026.5	2.825.9	200.6	»
— 1868..............	3.303.7	2.789.9	513.8	»
— 1869..............	3.153.1	3.074.9	78.2	»
— 1870..............	2.867.4	2.802.1	65.3	»
— 1871..............	3.566.7	2.872.5	694.2	»
— 1872..............	3.570.3	3.761.6	»	191.3
— 1873..............	3.600.2	3.926.9	»	326.7
			2.187.1	4.695.0
Excédant total d'exportation....			2.507.9	

Admissions temporaires.

Périodes.	Matières premières mises en œuvre.	Produits réexportés.	Excédant des exportations.
Moyenne de 1852 à 1856....	20.8	29.2	42.0
— de 1857 à 1866....	66.1	136.7	706.0
Année 1867................	175.0	258.8	83.8
— 1868................	111.7	184.0	72.3
— 1869................	116.2	181.9	65.7
— 1870................	67.2	112.4	45.2
— 1871................	32.4	52.5	20.1
— 1872................	73.8	128.7	54.9
			3.597.9

Mouvement des métaux précieux.

(Or et argent en lingots et en monnaies.)

Périodes.	Importations. millions.	Exportations. millions.	Excédant d'import.	Excédant d'export.
Moyenne de 1827 à 1836.....	180.9	69.7	1112.0	»
Moyenne de 1837 à 1846....	171.1	75.5	956.0	»
Moyenne de 1847 à 1856....	363.3	224.4	1389.0	»
Moyenne de 1857 à 1866....	687.7	502.5	1852.0	»
Année 1867................	849.4	252.7	596.7	»
— 1868................	686.6	365.0	321.6	»
— 1869................	647.4	264.3	383.1	»
— 1870................	416.4	261.2	155.2	»
— 1871................	301.1	501.7	»	200.6
— 1872...........	383.0	333.4	49.6	»
— 1873................	578.6	500.6	78.0	»
			6893.2	200.6
Excédant total d'importation.................			6.692.6	

Importation et exportation du numéraire.

Le mouvement du numéraire est plus difficile à connaître que celui des marchandises, parce que les statistiques officielles ne donnent pas des chiffres aussi exacts pour les métaux précieux que pour les marchandises.

L'inexactitude des statistiques de la douane en ce qui concerne l'or, a été signalée dans les diverses enquêtes faites sur la question des banques et sur la monnaie.

Les personnes qui importent ou exportent l'or et l'argent font un bénéfice extrêmement réduit sur chacune de leurs opérations, et ce n'est qu'en les multiplant qu'elles peuvent arriver à des résultats avantageux.

La moindre augmentation dans les frais de transport suffit pour arrêter toute affaire; aussi les personnes qui font le commerce des métaux précieux sont-elles souvent amenées à faire aux transporteurs des déclarations inexactes pour ne pas payer le plein des tarifs. C'est une manière, pour les négociants en métaux précieux, de rester leurs propres assureurs dans une certaine mesure. Les déclarations inexactes recueillies ensuite par la douane forment la base des tableaux publiés.

Les états de la douane portent pour le numéraire dans les trois années 1871, 1872 et 1873, une exportation de 1 milliard 335 millions, et une importation de 1 milliard 262 millions de francs, ainsi que cela résulte du tableau que nous avons donné plus haut. Nous avons vu que le Gouvernement français avait exporté par lui-même, pour les payements à l'Allemagne, 513 millions de francs en numéraire, de sorte que le commerce n'aurait exporté, si les chiffres de la douane étaient exacts,

que 820 millions de francs en numéraire. Il résulte, cependant, des renseignements particuliers que nous avons obtenus des trois maisons de Paris qui font le plus d'affaires en métaux précieux, que ces trois maisons ont exporté à elles seules pendant ces trois années, du numéraire pour 850 millions de francs.

Ce n'est donc pas dans les états de douane que l'on peut trouver une indication précise du mouvement des métaux précieux en 1871, 1872 et 1873.

Ce que l'on sait, avec une certaine exactitude, c'est la production des métaux précieux dans le monde et le monnayage dans les différents États.

On a fait des études très-sérieuses sur la production de l'or et de l'argent, et on a pu dresser des états que l'on considère comme suffisamment approximatifs de la quantité d'or et d'argent existant dans les pays d'Europe, aux États-Unis et dans les colonies anglaises.

On sait que cette quantité a beaucoup augmenté depuis 1848, à la suite des découvertes de gisements aurifères en Californie et en Australie.

Dans la publication faite en 1873, par le Ministre des finances de Belgique, à l'occasion de la révision de la convention monétaire, on trouve un tableau du stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année de 1849 à 1867 (6e fascicule, page 16).

Ce tableau porte à 25 milliards 141 millions de francs le stock d'or, et à 18 milliards 629 millions de francs le stock d'argent, soit en tout 43 milliards 770 millions en 1867, tandis qu'il n'était que de 34 milliards 488 millions en 1849.

La différence constitue un accroissement sur l'or et l'argent réunis de 9 milliards 282 millions de francs; mais la quantité d'or a augmenté de 10 millards 728 millions, tandis que la quantité d'argent a diminué, par suite des exportations continuelles d'argent en Chine et dans l'Inde, de 1 milliard 446 millions de francs.

Stock d'or et d'argent des pays de la civilisation occidentale, à la fin de chaque année, de 1849 *à* 1867.

(Milliers de francs. Or à 3,444 fr. 44 le kilogr. Argent à 222 fr. 22 le kilogr.)

Années.	Or.	Argent.	TOTAL.
1849	14.413.259.1	20.075.243.6	34.488.502.8
1850	14.788.014.2	20.050.910.6	34.838.924.8
1851	15.240.613.6	20.017.799.8	35.258.412.4
1852	16.002.523.8	19.981.555.7	35.984.079.5
1853	16.810.589.4	19.933.267.3	36.743.856.7
1854	17.522.210 7	19.888.534.4	37.410.745.1
1855	18.215.576.5	19.855.423.6	38.071.000.1
1856	18.950.619.9	19.824.312.6	38.774.932.8

Années.	Or.	Argent.	Total.
1857	19.654.319.»	19.640.892.4	39.295.211.5
1858	20.335.284.8	19.476.716.3	39.812.001.2
1859	20.962.517.3	19.309 095.8	40.271.613.1
1860	21.536.361.1	19.150.630.7	40.686.991.0
1861	22.110.893.7	19.001.698.8	41.112.592.5
1862	22.907.248.2	18.829.322.8	41.732.571.»
1863	23.020.570.3	18.677.146.5	41.697.716.8
1864	23.480.058.5	18.517.392.6	41.997.451.1
1865	23.965.724.6	18.399.238.2	42.364.952.8
1866	24.535.090.5	18.449.237.7	42.984.328.2
1867	25.141.312.»	18.628.702.6	43.770.014.6

De cet accroissement dans la quantité de l'or, c'est la France qui a le plus profité absolument et proportionnellement ; elle a été le pays de la grande importation de l'or, comme l'Inde a été le pays de la grande importation de l'argent, et il est presque aussi difficile d'expliquer cette absorption de l'or par la France que celle de l'argent par l'Inde.

Il a été monnayé en France de 1848 à 1871, de l'or pour 6 milliards 640 millions de francs, savoir :

De 1848 à 1851....	421.709.260 fr.
— 1852 à 1856....	1.822.230.305
— 1857 à 1861....	2.290.647.475
— 1862 à 1866....	1.227.273.155
— 1867 à 1871....	878.407.065
	6.640.237.260 fr.

Pendant la même période de 24 ans il a été monnayé en Angleterre, en Australie et aux États-Unis, 8.449.550.000 fr. d'or (livre sterling comptée pour 25 francs), savoir :

Angleterre......	3.090.100.000 fr.
États-Unis......	4.639.475.000
Australie.......	719.975.000
	8.449.550.000 fr.

La France a donc absorbé 44 p. 0/0 de la monnaie d'or frappée, de 1848 à 1871, dans les quatre grands pays où la circulation monétaire est fondée sur l'or.

Cependant la population de ces quatre pays est de 109 millions d'habitants, dont 36 millions pour la France ; 32 millions pour l'Angleterre ; 39 millions pour les États-Unis ; 2 millions pour l'Australie ; ce qui ne donne pour la France qu'une proportion de 33 p. 0/0.

Mais il faut tenir compte de l'augmentation de la population pendant ces 24 ans :

Pour l'Angleterre l'augmentation a été de 4 millions d'habitants.
— les États-Unis » » 17 » »
— l'Australie » » 2 » »

Tandis que pour la France la population est restée à peu près stationnaire, 35.781.000 habitants en 1851 et 36.103.000 en 1871.

Ainsi, quoique la population de la France n'ait pas augmenté, et qu'elle ne représente que 33 p. 0/0 de la population totale des quatre grands pays que nous avons cités, elle a absorbé 44 p. 100 de la monnaie d'or frappée depuis 24 ans.

Nous avons donc eu raison de dire que c'est la France qui a le plus profité de l'augmentation du stock de l'or depuis 25 ans.

Nous avons vu que le monnayage des pièces d'or a été de 6 milliards 640 millions de francs, ce qui pour une période de 24 ans fait une moyenne de 276 millions 600 mille francs par an.

Une partie de cet or a remplacé l'ancienne monnaie d'argent qui faisait la base de la circulation, avant 1848, car sur les 5 milliards frappés en argent, depuis le commencement du siècle, on n'estimait, en 1869, qu'à 1 milliard environ la somme de monnaie d'argent qui existait encore en France.

La plupart des économistes évaluaient de 2 à 3 milliards de francs la monnaie métallique française, en 1848, et depuis cette époque il a été fabriqué, comme nous l'avons vu, pour 6 milliards 600 millions de monnaies d'or. Il est très-difficile de savoir ce qui en a été exporté depuis ou démonétisé par la refonte, mais il est probable qu'une grande partie de cet or monnayé est restée en France à l'état de monnaie circulant ou de monnaie thésaurisée, et notre honorable collègue, M. Wolowski, dans la séance du 4 février 1874, croyait pouvoir dire que la masse du numéraire, existant en France, était aujourd'hui de 5 à 6 milliards de francs.

Combien la France a-t-elle perdu de cette quantité de numéraire de 1870 à 1873? c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Elle a évidemment perdu de l'or et repris de l'argent. D'après les états de douane elle aurait, étant tenu compte de toute différence, exporté 376 millions de francs d'or et importé 304 millions de francs d'argent; mais si les états de douane donnent exactement le sens des mouvements, ils n'en donnent pas le montant, et les chiffres que nous venons de citer ne sont pas exacts, tout au moins pour l'or, dont le faible poids par rapport à la valeur, permet beaucoup plus les dissimulations que pour l'argent.

Nous avons recueilli deux documents étrangers qui peuvent nous éclairer sur la perte que nous avons faite du numéraire en or; le premier est un état des matières d'or employées par l'Allemagne dans la fabrication de sa nouvelle monnaie d'or, le second est un relevé du nombre de pièces d'or de 20 francs achetées par la banque d'Angleterre de 1870 à 1873.

Les Hôtels des monnaies d'Allemagne ont démonétisé pour 847 millions de francs de pièces d'or de 20 francs et la Banque d'Angleterre a acheté pour 197 millions de francs de pièces d'or de 20 francs.

On a vu que sur les 847 millions de francs en pièces de 20 francs démonétisés par l'Allemagne, il y a 42 millions qui ont été achetés en Angleterre, et comme la Banque d'Angleterre avait, en juin 1874, revendu pour 116 millions de monnaie d'or française, il est probable que les 42 millions achetés par l'Allemagne en Angleterre font double emploi avec pareille somme comprise dans les 197 millions de la Banque d'Angleterre.

Il y aurait donc un peu plus de un milliard de francs en pièces de 20 francs, dont on connaît le passage à l'étranger.

La Banque d'Amsterdam a reçu aussi un certain nombre de pièces de 20 francs, qu'on peut évaluer à 90 millions de francs ; mais, si l'on compense les sorties de pièces de 20 francs pour la Banque d'Amsterdam, avec les quantités qui auraient pu dans les achats de la monnaie allemande provenir d'une autre source que de la France, on peut sans crainte de se tromper de beaucoup évaluer à un milliard de francs la perte faite par la France dans sa circulation d'or.

Sur ce milliard, 273 millions ont été exportés directement par l'État, le reste, soit environ 730 millions de francs, a donné lieu sans doute à la création de lettres de change qui ont été vendues au Trésor dans le total des 4 milliards 250 millions de francs, ou qui ont servi de contre-partie pour faire des importations de l'argent.

D'un autre côté, s'il y a eu perte dans la circulation d'or, il y a eu augmentation dans la circulation d'argent.

Il est certain que la baisse qui est survenue dans la valeur de l'argent, en a fait introduire d'assez grandes quantités en France. La Monnaie a fabriqué de 1870 à 1873 des pièces d'argent pour 237 millions de francs, dont nous avons vu que 92 millions ont été frappés avec de l'argent de Hambourg pour compte du Gouvernement et pour être envoyés en Allemagne.

Il serait donc resté en France 145 millions en pièces de 5 francs. La douane donne un chiffre de 304 millions qui comprend, outre les lingots, les monnais frappées, et ce chiffre n'est contredit par aucun document particulier à notre connaissance.

Les chiffres les plus probables seraient donc une perte de un milliard en or et une rentrée de 300 millions en argent, ce qui représenterait une perte finale pour le stock métallique de la France de 700 millions de francs, soit de 11 à 14 0/0.

Si on rapproche ce résultat des indications que fournissent les différentes situations de la Banque de France, depuis 1870, on peut le considérer comme suffisamment exact.

Nous ne parlons bien entendu que du temps qui s'est écoulé, pendant le payement des 5 milliards, c'est-à-dire de 1870 à l'automne de 1873, parce que depuis cette époque le stock métallique s'est reconstitué. Il est

probable qu'il y a aujourd'hui autant de numéraire en France qu'avant la guerre.

Le 7 juin 1870, l'encaisse de la Banque de France était de 1 milliard 311 millions.

Le 11 septembre 1873, il était réduit à 708 millions de francs. Aux mêmes époques, la circulation des billets était de 1 milliard 375 millions, et de 2 milliards 881 millions de francs.

En juin 1870, les billets de banque fournissaient un supplément au stock métallique de la France de 64 millions; au 11 septembre 1873, ils fournissaient un supplément de 1 milliard 179 millions de francs.

Comme la dépréciation du billet de banque a été peu sensible, il est probable que la quantité totale des agents de la circulation est restée la même, ce qui ferait supposer qu'il y a eu une perte dans le stock métallique de 1 milliard 100 millions de francs, dont les billets de banque auraient pris la place; ce serait un écart de 400 millions avec le chiffre que nous avons cru devoir indiquer plus haut; mais il n'y a peut-être pas de contradiction entre les deux chiffres, car les billets de banque prennent la place du métal qu'on retire de la circulation aussi bien en le thésaurisant qu'en l'exportant; et il est assez probable que la thésaurisation aura été excitée par les inquiétudes qu'on a eues pendant les années 1870 et 1871. De sorte qu'on peut supposer que l'émission supplémentaire de 1 milliard 100 millions de francs aura pris la place de 700 millions de numéraire exporté et de 400 millions de numéraire soustrait par la thésaurisation à la circulation.

Tels sont les renseignements qu'il nous a été possible de nous procurer pour éclairer autant qu'on le pouvait la question du mouvement du numéraire.

Si les résultats que nous avons obtenus ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, ils permettent néanmoins d'affirmer que ce n'est pas plus dans l'exportation du numéraire que dans celle des marchandises qu'on peut trouver l'explication du portefeuille acquis par le Trésor. Sur une exportation totale évaluée par nous à 700 millions, le Trésor a, pour sa part, remis directement à l'Allemagne 500 millions de numéraire; on trouverait donc dans le mouvement des métaux précieux tout au plus 200 millions de francs qui auraient servi, toute balance faite, à la création des lettres de change vendues au Trésor.

Importation et exportation des titres.

Nous avons déjà fait remarquer que le mouvement international des titres a pris, depuis vingt-cinq ans, une importance tout à fait prépondérante.

La France a, pendant cette période de temps, absorbé de grandes quan-

tités de titres, comme elle a absorbé de grandes quantités d'or. L'or est aussi une valeur étrangère, une valeur étrangère d'une grande sécurité, mais ne portant point intérêt. La France a donc absorbé des valeurs étrangères sous forme d'or improductif d'intérêt ou sous forme de valeurs productives d'intérêts, et cela sur une échelle au moins de 7 à 800 millions de francs par année.

L'or qu'on importe consomme du change sans en rendre, mais les valeurs à intérêt qu'on fait venir de l'étranger en rendent après en avoir absorbé. Pour faire passer à l'étranger le capital avec lequel on achète des valeurs, il faut acheter du change, mais pour faire rentrer les intérêts du capital qu'on a placé à l'étranger, il faut en vendre. L'importation des titres étrangers crée du change dans l'avenir, dans une proportion égale au montant du revenu annuel de ces titres. Il en est résulté que les placements faits par la France à l'étranger, y compris ce que l'on peut appeler les placements en or, n'ont plus, au bout de quelques années, été payés qu'avec les intérêts de ceux des placements antérieurs qui étaient productifs.

Si cela est vrai, et les faits sont là pour le prouver, on conçoit facilement que la cessation des placements à l'étranger et des importations d'or, pendant trois ans, ait mis à découvert comme une source de change qui n'avait plus d'emploi.

C'est bien le phénomène qui s'est produit. Il y avait en France, avant la guerre, de grandes quantités de change provenant de l'encaissement, par des Français, des coupons de valeurs étrangères dont ils étaient propriétaires, et on peut, sans exagération, évaluer l'importance de ce change à 6 ou 700 millions de francs par année. On peut y ajouter aussi les revenus réalisés à l'étranger, mais dépensés en France par les étrangers qui voyagent chez nous ou qui s'y établissent pendant un temps; c'est encore une source spéciale de change que l'on a évaluée à des chiffres divers, mais qui n'est pas inférieure, à ce que l'on croit, à 2 ou 300 millions de francs (1).

Il y avait donc en France, avant la guerre, du change étranger pour 800 à 900 millions, peut-être 1 milliard de francs, qui trouvait son emploi dans des placements nouveaux en valeurs étrangères ou qui permettait une importation constante d'or, quelle que soit la balance du commerce.

(1) Les chiffres que nous donnons peuvent paraître bas; nous nous sommes attachés à présenter des minima : ainsi beaucoup de publicistes évaluent à 1 milliard et à 1 milliard et demi les placements annuels de la France à l'étranger de 1860 à 1870, et à beaucoup plus de 300 millions les dépenses en France de revenus étrangers.

La France pouvait ainsi, avant 1870, faire aisément en trois années un placement à l'étranger de 3 milliards de francs, peut-être plus, sans amener de crise monétaire. Les trois années qui ont suivi la guerre ont eu la même ressource, sinon dans une proportion aussi forte, du moins dans une proportion encore considérable. Il est probable, en effet, qu'une partie des titres étrangers a été exportée, et que les dépenses des étrangers en France n'ont pas atteint, de 1871 à 1873, le même chiffre que de 1868 à 1870; mais, à supposer une exportation de titres étrangers pour une valeur de 2 milliards de francs, ce qui serait déjà considérable, il en résulterait pour les intérêts annuels une différence de quelque chose comme 100 millions de francs ou de 300 millions pour trois ans. On peut donc croire que la source de change que nous signalons a pu encore fournir à l'opération des 5 milliards de 2 à 2 milliards et demi de francs, si ce n'est plus.

Quant à l'exportation même des titres étrangers, il est certain qu'elle a eu lieu, mais on ne peut pas dire sur quelle échelle.

Notre honorable collègue, M. Moreau, a bien voulu faire faire un relevé des valeurs étrangères qui ont donné lieu à des livraisons de titres à la Bourse de Paris; ce relevé, nous le donnons plus bas, mais il n'a pas fourni les indications que nous en attendions. Ce tableau avait été dressé dans la supposition que tout ce qui avait été livré de titres étrangers contre argent avait été exporté; en cherchant la quantité des livraisons, on espérait trouver la quantité des exportations. Il est bien probable, en effet, que les titres livrés à des preneurs nouveaux, pendant la période qui nous occupe, ont été exportés; les preneurs nouveaux ne devaient pas être des capitalistes français parce qu'on ne faisait pas, à cette époque, de placements à l'étranger, les épargnes du pays se portant tout entières sur les nouveaux emprunts français, mais dans le tableau que nous donnons, il y a un mélange de livraisons pour reports avec des livraisons pour placements et les livraisons pour reports, c'est-à-dire contre argent prêté et seulement pour un temps, se multiplent par le nombre des liquidations pendant lesquelles les reports ont été continués.

Il faut dire de plus que le tableau en question ne comprend pas les valeurs étrangères qui sont négociées sans l'intervention des agents de change, par ce qu'on appelle la coulisse, et rien qu'à lire les noms des valeurs qu'il contient, on s'aperçoit qu'il laisse en dehors les fonds américains et bien d'autres, qui jouent un grand rôle sur le marché de Paris. Quoi qu'il en soit, nous donnons ce tableau dans l'espoir que d'autres que nous y trouveront des indications qui nous auraient échappé.

1° *Solde des rentes étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.*

5 0/0 Italien	46.115.000 fr.
6 0/0 Tabacs italiens	56.250
6 0/0 Péruvien	184.500
5 0/0 Turc	520.000
6 0/0 Turc	15.750
3 0/0 Espagnol	600
5 0/0 Tunis	84.375
	46.976.475 fr.

Représentant un capital d'environ 669 millions de francs.

2° *Solde des valeurs étrangères livrées en liquidation du 1er juillet 1871 au 31 décembre 1873.*

Actions Banque Ottomane	80.650
Foncier d'Autriche	193.525
Chemins Autrichiens	645.825
Chemins Lombards	370.150
Chemin N. O. d'Autriche	67.350
Chemins Hongrois	12.700

Représentant en capital environ 722 millions de francs.

Nous avons pensé qu'un autre relevé pouvait fournir des indications sur le mouvement d'exportation des valeurs étrangères ; c'est le relevé du montant des abonnements au Timbre pour les valeurs étrangères cotées; mais le tableau, que nous reproduisons également, ne peut pas donner d'indications précises par cette raison que l'abonnement dont il s'agit n'est pas autre chose que le prix de la cote. On le paye ou on ne le paye pas, suivant qu'on a intérêt à maintenir ou non les titres sur la cote officielle. Une grande quantité de valeurs y sont soustraites absolument.

Actions et obligations étrangères soumises au payement des droits de timbre et de transmission.

Années.	Nombre des actions.	Valeur.	Nombre des obligations.	Valeur.
1869	1.752.429	542.217.580 fr.	6.606.265	1.503.657.485 fr.
1871	1.644.930	629.289.920	4.581.973	1.617.309.290

Mais nous avons pu nous procurer deux états dans lesquels on peut suivre un mouvement certain d'exportation de titres étrangers, mouvement qui d'ailleurs était évident, et que les personnes qui sont dans les affaires ont toutes constaté; le premier est l'état des coupons payés à Paris sur la rente italienne avant et après la guerre ; le second est un état semblable pour les coupons des rentes turques.

En 1868, il a été payé à Paris des coupons de rente italienne pour 85 millions de francs; en 1872, il n'en a été payé que pour 60 millions de francs.

Semestre du	1er Janvier 1868	—	43.011.000 fr.
—	1er Juillet —	—	42.025.000
—	1er Janvier 1869	—	43.230.000
—	1er Juillet —	impôt non déduit	40.300.000
—	1er Janvier 1870	—	38.240.000
—	1er Juillet —	—	36.004.000
—	1er Janvier —	—	16.720.000
—	1er Juillet 1871	—	40.150.000
—	1er Janvier 1872	—	29.870.000
—	1er Juillet —	—	30.393.000
—	1er Janvier 1873	—	31.458.000
—	1er Juillet —	—	29.856.000
—	1er Janvier 1874	—	25.604.000

Pour les coupons turcs, on remarque une diminution bien plus considérable avec une reprise marquée à partir de 1874.

13 Janvier 1870	—	3.265.612 fr.
Juillet 1872	—	512.081 »
Janvier 1873	—	665.225 »
Juillet —	—	728.181 »
Janvier 1874	environ	1.700.000 »

Les deux valeurs qui sont portées sur ces tableaux sont loin d'être les seules qui existent sur notre marché; les dollars américains, les valeurs autrichiennes et bien d'autres, ont une importance considérable dans les placements français; mais nous prenons sur le fait, pour ainsi dire, à la lecture de ces relevés, l'exportation d'un nombre considérable de titres étrangers, et c'est ce que nous cherchions.

Nous ne pouvons pas pénétrer plus avant. Il y a eu des titres étrangers exportés en grande quantité, et il en reste en France des quantités plus considérables encore, dont les coupons ont fourni du change; ce sont là deux faits acquis, mais quant à faire le compte exact des exportations et du stock des valeurs étrangères en France, il n'y a aucun moyen d'y arriver.

Il faut ajouter à cette exportation ce qui est resté, pendant quelque temps, des emprunts français à l'étranger; mais les pays où il se fait des épargnes, et la France est de ce nombre, rappellent bien vite leurs emprunts à l'intérieur. Ce qu'on a placé ou vendu à l'étranger de rentes françaises 5 ou 3 0/0 a bientôt repris la route de la France, et l'année 1874 ne se passera pas avant qu'on puisse dire que les 5 milliards d'emprunts sont classés dans le pays même et sans le secours de l'étranger.

Quant à l'opération même du change entreprise par le Trésor français et à la composition du portefeuille de 4 milliards et plus que le Trésor a réunis, on peut dire que les coupons de valeurs étrangères restées en France et que les valeurs étrangères exportées, en ont donné la majeure partie, presque la totalité, à l'exclusion du mouvement des

marchandises, qui s'est balancé pour les trois années, et du mouvement des métaux précieux, qui n'a pas été aussi considérable qu'on pouvait le supposer, et qui n'a fourni que peu de chose en dehors des envois directs faits par le Trésor français à l'Allemagne.

Les choses se sont passées comme si les 5 milliards avaient été remis à Berlin en titres de rente, et comme si les Français avaient envoyé leurs épargnes à Berlin pour racheter ces titres de rentes, de même qu'ils les envoyaient auparavant en Italie, aux États-Unis, en Autriche et en Turquie, pour acheter de la rente italienne, américaine, turque, ou des actions et obligations de chemins de fer autrichiens.

VI.— Conclusion générale.

Après avoir terminé l'exposition des faits, il est facile d'en tirer une conclusion générale.

La France est un pays où il se fait des épargnes annuelles dans des proportions considérables; elle n'a cessé d'en faire, au milieu de ses malheurs, que pendant un temps très-court, et encore, pendant cet espace de temps, l'arrêt des épargnes n'a-t-il pas été général.

Dès la fin de 1871, pendant toute l'année 1872, le cours antérieur des choses s'est réformé; le flot des épargnes a recommencé à monter. Un emploi tout naturel de ces ressources nationales s'est offert dans les grands emprunts français qui ont joué le rôle que les émissions de valeurs étrangères avaient joué les années précédentes.

C'est une grande consolation que d'assister à un pareil spectacle; car on y trouve le secret de notre force vive. Il n'est pas douteux que, par la continuation de ce mouvement, les épargnes françaises ne rétablissent, s'il ne l'est déjà, notre stock métallique, et qu'après l'avoir reconstitué, elles ne sollicitent un emploi dans des entreprises industrielles nouvelles à l'intérieur ou à l'étranger.

L'opération des 5 milliards n'a réussi que parce qu'elle a pu être, pour ainsi dire, moulée sur les facultés du pays, au fur et à mesure que ces facultés se sont révélées.

Le succès de cette opération sans précédent tient à la prudence, mêlée à une sorte de témérité, avec laquelle elle a été conduite. Il fallait agir vite pour arriver promptement à la libération du territoire, assez vite pour employer toutes les épargnes réelles et tout le change possible, assez prudemment pour ne pas dépasser une limite au delà de laquelle on aurait eu à se débattre contre une crise financière des plus graves et une crise monétaire qui aurait pu renouveler les désastres du papier-monnaie, heureusement inconnus en France depuis soixante-quinze ans.

Tout a été combiné avec une grande sagesse et un rare bonheur. C'est un titre d'honneur de plus pour le grand citoyen qui avait reçu cette tâche de l'Assemblée nationale, tâche qu'il a accomplie le 15 mars 1873,

lorsque son Gouvernement a cru pouvoir proposer à l'Assemblée de fixer au 5 septembre suivant le terme du dernier payement de l'indemnité de guerre, et le 20 mai 1873, lorsque les dernières mesures ont été arrêtées par lui avec la Banque de France.

Il appartenait au Gouvernement nouveau, institué par l'Assemblée nationale le 24 mai 1873, d'achever la libération du territoire et de rendre définitivement la France à elle-même.

Mais on ne saurait finir l'histoire de l'opération financière dont nous achevons le compte-rendu, sans rendre aux agents du Trésor et à l'administrateur éminent qui a dirigé le mouvement des fonds, la justice qui leur est due. Dans une situation unique, où tout était à créer, où il fallait improviser tous les jours, où les agents du Trésor devaient se transformer en banquiers, en cambistes, en acheteurs et vendeurs de métaux précieux, et souvent ne pas reculer devant les plus grosses responsabilités, personne n'a été au-dessous de sa tâche. L'administration française en a reçu un nouvel éclat.

LÉON SAY.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE PARIS (1).

Une étude du mouvement de la population par les naissances, les mariages et les décès, est une introduction nécessaire à tout exposé ayant pour objet de faire connaître la population générale de Paris, constatée par les dénombrements.

Cette étude, d'ailleurs, peut seule fournir les éléments servant à déterminer, d'une manière approximative, l'état numérique de la population dans les temps anciens.

Bien que les registres de l'état civil, dont la rédaction était confiée autrefois aux ministres du culte, n'aient pas été tenus constamment avec la régularité pratiquée de nos jours, ils offrent cependant une base positive qu'on peut adopter avec quelque confiance. Les relevés faits pour Paris, sur les registres de cette ville, à partir du règne de Louis XIV, peuvent nous procurer des renseignements exacts sur le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès. Nous en donnons le résumé par période décennale ou quinquennale, à partir de 1750.

---

(1) M. A. Husson, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, va publier prochainement la deuxième édition de son ouvrage : *les Consommations de Paris*. Ce livre contient une étude importante sur la population de la capitale, considérée sous ses différents aspects. L'auteur a détaché de son travail la partie relative au mouvement de la population pour en faire à l'Académie des sciences morales et politiques l'objet d'une récente lecture, que nous reproduisons.

Périodes.	Naissances. moyenne ann.	Mariages. moyenne ann.	Décès. moyenne ann.	Mort-nés. moyenne an.
1750 à 1759	19,481	4,398	19,098	»
1760 à 1769	18,702	4,475	19,138	»
1770 à 1779	19,854	5,011	18,736	»
1780 à 1789	19,960	5,158	19,934	»
1790 à 1798	21,629	6,083	22,422	»
1799 à 1808	20,554	4,057	21,222	»
1809 à 1816	20,727	5,199	20,354	»
1817 à 1830	27,121	7,056	23,963	1,497
1831 à 1835	28,339	7,470	28,668	1,749
1836 à 1840	29,694	8,685	26,321	1,929
1841 à 1845	33,341	9,461	27,237	2,165
1846 à 1850	32,177	9,549	32,715	2,212
1851 à 1855	34,222	11,075	33,144	2,448
1856 à 1859	37,609	12,041	32,084	2,916
1860 à 1865	53,334	16,180	44,315	4,111
1866 « 1872	52,065	17,348	54,692	4,327

Si l'on étudie avec soin les divers éléments qui composent ces nombres, on peut en dégager des résultats importants.

D'abord, en ce qui concerne les naissances, on remarque que chaque dénombrement donne lieu de constater une légère diminution de leur nombre, par rapport à la population. Malheureusement, ce mouvement accentué de décroissance se fait remarquer pour la France entière.

Dans la période de		1750 à 1759,	il y a	1	naissance sur	30 hab. (1).
—	—	1760 à 1769	—		—	—
—	—	1770 à 1779	—		—	—
—	—	1780 à 1789	—		—	—
—	—	1790 à 1798	—		—	—
—	—	1799 à 1808	—		—	—
—	—	1809 à 1816	—		—	—
—	—	1817 à 1830	—	1	—	26,91
—	—	1831 à 1835	—	1	—	28,62
—	—	1836 à 1840	—	1	—	29,70
—	—	1841 à 1845	—	1	—	28,94
—	—	1846 à 1850	—	1	—	31,87
—	—	1851 à 1855	—	1	—	31,76
—	—	1856 à 1859	—	1	—	31,97
—	—	1860 à 1865	—	1	—	31,99
—	—	1866 à 1872	—	1	—	34,39

(1) C'est l'évaluation de Lavoisier qui estimait que de son temps, pour connaître approximativement la population de Paris, à défaut d'un dénombrement, il fallait multiplier les naissances par 30.

Par suite de la composition de la population et de la facilité avec laquelle s'y cachent les vices et les infractions aux bonnes mœurs, Paris compte un grand nombre d'enfants nés hors mariage. Il n'est pas sans intérêt d'en faire ressortir le nombre relatif, et, en même temps, les actes réparateurs qui, en r'ouvrant aux parents la voie d'une vie régulière, donnent aux enfants une famille et une protection assurée.

Périodes.	Enfants naturels: moy. ann.	Reconnus à leur naissance. moy. ann.	Légitimés par le mariage (1) moy. ann.	Reconnus par acte postérieur à la naissance. moy. ann.	Total des enfants légitimés ou reconnus. moy. ann.
1817 à 1830	9,641	2,196	665	171	3,032
1831 à 1835	9,781	2,293	931	215	3,439
1836 à 1840	9,524	2,307	1,167	300	3,774
1841 à 1845	10,254	2,116	1,310	489	3,915
1846 à 1850	10,508	1,943	1,356	733	4,032
1851 à 1855	10,992	2,049	1,255	897	4,201
1856 à 1859	11,900	2,089	1,578	962	4,629
1860 à 1865	14,965	3,669	2,712	4,693	11,074
1866 à 1872	14,613	3,352	2,693	4,408	10,453

Le nombre des enfants naturels semble s'accroître sans cesse; mais ce n'est là qu'une pure apparence, car il diminue réellement, dans ses repports avec le nombre des naissances; il y a, au contraire, une augmentation considérable du nombre des enfants légitimés ou reconnus, et ces deux circonstances constituent un double progrès.

---

(1) L'administration ne possède le nombre des légitimations par mariage et des reconnaissances par acte postérieur à la naissance, que jusques et y compris 1863. Nous avons retrouvé les chiffres postérieurs à cette année, dans l'un de nos rapports, pour les années 1864 à 1867. La moyenne que nous donnons, pour la période de 1866 à 1872, a donc été établie, en ce qui concerne ces deux catégories, sur deux années seulement. A cette occasion nous devons faire remarquer que, dans la statistique parisienne des reconnaissances par acte postérieur à la naissance et des légitimations par acte de mariage, on ne distingue point entre les enfants nés à Paris et hors de Paris, de même qu'on ne semble pas y comprendre les reconnaissances et les légitimations faites, dans les départements, d'enfants qui seraient nés dans la capitale, et à la suite desquelles il est inscrit des mentions, en marge des actes de naissance. Il serait facile, lorsque l'administration reprendra ces relevés malheureusement interrompus, de remédier à ce vice qui, nous le croyons, ne saurait affecter sensiblement l'exactitude des chiffres de notre tableau.

Périodes.	Proportion du nombre des enfants naturels à celui des naissances.	Proportion du nombre des enfants légitimés ou reconnus à celui des enfants naturels.
1817 à 1830	1 sur 2,81 naissances.	1 sur 3,17 enf. naturels.
1831 à 1835	— 2,89 —	— 2,84 —
1836 à 1840	— 3,11 —	— 2,52 —
1841 à 1845	— 3,25 —	— 2,62 —
1846 à 1850	— 3,06 —	— 2,60 —
1851 à 1855	— 3,11 —	— 2,61 —
1856 à 1859	— 3,16 —	— 2,57 —
1860 à 1865	— 3,56 —	— 1,35 —
1866 à 1872	— 3,60 —	— 1,39 —

Le nombre des enfants nés hors mariage n'en reste pas moins très considérable à Paris. Lorsqu'on le rapproche de celui des enfants de la même catégorie nés sur le territoire français, on le trouve une fois plus grand. De 1826 à 1850, il y eu en France, 7,27 naissances d'enfants illégitimes sur 100 naissances; de 1850 à 1861, on en comptait 7,40, et 7,48, de 1861 à 1868. Ces chiffres semblent attester aussi un mouvement lent et continu de décroissance. Du reste, au point de vue des naissances naturelles, notre pays occupe un rang moyen parmi les États de l'Europe. En Bavière, en Wurtemberg, en Saxe. en Autriche, en Danemark, en Écosse, en Suède, en Prusse, en Norvège, il y a un plus grand nombre de naissance illégitimes ; mais, en Belgique, en Hongrie, en Angleterre, en Suisse, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, en Irlande et en Russie, on en compte moins que chez nous.

Si l'on considère les mariages, à partir du milieu du dernier siècle, on les trouve de plus en plus nombreux, à mesure qu'on se rapproche de notre temps.

De 1750 à 1759,	on compte 1	mariage sur	132,88 hab.
1760 à 1769	—	—	125,37
1770 à 1779	—	—	118,86
1780 à 1789	—	—	116,09
1790 à 1798	—	—	106,67
1799 à 1808	—	—	151,99
1809 à 1816	—	—	119,60
1817 à 1830	—	—	103,73
1831 à 1835	—	—	108,60
1836 à 1840	—	—	101,56
1841 à 1845	—	—	102,82
1846 à 1850	—	—	107,40
1851 à 1855	—	—	98,12
1856 à 1859	—	—	99,87
1860 à 1865	—	—	105,45
1866 à 1872	—	—	104,29

Nous avons vu tout à l'heure que le nombre des enfants naturels va en diminuant, et nous avons pu dès lors pressentir l'accroissement du nombre des mariages; cet accroissement ressort en effet des chiffres qu'on vient de lire. Par contre, les naissances sont moins nombreuses, ce qui atteste une certaine atténuation de la fécondité des unions légitimes, et révèle, de la part des chefs de famille, une préoccupation évidente, relativement aux moyens d'existence et à l'avenir de leurs enfants. Ce symptôme n'est point particulier à Paris; mais il y est plus marqué. Tandis que, dans la France entière, pour la période de 1861 à 1868, on compte 3,07 enfants par mariage, le produit d'un mariage parisien ne dépasse pas 2,38 enfants; depuis quelques années même, la proportion s'abaisse encore et descend jusqu'à près de 2 enfants (1).

L'abaissement progressif du degré de fécondité des mariages est fait sans doute pour tempérer le mouvement de satisfaction que doit nous faire éprouver l'amélioration constatée plus haut, en ce qui concerne la diminution relative des enfants naturels, et la plus grande fréquence des reconnaissances et des légitimations; il serait difficile cependant, en présence de ces résultats, de méconnaître le progrès moral qui s'est accompli, au moins sous ce rapport, dans la masse de la population.

Les résultats que fournit l'étude des faits, pour ce qui touche à la mortalité générale dans Paris, sont également favorables. De 1750 à 1816, on remarque un état à peu près stationnaire; on peut même pressentir une tendance à l'accroissement dans cette période. Mais, à partir de 1817, on aperçoit un mouvement très-décidé d'amélioration qui le cède à deux périodes moins heureuses; puis l'influence des grands percements de voirie et de l'annexion des populations suburbaines se fait bientôt sentir, et la mortalité est notoirement en décroissance. C'est ce qui ressort des calculs ci-après.

De 1750 à 1759,	on compte	1 décès sur	30,60 hab.
1760 à 1769	—	—	29,31
1770 à 1779	—	—	31,79
1780 à 1789	—	—	30,03
1790 à 1798	—	—	28,93
1799 à 1808	—	—	29,05
1809 à 1816	—	—	30,55
1817 à 1830	—	—	32,59
1831 à 1835	—	—	28,88
1836 à 1840	—	—	34,26
1841 à 1845	—	—	36,51

(1) Voici les chiffres exacts : de 1851 à 1855, 2,17; de 1856 à 1859, 2,13; de 1860 à 1865, 2,38; de 1866 à 1872, 2,22; pour la même période, en retranchant les années 1870 et 1871, 2,12.

De 1846 à 1850, on compte	1	décès sur	32,20 hab.
1851 à 1855	—	—	33,50
1856 à 1859	—	—	38,22
1860 à 1865	—	—	39,04
1866 à 1872	—	—	33,61

L'*Annuaire du Bureau des longitudes* fait remarquer qu'en France, dans l'intervalle de 1817 à 1852, le rapport de la population aux naissances a été toujours en augmentant; il était, pour la période de 1817 à 1824, de 31,8; pour les 36 années de 1817 à 1852, de 34,2; pour la dernière période, de 1845 à 1852, il est de 36,7. Le document en conclut que la durée de la vie moyenne, qui était de 31 ans en 1817, et de 34 ans dix-sept ans plus tard, serait de 36 ans. Mais, depuis l'époque à laquelle ces calculs ont été faits, la situation s'est encore améliorée; il résulte des dernières publications statistiques du Ministère du commerce, que la durée de la vie moyenne s'est allongée; d'après les renseignements tirés du mouvement de la population, de 1861 à 1868, elle aurait atteint 39 ans. Bien que l'influence des épidémies cholériques de 1849 et de 1854 ait pu affecter, pour la capitale, les résultats des périodes de 1846 à 1850 et de 1851 à 1855, il est positif que l'amélioration constatée, pour la France entière, ne s'est point fait sentir aussi complètement à Paris. Cependant, ainsi qu'on le verra plus loin, la mortalité n'a pas augmenté dans les hôpitaux; les travaux publics de toute espèce exécutés dans les divers quartiers de la ville, et les progrès du régime alimentaire ont, à coup sûr, rendu meilleure la condition des habitants. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que, depuis trente ans, l'augmentation considérable du nombre des ouvriers a modifié profondément la population parisienne, et que, dans une grande capitale qui réunit tant de vices et de misères, tant d'existences irrégulières et dégradées, où règnent tant de causes destructives, la mortalité doit recevoir, chaque année, un contingent exceptionnel qui réagit sur les calculs s'appliquant à l'ensemble de la population.

Il ne ressort pas moins des chiffres des dernières périodes, en ayant égard à l'influence des épidémies, ainsi qu'aux effets de la guerre étrangère et de la guerre civile qui se sont fait cruellement sentir en 1870 et 1871, que, si la durée de la vie moyenne dans la capitale est restée stationnaire, alors qu'elle se prolongeait, d'une manière très-sensible, dans l'ensemble du pays, l'équilibre tend à s'établir; les résultats observés de 1856 à 1865 en fournissent le témoignage.

Mais la mortalité qui, dans Paris, frappe les enfants du premier âge, est loin d'être aussi satisfaisante. D'après les chiffres officiels constatés par le mouvement de la population, les naissances et les décès survenus de 1866 à 1872 étant pris pour base, en retranchant les an-

nées 1870 et 1871 comme anormales, elle serait, pour les enfants de la naissance à un an, de 14,02 0/0, proportion de beaucoup inférieure à la moyenne de la mortalité de cette catégorie d'enfants, pour toute la France (1). Cependant, si l'on veut aller au fond des choses, et si, pour le calcul, on tient compte de ces nombreux nouveau-nés qui, envoyés en nourrice à la campagne, cessent de faire partie de la jeune population et déchargent ainsi le mortuaire parisien, on verra que la proportion réelle des décès d'enfants qui n'ont pas dépassé la première année de leur âge, est de 24,85 0/0 (2). Il faut ajouter que ces jeunes exilés, disséminés ainsi, chaque année, au nombre de 20,000 environ, dans un grand nombre de départements, y subissent par diverses causes, une mortalité exceptionnelle, et qu'à peine cinquante sur cent d'entre eux viennent reprendre leur place au sein de la population parisienne.

Ce sont surtout les enfants naturels nés à Paris qui vont mourir en nourrice, ce qui rend difficile la comparaison de la mortalité qui les atteint, avec celle des enfants légitimes. Mais, si l'on possédait les éléments d'une telle recherche, il n'est point douteux que l'on ne fût amené à reconnaître une plus forte proportion de décès pour cette catégorie d'enfants. A raison des circonstances de la naissance et de l'état des mœurs, il y a une sorte de loi dans la différence très-notable qui se fait remarquer entre la mortalité des enfants légitimes et celle des enfants nés hors mariage. Si l'on confond les deux catégories de nouveau-nés, pour la France entière, on trouvera que, de 1861 à 1868, dernière période dont on a les chiffres élémentaires, la proportion moyenne des décès est de 18,13 0/0. Lorsqu'on veut procéder par distinction, on obtient des résultats bien différents : la mortalité des enfants légitimes s'abaisse à 16,01 0/0, tandis que celle des enfants illégitimes s'élève à 33,23 0/0. Il est donc vrai de dire qu'en fait, pendant la première année de leur existencce, les enfants naturels sont soumis aux atteintes d'une mortalité double de celle des enfants qui naissent dans l'état de mariage.

Le tableau que nous avons tracé jusqu'ici du mouvement de la population parisienne, présente sans doute quelques aspects favorables;

(1) La mortalité pour la ville de Paris, est de 15,75 0/0 de 1851 à 1855; de 16,93 pour la période de 1856 à 1859; de 15,75 de 1860 à 1865; de 16,55 de 1866 à 1872, et enfin de 14,02 seulement dans la même période, si l'on en retranche les années 1870 et 1871. Pour la France entière, la mortalité moyenne des enfants de la naissance à un an, serait, de 1861 à 1865, de 22,07 0/0, d'après la statistique officielle. Le minimum est de 11,11 0/0 dans le département de la Creuse.

(2) Nous avons déjà fait connaître ce résultat pour la période de 1862 à 1866, dans une brochure ayant pour titre : *Note sur la mortalité des enfants du premier âge, nés dans la ville de Paris.* In-8, 1870.

La première partie de ce tableau accuse une tendance marquée à l'augmentation du nombre des suicides constatés; mais il est remarquable qu'à partir de 1859, époque de l'annexion des populations appartenant aux communes suburbaines, l'addition de cet élément nouveau produit un heureux effet, car le nombre des suicides, mis en regard de celui des habitants, est en décroissement très-sensible. Les suicides accomplis par des hommes forment près des 3/4 du total; le nombre de ceux qui sont imputables aux femmes reste à peu près stationnaire.

Quelles que soient les circonstances exceptionnelles et les causes occultes qui puissent influer, en plus ou moins, sur les calculs du genre de ceux-ci, nous pouvons résumer en quelques mots les résultats de cet examen de la population parisienne.

L'accroissement des naissances qui est, en quelque sorte, une loi naturelle, se ralentit à Paris, comme dans le reste de la France, par suite d'une diminution de la fécondité des mariages.

Par contre, le nombre des unions légitimes augmente sensiblement.

Les enfants nés hors mariage sont une fois plus nombreux dans la capitale que dans la France entière; mais, lorsqu'on les rapporte à la population réelle, on reconnaît une amélioration incontestable. Le mal résultant de ces naissances irrégulières est encore atténué par l'accroissement très-marqué du nombre des enfants légitimés ou reconnus. Si le sentiment de moralité est faible parmi ces groupes nombreux qui s'abandonnent au vice et au concubinage, il semble que l'amour paternel ou maternel qui s'éveille bientôt dans le cœur de ceux qui ont failli, les rende, comme par une force irrésistible, au sentiment du devoir.

Par l'effet du bien-être général et des progrès de l'hygiène publique, la mortalité des adultes diminue, et la vie moyenne s'accroît à Paris, mais la mortalité des petits enfants y est relativement considérable. Que serait-ce, s'il fallait mettre à la charge du mortuaire parisien les décès si nombreux des enfants qui meurent en nourrice, hors de la ville? Quant aux morts-nés, aux avortements et aux infanticides, ce sont autant de plaies dont il faut se résigner à reconnaître l'incessante aggravation. Il en serait de même des suicides, si l'annexion récente des populations suburbaines, en apportant un contingent nouveau dans l'agglomération parisienne, n'avait fait sentir son influence favorable, par une diminution relative du nombre de ces attentats.

En somme, si la population de Paris, composée d'éléments si divers, semble s'améliorer, lorsqu'on la considère sous certains aspects, elle offre, sous d'autres, à l'observateur, surtout au moraliste, un tableau fait pour inspirer un sentiment de tristesse; mais ces côtés si défectueux, Paris les doit surtout à sa situation de capitale, à l'immensité de son agglomération, refuge des malheureux et des déclassés de toute la

ver la plupart des avortements. Le D[r] Tardieu remarque que le nombre des fœtus exposés s'accroît à mesure qu'on se rapproche du temps présent : de 1837 à 1845, il y a 295 fœtus déposés ; de 1846 à 1854, le nombre est de 399 ; on en compte 1,044, de 1855 à 1866. Il en conclut que le crime d'avortement se multiplie, d'une manière déplorable, dans la ville de Paris, aussi bien que dans d'autres départements. Toutefois nous sommes, sous ce rapport, bien loin encore de l'Amérique où la pratique des avortements constitue une véritable industrie qui s'exerce presque impunément au grand jour. Depuis 1805, la ville de New-York a vu sextupler sa population, tandis que le nombre des enfants morts-nés et des naissances prématurées y est devenu trente-sept fois plus considérable.

Des difficultés de même nature se rencontrent dans la constatation des crimes d'infanticide. Les accusations et les condamnations qui en sont la suite, ne sauraient fournir une idée exacte de leur fréquence. M. le D[r] Tardieu a dressé aussi, pour la même période de trente ans, un état numérique des nouveau-nés à terme déposés à la Morgue de Paris (1), et il montre que, dans les quinze premières années de cette période, de 1837 à 1851, le nombre des enfants reçus à la Morgue a été de 315, celui des autopsies de 222, et les infanticides constatés de 169. Dans les quinze dernières années, ces nombres s'élèvent rapidement : on compte 929 cadavres d'enfants déposés, 791 autopsies et 566 infanticides constatés. D'après le D[r] Tardieu, le nombre annuel des infanticides serait en moyenne de cinquante dans la capitale, sans compter les cas d'ailleurs assez peu fréquents, reconnus ailleurs qu'à la Morgue, et il serait, aujourd'hui, cinq ou six fois plus considérable qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans ; ce qui ne laisse aucun doute sur l'accroissement réel du nombre de ces crimes, eu égard même au développement de la population.

Comme les avortements et les infanticides, les suicides accusent l'état moral d'une population. Nous avons déjà fait remarquer que Paris a le triste privilége d'être le refuge des déclassés et d'une foule d'individus en quête de moyens d'existence, après des malheurs plus ou moins immérités. C'est dans ce milieu que germe l'idée du suicide et que s'accomplissent ces entreprises coupables de l'homme sur lui-même. Ainsi qu'on le verra par les chiffres qui suivent, il n'est pas un jour de l'année, à Paris, qui ne soit affligé par un ou plusieurs suicides suivis de mort.

	Nombre de suicides suivis de mort. Hommes.	Femmes.	Total.	Rapport à la population.
De 1841 à 1845	373	155	528	1 sur 1,833 hab.
1846 à 1850	419	166	585	— 1,801
1851 à 1855	442	176	618	— 1,802
1856 à 1859	476	170	646	— 1,898
1860 à 1865	616	171	787	— 2,199
1866 à 1872	593	157	750	— 2,485

(1) *Étude médico-légale sur l'infanticide*. In-8°, 1868.

La première partie de ce tableau accuse une tendance marquée à l'augmentation du nombre des suicides constatés; mais il est remarquable qu'à partir de 1859, époque de l'annexion des populations appartenant aux communes suburbaines, l'addition de cet élément nouveau produit un heureux effet, car le nombre des suicides, mis en regard de celui des habitants, est en décroissement très-sensible. Les suicides accomplis par des hommes forment près des 3/4 du total; le nombre de ceux qui sont imputables aux femmes reste à peu près stationnaire.

Quelles que soient les circonstances exceptionnelles et les causes occultes qui puissent influer, en plus ou moins, sur les calculs du genre de ceux-ci, nous pouvons résumer en quelques mots les résultats de cet examen de la population parisienne.

L'accroissement des naissances qui est, en quelque sorte, une loi naturelle, se ralentit à Paris, comme dans le reste de la France, par suite d'une diminution de la fécondité des mariages.

Par contre, le nombre des unions légitimes augmente sensiblement.

Les enfants nés hors mariage sont une fois plus nombreux dans la capitale que dans la France entière; mais, lorsqu'on les rapporte à la population réelle, on reconnaît une amélioration incontestable. Le mal résultant de ces naissances irrégulières est encore atténué par l'accroissement très-marqué du nombre des enfants légitimés ou reconnus. Si le sentiment de moralité est faible parmi ces groupes nombreux qui s'abandonnent au vice et au concubinage, il semble que l'amour paternel ou maternel qui s'éveille bientôt dans le cœur de ceux qui ont failli, les rende, comme par une force irrésistible, au sentiment du devoir.

Par l'effet du bien-être général et des progrès de l'hygiène publique, la mortalité des adultes diminue, et la vie moyenne s'accroît à Paris, mais la mortalité des petits enfants y est relativement considérable. Que serait-ce, s'il fallait mettre à la charge du mortuaire parisien les décès si nombreux des enfants qui meurent en nourrice, hors de la ville? Quant aux morts-nés, aux avortements et aux infanticides, ce sont autant de plaies dont il faut se résigner à reconnaître l'incessante aggravation. Il en serait de même des suicides, si l'annexion récente des populations suburbaines, en apportant un contingent nouveau dans l'agglomération parisienne, n'avait fait sentir son influence favorable, par une diminution relative du nombre de ces attentats.

En somme, si la population de Paris, composée d'éléments si divers, semble s'améliorer, lorsqu'on la considère sous certains aspects, elle offre, sous d'autres, à l'observateur, surtout au moraliste, un tableau fait pour inspirer un sentiment de tristesse; mais ces côtés si défectueux, Paris les doit surtout à sa situation de capitale, à l'immensité de son agglomération, refuge des malheureux et des déclassés de toute la

France et de tous les pays, foyer des mauvaises passions où le vice trouve une pâture facile et se propage, à la manière des contagions, sans qu'aucune mesure puisse réussir à en atténuer l'action délétère.

A. HUSSON.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1874.

COMMUNICATIONS. — Mort de MM. Rodière, Herm. Schwabe, Victor Somer, André Zamoyski.
Lettre de M. Luzzati et réponse de M. Wolowski à propos de l'intervention de l'État et du Congrès de Milan.
Les États-Unis en 1874. — Le port de New-York. — Le *Clearing house*. — Les télégraphes. — Les *safedeposits*. — Le prix de l'or. — La crise. — Les railways. — L'immigration.
Le Congrès de Montpellier et le phylloxera.
CORRESPONDANCE. — Le suffrage universel et le socialisme; Lettre de M. de Lavergne.

M. Wolowski, membre de l'Institut, député de la Seine, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette séance, qui a été consacrée à plusieurs notices nécrologiques et à trois communications.

En ouvrant la séance, M. le président a entretenu la réunion de la mort d'un zélé propagateur de la science économique, M. Rodière, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

« Notre Société, a-t-il dit, vient d'être affligée de pertes nombreuses. La plus imprévue a été celle de notre excellent collègue Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Un fatal accident l'a fait périr, plein de vigueur, dans toute la force de son talent, dans toute l'activité de son zèle pour le beau, le vrai et le juste.

« C'est ce zèle qui l'avait porté un des premiers à introduire dans nos facultés de droit l'enseignement de l'économie politique. Le souvenir du cours libre qu'il a inauguré à Toulouse est toujours présent à la mémoire de ses nombreux auditeurs; la voie ainsi ouverte a été dignement parcourue depuis. Une science profonde, une grande rectitude d'esprit et une rare sagacité avaient placé

Rodière au rang de nos premiers jurisconsultes; il avait compris le lien intime qui unit le droit à l'économie politique. Notre Société devait cet hommage à la mémoire d'un homme éminent, qui a su mériter l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. »

M. MAURICE BLOCK demande ensuite la parole pour consacrer quelques mots de regret à la mémoire de M. Schwabe (Hermann), chef de la statistique municipale de Berlin, professeur suppléant à l'université de cette ville, où il vient de mourir jeune encore. Né en Thuringe, M. Schwabe avait fait de bonnes études et s'était consacré à la statistique. C'est sur la recommandation de M. Engel, conseiller intime, qu'il fut chargé d'organiser et de diriger la statistique municipale de la capitale prussienne. et il s'acquitta de ses fonctions avec un succès remarquable. Il a publié de nombreux écrits, mais ses travaux sur le recensement de Berlin et surtout ses belles cartes graphiques, au moyen desquelles il a, pour ainsi dire, fait parler aux yeux les principaux résultats du dénombrement, resteront des modèles. La science a fait une véritable perte en la personne de M. Schwabe, savant laborieux, modeste et sympathique.

M. JOSEPH GARNIER annonce la mort d'un économiste polonais, M. Victor Somer, qui a habité Paris, où il a laissé les meilleurs souvenirs, et dont le *Journal des Économistes* a inséré d'intéressants articles relatifs aux sociétés coopératives et aux finances de l'Autriche. De retour dans sa patrie, M. Victor Somer s'était consacré à la publication d'une revue d'économie politique, l'*Ekonomista*, qui se publie en langue polonaise (1). Son frère, M. Alphonse Somer, qui a hérité de son zèle pour la science, continue son œuvre méritoire de propagande.

En se joignant aux regrets exprimés par M. J. Garnier, M. Wolowski a ajouté quelques paroles émues et fait ressortir les rares mérites de M. Victor Somer. « Il l'avait, pendant quelque temps, associé à ses travaux, et il a pu apprécier les qualités élevées de son intelligence. Laborieux, instruit, possédant la plupart des langues vivantes, Victor Somer s'est occupé de propager des vérités fécondes dans l'*Economiste polonais*, recueil dont la direction lui fut confiée à Varsovie, après que d'autres occupations n'ont plus

(1) *Ekonomista, pismo po'swiecone ekonomice statystyce administacji.* — Varsovie, paraît chez A. Pajew'skiego, en livraisons gr. in-8 d'une centaine de pages.

permis à l'habile fondateur de cette revue mensuelle, M. Nagorny, d'y consacrer ses veilles.

« Il fallait un grand dévouement et une ferme persévérance pour triompher des difficultés qui environnent une œuvre de cette nature. C'est alors que le succès venait récompenser d'aussi méritoires efforts, qu'une longue et douloureuse maladie a mis fin à cette utile existence. M. Somer vient d'être enlevé à ses amis et à la science à peine âgé de 34 ans. »

M. Wolowski a terminé la triste nomenclature de nos pertes récentes en rendant hommage à la mémoire d'un homme illustre à divers titres, le comte André Zamoyski. « Issu d'une des premières familles de la Pologne, le *comte André*, c'est le nom que ses compatriotes s'étaient habitués à lui donner, était animé du plus pur patriotisme, et sa vie entière en a multiplié les preuves. Le grand rôle politique qui lui appartient ne saurait être apprécié ici; il suffira de dire qu'il a su mériter une haute estime, même de la part de ses adversaires et des dominateurs actuels de son pays.

« La chaleur de son âme et l'activité dévouée de son intelligence se sont étendues à tout ce qui pouvait servir au développement matériel, intellectuel et moral de la Pologne. De nombreuses créations lui sont dues; il a jeté dans cette direction la semence féconde du progrès. C'est à son impulsion infatigable qu'on doit la plupart des améliorations, dont profite maintenant sa patrie, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans l'organisation de l'assistance; c'est lui qui, sans épargner ni peine ni sacrifices, a poussé dans de nouvelles voies la génération dont il était l'exemple, et fait naître ce mouvement fécond qui a produit le réveil des entreprises productives en Pologne. Partout il a su porter l'activité généreuse de son âme; le mouvement qu'il a imprimé anime encore les rouages de nombreuses et utiles entreprises. Ceux qui profitent des résultats actuels ne doivent pas oublier qu'il en a été le promoteur.

« Exilé pendant de longues années, il a, tous nous en avons eu la preuve, profité du refuge ouvert sur la terre hospitalière de France pour participer aux travaux destinés au bien général. Il manquait rarement d'assister à nos réunions, et suivait avec un zèle attentif les travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. De nombreux essais, consacrés à la question pénitentiaire, aux œuvres de l'assistance publique et privée, aux entreprises industrielles et agricoles, ont rempli les dernières années de cette belle existence, vouée tout entière à la pratique du bien et à la recherche des améliorations profitables à ses compatriotes et à l'humanité. »

Après ces communications nécrologiques, M. Arthur Mangin

entretient la réunion d'un écrit qui se rapporte au sujet qui a fait l'objet de la discussion de la dernière réunion, présidée par M. de Lavergne. Nous insérons plus loin une lettre sur le même sujet, adressée à M. le secrétaire perpétuel.

M. Wolowski donne ensuite connaissance de la lettre qu'il vient de recevoir, au sujet de la dernière discussion, de la part de M. Luzzati, député au Parlement italien, dont nous avons pu apprécier ici le talent distingué et la parole éloquente.

M. Luzzati se plaint de votre président; « on vous a trompé », nous écrit-il. Nous pourrions répondre qu'il s'est trompé sur le sens de nos paroles. Nous n'avons jamais accusé M. Luzzati et ses amis d'abandonner le drapeau de l'économie politique; nous avons simplement dit que, comme ceux qu'on a nommés, par dénigrement, les *socialistes en chaire* de l'Allemagne, ils ne sont séparés des disciples d'Adam Smith que par un mutuel malentendu. Nous ne leur avons pas reproché de *glorifier l'État;* nous savons qu'ils n'entendent point en exagérer outre mesure les attributions, et nous sommes de ceux qui n'entendent point éliminer l'action de l'État, mais qui veulent la définir. Nous sommes donc beaucoup plus d'accord avec M. Luzzati qu'il ne le suppose.

Commençons par donner communication de la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser, et dont nous essaierons tout à l'heure d'apprécier les principes :

Les documents que je vous envoie prouvent qu'on vous a trompé. Scialoja, Messedaglia, Lampertico, Sella, Sclopis, moi et bien d'autres, nous ne voulons ni copier les Allemands ni glorifier l'État (Il va sans dire que le président du Conseil, M. Minghetti est avec nous).— Nous voulons nous opposer aux excès de M. Ferrara.....

M. Ferrara et ses amis, — très-peu le suivent à fond, les autres sont avec nous en réalité, et avec lui par équivoque,— soutiennent que l'histoire et la statistique n'ont rien à faire avec l'économie politique; ils écrivent sur les banques et le crédit, sans connaître les résultats des dernières enquêtes.

En économie politique, nous vous suivons, nous adhérons à votre savante préface à la traduction de Roscher.

Les documents que je vous envoie vous éclaireront sur l'erreur dans laquelle vous êtes tombé en parlant de notre mouvement. Mais la faute n'est pas à vous : *on vous a trompé.*

Ferrara veut étudier l'économie politique par la méthode *déductive*, nous par la méthode *inductive*. Ferrara veut fermer la science; nous croyons à l'infinité de ses progrès. Ferrara veut éliminer l'État; nous

soutenons que le progrès complique les rapports sociaux et rend son intervention nécessaire là où, dans les temps passés, elle ne l'était pas.

« La fonction de l'État est subsidiaire. En ligne de bataille sont les citoyens armés de leur liberté; l'État est l'armée de réserve. Mais si la première ligne ne suffit pas pour vaincre, il faut appeler la réserve sur le champ de bataille.

LUIGI LUZZATI.

Crespano Veneto, 28 octobre 1874.

Après avoir donné lecture de cette lettre, M. Wolowski rappelle les termes dans lesquels s'est engagée la discussion du 5 octobre, et l'opinion dont il s'est rendu l'interprète.

Notre honorable correspondant, a-t-il dit, pense que nous l'avons confondu avec les adeptes de certaines écoles allemandes et les thuriféraires de l'État. C'est tout le contraire : nous avons simplement indiqué que les membres du Congrès de Milan ne se distinguent guère, pour le fond, des doctrines des membres du Congrès de Florence. Nous ne voulons point nous arrêter à une divergence apparente de forme, quand le but est le même. Nous ne consentirons jamais à voir deux camps hostiles là où il n'existe aucune scission doctrinale. Quiconque défend le principe de la propriété, reflet matériel de la liberté, quiconque professe l'utilité féconde du capital et prêche la prévoyance, qui relie sans cesse l'avenir au présent, quiconque veut la liberté de l'échange, quiconque défend le libre emploi de l'intelligence et des bras et demande une garantie pour les fruits du travail, est à nos yeux un économiste; il demeure dans la voie ouverte par Adam Smith.

Nous connaissons le mérite et le zèle ardent de M. Ferrara, mais il nous permettra de lui dire qu'il pousse trop loin les exigences extrêmes de ses convictions. Il nous rappelle les qualités éminentes, mais aussi quelques-uns des défauts d'un homme que nous avons tous autant aimé qu'estimé, notre ancien et vénéré président, Ch. Dunoyer. M. Ferrara c'est M. Dunoyer, avec ses préventions et sa sévérité dogmatique élevées à la dixième puissance.

[M. JOSEPH GARNIER : Disons la deuxième!]

Sur quoi discute-t-on? Non sur les principes, mais sur leur application plus ou moins restreinte, plus ou moins exclusive; les tendances ne diffèrent pas. D'un côté, comme de l'autre, on veut améliorer le sort de tous et assurer au travail une légitime récompense; aucun économiste sérieux n'a condamné ni l'association, ni la puissance du crédit, ni les bienfaits de l'épargne, ni les formes nouvelles de la production; tous veulent laisser la voie libre à tout essai, à toute tentative, à toute combinaison; personne ne cherche autre chose, et personne non plus n'entend user de contrainte.

Le fameux *laisser-faire et laisser-passer* de Quesnay a été dénoncé par les uns avec autant d'exagération, qu'il a été posé d'une manière trop absolue par les autres, faute d'avoir consulté le commentaire direct tracé par le chef des physiocrates, Que disait Quesnay ? « Laissons faire tout ce qui n'est nuisible ni aux bonnes mœurs, ni à la liberté, ni à la propriété, ni à la santé de personne. Laissons faire tout ce qu'on a pu faire sans délit. »

C'est qu'à ses yeux, comme aux nôtres, loin d'être l'absence de la règle, la *liberté* repose sur celle-ci : {elles doivent marcher ensemble? Pour que le bien se développe, il faut surtout réprimer le mal.

La destruction de l'ancien ordre oppressif et factice ne signifie point l'absence d'un ordre quelconque. Il faut des institutions et des lois qui complètent l'exercice de l'indépendance conquise par le travail, et qui le régularisent. Au lieu de s'effacer, nous dirons avec M. Luzzati que le rôle de l'autorité a grandi, mais dans une direction différente. La mission du gouvernement n'est plus de contraindre, mais d'éclairer, mais de commander, mais d'aider; il ne doit pas absorber l'activité individuelle, il doit la développer.

Éliminer l'État de la société humaine, c'est une chimère, car l'État moderne est l'expression de la société, et il a une large mission à remplir. Ceux-là même qui semblent le nier, commettent sans cesse d'inévitables contradictions.

Un de nos illustres maîtres, Rossi, l'a dit avec une haute raison : « L'État existe comme moyen indispensable à l'espèce humaine, non-seulement de prospérité matérielle, mais de perfectionnement moral. Il n'existe pas seulement sous le bon plaisir des individus, comme le résultat d'une convention qui pourrait être ou n'être pas, comme une société commerciale. La société civile tire son origine de plus haut. L'homme se doit à la vie sociale, hors de laquelle il n'y a pour lui qu'abrutissement et misère. »

Gardons-nous de toute exagération ; ceux qui ont, sans se rendre bien compte du résultat, voulu prêcher l'absence du pouvoir, sont tombés dans l'erreur que met en saillie la fameuse *An-Archie* de Proudhon. La liberté et le pouvoir, loin de s'exclure, se complètent; il n'est pas de pouvoir fort, sans l'activité libre de tous ; il n'est pas de large expansion de l'activité, sans l'action du pouvoir qui est la justice armée. Il ne s'agit pas simplement pour lui de garantir la liberté, il a aussi une sphère dans laquelle il doit agir ; on rencontre, pour employer le langage de John-Stuart Mill, une province du gouvernement dans le vaste domaine de l'économie politique. Cette province, il ne s'agit point de l'effacer, mais de la délimiter.

Il existe, avons-nous dit il y a longtemps (1), des travaux qui dépassent la force et la compétence des individus ; il est des intérêts collectifs, voies de communications, ports, éducation. Les attributions de l'État sont considérables : l'armée, la marine, la diplomatie, les finances, la législation, la justice, la police, les travaux publics, la poste rentrent incontestablement dans son domaine.

M. Luzzati voit que nous allons même au delà de la pensée exprimée dans sa lettre, car nous ne regardons pas seulement l'État, comme un corps de réserve, nous lui reconnaissons des droits et des devoirs particuliers. Sans doute, il doit intervenir lorsque l'action individuelle fait défaut et qu'il s'agit de donner satisfaction à quelque grand intérêt moral ou matériel; nous sommes de ceux qui pensent que, dans beaucoup de cas, les individus peuvent faire mieux que l'État, mais c'est à condition qu'ils agissent. L'autorité sainement inspirée, se gardera bien d'absorber l'activité du citoyen, sa mission est au contraire de favoriser le développement de l'action de tous. Elle accomplit ce que conseille l'intérêt général, alors que l'intérêt individuel se récuse ou plie sous le fardeau. « Il faut deux choses, disait Sieyès pour qu'une nation prospère, des travaux particuliers et des fonctions publiques. » Sans doute M. Guizot avait raison quand il expliquait que la société non gouvernée, celle qui subsiste par le simple développement de l'intelligence et de la volonté humaines, va toujours s'étendant à mesure que l'homme se perfectionne. Elle devient de plus en plus le fonds social. Mais il faut compléter ces belles paroles. A mesure que la civilisation se développe, l'action de l'État ne devient pas moindre, elle devient différente, elle reçoit des attributions nouvelles, et nous dirons avec notre excellent ami Édouard Laboulaye : « Il est faux que le progrès de la civilisation réduise le rôle de l'État. A mesure que les rapports de l'homme se développent et se compliquent, la tâche du gouvernement devient plus considérable; on conçoit au milieu d'une civilisation très-avancée un peuple très-libre et le gouvernement très-occupé. »

Dans une publication récente, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, M. Luzzati a mis en avant à ce sujet un exemple bien choisi. La télégraphie électrique n'a pas suffi aux besoins sociaux tant qu'elle est restée une institution privée, et l'Angleterre, ce pays par excellence de l'activité individuelle, en a fait une branche de l'administration publique.

Deux courants ont fait obscurcir quelquefois des idées fort simples.

(1) Voy. le mémoire sur Benjamin Constant, *Journal des Économistes*, 1862, (2e série), t. XXXIII, p. 387.

Les uns ont professé le culte de la toute-puissance de l'État, oubliant que sous une dénomination abstraite se cachait un mécanisme en chair et en os, expression de la domination de quelques-uns sur tous. « Si l'on voyait, disait Paul-Louis Courier, si l'on voyait à l'œuvre le commis qui décide on aurait moins d'enthousiasme pour l'État », mais il est aussi des choses que l'administration seule doit faire, parce que seule elle peut les bien faire.

D'un autre côté, on a prétendu supprimer l'État pour mieux sauvegarder la liberté. C'est une méprise qui a provoqué les entraînements du socialisme. L'autorité et la liberté ne présentent point une antithèse, elles sont un complément nécessaire l'une de l'autre. L'oublier, c'est ne s'attacher qu'à un des côtés de la vérité.

Nous pensons que M. Luzzati ne nous reprochera plus d'avoir mal interprété ses tendances.

Il y a longtemps que nous avons défendu contre nos plus chers amis, contre Bastiat lui-même, les principes dont le congrès de Milan veut se rendre l'interprète; mais, loin de contrarier les sains enseignements de l'économie politique, la part légitime faite aux attributions de l'État élargit et fortifie la science. Adam Smith et ses disciples seraient les premiers à repousser la fausse interprétation qu'on donne à leur doctrine, quand on la présente comme hostile à l'idée de l'État, et comme voulant supprimer les attributions essentielles qui lui appartiennent. Ces grands esprits ne versaient point du côté de l'absolu, et ils n'étaient guère disposés à transformer en une sorte de dogme, des appréciations, quelquefois incomplètes, de points fort délicats. Ils ne se seraient jamais avisés de lancer l'excommunication majeure contre ceux qui, s'appuyant sur les données de l'expérience, ont par exemple soutenu que le billet de banque, qui fait office de monnaie, devait comme celle-ci éveiller la sollicitude de l'État, et se trouver assujetti à de fortes garanties.

Adam Smith, Malthus, Rossi, ont été des philosophes et des historiens, en même temps que des économistes. Ils tenaient grand compte de l'observation exacte des faits et des enseignements de la statistique : au lieu de faire de la science purement spéculative et de se lancer dans les constructions idéales, ils marchaient sur le terrain bien exploré de la réalité des choses. Ils se gardaient bien des solutions tranchantes et précipitées; ils avaient le *sens historique*, en même temps que la connaissance des faits présents.

Personne donc n'a voulu nous tromper, et nous ne croyons point avoir commis l'erreur dénoncée par M. Luzzati. Qu'il relise nos

paroles, prononcées le 5 octobre, il les trouvera pleinement d'accord avec la doctrine développée dans notre préface à la traduction de Roscher, et il n'y trouvera aucune critique du congrès de Milan. Tout ce que nous avons essayé de faire, c'est de dissiper un mal-entendu qui ne peut profiter qu'aux ennemis de l'économie politique, et dont M. Luzzati se plaint lui-même. Ne laissons pas croire qu'il y a désormais deux drapeaux exclusifs sur l'un desquels se trouve inscrit *liberté*, tandis que l'autre porte pour devise : *Action de l'État*.

Ici, comme partout, cherchons ce qui unit les amis d'une même cause et non ce qui a l'air de les diviser, et nous constaterons que les principes fondamentaux sont les mêmes, il ne s'agit que de limites à définir dans l'application. Personne ne peut songer sérieusement à éliminer l'état de l'action sociale, et personne n'entend sacrifier ce qui est l'âme de tout progrès, et ce contre quoi rien ne vaut, la liberté. Mais il faut éviter toute exagération, et ne pas confondre avec de prétendus dogmes de simples questions de compétence.

MM. Block et **Joseph Garnier** : C'est pour cela que le congrès de Milan est inutile.

M. Simonin, revenu d'un voyage d'exploration qu'il a fait aux États-Unis entre les mois de mai et octobre 1874, fait un tableau rapide et animé de l'activité des États-Unis du Nord. Nous en extrayons les principaux faits qu'il a mentionnés.

Il décrit d'abord l'importance de plus en plus grande du port de New-York, dont le tonnage égale à lui seul le tiers de tous les ports de l'Union, et où la marine à vapeur prend une extension de plus en plus grande. Il a vu, un jour du mois de juin dernier, neuf steamers partir à la fois pour l'Europe des quais de l'Hudson.

Voici les chiffres que M. Simonin a relevés sur les états statistiques qui lui ont été remis par la chambre de commerce de New-York.

En 1872-1873, tous les ports des États-Unis ont reçu, en nombres ronds, 43,000 navires, jaugeant 12 millions de tonnes et montés par 380,000 marins.

Le port de New-York a reçu à lui seul 5,700 navires, jaugeant 4 millions 300,000 tonnes et montés par 130,000 marins.

Sur ces derniers chiffres, il faut compter environ 1,000 steamers, jaugeant 2 millions 450,000 tonnes et montés par 80,500 marins.

A la sortie, les chiffres sont partout à peu près les mêmes qu'à l'entrée.

M. Simonin parle des opérations du *clearing house* de New-York,

qui a fait, en 1873, pour 34 *milliards de dollars* de virements, avec une balance d'environ 1 milliard seulement; c'est dire qu'avec 1 on a pu payer 34.

Le *clearing* date de 1853; il comprend 60 banques. Le mouvement d'affaires y a plus que doublé depuis dix ans. Il est toujours allé progressant, sauf quelques moments de crise passagère. L'année la plus prospère a été celle de 1869, où le *clearing* a fait pour 37 milliards 1/2 d'affaires.

M. Simonin fait connaître le curieux système de télégraphie installé dans tous les bureaux de New-York, et qui donne à chaque instant le cours de l'or, des différents titres cotés, des principales marchandises, et les nouvelles politiques générales de la journée.

Il parle du timbre installé dans quelques magasins contre les voleurs, et du système des *safedeposits*, où l'on peut, moyennant une redevance mensuelle légère, variable suivant les cas, déposer ses valeurs et objets précieux dans des caisses d'acier noyées dans un mur de granit souterrain. On les loue à une compagnie exploitante, qui remet à chacun la clef de son coffre et lui facilite sur place, dans des boxs ou bureaux fermés, tous les moyens d'accès auprès des objets déposés. On ne donne aucun récépissé.

L'orateur entre ensuite dans diverses considérations à propos des variations du prix de l'or sur la place de New-York, et sur les possibilités d'une reprise des payements en espèces.

La prime de l'or est moyennement de 10 0/0 depuis deux ans; elle était même descendue plus bas, lors de la crise financière de septembre 1873, amenée par la faillite de la grande maison Jay Cooke.

M. Simonin parle de cette crise et en explique les causes. La première est due à l'extension trop rapide prise aux États-Unis par la construction des voies ferrées.

La longueur totale de railways exploitée par l'Union est de 75,000 milles. Le globe tout entier ne possède pas une longueur linéaire plus grande.

En 1871 en 1872 seulement, on a construit aux États-Unis 14,000 milles de chemins de fer, presque autant que l'Angleterre tout entière en contient.

L'orateur termine par quelques données sur l'immigration, dont le mouvement s'est considérablement ralenti en 1874, et par quelques développements sur la situation respective des deux partis politiques qui dominent en ce moment dans l'Union.

Aux prochaines élections, le parti démocrate semble devoir l'emporter sur le parti républicain.

A propos des faits que signale M. Simonin sur le développement de la télégraphie aux États-Unis, **M. Aristide Dumont** regrette de ne pas voir s'établir en France le libre usage du télégraphe. Il a fait, en 1848, en faveur de cette liberté éminemment utile et inoffensive, des efforts qui se sont brisés contre la mauvaise volonté de l'administration, « que l'Europe nous envie. »

M. Siegfried rappelle qu'il existe à Paris, rue du Quatre-Septembre, au bureau des entrepreneurs, un service télégraphique donnant toutes les nouvelles financières et commerciales.

M. Jacques Valserres est invité à donner quelques explications sur le congrès viticole qui vient d'avoir lieu à Montpellier et auquel il a assisté. Ce congrès avait été organisé par une commission de la Société d'agriculture de l'Hérault. Plusieurs savants, Italiens et Autrichiens, ainsi que les délégués des sociétés savantes, y assistaient. Il s'agissait surtout de s'occuper du *phylloxera*, d'apprécier ses ravages et d'indiquer les moyens de le détruire.

L'orateur a exposé les différentes phases de la question. Dès le principe, les viticulteurs intelligents pensèrent que la nouvelle maladie pouvait bien être le résultat de l'épuisement du sol et de la culture irrationnelle que l'on donnait à la vigne. Partant de cette idée, les praticiens se mirent à fumer leurs plantations atteintes avec de bon fumier de ferme additionné de différentes matières, telles que la chaux, les cendres de bois, le sel et autres éléments; mais voici que la *Société des agriculteurs de France* nomma en 1869 une commission chargée de se transporter dans le Midi, d'y constater les ravages de l'insecte, qui commençaient à être considérables, et de donner son avis sur les moyens de le combattre. Le rendez-vous était à Orange, où le phylloxera avait déjà causé beaucoup de dégâts. Après avoir examiné plusieurs vignes situées dans les environs, la commission crut pouvoir se décider sur la nature de la maladie. Elle repoussa comme très-vulgaire le traitement préventif adopté dès le début par les viticulteurs, et déclara solennellement que le phylloxera était l'unique cause de la maladie et que c'était lui seul qu'il fallait atteindre si on voulait la guérir. Cette doctrine, contraire aux faits acquis en histoire naturelle, a exercé une fâcheuse influence sur les vignobles du Midi.

Puisque l'insecte était la seule cause du mal dont on souffrait, il fallait, par tous les moyens au pouvoir de la science, le faire disparaître. A partir de ce moment, les praticiens abandonnèrent le traitement par les engrais réparateurs qu'ils avaient employés dès l'origine, et n'eurent plus recours qu'aux insecticides. C'est pour

répondre à cet ordre d'idées que M. le Ministre de l'agriculture nomma, à Montpellier, une commission qui fut chargée d'expérimenter tous les insecticides présentés par les inventeurs. La commission en essaya ainsi jusqu'à 137 espèces diverses. Pas une seule ne donna de bons résultats. C'est ainsi que, malgré tous les efforts, nos vignes, qui faisaient notre principale richesse, étaient chaque jour envahies et succombaient sous la succion de l'insecte invisible à l'œil nu.

Cet insuccès jeta un profond découragement parmi les praticiens. Au lieu de redoubler d'efforts, ceux-ci se laissèrent aller au découragement. Dès qu'une vigne était attaquée, il l'abandonnaient à elle-même, et par cette négligence coupable ils hâtaient encore le triste dénouement. Que leur enseignait donc la logique du bon sens? C'était de traiter les vignes malades par des engrais généreux, qu'il aurait fallu additionner d'un insecticide assez fort pour faire disparaître le puceron sans porter atteinte aux cépages. Malheureusement, pour faire comprendre aux viticulteurs qu'il fallait renoncer complètement aux insecticides seuls et leur substituer de fortes fumures qui rendissent à la vigne épuisée son antique vigueur, il a fallu plusieurs années. C'est dans cette voie que la commission de Montpellier entra dès le mois de juillet 1872. Dans ce but, elle loua 2 hectares et demi de vignes situées au Mas de Las Sorres, à trois kilomètres de Montpellier. Là, elle fit les premiers essais du traitement par les engrais réparateurs. Ceux qu'elle employa furent principalement le fumier de ferme additionné de certaines matières facilement assimilables par les plantes, telles que les sulfures, les potasses, les sels alcalins, les sels de l'étang de Berres, l'urine humaine et l'urine de vache, la suie, les cendres de bois, les décoctions de savon noir et de tabac, etc., etc. La commission divisa successivement le terrain en 257 lots comprenant chacun 25 souches. Autour de chaque lot on conserva des témoins. Les expériences commencèrent sur des sujets déjà malades depuis plus de deux ans. Leur aspect était assez triste. Les feuilles commençaient à pâlir. Les sarments étaient grêles et courts. Le fruit faisait presque complètement défaut. La terre de Las Sorres est cependant excellente. Elle se compose de riches alluvions mélangées de calcaire et de fer. Elle est très-profonde. Il fallait donc que la maladie fût bien intense pour avoir détruit à moitié de grosses souches qui, sous le rapport de la vigueur, ne laissaient rien à désirer.

Les essais commencèrent donc au mois de juillet 1872. Dès le mois d'octobre suivant, on crut remarquer que certains lots avaient déjà subi une amélioration. En 1873, on continua le même

traitement, qui fut répété en 1874. Les membres du congrès se sont transportés sur-le-champ au Mas de Las Sorres. Ils ont pu s'assurer par eux-mêmes des résultats obtenus. Sur un certain nombre de lots traités par les matières que l'orateur a mentionnées, on avait reconnu que les souches dépérissantes en 1872, présentaient l'aspect le plus satisfaisant. Le feuillage était vert et touffu; les sarments avaient en moyenne $1^{m},50$ de longueur. Les raisins pesés avec soin étaient presque aussi nombreux que dans les vignes saines; le moût avait la même densité. Au contraire, les sujets qui n'avaient pas subi le traitement, n'avaient fait que dépérir. Ils se trouvaient presque complètement dépouillés de leurs feuilles et leurs sarments n'avaient que quelques centimètres. Plusieurs d'entre eux étaient morts. Quant aux fruits, il n'en fallait point parler, et s'il en existait quelques-uns, leur moût n'avait point la densité de celui obtenu des raisins cueillis sur les vignes en traitement.

Voilà certes des résultats très-propres à rassurer les viticulteurs. Ils établissent sans réplique que la commission de la *Société des agriculteurs* s'était grossièrement trompée et que les théories ont été funestes à la viticulture. Les praticiens qui, au début de la maladie, eurent l'idée d'appliquer à leurs vignes un traitement préventif au moyen d'engrais réparateurs étaient donc dans le vrai, si bien dans le vrai, que la commission de Montpellier, après avoir essayé de tous les insecticides, a fini par les abandonner et en est revenue aux vrais principes.

Le phylloxera, en effet, n'est point la cause de la maladie, pas plus qu'un cryptogame ne fut la cause de l'oïdium. Ces deux maladies et d'autres encore que l'on pourrait citer proviennent de l'épaississement du sol et des procédés irrationnels de culture. Si, depuis lors, en se développant d'une manière désordonnée, le phylloxera a pu être considéré comme cause du mal, il n'en reste pas moins acquis à la science qu'au début, il n'a été que le résultat d'un affaiblissement des cépages.

On objecte, dit M. Jacques Valserres, que le traitement suivi à Las Sorres doit être fort coûteux et que, dès lors, on ne peut point l'introduire dans la pratique; mais la question n'est pas là. Les essais de Las Sorres, quelque dispendieux qu'ils puissent être, établissent d'une manière victorieuse qu'avec de bonnes fumures, on peut ramener à la santé les vignes malades. Mais il y a plus; c'est que en donnant aux cépages une plus grande force de résistance, on leur permet de vivre côte à côte avec le phylloxera. C'est là, du reste, ce qui se passe en Amérique.

Certaines vignes de cette contrée ont une telle vigueur, qu'elles

sont complètement indemnes de l'insecte, tandis que certaines autres vivent très-bien avec lui. Donc, en attendant que le phylloxera disparaisse, il faut réconforter nos cépages affaiblis et leur donner assez de rusticité pour qu'ils puissent résister au phylloxera.

Mais les cépages américains sont un autre moyen pour nous soustraire au terrible puceron et pouvoir replanter utilement les mauvais terrains d'où nos vignes ont disparu. Comme démonstration de cette thèse, la Société d'agriculture de l'Hérault avait organisé une exposition de cépages et de vins américains. Chaque cépage était pourvu de sarments sur lesquels on voyait les feuilles et les raisins; à côté, des échantillons du vin qu'il fournit. M. Jacques Valserres s'est livré avec le plus grand soin à la dégustation de ces produits. Un assez grand nombre de raisins sont acides ou ont un goût médicinal très-prononcé. Ces fruits ne donnent que des vins propres à la chaudière. Leur teneur alcoolique varie de 7 à 10°. Parmi les cépages de cette catégorie, il faut rayer le *Clinton*, l'*Hartford prolifique*, le *Concord*, et autres appartenant au genre *lembrusca*. Ces vins ne pourront évidemment jamais entrer dans notre consommation; mais il est d'autres cépages appartenant au genre *æstivalis* qui donnent d'assez bons raisins et un vin très-potable. Ce sont entre autres les variétés : *Riesen-blatt*, *Wilder Northon Virginia*, *San-Yanna*, *Rislander*, *Herbemont*, *Taylor*, *Cunningham*, etc.

Tous ces cépages résistent au phylloxera et vivent fort bien avec lui. Ils fournissent des raisins dont le goût se rapproche beaucoup de celui des nôtres et dont les vins sont très-potables. Ainsi le *San-Yanna* donne un cru qui ressemble au *Nuits* après les décuvaisons, le *Rislander*, un vin qui rappelle le *Risling* des bords du Rhin, le *Cunningham*, un vin blanc qui rappelle nos meilleurs ordinaires, l'*Herbemont* et le *Taylor*, des vins bancs qui ressemblent à ceux de l'Entre-deux-Mers, produits par l'*Enraza* ou *Folle-blanche*. Tous ces cépages ou d'autres encore, qu'il serait trop long d'énumérer, pourront très-bien s'acclimater en France et entrer dans la grande culture. Ils donneront des produits très-acceptables, et pourront, dans de certaines limites, remplacer nos cépages anéantis. Ce qu'il y a de particulier à dire des vins américains goûtés par M. Jacques Valserres, c'est qu'ils se font très-vite et s'usent très-rapidement. Au bout d'une année, on peut les boire, et au bout de trois à quatre ans, ils sont couleur pelure d'oignon et presque complètement usés.

Telles sont les observations que l'étude des cépages et des vins américains a permis de faire à l'orateur; mais la partie de son récit relative à la visite faite par le Congrès aux vignes de Saint-

Clément n'est pas la moins originale ni la moins intéressante. Durant cette excursion, les membres ont visité les vignes de M. Fabre, plantées de divers cépages américains, sur une étendue de plus 40 hectares. M. Fabre a eu recours à la greffe, mais à une greffe de son invention. Pour utiliser le peu de séve qui restait encore dans ses vignes malades, il a fait déchausser chaque souche à $0^m,25$ de profondeur. Le terrain environnant a été remué, puis on a coupé la vieille souche et on a inséré dans la fente un sarment américain. On a ensuite ramené la terre au pied de la greffe. Or, qu'est-il arrivé? c'est que le sarment inséré à $0^m,25$ de profondeur dans la vieille souche, a profité du peu de séve qui restait à cette dernière. D'un autre côté, il a poussé des racines vigoureuses, si bien que les greffes faites au mois de février dernier avaient donné des sarments d'une longueur de 3 à 4 mètres. Ces résultats sont surprenants et prouvent la vigueur des cépages américains. Au moyen de ce système, M. Fabre gagne au moins deux années. Lorsqu'il faut, dans le Midi, quatre ans à une vigne nouvelle pour donner une pleine récolte, les greffes de M. Fabre mettront à peine deux années. C'est là un grand avantage; car on pourra avec ce procédé rétablir plus rapidement les vignes détruites par le phylloxera.

Ainsi le congrès viticole de Montpellier a présenté deux faits considérables : d'abord, l'efficacité des fumiers énergiques comme moyens de restaurer les vignes affaiblies et de les rendre plus résistantes; ensuite, le rôle efficace que pourront jouer les cépages américains en se substituant aux nôtres. Les quelques cépages cités comme donnant des vins très-potables pourraient seuls suffire à remplir ce but; mais il faut espérer qu'avec une vinification mieux entendue, et peut-être encore avec l'aide de la chimie, on pourra perfectionner les produits des vignes américaines.

En terminant, M. Jacques Valserres rappelle que jusqu'à ce jour, la submersion des vignes est le seul moyen qui ait complètement réussi à détruire le phylloxera. Aussi, signale-t-il à la réunion, le canal projeté par un des membres de la réunnion, M. Aristide Dumont, qui traverserait la Drôme, la Vaucluse, le Gard, l'Hérault et au moyen duquel on pourrait en hiver inonder plus de 80,000 hectares de vignes, et les préserver ainsi de la destruction certaine qui les menace.

M. Aristide Dumont insiste sur la gravité des pertes que le phylloxera a fait subir à nos vignobles, et qui s'élèveraient, selon lui, à 300 millions par an, en sorte que le phylloxera finirait, si l'on n'y met ordre, par nous coûter aussi cher que l'invasion prus-

sienne. Quant aux remèdes, M. Dumont ne leur accorde qu'une confiance limitée. Il signale cependant les excellents résultats qu'un savant agronome et viticulteur, M. Kaucou, a obtenus de la submersion des vignes malades. Il regarde ce procédé, méthodiquement et largement pratiqué, comme infaillible, et il voudrait que l'on versât les eaux du Rhône sur le Gard et l'Hérault. Cette vaste opération coûterait une centaine de millions; mais cette dépense serait couverte dès la première année. Un canal qui permettrait d'inonder les vignes pendant l'hiver et d'arroser les prairies pendant l'été, serait, aux yeux de M. A. Dumont, un bienfait inappréciable pour les départements du Midi.

M. Arthur Mangin signale deux procédés insecticides que M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a présentés récemment à cette compagnie comme résolvant d'une manière satisfaisante le problème du phylloxéra. Ces procédés étudiés et expérimentés par MM. Dumas, Mouillefers, Petit et Balbiani, consistent dans l'arrosage des vignes malades avec une solution de sulfocarbonate de potasse, et dans l'emploi du *coal-tar* (goudron de houille) mélangés en proportion convenable avec du sable ou de la terre, et introduit dans des cavités creusées au pied des ceps phylloxérés.

M. Griolet rappelle le remède préventif : l'arrachage obligatoire des ceps malades.

M. Valserres ne pense pas que ce soient là des procédés pratiques.

M. Wolowski remercie les membres de la Société qui ont fourni des renseignements utiles sur une question importante pour la richesse du pays, mais il n'y voit pas matière à discussion.

Si l'heure avait été moins avancée, on aurait pu aborder un autre terrain. Le canal proposé par M. Dumont, les mesures législatives dont ont parlé M. Griolet et d'autres membres, tiennent d'une manière directe au problème de l'intervention de l'État, dont il a été question à l'occasion de la lettre de M. Luzzati. Mais c'est un débat qui reviendra prochainement.

LE SOCIALISME ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

A propos de la question qui a été l'objet de la discussion dans la dernière réunion, **M. Arthur Mangin** a été chargé de faire hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Le suffrage universel et la propriété* (1). L'auteur, qui garde l'anonyme, a longtemps résidé

(1) Paris, Dentu, 1874, in-8 de 32 pages.

en Chine, et il en est revenu très-pénétré de l'excellence des institutions de ce pays, qui toutes reposent sur la famille. C'est aussi de la famille fortement constituée et attachée au sol qu'il voudrait faire l'élément essentiel de nos institutions politiques et économiques. C'est là, selon lui, le meilleur moyen de moraliser le suffrage universel et de prévenir les révolutions. S'appuyant sur des considérations historiques, il invoque un passage des *Essais sur l'Histoire de France* de M. Guizot pour affirmer que l'État doit être formé non-seulement des hommes, mais du territoire; ce qui revient à dire que le droit politique doit être inhérent à la propriété foncière. L'auteur de la brochure ne propose cependant pas de n'accorder le droit de suffrage qu'aux possesseurs du sol; il ne demande pas que les propriétaires seuls soient électeurs, mais il voudrait que tous les électeurs devinssent un jour propriétaires, et il énonce les mesures qui lui semblent le plus propres à atteindre ce résultat. Au premier rang se place, dans sa pensée, la mesure radicale, qui consisterait à déclarer inaliénable toute propriété, au-dessous de 2 hectares. L'auteur croit qu'on arrêterait ainsi l'émigration des populations rurales vers les villes, aussi bien que le développement excessif de la grande industrie, qu'on préparerait l'avènement d'un âge heureux où toute famille aurait son foyer, son « asile héréditaire. » Il n'y aurait plus alors en France que des conservateurs, et la fameuse clôture de l'ère des révolutions serait enfin réalisée. L'auteur, on le voit, s'est emparé de la vieille maxime féodale : « Point de terre sans seigneur, point de seigneur sans terre », et l'appliquant à la démocratie, il dit : « Point de citoyens sans terre.... »

M. le Président fait remarquer que la thèse qui vient d'être exposée n'a pas le mérite de la nouveauté; l'idée de l'inaliénabilité de la terre est une idée allemande. Il ne croit pas d'ailleurs qu'elle est soutenable. Lui-même, dit-il, ne possède pas un pouce de terre; ce qui ne l'empêche pas d'avoir une famille et d'être citoyen. Le mieux est, selon lui, et tous les économistes, sans doute, seront de son avis, de s'en tenir à la liberté, qui est le seul principe vraiment juste et fécond. Que la terre se divise ou s'agglomère, selon les avantages qu'on y trouvera. Quant aux droits de mutation, M. Wolowski reconnaît qu'ils sont excessifs et même injustes; mais le moment actuel n'est guère propice pour la réforme des impôts.

Voici la lettre de M. Lavergne :

Mon cher confrère, Je vois que, dans le compte-rendu de notre dernière séance de la Société d'économie politique, on a négligé de men-

tionner l'observation que j'ai faite sur la composition du suffrage universel. Je ne relèverais pas cette omission si elle ne me paraissait pas avoir son importance pour la question en discussion. A l'opinion souvent exprimée que le suffrage universel donne la majorité aux ouvriers, j'ai répondu que la majorité appartenait aux propriétaires, grands et petits. On est, en effet, d'accord pour évaluer le nombre des propriétaires fonciers entre 5 et 6 millions, et il faut y ajouter tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui, n'ayant pas de propriété immobilière, possèdent des biens meubles tels que rentes sur l'État, actions, obligations, etc. Les ouvriers proprement dits, soit industriels, soit agricoles, c'est-à-dire ceux qui vivent uniquement de salaires, forment à peine le quart de la population totale.

Forcé de partir avant la fin de la séance, je n'ai pu qu'indiquer ce fait, sans en tirer les conséquences. J'aurais voulu faire remarquer combien ce grand nombre de propriétaires, qui va s'accroissant tous les jours, donnait de garanties contre le socialisme. La forme dominante du socialisme est la négation de la propriété. Or, qui ne sait que les plus petits propriétaires et les plus petits capitalistes ne sont pas ceux qui tiennent le moins à ce qu'ils possèdent?

Certes, je n'ai pas désiré l'avènement du suffrage universel; je l'ai vu, au contraire, arriver avec inquiétude; mais, depuis vingt-cinq ans qu'il fonctionne, j'ai appris à le moins redouter. J'ai été surtout frappé de cette coïncidence que, du moment où il a été institué, le socialisme a commencé à décliner. C'est sous l'empire du suffrage restreint que les utopies socialistes se sont développées et ont pris de grandes proportions. On se rappelle le débordement de systèmes qui a précédé la révolution de 1848. Ces systèmes ont aujourd'hui en partie disparu. On ne parle plus du saint-simonisme, du fouriérisme et de leurs dérivés. La Commune leur a succédé sans leur ressembler. La Commune a été une sédition de malfaiteurs, favorisée par un concours de circonstances inouïes; elle a procédé par le meurtre et l'incendie, mais sans avoir la prétention d'inaugurer un nouveau principe social. Même dans ces élections que nous voyons se multiplier depuis trois ans, nous entendons beaucoup parler de dissentiments sur les formes politiques, fort peu de questions sociales.

Je ne puis m'empêcher d'attribuer au suffrage universel une action quelconque sur ce changement. On comprend qu'en effet les faiseurs de systèmes subversifs se fassent une arme du suffrage restreint pour séduire les ignorants. Si l'on ne met pas nos théories en pratique, peuvent-ils dire, c'est que le pouvoir est entre les mains d'une minorité intéressée à les étouffer. Ce langage perd beaucoup de sa force apparente avec le suffrage universel. Depuis que tout le monde vote, pourquoi les bases de la société n'ont-elles pas changé? Les classes les plus nombreuses

sont devenues les plus puissantes ; pourquoi n'ont-elles rien fait? C'est qu'apparemment il n'y a rien à faire. Le socialisme est mis au pied du mur ; dès qu'on le serre de près, il s'évanouit.

Il est vrai que, dans la discussion de l'autre jour, on a envisagé le socialisme au point de vue spécial. On y a vu surtout la tendance à accroître les attributions de l'État en matière économique comme en toute autre. Ici, je le reconnais, le suffrage universel présente un grand danger ; l'expérience nous apprend qu'il est prompt à douter de lui-même, et que, dans l'embarras où le jette le choc des opinions contradictoires, il se montre facilement disposé à chercher un maître qui lui épargne la peine de se conduire. Mais ceci n'est pas une question sociale, c'est une question politique ; elle sort du cadre habituel de nos discussions.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. DE LAVERGNE.

Versailles, 25 octobre 1874.

BIBLIOGRAPHIE

L'ITALIA INDUSTRIALE, studj del prof. ALBERTO ERRERA, con particolare riguardo all' Adriatico superiore (regno d'Italia ed imperio Austro-Ungarico). Roma-Torino-Firenze. Ermanno Loescher libraio-editore, 1873. — LE NUOVE ISTITUZIONI ECONOMICHE NEL SECOLO XIX, di ALBERTO ERRERA, professore titolare di economia politica. Milano. Fratelli Trèves editori, 1874.

M. Albert Errera était déjà connu par diverses publications antérieures, dont une *Histoire et statistique des industries vénètes*, couronnée par l'Institut royal des sciences, lorsqu'il a publié l'an dernier, à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne (groupes XVI et XVII), son ouvrage intitulé : *l'Italie industrielle, avec un coup d'œil spécial sur l'Adriatique supérieure*. Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier a pour objet l'*Histoire des industries*, et le second les *Industries maritimes*. Le premier livre retrace l'histoire des industries au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'à la fin du XVIII° siècle, époque de la chute de la République de Venise, de 1797 à 1848, et enfin depuis la révolution de 1848-49 jusqu'à l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie en 1866. Quant à la partie statistique de l'ouvrage, elle se rapporte exclusivement, comme l'indique très-clairement son titre, à l'industrie maritime. On y trouve les détails les plus complets sur l'industrie des constructions navales en Italie, sur les grands établissements et sur les matériaux de construction, sur la marine marchande, sur les industries maritimes des régions étrangères dans l'Adriatique ; une étude comparée sur les

constructions navales et la marine marchande italiennes et austro-hongroises; enfin un chapitre spécial sur l'industrie de la pêche. A la fin du volume sont réunis des notes et tableaux dressés avec un soin extrême et du plus grand intérêt, parmi lesquels deux surtout, contenant les résultats d'une enquête sur l'industrie des constructions navales en Italie.

Cette exceptionnelle importance attribuée à l'industrie maritime par un publiciste italien, nous semble, quant à nous, parfaitement naturelle et justifiée non pas seulement par des souvenirs qui, à eux seuls, n'intéresseraient que l'histoire, mais aussi par des espérances éminemment susceptibles d'exercer la sagacité et la prévoyance des économistes et des hommes d'État. A tort ou à raison, nous nous figurons que le jour où le point de vue économique moderne, c'est-à-dire le point de vue hardiment et largement pacifique et libre-échangiste, se sera définitivement substitué aux inspirations traditionnelles de rivalité nationale, et dominera comme il convient les combinaisons politiques, une sorte de triple alliance pourra s'établir dans laquelle l'Angleterre apportera l'élément de sa supériorité industrielle, la France celui de ses conditions naturelles agricoles, et l'Italie les ressources d'une situation et d'une configuration géographiques incomparables pour le développement du commerce. On sait ce que furent, du VIIIe au XVIe siècle, les républiques marchandes italiennes telles que Venise, Gênes, Florence. C'était l'époque où les Vénitiens, rivalisant avec les villes libres de la confédération Hanséatique de puissance et de splendeur commerciales, avaient établi des comptoirs à Alexandrie, à Beyrouth, pénétré, en remontant le Volga, jusqu'à Astrakan, conclu des traités de commerce avec les soudans de l'Egypte, fondé des établissements sur les points accessibles de l'Afrique, et noué des relations avec toutes les opulentes cités manufacturières habitées par les Arabes. Non-seulement les marchands de Venise disposaient, pour ces opérations, de 3 ou 4 mille bâtiments de commerce, mais l'État lui-même mettait à leur disposition de nombreuses escadres composées chacune de plusieurs grosses galères. On sait aussi quand et par quelle cause se termina cette ère de glorieuse prospérité : ce fut après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et surtout quand Vasco de Gama eut réussi à doubler le cap de Bonne-Espérance. Alors la puissance commerciale passa aux mains des Portugais, puis des villes flamandes, et enfin des Hollandais. Mais les avantages qu'une grande découverte et l'ouverture d'une route inconnue ravirent à Venise et à l'Italie, d'autres progrès et l'ouverture de chemins nouveaux et plus rapides ne pourraient-ils pas les lui rendre? Soit que les communications avec l'Inde et l'extrême Orient s'ouvrent désormais par l'isthme de Suez, au moyen du canal, soit qu'elles s'établissent par la vallée de l'Euphrate, au moyen d'un chemin de fer, la Méditerranée

ainsi que les mers avoisinantes, et l'Italie par conséquent, ne sont-elles pas destinées à redevenir dans un avenir prochain le centre d'un immense mouvement commercial entre l'Europe et le monde entier? Ce sont là des circonstances qui, ce nous semble, commencent à se manifester avec une incontestable évidence. Mentionnons seulement quelques symptômes significatifs : d'abord la supériorité d'activité commerciale prise en France, depuis un certain nombre d'années, par Marseille sur d'autres ports tels que Bordeaux et le Havre; ensuite la vivacité et l'ardeur des intérêts qui s'agitent autour des percements des Alpes. Ce serait donc tout à la fois émettre une hypothèse plausible et caresser un espoir sérieux que d'entrevoir dans des temps plus ou moins rapprochés le tableau d'un harmonieux concert entre les trois nations que nous avons nommées, fondé sur la base d'une renaissance commerciale de l'Italie, en vue d'assurer leur propre fortune et de fixer les destinées de l'Europe. Tel est, du moins, le point de vue où nous nous placerions, si nous étions homme d'État, pour y chercher la solution soit de la question d'Orient, soit de la question de l'équilibre des budgets de la péninsule, soit de bien d'autres questions encore, et que nous aurions aimé à développer comme publiciste, si nous en avions le loisir, en empruntant à l'ouvrage de M. Albert Errera les renseignements les plus propres à les confirmer. A défaut de pouvoir lui donner ce développement, bornons-nous à l'indiquer comme un sujet d'étude et de réflexions aux lecteurs de cet ouvrage.

Les nouvelles institutions économiques au XIXe siècle nous suggéreront des observations d'un tout autre genre. Sur les douze leçons dont cet ouvrage se compose, l'auteur en a bien encore consacré deux à son sujet de prédilection, l'*Industrie en général* et les *Industries maritimes*. Mais les autres traitent de sujets différents et d'un caractère véritablement moderne, ainsi : deux, des *Institutions ouvrières*, et en particulier de l'*Organisation légale des sociétés de secours mutuels;* deux, des *Sociétés commerciales*, et spécialement du *Crédit populaire;* une, des *Bourses de commerce* et des *Opérations à terme;* une, des *Nouvelles formes d'assurance;* deux, des *Magasins généraux* et des *Lois sur les contrats de gage et certificats de dépôts;* deux du *Privilége des ports-francs* et des *Petites industries* de ces ports. Un appendice s'occupe des *Institutions éducatives populaires.* Toutes ces études sont des plus consciencieuses, nourries de faits abondants et instructifs sur lesquels s'exerce un raisonnement judicieux et éclairé. Il serait, en vérité, difficile d'en trouver une à critiquer ou à louer d'une façon particulière; aussi nous attacherons-nous plutôt à discuter la doctrine générale qui les inspire.

M. Albert Errera se donne comme appartenant à une école qui se dit réformiste en économie politique. Il considère comme une chose indispensable et urgente, ce sont ses propres expressions, de laisser aujour-

d'hui de côté les faciles affirmations générales de l'école de Manchester, de substituer à la tendance *idéaliste* de cette école la tendance *réaliste*, c'est-à-dire d'étudier les phénomènes économiques en tenant compte des circonstances environnantes, des conditions locales et particulières dans lesquelles ces faits se produisent, des hommes et des choses qui y ont part, de la culture qui les modifie et du but social auquel ils concourent. Il n'est pas difficile, pour si peu qu'on soit au courant du mouvement des idées philosophiques et scientifiques en Europe, de reconnaître dans ce langage celui de l'école contemporaine d'outre-Rhin connue sous le nom de *socialisme de la chaire*, autrement dit *socialisme professoral* ou *scientifique*, et qui prend de jour en jour plus d'importance en Allemagne. Les socialistes de la chaire sont en effet, eux aussi, des adversaires de l'école de Manchester et de l'absolue liberté de la concurrence. Il n'est pas vrai, disent-ils, que la libre concurrence indéfinie soit par elle-même un moyen d'ordre suffisant. Quand l'ordre a été troublé par l'intervention de l'État, il faut l'intervention de l'État pour le rétablir et aussi pour le maintenir. Notre système économique actuel repose sur une intervention de l'État effectuée au profit exclusif de certaines classes telles que les propriétaires et les capitalistes. Le socialisme pur et simple appelle une intervention de l'État au profit exclusif de la classe laborieuse. Le socialisme de la chaire se réserve de faire intervenir l'Etat au profit des classes actuellement déshéritées, mais non au détriment des classes actuellement privilégiées. Il tiendra la balance égale. Comme d'ailleurs l'ordre a été troublé de diverses manières dans les divers pays, il y a, dans ces pays divers, des mesures diverses à prendre. L'économie politique ne doit pas être universelle; elle doit être nationale. C'est là ce qui s'appelle opposer le réalisme à l'idéalisme, la méthode expérimentale à la méthode rationnelle. Par là, on se rattache à cette méthode historique qui semble être devenue chez les Allemands une sorte de manie, qui, introduite d'abord dans le domaine du droit, règne dans la philosophie, dans la théologie, et sera sans doute bientôt appliquée aux sciences physiques et naturelles.

Il serait singulier qu'une telle doctrine réussît à se développer et à s'étendre sans quelque raison d'être. Pour ce qui nous concerne, nous conviendrons volontiers qu'en effet le *laisser-faire laisser-passer* de certains économistes nous paraît un peu sommaire. A première vue, nous avons peine à croire que quatre mots puissent contenir la solution de toutes les difficultés économiques et sociales. A y regarder de plus près, nous nous figurons que deux choses manquent encore chez les économistes dont nous parlons : une analyse de la libre concurrence comme fait susceptible de servir de base à une démonstration de la libre concurrence comme principe, et une critique de l'appropriation des services producteurs dont l'association au sein de la libre concurrence constitue

le mécanisme de l'industrie. L'économie politique pure et la philosophie sociale des économistes en question sont insuffisantes, et c'est pourquoi leur économie politique appliquée prête le flanc aux attaques du socialisme soit de la chaire soit de la borne. Mais, cela dit, nous nous voyons forcé d'ajouter que l'école historique allemande nous semble assez peu en voie de remédier au mal. Alors qu'il faudrait procéder à une sorte de théorie naturelle de la mécanique économique, elle superpose les chiffres aux chiffres en s'interdisant tout raisonnement. Là où il faudrait élaborer la théorie morale de la propriété privée et publique, elle entasse les faits sur les faits et conteste même au droit naturel son existence. Aussi faut-il le lui dire : elle s'abuse, le plus souvent, quand elle croit faire de l'économie politique, car elle ne sort pas de la statistique et de l'histoire. Sa statistique est bonne et son histoire excellente ; l'une et l'autre fournissent des éléments précieux, nous dirons, si l'on veut, indispensables, à l'économie politique; mais elle ne sont pas de l'économie politique. Il y a des confusions auxquelles répugne la clarté de la langue française. En bon français, un fait est une chose, et la théorie de ce fait, c'est-à-dire la recherche de sa nature, de ses causes, de ses conséquences et de ses lois, en est une autre. En bon français, constater et raconter des faits, des faits de crédit, par exemple, dire quelles affaires de crédit se font aujourd'hui, dire comment était organisé le crédit chez les Juifs, chez les Phéniciens, chez les Carthaginois, au moyen âge, c'est faire la statistique, c'est faire l'histoire du crédit, c'est faire œuvre d'érudition. Raisonner sur ces faits, expliquer la nature du crédit, énumérer les espèces du crédit, démontrer les règles du crédit, ce serait faire la théorie du crédit, ce serait faire œuvre de science, et c'est ce que le socialisme de la chaire ne fait point. Peut-être l'école de Manchester n'a-t-elle pas prouvé que la libre concurrence indéfinie fût un principe d'ordre satisfaisant. Mais, à coup sûr, l'école historique n'a pas prouvé le contraire. Peut-être l'école de Manchester n'a-t-elle pas prouvé que notre système social actuel fît une juste part aux propriétaires, aux capitalistes et aux travailleurs ; mais, certainement, l'école historique n'a pas prouvé qu'il ne la fît pas. Peut-être l'économie politique de l'école de Manchester est-elle médiocre; mais c'est de l'économie politique, au lieu que le socialisme de la chaire n'en est pas. Mettons, pour un instant, d'un côté le bagage d'érudition statistique et historique qui fait l'originalité et la force de ce socialisme, que restera-t-il de l'autre? Quelques assertions aussi arbitraires que celles du socialisme empirique. On dirait, en vérité, que l'Allemagne contemporaine a perdu la notion de la science véritable. Non-seulement elle la confond avec l'érudition, mais elle ne la distingue pas non plus de la politique. La science est, de sa nature, générale, universelle ; ce qui est particulier, national, c'est la mise en pratique des résultats de la science, c'est la politique.

Peut-être a-t-on eu souvent, en Angleterre et en France, le tort de faire de la politique absolue et idéaliste. Nous le croyons pour notre part. Mais c'est, à notre sens, une réaction excessive que de prétendre faire de la science relative et empirique.

Ces considérations nous ont détourné de M. Albert Errera. Et, en effet, ce n'est point à lui que nous les adressons. Quand M. Errera a groupé des faits et des chiffres, il les analyse, les critique, et en tire des conclusions non-seulement positives, mais libérales. Ainsi fait-il à propos de l'organisation légale des sociétés de secours mutuels, des opérations de bourse, des assurances, des magasins généraux, etc. Il est historien, il est statisticien; mais il est, de plus, économiste. Pourquoi donc s'enrôle-t-il parmi les socialistes de la chaire? Nous croyons l'avoir deviné. M. Errera n'est pas seulement professeur d'économie politique; il est promoteur, fondateur, administrateur de sociétés ouvrières : sociétés de secours mutuels, coopératives, d'instruction et de récréation, etc., qui ont rendu son nom populaire en Italie. Ce sont apparemment ces dispositions pratiques et philanthropiques qui l'ont fait incliner vers une école dont le programme comporte plus spécialement le respect des faits, la revendication des droits des travailleurs. Voilà comment il a été amené à se dire réaliste et socialiste. Nous comprenons cet entraînement; mais, malgré tout, nous n'en persistons pas moins à considérer M. Albert Errera comme un des nôtres, et à réclamer en notre faveur l'appui de son talent et de son caractère. LÉON WALRAS.

ORGANISATION ÉLECTORALE ET REPRÉSENTATIVE DE TOUS LES PAYS CIVILISÉS, par M. J. CHARBONNIER. 1 vol. in-8°. Paris, librairie Guillaumin et Cie.

Tandis que M. J. Clère, dans son *Histoire du suffrage universel*, étudie exclusivement le droit électoral en France et pour ainsi dire comme loi d'institution, M. J. Charbonnier, se plaçant à un point de vue plus étendu et plus pratique, l'envisage comme loi de gouvernement en recherchant l'application qu'il a reçue dans tous les pays constitutionnels, République et Monarchie. Mais les deux ouvrages, bien que conçus d'après une donnée différente, se tiennent cependant par un lien étroit et s'inspirent, au fond, d'une pensée analogue; enfin, l'un et l'autre contiennent les renseignements les plus profitables à notre éducation politique encore si imparfaite; et, sous ce rapport, M. J. Charbonnier va, peut-être, plus directement au but. « Parmi les sujets d'étude les plus négligés en France (l'énumération en serait malheureusement longue à faire), le droit public des nations étrangères, dit-il, est un de ceux qui nous font le plus défaut. » Cette observation si vraie, si regrettable en même temps pour un pays dont le suffrage universel est la loi suprême, in-

dique en trois lignes le but que s'est proposé M. J. Charbonnier : « présenter la dernière expression du droit électoral et représentatif chez les diverses nations civilisées. » Il fait en effet connaître, en termes simples, précis, selon un ordre très-clair et sans commentaires, l'organisation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif dans toutes les contrées où le gouvernement constitutionnel est régulièrement pratiqué; non-seulement en Europe, mais dans les deux Amériques, dans certaines régions de l'Afrique (Egypte, Liberia, République du fleuve Orange) et dans quelques parties de l'Océanie.

L'auteur a certainement une préférence; mais il s'abstient de l'exprimer; il laisse à ses lecteurs de se prononcer d'après les nombreux éléments d'appréciation qu'il leur soumet. Voilà, dit-il, comment on est régi ici, là bas; à côté de nous et au loin; chez les peuples constitués depuis plusieurs siècles et parmi les nations d'origine moderne; dans les plus vastes empires, dans les plus petits pays. Examinez, discutez ces systèmes, en tenant compte des conditions spéciales de géographie, de race, de tradition, d'intérêt dans chaque pays et alors décidez pour vous-même et par vous-même. M. J. Charbonnier ne veut être qu'historien; il l'est avec une parfaite sincérité, et on ne saurait que l'approuver de s'en remettre à l'initiative réfléchie de ses lecteurs quant à la décision à prendre. C'est la plus sûre méthode pour former l'esprit politique; lorsqu'on emprunte trop facilement sa règle à la parole du maître ou à celle d'un parti, en renonçant à l'effort et au contrôle de sa propre intelligence, il est rare que cette règle soit bien forte et demeure stable : il ne faut point parcourir longuement notre histoire pour en trouver le fâcheux témoignage.

Les rapprochements comparatifs que provoque l'*Organisation électorale et représentative de tous les pays civilisés* sont dignes de toute attention, particulièrement pour la France, où les partis pris dominent volontiers au détriment de l'esprit de transaction. Chez nous la rigueur de la logique est tout, et partant de là, la fameuse maxime : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe, » reste un article de foi dans bien des rangs. Cependant, si paradoxale que puisse sembler une pareille assertion, la logique ne suffit pas à gouverner le monde, et dans beaucoup de cas, on ne réussit qu'en apportant des exceptions à la rigueur de ses déductions. La lecture de l'ouvrage de M. J. Charbonnier confirme cette observation. On voit fréquemment dans les institutions des autres nations, parmi celles où la liberté est le plus assurée et qui se recommandent par leur ferme bon sens, la politique expérimentale et pratique prendre place à côté de la politique de pure théorie. On préfère vivre le mieux possible au prix de quelque contradiction, à poursuivre la perfection absolue au sein de continuelles agitations, c'est précisément ce que nous n'admettons guère.

On relève, dans plusieurs des législations étrangères des dispositions souvent en désaccord avec les principes; mais elles tiennent à la tendance des mœurs, des habitudes, et on les accepte.

On y rencontre également la trace de traditions bonnes parfois; critiquables en certaines circonstances. On les laisse dans ce dernier cas s'effacer lentement par voie de concession au lieu de s'y heurter brusquement. A cet égard nous manquons encore de la vraie mesure, et nous sommes trop disposés à vouloir tout ou rien : selon les uns, on doit condamner sans examen ni exception, tout ce qui remonte au delà d'une certaine date; d'autres, non moins extrêmes, ne consentent pas que quoique ce soit puisse valoir, qui n'a pas son origine dans les siècles les plus reculés.

Enfin nous voyons, dans la plupart des grands États constitutionnels, les institutions publiques viser plus encore la garantie de la liberté que celle de l'égalité; on est tenté, d'ailleurs, de se demander si en effet la première ne conduit pas plus sûrement à celle-ci, que l'égalité ne mène à la liberté. C'est une question délicate à résoudre, bien qu'au fond ces deux termes de l'organisation sociale moderne ne puissent guère se séparer de priorité. Néanmoins, il y a une distinction qu'on aperçoit souvent dans l'excellente étude de M. J. Charbonnier, et on sait dans quel sens incline la France.

A côté de ces dissemblances, on constate dans tous les pays un trait général que M. J. Charbonnier a surtout voulu signaler, implicitement au moins : c'est l'élargissement constant du droit de suffrage, et par conséquent du droit de contrôle des gouvernés à l'égard des gouvernants. Partout, de quelque côté qu'on se tourne, le progrès est visible, continuel, et il suffit de parcourir même rapidement l'exposé de l'*Organisation électorale et représentative*, pour reconnaître invinciblement, si on avait la moindre incertitude à cet égard, que tous les peuples marchent au suffrage universel, c'est-à-dire à l'affirmation du principe de la souveraineté nationale.

A ce titre déjà, le livre de M. Charbonnier offre un intérêt supérieur. C'est beaucoup sans contredit; ce n'est pas tout. Au moment où l'opinion publique est si fortement préoccupée des questions d'organisation constitutionnelle, son travail est d'un rare à propos par les informations qu'il donne sur l'exercice du pouvoir législatif, soit qu'il se répartisse entre deux chambres, ce qui est sa forme dominante, soit qu'il se concentre dans une assemblée unique; sur les attributions généralement considérées comme indispensables à l'action du pouvoir exécutif; sur les procédés de délibération; sur la durée du mandat législatif, sur l'indemnité parlementaire, etc.

Nous n'irons pas plus loin dans cette analyse. Ce que nous avons dit de l'*Organisation électorale et représentatative dans tous les pays civilisés*,

suffira, nous l'espérons, à faire apprécier toute l'importance de cette utile publication. Quiconque souhaite se former une conviction raisonnée, sur les institutions politiques de notre pays, ne peut mieux en chercher les éléments que dans le livre de M. J. Charbonnier ; nous sommes convaincu que ceux qui s'y appliqueront avec une volonté sérieuse et indépendante y trouveront des lumières de nature à dissiper plus d'une prévention, à modifier bien des jugements, précipités, à rectifier beaucoup d'idées inexactes. L. Michelant.

L'Angleterre politique et sociale, par Auguste Laugel. — Paris, Hachette, 1873, in-18.

Dans son volume si intéressant sur *les États-Unis pendant la guerre de* 1861-1865, M. Laugel avait déjà montré quelle lumière peut jeter sur l'étude des phénomènes d'activité et de transformation d'une grande société un esprit net, scientifique, soutenu par un style élégant, pittoresque même, précis pourtant et toujours clair. L'histoire financière et économique de la guerre, particulièrement, y était tracée avec un soin et un succès auquel nous avons déjà eu l'occasion de rendre hommage.

Ces mêmes qualités d'observation, de critique fine et judicieuse, M. Laugel les a appliquées d'une manière aussi heureuse à l'étude de l'Angleterre telle qu'elle est aujourd'hui ; l'histoire du passé fournit à chaque pas, bien entendu, ses secours indispensables à l'intelligence, et même aussi à la constatation des faits présents. Dire qu'il faudrait admettre sans restriction tous les aperçus, presque toujours ingénieux, dus à de légitimes rapprochements, serait peut-être aller trop loin. Mais il y a, dans le chapitre sur la *Politique coloniale*, par exemple, des passages vraiment remarquables sur le rôle joué par l'école économique dans les relations de la métropole avec ses colonies, relations dont la nature a subi et présente encore de si curieuses modifications, si instructives pour qui veut les suivre.

Nous signalerons encore le chapitre sur *le Peuple et les questions sociales*, qui renferme de vivants tableaux empruntés aux villes manufacturières, aux districts miniers de la Grande-Bretagne. Les autres parties du volume traitent des caractères de la race anglaise, de ceux du protestantisme, de l'aristocratie anglaise, de la Chambre des Communes et du gouvernement parlementaire, enfin, de la formation des mœurs politiques. L'ensemble constitue un ouvrage substantiel, d'un intérêt soutenu et varié, mais d'un optimisme peut-être exagéré. Ch. Letort.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE : Rentrée prochaine de l'Assemblée nationale. — Statistique électorale. — Rendement des impôts pendant les trois premiers trimestres. — Reprise des hostilités en Espagne. Note du maréchal Serrano. — Simplifications diplomatiques avec l'Italie. — Le discours impérial au Reichtag et la lutte avec les catholiques. — La perception des impôts, les « pilleries et les mal façons » en Turquie. — Historique et statistique du payement des cinq milliards à la Prusse. — Le Congrès de Montpellier et le phylloxera. — Le 7e Congrès de l'Internationale.

Ce n'est pas sans une grande préoccupation que l'opinion publique en France et en Europe attend le retour de l'Assemblée nationale, qui aura lieu dans peu de jours. On se demande si, après ce long congé, peu motivé, de quatre mois, une majorité de quelque importance va pouvoir se former en faveur d'une solution rationnelle, c'est-à-dire soit la constitution des pouvoirs réguliers du Président actuel de la République, soit une dissolution. Il ne semble plus guère possible que l'Assemblée laisse dans une position mal définie le pouvoir issu de la loi du 20 novembre 1873, et qu'elle persiste à rester dans un *statu quo* illogique et inquiétant. Les élections qui ont eu lieu tout récemment, comme celles qui ont précédé (1), sont venues donner des indications suffisantes aux hommes sensés de tous les partis, si tant est que les partis se laissent conduire par des hommes sensés.

Mais, avant tout, l'Assemblée aura à résoudre la question financière, compliquée d'un nouveau déficit.

Le relevé des produits et impôts pendant les neufs premiers mois, qui a été dernièrement publié à l'*Officiel*, constate un déficit pour les revenus indirects de 24 millions sur les recettes de l'année précédente à l'époque correspondante. Ce résultat s'explique par l'état général des affaires qui y sont relatées, par l'exagération des taxes et leur mauvaise assiette. Les plus fortes diminutions atteignent l'enregistrement, les droits de douanes, l'impôt des boissons, les taxes sur les transports, le droit sur les bougies, etc.; d'autre part, le timbre, les sucres indigènes, les tabacs présentent des augmentations. Tout porte à croire que la Commission des finances va se trouver en présence d'un découvert plus grand que

(1) Sur 28 députés élus depuis le 24 mai 1873, 23 appartiennent à l'opinion favorable à une organisation républicaine; 5 sont classés parmi les bonapartistes. Depuis les élections générales de février 1871, les élections ont envoyé à l'Assemblée nationale 190 députés, dont 156 demandent l'établissement définitif de la République; les 34 autres appartiennent aux trois partis monarchiques.

celui qui a été l'objet de tant d'impressions et de discussions stériles à la veille des vacances.

—En Espagne, les opérations militaires contre les carlistes sont reprises avec succès depuis quelques jours, après un assez long temps d'inaction qui s'explique par le manque du nerf de la guerre et le désarroi qui est dans l'esprit des hommes politiques de la péninsule. D'autre part, le découragement paraît s'être emparé des chefs carlistes. Toucherions-nous à la fin de cette déplorable tentative? Il est à craindre que non. Il y aura bientôt un an que MM. Serrano et Pavia ont fait un coup d'État, sous prétexte que le gouvernement de M. Castelar ne menait pas assez vigoureusement la guerre contre les intransigeants du Sud, dont la chute s'accomplissait au moment même du coup d'État, et contre les carlistes qui sont encore, au bout de onze mois, en pleine résistance.

En attendant, M. le président Serrano a été assez mal inspiré pour adresser au gouvernement français, par voie de note publique et solennelle, des plaintes plus ou moins fondées sur la police des frontières; plaintes qu'il eût été plus convenable de faire avec moins de fracas, en ne se donnant pas l'air d'être inspiré et soutenu par la diplomatie de la Prusse, dont les caresses ont pour objectif les Philippines sur lesquelles plane le vautour allemand.

— Si des complications diplomatiques surgissent du côté de l'Espagne, la simplification s'opère du côté de l'Italie, sur laquelle M. de Bismark voudrait aussi établir son influence. Le Gouvernement français a eu enfin le bon esprit de rappeler *l'Orénoque*, mouillé dans les eaux italiennes (tout en le remplaçant par *le Kleber*, mouillé dans les eaux françaises!) dans l'hypothèse fantastique que le pape aurait de nouveau besoin de fuir le Vatican; *l'Orénoque* faisait là l'effet d'un corps étranger, irritant les rapports diplomatiques entre les deux pays. La voilà probablement finie, cette sotte affaire, qui a commencé sous la présidence du général Cavaignac, et qui a servi de point de départ à toutes les interventions qui ont compliqué la politique depuis vingt-cinq ans.

— On aurait pu penser qu'à l'occasion de l'ouverture du Reichstag de l'empire allemand, M. de Bismark accentuerait dans le discours de l'empereur la politique qu'il a suivie dans ces derniers temps, et qui tend à régenter toutes les affaires de l'Europe. Il n'en a rien été. L'empereur a parlé en termes précis de son désir de travailler au maintien de la paix générale, à laquelle il croit et à laquelle il a invité l'Assemblée générale à croire avec lui, malgré les soupçons injustes dont la politique allemande est l'objet, et auxquels il se borne à opposer le silence, « tant que les sentiments hostiles ne se traduiront pas par des actes. »

On a beaucoup discuté en Europe sur la portée de ce discours, qui rappelle en quelque sorte le sabre de M. Prudhomme, et qui ne signifie autre chose, sinon que les Allemands sont des Allemands, que l'empereur Guillaume est grand, et que M. de Bismark continue à être son prophète, assez empêtré pour le quart d'heure avec l'affaire d'Arnim et avec le catholicisme, auquel il veut imposer une protection protestante par des lois d'exception et des mesures policières.

— Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, un aperçu sur les finances turques et les services que doit rendre la banque ottomane agrandie, réorganisée et dotée de nouvelles attributions. Un de nos lecteurs no[illegible]ir à ce sujet de curieuses indications communiqué[illegible] de Constantinople et qui donnent une idée de[illegible]atives qui règnent dans l'empire des Osmanlis, m[illegible]ernement turc a le bon sens de laisser signaler à l'[illegible], et qui rappellent «les pilleries et mal façons » que [illegible]ait à Louis XIV dans son mémoire sur la *Dime r*[illegible] de deux cents ans. Nous lisons dans *le Courrier de l*[illegible]

Cet argent sera, nous le v[illegible]n, beaucoup mieux employé que par le passé; mais ce n'est p[illegible]'emploi de l'argent que consiste la solution du problème. Le [illegible]iel est de faire en sorte que les sommes payées par les co[illegible]parviennent dans les caisses de la Banque, amoindries seul[illegible]s frais de perception. Celles que reçoivent les agents de la Banque y arrivent; mais il en est beaucoup d'autres qui restent en chemin, et elles forment un total très-considérable. Cet argent qui s'égare, au préjudice du Trésor public, est en général indûment perçu. D'un autre côté, il est beaucoup de sommes légitimement dues, et dont la plus grande partie reste dans la poche des contribuables par suite d'arrangements secrets avec certains employés.

Exemple : dans une localité du vilayet de Salonique, il y a dix marchands de tabac, dont un possède 3,000 ocques de ce produit; nous ignorons ce qu'en avaient les autres. Un employé du fisc arrive pour percevoir le droit sur le tabac. Or, il n'ont rien payé... au profit du Trésor. Dans le même endroit un individu, très-influent, aurait dû payer, pour droits de succession, environ 400 livres. Le Trésor public n'a reçu que 18 livres. Le même individu a été condamné à six mois de prison et à 20 livres d'amende pour avoir insulté le tribunal devant lequel il avait été appelé sur la plainte du cadi dont il avait chassé le fils envoyé pour faire l'inventaire de la succession. Il n'a ni fait la prison, ni payé l'amende. Nous savons pourquoi. Voici un fait encore plus saillant : il nous a été raconté par feu Kybrizli Mehmed pacha après son

(1) Numéro du 21 octobre 1874.

retour d'Andrinople, province dont il avait été deux fois gouverneur général. « J'ai visité, disait-il, une bourgade composée de villages chrétiens; la population est inscrite dans les registres de l'impôt pour la somme de 90,000 piastres, et j'ai trouvé qu'elle payait entre les mains des tchorbadjis 400,000 piastres. » Et il ajoutait : « L'abus est commis par des chrétiens, mais c'est nous (Osmanlis) qui en sommes responsables, car nous avons le pouvoir. » Cette dernière réflexion était superflue ; mais, dans sa patriotique sincérité, il la faisait comme un aveu de l'incurie du gouvernement.

Lorsque Soubhi bey, aujourd'hui pacha, fut envoyé en qualité de commissaire impérial en Thessalie, en Macédoine et en Epire, il trouva que « dans plusieurs localités, les sommes payées par les contribuables n'étaient entrées que pour *un cinquième* dans les caisses de l'État. Le reste avait été détourné. » Ces lignes sont extraites du rapport de Soubhi bey, dont les journaux ont publié un résumé. Les abus étaient si nombreux que le commissaire reçut pendant sa mission 3,021 plaintes; le même rapport en fait foi.

Or, que pourra la Banque à l'égard des sommes indûment perçues? Absolument rien. Les malheureux contribuables resteront exposés à la rapacité des collecteurs. C'est contre cette rapacité que la Sublime Porte devrait se montrer vigilante et sévir énergiquement. La perception abusive des impôts est une des plaies les plus gangrénées de l'Empire. Il nous semble que si des commissaires choisis étaient chargés de parcourir les provinces pour surveiller les agents du fisc et recevoir les plaintes des contribuables, le mal diminuerait. Et par des exemples de sévérité, on pourrait arriver à le guérir entièrement.

— Ce numéro contient *in extenso* un curieux et instructif document, le Rapport dans lequel M. Léon Say, rapporteur de la commission des finances, a eu l'heureuse idée de recueillir les gros faits de crédit, de change et de commerce relatifs à cette colossale indemnité.

— Nos lecteurs trouveront aussi plus haut, dans un article spécial et dans le compte-rendu de la dernière réunion de la Société d'économie politique, d'intéressants aperçus sur les travaux du congrès de Montpellier touchant l'industrie viticole et notamment le terrible phylloxera qui ravage une partie du Midi de la France.

Un autre compte-rendu non moins intéressant, c'est celui dans lequel un spectateur du septième congrès de l'Internationale analyse les idées qui ont été débattues dans cette réunion, et signale la situation d'une association qui touche à sa fin, après avoir passé par les mains du grand perturbateur déjà nommé.

Paris, ce 14 novembre 1874. JOSEPH GARNIER.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874).

Annales des mines, ou recueil de mémoires sur l'exploitation des mines et sur les sciences et les arts qui s'y rattachent; rédigées par les ingénieurs des mines, et publiées sous l'autorisation du ministre des travaux publics. 6e série. Mémoires. T. IV. In-8, 538 p. Lib. Dunod.

Annuaire des établissements français dans l'Inde. 1874. In-16. 197 p. Pondichéry, imp. du gouvernement.

Annuaire de 1874 de la Société philanthropique. Rapports et comptes-rendus pour l'exercice 1873. In-8, 92 p. Paris, imp. Wittersheim et Ce, 115, rue Saint-Honoré.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 2e session. Lyon, 1873. In-8. xxxv-1108 p. Lib. Georg.

BAINIER. *Géographie commerciale de l'Algérie*; par P. F. Bainier, sous-directeur de l'école de commerce de Marseille. In-4, 104 p. Marseille, lib. Camoin.

BARRÉ. *Cours complet de comptabilité*, rédigé conformément au programme de l'École supérieure de Commerce. Troisième comptoir. Comptabilité financière. Changes et arbitrages. Assurances. Bourse, etc. In-8, 381 p. Lib. G. Masson.

BECKER. *Études de droit international.* Emprunts d'États étrangers en France, tribunaux compétents. Emprunt D. Miguel (emprunt portugais de 1832) (avec avis et consultations à l'appui). In-8, 119 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

BELLIER. *Considérations pratiques sur les assurances sur la vie.* 4e édition. Gr. in-16, 32 p. Lib. Anger.

BERTRAND. *Moralité comparée des classes ouvrières*; par M. Ernest Bertrand, conseiller à la Cour d'appel de Paris. In-8, 41 p. Berger-Levrault et Ce.

BERTRAND. *Notices pour servir à l'élaboration de la loi protectrice de l'enfance.* Organisation de l'éducation physique des enfants du premier âge. In-8, 15 p. Lib. Delahaye.

BORDET. *Des fermes-écoles et de l'instruction agricole et horticole dans la Côte-d'Or*; par Louis Bordet. In-8, 37 p. Dijon, imp. Jobard.

BOUCHE. *Le Dahomey.* In-8, 24 p. imp. Martinet.

Catalogue des œuvres et des produits modernes exposés au Palais de l'Industrie. *Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie*, 4e Exposition, 1874. Nouvelle édition, augmentée et suivie d'un plan de l'Exposition. In-16, 132 p. Imp. et lib. A. Chaix et Ce. 1 fr.

CHABIRAND. *Des obédiences maçonniques*, leur origine, leur organisation et leur compétence; par M. Chabirand. In-8, 22 p. Paris, imp. Parent.

CHAULIN-MERCIER. *Le chemin de fer de Faucigny.* Lettre à M. le maire de... Paris, imp. Masquin et Ce.

Commission internationale du mètre. Réunions des membres français, 1873-1874. Procès-verbaux. In-8, 178 p. Paris, imp. Nationale.

Conseil (le) général de la Seine et les chemins de fer d'intérêt local du département. Lettre à M. le préfet de la Seine au sujet de l'enquête ouverte sur cinq avant-projets de raccordements ou tronçons présentés par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. In-8, 23 p. Le Chevalier.

COURCY (DE). *Assurance et loterie*; par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. In-12, 67 p. Lib. Anger.

— *Les Paquebots transatlantiques.* L'Europe et l'Amérique. Examen des travaux d'enquête et d'expertise; par Alfred de Courcy, directeur de la Compagnie d'assurances générales maritimes. In-18, 47 p. Paris, imp. A. Chaix et Ce.

CRUZEL. *Petites études économiques.* Des origines animales de l'économie politique. Du danger de l'es-

prit de système en matière économique. In-32, 62 p. Bordeaux, imp. Genouilhou.

Delasiauve. *La solution du problème gouvernemental.* In-8, 80 p. Paris, imp. Martinet; lib. Ghio.

Desjardins. *Les sciences géographiques* en France et à l'étranger. In-8, 23 p. Paris, imp. Claye.

Du Peyrat. *Mémoire sur la fertilisation graduelle des Landes de Gascogne*; par M. Auguste Du Peyrat, directeur de la ferme-école d'agriculture de Seyrie (Landes). In-8, 55 p. Mont-de-Marsan, lib. Gès.

Émancipation économique des travailleurs. Rapport de la minorité de la sous-commission à la commission nommée dans la réunion publique tenue à la salle de la Redoute, le 24 juillet 1874, à l'effet de rédiger les statuts de la société d'un journal spécialement destiné à être l'organe des intérêts économiques des classes ouvrières. In-4, à 3 col., 8 p. Paris, imp. Masquin et Ce. (10 octobre).

Farrenc. *Coup d'œil général sur le Canada,* géographie, statistique, politique, finances, banques, production, commerce; par Edmond Farrenc. In-8, 20 p. Lib. Guillaumin et Ce.

Fiore. *Droit international privé,* ou principes pour résoudre les conflits entre les législations diverses en matière de droit civil et commercial; par Pasquale Fiore, professeur du droit des gens à l'université de Pise. Traduit de l'italien, annoté et suivi d'un appendice de l'auteur comprenant le dernier état de la législation et de la jurisprudence; par P. Pradier-Fodéré, directeur et professeur de l'école des sciences politiques et administratives de Lima (Pérou). In-8, XLIV-732 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

Flandin. *Vauban,* sa vie, ses ouvrages, par M. Etienne Flandin. In-18, 35 p. Avallon, imp Odobé.

Goetz. *Nouvelle méthode de culture.* Communications à l'Assemblée nationale appuyées d'une démonstration, prouvant qu'en France les prix de revient de la viande et des céréales peuvent être réduits de moitié en peu d'années. In-8, 96 p. M. Meynier, 74, boulevard de la Tour-Maubourg.

Grivel. *Protection aux marins.* La population maritime de la France et les institutions de prévoyance. In-8, 48 p. Plon et Ce

Guizot. *Histoire de la civilisation en France* depuis la chute de l'empire romain. 13e édition. 4 vol. In-12, VII-1751 p. Didier et Ce

Hippeau. *L'industrie publique en Italie,* par. C. Hippeau, professeur honoraire de faculté. In-12, XXIII-432 p. Didier et Ce.

Indy (d'). *L'instruction historique du peuple*; par M. Antonin d'Indy. In-8, 43 p. Douniol et Ce.

Jannet. *Les institutions sociales et le droit civil à Sparte.* In-8, 158 p. Lib. Durand et Pédone-Lauriel.

Krafft-Ebing (de) *La responsabilité criminelle et la capacité civile* dans les états de trouble intellectuel. Eléments de psychiatrie médico-légale à l'usage des médecins et des jurisconsultes, par le docteur de Krafft-Ebing, professeur de psychiatrie à l'université impériale et royale de Gratz (Autriche). Traduit de l'allemand par le docteur Chatelain. In-8, III-272 p. Lib. G. Masson.

Lagrange. *Influence du principe de l'alcalinité sur le progrès de l'industrie sucrière.* Conférence faite à la faculté des sciences de Lille, le 26 août 1874. In-8, 32 p. Gauthier-Villars.

Lebaudy. *Les docks de Boulogne-sur-Mer,* leur avenir au point de vue commercial; par A. Lebaudy. In-8, 24 p. Imp. A. Chaix et Ce.

— *Le port de Boulogne-sur-Mer,* son présent et son avenir au point de vue commercial. In-8, 28 p., plan et carte. Lib. Gillaumin et Ce.

Littré. *Etudes sur les barbares et le moyen âge.* 3e édition. In-12, XXXII-460 p. Didier et Ce.

Lubomirski. *Fonctionaires et boyards*: par le prince Joseph Lubomirski. 2e édition. In-12, 470 p. Lib. Didier et Ce.

Magnin. *De l'éducation et de l'instruction publique.* Discours prononcé à la séance publique du 11 mai 1873, de l'Académie de Metz; par M. Henri Magnin, prési-

dent. In-8, 41 p. Nancy, imp. Réau.

MARBEAU. *Le bonheur et les moyens d'en jouir*, par F. Marbeau, président de la Société des crèches. In-18, 32 p. Paris, imp. Jouaust, lib. des crèches.

MARCEL. *Les îles Philippines*, par Gabriel Marcel. In-8, 16 p. Paris, imp. Jules Le Clère et Cᵉ.

MAUCORPS. *Des dommages médiats de l'incendie et des effets de l'assurance* relativement à ces dommages, par Maxime Maucoprs. In-18, 34 p., lib. Baudry.

MONTESQUIOU (DE) Rapport présenté par M. de Montesquiou, conseiller d'Etat, au nom de la commission chargée d'examiner *la question des livres scolaires* sous le régime de la loi du 18 mars 1873. In-8, 16 p., imp. Noblet.

NOURRISSON. *Machiavel*, par Nourrisson, membre de l'Institut, professeur de philosophie moderne au collége de France. In-12, xv-312 p. Paris, lib. Didier et Cᵉ.

PERDIGUIER (Agricol). *Que devient, que deviendra la France?* In-18 jésus, 33 p. Surgères, imp. Tessier. Lib. Le Chevalier.

Ports maritimes de la France. Ministère des travaux publics, t. I, de Dunkerque à Etretat, gr. in-8, VI-660 p. Paris, imp. Nationale.

RAFFY. *L'Europe depuis le traité de Francfort* (10 mai 1871). Géographie physique, politique, agricole, industrielle et commerciale de l'Europe en général et des Etats (moins la France) qui la composent, par C. Raffy. 3ᵉ édition. In-16, 268 p. Paris. J. Le Clère et Cᵉ, lib. de l'Echo de la Sorbonne.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne (1873). Horlogers en pendules, Paris. In-8, 107 p. Vᵉ A. Morel et Cᵉ.

— Tourneurs en chaises, Paris. In-8, 123 p., lib. Vᵉ A. Morel et Cᵉ.

REBOUL. *La Morale de l'assurance*, par M. Eugène Reboul. 8ᵉ édition. In-32, 28 p. Paris, lib. Armand Anger.

Régénération sociale par la famille chrétienne et l'éducation domestiques; par l'auteur de l'Avenir de la France et de l'esclavage dans la société moderne. In-8, XI-68 p., lib. Féchoz.

RENAUDIN. *Quelques pensées d'Horace sur la morale, la richesse, le droit, l'intérêt, la propriété, etc.*, par Edmond Renaudin. In-8, 15 p. lib. Guillaumin et Cᵉ.

SARAZIN. *Traité des monnaies d'or au Japon.* Traduit pour la première fois du japonais, par François Sarazin. In-8, 16 p. 31 pl. Imp. et lib. Vᵉ Bouchard-Huzard.

SOLEILLET. *Exploitation du Sahara central.* Voyage de Paul Soleillet, d'Alger, à l'oasis d'In-Calah. Rapport présenté à la Chambre de commerce d'Alger. Petit in-folio, 146 p. Alger, autogr. Jourdan.

Statistique de l'instruction primaire en 1872. Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. In-4, 99 p. Paris, imp. Nationale.

Traité théorique et pratique des actions possessoires et des actions en bornage; publié par la Direction du Recueil général des justices de paix. Précédé d'une introduction par M. Hector Leconte, juge de paix du 1ᵉʳ arrondissement d'Arras, et suivi de formules rédigées par M. Granney, juge de paix du canton de Sèvres (Seine-et-Oise). 2ᵉ édition. In-8, 276 p. Durand et Pédone-Lauriel.

VERET. *La France régénérée par la transformation des impôts*, dotant le pays de moyens d'action d'une puissance inconnue jusqu'alors. In-8, 48 p. Amiens, imp. Alfred Caron fils et Cᵉ.

— *Le véritable crédit agricole*, In-8, 16 p. Amiens, Alf. Caron fils et Cᵉ.

VÉRON. *Histoire de l'Union centrale*, son origine, son présent, son avenir. Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie; par M. Eugène Véron. In-18, IV-51 p. Paris, imp. Debons et Cᵉ.

VIGER. *Eloge de Franklin.* Discours prononcé à la fête d'ordre du 5 juillet 1874, de la Loge des Emules de Montyon (Orient d'Orléans. In-16, 31 p. Paris, imp. Parent.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU PAYEMENT DE LA CONTRIBUTION DE GUERRE EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE.

Sommaire. *Préambule.* — I. Caractère général du payement imposé à la France.— II. Comment nous sommes-nous acquittés.— Influence de la *colonisation des capitaux.*— L'impôt.— III. Charges à couvrir, et mode de payement. — Moyens de libération. — IV. Sacrifices consentis. — Cours forcé des billets de banque. — Comment il a pu être appliqué sans grave danger. — V. Le change. — Forme de la libération. — Mouvement de l'or. — La question monétaire. — VI. Emploi de la contribution de guerre en Allemagne. — VII. Influence du payement rapide sur la richesse véritable. — VIII. La réforme monétaire en Allemagne. — IX. Les importations et les exportations. — X. La distribution des biens. — Conclusion (1).

La funeste guerre de 1870 a infligé à la France d'immenses sacrifices matériels, sans parler du plus lourd et du plus douloureux de tous, la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Nous avons payé au vainqueur plus de cinq milliards et demi; en y ajoutant les dépenses faites, les approvisionnements détruits, les ruines à

---

(1) Ouvrages consultés : *Rapport sur le payement de la contribution de guerre et sur les opérations du change qui en ont été la conséquence*, par M. Léon Say, député de la Seine, ancien ministre des finances. — *Das Reichsfinanzwesen*, par M. Wagner, professeur à Berlin. — *Die fünf Milliarden*, par M. Louis Bamberger, député au Reichstag. — *Die fünf Milliarden. Betrachtungen über die Folgen der grossen Kriegsentschädigung*, par M. Soetbeer. — *Theory of the foreign Exchanges*, par M. Georges Goschen, membre du Parlement, ancien ministre. — *Le change et la circulation* par M. L. Wolowski.

réparer, et les dommages subis, on ne saurait estimer à moins de dix milliards l'atteinte portée à la fortune publique.

Jamais un peuple n'eut à supporter une charge aussi lourde, et jamais un plus sérieux sujet d'étude ne s'est rencontré pour l'économie politique appliquée.

Nous essayerons d'aborder le côté général du problème financier, qui se rattache aux événements de ces quatre dernières années. Les faits accomplis dans cette direction se prêtent à une investigation curieuse et il peut en résulter d'utiles leçons de science pratique. Si l'économie politique est avant tout, comme le disent les Anglais, un ensemble de faits, *matter of facts*, dont une observation exacte conduit à constater la loi, essayons d'apprécier les conséquences inscrites sur cette triste page de l'histoire.

Beaucoup d'anciennes erreurs ont été dissipées, beaucoup de préjugés ont disparu, et les vérités enseignées par la théorie pure ont rencontré la décisive constatation de l'expérience. La plupart des problèmes, agités par les économistes, ont rencontré la pierre de touche infaillible de la réalité. Sources véritables de la richesse nationale, circulation métallique, puissance du crédit, rôle des banques, émission de billets faisant office de monnaie, unité de circulation fiduciaire, cours forcé, puissance et éléments du change, balance du commerce, résultats des importations et des exportations, déplacement des capitaux, constitution des impôts, production industrielle, répartition des charges publiques, des pertes subies d'un côté et des avantages obtenus de l'autre, tels sont les aspects variés sous lesquels il importe d'étudier la plus grande opération financière, non-seulement de ce siècle, mais de tous les temps, le payement de notre contribution de guerre.

Ce payement a été accompli en peu d'années, alors que l'imagination s'arrêtait effrayée devant les difficultés, et presque devant les impossibilités présumées d'une pareille entreprise. Trouver disponible et déplacer une telle masse de milliards de francs, semblait également téméraire. Mais le succès obtenu ne pourrait-il pas entraîner un autre danger ? Autant certains esprits reculaient devant l'hypothèse hardie de l'accomplissement rapide des engagements contractés, autant d'autres paraissent disposés à oublier dans quelles conditions et à quel prix, nous avons pu y faire face.

Le fardeau a été lourd, il n'a pas été écrasant; l'épanouissement fécond de la richesse publique a subi un temps d'arrêt, mais la source n'en est point tarie. Les causes qui avaient amené la transformation progressive de notre labeur, dans toutes les directions, ne sont pas détruites; elles contribueront activement à réparer les pertes et à reprendre l'œuvre interrompue.

Notre siècle a été témoin d'une immense révolution économique, dont les principaux facteurs sont la liberté du travail et de l'échange, le progrès des lumières, l'application des sciences à l'industrie, la puissance de la vapeur, l'extension et la rapidité des voies de communication, les merveilles du crédit, la multiplication des rapports, aidée par la réforme postale et par l'admirable découverte du télégraphe électrique, une prévoyance plus éveillée et une activité plus énergique, fécond résultat de l'initiative individuelle qui accompagne partout les conquêtes de la liberté et l'affermissement de l'ordre.

Adam Smith a écrit au frontispice de son immortel ouvrage : « C'est le travail annuel qui est la première source de la richesse des nations. » Paroles fortifiantes pour les États qui savent travailler avec ardeur et épargner avec prudence, paroles consolantes pour ceux qui comprennent comment il faut réparer les pertes subies !

La France saura puiser une vigueur nouvelle, dans la nécessité de faire face à de nouvelles charges. Pour nous rendre compte de l'étendue de ce devoir, commençons par mesurer la portée de notre désastre, en écartant d'abord une objection vulgaire, dont l'économie politique a depuis longtemps fait justice.

Le sort contraire nous a imposé un payement de près de six milliards de francs. Mais c'est à peine si les calculs les plus favorables faisaient monter à une pareille somme le total de l'or et de l'argent dans notre pays, au moment où s'est engagée la fatale guerre de 1870. Il fallait payer *comptant;* si la richesse se résumait dans la réserve métallique, nous aurions dû livrer notre dernier écu, et la France serait absolument ruinée.

Dieu merci, cette chimère du système mercantile n'abuse plus que peu d'esprits, et le spectacle auquel nous assistons est de nature à la dissiper sans retour. L'or et l'argent constituent un capital, et par conséquent un instrument de production; ils fournissent la matière première d'un mécanisme admirable qui, en rapprochant les hommes, et en facilitant l'échange des produits, contribue à épargner le plus d'efforts et à multiplier la récompense du travail. Mais les métaux précieux ne sont qu'une faible portion de la richesse véritable, la portion la plus mobile et qui se reconstitue le plus facilement. Nous avons remis à l'Allemagne près de six milliards, et c'est à peine si un sixième de cette masse de numéraire a été matériellement déplacé, soit en or, soit en argent; chose plus curieuse encore, notre *stock métallique*, a déjà réparé cette diminution temporaire, il s'est remis au niveau de ce qu'il était avant la guerre.

Est-ce à dire que la trace matérielle de notre échec se trouve effacée, et que les choses se trouvent ramenées à l'ancien état? Non. Nous avons soldé la contribution de guerre, mais nous n'en porterons pas moins le fardeau pendant un long espace de temps; il serait dangereux de s'y méprendre. Notre dette a été transformée, elle n'est pas éteinte.

I

Comment cette transformation et cette libération ont-elles été accomplies? Un document important, dû à une plume autorisée, le rapport de M. Léon Say, fait au nom de la commission du budget de 1875, *sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence* (1), nous l'apprend d'une manière aussi claire que complète.

Par ce beau travail, M. Léon Say a prouvé qu'il continue dignement une noble tradition de famille et qu'il porte sans plier sous ce glorieux souvenir, le nom illustre de son grand-père Jean-Baptiste Say, le grand économiste, et le nom honoré de son père Horace Say, ancien membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Léon Say était bien préparé pour la tâche difficile, qu'il vient de remplir d'une manière remarquable. Il a publié, en effet, il y a quelques années, la traduction de la théorie des changes étrangers (2) de M. Georges Goschen, membre du Parlement, et digne collègue de M. Gladstone dans un ministère justement renommé pour ses lumières en économie et en finances. C'est un ouvrage regardé comme classique en cette matière peu connue (3), et la préface dont le traducteur français l'a enrichie, est digne de l'œuvre elle-même. Tout le mécanisme du change étranger, et des éléments variés qui le constituent aujourd'hui, s'y trouve exposé d'une manière précise; c'est le meilleur commentaire de l'histoire de la contribution, dite de cinq milliards, dont M. Léon Say a été le lumineux interprète.

Par une heureuse coïncidence, nous avons reçu en même temps la publication de M. Adolphe Wagner, professeur d'économie politique à l'Université de Berlin, sur les finances de l'Empire d'Allemagne (3). L'auteur jouit d'une réputation méritée, il a écrit de

(1) V. le *Journal des Economistes*, 15 novembre 1874.

(2) *Theory of the foreign Exchanges.*

(3) *Das Reichsfinanzwesen* von Professor *Dr Adolph Wagner* in Berlin. Au moment où nous venions de terminer notre travail, nous avons pu

nombreux ouvrages sur les finances et sur les banques. Sa nouvelle production est consacrée à l'étude du mode suivant lequel l'Allemagne a été remboursée du montant de la contribution de guerre, et à l'examen des résultats de ce payement.

Les chiffres donnés par M. Wagner sont tous puisés dans les documents officiels de l'Empire; ils fournissent le contrôle des chiffres recueillis par M. Léon Say et confirment leur complète exactitude.

M. Wagner reconnaît avec sincérité que, lors de la signature de la convention de Versailles, on a éprouvé un certain embarras pour trouver la dénomination fidèle du payement énorme imposé à la France. Ce n'était pas en effet une *indemnité de guerre*, puisque le chiffre dépassait de beaucoup les dépenses faites par l'Allemagne ; les évaluations les plus élevées, admises par M. Wagner ne montent pas à plus d'un milliard cinq cents millions de francs pour les frais supportés par l'Allemagne ; il s'agit donc d'un surplus d'environ quatre milliards.

« L'élévation du total exigé, nous traduisons ici les propres paroles de M. Wagner (1), a excité non-seulement l'indignation de la France, mais aussi causé une certaine surprise dans les pays neutres, et jusque chez les peuples amis, et l'Allemagne en a elle-même été étonnée. La somme de cinq milliards a paru en désaccord avec les charges directes et indirectes des finances allemandes, et dépasser, même en y comprenant le rétablissement de la puissance militaire, le total de toutes les pertes supportées. »

M. Wagner, tout en faisant quelques réserves, ajoute que la somme ne présente rien d'exorbitant, dès qu'on lui assigne son véritable caractère, qui est celui d'une *pénalité de guerre* (Kriegsstrafe). La fixation devait, dit-il, être élevée, non-seulement dans l'intérêt financier de l'Allemagne, mais aussi pour infliger à la France un ineffaçable souvenir.

Le but est largement atteint; mais ce n'est pas tout. « La contribution frappée devait par son énormité même exercer une pres-

---

également consulter la brochure intitulée *Die fünf Milliarden*, les 5 milliards, dont l'auteur, *M. Louis Bamberger*, est membre du Reichstag germanique, et la publication d'un des plus savants économistes allemands, le Dr Soëtbeer, qui a paru sous le titre : *Die fünf Milliarden. Betrachtungen über die Folgen der grossen Kriegsentschädigung für die Wirtschaftsverhältninsse Frankreichs und Deutschlands* (les 5 milliards, considérations sur l'influence de la grande indemnité de guerre à l'égard des relations économiques de la France et de l'Allemagne).

(1) Das Reichsfinanzwesen, p. 90.

sion sur les finances et sur l'économie entière de la France..... elle appliquait la peine d'une confiscation partielle des ressources nationales. « De cette manière la contribution recevait une signification analogue à celle de la séparation de l'Alsace, de la Lorraine et de Metz. Il fallait affaiblir la France ! et c'est au point de vue politique que l'on doit apprécier et juger l'importance de l'indemnité.

Nous l'avouerons, cette âpre franchise nous plait; comme M. Wagner, nous croyons que le mot *indemnité* ne doit point s'appliquer à une *contribution de guerre*, qui a été dictée plus encore par un intérêt politique que par un intérêt financier.

Nous pensions que les progrès da la civilisation avaient inauguré l'ère d'un droit des gens moins rude; sans doute la France a commis aussi dans le passé des fautes analogues, qu'on lui fait durement expier; nous ne voulons ni les cacher, ni les excuser, nous arrivons seulement à cette triste conclusion que notre siècle doit être moins fier d'un progrès prétendu dans la voie de la philosophie et de l'humanité.

La promptitude de la libération, dit aussi M. Wagner, fournit aux Français un nouveau sujet d'orgueil; ils se vantent de ce que la contribution payée ne laisse presque pas de traces, et l'étranger bénévole s'est remis à glorifier les ressources de la France. — L'auteur semble trouver une consolation dans l'idée que cette appréciation trop hâtive demeure erronée. Suivant lui, la pression d'un impôt plus lourd ne s'est pas encore fait suffisamment sentir, et l'on est plutôt exposé à tomber dans l'erreur qui ne tient pas suffisamment compte du fardeau économique et financier de la contribution de guerre. On ressent l'heureux effet d'un calme relatif; la puissance du crédit se développe alors d'une manière plus brillante que durable. La France tend à se persuader que la *liquidation de la guerre* se trouve accomplie. En effet, les pertes subies depuis 1870 ont été couvertes par les emprunts et par les avances de la Banque de France, c'est-à-dire par une création correspondante de papier-monnaie. Les nouveaux appels au crédit ont provoqué, pour une forte part, les souscriptions du dehors, et une large opération de change international a permis de se libérer vis-à-vis de l'Allemagne. Mais *pour la majeure partie de la somme*, *la France n'a fait que changer de créanciers*. En place de l'empire d'Allemagne, elle a maintenant à payer les souscripteurs étrangers de la rente. Les Français eux-mêmes n'ont fourni leur portion de l'emprunt qu'en aliénant les placements faits au dehors, sur papiers italiens, autrichiens, etc., et sur actions et obligations de chemins de fer étrangers. Dans la même mesure, la France a cessé d'être créancière du

monde, elle a cessé de toucher un revenu fourni par la production des autres États. C'est ainsi qu'elle a pu s'acquitter vis-à-vis de l'Allemagne. Les contribuables français sont contraints de payer aux porteurs de la rente les arrérages qu'ils tiraient auparavant du dehors.

Le tableau n'est point flatté, mais il ne manque pas d'exactitude. On y rencontre un avertissement salutaire; cela vaut mieux que de vaines hypothèses, propres seulement à entretenir de périlleuses illusions, et c'est le cas de dire avec le bonhomme Lafontaine:

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

M. Wagner constate que la réalisation des placements étrangers a singulièrement facilité le payement de la contribution, sans faire toucher aux instruments productifs du travail de la France. C'est le point essentiel qu'il nous plaît de voir relever par une pareille autorité, confirmée par celle de M. Soëtbeer.

Quant à la vanterie dont il fait un sujet de reproche au caractère national, si elle a pu exister, il faut reconnaître que la France en est guérie. Le rapport de M. Léon Say fournit à cet égard une réponse suffisante aux assertions de M. Wagner; il ne dissimule, en effet, aucune de nos pertes; il ne méconnaît pas non plus les charges léguées à l'avenir. Ce qu'on y rencontre surtout, c'est le tableau fidèle d'une situation extrême, dont on n'a pu sortir que par des efforts presque miraculeux, grâce à un concours extraordinaire de circonstances favorables, qui ont pu contrebalancer la rigueur du sort infligé au pays. De pareilles ressources ne se renouvellent ni avec promptitude ni avec facilité; d'aussi grands sacrifices ne sauraient se répéter, et il a fallu une habileté peu commune pour en tirer le salut.

Mais ces efforts ont été mieux recompensés que M. Wagner ne le suppose. Sans doute notre position financière n'est pas brillante, on ne saurait cependant en méconnaître la solidité. Nous avons réussi à faire face à un péril immense, à force de résignation et en faisant appel à toutes les sources vives de la production, aidée par les épargnes du passé. Tout ce que M. Wagner a relevé, sous ce point de vue, M. Léon Say l'avait fait entrevoir; mais celui-ci avait ouvert aussi des perspectives moins désespérantes.

Si la circulation des billets de la Banque de France a plus que doublé pendant un certain temps, soutenue qu'elle était par les besoins extraordinaires de la place, accrus à la suite des opérations d'un emprunt colossal, bien plus que par le cours forcé, la prudence et la sagesse reconnues de notre grande institution de cré-

dit ont déjà ramené à des proportions normales l'ensemble de ses opérations financières. Les 1 milliard 600 millions d'accroissement des billets se sont réduits à 1 milliard, dont la majeure partie provient de coupures inférieures à 100 francs, que l'on n'admettait pas avant la guerre, et dont la facile acclimatation se trouve démontrée partout. Quant à l'encaisse métallique, il est remonté à l'ancien niveau ; il représente plus de moitié des billets émis. Nous échappons ainsi au péril, justement signalé par M. Wagner, d'un *medium* variable de la circulation; le *cours forcé* n'est plus que nominal, et le billet marche de pair avec le métal. Nous n'avons donc pas à redouter, autant qu'on l'a supposé, la reprise légale des payements en espèces. Le terrain solide du métal n'a point cessé de former la base de nos transactions; nous avons consenti d'autres sacrifices pour conserver cette puissante garantie.

II

Comment avous-nous satisfait au payement de la contribution? M. Wagner a nettement entrevu ce que le rapport de M. Léon Say met en pleine lumière. Pour nous acquitter actuellement, nous avons eu recours à un immense emprunt qui nous impose une charge prolongée, et pour payer en numéraire, en ne touchant que temporairement à notre réserve métallique, déjà reconstituée, nous avons dû aliéner une masse considérable de placements faits à l'étranger, en ajoutant les produits du travail passé aux résultats du travail présent, pour accumuler les éléments d'une opération colossale de change international.

L'ancienne doctrine de la *balance du commerce* s'adaptait aux temps où le mouvement des valeurs internationales se concentrait dans l'exportation et dans l'importation des produits. La différence devait se solder en métal, l'abondance de l'or et de l'argent constituait le profit.

Sans entrer dans l'examen de cette doctrine, il est un fait nouveau qui en modifie singulièrement les conclusions. M. Goschen l'a mis en relief avec beaucoup de force, dans sa *Théorie des changes étrangers*, et son traducteur, M. Léon Say, a complété la démonstration : l'emploi des capitaux dans les placements faits au dehors, modifie singulièrement l'ancien état des choses; on pourrait dire que cet emploi exerce à la fois une influence financière et une influence politique.

Jadis la puissance d'expansion des États se manifestait par l'agression et par la conquête. Le vieux système colonial n'a pas été autre chose que l'exploitation systématique des contrées loin-

taines, condamnées à s'épuiser pour fournir aux exigences de la métropole : misère d'un côté, faibles profits de l'autre, tel devait être l'inévitable résultat de la spoliation en coupe réglée des peuplades arriérées par un vainqueur insatiable.

L'Angleterre, qui avait épuisé toutes les formes de la domination conquise par le glaive, a changé de système. L'expérience lui a prouvé combien étaient éphémères et restreints les avantages de l'ancienne méthode; elle en a suivi une nouvelle, en faisant intervenir le capital, qui féconde, au lieu de la force matérielle qui dessèche et détruit. Au moyen de ce que l'on pourrait appeler la *colonisation des capitaux*, elle a communiqué aux populations arriérées du globe les moyens de relever leur condition et d'améliorer leur sort, en échangeant contre des moyens de travail le surplus d'un bénéfice qui n'aurait point existé pour elles sans ce concours fécond.

Ainsi s'est trouvée réalisée, entre des pays divers, l'alliance fructueuse des résultats acquis par le labeur et conservés par la prévoyance et le travail, dont elle diminue la peine tout en le rendant beaucoup plus productif. Cette alliance a marqué le point de départ du nouveau progrès des sociétés humaines.

La *colonisation des capitaux* s'est rapidement développée avec la fréquence des rapports et la facilité des communications; elle a conduit l'Angleterre à faire surgir, en quelque sorte, une terre d'alluvion de plus en plus riche, dont les produits volontaires ont remplacé des tributs extorqués. L'échange des instruments destinés à vaincre la résistance de la nature rebelle, contre une partie des avantages créés, a profité à la fois à ceux qui se trouvaient affranchis des plus rudes privations et à ceux qui obtenaient une part de la richesse accrue, sans qu'il y eût détriment pour personne.

Telle est la signification véritable de la pratique commerciale dont l'Angleterre a ouvert la voie, et dans laquelle la France est entrée à son tour pendant ce dernier quart du siècle. Les résultats du travail annuel qui excédaient la satisfaction des besoins immédiats, furent employés en partie à l'intérieur, pour développer de plus en plus la production du pays, et en partie utilisés au dehors, pour fournir à des contrées plus arriérées la possibilité de s'élever à leur tour. De proche en proche, sous des formes variées, les capitaux de l'Angleterre et ceux de la France ont servi, comme jadis ceux de la Hollande, à fournir des avances soit à d'autres États qui ont contracté des emprunts publics, soit à des compagnies qui ont entrepris des créations utiles, soit à des particuliers qui ont obtenu ainsi des ressources profitables.

On évalue à des milliards le revenu annuel que l'Angleterre retire de nombreux placements faits au dehors. Sans s'élever aussi haut, les bénéfices recueillis par la même politique financière se sont traduits pour la France, avant la guerre de 1870, par des centaines de millions. Naturellement ces placements, auxquels se mêle toujours un risque accru, étaient aussi la source d'une perception plus élevée d'arrérages et d'intérêts.

Le profit provenant de cette origine nous a préparé de puissants éléments de libération, quand la fortune contraire nous a imposé de lourdes charges. En effet, les placements étrangers ont fourni la matière d'une large compensation, et leur transformation en souscription nationale de l'emprunt a permis d'obtenir la matière indispensable du change, au moyen d'un vaste arbitrage. Contraints à emprunter des fonds à un taux élevé, nous avons diminué de beaucoup l'écart qui séparait le revenu des valeurs étrangères du revenu des valeurs françaises, surtout quand on tient compte de la différence du risque couru. Par le cours naturel des choses, les réserves du passé, accumulées en valeurs étrangères, ont pu être employées à couvrir les exigences cruelles du présent. Nous avons en grande partie payé l'Allemagne avec notre avoir du dehors, et la majeure portion de la nouvelle dette inscrite sur notre Grand-Livre a déjà pu faire retour entre des mains françaises.

Il est vrai que nous cessons de toucher le profit annuel qui nous était fourni par l'étranger. L'Allemagne nous a succédé sous ce rapport; mais notre production intérieure a échappé au grave danger de se trouver amoindrie, car nos instruments de travail n'ont pas été ébréchés, et l'esprit de labeur et d'économie qui distingue la France continue ses conquêtes pacifiques.

Nous avons pu payer, c'est l'essentiel; M. Wagner n'a pas besoin de nous rappeler à quel prix. Le rapport de Léon Say le dit; il contient des recherches curieuses sur la nature et sur la masse des placements étrangers dont nous avons dû nous dépouiller, et il n'oublie pas de tenir compte de l'aggravation des impôts, rendue inévitable par le service d'une dette nouvelle de plus de 8 milliards. M. Wagner a trop noirci le tableau en ce qui concerne cette charge, tout aussi bien qu'il avait exagéré les mauvais effets du *cours forcé*, restreint dans les limites tracées par la prudence.

Le savant professeur de Berlin a tort de faire entrer largement en ligne de compte le mécontentement et le trouble que doit amener la perception des impôts nouveaux. Sans doute ils sont lourds et grèvent l'industrie, mais on s'y résigne, et jamais il n'y eut moins de grèves, de coalitions, de funestes discussions sur le terrain du

travail. Nos agriculteurs et nos fabricants ont compris les devoirs sévères que leur imposait le dévouement au pays, et nos ouvriers ont fait le sacrifice de certaines prétentions et de beaucoup de préjugés en obéissant au même sentiment de patriotisme.

Les causes de notre ancienne prospérité, quoique entravées par les charges nouvelles, doivent tendre aux mêmes résultats productifs; mais la destination des réserves acquises depuis quelques années a reçu une destination différente.

Nous venons de dire comment la réalisation d'une portion des placements étrangers avait aidé à la souscription des derniers emprunts et au payement de la contribution de guerre. Il faut y ajouter un autre élément. L'accroissement considérable de la richesse de la France depuis un quart de siècle était dû au travail, à l'échange et à l'épargne; chaque année des centaines de millions, ainsi obtenus, se dirigeaient vers les placements du dehors. Le mouvement a sans doute été ralenti, il a subi une certaine restriction, mais il ne s'est pas arrêté : l'épargne continue à remplir son rôle, seulement la destination qui lui est donnée a changé de direction. Les ressources nouvelles ont été, dans une bien plus forte proportion, employées à l'intérieur. Il y a eu un certain temps d'arrêt pour le déplacement des capitaux destinés à se répandre chez les peuples moins avancés et à y féconder le travail. Nos emprunts ont absorbé sous une triple forme une partie des réserves qu'attiraient les autres pays ; aux valeurs réalisées se sont ajoutées celles qui provenaient du produit des placements maintenus, ainsi que les sommes qui auraient sans cela participé à des placements nouveaux de même nature. L'œuvre de la libération a fonctionné, pour ainsi dire, en partie double; elle a recueilli le legs du passé, et elle a détourné de leur emploi habituel des sommes, qui sans cela auraient continué à se placer au dehors. Trois années ont été consacrées à la transformation des réserves qui se sont portées sur la rente française.

Il a fallu que ces ressources fussent considérables, pour amener la souscription ou le rachat au compte français de 5 milliards et demi d'emprunt, qui, en vertu d'une loi économique, de nouveau consacrée par cette vaste expérience, ont successivement fait retour vers le pays d'origine.

III

Ce n'est pas le seul côté instructif de notre récente histoire financière. On a pu, en même temps, résoudre le problème qui présentait le plus d'inconnu, celui de la transmission soudaine

d'un pays à un autre, d'un immense capital dont notre créancier exigeait la représentation métallique.

M. Wagner signale, comme particulièrement digne d'intérêt, l'étude des moyens à l'aide desquels de pareilles sommes ont pu être réunies, et, s'il est permis d'employer cette expression, *transvasées* en Allemagne.

Le rapport de M. Léon Say expose à merveille le mode d'application sur une immense échelle, de la *politique financière*, qui a surmonté cette redoutable difficulté, sans causer de perturbation profonde, sans amener le cataclysme métallique que l'on pouvait redouter.

Pour nous rendre compte de la grandeur de l'œuvre, commençons par résumer les faits et les chiffres, en nous appuyant sur le travail de M. Léon Say.

Le double problème posé, également redoutable sous les deux faces, consistait à trouver *de quoi* payer une contribution colossale, et à savoir *comment* on parviendrait, les ressources une fois réunies, à se libérer sans compromettre l'équilibre universel de la circulation, comment on s'y prendrait pour transporter cette masse énorme sans briser le mécanisme financier du monde.

Rappelons notre douloureuse histoire.

Les préliminaires de la paix entre la France et l'Allemagne ont été signés à Versailles le 26 février 1871. L'article premier nous frappait d'une contribution de guerre de 5 milliards de francs, dont le premier milliard devait être soldé en 1871, et les quatre autres dans l'espace de trois années.

La convention de Ferrières, passée le 11 mars 1871, complète cette stipulation financière, en fixant (art. 15) la valeur du thaler à 3 fr. 75, et celle du florin allemand à 2 fr. 15.

Enfin, le traité définitif de Francfort (10 mai 1871) précise les époques et les formes du payement.

Nous devions faire un payement de 500 millions trente jours après le rétablissement de l'ordre dans Paris, car, aux calamités de l'invasion s'ajoutaient les horreurs de l'insurrection. Ce malheureux pays, victime de l'étranger, était réduit à combattre ses propres enfants!

Dans le courant de l'année 1871, il nous fallait solder 1 milliard de plus, 500 millions au 12 mai 1872, et les 3 derniers milliards devaient être acquittés le 2 mars 1874. Les intérêts à 5 0/0 s'ajoutaient au capital dû, le 3 mars de chaque année; nous avions stipulé la faculté d'anticiper les versements en prévenant trois mois d'avance.

Cette faculté n'avait pas été contestée, bien qu'il s'y rattachât

une question de premier ordre, celle de l'évacuation successive et définitive de notre territoire. C'est qu'on ne supposait pas que les payements pussent être fidèlement accomplis aux termes prévus. L'ouvrage de M. Wagner fait bien comprendre quelles étaient à cet égard les prévisions du vainqueur, et les craintes existaient aussi bien chez nous que les espérances à l'étranger; l'imagination s'arrêtait effrayée devant l'énormité de l'obligation imposée à la France. — Cependant tout a été payé, même avant l'échéance, et l'évacuation complète du territoire s'est trouvée accélérée de près d'une année. Grand service, qu'on ne saurait trop rappeler, rendu par l'homme d'État illustre, chef de l'administration dont les mesures habilement prises ont hâté notre libération.

Notre payement total s'est élevé, y compris les intérêts, à 5,315,755,853 francs. Les comptes publiés en Allemagne le portent à 1,484,551,274 thalers, qui représentent sur le pied de 3 fr. 75 par thaler, un total de plus de 5 milliards 567 millions de francs; il dépasse d'environ 252 millions la somme soldée par le Trésor français, c'est qu'il faut augmenter celle-ci des 200 millions de la contribution frappée sur Paris et des contributions payées par d'autres villes.

Le chiffre d'ensemble se trouve d'accord; il témoigne de l'exactitude des calculs :

L'Allemagne a reçu, en billets de la Banque de France.	125.000.000
Nous lui avons cédé la propriété des chemins de fer de l'Est pour..................................	325.000.000
Total.........	450.000.000

Restait donc à solder en numéraire ou en valeurs allemandes plus de 4 milliards 850 millions. Le mode de payement prescrit par le traité admettait seulement les billets de la Banque d'Angleterre, les billets de la Banque de Prusse; les billets de la Banque royale des Pays-Bas, les billets de la Banque nationale de Belgique et les billets à ordre ou les lettres de change négociables de premier ordre, valeur à vue, sur ces mêmes pays.

Le cours du thaler était fixé à 3 fr. 75, et celui du florin à 2 fr. 15. Le change n'était pas déterminé pour les autres valeurs, celles-ci n'ayant pas en Allemagne le caractère libératoire de la monnaie légale. Elles étaient reçues en payement, sauf à ne figurer au compte que pour le produit net de leur négociation en thalers ou florins, faite par le Gouvernement allemand, sous la déduction des frais de recouvrement. Les conseils financiers du prince de Bismark n'avaient négligé aucune précaution, c'est une justice à leur rendre.

Pour faire face à nos engagements, nous avons émis un premier emprunt de 2 milliards, dont les opérations, commencées le 1er juin 1871, ont été terminées le 6 mars 1872, et ont permis de couvrir les premières périodes de payement s'élevant, en capital et intérêts, à près de 2 milliards 162 millions de francs. En faisant la compensation de 325 millions pour la valeur assignée aux chemins de fer de l'Est, nous avons versé 1,836,860,367 francs, en :

Billets de la Banque de France	125.000.000 fr.	»
Or français	109.001.504	85
Argent français	63.016.695	»
Numéraire et billets de banque allemands	62.554.115	93
Thalers	312.650.509	04
Florins de Francfort	25.816.752	37
Marcs banco de Hambourg	116.575.592	13
Florins de Hollande	250.540.821	46
Francs de Belgique	147.004.546	40
Livres sterling	624.699.832	28
Total	1.836.860.367 fr.	43

On avait dû faire appel aux réserves de tous les grands États financiers et aux ressources des principales places de commerce.

L'opération de payement de 3 milliards, commencée le 29 août 1872, a été close le 5 septembre 1873. Elle a compris, en capital et intérêts, un total de 3,153,800,085 fr. 86 cent., et se décompose comme il suit :

Or français	164.001.555 fr.	25
Argent français	176.275.180	75
Numéraire et billets de banque allemands	42.485.029	38
Thalers	2.172.663.212	03
Florins de Francfort	209.311.400	42
Marcs banco	148.641.398	57
Marks de l'empire allemand	79.072.309	89
Francs belges	148.700.000	»
Livres sterling	12.650.000	»
Ensemble	3.153.800.085 fr.	86

Nous dirons tout à l'heure comment notre gouvernement est parvenu à réaliser une économie notable, en procédant lui-même à la transformation des valeurs des divers pays en titres allemands, au lieu d'abandonner le soin de cette opération à notre créancier.

Comment nous sommes-nous procuré les ressources nécessaires? Par des emprunts, en nous grevant pour un long avenir de la

charge des arrérages. Ici M. Wagner a pleinement raison : nous avons payé l'Allemagne, mais nous continuons à devoir à d'autres créanciers; notre dette s'est transformée, au grand avantage du pays, mais elle n'est point éteinte. Seulement, nous croyons que si le fardeau reste lourd, nous pourrons y suffire.

La fidélité avec laquelle nous avons accompli tous nos engagements a fortifié le crédit de la France, malgré les désastres subis et les pertes supportées. Or, cette confiance en notre exactitude à payer ce que nous devons, nous a ouvert une singulière latitude de concours financier; le grand Richelieu l'a dit à une époque à laquelle presque personne ne soupçonnait la puissance actuelle du crédit : *la confiance est le fonds qui en procure toujours*, et nous n'avons rien négligé pour que cette confiance fût justement méritée. — Notre pays s'est plié aux plus pénibles sacrifices, non-seulement pour faire face à tous ses engagements, mais encore pour en préparer l'extinction future. Les ressources du budget des recettes ont été calculées de manière à couvrir les dépenses actuelles, et de plus encore de manière à préparer la diminution successive des charges léguées par le passé. S'il y a eu quelque faute commise, elle est venue de la trop grande hâte d'effacer ce triste legs de nos malheurs, et l'on serait tenté de dire : *felix culpa*.

L'emprunt de 2 milliards a procuré un versement de 2 milliards 225,994,000 francs; l'emprunt de 3 milliards a été encore plus productif, il a donné au Trésor 3,498,744,000 francs. Au total, le crédit de la France lui a fourni plus de 5 milliards 724 millions de francs. — Nous n'avons pas de quoi en tirer vanité, car c'est autant d'obligations auxquelles le pays doit faire face, autant de charges permanentes que l'accroissement de l'impôt doit couvrir. Mais il est permis d'ajouter que c'est là une indication éloquente des sacrifices auxquels la France s'est résignée, en comptant pour les balancer sur les résultats d'un travail assidu et d'une épargne résignée.

Ce qui mérite une attention particulière, c'est le parallélisme exact entre les versements des emprunts et les ressources consacrées à notre libération. Les fonds destinés au payement de la contribution de guerre y ont été régulièrement affectés; ils ont été employés aussi rapidement que possible à la libération de la dette, qui devait amener la libération du territoire.

Ainsi, nous avons payé ce que nous devions avec le produit des emprunts; nous avons chargé l'avenir de solder les sommes nécessaires pour affranchir immédiatement le sol et pour faire honneur à la parole de la France. M. Wagner se trompe quand il suppose qu'une illusion trop optimiste nous fait oublier le fardeau du

lendemain, alors que nous avons écarté le fardeau du jour; la France ne s'est pas rendue coupable d'une pareille imprévoyance. Quand elle a vu presque doubler une dette publique qui au commencement de 1870 n'atteignait pas 12 milliards, quand elle a déjà voté pour faire face aux charges nouvelles 700 millions d'impôts, elle n'est pas disposée à méconnaître le triste enseignement du passé. Elle sait ce qui l'attend, elle connaît la charge des budgets à venir, qui porteront longtemps la peine de nos fautes, et elle n'a garde de s'aveugler au point d'oublier la responsabilité de ceux qui les ont commises. Elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour affranchir le territoire; elle ne reculera devant aucun sacrifice pour payer ce qu'elle doit, mais elle n'ignore pas qu'elle reste débitrice de toutes les pertes subies. Elle comprend mieux la situation véritable que ne l'imagine M. Wagner, et elle supporte patiemment le poids inévitable de l'impôt exhaussé.

IV

Ce n'était pas tout que de réunir les sommes destinées à solder la contribution de guerre, il fallait encore remettre au vainqueur la représentation exacte, en valeurs au comptant, de cette masse énorme ; ce n'était pas la partie la moins délicate de la tâche, nous le montrerons tout à l'heure. On pouvait, en grevant l'avenir, grâce à un développement du crédit dont l'événement a pu seul mesurer la prodigieuse élasticité, se procurer les ressources indispensables, non-seulement pour couvrir la dette contractée vis-à-vis de l'étranger, mais encore pour faire face aux autres résultats des désastres subis, qui doublaient presque le poids de la contribution de guerre. On s'est résigné, pour cela, à créer 700 millions d'impôts nouveaux, on a consacré à libérer la France les bénéfices employés jusque-là à augmenter sa richesse et sa puissance.

Mais que serions-nous devenus si nous n'avions pas réuni des réserves considérables, ni nous n'avions pu faire dériver vers une triste mais désormais inévitable destination, la nouvelle affluence de biens provenant de la même source, si nous n'avions pas rencontré, pour l'utiliser, la puissance actuelle du crédit dans la société moderne, enfin si le mécanisme perfectionné et accru de la circulation ne nous avait point permis d'user de tous les moyens nouveaux pour transformer en valeurs liquides et libératoires au dehors, la lourde masse de nos engagements, sans causer le trouble profond qu'on pouvait craindre pour la situation monétaire de tout le monde commercial? Ce sont ces éléments réunis qui ont permis de

surmonter des difficultés en apparence insurmontables et de répartir sur nombre d'années un fardeau sous lequel la France menaçait de plier.

Nous ne sommes point disposés à oublier, comme M. Wagner nous en accuse, ni les placements perdus au dehors, ni les revenus qui, maintenant, sont touchés en Allemagne au lieu de l'être chez nous, ni la gêne causée par les impositions. *On ne s'en est pas encore assez ressenti*, dit-il; nous pouvons calmer cette appréhension. La France a beaucoup souffert et elle souffre encore, mais si elle peut rencontrer une consolation, c'est dans la pensée qu'elle a rempli, coûte que coûte, tous ses engagements, et qu'elle travaille à combler la brèche faite à la richesse nationale. Elle ne mérite ni le reproche du découragement, ni celui de la forfanterie.

Le mal ne s'est pas encore révélé dans toute son étendue, ajoute M. Wagner; nous ne négligerons rien pour éviter qu'il ne s'aggrave, et nous espérons y réussir, sans que notre pays se trouve exposé à des excitations mauvaises ni à des troubles funestes.

Nous n'avons pas eu recours à la séduction périlleuse d'un papier-monnaie destiné au payement de nos dettes. M. Wagner s'est mépris sur la nature des émissions faites par la Banque de France; elles n'ont pas servi à une prétendue libération, basée sur une fiction; nous avons payé en consentant une *hypothèque* sur nos revenus, et non avec une hypothèse. Nous avons profité de la puissance du crédit, parce que nous en avons conservé la base solide, au lieu d'improviser des ressources chimériques.

Quand on se rend bien compte des besoins de la circulation, accrus à une époque qui multiplie les opérations du comptant, et quand on songe au mouvement suscité par les versements d'immenses emprunts, et par les transformations du change, on ne s'étonne plus d'un surcroît de quelques centaines de millions de billets au delà des limites normales.

D'ailleurs, l'expérience accomplie a complété les enseignements de la théorie; tout le monde a pu beaucoup apprendre, et nous n'hésitons pas à le reconnaître, on ne se faisait pas une idée suffisante de l'extension possible de la circulation, alors qu'elle correspond à un besoin sérieux, et qu'elle repose sur une confiance méritée par la prudence d'allure et par la volonté de ne point troubler le cours naturel des transactions.

L'extension de la circulation des billets de la Banque n'avait pas attendu le cours forcé pour atteindre un chiffre considérable. Celui-ci était de 1,485 millions au commencement de 1870, en présence d'un encaisse de 1,203 millions de francs; le billet circulait alors comme un véritable warrant métallique; il n'y en avait

que 252 millions qui ne fussent point couverts par du numéraire.

Quand le *cours forcé* eut été décrété au mois d'août 1870, le maximum de l'émission fut fixé à 2,400 millions. Ce chiffre a été porté à 2,800 millions par la loi du 29 décembre 1871, et enfin à 3,200 millions par la loi du 15 juillet 1872.

Mais à mesure que le billet est devenu l'élément principal et presque exclusif des échanges à l'intérieur, la circulation s'est de plus en plus emparée des moyennes et basses coupures. En janvier 1870, il y avait pour 397,648,200 fr. de billets de 100 francs, et pour 42,911,750 fr. de billets de 50 fr., en somme 440 millions de coupure de 100 fr. et de 50 fr. Les coupures inférieures n'existaient pas. Quand le maximum, qui n'a été atteint que pour très-peu de temps, s'est élevé le 31 octobre 1873 à 3,071,912,300 francs, plus de deux tiers de cette somme colossale étaient représentés par des billets de 100 fr. et au-dessous.

Au 29 janvier 1874, la circulation des billets était descendue à 2,832,869,828 fr. et sur ce total les billets supérieurs à 100 fr. ne montaient qu'à 922 millions, tandis qu'il y avait pour

884.484.800	francs	en billets	de 100 francs.
274.656.300	francs	—	de 50 francs.
28.588.725	francs	—	de 25 francs.
628.464.600	francs	—	de 20 francs.
93.622.600	francs	—	de 5 francs.

c'est-à-dire pour plus de 1,900 millions de coupures moyennes et basses, celles au-dessous de 50 francs s'élevant à 750 millions de francs. Leur émission, explique la différence du total, fixé en dernier lieu, avec le total antérieur de l'émission fiduciaire, en tenant aussi compte de l'augmentation des échanges. Le dernier compte-rendu de la Banque (10 décembre 1874) donne en regard d'une encaisse métallique de plus de 1,317 millions, une circulation des billets de 2,547 millions; l'écart est donc réduit à 1,230 millions, il est inférieur à la seule circulation du billet de 100 fr. et au-dessous, qui se maintiennent parfaitement.

Ce rapprochement de chiffres, permet de juger l'extension temporaire du cours forcé ; il explique aussi le peu de trouble que celui-ci a causé dans la situation du marché. L'extension des affaires et l'acclimatation des petites coupures ont empêché le cours du change de s'élever, et la circulation des billets a pu se comporter comme l'aurait fait une circulation métallique; il y a là de quoi calmer les appréhensions de M. Wagner, et de quoi répondre à la sollicitude de M. Soëtbeer. L'élévation du chiffre de l'émission n'a fait que traduire des besoins réels, sans fournir à la contribution de guerre,

un élément factice qui n'aurait pas manqué de faire retour sur notre marché et de le troubler.

Le gouvernement a eu la bonne chance de rencontrer l'appui dévoué d'une institution solide, connue par la sagesse et même par la rigueur des principes pratiqués et présentant une ample surface de garantie pour les billets émis. Il a recueilli le fruit de la prévoyance financière qui lui avait fait repousser les illusions d'une prétendue liberté d'émission, qu'on essayait de confondre avec la liberté des banques. Celle-ci ne tient point à la faculté de créer de véritables instruments monétaires, qui rentrent, comme l'administration de la justice et la fixation des poids et mesures, dans les attributions de l'État.

L'unité de la circulation a grandement contribué à maintenir au billet de la Banque de France la confiance qu'il inspire; M. Wagner n'a pas suffisamment apprécié cette force, et il a exagéré le péril de la reprise des payements en espèces. Nous ne saurions trop le répéter; il ne faut pas se régler uniquement par des souvenirs, il importe de mesurer la dimension nouvelle de la circulation, au mouvement des circonstances qui reflètent le développement immense de la production et de l'échange, et qui se traduisent par l'accumulation nécessaire des métaux précieux, aussi bien que par les procédés ingénieux du crédit et des virements, à peine suffisants pour accomplir l'œuvre accrue des transactions actuelles.

Nous avons usé largement, mais nous n'avons pas, comme M. Wagner l'imagine, abusé du billet; nous avons su résister à des facilités trompeuses, en nous guidant sans cesse sur le régulateur infaillible du *change*. Celui-ci traduit toujours d'une manière fidèle la véritable situation du marché monétaire, et ses variations dénoncent instantanément les fautes commises. Les renseignements fournis par ce moniteur inflexible n'ont pas cessé de dominer chez nous les transactions du Trésor et la Banque de France; armés de cette boussole nous avons évité le naufrage.

C'est ainsi que nous avons pu élever successivement le chiffre de l'émission, afin de pourvoir surtout aux besoins temporaires créés par la grande opération de l'emprunt. Les avances faites au Trésor par la Banque ont eu ce caractère; elles n'entraînaient pas le péril d'un appel fait au papier-monnaie d'une manière permanente et pour des sommes trop considérables.

S'il existe un danger aujourd'hui, c'est qu'on ne se méprenne sur la portée des événements accomplis, en ce qui concerne le billet de banque. Nous avons réussi, grâce à une circonspecte prévoyance, à faire monter l'émission jusqu'au chiffre d'environ 3 milliards,

mais nous n'avons pu le faire qu'au milieu de circonstances qui ne sauraient se représenter avec les mêmes proportions. Ce qui nous paraît plus à redouter que la reprise des payements en espèces, qui s'accomplira sans les embarras prévus par M. Wagner, c'est l'illusion suscitée par une circulation énorme, appliquée sans inconvénient sensible, parce qu'elle a profité de conditions tout à fait exceptionnelles. On risquerait de s'abuser beaucoup sur les ressources du papier-monnaie, si l'on ne tenait point grand compte des circonstances particulières qui ont empêché cette masse de s'effondrer.

Le cours du change mesure, en temps normal, le *titre métallique* de la monnaie fiduciaire (1); il est encore plus essentiel de le consulter à l'époque du *cours forcé*, car seul il témoigne de la modération ou de la surabondance de l'émission. En ce moment la permanence d'un cours de change favorable, atteste la réalité des affaires auxquelles les billets servent de véhicule, et prouve qu'ils ne pèsent point sur le marché par leur surabondance. L'encaisse se fortifie, plus de moitié des billets sont gagés par le métal, nous pouvons envisager sans crainte le retour au payement en espèces.

V

Le cours du change a été le guide assuré de nos opérations financières, et l'habileté avec laquelle la trésorerie a su pratiquer, sur le marché universel, les négociations destinées à réaliser ses payements en Allemagne, fournit à l'étude des faits économiques une des plus curieuses pages. Il fallait non-seulement réunir les capitaux indispensables au payement de la contribution, mais les transporter en Allemagne. M. Dutilleul, directeur général du mouvement des fonds, auquel revient en grande partie l'honneur de l'exécution, a su faire les approvisionnements du change, les manier, les renouveler et les adapter aux besoins, de manière à maintenir des cours relativement favorables; là où l'on craignait de se heurter aux plus grandes difficultés, il a su économiser sur la transmission de ces immenses valeurs, dont le poids menaçait d'emporter, à notre grave détriment, le plateau de la balance monétaire.

Pour résumer l'ensemble des remises faites à l'Allemagne, nous avons livré :

En billets de la Banque de France	125.000.00 fr.
En or français	273.003.058
En argent français	239.291.875

(1) V. à ce sujet notre livre : *le change et la circulation.*

En numéraire et billets de banque allemands.....	105.039.145	18
En thalers..	2.185.313.721	04
En florins de Francfort..........................	235.128.152	79
En marcs banco de Hambourg...................	265.260.990	29
En marks de l'Empire...........................	72.072.309	62
En florins de Hollande...........................	250.540.821	46
En francs de Belgique...........................	295.704.546	40
En livres sterling.................................	637.349.832	28
Total..........	4.990.660.453 fr.	29

Ces chiffres contiennent de précieux enseignements. Ils montrent que, pour accomplir notre payement, nous avons employé une compensation de 325 millions, des billets de banque, des monnaies allemandes, de l'or et de l'argent pour 742 millions; enfin plus de 4 milliards 248 millions de lettres de change.

La compensation de 325 millions des chemins de l'Est a chargé notre grand-livre d'une inscription en titre inaliénable de 20 millions 500,000 francs, remise à la Compagnie.

Dans le payement en billets et en numéraire, sont entrés 125 millions de billets de la Banque de France, 105 millions de billets allemands et de monnaies allemandes, 273 millons de monnaies françaises d'or, et 239 millions de monnaies françaises d'argent. — Les monnaies allemandes avaient été introduites en France pendant l'invasion.

Le numeraire français a été remis directement par nous à l'Allemagne pour 512 millions à peu près moitié en or, moitié en argent. La Banque de France a fourni 150 millions en or, en vertu d'une convention supplémentaire signée en mai 1873, qui lui a fait consentir cette nouvelle avance au Trésor, réalisée en or. De cette manière, nous avons pu accélérer la libération sans accroître de pareille somme la masse des billets émis et sans peser sur le change.

Tout en constatant ce que cette mesure avait de rationnel et d'utile, mentionnons en passant la vérité considérable qu'elle met en lumière. Loin d'être menacée de suspendre ses opérations habituelles dans le trimestre final de 1873, comme l'a prétendu M. Magne lors de la discussion que nous avons eue avec lui au mois de juillet dernier, et d'avoir été sauvée par les remboursements précipités du Trésor, c'est la Banque qui a donné alors une preuve manifeste de sa force; au lieu de recourir à l'assistance de l'État, c'est la Banque qui a fourni au Gouvernement un complément de ressources.

M. Wagner attribue à tort notre libération à une extension

exubérante de billets à cours forcé, qui menacerait aujourd'hui la sécurité de la circulation. Nous avons payé avec les ressources effectives de l'emprunt, nous n'avons pas compromis le marché par l'abus du papier-monnaie. Nous avons préféré la lourde charge d'une dette aux facilités trompeuses d'une libération fictive, et nous en sommes récompensés par la solidité de notre *medium* des échanges.

Cette solidité vient de ce que nous n'avons diminué que temporairement et dans une faible proportion notre réserve métallique, qui se trouve déjà presque entièrement reconstituée.

La proportion pour laquelle nous avons soldé l'Allemagne en or et en argent est faible par rapport à l'ensemble; elle est moindre que celle dont l'Allemagne a pu profiter pour accomplir la transformation monétaire, le passage de ce qu'on appelle l'*étalon d'argent* à l'*étalon d'or*.

Sans les ressources fournies par la contribution de guerre, cette révolution métallique eût été impossible à réaliser, et l'on sait qu'elle n'avance pas rapidement malgré l'aide qu'elle a reçue par le succès des armes.

Il ne s'agit pas seulement d'apprécier les difficultés de l'approvisionnement de l'Allemagne en or, il faut aussi ne pas laisser de côté l'ébranlement du marché universel, produit par une demande extraordinaire du métal préféré.

Les graves embarras du marché de Londres, qui ont eu leur contre-coup dans le monde entier, ont été amenés par le retrait de quelques centaines de millions d'or de la part de l'Allemagne. Si ces demandes s'étaient encore multipliées, et si la prudence la plus vulgaire n'avait pas commandé de les restreindre, nous aurions tous encouru une bourrasque financière sans précédent, bourrasque due entièrement aux imprudents promoteurs d'une prétendue unité métallique universelle.

Les livraisons d'or français ont quelque peu amorti la violence de la transition. Elles n'ont cependant formé qu'une partie de la masse, soumise à la refonte dans les hôtels de monnaie de l'Allemagne.

Ceux qui, préoccupés d'une idée exclusive, ont poussé à l'unité de ce qu'on appelle l'*étalon d'or*, en méconnaissant l'influence dominante de la masse des réserves en métal précieux, or ou argent, et l'action inexorable d'une *loi de proportion* entre les deux agents nécessaires de la circulation, n'ont point à se réjouir du spectacle que présente l'Allemagne. On a voulu y faire violence à la nature des choses, et malgré le concours inespéré de la victoire, qui devait provoquer une pluie d'or, la situation ne présente rien de satisfaisant. Nous y reviendrons.

La France a eu, au contraire, à se féliciter d'avoir maintenu le double élément de payement légal, dont elle a pu faire usage pour diminuer la charge du payement fait à l'Allemagne. Ce n'est pas seulement le double emploi du numéraire d'or et du numéraire d'argent, dont elle a su profiter. La facilité la plus grande lui est veuue de l'achat des valeurs stipulées *en argent*, et qui ont accompli presque toute l'œuvre de la libération. Ce sont les lettres de change, payables en argent, qui ont couvert plus des quatre cinquièmes de la contribution de guerre; l'on s'arrête effrayé devant la perspective du péril que nous aurions couru, si nous avions accepté, avant la guerre, l'*or* comme seul instrument libératoire. Le maintien de la double monnaie légale nous a préservé d'un grave danger.

L'Allemagne, enivrée du succès de la guerre, et croyant que tout lui serait facile désormais, a voulu frapper un grand coup, en transformant la circulation métallique de manière à ne plus admettre comme libératoire que la monnaie d'or. Trois ans se sont écoulés depuis cette décision, on est loin encore d'en avoir accompli l'exécution. Aujourd'hui même, pour empêcher que les nouvelles monnaies d'or ne partent à mesure qu'on les met en circulation, on est forcé de serrer l'écrou de l'escompte, et d'élever le taux de l'intérêt.

Cependant, les relevés des comptes produits en Allemagne ont signalé une affluence d'or français, beaucoup plus forte que celle qui résulte des remises directes faites par la France. Nous y voyons figurer 518,590,410 fr. en pièces d'or français, plus 287 millions de francs au poids, ce qui fait au-delà de 800 millions, auxquels on doit ajouter 42 millions d'or français acheté au poids en Angleterre, au total environ 850 millions de francs.

C'est qu'il circulait de tout temps à l'étranger une masse considérable de notre monnaie d'or; partout la pièce de 20 francs était accueillie avec avantage; ceux qui chez nous poussaient à l'adoption d'un seul type universel avaient méconnu cette situation. Par la marche naturelle des choses, ce type existait, il se trouvait admis par tout le continent; la France possédait l'avantage d'une monnaie générale, elle n'avait pas besoin de consentir des sacrifices et de courir des périls pour la créer.

Les hôtels de monnaie en Allemagne ont recueilli les pièces d'or qui y circulaient; mais en y ajoutant ce que nous avons fourni, cela ne suffisait pas pour frapper plus d'un milliard de marks d'or (un milliard deux cent soixante millions de francs) déjà fabriqués au 11 décembre 1873, et accrus depuis cette époque.

Il fallait non-seulement acheter en Angleterre l'or français qui

y avait reflué, mais encore tirer sur la réserve de la Banque de Londres, ce qui ne pouvait manquer de causer une grave perturbation. Heureusement on s'est arrêté dans ces exigences, mais c'est déjà un fait fort grave que de voir le marché anglais à la merci des exigences du gouvernement de l'Empire, par suite des besoins de la circulation nouvelle.

Il est une loi supérieure à laquelle n'échappe même pas la puissance de M. le prince de Bismark. A mesure que l'or afflue dans un pays, par suite d'une pression violente, on ne peut l'empêcher aussi de partir, car il baisse sur un marché encombré, et l'élévation du prix l'attire ailleurs; l'équilibre du marché universel tend toujours à se rétablir.

L'Allemagne n'est pas au bout de ses embarras de ce côté: la prétendue toute-puissance de la force s'efface devant la puissance bien autrement efficace de la nature des choses. L'Empire a voulu imposer la monnaie d'or unique, comme instrument légal de libération; il n'arrive à l'introduire qu'avec peine, au milieu même de circonstances qui l'ont favorisé d'une manière inespérée.

Les chiffres de M. Wagner, en ce qui concerne la fabrication des *marks d'or*, concordent avec ceux qu'a relevés M. Léon Say, et le savant Allemand ne méconnaît pas les facilités dont l'emploi de la *double monnaie* d'or et d'argent a gratifié la France

Beaucoup de ceux qui ont traité la question monétaire se sont trop confinés dans l'abstraction; ils ont sacrifié à la simplicité apparente d'une solution théorique une appréciation plus exacte des besoins de la circulation métallique. Ils ont trop oublié que *le prix* des choses résulte d'une proportion entre la masse des métaux existants et la somme sans cesse accrue des transactions. L'or et l'argent réunis ont peine à suffire à l'office qu'on leur demande: supprimer d'un trait de plume l'un des deux instruments de l'échange, ce serait accroître énormément la demande de l'autre, et l'on a pu voir de quelles précautions il a fallu entourer, au milieu des conditions les plus favorables, la transformation qu'on prétend accomplir en Allemagne. C'est là un avertissement dont on doit profiter pour l'avenir, alors surtout que les États condamnés aujourd'hui au cours forcé des billets n'aspirent qu'à sortir de cette position précaire et auront prochainement besoin d'une grande quantité de métaux précieux.

Le secours qu'on espérerait trouver dans une circulation qui ne repose pas sur une réserve métallique correspondante, n'est que fort restreint, on ne saurait en disconvenir, même quand on reconnaît que la marge s'est élargie de ce côté.

Les *billets d'Etat*, employés dans diverses contrées, ne peuvent

dépasser une fraction relativement faible du mouvement budgétaire, sans entrainer de tristes conséquences pour l'ensemble de la circulation. L'Allemagne nous présente, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, la matière d'une étude profitable. Aujourd'hui elle travaille à restreindre, au lieu de l'étendre, la partie fictive de ses instruments d'échange. Le désir de diminuer la masse des valeurs fiduciaires a été pour beaucoup dans la résolution prise de ne plus admettre à l'avenir que la monnaie d'or, car celle-ci permet de supprimer les billets de banque de petite coupure, dont la lourdeur des pièces d'argent multipliait l'emploi. Le projet qui va interdire dans l'empire l'émission de billets de banque d'une valeur inférieure à 100 *marks* (125 fr.), correspond aux facilités offertes par les pièces d'or.

Un pays qui a reçu plus de 5 milliards en payement, peut se permettre la tentative de la transformation radicale de la circulation, mais cette tentative aurait inévitablement échoué sans l'apui que lui prête la contribution de guerre.

M. Wagner constate que l'importation des espèces a été beaucoup moins considérable que ne l'imagine l'erreur vulgairement répandue, au sujet d'un chimérique versement de 5 milliards fait en numéraire par la France à l'Allemagne.

Une forte portion du métal employé au frappage des *marks* d'or a été soit achetée en Angleterre, soit recueillie sur le marché allemand, où il s'en trouvait une grande quantité. Ce dernier fait ne permet pas d'admettre le chiffre auquel M. Léon Say porte l'exportation supposée de l'or, commandée chez nous par le payement de la contribution de guerre; en déduisant du versement total celui qui a été effectué en argent, on arrive à peine à 400 millions en pièces de 20 francs.

C'est en lettres de change sur l'Allemagne et sur l'Angleterre que la plus forte part de la contribution a été couverte, et le marché anglais a plus que le marché français souffert du retrait de l'or. Quant au cours des billets à cours forcé, émis par la Banque de France, il n'a été que faiblement affecté, et cela pendant un espace de temps peu prolongé. Nous ne saurions trop le répéter, M. Wagner attribue à tort à une énorme émission de la Banque les ressources qui ont permis à la France de se libérer. Nous aurons occasion de montrer que les versements en billets ont été singulièrement limités, par rapport à la masse du payement à faire.

C'est à l'intelligent emploi des ressources du change qu'il faut se reporter, pour bien comprendre la facilité relative de notre libération; le rapport de M. Léon Say donne à cet égard des indication

précises, d'un grand intérêt. C'est en lettres de change que nous avons payé près de 4 milliards 1/4; pour y arriver le Trésor français n'a pas eu moins de 5,871,807,290 fr. d'achats de change à effectuer, car il fallait profiter des circonstances pour diminuer les frais, au moyen de la transformation succesive d'une partie des approvisionnements, échangés contre des valeurs allemandes, seules libératoires.

Nous n'entrerons point dans le détail technique de cette vaste opération; il faut, pour la connaître pleinement, se reporter au rapport de M. Léon Say et au tableau graphique qui l'accompagne, et qui fait saisir d'un coup la variation du cours du change de Paris sur Londres, à partir de juin 1871 jusqu'en septembre 1873. Le point culminant, 26 fr. 20, a été touché en octobre 1871, pour retomber rapidement au-dessous de 25 fr. 80, et même à 25 fr.50. La moyenne n'a pas atteint ce dernier chiffre.

Pour obtenir ce résultat, il a fallu donner des facilités à la souscription de l'emprunt français à l'étranger, et faire participer toutes les grandes maisons de banque à une opération de change prudemment conduite.

C'est ainsi que la France a pu franchir un des défilés le plus périlleux du payement de la contribution de guerre; l'immense développement pris par les transactions internationales, et le mouvement des placements de fonds dans des pays divers donne seul la clef de la solution. C'est grâce au concours de ces forces réunies dans le monde entier qu'on a pu payer plus de 5 millards de francs à l'Allemagne, sans qu'il y eût de commotion violente dans les rouages de la circulation.

La France n'a pas paru en être appauvrie, dit M. Léon Say, et la circulation a été peu troublée ; les changes n'ont jamais atteint les cours élevés qu'on aurait pu redouter. Nous avons été préservés de la dépréciation énorme des billets à cours forcé qui a affligé d'autres pays dans des circonstances qui paraissaient plus favorables que celles que nous avons rencontrées. Non-seulement la France n'a pas eu à subir de véritable crise monétaire, mais elle a mieux que d'autres nations supporté la crise financière.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les hommes compétents de l'Allemagne s'affligent, mais ils s'étonnent de ce résultat.

VI

Ils n'ont pas éprouvé une moindre surprise en ce qui concerne les effets économiques d'une richesse subitement conquise par la victoire. Il semblait que cette somme de plus de 5 milliards dût exercer une influence magique sur le développement de la prospé-

rité intérieure, surtout lorsque l'on songe à la faible proportion des frais de guerre comparés à l'importance de la contribution.

M. Wagner a soigneusement étudié l'emploi qu'a reçu cette contribution. Il a commencé par établir la quotité destinée à effacer les sacrifices consentis, à rembourser les emprunts, à rétablir le matériel disponible et à compenser les autres pertes économiques. Le total ne monte pas à 1 milliard et demi.

A combien s'est élevé et qu'est devenu le surplus? C'est le second point mis en lumière. La plus grande part a été faite à la puissance militaire, aussi bien comme armements nouveaux que comme travaux défensifs et moyens d'une rapide mobilisation de l'armée. Le *trésor de guerre* a été rétabli et accru, la marine militaire a été agrandie, certaines dépenses utiles ont été couvertes, enfin des sommes considérables ont été réparties entre les divers membres de la confédération.

Les ressources consacrées à la campagne de France, se décomposent comme suit :

		Thalers.
Avances du trésor de guerre...........................		30.000.000
Produit de l'emprunt de 1870 en 5 0/0....	104.369.720	
Produit de bons du trésor à 5 0/0 émis pour cinq ans.........................	95.752.500	200.122.220
Produit de bons à court terme, émission de 1870...............................	42.992.500	
Émission de 1871......................	15.000.000	
Complément des 100 millions que devait couvrir la négociation des bons de cinq ans.................................	4.247.900	62.240.300
Avances de la caisse de prêts..........................		17.000.000
		309.362.520

D'autres petits chapitres complètent un ensemble de 311 millions 112,116 thalers, dans lequel les *contributions volontaires* figurent pour le maigre total de 394 thalers,— moins de 1,500 francs !

Le premier recours au crédit avait amené des conditions onéreuses qui, en tenant compte de la rapidité du remboursement effectué le 1er janvier 1873, font monter à 11 0/0 la charge supportée par l'État. Cette charge aurait été beaucoup plus élevée si le trésor de guerre n'avait point été employé à couvrir les premières avances.

(1) Wagner, p. 65-66.

u produit par M. Wagner (p. 112 et suiv.) donne le déta mploi de la contribution.

Les ir de guerre de l'Empire, en y comprenant 4 millions thalers de c tions, sont portés, chapitre A, pour 73,132,407 thalers.

Les pensions payées aux invalides jusqu'à la fin de 1872 figurent pour 10,089,774 thalers, en dehors des 187 millions de thalers attribués comme dotation au fonds des invalides. Les secours fournis aux familles des soldats de la réserve et de la landwehr sont portés pour 4 millions de thalers; les secours consentis aux Allemands expulsés de France pour 2 millions thalers; le dédommagement payé à la marine allemande pour 5 millions 600,000 thalers; et la réparation des dom ausés pour 37 millions 700,000 thalers. Le chapitre B (dé tements) s'élève donc à 246 millions 389,774 thalers, il la dotation du fonds des invalides.

Le chapitre C contient l aits pour rétablir et pour fortifier la puissance militaire de l ne; 40 millions de thalers sont versés aux trésor de guerre orteresses de l'Alsace-Lorraine absorbent 40 millions 550, lers et celles de l'Empire 72 millions thalers; la marine fi ur 31 millions 949,890 thalers; le dépôt des cartes milit r 235,000 thalers; la commission des épreuves de l'artı our 1 million 175,000 thalers; la construction des forteresse ndes, pour 74 millions thalers; l'extension de la marine, millions 949,890 thalers. Total du chapitre C, 186 millions 110,840 thalers.

Au chapitre D se trouve porté un capital de 6.270.000 fr. pour l'administration de l'Empire.

Le chapitre E comprend les dépenses générales, telles que fonds de la caisse de l'Empire 2.000.000 th.; décharge des droits de douane et d'impôts 19.772.719 th.; construction du palais législatif de l'Empire 8.000.000 th. Au total 29.792.719 th.

Les placements productifs du domaine de l'Empire sont indiqués au chapitre F. pour un total de 143.872.554 th. dont 86.666.667 th. représentent l'achat des chemins de l'Est; 50.897.447 th. les dépenses faites pour l'aménagement, la construction et la reconstruction des chemins d'Alsace-Lorraine, enfin 638.440 th. consacrés à réparer et à compléter le chemin Guillaume-Luxembourg.

L'excédant de l'indemnité montant à 798.984.980 th., a été réparti entre l'ancienne confédération du Nord qui a obtenu 643.800.000 thalers, et les États du Sud, qui ont reçu 155.500.000 th., dont la Bavière a touché 91.030.000, le Wurtemberg 28.760.000, Bade 24.300.000 et la Hesse méridionale 11.390.000.

Les frais de guerre de l'Allemagne du Nord, largement calculés,

et compris dans l'indemnité qu'elle a obtenue, se trouvent chiffrés à 377.330.421. Toujours est-il que sur les 1.484 millions de thalers, qui correspondent à environ cinq milliards et demi que l'Allemagne a tirés de la France, une partie considérable a servi, après le remboursement des frais et la réparation des dommages, à augmenter les armements et les approvisionnements militaires. Pour emprunter le langage de M. Wagner, l'Allemagne a profité ainsi d'une transformation du capital matériel en capital immatériel.

Ce résultat justifie aux yeux du savant professeur de Berlin l'énormité de la contribution exigée; c'est, dit-il, au point de vue politique que le payement a été imposé, c'est au point de vue politique qu'il doit être jugé, et quand même les forces contributives de la France auraient été dépassées, ce serait le résultat d'un dessein allemand bien justifié « *Eine berechtigte deutsche Absicht.* »

Nous n'apprécions pas, nous racontons, nous nous bornons à traduire fidèlement l'expression de la pensée allemande.

VII

Nous venons de reproduire d'une manière complète les chiffres qui permettent d'embrasser d'un coup d'œil les divers emplois de la contribution de guerre. Eblouie par le montant colossal des sommes reçues, l'Allemagne a cru y rencontrer la richesse ; elle a pensé trouver aussi un remède au mal économique, qui entravait le développement de la production. Quand même le fruit matériel de la victoire n'aurait pas été absorbé, pour la plus forte partie, par les frais improductifs des armements nouveaux et par les largesses faites, il est des lois de distribution qui ne permettent point à un déplacement violent des éléments de la richesse de produire les heureux résultats qu'amènent les conquêtes plus lentes du travail. Sans vouloir comparer l'état actuel de l'Allemagne avec celui de l'Espagne quand l'or du Pérou y semblait amener une prodigieuse richesse, il ne faut pas oublier que les métaux précieux n'ont fait que glisser alors entre les doigts du conquérant, qui n'avait point su les transformer en éléments de travail.

L'or et l'argent exercent sur l'économie des sociétés une influence différente de celle que leur attribue le préjugé vulgaire; ils valent non par leur accumulation, mais par le rapport qui s'établit entre eux et l'ensemble de la production et des transactions auxquelles ils servent de mesure commune et de véhicule. Aux époques anciennes on pouvait se vanter de conquérir par les armes ce qu'on dédaignait de se procurer par le travail; d'autres idées dominent

le monde moderne, plus disposé au labeur qu'à la lutte, mieux équipé pour la paix qui féconde, que pour le combat qui détruit ou qui déplace les biens acquis.

Ces dernières années ont permis d'étudier sur le vif des conséquences qu'on aurait pu méconnaître, si on les avait simplement déduites des enseignements de la théorie. Le spectacle qu'ont offert la France et l'Allemagne doit servir, au milieu des douleurs qui l'accompagnent, à établir une vérité consolante et à prouver que l'économie politique ne saurait se séparer de l'idée morale. Le glaive ne tranche pas seul des questions de production et de richesse, et les dépouilles opimes subitement transporteés d'un pays à un autre donnent plus de satisfaction à l'orgueil qu'à la puissance productive.

Il y aurait exagération à vouloir prétendre que les cinq milliards et demi payés rapidement par la France à l'Allemagne n'ont point diminué la richesse de l'une, ni augmenté celle de l'autre. Mais les calamités de la guerre se réparent, quand la source d'où provient le revenu annuel des nations ne tarit pas, tandis qu'un accroissement subit de richesse est loin de profiter dans la proportion de la masse enlevée, quand on la compare aux acquisitions successives du labeur annuel. Il en est des États, comme des individus, les jeux sanglants de la force réussissent rarement mieux que les jeux du hasard.

Les divers rouages du mécanisme économique des sociétés se trouvent dans un rapport qu'on ne déplace pas violemment sans qu'il en résulte des chocs périlleux. Le temps, a-t-on dit, ne respecte que ce qu'il fonde, et l'action du temps remplit toujours un grand rôle dans les choses humaines. Ce n'est pas tout que de se trouver soudain le maître d'un grand capital disponible, il faut encore être préparé à l'utiliser, il faut aussi échapper aux conséquences dangereuses qui accompagnent tout changement rapide dans l'équilibre des richesses.

D'anciens préjugés, désormais condamnés par les progrès de la science et de la civilisation, peuvent seuls faire regarder le versement d'une somme de cinq milliards et demi comme une cause de ruine irremédiable pour le vaincu et d'abondance permanente pour le vainqueur. On connaît mieux aujourd'hui la marche naturelle et les dimensions de la richesse des nations; cinq milliards et demi, c'est énorme sans contredit, mais ce chiffre répond seulement au quart du revenu annuel de notre nation, et au tiers de ce que procurent chaque année les forces productives de l'Allemagne. Ajoutons que, grâce à la puissance du crédit, une pareille contribution se répartit sur un nombre considérable d'années pour se traduire

en arrérages successivement payés par l'impôt. Cette charge est lourde, elle doit affecter longtemps le pays qui continue de la subir bien après qu'il a réglé ses comptes avec l'étranger, car la dette qu'il a contractée continue de subsister sous une forme différente. Mais la libération en bloc, qui aurait rencontré d'insurmontables difficultés à des époques rapprochées de la nôtre, s'accomplit ainsi sans que la souffrance qui en résulte se manifeste dans toute l'étendue du sacrifice consenti. Cela explique pourquoi la France, qui a perdu une portion considérable de ses capitaux placés à l'étranger, et qui doit supporter une pénible augmentation d'impôts, ne paraît pas aussi appauvrie que si elle avait vu disparaître dans la même proportion le capital de production.

D'un autre côté, l'Allemagne, qui a reçu des sommes immenses, ne peut s'en servir qu'à la longue, tout en voyant une grande partie s'absorber aussitôt dans des emplois qui ne contribueront point à la prospérité matérielle.

La guerre a nourri la guerre, suivant l'ancienne maxime, singulièrement dépassée dans les circonstances présentes; elle a nourri aussi les réserves de toute nature, et les armements de toute sorte destinés à fortifier la puissance militaire; mais la part faite à l'accroissement de la puissance économique a été restreinte.

L'Empire d'Allemagne a profité de la contribution française pour éviter au début de nouveaux impôts; il n'a guère réussi à diminuer les anciens. Dès cette année il est forcé, pour maintenir l'équilibre de son budget, de recourir à des taxes nouvelles. Aussi s'est-il moins enrichi qu'on n'a été porté à le supposer.

Ce n'est pas tout : les résultats favorables, au point de vue économique, diminuent au contact d'une observation exacte, tandis que des conséquences fâcheuses viennent les balancer en vertu des lois naturelles de l'échange et de la circulation.

Nous essayerons de dresser à cet égard, le compte des profits réellement obtenus et des inconvénients subis.

VIII

Le bénéfice le plus considérable de l'Allemagne consiste, comme l'expose M. Soetbeer, en ce qu'elle a pu poursuivre l'œuvre de la transformation de la circulation d'argent en circulation d'or. Nous ne sommes pas de ceux qui exagèrent le profit de ce changement, dont le succès des armes a seul fourni la possibilité pratique. Près d'un milliard d'or français, qui n'a pas été en entier exporté de France, a servi à frapper les *marks de l'Empire*. La solidité du terrain métallique de la circulation s'est accrue, c'est là un avantage sérieux,

plus grand et moins contestable, que celui de la concentration dans un seul métal de la faculté libératoire. Que les instruments de la circulation soient d'or ou d'argent, l'important est de les posséder dans la proportion nécessaire et d'établir solidement le mécanisme métallique; l'Allemagne l'a construit chèrement, mais elle pouvait se passer ce luxe, et elle a obtenu la machine qui épargne le plus de temps et de travail.

M. Wagner fait ressortir l'avantage d'un mécanisme métallique plus puissant, acquis par l'Empire. Mais ce mécanisme, construit seulement en or, est plus dispendieux; il ne possède pas l'élasticité et la régularité de l'emploi simultané de l'or et de l'argent, et M. Wagner n'a point méconnu le service que la double monnaie légale avait rendu à la France, surtout au milieu des dernières complications; il signale le bon côté de l'influence ainsi exercée chez nous : *Einfluss der Doppelwährung*.

Il faudra employer plus d'or qu'on n'employait d'argent, car le complément fourni par les billets d'une coupure inférieure à 125 francs va disparaître du moment où l'on écarte de la circulation la monnaie de papier, presque exclusivement employée jusqu'ici pour accomplir les transactions du marché intérieur.

L'Allemagne a puisé dans la contribution de guerre le moyen d'appliquer une résolution téméraire, qui lui aurait sans cela imposé une charge intolérable. Comment l'Empire, s'il n'avait point touché la contribution de guerre, aurait-il pu immobiliser un capital pareil pendant l'époque du *frappager*, et qu'il retient aujourd'hui encore, alors qu'il craint de voir exporter une masse considérable de son nouveau capital métallique, dont la matière première lui a été fournie par nos pièces de vingt francs, par les *frédérics et les couronnes d'or*, par les souverains anglais et par les lingots.

Quant à l'*utilité économique* de la transformation métallique, elle reste tout au moins douteuse, car le marché allemand commence à éprouver l'influence plus vive, exercée sur la variation et l'élévation de l'escompte par la circulation exclusive de l'or.

Le partisan le plus déterminé de la monnaie d'or, M. Soetbeer, reconnaît que la réforme monétaire, à laquelle il a si activement contribué, aurait été peu praticable sans le concours inespéré de l'amende pécuniaire infligée à la France. Cette réforme en serait encore aux premiers essais (1); sans le fruit de la victoire, on n'aurait pu ni se procurer la matière première, ni supporter les frais. L'œuvre législative se serait heurtée, même dans l'hypothèse la

(1) Soetbeer, p. 28-29.

plus favorable, à la nécessité de maintenir la double monnaie libératoire.

Cet aveu mérite d'être enregistré alors que l'esprit de système essaye encore de nous lancer dans la périlleuse expérience de la démonétisation de l'argent. M. Soetbeer reconnaît lui-même que la perspective de la reprise des payements en espèces ne nous permet point de songer sérieusement à tenter une réforme radicale qui n'a pour elle qu'une théorie mal éprouvée. Ce savant écrivain a constaté, d'ailleurs, de quel précieux secours nous a été, pour le payement de la contribution de guerre, l'emploi de la double monnaie légale (1).

Si nous ajoutons à la réforme monétaire le profit de l'acquisition et de l'extension des chemins d'Alsace-Lorraine et l'amélioration du chemin Guillaume-Luxembourg, nous aurons presque épuisé le compte de la véritable conquête productive à l'avantage de l'Allemagne; celle-ci se traduit par un rendement assez faible, qui n'augmente pas de beaucoup les recettes permanentes de l'Empire.

IX

Nous touchons à une autre application du bénéfice acquis par l'Allemagne, et nous n'admettrons ici qu'en partie l'opinion exprimée par M. Wagner.

Nous croyons comme lui que l'appréciation des différences entre l'importation et l'exportation des produits, au point de vue de l'ancienne balance du commerce, est erronée. Sans parler de l'influence qu'exerce aujourd'hui sur le règlement des affaires internationales l'intervention d'un article nouveau, *du titre*, depuis longtemps on avait fait remarquer que si les tableaux de douanes étaient dressés avec exactitude, les importations devraient toujours l'emporter sur les exportations, car les premières arrivent sur le territoire, chargées des frais de transport et d'assurance, que les autres doivent acquitter avant d'aller s'échanger, produits contre produits, sur les marchés étrangers; ajoutons encore les bénéfices du négociant et de l'armateur, ainsi qu'un élément qui existait mais dont l'importance s'est bien accrue de notre temps, les arrérages et intérêts, provenant des placements faits au dehors.

Ainsi les tableaux des douanes ne donnent guère une idée exacte des relations commerciales. Quand ils nous annoncent un excédant des exportations sur les importations, nous n'aurions pas à nous en féliciter, si nous ne savions qu'une partie notable

(1) Id., p. 14 à 16.



des produits envoyés au dehors se transforme en placements, ou bien détermine l'affluence des matières précieuses. C'est ainsi que nous expliquons notre excédant d'exportations de 510 millions en 1872 et 1873; cet excédant a préparé l'énorme surplus d'importation d'or et et d'argent, qui, déduction faite des envois de ces métaux à l'étranger, se chiffre, pour les dix premiers mois de 1874, à près de 700 millions; ils ont servi à reconstituer notre stock métallique. Mais ce n'est pas de ce côté que nous avons puisé les moyens de libération.

De 1827 à 1873 notre excédant d'exportation de marchandises avait été de 3,597 millons, et celui d'importation de numéraire de 6,192 millions. Si, comme il y a encore cinquante ans, on ne rencontrait d'autres affaires internationales que celles qui amènent un solde en marchandises et l'achat du métal, la balance favorable d'or et d'argent ne suffirait point pour nous satisfaire. Nous préférerions de beaucoup la situation de l'Angleterre, qui présente un phénomène incompréhensible aux yeux des partisans de la doctrine mercantile. En effet, l'excédant des importations y a été en quinze ans (1847-1873) d'environ 800 millions de livres sterling ou de 20 milliards de francs, qui représentent une moyenne de plus de 1,300 millions par an. Le chiffre de l'excédant des importations était en 1851 de 24 millions de livres (600 millions de fr.), il s'est élevé en 1873 à plus de 60 millions de livres (1 milliard et demi de fr.), et l'Angleterre, au lieu de se ruiner, s'est grandement enrichie.

Jusqu'ici nous sommes d'accord avec les idées que professe M. Wagner, mais il nous semble qu'il se félicite trop du développement soudain des marchandises arrivées en Allemagne depuis la guerre ! Le commerce de l'Allemagne avec l'Angleterre est passé, pour l'excédant des achats, de 4 millions de livres (100 millions de fr.) à 10 millions de liv. (250 millions de fr.), et ce ne sont pas les instruments de travail qui comblent la différence, mais surtout les objets de consommation. Cela signifie deux choses : une vie plus large et une dépense d'existence accrue grâce à la contribution ! M. Wagner s'en félicite, il trouve bon qu'après avoir jeûné pendant des siècles, le peuple allemand vive plus largement; mais ces habitudes nouvelles de dépense ne rencontrent pas le même assentiment de la part d'un autre économiste, M. Soëtbeer. Celui-ci comprend que la frugalité française est une de nos principales sources de prospérité; elle marche accompagnée de l'esprit de prévoyance et d'épargne, tandis que celui-ci perd du terrain en Allemagne.

En outre, l'affluence subitement accrue des produits étrangers dénonce une grande élévation des prix du marché allemand, et cette

élévation tient à l'augmentation de la demande, suscitée par les milliards de la contribution de guerre, elle tient aussi à la baisse subie par la matière métallique. On aura beau faire, quand celle-ci ne représente point la contre-valeur des résultats accrus du travail, et qu'elle ne dérive que d'un déplacement violent, elle ne saurait rencontrer les canaux de la circulation préparés pour la recevoir, elle conduit à la pléthore qui amène l'exportation obligée de l'or. On ne peut retenir celui-ci qu'en pesant sur l'écrou de l'escompte, c'est-à-dire en renchérissant le loyer du capital.

L'Allemagne a beaucoup plus importé qu'exporté parce qu'elle a pu payer davantage, mais elle a eu aussi à faire face au renchérissement du prix de toutes choses. Si elle n'a pas jusqu'ici d'impôt nouveau à subir, la hausse des prix a exercé la même pression sur la position des habitants. Les frais de la guerre ont été rejetés sur nous, cependant il ne faut pas oublier non plus le trouble causé dans toutes les industries par le départ de l'armée d'invasion, enlevée en grande partie aux champs et à l'atelier. Le travail allemand a dû souffrir, et les nouvelles conditions qui lui sont faites ne semblent pas de nature à en relever la prospérité.

X

M. Wagner fait ressortir avec complaisance les avantages qu'il voit à une nouvelle distribution des biens entre les peuples et entre les diverses fractions de la population. Cependant on ne viole pas impunément les lois naturelles de l'économie politique, elles se revengent de l'atteinte qu'on leur a fait subir.

C'est au bénéfice des travailleurs, dit M. Wagner, que cette révolution s'est accomplie, et il invoque la hausse générale des salaires. Il ne tient pas suffisamment compte de la cherté, qui balance l'élévation nominale du gain des ouvriers; il omet aussi de signaler les conséquences du déplacement de la population, de plus en plus attirée vers les villes. Le coût élevé des loyers est devenu en Allemagne une véritable calamité publique, singulièrement accrue par le contre-coup du triomphe remporté et de la rançon reçue. Admettons que la hausse du salaire dépasse celle du prix de toute chose, et qu'elle laisse un excédant au profit de l'ouvrier; il ne faut pas concentrer son attention sur le côté matériel des choses, il faut pour asseoir un jugement complet et sûr, en étudier aussi le côté moral.

Comment les ouvriers ont-ils usé d'une élévation relative des salaires? Est-ce pour fournir un aliment à des satisfactions éphémères et à des séductions périlleuses, ou bien pour relever leur condition permanente à leur avantage et à celui du pays?

Les dangers d'une apparence de richesse, subitement acquise, ne sont pas moins grands pour les peuples que pour les individus. Laissons aux préjugés la glorification du butin, et n'oublions jamais que le point de vue moral est en harmonie avec le développement de la force véritable; celle-ci vient du travail accru et d'une économie persévérante. Il ne suffit pas à l'homme de pouvoir plus largement disposer de ce qu'il obtient, il faut encore qu'il y soit préparé.

Il ne suffit pas non plus de dire avec M. Wagner : nous avons plus acheté et mieux vécu. Y a-t-il eu accroissement de production et accroissement de l'épargne populaire? voici l'essentiel.

Avant la guerre, les efforts de Schultze-Delitsch ont été dirigés dans ce sens; mais les prédications des socialistes ne comprennent pas ainsi le progrès. Ils crient aux ouvriers *n'épargnez pas, jouissez*. Là est le danger: un gain plus élevé amène malheureusement une prodigalité relative; le souci de l'avenir s'affaiblit, le ressort de l'activité se détend. Nous sommes étonnés du laisser-aller avec lequel un économiste penche du côté de cette triste œuvre, en approuvant la compensation qu'il croit établir entre les facilités du présent et les rigueurs du passé. Il a trop sacrifié au côté matériel de la question : ce n'est pas sur cette voie que les nations grandissent.

On ne doit pas non plus exalter les prétendus avantages d'une nouvelle distribution des biens entre les peuples, alors qu'un déplacement subit crée la pléthore du capital mobile. Les classes riches et les classes moyennes n'y ont pas gagné en Allemagne; elles ont été doublement atteintes, et par l'élévation des prix, et par la tentation de compenser cette nouvelle charge, au moyen d'un gain rapide, obtenu sans peine. MM. Louis Bamberger et Soëtbeer ont insisté sur ces inconvénients, inséparables d'une prompte réalisation de la rançon française.

Au début l'Allemagne craignait que cette riche récompense de la victoire ne pût lui échapper; elle doutait de la réalisation d'une aussi large créance et rapprochait les termes du paiement. Il eût été de bonne politique de ne pas tant se hâter.

L'intérêt de la France était autre : elle a procédé avec autant de vigueur que d'habileté, car elle avait pour but une prompte libération du territoire.

Les hommes compétents de l'Allemagne déplorent la promptitude des rentrées obtenues; ils auraient voulu qu'après avoir reçu une somme considérable, le nouvel empire dégageât la question des paiements ultérieurs de celle de l'évacuation, de manière à procéder avec moins de précipitation au placement d'un si grand capital.

n a remboursé subitement les emprunts de guerre, en obli-
ıt ceux qui touchaient le capital disponible à en faire un usage,
n'a pas toujours été réfléchi. Tous ceux qui vivent d'un revenu
le ou d'un traitement fixe se trouvaient exposés à une certaine
, par suite du renchérissement général qui venait rompre l'é-
ibre des dépenses et des recettes de nombreux ménages. La
ation des profits élevés devenait plus instante, elle poussait
entreprises téméraires. L'enivrement du succès obtenu con-
uait également à lancer les esprits dans cette direction, et l'on
ait se heurter contre les excès de l'agiotage, fruit d'une spé-
ıtion à outrance, de *l'Over-speculation*.

De là cet immense mouvement communiqué à toute l'Allemagne,
iont l'Autriche a éprouvé le contre-coup. Le *Crach* de Vienne a
contemporain des embarras de Berlin et d'autres grandes
ces de l'Empire germanique. Au milieu d'une abondance ines-
ée, on éprouva soudain le manque des ressources, et l'on écri-
t de Berlin : Chose étrange, nous sommes exposés à une véritable
resse, comme si nous avions payé les cinq millards, au lieu de
recevoir.

C'est que le capital destiné aux entreprises n'était point en pro-
tion des opérations entamées sur une immense échelle. On
yait triompher sur le marché aussi facilement que sur le
mp de bataille : on a chèrement payé cette illusion.

La transmission soudaine du capital, enlevé à la France, avait
é un véritable mirage. On pensait posséder d'inépuisables
sources, alors que celles qui proviennent du travail régulier et
i se renouvellent sans cesse sont bien autrement sûres et fécon-
s. D'ailleurs, comme nous l'avons rappelé d'après M. Wagner
i signale ce fait avec orgueil, la *contribution*, après avoir servi à
arter la nécessité de nouveaux impôts, a surtout été consacrée à
tifier la puissance militaire et la puissance politique en sacri-
ınt le *capital matériel* à la formation de ce *capital immatériel*.

Quant aux différentes parties de la population, ouvriers, bour-
ois, rentiers, employés, ils en ont peu profité, quand ils n'ont
ıs été entraînés aux pertes provenant des emplois inconsidérés
du changement des habitudes de la vie.

N'écoutez pas, disait Franklin, ceux qui prétendent que vous
ouvez vous enrichir autrement que par le travail et par l'économie.
e conseil s'adresse aussi bien aux peuples qu'aux individus.

Rien ne nous paraît meilleur ni plus consolant que cette con-
rmation éclatante des enseignements de l'économie politique, à
ı suite de la plus grande expérience financière dont le monde ait
u jusqu'ici le spectacle. On comprendra désormais, il faut l'espé-

rer, d'une manière plus générale la nature et les causes de la richesse des nations : l'expérience de ces dernières années a été l'application pratique des vérités enseignées par le grand livre d'Adam Smith.

Le numéraire n'est pas le capital : il n'en constitue qu'une faible fraction, d'autant plus réduite que la civilisation se développe davantage, et qu'un pays est plus avancé dans la voie de l'abondance véritable et de la richesse accrue.

Un pays riche possède toujours le numéraire nécessaire pour accomplir l'office d'une circulation solide ; s'il subit une perte de ce côté, elle est promptement réparée, et l'équilibre se rétablit sans aucun effort artificiel.

La contre-partie de cet enseignement n'est pas moins bien établie : la surabondance de valeurs métalliques, loin de servir, nuit, elle amène une hausse générale des prix et provoque l'écoulement nécessaire du métal superflu.

La France sera irrémédiablement ruinée par le payement de cinq milliards et demi, puisque son stock métallique ne s'élève pas plus haut ; l'Allemagne l'emportera sur tous les autres États, puisqu'elle réunira, après avoir touché la contribution de guerre, une masse d'or supérieure à celle que possèdent les autres pays, tel était le cri de joie et d'alarme qui retentissait de divers côtés, et que propageait la persistance d'anciens préjugés !

Ces prévisions ont été doublement démenties.

Cinq milliards et demi de rançon ne signifient pas cinq milliards et demi de paiement en numéraire. La France a pu se libérer en apparence, sinon en réalité, sans avoir à faire sortir temporairement le sixième de cette somme en espèces, et en recouvrant promptement la partie aliénée. D'un autre côté, si les milliards d'or étaient arrivées avec cette abondance, qu'en aurait pu faire l'Allemagne ? Pour les utiliser comme moyen de circulation, il aurait fallu que la production et les échanges eussent triplé ; en les conservant sous forme de trésor stérile, on aurait bouleversé le marché universel, on y aurait créé un vide artificiel. On aurait aussi méconnu le premier principe de la bonne politique financière, qui consiste à tirer un produit de toute valeur acquise, car le capital employé devient un appel au travail et provoque la création de biens nouveaux, en même temps qu'il obtient pour récompense une fraction de cet accroissement général de la richesse.

Or l'Allemagne n'était prête ni pour une extension aussi extrême des moyens de circulation, ni pour l'emploi au dedans d'aussi vastes capitaux. Il est vrai que les exigences insatiables des armements nouveaux ont permis en grande partie de simplifier le pro-

blème en absorbant les ressources acquises. Le surplus a dû faire face à une dépense rapidement accrue, à la consommation des produits étrangers, à la transformation du mécanisme métallique qui avait pour but de substituer l'or à l'argent, et à la conséquence d'une hausse générale des prix.

Ce qui restait a été employé en partie au remboursement des emprunts récents amenés par les préparatifs de la guerre ; ce payement a favorisé les entreprises téméraires et fourni un aliment aux excès d'une spéculation désordonnée.

Quant aux impôts, aucun allégement sérieux n'a pu y être apporté et l'espoir d'en éviter l'accroissement ne s'est même pas réalisé. Au moment où nous traçons ces lignes, on cherche sous quelle forme on pourra demander à l'empire d'Allemagne des ressources budgétaires indispensables.

L'Allemagne s'est substituée, mais pour une somme qu'il ne faut pas exagérer, à l'avantage recueilli jusque là par la France, pour la perception des revenus de placements du dehors ; les autres peuples qui étaient nos tributaires, sous cette forme, sont devenus, pour la partie aliénée par nous, les tributaires de l'Empire germanique ; c'est un revenu qui ne représente qu'une faible proportion, quand on le compare au revenu national.

En ce qui concerne nos nouvelles émissions de rentes, elles ont obéi à la loi, que nous avons déjà signalée, elles ont fait retour presque en totalité au pays d'origine. Nos ressources, prélevées par l'impôt pour couvrir les arrérages, fournissent aux nationaux des éléments de revenu.

M. Wagner signale ce fait comme un élément nouveau de trouble dans la distribution de la richesse, entre les diverses portions de la population française. L'accroissement de l'impôt contribue, dit-il, à enrichir le riche et à appauvrir le pauvre, il en augure mal pour l'avenir de notre paix sociale.

Ici encore son jugement repose sur des données incomplètes, mais nous devons en profiter comme d'un avertissement salutaire. Ce qui est vrai, c'est que nous devons nous attacher à ne pas aggraver démesurément la masse de l'impôt, et nous montrer moins impatients d'une prompte extinction de la dette publique, qui risquerait d'en affaiblir le support le plus solide, la prospérité de la production. Rien de plus délicat que la matière de l'amortissement ; il n'en est pas des Etats comme des particuliers, et l'on ne saurait appliquer à l'aveugle le proverbe : « Qui paie ses dettes s'enrichit. » L'application de ce dicton n'est vraie qu'autant que l'on ne tarit point les sources de la richesse future.

On nous dit : votre liquidation n'a été qu'apparente ; elle figure

correctement sur le papier, cependant il faut mesurer la réalité des choses. Vous n'avez pas payé en numéraire, mais au moyen d'une masse d'engagements divers qui ne s'effacent pas en se transformant.

Nous admettons l'exactitude de ces assertions, cependant dans la position douloureuse qui nous a été faite, nous n'y rencontrons ni sujet de plainte amère, ni motif d'alarmes exagérées.

Les économistes allemands ont sainement apprécié la situation en disant que le créancier a moins profité que le débiteur n'a souffert. M. Louis Bamberger, député au *Reichstag* de Berlin, dit avec raison (1) que la loi économique, qui n'a pas permis à l'Allemagne de s'enrichir trop vite, a également protégé la France contre une diminution trop rapide de la richesse.

La liquidation de notre dette n'a été en grande partie qu'apparente : c'est vrai. Une opération aussi colossale demande plus de temps pour s'accomplir, mais aussi le déplacement des ressources ne s'accomplit que peu à peu, sans provoquer de nouvelles ruines. Si le payement n'a été, pour beaucoup, que supposé en ce sens qu'il laisse une charge future qui figure aujourd'hui seulement sur le papier, mais qui devra être acquittée plus tard, en place d'une transmission immédiate de capital actif, n'en résulte-t-il pas clairement une situation plus tolérable? Nous ne risquons point, alors que nous n'acquittons pas à l'instant toute la carte à payer pour nos folies guerrières, et que nous la reportons en partie sur les générations futures, nous ne risquons pas de nous faire illusion sur les pertes subies : celle de l'Alsace et de la Lorraine suffit pour empêcher que le passé ne s'efface trop vite de la mémoire. En profitant d'un crédit mérité par la fidélité avec laquelle la France sait accomplir ses engagements, nous obtenons un délai nécessaire pour empêcher la déperdition des forces productives. Il en résulte que le débiteur a pu paraître moins embarrassé de faire face à ses obligations, que ne l'était le créancier pour consacrer à des emplois profitables le montant de la rançon obtenue.

La transmission des valeurs de crédit et des lettres de change a singulièrement amorti le choc; elle a élargi les limites dans lesquelles le vide des moyens de circulation aurait dû se produire d'un côté, tandis que l'excès aurait sévi de l'autre. Le mécanisme de la circulation obéit aujourd'hui dans le monde à une loi d'inexorable solidarité, à l'image de ce que nous enseigne le phénomène de la circulation du sang. Quand il y a trop d'affluence d'un côté, il y a péril, les extrémités souffrent. On devait s'appliquer à com-

(1) Die fünf Milliarden, p. 16.

battre ces troubles violents, en ménageant la transition. On devait agir de manière que le numéraire pût continuer à remplir son office sur les divers marchés, en attendant les termes de payement; notre trésorerie y a parfaitement pourvu en organisant, à l'étranger, des dépôts de fonds provenant des versements sur l'emprunt, et en faisant employer ces fonds pour attendre les époques successives de la libération. Non-seulement nous n'avons pas perdu l'intérêt de sommes considérables, mais, ce qui est le plus important, en les conservant dans le mouvement des affaires nous avons contribué à entretenir le jeu régulier des rouages de la production. — En facilitant la souscription de l'emprunt à l'étranger et en combinant, avec la garantie de la souscription, les opérations du change, nous avons préparé de riches éléments de libération, sans causer d'ébranlement violent sur le marché universel. Ce sont ces procédés divers qui ont accru les ressources du portefeuille du change, résultat régulier des opérations internationales.

Quand M. Léon Say nous dit que la théorie de cette immense transmission d'une pareille masse de valeurs, d'un pays à un autre, dans un espace de temps aussi bref, sans crise profonde, lui échappe en partie, il est trop modeste, car il a très-bien montré comment cette mutation a pu s'accomplir; il a fait lire dans la nature des affaires qui ont alimenté la masse des billets de change. Dans cette masse énorme de plus de 120 mille effets divers, tout se rencontre, tout est confondu : la vente des marchandises, les crédits de banque, le règlement des dettes sous forme de coupons, la rentrée dans le coût des rentes, des actions et des obligations étrangères, et nous ne saurions le nier, les négociations à découvert et le contre-coup d'une émission considérable, mais heureusement limitée quant au temps, des billets à cours forcé.

C'est ainsi que ce qui semblait irréalisable s'est accompli, et que la puissance nouvelle du crédit et de l'échange s'est largement manifestée pour nous aider à sortir d'une situation en apparence désespérée.

Gardons-nous de méconnaître ni d'oublier les véritables enseignements qui ressortent de cette grande complication économique et financière. Ils tournent au profit des doctrines salutaires de l'économie politique, ils montrent la force triomphante du travail, de l'économie et d'un mécanisme solide de la circulation; les véritables sources de la prospérité des nations ne sont que là, et il est aussi bon que salutaire de comprendre qu'on s'enrichit difficilement des dépouilles d'autrui.

L. Wolowski,
Membre de l'Institut, député de la Seine.

LA
LIQUIDATION DE LA VILLE DE PARIS

SOMMAIRE.

Se souvient-on maintenant de ce qu'étaient les finances de la Ville de Paris vers la fin de l'Empire? Qui se rappelle comment, d'entreprises en entreprises et de dettes en dettes, l'administration municipale en était venue à subir la tutelle du Corps législatif, qui avait si longtemps fermé les yeux sur ses actes et fait profession de les admirer tous, comme animés du souffle de la pensée impériale? Le tourbillon, qui a déraciné et renversé tant de fortunes, ne nous permet plus de rien distinguer parmi les ruines d'un passé qui, pourtant, nous touche encore, et nous avons eu, depuis, de si larges gouffres à combler que la liquidation des constructions et des destructions de M. Haussmann, en y disparaissant presque, a perdu le droit d'être l'un des objets de l'attention publique.

I

Celui qui voudra se reporter au moment où s'arrêta le torrent des merveilles de la transformation de Paris, n'aura qu'à relire le

mémoire présenté à l'empereur par le préfet de la Seine au mois de juin 1868. C'est là qu'est le tableau complet de l'œuvre, et nul ne pouvait le tracer d'une main plus fière. Mais, quel que soit l'air de triomphe qu'y a mis l'ouvrier, c'en était fait dès lors, et il le sentait bien, du prestige de sa mission, et bientôt même du prestige de l'autorité dont il avait été le serviteur actif et fidèle.

En 1868, car nous avons à remonter jusque-là pour nouer les chiffres qui conduisent à l'emprunt final, voté d'hier, il fut fait, pour la première fois, un compte de ce que la Ville de Paris avait dépensé depuis la froide nuit du 2 décembre 1851. D'après ces premières évaluations qu'il a fallu rectifier, c'est-à-dire amplifier, en dehors de ses dépenses ordinaires, elle avait consommé 1 milliard 686 millions de capitaux (1).

Les travaux divers avaient pris 707,830,560 fr. 62. En voici le détail : établissements hospitaliers, 55,741,164 fr. 67; édifices religieux, 61,420,167 fr. 81; édifices municipaux, mairies, facultés, lycées, écoles, etc., 129,366,503 fr. 80; halles, marchés, abattoirs, 38,533,041 fr. 70; trottoirs, promenades, plantations, parcs, squares, éclairage, pavage, 195,313,820 fr. 30; eaux et égoûts, 157,422,137 fr. 44.

L'injustice serait de ne pas distinguer. Une grande partie de ces travaux étaient de véritables travaux publics. On aurait pu, on aurait dû même ne pas les exécuter à toute force en un espace de temps déterminé, pour la gloire d'un seul règne; mais nous acceptons cette partie de l'héritage sans nous en plaindre.

Les opérations de voirie avaient pris le reste : 978,128,538 fr. 15. C'est-à-dire que les expropriations avaient dévoré près d'un milliard. On comprend qu'il y ait du monde pour regretter une époque, sorte de paradis, où il fut si aisé à beaucoup de s'enrichir, sans avoir eu à faire œuvre de leurs dix doigts; mais ceux qui en payent les frais ne peuvent être du même avis.

Sur cette masse de 1 milliard 686 millions, l'ancienne banlieue avait eu pour sa part 310,152,828 fr. 85 de dépenses, dont 86,366,795 fr. 84 d'opérations de voirie.

La transformation de Paris comprenait trois réseaux entrepris en participation avec l'État. Le premier, approuvé par les lois du 4 octobre 1849, du 4 août 1851, du 2 mars 1855 et du 19 juin 1857,

(1) Voir, pour de plus amples renseignements sur toute cette première période de la liquidation des grands travaux de Paris, nos article du *Journal des Economistes* (mai et décembre 1869, et avril 1870). C'est à partir de l'année 1863 que nous avons, dans ce recueil, commencé sur les finances de Paris les études que l'on voit que nous poursuivons.

a coûté 272 millions, c'est-à-dire seulement 60 ou 70 de plus que les prévisions. La loi du 28 mai 1858 a permis d'entreprendre le second réseau. La dépense devait être de 150 ou de 180 millions; elle a été de 410. Le troisième réseau, attaqué aussitôt, ajoutait au moins 300 millions de dépenses au fardeau dont Paris s'était trouvé chargé.

Pour couvrir, en 1868, les 1,685,959,098 francs 17 du total de ses débours extraordinaires, la Ville avait reçu de ses budgets 705,696,076 fr. 36 d'excédants de recettes; les emprunts lui avaient procuré dès lors 443,786,025 fr. L'État lui avait donné pour 93,728,314 fr. 07 de subventions, et elle avait trouvé 99,586,500 fr.; dans la négociation des bons de sa Caisse des travaux, instituée, en 1858, afin de lui rendre ses opérations plus faciles. Il lui restait à payer, non pas seulement la différence, qui eût été de 343,163,183 f. 21, mais 465,775,195 fr. 92, parce qu'elle s'était engagée d'avance avec les entrepreneurs pour une longue suite de travaux à exécuter. Ces engagements s'appelaient des « bons de délégation, » et constituaient un emprunt clandestin. L'histoire en est trop connue pour que nous la racontions encore.

C'est la découverte de l'existence de cette dette clandestine qui a été la pierre d'achoppement du système de M. Haussmann et de l'empereur. Le Corps législatif est donc enfin sorti de son indifférence, et il a forcé la main au gouvernement pour obtenir que la Ville se dégagerait par la voie d'un emprunt public, qu'elle liquiderait le plus tôt possible la Caisse des travaux, et enfin que la loi interviendrait dorénavant pour régler le budget extraordinaire de Paris.

L'emprunt de dégagement a été décidé par la loi du 18 avril 1869, qui a autorisé l'émission de 260 millions d'obligations, pour le produit en être affecté à retirer la plus forte moitié des bons de Délégation, dont le Crédit foncier était devenu détenteur après escompte; et un décret, en date du 19 avril 1869, a ordonné la liquidation de la Caisse des travaux, à partir du commencement de l'année 1870.

On avait, depuis un an, examiné de plus près la situation faite à la Ville de Paris par l'entreprenante administration qui se voyait enfin couper les ailes. Les chiffres des premières évaluations de la dépense extraordinaire n'étaient pas complets. En y comprenant l'argent versé pour le service de la dette, qui presque tout entière avait servi d'aliment à cette passion de démolir et de reconstruire, quelquefois pour démolir encore, plus de 2 milliards et demi, en dix-sept ans avaient été engloutis, savoir :

plus favorable, à la nécessité de maintenir la double monnaie libératoire.

Cet aveu mérite d'être enregistré alors que l'esprit de système essaye encore de nous lancer dans la périlleuse expérience de la démonétisation de l'argent. M. Soetbeer reconnaît lui-même que la perspective de la reprise des payements en espèces ne nous permet point de songer sérieusement à tenter une réforme radicale qui n'a pour elle qu'une théorie mal éprouvée. Ce savant écrivain a constaté, d'ailleurs, de quel précieux secours nous a été, pour le payement de la contribution de guerre, l'emploi de la double monnaie légale (1).

Si nous ajoutons à la réforme monétaire le profit de l'acquisition et de l'extension des chemins d'Alsace-Lorraine et l'amélioration du chemin Guillaume-Luxembourg, nous aurons presque épuisé le compte de la véritable conquête productive à l'avantage de l'Allemagne; celle-ci se traduit par un rendement assez faible, qui n'augmente pas de beaucoup les recettes permanentes de l'Empire.

IX

Nous touchons à une autre application du bénéfice acquis par l'Allemagne, et nous n'admettrons ici qu'en partie l'opinion exprimée par M. Wagner.

Nous croyons comme lui que l'appréciation des différences entre l'importation et l'exportation des produits, au point de vue de l'ancienne balance du commerce, est erronée. Sans parler de l'influence qu'exerce aujourd'hui sur le règlement des affaires internationales l'intervention d'un article nouveau, *du titre*, depuis longtemps on avait fait remarquer que si les tableaux de douanes étaient dressés avec exactitude, les importations devraient toujours l'emporter sur les exportations, car les premières arrivent sur le territoire, chargées des frais de transport et d'assurance, que les autres doivent acquitter avant d'aller s'échanger, produits contre produits, sur les marchés étrangers; ajoutons encore les bénéfices du négociant et de l'armateur, ainsi qu'un élément qui existait mais dont l'importance s'est bien accrue de notre temps, les arrérages et intérêts, provenant des placements faits au dehors.

Ainsi les tableaux des douanes ne donnent guère une idée exacte des relations commerciales. Quand ils nous annoncent un excédant des exportations sur les importations, nous n'aurions pas à nous en féliciter, si nous ne savions qu'une partie notable

(1) Id., p. 14 à 16.

Ainsi. M. Haussmann empruntait au moment de quitter les affaires, et son successeur devait emprunter dès qu'il y arrivait.

Mais emprunter combien? L'opinion s'était radoucie depuis que la Ville s'occupait d'arranger ses affaires, et en même temps il restait dans l'air quelque chose de l'ancienne admiration pour les grands mouvements de capitaux et les opérations majestueuses. Il parut en conséquence facile de proposer un emprunt qui rembourserait le Crédit foncier, couvrirait les 300 millions d'engagements à courte échéance, et fournirait encore une assez belle dotation pour les travaux qu'il était difficile et même politiquement dangereux de suspendre. Cet emprunt devrait donc être de 660 millions. Les événements ont empêché de donner suite à cette conception; mais nous verrons tout à l'heure que, depuis lors, les 660 millions à emprunter sont devenus indispensables, et que les emprunts et les arrangements votés à plusieurs reprises ont même été au delà de ce chiffre, dans la nécessité où l'on est tombé de pourvoir à d'autres déficits et à d'autres découverts que ceux des budgets de paix. La cité impériale de Napoléon III avait moins longtemps à attendre que celle d'Auguste pour voir les barbares envelopper ses murailles et pénétrer dans ses avenues de triomphe, toutes décorées de bronzes, de marbres et des noms des anciennes victoires de la France.

Très-peu de jours avant qu'éclatât la guerre du Rhin, le Corps législatif devait examiner pour la première fois le budget extraordinaire de Paris. Le rapporteur de la Commission d'examen, M. Le Peletier d'Aulnay, a dressé à cette occasion l'inventaire officiel des dettes de Paris. Il en résultait que Paris devait 1,475,799,081 fr. 57 dont 1,198,054,014 francs de dettes réglées pour le service desquels le budget ordinaire présentait des ressources, et 277,745,067 fr. 57 de dettes supplémentaires qui n'en avaient aucune de préparée.

La première partie de la dette comprenait : le reste à rembourser des emprunts effectués (1,007,033,396 fr. 92); le montant des annuités dues pour des rachats de péage et des acquisitions (145,166,154 fr.); les sommes dues à termes fixes pour diverses acquisitions et opérations de voirie (45,853,864 fr.). La seconde partie se composait exactement de 100,081,800 francs de bons de circulation de la Caisse de Travaux, payables en 1870 et en 1871; de 13,082,054 fr. 36, nécessaires pour liquider cette caisse; de 36 millions avancés indûment par la Caisse municipale à la Caisse des Travaux, et de 128,581,213 fr. 21 de travaux engagés (1), dont 29,272,455 francs

(1) Architecture, 36,788,411 fr. 60 c.; — Voie publique et promenades 36,663,476 fr. 09; — Eaux et égouts, 31,270,000 fr.; — Assistance publique, 23,859,325 fr. 52 c.

dépensés en entier et exigibles. Le chiffre de cette dette supplémentaire, dépourvue de ressources correspondantes, s'élevait même à 283,103,006 fr. 41, car il y avait à y ajouter 3,257,938 fr. 84 pour retranchement de terrains par suite d'alignements; 1,300,000 fr. pour acquisitions relatives à des écoles et à des salles d'asile, et 800,000 francs de la subvention due en 1870 pour grosses réparations à des établissements hospitaliers.

D'actif correspondant, il n'y en avait pas d'autres que des terrains et des immeubles à aliéner. L'évaluation donnait 42.910,307 fr. 05 pour les terrains communaux du domaine de la voirie et 21,246,947 fr. 61 pour ceux du domaine ordinaire de la ville. La préfecture espérait qu'il serait possible, sans avilissement des prix, d'effectuer pour 8 millions de ventes par an. Les 64,157,254 fr. 66 de terrains pouvaient ainsi fournir, à son compte, 8 millions par an pendant huit ans. Naguère encore, M. Haussmann, aux applaudissements éternels de M. Devinck, faisait miroiter les plus-values des budgets ordinaires, lorsqu'il était question de chercher des ressources pour faire face aux charges de l'avenir. M. Chevreau, à son tour, comptait les excédants de recettes pour 80 millions, avec une augmentation normale de 2 millions, et il formait ainsi un avoir futur de 602 millions pour sept ans; mais la Commission, ne voyant pas d'excédant libre là où il y a un service de dettes à pourvoir, réduisait la ressource à 10 millions et demi en 1870, l'effaçait même en 1872, et n'y attachait en 1875, lorsqu'elle reparaissait, qu'une valeur de 1 million, et de 3 millions l'année suivante, et toujours en faisant remarquer qu'un excédant calculé d'avance est chose incertaine.

Nous ne nous en sommes aperçus que trop tôt.

Néanmoins la Commission concluait à l'autorisation d'un emprunt de 368,196,989 fr. 12. Savoir : 149,163,854 fr. 36, pour liquider la Caisse des travaux; 215,775,195 francs pour rembourser le Crédit Foncier; 3,257,938 fr. 84 pour acquitter des arriérés et d'une autre émission d'obligations de 143,938,933 fr. 87 pour doter les travaux en cours d'exécution.

C'est peut-être ici le lieu de dire ce que l'administration ancienne laissait de travaux en train et de projets. Pour achever ceux qui étaient décrétés il aurait fallu dépenser 383,069,715 fr.; pour exécuter ceux qui n'avaient pas été déclarés d'utilité publique, il aurait fallu en dépenser encore 333,799,510. C'est donc pour 716,869,225 f. d'ouvrage qu'elle nous a laissé sur les bras, ou ruinant l'avenir après le présent s'il fallait accomplir son programme, ou condamnant ceux qui ne peuvent pas l'exécuter aux murmures et aux calomnies de la foule, qui veut du travail quand même, et des spécula-

teurs qui n'ont feint d'aimer l'empire que parce qu'il les nourrissait de richesses de hasard.

Les opérations de voirie, pour lesquelles il n'y a pas eu de déclaration d'utilité publique sont l'avenue Napoléon, la rue aux Ours prolongée, le quartier de la place Maubert, la rue de l'abbé de l'Épée, le boulevard d'Enfer prolongé jusqu'à la rue du Bac, l'avenue Parmentier entre la rue Oberkampf et le faubourg du Temple, le prolongement de la rue de Reuilly, l'avenue Lacuée, la place du Trône, le chemin des Plantes, la place du Roi de Rome, le quai d'Auteuil, les abords de l'église Saint-Bernard.

Beau mérite que d'esquisser ainsi sur une carte tout ce que la série indéfinie des années peut y apporter d'améliorations et d'embellissements, et qu'il serait aisé, si l'on voulait s'en donner la peine, d'esquisser ainsi le programme de 8 ou 10 milliards de projets pour l'enrichissement futur de la France ! Mais le tout est de mesurer l'effort à la puissance et de ne pas rejeter sur les générations qui suivent, ou le poids de l'exécution commencée, ou le reproche de ne savoir pas trouver les moyens de l'entreprendre.

Rappelons, pour donner une idée de cette manière d'être sublime à bon marché, quelques détails du devis de ce Paris que devait fabriquer l'Empire dans son usine de miracles : Rue du Louvre et rue aux Ours, 97 millions ; boulevard Saint-Germain et abords, 91,700,000 francs ; avenue de l'Opéra, à partir des Tuileries, 54,900,000 francs ; rue Réaumur, 54,200,000 francs ; rue de Rennes, jusqu'à la Seine, 38,000,000 francs ; place du Roi de Rome et abords, 31,600,000 francs ; abords des Halles, 26,600,000 francs ; boulevard d'Enfer, 26,200,000 francs ; avenue entre l'avenue de Tourville et le pont du Carrousel, 20,500,000 francs ; rue de l'Abbé-de-l'Épée, du boulevard Saint-Michel au boulevard Monge, 20 millions ; rue Solférino, 16,500,000 francs ; boulevard Haussmann à finir, 15,600,000 francs ; avenue des Amandiers à Belleville, 13,500,000 francs ; place du Château-d'Eau, 10 millions ; quartier de la place Maubert, 9 millions ; redressement de la rue Saint-André-des-Arts, 7,400,000 francs.

Un plus grand génie encore que M. Haussmann aurait pu ajouter à cette énumération : Élargissement à 20 mètres de toutes les rues de Paris, sans exception, jusqu'à ce qu'elles se dévorent entre elles et que la moitié des immeubles aient disparu : 3 milliards. La queue du parti de la destruction serait encore plus en droit de nous dénoncer au mépris du peuple pour ne pas avoir de quoi payer cette lettre de change de popularité tirée sur nous, sans avis, au bénéfice des entrepreneurs de travaux publics et des maçons.

Mise au pied du mur, au mois de juin 1870, l'administration dé-

clara ne tenir absolument qu'à quatre de ces percements : l'avenue Napoléon, la rue de Rennes, le boulevard Saint-Germain, la rue Réaumur, et, pour le reste, elle se bornait à donner la note d'un minimum de 18,950,000 francs de travaux complémentaires et de 18,959,000 fr. de voies nouvelles dans la zone annexée (1).

Mais il est bien temps de s'arrêter à des détails de bureau. La dernière heure de tout un règne approchait et, si la France pouvait périr, il a tenu à bien peu qu'elle ne succombât du même coup. Le projet d'emprunt ne put être discuté au mois de juillet 1870. Le Corps législatif eut, dès les premiers jours, à penser à d'autres affaires. Le 23 seulement, car il fallait bien donner à Paris quelques moyens de vivre, la loi fixant son budget extraordinaire (2),

(1) *Travaux complémentaires :* Abaissement de l'avenue d'Eylau et raccordements, 3,950,000 francs — quartier Marbœuf, 3 millions; — rectification des rues du Four et du Colombier, 4 millions; — rue Soufflot et rectification de la rue Paillet, 2,800,000 fr.; — rectification du quai de Grève, 1,500,000 fr.; — rue Chaligny (12e arrondissement), 500,000 fr.; — dégagement du marché Saint-Pierre, 350,000 fr.; — rue de la Butte-Chaumont, 550,000 fr.; — rue des Cinq-Diamants (13e arrondissement), 400,000 fr.; — place Jessaint, à la Chapelle, 800,000 fr.; — rue de la Municipalité, à Auteuil, 600,000 fr. — squares de l'Archevêché et des Ménages, 500,000 fr.

Voies nouvelles dans la zone annexée : Avenue d'Enfer et abords du parc de Montsouris, 6,749,000 fr.; — rue Mozart (16e arrondissement), 3,210,000 fr. — rue Caulaincourt, rue Custine et autres, à Montmartre, 7 millions; — rue du Transit (13e arrondissement), 2 millions.

(2) En recettes et en dépenses le chiffre était de 220,864,833 fr. 16 c., *Recettes :* Excédant libre des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, 10,465,463 fr. 97 c.; — produit de la vente d'immeubles, de matériaux, de terrains, etc., 8,680,000 fr. — contributions des particuliers dans certaines dépenses, 160,449 fr. 49 c.; — recouvrements sur l'Etat, 615,000 fr.; — Sur fonds d'emprunt, reçu : 59,943,919 fr. 78 c.; à recevoir : 78,000,000. Dette flottante, en bons de caisses, 63 millions.

Dépenses: Subvention à l'Assistance publique, 7,600,000 fr. ; — travaux d'architecture et beaux-arts, 3,697,617 fr. 85 c.; — travaux des ponts et chaussées : navigation, 211,554 fr. 27 c.; voie publique, 4,416,926 fr. 06 c.; promenades et plantations, 1,084,815 fr. 28 c.; eaux et égoûts, 2 millions 910,000 fr.; — dépenses sur fonds spéciaux, 137,943,919 fr. 70 c. — dépenses sur le produit des bons de la caisse municipale, 63 millions. Ces deux dernières catégories de dépenses comprenaient les payements des engagements arrivés à échéance, le solde de la liquidation de la caisse des travaux, les frais de la dérivation de la Vanne, pour 14 millions de

décida que la loi du 18 avril 1869 ne recevrait pas son entière exécution et que la Ville pourrait disposer, pour subvenir à une partie des dépenses de ce budget, de 78 millions à provenir de l'emprunt qui devait être consacré au remboursement du Crédit foncier. En même temps elle était autorisée à mettre en circulation des bons de la Caisse municipale jusqu'à concurrence de 63 millions.

Les huit premiers mois de ce budget de 1870 ont vu encore assez régulièrement les recettes et les dépenses de l'exercice suivre leur cours; mais, dans l'écroulement définif qui commence avec le mois de septembre, nous pouvons penser ce que deviennent les finances municipales. Les recettes diminuent aussitôt, principalement celles

---

travaux d'architecture, le remboursement des avances faites par une compagnie pour l'entrepôt projeté de Bercy, les acquisitions pour agrandissement des cimetières *extra-muros* et les opérations de voirie jugées indispensables.

Comme le budget de 1870 est le dernier de la période, nous inscrirons au bas de cette note les chiffres des prévisions du budget ordinaire, qui ne dépendait pas de la loi :

Recettes : Centimes communaux, 5,440,373 fr.;—octroi, 108,076,000 fr.; — halles et marchés, 10,936,000 fr.;— poids public et mesurage, 1 million 172,000 fr.: — droits de voirie, 712,000 fr.; — établissements hydrauliques, 7,868,000 fr.; — abattoirs, 2,688,000 fr.; — entrepôts, 725,000 fr.; — location d'emplacements, 4,350,243 fr. 99 c.; — loyer de propriétés, 2,409,081 fr. 22 c. — expéditions d'actes, 198,000 fr.; — taxes funéraires, 749,000 fr.; — concessions dans les cimetières, 1 million 751,500 fr.; — exploitation des voiries, 780,000 fr.;—contributions, legs, donations, 15,593,144 fr. 95 c.; — recettes diverses annuelles, 9,445,861 fr. 45 c. Total 172,905,404 fr. 62 c.

Dépenses : Dette municipale, 67,532,535 fr. 72 c.; — charges envers l'Etat, 3,816,000 fr.; — préfecture, mairie centrale, 2,583,240 fr.;—octroi et perceptions, 9,326,474 fr. 72 c.; — mairies d'arrondissement, 1,410,700 fr.; — garde nationale, etc., 3,046,874 fr. 20 c.; — cultes, 163,786 fr.; — inhumations, 780,753 fr. — bienfaisance, 12,582,448 fr.; — lycées, collèges, écoles spéciales, 670,881 fr. 25 c.; — instruction primaire, 6,412,878 fr. 86 c. — entretien des édifices communaux, 2 millions 856,900 fr.; — voirie (service ordinaire), 925,528 fr. 05 c. — travaux publics, 31,611,600 fr. 35; — pensions et secours, 95,842 fr.; — fêtes et cérémonies, 810,000 fr.; — dépenses diverses, 462,179 fr. 67 c.; — Préfecture de police, 16,094,318 fr. 83 c.; — Réserve, 1,250,000 fr. Total, 162,439,940 fr. 65 c. D'où se dégageait l'excédant de 10,465,463 fr. 97 c. portés plus haut en recette au budget extraordinaire.

de l'octroi; il est vrai que les dépenses changent de direction durant le siége et qu'une partie des crédits ne trouve plus d'emploi.

III

Les registres de 1870 et ceux des premiers mois de 1871 ont disparu. On n'a donc pas eu le moyen de faire le compte de 1870; le compte de 1871 n'a été établi lui-même qu'artificiellement, et il demeurera toujours impossible de savoir quelle était la situation aux trois dates du 4 septembre 1870, jour de l'avénement de la troisième République, du 18 mars 1871, jour de l'éruption de la Commune, et du 23 mai, jour de la reprise de possession de Paris par lui-même.

Un phénomène vraiment admirable, c'est la facilité avec laquelle, à partir du 23 mai, la régularité reparut et la vitalité dont fit preuve presque au même instant le crédit de la Ville. Le mérite en revient pour une bonne part, à la netteté et à la promptitude que mit le nouveau préfet de la Seine, M. Léon Say, à démêler l'état des choses et à pourvoir aux obligations qu'il imposait.

Il n'y avait d'autre budget préparé pour 1871 que celui de 1870, qu'un décret du gouvernement provisoire avait prorogé d'un exercice sur l'autre. Mais ce n'est pas de la forme du budget qu'il fallait s'occuper d'abord. L'essentiel était de former à la hâte l'état des dettes, pour prendre un parti et trouver de l'argent, en prouvant qu'on savait le rendre. Durant les premiers jours, la Préfecture n'avait pour vivre qu'un million prêté à Versailles par le Trésor et 8 millions de boni sur les 10 millions empruntés à la Banque au mois de février pour les frais de l'emprunt des 200 millions de la contribution de guerre que la Banque avait avancés en même temps.

Où en était d'abord le compte du Crédit foncier? La loi du 23 juillet 1870 n'avait désaffecté pour les besoins de la Ville que 78 millions des 250 qui devaient lui être remis sur le produit de l'emprunt de 1869. Ainsi, non-seulement le Crédit foncier ne devait pas être remboursé, si ce n'est en annuités, des 215 millions réservés d'abord de sa créance de bons de délégation, mais il n'avait dû recevoir que 172 millions en tout. Il ne les avait pas même reçus. La Ville avait gardé dans sa détresse 19 millions et demi des fonds de l'emprunt, en sus des 78 millions désaffectés, et il était ainsi dû au Crédit foncier une somme de 313,322,324 fr. 50. On régularisa la situation d'un commun accord, sauf à recevoir ultérieurement l'approbation législative. Mais l'emprunt lui-même n'était pas rentré tout entier dans les caisses de la Ville. On croyait

qu'il s'en fallait de 45 millions, et il était difficile de contraindre des prêteurs inconnus à achever leurs versements. Nouveau mécompte. Les bons de la caisse municipale étaient tous en circulation; il n'y avait plus à en émettre, et il y avait au centraire à en rembourser. Il y avait à rembourser aussi les bons échus ou à échoir prochainement de la Caisse des Travaux. Il y avait enfin à rendre à la Banque ses 210 millions, car si elle n'était pas payée au mois d'août, elle avait par traité le droit de se saisir des caisses de l'octroi. M. Léon Say renouvela le traité de la Banque. à des conditions moins sévères, et négocia auprès des principales maisons de Banque un emprunt de 41 millions pour dégager la dette flottante et pouvoir rouvrir les guichets de la Ville. Toutes ces mesures furent prises sans perte de temps, et c'est ainsi que le crédit de la Ville fut sauvé.

Mais il fallait, sans tarder non plus, attaquer la liquidation interrompue des dettes de l'Empire, surchargées du poids des dettes nouvelles. L'argent était cher, les circonstances difficiles; l'État, de plus, avait besoin des capitaux du public encore plus impérieusement peut-être que la Ville. Liquider tout le passif de Paris n'était donc pas une opération praticable, et, l'argent n'eût-il pas fait défaut que ç'aurait été encore une libération trop coûteuse. Il n'était pas non plus possible alors de dire au juste ce que la Ville avait à payer et sur quelles ressources elle avait à compter. L'État, par exemple, ne devait-il pas prendre à son compte les 200 millions de la contribution de guerre payée en février pour acheter la paix à la France? Était-ce à la Ville seule à supporter la perte des 8 ou 9 millions de son compte courant que la Banque avait dû livrer par force majeure aux financiers de la Commune? N'avait-elle pas pour 10 ou 12 millions de réclamations à faire valoir à propos des mesures de défense prises pour le premier siége?

Dans cette situation M. Léon Say pensa qu'il était de son devoir de ne pas engager l'avenir et de ne liquider que l'indispensable, c'est-à-dire les charges à échéances de 1871 et de 1872. Les 63 millions de la dette flottante, aux deux tiers renouvelée, étaient le premier article à mettre en compte du premier emprunt de liquidation. La dette spéciale des Travaux de Paris réclamait 35 millions; l'extinction des divers comptes s'y rattachant en demandait 9, et il en fallait encore 9 pour reconstituer la moitié du capital de l'ancienne Caisse de la Boulangerie, qui avait fait des opérations à découvert et éprouvé des pertes inévitables durant le siége. Total 116 millions à trouver, et 326 avec les 210 millions de la Banque, sans rien marquer pour le déficit des budgets qui, même en 1872, ne pouvaient toucher à l'équilibre. Mais quoi! la

ville de Paris était couverte des blessures de deux siéges, et une vingtaine de millions étaient bien peu de chose pour les panser. Qu'on ne mette que 4 ou 5 millions pour les frais de l'emprunt, et l'on arrive au chiffre de 350 auquel le préfet de la Seine et le conseil municipal s'arrêtèrent. Quant aux déficits des budgets, la charge en devait peser sur une nouvelle dette flottante de 60 millions de bons de caisse que la Ville obtint, en effet, de la loi la permission d'émettre en même temps que l'autorisation d'emprunter 350 millions. En votant cette loi, l'Assemblée n'hésita que sur la durée de l'amortissement, qui parut bien longue, et sur le maintien du système des lots attachés aux premiers numéros sortants des tirages; mais les circonstances ne permettaient pas d'appliquer les principes dans leur rigueur.

Voilà donc la Ville dégagée de 326 millions de dettes pénibles. Le plus pressé était alors de former un premier budget, non pas encore normal, mais régulier. La distinction ou plutôt l'indépendance de l'ordinaire et l'extraordinaire, dont il avait été abusé si dangereusement, disparut du projet de budget de 1872. Ce budget avait une vingtaine de millions d'intérêts et d'amortissement de dette à supporter de plus, et il fallait les trouver. Peut-être l'ordre et le travail rétablis feraient-ils ressortir un excédant de recettes de 6 ou 7 millions à l'ancien budget régularisé. En tout cas, nécessité était de créer pour 13 ou 14 millions de recettes, et c'est à cette recherche que le préfet de la Seine et le conseil municipal mirent, sans plus tarder, tous leurs soins (1).

En rectifiant comme on avait pu le budget de 1871, ou plutôt le budget commun des deux années 1870 et 1871, on n'avait guère

(1) Le total des fixations de 1872 est de 194,667,823 fr. 27. Pour 1870, c'était 172,905,404 fr. 62. La différence porte principalement, aux recettes, sur les centimes communaux : 8,659,151 fr. 39 au lieu de 5,440,373; l'octroi : 117,603,000 fr. au lieu de 108,076,000, et les recettes diverses : 22,029,524 fr. 65 au lieu de 9,455,861 fr. 45. Les dépenses, en 1870, étaient créditées de 156,011,619, fr. 87. La différence porte principalement sur le service de la dette : 91,777,857 fr. 19 au lieu de 60,515,338 fr. 94. Les travaux, dotés de 35,334,028 fr. 40 ne le sont plus que de 29,424,094 fr. 84. Pour l'extraordinaire, car il y a et il y aura toujours un extraordinaire, mais au même corps de budget, la recette et la dépense de 1872 se balancent par 308,922,903 fr. 54. Ces gros chiffres ne sont guère que ceux des opérations dépendant de l'emprunt de 1871, continuées en 1872 comme elles doivent l'être encore après. De sorte que le nom de spécial est celui qui convient mieux à ce nouveau budget extraordinaire et aux suivants.

compté que sur 89 ou 90 millions de recettes pour payer 143 millions de dépenses. Le déficit présumé devait donc être d'environ 53 millions. Pour le dernier budget vraiment extraordinaire, celui de 1871, il fut limité à 80 millions, mais établi plutôt par manière d'acquit et pour en finir qu'autrement, car il s'y glissa bien de l'imprévu (1). Du reste, l'administration le modifia bientôt en y joignant le compte des recettes et des dépenses extraordinaires de la partie réalisée de l'emprunt de 350 millions.

IV

De combien de difficultés et d'obscurités le temps a permis de sortir! Comme l'État, la ville de Paris a pu dresser l'inventaire à peu près complet et, en partie du moins, même une comptabilité de ses désastres ; mais en 1871, et même en 1872, la part à faire à l'incertain était bien large. C'est alors que la responsabilité était grande, et il valait évidemment mieux se tromper par trop de retenue que par trop d'entreprise.

Qui que ce fût ne pouvait mieux faire, après avoir dégagé la Ville de ses obligations les plus lourdes et les plus pressantes, que d'ajourner à leur date les opérations nécessaires pour liquider celles qui ne devaient pas manquer de réclamer à leur tour un règlement. Dès l'automne de 1872, M. Léon Say s'occupa de reprendre la liquidation de 1871 qui n'avait pas étendu son action au delà de deux années. Les déficits antérieurs de 1870 et 1871, quoique réduits, montaient à 53 millions. L'année 1872, bien qu'elle eût bénéficié d'un emprunt assez onéreux, de 7 millions et demi, fait à la Compagnie du Gaz, ne donnait pas les résultats espérés, parce que les ressources, créées à grand'peine au moyen de con-

---

(1) Recettes et dépenses correspondantes, 79,948,765 francs. *Recettes* : à recouvrer sur l'Etat (qui devait refuser de les payer) 10,734,730 fr. pour travaux de défense ; — ventes et recettes diverses, 4,895,305 ; — recouvrements à faire sur l'emprunt de 1869 (cette année même, il y a six mois, il y manquait encore 5 ou 6 millions) 45 millions ; — à prélever sur l'emprunt de 1871, 19,318,730 fr. Ce sont les millions pris sur l'affectation de la créance du Crédit Foncier. *Dépenses* : dû à l'Assistance publique, 14,097,278 fr. vieille dette remontant presque tout entière au premier empire ; — travaux neufs et de réparation, 30,001,367 ; — entrepôts de Bercy ; cimetières, 7,168,389 ; — réserve, 28,681,731 fr.

Et adieu aux budgets extraordinaires de Paris, séparés de l'ordinaire, jusqu'à ce qu'il plaise à nos neveux malavisés d'en imaginer de nouveaux pour leur compte !

tributions directes en centimes et d'impôts de consommation, l'avaient été trop tard ou n'avaient pas produit ce qu'on en attendait. La plus stricte économie pouvait seule réduire à 7 ou 8 millions ce nouveau déficit. Quoi qu'il en fût, les 60 millions de la dette flottante autorisés étaient absorbés ou tout près de l'être. L'État refusait de tenir compte à la Ville des 10 ou 11 millions de travaux de défense qu'elle avait placés dans son actif. Il ne voulait pas davantage lui verser les 9 millions pris à la Banque par la Commune et, à l'heure qu'il est, le débat en est encore pendant entre l'État, la Ville et la Banque. La Ville venait de découvrir une autre brèche faite aussi par la Commune dans les dépôts de consignation des caisses de l'octroi. Il restait enfin 48 millions et demi de bons de la caisse des travaux à payer, dont 14 en 1873 et 14 en 1874, avec 6 millions et demi, pour chacune de ces années, d'engagements de la dette immobilière. De celle-là nous n'avons rien dit de net jusqu'à présent, l'état n'en étant pas relevé. M. Léon Say l'a fait établir à la date du 1er février 1872. Cet état, qui comprend des acquisitions faites sous l'ancienne administration, pour des opérations de voirie, pour des établissements scolaires et pour le nouvel entrepôt de Bercy, se trouvait charger la Ville de 58 millions de dettes, dont 14 à échéance de 1872, 6 et demi payables en 1873, 6 et demi en 1874, 5 et demi en 1875, et le reste, par versements décroissants, jusqu'en 1922. La Ville avait bien, pour contre-partie, des immeubles à vendre, comme nous l'avons vu, immeubles évalués plus de 60 millions avant la guerre, mais qui, en 1872, n'en valaient guère que 40, et encore à condition de ne les vendre que très-lentement, si tant est qu'on pût les vendre.

Toujours attentif à ne demander au crédit que l'indispensable, tant que l'argent serait à 6 0/0, le préfet de la Seine proposa d'emprunter 53 millions : 20 pour payer les bons de la Caisse des Travaux et l'annuité de la dette immobilière échéant en 1873, et 33, les frais compris, pour consolider la moitié de la dette flottante. Le produit des ventes d'immeubles demeurait réservé pour les 24 millions de travaux de nécessité entrepris à l'hôtel de ville, aux mairies, aux églises, aux écoles, aux abattoirs et devant durer quatre ou cinq ans.

Paris, en attendant de meilleurs jours, avait fait ce qu'il avait pu. Dans l'intervalle de l'emprunt de 350 millions et du projet d'emprunt de 53 millions, il avait demandé et obtenu l'autorisation d'emprunter 19 millions et demi, pour achever les travaux productifs de la dérivation de la Vanne et de l'utilisation des eaux d'égoût à Gennevilliers, et de dépenser à crédit, en six ans, 18 mil-

lions, pour créer des groupes scolaires et réduire de 67,000 à 30,000 le nombre des places qui manquent encore aux enfants des classes ouvrières pour recevoir tous les bienfaits de l'instruction primaire gratuite. Les conclusions du beau rapport de M. Gréard, directeur du service des écoles, n'avaient rencontré aucun contradicteur dans les conseils de la Ville, et elle était prête à faire de nouveaux sacrifices pour les élèves, dès que les ressources lui viendraient, tout en inscrivant à son budget ordinaire les crédits qui permettent d'améliorer honorablement la situation des maîtres (1). L'emprunt de la Vanne, tout spécial, avait été négocié en obligations de 1,000 fr. à 6 0/0 d'intérêt, sans lots ni primes, et avec faculté de remboursement à partir de 1877, car M. Say n'était pas d'avis de contracter désormais d'emprunts inconvertibles et irrachetables, comme le sont par essence les emprunts à lots, et il ne pensait pas non plus que ce genre d'emprunt à revenu aléatoire puisse être indéfiniment employé dans un système bien combiné de régénération des finances et du crédit.

Nous voudrions ici, mais l'espace nous ferait défaut, indiquer les mesures prises successivement au Palais du Luxembourg pour créer aux budgets des ressources provisoires ou définitives. Qui ne sait que les contributions directes, comme les taxes d'octroi, ont été appelées parallèlement à leur fournir de quoi soutenir leurs charges? M. Léon Say y engagea nettement sa responsabilité. C'est lui qui fit convertir en une contribution régulière l'opération du balayage; et les taxes de pavage et d'éclairage à mettre sur la propriété, que n'a pas autorisées l'Assemblée nationale, avaient été étudiées sous ses auspices.

V

Mais suivons-le dans son plan de liquidations successives. Il proposait donc, à la fin de 1872, d'opérer le dégagement du nouvel arriéré et de déblayer l'exercice 1873, sans aller encore au-delà. Le budget même de 1873, qu'il y avait tant d'intérêt à équilibrer enfin, était-on sûr de le doter suffisamment? L'octroi, qui fait plus de la moitié des recettes, permettait-il déjà de bien compter sur les chiffres assignés d'avance à son rendement? Quoi qu'il en fût, c'était 53 millions seulement que le Préfet conseillait d'emprunter. Le système des lots étant abandonné par principe, il hésitait entre l'obligation de 500 fr. rapportant 30 fr. d'intérêt des Chemins

(1) L'instituteur peut arriver maintenant à 4,000 fr. de traitement à Paris, et l'institutrice à 3,500 fr.

Lombards, et l'obligation de même somme, à 25 fr. d'intérêt, que le Crédit Foncier a mise en usage. L'impossibilité d'émettre plus tard des titres au-dessus du prix de remboursement lui avait fait prendre parti pour la dernière, et il limitait à cinquante ans la durée de l'amortissement. Emis à 450 fr., l'emprunt devait coûter 6 fr. 07, tout compris, et à 425 fr., 6 fr. 43. A ce prix, encore si cher, la Ville avait bien raison de réduire au minimum ses emprunts de nécessité.

Le Conseil municipal, en étudiant ce projet, fut néanmoins conduit à le croire insuffisant. Pour éviter la répétition des emprunts, la Commission des finances résolut d'y englober toutes les dépenses échéant jusqu'à la fin de 1873, et même l'intégralité des 24 millions de travaux que le Préfet voulait payer peu à peu par le produit des ventes d'immeubles. Le total s'élevait à 115 millions. En conservant une dette flottante de 30 millions, l'emprunt se réduisait à 85, et à 90 avec les frais. On ne voyait plus, en dehors de cette nouvelle consolidation, et à la charge de l'avenir, que 16 millions sur les annuités spéciales des écoles et 35 millions de bons de la Caisse des travaux et d'engagements de la Dette immobilière.

Mais, même ainsi rectifié, ce projet de second emprunt n'eut pas de suite, et il est certain qu'il a été avantageusement remplacé par la négociation des 140 millions accordés enfin, au nom de l'Etat, par l'Assemblée nationale, qui n'y avait pas mis beaucoup de bonne grâce, pour représenter les 200 millions de la contribution de guerre de 1871. Encore Paris ne les a-t-il obtenus qu'à la condition de renoncer à réclamer les 10 ou 12 millions qu'il prétendait que l'Etat lui devait pour des travaux de défense, et de désintéresser, à l'intérieur et sur la ceinture extérieure de la Capitale, les personnes atteintes dans leurs propriétés mobilières et immobilières, soit par les destructions militaires du second siége, soit par les ravages de l'insurrection de la Commune. La loi du 7 avril 1873, qui a accordé les 140 millions, n'en mettait pas le capital à la disposition de la Ville; elle lui garantit seulement le payement de 26 annuités de 9,680,848 fr. 40; mais Paris fut autorisé à les escompter à 6 0/0 au plus, sans compter un droit de commission de 2 0/0 sur l'ensemble de la conversion. Les indemnitaires ont reçu 69,143,150 fr. 99 sur les 142,651,550 fr. 65 que l'opération a produits. La Ville a donc réalisé là une ressource de 73,508,391 fr. 66; mais les frais de l'opération ont réduit le produit net à 64 millions 094,496 fr. 17.

L'emprunt de 90 millions se trouvait évité. De quoi, en effet, avait eu besoin la Ville en 1873? De 90 millions de fonds d'emprunt et d'une dette flottante de 30. Elle réalisait 64 millions; il lui suf-

fisait d'obtenir du pouvoir législatif le maintien de sa dette flottante complète de 60 millions, ce qui ne présenta pas de difficulté.

VI

Jusqu'ici, c'est à l'administration de M. Léon Say, et ensuite à celle de M. Calmon que nous avons eu affaire. Nous croyons toujours qu'il était difficile de faire mieux et même autrement. Il reste à dire comment l'administration de M. Ferdinand Duval a effectué la liquidation définitive de Paris; mais nous récapitulerons d'abord les liquidations de détail dont la Ville avait eu à faire les frais déjà.

Le premier article à inscrire à ce compte de l'héritage de l'administration impéri [illegible] me de 97,547,100 fr., que le Crédit Foncier aurait d [illegible] l'emprunt de 1869 et que la Ville dut garder pour pas [illegible] de la guerre (la consolidation de cette dette a grevé l [illegible] annuité d'environ 5 millions); le second article est la c [illegible] n des 63 millions de bons émis en vertu de la loi du 2 [illegible] 0. L'emprunt de 1871 y pourvut. Ce même emprunt a per [illegible] yer à la Banque les 210 millions de la contribution de guer [illegible] nentée des frais; de faire face au remboursement de [illegible] de bons de la Caisse des Travaux échéant en 1871 et e [illegible] uider la Caisse des Travaux pour 9 millions et pour 9 [illegible] is de reconstituer le capital de la Caisse de la boula [illegible] sacrer enfin 19,318,730 fr. aux réparations des édif [illegible] ux. Les frais de l'emprunt ont été de 4,793,270 fr. (L'annui [illegible] coûte au budget dépasse 18 millions et demi.) Cette première masse de payements et de remboursements monte à 447,547,100 fr. et nous coûte 23 millions et demi d'intérêts.

Mais si les bons de la Caisse des Travaux n'exigeaient que 34 ou 35 millions jusqu'en 1872, de 1873 à 1876 il fallait en payer pour 48,402,300 fr. D'autre part les échéances de la dette immobilière, de 1873 à 1897, devaient prendre 44,060,000 fr. en sus des 23 millions déjà versés (12,324,328 fr. 41 en 1871 et 10,727,559 fr. 22 en 1872). Pour arriver au chiffre exact des sommes que Paris avait trouvées à payer au mois de mai 1871, il faut compter encore les 20 millions dus à l'Assistance publique et les 53 millions du déficit de l'exercice 1870-71. La somme complète est de 636 millions 061,300 fr. (1).

(1) Voir le Mémoire très-complet et très-clair du 10 novembre 1874, accompagnant le compte des recettes et des dépenses de 1873. C'est une pièce essentielle à joindre au Mémoire sur le dernier projet d'emprunt de 260 millions.

Outre les 447 millions et demi liquidés par M. Léon Say, la Ville a payé, sur son revenant bon de l'indemnité de 140 millions : l'échéance de 1873 des bons de la Caisse des Travaux (14,004,000 fr.); les échéances de 1873 et de 1874 de la dette immobilière (13 millions 081,000 fr.) et 2,500,000 fr. à l'Assistance publique. Elle a encore, sur la part du produit des 45 millions à recouvrer de l'emprunt de 1869 que les budgets courants n'ont pas consommé, payé, comme nous venons de le voir, 23,151,887 fr. 63 des échéances de 1871 et 1872 de la dette immobilière et donné 5 millions et demi à l'Assistance publique pour ses travaux. En tout, elle s'était donc dégagée de 505,784,000 fr. au moment de réviser le budget de 1874 et de préparer le budget de 1875.

VII

Ici commence la dernière phase de toutes les opérations délicates dont nous retraçons l'histoire difficile. La Ville a payé 505 millions et demi sur 636; mais son passif est encore lourd. Il se compose des 60 millions de la Dette flottante, escomptée moitié par la Banque, moitié par le public, et représentant presque exactement les déficits antérieurs à 1873 (53 millions pour l'exercice 1870-71 et 7 millions pour 1872); de 34,397,700 fr. de bons de la Caisse des Travaux à payer de 1873 à 1876; de 30 millions environ d'échéances de la Dette immobilière, dont 11,372,110 fr. à payer de 1875 à 1878; des déficits éventuels de 1873 et 1874; de la dette des travaux indispensables en cours d'exécution qui n'a pour gage que des immeubles invendus, et enfin de 12 millions dus à l'Assistance publique. Soit 136 millions en chiffres certains. Le déficit de 1874, provenant en grande partie du rejet des taxes proposées et l'impossibilité de percevoir à temps les centimes additionnels que la loi a permis d'y substituer semblait naguère encore devoir s'élever à 15 millions. Les travaux de l'Hôtel-de-Ville et de divers édifices communaux ont besoin de 15 millions. Il reste à dépenser 12 millions pour achever de construire les écoles et il faut enfin 12 millions pour le cimetière de Méry-sur-Oise dont l'existence est décidée. Total 190 millions, et même 210 millions en rattachant à ces charges et dépenses 5 millions de travaux extraordinaires du service des Eaux et Égouts, 2 millions de travaux de pavage indispensables dans la zone annexée et 13 millions de travaux d'architecture non encore engagés (Service hospitalier, entrepôts, marchés, édifices divers et facultés, de compte à demi avec l'État).

(1) L'exercice 1873 ne se solde pas définitivement en déficit.

Soit donc 210 millions à trouver, dont 200 au moins à trouver nécessairement.

Ce n'est pas de ces éléments seuls, ni des mêmes éléments que M. le Préfet de la Seine a formé le projet d'emprunt présenté au Conseil municipal à l'ouverture de sa dernière session.

Il a proposé d'emprunter 260 millions.

Pour consolider la Dette flottante, 60 millions; — pour payer les bons de la Caisse des Travaux dont la dernière échéance est de 1876, 34,397,700; — pour les engagements de la Dette immobilière, qui dépassent 30 millions, de 1875 à 1922, mais qui, décroissant rapidement à partir de 1878, ne demandent guère que le tiers de cette somme, pour l'intervalle, 11,372,110 fr.; — pour le déficit de 1874, 15 millions; — pour convertir l'emprunt spécial de la Vanne, 19 millions. Le chiffre exact est 19,500,000 fr.; — pour convertir l'emprunt spécial des établissements des Pompes funèbres de la rue Curial, emprunt approuvé par la loi du 24 juillet 1872 et dont nous n'avons pas parlé, parce que c'était un menu détail, 4 millions; — pour rembourser l'Assistance publique et terminer l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Ménilmontant, après apurement des comptes en suspens, 12 millions; — pour achever les travaux extraordinaires d'architecture en cours d'exécution, au lieu de 15,212,966 non portés aux budgets de 1874 et de 1875, 11 millions; — pour les écoles, au lieu de 12 millions, seulement 8; — pour le cimetière de Méry-sur-Oise, 12 millions; — pour les travaux extraordinaires des Eaux et Egouts, 5 millions; — pour les travaux d'architecture à entreprendre, 13 millions; — pour les pavages de la zone annexée, 2 millions. Nous ne sommes qu'à 206,769,810 fr.; mais le Mémoire, avec l'intention de rendre à Paris un peu de ce mouvement de travail dont l'avait inondé l'empire et qui lui manque, a profité de l'occasion d'emprunter pour demander 43 millions destinés à des opérations de voirie. Avec 10,230,190 fr. pour les frais et l'imprévu, le projet arrive à 260 millions.

Pour réaliser l'emprunt, qui serait amorti en 75 ans, le Préfet de la Seine a proposé d'émettre par voie de souscription publique des obligations remboursables à 500 fr. rapportant 20 fr. d'intérêt et jouissant, lors des tirages, d'une valeur d'un million de lots par an, c'est-à-dire de 75 millions pour toute la durée de l'amortissement.

Nous avons déjà ailleurs (1) exprimé notre opinion sur ce projet d'emprunt. Nous l'approuvions jusqu'à concurrence de 210 millions, et même de 220, parce qu'il nous semblait que les travaux

(1) *Journal des Débats* du 10 novembre dernier.

si utiles des égouts pouvaient recevoir plus de 5 millions et qu'il n'était en rien justifiable de retrancher 4 millions à l'allocation des écoles, votée en 1872 et approuvée par une loi. Mais nous n'admettions pas et n'admettons pas encore que le moment soit venu de rentrer dans la carrière des opérations de voirie. Le fardeau de la liquidation de nos erreurs et de nos malheurs n'est-il donc pas assez lourd? L'expérience d'un passé qui nous écrase de ses dettes n'a-t-elle donc pas assez haut parlé; et à quoi bon cette guerre de principes que nous faisions à l'empire, si, à la première occasion qui s'en offre, nous nous laissons aller, les uns ou les autres, à la même envie de dépenser, en boulevards vides et en avenues à ouvrir dans des quartiers déserts, des capitaux d'emprunt? Ce n'est pas par des moyens artificiels que l'on réveille le travail. La politique de l'État serait bien autrement puissante pour le tirer de sa torpeur, si la coalition des anciens partis permettait à l'État d'avoir une politique et des institutions définies.

Si l'on veut absolument se mêler d'entreprises, pourquoi ne pas s'occuper de celles qui vivifieraient les opérations déjà exécutées et peupleraient les solitudes si nombreuses du Paris transformé par l'empire, où les maisons ne sont figurées que par des lignes de planches et où, le long des trottoirs, brille le gaz et coule l'eau sans qu'il y ait d'habitants pour jouir de ce luxe de lampadaires et de fontaines? Et nous rappelions, quant à l'émission même de l'emprunt, que c'est un bien long espace de temps que 75 ans, et qu'il paraissait convenu qu'on habituerait dorénavant le crédit public à savoir se passer de l'appât des loteries, le nombre des capitalistes sérieux prêts à remplacer au besoin les quêteurs d'aventure ne pouvant faire de doute pour personne.

Mais nous ne faisions pas assez large la part de la fragilité humaine, et M. le Préfet de la Seine était plus sage en comptant sur elle. Point de raisonnements qui prévalent contre la crainte de déplaire aux électeurs ou au désir de leur plaire, lorsque le moment des élections est venu, et alors non plus point d'électeurs ou bien peu qui, sans se soucier d'où viendra l'argent, ni songer à qui le paiera, ne réclament au moins pour leur coin de quartier quelque lambeau d'améliorations et d'embellissements!

Nous pensions enfin que la réserve des biens à vendre ne devait pas être oubliée et que c'était enfin le lieu de parler, comme autrefois, des plus-values probables des budgets, dès que la France n'en sera plus à disputer chaque jour son lendemain. Les travaux de l'avenir y trouveront un aliment, d'année en année, comme il convient à une époque rassasiée d'anticipations et respectueuse des droits de ceux qui ne sont pas encore. Mais le moyen de faire

entendre des raisons quand la passion parle ! Et le moyen, pour nous-même, d'en vouloir de leurs désirs, soit aux administrateurs, soit à la foule, privés tous comme nous sommes, par les folies de nos anciens maîtres, du plaisir de faire quelque chose à notre tour !

Nous n'avons donc pas été étonnés d'apprendre au bout de quelque temps que la Commission des finances de la Ville et le Conseil municipal, presque expirant, étaient disposés à voter l'emprunt, après avoir légèrement modifié le projet de M. F. Duval.

Le vote du Conseil municipal ayant été conforme aux propositions de la Commission, nous n'avons plus qu'à voir ce qu'elle a proposé.

L'emprunt est nécessaire, a-t-elle dit. Il doit assurer la liquidation complète de nos engagements anciens et nouveaux. Il convient de doter un certain nombre de travaux et d'assurer aux opérations à entreprendre une allocation suffisante pour leur entier achèvement. La dette flottante est à réduire; mais il n'est pas nécessaire de la supprimer, parce que les encaisses de la Ville fournissent habituellement de quoi suffire à un roulement de fonds de 20 millions. Ces points arrêtés, la Commission a examiné attentivement quelles ressources le budget fournit, sans création de nouvelles ressources pour faire le service de l'emprunt définitif de liquidation. Le préfet comptait sur 13,145,000 fr. : 5,741,000 fr. des annuités à supprimer de l'emprunt de la Vanne et de l'emprunt de la rue Curial, à convertir l'un et l'autre; 3,220,589 fr. 35 c. de la dotation de l'architecture, disponible à partir de 1876 et 5,084,000 fr. de l'excédant des recettes ordinaires, dont 4,184,000 fr. imputés au compte de l'emprunt.

Lors de sa présentation, le budget de 1875 devait se régler ainsi : Recettes, 202,756,114 fr. 64 ; dépenses, 200,220,340 fr. 41. Excédant, 2,535,774 fr. 24. En le rectifiant, le préfet avait porté 203,577,484 fr. 68 aux recettes et 198,451,872 fr. 60 aux dépenses. Excédant, 5,085,612 f. 08. Le Conseil municipal n'a pas admis, comme le voulaient un certain nombre de ses membres, qu'il y ait lieu de diminuer d'un ou de deux millions le produit probable de l'octroi (113,140,000 fr.), ce qui était indirectement diminuer de 20 ou 40 millions la somme à emprunter; il a, au contraire, élevé d'un million le produit du droit de participation de la Ville aux bénéfices de la Compagnie du Gaz, et, en fixant les recettes à 204,859,674 fr. 68, et les dépenses à 197,775,327 fr. 60, il a fait ressortir un excédant de recettes de 7,084,347 fr. 08. La dotation de l'emprunt pourrait être, dès lors, de 16,045,936 fr. 43.

La Commision en a déduit 1,050,000 fr. pour les frais de 20 millions de dette flottante concervés; 200,000 fr. pour les travaux de

grosses réparations dans les édifices hospitaliers, et 2,500,000 fr. pour avoir une réserve solide. Cette déduction de 3,750,000 fr. ne laisse libre qu'une somme de 12,295,936 fr. 43, dont 12 millions pour servir l'emprunt ramené au chiffre de 220 millions, et de 240, si l'on compte la dette flottante. L'emprunt a l'air, en effet, d'être réduit de 40 millions et il ne l'est que de 20. Veut-on savoir en quoi le plan de la Commission diffère de celui du préfet. Elle a ajouté à ses chiffres 500,000 fr. pour rectifier l'erreur qui n'attribuait que 19 millions de capital à l'emprunt de la Vanne, 2 millions pour l'achèvement des travaux d'architecture et 4 millions pour rendre aux écoles toute leur dotation. Nous n'aurions gagné que cela que nous en serions fort aise. Elle a retranché : 20 millions sur le remboursement de la dette flottante; 8 millions sur le déficit de 1874 qu'il paraît possible de couvrir avec 7; 2,500,000 fr. sur le crédit des eaux et égouts, de l'aveu même de M. Belgrand; 1,500,000 fr. sur les travaux d'architecture à entreprendre; 11 millions et demi sur les opérations de voirie et 3 millions sur les frais et l'imprévu. D'un côté 6 millions et demi d'ajoutés; 46 millions de retranchés de l'autre, la différence est de 40 millions. Mais les opérations de voirie restent dotées de 31 millions et demi et l'emprunt de 220 millions sera émis dans la forme et aux conditions indiquées par le mémoire préfectoral.

VIII

Nous voilà au terme d'un long et bien pénible voyage. Mais au moins, cette liquidation achevée, — et nous ne voyons pas pourquoi la loi ne permettrait pas qu'elle s'achève,— on a la satisfaction de voir que la situation est véritablement dégagée et que, pour peu que Paris soit sage et ne réclame de longtemps la reprise de quelque partie que ce soit du plan de transformation abandonné depuis 1870, Paris est maître de son avenir, sans avoir à s'imposer de nouvelles charges de contributions et d'impôts. Le conseil municipal de 1871, qui déjà répandait tant d'épouvante parmi les esprits prompts à concevoir des craintes, s'est prêté avec le zèle le plus louable aux mesures que les trois préfets de la Seine, qui se sont succédé pendant qu'il a siégé, lui ont dû proposer de prendre. Il n'en sera pas différemment, nous voulons l'espérer, du conseil municipal nouveau, dont l'élection vient de répandre encore plus de terreur chez les mêmes esprits. S'il se laisse aller à l'envie de faire, lui aussi, de la nouveauté, nous pressentons que ce sera pour fonder des écoles qui manquent encore à la capitale de la France, et nous aurions mauvaise grâce à l'en blâmer d'avance.

Que n'en est-il des budgets et des finances de l'État comme des finances et des budgets de la Ville. Tous les deux plient sous le poids d'une dette qui prend la moitié de leurs revenus divers; mais le compte des dépenses de Paris est arrêté, si on le veut, et son budget est en équilibre. Le budget de l'État ne l'est pas, et nul ne peut dire où sera la limite des dépenses que les malheurs de la France et les nécessités de la réparation et de la régénération lui imposent. Il semble donc qu'il devrait n'y avoir plus en France qu'un seul parti, celui qui accepte le présent tel qu'il est et ne fait d'efforts que pour préparer à l'avenir toute sa fortune.

PAUL BOITEAU.

HISTOIRE
DES
INSTITUTIONS DE CRÉDIT EN FRANCE
DEPUIS 1796

— SUITE ET FIN (1). —

BANQUE DE FRANCE (1862-64).

1862-1864. — La guerre de la sécession en Amérique commençait à produire ses effets désastreux sur l'ancien continent. Le coton manquait. Pour se procurer cet élément de travail, on encourageait, surtout l'Angleterre comme première intéressée, par tous les moyens possibles, la culture de cette matière première dans des pays qui, la produisant plus chèrement (transport compris) que le Nouveau-Monde, ne l'avaient jusqu'alors traité qu'en second ordre. L'Egypte, les Indes furent les contrées qui répondirent le mieux à ces besoins. Mais on sait que ces pays absorbent les métaux précieux sans les rendre à la circulation universelle (2). Les

(1) Voir les numéros de février, mars, avril, mai, juin et octobre 1874, t. XXXIII, XXXIV, XXXV et XXXVI.

(2) C'est là un fait économique qui appelle encore une explication satisfaisante. En attendant empruntons à M. C. Roswag la description des contrées où ce phénomène se produit : « L'Asie, l'Afrique et la plupart des îles de la Malaisie et de l'Océanie ne participent encore que d'une façon passive et incomplète aux transactions de notre civilisation.

achats faits dans ces contrées, au lieu de l'être aux États-Unis, étaient donc, à égalité de somme, infiniment plus onéreux pour les marchés monétaires européens. C'est ce qui amena la crise de 1863-1864. Les banques d'Angleterre et de France, par un peu d'indécision, au début, dans la hausse du prix de leurs services, aggravèrent la situation pénible qui se prolongea plus qu'elle n'eût fait sans cela. Comme, après tout, ce n'était qu'une difficulté monétaire, le temps apporta un remède naturel et les taux d'escompte, après avoir été à 9 0/0 (en mai et septembre 1864) à Londres, à 8 0/0 (en mai et octobre 1864) à Paris, sont, à dater du 15 juin 1865, à 3 0/0 sur les deux places.

Avant d'entreprendre de parler des crises et embarras monétaires ou autres qui ont affligé le monde des affaires, la France particulièrement, depuis cette époque, relatons le mouvement général des opérations de crédit et des créations d'institutions de cette nature qui prit, à partir de 1859-1860, un essor tout particulier, et qui a grandement contribué au développement de la richesse publique de notre pays.

Parlons d'abord de la question des chèques qui a une importance de principe.

Il se fait bien des échanges, mais surtout de marchandises contre de l'argent, peu de marchandises contre marchandises. Le métal soldeur qui intervient, va donc s'ensevelir, comme dans des lacs perdus, au fond de ces régions, où la thésaurisation est à son maximum. Ces zones absorbantes constituent comme deux immenses taches dans la carte du monde. La tache africaine est limitée par la côte occidentale marocaine, depuis Ceuta jusqu'au Cap Blanc. Elle longe septentrionalement le Sahara, descend le long du Nil, traverse l'Abyssinie jusqu'au pays des Galles, dessine un contour parallèle à la côte orientale de l'Afrique, en traversant le Zanguebar, le Mozambique, s'étend ensuite en pointe jusqu'aux pays des Hottentots, et rejoint le Cap blanc ci-dessus mentionné; traçant une autre ligne parallèle à l'Atlantique, la courbe traverse le Benguéla, le Congo, la Guinée et la Sénégambie. La zone absorbante asiatique envahit le centre de la Turquie, longe l'Hedjaz, remonte le long du golfe Persique jusque près de Bagdad, couvre la Perse et l'Afganistan, l'Hymalaya, fait une pointe dans le royaume de Siam, borde intérieurement l'Annam, s'étendant sur la Chine tout entière et le Japon, jusqu'au fleuve Amour, longe la Daourie, borne l'Altaï et vient en rasant les bords méridionaux du lac Aral et de la mer Caspienne, rejoindre le point de départ turco-asiatique ci-dessus signalé. » (*Journal officiel* du 30 octobre 1872). La civilisation pourra seule modifier cet état anormal.

LES CHÈQUES ET LA CHAMBRE DE COMPENSATION.

La création des banques de circulation fut une révolution dans le monde économique; elle permit à de nombreux capitaux jusqu'alors épars et en partie, temps ou quantités, inoccupés, de contribuer davantage à l'utilité publique et particulière. Si on considère, et on doit le faire, les intérêts de capitaux inoccupés comme une perte dans la ruche universelle des travailleurs, l'avénement des institutions d'émission supprima une partie du coulage, réduisit les frais généraux, accrut les bénéfices, partant le bien-être social.

Mais il ne faut pas croire que les institutions de crédit n'aient qu'une manière d'être utiles à ce point que le billet de banque soit le seul instrument de progrès sérieux, et que là où il s'arrête ou diminue d'importance, il y ait dans les progrès du bien-être arrêt ou diminution. Le billet de banque est une des formes du crédit que peuvent permettre les banques, mais il n'est pas la seule. En émettant le billet à vue et au porteur, qu'est-ce que fait une banque? Elle répand des reçus, des mandats sur elle-même, tout confectionnés comme forme et importance, particulière ou totale. Elle peut laisser au déposant le droit de faire lui-même le reçu, à sa guise comme époque et importance, et l'on a les mandats blancs et rouges de la Banque de France, mais on n'a pas encore le chèque. On a créé un concurrent au billet de banque, il est vrai, mais un concurrent bien faible; quel stimulant à déposer des espèces en compte-courant à la Banque si on ne vous sert aucun intérêt? On fait vos encaissements, si votre signature est bonne on escompte ceux de vos effets qui rentrent dans les formes réglementaires; c'est, certes, une commodité qui n'est pas à dédaigner; mais tout le monde n'a pas besoin de cette nature de service. Le véritable adversaire du billet de Banque c'est le compte à intérêt, ou plutôt son instrument, le chèque. Le chèque est un billet de banque, mais un billet de banque perfectionné. Partout où il triomphe, et c'est une affaire de mœurs financières, le billet de banque est au second rang. Voyez l'Angleterre où la Banque centrale ne sert pas, il est vrai, d'intérêt à ses déposants, mais où les autres institutions de crédit sollicitent par des intérêts plus ou moins forts les dépôts du public; sa circulation en billets est-elle en rapport avec sa richesse ou son activité industrielle? nullement. En Angleterre, la circulation ne dépasse pas 750 millions de francs et est généralement dans les 5 à 600 millions. Les quatre cinquièmes des transactions au comptant s'y font en chèques; sans cet instrument, la circulation devrait atteindre 3 à 4 milliards.

En France, le chèque ne s'est que peu répandu encore; la preuve en est que, les transactions montant au quart, peut-être, du chiffre qu'elles atteignent en Angleterre, nécessitent, pourtant, une circulation énorme, relativement à nos voisins.

L'extension de la circulation d'une banque d'émission n'est donc un bon signe pour un pays que dans une mesure limitée, et ce n'est pas là l'idéal (définitif, au moins) que l'on doit se proposer dans le développement des institutions de crédit d'un pays.

Mais si le chèque, le reçu d'un compte courant à intérêts, encourageant non-seulement l'épargne, mais l'utilisation des capitaux de roulement dormant dans les tiroirs, si le chèque, disons-nous, est un instrument de progrès, il ne peut se développer sérieusement qu'à la condition d'une chambre de compensation, d'un *Clearing-House.* Si le porteur d'un carnet de chèques, en s'en servant, impose une course de plus à son créancier, pour être soldé, il y a déperdition de forces; si, au contraire, son chèque, compris dans un bordereau total à la fin de la journée, retourne, par voie de compensation, et non de payement, à la banque dépositaire des fonds, une simple écriture remplace l'usage de la monnaie ou même du billet de banque, et le progrès que l'on doit attendre du chèque est accompli.

Ce n'est que tout récemment que ce progrès s'est opéré chez nous (1); la chambre de compensation à Paris n'existe que depuis 1872, quand le Clearing-House de Londres remonte à 1775. Ajoutons, pour être juste, que la centralisation banquière en France rendait moins indispensable qu'au-delà de la Manche un pareil rouage; la Banque de France, avec ses 81 succursales (dont 68 en activité), la compagnie des agents de change de Paris, avec ses compensations mensuelles qui embrassent les autres bourses de France, l'abaissement des coupures de billets de banque, les rouages de notre ministère des finances avec tout son personnel d'agents de tout ordre, tout cet ensemble a rendu moins pénible pour le pays l'absence d'une chambre centrale de compensation; mais, nous le répétons, le chèque n'a de raison d'être qu'avec cette dernière institution; sans cela, au lieu d'être un compte actif, une représentation du fonds de roulement, c'est un compte plus ou moins dormant, le premier acte d'un placement, une simple concurrence à la caisse d'épargne et non au billet de banque.

Une loi rendue le 20 juin 1865 a introduit le chèque dans notre arsenal législatif, elle l'avait affranchi du droit de timbre pen-

(1) M. P.-J. Coullet, par ses travaux spéciaux sur la matière, y aura grandement contribué.

dant dix ans; une loi fiscale du 23 août 1871 l'a frappé d'un timbre fixe de 10 centimes par chèque; remercions le législateur de n'avoir pas eu la main trop lourde.

Depuis plusieurs années déjà des institutions de crédit avaient cherché à l'acclimater en France; le Comptoir d'escompte de Paris avait débuté, mais ses relations d'escompte avec ses clients avaient limité à ces derniers le cercle de ses comptes de dépôt. Une société, en 1859, se fonda avec le but de faire appel au public pour l'expansion des comptes de dépôts avec chèques. « La *Société générale de crédit industriel et commercial*, disait le président de cette institution à ses actionnaires réunis pour la première fois, le 19 avril 1860, en assemblée générale ordinaire, a été créée à peu près à l'instar des *Joint stock banks* anglaises, pour compléter, par ce nouveau rouage, jusqu'alors inexpérimenté en France, le mécanisme de nos institutions de crédit. Leur office *principal* est de recevoir les fonds restés inactifs et stériles dans les mains des capitalistes, pour les tenir fidèlement à leur disposition avec une allocation d'intérêt, et pour les rendre sans retard, contre des engagements à courts termes, aux emplois productifs du commerce et de l'industrie. » Plusieurs autres sociétés se formèrent à Paris sur un modèle analogue. A Lyon, le *Crédit lyonnais* en 1863; puis, en 1865, la *Société lyonnaise de dépôts et de comptes courants et de crédit industriel;* à Marseille (en 1865), la *Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, etc., etc.*, introduisirent le chèque, en province, dans les habitudes du public. Depuis, bon nombre d'institutions financières ont suivi cet exemple; mais, encore une fois, pour que le chèque se popularise, et c'est à souhaiter, pour qu'il ne soit pas l'instrument d'un compte de placement temporaire, mais l'outil favori de circulation du fonds de roulement, un moyen de liquidation et non un effet de crédit, il lui faut la chambre de compensation. Bonne chance, donc, à celle qui s'est fondée à Paris, il y a près de trois ans, sur l'initiative intelligente des institutions les plus accréditées de la capitale, et que les villes départementales qui tiennent à ne pas rester en arrière, suivent cet exemple (1).

(1) Les opérations de cette chambre de compensation sont encore bien limitées. Du 7 mars 1872 au 28 février 1873 elle a eu un mouvement de virements de 1,602,727,344 fr., et du 1er mars 1873 au 28 février 1874 de 2,142,302,845 fr. La première année dix-sept maisons seulement ont coopéré à ces opérations; la seconde année a vu le retrait de trois de ces maisons, mais la Banque de France y a participé depuis le 19 mai 1873; le nombre des associés est donc de quinze pour ce second exer-

CRÉDIT FONCIER COLONIAL.

Nous avons vu le Comptoir d'escompte de Paris établir des succursales dans les colonies et à l'étranger. Il contribua également à la fondation d'une institution d'abord appelée Société de crédit colonial (1860), puis *Société de crédit foncier colonial* (1863), qui traverse encore à ce moment une période de difficultés desquelles il serait hors de propos de prévoir la solution. Le Comptoir d'escompte, qui s'était d'abord chargé de la direction de cette entreprise, y a, depuis, renoncé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Nous disions plus haut qu'il n'y eut en France, jusqu'en 1864, qu'une société anonyme autorisée pour faire les opérations de crédit mobilier. Cependant, après la chute de la Caisse générale des chemins de fer en 1861, il se constitua, vers 1862, une réunion, sous forme de syndicat permanent, d'une trentaine de banquiers ou gros capitalistes, en vue de conquérir auprès du public une part de la popularité (1) que le Crédit mobilier possédait à peu près d'une façon exclusive. Elle chercha pendant longtemps à se donner une forme plus compatible avec les mœurs financières de l'époque, c'est-à-dire à se mettre par actions; pendant longtemps l'influence du crédit mobilier fit échec, et ce ne fut que le 4 mai 1864 que le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, ne crut pouvoir plus longtemps différer son adhésion aux statuts de la *Société générale pour fovoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, compagnie anonyme au capital nominal de 120 millions, réel de 60, et qui, sans répudier les opérations particulières aux *Joint-Stock-Banks* anglaises semble s'être plus volontiers adonnée à celles d'un crédit mobilier.

---

cice. Depuis trois autres maisons se sont encore retirées du syndicat; de sorte que les échanges ne se font qu'entre douze maisons. Les opérations de ce rouage utile ne prendront une sérieuse extension que lorsque l'habitude des dépôts en banque et de la domiciliation se seront répandues.

(1) Cette popularité était très-effective; une affaire par actions n'avait la faveur du public qu'avec l'étiquette du crédit mobilier. Ce fut une grande gêne pour le développement du marché des valeurs mobilières, les directeurs de l'institution dont nous parlons usant de cette situation privilégiée d'une manière inquiétante et qui, de fait, a fini par porter malheur à eux et surtout à leurs actionnaires, ainsi qu'à ceux de quelques-unes des affaires patronnées par eux.

BANQUE DE SAVOIE.

La Société qui a popularisé la dénomination de crédit mobilier dans le monde des affaires, après avoir eu la sagesse, à ses débuts, d'inaugurer la séparation des fonctions d'une banque de circulation de celles d'une banque commanditaire de l'industrie et du commerce, se mit à la poursuite de la première de ces deux natures de fonctions, qu'elle rechercha, à titre d'arme de guerre dirigée contre la banque de France, à cette seule fin de l'amener à des mesures plus larges dans ses avances sur valeurs mobilières; elle tourna, pour cet objet, les yeux vers la Banque de Savoie.

Cette dernière institution, naguère italienne, était devenue française depuis l'annexion volontaire de la Savoie et du comté de Nice à notre pays. Elle fut établie sous la forme anonyme en vertu de la loi du 26 avril 1851. La durée de son privilége était de trente années.

Cette société de crédit émettait des billets d'une importance nominale de 20 à 1000 francs; sa circulation, jointe à ses comptes courants à vue, ne pouvait dépasser le triple de son encaisse métallique; son capital était de quatre millions. Ajoutons que cette banque avait deux sortes de comptes courants, les uns à vue et sans intérêt, les autres à plusieurs jours de vue et portant intérêt, que le public avait fini par préférer, et enfin que la Banque de Savoie pouvait escompter du papier à deux signatures. Voici actuellement le tableau de la situation et des opérations de cette banque de 1851 à 1863.

				Situation des comptes suivants en fin d'exercice				
Exercices	Capital versé.	Escomptes.	Portefeuille effets entrés.	Encaisse.	Portefeuille.	Circulation.	Comptes courants.	Répartitions aux actions.
	millions	millions	millions	millions	millions	millions	millions	0/0
1851	0.4	0.9	2.5	0.1	0.4	néant	0.2	5. »
1852	0.8	5.6	10.5	0.2	1.5	0.4	0.6	5. »
1853	1.4	9.0	17.0	0.2	2.4	0.7	0.6	11.49
1854	1.6	11.1	19.5	0.3	2.8	0.7	0.8	11.20
1855	1.6	14.0	29.7	0.7	3.5	1.8	0.8	12.90
1856	2 0	17.5	33.0	0.7	4.5	2.1	1.2	16.57
1857	2.0	21.9	40.7	0.8	4.4	1.7	1.5	17.57
1858	3.0	24.9	42.6	0.9	5.8	2.1	1.6	13.03
1859	3.0	22.4	37.5	1.1	5.9	3.1	1.0	12.88
1860	inc.	23.1	41.6	inc.	inc.	inc.	inc.	13.58
1861	4.0	23.8	43.2	0.6	5.8	1.9	0.6	13.24
1862	4.0	27.4	48.5	0.6	5.9	1.8	0.6	12.62
1863	4.0	27.2	47.6	0.6	5.4	1.1	0.7	11.92

Une loi du 27 février 1856 avait autorisé cette banque à *créer des succursales dans toutes les villes dépendant de la couronne de S. M. Victor-Emmanuel II.* D'autre part, les traités qui ont déterminé l'annexion établissaient que les individus et les corps moraux appartenant à la Savoie seraient appelés à exercer en France les mêmes droits qu'ils tenaient de la loi sarde. La banque de Savoie, forte de ces deux stipulations, en déduisit, comme conséquence, le droit d'établir des succursales dans toute la France, avec faculté d'émettre des billets dans la même forme que la Banque de France. Or, la Banque de France avait pour elle des raisons au moins aussi bonnes. Cependant, en prenant à la lettre le texte des actes constitutifs de son monopole, elle ne semblait investie du privilége exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur qu'à Paris et dans les cinquante-six villes où, à cette époque, elle possédait des succursales, mais pas au-delà. En dehors de ces circonscriptions, en prenant la loi à la lettre, son privilége n'existait plus. On comprend quels éléments de chicane un intérêt qui, il faut le rappeler, n'avait rien de général, pouvait trouver dans cette situation.

Le Crédit mobilier ne perdit pas l'occasion qui se présentait. Il conclut avec la Banque de Savoie un traité par lequel le capital de cette institution serait porté de 4 à 40 millions, les 36 millions nouveaux étant souscrits par MM. Pereire frères, sauf 4 millions mis à la disposition des anciens actionnaires. Or la Banque de France ne paie pas d'intérêts à ses déposants, elle avait alors pour coupure minimum le billet de 100 fr.; en plus elle n'admet pas d'effet ayant moins de trois signatures (sauf le cas de remplacement d'une signature par certaines garanties désignées). On comprend la rude concurrence qu'elle pouvait avoir à subir. Elle n'hésita pas. Elle obtint du ministre des finances, M. Fould, une lettre datée du 9 octobre, confirmée par une seconde peu distante de cette première, qui s'opposait, au nom du Gouvernement, aux décisions de l'assemblée générale du 4 octobre, approbative du traité Pereire. Pour éteindre des droits qui ne lui semblaient pas sans quelque danger, elle consentit même à un sacrifice de 4 millions, rachetant à ce prix (Traité du 24 novembre 1864) les prétentions de la Banque de Savoie d'émettre sur un point quelconque de la France, comme en Savoie, des billets de banque payables au porteur et à vue.

Ainsi finit cet incident qui, un instant, mit les esprits en éveil (un peu tard malheureusement) sur l'utilité très-relative du privilége exclusif de la Banque de France, tellement en éveil, que, pour satisfaire l'opinion publique, on décréta une enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire.

Cette enquête ouverte le 7 février 1865 ne fut fermée que le 30 juillet 1866. Pendant ce temps l'opinion s'était calmée, détournée d'ailleurs de cette importante question par d'autres événements.

Les volumes dans lesquels sont recueillies les dépositions orales ou écrites à ce sujet n'en sont pas moins un monument dans lequel se rencontrent les opinions consciencieuses, quoique diverses, des notabilités économiques et financières de tous les pays. Ce sera un arsenal dans lequel on trouvera, un peu mêlées, des armes de tout calibre, de toute nature, offensives comme défensives. L'homme d'étude, le banquier, le commerçant, n'en recueilleront pas moins beaucoup de fruits des lectures patientes et répétées qu'ils jugeront devoir faire de telle ou telle partie. Les dépositions, encore une fois, prises en masse, sont honnêtes et désintéressées; au temps et à l'expérience à mettre en relief celles qui sont éclairées.

BANQUE DE FRANCE (1864-1866).

Avant de reprendre la suite du mouvement général des transactions, relatons un décret du 13 janvier 1869, dont nous trouvons le texte dans les publications de la Banque de France, après l'avoir cherché en vain dans le *Bulletin des Lois* et le *Journal officiel*. « Ce décret, dit le Gouverneur de la Banque de France dans son rapport sur l'exercice 1868, a un double but : celui de recevoir au nombre des titres admissibles à notre bureau d'avances les obligations de la Société algérienne, et celui *d'augmenter le nombre et la nature des valeurs admises jusqu'à présent, en remplacement de la troisième signature des effets présentés à l'escompte.* Vous savez que ces valeurs étaient limitées aux actions de la Banque de France et aux rentes sur l'État. Le nouveau décret admet, en outre, toutes les valeurs déjà reçues comme garantie de nos avances, c'est-à-dire les actions et obligations des chemins de fer français, les obligations de la ville de Paris et du Crédit foncier, etc., etc. Ce décret est, évidemment, un notable bienfait pour le commerce, qui aura plus de facilité pour l'escompte de ses effets, sans diminuer d'ailleurs les justes garanties de la Banque. » Nous nous nous associons de grand cœur à cette satisfaction, quoique le mot bienfait nous semble peu en rapport avec cette vérité économique que, dans tout échange, il y a équivalence entre les services troqués par les deux contre-parties.

Cela ne nous empêchera pas de féliciter la Banque de donner, quoique pour Paris seulement, depuis 1864, la proportion des effets refusés aux effets présentés. Ce rapport est d'environ 0,96 à 1,30

0/0 de 1864 à 1869; en 1870, il est naturellement un peu plus fort, 2 0/0; mais, en 1871, il retombe à 1,20, et en 1872 à 0,83 (1).

A partir de 1864, également, la Banque de France commença à élever les taux d'intérêt de ses avances au-dessus des taux d'escompte des effets de commerce; les différences furent de :

Néant antérieurement au 24 mars 1864					
1 0/0 du 24 mars 1864	—		5 mai	—	
Néant du 6 mai.	—	—	25	—	—
1 0/0 du 26 mai	—	—	8 sept.	—	
Néant du 9 sept.	—	—	2 nov.	—	
1 0/0 du 3 nov.	—	—	8 mars	1865	
1/2 0/0 du 9 mars 1865	—		31 mai	—	
1 0/0 du 1er juin	—	—	8 oct.	—	
1/2 0/0 du 9 oct.	—	—	1er nov.	1871	
1 0/0 du 2 nov. 1871 à ce jour.					

LE VENDREDI NOIR ET LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Nous approchons d'un des événements les plus étranges, d'une des crises les plus imprévues que fournisse l'histoire des banques de circulation; et bien que Londres en ait été presque exclusivement le théâtre, il n'en est pas moins fort instructif de s'y arrêter pour l'étude des rapports forcés des deux marchés que sépare la Manche. Nous voulons parler de la crise si connue en Angleterre sous le nom de *the black Friday* (le vendredi noir), à la date néfaste du 11 mai 1866.

Elle démontre que, en matière de crédit, les terreurs paniques, même au sein de populations aussi flegmatiques que les énergiques travailleurs de la Grande-Bretagne, sont des faits possibles, tout comme au milieu des foules armées ou pacifiques, et rappelle ce que Dupont de Nemours disait, en 1806, dans cet ouvage fait sur

(1) On jugera mieux l'importance de l'amélioration réalisée en notant que, de 1823 à 1832, ledit rapport varia de 14 à 18 0/0; en 1833 il était encore de 8.9 0/0, et en 1834 de 6.4 0/0. Nous ignorons les nombres se référant aux autres années, les rapports officiels ne les fournissant pas. La Banque de France a enfin compris, on le voit, que, avec la nécessité de trois signatures et la formalité préalable d'une admission, après enquête, au bénéfice de l'escompte, elle pouvait se montrer large, puisque la Banque de l'Algérie et les Banques coloniales, par exemple, quoique dans un milieu plus scabreux, font encore de bonnes affaires, tout en se contentant de deux signatures et allant, quant à la durée à courir des effets admis, jusqu'à 100 et même 120 jours.

la demande de la Chambre de commerce de Paris, et mis à l'index *avant lecture* par le socialiste qui nous gouvernait alors. « Il est nécessaire que chacun sache qu'une banque d'escompte ne saurait être entièrement sûre de ne jamais éprouver un engorgement, etc. (1). »

Au milieu de l'année 1865, les taux d'escompte des deux banques de France et d'Angleterre étaient modérés (3 0/0) et la situation des deux établissements satisfaisante. Le passif exigible à vue atteignait à peine le double de l'encaisse à la Banque de France, et la réserve de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire la somme dont elle peut encore disposer pour l'escompte et les avances avant d'atteindre à la limite absolue fixée par l'acte de 1844, touchait 10 millions sterling (250 millions de francs). Rien ne faisait donc, de ce côté, prévoir le bouleversement qui affligerait le marché un an plus tard.

Cependant, à Londres, les conditions de l'escompte se tendirent peu à peu, presque insensiblement. Par des élévations de 1/2 0/0 à chaque fois, on était arrivé à 5 0/0 le 2 octobre, sans entraîner Paris qui était toujours à 3 0/0. Le 5 octobre on éleva ce taux de 1 0/0 sur les deux places; puis, le 9 à Paris, le 12 à Londres, encore de 1 0/0. En novembre, ces deux taux fléchissent parallèlement de 1 0/0; mais, à Londres, on revient, le 28 décembre à 7 0/0. L'écart des deux places se trouvait ainsi à 3 0/0, différence assez forte comparativement aux temps antérieurs.

Le 4 janvier 1866 les taux, dans ces deux capitales, s'élèvent simultanément de 1 0/0; mais, à partir de ce moment, l'écart des deux places se tend d'une manière de plus en plus sensible. Le 22 mars, la Banque de France est revenue à 3 1/2 0/0; à Londres, après être retombé le 15 mars à 6 0/0 on monte successivement par étape de 1 0/0 chaque fois, les 3, 8, 11 et 12 mai. C'est que la réserve (on a vu plus haut ce que les Anglais entendent par ce mot), encore

(1) Voir plus haut, t. XXXIII, p. 209, en note, numéro de février 1874. Nous avons cru utile de citer à nouveau la phrase de Dupont de Nemours; ce sont de ces vérités que l'on ne saurait trop répéter en face de ceux qui croient à la sécurité absolue en matière de crédit et qui pensent l'avoir trouvée dans la réglementation, souvent dans le monopole. Ils oublient que tous les 25 ou 50 ans, la totalité des billets de Banque du pays se trouve devenue effets en souffrance, sauf à être remboursés plus tard si le porteur le veut, mais après une défaillance de la Banque unique, sanctionnée, il est vrai, par l'autorité publique, mais qui, pour cela, n'en est pas moins, en substance, une suspension de payement, une faillite suivie de concordat pour trancher le mot. Il n'y a pas là de quoi être bien fier.

de 9 millions sterling (225 millions de francs) en mars, s'est fondue dès les premiers jours de mai, de façon à mettre la Banque d'Angleterre dans la nécessité de suspendre, pour obéir aux injonctions de l'acte de 1844, toute opération d'escompte ou d'avances, si ce n'est en remplacement d'opérations anciennes de ce genre arrivées à remboursement.

Cette aggravation si rapide des conditions de l'escompte était motivée par des demandes répétées faites par des banques de dépôt en vue de satisfaire à leurs créanciers en comptes courants. Ces derniers étaient même si pressants, si menaçants, que quelques Joint Stock banks, prises au dépourvu, durent suspendre. L'alarme se répandit; il y eut ce qu'on appelle, au-delà de la Manche, une course sus aux banques (*run upon the bank*), mais due, en entier, à la peur, non à la malveillance. Bientôt la terreur grandit et fut à son comble quand on apprit que le 10 mai, à deux heures et demie de l'après-midi, la grande banque (un colosse dans son genre), Overend, Gurney et Cie venait de suspendre. Son passif montait à 250 millions de francs.

La stupeur qui suivit cette suspension amena quelques réflexions, au milieu de ce délire sans frein; on sentit qu'une liquidation gigantesque allait s'opérer si on ne s'arrêtait pas, et cette liquidation empruntait une gravité toute particulière à ce fait, que Londres est la place de liquidation de toute l'Angleterre, ce qui fait du Clearing-House une institution plus nationale que locale.

Cette crise, sur les causes de laquelle nous nous expliquerons tout à l'heure, devait une partie de son développement, si ce n'est le principe de sa création, aux défectuosités de l'organisation de la Banque d'Angleterre.

On le sait, la charte de 1844, pour préserver le billet de banque de toute atteinte, a limité les services que l'on est en droit d'en attendre, surtout aux époques de crise. Chacun sait, à Londres, que, si la situation est sereine, la Banque d'Angleterre sera gracieuse pour qui lui offrira des garanties sérieuses; mais vienne un grain, et toutes ces garanties, si sérieuses qu'elles soient, ne l'empêcheront pas de limiter de plus en plus ses services, pour ne pas enfreindre les termes de l'acte de 1844. Que résulte-t-il de là? Chacun prend largement ses précautions, si largement qu'il n'y a plus place pour tout le monde; on commet des excès de prudence. La peur prend ceux qui avaient droit de compter sur le crédit, et à qui il fait faute, bien qu'offrant des sûretés sérieuses, et la crise, que l'on ne faisait que craindre, que l'on pouvait prévenir peut-être, se déclare. Un peu d'aide aurait probablement détourné ce nuage; la Banque, bien malgré elle, mais pour obéir à l'acte de 1844, le fait

crever, et l'orage, grâce à l'organisation tant vantée, établie par Robert Peel en 1844, fond sur le commerce et l'industrie.

Alors la Banque d'Angleterre, sentant sa conscience lui faire quelques reproches, se tourne vers le Gouvernement, et lui demande l'autorisation de suspendre l'exécution rigoureuse des clauses de l'acte de 1844, comme chez nous la Banque de France demande à l'autorité supérieure le droit de suspendre le remboursement de ses billets. Il est trop tard pour refuser. C'est ce qui arriva le 11 mai 1866 à Londres, le vendredi noir. La Banque écrivit au chancelier de l'Échiquier, qui, dans la nuit du 11 au 12, accorda l'autorisation demandée, à la condition de ne pas porter son taux d'escompte au-dessus de 10 0/0.

Voyons l'effet de cette mesure; c'est M. Mac Leod qui parle :

« La Banque (cette faculté obtenue) éleva à 10 0/0 le taux de son escompte, et le calme revint; quelques suspensions se produisirent encore ultérieusement, mais, savoir que la Banque avait le pouvoir de faire des avances sur de bonnes garanties, suffit pour abattre la panique. »

Ainsi donc la crise, née peut-être de l'acte de 1844, accrue tout au moins par l'effet des dispositions de cette loi, est conjurée, ou à peu près; la suspension de cet acte opère comme un charme, pour nous servir de l'expression du continuateur de Gilbart. Est-ce bien le moment de célébrer avec l'auteur de « *La Banque d'Angleterre et les banques d'Écosse,* » *l'immense service rendu par la Banque*? Eh quoi! pour apaiser la crise il faut suspendre l'acte qui devait la conjurer, l'étouffer, qui, au contraire, l'a accrue, peut-être enfantée, et l'on dira, avec M. L. Wolowski, dans ce style si attrayant, mais trop brillant puisqu'il l'éblouit lui-même, qu'*au milieu du désarroi général, un seul établissement restait inébranlable*. Il faudrait alors oublier 1847, 1857 et 1866. Non, ainsi que l'a si bien dit, en 1840, M. Richard Cobden, il est plus facile de contenir la mer et dominer les vents, que d'imposer une réglementation efficace à la circulation des billets de banque.

La panique cessa, avons-nous dit; la crise elle-même se calma, et le montant des demandes tendit à diminuer. Mais l'attention du monde commercial était réveillée; la confiance, une fois ébranlée, prit du temps, beaucoup de temps, pour retrouver son équilibre. On semble profiter de l'occasion pour juger toutes les signatures avec une sévérité toute particulière, telle que la majeure partie des anciennes affaires n'eût pu se boucler. La hardiesse intelligente disparut pour quelque temps; on vécut, commercialement parlant, terre à terre. Aussi, la Banque dut-elle maintenir, pendant quelque temps son taux d'escompte à 10 0/0. Le fait est que

le 16 août seulement elle le fit revenir à 8 0/0, le 23 à 7, le 30 à 6, et ainsi de suite, pour se retrouver, le 7 février 1867, au pair avec la Banque de France, soit à 3 0/0. Oui, au pair, mais après avoir été, remarquons-le, à 6 et même 6 1/2 0/0 d'écart sur sa voisine, et cela pendant plus de trois mois!

Ainsi, le 12 mai 1866, l'escompte est à 10 0/0 à Londres, à 4 à Paris. Différence des deux taux : 6 0/0. Le 16 juillet, l'escompte qui est toujours à 10 0/0 à Londres, est abaissé de 1/2 0/0 à Paris. Différence 6 1/2 0/0, et ce n'est que le 16 août que les deux taux se rapprocheront de 2 0/0.

Il y a là un phénomène économique des plus curieux et des plus inattendus, jusqu'alors tout au moins. On avait bien vu 3 0/0 d'écart entre les taux d'escompte des deux places voisines, en 1847, 1857, 1858, 1861 et 1865, et pour un mois à peine; mais jamais 6 0/0, jamais pendant trois longs mois consécutifs. Cela ne s'était, encore une fois, jamais vu, et cela semblait impossible (1).

Pour l'expliquer, il nous faut recourir, avec M. Clément Juglar (*Journal des Economistes* de mai 1867, 3e série, tome VI, page 267), à l'examen des changes entre Londres et les diverses places cambistes.

Les exportations d'or, de France en Angleterre, qui auraient dû, semble-t-il, résulter de l'écart des taux d'escompte ne se sont pas produites, par la raison que l'or était aussi recherché à Paris qu'à Londres, fait peu gênant pour nous qui avons l'étalon d'argent. Le papier court, que l'on peut, sur les deux places cambistes, considérer, à peu de choses près, comme l'expression du prix de l'or,

(1) Le 31 octobre 1865, la plus haute notabilité de la banque européenne, M. le baron J. de Rothschild, déposait devant le Conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans l'enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire : « Si vous fixez l'escompte à 4 0/0 et qu'en Angleterre il soit à 7 ou à 8 0/0, que fera-t-on ? On retirera tout l'argent de la Banque de France et on le portera en Angleterre. » On va voir que cela ne s'est pas ainsi passé en 1866 ; mais il faut dire à la décharge de l'éminent banquier, que cette phrase venait en réponse à la question de la fixité du taux de l'escompte, contre laquelle il protestait avec raison ; il répondait en homme d'affaires qu'il était, et non en penseur qu'il n'était pas, et ses observations même ne sortaient pas du courant de ses affaires personnelles. Pour donner à sa réponse la rectitude que la science exige, il eût dû ajouter que cette solidarité des marchés ne se produit qu'entre places ayant le même étalon, et lorsque la cause de la crise n'est pas spéciale à la rareté de l'or et de l'argent. Autrement l'écart peut se tendre presque indéfiniment.

était au même cours, c'est-à-dire très-faible, non-seulement en Angleterre, mais en France. Le Paris-court, peu recherché à Londres, attestait que c'était de l'or et non de l'argent dont on avait besoin, et le Londres-court était délaissé à Paris, parce que nous étions assez indifférents, avec l'argent pour étalon, à la crise survenue sur l'or. Il en était de même à Hambourg, de même à Amsterdam, Bruxelles, etc., mais non de même à Calcutta. La moyenne du change sur Londres à Calcutta avait été 23 de 1841 à 1850; de 1851 à 1866 elle monta à 25, soit 8 0/0 d'augmentation. On comprend dès lors que les demandes incessantes et croissantes d'or en Asie (1), auxquelles, dans l'ardeur des transactions locales, on n'avait prêté qu'une attention fort distraite jusqu'ici, aient détonné, comme la foudre un jour d'été, sur le marché anglais, sans apporter un trouble correspondant sur les diverses places du continent, toutes à étalon d'argent généralement.

On le voit, la question est plus complexe que ne la présentaient les sommités de la Banque parisienne en 1865, et, à côté des taux d'escompte, il faut tenir compte de la question des étalons et de la cause génératrice de la crise.

Cette digression expliquera, en dehors des vérités qu'elle nous démontre, pourquoi la Banque de France a pu rester à peu près indifférente à ce qui s'est passé à Londres en 1866.

LA BANQUE DE FRANCE (1866-70).

A part, d'ailleurs, l'émotion légère que lui causa cette crise intense et originale, dans son genre, le peu de variations, en France, du taux d'escompte, qui, descendu à 2 1/2 0/0 le 31 mai 1867, est resté à ce taux jusqu'en juillet 1870, traduit assez bien l'atonie déplorable dans laquelle le commerce végéta pendant les trois dernières années du second empire. Les causes sont principalement politiques : l'insécurité de l'avenir, si ce n'est du présent, à l'inté-

(1) Les paquebots de la Compagnie péninsulaire et orientale et les paquebots français ont transporté d'Angleterre et de divers ports de la Méditerranée par l'Égypte (voie accoutumée) dans l'Inde et la Chine, l'extrême Orient, les sommes ci-dessous en or pendant les périodes quinquennale suivantes :

	de la Grande-Bretagne.	des ports Méditerranéens	Ensemble.
	fr.	fr.	fr.
1852-56..	110.750.000	10.375.000	121.125.000
1857-61..	91.925.000	49.400.000	141.325.000
1862-66..	198.275.000	432.075.000	630.350.000

On jugera par ce détail de l'énergie de ce courant d'exportation non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe continentale.

rieur et à l'extérieur, fruit d'un règne qui voulut s'amender, mais ne le put, le principe même de son institution s'y opposant.

Quand on voyage dans certaines contrées, à des parties habitées, cultivées, parsemées de villes florissantes ou de villages prospères, succèdent parfois des landes, des sables, des déserts plus ou moins étendus; après un paysage souriant, un horizon morne et inquiétant. Telles nous apparaissent, pour le sujet qui nous occupe, les années 1866 à 1868, relativement à la prospérité qui a suivi les belles réformes économiques de 1860. Affaiblissement du portefeuille (de 742 millions en 1866 il tomba à 410 en 1868); malgré l'avilissement du taux de l'escompte (c'est la première fois en France qu'on le voit si bas), accroissement des dépôts (524 millions en 1868) et augmentation simultanée (10 septembre 1868) de la circulation (1,222 millions) et de l'encaisse métallique (1,302 millions). Les causes de cette langueur, redisons-le, furent plus politiques que financières : l'affaire du Grand-duché de Luxembourg, à l'extérieur, un sentiment de défiance, souvent inconscient, à l'intérieur. La bonne solution de la première, l'espoir d'une amélioration dans le sens libéral pour le second, redonnent un certain ton aux affaires, et l'année 1869, ainsi que le premier semestre de 1870, font augurer une reprise, quand éclate, comme un coup de foudre, la guerre à tout jamais néfaste de 1870-71, accompagnée et suivie de toutes ses douleureuses conséquences.

Le lecteur aura dû voir, depuis quelque temps, à la concision de notre narration, au raccourci de nos exposés, que nous avons hâte de déposer la plume. Ce n'est pas fatigue de notre part, loin de là; un tel sujet est, en lui-même, trop attrayant pour nous, pour ne pas redoubler nos forces; nous avons même dû nous faire violence pour être bref. Mais, plus nous approchons de l'époque actuelle, plus nous sentons que nous risquons de perdre la froide impartialité qui est le devoir principal de l'historien, et qui, seule, peut nous faire pardonner les imperfections de la forme.

RÉSUMÉ.

Arrivé au terme de notre route (1), jetons un coup d'œil d'en-

(1) Nous croyons utile pourtant de donner ici la nomenclature des actes officiels concernant la Banque de France depuis août 1870.

12 août 1870. — Cours légal et forcé des billets de la Banque de France qui est, également, autorisée à ne pas les rembourser. Limite de l'émission 1,800,000,000 fr. — Abaissement à 25 fr. de la coupure minimum du billet de banque.

semble sur les étapes successives qu'a parcourues notre établissement national de crédit pour arriver à ce degré de puissance dont

---

14 août 1870. — La limite de l'émission est portée à 2,400,000,000 fr.
12 déc. — — La coupure de 25 fr. est remplacée par celle de 20 fr.
29 déc. 1871. — La limite de l'émission est portée à 2,800,000,000 fr.
— La Banque de France est autorisée à émettre des coupures de 10 fr. et 5 fr. Elle n'a jamais émis que ces dernières qu'elle retire, en ce moment, ainsi que celles de 20 fr.
15 juill. 1872. — La limite de l'émission est portée à 3,200,000,000 fr.
27 janv. 1873. — La banque doit établir des succursales dans les départements qui en sont privés.

La Banque de France, sous forme d'escompte de bons du Trésor, a fait à l'État un premier prêt dont la limite légale a été fixée à 1,530,000,000 fr. par le traité du 3 juillet 1871; en plus une autre avance de 150 millions en or, a été spécialement consentie par un autre traité du 2 juin 1873; mais, comme elle est intégralement remboursée depuis le commencement de février 1874, nous n'en parlerons plus.

Quant au prêt de 1530 millions, voici les dates des avances successives qui le constituent.

18 juill. 1871........	50 millions.
18 août —	50 —
19 août —	40 —
24 sept. —	75 —
5 déc. —	100 —
5 déc. —	100 —
11 janv. 1872........	400 —
13 mars —	50 —
30 mars —	90 —
15 avr. —	75 —
17 mai —	150 —
10 juin —	50 —
Total.....	1230 millions.
Ancienne avance de 1857..	60 —
Avances aux trésoriers généraux de Metz et Strasbourg................	30 —
Total........	1320 millions.
Traité de juillet 1871...	210 —
Ensemble.....	1530 millions.

on ne peut, après tout, méconnaître la grandeur, si l'on doit déplorer les principes au nom desquels elle s'est établie.

L'intérêt de ce prêt d'abord à 6 0/0, puis à 3 0/0, est réduit, depuis le 1er janvier 1872, à 1 0/0. L'amortissement doit avoir lieu sur le pied de 200 millions par an, à partir de l'année 1872 inclusivement. Il ne monte plus, en ce moment, qu'à 887 millions. Une avance de 210 millions faite à la ville de Paris est aujourd'hui entièrement remboursée.

Un troisième prêt vient d'être consenti au Trésor par la Banque de France en vertu de la convention du 4 août 1874. Il pourra atteindre 80 millions et est applicable aux exercices 1875 et suivants. L'intérêt consenti est 1 0/0; il est garanti par des bons du Trésor et est remboursable dans les termes du prêt de 1,530 millions et après amortissement de ce prêt, à moins que les budgets aux besoins desquels il sera affecté se soldent en excédants de recettes, auxquels cas ces excédants de recettes reviendraient à la Banque, en amortissement de la somme due du chef de cette opération.

Les effets prorogés faisant partie du portefeuille de la banque du 13 août 1870 au 12 juillet 1871, montèrent pour Paris seulement à 630 millions, représentés par 416,000 effets ; 105,000 effets au capital de 361 millions rentrèrent avant l'expiration de la dernière prorogation ; ce qui accusait un solde d'effets réellement restés en souffrance à Paris de 311,000 effets représentant une somme de 269 millions,

En province il y eut 238,760,000 fr. d'effets prorogés, réduits à l'expiration de la dernière prorogation à 4.086,459 fr. tombés alors à l'état d'effets en souffrance.

Voici pour Paris et les départements les résultats de ce compte arrêté à la fin de 1873 :

	Paris.	Province.
Solde en juillet 1871.....	269.000.000	4.086.500
Accroissements en 1872...	4.312.000	185.500
	273.312.000	4.272.000
Remboursements en 1872.	266.520.000	3.549.500
Solde fin 1872...........	6.792.000	722.500
Accroissements en 1873...	3.750.000	640.000
	10.542.000	1.362.500
Remboursements en 1873.	1.867.000	322.000
Solde fin 1873...........	8.675.000	1.040.500
Ensemble........	9.715.500	
Sur lesquels passés par profits et pertes......................	7.652.000	
Reste.....	2.063.500	

Solde couvert par une réserve spéciale de 6.626.300 fr.

Ajoutons comme renseignement utile à consigner, que les lois et dé-

La catastrophe des assignats et celle des mandats territoriaux avaient plongé le monde commercial, et même l'industrie grande ou moyenne, dans un chaos dont on ne se fait pas une idée bien nette, quand, étant de bonne foi, on rend froidement la liberté responsable des désordres de cette époque trop peu étudiée. En tout cas, on comprend que tant que l'on put être inquiété pour avoir négocié de l'or à prime, il ne pouvait s'élever d'institution de crédit et de circulation.

Cependant, un an s'était à peine écoulé depuis que la loi du 25 avril 1795 avait rétabli la circulation du numéraire, qu'une banque de circulation (la Caisse des comptes courants) s'était créée par l'initiative des anciens administrateurs de la Caisse d'escompte de 1776, supprimée en août 1793.

La Caisse des comptes courants est, à vrai dire, la première forme de la Banque de France, forme libérale qui ne cessera qu'en 1803. On sait que la Caisse d'escompte ne jouissait d'aucun monopole, n'était investie d'aucun privilége. Il ne s'éleva vis-à-vis d'elle aucune concurrence, parce que d'abord elle suffisait aux affaires de l'époque, parce qu'ensuite elle eut la sagesse de chercher ses bénéfices dans la satisfaction des besoins du public et non dans une mesquine et rapace exploitation du commerce (1). Ses administrateurs, formés à bonne école, comme on voit, apportèrent à la nouvelle banque leurs connaissances techniques, leur méthode, et surtout leur sympathie pour la liberté commerciale, et la concurrence que leur firent la Caisse d'escompte du commerce, le Comptoir commercial, la Factorerie, etc., ne les émut que médiocrement.

Sa conversion en Banque de France, en 1800, avec le concours du gouvernement, fut une faute dont elle ne comprit pas d'abord toute la portée, les caisses concurrentes continuant d'exister. « Si l'on créait une cordonnerie nationale, a dit quelque part M. de Cormenin, il n'y aurait plus de liberté de la cordonnerie. » Si l'État

---

crets des 13 août, 10 et 13 septembre, 11 octobre, 5 et 20 novembre, 9 et 12 décembre 1870, 8, 12 et 27 janvier, 9 février, 10 et 24 mars, et enfin 26 avril 1871, ont successivement prorogé les échéances des effets de commerce jusqu'au 1er juillet 1871, date de rigueur de la fin de la dernière prorogation. Les chiffres fournis ci-dessus montrent que, à cette date, le commerce français a pu, grâce à sa prudence, s'exécuter loyalement et liquider une situation sans exemple jusqu'alors.

(1) Pendant les 17 années de son existence la Caisse d'escompte a payé en moyenne à ses actionnaires 7 1/4 0/0 du capital versé.

aide qui que ce soit de ses deniers ou plutôt de ceux des contribuables, les conditions loyales de liberté sont faussées. Faute d'avoir reconnu de suite le piége tendu, la Banque de France en arriva, en 1803, à étouffer la concurrence, qu'elle ne voulait plus subir. D'ailleurs, la Banque de France, dès cette époque, c'était l'État, et une banque d'Etat ne peut admettre qu'il existe dans la circulation d'autre papier que le sien.

On se rappelle ce que ce régime amena : la crise de 1806. Malheureusement, la leçon ne profita pas. Loin de là, on en conclut, c'est la pente, qu'il y avait encore trop de liberté. On serra davantage les freins. M. Lecouteulx-Canteleu, l'ancien président de la Caisse d'escompte, le fondateur principal de la Caisse des comptes courants, se retira désespéré. Désormais il n'y avait plus d'actionnaires (1) : il n'y avait que des intéressés ne pouvant plus rien sur l'administration de la Banque, et devant approuver tout par ordre supérieur.

Ainsi donc, en dix ans, la transformation avait eu lieu, et la révolution était accomplie. En 1796, banque libre et particulière; en 1800, concours de l'Etat, premier échec à la liberté; en 1803, monopole, second échec plus accentué; en 1806, enfin, administration par l'Etat, confiscation complète de toute liberté en matière d'institution de crédit et de circulation.

En 1814, le régime impérial s'affaisse une première fois sous le poids de ses fautes, et la Banque, jusqu'alors comprimée violemment, s'efforce de se soustraire à une tutelle aussi autoritaire. Elle ne demande pas la liberté de 1796, pas même celle de 1800; le régime de 1803 lui suffit. Elle accepte la surveillance de l'Etat, mais elle veut s'administrer elle-même. Elle tolère, comme le faisaient les statuts de germinal an XI, d'autres banques de circulation, pourvu qu'elles n'opèrent pas dans la capitale. Elle veut être à Paris banque unique, mais commerciale, et non d'Etat. La Restauration fut un gouvernement parlementaire, c'est possible, mais non libéral, surtout économiquement parlant. Elle détendit les ressorts, mais ne rendit pas la liberté à la Banque, qui continua de vivre sous l'administration de l'État, commanditée et surveillée par des actionnaires. Seulement, la création de banques départementales, de théorique qu'elle était sous l'empire, entra dans le domaine des faits, et, chose à noter, la Banque, qui liquidait,

(1) On ne les consultera même pas quand, en 1857, on doublera le capital de la Banque de France. Rien ne peint mieux que ce fait leur situation effacée et leur servitude réelle, quoique compensée par de riches avantages.

de son propre mouvement, ses trois comptoirs de Rouen, Lyon et Lille, vit avec plaisir ces nouvelles institutions qui, n'étant que locales, ne l'effrayaient pas, elle qui ne pensait qu'à être Banque de Paris; nous avons même vu qu'elle chercha à en faire naître, offrant de les commanditer.

Cependant, elle reprend, en 1836, le système des comptoirs d'escompte qui ne lui avait pas réussi sous l'empire et qu'elle avait abandonné après quelques années de succès médiocre; mais ces comptoirs, elle ne les établit encore que dans des villes d'importance fort secondaire, les villes principales possédant des banques locales.

Ce retour vers d'anciens errements indique une modification dans la politique financière de la Banque. Les banques départementales, après des débuts difficiles, commencent à donner des résultats; les populations les voient d'un bon œil; leur capital, faible à l'origine, s'augmente peu à peu; tout atteste qu'elles s'implantent dans le sol et travaillent pour l'avenir non moins que pour le présent. Cela donne à réfléchir à la Banque, dont l'activité commence à se trouver à l'étroit dans Paris. Néanmoins, elle ne dévoile pas trop tôt l'ambition qui la dévore, et quand il s'agit, en 1840, de renouveler son privilége, elle se contente de faire en sorte que les demandes des banques départementales soient repoussées: elle se défend, elle n'attaque pas encore.

L'ordonnance royale de 1841 lui donne sur ses comptoirs une autorité moins contestée; aussi, les multiplie-t-elle, espérant s'en faire des armes lorsque le moment de la lutte contre les banques départementales sera arrivée; car elle veut lutter et conquérir; elle pourrait étendre ses affaires et satisfaire sa soif d'activité par de larges traités soulageant sa responsabilité en même temps que respectant la liberté; elle préfère viser au monopole; par ses relations, elle empêche, à partir de 1838, l'établissement de toute nouvelle banque départementale, ayant eu soin de faire inscrire dans l'acte de renouvellement de son privilége la clause qu'une loi serait désormais nécessaire pour autoriser pareille création. Elle connaît la faiblesse de l'esprit provincial; elle sait qu'une loi préparée, présentée, discutée, amendée, votée par deux chambres successives, enfin promulguée, effrayera plus les notabilités commerciales des localités départementales qu'une simple et rapide ordonnance royale.

Pendant que ses adversaires ne gagnent plus de terrain, elle s'étend par ses comptoirs; elle en avait quatre en 1838 contre neuf banques départementales; elle en a quinze en 1848, toujours contre neuf banques départementales. Elle ne se dissimule cependant pas

la faiblesse de ces agences (1) et ne semble pas avoir eu l'intention de les comparer à ses rivales; d'ailleurs, si tout nous atteste les prétentions unitaires de la Banque de France, rien ne nous prouve qu'elle avait une idée arrêtée sur la manière d'arriver à ses fins. Elle guettait l'occasion et ne se croyait pas si près du but au commencement de février 1848.

Le renversement de ses protecteurs, la branche cadette, lui profita néanmoins. Le gouvernement de juillet ne pouvait plus rien pour elle; les banques de province prospéraient, rendaient des services; comment, sans soulever un tolle général, une protestation des intéressés, banques et clients, comment arriver à une absorption brutale? Quant à une fusion volontaire, il n'y fallait pas songer, l'esprit de liberté locale s'y opposant par principe. On le voit, la crise de 1848, si fatale à la prospérité de la France, mit la Banque au comble de ses vœux. Elle était enfin véritablement BANQUE DE FRANCE (2). Une nouvelle ère commençait pour elle. Les cris des

(1) Ainsi, en 1847, le bénéfice net des quatorze comptoirs alors en activité est, à peu près, le même que celui des neuf banques départementales. Mais en face de cette égalité de résultats, quelle différence de services rendus au public, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	Neuf banques départementales.	Quatorze comptoirs.
Bénéfices nets..............	3.045.850	3.383.000
Circulation.................	90.100.000	9.500.000
Portefeuille................	85.000.000	76.500.000
Comptes-courants...........	16.800 000	1.100.000
Escomptes annuels (Total)...	851.600.000	478.800.000

Il ne nous est pas possible de comparer les capitaux de commandite; nous savons bien que pour les neuf banques départementales le chiffre est 23,350,000 fr., mais les comptes rendus de la Banque de France ne nous disent pas à combien ils montaient pour les quatorze comptoirs qui avaient ouvert leurs guichets à cette époque.

(2) Ceci mérite cependant une explication, car la version littérale ne motive pas cette acception. En effet, l'article 1er de la loi de 1803 dit bien que « l'association formée à Paris sous le nom de Banque de France aura le privilége exclusif d'émettre des billets de banque *aux conditions énoncées dans la présente loi* », mais l'article 31 porte que « aucune banque ne pourra se former, dans les départements, que sous l'autorisation du gouvernement qui pourra leur en accorder le privilége. » Le privilége exclusif ne s'entendit donc alors que de Paris. Le décret impérial du 18 mai 1808, par son article 9 ainsi conçu : « La Banque de France aura le privilége exclusif d'émettre des billets de

patients se perdirent dans le bruit général, et l'annexion, bien qu'il fallût s'y reprendre à deux fois, fut enfin consommée bon gré mal gré.

Que va faire la Banque, une fois revenue à une situation normale, une fois le calme retrouvé, une fois, enfin, que les événements ne lui imposent plus d'obligations en dehors de l'ordre naturel des choses, question de privilége à part? Son devoir, l'unité admise ou plutôt consommée, est bien tracé : donner le pas, en tout, à l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

Avant d'aller plus loin, envisageons deux natures d'arguments que les partisans du monopole ne manquent pas de mettre en avant.

Soyons juste d'abord. Au point de vue que nous pourrions appeler mécanique, la Banque de France a réalisé des progrès importants. Son ordre est admirable, sa ponctualité d'une fidélité sans exemple; ses services sont contrôlés aussi sévèrement que ceux de l'administration des finances de l'Etat : c'est tout dire. Elle peut, en plus, les étendre selon les besoins du public. Nos revers, en 1870-71, ont pu faire apprécier l'importance des services qu'elle est à même de rendre à l'Etat et aux particuliers comme administration financière. Négligeant les détails, ne prenant que l'ensemble, la Banque de France est réellement au-dessus des éloges que nous pouvons, que nous devons lui accorder. Mais, sous ce point de vue, il y a eu, dans d'autres temps ou dans d'autres pays, des exemples d'un ordre aussi admirable au sein d'une activité, pour le moins aussi ardente. Les adversaires comme les admirateurs du *Système* ont reconnu que la Banque royale était administrée avec un ordre parfait, et cependant, tout le monde, excepté Law, avait la fièvre à cette époque. La Caisse d'épargne

---

banque dans les villes où elle aura établi des comptoirs », étendit ce privilége aux villes de province où la Banque plantait son étendard; elle ne le possédait donc pas dans les autres. L'établissement de banques départementales *avec privilége exclusif*, de 1817 à 1838, démontre surabondamment que c'est bien ainsi qu'il faut entendre le privilége exclusif de la Banque de France. Or la fusion des banques départementales avec la Banque de France n'a rien changé à ces dispositions, pas plus que la loi du 9 juin 1857 sur le renouvellement du privilége de la Banque de France ou tout autre acte législatif ou d'administration. Donc, encore aujourd'hui, on peut dire que la Banque de France ne possède le privilége exclusif d'émettre des billets payables au porteur et à vue qu'à Paris et dans les villes (nous ne disons pas les départements) où elle possède des succursales.

de Paris, par le nombre et la ténuité de ses comptes, est, pour son ordre et sa rapidité d'exécution, un modèle que l'on ne saurait trop admirer. Le Clearing-House de Londres et la Banque d'Angleterre, l'administration des finances fédérales des Etats-Unis du nord sont aussi des modèles dans le même genre et d'une importance bien autrement considérable. Depuis un certain nombre d'années, enfin, grâce à la forme par actions, les grandes compagnies (chemins de fer, banques, etc.) se sont multipliées et offrent l'exemple d'application de procédés aussi perfectionnés et conduisant à des résultats presque aussi remarquables. L'ordre magnifique, imposant même de la Banque de France, soit à son siége, soit dans ses succursales, n'est donc point un argument de fait qui puisse infirmer ou appuyer le monopole.

Il en est de même des services rendus par cet admirable outil; jusqu'à quel point la reconnaissance du public français doit-elle engager la question de monopole? Oui certes il y a eu, dans les personnalités qui étaient à la tête de cette institution, du dévouement à la chose publique pendant les événements néfastes de 1870-71. Mais elles ne sont pas les seules et, devant l'immensité du malheur, la généralité du désastre, il faut songer à ne recueillir de ces actes que la récompense intérieure d'avoir fait son devoir.

Ceci accordé, que reste-t-il? Des services financiers sérieux, des risques considérables, mais aussi des bénéfices inattendus. N'y a-t-il pas compensation, et la reconnaissance doit-elle arrêter notre plume inhabile, mais convaincue? Nous ne le croyons pas, et notre critique sera d'autant plus l'expression sincère de notre pensée qu'elle est essentiellement impersonnelle, qu'elle n'a en vue aucune individualité.

Eh bien! depuis 1848, depuis que la Banque de France n'a plus de rivale à redouter (l'incident de la Banque de Savoie fut trop éphémère pour en parler), a-t-elle, encore une fois, fait prédominer l'intérêt général sur l'intérêt particulier?

Nous ne voulons pas faire revenir le lecteur sur l'histoire détaillée de cette grande maison de commerce; aussi nous ne parlerons que de deux ordres de faits : les coupures de billets de banque et les succursales.

Le public, une fois qu'il a confiance en une institution d'émission, aspire aux petites coupures qui lui évitent bien des embarras. Les lui refuser, lorsqu'on est en possession d'un privilége, c'est le faire souffrir souvent cruellement; que de transactions manquées, parfois, par suite de l'obligation de transporter avec soi un numéraire plus ou moins lourd. Eh bien! la Banque de France a constamment combattu cette légitime réclamation du commerce de détail. Si on

n'avait suivi que ses aspirations, on en serait peut-être encore au billet de cinq cents francs, comme avant 1847, comme en 1800.

Les événements brutaux ne lui ont pas permis de se soustraire à l'émission des coupures de 200 francs et de 100 francs que la loi du 10 juin 1847 et le décret du 15 mars 1848 l'autorisaient à créer.

Une fois l'impulsion donnée, nous reconnaissons que la Banque en a pris son parti, et elle semble avoir laissé ces deux coupures se développer librement selon le gré du public. Mais il n'en est pas de même des coupures inférieures. Ainsi la loi de renouvellement de son privilége stipulait (art. 9) que la Banque de France aurait la faculté d'abaisser à 50 francs la moindre coupure de ses billets. Cette invitation du pouvoir législatif, malgré ses formes adoucies, était significative. Accepter certains articles de cette loi, évidemment avantageuse, pour en repousser d'autres que l'on jugeait onéreux ne semblait pas très-loyal. C'est cependant ce que fit la Banque de France, et ce ne fut qu'en 1864, sous le gouvernement de M. Ad. Vuitry, qu'apparurent les premières coupures de 50 francs. La Banque en fut même assez avare jusqu'en 1871. A ce moment la force des choses, comme en 1848, lui imposa les coupures de 20, 10 et 5 francs. Elle les émit bien (sauf celle de 10 francs), mais à regret, et actuellement elle les retire, dût-elle nuire aux transactions publiques ou particulières. Ici, il faut le dire, ce sont ses idées (1) qu'elle ne veut pas immoler aux intérêts

(1) Il n'est pas inutile de dire deux mots de ces idées, car elles fournissent à la Banque de France des arguments sans valeur, mais qui imposent au public, et dont il est bon de faire justice.

La Banque dit que plus les coupures sont petites, plus, dans les moments de panique, la queue des porteurs qui demandent leur remboursement est considérable, danger qu'elle ne trouve moyen de conjurer qu'en combattant les petites coupures au détriment des intérêts et de la commodité du public. Il est certain qu'avec des coupures de 5 fr. la queue peut être deux cents fois plus forte qu'avec des coupures de 1000, et que l'importance d'une longue queue de porteurs de billets demandant leur argent fait grand effet sur le public. On ne l'a que trop vu en 1848. Eh bien, que la Banque mette sur ses billets que, si elle le juge convenable, elle ne remboursera à chaque porteur que pour un nombre de billets faisant au moins une somme totale de 1.000 fr. et le résultat sera pour elle le même que si elle n'avait en circulation que des billets de 1,000 fr.

La Banque dit encore qu'une circulation totale trop forte est pour elle un danger. En cas de crise monétaire (comme à Londres en 1866) il lui est beaucoup plus dangereux, tout en observant la proportion sacra-

du public, abandonner sur les ordres du législateur; mais, pour les créations de succursales, ce sont ses intérêts qu'elle ménage ou croit ménager.

En effet, son argument est qu'elle perd avec de nouvelles succursales et qu'elle doit à ses actionnaires (pauvres gens! bien à plaindre en effet) de ne pas s'imposer, à la légère, de pareils sacrifices. Elle oublie de dire que son privilége lui crée des devoirs et qu'elle trouve, d'autre côté, de bien larges compensations des sacrifices qu'elle s'imposerait ainsi, au grand avantage du public.

Avant 1848, nous l'avons vue plus brave et nous avons dit pourquoi. De 1848 à 1857, époque de renouvellement de son privilége, l'ouverture de deux succursales par an, en moyenne, est autorisée. Nous ne disons pas que ces succursales sont ouvertes, il faut un certain temps entre l'institution et la mise en activité; mais à cette époque la Banque prenait rarement plus d'un an pour installer une succursale.

La loi de 1857, stipulant (art. 10) que « dix ans après sa promulgation le gouvernement pourra exiger de la Banque de France qu'elle établisse une succursale dans les départements où il n'en existerait pas, » donna un petit coup de fouet à l'organisation de ces agences, et en 1857, 1858 et 1860 (1859 n'en vit pas éclore une seule), quatre succursales furent instituées par chaque année. Malheureusement la mise en activité commença à se faire attendre; ainsi Agen dut patienter deux ans et trois mois et Chalon-sur-Saône trois ans et deux mois après l'institution de leur établissement de crédit, pour le voir enfin fonctionner. Ce n'est encore rien. En cinq ans (1859 et 1861 à 1864) il n'y eut qu'une succursale d'instituée, et encore fallut-il quatre ans et huit mois avant qu'elle fonctionnât; la rivalité de la Banque de Savoie sembla réveiller la Banque de France (la concurrence est toujours bonne à

---

mentelle de un à trois, d'avoir un encaisse important et une circulation considérable, qu'un encaisse moindre et une circulation plus faible. Cela encore est vrai. Mais quoi de plus simple pour la Banque que de fixer par appréciation la circulation normale qu'elle croit prudent de ne pas dépasser, puis de ne plus excéder cette circulation sans conserver une somme nouvelle en numéraire parfaitement identique à celle de la circulation supplémentaire. C'est une question de comptabilité bien facile à établir sans même en rien dire au public. Quant aux moyens de défendre son encaisse, elle les a dans la hausse du taux de l'escompte, l'abaissement du maximum de l'échéance des effets admis, moyens suffisants, en toute circonstance, quelque critique qu'elle soit,

quelque chose), et en quatre ans (de 1865 à 1868), 17 succursales furent instituées, mais les quatre années suivantes (1869 à 1872) furent des années de repos, et 5 succursales seulement vinrent s'ajouter à celles existant antérieurement. Il a fallu la loi du 25 janvier 1873 (sera-t-elle religieusement suivie!) pour réveiller de nouveau la Banque assoupie, et non-seulement il a été nécessaire que cette loi déterminât que tous les décrets d'institution, pour obéir à l'art. 10 de la loi du 9 juin 1872, fussent rendus avant le 1er juillet 1874, mais encore que sur les 25 succursales à fonder au moment de la loi de 1873, 11 fussent mises en activité avant le 1er janvier 1875, 7 avant le 1er janvier 1876 et 7 un peu plus tard. En effet, nous avons vu la , même après l'institution, éluder l'esprit de la loi en reta a mise en activité d'une manière qui autoriserait une appréci sévère. Les retards dilatoires que nous avons cités ne sont plus des maxima ; les succursales de Lorient, Périgueux, Saint-Brieuc, Montauban, Rodez et surtout Valence, ont mis de cinq à sept ans à se fonder; celles de Perpignan et Moulins, instituées en 1867 et 1868, sont encore à ouvrir, et c'est sous les plus misérables prétextes que la Banque en agit, vis-à-vis du public de province, avec ce sans-façon révoltant.

CONCLUSION.

Les monopoles nuisent plus par le bien qu'ils empêchent que par le mal qu'ils font ; aussi est-il généralement nécessaire, pour mieux faire apprécier tous les bénéfices à venir de leur abolition, de recourir aux principes absolus, à la théorie pure, tandis que leurs partisans intéressés ou aveugles abordent volontiers le côté des chiffres, le terrain des affaires ; ils se proclament ou, tout au moins, se croient des gens pratiques; ils ne sont que des esprits étroits.

Ils affirment que le monopole est l'ordre, appelant volontiers désordre la compétition des intérêts en présence, s'entendant sur la ligne de démarcation logiquement tracée par la nature des choses, en vertu des lois économiques.

Ils prétendent que le privilége est moral, prenant l'hésitation et la lenteur propres à la réglementation pour des gages de moralité. On sait trop qu'il est de convention, en certains lieux, que toute affaire promptement traitée est mal faite et immorale ; agir avec rapidité n'est, tout au moins, pas sérieux; témoins les chemins de fer, l'électricité, etc.

« Supprimez le monopole, ajoutent-ils avec le sangfroid imperturbable de l'ignorance donnant la main à la prétention, et tout est perdu : ordre, moralité, progrès de la prospérité publique, etc., etc.

Par son établissement, au contraire, le monopole, par une sage réglementation, établit une loi là où, jadis, il n'en existait pas, et tout service méritant un salaire, il en résulte un bénéfice que l'on a tort de lui reprocher. »

Du bien empêché, pas un mot, et toujours cette erreur fondamentale que le désordre est dans la nature et que sans la force, quelle qu'en soit la forme, il n'y aurait que de l'anarchie ici-bas, la Providence ayant oublié, paraît-il, de réglementer l'activité morale, comme elle l'a su faire dans le monde physique.

Lisez les rapports que la Banque de France présente chaque année à ses actionnaires, mais qui sont écrits, non pas tant pour eux que pour le public en général, et vous y trouverez à chaque ligne des affirmations de la même nature que celles plus haut; la forme change; l'énonciation n'en est pas parfois directement formulée; mais, sous-entendu ou non, le fond y est. Une certaine bonhomie, un air hypocritement paternel, recouvrent ces sophismes d'un léger vernis d'intérêt public (1); la masse s'y laisse prendre; elle croit volontiers aux affirmations de désintéressement. Mais est-il, ô gens pratiques! dans l'habitude que l'intérêt de chacun se contrôle lui-même, ou qu'il soit contrôlé par l'intérêt opposé. En matière de bénéfice, est-on tenu de s'en rapporter à celui qui le recueille pour son compte, ou a-t-on des raisons valables pour examiner sa source et apprécier son droit? On connaît l'axiôme de jurisprudence : Nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause; eh bien! le Banque de France, par ses grands airs de sympathie pour l'intérêt public, sollicite traîtreusement l'oubli de ce principe essentiel, et à l'odieux du monopole qui dépouille, elle joint l'indignité du fourbe qui ment par intérêt.

ALPH. COURTOIS.

---

(1) « On vient de vous dire que c'est dans l'intérêt commun! Ne le croyez pas, Messieurs. Toujours le privilége s'est présenté sous des formes bénignes; il ne veut rien pour lui! il n'est qu'un dévouement, un sacrifice! mais laissez-le grandir et s'endormir, et vous le verrez bientôt opprimer tous les droits, *parce qu'il est incorrigible.* » Discours de Royer-Collard dans la session de 1819.

LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA RUSSIE

SOMMAIRE. — Le territoire. — La dette publique. — Le budget. — Les caisses d'épargne. — Le commerce extérieur. — Les chemins de fer. — L'émancipation des serfs.

La circonscription territoriale de la Russie, qui se développe à la fois en Europe et en Asie, présente une surface compacte et sans solution de continuité de 19 millions de kilomètres carrés, soit près 9 millions de kilomètres carrés de plus que la superficie de l'Europe et environ la septième partie des terres du globe.

Ce vaste empire, qui s'étend des régions hyperboréennes du Kamtchatka à la Tauride, à la Transcaucasie et jusqu'aux confins de l'Inde et de la Chine, comporte entre ces points extrêmes à peu près toutes les températures et tous les climats de la terre. Les productions de son sol offrent ainsi les nombreuses variétés qui appartiennent aux différentes latitudes sous lesquelles il se développe, la mousse d'Islande et le coton, le chamœmorus de Norwège et les fruits du Sud, l'eau qui coule des bouleaux pleureurs et le vin, le renne et le chameau, l'ours blanc et le chacal, l'or, le platine, les pierres précieuses, le fer, le cuivre, le succin, etc. On comprend très-bien qu'une étendue de territoire, aussi vaste dans sa configuration et aussi variée dans ses produits, que celle de la Russie, possède tous les éléments d'une prospérité sans égale, et qu'il ne faut, pour l'obtenir, qu'imprimer à l'activité laborieuse de ses habitants une impulsion de plus en plus vigoureuse et soutenue. Le champ à exploiter est si vaste que la population russe, devînt-elle trois fois plus considérable, serait encore fort à l'aise pour s'y livrer à tous les travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Les autres Etats de l'Europe seront toujours à l'étroit dans leurs limites, quels que puissent être les empiétements de la conquête des uns sur les autres. A la Russie, au contraire, on ne peut comparer sous ce rapport que le Nouveau-Monde, et encore les 41,253,025 kilomètres carrés des deux Amériques sont-ils fractionnés en de nombreux États et ne présentent-ils pas cette masse compacte du territoire russe, régie par un gouvernement unique.

L'avenir appartient donc à ce grand Empire de Russie, si le régime économique et financier qui convient à ses immenses ressources, encore inactives pour la plupart, est appliqué avec autant de discernement que de résolution. Car il ne suffit pas de marcher à pas de géant dans la voie du progrès et de s'arrêter. ensuite essoufflé, pour reprendre haleine, s'il est possible, après un repos qui permet à la tortue de dépasser le lièvre de la fable. Il faut marcher mesurément, si l'on veut, mais encore marcher, avancer toujours. La Russie, mûrie et guidée par l'expérience des autres peuples, engagés plus tôt qu'elle dans le mouvement moderne, nous paraît avoir compris son rôle dans le concert du monde et se montre résolue à s'en acquitter au mieux de ses intérêts. Le tableau que nous allons esquisser de sa situation économique et financière le démontrera du reste suffisamment, sans qu'il soit besoin d'en faire ressortir avec intention les traits les plus saillants.

Nous avons émis plus haut cette opinion que la Russie nous paraît appelée à jouer un rôle des plus importants dans le mouvement économique de notre temps. On verra bientôt que cet État, bien qu'engagé l'un des derniers dans ce mouvement, a déjà pris le pas sur quelques-uns de ses devanciers. Mais, avant d'établir les divisions et d'entrer dans les détails que comporte un travail de cette nature, nous allons grouper, par un coup d'œil d'ensemble, les sujets principaux sur lesquels se portera notre attention.

C'est d'abord le bilan de la dette publique dont le chiffre est significatif, comparé à celui des autres grands États européens. Le montant primitif était de 2,125,250,940 roubles 52 copecks, soit 8,330,983,684 fr. 80 c. La dette se trouve réduite aujourd'hui à 1,854,475,793 roubles 29 c., soit à 7,269,545,108 fr. 56 c. de notre monnaie. Et cette réduction, sans être considérable, n'en constitue pas moins une amélioration dans la situation financière de la Russie, surtout si l'on tient compte des emprunts successifs auxquels elle a dû recourir pour divers motifs depuis ses premiers emprunts hollandais 5 0/0 et 6 0/0 en 1798, en 1815 et en 1817 jusqu'à nos jours.

Vient ensuite l'exposé de son budget qui se solde sans recours au crédit.

La Banque de Russie, depuis sa fondation en 1860, occupe de son côté une place importante dans le tableau de la situation générale, soit par la circulation de ses billets de crédit, soit par les services rendus directement au Trésor.

Puis, se détachent successivement du tableau, avec leurs attributions particulières et leurs opérations distinctes : les banques communales des villes, au nombre de 205, avec leurs capitaux de

fondation; — les 115 banques d'épargne, avec leur solde de dépôts et leur chiffre de livrets; — les 43 banques par actions, autorisées; — la Banque de Pologne; — les 334 compagnies et sociétés, instituées pour tous les genres de commerce et d'industrie.

Enfin, après le relevé du commerce et de la navigation (long cours et cabotage), se déroule le réseau des chemins de fer de la Russie, tant de la ligne de l'État (Livny) que des lignes concédées à des compagnies, avec le relevé des ouvertures successives depuis 1838, la situation du réseau au temps présent, la longueur des lignes exploitées, les résultats généraux et détaillés de la ligne de l'Etat et des lignes de compagnies, l'effectif du matériel roulant, le chiffre des frais d'établissement et des revenus des lignes concédées, le tableau des payements en garantie d'intérêts et amortissements effectués par l'État aux compagnies, et, en dernier lieu, le mouvement et le trafic général des lignes du réseau russe.

Tels sont, indiqués à grands traits, les éléments d'appréciation que nous nous proposons de mettre en lumière et d'utiliser dans le cours de notre travail.

DETTE PUBLIQUE DE LA RUSSIE.

La dette publique de la Russie, qui s'élève, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la somme de 1,854,475,793 roubles 29 copecks, soit 7,269,545,109 fr. 69 c., se décompose de la manière suivante :

	Roubles.	Copecks.	Francs.	Centimes.
Dette à intérêt..........	1.248.704.396	23	4.894.921.233	22
Dette du royaume de Pologne reportée à la charge du Trésor............	37.799.230	76	148.172.984	57
Dette ne portant pas intérêt................	567.972.166	30	2.226.450.891	90
Total égal..........	1.854.475.793	29	7.269.545.109	69

La dette à intérêt de la Russie propre provient : d'une part, d'une série d'emprunts contractés pour des motifs et à des taux divers depuis les premiers emprunts hollandais de 1798, 1815 et 1817; d'autre part, de consolidés intérieurs et extérieurs à 5 et 4 0/0, d'inscriptions métalliques, de billets de crédit, de bons de Banque et du Trésor, etc.

La dette à intérêt du royaume de Pologne, reportée à la charge du Trésor, se compose notamment d'obligations 4 0/0 du royaume (émission du 31 mai (12 juin) 1835), et d'obligations 4 0/0 de l'em-

prunt converti du royaume (émission du 29 février (12 mars) 1844).

La dette qui ne porte pas intérêt consiste en billets de crédit ou circulation.

Comme on le voit, le chiffre de la dette publique de la Russie n'est pas si élevé qu'on en puisse tirer aucune conjecture fâcheuse pour l'avenir. Comparée à celle des autres grands États, cette dette rassure, au contraire, par son chiffre relativement modeste, tous les intéressés de l'intérieur et de l'extérieur, quand on réfléchit que cette nation débute à peine dans l'exploitation des immenses ressources de toute nature que peut lui fournir son vaste territoire. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la France elle-même ont à peu près atteint dans leurs heures de prospérité le maximum des résultats auxquels peut prétendre leur activité agricole, industrielle et commerciale, et il n'est pas probable que ces États le dépassent jamais de beaucoup. Encore est-il à considérer que leurs charges budgétaires actuelles gêneront pour longtemps peut-être l'essor de leurs évolutions économiques, et que, dussent-ils voir aujourd'hui leurs efforts couronnés de succès, les résultats obtenus s'en trouveraient par cela même amoindris dans le bilan général des affaires.

En la situation économique où elle se trouve, la Russie n'a point à triompher des mêmes obstacles, et ce qui peut être pour les autres un désavantage sérieux doit être pour elle un puissant motif d'espérance et d'émulation. C'est pourquoi il n'est pas téméraire d'avancer que le chiffre de sa dette publique ne pèse que faiblement sur l'ensemble de sa situation financière; et ce chiffre est d'autant moins lourd qu'une partie importante de la dette ne porte pas intérêt, ainsi qu'on a pu en juger par l'exposé qui précède.

Les allocations nécessaires au service de la dette publique ne figurent ainsi que dans des proportions comparativement restreintes au chapitre des dépenses du budget annuel. Le montant de ces allocations ne dépasse pas 82,185,008 roubles 86 3/4 copecks, ou 322,165,234 fr. 73 c., soit une moyenne générale de 4 fr. 45 c.0/0 d'intérêt du capital de la dette, et il se trouve réparti de la manière suivante :

	R.	C.
Dette extérieure, à terme	14.233.042	38
— — perpétuelle	19.372.449	38
— intérieure, à terme	1.447.205	85 1/4
Bons de banque de Russie (métalliques)	3.000.000	»
— 5 0/0 émis pour renforcer l'encaisse	1.450.000	»
Bons du Trésor	9.457.120	»
Emprunts 5 0/0 à lots et à primes	13.286.750	»
Obligations du royaume de Pologne	2.748 300	»

Lettres et certificats de liquidation du royaume de Pologne	3.204.815 »
Dettes intérieures perpétuelles, ordinaires et inaliénables	3.956.640 82
Consolidés 4 0/0	6.172.559 85
Service des intérêts et amortissements des obligations consolidées 5 0/0 de chemins de fer russes avec remboursement de l'Etat par les compagnies.	4.369.874 »
Total égal des allocations au service de la dette publique	82.185.008 86 3/4

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de comparer le chiffre du capital nécessaire au service annuel de la Dette publique de la Russie à celui qu'exige le même service, non pas en France où les événements de ces dernières années ont nécessité des emprunts et créé des charges malheureusement exceptionnelles, mais par exemple en Angleterre, en Autriche et même en Allemagne. Nous nous contenterons de faire remarquer, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que les 82,185,008 roubles 86 3/4 copecks (322,165,234 fr. 73 c.), avec lesquels s'effectue le service annuel de la Dette en Russie, dépassent à peine le sixième du montant total des dépenses prévues du budget qui s'élève à 489,012,702 roubles 43 1/2 copecks, ou 1,916,929,793 fr. 52 c. Il reste, par conséquent, pour le service des autres dépenses de l'État un capital de 1,594,764,558 fr. 79 c., c'est-à-dire une somme à peu près égale à celle que nous laisse en France le prélèvement exigé par le service de la dette publique sur notre budget énorme de 2 milliards 600 millions de francs en chiffres ronds.

Du reste, le rapide aperçu que nous allons donner du budget de la Russie complétera cette observation et en fera naître d'autres non moins saisissantes.

BUDGET DE LA RUSSIE.

Ce qu'on remarque tout d'abord, c'est que le budget se solde sans qu'il soit besoin de recourir au crédit. Le chiffre des dépenses correspond à un chiffre équivalent de recettes qui s'élève à 489,012,702 roubles 43 1/2 copecks, soit 1,916,929,793 fr. 52 centimes.

Au chapitre des recettes, figurent :

1° Les revenus ordinaires, c'est-à-dire les impôts directs (impôts et patentes de commerce), les impôts indirects (droits et accises), les droits régaliens, le produit des domaines de l'État, les recettes

diverses et les revenus du Caucase, pour la somme de 454,183,904 roubles 97 1/4 copecks, ou 1,780,400,907 fr. 48 c.;

2° Les recettes d'ordre, c'est-à-dire le produit du papier timbré, des volumes du corps des lois et des publications de l'imprimerie impériale, des métaux bruts et ouvrés, livrés par les mines et usines de l'État, etc., pour la somme de 20,088,220 roubles 97 copecks, ou 78,745,826 fr. 20 c.;

3° Les recettes spéciales destinées aux travaux de chemins de fer et ports, pour la somme de 10,347,580 roubles 90 copecks, ou 40,562,517 fr. 12 c.;

4° Les ressources provenant des crédits disponibles ou reliquat de fonds du budget précédent, pour la somme de 4,392,995 roubles, 59 1/4 copecks, ou 17,220,542 fr. 72 c.

A cette classification générale des recettes, il n'est pas sans utilité d'ajouter quelques chiffres qui aideront à apprécier la situation économique de la Russie. Ainsi, dans l'ensemble des recettes, les boissons entrent pour 141,229,051 roubles 87 1/4 c. (552,607,883 francs 33 c.); les sels, pour 10,596,166 r. 26 1/4 c.) (41,536,971 francs 73 c.); les douanes, pour 42,145,042 roubles, (165,209,565 francs); les droits régaliens, savoir : mines, 2,486,375 roubles 19 1/2 c. (9,746,590 fr. 75 c.); monnayage, 4,928,341 roubles 78 1/2 copecks (19,358,299 fr. 78 c.); postes, 3,704,764 roubles 40 1/2 copecks (14,522,676 fr. 45 c.); télégraphes, 1,621,726 roubles 32 1/2 copecks (6,357,167 fr. 20 c.); fermage des domaines de l'État, 4,153,968 roubles 71 copecks (16,282,457 fr. 35 c.); chemins de fer, 16,850,618 roubles 22 copecks (66,054,423 fr. 45 c.)

Le chapitre des dépenses, en outre du capital affecté au service de la dette publique, et de diverses autres allocations, accuse les chiffres suivants : Ministère de la maison de l'Empereur à titre permanent, 6,241,151 roubles 73 3/4 copecks (23,465,314 fr. 78 c.); dotations à la famille impériale, à titre temporaire et extraordinaire, 2,696,027 roubles 02 1/4 copecks (10,568,426 fr. 01 c.), soit en totalité, pour l'Empereur et sa famille, 8,937,178 roubles, 76 copecks (34,033,740 fr. 79 c.); — Grands corps de l'État, 1,799,299 roubles 47 1/4 copecks (7.053,253 fr. 92 c.); Saint-Synode et culte orthodoxe, 9,336,293 roubles 47 copecks (25,598,270 francs 40 c.); ministère de la guerre, 150,469,849 roubles 65 copecks (589,841,810 fr. 55 c.); ministère des finances, avec les frais de perception, 76,354,391 roubles 86 3/4 copecks (299,309,216 fr. 10 c.); ministère de l'intérieur, 41,149,398 roubles 10 1/2 copecks (161,305,641 fr. 55 cent.); ministère de l'instruction publique, 10,583,594 roubles 87 copecks (41,488,691 fr. 90 c.); affaires étrangères, 2,334,510 roubles 60 1/2 copecks (9,151,281 fr. 55 c.), les

ambassades et légations figurant dans ce chiffre pour 862,173 roubles 69 copecks (3,379,720 fr. 85 c.), et les consulats pour 370,757 roubles 85 copeck (1,413,370 fr. 77 c.)

Il est à remarquer que les revenus publics de la Russie ont, depuis quelques années, augmenté de près de 20 0/0, ce qui accuse un développement notable des ressources financières du pays. Cette augmentation des revenus ordinaires, bien que certains chapitres soient en diminution, est, en somme, de 13,971,679 roubles 25 1/4 copecks, soit 54,768,982 fr. 65 c. Elle porte, par suite de diverses mesures législatives, sur la contribution foncière des paysans de Pologne, sur le nouvel impôt foncier des provinces de l'Ouest en remplacement des prestations en nature des paroisses au clergé orthodoxe, sur l'inscription de nouveaux contribuables et l'accroissement des amendes en Pologne, sur le chiffre des patentes, etc. Les recettes se sont accrues notamment : sur les boissons, de 15,180,000 roubles, en conséquence de l'élévation de l'accise de 5 à 6 copecks par degré d'alcool pur, et par suite de règlements nouveaux au sujet de la distillation, etc.; sur les sels, de 217,000 roubles; sur les tabacs, de 384,000 roubles; sur les douanes, de 215,000 roubles; sur les droits d'enregistrement et greffe, de 1,259,000 roubles; sur les passeports, de 413,000 roubles; sur les postes, de 1,480,000 roubles; sur les télégraphes, de 799,000 roubles; le produit des forêts, de 1,862,000 roubles; les mines et établissements métallurgiques de l'État, de 1,073,000 roubles; les produits économiques, de 146,000 roubles; sur les fonds de concours au Trésor (contributions provinciales perçues par l'État sur les revenus municipaux), de 3,158,000 roubles; et sur les recettes accidentelles, de 554,000 roubles.

Il importe d'ajouter aussi que, si le chiffre des recettes s'est accru, celui des dépenses s'est également grossi. Ainsi, d'une part, accroissement du capital de service de la dette publique, de 3,809,000 roubles (14,931,280 fr.) pour intérêts et amortissement des obligations consolidées 5 0/0 des chemins de fer russes, avec cette observation toutefois que c'est là une simple avance remboursable à l'État per les compagnies; d'autre part, dans les allocations affectées au Saint-Synode, au contrôle de l'Empire et aux divers départements ministériels, accroissement total de 19,587,376 roubles 62 1/4 copecks (76,782,516 fr. fr. 35 c), et, déduction faite de 3,660,252 roubles 56 copecks transportés aux dépenses d'ordre, seulement de 15,927,124 roubles 6 1/4 copecks (62,434,338 francs 43 c.). Toutefois, l'augmentation allouée à certains chapitres se trouve atténuée par la diminution opérée sur d'autres, notamment: sur le chiffre du service de la dette, diminution de 420,000 roubles

résultant de l'extinction en 1870 du quatrième emprunt 5 0/0 dont les obligations ont été amorties par voie de rachat, et sur l'ensemble des dépenses affectées aux grands corps de l'État, aux ministères de la maison de l'Empereur et des voies de communications (travaux publics), à la direction générale des haras, au royaume de Pologne et à l'administration civile du Caucase, diminution totale de 5,811,293 roubles 43 1/4 copecks (22,780,270 fr. 24 cent.).

L'équilibre du budget russe étant ainsi établi d'après les éléments que nous venons de désigner d'une manière sommaire, il convient, pour se rendre un compte exact de la situation financière de l'État, de relever la somme des créances du trésor en perspective de liquidation. Ainsi, l'État est créancier : 1° des compagnies de chemins de fer, de 26,000,000 de roubles avancés pour l'achèvement des lignes concédées, de 52,148,867 roubles pour service d'intérêt et amortissement des actions et obligations garanties, et de 29,391,707 roubles pour garantie annuelle des intérêts et des amortissements, soit en tout, au *débet* des chemins de fer, de 107,540,574 roubles ; 2° de 19,247,732 roubles 26 copecks d'avances de l'État à diverses corporations, villes et particuliers, pour cause d'incendies, mauvaises récoltes, inondations et autres calamités ; soit, en totalité, d'un capital de créance de 126,788,306 roubles ou 497,010,159 fr. 52 c.

Comme on le voit, ce chiffre de créance a son importance dans la situation financière qu'accuse le budget de l'État, et c'est pourquoi il nous a paru nécessaire de le consigner ici.

En résumé, de ce qui vient d'être exposé il résulte : que l'équilibre du budget russe s'est établi sans aucun recours au crédit ; que la situation financière de l'Empire est très-rassurante, et que le chiffre élevé des créances du Trésor ajoute encore à la sécurité qu'elle inspire.

Maintenant, avant de passer des finances de l'État à la situation économique du pays proprement dit, il nous vient à l'esprit une réflexion que nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer dans l'intérêt de la vérité, bien que cette réflexion attriste profondément notre patriotisme. Nous l'exprimons donc sans commentaires en laissant à nos lecteurs le soin de l'accompagner de leurs propres considérations.

La France, depuis nos désastres de 1870-1871, n'a plus qu'un territoire de 500,000 kilomètres carrés et une population de 36 millions d'âmes, en chiffres ronds. Son budget, accru dans des proportions inouïes par les conséquences de ces désastres, atteint 2 milliards 600 millions de francs. Les charges annuelles qui

pèsent sur notre population sont donc aujourd'hui de 72 fr. par tête d'habitant. En Russie, au contraire, avec une population de 72 millions d'âmes, et un territoire de 19 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire 26 fois plus étendu que le nôtre, les charges par tête d'habitant ne dépassent pas 26 fr. et quelques centimes. Cette différence est significative et nous nous bornons à la signaler.

LES BANQUES (1). — LES CAISSES D'ÉPARGNE.

Les Caisses d'épargnes ont en Russie leur importance, parce qu'en accusant le chiffre des économies qu'elles reçoivent du travailleur, elles révèlent l'accoissement ou le ralentissement du travail populaire. On en compte 67 en activité, y compris les succursales, au nombre de 5, de la caisse de Saint-Pétersbourg et la succursale de celle de Moscou. L'état des fonds de ces établissements accuse un capital de versement de 5,106,908 roubles, ou 20 millions de francs représentés par près de 70 mille livrets. Les bénéfices bruts du dernier exercice, y compris les intérêts du capital appartenant à ces institutions, étaient de 289,696 roubles, et les bénéfices nets de 97,590 roubles ou 382,552 fr. 80 c. Le capital propre de ces caisses est formé par les profits des années antérieures et s'élève aujourd'hui à 627,213 roubles, ou 2,458,674 fr. 96 c.

LES MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les Monts-de-Piété ajoutent aussi, de leur côté, quoique dans une plus étroite mesure, au mouvement général. Celui de Saint-Pétersbourg a été autorisé en 1868 au capital de 1 million de roubles (3,920,000 fr.) en 10 mille actions de 100 roubles. Le mont-de-piété de Moscou l'a été en 1869, au capital de 500 mille roubles (1,960,000 fr.), en 500 actions de 1,000 roubles. Il y a encore la compagnie des prêts de Saint-Pétersbourg, fondée en 1870 au capital de 1,500,000 roubles (5,880,000 fr.), en 15,000 actions de 100 roubles ; et enfin, le Lombard privé de Saint-Pétersbourg, fondé également en 1870 au capital de 2,500,000 roubles (9,800,000 fr.) en 12,500 actions de 200 roubles. La moyenne des revenus de ces établissements est de 6 à 7 0/0 par action. Les droits payés par les emprunteurs sont de 1/2 0/0 par mois pour les articles engagés d'orfèvrerie, de bijouterie, de joaillerie, et de 19 à 21 0/0 par an pour les autres articles.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Avant de passer au relevé du commerce extérieur et au bilan

---

(1) Nous retranchons de notre travail ce qui est relatif à ce sujet, savamment traité déjà dans le numéro précédent du *Journal des Économistes*.

des chemins de fer, complétons les indications qui précèdent en ajoutant que le mouvement des affaires tant financières qu'industrielles et commerciales s'accentue en Russie, comme chez tous les peuples, dans les grandes *Bourses* de Saint-Péterbourg, de Moscou, d'Odessa, de Riga, de Varsovie, et dans un certain nombre de *Bourses de commerce* très-importantes, notamment celles de Saint-Pétersbourg, Arkhangel, Odessa, Taganrog.

Comme on le pense bien, le cadre de ce travail ne permet pas d'entrer dans les détails du commerce extérieur; nous nous contenterons de relever les principaux chiffres du tableau des exportations et des importations.

	Roubles.
Valeur des *exportations* par les ports et frontières d'Europe	247.094.725
Dito par les ports et frontières d'Asie	7.934.376
Total des exportations	255.029.101
Ou 999.714.075 fr. 92 cent.	
Valeur des *importations* par les ports et frontières d'Europe	319.375.282
Dito par les ports et frontières d'Asie	17.863.776
Total des importations	337.239.058
Ou 1.321.977.107 fr. 36 cent.	
Montant des importations et des exportations réunies	592.268.159
Ou 2.321.691.183 fr. 28 cent.	

Dans le tableau des exportations figurent en chiffres ronds: l'Angleterre pour 122 millions de roubles (478,240,000 fr.), la Prusse, pour 42 millions de roubles (164,640,000 fr.), la France pour 22 millions de roubles (86,240,000 fr.).

Au chapitre des importations par pays de provenance, on remarque : la Prusse, pour 123 millions de roubles (482,160,000 fr.), l'Angleterre pour 97 millions de roubles (380,240,000 fr.), la France pour 21 millions de roubles (82,320,000 fr.).

Les principaux articles d'importation de la France sont : les boissons, couleurs, métaux non ouvrés, tissus, machines, wagons, locomotives, voitures, fruits, légumes, cafés, huiles, etc.

Quant au commerce d'exportation et d'importation avec la Chine par Kiakhta et le fleuve Amour, il se chiffre par 8,897,051 roubles (34,876,439 fr. 92 c.), et consiste en exportations de tissus, pelleterie, etc., et en importations de bestiaux, thés, etc.

Le produit général des douanes atteint 42,145,042 roubles, ou 165,209,565 fr.

Enfin, *le mouvement de la navigation* offre les chiffres suivants : (long cours) ports d'Europe, entrées de 12,214 navires, sorties,

de leur travail était le monopole exclusif d'environ 103,000 grands propriétaires. En outre de ces 23 millions de serfs répandus sur la surface du pays, on comptait encore 20 millions de paysans de la couronne, 2 millions de paysans des apanages et 267,000 autres attachés aux usines et aux établissements métallurgiques de l'État; et tous ces derniers dans la même situation sociale que les 23 millions de serfs de la glèbe. Inutile de faire remarquer que dans de telles conditions aucune initiative privée ne pouvait se faire jour, et que toute tentative de progrès et d'amélioration était absolument impossible.

La charte d'émancipation de 1861 a permis de racheter les terres dont les communes de serfs n'avaient que l'usufruit, et cela, au moyen d'un crédit accordé par une institution financière spécialement établie à cet effet sous la dénomination de *Banque de rachat*. L'opération de crédit s'effectue ainsi : — redevances et corvées des serfs évaluées en argent et *capitalisées* à 6 0/0 ; — payement préalable par les communes de 20 0/0 de ce capital aux propriétaires ; — en échange et pour solde de 80 0/0 restant dus à ces derniers, délivrance, par la *Banque de rachat*, de certificats indiquant le chiffre de leur créance, certificats garantis par l'État, rapportant 5 0/0, et *nominatifs*, dont le transfert subit les formalités ordinaires de mutation de la propriété foncière; — échange de ces certificats, tous les cinq ans et par voie de tirage au sort, contre des obligations du Trésor au porteur, à 5 0/0 d'intérêts et amortissables en 37 ans. — service des intérêts et amortissement assuré aux détenteurs de ces obligations par une annuité de 6 0/0 imposée aux communes rurales pendant 49 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1910. époque où sera consommé l'amortissement des sommes avancées aux communes par l'État pour l'affranchisement des serfs, et où ces communes seront définitivement investies du droit de propriété.

Depuis le 27 octobre 1861, date de l'ouverture des opérations relatives à l'affranchisement jusqu'à nos jours, l'institution supérieure de la Banque de rachat a reçu près de 70,000 transactions, dont 65,000 environ ont été confirmées. Plus de 6 millons de paysans sont intervenus dans ces transactions et ont reçu des concessions de terrain d'une superficie totale de 21 millions de déciatines, en chiffres ronds (22,000,942 hectares), chaque paysan ayant obtenu une étendue de terre de 3 1/2 déciatines environ (3 hectares 85 ares) estimées en moyenne à 105 roubles 74 copecks (410 francs). Le montant des prêts consentis dépasse aujourd'hui 550 millions de roubles (2 milliards 156 millions de francs), sur lesquels il a été retenu pour créances des établissements de crédit environ 250 millions de roubles (980 millions de francs), le surplus étant ordonnancé pour la

1,165,087,686 kilogrammes. Les recettes totales s'élèvent à 62,325,897 roubles, soit 244,317,516 fr. 24 c., et les produits nets à 30,031,577 roubles, ou 117,723,781 fr. 84 c. de notre monnaie.

Les capitaux d'établissement des lignes concédées sont représentés par des actions et des obligations, savoir : montant des actions, 372,675,737 roubles métalliques de 6 fr. 50 c., ainsi décomposé : 255,328,408 roubles métalliques, 89,001,981 roubles, 7,492,860 livres sterlings et 20,352,488 thalers; — montant des obligations, 543,791,736 roubles métalliques, ainsi décomposé : 440,382,933 roubles métalliques, 11,900,000 roubles, 10,543,780 livres sterlings et 20,455,600 thalers; soit en tout 916,467,473 roubles métalliques, ou 5,937,038,574 fr. 50 c.

On compte encore des obligations consolidées dont les émissions ont été effectuées en exécution de décrets impériaux des 9 janvier 1870 et 17 février 1871. Les deux émissions qui ont eu lieu, afférentes aux grandes compagnies, représentent chacune un capital de 12 millions de livres sterlings, soit pour les deux réunies 24 millions de livres sterlings.

Quoique présenté très-sommairement, ce bilan des chemins de fer russes révèle l'activité déployée dans cette grande industrie des nouvelles voies de communications. Et, si l'on apprécie la situation au point de vue exclusivement financier, on conviendra que la Russie, qui a mis en mouvement plus de 5 milliards de francs pour l'établissement de ses 12,270 kilomètres de chemins de fer, n'a vraiment rien à envier par exemple à la France qui a consacré plus de 3 milliards de francs à ses 9,080 kilomètres de voies ferrées, toute proportion gardée des difficultés d'exécution vaincues dans l'un et dans l'autre pays.

L'ÉMANCIPATION DES SERFS ET L'INDUSTRIE AGRICOLE (1).

La rapide esquisse que nous venons de tracer de la situation financière et économique de la Russie ne serait pas complète si nous ne consacrions quelques lignes à la grande réforme inaugurée par l'acte d'*émancipation des serfs* et aux conséquences que la charte d'affranchissement de 1861 peut avoir pour l'avenir agricole de l'Empire.

Avant le décret d'émancipation du 10 février (3 mars) 1861, la loi dominante pour les paysans était la loi du servage. Plus de de 23 millions de serfs étaient attachés à la glèbe, et l'exploitation

(1) Voir un article sur ce sujet dans le numéro de juin 1874, XXXIV, p. 422.

[illegible] ANGLAISE

[illegible] SCIENCES SOCIALES

[illegible] octobre.

[illegible]

[illegible] *Journal des Économistes* savent [illegible] pour [illegible] *sciences sociales* fut fondée [illegible] depuis, elle a, *tous les ans*, tenu [illegible] tantôt dans une ville d'Angleterre, tantôt dans une [illegible] congrès qui s'est réuni, cette année, à Gl[illegible] de cette association fut la *question soci*[illegible]

'occupait beaucoup lord Brougham ; il espérait amener aux ›grès les chefs de cette agitation ouvrière qui est maintenant ·ivée à créer, en Angleterre, un véritable parti politique. Cette ›érance a été en partie réalisée, mais les résultats n'ont pas rédu à ce que le noble philanthrope avait espéré. L'objet de l'as·iation fut à l'origine formulé en ces termes : « Résolu qu'il est ·cessaire d'établir une union plus étroite entre tous ceux qui, *ns des directions diverses*, s'efforcent de travailler au perfection·ment de la société, et qu'il faut créer, dans ce but, l'Association ıtionale de la science sociale. »

Les mots « dans des directions diverses » indiquaient que, dans ·esprit des promoteurs, la Science sociale ne consistait pas uniuement dans l'économie politique. En effet, il fut formé cinq *déartements* chargés chacun de l'étude de l'une des branches suiantes de la science sociale : 1° la jurisprudence et la réforme des ›ois ; 2° l'éducation ; 3° la répression des crimes et l'amendement .es criminels ; 4° l'hygiène publique ; 5° l'économie politique.

Cette division existe toujours et les cinq départements en quesion ont fonctionné cette année à Glasgow comme en 1857 à Birmingham.

Des personnes à même d'être bien renseignées m'ont assuré que l'association serait actuellement en décadence. L'empressement des membres et des visiteurs, le nombre des mémoires lus et des discours prononcés à Glasgow ne sont point faits pour confirmer cette opinion. Cependant le désarroi qui existait dans toute l'organisation et qui s'est manifesté par de nombreux faits de détails, — circonstance étonnante chez un peuple qui fait tant étalage de son esprit pratique — pourrait témoigner que, tout au moins, le personnel directeur n'est plus animé du zèle indispensable en pareille matière.

Un détail qui n'a peut-être pas appelé l'attention des riches gentlemen et des pimpantes ladies qui ont pris part au congrès, m'a pour mon compte vivement frappé. Ainsi que je le dirai tout à l'heure, le président sortant et le nouveau, lord Houghton et lord Rosebery, ont l'un et l'autre proclamé que la science sociale a pour objet la suppression de la misère. Et cependant, devant l'entrée des Corporation Rooms, dont les portes étaient automatiquement ouvertes par deux superbes policemen, se tenaient deux hommes en haillons ayant en main un bâton terminé par un écriteau sur lequel était collée une affiche du congrès. Evidemment personne, ni avant, ni pendant le congrès, n'a été frappé de la présence de ces deux misérables, étalant leurs guenilles devant la porte du palais où des heureux de ce monde venaient discuter pour la dix-huitième

fois sur les meilleurs moyens de faire disparaître la misère matérielle, la misère morale et la malpropreté. Les deux policemen complétaient le tableau.

Un autre fait que j'ai été étonné de ne pas trouver parmi les causes de la mortalité à Glasgow, indiquées par les *sanitariens* éminents qui ont parlé dans le congrès, c'est le grand nombre d'individus et principalement de femmes et de jeunes filles qui vont les pieds nus dans les rues boueuses de la seconde ville de l'empire britannique, — comme se plaisent à dire les Écossais.

II

Le mercredi 31 septembre, jour de l'ouverture, a été pris par un service religieux et un sermon du *principal* Caird, docteur en divinité, et par le discours solennel du président nouveau, le comte de Rosebery, jeune pair écossais qui ne paraît pas avoir plus de 28 à 30 ans.

Le sermon du principal Caird a été surprenant à plus d'un titre, je ne dirai pas pour un Français, mais pour un homme du continent. D'abord par le caractère utilitaire dont il a été marqué, comme tout ce qui se fait dans la Grande-Bretagne ; ensuite, par les idées, étranges, dans la bouche d'un prêtre, qui en ont formé la conclusion. Dans n'importe quel pays du continent européen, un ministre d'une religion quelconque, appelé à parler devant un tel public, se serait appliqué à démontrer l'accord plus ou moins parfait des enseignements de la religion et de ceux de la science sociale. M. Caird ne s'est point préoccupé de cela. Prenant pour texte les paroles de l'apôtre : « Ajoutez, à votre foi, vertu et connaissance. » Il a entrepris de démontrer qu'il ne s'agissait point simplement des connaissances théologiques, mais aussi de celles qui sont nécessaires pour fournir aux principes religieux leur application parmi les multiples exigences de la vie ordinaire.

L'orateur a d'abord affirmé un fait qui ne peut guère soulever d'observations : c'est que le sentiment religieux a été et est encore une des plus puissantes forces sociales. D'autre part, il a entrepris de démontrer que l'instruction est indispensable à l'homme religieux. Sans doute, a-t-il reconnu, il est possible d'éprouver une piété fervente, un ardent amour de ses semblables, sans être pourvu des lumières de l'instruction. On peut même dire que l'ignorant a une foi plus entière, une conscience plus assurée que l'homme instruit. Mais ils ne serait pas difficile de démontrer que ce n'est qu'avec le secours de la science que la religion peut remplir sa fonction de régénératrice des sociétés humaines. Si

un homme instruit n'est pas forcément plus religieux qu'un ignorant, il est à coup sûr plus en état de remplir tous les devoirs que prescrivent les principes religieux. Pour l'accomplissement de toute grande fin sociale, il faut deux choses, la volonté et la puissance. La religion peut fournir et entretenir la première; la seconde doit être demandée à la science, qui seule peut donner la connaissance de la nature de l'homme et celle des sociétés humaines. Le zèle religieux non éclairé et non guidé par la science peut être et a été, maintes fois, dangereux et nuisible à la société. Il est aujourd'hui généralement connu et accepté que l'aumône faite au hasard et sans système est non-seulement un mauvais emploi de l'argent, mais encore un acte nuisible à la société, en ce sens qu'elle encourage la paresse et l'imposture, décourage le travail et l'indépendance d'esprit, et crée une classe de mendiants et de vagabonds vivant sans cesse sur la frontière du crime et souvent même la franchissant.

Le sentiment religieux pousse l'homme à venir au secours de ses semblables; mais pour faire du bien aux hommes, il faut les connaître; pour prendre part à la grande œuvre, qui, par l'amélioration physique, intellectuelle et sociale de la nature humaine, aboutit au progrès de la société, il faut connaître les conditions dans lesquelles l'homme vit dans la société présente, les causes de ses faiblesses, les sources de sa corruption et de ses maladies, ainsi que les moyens de remédier à tout cela. Il n'est pas douteux, par exemple, qu'un grand nombre des misères, des maladies et des vices qui assombrissent la vie de la multitude, provient de l'ignorance, de la négligence des lois de l'hygiène et des conditions sociales qui rendent souvent impossible l'observation de ces lois. Le devoir du bienfaiteur chrétien n'est pas d'attendre que les maladies et les vices se manifestent pour tenter de les soulager ou d'en restreindre les ravages, il consiste au contraire à s'enquérir des conditions dans lesquelles vivent les classes pauvres, de leurs travaux, de leur nourriture, de leurs habitations, pour ensuite rechercher les moyens par lesquels tout cela peut être amélioré, et qui peuvent, par suite, amener la diminution ou la suppression des causes de maladies et de crimes. Des mesures curatives réussissent rarement; des mesures préventives sont le plus souvent efficaces et d'une application plus facile. Il se produit, au sein de la société moderne, cette terrible coïncidence d'une classe qui voit chaque jour augmenter son bien-être et même son luxe et d'une autre classe de parias (*out cast*, hors classe) qui descend chaque jour sur l'échelle sociale jusqu'au dernier degré où l'existence soit endurable; une classe qui n'a rien à perdre et rien à espérer, et

qu'aucun mobile de prudence ni de religion ne peut retenir. La question n'est pas de savoir si l'on peut faire quelque chose pour socialiser et moraliser la classe des parias, elle est de savoir comment on pourrait l'empêcher d'exister. Quelle que puisse être la réponse, il y a là une question sur laquelle la piété et la philanthropie n'ont pas le droit de se faire entendre si elles ne sont alliées avec l'étude des phénomènes sociaux et la connaissance des sciences historique, économique et politique.

Il est des gens qui diront que le principal objet de la religion n'est pas de s'occuper des choses de ce monde; que son but fondamental est le salut des âmes; qu'elle doit fournir aux pauvres, aux désespérés, aux criminels, les moyens de s'éclairer sur l'état de leur conscience et tourner leurs yeux vers un monde meilleur. A cela, M. Caird répond qu'une semblable compréhension de la vie chrétienne lui semble des plus incomplètes et en même temps des plus exagérées. Il déclare qu'à son avis le plus important objet de la religion, ce n'est pas de préparer l'homme à un autre monde, mais de faire ce monde-ci meilleur, plus sage et plus heureux qu'il n'est.

Je ne songe certainement pas à entrer dans toutes les questions religieuses ou philosophiques que peut soulever ce sermon, mais il m'a paru assez extraordinaire et assez nouveau dans son ensemble et dans sa conclusion pour être signalé. La religion, ainsi que l'a dit M. Caird, est une des plus puissantes forces sociales, et la direction que prennent ses enseignements ne doit pas échapper aux esprits qui veulent embrasser tous les phénomènes de nature à influer sur le milieu dans lequel nous vivons.

II

Le discours de lord Rosebery a été prononcé dans la grande salle de City-Hall devant un public composé d'un millier de personnes, appartenant à toutes les classes de la société écossaise. Sur l'estrade étaient placées des personnes notables par le rang et la fortune. Lord Houghton, président sortant, a présenté son successeur et prononcé un petit speech dont l'idée principale a été que l'objet de la science sociale est de résoudre le problème de la répartition de la richesse entre les divers coopérateurs qui contribuent à la production.

Lord Rosebery a commencé par faire l'éloge du travail, source de toute richesse, et, prenant pour exemple la ville de Glascow, il l'a montrée formée il y a deux siècles de quatre rues; sa flotte commerciale se composait alors de 12 navires d'une capacité de 957 tonneaux. En 1718, on y lança le premier de ses vaisseaux qui ait traversé l'Atlantique. Aujourd'hui, elle compte plus de 500,000 ha-

bitants; les chantiers de la Clyde sont les plus considérables du monde entier et l'on y construit les immenses steamers de la compagnie Cunard. Le montant annuel des loyers qui y sont payés est de 62 millions de francs, tandis qu'il y a moins d'un siècle ceux de l'Ecosse entière n'atteignaient pas 25 millions. Il y a là pour le congrès de la science sociale un important champ d'études.

Selon lord Rosebery, une association comme celle de la science sociale ne peut pas avoir de plus immédiat et de plus important objet que de chercher à améliorer la condition du peuple, soit par des moyens que le Parlement est hors d'état d'appliquer, soit par ceux qu'il dédaigne. Le Parlement peut donner le droit de vote à un homme, il ne peut pas lui donner une habitation confortable. Le noble orateur croit que les populations ouvrières n'ont pas fait connaître jusqu'ici, d'une manière suffisamment intelligible, leurs besoins, leurs croyances et leurs intérêts. S'il en était autrement, comment expliquer que les problèmes relatifs à leur situation aient si peu avancé vers leur solution ; comment expliquer que tous les partis politiques prétendent, avec une égale assurance et sur tous les points, posséder la sympathie et la confiance de l'ouvrier; comment expliquer autrement que, toutes les fois que la classe ouvrière fait entendre sa voix, c'est comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Le moment est des plus opportuns pour aborder la discussion de ces questions vitales. En des temps comme celui-ci, où les salaires sont élevés et la paix générale, qui ne sont pas troublés par des discordes politiques furieuses, le bien-être des classes laborieuses paraît assuré et n'attire que peu l'attention des hommes d'État. C'est pourtant alors qu'il est possible de prendre des mesures qui, sans exciter la jalousie d'une part ni la suspicion de l'autre, puissent assurer le bien-être dans des temps moins prospères et qu'il faut toujours prévoir. Qu'il survienne une guerre semblable à celle du commencement du siècle, dont nous sommes sortis victorieux, mais qui nous a laissés au milieu des ruines; nous pouvons voir alors notre population, qui croît sans cesse, confinée dans une arche étroite battue par la tempête. En ce moment même, tout fait prévoir que, par suite des récents désastres commerciaux, les États-Unis ne pourront fournir, pendant quelque temps, de l'emploi pour le quart de million d'hommes que l'Angleterre envoie tous les ans. C'est là un important problème, digne d'occuper un homme d'État, et en même temps un des plus difficiles qui puissent s'offrir à son étude.

Notre civilisation tant vantée est encore, à un haut degré, mêlée de barbarie. Tous les jours, les journaux consacrent une colonne à ra-

conter des faits de violence. On a calculé que chaque policeman de Londres est assailli en moyenne une fois tous les deux ans. Les chaudronniers de Japa, localité située à deux milles d'Édimbourg, étaient encore serfs à la fin du siècle dernier. Qu'on se souvienne de ce qui a été raconté en 1841 devant la commission nommée sur la proposition de lord Ashley : des femmes et des enfants étaient employés dans des mines à des travaux de bêtes de somme. Nous savons que de semblables horreurs existaient encore il n'y a que deux ou trois ans dans les briqueteries : 30,000 enfants de trois ans et demi à sept ans y étaient employés à porter la terre glaise.

Un témoin a rapporté qu'un enfant pesant 52 livres et demie, portait des fardeaux de 4[illegible]s sur sa tête et faisait en moyenne 15 milles de chemin par [illegible]Ces enfants travaillaient 73 heures par semaine. « Si j'avais, » [illegible] un témoin qui travaillait lui-même dans une briqueterie, « [illegible]orter tout ce qui s'y passe, le pays entier en serait soulevé d[illegible]ût et d'horreur. »

Il serait facile de citer [illegible]nd nombre de semblables faits qui se produisent tous les jour[illegible] seul remède à cette barbarie, c'est l'éducation, une *humanisante* éducation. Il est un noble passage de Tocqueville dans lequel celui-ci déclare que l'instruction est l'arme de la démocratie, que chaque nouvelle découverte intellectuelle, chaque développement de la science est une nouvelle source de force pour le peuple. L'instruction adoucit les mœurs. Prenons pour exemple la question des machines : l'hiver de 1830 fut marqué, en Angleterre, par de formidables incendies agricoles. Dans le comté de Kent, raconte miss Martineau, de nombreux gibets étaient dressés, et des corps flottaient au vent de décembre. Souvenons-nous également des dévastations commises par les *luddistes* de 1812 à 1816, de cette canaille furieuse qui avait presque chassé l'industrie de la dentelle de Nottingham. Aujourd'hui, l'association des maîtres, qu'on ne saurait accuser de partialité en faveur des ouvriers, affirme que ceux-ci sont les plus ardents partisans des développements de la mécanique.

L'ignorance recèle un autre danger; elle peut rendre nuisible pour les classes ouvrières l'élévation de leurs salaires. La preuve s'en trouve dans ce fait que la consommation des spiritueux, qui en Angleterre représentait en 1854 une somme de 9 695 515 l. st. (242 387 875 fr.), a atteint, en 1863, une valeur de 14 639 562 l. st. (365 909 050 francs). Cette consommation a donc augmenté de 4 944 047 l. st. (126 601 175 fr.) en dix ans. Il ne semble pas douteux à lord Rosebery que cet accroissement de l'ivrognerie soit le résultat de l'ignorance. Qu'un homme qui n'a pour guide que ses instincts devienne riche, il n'aura d'autre désir que de se procurer en

abondance ce qui faisait autrefois, en petite quantité, son plaisir et sa consolation, Il n'a pas été instruit à trouver sa distraction ailleurs. Chez une nation suffisamment instruite pour trouver des amusements hors des cabarets ou des jeux de quilles, une grande augmentation de salaire n'aurait pas été suivie d'un aussi énorme accroissement dans la consommation des spiritueux, laquelle entraîne pour conséquence une énorme proportion de crimes et de paupérisme. Cette affirmation peut être prouvée. Un inspecteur des mines de la Saxe, qui est le pays du monde où l'instruction est le plus répandue, disait, il y a quelques années dans son rapport; parlant des ouvriers : « Il y en a quelques-uns qui boivent des spiritueux, mais en règle générale, ils sont réguliers dans leur travail. »

Un autre exemple : lorsqu'en 1819 l'instruction obligatoire fut établie en Prusse, il y eut d'abord une violente opposition, et l'on entendit le cri habituel : « On empiète sur la liberté individuelle. » Mais en douze ans, le paupérisme et la criminalité avaient diminué de 40 p. 100. Dans beaucoup d'industries anglaises, le jour de paye est suivi d'un jour de chômage extraordinaire. On a fait grand bruit, il y a quelque temps, de la manière dont les mineurs dépensaient leur accroissement de salaire, mais qui ne sait que, pour la plupart, ils ne sont pas assez instruits pour savoir employer sagement leurs salaires rémunérateurs?

Il est même de l'intérêt immédiat des riches que les pauvres soient instruits, car la vie des premiers dépend parfois de l'intelligence d'un infime travailleur. Est-ce que les dangers d'accidents que courent les voyageurs en chemin de fer, ne sont pas augmentés par l'emploi d'ouvriers dont les facultés ne sont pas développées?

De toutes ces indications, lord Rosebery conclut qu'il n'est pas, pour un gouvernement et pour une nation, de plus grand devoir que d'établir l'obligation de l'instruction. Parmi les classes supérieures, cette obligation existe en fait et plus étroite que toutes celles que peut édicter une législation quelconque. L'obligation est morale et la pénalité est l'extinction. Aux réclamations basées sur la violation de la liberté individuelle, le noble lord ne répond pas ; il se borne à faire observer que la police, l'impôt, les ordonnances sur les chemins de fer, etc., sont autant d'atteintes à la liberté individuelle ; que les Écossais ne sont pas des gens d'une nature servile, et que cependant ils se soumettent à l'instruction obligatoire. Le même cri fut poussé en Prusse, et l'instruction obligatoire a permis à cette nation non-seulement de venger le souvenir d'Iéna, mais de rétablir l'Empire germanique. L'instruction aujourd'hui c'est la force. Relativement à ce que coûterait l'instruction obligatoire, l'orateur fait remarquer que l'Angleterre dépense

des sommes considérables pour entretenir une armée, dans laquelle se produisent 6 000 désertions par an. Elle n'est jamais lasse de forger des plaques de fer pour résister aux canons les plus formidables et de fondre des canons pour percer ces plaques, et elle négligerait le véritable levier de notre époque !

La conclusion de ce passage du discours de lord Rosebery est qu'un congrès de la science sociale n'a rien de mieux à faire que d'inviter le gouvernement à établir l'instruction obligatoire.

Les grèves, qui sont devenues en Angleterre des phénomènes très-communs, devaient naturellement trouver leur place dans le discours du président du congrès de la Science sociale. Il voit en elles des incidents de la gigantesque évolution par laquelle le capital et le travail *réajustent* leurs relations, et de la tendance générale de notre époque vers la concentration. Elles ont pu causer quelques perturbations dans l'industrie, mais avec un plus grand développement de l'intelligence, basé sur la connaissance des principes économiques, elles deviendront beaucoup moins fréquentes. Il est donc d'une importance considérable de créer l'enseignement de l'économie politique. Cette science rencontre en ce moment beaucoup de préventions, et il est d'usage de dire que les économistes sont des êtres sans cœur; mais ceux qui ont entendu le professeur Fawcett ou qui ont lu l'autobiographie de Stuart Mill ne sauraient soutenir une semblable opinion.

Il est un autre genre d'instruction spéciale qu'il importe de développer. Le gouvernement devrait considérer si, à notre époque, où l'essence de la prospérité est le commerce et où l'essence du commerce est la concurrence, il ne serait pas nécessaire de préparer, par une éducation spéciale, les producteurs pour la production, les distributeurs pour la distribution. Cette instruction spéciale est le besoin le plus immédiat de notre industrie, et sans elle certaines supériorités, que l'on regarde comme innées dans la race anglo-saxonne, ne pourront lui suffire dans la lutte pour la prédominance commerciale. La cloche d'alarme a déjà été sonnée il y a plusieurs années. Dès 1867, le professeur Tyndall a annoncé que, par suite de la meilleure instruction donnée chez les nations du continent, l'Angleterre doit, à un jour qui n'est pas très-éloigné, se voir dépassée par ces nations dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre. Nous vivons dans la prodigalité et l'insouciance: nous consommons beaucoup plus de charbon qu'il n'est nécessaire, nous dépensons égoïstement le légitime héritage de nos enfants.

Dans une branche de cette éducation spéciale nous sommes déjà dépassés. Les commis allemands qui viennent en Angleterre étonnent nos commerçants non-seulement par la manière dont ils pos-

sèdent deux ou trois langues, mais aussi par leur connaissance complète et rationnelle des principes du commerce. Il semblerait que chez une nation comme la nation anglaise, on devrait trouver tous les moyens d'enseignement des principes et de la pratique du commerce; il n'en est rien cependant, il n'y a pour cet enseignement ni écoles, ni dotation, ni livres. Le gouvernement sera probablement obligé d'intervenir, mais il est probable qu'il n'interviendra que lorsque la nécessité lui en aura été démontrée par des faits graves et pénibles. L'Ecosse pourrait commencer l'œuvre en appliquant à cet objet la dotation établie par George Heriott. Elle serait peut-être, en agissant ainsi, autorisée un jour à paraphraser le mot célèbre de Pitt : s'étant sauvée elle-même par son énergie et ayant sauvé l'Angleterre par son exemple.

L'instruction spéciale n'est pas moins nécessaire pour l'agriculture anglaise. Il a été souvent affirmé que la production agricole de l'Angleterre pourrait être doublée si l'on y consacrait davantage de capitaux. Il n'est guère possible de vérifier l'exactitude d'une semblable affirmation, mais il est certain qu'une plus grande instruction agricole devrait précéder une plus large application de capitaux.

Cette instruction spéciale agricole n'est pas nécessaire seulement aux jeunes gens qui se destinent à être fermiers ou directeurs d'exploitations en Angleterre ; elle ne l'est pas moins pour ceux qui ont l'intention d'émigrer dans une colonie, et qui s'en iront contribuer à la création des empires futurs. Il serait du devoir du gouvernement et de notre devoir à nous-mêmes de rechercher les moyens d'établir cette instruction spéciale. En Wurtemberg, où existe un système soigneusement combiné d'enseignement public de l'agriculture, il y avait en 1868, 12,000 personnes instruites dans ces écoles.

Lord Rosebery a profité de cette question de l'instruction technique pour donner une preuve de son sentiment libéral et démocratique. La seule classe pour laquelle une éducation technique n'a jamais été proposée, a-t-il dit, est celle pour qui elle serait le plus nécessaire. Je veux parler de nos gouvernants. Est-il quelque école ou collége de la Grande-Bretagne dans lequel on entreprenne de former des hommes publics (1)? C'est à Eton, je

(1) Sur ce point, nous paraissons être supérieurs à nos voisins, puisque nous avons depuis trois ans une école libre des sciences politiques. Nous le sommes du moins quant à l'entreprise : n'ayant pas suivi l'enseignement de cette école, je ne saurais dire si l'on y forme réellement des hommes publics ou simplement des fonctionnaires.

crois, qu'ont été instruits un grand nombre de nos législateurs, mais je doute qu'à Eton on leur donne aucune instruction spéciale en vue de leurs futurs devoirs. Nous avons des écoles de médecine, de théologie, d'art militaire, d'excellents esprits recherchent en ce moment les meilleurs moyens d'enseignement de la loi, et cependant nous n'avons pas de médecins, de prêtres, de soldats, ou de légistes héréditaires. Nous avons, d'autre part, un grand corps de législateurs par droit de naissance ; mais pour ceux-ci un système d'éducation technique n'est ni organisé, ni projeté. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'un artisan ne peut pas exercer convenablement sa profession sans une instruction spéciale, et, pour les hommes à qui nous confions nos sorts, nos fortunes, notre honneur, rien de semblable n'est exigé.

Si lord Rosebery a cru là soulever une objection contre les législateurs héréditaires au nom des principes démocratiques ou même simplement libéraux, il s'est incontestablement trompé. Son argument ne peut conduire qu'au gouvernement despotique par une aristocratie, dans le véritable sens du mot, par les *meilleurs*, choisis au concours. Incontestablement les mêmes objections peuvent être élevées contre les hommes désignés par l'élection et à qui l'on ne demande pas, à qui leurs électeurs—qui en ignorent eux-mêmes—ne peuvent pas demander s'ils savent ce que c'est qu'une loi et comment cela se fait. Il y a là un trop gros problème pour que je me permette de l'aborder, surtout incidemment, mais il est incontestable que cette question appelle l'attention des savants de la politique.

Mais tous les moyens pour l'amélioration du sort des classes ouvrières ne sont pas le fait d'agents extérieurs à ces classes ; il est aussi un agent interne grâce auquel elles ont déjà beaucoup fait pour elles-mêmes. Cet agent c'est le principe d'association. Il est vrai, certainement, que les sociétés d'ouvriers ayant pour objet l'élévation artificielle des salaires peuvent gêner la production et entraver la liberté d'autrui. Mais, d'autre part, elles ont souvent rendu de très-réels services en faisant naître des rapports entre les travailleurs des différentes parties du pays et en assurant une équitable rémunération du travail.

Peu de personnes impartiales contesteront que le grand mouvement social, qui a récemment uni la *paysannerie* anglaise, malgré les sentiments amers qu'il a fait naître de part et d'autre, doit avoir pour conséquences probables de répandre la lumière, d'encourager l'indépendance et de placer les salaires sur un pied à la fois plus juste et plus rationnel. La répartition équitable entre le capital et le travail doit se produire certainement par la force des

choses, mais elle peut ne venir que lentement : l'entente entre les ouvriers hâtera sa réalisation. Nous devons certes regretter les grèves qui causent beaucoup de misères et entravent grandement la production, mais aussi longtemps que le capital et le travail auront des intérêts opposés, peut-on espérer qu'elles cesseront?

La Coopération serait un moyen rationnel de mettre fin à cette lutte; mais la Coopération ne peut pas encore être considérée comme ayant réussi dans ce pays (1). Elle paraît exiger une intelligence plus générale et une plus grande accumulation de capitaux qu'il n'en existe actuellement chez les classes ouvrières.

L'union, comme principe, paraît devoir être le mot d'ordre de notre époque. Nulle part les sociétés d'ouvriers ne sont plus nombreuses qu'aux États-Unis. Les noms de quelques-unes de ces sociétés sont assez connus : Les *Défenseurs de la Justice*, les *Chevaliers de l'Honneur*, les *Fils du Travail*, les *Frères du Labeur*, les *Souverains de l'Industrie*. Mais au-dessus de toutes les autres se trouve la gigantesque association des *Patrons de l'Agriculture*, communément appelée la *Grange* : une grande et indépendante union coopérative. Ses progrès ont été surprenants. La première *grange* ou *loge* a été formée en décembre 1867, il en existe actuellement 20,500, lesquelles comptent 1,311,226 membres. Il est certain qu'à la fin de l'année le nombre des granges sera de 30,000 et que celui des membres atteindra deux millions. L'Ordre comprend toute la population agricole de six États, les deux tiers de celle de dix autres. Dans le seul Missouri, il existe dit-on, plus de 2,150 granges; elles s'étendent dans le Canada. Il y avait, au commencement de cette année, six loges en Pensylvanie, elles sont aujourd'hui au nombre de huit cents. La cause de cet énorme et rapide accroissement est des plus simples : on prétend que les avantages qu'assure l'association à ses membres augmentent le revenu de ceux-ci d'au moins 50 p. 100. Les granges de Californie ont leur flotte et envoient elles mêmes leur blé à Liverpool. Par ce moyen, elles ont économisé deux millions de dollars de *fret* en 1873. Les vaisseaux, comme cargaisons de retour, apportent du thé, du sucre, du café et

(1) Lord Rosebery paraît ignorer les résultats merveilleux obtenus dans son pays par la coopération distributive et les quelques résultats fort intéressants obtenus dans la production. Il paraît également partager l'opinion erronée d'après laquelle une société n'est coopérative que si le capital est fourni exclusivement par les associés travailleurs. C'est là une erreur démontrée par ce qui se passe actuellement dans les sociétés coopératives de production de l'Angleterre.

d'autres produits qui sont vendus aux sociétaires à prix de revient (1). L'Ordre possède en outre des banques et des fabriques d'instruments aratoires. Les *Grangers* constituent ainsi une sorte de nation commerciale, indépendante. Mais ils sont plus que cela : ils ont également un côté social, religieux et politique. Ils ont un mot de passe secret et renouvelé annuellement ; ils ont des clubs, des poèmes, des cérémonies funèbres à eux. Leur étonnant succès les a poussés quelquefois à commettre des extravagances, mais ce succès est en lui-même un phénomène social que nous ne pouvons pas négliger (2).

III

Une autre grave question est celle des habitations pour la population pauvre des villes. Par suite des améliorations qui sont apportées à l'aménagement des villes et par suite de l'augmentation de la valeur des terrains, les populations ouvrières sont rejetées dans les banlieues, où elles trouvent un air plus pur, loin du centre de leurs travaux, mais en même temps loin des sombres allées et des habitations infectes où elles étaient précédemment entassées. C'est là un véritable bienfait, lorsque les tramways viennent supprimer l'inconvénient de l'éloignement.

Les tramways ont largement contribué, dans beaucoup de villes, à la solution de la grande question des habitations saines et commodes pour les ouvriers. Mais sur les points de grande concentration, comme Londres, les tramways ne sauraient suffire ; là, des trains de chemin de fer sont le meilleur moyen de transporter l'ouvrier de son domicile à son travail.

Malheureusement, depuis quelque temps, les compagnies de

---

(1) Il est nécessaire de donner ici une explication aux lecteurs peu au courant de ce que les Anglais appellent « la science de la coopération ». La société des *grangers* n'est pas une *association de production*, puisque chaque membre cultive isolément ses champs ; la coopération existe seulement pour la vente des produits de ces exploitations individuelles, — ce qui est une forme nouvelle de la coopération — et pour les achats en commun de certains objets de consommation, ce qui constitue la société de distribution ou de consommation, comme nous disons en France.

(2) Lord Rosebery a omis de parler de l'importante agitation entreprise par les Grangers pour l'expropriation des compagnies de chemins de fer, et l'exploitation de ces entreprises de transport par les Etats ou la Confédération, avec réduction des tarifs aux simples frais d'exploitation.

chemins de fer manifestent une tendance à supprimer les trains matinaux et à bon marché, en partie parce qu'ils ne donnent pas de bénéfices et en partie pour contraindre le Gouvernement à abolir l'impôt sur les voyageurs. Cette tendance soulève à nouveau la question de savoir s'il n'y a pas de dangers à confier les chemins de fer et autres grandes entreprises d'utilité publique, à des compagnies qui n'y voient qu'une spéculation ordinaire. La situation de ces compagnies est cependant bien différente de celles des entreprises privées ordinaires ; on a notamment pratiqué à leur profit l'expropriation des propriétés privées. Si le législateur est un jour appelé à mettre en balance les priviléges des compagnies et les avantages qu'elles accordent au public, il est probable qu'il ne traitera pas la question comme une simple question de dividende.

En outre des transports à bon marché, il faut donner d'autres avantages aux ouvriers qui s'éloignent du centre des villes. Il faut construire des maisons dans le genre de celles établies par les administrateurs de la fondation Peabody, et par des compagnies formées depuis. Ce ne sont pas là des entreprises purement philanthropiques, car ces compagnies payent des dividendes de 5 ou 5 1/2 0/0.. Lord Rosebery a nommé cinq de ces compagnies qui existent à Londres. La dernière formée est celle qui a construit la cité ouvrière du parc de Shafterbury, laquelle a été inaugurée récemment d'une si brillante manière. On n'y trouve ni cabaret, ni débit de bière. Les demandes pour occuper les cottages, qui ne sont au nombre que de quelques centaines, ont été tellement considérables et le succès a été si complet, que la compagnie vient d'acheter une autre propriété où elle va établir des habitations pour plus de 14,000 habitants. « Pendant que le Parlement discute ces questions, a dit le directeur, j'ose dire que nous avons pratiquement résolu le problème. »

Lord Rosebery a ensuite parlé du familistère de Guise, des cités ouvrières de Mulhouse et de celles établies en Belgique par MM. d'Andrimont.

A New-York, la difficulté de se loger à bon marché est excessivement grande. Les maisons sont, pour la plupart, construites par de grands propriétaires fonciers, qui les louent à des locataires principaux, lesquels les sous-louent à leur tour avec un bénéfice énorme. Les loyers absorbent la différence qui existe entre les salaires américains et les salaires européens. Il est étonnant et triste de constater qu'aucun de ces riches Américains, qui savent si bien consacrer leur fortune au bien public, n'ait songé à créer à New-York une cité ouvrière dans le genre de celle du parc de Shafterbury.

Il est juste, d'ailleurs, de déclarer que New-York est, sous ce rapport, dans une situation exceptionnelle, et qu'à Philadelphie, par exemple, les choses se passent beaucoup mieux. Dans cette dernière ville, les propriétaires construisent des petites maisons qu'ils louent aux ouvriers au taux de 6 0/0 du capital engagé, avec la faculté d'achat au prix de revient pendant un certain nombre d'années. Il s'est formé ainsi une catégorie nombreuse de petits propriétaires, qui sont probablement les membres de la classe ouvrière les plus heureux qui soient dans le monde entier.

IV

Un autre grand effort pour le bien-être des populations ouvrières et pour leur moralisation est la mise à leur portée de la vie collective, qui est un si puissant besoin de la race anglo-saxonne. Les promoteurs de cette institution pensent que le cabaret exerce une attraction sur l'ouvrier fatigué, indépendamment du désir de boire, et comme lieu de réunion; aussi les clubs d'ouvriers sont-ils la plus formidable concurrence que les cabarets puissent trouver. Il existe 555 de ces clubs en Angleterre et 24 en Ecosse (1). Le nombre total de leurs membres est de 92,000.

Comme contrepoids au renseignement relatif à l'augmentation de la consommation des spiritueux, lord Rosebery a relevé cet autre fait, qu'en 1873 le nombre des déposants aux caisses d'épargnes a été de 120,000 au-dessus de celui de l'année précédente, et que le montant des sommes déposées a été supérieur de 2 millions de livres (50 millions de francs), ce qui donne un total de 1 million et demi de déposants et de 21 millions de livres sterling (525 millions de francs) de dépôts.

---

(1) M. Hodgson Pratt, vice-président et directeur effectif de la société pour la propagation de ces clubs est un véritable apôtre, dépensant sa fortune et consacrant son temps à courir d'un bout à l'autre de l'Angleterre pour y prêcher l'organisation des clubs ouvriers et la faciliter par ses conseils pratiques. Un objet que n'a pas indiqué lord Rosebery et qui entre dans les vues des promoteurs de ce mouvement, est de préparer les classes ouvrières à l'exercice des droits politiques qu'elles possèdent aujourd'hui en partie et qu'elles auront un jour complets. Dans ce but, on fait abonner les clubs aux journaux et revues, on y institue des discussions dont l'objet principal n'est pas tant l'étude des questions et l'exercice de la parole, que d'apprendre cette chose difficile : savoir écouter.

V

Après la question de l'amélioration du sort des populations ouvrières en général, est venue celle de la situation faite à la partie la plus malheureuse et la plus intéressante de cette population : les femmes ouvrières. Le discours de lord Rosebery contient, sur ce sujet aussi, d'intéressants renseignements. Il a tout d'abord constaté que cette question a attiré l'attention d'éminents philanthropes anglais. La reconnaissance qu'a méritée, pour s'en être occupé, le premier Robert Peel, a été depuis presque effacée par les services de son illustre fils, d'Oastler, de Sadler, d'Hobhouse, d'Ashley et de Mundella. Dans la dernière session du Parlement, un bill, proposé par le Gouvernement et contenant les principales dispositions de celui proposé par M. Mundella l'année précédente, a été voté par les deux Chambres. Ce bill stipule que les femmes et les enfants employés dans les manufactures ne travailleront que 56 heures 1/2 par semaine (1). Cette loi a rencontré l'opposition d'un homme dont la conduite en cette circonstance a causé une vive surprise. Cet homme est le professeur Fawcett. Son grand argument a été que les ouvrières, comme les ouvriers, doivent défendre leurs propres intérêts, et que la loi ne doit pas plus intervenir pour les unes que pour les autres (2). Il demandait pourquoi cette intervention par-

---

(1) Dix heures les cinq premiers jours de la semaine et six et demie le samedi.

(2) Cette objection d'ordre purement théorique, et par conséquent contraire à la manière ordinaire de penser des Anglais, tient à ce que M. Fawcett et Mme Fawcett sont des membres éminents du parti de l'émancipation des femmes. Ce parti a pensé que la condition première pour arriver à l'émancipation était de la conquérir soi-même. De là, la conduite de ceux de ses membres qui siégeaient au précédent Parlement, conduite qui a soulevé des attaques passionnées et même injustes de la part des sociétés d'ouvriers. On a accusé le professeur Fawcett de manquer de pitié vis-à-vis des enfants ; tandis qu'il a au contraire formellement déclaré qu'il acceptait la loi pour les enfants. Conséquent avec ses principes, le parti des femmes essaye de provoquer la formation de *trade's-unions* de femmes. J'ai reçu il y a quelques jours les statuts d'une société d'ouvrières relieuses, formée à Londres, et modelés sur les sociétés d'hommes. Au dernier congrès des *trade's-unions*, tenu à Sheffield, des déléguées d'une société d'ouvrières constituée à Nottingham, n'ont point été admises. Ce fait tendrait à prouver que les ouvriers anglais partagent, au sujet du travail des femmes, le préjugé qu'on trouve chez beaucoup d'ouvriers français.

tielle, et pourquoi la loi ne s'occuperait pas aussi bien des femmes employées dans les travaux domestiques. Lord Rosebery ne partage point l'opinion de l'éminent professeur, et justifie l'intervention du Parlement, par cette raison que l'excès de travail des femmes est non-seulement nuisible à celles-ci, mais aussi à leurs enfants, futurs citoyens et travailleurs du pays. Il ne croit pas que les ouvrières puissent se protéger elles-mêmes. Il est de nombreuses femmes que le désir de l'approbation et même les sentiments qui sont l'honneur de l'épouse et de la mère, poussent à travailler au-delà de leurs forces. On voit des jeunes filles être conduites à ces excès par le désir de hâter le moment de leur mariage.

Il résulte d'un rapport fait l'année dernière par MM. Holmes et Bridges, membres d'une commission d'enquête sur cette question, que, sur 132 réponses envoyées par des médecins vivant au milieu des populations manufacturières, 101 déclarent que le travail des femmes dans les manufactures a pour conséquence d'augmenter la mortalité des enfants. Le médecin du workhouse de Salford dit : « Le nombre des morts à Manchester a été, en quatre années de 41,405 ; les enfants au-dessous de cinq ans sont entrés dans ce chiffre pour 20,025, ou 48 0/0. Dans le nord de l'Angleterre, la moyenne de la mortalité des enfants au-dessous d'un an, est de 7 0/0, à Manchester elle est de 25 0/0... Un vieux médecin d'un district manufacturier a exprimé l'opinion générale en ces termes énergiques : « Je regarde le retour de la mère à la manufacture (après l'accouchement) comme un arrêt de mort pour l'enfant. Le Dr Playfair, il y a trente ans, constatait dans un rapport que lorsque le travail manquait, et que, par conséquent, les mères restaient à la maison, la mortalité des enfants diminuait, et qu'au contraire elle remontait aussitôt que les femmes retournaient à la manufacture. Il y a là une question qui appelle l'attention des hommes publics.

En Bavière, aucune femme ne peut retourner au travail moins de six semaines après son accouchement (1).

En Alsace, M. Dolfus paye pendant six semaines le salaire des femmrs en couches, et il est arrivé à diminuer ainsi de 13 0/0 la mortalité des enfants (2).

---

(1) Cette question est une de celles portées sur le programme des *socialistes en chaire* allemands, qui demandent que cette disposition de la loi bavaroise soit étendue à toute l'Allemagne.

(2) Dans la section d'économie politique du congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Lille cette année, le Dr Houzé de l'Aulnoit, de Lille, nous a donné des renseignements ...

La question de la surabondance de la population venait naturellement après celle de la diminution de la mortalité, et principalement de la mortalité enfantine. Cette surabondance peut provenir non-seulement de l'augmentation de la population, mais encore de ce fait que, par suite du perfectionnement de l'outillage et de l'augmentation des capitaux, il faut de moins en moins de personnes peur mettre en valeur les richesses naturelles du pays, notamment pour l'agriculture. Un homme du continent eût envisagé cette grave question en elle-même; mais, ici encore, lord Rosebery a parlé en Anglais «qui ne sait pas prévoir les malheurs de si loin.» Le remède, qui d'ailleurs s'applique dès aujourd'hui dans une large mesure, c'est l'émigration. « Un grand nombre d'entre nous, a dit le noble lord, doivent aller peupler le monde. Notre race, dans l'avenir comme dans le passé, semble devoir coloniser et gouverner une grande partie des terres habitables du globe terrestre. C'est un grand honneur pour notre nation, que d'être appelée à exercer une influence aussi considérable sur les destinées de l'univers. Mais ce grand privilége nous impose des obligations non moins grandes : nous devons veiller à ce que la féconde race que nous distribuons dans le monde soit physiquement, moralement et intellectuellement à la hauteur de ses grands devoirs. Dans une des sections de ce Congrès doit être discutée la question des meilleurs moyens de rendre solidaires les intérêts du Royaume-Uni, de l'Inde et des colonies. Le premier de ces moyens serait de n'envoyer dans ces contrées que des colons dignes du pays qu'ils quittent et des destinées qu'ils vont remplir. Les émigrants qui partent d'Angleterre chaque année sont en nombre presque égal à la population de Birmingham. Ce grand courant peut être un torrent composé de gens, comme il en est trop maintenant, qui secouent la poussière de leurs souliers à notre porte et nous jurent une haine éternelle, ou il peut être une puissante et fertilisante rivière.

« L'histoire nous apprend que la civilisation se déplace. Partie des bords du Gange, elle a maintenant son centre dans l'Occident de l'Europe. Nous ne savons pas quel sort l'avenir nous réserve, et nous n'avons nul droit d'espérer faire exception à la loi de nature

---

geants sur l'état de cette même question dans la région industrielle du nord de la France. Le remède proposé par lui et qui est déjà appliqué chez un industriel, consisterait à admettre les femmes en couches aux bénéfices des sociétés de secours mutuels établies dans la plupart des grandes fabriques; secours dont elles sont, au contraire, le plus souvent privées par une disposition formelle des statuts.

d'après laquelle les nations ont leurs périodes de croissance, de grandeur et de décadence. Mais si nous sommes appelés à disparaître comme tant de nations jadis illustres, du moins si nous avons su accomplir le devoir qui nous incombait, l'histoire présentera avec gratititude notre patrie comme la mère vénérée de l'immense richesse et des pacifiques empires, qui perpétueront les meilleures qualités de la race. »

Un congrès de la science sociale ne peut pas non plus oublier que nous vivons dans des temps agités; nous voyons en présence, comme il y a des siècles, d'un côté une masse sombre de barbares, et de l'autre la sévère immobilité de l'empire romain. Partout se produisent d'étranges manifestations : les grotesques shakers, le socialisme agricole de Harris, le polygamisme des Mormons, le libre amour, la négation folle du Nihilisme, la frénésie tragique de la Commune de Paris. Ce sont là des symptômes qu'aucun observateur sérieux ne peut négliger. Parmi ces phénomènes, il en est deux qui recevront probablement plus d'attention des historiens qu'ils n'en ont obtenu de leurs contemporains, mal placés pour juger sainement. Ces deux phénomènes sont le Mormonisme et la Commune. Ce serait une erreur de croire que la polygamie est une partie essentielle du socialisme théocratique des Mormons. Ceux-ci ont transformé un désert en jardin, et ils attirent tous les jours des flots de travailleurs qui ne sont pas amenés par la polygamie, car celle-ci est dispendieuse et les travailleurs sont pauvres.

Quant à la Commune de Paris, quoi qu'on puisse penser de ses décrets puérils et de sa fin tragique, elle n'en restera pas moins un des plus sinistres événements de notre époque. Loin de lord Rosebery l'intention de chercher à pallier les horreurs de ce désastreux conflit, qui n'en sont cependant que les terribles accessoires; mais il pense qu'on n'a pas porté une attention suffisante à cette gigantesque explosion de la haine de classes, qui a été, en même temps, une tentative désespérée pour fonder une nouvelle société sur les ruines de l'ancienne. C'est là un fait trop important pour ne pas occuper une place considérable dans l'histoire de l'humanité. Un des meilleurs résultats des congrès de la science sociale doit être de mettre en rapport les amis de l'humanité, à quelque pays et à quelque croyance qu'ils appartiennent, et d'en constituer une sainte ligue. Jamais, peut-être, une semblable ligue n'a été aussi nécessaire; jamais on n'avait vu de tous côtés tant d'énergie et d'intelligence employées à préparer les événements par lesquels la civilisation est retardée et l'espèce humaine plongée dans la misère. Trois millions et demi d'hommes appartenant à quatre nations seulement, sont constamment prêts à se ruer les uns sur les autres. Ce

sont là des faits que nous ne pouvons ignorer, et qui doivent nous stimuler dans l'accomplissement de nos travaux.

Il serait trop long d'entrer dans toutes les considérations que soulève le discours du noble comte, je me bornerai à en dire ce qu'on a dit des travaux d'un illustre écrivain français : « Il a remué beaucoup d'idées ; il est destiné à faire penser. »

CHARLES-M. LIMOUSIN.

— La fin au prochain numéro. —

LA COMMISSION DE CONSTANTINOPLE

ET

LE NOUVEAU TONNAGE OFFICIEL

POUR LE CANAL DE SUEZ.

SOMMAIRE : Les origines de la commission. — Entente des Messageries françaises et des armateurs anglais. — Le *gross-tonnage*. — Proposition transactionnelle imposée par la force. — Refus du Parlement britannique d'accueillir le nouveau tonnage. — Conséquences de la violation du contrat.

L'unification des jaugeages officiels par l'application générale d'une seule formule donnant la véritable capacité des navires, semblait chose presque réalisée il y a maintenant une année à peine. En 1872 (1), nous définissions ici même, en nous plaçant à un point de vue purement théorique, les termes du problème de cette unification tant désirée. En 1873, le Gouvernement de la République, donnant l'exemple, abandonnait officiellement l'ancienne méthode française de jaugeage, très-vieillie, pour adopter les formules de Moorsom, et nous décrivions ces formules (2) : nous démontrions que Moorsom avait trouvé et donné le mode le plus exact connu de déterminer le tonnage des navires, et nous émettions le vœu, en terminant, de voir la méthode Moorsom « appliquée en entier. » Nous pensions que la Commission internationale du tonnage, alors convoquée à Constantinople par le sultan, rendant « résolument hommage à la vérité », consacrerait définitivement une formule de jaugeage sincère, loyale, vraie en un mot.

(1) Voir le numéro de juin 1872.

(2) Voir le numéro de septembre 1872.

Notre espoir a été déçu. Au lieu d'unifier les divers jaugeages, au lieu de rectifier les tonnages officiels, — ces « fraudes légales », suivant l'expression d'un armateur anglais, — la Commission de Constantinople a simplement élaboré un *jaugeage nouveau* qui vient compliquer la déplorable anarchie des tonnages.

Ce résultat imprévu nous a empêché jusqu'ici de compléter, dans le *Journal des Économistes*, l'étude commencée en 1872. Nous comptions sur le temps pour entendre une explication nécessaire, pour obtenir la justification d'un pareil dénouement.

Nous nous croyons suffisamment éclairé aujourd'hui. Nous connaissons les origines et les agissements de la Commission de Constantinople; nous avons sous les yeux les procès-verbaux officiels de cette Commission, ainsi que la description du tonnage nouveau, et nous possédons le récit de l'accueil fait à ce tonnage par le Parlement britannique. En outre, l'application de ce tonnage, imposée par la force à la Compagnie du canal de Suez, nous permet de l'apprécier en parfaite connaissance de cause.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de trouver une histoire plus singulière que celle de la Commission de Constantinople. Nous verrons les représentants de la Grande-Bretagne se compromettre pour remplir tout le contraire de la mission principale qui leur a été donnée; — une Commission convoquée par le sultan s'occuper de tout, excepté de l'objet pour lequel cette Commission est réunie, — et le prétendu « tonnage recommandé » qui devait être adopté par toutes les puissances, universellement repoussé.

I

On sait comment la question de la rectification des faux tonnages officiels s'imposa : La Compagnie du canal de Suez, entreprise privée, avait reçu du gouvernement égypto-ottoman l'autorisation de créer une voie maritime directe entre la mer Rouge et la mer Méditerranée. Pour indemniser les actionnaires des « charges » qui devaient résulter pour eux de l'exécution du grand œuvre, le droit leur était donné de percevoir, — entre autres perceptions de détail, — 10 *francs par tonneau de capacité des navires*. Trois mois avant l'inauguration du canal de Suez, le monde maritime fut informé que *provisoirement* la taxation serait basée sur le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord. M. Ferdinand de Lesseps savait que le Gouvernement français avait pris en mains la question de la réforme nécessaire des jaugeages officiels, et il pensait que cette réforme aboutirait promptement, ainsi que l'espérait d'ailleurs à cette époque un fonctionnaire autorisé du Gouvernement, M. Dupuy

de Lôme, qui faisait partie d'une Commission formée par M. de Lesseps.

La différence connue entre la capacité vraie des navires et le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord étant de 50 0/0 en moyenne, on saisit l'importance de la réforme projetée. La compagnie de Suez, lasse d'attendre, en revint à l'application stricte de son contrat. Elle dit que les navires passant le canal seraient taxés sur leur tonnage réel, et que le *gross-tonnage* des navires étant celui qui se rapprochait le plus de la réalité, ce *gross-tonnage* servirait de base à la perception. Le *Board of Trade* anglais écrivit à M. de Lesseps que cette décision était « exacte et correcte. »

La Société des Messageries maritimes qui, comme tous les autres armateurs se servant du canal, bénéficiait de la fausseté du jaugeage officiel, se mit alors en relations avec des armateurs anglais pour intenter un procès en France à la Compagnie de Suez; les Messageries offrirent auxdits armateurs anglais de se charger seules des « frais de la campagne. » Le litige fut ainsi porté successivement devant le tribunal de commerce de la Seine, devant la Cour d'appel de Paris et devant la Cour de cassation. Il s'agissait de savoir si les taxes du canal de Suez devaient être perçues sur le tonnage *vrai* des navires, ou si elles devaient l'être, comme le prétendaient les armateurs anglais et les Messageries maritimes coalisés, sur le tonnage officiel inexact. Les juges français donnèrent raison à la Compagnie du canal de Suez.

Malheureusement pour les propriétaires du canal, en même temps que les juges français étaient saisis du différend, l'ambassadeur britannique et les Messageries, à Constantinople, posaient la question diplomatiquement à la Sublime Porte. Par une déclaration officielle, le sultan approuva les agissements de la Compagnie de Suez. Tout semblait terminé. Mais la diplomatie a des ressources exceptionnelles. La partie de la déclaration impériale qui confirmait le mieux les droits de M. de Lesseps devint précisément l'origine, le prétexte de complications préparant le déni de justice que voulaient obtenir les clients de la Compagnie de Suez. Le sultan avait dit: « Dans le cas où les puissances ou M. de Lesseps ne désireraient pas *continuer* à maintenir ce système, il serait nécessaire de réunir une Commission internationale à l'effet de déterminer *la capacité utilisable*. Il est *évident* que le Gouvernement impérial ne peut fixer un mode de mesurage *définitif* qui n'a pas encore été arrêté et adopté par les autres Gouvernements. »

Ainsi, les juges français se prononcent en faveur de la Compagnie de Suez, le sultan maintient le *statu quo* tel que les juges français l'ont défini, et la *partie déboutée* à Constantinople comme elle l'avait

été à Paris, reste avec la faculté de réclamer une Commission qui recherchera un mode scientifique de « déterminer la *capacité utilisable des navires.* » Lorsque ce mode sera arrêté, « adopté par les autres Gouvernements, » alors seulement le sultan rendra ce mode « définitif ». — M. de Lesseps répond au sultan qu'il est complètement satisfait; il se félicite surtout d'avoir trouvé dans la déclaration impériale une phrase exprimant, avec une loyale précision, l'esprit du contrat : « En ratifiant, avait dit le sultan, l'acte de concession, le Gouvernement impérial n'a entendu, en réalité, l'expression de tonneau de capacité qui se trouve dans un passage de cet acte, que dans un sens *absolu;* il n'a eu nullement en vue le *tonnage inscrit sur les papiers de bord* de telle ou telle puissance. »

Le Gouvernement anglais et les Messageries maritimes réclamèrent la convocation de la Commission dite de « tonnage international. » M. Ferd. de Lesseps écrivit : « J'adhère complètement au nom de la Compagnie de Suez au projet de convoquer, sous les auspices de S. M. I., une conférence internationale à l'effet de mettre toutes les puissances maritimes d'accord sur le mode *vrai, équitable et égal* de mesurer la *capacité réelle et utilisable* des navires en se servant de l'unité de mesure ($1^{m}44$) généralement adoptée aujourd'hui. »

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris avait dit : « La Compagnie de Suez est libre d'adopter le mode de jaugeage qui lui convient le mieux, pourvu qu'elle demeure dans les termes stricts de son contrat, et qu'il ne soit jamais perçu qu'un maximum de 10 fr. par tonne de capacité de $1^{m}44$ c. réellement existante dans les parties du navire disponibles au fret et au transport. » Et dans un considérant spécial : « Que si au gross-tonnage anglais, la Compagnie de Suez a fait, il est vrai, une addition pour atteindre à une détermination plus exacte de la capacité utilisable du navire, on n'a point cherché à démontrer, ni même allégué devant la cour que ce mode de jaugeage dût conduire à compter plus de tonnes de $1^{m}44$ c., qu'il n'en entre *réellement* dans les flancs des navires réservés à la cargaison et au transport. »

La cour avait réduit le litige à sa plus simple expression : « Oui ou non, le tonnage taxé par la Compagnie de Suez est-il supérieur à la vraie capacité des navires? » Les juges français et le sultan répondent : « non. » Le même problème, retourné, est ainsi posé aux puissances : « Oui ou non le tonnage officiel inscrit sur les papiers de bord indique-t-il toute la vraie capacité des navires? » Evidemment non. « Que représente le tonnage officiel par rapport au tonnage vrai? » Le tonnage officiel représente en moyenne les deux tiers de la vérité.

La Commission « internationale » convoquée à Constantinople avait une belle mission à remplir : Elle devait enfin rendre les lois fixant les règles du jaugage conformes désormais à la réalité des faits. Dans une lettre vizirielle du 1er janvier 1873, le Gouvernement ottoman avait très-bien défini le mandat de la Commission : « Une démarche, écrit Khalil Cherif Pacha, ayant pour but d'arriver à l'adoption d'un jaugeage uniforme serait accueillie avec faveur par les États maritimes. Grâce au développement des voies de communication, les relations des peuples entre eux prennent une grande extension. Il en résulte une solidarité d'intérêts qui, envisagée au point de vue du commerce maritime, tend à faire disparaître les mesures de protection établies en faveur du pavillon national. D'un autre côté, les progrès de la science sont tels de nos jours, qu'on peut déterminer avec précision la dimension d'un navire et sa *capacité utilisable* pour le transport des marchandises. Aussi, le Gouvernement impérial ne doute pas qu'une commission de savants et d'hommes expérimentés parviendrait à trouver un mode uniforme de mesurer les navires et à fixer un tonneau-type qui servirait à la fois de base pour les transactions commerciales et pour la perception des droits auxquels est assujettie la navigation. »

Lorsque nous lûmes cette invitation, nous considérâmes la réforme du jaugeage officiel comme presque faite. La question des taxes du canal de Suez étant résolue, puisqu'un arrêt judiciaire et une déclaration impériale avaient confirmé les droits des actionnaires de Suez, il ne restait plus à examiner et à règler que le grand problème du tonnage officiel. Pouvions-nous supposer, alors, que cette manifestation n'était qu'un leurre? Pouvions-nous croire qu'une intrigue diplomatique préparait la destruction de la lettre du ministre ottoman? Que la question du tonnage universel rectifié serait mise de côté? Que la déclaration impériale serait anéantie et que les commissaires n'auraient qu'un but : nuire directement aux actionnaires de Suez?

II

Nous hésiterions peut-être à raconter les origines diplomatiques de la Commission de Constantinople, si nous n'avions pas sous les yeux des documents officiels nous permettant d'appuyer nos dires de décisives citations.

Les puissances maritimes ont été convoquées par le Sultan pour résoudre, à Constantinople, le problème exclusif du jaugeage officiel vrai. Cette conférence prend le titre de « Commission du tonnage international. » Le Gouvernement britannique se met aussitôt

en campagne pour s'assurer la majorité dans la Commission. C
point de départ est grave, aussi devons-nous immédiatement l'ex
pliquer.

A la Commission parlementaire nommée à Londres par l
Chambre des communes pour examiner le *nouveau tonnage* que le
commissaires de Constantinople ont formulé, M. Farrer, le secré
taire du *Board of Trade* répond ainsi au président qui le ques
tionne sur les origines de l'incident : « Il y avait la question d
savoir quelle serait la tonne future internationale. Le Gouverne
ment britannique a senti, dès l'origine, que cette question *ne deva
pas être traitée à Constantinople, mais bien à Londres*... Pendant tou
le cours des négociations, longues et compliquées, qui se son
produites, le Gouvernement anglais a insisté constamment pour qu
la question du canal de Suez fût seule réglée à Constantinople e
que la question de tonnage fût posée à Londres.... En attendant, l
Gouvernement anglais avait entamé des négociations avec tous le
Gouvernements étrangers intéressés dans la question, et beaucou
d'entre eux étaient disposés à appuyer le Gouvernement anglai
dans sa manière de voir contre M. de Lesseps. »

Ainsi, l'intention arrêtée du Gouvernement britannique est d'ac
cepter l'invitation du Sultan, mais de se refuser à examiner l
question du « tonnage international » (la seule pour laquelle l
Commission est officiellement convoquée), de s'emparer de la ques
tion du canal de Suez et de juger une troisième fois les action
naires.

Les Gouvernements qui s'étaient alliés aux ministres anglais pou
transformer la conférence maritime de Constantinople en tribuna
pensèrent que l'occasion était bonne pour eux de faire régler le
deux questions. « Ces mêmes Gouvernements, continue le secré
taire du *Board of Trade*, ainsi disposés à *soutenir* le Gouvernemen
anglais, pensaient que la question du tonnage devait aussi êtr
discutée à Constantinople et non à Londres. Les Turcs étant de ce
avis, il en résulta, pour nous, qu'à moins d'abandonner complète
ment la question du canal de Suez, nous devions participer au
travaux de la Commission discutant la question du tonnage. Nou
subîmes cette nécessité *avec la plus grande répugnance*, mais il n
dépendait plus de nous de modifier la situation. Alors les instruc
tions données aux commissaires anglais furent celles-ci : *Si vou
voyez que la Commission entame la question du tonnage, essayez d
l'ajourner pour être discutée à Londres.* »

Quel intérêt avaient les alliés de l'Angleterre à faire discuter l
question du tonnage à Constantinople, alors que la formule d'a
liance était simplement de détruire l'arrêt de la Cour de Paris ain

que la déclaration du Sultan, par une manifestation internationale? Que signifie le désir très-vif que manifestent les diverses puissances maritimes de régler en même temps la question du tonnage?

Les puissances maritimes alliées à l'Angleterre, — l'Italie, la Hollande, l'Autriche, etc. (toutes, sauf la Russie et la France), — avaient intérêt à faire diminuer le plus possible les péages du canal de Suez; mais elles avaient un intérêt tout aussi grand : celui de renverser, du même coup, certains projets de l'Angleterre, projets qu'elles connaissaient.

Les intentions du gouvernement anglais étaient d'imposer à la Compagnie du canal de Suez une diminution de taxe, et, une fois cette manifestation accomplie, de faire reconnaître — à Londres — comme nouveau tonnage officiel, le *gross tonnage!* c'est-à-dire le tonnage même que la Compagnie de Suez avait adopté et dont l'application avait été le prétexte des procès intentés contre les propriétaires du Canal.

On comprendra que nous voulions témoigner de ce fait par une irrécusable citation : Le président de la Commission parlementaire anglaise dit au secrétaire du *Board of Trade :* « Le colonel Stokes (principal commissaire anglais à Constantinople) a-t-il pu mettre complètement à exécution ses instructions? » — Réponse de M. Farrer : « Non, cela ne lui a pas été possible..... Les instructions données au colonel Stokes, dans le principe, étaient, comme je l'ai dit, ainsi conçues : « *S'il doit s'agir d'une question de tonnage* « *international, essayez de faire ajourner l'examen à Londres.* Si vous « ne pouvez pas arriver à cela, essayez d'obtenir de la Commission « une décision contre M. de Lesseps et fixant la taxe qu'il devra « percevoir à l'avenir. *Ensuite,* essayez de fixer le chiffre de la taxe « qu'il devra prélever sur le *gross tonnage* plutôt que sur le *net,* « parce que nous *sommes convaincus que c'est le meilleur étalon.....* » Mais les autres représentants ayant adopté le net tonnage disaient : « C'est sur le net que nous devons nous entendre et non sur le gross.» Nous étions donc repoussés sur tous les points. » — *Question :* « Quelles étaient les instructions données quant au tonnage? » — *Réponse :* « Pendant toute la durée des négociations, lesquelles ont dû être poursuivies dans une situation très-désavantageuse, il n'a été tenu au colonel Stokes qu'un seul et même langage : réglez la question du canal de Suez si vous le pouvez, et pour cela nous vous donnons tous les pouvoirs que le Gouvernement possède; mais n'oubliez pas que la question du tonnage dépend de notre Parlement, et que tout ce que vous pourrez faire de plus à ce sujet, ce sera d'accepter une formule de *recommandation :* prenez garde de nous engager. »

Pour imposer aux actionnaires du Canal de Suez la violation de contrat préméditée, le représentant britannique reçoit tous les pouvoirs possibles; pour la question du tonnage, la seule pour laquelle la Commission se trouve officiellement réunie, il est ordonné au colonel Stokes de résister d'abord et de n'accepter ensuite, comme contraint et forcé, qu'une « recommandation, » non une décision, afin que le Parlement britannique puisse toujours défaire ce qui aura été fait à Constantinople. Ce mot « recommandation » a une importance capitale : nous le retrouverons dans l'*entête* des décisions de la Commission de Constantinople réglant en même temps l'affaire de Suez et l'affaire du tonnage.

Lorsque cette précaution diplomatique aura été prise par les diplomates anglais, le gouvernement égypto-ottoman sera forcé d'imposer par la force, à la Compagnie de Suez, l'application des *recommandations*, pendant que les formules du jaugeage nouveau, réservées, deviendront lettre morte pour tous.

III

La Commission du « jaugeage international » se réunit. La première séance a lieu le 6 octobre 1873. L'Allemagne est représentée par M. Gillet, l'Autriche-Hongrie par M. le chevalier de Kosjek et M. Zamara, la Belgique par M. Camille Janssen, l'Espagne par don Angel Ruata et don Joaquim Togores, la France par M. le baron d'Avril et M. Rumeau, la Grande-Bretagne par M. le colonel Stokes et sir Philip Francis, la Grèce par M. Anargyros, l'Italie par M. le chevalier Cova, M. le commandeur Mattei et M. le chevalier Vernoni, les Pays-Bas par M. le chevalier Jansen et M. Keun, la Russie par M. le baron de Steiger et M. le colonel Korchikoff, la Suède et la Norwége par M. le chevalier de Heidenstamm, et la Turquie par leurs Exc. Edhem Pacha et Salih Pacha. Aucune invitation n'est adressée à la Compagnie de Suez pour faire valoir ses droits qui vont être violemment attaqués. Une seule personne étrangère est admise, pendant le cours des débats, à déposer sur le bureau une note contre la Compagnie de Suez : c'est un administrateur des Messageries maritimes françaises, M. Girette. Cette note, adressée à S. Exc. Edhem Pacha, président de la Commission internationale du tonnage, débute ainsi : « Le dernier recueil de documents publié par la Compagnie du Canal de Suez, sur les questions déférées à la Commission internationale, contient des extraits d'un livre de Moorsom, imprimé en 1853. Un économiste distingué, M. W. Merchant, a pris texte de ces extraits pour établir, dans un mémoire récemment publié, que Moorsom

aurait signalé....., etc. » Le mémoire dont il s'agit est simplement notre étude insérée dans le numéro de septembre 1873 du *Journal des Economistes*, c'est-à-dire un mois avant la réunion de la Commission internationale. Nous ne saurions, ici, répondre au plaidoyer de M. Girette. Notre étude technique avait été remarquée par les commissaires anglais, et nos conclusions — M. Girette l'ignorait alors — étaient strictement conformes à l'opinion du Gouvernement anglais. Nous avons vu, en effet, plus haut, que les instructions des commissaires étaient — après avoir obtenu la condamnation des actionnaires de Suez — de faire adopter comme tonnage international le tonnage de M. de Lesseps, le tonnage de Moorsom, le tonnage de J.-W. Merchant, le seul tonnage exact, en un mot, le *gross tonnage!*

Les commissaires se réunirent vingt et une fois. Dès la première séance se manifesta le parti-pris de contredire l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, ainsi que la déclaration du Sultan, et d'imposer, par un mode quelconque, aux actionnaires de Suez une réductiod de taxe. Les Anglais auraient voulu que cette réduction portât sur le taux de 10 francs par tonne visé dans l'acte de concession, et que le *gross-tonnage* fût maintenu comme base de perception. Les autres puissances, coalisées contre l'Angleterre sur ce seul point, entendaient que la taxe de 10 francs fût perçue sur le net tonnage officiel des navires. C'était dire que le tonnage officiel *nét* représentait la véritable *capacité utilisable*, et déclarer qu'il n'y avait rien à changer au tonnage officiel.

Revenons, pour un instant, aux procès-verbaux de la Commission parlementaire anglaise. Car il importe, avant d'aller plus loin, de bien connaître ce tonnage officiel *net* que les commissaires de Constantinople vont conserver.

M. le colonel Stokes : « Les agents de la Compagnie de Suez ont eu le temps d'étudier le fonctionnement de la loi anglaise de jaugeage, de reconnaître ses inexactitudes et aussi *les fraudes* dont le gouvernement de S. M. se préoccupe depuis quelques années. La loi a si mal déterminé les espaces couverts à ajouter au tonnage que, d'un côté, les armateurs s'efforcent de combiner des espaces qui *augmentent considérablement la capacité de transport*, pendant que, d'un autre côté, ils disposent leurs machines de telle sorte que les navires obtiennent une déduction plus forte que celle à laquelle ils auraient droit. Par suite, les navires qui passent le Canal de Suez portent des chargements *beaucoup plus considérables* que le tonnage officiel de leurs papiers de bord. »

Il convient de remarquer que le colonel Stokes, dont l'opinion est si catégorique à Londres en 1874, est le même qui, à Constan-

tinople, en 1873, dirigeait les manœuvres de la commission contre M. de Lesseps.

Déposition de *M. Peter Danny*, constructeur et armateur anglais: « En général les déductions accordées pour les machines sont considérablement supérieures à l'espace nécessaire pour contenir la force motrice et le combustible. Mon attention a été plus spécialement frappée de ce fait, il y a quelques années, alors que je construisis deux steamers d'environ 1900 tonnes destinés à être employés, à l'occasion, à la navigation par le canal de Suez. Le premier de ces navires était presque achevé, prêt à être lancé à la mer; la chambre de la machine était largement prévue. Au moment de procéder à la jauge officielle, les armateurs s'aperçurent que le mesurage de l'espace réellement occupé par les machines, les chaudières et l'hélice, donnait juste un peu plus de 12 *pour cent* du tonnage total. Aux termes de la loi actuelle ce résultat ne leur donnait qu'une réduction de 22 *pour cent*. Ils nous firent alors enlever toutes les cloisons des soutes pour les reporter de côté, afin d'arriver à un vide donnant 13 *pour cent du tonnage*. Nous fîmes cela, et les armateurs obtinrent ainsi une réduction de 32 *pour cent, au lieu de 22, ce qui était déjà plus que nécessaire*..... Pour tous les vapeurs que nous avons construits depuis lors, — et c'est un grand nombre, — nous avons toujours eu le soin de combiner la machine de façon à motiver et procurer la déduction *la plus forte*. Nous avons en ce moment, sur chantiers, cinq vapeurs à hélice de 2,100 à 2,600 tonnes : tous ces steamers sont construits de même, et ils jouiront chacun d'une déduction de 250 à 300 tonnes, représentant 25,000 à 30,000 pieds cubes *en sus de leurs besoins réels*. »

M. Farrer, secrétaire du *Board of Trade :* « Incontestablement, des navires destinés à passer le canal de Suez sont construits de façon à profiter des vices du principe de la loi anglaise, laquelle facilite la fraude et par conséquent permet aux armateurs de transporter par le canal de Suez une grande quantité de chargement dans des espaces qui ne sont pas compris dans le tonnage enregistré. » Le président de la commission parlementaire questionne le secrétaire du *Board of Trade :* « Ces fraudes grossières ont-elles été pratiquées sur une grande échelle? » — *Réponse :* « Sur une échelle très-considérable. »

Tel est le tonnage officiel que la majorité des commissaires de Constantinople entend conserver.

Le but évident des commissaires réunis à Constantinople étant de favoriser chacun sa marine nationale au détriment des actionnaires de Suez et le grand problème d'unification posé par le Sultan étant mis hors d'étude, les commissaires russes et français se retirent,

ne voulant prendre aucune part à ces scandaleuses délibérations.

Cette retraite impressionna vivement les autorités ottomanes. L'opinion publique comprit qu'il se tramait quelque chose en dessous. Les représentants du Gouvernement britannique démasqués voulant se servir jusques au bout de la majorité qu'ils s'étaient assurée, firent connaître qu'en l'absence des délégués russes et français la commission n'en continuerait pas moins ses travaux. Un danger réel naissait. La question du canal de Suez, la question de la « légalité des taxes perçues par M. de Lesseps », fut brutalement posée, comme une menace. La commission allait, — pour se venger et pour en finir, — dénoncer comme « illégales » les perceptions faites par les actionnaires du canal de Suez. Cette déclaration eût, pensait-on, écrasé M. Ferd. de Lesseps. On a vu plus tard, en effet, avec quelle docilité le gouvernement égypto-ottoman devait se soumettre à la volonté de l'ambassadeur britannique. A plus forte raison, les adversaires de la compagnie de Suez seraient-ils devenus exigeants et résolus, si la retraite des délégués russes et français se fût montrée persistante et accusatrice.

Pour sauver les actionnaires du canal de Suez, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — les délégués russes et français consentirent à reprendre leur place à la conférence. Ils mirent deux conditions principales à leur retour : la première, c'était que l'accusation d'illégalité tomberait; la seconde, que l'on formulerait en conclusion, dans l'affaire de Suez, un avis transactionnel. La commission reprit la suite de ses travaux.

Les représentants britanniques avaient, on le voit, réussi à faire de la question de Suez la question principale. Il fut délibéré que le tonnage net officiel des navires servirait de base désormais à la perception des droits du canal de Suez, mais qu'une surtaxe serait perçue, par M. de Lesseps, en sus du droit de 10 fr. par tonne, et cela pour compenser la perte qui devait nécessairement résulter de la substitution au tonnage vrai (gross-tonnage), d'un tonnage ne représentant que les deux tiers de la réalité. Cette surtaxe de 3 fr. (et 4 fr. dans certains cas) devrait être diminuée de 50 centimes lorsque le transit par le canal atteindrait un mouvement annuel total de 2,100,000 tonnes nettes officielles; avec une diminution nouvelle de 50 centimes par chaque développement de 100,000 tonnes, et ce, jusqu'à ce que l'on soit revenu au droit simple de 10 fr. — Il fut en outre spécifié que les navires de guerre et les navires entièrement affrétés par les gouvernements pour le transport des troupes seraient immédiatement affranchis de la surtaxe, ainsi que les navires passant le canal sur lest. Ces délibérations furent inscrites sous le titre de « *recommandations* de la commission du

tonnage international. » Ce devait être une sorte de propositi transactionnelle à soumettre à la compagnie du canal de Suez pc arriver à une entente définitive, à une modification du contrat concession. Mais l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, l'avenir devait le prouver, — se chargeait de transformer à lui s ces « recommandations transactionnelles » en « sentence », d exiger l'exécution et de lancer dix mille hommes de troupes égy tiennes contre M. Ferd. de Lesseps!

La question du canal de Suez était réglée à la satisfaction représentants anglais et des Messageries maritimes. Le procès ju à Paris et au sérail en faveur des actionnaires du canal de Su était révisé; on avait arbitrairement défait ce que le droit pro geait. Il restait à régler la question du tonnage universel, que Anglais voulaient oublier. Leurs alliés ne leur permirent pas désertion. Il fallut, bon gré, mal gré, « faire un tonnage. » Les présentants britanniques avaient l'ordre de faire adopter le *gro tonnage*. Cela n'était plus possible, puisque le tonnage net ven d'être admis comme base de la perception des droits au canal Suez. C'est ce qui faisait dire, d'ailleurs, au colonel Stokes, pl tard : « Nous avons été battus sur tous les points. » Le colon Stokes est trop modeste : il a été battu, c'est vrai, sur la questi du tonnage, mais il est resté pleinement victorieux contre les tionnaires du canal de Suez, dont personne n'avait été appelé prendre la défense.

IV

Nous avons vu, plus haut, ce que les autorités anglaises ell mêmes pensent de leur tonnage officiel. Déclarer que ce tonna officiel serait désormais le « tonnage international, » c'eût presque ridicule. Il fallait donc modifier ce tonnage, assez peu po qu'il n'en résultât pas de changement appréciable, mais suffisa ment pour que les commissaires pussent se séparer en ayant moins l'air d'avoir fait quelque chose. Les délibérations portèr sur les déductions à accorder aux navires pour le logement équipages, et quant aux vapeurs, pour l'emplacement des machi et des soutes à charbon. Le mode anglais ancien consistait à acc der aux vapeurs, pour les machines, les soutes et l'hélice, une duction exagérée proportionnelle à l'espace réellement occupé les engins mécaniques. Les constructeurs de navires, connaissant loi, n'avaient qu'à combiner les espaces de la machine de t sorte que les armateurs jouissent de la déduction la plus fo possible.

Le problème restreint posé par la Commission de Constantino

elle-même, pouvait encore amener une réforme utile. Il eût été bon de déclarer qu'à l'avenir les espaces occupés dans l'intérieur des navires par les machines à vapeur et les soutes à charbon seraient exactement mesurés et exactement déduits. Cela était trop simple, paraît-il. La Commission décida que l'espace occupé par les chaudières, d'abord exactement mesuré, serait majoré de 50 0/0 pour les vapeurs à aubes, et de 75 0/0 pour les navires à hélice. Cette majoration devait représenter la déduction additionnelle à accorder pour les soutes à charbon.

Dans quel intérêt les commissaires qui avaient admis le principe de la déduction *exacte* pour les chaudières, s'écartaient-ils si vite de ce principe lorsqu'il s'agissait de fixer la déduction pour les soutes? On se rappelle qu'en accordant à la Compagnie de Suez une surtaxe temporaire pour compenser la perte devant résulter pour les actionnaires du nouveau tonnage imposé, les commissaires exemptèrent immédiatement de cette surtaxe les navires de guerre et les navires affrétés par les gouvernements? Les diplomates s'occupaient surtout de leur trésor national. L'allocation inexacte préconisée pour les soutes à charbon avait encore pour but d'alléger les charges des divers trésors d'État.

En présentant au Corps législatif français, en 1868, la loi accordant à la Compagnie des Messageries maritimes, jusqu'en 1876, la subvention pour la ligne de l'Indo-Chine, le rapporteur dit que la subvention avait pour but, en partie, de compenser la perte de fret qui résultait pour les paquebots-poste de l'encombrement des machines. Il est certain que les machines des paquebots-poste tiennent dans les flancs des navires un espace plus large que dans les vapeurs de commerce, mais les approvisionnements de houille faits en route ne sont pas pour cela plus importants. Or, les espaces pour les machines étant plus grands dans les paquebots-poste subventionnés que dans les vapeurs de commerce, l'allocation proportionnelle pour les soutes devenait extrêmement favorable aux paquebots-poste. En compensation de cet avantage consacré, le Gouvernement britannique obtenait de la Compagnie postale anglaise une diminution importante de subvention.

Les règles nouvelles de jaugeage « recommandées par la Commission de Constantinople s'établissent ainsi : Le *gross-tonnage* des navires comprend « le mesurage exact de tous les espaces qui se trouvent au-dessous du pont supérieur, ainsi que de ceux compris dans toutes les constructions permanentes couvertes et closes sur ce pont. » Le cube total obtenu en pieds anglais est divisé par 100 (par $2^{m},83$ si le cube total est exprimé en mètres). C'est l'ancienne règle, l'ancien diviseur abusif : rien n'est changé.

Pour obtenir le tonnage net des navires à voiles, on déduit du gross-tonnage « les espaces appropriés et affectés exclusivement au logement des équipages et aux cabines des officiers de bord, à la cuisine et aux latrines à l'usage exclusif du personnel du bord, qu'ils soient situés au-dessus ou au-dessous du pont supérieur; les espaces couverts et clos, s'il en existe, placés sur le pont supérieur et destinés à la manœuvre du gouvernail, du cabestan, des appareils de mouillage, à la chambre aux cartes, signaux et autres instruments de navigation. » Cette déduction ne peut pas dépasser en totalité 5 0/0 du gross-tonnage.

Pour obtenir le tonnage net des navires à vapeur, on déduit du gross-tonnage « les mêmes espaces que pour les navires à voiles avec la limitation maxima de 5 0/0 du gross-tonnage » et ensuite les espaces occupés par les machines, chaudières, soutes à charbon, tunnels des navires à hélice, et, dans les entreponts et constructions couvertes sur le pont supérieur, l'entourage des cheminées, les « espaces réservés pour donner accès à l'air et à la lumière aux chambres des machines et ceux nécessaires au fonctionnement et service de la machine même. » Ces déductions ne peuvent pas dépasser 50 0/0 du gross-tonnage. Dans les navires à vapeur qui n'ont pas de soutes fixes, « on mesure l'espace occupé par la chambre à machines et on y ajoute pour les navires à hélice 75 0/0, et pour les navires à aubes 50 0/0 de cet espace. »

Telle est l'œuvre de la commission du « tonnage international. » Elle aboutit à conserver un diviseur (100 pieds ou 2 mètres 83) qui, appliqué au cube total du navire, ne donne qu'un quotient représentant les 2/3 de la réalité. Elle modifie l'ancienne règle arbitraire de la déduction pour l'espace qu'occupent les machines dans les vapeurs, non pas pour dire que désormais cette déduction sera simplement conforme à la réalité, mais, au contraire, pour établir que la déduction sera exacte quant à l'espace qu'occupent les chaudières, et inexacte, arbitraire, abusive, injuste pour les soutes à charbon. Elle limite à 5 0/0 du gross-tonnage les déductions à faire pour l'équipage et les agrès, et elle entend qu'à l'avenir les espaces aménagés sur le pont pour recevoir des marchandises ou des passagers seront compris dans le jaugeage.

En réalité, dans l'ancienne loi, le fameux tonnage officiel net anglais de 100 tonnes indiquait que le navire était capable de transporter 150 tonnes. Le nouveau tonnage augmente d'environ 5 0/0 l'ancien tonnage officiel. Avec le nouveau jaugeage, pour transporter effectivement 150 tonneaux, il faudra chercher un navire ayant un tonnage officiel de 105 tonneaux! Voilà à quoi se réduit la grande réforme du jaugeage que les commissaires de Constanti-

nople devaient accomplir. C'est que la Commission du « tonnage internationnal » n'a jamais eu l'intention de réformer les faux jaugeages officiels ; elle n'avait qu'un but : faire violer par la force le contrat de concession du canal de Suez et conserver, pour en bénéficier au détriment de M. de Lesseps, l'ancien tonnage inexact.

C'est le 29 avril 1874 qu'expirait le délai accordé à M. Ferd. de Lesseps pour se soumettre à *l'avis* de la commission transformé en *sentence*. L'honorable directeur de la Compagnie de Suez refuse d'obéir. Une flotte égyptienne, commandée par un commodore anglais, vient à Port-Saïd. Dix mille hommes de troupes campent aux environs d'Ismaïlia, point central de l'isthme. Ordre est donné d'expulser les Français attachés à l'entreprise. L'exploitation du canal maritime devait ainsi passer dans des mains étrangères.

A la dernière minute, lorsqu'il fut bien constaté que la force avait dompté le droit, lorsque l'Europe eut suffisamment assisté à ce spectacle affligeant, lorsque la spoliation fut imminente, M. de Lesseps donna l'ordre à ses agents dévoués et résolus de céder, et il protesta publiquement, solennellement, contre l'acte d'ingratitude et d'iniquité dont ses actionnaires persévérants étaient les victimes.

Nous sommes de ceux qui donnent une grande valeur à ces actes de protestation calme : on ne violente pas impunément le droit. Tant que les détails de l'intrigue de Constantinople furent ignorés, l'opinion publique éprouva quelque hésitation. Mais la vérité devait apparaître dans toute sa nudité, et c'est du public anglais lui-même que devait nous venir le mot caractérisant avec une juste sévérité les agissements de la Commission. Un anglais, dont le nom jouit à juste titre en Angleterre d'une grande considération, M. Chapman, a écrit dans un journal de Liverpool que la commission de Constantinople n'avait fait que « du brigandage international. » A l'époque où les Messageries maritimes appelaient les armateurs anglais à s'unir à elles, sans bourse délier, pour lutter contre le droit des actionnaires de Suez, un autre anglais — Sir D. Adolphus Lange — écrivait : « Je n'ai jamais été obligé d'être témoin d'un spectacle si humiliant que celui de voir une Compagnie française, les Messageries, invoquant l'appui de l'étranger contre leurs compatriotes, non pour un principe, mais dans un intérêt privé, c'est-à-dire l'intérêt de la Compagnie des Messageries. Je trouve cela honteux ! »

V.

Les délégués russes et français avaient dû reprendre leur place à la Commission et assister à la rédaction de « l'avis » à formuler sur la question du canal de Suez. Leur présence avait empêché

qu'un vote d'illégalité ne vînt ruiner l'œuvre du Canal maritime Quant à la question du tonnage, les délégués russes et français déclarèrent qu'ils ne s'associaient pas à l'idée de faire du tonnage nouveau qui venait d'être élaboré un tonnage représentant la capacité utilisable.

Le Sultan avait dit officiellement : « Il est évident que le gouvernement impérial ne peut fixer un mode de mesurage *définitif* qui n'a pas encore été arrêté et adopté par les autres gouvernements. » La Commission avait donc reçu le mandat spécial et déterminé de trouver un mesurage définitif qui, donnant, suivant les termes de la lettre du ministre ottoman Khalil Chérif Pacha, « la réelle capacité utilisable » serait « arrêté et adopté par les autres gouvernements. » Il est clair que le tonnage nouveau ne pouvait devenir *définitif* pour la Compagnie du canal de Suez que le jour où il aurait été également *définitif* pour tout le monde. Il a été possible, par un coup de force, d'imposer ce tonnage à M. de Lesseps; mais ce qui est impossible, c'est de détruire la lettre et l'esprit de la déclaration impériale qui reste. Il serait assez singulier, d'ailleurs, que l'on eût créé un tonnage spécial pour le canal de Suez et que l'on eût appelé, pour combiner ce tonnage, précisément les clients du Canal maritime. Il eût été bien plus simple de faire juger les actionnaires de Suez par les directeurs des Messageries.

Le délégué allemand prévit, lui, les conséquences des délibérations passionnées de la Commission. Après que le fameux tonnage eut été élaboré, M. Gillet, premier délégué de Berlin, déclara « maintenir intacte pour son gouvernement la faculté d'accepter les règles générales de jaugeage comme telles, c'est-à-dire comme *règles générales*, ou *de ne les accepter que pour les navires transitant par le Canal.* » Le délégué allemand ne croyait guère au « jaugeage international définitif. »

Les commissaires anglais avaient reçu l'ordre de réserver absolument au Parlement britannique le vote ou le rejet du tonnage qui devait prévaloir à Constantinople. Le Parlement reçut donc communication officielle d'un *Bill* aux termes duquel le « tonnage nouveau » devait devenir légal dans le Royaume-Uni. Le colonel Stokes, appelé devant la Commission nommée par la chambres des Communes pour examiner ce bill, s'exprime ainsi : « Les recommandations de la Commission internationale sont contenues dans le projet de loi actuellement soumis à la chambre des Communes. S'il est adopté comme loi en Angleterre, il ne peut y avoir de doute que les autres nations ne s'empressent de leur côté de s'approprier les recommandations de la Commission, et, ainsi, un mode uniforme de jaugeage serait bientôt adopté dans le monde entier. »

C'est-à-dire qu'il y aurait un mode de jaugeage uniforme, mais non pas que ce jaugeage donnerait uniformément et définitivement la réelle capacité utilisable des navires.

Nous avons dit ce qu'avaient fait les commissaires. Leurs « recommandations » laissaient le tonnage officiel net dans presque toute sa fausseté, ne modifiant quelques points de détail que de manière à nuire à certains armateurs pour en favoriser d'autres. Une réforme se défend lorsqu'elle doit faire triompher un principe; elle est sans force, comme sans valeur, lorsqu'elle ne fait que déplacer une injustice et compliquer une situation. C'est là, absolument, la caractéristique du « nouveau tonnage. »

Le Parlement a parfaitement apprécié la réforme. Dès les premières séances, la Commission d'examen a clairement manifesté sa répugnance. Le délégué britannique de Constantinople, le colonel Stokes, a vu, alors, les conséquences de ses agissements. Il faut citer ses propres déclarations pour montrer l'activité de ses inquiétudes. « Dans des documents officiels qui ont paru, dit le colonel Stokes, M. Ferd. de Lesseps reproche aux gouvernements qui sont intervenus *pour restreindre ses recettes,* de n'avoir pas encore adopté le système de jaugeage recommandé par la Commission de Constantinople. Ce reproche était injuste à l'époque où il fut formulé, car à cette époque le bill que nous vous présentons était en préparation. Mais si le Parlement refusait de légiférer sur ce point, M. de Lesseps pourrait très-bien insister et prétendre qu'il n'est pas lié par un *expédient temporaire* élaboré exclusivement pour le canal de Suez, et qui ne serait pas accepté comme une solution *définitive* de la question du tonnage. Je crois que pour régler d'une manière satisfaisante et durable la difficulté-Suez, un changement dans notre loi et un accord international sont *nécessaires.* »

Le colonel Stokes connaît les termes de la déclaration impériale : Il faut que le tonnage imposé au canal de Suez devienne le « tonnage définitif du monde entier. » Cela ne suffit pas; il faut encore que ce « *tonnage international définitif* » représente la « *réelle capacité utilisable* » des navires. Le colonel répète, plus loin, la définition si précise qu'il a trouvée de la situation faite par lui au canal de Suez : « Si le Parlement refusait ce bill, M. de Lesseps pourrait fort bien persister dans son attitude et prétendre qu'il n'est pas engagé par un *expédient temporaire* élaboré pour le canal de Suez *seulement* et qui ne serait pas accepté comme une solution définitive de la question du tonnage. »

La conversation suivante s'engage entre un membre de la commission parlementaire — M. Hamond — et le colonel Stokes :

M. Hamond : « Cet arrangement temporaire (il s'agit ici d'un cer-

tificat spécial de jauge pour le canal de Suez, créé par les autorités britanniques) n'a pas aux yeux de M. de Lesseps le caractère qu'aurait un acte du Parlement que d'autres nations pourraient s'approprier et faire loi chez elles. » *Le colonel Stokes :* « Précisément. » — *M. Hamond:* « C'est donc simplement reculer le moment de notre contestation avec M. de Lesseps? » *Le colonel Stokes:* « Oui, et lui fournir un motif de nous dire que nous avons simplement fait une combinaison pour échapper au payement des droits du canal. Je considère le refus du Parlement comme signifiant qu'il ne regarde pas le certificat spécial de jaugeage pour le canal de Suez comme valable. Et M. de Lesseps s'emparera de ce fait comme d'une expression violente contre l'acceptation de l'*expédient temporaire.* » Qu'ajouterions-nous à ces déclarations personnelles du commissaire anglais à Constantinople? Pourrions-nous mieux qualifier qu'il ne le fait lui-même les conclusions de la commission internationale? *Expédient temporaire* est une définition acquise.

Mais la commission de Constantinople, elle, qui la qualifiera? Ecoutons la déposition, à la commission parlementaire des communes, de M. Farrer, secrétaire du *Board of Trade*. Cette déposition est importante, car le *Board of Trade* est toujours d'opinion que le *gross-tonnage* des navires est la meilleure des bases de perception pour les droits maritimes.

« Les instructions données au colonel Stokes, dit M. Farrer, étaient celles-ci : « Réglez la question du canal de Suez si vous le « pouvez; pour cela nous vous donnons tous pouvoirs, mais « souvenez-vous que la question du tonnage dépend du Parlement « anglais. Donc, tout ce que vous pourrez faire à ce sujet, c'est de « formuler une recommandation. Prenez garde de nous engager! « Prenez garde de nous rendre passibles d'une imputation de « *mauvaise foi* en faisant à Constantinople des propositions que « nous ne pourrions pas mettre à exécution à Londres. » Le président de la commission parlementaire dit à M. Farrer : « Que pensez-vous qu'il arriverait si le Parlement ne votait pas ce bill? » — *Réponse :* « Je crains, et cette crainte a lourdement pesé sur nous, que nous ne prêtions le flanc à de graves accusations de la part de M. de Lesseps, si nous n'adoptons pas, en substance, le tonnage de Constantinople. L'opposition de M. de Lesseps n'est pas éteinte. La Commission internationale n'a pas arrêté l'opposition de M. de Lesseps. Il persiste. Et il dit que cette commission a agi injustement envers lui. Il reste fidèle à son principe de percevoir les taxes sur le gross-tonnage. Nous n'en avons pas fini avec lui. S'il peut dire : « A Constantinople, vous avez adopté une proposition remédiant aux fraudes que votre loi autorise, mais revenus en An-

« gleterre vous n'avez rien fait. » [M. de Lesseps sera libre d'ajouter : « Ce que vous avez fait là-bas n'était qu'une *comédie;* vous ne « l'avez fait que pour abuser de moi, et non parce que vous pensiez « appliquer une mesure juste et bonne. » Je crains donc que nous ne mettions dans les mains de M. de Lesseps une arme pour détruire ce qui a été fait à Constantinople à propos du canal de Suez.»

La Commission parlementaire ne se laisse pas émouvoir. Elle conserve visiblement son impression. M. Rathbone se charge de préparer l'enterrement du bill, suivant les procédés anglais. Il émet l'avis que le bill devrait, pour le moment, laisser « intact » l'ancien tonnage, et prévoir un procédé de jaugeage spécial pour le canal de Suez; — qu'un bill pareil « pourrait être terminé *dans deux ou trois ans*, et que, d'ici là, il conviendrait d'employer cet intervalle de temps à négocier avec les Compagnies de docks, les armateurs *et M. de Lesseps,* pour étudier la question. N'obtiendrait-on pas un meilleur résultat qu'en votant ce bill maintenant? »

VI

L'expédient temporaire dont parle le colonel Stokes, avec toute l'autorité d'un auteur définissant son œuvre, ne sera jamais, quoi qu'on fasse, et alors même que le Parlement britannique finirait par transformer cet expédient en loi... qu'un expédient! La comédie de Constantinople, suivant l'expression du secrétaire du *Board of Trade*, restera, dans l'histoire de la diplomatie internationale, ce qu'elle est réellement : c'est-à-dire une réunion des clients d'un canal maritime cherchant à diminuer eux-mêmes les taxes qu'ils sont tenus de payer, — effectivement ou sous forme de subvention, — pour se servir de cette voie.

Mais la question si importante et si intéressante du tonnage maritime demeurera, en dehors de l'acte de spoliation dont a souffert la Compagnie de Suez, au-dessus des expédients que l'esprit le plus ingénieux pourra inventer. Il est presque naïf de dire que le tonnage *officiel* des navires devrait dire exactement le nombre de tonneaux qu'un navire est capable de porter. Il est démontré que le tonnage officiel anglais actuel ne mentionne que les 2/3 de la vérité; — nous venons de voir que le nouveau tonnage de Constantinople augmente simplement ces 2/3 insuffisants de 5 0/0 de leur insuffisance, en même temps que des mesures de détail créent des inégalités nouvelles, favorables aux uns, défavorables aux autres; — enfin, nous constaterons que le prétendu tonnage international, lequel devait, « arrêté et adopté par toutes les puissances, » devenir le *tonnage définitif*, n'est, en réalité, qu'un ton-

nage nouveau, presque aussi inexact que l'ancien, et imposé par la force à la Compagnie *seule* du canal de Suez.

Il faudra bien cependant, tôt ou tard, en arriver à la vérité, à la loyauté, à l'exactitude. Le procédé de réforme est simple, il est connu, il a été pratiqué, et il a donné d'excellents résultats. Comme l'a écrit le *Board of Trade*, la perception sur le gross-tonnage des navires est « exacte et correcte ; » — comme le disaient les instructions données par le Gouvernement britannique au colonel Stokes : « le gross-tonnage est le meilleur étalon ; » — comme le déclaraient, enfin, les juges de la Cour d'appel de Paris, le gross-tonnage des navires adopté par la Compagnie de Suez est un tonnage qui, « dégagé des atténuations des patentes, et répondant à la vérité du fret et du transport, ne peut que prêter, à la perception d'un droit de navigation, sa base la plus juste. »

Le gross-tonnage (seul tonnage actuel vrai), obtenu suivant la méthode de mesurage Moorsom, est-il satisfaisant ? Le secrétaire du Board of Trade, M. Farrer, va nous répondre. Le président de la Commission parlementaire des communes demande : « Quelles sont les conclusions des commissaires de Constantinople, quant au tonnage ? » — *Réponse de M. Farrer :* « Les conclusions des commissaires, quant au tonnage, sont, tout d'abord, que le système Moorsom pour évaluer le gross-tonnage est parfaitement satisfaisant. »

Nous n'avons pas pu, dans cette étude, dégager la question technique du tonnage des navires de la question spéciale du Canal de Suez. En maintenant, avec tant de hautes autorités, notre conclusion, à savoir que la perception des taxes maritimes sur le gross-tonnage des navires est la seule exacte et la seule juste, nous devons nécessairement désirer que cette vérité devienne légale un jour.

Le Parlement britannique, en s'opposant aujourd'hui à l'adoption en Angleterre du tonnage de Constantinople, a prononcé la condamnation de l'*expédient temporaire* que les troupes anglo-égyptiennes ont imposé à M. de Lesseps. Mais, alors même que le Parlement, pour sauver l'honneur des délégués britanniques à Constantinople, adopterait un jour ce tonnage singulier (1), il resterait à rendre ce

(1) Le nouveau tonnage est imposé par la force à la compagnie de Suez depuis le 29 avril 1874. Les navires payent les taxes dues pour passer le canal sur le nouveau net tonnage de Constantinople, à raison de 10 francs par tonne et avec une surtaxe de 3 francs, soit 13 francs par tonne. Or, pendant que l'application de cette mesure procure aux navires de commerce un bénéfice de 5 0/0 au détriment des actionnaires du canal de Suez, le bénéfice des compagnies postales subventionnées.

tonnage universel pour le faire *définitif.* Cette entreprise est impossible. Non, le tonnage de Constantinople, imposé par la force à M. de Lesseps, ne deviendra ni *universel* ni *définitif*, par la raison qu'il ne représente pas la véritable capacité des navires et que — parmi les nations maritimes — la Russie et la France ont protesté, à Constantinople même, par la voie de leurs délégués, contre son exactitude. Le tonnage nouveau n'étant ni *vrai* ni *définitif*, échappe aux conditions impérieuses que le Sultan avait mises officiellement à son application dans le Canal maritime de Suez.

J.-W. MERCHANT.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

REUNION DU 5 DÉCEMBRE 1874.

COMMUNICATIONS.— Mort de Mlle Daubié.— Lettre de M. Ferrara relative à la discussion de l'intervention de l'État entre les économistes italiens. — Place faite à la géographie économique dans le nouveau plan d'étude des lycées.
DISCUSSION. — Le salaire est-il le juste prix du travail? — Le système de la participation.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La réunion a été présidée par M. de Lavergne, membre de l'Institut, député de la Creuse à l'Assemblée nationale, un des vice-présidents de la Société.

Au commencement de la séance, M. LEVASSEUR, membre de l'Institut, entretient la réunion du caractère et des travaux de Mademoiselle Daubié, morte le mois dernier et à laquelle il consacrera une notice dans le prochain numéro.

M. JOSEPH GARNIER donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ferrara, un des plus savants économistes italiens, relative au dissentiment dont M. Wolowski entretenait la Société dans la dernière séance, dissentiment qui a provoqué la création de la Société Adam Smith, à Florence, et de la Société Romagnosi,

comme les *messageries maritimes*, atteint presque 20 0/0! Pour que le nouveau tonnage pût devenir *universel* et *définitif*, il n'aurait peut-être pas fallu lui faire subir, dans le canal de Suez, une épreuve pratique si concluante.

qui doit convoquer un congrès à Milan, lequel n'a pas trop sa rai d'être, après la lettre de M. Ferrara que nous reproduisons p loin.

M. Frédéric Passy informe la réunion qu'il a eu la bonne f tune de faire émettre, par le Conseil général de Seine-et-Oise, vœu en faveur de l'introduction de l'enseignement de l'écono politique dans les écoles normales primaires, et de faire voter, outre, une somme de 500 francs pour subvenir aux frais de cet seignement. Il espère que le ministre de l'instruction publiqu le Conseil de l'instruction publique feront bon accueil à ce vœu

M. Levasseur reprend la parole pour exposer le nouveau p gramme des cours de géographie économique dans les lycé c'est-à-dire dans l'enseignement secondaire classique.

Nous reproduirons son exposé dans le prochain numéro.

M. Foucher de Careil, à propos de l'enseignement économiq signale les heureux efforts d'un jeune ingénieur des ponts et cha sées, M. Philippe, qui a fait à Corbeil (Seine-et-Oise), 55 leç d'économie politique en deux ans, devant un auditoire, relativem nombreux, réuni par un comité local qui s'est donné la louable m sion de répandre l'instruction.

Après ces diverses communications et une présentation d' vrages par M. le secrétaire perpétuel, M. le président procède choix d'une des questions inscrites au programme pour faire l' jet de l'entretien général de la soirée. La majorité se prononce p la question suivante :

LE SALAIRE EST-IL LE JUSTE PRIX DU TRAVAIL ?

La question a été formulée en ces termes par M. Hippolyte Pas l'un des présidents de la Société : « Sous le régime de la libre c currence, l'ouvrier reçoit-il tout le prix de son travail par le laire? » A cette question, les écoles socialistes ont toujours répon par la négative.

M. Maurice Block croit que M. H. Passy, dont la réunion grette l'absence, a pensé, en posant la question, à la doctrine p pagée avec tant d'ardeur et de persévérance par M. Karl Marx, d'après laquelle l'ouvrier ne recevrait pas la totalité du sala gagné.

Tout le système de cet agitateur socialiste est établi sur ce proposition, présentée d'abord comme une hypothèse, mais trai

bientôt en vérité démontrée : que six heures de travail suffiraient à l'ouvrier, mais que le patron le force à travailler douze heures, — ou un nombre d'heures supplémentaires quelconque. C'est par ces heures supplémentaires que l'ouvrier est *exploité* par le patron. Bien que M. Marx n'ait pas fait l'ombre d'un effort pour prouver sa thèse, il est des personnes qui se sont laissé persuader que l'ouvrier travaille sans rémunération équivalente, et ces personnes encouragent les ouvriers à s'associer, à se coaliser, pour obtenir, par un effort commun, au besoin par des grèves, soit une élévation de salaire, soit une réduction des heures de travail. En général, les économistes restent, au contraire, convaincus que le taux des salaires dépend de la situation des marchés, que les coalitions et les grèves ne peuvent obtenir que des succès passagers, que l'arbitraire ne joue pas en ces matières un rôle bien sensible, le rapport entre patron et ouvriers étant soumis à des lois économiques certaines.

Sur l'influence des grèves pour faire monter les salaires, des relevés ont été faits en divers endroits, mais personne n'a entrepris des recherches aussi étendues, ni d'après une aussi bonne méthode, que M. Bœhmert, professeur de faculté à Zurich. Il a réuni de nombreux matériaux, dont une partie est déjà publiée, et M. Maurice Block a pu examiner un certain nombre de tableaux, desquels il résulte que, dans les localités ou dans les industries qui n'ont pas été visitées par des grèves, les salaires n'ont pas moins augmenté qu'ailleurs. Du reste, l'orateur croit pouvoir prouver l'inutilité des grèves par le fait que des travailleurs qui ne peuvent pas se coaliser, les fonctionnaires et employés, ont vu leurs traitements augmenter aussi rapidement que les ouvriers leurs salaires. Il n'est nul besoin, par conséquent, de moyens artificiels pour les faire monter ; ils montent naturellement par la hausse générale des prix, car ils sont soumis aux fluctuations du marché, à la loi de l'offre et de la demande, et si l'ouvrier n'obtient pas toujours ce qui est désirable, tout ce que nous lui souhaitons, il reçoit du moins la totalité de ce que son travail vaut à un moment donné.

M. Ad. Blaise (des Vosges). La question, telle que l'a posée notre illustre président, ne serait pas résolue comme il convient par une réponse simplement affirmative de cette réunion. Ainsi que notre confrère M. Block vient de le faire remarquer, cette question semble viser surtout l'affirmation erronée des socialistes aux termes de laquelle « le travail étant la source unique de la valeur des choses, l'ouvrier ne reçoit pas par le salaire le prix complet de son travail, toutes les fois qu'il ne reçoit pas la totalité du prix de vente des produits. »

Pour réfuter complètement cette erreur, il faudrait analyser tous les éléments si divers et si nombreux qui contribuent à former la valeur des choses. M. Blaise laisse ce soin à d'autres et veut se borner à mettre en lumière un de ces éléments essentiels et néanmoins le plus souvent inaperçu ou négligé. Cet élément, c'est la *prime d'assurance* que le chef d'industrie doit ajouter à son prix de revient, toutes les fois que les circonstances commerciales le permettent, pour compenser les risques de vente à perte auxquels il il est si fréquemment exposé.

Pour les grandes manufactures, pour les usines qui, comme le Creuzot, emploient des milliers d'ouvriers, comme pour les filatures, les tissages mécaniques, qui en occupent des centaines, il y a des devoirs de chefs de famille qui ne permettent pas de proportionner toujours le travail offert et payé aux ouvriers avec l'activité de la demande des produits et de leur placement. On continue à produire sans commandes, parce que l'on ne veut pas mettre sur le pavé une partie de son personnel, dont on se considère comme tenu d'assurer l'existence; on augmente ainsi le stock des marchandises disponibles, on en déprécie la valeur, et si l'on n'avait pas constitué un fonds d'assurances suffisant contre les crises de cette nature, on succomberait en entraînant dans la misère les ouvriers auxquels on aurait imprudemment trop distribué. En ces matières, il y a un point de fait qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que jusqu'à la vente et à la réalisation des produits, il est impossible d'en fixer exactement la valeur, dont une fraction demeure aléatoire, la grande loi de l'offre et de la demande n'existant pas seulement dans la fixation des salaires, mais aussi, plus largement et plus fréquemment encore, dans le prix des choses, et c'est contre les variations de ces prix que l'industriel prudent est tenu de se défendre en réglant les salaires de façon à conserver une marge, ou prime d'assurance, sans laquelle il ne pourrait continuer à donner des travaux à ses ouvriers chaque fois que la vente se ralentit ou s'arrête.

M. Frédéric Passy, d'accord sur le fond des choses avec MM. Block et Blaise (des Vosges), croit cependant devoir ajouter à ce qui vient d'être dit quelques observations.

En premier lieu, M. F. Passy regrette que M. Block, en appelant le travail une « marchandise », n'ait pas peut-être assez nettement marqué cette vérité, si bien indiquée dans un excellent manuel, que le travail est en réalité « la seule marchandise », — celle dont les objets divers qui sont dans le commerce ne sont que le véhicule; — en sorte qu'il ne peut y avoir opposition et antago

nisme entre le travail, exercice actuel de l'effort productif, et le capital ou la « propriété », réserve et incorporation du travail antérieur en vue de services ultérieurs. D'une part comme de l'autre, ce sont des «services» qui s'échangent et se payent; et l'on ne saurait concevoir pour cet échange de loi plus équitable et plus sûre que la loi de l'offre et de la demande, autrement dit le prix débattu en liberté.

En second lieu, M. Frédéric Passy, en appuyant de ses observations personnelles ce fait, avancé par M. Block, que les salaires tendent à augmenter non-seulement dans la même proportion que les objets de consommation, mais même, généralement parlant, dans un proportion plus forte, demande s'il n'y a pas dans ce fait une loi d'une extrême importance, et une loi tout à l'avantage du travail. On a beaucoup parlé de la vie « à bon marché», et l'on en a fait l'idéal de l'avenir et la conséquence naturelle de la liberté du travail et de l'échange. Ce n'est pas le bon marché, — le bon marché estimé en argent du moins, — qu'il faut poursuivre; c'est la « facilité de vivre », exprimée par un rapport meilleur entre le résultat et l'effort.

Or, cet enchérissement même dont on se plaint ne serait-il pas, à y regarder de près, l'un des moyens par lesquels se réalise cette amélioration? Car lorsque le prix des choses s'élève d'autant, de plus même, la condition de l'homme qui vit de salaire n'est pas empirée, elle est améliorée, au contraire; et l'on peut voir combien, quelque imparfaite qu'elle soit encore, s'est modifiée depuis un quart de siècle la vie des plus pauvres. Il n'en est pas de même de la condition de l'homme qui vit de revenus, fruit d'un travail antérieur. C'est sur lui que porte le poids du renchérissement.

D'où l'on peut conclure que ce renchérissement, en diminuant les fortunes acquises ou en les contraignant à se refaire jour à jour par un emploi productif d'elles-mêmes, est l'ennemi de l'oisiveté et tend à faire toujours au travail d'aujourd'hui la part plus belle qu'au travail d'hier. Mouvement admirable, mais qui serait aussitôt arrêté si l'on essayait de le brusquer en réduisant artificiellement par la contrainte la part du travail passé. En ce cas, le capital effarouché se déplacerait ou s'évanouirait, et le travail d'accumulation, non moins indispensable que le travail de production, s'arrêterait.

C'est ce que n'ont pu comprendre ces faux et dangereux amis qui ont réclamé pour eux ce qu'ils appellent la totalité de leur produit, en réalité la totalité de leur produit et du produit du travail des autres. Il peut paraître humiliant d'en être réduit à insister sur de telles évidences; mais en réalité il le faut. Le travail, le débat

étant supposé libre, a pour salaire précisément son produit, « tout son produit », c'est-à-dire la part pour laquelle il a contribué à la production totale. Mais cette part n'est qu'une partie du produit total, par cette raison que chaque travail, chaque main, chaque effort intellectuel, à son heure, n'a participé que pour une portion, plus ou moins grande, à la production totale. Un produit, quel qu'il soit, du plus simple au plus compliqué, n'est qu'une série de façons; chacune a droit à son salaire, et ce salaire, équivalant à une fraction de la valeur de l'objet, représente, — s'il est ce qu'il doit être, — la fraction même pour laquelle cette façon figure dans l'ensemble.

L'entrepreneur, le capitaliste, qu'on accuse de percevoir indûment et sans travail la part du travail de l'ouvrier, n'a pas seulement, — ce qui est un travail, — combiné, préparé, assemblé; il a de plus rétribué, par ses achats de matériaux et d'instruments. « une multitude infinie de travaux antérieurs », qui sont devenus siens par le prix qu'il a déboursé pour en obtenir le produit. La part du capital n'est en réalité que le remboursement de ces travaux soldés par le capitaliste, ou le salaire de son propre travail de l'heure présente. Mais, entre ces milliers de parties prenantes, ayant chacune droit à la totalité de leur produit, qui peut se charger de faire la répartition? la liberté seule, mettant à chaque instant chaque produit à son prix, selon ce qu'il représente de services rendus ou de sacrifices épargnés.

Un dernier point sur lequel M. H. Passy croit devoir revenir, et qui se rattache au précédent, est celui-ci. Aux yeux de certaines personnes, l'ouvrier n'aurait pas droit seulement à un salaire, en tant que travailleur, il aurait droit de plus à un intérêt, en tant que capitaliste; et le capital, dont le produit lui serait dû, serait sa propre personne. Cette thèse a été développée, il y a quelques années, au sein de la Société d'économie politique, avec un très-remarquable talent, par un homme dont, plus que personne, l'orateur apprécie l'intelligence et le cœur, M. Ch. Robert. Elle n'en est pas moins fausse et dangereuse, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus spécieuse et qu'elle fait appel à des sentiments plus généreux. Oui, l'homme libre, à la différence de l'esclave, est propriétaire de sa personne, et cette personne est un capital; mais la rémunération de ce capital, c'est le salaire ni plus ni moins, et c'est parce que le capital personnel et l'emploi de ce capital varient, que le salaire varie, et dans le chiffre, et dans la forme. Tel vaut un et tel vaut dix; c'est-à-dire que le premier ne produit qu'un, tandis que le second produit dix; le salaire, s'il est librement débattu, sera en proportion. Tel aussi tient plus à la fixité, et tel plus

à ne rien perdre des chances de la production à laquelle il prête la main; celui-ci recevra, pour tout ou pour partie, une rétribution proportionnelle, tandis que celui-là n'aura qu'un salaire fixe. Qu'il y ait, et de plus en plus à mesure que les intelligences se développent, intérêt à joindre ou à substituer même, dans certain cas, la rétribution proportionnelle à la rémunération fixe, la participation au salaire, c'est possible; et je crois, pour ma part, dit M. Fr. Passy, que beaucoup reste à faire dans cette voie, bien que je ne croie pas à la suppression totale du salaire fixe. Mais ce n'est pas parce que l'ouvrier a réclamé autre chose à côté et en dehors du salaire, c'est parce qu'il y a des formes de salaire plus satisfaisantes que d'autres, plus favorables à l'effort, au soin, à la conscience, à la bonne harmonie, que ces modifications peuvent et doivent être cherchées et réalisées quand elles sont réalisables. Tout revient, en fin de compte, à faire produire à chacun davantage et mieux; c'est le seul moyen d'accroître la richesse générale en faisant à chacun sa part et la faisant meilleure. Plus de produit, plus de salaire.

M. Léon Say n'a rien à contredire aux paroles qu'on vient d'entendre; M. Frédéric Passy a parfaitement démontré que la valeur du produit comprend deux parts : celle du travail et celle du capital, et il en a conclu que si le travail prenait tout, il prendrait plus que ce qui lui appartient, il s'approprierait, en un mot, la part d'un autre. Mais M. Block a non-seulement dit que chacun des éléments de la production avait droit à une part, mais il a posé en principe que la libre concurrence amenait un partage équitable entre les deux ayants droit. Or, ce n'est pas le tout de savoir qu'une chose appartient à deux personnes; il faut encore savoir dans quelle proportion la chose appartient à chacune d'elles.

Il est difficile de juger la question au point de vue de l'ouvrier, et l'on peut dire que l'ouvrier est mal placé pour défendre ses intérêts et se faire allouer ce qui lui revient en toute justice; mais si l'on renverse le problème, on peut le résoudre aisément. Le capital ne peut pas prendre plus que ce qui lui revient quand la libre concurrence existe. Rien de plus facile à transporter qu'un capital d'un point à un autre, dans le même pays ou d'un pays à un autre; c'est un déplacement autrement facile que celui des ouvriers. La concurrence des capitaux amènera nécessairement le capital à se contenter du minimum qui peut lui revenir et à laisser par conséquent au travail le maximum de ce qui lui appartient. C'est en ce sens qu'on peut dire que la libre concurrence assure au travail la part qui lui appartient dans la production.

M. Maurice Block désire compléter les observations qu'il a faites, en ouvrant le débat.

Les doctrines que l'économie politique a pour mission de combattre ne nient pas seulement les droits du capital, elles affectent aussi de méconnaître les droits du travail intellectuel. Il n'est toujours question que du travail manuel; c'est l'ouvrier seul qui produit, le patron est censé ne rien faire. Or, il est évidemment le vrai moteur de son établissement; sans son travail intellectuel, sans sa direction, ses soins administratifs, sans son habileté à trouver des débouchés, les efforts de l'ouvrier resteraient stériles. Ce n'est pas parce que des marchandises remplissent les magasins que l'ouvrier reçoit un salaire, c'est parce qu'elles en sortent pour satisfaire le consommateur. Sans doute, l'ouvrier habile mérite un salaire plus élevé que l'ouvrier médiocre, et le reçoit; mais c'est grâce au patron.

L'une des tâches du patron, — travail intellectuel s'il en fut, — est de choisir ses collaborateurs et ses instruments, et de choisir précisément ceux qu'il lui faut. Si le produit en devient plus parfait, le patron y est pour quelque chose, et il est juste qu'il ait sa récompense. Le travail manuel reçoit généralement une rémunération fixe, graduée selon le degré de sa perfection; le capital a également une part fixe, tant p. 0/0; seul, le bénéfice du patron est indéterminé : il dépend surtout de sa capacité et de son activité. Et si vous voulez faire entrer en ligne de compte les chances qui peuvent favoriser le patron, n'oubliez pas non plus celles qui lui sont défavorables, qui peuvent le ruiner; n'oubliez pas, surtout, que ce salaire de l'ouvrier est fixe et que, — aussi longtemps que l'établissement existe, — il ne court aucune chance aléatoire, ainsi que M. Blaise des Vosges l'a fait remarquer.

M. Paul Coq ne saurait méconnaître, dans une question si souvent débattue et qui est incessamment à l'ordre du jour, que l'entrepreneur n'ait droit à des profits infiniment plus larges que ceux auxquels peut prétendre l'homme du salaire. Non-seulement le chef d'entreprise doit déployer une intelligence et des aptitudes qui lui font une place à part dans l'atelier industriel, mais il assume des responsabilités, il affronte surtout « des risques » divers que l'ouvrier ne saurait courir; car, qu'il y ait gain ou perte, sa rémunération est fixe, et partant assurée. Il n'y a donc, de ce chef, nulle parité entre l'homme du salaire et celui dont le temps, la peine, les capitaux sont aventurés sans pouvoir se promettre, en retour, des compensations plus ou moins grandes.

Mais si les conditions de l'ouvrier et de l'entrepreneur impliquent

ici des différences, qui font que le premier ne saurait prétendre à un traitement égal à l'endroit des profits, il ne suit nullement de là que la part faite à l'ouvrier par le salaire soit tout ce à quoi il peut raisonnablement prétendre. Sans doute, sa rémunération est relativement assurée par cela même qu'elle lui est invariablement acquise, que l'affaire soit en perte ou qu'elle réalise un profit médiocre; mais, sans parler des chômages dont souffre l'ouvrier encore plus que le patron, l'on ne peut nier que le salaire, pris en masse, notamment dans la fabrique, ne constitue une rémunération généralement insuffisante, tant il est mesuré strictement aux nécessités de la vie.

Ce qui le prouve, et c'est là un suffisant indice, c'est que la femme dont la place serait beaucoup mieux à la maison que dans l'atelier, l'enfant lui-même, avant qu'il ait reçu le bienfait de la première éducation, doivent fournir au salariat l'appoint qui lui manque. Nos lois dans ces derniers temps ne sont occupées que de renfermer dans de justes bornes les abus de cette collaboration nécessaire, et l'on arrive dans ce système de sollicitude généreuse à priver la famille du supplément de paye dont elle ne saurait se passer.

On répond, il est vrai, que le taux du salaire est soumis, comme toute chose qui est dans le commerce, au jeu de l'offre et de la demande; que les patrons se faisant fatalement concurrence, il suit de là que le prix des services hausse quand ils sont plus demandés qu'offerts, et qu'il est inévitable que le taux de cette rémunération fléchisse alors qu'on n'en a pas l'emploi suffisant.

Voilà déjà, sans parler des maladies, des infirmités qui arrivent, et des chômages accidentels, que le salaire manque « de cette fixité » qui fait que l'ouvrier serait pleinement affranchi de tout « risque. »

Mais, lorsqu'on tire argument de la concurrence que se font les patrons pour en conclure que le salaire garde un niveau suffisamment rémunérateur, on perd de vue que les salariés se font une concurrence bien autrement ardente et active, puisqu'il s'agit de leur subsistance. La partie n'est pas égale de ce chef entre eux et l'entrepreneur; car, comme l'ont à l'envi fait remarquer des hommes éminents fort éloignés de s'entendre par ailleurs, mais ici unanimes, si le patron « peut attendre », s'il peut ajourner de quelques semaines la dépense et les charges afférentes à son entreprise, l'ouvrier, lui, ne saurait remettre à plus tard la satisfaction de ses impérieux besoins. Il faut, dès lors, qu'il se contente d'une rémunération telle quelle, et le débat du salaire n'est pas précisément d'essence aussi libre qu'on veut bien le dire.

On n'a qu'à voir ce que pensent à cet égard Bastiat. Léon Faucher, M. Thiers, enfin, qui en faisait la remarque il n'y a pas encore bien longtemps dans la discussion de l'impôt sur les matières premières. L'ouvrier est donc dans quelque notable mesure à la merci des circonstances pour le taux général de son salaire. Il dépend d'un entrepreneur bien plus que celui-ci n'en dépend.

Voilà le fait général, c'est-à-dire normal, ce qui ne fait pas obstacle à ce que certains ouvriers, aux aptitudes rares et en quelque sorte exceptionnelles, ne soient bien mieux traités, vu que leurs qualités spéciales s'imposent. Mais ce n'est pas là le fait ordinaire, et l'exception n'aurait d'autre résultat, comme toujours, que de confirmer la règle.

Dans la question qui se pose ici entre le salaire et les profits incertains de l'entrepreneur, on peut dire que l'objection prise de la concurrence qui existe entre les patrons est sans valeur. L'inégalité de force qu'on ne saurait nier ôte, d'ailleurs, toute importance à cet argument. L'écart qui en résulte est constant, et cet écart met à une grande distance l'un de l'autre l'ouvrier et le patron au point de vue du libre débat des simples services.

On pourrait comparer ces deux situations à deux séries distinctes, mais d'ailleurs en parfait parallélisme. Comme l'écart est considérable et qu'il persiste, les signes parallèles, suivant l'axiome admis en géométrie, ne sauraient se rencontrer, encore moins se confondre.

Sans doute, la condition générale de l'ouvrier, au point de vue de l'entretien, de la subsistance, s'est notablement améliorée en France, de même qu'en d'autres pays, depuis quarante ans, depuis même vingt ans. Il est mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé; il jouit, enfin, de plus de bien-être, mais il bénéficie, à cet égard, de la richesse générale qui s'est développée. Dans un milieu social, il est impossible que le niveau de l'existence s'élève sur un point sans que tout le reste s'en ressente. Cela est fatal.

Mais, au point de vue de l'épargne généralement possible, la condition de l'ouvrier a peu ou point changé. Pas plus qu'il y a vingt-cinq ou cinquante ans, il ne lui est possible de faire la part de l'avenir. La raison en est que son salaire, surtout dans la fabrique, est trop strictement mesuré à ce qui est nécessaire.

On parle de consommations de plus en plus actives en ce qui concerne le salariat; on s'appuie notamment sur la consommation du vin, sur les nombreux débits de boissons qui existent. On eût pu parler, à ce propos, du débit de plus en plus grand des spiritueux et des boissons alcooliques. Mais cela même conclut en sens contraire de ce qu'on prétend induire. S'il y avait plus de place dans

le salaire pour l'épargne riche et vraiment fructueuse, l'on ne verrait pas les débits de boissons à ce point assiégés. Là où le travail est rémunérateur, l'homme se fait sobre, rangé, de plus en plus ordonné dans sa vie de famille, parce qu'il prend souci de l'avenir; qu'il le peut, qu'il le doit, et qu'il sent qu'auprès de cela les jouissances brutales d'un instant sont peu faites pour ajouter à ses joies, à sa satisfaction intime et à ses forces.

Le travail n'est moralisateur qu'à la condition d'être fructueux, c'est-à-dire équitablement rémunérateur. Sans cela, il décourage, et chacun peut comprendre, conclut M. Coq, où conduit le découragement, c'est-à-dire la tâche accomplie sans espoir. Le salaire devrait avoir sa part, dans quelque mesure, du gain recueilli. Des applications nombreuses autant que variées ont eu lieu en divers pays, et l'expérience est venue prouver qu'elles n'ont pas moins profité au maître qu'à l'ouvrier.

MM. Clément Juglar, Robinot et **Hervieux** présentent des observations qui sont complétées dans les notes qui suivent ce compte-rendu. Celles de MM. Robinot et Hervieux sont relatives à la participation aux bénéfices.

M. Mannequin peut admettre les affirmations générales de M. Block et les critiques qu'elles ont provoquées de la part de MM. Coq et Robinot. M. Block dit, avec raison, que c'est l'offre et la demande, librement et concurremment exprimées, qui déterminent les parts respectives du capital, du patron et de l'ouvrier. Avec raison également, M. Coq objecte que l'offre et la demande sont loin d'être toujours libres comme elles pourraient, comme elles devraient l'être; que, d'ailleurs, fussent-elles toujours libres, l'égalité n'existant pas entre l'ouvrier et le patron, l'emprunteur et le prêteur, le débat qui fixe leurs parts respectives est contraint, et le plus nécessiteux, dans une mesure plus ou moins pénible, subit la loi de son contradicteur. Que l'ouvrier devienne parfois le plus fort dans ce débat, l'objection de M. Coq n'en subsiste pas moins; elle signifie qu'au jeu de l'offre et de la demande une certaine égalité est nécessaire. Cette égalité n'est pas possible, dit-on; elle n'a existé et n'existera jamais.

Est-il bien vrai que cette égalité soit impossible? D'abord, il ne s'agit pas de cette égalité mathématique, qui n'est et ne peut être qu'une abstraction; il s'agit d'une égalité de même nature que celle que nous appelons l'égalité devant la loi, ou, du moins, d'une égalité que l'égalité devant la loi suffit à produire avec le temps. Si les ouvriers en demandent une autre, ils ont tort; mais celle-là,

l'orateur n'en doute pas, leur donnera tout ce qu'ils peuvent légitimement ambitionner; or, celle-là vient, et beaucoup plus vite qu'on ne pense. Ne constatait-on pas tout à l'heure une grande amélioration dans la condition des ouvriers? Cela veut dire apparemment que les salaires se sont élevés; mais l'élévation des salaires, c'est l'égalité en question qui se produit sous nos yeux.

Les ouvriers, dit-on encore, ont la folle, l'inique prétention de garder pour eux seuls toute la richesse qu'ils contribuent à produire. S'ils voulaient cela en même temps qu'ils continueraient de travailler en collaboration avec les patrons et les capitalistes, ils seraient fous et iniques, en effet; mais si leur prétention se borne à vouloir produire seuls tout ce qu'ils produisent actuellement en collaboration avec les patrons et les capitalistes, elle est parfaitement légitime. J.-B. Say disait ceci, qui est juste: C'est très-bon d'avoir du crédit quand on en a besoin, mais c'est meilleur de n'en avoir pas besoin. Ce que J.-B. Say disait de l'emprunteur, on peut le dire de l'ouvrier : c'est très-bon de travailler chez un patron quand on en a besoin, mais c'est meilleur de travailler pour son compte. Si donc l'ouvrier parvient à produire seul, ou associé à d'autres ouvriers comme lui, tout ce qu'il produit actuellement avec l'assistance du patron et du capitaliste, il gardera pour lui seul toute la richesse produite, et ce sera légitime. Mais y parviendra-t-il? Il y parviendra, croit M. Mannequin, s'il parvient à se réformer lui-même. Dans l'état actuel des choses, l'obstacle le plus puissant à ce qu'il y parvienne vient de lui, de son ignorance et de ses défauts. Nous n'avons point à examiner ici comment il peut y parvenir; mais ce qu'on peut assurer d'avance, c'est que la société gagnerait énormément à ce qu'il y parvînt. Lui produisant seul, c'est-à-dire réunissant dans sa personne les trois conditions d'ouvrier, de patron et de capitaliste, lui, donnant à son travail l'incomparable stimulant de l'intérêt personnel direct qui lui manque, la production coûterait beaucoup moins, et la richesse grandirait dans des proportins incomparables.

Voilà le terrain sur lequel doit se placer la question; c'est le terrain de la science calme et désintéressée. Partout ailleurs la question se passionne, s'envenime et s'obscurcit. Donnons acte aux ouvriers de la légitimité de leur prétention à produire seuls et à garder seuls par conséquent les résultats de la production, à la condition qu'ils respecteront chez les autres et qu'on respectera chez eux la liberté et la propriété, qui sont les conditions fondamentales de la justice. Rien de bon et de durable ne se fonde sans cela. Ne les irritons pas en discutant passionnément leurs espérances et en niant qu'elles soient raisonnables. Assurément, elles sont très-rai-

sonnables; mais ne le fussent-elles pas qu'elles seraient toujours légitimes, à la condition, répétons-le, qu'ils respecteront chez les autres et qu'on respectera chez eux la liberté et la propriété, qui leur feront autant de bien dans l'avenir qu'on leur a fait de mal dans le passé en les violant systématiquement.

M. de Lavergne demande à M. Mannequin s'il compte positivement, pour l'amélioration du sort des salariés, sur autre chose que sur la liberté du travail et celle des transactions.

M. Mannequin répond que non; mais qu'il veut laisser la voie ouverte aux aspirations légitimes.

M. Joseph Garnier pense que la réponse à la question inscrite au programme ne peut être qu'affirmative. Il est bien vrai que l'ouvrier et l'employé, sous un régime de libre concurrence, reçoivent tout le prix de leur travail dans le salaire.

Mais pour amener la conviction dans un esprit qui pense le contraire, comme pour répondre aux assertions de M. Karl Marx, il faut faire tout un cours d'économie politique, toute une série de démonstrations. Il faut analyser le phénomène de la production, montrer le rôle spécial du travail manuel et du travail intellectuel, celui du capital et des agents de la nature. Il faut constater l'inégalité dans les facultés du travailleur, il faut analyser le phénomène de l'échange, légitimer le droit de propriété, montrer que la libre concurrence est un principe naturel d'organisation sociale et que la justice se traduit et ne peut se traduire que par le libre jeu de l'offre et de la demande.

La doctrine de M. Marx, si doctrine il y a, comme celle des socialistes, n'a pas d'autre fondement que ces multiples ignorances. M. Joseph Garnier rappelle à ce sujet les sottises dites par des hommes *avancés* au banquet du Châlet en 1848, et dans les réunions de la Redoute en 1868 et 1869.

Le prix du travail ou le salaire résultant de la libre concurrence est-il suffisant là où on le considère, c'est là une toute autre question qu'ont abordée MM. Paul Coq et Juglar, mais qui n'est pas comprise dans l'énoncé du programme.

La participation est-elle ou n'est-elle pas un bon moyen d'augmenter à la fois le revenu des travailleurs et la productivité du travail; c'est encore une autre question, abordée par MM. Robinot et Hervieux.

MM. Mannequin et Coq désirent que les ouvriers et les employés soient libres d'améliorer leur sort, que la voie leur soit toujours ouverte et que l'espérance ne leur soit pas enlevée. Ce désidératum

est celui de la science économique depuis qu'elle existe. Mais cette même science, interprète du bon sens, de la justice et de la probité, s'attache à toujours présenter la nature des choses, à constater les effets produits, à dissiper les illusions, à signaler le charlatanisme, illusions et charlatanisme qui ont pour but d'égarer les hommes en dehors de la route du progrès; c'est pour cela qu'elle a répondu de bonne heure à la question posée que le salaire librement débattu, librement accepté, est le juste et légitime prix du travail; ce qui explique que le travailleur est toujours à la recherche d'un travail mieux rétribué ou plus avantageux pour lui, d'autant mieux rétribué que les capitaux seront plus abondants, c'est-à-dire que les capitalistes seront plus nombreux; car il est absurde de rêver des capitaux sans capitalistes; il est malhonnête et dangereux de faire espérer un état social où ceux qui n'ont que leur travail peuvent avoir les mêmes avantages que ceux qui ont, en sus de leur travail, des richesses accumulées.

M. Joseph Garnier termine en faisant remarquer que la dénomination de Capital appliquée à la Terre ou aux facultés de l'homme embrouille plus qu'elle n'éclaire ce genre de question.

M. **de Labry** : M. Mannequin a présenté comme un progrès réservé à l'avenir, et peut-être même comme une généreuse utopie, un système de travail qui rendrait l'ouvrier entrepreneur et capitaliste; mais de tels systèmes fonctionnent dans la grande industrie française, et notamment au Creuzot, que M. de Labry a récemment visité.

Cette maison emploie environ 12,000 ouvriers, dont 7 ou 8,000 dans ses usines métallurgiques; par conséquent, les exemples donnés par elle ont de l'importance. Elle fait exécuter les travaux sidérurgiques par des équipes d'ouvriers qui marchandent librement, avec le directeur ou ses représentants, les conditions de prix et d'exécution. Elle met à leur disposition le métal, la machine, les outils, le combustible; ils bénéficient des économies qu'ils réalisent sur le temps de travail, les déchets, les matières premières. Ils sont ainsi entrepreneurs.

La direction ouvre à leurs épargnes une caisse qui donne 5 0/0 d'intérêt annuel avec faculté de retrait à volonté; et, lorsque ces épargnes ont grossi, elle en encourage l'emploi aux deux placements suivants : Elle propose à bon marché à ses ouvriers des maisons construites par elle, et qu'ils peuvent acquérir, soit par des versements sur le prix d'achat, soit par le payement d'annuités à un taux très-modéré, qui soldent en même temps le loyer et l'amortissement de l'acquisition. Les actions du Creuzot sont assez

rares; la direction s'en procure néanmoins, elle engage les ouvriers à les acquérir et les leur cède à un prix de faveur ; ils deviennent ainsi capitalistes, et de l'entreprise même pour laquelle ils travaillent.

Quelques-uns de nos honorables collègues ont dépeint les rapports actuels du patron et de l'ouvrier dans notre pays comme une lutte dans laquelle agissent seuls, d'une part, la liberté pour le chef d'employer et de congédier le salarié, d'autre part, la liberté pour l'ouvrier d'offrir son travail et de s'en aller ou de faire grève. L'habile et bienfaisante organisation du Creuzot n'est pas conforme à ce triste tableau.

NOTE DE M. CL. JUGLAR.

M. Clément Juglar pense que la réponse à la question posée est bien simple, et se trouve dans les faits qu'on observe autour de soi et qu'il suffit d'interroger.

En voyant les résultats merveilleux du travail, on a dû se demander si les produits étaient également répartis entre le capital et la main-d'œuvre. Sous le régime de la libre concurrence, les économistes n'ont pas hésité à répondre que l'ouvrier recevait tout le prix de son travail. Mais cette opinion a trouvé d'ardents contradicteurs; toute l'école socialiste a protesté, et, comme on vient de le rappeler, M. Karl Marx a été jusqu'à affirmer que l'ouvrier recevait à peine un salaire équivalent à la moitié du temps qu'il consacre au travail; de telle sorte que le patron, sur une journée de douze heures, aurait six heures de bénéfice.

S'il en était ainsi, on comprend combien la situation du chef d'industrie serait enviable ; réduisons même cette proportion, et admettons que l'ouvrier donne une heure gratis, et aussitôt voyez les conséquences : Il suffira d'établir une usine, d'ouvrir un comptoir, pour prélever cette prime; et, comme on la prélèvera en raison du nombre des ouvriers, la voie pour arriver à la fortune est toute tracée et n'est plus un secret pour personne. Malheureusement, dans la pratique, il n'en est pas ainsi; en jetant les regards autour de nous, nous constatons que cette part de bénéfice que le patron doit absorber au détriment de l'ouvrier ne suffit pas toujours pour le faire vivre. Combien de chefs d'industrie employant des ouvriers succombent! Et cependant, si les choses se passaient comme on le prétend, avec une pareille subvention, rien ne leur serait plus facile que de vivre. Ces défaillances nous montrent qu'entre les prix de vente et les salaires il y a, par suite de la concurrence, un écart très-faible, qui permet à peine de rémunérer le capital et le travail du patron, c'est-à-dire de celui qui dirige toutes les forces en action.

Poussant l'argument plus loin, le retournant même, nous pourrions dire que, dans cette répartition des produits entre le capital et la main-

d'œuvre, c'est cette dernière qui a la meilleure part et qui se trouve à l'abri du plus grand nombre des risques. Nous savons tous, en effet, que les conditions de l'industrie et du commerce sous l'influence de l'abaissement de barrières douanières et avec la facilité des transports par les chemins de fer, sont complètement changées. Aujourd'hui, pour supporter la lutte et réussir, il faut mettre en jeu un capital beaucoup plus fort qu'autrefois; il faut pouvoir le doubler, le tripler, selon les circonstances, pour diminuer les frais généraux à répartir sur une production triple ou décuple; c'est là tout le secret de la clef du succès, mais, pour l'obtenir, il faut tomber juste, sous peine de tout perdre.

Ce gros capital, mis ainsi en action, est immobilisé sous forme de maisons, de machines, de matières premières, de matières fabriquées qui doivent passer par la main des ouvriers, et alors il n'est pas difficile de voir quelle est la position qui offre le moins de risques, celle de ces derniers ou celle des chefs d'industrie.

L'ouvrier a son salaire engagé, mais il peut se transporter partout où ses bras sont demandés; il peut refuser même ses services en s'imposant quelques privations et en absorbant une partie de ses épargnes; tandis que le chef d'industrie, une fois son capital engagé dans les affaires, doit travailler *quand même*, pour ne pas perdre chaque jour une somme énorme qui représente l'intérêt et l'amortissement du capital immobilisé.

Ce capital prend chaque jour des proportions de plus en plus considérables, de telle sorte qu'il enchaîne celui qui le met en mouvement, et livre chaque jour aux ouvriers des instruments plus puissants, plus perfectionnés, qui, sous peine de ruine pour l'entrepreneur, ne peuvent rester immobiles.

Il est donc certain que dans les libres conventions à intervenir entre le chef d'industrie et les ouvriers dans les conditions du travail, le premier fera tous les sacrifices nécessaires pour accorder un salaire rémunérateur à la main d'œuvre et au capital.

Le matériel de l'industrie devient ainsi le *gage* des *ouvriers*; ils peuvent en abuser jusqu'à le détruire, par leur refus de concours, c'est-à-dire par des grèves; mais alors ils tuent la poule aux œufs d'or. Chaque instrument qui disparaît supprime une somme de travail; les ouvriers sont bien maîtres d'augmenter le nombre des victimes, mais le capital immobilisé étant toujours la première, on ne peut douter qu'il fera tous les sacrifices nécessaires pour sa propre conservation, ce qui relève d'autant la situation de l'ouvrier.

En voulons-nous la preuve? Jetons un regard sur les consommations des grandes villes, où les relevés des entrées de l'octroi nous permettent de le faire avec une grande précision. Que constatons-nous alors? C'est qu'à aucune époque, malgré une hausse aussi rapide et aussi énorme

des prix, les consommations n'ont marché d'un pas aussi rapide. Le vin et la viande donnent par tête à Paris des accroissements de consommation incroyables, de 1840 à 1867.

Pour les vins, 100 litres par tête et par an!

Pour la viande, 24 kilog. par tête et par an!

Et qu'on n'aille pas dire que ce sont les classes aisées qui ont pris la plus grande part de ces consommations; les relevés de l'octroi en fournissent la preuve par le détail des consommations de luxe. Ainsi, les vins en bouteilles, ce qui représente les vins fins, classés à part, n'ont augmenté pendant la même période que de 4 décilitres par tête. La consommation de la volaille n'a augmenté que de 8 fr. par tête.

La faible proportion de ces accroissements, comparée à celle des vins en cercles et des viandes, est telle, que l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs apparaît dans tout son éclat.

La disproportion avec ce qu'on observe pour les classes plus aisées est tout à leur avantage; rien ne prouve mieux que, malgré la hausse des prix de ces vingt-cinq dernières années, la hausse du salaire et la continuité du travail, c'est-à-dire l'absence de chômage, ont facilement neutralisé les mauvais effets de ces conditions défavorables. Ce qui importe, ce n'est pas la vie à bon marché, heureux si on peut l'avoir; ce qu'il faut rechercher, c'est un état social où l'on puisse recueillir de hauts salaires avec aussi peu de chômage que possible.

Tout prouve que ce but a été atteint par la libre concurrence du travail et du capital, et au bénéfice de tous les deux.

NOTE DE M. LÉOPOLD HERVIEUX.

La question de savoir si l'ouvrier reçoit par son salaire tout le prix de son travail, revient à celle qui consiste à se demander s'il faudrait substituer au salaire la participation dans les bénéfices.

Mais poser cette dernière question, c'est la résoudre ; car l'examen le plus sommaire permet d'apercevoir que la participation aux bénéfices est à la fois impraticable et dangereuse. Ce sont ces deux propositions qu'il va essayer d'établir en qeelques mots.

De quelque manière qu'on l'interprète, la participation aux bénéfices lui paraît impraticable. Ceux qui la demandent ont en général le tort de ne pas formuler complètement leur pensée. Ils ne disent pas s'ils veulent faire de l'ouvrier un intéressé ou s'ils veulent en faire un associé. Mais, quelle que soit leur pensée, leur rêve est toujours aussi irréalisable.

On comprend très-bien qu'un employé puisse avoir une part dans les bénéfices. L'employé ne donne pas seulement le travail de ses bras, il fournit encore son intelligence, qui peut, si elle est stimulée par l'appât

d'un émolument proportionnel, être pour le patron un élément considérable de succès. On comprend qu'indépendamment de l'émolument fixe qui suffit à ses besoins quotidiens, il obtienne une remise proportionnelle aux bénéfices. Ce qui rend la chose possible d'ailleurs, c'est qu'il est généralement pris à l'année et lié par un contrat écrit, et que, lorsqu'aucune stipulation écrite ne le lie, il est plus stable et moins changeant que l'ouvrier.

Ces conditions spéciales de l'employé sont loin d'être celles de l'ouvrier; son salaire fixe le fait vivre au jour le jour ; il n'a pas d'épargne sur laquelle il puisse exister. Si vous le faites participer aux bénéfices comme l'employé intéressé, vous commencerez par réduire son salaire fixe, c'est-à-dire par le priver du nécessaire; ce qui est impossible. En effet, le commerçant et l'industriel surtout ne réalisent pas quotidiennement leurs bénéfices. Avant d'avoir acheté et transformé la matière première, avant d'avoir vendu le produit fabriqué, enfin, avant d'en avoir touché le prix, il se passe souvent bien du temps. C'est seulement à l'époque de chaque inventaire que le commerçant sait s'il a réalisé des bénéfices, et, s'il est des entreprises dans lesquelles il peut se faire des inventaires semestriels, le plus souvent c'est seulement tous les ans. Or, l'ouvrier ne peut pas attendre un an, ni même six mois, pour toucher le solde du prix de son travail.

Quand il s'agit de sociétés telles que celles qui se forment en Grèce, entre brigands, et dont le roman intitulé *le Roi des Montagnes* donne la description peut-être un peu fantaisiste, on comprend la participation de l'ouvrier aux bénéfices; le bénéfice s'acquiert jour par jour ; le voyageur détroussé le fournit, et, comme il n'y a pas de marchandise à acheter et que le matériel, consistant uniquement dans le tromblon et le poignard de chaque bandit, n'a obligé le chef qu'à une mince dépense, tout est bénéfice, et bénéfice immédiat. Mais le brigandage, s'il est dans certains pays un commerce, n'est dans aucun un commerce avouable, et s'il est le seul où la participation aux pertes soit possible, il faut reconnaître qu'elle est impraticable.

Si, au lieu de considérer l'ouvrier comme intéressé, on le considère comme associé, c'est-à-dire comme participant aux bénéfices et aux pertes, l'impossibilité sera toujours la même ; car il lui faudra toujours attendre l'inventaire pour toucher sa part de bénéfices, et c'est là ce que sa position ne lui permet pas.

L'orateur ajoute que, si ce n'était pas un rêve irréalisable, ce serait une réalité dangereuse. Ce qu'il faut à l'ouvrier, c'est la certitude; or, qui dit salaire, dit émolument fixe, et qui dit émolument fixe, dit sécurité. Ceux qui veulent pour l'ouvrier la participation aux bénéfices suivent un sentiment généreux qui les pousse en sens inverse de leur but ; ils oublient que le commerce, c'est l'alea, c'est-à-dire la chance de

bénéfices unie à la chance de pertes. Si, par la participation aux bénéfices, on entend faire de l'ouvrier un simple intéressé, il est clair qu'il n'aura pas à supporter les pertes. Mais cela ne suffit pas; le maître qui a une épargne peut supporter l'absence de bénéfices, l'ouvrier ne le peut pas. Sa part de bénéfices est le complément du salaire qui le fait vivre. S'il ne l'obtient pas, il est dans la misère.

Si, par la participation aux bénéfices, on entendait faire de l'ouvrier un associé, sa position serait plus dangereuse encore; car il pourrait non-seulement être privé de bénéfices, mais encore subir des pertes, pour lesquelles, il est vrai, il n'existerait contre lui aucune action utile, mais pour lesquelles alors il manquerait à ses obligations.

De tout cela il résulte que tout ce que l'ouvrier peut désirer, c'est la libre discussion de son salaire. Sans doute, il n'est pas pour cette discussion dans une position aussi commode que celle du patron. Il ne peut pas attendre, et il peut être, sous l'influence du besoin, porté à se contenter d'un salaire réduit, mais c'est là un cas exceptionnel. La liberté du commerce engendre la concurrence, et la concurrence des patrons se fait au profit de l'ouvrier, qui va au plus offrant. Le bon ouvrier est toujours recherché, et étant recherché, il est forcément bien payé.

En somme, la participation, aux bénéfices n'est pas une idée nouvelle; elle est depuis des siècles appliquée à l'employé qu'on appelle commis intéressé, et elle ne l'est pas pour l'ouvrier, parce qu'à son égard elle est impraticable et dangereuse.

NOTE DE M. ROBINOT.

L'un des honorables préopinants a visé le système recommandé par M. Charles Robert, dans une réunion précédente, de faire participer les ouvriers et employés aux bénéfices industriels, commerciaux, etc.

Il paraît opportun d'appeler l'attention de la Société :

1° Sur l'utilité de cette combinaison, au moins limitativement, et déjà appliquée, avec succès, par des associations d'assurances, de finance, de banque, de commerce, d'industrie, etc.;

2° Sur son à-propos au moment où la législation des pensions de l'État paraît devoir être remaniée largement dans cet ordre d'idées. Un projet en est déposé, en ce moment, à l'examen du conseil d'État, par suite de l'initiative parlementaire de MM. l'amiral de Montaignac, le marquis de Plœuc, M. de Kerdrel, etc.

MM. Charles Robert, Alfred de Courcy, le comte de Paris, se sont faits les vulgarisateurs de ces procédés, chacun dans leurs études.

Il faut bien dire que le procédé de la participation aux bénéfices, pour être mis fructivement et utilement en application, exige :

1o Que les ouvriers et employés ne soient pas nomades. Il faut, et c'est là une nécessité absolue, qu'ils s'attachent et s'intéressent à l'affaire qui

peut et doit les faire vivre, et initier eux et leurs familles au rôle de capitalistes producteurs.

2o Il faut encore, pour l'unité de direction, pour son indépendance, pour son autorité, que le chef, le maître, soit muni du droit de déchéance envers des agents indociles ou malfaisants, non de leur salaire fixe, mais de leur participation aux profits. Ici il faut remarquer qu'ils ne participent pas aux pertes. C'est là le côté ingrat du rôle du capital.

M. de Courcy a éloquemment justifié l'excellence du procédé de participation aux bénéfices réduits à ces termes, dans les comptes rendus de son application au personnel fixe de la société d'assurances générales. Tout le monde les connait. Il n'y a donc pas à entrer dans le détail de son fonctionnement.

La capitalisation des parts de bénéfices à intérêts composés, des échéances déterminées, la durée des services, assurent un commencement de fortune, disons plus, une indépendance aux serviteurs de cette compagnie, dans des conditions brillantes et proportionnées à ses services.

Des maisons de finance, de banque, d'industrie bien conçues, sur ses avis et conseils et avec le concours de M. de Courcy, ont appliqué, à leur profit, le même procédé de participation. Ne nous arrêtons pas davantage à cet ordre d'idées; j'ai le désir de faire partager à ces sociétés ma conviction profonde qu'il peut aussi être très-fructueusement appliqué aux administrations de l'État, aux services militaires comme aux services civils.

On fait bien, entre autres, deux observations :

1° L'État ne réalise pas de bénéfices.

2° L'État n'a pas l'emploi des fonds qui alimenteraient une caisse de participation aux bénéfices. Il ne peut capitaliser les parts de bénéfices.

Les brefs développements dans lesquels je vais entrer me paraissent résoudre ces objections.

Voici, d'ailleurs, le thème de cette solution :

Les bénéfices commerciaux et industriels peuvent être remplacés par des subventions librement consenties dans les budgets amendés.

La gestion des fonds provenant de ces subventions peut être et doit être confiée à une caisse séparée du Trésor de l'État, mais restant sous la surveillance du pouvoir exécutif et du législateur.

Je côtoie, mais avec une réserve que l'on voudra bien reconnaître, en évitant la plupart de ses inconvénients, un système d'assurances pratiqué et mis en cause par l'État.

Une caisse de prévoyance établie en faveur des agents de l'État trouver les éléments actuels :

1° Dans les retenues auxquelles sont accoutumés les fonctionnaires, sans que j'en approuve le principe qui est, vraiment, une réduction des traitements ;

2° Dans des subventions inscrites annuellement au budget, mais qui, par la loi, ne pourraient descendre au-dessous d'un minimum à déterminer.

Sans doute, un nouveau crédit devra être ainsi ouvert dans les budgets déjà à sa charge.

Mais d'abord à ce crédit correspondra, pour l'avenir, la suppression de crédits à ouvrir aux agents, qui n'invoqueront plus la loi actuelle qui régit les pensions, puisqu'ils chercheront le remplacement des retraites dans les voies et moyens de la caisse de prévoyance. Puis, qu'on veuille bien le remarquer, ce nouveau crédit des subventions peut être vraiment considéré comme relatif à des dépenses productives.

Comme je le dirai plus loin, en terminant, il faut diviser en groupes le grand corps des fonctionnaires français qui émargent au budget; il faut mettre en lutte ces agglomérations, il faut exciter leur concurrence au bien, en leur proposant le noble but de simplifier les rouages de l'administration, sans en compromettre l'exactitude et l'efficacité. Par expérience, j'affirme que nous sommes loin d'être arrivés au mode le plus simple et le plus perfectionné. Au fur et à mesure d'un progrès, on peut, dans chaque administration spéciale, supprimer du moins une fonction, et, par là, soulager le budget. Mais, évidemment, on excitera le zèle des agents de tout ordre, si des modifications et simplification mûrement étudiées et, par suite, des réductions du personnel, permettent de répartir les crédits laissés libres par suppression d'emplois entre les titulaires d'emplois maintenus et les budgets suivants.

La caisse de prévoyance trouvera un quatrième aliment dans des déchéances à déterminer.

Les subventions budgétaires à la caisse de prévoyance ont des bases naturelles et diverses : ce sont les chiffres de production. Il s'agit des administrations productives de l'État (postes, tabacs, forêts, etc., manufactures nationales). Il est sûr que la production peut être augmentée par des progrès et procédés administratifs. Et les régies fiscales ne sont-elles pas des entreprises de production, exigeant toute la capacité des plus grands chefs d'industrie ?

L'instruction publique, à tous ses degrés, est le premier des établissements de l'Etat, essentiellement productif.

On peut rechercher la base des subventions aux professeurs dans la capacité des hommes qu'ils ont formés.

Le montant des dépenses improductives de l'État (guerre, justice.....) peut servir de base aux subventions des serviteurs de l'État de cette catégorie.

Et ici les subventions devront s'accroître dans le rapport inverse des dépenses, soit quand elles seront affaiblies autant qu'elles peuvent l'être, sans diminuer la puissance de l'État.

Je ne parle pas des butins et des contributions de guerre qui, parfois, ont été si largement pratiqués, la France le sait, par elle et contre elle.

Je n'ai pas à insister sur les avantages de la capitalisation de toutes les ressources à verser successivement dans une caisse de prévoyance.

Il est nécessaire de mentionner ici l'équité absolue avec toutes ses conséquences, résultant de l'organisation de ces caisses, qui attribuent à chaque participant qui n'a pas démérité, ou à sa famille, le capital qui s'est formé à son compte.

Ainsi disparaissent les déplorables et iniques duretés de la loi des pensions.

On a aussi élevé l'objection, fort grave et difficile à résoudre, de la liquidation des droits des fonctionnaires de l'Etat qui, pendant trois quarts de siècle, auront le droit d'invoquer la loi de 1853.

Je ne veux pas sembler l'ignorer en la passant sous silence. Il faut, autant que possible, ouvrir la voie aux fonctionnaires de cette catégorie de renoncer à leurs droits résultant de la loi de 1853, moyennant un capital à déterminer.

Les années de service, par suite les retenues qu'ils ont déjà subies, sont des éléments de cette appréciation.

L'âge du fonctionnaire, les éventualités iniques et décevantes du régime actuel, constituent d'autres éléments.

Réunis aux précédents, ils pourront conduire à des transactions désirables, suivant la situation du Trésor, qui feraient passer les futurs pensionnaires de la loi de 1853 sous le régime fécond, je le crois, de la caisse de prévoyance.

J'ai parlé de groupes de fonctionnaires, j'ai indiqué des administrations de production, de fiscalité, d'instruction, de guerre.

Il faut peut-être organiser chez nous, en vue d'une saine décentralisation, des luttes, pour le bien public, entre départements, entre provinces, entre corps d'armée. Ce serait à désespérer de la France, si ce désespoir est possible, si ses administrations ne savent pas s'engager hardiment dans ces luttes qui enflammaient les flottes de Hollande. Elles naissaient de régions séparées et déterminées, dans ce temps des grandes luttes du XVIIe siècle. Elles s'organisaient, s'approvisionnaient dans ces régions. Elles combattaient sous des chefs qui connaissaient, de longue main, les ressorts de chacune d'elles. C'était, ici, l'émulation pour la gloire et pour la patrie !

LA DOCTRINE DE L'INTERNATIONALE EN ITALIE. — LETTRE DE M. FERRARA.

M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique a reçu la lettre suivante :

Mon cher ami et collègue, le compte-rendu de la dernière séance de la Société d'économie politique (5 novembre) m'a singulièrement frappé,

à cause de la lettre que M. Luzzatti a adressée à M. Wolowski, et dont celui-ci a donné lecture.

A la rigueur, cette lettre ne m'a frappé que par les mots « on vous a trompé », par lesquels elle commence, et qui étaient apparemment à mon adresse. En effet, M. Wolowski, vous-même, et nos collègues de l'école économique française, vous savez tous que je n'ai écrit à personne un seul mot sur la question, qui depuis bientôt quatre mois s'agite en Italie ; et vous surtout, mon cher ami, me connaissez assez, et de longtemps, pour être à même d'affirmer que, dans l'arsenal de mes armes, il n'y a pas de place pour des tromperies. Si c'est donc réellement à moi que les paroles de M. Luzzatti faisaient allusion, je les repousse de toutes mes forces ; j'y verrai une des plaisanteries qu'il se permet assez souvent dans sa polémique, et dont je puis me permettre de contester le bon goût.

Quant au fonds de la question, je me déclare très-reconnaissant à l'honorable M. Wolowski, du « mérite » et du « zèle ardent» qu'il veut bien m'attribuer; et j'accepte, en outre, humblement le reproche d'« exigences extrêmes », de « préventions », et de « sévérité dogmatique, élevées à la 10e puissance », qu'il m'inflige. Je l'accepte d'abord, parce que tout ce qui émane de M. Wolowski exige et obtient de ma part le plus profond respect. Mais je suis encore intéressé à l'accepter de bon gré, parce que, me comparant à feu M. Dunoyer, dont je m'estime le plus dévoué, aussi bien que le plus impartial biographe, M. Wolowski vient d'éveiller en mon âme une émotion d'amour propre, que je n'avais jamais sentie de ma vie.

Serait-il à dire, cependant, que la question, telle qu'elle a été présentée par M. Luzzatti et jugée par M. Wolowski, se trouve fidèlement posée? Non, monsieur ; elle est complètement dénaturée ; et je vais m'expliquer là-dessus en peu de mots.

Je suppose que, parmi les pièces à l'appui que M. Luzzatti annonce avoir remises à M. Wolowski, il y a un article, sur le *Germanisme économique en Italie*, que j'ai publié dans la *Nuova Antologia* de Florence, au mois d'août 1874.

Dans cet écrit, passant en revue quelques travaux récents de nos jeunes économistes, je faisais remarquer leur tendance avouée à propager en Italie les plus absurdes doctrines du socialisme en chaire. En signalant le revirement d'opinions économiques dont nous étions menacés, je n'ai affirmé que des faits très-notoires, je n'ai pas cité une seule phrase qui ne fût puisée dans des écrits répandus, acceptés, encouragés même par d'éminents professeurs, à titre d'évangile de la *nouvelle doctrine*, qu'on visait à greffer dans nos lois et à enseigner dans nos écoles. Devant ce spectacle, j'ai donné l'alarme, j'ai crié au secours, j'ai

fait appel aux hautes intelligences économiques du pays; on n
écouté, approuvé, et suivi; voilà mon premier crime.

M. Luzzatti n'était nullement nommé dans mon écrit; il s'est cep
dant récrié, et d'une façon tout à fait dissonnante du ton pacifique q
j'avais adopté, quoique bien tranchant, si l'on veut.

Je n'ai point répliqué dans l'*Antologie*, pas même aux phrases p
lesquelles M. Luzzatti comblait de son mépris et de ses sarcasmes n
études, notre *liberisme*, notre croyance aux lois naturelles, aux harm
nies du monde économique. Je me suis borné à proposer la fondati
d'une société ayant le but de « propager et, au besoin, de défendre la d
trine des libertés économiques », sous un patronage très-accentué et bi
légitime, c'est-à-dire sous le titre de *Société Adam Smith*.

Nous l'avons fondée en peu de jours. La presque totalité des prof
seurs universitaires, les plus remarquables notabilités politiques sa
distinction de parti, se sont empressés d'y souscrire; leur nombre
allé au delà de 200, et les demandes d'admission ne s'arrêtent p
encore. Nous avons confié la présidence honoraire aux vénérab
MM. Arrivabene et Gino Capponi, la présidence effective à M. Peruz
la vice-présidence à MM. Bastogi et Corsi.

M. Luzzatti, au lieu de nous prêter l'appui de son activité et de sa p
role, ne fit que réagir contre nos efforts. S'adjoignant M. Cossa, prof
seur à Pavie, M. Lampertico et M. Scialoja, il convoqua un congrès
Milan, afin d'y débattre la question, un peu surannée : quelles so
dans les sociétés modernes, les fonctions de l'État?

Maintenant, y a-t-il un dualisme? Non, si nous nous tenons à l
profession de foi théorique; oui, si nous venons aux applications p
tiques.

Il faut rendre cette justice à M. Luzzatti et à ses amis : ils ont f
mellement répudié toute pensée de socialisme en chaire; mais il n'
est pas moins vrai que, parmi les théories allemandes, ils ont acce
la partie qui, pour être la moins monstrueuse, n'est pas la moins ar
économique, dans le sens que nous donnons au mot.

« La liberté est la règle, l'intervention de l'État ne peut être accep
qu'à titre d'exception, réclamée par une nécessité inexorable. » Vo
leur principe, et le nôtre en même temps. Seulement, selon nous,
cas exceptionnels sont infiniment rares, et très-souvent contestabl
tandis qu'aux yeux de nos honorables confrères ils sont assez nombre
pour étouffer la règle.

Cette même facilité d'invoquer l'intervention de l'État à tout mom
ne pourrait pas être attribuée, sans injustice, à M. Luzzatti, qui ne
jamais affirmée; mais il est très-injuste envers nous, quand il ne v
pas tenir compte des aspirations qui se sont produites sous une imp
sion à laquelle ses paroles et ses actes ne furent pas étrangers.



Car voici où nous en sommes : depuis les velléités du protectionisme douanier, jusqu'à la taxe du pain, jusqu'à la guerre aux machines, au tarif des salaires, aux homélies sur la tyrannie du capital, à la réglementation des professions, etc., il n'y a pas une seule des théories les plus vermoulues qu'on n'ait pas essayé de ressusciter ces jours-ci, sous les auspices de la *nouvelle doctrine*, qu'on a dite enfantée par le génie des savants allemands, et illustrée par l'éclat d'une épée victorieuse et invincible.

Je ne saurais me rendre jamais à ce genre d'argumentation; je me fais, au contraire, un devoir sacré de m'opposer de toutes mes forces à toute tentative d'introduire cet esprit rétrograde dans notre législation économique : voilà mon second crime.

Vous voyez, mon cher ami, que je ne me trouve pas tout seul, comme M. Luzzatti aime à me faire figurer; mais, en vérité, si je l'étais par hasard, je ne serais pas disposé à verser des larmes pour si peu ; il arrive bien souvent à tout homme qui se passionne pour le juste et le vrai de ne pas se sentir moins seul que quand il est seul.

Du reste, admettons, sans cependant le croire, qu'il y ait de l'excès dans mes conclusions favorables à la liberté ; est-ce par hasard M. Wolowski, est-ce la Société d'économie politique de Paris, qui m'en voudront? Je m'en excuserais à la manière de Malthus : ayant trouvé l'arc trop courbé dans un sens, je l'aurais trop recourbé en sens contraire afin de le redresser.

Du reste, je déplore avec une vive douleur l'acharnement infatigable que M. Luzzatti a voulu déployer contre moi; car je m'attendais à une lutte avec les intérêts matériels auxquels la liberté économique doit tout naturellement être antipathique; mais je n'aurais jamais soupçonné qu'aux yeux d'aucun économiste éclairé, l'amour, l'excès même dans l'amour de la liberté, deviendraient un sujet de reproche.

Telles sont les explications que j'ai éprouvé le besoin de vous donner. Veuillez, mon cher ami, si bon vous semble, les communiquer à nos chers collègues et à mon honorable maître, M. Wolowski, en leur offrant mes hommages, et en agréant pour vous-mêmes, etc.

FR. FERRARA.

Rome, 1er décembre 1874.

OBSERVATIONS DE M. WOLOWSKI AU SUJET DE CETTE LETTRE.

M. Wolowski, n'ayant pas assisté à la dernière séance de la Société d'économie politique, nous remet la note suivante :

La lettre de M. Ferrara ne fait que nous confirmer dans la conviction qu'il ne s'agit en Italie, entre les économistes, que d'une question de

forme, et non d'une question de fond. Tout le monde est d'accord pour l'essentiel ; M. Luzatti condamne les excès du socialisme, et M. Ferrara admet l'intervention de l'État ; on débat simplement une question de *limite*, et non une question de principe.

Quant à la pensée que M. Luzatti eût pu faire allusion à M. Ferrara en nous écrivant : « On vous a trompé », elle est complètement inexacte. Jamais M. Luzatti ne nous a rien fait supposer de pareil, et nous espérons connaître assez l'Italie pour ne pas nous laisser induire en erreur si un cas pareil se présentait. Nous répétons que la supposition de M. Ferrara ne repose sur aucun fondement. L. WOLOWSKI.

OUVRAGES PRÉSENTÉS :

Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence, par M. Léon SAY, ancien ministre des finances (1).

Movimento cooperativo, o rendiconto delle branche popolari tedesche del 31 dicembre 1872 *di Schulze Delitzsch, e di* 133 *banche popolari italiane del 31 dicembre* 1873 *e cooperazione*, di Francesco VIGANÒ (2).

Nouveau plan d'études des lycées ; programmes de l'enseignement secondaire classique prescrits par arrêté du 23 *juillet* 1874 (3).

La solidarité du capital et du travail. Conférence sur les intérêts et les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers, faite à la mairie du Ier arrondissement, par M. Frédéric PASSY (4).

BULLETIN

TABLEAU DU COURS DU CHANGE DE PARIS SUR LONDRES, DE JUIN 1871 A SEPTEMBRE 1873. — *ERRATUM*.

Nous donnons dans ce numéro un Tableau du cours du change de Paris sur Londres de juin 1871 à septembre 1873, venant à l'appui des observations présentées dans le Rapport de M. Léon Say, que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, et de celles qui se trouvent dans l'article de M. Wolowski contenu dans ce numéro.

Nous allons, à ce sujet, rectifier quelques erreurs qui se sont glissées

---

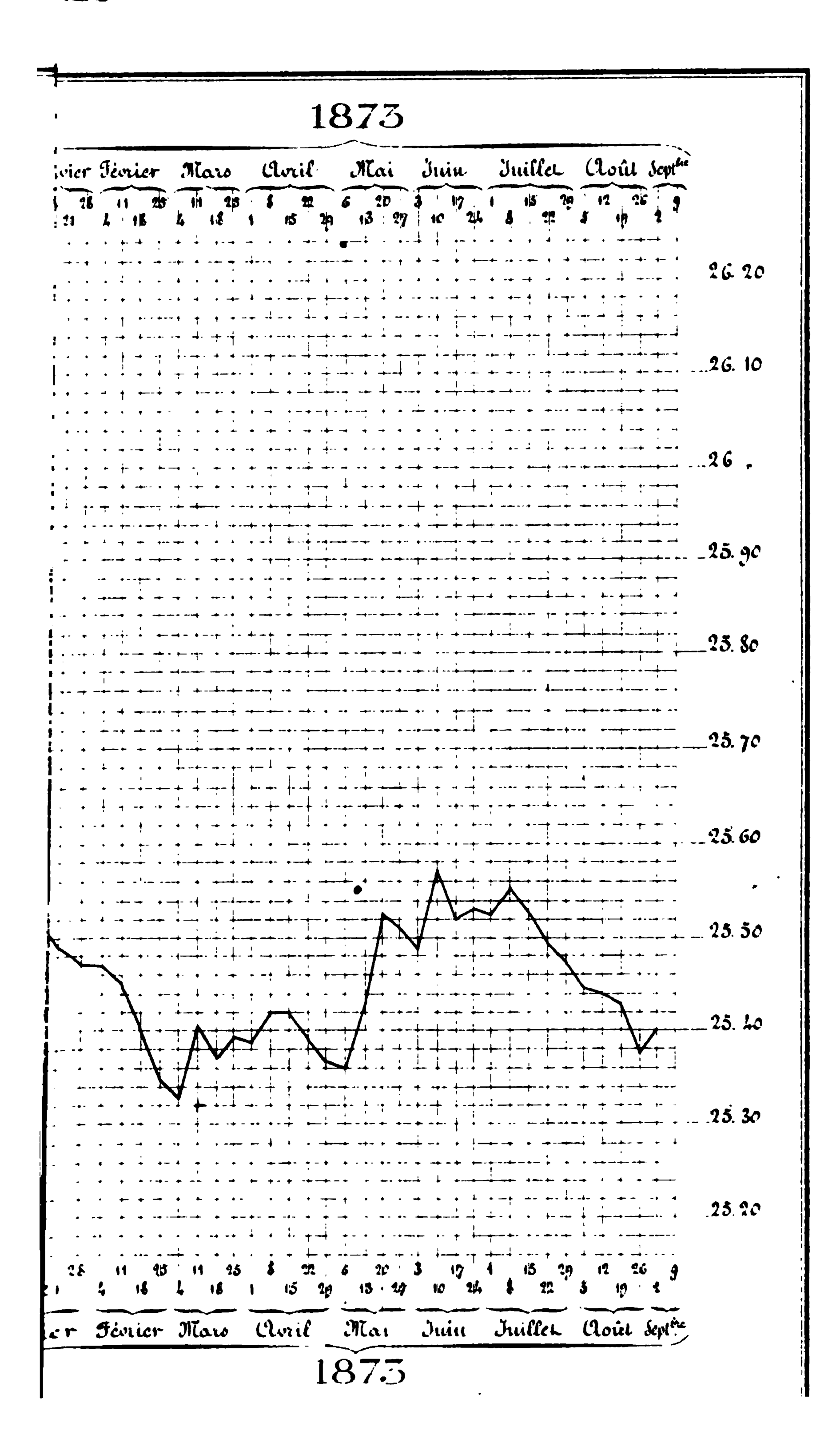
(1) Paris, 1874 ; Guillaumin, in-8 de 56 p. avec un tableau graphique.

(2) Milan, 1874 ; Brigola, in-4 de 88 p.

(3) Paris, 1874 ; Delalain, in-18 de 144 p.

(4) Paris. 1874 ; bibliothèque Flanklin ; in-32 de 104 p.

ᴚES



1873
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septbre
26. 20
26. 10
26 .
25. 90
25. 80
25. 70
25. 60
25. 50
25. 40
25. 30
25. 20
1873

dans l'impression officielle du rapport de M. Léon Say sur le payement des 5 milliards. Nous les relevons ci-dessous :

Page 261, dans le tableau des avances faites par le Trésor sur les fonds généraux à l'opération allemande :

Ligne 4, au lieu de 32 millions, lire 37 ; — ligne 5, au lieu de 300 millions, lire 224 ; — ligne 6, au lieu de 247 millions, lire 246.

Page 295, dans le calcul du supplément d'agents de la circulation fourni par la Banque, il faut lire 2 milliards 179 millions, au lieu de 1 milliard 179 millions. Cette erreur d'une unité a été reproduite dans tout le paragraphe. Il faut donc lire 2 milliards 100 millions d'émission supplémentaire, au lieu de 1 milliard 100 millions ayant pris la place de 700 millions de numéraire exporté et de 1 milliard 400 millions de numéraire thésaurisé, au lieu de 400 millions.

Enfin, il y a lieu de rétablir au bas de la page 295 la note omise et qui est ainsi conçue :

« En même temps que la thésaurisation de l'or, il y a eu la thésaurisation des billets, et nous envisageons les deux en bloc. La masse de billets soustraits à la circulation a dû représenter une somme énorme, par suite de la volonté de réaliser ou de l'impuissance d'employer ce qu'on avait. »

BIBLIOGRAPHIE

Le Tour du Monde, 15e année (1874). — Le Journal de la Jeunesse, année 1874. — L'Histoire de France racontée a mes petits-enfants, par M. Guizot. — Les Abîmes de la mer, par C. W. Thomson. — L'Histoire du Costume, par M. Quicherat. — La Terre de servitude, par M. Stanley. — Les Comètes, par Guillemin. — Bibliothèque des merveilles : *Les Fossiles*, par Gaston Tissandier ; *Le Dévouement*, par Michel Masson ; *L'Amour maternel chez les animaux*, par Ernest Menault. — L'Inde des Rajahs, par L. Rousselet. — Librairie Hachette.

Le *Tour du Monde*, arrivé à la fin de sa quinzième année, voit son succès toujours grandir, et cela grâce aux soins apportés constamment à cette belle publication. Le volume de 1874 renferme, entre autres relations intéressantes de voyages et d'explorations, le *Voyage aux régions minières de la Transylvanie occidentale*, par M. Élysée Reclus ; le *Voyage des navires la Germania et la Hansa au pôle Nord ; Au cœur de l'Afrique*, par le Dr George Schweinfurth ; *la Suisse américaine*, par MM. Hayden et Whitney, etc. De nombreuses cartes, d'innombrables, gravures ajoutent, comme toujours, à l'utilité et à l'attrait de cette belle publication.

C'est du *Tour du Monde* qu'a été extrait le récit intitulé *la Terre de*

servitude, par M. Stanley, récit qui, publié à part, forme, avec ses nombreuses illustrations, un beau volume faisant le plus grand honneur au courageux explorateur qui a retrouvé Livingstone.

Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler une des plus splendides publications de la maison Hachette : *L'Inde des Rajahs*, par M. L. Rousselet, dont les lecteurs du *Tour du Monde* ont eu la primeur, donne dans son ensemble le voyage si curieux accompli par le savant explorateur en 1863-68 dans une partie de l'Inde encore inconnue. De magnifiques illustrations donnent une valeur vraiment artistique à cette précieuse relation, sur laquelle nous aurons d'ailleurs à revenir.

De toutes les publications où le luxe des gravures a été appelé à contribuer, avec l'intérêt du texte, à l'éducation des enfants de 10 à 15 ans, des adolescents, il en est peu qui aient aussi bien atteint leur but que le *Journal de la jeunesse*. C'est là, certainement, une des plus louables entreprises de la librairie Hachette, et le succès toujours croissant de ce charmant recueil récompense dignement de leurs efforts ses intelligents éditeurs. On sait que le *Journal de la Jeunesse* comprend deux parties: l'une consacrée aux œuvres d'imagination, aux petits romans d'une moralité irréprochable; l'autre, à ces mille notions scientifiques, artistiques, usuelles, qu'il est nécessaire de présenter aux enfants, mais qu'il faut leur faire accepter sous une forme attrayante. C'est rendre service aux familles que leur recommander de pareils livres.

La grande œuvre à laquelle M. Guizot, tout à fait à la fin de sa vie, a attaché son nom, est parvenue au quatrième volume. *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants* est un véritable monument ; les arts du dessin y concourent à rehausser dignement la valeur d'un texte où se retrouvent toute l'autorité et l'élévation de talent de l'éminent historien. La publication s'en poursuit régulièrement, et le manuscrit, préparé tout entier à l'avance, permet d'assurer que ce magnifique travail arrivera sans interruption à sa fin. Ce sera alors un splendide ouvrage de bibliothèque, que son luxe artistique recommande à l'homme du monde, comme le mérite du texte le rend précieux à l'homme d'étude.

L'Histoire du Costume en France n'est pas seulement, comme on serait tenté de le croire, un défilé de charmantes estampes accompagnées de descriptions curieuses et pittoresques. Le savant auteur de ce beau livre, M. Quicherat, directeur de l'École des Chartes, y a prodigué d'intéressants détails sur les mœurs et les institutions de notre pays, et l'histoire de l'industrie et du commerce, celle de certains produits et de certaines fabrications aujourd'hui importantes et riches, profiteront utilement des recherches dont les résultats sont ici accumulés et analysés.

M. Guillemin, dont tant de publications ont déjà vulgarisé la science, vient de donner encore un de ces beaux volumes où le luxe des illustrations le dispute à l'attrait du texte. Son nouveau livre,

Les Comètes, accompagné de planches nombreuses, mérite le légitime succès qui a accueilli ses prédécesseurs. C'est un ouvrage du même genre que celui de M. C. Wyrille Thomson, intitulé : *les Abîmes de la mer.* Récit complet de l'importante expédition scientifique ordonnée par l'Amirauté anglaise et accomplie par les navires le *Porc-Epic* et l'*Eclair*, ce volume renferme, avec les résultats les plus récents de recherches tout à fait nouvelles dans la science, l'ensemble le plus curieux des découvertes étranges faites dans les profondeurs jusqu'ici inexplorées des mers les moins connues.

Quant à la *Bibliothèque des Merveilles*, dont le catalogue ne cesse de s'accroître, elle s'est encore enrichie de plusieurs volumes dus à MM. G. Tissandier, Mich. Masson et E. Ménault, dont les noms rappellent tous de réels services rendus dans les branches les plus diverses de l'art et de la science.

CHARLES LETORT.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE. — Élections municipales en France. — Retour de l'Assemblée nationale. — Message de M. le Président de la République. — Discussion de la liberté de l'enseignement supérieur. — La liquidation de Paris avec un nouvel emprunt de 220 millions. — Réapparition de la question des sucres au conseil supérieur du commerce. — Les élections municipales de Berlin et les injures du prince d'acier aux Alsaciens et aux catholiques allemands. — Belle assertion de M. Disraëli. — Difficulté au sujet d'un traité de commerce entre l'Austro-Hongrie et la Roumanie. — Vœu adressé à M. Serrano. — Le trait du Parthe de M. Grant. — Fin de la guerre civile de la République argentine. — Les résultats économiques et moraux de la contribution des cinq milliards en France et en Allemagne. — La commission de Constantinople et le journal officiel de Suez.

La table triennale et la table générale du *Journal des Économistes*.

Avant de revenir à leur poste, les représentants actuels de la France ont assisté aux élections municipales qui ont été faites avec la nouvelle loi électorale, les 22 et 29 novembre, et qui ont renouvelé les conseils des communes. Ces élections ont eu un caractère politique, particulièrement dans les grandes villes; elles ont été républicaines modérées, sauf un petit nombre d'exceptions, en réaction contre la politique « de combat » et la loi qui a enlevé la nomination des maires au Conseil municipal.

L'Assemblée nationale, depuis son retour, n'a point engagé la discussion de la question constitutionnelle, ajournée d'un commun accord à un mois, pour laisser toute tranquillité aux transactions nombreuses à l'occasion de la fin d'année. Dans son Message, M. le Président de la République a rappelé sa demande, en termes

moins péremptoires que ceux qu'il avait employés il y a six mois: il a signalé le vœu des populations qu'il a visitées et qui désirent une prompte solution; il a de nouveau manifesté le désir de s'adresser aux hommes de bonne volonté (il avait dit modérés) de tous les partis, et l'intention bien arrêtée de rester à son poste jusqu'à l'expiration de son mandat.

— L'assemblée s'est occupée, tout d'abord, des divers projets de loi à l'ordre du jour. Elle a entendu une assez vive discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, dans laquelle M. Laboulaye, rapporteur, a soutenu, selon nous, les principes libéraux contre les jacobins de la gauche et de la droite et les inventeurs du perfectionnement universitaire. M. Challemel-Lacour a combattu cette application du principe de liberté, parce qu'il pouvait profiter aux jésuites; M. Louis Blanc a déclaré au nom de la gauche qui a voté avec lui, qu'il ne le repoussait qu'en attendant les autres libertés d'association, de réunion et de la presse. M. Dupanloup, évêque d'Orléans, l'a réclamée en faisant une charge à fond assez inutile contre la révolution. L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une deuxième lecture par 532 voix, contre 134 appartenant, en général, à l'extrême gauche.

— Le dernier conseil municipal de Paris dont les pouvoirs ont expiré le 29 novembre, a voté *in extremis* un nouvel emprunt de 220 millions, que l'Assemblée nationale va avoir à autoriser, et qui est destiné à liquider la situation de la Ville, telle que l'ont faite les gaspillages de l'Empire, les Prussiens et les communards. Déjà le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi à cet effet. Nos lecteurs trouveront plus haut un article spécial sur les finances de la ville de Paris, qui nous dispense d'entrer ici dans aucun détail.

— Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie a été convoqué par M. le ministre du commerce pour délibérer de nouveau sur l'éternelle question des sucres.

On sait que, par une résolution votée le 20 mars 1874, l'Assemblée nationale a décrété que les raffineries libres seraient soumises à l'exercice; il y a lieu, en conséquence, non-seulement de préparer un règlement d'administration publique pour faire fonctionner ce nouveau régime, mais encore d'introduire dans la législation certaines modifications qui sont devenues nécessaires. Les représentants de la raffinerie, ceux de la sucrerie indigène, les délégués des ports, sont appelés à présenter leurs observations devant une commission spéciale du conseil supérieur. Ce n'est qu'après que cette commission aura terminé son enquête et fait son rapport,

que le projet pourra être discuté par le conseil en assemblée générale.

— Il y a eu aussi des élections municipales à Berlin. Elles se sont faites contre le césarisme de M. de Bismark, auquel les libéraux nationaux, dits *brahmanes*, sacrifient volontiers les libertés municipales qui remontent à 1808, et dont l'honneur revient au baron Stein.

Le susdit prince d'acier a tenu à dire aux Alsaciens en plein Parlement allemand que, quand on traite des affaires de l'Alsace, ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, mais de l'empire allemand. Il a dit aux catholiques, qui ont été plus Allemands que chrétiens lors de l'invasion, que l'assassin Kullmann est bien leur homme, « qu'il s'attache aux basques de leurs habits », et que c'est sur le pape et les jésuites qui l'inspirent qu'il faut faire retomber la guerre de 1870, ce dont il donnera des preuves devant le Parlement prussien!

— En Angleterre, les choses diffèrent un peu. M. Disraëli a pu dire au dîner du lord Maire à Mansion-House, que « le plus pauvre diable du Royaume-Uni est plus assuré de sa vie et de sa liberté que les plus riches seigneurs chez d'autres nations. » Cela est vrai. En effet, dans l'empire d'Allemagne, on a pu incarcérer un des plus grands seigneurs, auquel on pouvait faire un procès ordinaire pour des papiers qu'il ne veut pas rendre; et dans l'empire de Russie, le ministre des voies de communication, en désaccord avec le ministre des finances, reçoit purement et simplement l'ordre de se rendre en prison.

— La Roumanie a conclu un traité commercial avec l'Autriche-Hongrie; mais le gouvernement de Constantinople a déclaré que cet acte excédait les limites de l'autonomie des principautés. L'Autriche-Hongrie, à laquelle se sont associés l'empire russe et l'empire allemand, maintient ce traité comme acquis. La Sublime Porte en a appelé à l'Italie, à la France et à l'Angleterre. Cette question a été grossie, semble-t-il, par le Gouvernement roumain, qui a tâché d'en faire une question de nationalité, en vue des élections de 1875. Mais tout porte à croire que la Turquie, après quelques doléances, se laissera persuader que ce traité n'est pas une déchéance pour elle, et qu'il est la conséquence naturelle du traité de 1856, lequel n'a pas créé, mais clairement affirmé, l'existence nationale de la Roumanie.

— L'année finira avant que la guerre civile ne soit terminée en Espagne. Il a été fait fort peu de progrès depuis deux mois. M. le président Serrano vient de prendre la division de la guerre; puisse-t-il être heureux et se faire pardonner le coup d'État qu'il

a commis, il y aura dans quelques jours un an, en réduisant cette atroce insurrection, qui croit servir la « cause de Dieu » en incendiant les gares de chemins de fer, en dévastant les villages, comme ont fait les Prussiens en France, et comme on eût fait en plein moyen âge.

— L'an qui vient semble amener avec lui une autre grosse affaire. Le président Grant, dans son message, avive la question de Cuba en déclarant que la liberté des esclaves de l'île doit être exigée de l'Espagne qui n'a pas su pacifier cette colonie depuis six ans. Mais peut-être n'y a-t-il encore là qu'une manœuvre électorale.

— La guerre civile semble toucher à sa fin dans la République Argentine. L'ex-président, M. le général Mitre, n'a pas pu se résoudre, paraît-il, à ne pas être réélu, il a levé l'étendard de la révolte contre le président en exercice, M. Sarmiento, et son successeur régulier, M. Avellaneda, qui ont fini par avoir raison de cette triste insurrection. Espérons que la nouvelle présidence verra se continuer la prospérité dont il était question dans un article publié il y a quelques mois (juillet 1874). Les journaux ne nous ont point dit les griefs de M. le général Mitre; mais, quels qu'ils soient, son mode de protestation est détestable.

— Deux articles de notre numéro attireront plus particulièrement l'attention de nos lecteurs : celui dans lequel M. Wolowski examine et apprécie les résultats économiques et aussi les résultats moraux du payement de la contribution des cinq milliards, soit en Allemagne, soit en France; et celui de M. Merchant, sur la Commission de Constantinople et le nouveau tonnage pour le canal de Suez.

Dans le premier, notre savant collaborateur, — résumant une série de communication qu'il a faites à l'Académie des sciences morales et utilisant les faits qu'il a trouvés soit dans le rapport de M. Léon Say, soit dans les travaux des écrivains allemands, comme M. Soetbeer, M. Wagner, professeur à Berlin, M. Louis Bamberger, député au Reischstag et, si nous sommes bien informés, ami de M. de Bismark, — passe en revue les diverses questions de fait et de doctrine que cet ébranlement économique a fait surgir : procédés de payement, sacrifices consentis, opérations de crédit, oscillations des changes, mouvements monétaires et commerciaux, effets divitiaires et moraux produits en Allemagne, d'où ressort la démonstration en grand de la bonté de ce principe que Franklin adressait aux pauvres : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas. c'est un empoisonneur. » Les chefs qui ont prêché l'invasion de la France et ont fait miroiter le pillage collectif ou privé ont été

des empoisonneurs; la noblesse prussienne et les nationaux libéraux ont fait reculer la civilisation.

Dans l'article sur la Commission de Constantinople et le tonnage officiel pour le canal de Suez, l'auteur passe en revue les origines de cette Commission et, par suite, les efforts des armateurs qui veulent conserver les faux tonnages officiels, l'alliance des Messageries maritimes françaises et des armateurs anglais, ainsi que les instructions du Gouvernement anglais à ses commissaires, le tonnage officiel favorisant des fraudes considérables, la Commission de Constantinople refusant d'examiner le problème de l'unification des jaugeages et ne voulant, en somme, que restreindre les recettes du canal de Suez, les propositions transactionnelles transformées en sentence par l'ambassadeur d'Angleterre et imposées à M. de Lesseps par la force armée, le refus du Parlement britannique d'accueillir le nouveau tonnage et les conséquences de la violation imposées le 29 avril 1874 à la Compagnie du canal.

Il y a eu dans toute cette affaire un singulier abus de la force, qu'on a pu se permettre après la guerre, mais qui ne peut être qu'un expédient temporaire destiné à disparaître, du moment que les esprits des hommes dirigeants auront tout à fait repris leur assiette, en Orient et ailleurs.

Paris, ce 14 décembre 1874. JOSEPH GARNIER.

Avec ce 108e numéro, décembre 1874, finit la 9e ANNÉE de la 3e SÉRIE duodécennale.

Nous publierons la TABLE TRIENNALE des 12 volumes des années 1872, 1873, 1874 avec le prochain numéro, et un peu plus tard la TABLE GÉNÉRALE du journal depuis sa fondation.

Bibliographie économique.

(PUBLICATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 1874).

Almanach des assurances pour 1875. In-16, 128 p. Anger.

Almanach d'Etat, à l'usage des chefs de gouvernements, des ministres, de la diplomatie, etc. Annuaire-agenda, guide administratif, 1875. In-32. ccx p. Plon.

ALMERICI (le P.), barnabite. Epreuves et espérances. *Pensées sur les souffrances actuelles de la société*. In-12, 167 p. Wattelier et Ce.

ANGEBERG (le comte D'). *Recueil des traités, conventions, actes, notes* capitulations et pièces diplomatiques concernant la guerre franco-allemande. 5 vol. in-8°, 1932 p. Amyot.

Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif, sous la direction de M. J. Mavidal chef du bureau des procès-verbaux et de M. E. Laurent sous-bibliothécaire de l'assemblée nationale. 2e série (1800 à 1860). T. 27. Du 30 mars 1820 au 22 mai 1820. Gr. in-8°, à 2 col. 796. P. Dupont.

ARMAINGAUD (le Dr) *De nos institutions d'hygiène publique* et de la nécessité de les réformer, précédé d'une lettre de M. Littré, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine. In-8°, 24 p. Delahaye.

AUDIFFRET (le marquis D') *La libération de la propriété*, ou la réunion en une seule administration des quatre services de l'enregistrement, des contributions directes, du cadastre et des hypothèques. Extrait de l'ouvrage intitulé système financier de la France. In-8° 115 p. Paris, imp. ve Ethiou-Pérou.

BADOIS (Edmond). Note sur les *principaux travaux d'utilité publique de l'Egypte*. Analyse de l'ouvrage de M. Linant de Bellefonds Bey, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil privé etc. In-8°, 16 p. Arthur Bertrand.

BÉCUS (Édouard). *Mathieu de Dombasle*; sa vie et ses œuvres. In-8°, 119 p. et portr. Lib. agricole.

BILLOD (le Dr). Etude sur la question concernant la *réorganisation du service des aliénés* de la Seine. In-8°, 90 p. G. Masson.

BRICE-THOMAS M. le général Morin, directeur du conservatoire des arts et métiers. *Rapport sur l'enseignement technique de la carrosserie en France*. In-8°, 32 p. Imp. Chamerot.

CALLON (F.). Cours professés à l'école des mines de Paris. 2e partie. *Cours d'exploitation des mines*. T. 2. In-8°, 616 p. et atlas de 94 pl. Dunod.

CALVET (A.). *Note sur les associations pastorales dans les Pyrénées*. In-8°, 15 p. Imp. Hennuyer.

CHELCHOWSKI. Projet de loi sur *l'organisation de la police et le renouvellement du personnel* (apprentis, ouvriers, maîtres) *des arts et métiers*, des fabriques, usines et manufactures. In-8°, 106 p. Lib. internationale.

CHÉRUEL. *Dictionnaire historique des institutions mœurs et coutumes de la France*, 2e partie, 4e édition. In-18 jésus, 565-1271 p. Lib. Hachette et Ce.

Commission chargée d'examiner *les moyens de venir en aide à la marine marchande* (décret du 15 octobre 1873). Ministère de l'agriculture et du commerce. In-4e, 535 pages. Imp. nationale.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1872, présenté au président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice. In-4°, xxxi-267 p. Imp. nationale.

DAGRON (Dr Jules) *Des aliénés et des asiles d'aliénés*. 1re partie. Avec plan de l'asile de Ville-Evrard. In-8°, 213 p. Adrien Delahaye.

DARESTE (C.). *Histoire de France* depuis les origines jusqu'à nos

jours. 2e édition. T. 1, 2 et 3. In-8°, VII-1828 p. Plon et Ce.

DELISLE (Léopold). Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale, étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une *histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, et du commerce des livres à Paris* avant l'invention de l'imprimerie. T. II. In-4°, x-551 p. Imp. nationale.

DULIÉGE. *De l'idée de justice*, de son origine et de la façon dont elle est comprise par l'école révolutionnaire. Discours prononcé par M. Duliége, substitut du procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bourges; imp. Pigelet.

DUVEYRIER (Henri). *Voyage au Sahara* par Norbert Dournaux Dupéré, rédigé d'après son journal et ses lettres. In-8°, 48 p. Martinet.

Exposition internationale du Chili de 1875. In-8°, 61 p. Paris, imp. Raçon et Ce.

GARNIER (D.). *Répertoire général et raisonné de l'enregistrement*. La loi civile et la loi de l'enregistrement comparées. Doctrine et jurisprudence. Nouveau traité en forme de dictionnaire, des droits d'enregistrement, de transcription, de timbre, de greffe, d'hypothèques et des contraventions dont la répression est confiée à l'administration de l'enregistrement. 5e édition, entièrement refondue, mise au courant de la jurisprudence jusqu'au 1er août 1874. 5 vol. In-4 à 2 col., 4,383 p. MM. Delamotte et fils, 7, rue Christine-Dauphine.

GERVINUS (G. G.). *Histoire du XIXe siècle* depuis les traités de Vienne. Traduit de l'allemand par J. F. Minssen, professeur au lycée de Versailles. T. XXII, in-8° 319 p. Lib. internationale.

GRÉARD. *La législation de l'instruction primaire en France* depuis 1789 jusqu'à nos jours. Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements, décisions, avis, projets de lois, suivi d'une table analytique et précédé d'une introduction historique. 3 vol. In-8°, IV-2,302 p. Imp. de Mourgues frères.

GRUNER. Exposition universelle de Vienne en 1873. Section française. *Rapport sur l'industrie minérale*. Grand in-8°, 74 p. Imp. nationale.

GUILLAUME (Eug.). *Traité de la voirie vicinale*, ou exposé de la législation et de la jurisprudence sur les chemins vicinaux. 2e édition, in-12, 296 p. Imp. et lib. P. Dupont.

HARAMBURE (V. DE). *Etudes sur l'organisation des services publics*. Questions pénitentiaires. De l'aliénation mentale dans ses rapports avec la loi pénale et le régime pénitentiaire. In-8°, 32 p. Lib. Cosse, Marchal et Ce.

HAVARD (Henry). *La Hollande pittoresque*. Voyage aux villes mortes du Zuyderzée. Illustré de gravures d'après les dessins de M. Van Heemskerck van Beest et de l'auteur. In-18 jésus, 409 p. Plon et Ce.

Importation en France des viandes fraîches conservées par le froid. In-8°, 63 p. Paris, imp. Claye.

JOURNOUD (P.). *La clé de la Bourse*. Traité pratique et élémentaire des opérations de Bourse, expliquant le mécanisme des échelles de primes et donnant le moyen, tout en opérant avec la plus grande sécurité, d'augmenter considérablement ses revenus. In-8°, 72 p. chez l'auteur, 12 rue d'Orsel.

LAURENT (le Dr). *Des sociétés protectrices de l'enfance*, de leur but et de leurs moyens d'action. Conférence faite à l'Hôtel-de-Ville. In-8, 30 p. Rouen, imp. Deshays.

LECOUR (C.-J.). *De l'état actuel de la prostitution parisienne*. In-18 jésus 59 p. Lib. Asselin.

LEVASSEUR (E.). *La France* (avec ses colonies), géographie et statistique. Le climat, le sol, la politique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les grandes villes. Revue des provinces. Les colonies. L'administration, la population. In-18, jésus, VIII-430 p. Lib. Delagrave.

MALARCE (A. DE). *Les caisses d'épargne* scolaires et les pennys-banks. In-8, 16 p. Guillaumin et Ce.

MOLINEAU. *Manuel des déclarations de succession et des droits de mutation* par décès, contenant le résumé des décisions administratives et judiciaires rendues jusqu'au 1er janvier 1874. 3e édition

entièrement refondue et augmentée. In-8°, xvi-707 p, Lib. Marchal, Billard et Ce.

Monographie des timbres fiscaux mobiles de la France et des colonies françaises. In-12, 188 p. Malvé.

Ortolan (J.). *Législation romaine.* I. Histoire de la législation romaine, suivie d'une généralisation du droit romain. II et III. Explication historique des Institutes de l'empereur Justinien, avec le texte, la traduction en regard et les explications sous chaque paragraphe d'après les textes anciennement connus ou plus récemment découverts. 9e édition revue et augmentée par M. E. Bonnier, professeur à la faculté de droit de Paris. 3 vol. in-8, xvi-2,192 p. Plon et Ce

Perny (Paul). *Projet d'une académie européenne au sein de la Chine.* In-8, 12 p. J. Boyer.

Person (A.). *Le jeune commerçant français dans les deux Amérique.* Ouvrage composé d'après les documents les plus récents et sur le vœu de la commission de géographie commerciale. In-12, xiii-153 p. au siége de la commission, 3, rue Christine.

Pont (M. l'abbé J.). *Du paupérisme et des révolutions.* In-32, 126 pages. Alençon, imp. Thomas.

Puydt (Lucien de). *Projet de canal interocéanique* à travers l'isthme de Darien. In-8, 11 p. Paris, Martinet.

Rapports de la délégation ouvrière française à l'exposition universelle de Vienne, 1873. *Doreurs sur bois;* Paris. In-8, 22 p. veuve A. Morel.

Relevé général du tonnage des marchandises par espèce, par classe et par cours d'eau, tant à la descente qu'à la remonte pendant l'année 1873. Directions générales des contributions indirectes. Navigation intérieure. Cours d'eau administrés par l'Etat. In-4, 87 p. Paris, imp. nationale.

Renaud. *Notices sur les ports* de Fécamp, d'Yport et d'Etretat. Ministère des travaux publics. Ports maritimes de la France. In-4, 99 pages, imp. nationale.

Renouard. *De l'impartialité.* Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour de cassation du 3 novembre 1874, par M. Renouard procureur général. In-8, 57 pages. Marchal, Billard et Ce

Réunion des agriculteurs de l'Assemblée nationale. Procès-verbaux. T. 4. Du 28 novembre 1873 au 10 juillet 1874. In-8, 212 p. Versailles, imp. Aubert.

Roehrig (Fr.). *Voyage en Belgique, en Hollande et à Londres.* In-8, 132 p. Lyon, lib. Georg.

Sergines. *Silhouettes financières.* IV. Illustration de Pépin-Lemet et Doré. In-8, 140 p. Noblet.

Statistique des naufrages et événements de mer survenus sur les côtes de France pendant les années 1872 et 1873. Société centrale de sauvetage des naufragés. In-4, 71 p. et carte. Arthus Bertrand.

Statistique des prisons et établissements pénitentiaires et compte-rendu présenté à M. le ministre de l'Intérieur pour l'année 1871; par M. J. Jaillant. Ministère de l'intérieur 20e année. Gr. in-8, xcviii-338 p. P. Dupont.

Suffrage (le) universel et la propriété. In-8, 31 p. Dentu.

Tisserand (Eugène). Exposition universelle de Vienne en 1873. Section française. *Rapport sur l'agriculture.* Gr. in-8, 170 p. Imp. nationale.

Villacrosse (A.). *Vingt ans en Algérie,* ou tribulations d'un colon racontées par lui-même. La colonisation en 1874. Le régime militaire et l'administration civile. Mœurs, coutumes, institutions des indigènes. Ce qui est fait. Ce qui est à faire. In-18 jésus, iii-386 p. Challamel aîné.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-SIXIÈME.

TROISIÈME SÉRIE.

N° 106. — *Octobre* 1874.

N° 107. — *Novembre* 1874.

N° 108. — *Décembre* 1874.

FIN DU TOME XXXVI, 3e SÉRIE.

Paris. — Typ. A. Parent, rue Monsieur-le-Prince, 31.

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TOMES XXV-XXXVI (1).

Troisième de la 3e série duodécennale

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Janvier 1872 à Décembre 1874.

Concordance des volumes avec les dates de leur publication :

TOMES XXV.	Janvier à Mars	1872.	TOMES XXXI.	Juillet à Septembre	1873.
XXVI.	Avril à Juin	—	XXXII.	Octobre à Décembre	—
XXVII.	Juillet à Septembre	—	XXXIII.	Janvier à Mars	1874.
XXVIII.	Octobre à Décembre	—	XXXXIV.	Avril à Juin	—
XXIX.	Janvier à Mars	1873.	XXXV.	Juillet à Septembre	—
XXX.	Avril à Juin	—	XXXVI.	Octobre à Décembre	—

A

(1) **1re série.** *Première table,* première période triennale, de décembre 1841 à novembre 1844, par M. DAIRE. — *Deuxième table,* deuxième période triennale, de décembre 1844 à novembre 1847, par M. LOBET.— *Troisième table,* troisième période triennale, de décembre 1847 à décembre 1850, par M. JOSEPH GARNIER. — *Quatrième table,* quatrième période triennale, de janvier 1851 à décembre 1853, par M. JOSEPH GARNIER.

2e série. *Cinquième table,* première période quinquennale, de janvier 1854 à décembre 1858, par EDMOND RENAUDIN. — *Sixième table,* deuxième période, quinquennale de janvier 1859 à décembre 1863, par M. PAUL BOITEAU. — *Septième table,* troisième période [biennale], de janvier 1864 à décembre 1865, par M. PAUL BOITEAU.

3e série. *Huitième table,* première période triennale, de janvier 1866 à décembre 1868, par M. PAUL BOITEAU. — *Neuvième table,* deuxième période triennale, de janvier 1869 à décembre 1871, par EDMOND RENAUDIN. — *Dixième table,* troisième période triennale, de janvier 1872 à décembre 1874, par EDMOND RENAUDIN.

B

C

D

E

F

G

H

I

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

EDMOND RENAUDIN.

N. B. — *Voy.* **Société d'économie politique** *pour les diverses questions qui y ont été discutées.*

Paris. — Typ. A. PARENT rue Monsieur-le-Prince, 31.




152212
330.5 Journal des écono
J863
NAME
DATE
For
USE IN LIBRA
ONLY
NOT

